This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49948 2

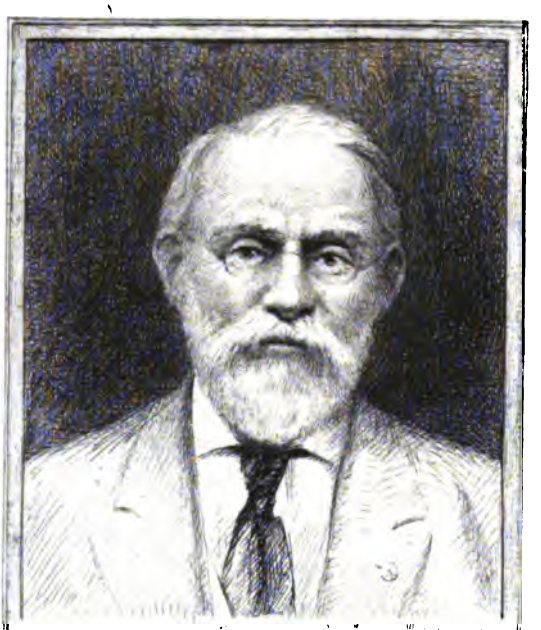

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

REVUE

DE

BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction et l'Administration à M. OLIVIER DE GOURCUFF, 5, rue Gounod à Paris, ou à M. R. BLANCHARD, 1, rue Royale, à Nantes.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE

REVUE DE BRETAGNE DE VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XIX

1re Livraison. — Janvier 1898

PARIS ET NANTES

1898

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF. Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 5, rue Gounod, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes.

Cunning
Wijhaff
8-20-30
13603

LA BRETAGNE

SOUS LE MARÉCHAL D'ESTRÉES

(Suite)[1].

CHAPITRE II

La lutte pour la commission intermédiaire

I

Le ministère fut exaspéré de ce réveil si complet de l'esprit d'indépendance, et, pour couper court à toute velléité de ce qu'il appelait l'esprit de révolte, il se résolut à prendre une série de mesures contre les hommes et contre les choses.

Contre les hommes. On songea d'abord à interdire l'entrée des Etats à 28 gentilshommes, MM. du Groesquer, de Chambellé, Le Coutelier de Penhoet, Hercule de Lescoet, du Loch, Pontfily (de Dinan), Kervasy l'aîné (de Vannes), le chevalier de Queon, de Keraveon, du Brossay, de Corlay, Jacquelot, Charette du Tiersans, le chevalier du Nédo, le vicomte et le chevalier de la Bédoyère, Pennelé, Derval, Courorguen, du Bouétiez, Le Mintier, Lescoet (de Guérande), le comte de Lescoet, le chevalier Barbier de Lescoet, du Roscoet, Kersauson, Boisgelin (de St-Pol), le comte de Saint-Gilles, Gouvello de Kerantré, la plupart compromis dans les affaires de 1719, quelques-uns, le plus petit nombre (neuf seulement), sur lesquels leur opposition parlementaire avait fixé l'attention. M. de Ché-

[1] Voir la livraison de novembre 1897.

rigny, qui aurait dû être classé parmi les plus suspects, venait probablement de mourir.

On se borna aux huit premiers, dont cinq nous sont déjà connus par l'ardeur de leur opposition, mais en même temps, suivant un bruit répandu alors, on fit dire à MM. du Brossay, de Keraveon et de la Haute-Touche qui se trouvaient alors à Paris que le roi leur défendait de quitter la capitale.

Contre les choses. On résolut de mettre fin à toutes les tentatives que les Etats faisaient pour avoir une administration permanente à eux, rivale de celle du pouvoir central, afin de se perpétuer ainsi dans l'intervalle de leurs sessions.

Ç'avait été un usage pratiqué de tout temps aux Etats de Bretagne de confier à des délégués ou commissaires le soin des affaires qui n'avaient pu être tranchées pendant la session, afin que l'absence des représentants de la province ne fût point préjudiciable à ses intérêts. Tantôt il s'agissait d'une affaire déterminée qui nécessitait des déplacements, comme de porter au roi les cahiers de remontrances, d'assister au compte que le trésorier des Etats rendait à la chambre des comptes, de visiter des travaux faits aux frais des Etats (sessions de 1609, 1647), de diriger une enquête (1649), d'ouvrir des poursuites (1592, 1619), d'arranger un procès (1604), de faire une adjudication d'impôts (1579, 1592, 1595) ; tantôt il s'agissait de répartir l'impôt entre les contribuables (1575, 1583, 1586, 1590, 1645, 1699), et dans ce dernier cas, on établissait généralement un commissaire dans chaque diocèse, le diocèse constituant, comme l'on sait, en Bretagne, l'unité administrative[1]. L'existence de ces commissions prenait fin avec l'affaire qui leur avait été confiée, et c'était souvent une affaire de quelques jours. Seule la commission nommée en 1674 pour répartir les sommes votées en vue du rachat de divers impôts travailla près de quatre années. Le seul agent permanent des Etats chargé de veiller à la défense des privilèges de la province était leur syndic, appelé procureur général syndic. C'était seulement à l'époque troublée de la

[1] Voir, sur ces premières Commissions Carré, l'*Administration des Etats*, pp. 4 et 12 ; du Bouëtiez, *Recherches sur les Etats*, tome I, pp. 124, 125, et Bibl. Nat. mss. f. 8294, v. Commissions.

Ligue (1588 à 1595) que les Etats avaient éprouvé le besoin de renforcer par une délégation plus nombreuse le zèle de cet agent unique.

Au XVIe siècle et dans la première partie du XVIIe, le pouvoir central, mal outillé, ne demandait qu'à laisser les gens vivre à leur guise, moyennant la rançon de l'impôt. Avec Louis XIV il avait émis la prétention de les faire vivre à son gré.

De 1670 à 1715 de nombreux changements s'étaient opérés dans les rapports des Etats avec le pouvoir central, qui allaient rendre nécessaire la création d'une institution nouvelle destinée à combler les insuffisances ou les défaillances des institutions anciennes. Le gouvernement central avait peu à peu mis la main sur la nomination des officiers des Etats ; leurs députés, choisis parmi les candidats que présentait le ministère, n'offraient pas toutes les garanties d'indépendance que l'on pouvait souhaiter. Les libertés bretonnes étaient menacées dans le détail par l'installation de l'intendant ; l'administration, atteignait par ses agents toutes les régions de la province. De nouveaux impôts permanents ou quasi-permanents, la capitation, le dixième, de nouvelles dépenses, également permanentes pour l'entretien des troupes, étapes et casernement, pour les grands chemins, pour les haras, rendaient nécessaire, si l'on ne voulait pas voir sacrifier les intérêts des contribuables à ceux de l'administration, que l'on établit un contrôle permanent de la manière dont les premiers étaient établis et perçus, de la manière dont les secondes étaient effectuées. Comme les Etats généraux qui, au début, s'étaient efforcés de ne pas vivre afin de ne pas payer et qui, plus tard, voyant leur bourse à découvert, avaient essayé d'être seuls du moins à y puiser, les Etats de Bretagne, espérant probablement être en présence de maux passagers, avaient d'abord refusé d'en prendre connaissance, espérant par leur inertie rendre à peu près impossible l'établissement de ces dangereuses nouveautés. Mais l'Etat ne l'entendait pas ainsi. Pour que le crédit de la province fût engagé dans les entreprises du gouvernement, il fallait que ses mandataires figurassent ; du moment que l'impôt était voté, et qui eut osé le refuser à Louis XIV, il fallait qu'il fût bien réparti. Telle semble bien avoir été la pensée royale lorsqu'il autorisait par arrêts

des 5 septembre et 26 octobre 1701 un bureau central pour les étapes et les grands chemins renforcé en 1703 de commissaires diocésains, un bureau central pour la rédaction du tarif de la capitation et pour le contentieux, et des commissaires diocésains pour sa répartition[1]. Les Etats ne sollicitent pas ces concessions, ils n'en font pas la condition du vote des impôts.

Ce ne fut que quand ils reconnurent que ce régime avait chance de durer indéfiniment qu'il se résolurent à l'appliquer au mieux de leurs propres intérêts. C'est là, je crois, le secret de leur attitude en 1715. D'une part, ils nomment des commissaires chargés de rechercher les malversations qui ont pu se produire au cours de la débâcle financière des dernières années du règne, les vexations par lesquelles les traitants auraient aggravé le poids des taxes sur les marchands de vin en gros et sur les aisés (24 décembre 1715), de vérifier les comptes des adjudicataires du droit d'entrée, la fidélité des procès-verbaux de l'état de caisse de leur trésorier et des receveurs des fouages (19 janvier) ; pour mettre le public au courant de ses affaires et s'appuyer sur lui en cas de besoin, ils s'arrangeaient de manière à rendre leurs délibérations publiques par la voie de l'impression. Pour éviter le retour des malversations, ils s'efforçaient de mettre la main sur l'administration, au lieu de se borner à la contrôler. Ils établissaient à Rennes un bureau général et dans chaque diocèse un bureau diocésain établissant les rôles de la capitation et du dixième et jugeant au contentieux des difficultés fiscales, chargé de l'assiette et du recouvrement des francs-fiefs, amortissement, usages et autres droits, de dresser l'état des réparations des grands chemins, d'en répartir les fonds, d'assister aux adjudications et aux réceptions de renables, de rembourser les

[1] En 1695 il y a bureau central pour le tarif et bureaux diocésains pour la répartition, le contentieux est à l'intendant. En 1701 le tarif est rédigé par les Etats eux-mêmes au cours de la session, et la répartition est faite par des commissaires spéciaux pour la noblesse, les villes et les campagnes. On dirait déjà que la monarchie a peur de sa première concession. Le bureau central est exclusivement chargé du contentieux. Il se composait en 1703 des abbés d'Espinose et de Marbeuf, du comte de Coetlogon et de M. de la Rembaudière, du sénéchal de Rennes et du lieutenant du présidial. Il fut d'ailleurs supprimé en 1713 et l'intendant reprit le contentieux.

offices d'inspecteurs aux boucheries, d'adjuger le bail des étapes, d'autoriser la levée des rations pour les troupes de passage et d'en vérifier la perception. Enfin ils s'emparaient de l'administration des haras.

L'arrêt du conseil du 9 mai 1716 cassa la commission des traitants et enleva aux bureaux diocésains les francs-fiefs, mais il leur laissa les grands chemins et les étapes, jusqu'en 1718 où un arrêt du 25 juin vint rétablir le régime ancien. Ces bureaux, auxquels l'intendant n'avait pas entrée de droit, devinrent dans sa pensée les foyers de la résistance. On ne se débarrassait des Etats que pour se trouver en présence de leurs représentants ; et en 1718, les bureaux diocésains furent supprimés. Les Etats répondirent, après de vives instances, cinq députations, deux mémoires, (séances des 31 juillet, 3, 4, 5, 8, 21, 22, 23 et 24 août, 14 et 15 sept.) en refusant l'abonnement.

Les bureaux diocésains tombaient par là-même, mais ils maintinrent la commission des entrées, les inspecteurs des haras, en élurent une autre pour vérifier les comptes des anciens trésoriers, et tout en refusant de faire un fonds pour les grands chemins, ils élurent des commissaires diocésains (29 août) chargés de faire l'état des réparations nécessaires et de dresser les devis ; en même temps ils établissaient des commissaires pour recevoir et examiner les mémoires sur les abus, vexations, inégalités, injustices, qui pouvaient se commettre dans la répartion et la perception des fouages et droits du roi, contrôle et droits de sceau, calculer en détail les rôles des paroisses, rapporter l'état et procès-verbal des caisses lors des diminutions et augmentations d'espèces, enfin se faire représenter les journaux pour vérifier si l'argent de la caisse provenait bien des recettes faites par les employés.

L'arrêt du 19 décembre 1718 cassa la commission des entrées et réduisit celle des grands chemins à un bureau de trois membres, l'abbé de Marbeuf, M. de Guichen et le maire de Rennes Rallier, ayant le droit d'assister aux procès-verbaux faits par l'ingénieur et aux adjudications faites par l'intendant, les ordonnances de paiement étant signées par l'intendant seul.

Les Etats ne se déconcertèrent pas et revinrent à la charge ; ils

renommèrent en 1720 des inspecteurs des haras, une commission des entrées, une autre pour dresser la carte de la province, des commissions pour adjuger les étapes, pour dresser l'état des réparations des grands chemins, pour s'occuper des fouages, etc.

L'arrêt du 10 mars 1722 leur reconnut le droit de juger les comptes des receveurs des fouages, ils en chargèrent leur commission des fouages, et pendant la session, s'il faut en croire l'intendant[1], ils augmentèrent fort le nombre et l'autorité de leurs commissaires. Ce fut la même chose en 1724, et en 1726. Un jour ils les chargeaient de rembourser les contrats de rentes constituées au profit des communautés et des hôpitaux, un autre jour de rembourser des offices d'avocats du roi dans les juridictions royales, d'arpenteurs royaux, de greffiers des experts, priseurs, etc., de jurés crieurs et vendeurs de meubles, etc., etc.

Il y avait donc là une tendance bien caractérisée, et elle inquiétait fort l'intendant qui revenait fréquemment sur ce sujet dans sa correspondance avec le contrôleur général. Le fond de ses craintes, c'est que « ce sera dans peu la seule autorité que les peuples reconnoîtront et à laquelle ils auront recours. » Il évoque le souvenir des bureaux diocésains de 1716, « origine des troubles de la Bretagne, » il montre les commissions remplies des chefs de l'opposition, car le président de chaque ordre n'a que l'apparence de la nomination, il ne fait en réalité qu'énoncer les choix que lui dictent les têtes les plus échauffées[2]. Ces commissions, dit-il, mettent par les impressions qu'elles ordonnent le public au courant de choses qu'il n'a pas besoin de savoir, elles font afficher, publier, exécuter sans autorisation une série d'ordonnances et de règlements[3], elles recevront des mémoires sur toutes les idées qui

[1] Arch. Nat., G⁷., 203 et H. 546.

[2] De fait ses craintes étaient réalisées. Nous voyons par exemple en 1724 dans la commission des arpenteurs l'abbé de Trémigon, Becdelièvre du Bouexic et Jacquelot ; dans la commission des fouages, Boisgélin, Le Mintier, Le Gouvello, Charette de Tiersans, Jacquelot, du Loch, de Lescoët, de Roscoët Kersauson, de Pennelé.

[3] En 1725 le bureau de Tréguier avait défendu aux titulaires d'offices que l'on devait rembourser de continuer à exercer et leur avait ordonné de lui communiquer leurs provisions.

passeront dans les têtes bretonnes, et les Etats, auxquels elles en feront le rapport, se croiront en droit de statuer et d'ordonner bien ou mal sur les différents chefs dont il leur sera parlé. Puis, changeant de ton, « chaque gentilhomme, dit-il, voudra en être à son tour, et il n'y aura pas d'unité dans l'administration. » Ainsi tour à tour il peint ses adversaires comme des meneurs dangereux, puis comme des incapables, sans avoir l'air de se douter des contradictions qu'il se permet.

Les Etats répondaient par des considérations juridiques à ces considérations politiques. Ils avaient soit directement, soit par voie de surveillance, le contentieux de la plupart des administrations financières, ordinaire, étapes, hors fonds, ouvrages publics. Pourquoi leur en retirer quelques-unes, alors qu'on se montrait si grand partisan de l'unité administrative ?

Sans doute la commission des fouages n'était pas ancienne, mais c'est qu'on avait trop longtemps toléré le mal. De toutes parts les plaintes étaient enfin venues, dans presque toutes les paroisses les égailleurs par intérêt, crainte ou complaisance n'imposaient que très peu et même point du tout les officiers de la campagne et les autres personnes riches, et faisaient retomber sur le pauvre la plus grande partie des fouages, contrairement à la maxime que le fort doit aider le faible. Les écrivains des rôles, de concert avec les collecteurs, grossissaient certaines cotes afin d'avoir un revenant, bon à se partager, et pour cacher leurs friponneries, ils inscrivaient, au sommaire final un chiffre conforme aux prescriptions des mandements. Certaines paroisses, surtout en Basse-Bretagne, levaient des sommes supérieures à la somme à laquelle elles étaient taxées. Des notaires, des marguilliers avaient été condamnés pour concussion Or, pour recevoir ces mémoires, pour en apprécier la valeur sur les lieux, pour en avertir le syndic qui ne pouvait sans cela être mis au courant, ne fallait-il pas un personnel nombreux dispersé dans toute la province, agissant gratuitement, puisqu'il s'agissait de protéger les pauvres ? Les procureurs du roi n'y suffisaient pas, trouvant au-dessus de leurs forces les frais des poursuites criminelles. Le syndic ne pouvait s'occuper de tout. Les députés n'étaient jamais sortis de leurs attributions, ils n'avaient

jamais fait œuvre de juges, ils s'étaient bornés à prévenir le syndic en lui envoyant les preuves ou les commencements de preuves, afin qu'il pût poursuivre.

L'effet avait été salutaire, beaucoup d'abus avaient été corrigés, les rôles de plusieurs années calculés, des poursuites instruites, on était intimidé. Depuis la suppression des commissaires, les abus avaient repris de plus belle, les riches jugeant que le roi blâmait les Etats en étaient devenus plus insolents et plus injustes, les égailleurs dépourvus de conseil et d'appui n'osaient les imposer ou les laissaient se taxer eux-mêmes, la levée ne se faisait pas et l'on emprisonnait les collecteurs.

Tout ce que l'intendant trouvait à répondre, c'est que les commissaires pourraient abuser de leur pouvoir pour faire diminuer les cotes de leurs protégés.

Ce n'était pas une réponse, car on pourrait en dire autant contre tout service d'inspection, et en admettant même ses suppositions malveillantes, le nombre des abus eût toujours été réduit.

Sur la question des grands chemins, la querelle était au moins aussi aigre. Les Etats étaient en droit d'assister par leurs députés aux adjudications des ouvrages publics et de les signer, à la réception des cautions, aux procès-verbaux de réception dressés par les ingénieurs et les experts, de les viser, d'avoir communication des devis et procès-verbaux d'estimation, de faire visiter les ouvrages, d'arrêter et de signer conjointement avec l'intendant les comptes de la dépense. C'était déjà beaucoup trop au gré des fonctionnaires : ce n'était pas assez à leurs yeux.

Ils voulaient que leurs commissaires eussent l'action et non le contrôle, qu'ils reçussent les enchères sauf approbation de l'intendant, reçussent sous les mêmes réserves les procès-verbaux, dressassent l'état des travaux, et répartissent les fonds, que tous les mandats de payement fussent visés par eux, etc.

Somme toute, c'était placer les commissaires sur le pied d'égalité avec l'intendant et par conséquent faire de l'ingénieur leur auxiliaire, tandis que l'intendant ne consentait à leur assurer que le droit de prendre connaissance de la manière dont les choses se passaient. De là contradiction, non seulement sur les pouvoirs des commissaires, mais sur leur nombre.

Les Etats qui voulaient diriger les travaux soutenaient que pour cela un personnel nombreux était nécessaire, depuis que l'on travaillait en cinquante endroits à la fois, car il était impossible d'exiger des commissaires rennais qu'ils quittassent leurs maisons et leurs affaires pour courir toute la province, tandis que des commissaires diocésains pouvaient visiter souvent les ouvrages sans incommodité et sans dépense. Or les visites n'auraient pas été de trop. Les intendants en effet acceptaient, sans les contrôler, les affirmations des ingénieurs et recevaient sans réserves des travaux défectueux. Il avait fallu démolir les conduits publics de la ville de Rennes au lendemain de leur réception, et cependant l'intendant habitait Rennes : les piles du pont de Lanus, sur la route de Rennes à Redon, n'étaient établies que sur de grandes pierres plates couchées sur le couroi et sur le sable ; l'intendant avait reçu l'ouvrage sans faire aucune observation.

L'intendant répondait à tort et à travers. Le travail des grands chemins, disait-il, demande que l'on puisse promptement prendre des décisions. Or, la Commission ne s'assemble qu'une fois par semaine, tandis que je suis toujours là. Or, nous savons le peu de célérité des décisions bureaucratiques. Les fonds seront gaspillés, disait-il, parce que chaque gentilhomme voudra y faire participer son canton. Or, qui donc gaspillait l'argent des contribuables, sinon la monarchie que représentait l'intendant. D'ailleurs, ajoutait-il, il y aura toujours des gens bien intentionnés pour avoir l'œil aux travaux qui se feront près de chez eux. Alors, pourquoi ne pas leur en donner le mandat, sinon qu'il fallait que tout dépendît du commis royal.

Plus on avance dans l'étude des réponses de l'intendant, plus on le voit patauger lamentablement. « Il arrive souvent aux entrepreneurs de tromper, mais c'est un mal nécessaire. » Périssent les routes plutôt que l'absolutisme. « Les commissaires des Etats se trompent comme mes agents. Ils n'ont pas fait travailler aux levées prescrites il y a longtemps par M. de Nointel. Les commissaires de Quimper ont reçu sans réserves en 1723 le pont Dangoret et le pont Treoen, que l'on a été obligé de refaire, les entrepreneurs ayant employé du mortier de terre au lieu du mortier de chaux ou

de sable que prescrivaient les devis. » La chose est fort possible. Mais elle ne se fut guère reproduite. Quelque fonctionnaristes qu'ils fussent de tempérament, les agents des Etats avaient toujours un intérêt plus grand dans le bon emploi de leurs fonds que n'en avait l'intendant. Les déclamations furibondes de ces petits satrapes ne doivent pas nous faire illusion. Le socialisme d'Etat n'a pas encore prouvé sa supériorité sur l'initiative individuelle; quelque médiocre que soit celle-ci, elle ne fait généralement pas de grosses sottises. Son ignorance, en la supposant grande, n'a pas les conséquences néfastes de la présomption gouvernementale.

Quelque désireux que fût le pouvoir de donner satisfaction à son zélé champion, il ne voulut pas, cette fois plus que les autres, réaliser tous ses désirs. On se borna donc à réduire certaines gratifications données par les Etats à MM. de Lescoet et de Penhoet, à obliger les commissaires de payer les subalternes qu'ils avaient employés, à ôter aux commissaires l'administration des fonds des grands chemins (arrêts des 22 septembre et 18 décembre 1725), etc.

« Ces arrêts ne suffisent pas pour rétablir le bon ordre, écrivait l'irascible de Brou; si l'on en demeure là, on peut s'attendre aux représentations les plus vives de la part des Etats ; il faut tout abandonner ou tout casser. » En présence de l'insolence de cet homme qui, six mois avant l'arrêt, défendait au trésorier, de sa propre autorité, de payer leurs salaires aux agents des Etats, et qui répondait aux plaintes du comte de Coetlogon : « Cela vous dégoûtera de vous occuper des affaires publiques », on se prend à regretter qu'il ne se soit pas trouvé un Breton pour le clouer à terre d'un coup d'épée.

(*A suivre*). CH. DE LA LANDE DE CALAN.

POÈTES BRETONS INCONNUS

(SUITE[1])

Alexandre LEGROS

Legros ne s'absorba pas bien longtemps dans la contemplation du Canigou. Un beau jour, il reçut de M. Chaumelin, un de ses collègues dont le nom revient souvent sous sa plume malicieuse, une dépêche laconiquement significative : « Voulez-vous être administrateur des Douanes ? » Le directeur de Perpignan sut tout de suite pourquoi on lui faisait une offre si avantageuse. S'il revenait à Paris son déplacement produisait un mouvement dans le haut personnel administratif qui permettait à Chaumelin, *persona grata* près de l'Elysée d'avancer de son côté. Enchanté de suivre ses goûts, et de faire plaisir à un collègue, Legros revint à Paris sur-le-champ avec sa mère dont il ne s'était point séparé. Retour favorable à sa carrière ! Sa nomination d'administrateur de 2e classe à la Direction générale des Douanes, en remplacement de M. Ramond, précéda de fort peu la promotion du 14 juillet 1880, qui lui conféra le ruban de chevalier de la Légion d'honneur.

Nos relations reprirent alors plus intimes que jamais, elles allaient même se resserrer par la fondation de la *Société de la Cagnotte.*

[1] Voir la livraison de décembre 1897.

Cependant, dans l'ordre des dates, il me faut parler d'abord du plus cruel malheur, qu'ait éprouvé Legros. Un jour de l'hiver de 1882, il entra dans mon bureau, vint à moi, me serra la main, et, se laissant tomber dans un fauteuil, me dit avec l'accent le plus déchirant, ces simples mots : Ma mère est morte ? Cette douleur muette, que je sentais si sincère, m'émut profondément. Je savais que mon ami était un fils excellent, qu'il avait entouré sa mère de l'affection la plus tendre. Je ne le quittai pas de la journée ; je l'assistai jusqu'au moment de la triste cérémonie. Un peu plus tard, j'eus l'idée de le marier. Il ne repoussait pas absolument ce projet, mais sa timidité naturelle qui s'était développée avec l'âge, l'empêchait de se mettre en avant. La perspective de faire la cour à une femme l'effrayait. Bref, j'en fus pour mes frais et il se résigna à son isolement de vieux garçon.

Mais revenons à la Cagnotte, alors — c'était en 1882 — j'habitais rue de Rougemont et nous avions pris un jour pour recevoir nos amis. Un groupe de familiers venait très régulièrement faire une partie de cartes ; on prélevait sur le gain une certaine somme qui formait la *Cagnotte*. De là le nom de notre société, qui avait déjà servi d'enseigne, non seulement à l'une des meilleures comédies de Labiche, mais à une association nantaise que présida un de mes amis, le spirituel Paul Chauvet, et qui se tenait rue Gresset à Nantes chez Henri Tessier, l'auteur de la *Mode* et du *Monde*, deux comédies jouées avec succès et qui annonçait alors le brillant avenir littéraire de l'écrivain de *Sa Majesté Printemps*.

La Cagnotte, qui dépensa son argent à se donner des fêtes à Paris et même à la campagne comprenait un petit nombre de mes parents et d'amis choisis. Elle ne fut point éphémère, elle dura plusieurs années. En souvenir du Triumvirat, je proposai la nomination d'un président et la rédaction de statuts. Cette dernière fonction revenait à Legros, désigné à mes yeux par ses succès d'antan. Je fis agréer sa candidature. Il accepta.

Je veux dire qu'il accepta le titre « de rapporteur de la commission spéciale dont il était l'unique membre, » comme disait un de ses collègues. Il rédigea aussi la formule suivante d'adhésion à la Cagnotte, où l'on retrouvera les imprécations de Camille, tournées contre l'Hôtel Continental coupable de nous avoir mal traités.

On me dit : Voulez-vous être de la Cagnotte ?
Et je réponds : J'en suis, parbleu ! — Cela me botte,
Car c'est le procédé le plus intelligent
Que j'aie encor trouvé pour placer mon argent.
Ainsi je me réserve une franche lippée,
Un dîner succulent, une ample ripopée,
Et j'irai festoyer — plaisir monumental —
Chez Adolphe et Pillé. — Haine au Continental !
Puissé-je de mes yeux y voir tomber la foudre,
Voir ses salons en cendre et ses fourneaux en poudre,
Son dernier gâte-sauce à son dernier soupir, —
(Ces vers en être cause) — et mourir de plaisir.
Donc, c'est bien convenu, j'en suis, cela me botte
Et, maintenant, que Dieu protège la Cagnotte !

Cette formule n'est pas la seule poésie que la Cagnotte ait inspirée à notre ami. Le petit madrigal qui suit nous livre, dans une sorte d'acrostiche final les noms des membres de cette société de bons vivants.

AUX COMPAGNONS DE LA CAGNOTTE

Mesdames et Messieurs, j'ai fait une trouvaille
Dont vous serez bien étonnés,
N'allez pas croire que je raille,
Nous étions tous prédestinés –
A quoi donc ? — dites-vous, — cherchant – et déjà trotte
Par monts et par vaux votre esprit.
A quoi ? Tous nous étions voués à la Cagnotte.
Lisez : dans nos noms c'est écrit,

L ARREY
EUDE L
AS. LIPAUX
C OSTE
R BEAU
BOUR OIN
MA NGIN
R OY
DAMOURE TE
L GROS

Un peu tiré par les cheveux, mais fort ingénieux, cet arrangement subtil.

Mais les statuts ? Il n'y en eût jamais. Après une longue discussion qui dura toute une année, sur cet intéressant sujet. Legros nous envoya, un beau soir, son rapport définitif. En ne venant pas lire lui-même à la Cagnotte cette dissertation d'un tour charmant, il voulut peut-être se dérober aux ovations que nous n'aurions pas manqué de lui prodiguer. Le voici tout entier, ce joli morceau ; son auteur n'est plus là pour m'empêcher de faire violence à sa modestie.

MESDAMES,
MESSIEURS.

A l'une de nos dernières réunions, pour des motifs dont je respecte l'incognito — laissant à l'histoire impartiale le soin de les découvrir et de les juger — Madame Galipaux, notre Secrétaire générale, a décliné la mission de rédiger nos Statuts. Alors notre président, mon vieil ami, tout heureux de me jouer un bon tour, avec un sourire méphitoi-félix, m'a désigné pour cette besogne, et — je l'ai constaté avec chagrin — dix mains ont approuvé sa motion, et deux seulement l'ont repoussée. Que ces deux mains soient bénies !

Enfin, la tâche honorable mais ingrate dont vous avez chargé mes épaules, je l'ai acceptée sans enthousiasme ni reconnaissance — je n'ai pas besoin de le dire — mais avec la résignation d'un martyre chrétien ; et aujourd'hui après bien des hésitations, après avoir lanterné et lantiponné autant que j'ai pu, je m'exécute et viens vous présenter le fruit de mes labeurs.

Je dis labeurs, et non sans cause. Sans doute plusieurs dispositions de nos statuts avaient déjà été votées, mais elles l'avaient été sans discussion sérieuse et sans esprit de suite. C'était — vous vous en souvenez — dans cette soirée fameuse où le Continental — que Dieu confonde! — (Vivent Adolphe et Pellé!) nous avait infligé une immense mystification. Ses mets vulgaires, ses vins médiocres, son maigre dessert n'avaient point heureusement tari la source de notre bonne humeur. Au contraire comme des écoliers en vacance, nous riions de la mésaventure, nous plaisantions du *Quiproquo*. — Notre Président, avec cette verve qu'une obésité naissante n'a point alourdie, répandait à pleines mains les fleurs de sa pensée humoristique et gouailleuse. Le jeune Galipaux lui donnait la réplique, puisant — sans l'épuiser — dans l'arsenal de ses spirituelles saillies En vain celui qui écrit ces lignes lançait sur cette effervescence la douche d'un sonnet réfrigérant. Efforts inutiles, le feu d'artifice un instant interrompu reprenait de plus belle, et notre confrère Evariste Mangin — habituellement moins folâtre — mettait le comble à notre liesse avec une poésie toute pleine. Dieu sait de quel entrain et de quelle pétulance !

Il est clair que dans un pareil état d'esprit nous ne pouvions mener à bien notre œuvre de législateurs, alors que des personnages graves, chenus, et à jeun n'y réussissent parfois qu'à moitié et encore !

Je n'ai donc trouvé à ma disposition que des matériaux dispa-

rates, grossiers, à peine équarris, et j'ai dû, pour m'y reconnaître un peu, me reporter à l'idée mère qui a inspiré le fondateur de notre société.

Un soir, après dîner, il rêvait. D'abord — sous l'influence, sans doute, d'un petit verre de liqueur des Iles — sa pensée avait pris une allure légèrement tapageuse et folichonne — Mesdames, rassurez-vous, je ne la suivrai point dans les sentiers fleuris où elle s'égarait. Du reste, son école buissonnière ne fut pas de longue durée. — Bientôt le sourire s'effaça sur la lèvre de notre ami — sa pensée revint à des sujets plus austères. Même sa face revêtit un masque de gravité un peu triste. Enfin, se parlant à lui-même, il murmura : Depuis vingt-cinq ans, les colonies et les arts ont absorbé toutes mes facultés, occupé tous mes instants. J'ai gagné des écus et je me suis fait un nom dans le monde de la curiosité. Eh bien ! en vain cherché-je à me faire illusion, les affaires n'ont plus pour moi aucun attrait et quant à la réputation littéraire c'est une simple fumée qui ne vaut pas même celle d'un cigare de la Régie. Je veux atteindre plus loin — et plus haut ! *Excelsior !*

Ce disant, il arpentait à grands pas la salle de billard, et sous ses aspirations qui suivaient les mouvements de sa pensée capricante, sa pipe lançait des jets pressés de vapeur à l'instar d'une locomotive en marche.

Ses jambes flageolèrent, il s'arrêta, il s'assit ou plutôt se laissa choir, et plongeant sa tête dans ses mains, il s'abîma dans de profondes réflexions.

A son immobilité on eût pu croire qu'il dormait. Mais sa respiration rauque et saccadée, les plis frémissants de son front léonin, le mouvement de ses sourcils qui soudain s'abaissaient en ligne droite puis se dressaient en accent circonflexe, indiquaient assez qu'il était en proie à une possession surnaturelle.

Tout à coup, par la fenêtre entr'ouverte on entendit un léger bruissement d'ailes, et le Saint-Esprit, sous sa forme évangélique, vint se poser doucement sur la tête de notre ami. En même temps, dans ce salon, l'épinette, chef-d'œuvre d'Andreas Ruckers, tressaillit soudain. D'abord on eût dit un vent léger qui se jouait dans les cordes d'une harpe éolienne ; mais bientôt les sons devinrent moins vagues sans rien perdre de leur douceur, et sur le vieil ivoire jauni, touché sans doute par quelque divin artiste, s'égrenèrent les perles d'une mélodie comme les anges, dit-on, en chantent au Ciel, et comme ici-bas les mères en improvisent pour bercer les petits enfants.

Et l'oiseau divin accompagnait chaque mesure d'un battement d'ailes, et sous ces battements répétés les nuages qui couvraient

le front de notre ami se dissipaient peu à peu, son souffle devenait plus régulier, son galbe se rassérénait, et l'on voyait que la paix rentrait dans son âme. Enfin, il étendit les bras, se dressa sur ses jambes, et levant les yeux et les mains au ciel, il s'écria : J'ai trouvé !

J'ai trouvé ! Adieu désormais transactions commerciales et gloire littéraire. Je veux me consacrer à l'humanité, je veux la rendre heureuse et prospère, je veux lui enseigner l'économie et comme les hommes sont des nigauds qui obéissent non à la raison, mais à leurs penchants ; je ferai appel pour atteindre mon but, à deux de leurs travers, le goût du jeu et la gourmandise. Cagnotte et Fourchette, telle sera ma devise. Le tyran Louis-Philippe a fondé la caisse d'épargne pure et simple ; le gros père Cochery a imaginé la caisse d'épargne postale ; un autre, la caisse d'épargne scolaire ; j'établirai, moi, la caisse d'épargne gastronomique !

Et, tandis qu'il parlait, le divin pigeon accélérait ses battements d'ailes ; et l'épinette entamait un air de bravoure, une marche triomphale, ressemblant à celle du *Prophète*, autant du moins que ce qui est d'essence divine peut ressembler aux choses de la terre ; et sur le mur, au fond de la salle, un pinceau invisible traçait une scène d'une beauté colossale. Palais, chaumières, camps retranchés, tavernes, pelouses, vignobles, collines, vallons fleuris, dans un pêle-même fantastique, jusqu'aux extrémités de l'horizon se développaient à perte de vue. Et partout des foules innombrables : hommes, femmes, enfants, vieillards, de toutes conditions, en habits de fête, aux visages sereins et riants. Et tous, écoliers dans les collèges, — militaires auprès des nounous, — sénateurs au Luxembourg, — fonctionnaires sur leurs ronds de cuir, — épiciers à leur comptoir, — moines dans leur confessionnal, — bergers gardant leurs troupeaux, — voyageurs sur les bateaux-hirondelles, — ministres en conseil, — Académiciens préposés au Dictionnaire, — cuisiniers plumant leurs maîtres, — conduisaient avec un entrain vertigineux et toujours inassouvi un Trente-et-Un gigantesque !

Et autour d'eux, au milieu d'eux, l'Oiseau sous la feuillée — le ruminant dans la prairie, — la grenouille au bord de l'étang, — la mouche le long des vîtres, — le grillon dans le foyer, — le charançon dans le froment, — le cafard (blatta orientalis) entre deux vieilles planches, — le compagnon de saint Antoine entre deux grognements, — le lièvre broutant le thym, — le chien chassant le lièvre, — le lézard au bord de sa crevasse, — les araignées dans vos plafonds, — la taupe creusant sa galerie, — le crapaud de M. Icre, — le canard de M. Grévy, — les petits ânons poilus de M. Rollinat, — s'arrêtaient, prêtaient l'oreille, et chantant, beuglant, cous-

sant, aboyant, susurrant, brayant, regardant toute la foule humaine fraternellement, prenaient leur part de la grande fête universelle.

Enfin, sur le devant de la scène, au premier plan, c'était vision antibipée d'un lointain avenir, — c'était notre ami qui, le front ceint d'une auréole d'or, tenant dans sa droite une cagnotte flamboyante, mollement assis sur les épaules dodues de chérubins dont les visages rappelaient pour la circonstance les traits d'Adolphe et de Pellé, aux sons de la trompette dont Josué se servit à Jéricho, majestueusement montait au Ciel !!

Mesdames et Messieurs, ce récit apocalyptique montre clairement le but de notre Société. D'autre part, une étude attentive de vos noms a dévoilé que nous sommes, — de toute éternité — voués à la Cagnotte. Assurés par cela même de la protection de la Providence, pourquoi vouloir en élaborant des statuts toujours imparfaits substituer notre boiteuse sagesse à la Sapience éternelle?

N'est-il pas plus simple et en même temps plus respectueux des décrets du Très-Haut de nous en rapporter pour notre gouverne journalière aux inspirations qu'il ne saurait manquer d'envoyer à nos cervelles, comme il l'a fait jusqu'ici ? Poser la question, c'est la résoudre. Je me borne, en conséquence, à vous soumettre le projet de résolution, ci-après :

La Société la Cagnotte,

Considérant que les Constitutions sont destinées à ne pas être observées ;

Qu'au surplus une année d'expérience démontre surabondamment l'inutilité absolue des statuts quelconques pour assurer la prospérité de la Cagnotte :

Délibère :

Article 1er. — Au diable les statuts.

Article 2. — Le Président est chargé d'enterrer la question.

C'est le 9 mai 1883 que Legros statufiait ainsi la Cagnotte. En février 1884 la Société n'avait pas cessé d'exister ; voici un apologue qui tombait, à cette date de la plume de son aimable rapporteur.

Dans un jardinet de Paris,
Aux plates-bandes embaumées,
S'épanouissaient rose, iris
Et violettes parfumées,

Près de ce parterre coquet
L'Eden était de la gnognotte,
De ses fleurs on fit un bouquet
Et ce bouquet c'est la Cagnotte.

Aimable Cagnotte ! Elle n'eût pu désirer plus pimpante oraison funèbre.

Encore, un souvenir qui s'y rattache, et va nous faire connaître le critique littéraire, au sens très droit, à la dent un peu dure qu'aurait pu être Alexandre Legros.

On était au mois de mars 1883. Les *Névroses* de Maurice Rollinat venaient de paraître et le poète, en s'accompagnant au piano avait déclamé chez moi plusieurs de ses pièces ultra-baudelairiennes. Cette Muse au teint cadavéreux ne plaisait point à Legros. Elle éveilla même sa verve satirique et lui inspira une lettre et la *glose* vraiment impitoyable d'une poésie de Rollinat. Lettre et parodie sont d'une malice achevée. Je les cite l'une et l'autre, malgré leur ton un peu acerbe, et sans approuver complètement les procédés de dissection littéraire et grammaticale que Legros applique à l'étrange auteur des *Névroses*, que je tiens pour un poète très personnel et pour lequel je professe une sincère sympathie.

MON CHER PAUL,

J'ai bien regretté de ne pouvoir assister à la cagnotte de mercredi dernier. J'en ai été empêché par une indisposition due à mon imprudence. J'avais passé la plus grande partie de la soirée de mardi à lire les Névroses et j'en continuai la lecture dans mon lit, jusqu'au moment — qui m'échappe — où je succombai au sommeil. Que se passa-t-il? Je ne saurais le dire exactement. J'ai un vague souvenir d'avoir passé une nuit fort agitée et d'avoir rêvé d'un tas de choses, quelques-unes agréables, beaucoup lugubres, d'autres cocasses, plusieurs saugrenues. Cela n'a rien d'extraordinaire, mais ce qui l'est réellement, c'est que le mercredi matin, en m'éveillant, j'ai trouvé sur ma couverture, à côté du livre de Rollinat

encore entr'ouvert, une fumisterie versifiée qu'on jurerait écrite de ma main. Je te l'envoie — d'où venait cette élucubration? qui l'avait apportée pendant mon sommeil ? L'aurais-je composée dans un accès de somnambulisme? je l'ignore. — Toujours est-il que durant plus de vingt-quatre heures j'ai souffert d'une courbature physique et morale, compliquée d'inappétence et d'un violent mal de tête — singulier cas pathologique — heureusement c'est fini.

Je me rendrai avec plaisir à la soirée de samedi prochain. Je compte au surplus te voir mercredi soir, car je pense que ladite soirée n'empêchera pas la Cagnotte. Si je me trompais sur ce point, aie la complaisance de m'écrire un mot pour me dire si samedi je dois endosser l'habit et mettre la cravate blanche.

Je ne peux pas encore te rien dire de positif au sujet de ton jeune neveu, la révision des compositions n'étant pas terminée. Je crois qu'il sera reçu mais il ne faudrait pas lui donner la chose comme une certitude.

Ci-joint un projet de formule d'adhésion à la Cagnotte.

Et les statuts ? — Ah ! les statuts !

LE DÉJEUNER D'UN POÈTE LUGUBRE

I

Mes baisers bleus [1], *mes menuits roux* [1 bis],
Mes sentiers bruns [1 ter] semés de trous
Ma nuit verte[2], des loups-garous
Ample pelisse,
Mes enthousiasmes puissants,
Qui s'enroulent tout frémissants
(Hélas ! en dépit du bon sens)
Sur une cuisse[3].

[1] Page 32, 8e vers. Il y a aussi les baisers fauves, page 10, 2e vers.

[1 bis], p. 331. Névroses, vers 9e.

[1 ter]. (Je ne sais plus où). — Au bord du passé brun — p. 113, vers 14e.

[2] Page 339, vers 11e. Il y a aussi p. 163, vers 15, *les péchés roses*. Décidément avec Rollinat on en voit de toutes couleurs.

[3] Page 117.

Ventre pâle où je lis un poème de spasmes
Cuisse de marbre ardent où mes enthousiasmes
S'enroulent comme des serpents

II

Mes *fantômes aux nez camards*[1]
Mes frissons[2] et mes cauchemars,
Mes bras à pinces de homards[3],
Ma peur livide,
Tout ce pénible enfantement
M'a creusé jusqu'au fondement —
Déjeunons — J'éprouve vraiment
L'horreur du vide.

III

Monsieur veut-il — dit le garçon —
Huîtres, sardines, saucisson,
Hors-d'œuvre de bonne façon
Et de tous titres ?

LUI

Non — *De poitrinaires cireux*[4],
Vivants squelettes amoureux[5],
Je veux les *crachats*[6] filandreux
Voilà mes Huîtres.

IV

LE GARÇON

Truite, saumon, sole au gratin,
Turbot, goujons, menu fretin,
Merlans qu'apporta ce matin
Le train du Hâvre ?
Rôtis, bœuf, mouton, poulet, veau ?

LUI

Comment ? jamais rien de nouveau !
Qu'on me fasse cuire un cerveau
De vieux cadavre.

[1] Page 282. Vers 18e et autres.
[2] Partout des frissons, à chaque page. La pièce des *Frissons* est une des meilleures.
[3] Page 97. Pour mieux s'enlacer, nos jambes et nos bras sont des pinces de crabes.
[4] Page 10. vers 2e.
[5] Pages 110 à 112.
[6] Page 366. vers 16e, celui qui scrute leur crachoir.

V

LE GARÇON

Bien mariné, bien faisandé,
Poivré, salé, pané, lardé,
Artistement accommodé
Sauce Madère?

LUI

Non, simplement cuit dans son jus,
Pour servir, vous mettrez dessus
Quelques gouttelettes de *pus*[1]
D'un vieil *ulcère*[2].

VI

LE GARÇON

Livarot et tête-de-mort,
Chester Marolle et Roquefort?

LUI

Cela ne sent pas assez fort
Plaie et *charogne*[3]

LE GARÇON

Noix, poires, raisins savoureux?

LUI

En guise de poire je veux
Le nez trognonnant et morveux
D'un gros ivrogne.

VII

LE GARÇON

Volnay, Beaune, Chateau-Mouton,
Hermitage, Yquem ou Corton,
Qui vendent à l'esprit du ton
Quand il chancelle?

[1] Page 380, vers 6e et ailleurs.
[2] Page 67, vers 8e et ailleurs, notamment p. 379, vers 8e, *les ulcères chancreux*.
[3] Page 373, vers 14e et ailleurs. Voir aussi p. 279, vers 16.

LUI

Pas de vin, ni rouge ni blanc —
Du sang, je veux biber[1] du sang
Du sang tout chaud, tiré du flanc
D'une pucelle[2]

VIII

Puis il pensa, l'air satisfait :
Dans mon estomac stupéfait
Tout ça va produire un effet
Diabolique ;
Mais si j'épate le public,
— Et c'est le problème et le hic —
Qu'importe que mon alambic
Ait la colique ?

Malgré son appareil macabre, cette pièce de vers est au fond plein d'enjouement. Legros, avait des élans de gaieté, surtout la plume à la main. Dans le commerce de la vie il était plutôt morose et taciturne. Les nominations successives d'officier de la Légion d'honneur (13 juillet 1886) d'administrateur de 1re classe le plaçaient au sommet de la hiérarchie et ne réussissaient pas à dissiper ses accès d'humeur noire. C'est sans grande conviction qu'il écrivait un jour ces petits vers sur du papier ministériel.

Je vous le dis en vérité,
Ma bonne grâce est séduisante,
On cite partout ma bonté,
Je vous le dis en vérité,
On vante mon aménité,
Ne croyez pas que je plaisante,
Je vous le dis en vérité.

[1] Page 193.

[2] Rien de plus facile que de mettre *jeune fille* qu'on aurait fait rimer avec petille. Mais Rollinat ne serait pas content. Désormais la poésie sera physiologique ou elle ne sera point. Page 7 vers 16 et p. 26.

Et c'est en riant sous cape qu'il décochait à l'un de ses collègues, une des victimes habituelles de sa verve poétique, ce souhait pour l'année 1880 :

Le bonheur dans votre ménage,
La santé, quelques vrais amis,
Le gros lot au prochain tirage,
De l'un des emprunts de Paris,
Un bon rôti dans votre assiette,
Dans votre verre un bon vieux vin,
Voilà ce que je vous souhaite
Pour l'an mil huit cent quatre-vingt.

Pour l'an mil huit cent quatre-vingts ! Ces jolis vers nous reportent sur peu en arrière. Revenons en 1886. C'est à la fin de cette année que le Ministère envoya Legros à Londres avec M. Catusse, directeur général des contributions indirectes et M. Sans-Leroy, député, pour prendre part à la conférence internationale des sucres. Mon ami fut peu sensible à cette haute distinction. Ce voyage le troublait dans ses habitudes casanières. Je crois même que les inquiétudes de la traversée lui firent rédiger son testament. Il m'écrivit avant de partir, quelques lignes où déjà perce une pointe de spleen britannique. « Par ce temps de brouillard et « ne sachant pas un mot d'anglais, je vais joliment « m'amuser. »

(A suivre). PAUL EUDEL.

LE

« SAINT-PAUL »

DES

ŒUVRES DE MER

EN ISLANDE (1897)

I

La *Société des Œuvres de mer* a été fondée vers la fin de 1894 par des hommes d'intelligence et de cœur, pour faire participer enfin nos silencieux et vaillants travailleurs de la mer à l'inépuisable charité française.

Les pêcheurs de Terre-Neuve furent, les premiers, l'objet des sollicitudes de la nouvelle Société qui a pour président le très distingué amiral Lafont. Dès 1895 fut établie à Saint-Pierre une *maison de marins* qui rend à nos *Terreneuvas* d'inappréciables services. — Le 10 mai 1896, le premier navire-hôpital, le *Saint-Pierre*, arrivait sur le *banc* où il fut accueilli avec un enthousiasme que justifièrent d'emblée les heureux commencements et les premiers résultats de sa campagne charitable. Cette joie fut de courte durée. Un immense cri de douleur et de désolation dont l'écho se répercuta, sinistre, à travers la France entière s'éleva bientôt du milieu de nos marins de Terre-Neuve : le navire qui avait entrepris de sauver les autres, n'avait pu se sauver lui-même ; le *Saint-Pierre* avait été englouti dans les flots, la nuit du 30 mai...

Cette catastrophe va-t-elle compromettre l'œuvre naissante, l'étouffer dans son berceau ? Non. C'est le propre des âmes bien trempées de se redresser, plus énergiques et plus tenaces, sous les coups de l'adversité. Le Comité décida la construction d'un nouveau *Saint-Pierre* pour remplacer celui qui venait de disparaître d'une façon si tragique, — et d'un *Saint-Paul* destiné, lui, à venir en

aide aux pêcheurs d'Islande en faveur desquels rien encore n'avait été tenté.

Le 9 avril 1897, le *Saint-Paul* quittait le Hâvre, où il avait achevé son armement, à destination de Reykiavik.

Pour toutes sortes de raisons, les *Œuvres de mer* n'ont pas, jusqu'à présent, fondé en Islande de *maison de marins* dont l'utilité n'est pas d'ailleurs incontestable, comme à Terre-Neuve : nos pêcheurs font bien relâche de temps en temps dans un des fiords de la côte ; mais tandis que les uns choisissent Reykiavik ou Patrixfiord, à l'ouest, d'autres se rendent de préférence à Faskrudsfiord dans l'est, ou bien à Nordfiord.

Et il ne faut pas oublier que l'Islande est une grande île qui ne mesure pas moins de 510 kil. de long sur plus de 300 de large. Dans quel fiord cette *maison* de famille serait elle d'un accès plus facile, d'une utilité plus grande pour nos pêcheurs? C'est là une question très complexe qu'il faut étudier de près sous ses aspects multiples. En attendant, le navire-hôpital en tiendra lieu dans une certaine mesure. Il se rendra dans les fiords au milieu des goëlettes, aux époques de relâche ; son infirmerie sera toujours prête à recevoir les malades ; dans sa grande salle les pêcheurs trouveront des livres d'une lecture toujours agréable et saine, souvent amusante, des journaux, tout ce qu'il faut pour écrire *au pays*, — même un secrétaire, s'ils ne savent pas « mettre la main à la plume. » L'aumônier et le médecin rivaliseront de complaisance et d'ardeur pour leur être agréables et utiles — utiles aux corps et aux âmes.

Mais, habituellement, le *Saint-Paul* devra croiser sur les lieux de pêche, parmi des goëlettes bretonnes, normandes ou flamandes, empressé à secourir misères et infortunes, à rendre tous les services en son pouvoir.

II

Telle était notre mission charitable. Elle nous paraissait noble et belle, et nous acceptions simplement à l'avance de partager un peu la très rude existence de nos pauvres « Islandais », d'affronter les fureurs et les caprices de la mer boréale. Dès les premiers jours de

notre navigation, la mer mit nos bonnes dispositions à l'épreuve et voulut nous habituer sans retard à son caractère peu agréable : grâce aux mauvais temps presque continuels, — douze jours sur seize — notre traversée dura deux semaines. Ces tempêtes subies au large sur un petit voilier de 35 mètres, sont pénibles et fatigantes, surtout au début. La nuit, c'est effrayant et sinistre. Je demande la permission de citer quelques pages de mon *journal de bord* écrit chaque soir, quand les mouvements trop brusques et trop désordonnés du bateau n'enlevaient pas toute possibilité d'écrire. Plus d'une fois, en effet, pour tenir en place, il m'est arrivé d'avoir mon lit comme unique ressource, et encore fallait-il m'y cramponner de toute la force de mes poignets. Ah ! le mois d'avril qui, à terre, ramène le printemps avec toutes ses féeries, est rude en mer.

12 avril. — Nous sommes à 50 milles[1] environ au large de Cork, — Il ne fait pas bon aujourd'hui. Notre *petit* « Saint-Paul » le répète assez sur tous les tons par ses plaintes continuelles et ses lugubres gémissements. Ce mouvement violent et sans relâche, ce vacarme sinistre des flots, du vent, des voiles, des cloisons qui semblent se disloquer, tout cela abasourdit et cause une fatigue extrême. Ce soir il en est résulté pour moi un mal de tête affreux, et je me sens les nerfs tendus à se briser.

A midi, une pauvre hirondelle s'est réfugiée à notre bord, exténuée. Elle allait en France, sans doute, annoncer le printemps. Un coup de vent ou le brouillard l'aura séparée de ses compagnes. Pauvre petite, notre compatissante hospitalité n'a pu l'arracher à la mort. Aussi bien, comment eût-elle pu vivre là-bas, au sombre et froid pays d'Islande ?...

15 avril. — Toujours le gros temps ! mais aujourd'hui ç'a été le reste... Vraie tempête depuis minuit. Le vent souffle du nord, violent et glacial ; la mer est affreuse. Je crois ne l'avoir encore jamais vue aussi mauvaise. A plusieurs reprises je suis allé contempler sa fureur insensée. Passant la tête par l'écoutille non pas, ainsi que dit Loti, « comme un diablotin prêt à *sortir* de sa boîte »,

[1] Le *mille* marin vaut 1852 mètres.

mais à y *rentrer* quand les lames s'abattaient sur la dunette, j'ai réussi à bien voir ce spectacle qui en vaut bien un autre, certes, dans sa sublime horreur. Des lames prodigieuses, hautes comme des collines, roulent sur nous sans cesse leur gigantesque masse, menaçant de nous engloutir, enveloppés d'un linceul d'écume, dans la tombe mouvante, toujours ouverte... Quand on les voit ainsi fondre sur le navire, c'est à faire crier d'épouvante celui qui n'y serait pas habitué. Au lieu de s'abattre sur le *Saint-Paul*, comme on pourrait le craindre, et de le briser sous leurs assauts tonnants, elles le soulèvent comme un fétu sur leur cime échevelée; puis le pauvre navire *pique une tête* au fond de l'abîme de façon à donner le vertige...

Comme hier, quelques instants d'un calme relatif ont précédé cette musique et cette danse d'enfer ; puis, ç'a été une clameur immense et confuse remplissant tout... Dans cette clameur qui hurle de toutes parts, on dirait que tous les bruits et mugissements de la création se sont donné rendez-vous. Ce hou-hou puissant et interminable produit une impression étrange d'humiliation et de détresse : on se sent tout petit, rien, au milieu du déchaînement des forces de la nature...

17 avril. — Décidément, nous sommes abonnés à la tempête !... Le *Saint-Paul* est encore *à la cape* depuis près de 24 heures. — La nuit dernière, au plus fort de la bourrasque, mon armoire s'est détachée de la cloison, violemment. Elle est tombée sur mon bureau; heureusement j'étais au lit... Et voilà comment j'ai échappé à un danger réel mais banal, pendant que, dans mon insomnie, je songeais aux périls de la mer.

Nous sommes à 60 ou 80 milles de la côte irlandaise, au large de Valentia. Dans ces parages la mer est souvent mauvaise, me disait le capitaine. On s'en aperçoit. Lui-même répète sans cesse ce refrain significatif : « C'est égal, drôle de temps, tout de même; quel chien de temps ! »

Tantôt j'ai relu — le moment était bien choisi — la superbe description d'une tempête dans *Pêcheur d'Islande*. J'ai trouvé là mes impressions personnelles merveilleusement rendues et exprimées. « A la longue, dit Loti, cela devenait une extrême fatigue, cette fu-

reur qui ne s'apaisait pas, qui restait toujours à son paroxysme exaspéré... Une clameur géante sortait des choses... et on y distinguait des milliers de voix : d'en haut, il en venait de sifflantes ou de profondes, qui semblaient presque lointaines à force d'être immenses : cela, c'était le vent, la grande âme de ce désordre, la puissance invisible menant tout. Il faisait peur. Mais il y avait d'autres bruits plus rapprochés, plus matériels, plus menaçants de détruire, que rendait l'eau tourmentée, grésillant comme sur des braises. » A chaque instant tombait sur le navire « de l'eau à paquets, lancée avec une force à tout briser... Il en tombait de lourdes masses sur le pont avec un bruit claquant, et alors le navire vibrait comme de douleur. »

Voilà ce que, depuis plusieurs jours, j'entends, je vois, j'éprouve. Et encore : « L'excès du mouvement et du bruit les avait rendus ivres... »

Mais il faudrait citer en entier ces pages vraiment magistrales...

III

Qu'on ne s'avise pas de croire, au moins, que je les ai transcrites, ces lignes de mon *journal de bord*, pour... *faire l'intéressant*. Oh ! non ; j'ai voulu, tout en donnant une petite idée des mauvais temps en mer, répondre — indirectement — à des amateurs qui, disent sans cesse : « Oh ! moi j'adore la mer ; je voudrais bien être à votre place. » Eh bien ! les *braves*, si, après les détails qui précèdent, le « cœur vous en dit »... Notez que je n'ai point parlé de notre *ordinaire* — question non dénuée d'importance pour vous, sans doute — qui est fort peu varié et rien moins que succulent, surtout les jours où la mer trop démontée rend absolument impossible au *maître-coq* l'exercice de ses hautes fonctions...

Oui, « à ceux qui n'en connaissent que les caresses ou qui n'ont vu ses orages qne du haut de la falaise, la mer avec sa nappe bleue dont l'horizon s'allie à l'horizon du ciel. se révèle pleine d'une captivante poésie. A contempler l'étendue moutonneuse dont chaque crête se couronne d'écume, on se prend, presque, à envier le sort

des pêcheurs ; on voudrait s'en aller avec eux, loin de la côte, sur leurs barques que les vagues bercent mollement.

Ils doivent être heureux, ces marins-là. — Erreur !

Pour tous ceux qui ne lui demandent pas des distractions, des plaisirs, mais tout simplement leur pain quotidien, la subsistance de leur famille, l'Océan n'a pas de tendresse... Pour eux, la mer, c'est la lutte continuelle, c'est le combat à outrance... De tous les chantiers où s'accomplit sans trêve, sans relâche, le pénible combat du travail contre la faim, il n'en est pas d'aussi funeste, de plus redoutable que la mer. Les plus meurtrières industries ne tuent pas, toutes ensemble, autant d'hommes, chaque année, que la mer[1]. »

Tout cela est de nature à calmer singulièrement l'enthousiasme des *amateurs* ; leur enthousiasme ferait même place, il me semble, à un certain effarement, ou plutôt à un certain intérêt compatissant, s'ils connaissaient la terrible existence de nos « Islandais ». J'en veux donner au moins une idée, dans l'espoir que l'intérêt éveillé pour nous matelots ne demeurera pas purement spéculatif et platonique, — et pour atteindre plus sûrement ce but, j'emprunte la page suivante au rapport officiel et autorisé d'un médecin-major de la Marine.

« Les navires qui vont pêcher la morue sur les côtes d'Islande, sont des goëlettes montées par un équipage de 18 à 23 hommes, y compris un ou plus souvent deux mousses. Leur aménagement est des plus primitifs, parce que tout y est sacrifié au chargement.

Les logements y sont mal distribués, petits, étroits, mal aérés, et encombrés ; l'hygiène la plus élémentaire y est méconnue, aussi la malpropreté de ces bâtiments est-elle légendaire. Le pont ne comporte pas de roufle ; il est uniquement destiné aux exercices de la pêche ; deux panneaux donnent accès, l'un à l'avant, dans le *poste* de l'équipage, l'autre à l'arrière, dans le logement du capitaine. Le poste de l'équipage occupe l'extrême-avant du bateau ; on y descend par une échelle appliquée verticalement contre la paroi qui sépare le poste de la cale à chargement. Les dimensions sont des plus exiguës, étant donné le nombre d'hommes qui sont

[1] *Bulletin des Œuvres de mer*, 1er janvier 1897 (), rue Reyard, Paris).

appelés à y séjourner : hauteur, 1m60 à 1m70 ; longueur, 3 à 4 mètres. De chaque côté, dans le sens de l'axe du navire et disposées dans la muraille elle-même, sont des couchettes étroites, superposées deux à deux, et dont le fond est garni de paille ou d'une paillasse. Chaque couchette est occupée par deux hommes et leur sert tout à la fois de couchette et d'armoire, car ils y entassent, dans le plus grand désordre, tout ce qui leur appartient, même leurs provisions de bouche !...

Le long des couchettes inférieures sont rangés les coffres des hommes, faisant l'office de bancs.

Au mi ieu du poste est disposé un petit poêle en fonte constamment allumé qui, tout en maintenant une température élevée dans cette pièce, sert en même temps à sécher les vêtements mouillés.

Quant à l'éclairage, le plus souvent il est obtenu au moyen d'une lampe alimentée avec l'huile de foie de morue.

C'est dans cet espace d'air confiné, difficilement renouvelable, saturé d'humidité malgré la chaleur du poêle, que vivent et dorment tous les hommes de l'équipage. Aussi ne faut-il pas s'étonner de l'odeur nauséabonde qui se dégage de cette pièce et de la malpropreté qui y peut régner, quand on saura que la plupart des hommes se couchent et dorment tout habillés, quelquefois même sans ôter leurs bottes mouillées ..

La nourriture est des moins variées : elle se compose de têtes de morues bouillies, de pommes de terre, poisson frais, biscuit, lard, etc. ; jamais de pain frais, jamais de viande fraîche, sauf pendant les courtes relâches dans les fiords[1]. »

Voilà pour le logement et la nourriture ; il faudrait mieux pour réparer les forces épuisées par un travail extrêmement pénible qui, souvent, ne dure pas moins de 20 heures consécutives. (Du 10 mai au 20 juillet environ, il n'y a plus de nuit en Islande). Chaque homme est muni d'une longue ligne, garnie de plusieurs hameçons, entraînée au fond par un poids très lourd. Il pêche le long du bord, au vent du navire, même par les gros temps ; et, dans ce dernier cas, pour n'être pas renversé par le roulis ou les lames, il s'attache solidement sur

[1] Dr Forterre, médecin-major de la *Manche*.

place. Le ciré complet s'impose, naturellement ; les pêcheurs le serrent autour de leurs poignets pour empêcher l'eau de pénétrer dans leurs manches. Bientôt cela occasionne des plaies horribles, mettant au vif la chair meurtrie et ensanglantée. C'est ce qu'on appelle *fleur d'Islande*, — douloureuse fleur de sang !.. Et l'on continue le rude labeur malgré cette souffrance et malgré bien d'autres misères.

Parfois la maladie terrasse un de ces rudes hommes de mer ; mais il ne s'avoue pas vaincu du premier coup. D'ailleurs le capitaine est là, et les camarades aussi, pour rappeler au malheureux qu'un pêcheur n'a pas le droit d'être malade. A ses plaintes on répond par ces mots d'une énergie sauvage : « Marche ou crève ! » Et l'infortuné *marche* aussi longtemps qu'il peut remuer. Mais un moment vient où fièvre typhoïde, phtisie, fluxion de poitrine, pleurésie ou rhumatismes articulaires aigus le clouent littéralement sur son hideux grabat...

Je ne parle pas des soins (?) qu'il y peut recevoir.....

Pourquoi ne pas le porter dans un hôpital, à terre ? D'abord, il n'y avait en Islande, jusqu'en 1896, qu'un hôpital, je crois, celui de Reykiavik dont je parlerai plus loin, — et si le navire du malade se trouve à l'autre extrémité de l'île, impossible de songer à s'y rendre. Tout au plus le portera-t-on dans le fiord le moins éloigné où on le remettra à une famille indigène, et où le médecin islandais — s'il y en a un — le soignera *à sa manière*. Voilà le pauvre malade isolé, mourant, dans un milieu où il ne peut même pas se faire comprendre, la plupart du temps ! S'il échappe à la mort, c'est que sa constitution est très robuste et que Dieu a voulu le conserver à sa « bonne femme de mère » ou à ses petits enfants qui *là-bas, au pays*, parlent sans cesse de lui et des joies de son retour...

Mais plus d'une fois le capitaine ne pourra se résoudre à conduire ainsi un matelot à terre : c'est loin, ce sera une perte de temps, — trois ou quatre jours — et, quand la pêche *donne*, cela représente une jolie somme. « On le soignera à bord. » *On*, c'est le mousse, et les soins seront si intelligents que le malade expirera bientôt. La mer qui l'a tué, engloutit sa proie ; le livre de bord enregistre son décès. C'est une affaire finie.

Et la pêche continue, acharnée. La besogne de chacun s'est accrue d'une part de la besogne du pauvre disparu.

Voilà pour un malade isolé.

Et quand une épidémie vient décimer tout un équipage ? Et quand une tempête plus formidable que les autres fait sombrer des flottilles entières ? La mer d'Islande est terriblement fertile en naufrages ! Vers 1850, 80 goëlettes se perdirent corps et biens dans ces parages maudits !...

Ce n'est pas tout. Parfois le temps est calme la mer très belle ; on se croit en sécurité. Bientôt une immense masse de glace flottante est signalée ; elle semble se rapprocher du navire. On veut fuir ! Impossible : l'énorme banquise s'abat contre le bateau et le brise. Heureux ceux qui peuvent se sauver dans l'embarcation unique du bord. Lisez : le 20 avril 1876 la *Dunkerquoise* est surprise et écrasée par les glaces. Son équipage se composait de 22 hommes. Le second, le mousse et neuf hommes s'embarquent dans l'unique canot, sur l'ordre du capitaine. « L'embarcation ne pouvant pas contenir plus de monde, raconte l'un des survivants, nous réussissons à traverser les glaces et à gagner la goëlette de Paimpol *Astre des mers*. Le capitaine de cette goëlette tenta de sauver nos camarades restés sur la glace, mais la banquise sur laquelle ils s'étaient réfugiés, était entourée d'une grande quantité de glaces flottantes qui en rendaient l'approche impossible. Nos camarades essayèrent de passer de glace en glace, mais durent y renoncer, et nous firent un signe de découragement. A la nuit, l'*Astre des mers* dut s'éloigner. Le lendemain il revint sur les lieux du naufrage, — mais ne trouva nulle trace de nos malheureux camarades... »

Voici la statistique des sinistres de l'année 1892 : 12 navires se sont perdus sur 167 ; — 139 hommes ont péri sur 3130. — *Ab uno (anno) disce omnes !*

Pauvres pêcheurs d'Islande !

IV

C'est pour améliorer, sinon pour faire cesser, le triste état de choses dont le chapitre précédent n'a pu donner qu'une faible idée, que le *Saint-Paul* était envoyé en Islande.

Si la traversée avait été rude, l'aspect de ce pays nu et tourmenté, désolé et lamentable, ne nous présageait pas précisément un bonheur sans nuage durant les cinq mois que nous devions y séjourner. Le matin du 24 avril, après une mauvaise nuit passée *à la cape*, — nous ne les comptions plus – l'Islande nous apparaît, comme en un rêve, dans son manteau de brume troué çà et là par l'éblouissante couronne des montagnes qui se détachent, gigantesques et fantastiques, sur le ciel gris, au-dessus du brouillard et des nuages. Nos regards cherchent d'abord le célèbre mont Hécla. Il mérite d'attirer l'attention, certes ; néanmoins il n'est pas le roi de ces pics glacés couronnés de blancheur ; d'autres montagnes sont revêtues, en quelque sorte, d'une majesté plus souveraine et plus grandiose. Devant nous, au premier plan, presque sur le rivage, l'Orœfajokül commande l'admiration

Ce glacier dresse dans le lointain sa cime altière, (1959 m.) qui semble escalader le ciel ; on le prendrait à cette distance pour une forteresse de titans élevée là contre les assauts toujours renouvelés de la « mer la plus terrible du monde. » A droite et à gauche de ce glacier qui n'est qu'un groupe de volcans éteints, s'étendent d'immenses coulées de lave recouvertes d'une couche de glace et que, pour cette raison, on appelle « mers de glace ». On dirait deux golfes figés dans l'immobilité par un jour de grand calme. — Puis, très haute, la montagne aux flancs tourmentés profile sur le ciel ses pics aigus — véritables flèches – multipliés à l'infini. Elle semble être elle, la mer figée dans l'immobilité aussi, mais par un jour de furieuse tempête. Des nuages ouatés, cotonneux, aussi immaculés que les neiges qu'ils effleurent, se meuvent très lentement à travers ce paysage digne de l'*enfer* du Dante, détachant quelques cimes de leur base et les isolant dans le ciel morne. Et le soleil qui se dissimule derrière une nuée d'un noir intense, verse, en-dessous, des torrents d'une lumière d'or en fusion sur la plage très basse et désolée.

L'annonce d'un autre spectacle vient m'arracher à ma contemplation : un cachalot de sept à huit mètres prend ses ébats autour du navire, remontant à la surface des flots pour lancer en l'air, de son évent, des colonnes d'eau et de vapeur. Je suis,

intrigué, ses évolutions bizarres, et mon imagination se plaît à considérer le monstre, si bien à sa place dans ces parages sinistres, comme le génie de cette île de rêve.

Tel est le premier aspect sous lequel l'Islande se présente à nos yeux étonnés.

Pour arriver à Reykiavik, nous longeons la côte sur un espace de 80 à 100 milles, et toujours, quand le brouillard ne dérobe pas la terre à nos regards, c'est la même tristesse et la même infinie désolation. Vous connaissez *la côte sauvage* de Belle Isle? Eh bien! la côte sud d'Islande est incomparablement plus sauvage encore, — et plus terrible.

Pour doubler la redoutable pointe de Reykianœs, nous passons, entraînés par un courant très rapide, sur une chaîne de récifs presque à fleur d'eau. Ces récifs se prolongent à 10 ou 15 milles au large et se terminent par deux rochers escarpés et massifs qui surgissent brusquement des flots, menaçants et très sombres. Ils servent de refuge à des milliers d'eiders. La mer s'est un peu calmée, heureusement, et nous entrons sans difficulté dans le Faxafiord ou baie de Reykiavik, après avoir dépassé la *Spéranza*, de Binic, qui a hissé son pavillon aussitôt qu'elle a reconnu le navire-hôpital.

Le 25 avril, à 2 heures du soir, nous *mouillons* en rade de Reykiavik que le pâle soleil boréal — on dirait un astre mort — éclaire d'une façon étrange et encore indéfinissable pour nous, arrivants. Cette capitale est frileusement étendue le long d'une grève aux noirs galets; derrière elle, une plaine immense et dénudée, couverte plus qu'aux trois quarts de roches volcaniques, de scories de toutes sortes et de pierres innombrables que l'on croirait semées là par les mains de quelque génie malfaisant. Des montagnes escarpées et neigeuses se dressent, en fond de tableau, à l'extrémité de cette plaine; elles forment un cirque grandiose éclairé çà et là par les glaciers étincelant sous les rayons du soleil ou bien sous le reflet mystérieux du ciel. Nous regardons longuement, non pas la petite ville insignifiante (4000 h.) qui ressemble à un gros bourg de pêcheurs français, mais ces montagnes où nous découvrons sans cesse de nouvelles beautés:

tout près et dans les lointains estompés d'une brume transparente, des pics énormes profilent sur le ciel leur masse dentelée et striée, très sombre ; en face de la ville, un nuage bleu-noir fait la nuit sur les flancs d'une montagne où il semble dormir, tandis que le soleil resplendit sur le tapis immaculé qui recouvre sa cime.

Oh ! l'horrible et... beau pays !

V

A peine le *Saint-Paul* a-t-il jeté l'ancre, que le pavillon jaune hissé par une goëlette indique au docteur qu'on réclame ses soins. Nous sautons tous deux dans notre baleinière ; en quelques minutes nos quatre vigoureux rameurs nous ont conduits à la *Diligente*, de Binic. Nous *grimpons* à ce bord. Quelle bonne figure ils ont, ces braves marins ! Aujourd'hui l'arrivée du navire-hôpital leur a mis au cœur un peu de joie, et elle se reflète sur leurs grosses faces très barbues. Le capitaine nous produit la meilleure impression, — et son bateau aussi. Ce n'est pas luisant de propreté, le *métier* ne le permet pas, mais c'est bien tenu. Et pourtant, descendus au poste de l'équipage, une profonde pitié nous étreint le cœur à la vue du malade pour lequel on nous a appelés. Il est étendu dans sa *cabane*, sans pouvoir remuer. Et l'entrée de cette *cabane* est si étroite, que le docteur ne peut pas l'examiner *de visu*. Du reste tout le poste est très sombre — et empesté. Quelques interrogations suffisent pour éclairer le docteur qui commande de porter à bord du *Saint-Paul* le malade atteint de rhumatismes aigus, et remplit au préalable quelques formalités avec le capitaine.

Nous visitons ensuite les autres navires français — une dizaine — présents sur rade, et rentrons à notre bord pour y recevoir le malade qui, bientôt couché dans un bon lit, avec des draps très blancs, croit rêver : il n'avait jamais, sans doute, connu si grand bien-être. On lui aurait volontiers donné 40 ans ; notre surprise fut extrême lorsqu'il nous dit n'en avoir que 26 ! Hélas ! plusieurs campagnes d'Islande avaient de ce jeune homme fait presque un vieillard...

Tous les jours, le docteur et moi nous visitons quelques goëlettes, ou bien les pêcheurs viennent à bord du *Saint-Paul* où nous leur fai-

sons le meilleur accueil. Et que de plaies, de misères de toutes sortes sont pansées et soignées durant cette semaine ! Le médecin n'a pas donné moins de trente consultations. Les pêcheurs s'adressent à lui avec empressement, lui accordent d'emblée leur confiance qu'ils mesurent très parcimonieusement, non sans raison paraît-il, aux médecins islandais.

En juillet 1896, les *Sœurs de Saint Joseph*, de Chambéry, établies depuis 20 ans à Copenhague où, entourées de l'estime générale, elles font un bien immense, ont essaimé à Reykiavik. Elles ont fondé dans la propriété de la *Mission* catholique, à *Landakot*, une école de français et un hôpital réservé à nos pêcheurs durant l'été.

Du coup, l'hôpital islandais — et protestant — a été déserté par ceux-ci ; nos braves matelots terrassés par la maladie sont si heureux d'être soignés par les *bonnes sœurs* ! Et puis, quelle différence entre la sollicitude toute maternelle de Landakot et des soins mercenaires de l'autre hôpital où il n'y a qu'une seule infirmière, assez bonne personne, peut-être, mais qui a d'autres soucis ! De temps en temps il lui arrive de confier ses malades à la seule Providence, quel que soit leur état, pour aller aux *Eaux Chaudes*, à 3 kilomètres, laver le linge de ses petits enfants. Car si elle n'a pas de mari, elle a des enfants tout de même, et il faut qu'elle s'en occupe, de ces pauvres mignons... Avoir des enfants dans ces conditions, c'est un fait banal, là-bas, et qui ne tire pas à conséquence ; cela paraît tout naturel ; — oui, même beaucoup trop... Elle cumule, l'infirmière... Le soir venu, le repos est nécessaire, le sommeil s'impose. Et les malades auprès desquels il faudrait veiller ? S'ils paient un supplément, une autre bonne femme passera la nuit auprès (?) d'eux. Ils perdraient leur temps et leur peine, d'ailleurs, à demander à l'une comme à l'autre ce dont ils auraient besoin : toutes deux ne comprennent pas un mot de français.

Et quand un pauvre moribond, oubliant, jadis, qu'il était en pays protestant où depuis plusieurs années (jusqu'en 1896) il n'y avait plus de prêtre catholique, réclamait « un prêtre pour l'amour de Dieu », on faisait tout de même venir le pasteur ; mais, comme de juste, il ne voulait ni ne *pouvait* donner l'absolution, le pardon imploré avec

larmes. Et alors le moribond repoussait avec mépris l'assistance qu'il savait inefficace et vaine du « ministre du saint Evangile, » tout en se plaignant, l'infortuné, qu'on le laissait « crever comme un chien. »

Oh ! qui dira la détresse sans nom des marins bretons et flamands, remplis d'une foi simple et ardente, qui sont morts ainsi loin du pays natal, loin de leur famille, au milieu d'étrangers au langage incompris, privés de toutes les consolations, privés surtout de cette assistance maternelle, de ces prières, de cette intervention puissante et très douce que l'Église prodigue à ses enfants à l'heure suprême !...

Désormais ils trouveront à Reykiavik, il est vrai, un hôpital catholique, avec des religieuses et un prêtre ; un autre hôpital a même été fondé par la Mission en 1897 à Faskrudsflord ; mais les goëlettes ne vont pas toutes dans ces deux localités ; quelques-unes ne s'y rendent jamais. Durant la dernière campagne de pêche, l'hôpital de Reykiavik n'a reçu que six malades, et celui de Faskrudsflord une dizaine.

Et les autres, si nombreux ? Je les représentais plus haut mourants à leur bord dans des conditions navrantes. Que l'on se représente maintenant l'hôpital-flottant au milieu des goëlettes *françaises*, leur amenant le médecin du corps et le médecin de l'âme. Voyez les malades quittant leur pitoyable et hideuse *cabane* pour se réfugier dans l'infirmerie du *Saint-Paul* ; voyez ces malades recevant, non plus les soins d'un mousse ignorant et grossier ou d'un capitaine inexpérimenté, mais les soins d'un médecin-major de la Marine qui leur consacre, avec les ressources de son art, toutes celles de son dévouement et de son cœur ; — voyez ces malheureux encouragés et fortifiés par la parole affectueuse et moralisatrice du prêtre ; voyez-les, mourant consolés et réconciliés avec Dieu, reposant avec amour leurs lèvres tremblantes sur le Crucifix,

Et dites, après cela, si la mission des navires-hôpitaux n'est pas très noble et très belle, digne de toutes les sympathies des cœurs vraiment français et vraiment chrétiens, digne aussi des concours les plus généreux.....

Je voudrais être très éloquent pour les susciter, ces sympathies, nombreuses et ardentes. Voici quelques strophes vibrantes écrites « *pour les Œuvres de mer* » par un de nos poètes bien connus, M. Armand Silvestre ; ces vers expriment d'exquise façon ce que j'ai tenté de dire sur le même sujet.

Des Océans profonds, vers l'horizon polaire,
De leurs bateaux grossiers tendant les vols pesants,
Les pêcheurs, jusqu'à l'île aux remparts de brisants,
Ont fouillé l'horizon et bravé la colère.

Vers le but périlleux où les attend « Demain »,
Sous les jours sans soleil et les nuits sans étoiles,
Faisant gémir les mâts, l'aile rude des toiles
A dirigé leur course et guidé leur chemin.

Et c'est au loin la lutte héroïque et sans fin,
Le cœur plein du regret de la natale plage,
La lutte pour tous ceux qui restent au village,
Où les Femmes, les Vieux et les Petits ont faim !

Mais combien reverront la cabane chérie
Que cherchent leurs regards tournés vers l'Orient,
Où l'on attend toujours en filant, en priant
Notre Seigneur Jésus et la Vierge Marie ?

D'un climat sans pitié le mal obscur les mord !
Oh ! souffrir loin des chers absents pour qui l'on souffre !
Attendre, suspendus à la lèvre du Gouffre,
La Vague pour linceul, à l'heure de la mort !

Le flot se refermant à la place où l'on tombe !
Sans prière et sans glas dans l'air vif et transi !
Ah ! c'est mourir deux fois que de mourir ainsi
Sans pleurs à son chevet et sans croix à sa tombe !

Ne souffrez pas cela, vous, les heureux deux fois,
Pour qui la vie est douce et la mort est fleurie !
Pour qui se rouvrira le sein de la Patrie,
Qu'endormiront les chants de vos anciennes fois !

Ne souffrez pas cela ! ces hommes sont nos frères.
Ah ! qu'entre eux et nos cœurs comme un pont d'or jeté,
Une flotte à son bord portant la Charité,
Les vienne secourir en leurs destins contraires !

Partez, vaisseaux sauveurs, moins rudes et plus grands ;
Qu'un souffle de Pitié gonfle notre aile blanche,
Et qu'aux plis du drapeau la croix rouge se penche,
Pour guérir les blessés et bénir les mourants !

Partez, vaisseaux sauveurs qui gardez l'espérance
Aux fils de la misère, aux héros du devoir,
Apportez à ces fils qui la veulent revoir,
Apportez un morceau du grand cœur de la France !

Pour hâter leur salut, à vos plaisirs prenez
L'aumône qu'aux marins doit la terre féconde !
Donnez pour les pêcheurs lointains, heureux du monde,
Et, par Dieu, vos bonheurs vous seront pardonnés !

(A suivre.) P. Giquello.

POÉSIE BRETONNE

NOEL BRETON

Kan er Vugulion kénl monet d'er hreu a Vethléem.

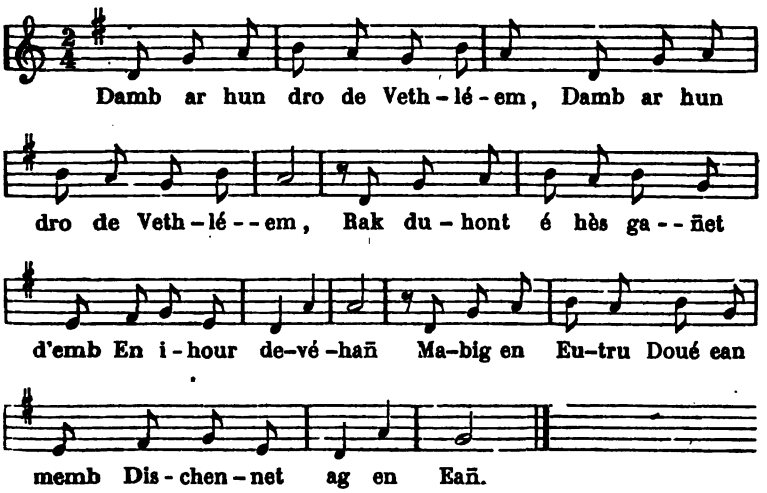

SIMON

Damb ar hun dro de Vethléem, (*bis*).
Rak duhont é hès gañet d'emb
En ihour devehañ
Mabig en Entru Doué ean-memb
Dischennet ag en Eañ.

JULIAN

— Damb aben kèr, me brèr Simon (*bis*)
Dasonein e ra me haloñ,
É kleuet kement-sé.
Mès piw homb-ni, bugulioñ,
Eit guélet Mab hun Doué !

Allas ! tud peur homb-ni meurbet, (*bis*)
Peur a vadeu, peur a spered
Eit konz get guirioné ;
Er Hroédurig, mestr ol er bed
N'hun sellou ket marsé. »

STEVAN

— « Ne gonzès ket el-sé, Julian ; (*bis*)
Poen en dès er Hroédur bihañ
E kleuet te gonzeu ;
Mab Doué get en hirrèh vrasañ
E glask hur haloneu.

Guir é laris é homb tud kéh (*bis*)
Mès Mab Doué lañ a vadelèh,
Lañ a humilité,
En dès lausket é rantelèh,
Eit choéj er beuranté.

Er ré distér, er ré peurañ (*bis*)
E zo karet get hoñ guellañ
Er péh e gredañ mé,
Rak ean en dès hum hroeit bihañ
Eit bout hanval doh t'hé.

Tuchant é hoé deit en Ælet (*bis*)
De laret d'emb enneüéted ;
Gañedigèh Jésùs,
Eit ma yehemb ol d'er guélet
Get ur galon joiùs.

Ol er Vugulion aral.

Te lar er huirioné, Stevañ ; (*bis*)
Damb ar hun dro keti-ketañ
D'er gér a Vethléem,
Damb de huélet er Mab bihañ
E zo digasset d'em.

Léon

Un dra benag e larein mé, (*bis*)
Mar me lausket de gonz eüé,
Cheleüet, me bredér :
Ur predeg kèr d'er Hroédur Doué
E garehén gobér.

Me larou d'er Mabig karet (*bis*)
Er chonjeù lakeit em spered,
Chonjeu deit ag er lué.
Rak me hunoñ n'hellehen ket
Kavèt er chonjeu-sé

Mathaô

Te houér predeg enta, Léon ? (*bis*)
Rein e rau d'is mélasion ;
Mès guélamb un tamig,
Guélamb mar konzès à fœson
Dirag er Hroédurig.

Léon

Dirag Jésus a p'arrivein, (*bis*)
De getañ é'raug ma ronzein
Me daulou me bounet
Ha me gouéhou ar men deulhin
Eit bokein d'é zeu droed.

Arlerh me saüou liant mad (*bis*)
En ur dorchein men deulegad,
Rak me houilou get joé,
Ha me larou bèn un herrad
Deuèh mad d'is, men Doué !

Me gred é hous é guirioné (*bis*)
Er mestr hemb par, en Eutru Doué,
Mab en Tad Eternél
Ha neoah dèn él hon eué,
O kroédurig santél.

En doar a houdé puar mil vlé (*bis*)
Get un hirrèh vras er horté
Salver en dud kablus
Laramb ol breman trugèré,
Chetu gañet Jésus.

Perak, ô Jésus beniget (*bis*)
En ur léh peur é hous gañet
En ur houh marchaussi ?
Er logeris vilañ ér bed
E zo reit d'er Messi !

Eit gôlein te vampreu tinér (*bis*)
N'en dès nameit tameu mihér
Na braseit peuranté !
Hag un offén, ô me Salvèr,
E zo hoah te hulé.

Breman e ma yein er gouian
Ha kèr é bout étal en tan
É' tummet azéet.
Aveit ous-té, me brer bihañ
N'en dès uled erbet.

Er roué Hérod e zo kousket
En é balœs a eur karget
Mès aman, ô mèn Doué,
Me huél ar er ploùs golvéet
Mabij er brassan Roué.

Perak enta Roué er rouañé
E t'es choéjet er heuranté,
Choéjet er misérieù ;
Te zo mamén en ol dañé,
Mamén en ol joéieù.

O Kroédurig, dous el un oèn
Breman é komprenañ hemb poèn
Perak é hous ér hreu,
Perak é hous deit de vout den
E kreis en-souffranseu.

Deit ous ér bed man a dristé
Eit diskoein d'emb te garanté ;
O Jésus, guir Messi ;
Eit ma vehemb hanval d'is-té
E hous hanval d'em-ni.

Keneveit is é hoemb kollet,
En ihuern é vehemb kouéhet,
Més, ô Jésus bihañ,
Ar en doar é hous dischennet
Eit hur seüel d'en Ean.

Penauz é larein trugéré ? (*bis*)
O me Salver, me garehé
Rein d'is un douœzon,
Ne mès chet argant na dané,
Me ra d'is me haloñ.

Rekis é bout kaled el mein
A pe chomér hemb te garein.
O Doué karantéus.
Aveit-ou mé tré ma viüein
Me garou me Jésus.

Piw ar en doar e viüehé
Hemb karein en humilité
Hemb disprisein er bed
A pe huéler Jésus Mab Doué
Ken izél dischennet ?

Breman é raug monet d'er gér
Kenavo d'is, ô me Salvér
E laraň get aňkin
Etal d'is bourrus é kavér
Chomél eit beruikin.

Ol er Vugulion aral.

Te houér predeg el ur personň,
Konz aveit omb enta, Léoň ;
Dirag er Hroédur-Doué.
N'en dès chet bugul ér hantoň
Ken habil él ous-té.

Stevan Kerhoret.

TRADUCTION FRANÇAISE

Chant des Bergers avant d'aller à l'étable de Bethléem.

SIMON

Allons ensemble à Bethléem, car là-bas il nous est né la nuit dernière le fils de Dieu lui-même descendu du ciel.

JULIEN

Allons tout de suite, mon frère Simon, mon cœur tressaille de joie à cette nouvelle ; mais qui sommes-nous, bergers, pour voir le fils de notre Dieu ?

Hélas ! nous sommes des gens très pauvres, pauvres en biens, pauvres en esprit, pour dire la vérité.

Le petit Enfant, maître du monde, ne daigne peut-être pas nous regarder?

ETIENNE

Ne parle pas ainsi, Julien ; tes paroles font de la peine au petit Enfant ; le fils de Dieu recherche nos cœurs avec le plus grand empressement.

Il est vrai que nous sommes de pauvres gens ; mais le fils de Dieu, plein de bonté, plein d'humilité a bien voulu laisser son royaume pour choisir la pauvreté.

A mon avis, ce sont les plus petits, les plus pauvres qu'il affectionne de préférence, car il s'est fait petit lui-même pour devenir semblable à eux.

Tout à l'heure les Anges sont venus nous annoncer la nouvelle de la naissance de Jésus afin que nous allions tous le voir avec un cœur joyeux.

TOUS LES AUTRES BERGERS

Tu dis la vérité, Etienne, allons tous ensemble au plus vite, allons à Bethléem, allons voir le petit Enfant qui nous est envoyé.

LÉON

Je dirais bien quelque chose aussi, moi, si vous me laissiez parler. Ecoutez, mes frères, je voudrais faire un beau sermon à l'Enfant Dieu.

Je dirai au petit Enfant chéri les pensées qui me sont venues à l'esprit, pensées venues du ciel, car, de moi-même, je ne pourrais jamais trouver de telles pensées.

MATHURIN

Ah ! tu sais donc prêcher, Léon. Je t'en fais mes compliments ; mais voyons un peu, voyons si tu parles comme il faut devant le petit Enfant.

LÉON

Quand je serai rendu auprès de Jésus, tout d'abord avant de parler, je tirerai mon bonnet et je tomberai à genoux pour lui baiser les pieds.

Ensuite je me lèverai lestement, en m'essuyant les yeux, car je pleurerai de joie, et puis je dirai : « Bonjour, mon Dieu !

« Je crois que vous êtes, en vérité, le maître sans pareil, le Seigneur Dieu, le fils du Père Eternel et cependant homme aussi comme moi, ô Saint-Enfant.

La terre depuis quatre mille ans attendait avec une grande impatience le Sauveur des hommes coupables. Désormais exprimons tous nos remerciements, voilà que Jésus est né.

Pourquoi, ô Jésus béni, êtes-vous né dans un pauvre réduit, dans une vieille étable ? le logement le plus abject du monde devient le séjour du Messie !

Pour couvrir vos membres si tendres vous n'avez que des haillons ! quelle pauvreté ! et de plus, ô mon Sauveur, une crèche vous sert de couchette !

A présent l'hiver est rude et il fait beau se chauffer assis auprès du feu. Pour vous, mon petit frère il n'y a point de foyer.

Le roi Hérode est couché dans son palais rempli d'or : mais ici, ô mon Dieu, je vois étendu sur la paille le Fils du plus grand des Rois.

Pourquoi donc, ô Roi des Rois avez-vous choisi la pauvreté, choisi les misères ? C'est vous la source de tous les biens, la source de toutes les joies.

O petit enfant, doux comme un agneau, maintenant je comprends sans peine pourquoi vous êtes dans l'étable, pourquoi vous êtes devenu homme au milieu des souffrances.

Vous êtes venu dans ce malheureux monde pour nous montrer votre amour. O Jésus, vrai Messie, c'est pour nous rendre semblables à vous que vous avez pris notre ressemblance.

Sans vous nous étions perdus, l'enfer devenait notre partage ; mais ô petit Jésus, vous êtes descendu sur la terre pour nous faire monter au Ciel.

Comment exprimer ma reconnaissance ? O mon Sauveur, je voudrais vous faire un don. Comme je n'ai ni argent, ni fortune, je vous donne mon cœur.

Il faut être dur comme la pierre pour ne pas vous aimer, ô Dieu d'amour.

Quant à moi, j'aimerai mon Jésus aussi longtemps que je vivrai.

Qui pourrait vivre sans aimer l'humilité, sans mépriser le monde, lorsqu'on voit Jésus, le fils de Dieu, descendu si bas.

Et maintenant, ô mon Sauveur, avant de m'en retourner à la maison, je vous dis adieu avec beaucoup de regrets. Auprès de vous il fait si beau qu'on voudrait ne plus vous quitter.

TOUS LES AUTRES BERGERS

Tu sais prêcher comme un recteur. Parle donc pour nous, Léon, devant l'Enfant Dieu. Il n'y a pas de berger dans le canton aussi savant que toi.

COIN DE BRETAGNE

Rochefort-en-Terre, fortifiée aux temps lointains où la Bretagne guerroyante dut se hérisser de fiers donjons et de châteaux pour se soustraire au joug des Francs, des Plantagenet ; pour se défendre contre Mercœur ou contre elle-même (quand elle voulut, façon très bretonne, tenir tête à ses ducs même), Rochefort-en-Terre n'est plus qu'une vieille petite ville, curieuse d'aspect avec ses seuils anciens, ses fenêtres à pignons, ses deux portes béantes, son Calvaire fruste et son église.

Les ruines du château occupent le sommet d'une colline d'où l'on découvre les routes adjacentes, les cols étroits coupés dans la ligne anguleuse des ardoisières de Quenfol, fleuries de cistes, et, fraîchement verdoyant en cette douce fin d'avril, l'horizon où foisonnent les chênes, les houx, les hêtres, les sapins et les trembles.

Devant le château, une vaste cour en demi cercle ; une prairie maintenant.

Le portail et l'imposante façade disparaissent sous l'épaisseur énorme des lierres. Des marronniers, autour, étalent un vigoureux feuillage où pointent des thyrses immaculés. Çà et là des pierres taillées gisent ensevelies dans la mousse ; enguirlandées de fleurs sauvages et la nature généreuse décore, une fois de plus, ou cache la vétusté des choses.

A droite, une salle où l'on voit encore le chambranle d'une belle cheminée. A la base d'une grosse tour, dans un puits, un escalier conduit au souterrain qui traverse la ville.

Peut-être en 1488, quand les Français prirent Rochefort ; en 1594 quand les gens de Mercœur brûlèrent le château[1], les hommes

[1] *Abbé Le Mené.*

d'armes enfilaient cette voie couverte et gagnaient par là l'autel, pour y manger le pain des forts avant de se battre.

Aujourd'hui encore, avec ce clocher carré où s'ouvrent sournoisement huit fenêtres, sous des auvents ardoisés qui semblent les visières baissées des casques ; avec ses nefs séparées par trois lignes irrégulières de piliers trappus (les uns circulaires, les autres octogones, un autre formé de trois pilastres et augmenté d'un contrefort) la demeure divine, elle aussi, a l'air d'une forteresse.

Les souterrains sont comblés. Le soc de la charrue remplace l'estocade. Le soleil n'allume plus d'éclairs au fil des pertuisanes ou dans les mailles des hauberts et le dernier des quatre pignons ornés qui bordent le toit de l'église (où viennent maintenant d'humbles femmes, des enfants, de placides fermiers) porte ces mots dans un cartouche : *Ma maison est une maison de prières.*

Au-dessus du porche en anse de panier, un autre cartouche encadre un blason surmonté des neuf perles et le pignon qui coiffe l'entrée est flanqué de dragons ailés. Plus loin, à droite, un bélier ; à gauche une gargouille.

Le sol se creuse et l'on descend jusqu'au seuil de la demeure sainte par deux perrons de sept marches chacun. Un troisième perron, intérieur celui-ci, rejoint le pavé des nefs.

Parmi les six retables de hauteurs et de structures diverses qui tiennent tout le chevet de l'église, le troisième forme un triptyque qui enferme la porte pleinement cintrée de la sacristie. C'est un beau travail polychromé, simulant la ronde-bosse.

Au milieu, Dieu le Père et le Christ soutiennent une couronne de marquis[1], toute dorée, au-dessus d'un globe d'azur où deux bandes d'or se croisent et que gardent deux anges aux ailes éblouissantes, agenouillés Deux petits autels, au bas du triptyque, achèvent élégamment l'ensemble.

La fantaisie la plus originale a dicté les goûts de ceux qui au XVe et au XVIe siècles ont construit cette solide église, mais à vingt pas du portail, sur l'emplacement d'un cimetière disparu ; est-il assez primitif ce calvaire effrité sur son socle octogone.

Les comtes de Rochefort étaient marquis de la Daubiais.

Au pied de la Croix, les scènes de la Passion : le baiser de Judas, la Flagellation, le Crucifiement, la Descente de Croix se devinent malgré la naïveté des sculptures et l'usure du granit. Au-dessus quatre faces carrées nous montrent Godefroy de Bouillon (ou saint Louis) tenant la couronne d'épines, dos à dos avec Judas qui serre sa bourse. Entre eux, saint Paul n'a plus qu'un inoffensif tronçon d'épée, et l'on ne comprend pas bien si le prêtre, revêtu de ses ornements sacerdotaux, qui occupe la quatrième page de cette grande histoire incrustée dans la pierre grise, est un évêque ?... ou un abbé mitré ?...

Cet intéressant calvaire, aussi bien que les retables ou les beaux dragons ailés de l'église, prouve que nos sires de Rochefort, francs batailleurs puisque l'un d'eux était à Mi-Voie, prisaient aussi les choses religieuses et les choses d'art.

On trouve des seigneurs de Rochefort au XIIe siècle. Ils avaient haute, moyenne et basse justice. Dès 1250, ils possédèrent plusieurs seigneuries, dont Châteauneuf, l'une des plus importantes de la Haute-Bretagne[1] Donges et Ancenis.

C'étaient de joyeux compagnons durant leurs jours de fêtes ! Oyez comment on se divertissait chez eux : « A Rochefort *le duc d'Amour* devait aller chercher dans toutes les maisons, le lundi de Pâques, les lins et chanvres qui n'étaient pas encore teillés, et les brûler à la cohue pour punir de leur paresse les mauvaises ménagères ».

« A Rochefort le poissonnier devait se rendre à l'orme de la Tahurte, où se trouvait le duc d'Amour qui lui baillait la bénédiction avec le pied gauche, puis il se jetait dans l'étang du Colombier. On ne se contentait pas de cette dure exigence, on y ajoutait l'ironie : un tenancier, pour la jouissance de sa maison, fournissait une chaudière de terre toute neuve remplie de feu, qui était portée dès le matin, sur les bords de l'étang, sous le plaisant prétexte de chauffer l'eau[2].

Dans la guerre des *Jeanne*, les sires de Rochefort étaient pour Charles de Blois.

[1] *Abbé Guillotin de Corson.*
[2] *A. de la Borderie.*

On évoque malgré soi les silhouettes de ces vaillants soudards dans les demeures carrées et lourdes qu'ils ont édifiées.

Sous l'auvent convexe, artistement couvert de minuscules ardoises imbriquées en écailles, la main d'un docte chapelain va soulever ce marteau de bronze finement roulé en forme de dauphin ?... Quelque gente damoiselle va se laisser apercevoir à la fenêtre de cette tourelle mi-octogonale, coquette sous son toit pointu et dont l'encorbellement se termine par une fort vilaine bête si gracieusement sculptée ?

> Et je les vois passer encore bayant aux grues
> Chassant et bataillant ; faucon ou dague au poing
> Ou discutant maint texte obscur[1].

La féodalité bretonne est morte. Ici, parmi ses reliques, des fleurs poussent comme sur les tombes. Des juliennes blanches, des lilas, des glycines surgissent des carrés de pierre qui établissent des terrasses massives devant ces huis armoriés. Les doigts rudes qu'enfermaient des gantelets ne les meurtriront plus en les cueillant.

II

Une autre célébrité, presque inusable celle-ci, est acquise à Rochefort-en-Terre.

Les peintres, oiseaux de passage à l'ordinaire, viennent se nicher là ; attirés et retenus par les charmes pittoresques des vallons clairs que cernent les coteaux bleus.

Dès l'arrivée, Rochefort doit les séduire. Depuis la gare de Malansac, la route est ombragée le plus souvent par des hêtres magnifiques ; des bois ou le roucoulement rauque des ramiers sauvages répond aux improvisations mélancoliques du rouge-gorge, aux gaies cantilènes des grives et du merle. Sur les talus, les fiers bouquets du genêt donnent à la campagne l'apparence merveilleuse que valait à la toilette mesquine de Cendrillon le coup de baguette de sa marraine Fée.

Alors, si le soleil couchant, cet impeccable artiste, illumine sous

[1] *Les ancêtres, Frédéric Blin.*

bois le velouté des mousses, la sveltesse des hêtres, l'ampleur des châtaigniers, variant capricieusement la gamme des tons dans l'uniformité verte des branches ; s'il effleure en même temps, dans les lointains, l'harmonieuse teinte les collines ardoisées, que reflètent poétiquement dans les prés les corolles de la scylla courbant sous les chauds rayons toutes ses humbles clochettes, plus d'un peintre s'immobilisant là, soudain, a pu trouver la Bretagne charmante.

Dans la sonorité admirablement paisible des crépuscules, s'ils ont noté la voix grêle d'une fillette qui, tout en ramenant son troupeau, houspille le *tauré* attardé au pacage, les agneaux noirs qui ravagent vivement toutes les pousses fraîches ; en recevant au passage l'honnête salut de l'enfant, tandis qu'elle s'arrête, curieuse, elle aussi, en face des étrangers, ils ont pu la trouver bonne à peindre, parmi ses bêtes, et la croquer.

L'entrée à Rochefort-en-Terre est ravissante. Sur un sommet rocheux, taillé à pic, s'étale un bois taillis formé d'essences diverses. Un chêne superbe, posé là comme en avant-garde, étend gracieusement ses branches. Si d'aventure quelque poète breton passe par là, il songera au chêne que Brizeux a voulu sur sa tombe.

La chapelle *des Landes* paraît à travers les feuillages. La route longe le cimetière. En plein air, sous le ciel printanier les morts dorment leur dernier sommeil : faites, mon Dieu, qu'il leur soit doux !

Une autre route, continuant celle-ci, contourne le massif boisé, passe sous l'une des portes construites au XVIIIe siècle et ramène vers l'église, entre deux murs où surabondent les pariétaires et les valérianes Des sureaux, des ravenelles, des tilleuls nains poussent là-dessus, ressemés par les bordures des vieux jardins où le buis aligne d'antiques retraits de splendides corbeilles. Les troupeaux, les prenant pour des talus, broutent les murs de la ville.

Des arbustes fleuris cachent des trous noirs entre les bâtisses misérables. Plus loin, des dalles en ardoise pavent confortablement les façades des logis ; des piles d'ardoises épaisses consolident les murs : on en a mis partout !...

Donc les peintres aiment Rochefort-en-Terre. Ils ont laissé sur les panneaux de la salle à manger de l'hôtel d'aimables coups de pin-

ceaux : prairies, vieilles rues, fleurs, marais, personnages, natures mortes, ruines, marines, signés *Deyrolles*, *Grolleron*, etc.

Tout en haut d'une porte, surtout, un très gentil paysan accoudé sur un mur, pendant que vous dînez vous dévisage. Sous son couvre-chef étriqué, une paille qu'il a tressée lui-même, sans doute, après la moisson, il a la figure sale... c'est bien nature ! voilà ce qu'ils ont compris les peintres !

Au-delà de la ville, sur la route de Questembert, une chapelle dédiée à saint Roch domine tout le pays. Du clocher on aperçoit Redon.

C est là qu'il faut monter pour saluer encore une fois les souvenirs séculaires de la seigneurie bretonne.

SYLVANE.

PETIT LANDRY

Par Jean Mérac

Pour mon frère de lettres Georges Frappier.

Il a seize ans. Il traîne un pesant véhicule.
A peine il est Daphnis, on veut qu'il soit Hercule.
La charrette à laquelle on le voit attelé
Le brise, et le petit, hâve, s'en est allé
Mal nourri, mal vêtu, mal chaussé, par la ville
Remplir une besogne à la fois noble et vile.
Il est livreur, gagnant quarante sous par jour.
Bambin, car il ne fut qu'un produit de l'amour,
Il connut les hivers de jeûne et de détresse.
L'homme dont sa maman n'était que la maîtresse
Le battait et son corps fragile à se briser
Peut-être n'eut jamais le baume d'un baiser.
Résultat d'une faute, il en porta la charge.
Songez. Le monde est-il d'un concept assez large
Pour accueillir avec une égale bonté
Le rejeton issu d'un commerce éhonté
Et celui du contrat légal devant le maire ?
Au fils de fille il faut, irrévocable, amère,
La réprobation qui courbe les maudits.
Les temps d'égalité que des fous ont prédits
Ne sortent pas encor de la brume du rêve,
Et quoique les repus, les heureux fassent grève
Devant les saints devoirs de la paternité,
Quoique ces criminels, avec sérénité,
Trouvent tout à la fois indispensable et drôle,
Neutralisant l'hymen de ravaler son rôle

Aux stériles écarts de leurs sens pervertis,
L'anathème est jeté sur les humbles petits
Sur les bâtards à qui, dans les heures farouches,
On remettra fusils, bombardes et cartouches
Afin de préserver des toits fermés pour eux.
Gracile éphèbe, il est un de ces malheureux
Que la loi se refuse à prendre sous son aile.
Il demeure là-bas, dans un lointain Grenelle,
Avec une marâtre, en un taudis sans un air.
Paresseuse et de plus ivrognesse, il est clair
Que ce qu'il lui rapporte alimente son vice.
Mais songeat-il jamais, le pauvre, à quel service
Elle pourrait lui rendre en le débarrassant ?
Pour la rogue mégère il se fait caressant
Et si quelque client parfois le rétribue,
Quoique l'obole, à bref délai, doive être bue,
Il la lui donne, plein d'un dévouement pieux,
Un sourire craintif errant dans ses grands yeux.
Mais comprend-elle ? Il faut à la gaupe exigeante
Que ton fils, en peinant comme un nègre, l'argente
Pour pouvoir ripailler avec des malandrins.
Oh comme les « jaunets » par elle sont étreints
Lorsque petit Landry lui délivre sa paye !
Supposant qu'il pourrait la tromper, elle essaie,
Adoucissant la voix que lui fait l'alcool
De surprendre la moindre intention de vol.
Or, elle doit se rendre aux preuves ; le jeune homme,
Probe, croirait déchoir s'il ne livrait la somme
Intégrale de son héroïque labeur.
Il n'agit pas ainsi dominé par la peur
Des coups, mais un penchant inné de rectitude
De ce renoncement lui donne l'habitude.
Landry n'a jamais soif, Landry ne fume pas.
Nulle séduction ne naissant sous ses pas,
Il va sans se douter du crime, tel un ange
Dont les pieds défieraient l'atteinte de la fange.

Pourtant il a parfois des pensers lancinants.
Il aperçoit des faits cruels et surprenants
A mesure qu'en lui s'affirme la logique.
Quel caprice ignoré, quelle force magique
Attribue à certains le régime enchanté
Qu'ils goûtent dans l'aisance et dans l'oisiveté?
Pourquoi la bure aux uns quand d'autres ont la soie?
Pourquoi ce qui reluit, pourquoi ce qui chatoie
Pourquoi la jouissance, et l'or, et les saluts,
Et l'amoncellement de trésors surperflus
A des favorisés dépourvus de mérites?
Ces lois d'iniquité seraient-elles écrites
Si haut, dans le domaine où nous n'atteignons pas,
Que le deshérité doive arrêter ses pas,
Quoique un ferment secret d'Idéal l'avertisse,
Sur le seuil du chemin qui mène à la Justice ?
Or, s'il n'est secoué par nul ressentiment,
Petit Landry se dit cela confusément
Quand son linge mouillé sur sa poitrine colle
Et que, tout ruisselant sous l'horrible bricole
Qui le réduit au rang d'un animal de trait,
Il traverse le luxe et la pompe. Il devrait
Comme tant de garçons rencontrés en sa route
Connaître un nid douillet, un saint asile. Il doute
De la protection du Ciel, de l'équité ;
Car si de ses devoirs Landry s'est acquitté,
Si le manque de soins assombrit son enfance,
S'il fut trop tôt livré sans but et sans défense
Aux hasards du ruisseau, piège du plébéien,
Si tenté par l'abject, il n'a vu que le bien,
Quelle est la sanction de sa noblesse d'âme ?
Fut-il jamais, jadis, dans l'ergastule infâme,
Esclave plus courbé sous le joug du labeur?
Aussi sur son visage une vague stupeur
Se lit quand, harassé d'une tournée immense,
Il songe à son enfer qui toujours recommence

Et voit que le carcan qui l'attache au malheur
L'amoindrit et de son printemps la coupe fleur.
Il en devient hagard, sa bonté naturelle
Semble à ces moments-là sentir planer sur elle
Un concert de récolte et de mal déchaîné ;
Pourquoi n'exister point ? Ironie, être né!
Que sera-t-il jamais, sinon le prolétaire,
Le tâcheron quelconque, âne qui doit se taire
Sous le faix meurtrier dont on remplit son bât ?
En son cœur contre Ormuz Arrhimane combat
Comme pour l'attirer dans sa sombre cohorte.
Bientôt, il le pressent, sa raison sera morte
Avant d'avoir conquis l'épanouissement.

. . . . . .

Or, un soir qu'il revient au logis, pesamment,
Longeant les quais déserts, sur le déclin d'Octobre,
Il marche en titubant, lui, tempérant et sobre.
D'où vient donc que petit Landry heurte les murs,
Qu'il suffoque, et d'où vient aussi que ses yeux purs
Ses yeux, habituels miroirs des cieux limpides,
Pour qui les chercherait soient fixes ou stupides ?
C'est que, voulant mourir, Landry s'est enivré.
Puisqu'infailliblement de joie il est sevré.
Puisque des coups du sort point de mire fragile
Il est, on ne saurait le nier, de l'argile
Dont la société pétrit le paria,
Puisque, dès son berceau, le sort l'injuria,
Le cravacha, lui fit blessure sur blessure,
Landry se détruira. C'est dit, la chose est sûre
Et c'est tout en roulant ce projet effrayant
Qu'il va gagner les bords obscurs du fleuve, ayant
En lui la vision de son lit plein de charmes.
Pour lui n'espérez pas la détente des larmes,
Il est hypnotisé par l'attrait du néant.
Oh ! n'être plus ! Avoir là, devant soi, béant,
Le gouffre du repos et de la délivrance !

Le fleuve est haut. Sauter, et puis, plus de souffrance.
Bientôt donc il sera parmi les évadés.

. . . . . .

Le vent souffle à travers les arbres dénudés
Comme un *De profundis* que clamerait l'automne,
Mais Landry n'entend rien et son regard atone
Presque vitrifié par cette obsession,
Ne porte le reflet d'aucune impression
Etrangère à la mort qui le hante. Il s'appuie
Parfois au parapet et ne sent pas la pluie
Qui, tombant sans arrêt, trempe ses vêtements.
Puis il repart, avec l'allure des déments,
Comme irait un hilote appesanti par l'âge.
Il se trouve devant un chemin de halage,
C'est par là qu'il va prendre afin de gagner l'eau ;
Il y descend. Ici s'obscurcit le tableau.
Désert en contre-bas au milieu de la ville,
En été, fréquemment, une pléiade vile
De puants loqueteux y vient chercher la paix
Loin du bruit. Mais, l'hiver, quand le brouillard épais
Habille les contours de ses écharpes grises,
Quoiqu'un dormeur n'ait pas à craindre les surprises
Que les rondes d'agents servent aux vagabonds,
Ces lieux abandonnés et noirs ne sont plus bons
Qu'à fournir un terrain propice au suicide.
Petit Landry s'arrête un instant. Il décide
Dans le lourd cauchemar abrité sous son front
Qu'il sera beaucoup mieux pour mourir près du pont
Dont la masse, à cent pas, devant lui se profile.
Et, comme mu par un ressort fatal, il file.
Miracle *in extremis*, il ne chancelle plus ;
Et ses bras, s'élevant en gestes résolus,
Semblent consciemment braver la destinée.
Il court, quand, tout à coup, la face consternée,
Aux approches du pont baigné dans la vapeur,
Il suspend sa vitesse, il ahane, il a peur,!...

A l'endroit qu'il cherchait une ombre se dessine.
Il veut se supprimer, mais non qu'on l'assassine.
Serait-il attendu par quelque malfaiteur ?
Pourtant, s'il est dupé par un aspect menteur ?
Si la nuit seule, enfin, détermine sa crainte ?
Mais voilà qu'il perçoit, quoique faible, une plainte,
Celle qu'exhalerait un être désolé.
Déserteur, serait-il au devoir rappelé
Sur le point de quitter une hostile patrie ?
Soupir, chagrin, qui sait si quelque âme meurtrie
N'est pas là, préparant son départ, comme lui ?
Vers le port inconnu se sera-t-il enfui
Sans avoir recueilli l'écho de cette angoise ?
Et sa miséricorde impulsive se froisse
De l'acte qu'il allait accomplir juste quand
La douleur lui jetait son sanglot éloquent.
Mourant, il ne veut pas ressentir la brûlure
Du remords. Ce besoin raffermit son allure,
Le dégrise et voilà petit Landry courant
Vers le pont d'où s'échappe un cri plus déchirant,
Râle de désespoir jeté dans le silence.
Cette fois, il ne peut hésiter. Il s'élance
Et va juste arriver pour saisir, dans le bond
Qu'elle allait opérer, d'un élan furibond,
Une femme portant nouée à sa ceinture
Une enfant au maillot, trop neuve créature
Pour comprendre où la veut entraîner, sans souci
Des jugements humains, sa mère. Celle-ci,
Pour se débarrasser, lutte presque avec rage.
Elle rugit, se tord, hoquette, pleure, outrage
Celui qui la retient, sauveur malencontreux.
Mais Landry lui résiste ; et c'est alors entre eux
Un poignant corps-à-corps au milieu des ténèbres,
Près du flot moutonnant dont les replis funèbres
Peuvent les engloutir ensemble. Heureusement
La femme s'affaiblit, cède à l'épuisement

Et Landry, la tenant par la taille, en profite,
Haletant, pour l'aller déposer au plus vite,
Masse inerte, aussi loin qu'il le peut du danger.
Elle, qui ne sait plus, voit que cet étranger
S'occupe tout d'abord de sa petite fille.
Il la déssangle. Puis une lumière brille
Et Landry, dont la main tremblante la défend,
Promène la clarté de la mère à l'enfant.
Ce rapide examen le navre et le suffoque.
La petite qu'il tient a pour lange une loque,
La mère, elle, n'est rien qu'un amas de haillons.
Au théâtre, combien de mouchoirs nous mouillons
Devant des dénuements d'un ordre imaginaire !
Or, comment celui-ci, plus extraordinaire
Bien que réel, d'ailleurs, avait-il pu grandir ?
Il convient nonobstant de ne pas s'engourdir
Dans l'immobilité. Sorti de son ivresse,
A ranimer l'enfant petit Landry s'empresse,
La réchauffant de son haleine, doucement.
Elle atteste bientôt par un vagissement
De l'efficacité des soins qu'il lui prodigue.
A l'autre maintenant, l'autre que la fatigue
Se combinant avec la faim cloue aux pavés.

. . . . . .

« Vous vouliez vous détruire ici, donc vous avez
Apparemment un grand calice d'amertume.
Tout l'indique, vos pleurs secrets, votre costume »
Lui dit petit Landry, sur elle se penchant.

. . . . . .

Le son de cette voix lui paraît si touchant,
Il y semble régner tant de miséricorde,
Tel un luth dont frémit la plus sensible corde,
Qu'elle sent un réveil hélas ! trop tôt cuisant.

. . . . . .

« Oui, je voulais partir, répond-elle. A présent,
Je dormirais avec ma fille, dans la Seine,
Et, du monde évitant la charité malsaine,

Celle qui, pour l'orgueil, constitue un tremplin,
Des ronces dont je sens mon horizon si plein
Je ne compterais plus les traîtresses piqûres.
Pèses-tu, m'assistant, ce que tu me procures
De tribulations nouvelles et de fiel ?
On peut vaincre la mort ; voilà l'essentiel.
Et, sans considérer qu'elle apporte le baume
Des cœurs, on aime mieux voir traîner un fantôme,
Un spectre désolé dont se détourneront
Ceux qui passent altiers, avec la joie au front.
De quel droit à la mort m'avez-vous arrachée ?
Quand le fleuve écumeux plus loin m'aurait crachée,
Déchet d'humanité, tuant mon nourrisson,
Pouvez-vous supposer, trop généreux garçon,
Que le fait eût ému le siècle dont vous êtes ?
Peut-être le mystère eût meublé les gazettes
Et mis en mouvement leur curiosité.
Mais là se fût borné le cas et c'eût été
Vite un fastidieux roman pour les commères.
Semblables accidents doivent être éphémères
Afin de ne point nuire à ceux du lendemain.
Or çà, m'apportez-vous, en me tendant la main,
Le peu d'or qu'il me faut pour payer ma mansarde ?
L'argument est brutal, mais, si je me hasarde
A vous le formuler, c'est que, demain matin,
Je me vois figurant dans le visqueux frétin
De la mendicité, parmi voleurs et pègres.
Je me vois, m'esquivant, sous les rafales aigres,
Dans le but d'éviter la poigne des agents ;
Enfin, je me vois prise et, parmi tous ces gens,
Nuisibles par chômage ou par fainéantise,
Que la moralité des bourgeois stigmatise,
Entraînée, et jugée, et condamnée, enfin,
Pour avoir perpétré le crime d'avoir faim. »

Landry, muet, l'écoute et, dans son for s'explique
Que de telles raisons préviennent la réplique.

Elle reprend :

« Comment j'ai pu tomber si bas ?
C'est simple. J'ai connu les séduisants ébats
De la mondannité quand j'étais jeune fille.
Dans le cercle fiévreux où l'on valse, où l'on brille
J'ai vu s'épanouir mes attraits. Mais depuis,
Par la succession lente des jours enfuis,
J'éprouvai, me courbant à de dures pratiques,
Le poignant crescendo des chagrins domestiques ;
Le bien familial mangé par des procès ;
La gêne entrant chez nous ; coup sur coup, le décès
De mes auteurs minés par leur inquiétude ;
Ma morgue de jadis muée en hébétude
Et dans l'isolement où je tombais, des gens
Subordonnant l'aumône aux propos affligeants.
La révolte finit par germer dans ma tête.
Celle qu'on écrasait ainsi se sentait prête,
Mettant l'indépendance au-dessus de l'honneur,
A suivre le galant loyal ou suborneur
Qui, jeune, lui ferait la grâce d'un sourire.
J'en vis un, je lui plus, je lui cédai. Le pire
De nos faquins musqués habiles pour saisir
Les plus légers sursauts de la chair à plaisir.
Il m'aima – si jamais d'aimer il fut capable —
Comme, ordinairement, un objet agréable
Que l'on reléguera pour le moindre motif.
Il voulut s'amuser, mais, précis, positif,
Pensant à l'avenir dont il parlait sans cesse,
Il disparut un jour en voyant ma grossesse.
Le lâche reniait son œuvre ! Accepte-t-on
De pourvoir aux besoins d'un maigre rejeton
Dont on a mis le germe en les flancs d'une fille ?
Etre père à ce prix, est-ce l'être ? Vétille !
A quoi pourrait servir d'être le sexe fort
Si l'autre, en se livrant, d'avance n'avait tort ?
Qui suit la pente doit glisser au précipice

A mon terme je pris la route de l'hospice.
Quand j'en sortis avec mon poupon sur les bras,
J'étais loin de penser qu'il fût un embarras.
Je supposais qu'étant celle qui souffre et crée,
Mes sublîmes douleurs me rendraient plus sacrée,
Et que, pour procurer des couches et du lait
A l'enfant dont la bouche, en s'ouvrant, appelait
Ce que lui refusait ma mamelle inféconde,
Je trouverais, du moins, quelque appui dans le monde.
Vous savez trop où m'a réduite ce calcul.
C'est, au lieu d'un progrès, chaque jour un recul;
C'est, lambeau par lambeau, la vente de mes hardes;
Dans le grenier sordide aux murs pleins de lézardes,
Le lent écoulement des heures; c'est le froid,
La fièvre, le vertige et, lorsque la nuit croît,
Les voiles de l'effroi tendus sur ma prunelle.
Et ma fille s'épuise, et j'aperçois en elle
Un épi vert promis aux sinistres moissons!.....
Que pouvez-vous pour nous, maintenant? Finissons.
Avez-vous ce qu'il faut pour m'aplanir la voie?
Faut-il que je vous suive ou que je vous renvoie?
M'offrez-vous un grenier pour remplacer celui
Dont un âpre loueur m'a chassée aujourd'hui?
Répondez ». . .
Or, durant ce long réquisitoire
Landry songe et se dit qu'il serait méritoire
D'user son dévouement pour rendre un avenir
A cette abandonnée et pour la soutenir.
Mais que peut-il, étant si mal pourvu lui-même?
« Ma mère, pense-t-il, c'est trop prouvé, ne m'aime
Qu'en raison du profit qu'elle tire de moi.
Quelle prescription suprême, quelle loi
Me contraint à servir l'odieuse marâtre?
Déférence, valeur, fatigue opiniâtre
De son fils ne l'ont pu détourner du fumier
D'horreur dont elle fait son séjour coutumier.

Et je continuerais, soumis et bénévole,
A celle qui m'exploite, à celle qui me vole
La rente que lui fait mon état meurtrier ?
Elle promènerait le vice aventurier
Dans tous les tapis francs et parmi les ruelles
Et moi, contemplateur de ses hontes cruelles,
Lui consacrant le peu que me vaut mon travail,
J'hésiterais, frappé par cet épouvantail,
A disposer en bien de mon chétif salaire ?
Je me sens assez fort pour braver sa colère :
L'argent que j'ai conquis m'appartient ! »

Et Landry,

Insurgé d'une part et de l'autre attendri
Et dans sa poche ayant le gain d'une semaine,
S'exclame tout à coup : « Femme, je vous emmène.
Venez manger, venez dormir entre deux draps.
O Dieu que l'on dit bon, si tu vois, tu voudras
Que la pitié sortant d'un prolétaire infime
Porte ses fruits plus tard et le lave du crime
Qu'il allait accomplir sur ses seize printemps.
Levez-vous, suivez-moi, dis-je ; car je prétends
Mettre à vôtre salut toute mon énergie ! »

Oh ! que de certains mots puissante est la magie !
A peine les a-t-elle ouïs que, se dressant,
Elle éprouve un appel de vie en tout son sang,
Et la voilà qui marche et qui suit le jeune homme.
Landry porte l'enfant si faible, dans son somme,
Qu'il ne peut, écoutant, l'entendre respirer.
Et la brume pour eux paraissant conspirer.
Ils regagnent le quai sans être vus. En suite,
A la faveur du temps qui protège leur fuite
En rendant les passants plus rares, tous les trois
Bientôt vont s'engager en des quartiers étroits
Pour s'arrêter au seuil d'une auberge connue
Où, certain de trouver discrète bienvenue

Landry pénètre avec sa protégée. Il tend
Prestement une pièce à l'hôtelier content.
« On vous l'hébergera » lui dit l'homme. Il s'éloigne,
Sachant qu'on la sustente et sachant qu'on la soigne,
Pour regagner enfin le chenil maternel.
Il sent qu'il a commis un acte solennel
Dont le juge infini lui doit la récompense,
Et la sérénité du bien le gagne. Il pense.
Que libre et n'ayant pas à livrer ses profits,
Il vivrait s'il n'était forçat en étant fils
Et ne traînait au pied ce lourd boulet : sa mère.
Arpentant les trottoirs gluants, il énumère
Les exemples qu'à sa candeur elle infligea,
Et, tandis qu'il avance, il frissonne. Déjà
Il va tourner le coin familier de sa rue
Lorsqu'il voit tout un gros de foule qui se rue
Vers une pharmacie. Il y court. Qu'est-ce donc ?
Presque une ordure, un corps inerte dont le tronc,
Les jambes retombant, emplit une brouette
Que conduit un gardien de la paix. Inquiète,
Avide de détails, riant, vociférant,
La foule, pour goûter ce spectacle écœurant,
De l'office envahi tient béante la porte.
Landry survient, demande. — « Une femme ivre-morte,
Répondent les badauds sur un ton gouailleur,
Quand elle y passerait serait-ce un grand malheur ? »
Et Landry se sent pris d'une anxiété vive.
Alors il se fait jour dans la cohue, arrive,
Profitant du remous, en stratège subtil,
Au seuil de la boutique et, qui reconnaît-il,
Soudain pétrifié d'une surprise amère,
Dans ce paquet de chairs en guenilles ? Sa mère !
Il reste là rivé, muet, comme perclus.
Cette fois, le poison ne pardonnera plus
Et la brute succombe à l'excès de son vice.
Landry comprend, c'est Dieu qui lui rend ce service,

C'est l'immanente loi du bien qui porte un fruit
Et qui, pour libérer un méritant, détruit
Sans qu'il l'ait demandé, son collier de servage.
Mais va-t-il affronter cette tombe souvage
Et crier : « Je connais le cadavre ! » Pourquoi ?
Non. Landry, pour l'instant, préfère rester coi.
Puisqu'il retrouvera la dépouille à la morgue,
Puisqu'on doit, au surplus, sans messe ni sans orgue
L'enfouir dans le clos funéraire où pourrit
Le réprouvé sans nom, peut-être sans esprit,
Il saura contenir cet élan qui l'anime
Pour la suivre en secret à la fosse anonyme.

*
* *

Un mois s'est écoulé, mois rempli de douceur.
Dans celle qu'il sauva Landry trouve une sœur
Alors que pour sa fille il est lui-même un père.
Sous le toit qu'on habite, on s'entr'aide, on espère.
Elle a quelques travaux, lui gagne plus d'argent
Et, comme l'on n'est pas d'appétit exigeant,
Associant l'ardeur, la force, la jeunesse,
On voit combien est bon qu'on lutte et qu'on renaisse.
Et l'on se prend à croire, et l'on sent plus distinct
L'Être dont on n'avait qu'un nébuleux instinct.
Et, sans savoir prier, on en parle. On devine
Une intervention probablement divine
Dans le drame où l'on s'est rencontrés tous les deux,
Et l'on ne trouve pas qu'il soit trop hasardeux
D'imputer son salut à ce grand Quelque chose
Qui, parfois, entre l'homme et le sort s'interpose
Puisque — fait imputable au sublime engreneur —
D'un choc de désespoirs est sorti le bonheur.

JEAN MÉRAC.

Décembre 1897.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

En Islande, notes et impressions, par l'abbé P. Giquello. — Paris, De Soye et fils, imprimeurs, 1897.

L'Islande — l'*Ultima Thule* des anciens, — est un pays très peu connu. M. Pierre Loti, qui ne l'a point visitée, l'a devinée dans son roman célèbre ; M. l'abbé Giquello nous la raconte aujourd'hui dans son étude très intéressante.

M. l'abbé Giquello est aumônier des Œuvres de Mer ; c'est en cette qualité qu'il est parti du Hâvre, le 9 avril dernier, à destination de Rey-Kiavik sur le *Saint-Paul* qui portait à nos marins, perdus dans ces lointains parages, des secours médicaux et l'assistance religieuse.

Sans perdre de vue le but pieux de son voyage, M. Giquello a utilisé les loisirs que lui laissaient les avaries du *Saint-Paul* pour examiner de très près une contrée sur laquelle courent bien des légendes. La misère du peuple islandais, sa dégénérescence physique et morale, la tristesse d'un pays sans arbres ni fleurs, ne l'ont point rendu insensible aux beautés extraordinaires qu'offre la nature de ce pays où rayonne le soleil de minuit.

L'excellent prêtre est doublé chez l'abbé Giquello d'un Breton au cœur chaud, d'un artiste et d'un poète. Il nous le prouve en maint endroit de cette étude, si justement accueille par *le Correspondant*, nous espérons qu'il le prouvera bientôt encore aux lecteurs de la *Revue de Bretagne*.

O. de Gourcuff.

*
* *

Brimborions, par Mme M. Dondel du Faouëdic. — Redon, Aug. Bouteloup, libraire-éditeur, 1898.

Je ne dirai pas : qui connaît un livre de Mme du Faouëdic les connaît tous, car le compliment paraîtrait à double tranchant, mais je dirai que

tous les livres de cet aimable écrivain se ressemblent, comme tous les beaux fruits d'un panier, donnant tous envie d'y goûter. C'est le propre des auteurs qui mettent beaucoup d'eux-mêmes dans leurs ouvrages ; quand le récit est amusant, le style élégant et simple, l'érudition sûre sans rien de trop *livresque* (eût dit Montaigne), quand une personnalité sympathique sourit entre les lignes, les plus exigeants seraient malvenus à se plaindre.

Brimborions, comme ses aînés *Bagatelles* et *Menue monnaie*, est un joli volume et un bon livre. On y trouve un peu de tout, des *histoires vraies* où l'on voit des Parisiens aux champs, où l'on réhabilite les belles-mères, les impressions militaires et cynégétiques des autres et de fines dissertations, d'où la raillerie n'est point absente, sur la poésie et la littérature, mises à mal par les réalistes, les pessimistes, les décadents, « fils dénaturés, qui viennent leur donner le coup de pied de l'âne. »

Le trait est dur et je préfère Mme Dondel du Faouëdic quand elle entre-mêle de ses réflexions personnelles les pensées de ses auteurs favoris sur une fête, un jeu, une lecture. Elle termine ainsi, par une effusion poétique et chrétienne, ses *souhaits du nouvel an* : « Salut, fille naissante « du temps ! salut, inconnue qui nous arrives ! tu nous viens tout en- « veloppée de voiles ; nous ne pouvons voir si ton visage est riant ou « sévère, si tes mains encore fermées nous apportent bonheur ou infor- « tune, si tu as dans les plis de ton manteau la paix ou la guerre ; tu es « mystérieuse pour nous, mais tu nous viens de Dieu, et nous te donnons « la bienvenue. Salut !... *Béni soit celui qui nous vient au nom du Sei- « gneur* ! »

En ce mois de janvier, beaucoup de nos lecteurs voudront répéter avec nous un *souhait* aussi délicatement exprimé.

O. DE GOURCUFF.

⁂

DICTIONNAIRE DE LA FEMME. Encyclopédie. — Manuel des connaissances utiles à la femme, par G, Cerfberr et M. V. Ramin. — Paris, Maison Didot, S. D.

Il paraît que la bibliothèque de Théophile Gautier était exclusivement composée de dictionnaires. A l'époque où florissait le charmant écrivain, la philologie et la linguistique ne remplissaient pas seules ces utiles

manuels ; on y trouvait déjà des renseignements théoriques et pratiques sur l'ensemble des connaissances humaines, sur le *omni re scibili* de la philosophie scolastique.

Mais les dernières années de ce siècle auront été l'âge d'or du dictionnaire. Sans parler du Littré et du Larousse (l'un qui est toute la langue, l'autre qui prétend à l'universalité), les spécialistes ont pu feuilleter des dictionnaires où leur science favorite, leur art de prédilection faisaient l'objet d'études particulières. Le dernier venu n'est pas le moins attrayant, mais c'est un des plus vastes de tous : *Le Dictionnaire de la Femme*.

Songez donc : la femme n'est plus seulement la compagne aimante et dévouée de l'homme, elle aspire à devenir en tout son égale ; la robe ne lui suffit pas, il lui faut la toge. Doctoresses de la veille, avocates du jour, *députées* du lendemain, elles mettent tout en œuvre pour prouver l'inanité de cette ancienne association de mots : faible femme.

Il y aura réaction peut-être, mais le féminisme bat son plein. Aussi le moment a-t-il paru bien choisi à MM. Cerfberr et Ramin (le premier déjà connu, si je ne me trompe, par de solides études sur Balzac), pour résumer, en un fort volume, les nombreux chapitres que nos contemporains ont ajoutés au *Traité de l'éducation des filles*, de Fénelon. Une telle variété de connaissances aurait-elle été du goût des *femmes savantes* de Molière ? Il est permis d'en douter, car la femme accomplie ne borne point aujourd'hui son savoir aux belles manières, au beau langage ou au beau style ; elle est sollicitée par des soins plus vulgaires d'économie domestique, d'hygiène et de cuisine, qui auraient fort répugné à Bélise ou à Philaminte.

L'érudition féminine de MM. Cerfberr et Ramin ne laisse rien à désirer ; il est même tel de leurs articles sur la mode où se devinent de gracieuses collaborations. Par ailleurs, les questions de médecine, de droit usuel, de littérature et d'art sont traitées avec une fermeté virile ou une franchise qui ne va pas toujours sans une pointe de malice.

Si les auteurs ont fait ample provision de documents qu'ils exposent avec beaucoup de clarté, leurs conclusions parfois donnent prise à la critique. Je signale, sans y insister, l'article « Divorce », suivi immédiatement d'un article aussi finement écrit que sainement pensé sur les « Domestiques ».

Une illustration précise et suffisamment artistique ajoute à l'intérêt du livre ; à propos de coiffures, d'éventail ou de modes, le texte s'accompagne de charmantes gravures, le dictionnaire devient album.

O. DE GOURCUFF.

***

LES EXILS, poésies par Abel Letalle. — Paris, Henri Jouve, éditeur, 1897.

Nous avons parlé, ici même, de plusieurs recueils de vers de M. Abel Letalle, de la *Poésie de l'enfance*, des *Libellules*, et plusieurs des sonnets qui composent exclusivement le volume des *Croyances*, nous ont paru faits de main d'ouvrier.

Les Exils appartiennent encore à la poésie spiritualiste, que Lamartine a portée du premier coup à sa perfection. Les titres des pièces. *La force du rêve*, *Le doute*, *L'angoisse humaine*, *L'exil du cœur*, disent déjà quels longs espoirs, quelles vastes pensées hantent l'esprit du poète. Il serait assez difficile de formuler ou de résumer la philosophie de M. Abel Letalle qui présente, comme sa poésie même, un peu d'incertitude ou d'indécision. Disons toutefois que le poète nous quitte sur des paroles de *résignation*, de *recueillement*, et que la dernière strophe de son livre est un élan de foi :

Mais loin de formuler quelque regret brutal,
Je rends grâces à Dieu de ma longue souffrance,
Puisqu'elle m'a donné, comme une délivrance,
L'espérance du bien par l'abandon du mal.

Ce dernier vers pourrait servir de devise : nous n'en savons pas de plus belle. O. DE GOURCUFF.

***

POÈMES BADINS, par Madeleine Lépine, dessins d'Edmond Rocher. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1898. — CEUX QUE J'AIME, par la même. Même libraire, 1898.

L'auteur très sérieux du *Voile de flamme*, d'*Azraël*, de *Rosemonde* vient de sacrifier aux muses légères. Mais ce péché véniel ne doit pas charger la conscience de Mme Madeleine Lépine. La *fête des fleurs*, *Bonne Rencontre*, et ces deux petits poèmes spirituellement opposés l'un à l'autre, *Amour rappelant Amitié*, *Amitié rappelant Amour* n'alarmeront pas les oreilles délicates. Quoique Mme Lépine

Imite de Marot l'élégant *badinage*,

non sans un certain bonheur, nous l'aimons mieux dans les genres où s'exerce plus noblement son talent poétique.

Et, comme pour justifier immédiatement cette opinion, l'auteur publie, en même temps que ses *Poèmes badins*, en un livret d'une égale élégance typographique d'autres poèmes plus graves, qu'elle intitule : *Ceux que j'aime*.

L'antiquité sacrée et profane, le Moyen-Age, la Renaissance, les temps modernes, se sont partagé les préférences de l'auteur. Elle a dû à son commerce spirituel avec Isaïe et Homère, saint Paul et saint Augustin, Dante et Shakspeare, Cervantès, Milton, Klepstock, et ces deux illustres contemporains si dignes d'entrer dans l'héroïque phalange, notre Châteaubriant et Lamartine, des inspirations et des expressions très élevées. Le poème sur Lamartine se termine ainsi :

L'ardente Poésie, aigle des fiers sommets,
Pour arracher les Morts aux sépulcres fermés,
Daignera-t-elle, encor, descendre sur la terre ?
— Oui, répond l'univers témoin du Créateur.
— Oui, répond la souffrance ! Oui, crie aussi mon cœur,
Epris de beauté pure et d'idéal Mystère.

Malgré les tristesses présentes, nous voudrions accepter l'augure, et qu'un grand nom s'ajoutât, dans le Panthéon de Mme Lépine, *à ceux qu'elle aime*. O DE G.

*
* *

L'ÉDUCATION DU PEUPLE APRÈS L'ÉCOLE, par Gustave Vallat. — Paris, librairie de la France scolaire, 1898.

La lettre d'un cultivateur à un jeune ouvrier typographe, son fils, et la réponse de l'ouvrier sont les deux morceaux, d'inégale longueur, qui composent le petit volume. Le père conseille à son fils de ne plus fréquenter les communistes, de ne plus manifester contre *Lohengrin* (à la porte de l'Eden, et non de l'Opéra, comme il est dit par erreur), de respecter la religion, la propriété, la famille, l'armée, enfin, de méditer les excellents préceptes de Rabelais sur l'éducation. Le fils docile accepte tous les conseils et les suit déjà ; il promet de ne plus faire de mal à personne, même aux *salutistes* et de se mettre en état de devenir un bon soldat, un excellent mari. La doctrine de l'*Education du peuple après l'école* est généralement très saine, l'universitaire distingué qui l'a formulée y mèle peut-être trop de littérature ; mais aurions-nous le courage de nous en plaindre ? O. DE G.

***

La nouvelle Revue rétrospective, tome VII (juillet-décembre 1897).

Nous avons parlé par anticipation des intéressantes *Lettres de Lofficial sur la Révolution de 1789*, publiées par M. Leroux-Cesbron et contenues dans ce dernier tome de la *Nouvelle Revue Rétrospective*. Le même volume renferme en abondance des documents aussi précieux que variés. Ici, c'est Le Kain, l'acteur célèbre, qui écrit à ses fils, l'un, directeur des domaines, l'autre « élève d'hydrographie », des lettres pleines de dignité familiale et exemptes (ô bon vieux temps!) de tout cabotinage : là, c'est le général Sarrazin, transfuge du camp de Boulogne, qui raconte sa trahison avec un singulier mélange de cynisme et de naïveté. Les récits de témoins sur les sanglantes, plus que *glorieuses*, journées de juillet 1830, alternent avec la relation de la sépulture et de la translation des cendres de Voltaire, par un voltairien emphatique, Favreau, maire de Romilly-sur-Seine.

Je passe, à regret, sur la dernière partie des émouvants *Mémoires* du sergent Bourgogne et sur les rapports de police relatifs à cet incendie de l'ambassade d'Autriche, en 1810, que l'on a rapproché du Bazar de la Charité, pour signaler aux Bibliophiles Bretons une lettre datée de Nantes, 15 novembre 1832, où le général Drouet, comte d'Erbon, parle, sans trop de générosité, de l'arrestation de la duchesse de Berry ; « les affaires vont très bien, et tout le monde est enchanté de notre capitaine », dit ce militaire, qui fut mêlé à une assez triste besogne.

O. de Gourguff.

***

M. Paul Cottin, le distingué directeur de la *Nouvelle Revue Rétrospective*, vient de publier deux importants chapitres d'un livre qu'il prépare sur le siège de Toulon. Dans l'*Angleterre et les Princes* et *les Anglais dans la Méditerranée*, M Cottin dit quelques vérités, appuyées de documents, à la *perfide Albion*. O. de G.

***

Concert de Mlle C. Carissan. — Audition d'œuvres de MM. Adrien de Carné et O. de Gourcuff.

Les planètes habitées. — Voilà le spectacle qui vient de nous être offert comme solution au problème le plus poignant qu'aient jamais posé les spéculations philosophiques, scientifiques et poétiques.

Les poètes auraient-ils trouvé le terme de conciliation souhaité entre les idéalistes et les savants?

Nous associant à son rêve, à l'aide de cette suave et passionnante idylle sidérale qu'il a intitulée « *Amour d'âmes* » le poète, O. de Gourcuff, dont nous n'avons pas entendu les vers sonores et profonds sans que s'éveillât en nous comme la vision de choses perçues en une idéale existence, nous a donné la sensation exacte d'un au-delà possible où deux âmes amies pourraient se retrouver, où, l'immatérielle jouissance des élus serait leur partage.

Quel *Hosanna* puissant s'exhale de cette consolante et prometteuse réponse de l'amie « évadée en l'éther radieux » au « pèlerin d'amour » qui se meurtrit aux dures réalités de notre terre à terre existence.

« Renonce pour jamais aux misères terrestres.
« Que ton âme plus haute ait des vœux moins bornés.

. . . . . .

« Lève la tête ! il est une voûte azurée ;
« Vers les astres il est d'invisibles chemins,
« Déserts, inviolés ; solitude sacrée,
« Comme des pics neigeux vierges de pas humains.

« L'amour n'est point banni de ces champs élysées
« Où marchent dans l'extase, où rêvent les élus ;
« Mais il est éternel ; sans unions brisées
« On se livre, on se donne, on ne se repend plus.

Berçons-nous de cette espérance, que la science même nous autorise à croire possible, et remercions le poète qui a su si bien l'exprimer.

C'est au concert que Mlle Célanie Carissan (une Bretonne aussi) a donné le 16 janvier à la Bodinière pour l'audition de ses œuvres musicales qu'il nous a été permis d'entendre cette scène d'un lyrisme exquis fort bien interprêtée par M. Hellé et Mlle Alice Steiner ; la voix de cette artiste a su rendre tout le charme de la partie chantée dont la mélodie d'accompagnement était due à ce compositeur d'élite qui est Mlle Carissan. L'audition de ce poème avait été précédée d'un autre régal artistique, nous venions d'ententre : *Les Troyennes exilées*, scène antique d'une ampleur harmonieuse et savante (d'un Breton encore, M. Adrien de Carné). Les chœurs avaient été admirablement chantés et on avait

fait à la principale interprète, Mlle Alice Steiner, ainsi qu'au compositeur, un succès partagé par deux instrumentistes de mérite, M. Ladureau et la toute mignonne harpiste, Mlle Ellie dont le talent est plein de promesses.

Fort bien exécuté également (par M. et Mme Francard) un morceau de belle allure pour violon et piano.

Décidément, Mlle Carissan aborde tous les genres et en tous elle excelle; elle nous en donne la meilleure preuve avec : « La Jeunesse d'Haydn » ce charmant petit opéra-comique qui serait bien à sa place sur une plus grande scène. Il y a dans cet acte assez du talent le plus fin, de l'esprit le plus français et de la plus intense mélodie pour consacrer une réputation déjà établie. Mais le public appelé à juger était trop restreint, et comme le jeune héros de son opéra, Mlle Carissan doit se demander quand sonnera l'heure qui la mettra à même d'être appréciée sur la scène d'un de nos premiers théâtres.

Je prédis alors une véritable surprise aux habitués de nos répétitions générales et de nos premières. Deuxième surprise, non moins agréable, si le rôle d'Anna est encore joué par Mlle Marga Brack qui pour ses débuts nous a tenus sous le charme de sa beauté hors de pair, de sa grâce et de son talent.

J. Le Bouteillier.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

JEAN KERVER

DRAME EN TROIS ACTES, EN VERS

La scène se passe à Paris : le 1er acte au mois d'avril 1492, le 2e et le 3e au mois d'octobre de la même année.

Décor unique : La boutique de Jacob Kerver, maître imprimeur, sur le vieux pont Notre-Dame. Par une très large fenêtre, formant balcon au fond, on a la perspective du pont tout le long duquel des maisons sont bâties ; sous une arche on voit couler la Seine ; à l'arrière plan, on aperçoit l'église Notre-Dame. Escalier à droite conduisant aux appartements de Kerver. Grand comptoir au-dessous de l'escalier. Porte, à gauche, s'ouvrant sur le dehors.

Dans la boutique une presse à bras, du plus ancien modèle ; des casiers à lettres ; manuscrits et livres épars.

Mobilier simple et sévère ; grand fauteuil en forme de stalle de chœur, chaises à dossier, armoire, pupitre.

PERSONNAGES :

JACOB KERVER, maître imprimeur.
JEAN KERVER, son fils.
ROBERT FARGENT.
JEAN MESCHINOT, poète.
BOURRIEN, TRIGAUT, } compagnons imprimeurs.
Maître ANDRÉ MIGNARD.
Maître SIMON DUBOIS.
JACQUES LIMON, ouvrier.
GRATIEN, MARCEL, } apprentis.
Deux imprimeurs étrangers.
PAULETTE KERVER.

Ouvriers et apprentis imprimeurs, prêtres, hommes et femmes du peuple.

ACTE PREMIER

SCÈNE I

(Au lever du rideau les ouvriers et les apprentis ont abandonné leur travail; ils regardent, par la fenêtre du fond, le cortège royal de Charles VIII et d'Anne de Bretagne qui entre à Notre-Dame. Acclamations au dehors).

GRATIEN *(jeune apprenti, battant des mains).*

Accourez tous, vit-on jamais plus belle fête ?
Vive Dieu !

MARCEL *(autre apprenti).*

Dominant les autres de la tête,

C'est bien, maître Trigaut, notre sire le Roi ?

TRIGAUT *(regardant).*

Oui, je le reconnais sur son blanc palefroi.
Il est jeune et le peuple aime assez qu'il diffère
Du roi Louis, portant toujours le diable en terre.
S'il trouve la couronne et le sceptre pesants,
Il les partage avec sa reine de seize ans.

MARCEL.

La voici près de lui, la petite Bretonne !

GRATIEN

Si jolie et si douce, on dirait la madone !

BOURRIEN (*grondeur*).

Ne parlez pas des rois sur ce ton familier,
Et rentrez, paresseuse engeance, à l'atelier.
Ce n'est pas en musant que s'achève l'ouvrage.
Tous ces seigneurs et ces dames de haut parage,
N'apportent que l'envie aux cœurs des pauvres gens.

MARCEL

Maître, nous n'avons pas de travaux bien urgents.
Permettez-nous de voir, jusqu'au bout, le cortège.
Notre patron, Jacob Kerver, que Dieu protège!
Y doit tenir sa place entre les imprimeurs.

BOURRIEN (*radouci*).

Certes, il y figure et parmi les meilleurs.

TRIGAUT (*souriant*).

Allons ! compère, ayons pitié de la jeunesse,
Ne soyons pas jaloux de notre droit d'aînesse,
Au point de disputer sa part d'air au pinson.
Du temps d'Ulric Gering, sous Nicolas Jenson,
Nous étions apprentis – vous souvient-il ? — et même
Un peu trop dégourdis, et notre joie extrême
Etait de vaguer aux quatre coins de Paris.
Quand le roi non pas jeune alors, mais vieux et gris,
Montrait à ses sujets la pompe mortuaire
De son carrosse clos ainsi qu'un sanctuaire,
Nous bravions, pour le voir, les verges et les coups.
Nous jetions nos bonnets en l'air comme des fous.
Nos cheveux ont blanchi depuis ce temps et dame !
Il a coulé de l'eau sous le pont Notre-Dame ;
Mais je n'ai pas gardé de plus cher souvenir.

BOURRIER (*radouci*).

Le jour est mal choisi pour gronder ou punir,
D'accord.
(Aux apprentis)
Regardez donc le cortège à votre aise.
Derrière les hérauts de la gloire française,
Des ministres de Dieu prêchant la sainte loi,
Près des hommes de fer et des hommes de foi,
Vous verrez s'avancer, glissant comme des ombres,
Des artisans à l'air modeste, aux habits sombres ;
Comme sur l'étendard brillent les fleurs de lis,
On voit des signes sur leur bannière à longs plis ;
Saluez-le très bas, cet artisan fragile,
Il a continué l'œuvre de l'Evangile,
Il va chercher le pauvre en son abaissement
Pour secouer sur lui — divin enseignement ! —
Les fruits couvrant l'arbre de vie, il substitue
La pensée immortelle à la force qui tue.
Maître Jacob Kerver, notre illustre patron,
Promène la cognée, ainsi qu'un bûcheron,
Dans la forêt obscure où l'idée est captive.
Bref, il excelle autant et plus qu'âme qui vive,
Dans notre art, le premier de tous.
(Aux ouvriers)
Allez le voir.

MARCEL et GRATIEN

Merci, maître *(ils courent à la fenêtre)*.

TRIGAUT

Ami, c'est bien parlé.

BOURRIEN

Le devoir
S'impose au plus ancien d'instruire le novice.
Kerver m'ayant nommé son second, c'est justice

Que je fasse un portrait véridique de lui.
Je l'assiste depuis quarante ans... aujourd'hui.

TRIGAUT

L'an d'après, je passai le seuil de sa demeure.

BOURRIEN

Oui, nous le connaissons tous deux et que je meure
Si nous ne sommes pas ses fidèles amis !

(Tous deux descendent sur le devant de la scène).

Eh bien ! avouons-nous, compère, qu'il s'est mis
Pour un sage vieillard en fâcheuse posture,
Le jour qu'il épousa — la galante aventure ! —
Une femme dont il pourrait être l'aïeul.

TRIGAUT

Oh ! vous exagérez... Et puis de vieillir seul
C'est triste, quand le sang, pareil au vin qui grise,
Vous échauffe le cœur ; amour et barbe grise
Vous avez de concert.

BOURRIEN

Oui, mais il me plaît peu
Qu'un homme aussi rangé prenne goût à ce jeu ;
Eh ! puisqu'il en tenait tant pour le mariage,
Il aurait pu choisir épouse de son âge,
La prendre parmi nous — c'est la loi du métier.
La fille d'un orfèvre ou de quelque argentier,
Assise à ce foyer, paraît une étrangère ;
Il vit qu'elle usurpait la place de la mère,
Celui que nous avons tant regretté, son fils !

TRIGAUT

Voilà bientôt sept ans qu'il est parti !

BOURRIEN

Non, six.
Le jour des noces même, une chaude querelle
S'émut entre les deux. « Si je pars, c'est pour elle »,
S'écria le garçon, sautant dans un bateau,
Qui le conduisit sur la Seine, au fil de l'eau,
Jusqu'à ce port normand où, pour le roi d'Espagne.
Il s'embarqua, dit-on. Depuis il fait campagne
Au loin, et seul ne sait s'il est mort ou vainqueur.

TRIGAUT

Kerver cache le deuil qui lui brise le cœur,
Il se rue au travail d'une ardeur insensée,
Mais vers le fils perdu va toujours sa pensée.

BOURRIEN

Il souffre comme père et maître (dans notre art
Nul n'égalait son fils) — mais l'amour d'un vieillard,
Quand se noue à son cou le bras de la sirène,
Est de force à lui faire oublier toute peine,
Et puis il s'est armé contre un péril urgent ;
Il a, pour successeur, choisi Robert Fargent.

TRIGAUT

Ah oui ! cet étranger qu'il tient en haute estime,
Dont il fit, en deux ans, son confident intime,
Habile, je l'avoue, adroit comme pas un...
Ne sont-ils pas parents ?

BOURRIEN

Ils ont pays commun,
La terre de granit, l'Armorique sauvage,
Et tous deux ont gardé de ce lointain rivage
Le reflet de la mer, au fond de leurs yeux clairs.

TRIGAUT

Le Fargent me déplaît, froid avec de grands airs.
(*Bas*).
Une femme pourtant doit animer ce marbre,

BOURRIEN (*souriant*).

Ne mettons pas le doigt entre l'écorce et l'arbre.
(*A ce moment, l'apprenti Marcel vient vers Bourrien et Trigaut, très excité. Cris au dehors*).

MARCEL

Maîtres, entendez-vous ces joyeuses rumeurs?
C'est le salut du peuple aux fameux imprimeurs.
Notre Jacob Kerver marche la mine altière,
Mais son bras a trouvé trop lourde la bannière,
Robert Fargent la porte.
(*Bourrien et Trigaut se dirigent vers la fenêtre du fond, au moment où les apprentis en descendent*).

GRATIEN

Arrêtez, c'est fini.
L'Evêque, sur le seuil de l'église, a béni
La foule, le Roi rentre au Louvre, on se disperse.
Notre maître est resté des derniers, il traverse
La place et vient ici, suivi d'un inconnu.

BOURRIEN

Qu'il trouve, en arrivant, l'atelier bien tenu!
Allons, vite au travail!
(*Les ouvriers, les apprentis se mettent à l'ouvrage*).
Il faut mettre sous presse.
La *Consolation* latine de Boèce.
(*Un ouvrier lui présente une feuille fraichement tirée*).
Cette épreuve est mauvaise en tout — voyez, Trigaut.
(*Il tend le papier à Trigaut, qui approuve*).

Ce qui sort de chez nous doit être sans défaut.
Le titre est de travers ! quelles lettres courtaudes !
On en ferait à nos dépens des gorges chaudes.

(Il déchire la feuille).

SCÈNE II

LES MÊMES, JACOB KERVER (*costume d'apparat*).
JEAN MESCHINOT (*robe de docteur*).
ROBERT FARGENT (*simplement vêtu*).

JACOB KERVER (*entrant à gauche et parlant du seuil*).

Vous me faites l'honneur de voir mon atelier
Et tombez au milieu du labeur journalier.
Entrez, Messire !

(A Bourrien et Trigaut).

Amis, apprenez que notre hôte
Accompagne à Paris la personne très haute
De la jeune reine Anne, un miracle des cieux,
Princesse dont le charme et l'abord gracieux
Unissent, par les nœuds d'une sainte alliance,
Le duché de Bretagne au royaume de France.

(A Meschinot)

Monsieur Jean Meschinot, je vous salue aussi
Pour avoir fait fleurir dans mon cœur endurci
Les genêts parfumés de ma terre natale.
Vos discours ont causé les peines de Tantale
Au vieil exilé, mais pourquoi s'apitoyer
Quand jaillit l'étincelle aux cendres du foyer?

JEAN MESCHINOT

Si le pauvre Tantale eût mené votre vie,
Il eût moins excité la pitié que l'envie,
J'estime plus que bien des printemps votre hiver.

On renomme en tous lieux Maître Jacob Kerver
Qui chemine entre ces deux compagnons de route,
Le talent, le bonheur.
(Désignant Fargent).
C'est votre fils, sans doute,

KERVER *(vivement).*

Non, c'est un artisan que j'élus entre tous ;
J'aimais son père, il est, comme lui, de chez nous ;
Mon fils est à l'armée, au loin.

MESCHINOT

C'est en Bretagne
Que vous aviez, je crois, choisi votre campagne ?
(Bourrien et Trigaut échangent un regard).

KERVER

Voilà — vienne Noël — dix ans que je perdis
Ma femme, un véritable ange du paradis.
J'ai pris une autre épouse, appui de ma vieillesse...
Mais j'ai peur que ceci fort peu vous intéresse,
Voulez-vous voir, seigneur, ma boutique en entier ?
Je n'ai pas évité d'être appelé sorcier,
On dit que le Diable est ici, je laisse dire,
La casse où l'on compose et la presse où l'on tire
Sont, comme ma main d'œuvre elle-même, au grand jour,
Et je prétends montrer que Dieu dans son amour,
A voulu d'un nouveau bienfait doter la terre.
Ce qui semble au copiste un ténébreux mystère
Est lumière pour nous... N'est-ce pas votre avis ?

MESCHINOT

Sans doute, j'aime fort vos généreux devis
Et tant de noble ardeur pour votre art m'encourage,
(Il s'assied dans un fauteuil qu'avance un apprenti).
(Kerver prend place près de lui).

Il faut que je confie à vos soins un ouvrage.

(Il tire de dessous sa robe un manuscrit relié et le tend à Kerver).

C'est un livre de vers, un modeste recueil,
Pour lequel je souhaite et redoute l'accueil
Des puissants de la terre à qui je le dédie.
Il tient de la satire et de la comédie,
Et j'y prétends unir, dans des rythmes frondeurs,
La misère du peuple au néant des grandeurs,
Au hasard de ma vie errante l'œuvre est née ;
Je l'écrivais le soir, et dans la cheminée
Le triste vent de mer mêlait un hurlement
A mon vers âpre et dur ainsi qu'un châtiment,
Je n'ose point montrer ce livret à la reine ;
Elle est gaie, elle est jeune, et je crains qu'elle y prenne
Moins de plaisir qu'aux chants d'amour de Jean Marot,
J'aime mon franc parler,

KERVER

L'aime-t-on jamais trop ?

MESCHINOT

Peut-être. Quand je vis, à Bâle, Maître Erasme,
Il décrivait, avec un saint enthousiasme,
Ces sinistres tableaux, simulacres obscurs,
Que son compatriote Holbein peint sur les murs.
Cette ronde, où le plus puissant en vain se cabre
Sous la faulx de la mort, est la Danse Macabre ;
Je voudrais égaler ma plume à ce pinceau,
Et c'est vous qui mettrez à la mer mon vaisseau.

KERVER

Comme pilote expert, ai-je voix au chapitre?

MESCHINOT

Certes.

KERVER

Quel pavillon — je veux dire quel titre
Prendrons-nous au sortir du port?

MESCHINOT

Il faudra voir.
L'homme y voit son image, ainsi qu'en un miroir,
Surtout, il donne aux grands des visions très nettes...

KERVER

Comme si vous mettiez sur leurs nez des lunettes.

MESCHINOT

La figure est plaisante, et je m'en servirai ;
Votre goût à l'instant trouve un titre à mon gré ;
Vous avez baptisé les *Lunettes des princes*,
Qui feront leur chemin de Paris aux provinces.
Mais j'oublie, en parlant de mes vers, que je dois
Etre au palais royal chaque jour de ce mois.
(Il se lève).
Pour vos soins soyez tous remerciés d'avance...
(A Bourrien et à Trigaut, qui s'inclinent).
Vous, Messieurs,
(A Fargent).
Vous, jeune homme, à qui la préséance
Est dévolue, après votre digne patron.

FARGENT

Vous me comblez, seigneur,

KERVER

Il n'est pas fanfaron,
Mais aux travaux de goût personne ne l'égale.

MESCHINOT.

Quand le maître a parlé, ma louange est banale.
Puissiez-vous — c'est mon vœu de poète ignorant —
Arriver, le plus tard possible, au premier rang
Dans cette hospitalière et savante demeure !

(Il va vers le fond du théâtre, regarde par la fenêtre, puis se tourne vers Kerver).

A propos de maison, j'admirais, tout à l'heure,
Ce logis sur le pont que l'eau du fleuve bat,
Qui semble un vétéran au poste de combat,
Les murs ont l'air bien vieux, et la Seine est rapide.

KERVER

Oui, tout cela n'est point comme l'airain solide.
Quand j'aurai pris le grand repos des travailleurs,
Fargent emportera nos pénates ailleurs.
Mais ici j'ai vécu, sans danger, sans encombre,
Notre Dame m'ayant protégé de son ombre ;
Il me plaît de mourir près d'elle, et, sur ma foi,
Le pont et la maison dureront plus que moi.

MESCHINOT

Faut-il tant déplorer la vieillesse des choses ? —
Sur les murs ruinés on voit fleurir des roses —
A bientôt ! vous savez le bien que je vous veux.

KERVER

Dieu vous garde, seigneur, et comble tous vos vœux !

(Meschinot sort, à gauche, escorté jusque la porte par Kerver..

SCÈNE III

LES MÊMES, moins MESCHINOT

KERVER *(revenant au-devant de la scène).*

Je n'aimerai jamais trop la terre bretonne,
Qui m'a fait rencontrer cette illustre personne.

Nous voilà bien en cour, tant pis pour les jaloux !
Tout est joie aujourd'hui dans Paris et chez nous.
Chacun en veut sa part, il faut que la journée,
Ne soit pas jusqu'au bout au travail condamnée.
Donc, au nom de la reine et de son protégé,
Jusqu'à lundi prochain je vous donne congé.
(Il s'installe dans le comptoir au-dessous de l'escalier, à droite du spectateur).
Auparavant venez au comptoir, que je paie
A tous, grands et petits, leur semaine. J'essaie
De ressembler au bon vieillard, maître du champ,
Dont l'Evangile donne un modèle touchant.
(Un à un, les ouvriers défilent devant lui).
A toi, Jacques Limon, dix sols, c'est bien la somme?
A toi, Marcel. — A toi, Gratien! mon petit homme,
Tu fais dans l'atelier tout le bruit d'un frêlon
Dans une ruche, et suis les traces de Villon,
Gaillard aussi mauvais sujet que bon poète;
Range toi vite ou prends la poudre d'escampette.
Chacun a bien son compte?
(Tous s'inclinent, il sort de son comptoir).
Avant votre départ,
Venez tous près de moi.
(Ils se rassemblent en cercle autour de lui).
Je veux vous faire part
D'une décision qui d'assez près vous touche.
Vous l'avez tout-à-l'heure apprise par ma bouche.
Mais d'autres en avaient déjà semé le bruit.
J'ai plus de soixante ans, sur moi descend la nuit.
Que je quitte vivant mon poste, ou que j'y meure,
J'arrive au but. Mon fils a fui cette demeure,
Fou d'orgueil et de rage, et j'ai perdu l'espoir,
Même à mon lit de mort, de jamais le revoir.
Revivre en lui, c'était mon rêve... ma folie.
(Il s'arrête un instant, en proie à une vive émotion).
Mais nul de vous ne veut voir notre œuvre abolie.
Il vous faut donc un maître, après moi... Ni Bourrien,

Ni Trigaut ne pourront assurer le maintien
De la maison, atteints eux aussi de vieillesse ..
(Bourrien et Trigaut font un mouvement).
J'ai peur, mes bons amis, que ce mot ne vous blesse.
Nous sommes, vous savez, du même âge, tous trois,
Nous prendrons du repos ensemble... J'ai fait choix
Du jeune ouvrier qui m'a paru le plus digne,
Robert Fargent, modeste et de mérite insigne.

ROBERT FARGENT

Maître, n'insistez pas, de grâce ; je ferai
Ce qu'il conviendra pour agir à votre gré.
Mais, quand le navire entre au port couvert de gloire,
Le capitaine reste au poste de victoire ;
Demeurez notre chef, ou bien si le repos
Vous sollicite après tant d'illustres travaux,
Choisissez parmi les marins de l'équipage
(Les plus anciens, joignant la science au courage)
Non pas un successeur, un simple lieutenant.

KERVER *(avec humeur).*

Sais-tu que ton refus me paraît malsonnant ?
J'ai dit ce que j'ai dit. A la fin de l'année,
L'affaire entre nous deux doit être terminée.
(Il montre le manuscrit de Meschinot posé près de lui sur son pupitre).
Ce livre est le dernier où je mettrai la main.
Après, fuyant l'intrigue et le tumulte humain,
Je saurai me choisir une sûre retraite.
(A Fargent).
C'est à toi d'achever l'œuvre encore imparfaite,
(Aux autres).
A vous d'y travailler de toute votre ardeur.
(Silence. Bourrien et Trigaut restent à l'écart. Les autres ouvriers semblent se concerter, l'un d'eux s'avance).

JACQUES LIMON

Maître, pardonnez-moi. Je suis l'ambassadeur
Des jeunes ouvriers. Comptez sur notre zèle,
Nous aurons, pour Fargent, bras fort et cœur fidèle.

LES OUVRIERS ET LES APPRENTIS.

Nous le jurons !

KERVER

Fort bien. Mais qu'en dis-tu, Trigaut ?
Et toi, Bourrien ? Parlez. Suis je donc en défaut ?
(*Bourrien baisse la tête*).

TRIGAUT (*avec effort*).

Kerver, vous le disiez tout à l'heure, nous sommes
Trop vieux pour commander, mais que de jeunes hommes,
Dans ce métier, le nôtre, asservissent nos bras,
C'est une déchéance et nous n'en voulons pas.
Souffrez donc que, sans plus tarder, je me retire.

BOURRIEN

Bien parlé, compagnon !

FARGENT

Vous savez si j'aspire
Au périlleux honneur que vous me reprochez.

KERVER

D'absurdes préjugés vous êtes entichés.
Ma résolution, méchants drôles, est prise
Contre vent et marée. — Allez, Dieu vous conduise !
(*Les ouvriers s'écoulent lentement par la gauche*).

SCÈNE IV

JACOB KERVER (*seul*).

Je l'avais bien prévu, notre décision
Devait trouver ici quelque opposition.
Fargent est trop modeste et Trigaut a la tête
Près du bonnet ; je crains fort que cette tempête :
Ils aiment trop le vieux logis pour en sortir...

(*Il médite un instant.*)

C'est moi qui sortirai de la vie — et mourir
M'épouvante. Je sens une sueur glacée
A cette inévitable et sinistre pensée.
Mourir, m'en aller sans revoir mon fils ingrat !...
On aimerait son fils, fût-il un scélérat.
Et quelle fut du mien l'impardonnable offense ?
Il m'a traité de fou, de bonhomme en enfance,
Pour m'être marié. vieillard aux pas pesants,
A celle qui pouvait parer ses jeunes ans.
Eut-il tort? Je ne sais. Eut-il raison ? Je n'ose
Démêler jusqu'au fond le mystère et la cause
Qui l'a fait fuir d'ici, comme on fuit un lépreux...

(*Avec effort et tristesse*)

Et s'ils s'étaient aimés ! S'ils restaient amoureux
L'un de l'autre ! Ah ! l'horrible et monstrueuse image !
Mon âme subirait un odieux partage
Entre ces deux moitiés de moi-même, mon fils !
Et ma femme si pure avec son teint de lis !...

(*Il s'arrête, son visage prend une expression douce*).

Pour me faire oublier qu'exilé volontaire
Mon fils endure au loin les hasards de la guerre,
Elle est à mon foyer et m'aime — ou je le crois. —
Elle n'a jamais l'air de porter une croix
Quand elle tend sa joue à mes lèvres avides,
Et baise sans dégoût mon front couvert de rides.

Je fus heureux jadis, mais le suprême amour
Par sa douceur s'égale à la fin d'un beau jour.
J'ai connu près de l'autre une sainte tendresse.
Mais pouvais-je espérer que cette enchanteresse,
Paulette s'unirait au vieux Jacob Kerver,
Soleil d'avril qui vient réchauffer mon hiver ?

(Sur ces derniers vers, Paulette descend lentement l'escalier un flambeau à la main. — Il fait presque nuit).

SCÈNE V

JACOB KERVER, PAULETTE KERVER.

PAULETTE *(s'approchant de Jacob, qui ne l'a pas vue venir).*

La nuit couvre déjà la Seine de ses voiles ;
Depuis quand pour flambeaux prenez-vous les étoiles ?

(Elle pose le flambeau sur une table).

KERVER *(prenant les mains de Paulette).*

Je regarde en mépris les étoiles des cieux,
Puisque pour m'éclairer, mignonne, j'ai tes yeux,
Yeux aux reflets changeants comme la mer profonde,
Perles qui raviraient la reine de Golconde.
Abaisse-les sur moi, ces yeux qui m'ont séduit !
Que leur azur aux points d'or traverse ma nuit !

PAULETTE *(avec un peu d'ironie).*

On dirait à vous voir ainsi tout feu tout flamme,
Qu'un poète est venu céans.

KERVER.

Oui, sur mon âme !
Un poète de cour, non des moins renommés,
Souhaitant que chacun lût ses vers imprimés,
Vint m'apporter le fruit de ses savantes veilles,

Il me quitte et sa Muse, en charmant mes oreilles,
Comme un oiseau léger voltige encore ici,
(Il étend la main et touche le visage de Paulette).
Cherchant à se poser sur le front que voici,
Car toute poésie éclate en ta personne ..
De ta seule beauté tu pourrais être bonne,
Comble ma pauvreté d'un sourire sans prix...
(Il l'entraîne vers la fenêtre du fond. Tous deux regardent la ville éclairée).
Regarde ces lueurs qui planent sur Paris,
Et que, tombe d'argent, ensevelit le fleuve.
Je rêve de t'en faire une couronne neuve,
Dont s'enorgueillirait la reine de Saba,
Je porte envie au fou d'amour qui déroba
Au bord d'un précipice une fleur pour sa mie ;
Je me sens pour t'aimer l'âme toute affermie,
Et serai presque fier de mes obscurs travaux,
S'ils te montrent à toi seule ce que je veux.

PAULETTE

Seigneur, je ne suis point digne d'un tel éloge.
Mon cœur que vous comblez d'orgueil, s'interroge
Et compte les bienfaits reçus de votre main.
Seule je gravissais un pénible chemin ;
Vous m'avez élevée à vous, j'ai pu vous plaire,
Mettre un rayon de joie au foyer solitaire,
Et vous avez trouvé moins triste la maison.
Quand je vous rencontrai, j'avais pour horizon
Les murs noirs d'un couvent, la froide discipline
Du cloître réservée à la pauvre orpheline.
Ce fut un grand honneur pour moi de vous servir
Non comme esclave, mais comme épouse ; un désir
Aurait pu me souiller, votre amour m'a grandie.

KERVER *(riant)*

Les rôles sont changés, le plus riche mendie
(On frappe à la porte de gauche).

PAULETTE

On a frappé.

KERVER

Qui vient à cette heure du soir ?

SCÈNE VI

LES MÊMES, ROBERT FARGENT, DEUX IMPRIMEURS ÉTRANGERS

ROBERT FARGENT.

Excusez, Maître, il a fallu que le devoir
M'amenât à troubler votre intime veillée.
J'errais non loin d'ici, quand, dans une assemblée,
J'entendis votre nom. C'étaient deux imprimeurs,
Qui, venus de très loin, d'Allemagne ou d'ailleurs,
Cherchaient votre logis sans connaître la route.
Je vous les ai conduits ; ils ont hâte, sans doute,
D'être seuls avec vous, pour traiter, sans témoin,
L'objet de leur voyage. Adieu !

(Il fait un mouvement pour se retirer)

KERVER *(bas à Fargent)*.

Non, j'ai besoin
De t'avoir près de moi.

(Aux étrangers).

Messieurs, je vous invite
A me dire ce qui me vaut votre visite.

PREMIER IMPRIMEUR ÉTRANGER.

Monsieur Jacob Kerver, vous êtes réputé
Le premier imprimeur de toute la cité.

(Kerver fait un mouvement).

Les livres qu'a produits votre illustre officine
Font l'admiration de qui les examine.
Mon compagnon et moi, citoyens de Francfort,
Ville du saint Empire où l'on estime fort
L'art très glorieux où vous êtes passé maître,
Nous venons, près de vous, apprendre à le connaître.
Notre langage est rude, et les Athéniens
De Paris nous prendraient pour des Béotiens;
Mais chacun de nous deux a caressé ce rêve
D'être votre fidèle et studieux élève.

KERVER

Soyez remerciés, messieurs, pour tant d'honneurs!
Mais, ayant toujours fui le monde et ses faveurs,
Je ne soupçonnais pas que mon labeur tranquille
Aurait porté mon nom plus loin que cette ville.

PREMIER ÉTRANGER.

Le monde est moins ingrat que vous ne le pensez.

KERVER

Vos compliments enfin paraîtraient déplacés...
Mais si je puis guider votre inexpérience
Dans le rude sentier qui mène à la science,
Comptez-vous, dès ce jour, parmi mes artisans...
Vous savez qu'on nous tient pour sorciers malfaisants,
Et que, pour les esprits épais, les sens vulgaires,
La corporation est pleine de mystères.
J'ai là tous nos statuts.
(*Il montre l'escalier de droite, qui conduit à l'intérieur*).
Venez faire serment
De les suivre, en parfaits chrétiens, aveuglément. —
Vous verrez tout de suite et redirez au monde

Si nous avons commerce avec l'esprit immonde,
Venez donc. Toi, Fargent, reste.

(Les deux étrangers montent l'escalier derrière Kerver).

PREMIER ÉTRANGER

Nous vous suivons,

SCÈNE VII

PAULETTE, KERVER, ROBERT FARGENT ;

FARGENT *(après un moment d'hésitation).*

Cette captivité, Madame où nous vivons,
Comme un manteau de plomb pèse sur nos pensées,
Mais le ressouvenir de tant d'heures passées
A surprendre un regard, un sourire de vous,
Cette adoration muette, à deux genoux,
N'a rien qui vous offense ou ressemble à l'outrage,
Nous laissant seuls tous deux le hasard m'encourage,
Je cours presque joyeux à des périls certains ;
Je brave vos mépris et vos refus hautains.
Dans ma folie insigne et mon audace extrême,
J'ose pousser ce cri de mon cœur : Je vous aime !

PAULETTE

Mais c'est une infamie !...

FARGENT

Ecoutez, je le veux,
Ce que vous avez lu tant de fois dans mes yeux,
J'arrivais de Bretagne, ayant l'âme remplie
De regrets du pays et de mélancolie —
Mon père m'envoyait près du vieux compagnon
De sa prime jeunesse, imprimeur en renom.
A peine entrais-je ici, vous m'êtes apparue —

Le maître était absent — une joie inconnue
Me traversa soudain le cœur comme un éclair.
Votre grâce rendait l'image au pauvre clerc,
Des saintes que l'on voit dans les vitraux d'église ;
Je manquai de vertu pour fuir, et de franchise
Pour confesser mon doux tourment. Depuis ce jour,
Je respirai votre air et m'enivrai d'amour.
Cet amour insensé m'a rendu lâche et brave,
Traître à mon bienfaiteur, votre plus humble esclave,
Il est toute ma vie. Ordonnez, je suis prêt!

PAULETTE *(suffoquée d'émotion).*

Je n'ai qu'un mot à dire, il sera votre arrêt ;
Partez. La passion coupable vous affole,
Je voulais la traiter de rêve qui s'envole
Aux premières lueurs de l'aube ; ma raison
M'avait mal préparée à votre trahison.
Avez-vous à ce point la conscience trouble?
Le crime — faut-il donc l'avouer? — serait double
D'offenser l'homme à qui tous deux nous devons tant !
Pour être absous, il vous faudrait, en pénitent,
Implorer le pardon de votre second père.
Mais emportez plutôt l'amour qui m'exaspère,
Partez, et pour toujours ! Craignez que le Seigneur
Lance ses traits de feu contre un larron d'honneur !

FARGENT

Soit ! Je partirai donc, sans revoir cet époux
Que vous aimez....

PAULETTE

Silence !

FARGENT

Amoureux et jaloux !
Pouvez-vous lui donner ces titres que j'envie ?

PAULETTE

Partez, ou je vous chasse !

FARGENT

Eh ! qu'importe ? Ma vie,
Quoique vous puissiez dire ou faire, est votre bien.
Je vivrai dans votre ombre, ainsi qu'un pauvre chien,
Hors d'ici, mais très près — je me ferai connaître. .

PAULETTE

Pour un persécuteur.

FARGENT

Pour un sauveur, peut-être.
Après m'avoir maudit, craignez de me bénir.
(*Il sort à gauche*).

SCÈNE VIII

PAULETTE (*seule*).

En quel trouble m'a-t-il laissée !. Ah ! l'avenir
S'avance formidable avec son voile d'ombre.
Mon Dieu, que je voudrais m'évader du bois sombre,
Aimer qui m'aime, fuir ceux qu'il ne faut plus voir,
Garder d'un souffle impur la flamme du devoir !
(*Elle sort*).

FIN DU 1er ACTE.

O. DE GOURCUFF.

POÈTES BRETONS INCONNUS

(SUITE)[1]

Alexandre LEGROS

Legros revint pourtant de Londres, et je le fis entrer dans l'Association parisienne des anciens élèves du lycée de Nantes, que je venais de fonder avec un de mes amis le commandant Georgin. Il s'intéressa surtout à la société quand elle compta parmi ses membres un homme dont la fortune politique fut extraordinaire, et le malheur foudroyant. Il était d'avis que l'on offrît un punch au nouveau Ministre de la guerre « le camarade Boulanger » et, me refusant en termes ironiques, lui, le poète, la poésie que je lui demandais pour la circonstance, il m'écrivait que le général ne tenait pas aux vers. « S'il a rendu la barbe obligatoire, c'est qu'il n'aime pas les raseurs. »

L'Association parisienne des anciens élèves du lycée de Nantes a essayé à diverses reprises de donner plus d'attrait à ses réunions en y amenant des invités. Une campagne avait été menée en ce sens du temps même de Legros qui me donna très catégoriquement son avis dans le billet suivant :

Je n'approuve point l'intrusion de l'élément étranger dans nos réunions d'anciens condisciples. Déjà elles sont par instants un peu froides, parce qu'on ne se connait pas assez. En y introduisant un plus grand nombre d'inconnus on fera descendre la tempéra-

[1] Voir la livraison de Janvier 1898.

ture au-dessous de zéro. Quant au caractère artistique que tu veux leur donner, ne te berce pas d'illusions. C'est à table qu'on fait le mieux connaissance, et la gaîté qu'un dîner ne donne pas, ce n'est pas dans la poésie, et dans des *Ut* de poitrine et de tête qu'on le trouvera.

Décidément, grondeur ce jour-là, il me jurait en terminant de ne pas compter sur lui pour la fête *soi disant Nantaise*, qui faisait dévier de son but notre association.

Cependant notre amitié n'eut jamais à souffrir de légères différences d'opinion. J'avais beaucoup d'estime pour le caractère de Legros, une grande confiance dans la sûreté de son jugement. Il avait été le confident de mes premiers essais littéraires. Nous écrivîmes quelquefois des vers en collaboration, nous aimions surtout à jongler avec les difficultés des bouts rimés. Je me souviens même d'une comédie en trois actes et en vers dont je lui remis le scenario et dont le premier acte fut ébauché en deux soirées. Qu'est devenu cet *ours* comme on dit en langage théâtral ? Ne me le demandez pas. Mais, quand je me suis mis à écrire pour mon compte, mon ami que je savais extrêmement minutieux eut plus d'une fois l'occasion de m'être utile. J'eus recours à son obligeance pour la correction des épreuves d'imprimerie de mes volumes. Il s'acquittait de cette tâche volontaire avec un soin irréprochable n'oubliant ni un point ni une virgule. C'était admirable de précision.

Un jour même, sa besogne de correcteur, consciencieusement remplie pour un de mes *Hôtel Drouot*, lui dicta cette boutade :

Ouf! Depuis trois mois je revise
Les épreuves de ton bouquin,
Or, permets que je te le dise

C'est un amusement mesquin.
Assez ! finissons, je t'en prie !
Au diable soit l'imprimerie !
Jean Gutemberg n'était qu'un sot !
Ma patience a des limites
Et je voudrais que les touristes
Fissent crouler l'Hôtel Drouot.

Mes livres qu'il connaissait avant le public lui inspirèrent à mainte reprise des vers marqués au bon coin, pleins de sens et pétillants de verve — tels ceux-ci sur mon *Truquage*.

Un mien ami, Breton têtu
Publie une étude attachante :
Le Truquage, Paris, Dentu
Un volume, trois francs cinquante.
Quels stratagèmes curieux
Nous dévoile ce vaste ouvrage
Et comme il est ingénieux
L'art du Truquage !

Dans un sermon plein de beaux traits
Le Père Hix, future Éminence
Du jeûne vante les attraits
Et la douceur de l'abstinence.
Il est dodu comme un oison,
La santé luit sur son visage.
Mon révérend, votre oraison,
C'est du Truquage.

A Lise chacun fait la cour.
Elle possède teint de rose
Dents d'émail, taille faite au tour,
Sans compter tout ce qu'on suppose.
Mais, s'il faut croire les méchants,
Teint rosé, dents, mollets, corsage,
Tout ça vient de chez les marchands ;
C'est du Truquage.

Bref où que je porte mes pas,
J'éprouve une pitié profonde,
Car je ne vois, de haut en bas,
Que trucs et truqueurs par le monde.
Quelquefois même en vérité
Quand je regarde mon image
Je me dis : oh ! ma gravité
C'est du Truquage.

Mais, en dépit de notre temps
Où le fourbe prend tant de place,
Notre amitié de quarante ans
Tient bon, toujours franche et vivace.
Et quand même le reste
Serait tout ruolz et placage,
D'elle au moins on ne dira pas
C'est du Truquage !

A propos de mon petit volume sur *Pornic et Gourmalon*, il enfourcha de nouveau Pégase qu'il ne trouva jamais rétif.

A Paul Eudel.

L'ERMITE DE GOURMALON

J'ai lu *Pornic et Gourmalon*,
Je t'y prends détrousseur cynique,
Faux ermite, vrai Ganelon,
J'ai lu *Pornic et Gourmalon*,
Sans vergogne, tu m'as, félon,
Chippé mon *pantin mécanique*,
J'ai lu *Pornic et Gourmalon*.

II

Quoi ! dépouiller un indigent
Et démarquer son pauvre linge !
Quand on nage en plein dans l'argent.
Quoi ! dépouiller un indigent !
De Dieu que le bras diligent
Te frappe et — pour rimer me *vinge !*
Quoi, dépouiller un indigent !

III

Larron, de la France au Tonkin,
Ta mémoire sera honnie.
On flétrira ton vol mesquin
Larron de la France au Tonkin,
Sur un feuillet de ton bouquin,
J'aí consigné ta vilenie,
Larron de la France au Tonkin.

Mon crime n'était pourtant pas bien grand pour mériter une si cordiale bordée d'invectives. En somme, une pauvre petite épithète qui avait servi déjà, qui servira à bien d'autres ! Legros avait oublié qu'elle appartenait à tout le monde.

D'un jour, comme Monselet, il mêlait à sa littérature une pointe de gastronomie, et m'adressait, pour un envoi de rhum, ce joli remerciement rimé :

I

Merci, j'accepte ton vieux rhum,
Fils naturel de l'Amérique,
J'en ferai mon *vade mecum*,
Merci, j'accepte ton vieux rhum.
Quitte à blesser le decorum
Je prends si tu veux la barrique,
Merci, j'accepte ton vieux rhum
Fils naturel de l'Amérique.

II

C'est un breuvage bienfaisant,
C'est un vaccin sûr et commode,
Au microbe il est déplaisant,
C'est un breuvage bienfaisant.

Je veux, d'accord avec Van Zandt,
Le mettre bientôt à la mode,
C'est un breuvage bienfaisant,
C'est un vaccin sûr et commode.

III

Bacille-virgule de Kock,
Approche voir, je t'extermine,
Je t'attends, brave comme un coq,
Bacille-virgule de Kock,
Mais non... comme Li-Kien-Phuoc,
Il fuit... qu'il a piteuse mine!
Bacille-virgule de Kock,
Approche voir, je t'extermine.

Une autre fois il m'envoie cette spirituelle épître, un tour de force poétique échafaudé sur deux rimes comme les légendaires commandements de Dieu.

C'est entendu. J'arriverai
A sept heures exactement.
Retardataires n'attendrai
Que dix minutes seulement.
Soupe aux choux verts engloutirai,
De Nantes souvenir charmant!
Gigot pascal dévorerai
Avec profond contentement.
Deux ou trois fois retournerai
A ce solide fondement.
De petit vin l'arroserai
Versé par Francis dextrement.
Quelque légume accepterai,
Quoi qu'inutile supplément.
Par mes bons mots, je frapperai
Les convives d'épatement.
Dans ce but par cœur apprendrai
Le *Tintamarre* entièrement.
Légers gâteaux grignoterai
Et raisins secs pareillement.
De rhum et de chartreuse boirai

Un petit coup dévotement.
Après quoi carambolerai
Et serai battu platement.
Onze heures sonnant gagnerai
Batignolles pédestrement.
Les cocottes éviterai
Sur les boulevards chastement.
Rentré, jusqu'aux yeux coifferai
Bonnet de nuit congrûment.
Monté dans mon lit, parcourrai
Journal du soir sommairement,
Grâce auquel bientôt je ferai
Un formidable baillement,
Et m'endormant murmurerai
« Merci, mon Dieu ! » béatement.

Ne pourrait-on appeler, sans irrévérence, cette pièce au ton gravement badin « *Les commandements du dîneur nantais ?* » Legros trahit son origine par son goût pour la soupe aux choux verts qu'aimait tant Emile Souvestre. Dans une de ses lettres ne me disait-il pas qu'il avait découvert aux Batignolles un marchand de fouaces nantaises, ce mets célébré par Charles Monselet et déjà célèbre dans le *Gargantua* de Rabelais.

Voulez-vous à présent un compliment enguirlandé. Legros s'excusait de ne nous apporter qu'une modeste gerbe de fleurs pour le nouvel an 1884, et, ce disant, il tressait un bouquet poétique :

Pas d'argent ! Nouveau Jérémie,
J'ai mouillé de pleurs mon parquet.
Ah ! cela rabat le caquet
Comme on dit à l'Académie.
Malgré la débine ennemie,
J'apporte pourtant un bouquet,
Dame ! il n'est ni gros, ni coquet,
Ainsi le veut l'économie.
Hier même par l'intendant

De Grévy, le bon président,
La formule en en fut donnée.
Voici ! J'ai mêlé par moitié.
Profond respect, bonne amitié !
Cela fleurit toute l'année

Encore un bouquet de jour de l'an, que je retrouve au dos d'une carte de visite :

Le nouvel an frappe à la porte ;
Se nomme-t il veine ou guignon !
O mes amis, qu'il vous apporte
La chance et soit gai compagnon.
Qu'il tire pour vous de sa hotte
Plaisirs, santé, bonheur, trésors,
Qu'il engraisse votre Cagnote...
Pas avec mes sous — zut ! alors.

Le trait y est comme dans toutes les poésies que j'ai citées, comme dans les épigrammes que de trop personnelles allusions m'empêchent de mettre au jour.

Les vers qui me restent de Legros et qui peignent un côté peu connu de cet esprit si distingué, peuvent se diviser en deux genres : poésies de circonstance, et poésies satiriques.

Je l'ai montré, tout jeune encore, le 20 juin 1852, m'adressant de l'institution Barbet-Massin une épître très élégante dans sa forme classique et que n'eût pas reniée un bon lettré du dix-huitième siècle.

Un peu plus tard, de retour à Nantes, il écrivait sur l'album de Mlle Metella Auger des vers qui n'échappent point à la fadeur des bouquets à Chloris, mais où se retrouve le tour aisé d'un bon élève de Dorat et de Bernis :

Grâces, esprit, talents, bonté,
Voix douce, pure, harmonieuse,

Il n'est pas un seul bien dont le Ciel n'ait doté
Votre jeunesse radieuse.
Et ces dons précieux, qui sont pour la beauté
Ce qu'est le parfum pour la rose,
Sans lesquels vainement elle voudrait charmer,
Ces dons, enfin qui font aimer
Les douces chaînes qu'elle impose,
Le plus adroit pinceau ne les peut exprimer.

La main qui traçait cette séduisante image s'essayait déjà à l'épigramme. Les vers qui précèdent et ceux qui suivent sont de la même date (mars-avril 1856).

Sur une demoiselle qui a un grand pied.

Pourquoi prendre, Chloé, ces airs de souveraine ?
Et sembler dire à tous : admirez-moi.
Tu crois sans doute avoir un port de reine :
Pauvre Chloé, tu n'as qu'un pied de roi.

Nous venons de voir Legros s'essayer à des vers d'album ; le dizain suivant, toujours de 1856, prouve qu'il se faisait peu d'illusion sur la valeur de cette littérature.

Prière à Jupin

(fragment).

De l'abeille en sa ruche
Protège les travaux,
Garde de toute embûche
Les petits des oiseaux.
La fleur du vent qui brûle,
L'enfant de la férule,
L'écolier des pensums,
L'esquif de la tempête,
Et le pauvre poète...
Des possesseurs d'albums.

Enfin, voici des bouts rimés qui attestent chez le jeune homme condamné à enfermer sa pensée dans ce vêtement de commande étroit et incommode, des lectures variées et, l'éveil précoce du sens critique.

Bacchante ces oripeaux la nymphe de... Mabille
A sabler un flacon certe est non moins... habile
Qu'à danser un cancan qui répugne au... crayon.
Son cœur est un feu mort, son esprit un... rayon
Blafard, elle préfère aux Don Juan les... ânes,
S'ils ont de l'or, à toi Musset, ô nobles... mânes
Pisron, la chanson bête aux nobles chants d'... Hugo.
Au pain de l'infamie elle mord à... gogo,
Honte ! et pourtant, plutôt pitié ! quoiqu'elle... rie
Elle a sa plaie au cœur comme Fleur de... Marie,
Et son âme, où croupit le vice, est comme un... pot
D'où s'exhale une rance odeur de... galipot.

Qui nous eût dit en 1856, que, vingt-sept ans après, le dernier mot de ces bouts rimés reviendrait sous la plume de leur auteur ? Mais il s'agissait alors de Galipaux, l'étourdissant monologueur, du membre assidu de la *Cagnotte*, qui, entre deux répétitions au Palais-Royal où il débutait, faisait à Legros de fréquentes visites. Aussi ce haut fonctionnaire s'était-il pris d'amitié pour le spirituel artiste, son interprête à l'occasion. *Perplexités*, un monologue en vers et à couplets fut le gage de cette sympathie. Je cite *Perplexités* moins la dernière strophe, où le mot qui, de la langue de Molière, a passé dans celle de nos auteurs comiques du jour revient avec une complaisance trop marquée à telles enseignes que le moderne Sganarelle en a plein la bouche.

PERPLEXITÉS

Le suis-je, ou ne le suis-je pas ?
Mystère, insoluble problème !
Je vais me répétant tout bas !
Le suis-je ou ne le suis-je pas ?
Le doute s'attache à mes pas,
Je ne dors plus, j'en deviens blême.
Le suis-je, ou ne le suis-je pas ?
Mystère ! insoluble problème !

Non, je ne le suis pas, c'est sûr !
On a calomnié Solange.
Je lis dans son regard d'azur.
Non je ne le suis pas, c'est sûr.
Pauvre chatte, son cœur est pur.
De mon foyer c'est le bon ange,
Non je ne le suis pas, c'est sûr,
On a calomnié Solange.

Si ! je le suis ! — c'est avéré,
Je vois, je sais, tout me le crie,
Le maire, l'adjoint, le curé...
Ah ! je le suis, c'est avéré.
Me voilà donc incorporé
Dans l'immortelle confrérie,
Oui, je le suis, c'est avéré,
Le jour se fait, tout me le crie.

Dois-je me taire ou me fâcher ?
Faut-il en rire, ou faut-il geindre ?
Enfer ! je les veux embrocher !
Dois-je me taire ou me fâcher !
Mieux vaut peut-être le cacher,
Mais quoi ! souffrir et toujours feindre !
Dois-je me taire ou me fâcher ?
Faut-il en rire ou faut-il geindre ?

C'est à regret, je le répète que je coupe la dernière strophe, car elle donne à *Perplexité* une conclusion philosophique et résignée, digne de nos plus gaulois aïeux.

Galipaux interpréta donc dans l'intimité le monologue de Legros et Legros reconnaissant le remercia par ce billet et ce huitain.

MON CHER MONSIEUR GALIPAUX,

Je tiens à vous remercier pour la bonne grâce que vous avez mise au service de ma fumisterie et à vous complimenter pour la verve spirituelle avec laquelle vous avez enlevé et fait passer la chose.

En écoutant *Perplexités*,
D'où Galipaux, cher à Molière
Faisait jaillir maintes beautés
Que l'auteur ne soupçonnait guère,
Un vieux gourmand, peu dépensier,
Disait se pourléchant la lèvre ;
Galipaux ! l'aimable sorcier!
Il sait faire un civet sans lièvre.

18 janvier 1883.

Ah ! le bon billet qu'eut ce jour-là Galipaux !

Quoiqu'il se complût et nous charmât dans ses élucubrations badines, Alexandre Legros excellait surtout dans le genre satirique. Malheureusement je dois laisser dans l'ombre toute cette face de son talent de poète, le procédé d'attaque personnelle et nominative n'ayant été permis, depuis Juvénal, qu'à Victor Hugo seul dans les *Châtiments*.

Les victimes de Legros, contre lesquelles il dépensa infiniment de verve caustique s'agitent dans une sphère plus modeste, d'où je ne me reconnais pas le droit de les tirer. « Ne montrez pas mes vers, » dit Legros à la fin d'une de ses épigrammes. J'obéis à ce vœu en ne livrant à la publicité ni le *Voyage au Tonkin*, ni certain

De Profundis, ni *Ce qu'on disait pendant le Seize Mai.* Les plus vives de ces petites *Satires au vitriol*, selon le mot d'Henri Heine, sont hélas ! les meilleures. Quittons-les avec un soupir de regret et restons-en dans cet ordre d'idées à ce petit morceau philosophique, *Abnégation*, daté de Perpignan.

Voici l'heure du dévouement,
A Tirard je me sacrifie.
J'espérais vivre obscurément,
Voici l'heure du dévouement.
Il faut dans son département
Un directeur qui pontifie.
Voici l'heure du dévouement,
A Tirard je me sacrifie.

PAUL EUDEL.

(A suivre).

LE

« SAINT-PAUL »

DES

ŒUVRES DE MER

EN ISLANDE (1897)

(Suite[1]).

VI

On sait comment la première campagne du *Saint-Paul* a été brusquement interrompue. Nous étions en rade de Reykiavik depuis huit jours, attendant le stationnaire français *Manche* pour le 2 ou 3 mai ; après être entrés en relations avec l'état-major de ce navire de guerre, nous devions nous rendre à Patrixfiord où nous étions assurés de rencontrer, à cette époque, un bon nombre de goëlettes de Dahouët, de Paimpol et de Binic.

Dans la nuit du 1er au 2, une violente tempête du nord vient nous assaillir. Nos deux ancres sont mouillées ; nous nous croyons en sécurité. Hélas ! le vent devient si furieux et si terrible que vers 5 h. du matin, le *Saint-Paul* chasse sur ses ancres ; en quelques minutes il est jeté à la côte ! C'est le naufrage avec ses péripéties poignantes... Grâce à Dieu, nous n'avons pas d'accidents de personnes à déplorer, mais notre campagne charitable est finie, et nous voilà pour de longues semaines dans la pénible situation de naufragés....

[1] Voir la livraison de Janvier 1898.

La perte complète du *Saint-Paul*, qui se remplissait d'eau à chaque marée, fut, durant plusieurs jours, considérée comme inévitable. Il semblait destiné à devenir une épave de plus sur la côte d'Islande, comme l'*Isabelle-et-Marie*, de Dahouët, qui avait été jeté à la côte en même temps que lui. Après le croiseur danois *Heimdal*, le stationnaire français — arrivé le 3 — essaya à diverses reprises de le renflouer. Toutes les tentatives, pourtant admirablement conduites, échouèrent. La forte marée du 17 mai offrait une dernière chance ; M. le commandant Auvert et son second, M. le lieutenant de vaisseau Canuet, mirent tout en œuvre pour en profiter. Cette fois leur dévouement au-dessus de tout éloge fut récompensé : le navire-hôpital fut tiré de son sinistre lit de roches, puis échoué sur une plage de galets. C'est là que ses graves avaries ont été réparées d'une façon sommaire, mais suffisante, puisqu'il a pu faire, sans être remorqué ni convoyé, la traversée de retour.

Il est bon de consigner ici le nom de l'entrepreneur de Reykiavik à qui cette réparation est due : c'est M. Helgason. Pour mener à bonne fin l'œuvre difficile qu'il avait entreprise, ce digne homme fit preuve d'une habile et intelligente activité et d'un réel dévouement.

Le *Saint-Paul* est arrivé à Saint-Malo le 14 août. Au moment où j'écris ces lignes — 5 janvier 1898 — les réparations définitives sont à peu près terminées.

J'ai dit que dans le naufrage, il n'y eut pas d'accidents de personnes à déplorer ; ce naufrage pourtant faillit devenir la cause occasionnelle de la mort d'un de nos hommes. Le cuisinier du bord, chargé de veiller dans une misérable hutte islandaise sur les objets sauvés du navire et entassés là, pêle-mêle, fut frappé *d'un coup de froid*. Le médecin ayant voulu constater qu'il était à son poste, le trouva délirant. Une heure plus tard, et le pauvre garçon serait mort ! Après lui avoir prodigué les premiers soins, le docteur ordonna son transport à l'hôpital des Sœurs ; là notre pauvre cuisinier nous fit assister à un spectacle bien triste et tellement drôle néanmoins, qu'on ne pouvait pas ne pas sourire. Il s'écriait d'un ton étrange et grotesque . « Que de souffrances ! que de souffrances !! » Et il pleurait à chaudes larmes. Nous, nous ne

réussissions pas à retenir les nôtres. Puis, scandant, martelant les mots : « La .. France !... mon... père... ma... mère ! » Par moments il nous regardait d'un air interrogateur et terrible, et nous demandait avec une volubilité extraordinaire : « Français ? Français ? »

Tout à coup il cesse les violentes secousses — accompagnées de cris — qui mettent à l'épreuve la solidité du lit sur lequel nous le retenons ; immobile, il fixe la religieuse danoise qui s'occupe en ce moment des autres malades, à l'autre bout de la salle, et lui crie : « Ernestine, ma sœur, viens donc ! » Et comme la Sœur ne vient pas, le pauvre garçon, désespéré, crie de toutes ses forces : « Er ..nes... tine ! viens donc ! je suis ton frère ! ah ! tu ne reconnais plus ton frère ! Er...nes...tine .. ! » (Le lendemain, étonné de voir que nous connaissions le nom de sa sœur, il nous dit qu'elle est religieuse, en effet, à X...) C'était navrant d'entendre ses cris et de voir ruisseler ses larmes. Parfois la souffrance est si grande, qu'il mord ses draps avec rage. Enfin à force de soins et de piqures d'éther (je crois), le docteur lui rend un peu de calme ; mais durant plus de huit jours il fut dans l'impossibilité presque absolue de remuer.

Pendant cette scène impressionnante un pauvre pêcheur de Plouézec délirait, lui aussi, plus doucement mais plus tristement encore peut-être sur un lit voisin : arrivé à la dernière période de la fièvre typhoïde, il appelait sa femme, parlait de sa petite fille, et rêvait tout haut *du pays* !...

Oh ! la triste soirée du 2 mai passée dans le petit hôpital de Landakot. .

Ce cher marin de Plouézec est mort quelques jours après. Accompagné de notre dévoué docteur, du missionnaire, de l'agent consulaire de France, de quelques Islandais et d'une vingtaine de ses camarades, je l'ai conduit à sa dernière demeure. Dans le cimetière de la ville, plus pauvre et plus désolé que celui du dernier de nos villages de France, un humble coin est réservé à nos marins morts à Reykiavik, ou qui ayant péri dans les flots, ont été rejetés sur le rivage, épaves lugubres, par la mer toujours inclémente d'Islande. Une petite forêt de croix noires, très simples, s'y

dressent, pressées les unes contre les autres. J'en ai compté quarante, de ces croix juxtaposées ; sur quatre ou cinq seulement, j'ai lu un nom et une inscription un peu explicite. — Les autres ne portent que ces deux mots d'un laconisme très triste : *Marin français*.....

Enfin, elle y est, la croix aimée, protégeant de son ombre sainte la tombe de ces matelots inconnus qui, après avoir peiné et tant souffert sur les flots redoutables et tourmentés de la mer boréale, sont morts loin de leurs clochers, et reposent là, sous le ciel noir et bas de l'Islande glacée ! Vainement leurs femmes et leurs petits enfants les ont attendus, au *retour des Islandais* ; ce retour tant désiré a mis pour jamais les cœurs en deuil !

Je pensais à tout cela sur le douloureux chemin du cimetière, et plus encore lorsque je vis le cercueil du pauvre marin descendre dans la fosse. Alors, sur les instances du missionnaire, M Frédériksen, je prononçai la petite allocution suivante que je reproduis ici à cause des circonstances toutes particulières qui me l'ont inspirée, et de l'étrangeté du lieu.

« L'Église n'a pas l'habitude d'élever la voix sur la tombe de ses enfants, si ce n'est pour prier, pour accompagner de ses supplications au pied du trône de Dieu les pauvres âmes envolées. J'ose pourtant prendre la parole auprès de cette fosse où vient de disparaître un des vôtres, un des nôtres, pour dormir le grand sommeil.

Il partit de notre belle et bien-aimée France, avec l'espoir d'y retourner comme vous, après quelques mois de rudes labeurs, heureux d'avoir gagné le pain de la famille. Hélas ! la maladie l'attendait, implacable, dans la rude mer d'Islande... Mais dans ce pauvre pays, comme un peu partout, la charité catholique a ouvert des asiles à la souffrance ; dans un de ces asiles Leroy trouva ces anges bénis du dévouement que sont nos religieuses, pour veiller à son chevet et lui prodiguer leurs soins ; il trouva un prêtre pour le réconforter, le consoler et préparer son âme chrétienne à paraître devant Dieu.

Sa pensée s'envolait sans cesse vers les siens, là-bas ; il les appelait souvent dans son délire et lorsque ses rêves le reportaient au doux pays breton. Il les a aimés jusqu'à la fin. Hélas ! ils ne le reverront

plus ici-bas, et pendant que nous confions à la terre sa dépouille mortelle, à Plouézec, des êtres aimés parlent peut-être de lui et parlent des joies de son retour... Oh ! vous leur direz, quand vous serez rentrés au pays, que ses derniers moments ont été tranquilles, que ses derniers jours ont été consolés par les sacrements de l'Eglise catholique ; vous leur direz qu'il a été entouré des soins les plus attentifs ; vous leur direz que nous l'avons aimé, que nous avons bénit sa tombe et qu'il repose au milieu des marins français. C'est la terre étrangère, sans doute, la terre d'exil ; mais sur ce coin de terre désolé plane au-dessus de ces humbles tombes quelque chose de la grande âme de la France...

Vous, mes amis, vous viendrez ici prier quelquefois, vous rappeler que tous, un peu plus tôt, un peu plus tard, nous aurons le même sort. Ah ! je sais bien que la mort ne vous fait pas peur ; vous la bravez chaque jour, dans votre laborieuse et vaillante vie. Vous avez raison : il ne faut pas avoir peur de mourir, mais il faut craindre de ne pas bien mourir. Sachez donc être toujours prêts à la recevoir en vrais marins ; souvenez-vous de votre double titre de catholiques et de Français ; soyez des pêcheurs intrépides, mais avant tout soyez de vrais chrétiens qui savent que la vie est une traversée sur la mer très dangereuse de ce monde, et qui veulent, coûte que coûte, aborder au port béni du ciel...

Et maintenant, après une prière suprême, disons *A Dieu*, à Leroy, disons-lui avec un poète breton :

> *A Dieu* ! nous nous verrons un jour avec bonheur
> Dans une autre Bretagne, en un monde meilleur...

Je parlai, en cette occasion, avec d'autant plus d'amour de la patrie absente, que, dans l'assistance, se trouvait un brave homme qui déteste la France. Ici, je n'hésite pas à faire une petite digression, à sortir un peu de mon sujet, pour raconter les sottises que le parti pris fait dire à un homme intelligent, d'ailleurs.

Le *gentleman* en question vint en France et surtout en Bretagne, l'année dernière, espérant y trouver des ressources pour son œuvre excellente, il est vrai. Il y est généralement bien accueilli, et reçoit presque partout une large hospitalité ; mais les sympathies pour sa

personne et pour son œuvre ne se traduisent pas d'une façon suffisamment *monnayée*. Va-t-il penser que, après tout, des œuvres très multiples et urgentes, connues et aimées déjà, sollicitent le zèle et la générosité des bonnes âmes qui ne peuvent pas, du premier coup, s'enflammer d'ardeur pour la sienne ? Nullement. Il n'a pas réussi auprès des Français, donc les Français sont des crétins, des gens d'un exclusivisme révoltant qui font sonner bien haut leurs petites générosités. (!) Rien de bien ni de beau dans ce pays dont la réputation est surfaite. Prenez Paris, par exemple : cette capitale tant vantée ne possède pas de monuments vraiment dignes d'admiration ; il s'en trouve même d'un mauvais goût déplorable ! etc... Parlez-lui de l'Allemagne, ce *savant homme* qui juge en dernier ressort « *de omni re scibili et quibusdam aliis* » ; là, tout est admirable : pays et habitants, monuments et science. C'est la patrie de son esprit et de son cœur. Aussi, au 25e anniversaire de Sedan, il a été heureux de féliciter un officier prussien — qui accueillit mal ses félicitations, d'ailleurs — d'avoir vaincu la... barbarie française. » Et il a eu l'audace de le dire devant moi ! Cela lui a valu un rappel très vif aux convenances... Mais il n'a pas compris et a dû se répéter, une fois de plus, que les Français manquent d'éducation, de tact et d'élévation de sentiments... — Ce qui console, (!) c'est qu'il conteste également la civilisation grecque et romaine, et qu'il juge aussi favorablement Rome et Athènes que Paris. — Enfin, il ne me serait jamais venu à l'idée qu'il y avait encore des Scandinaves de ce calibre-là. Car le *gentleman* en question est un Danois ; vous pensiez, peut-être, que c'était un Béotien ?...

VII

Dans cet article j'ai peu parlé de l'Islande elle-même ; c'est à dessein, pour ne pas tomber dans des redites, pour ne pas refaire le travail que j'ai publié récemment dans une autre Revue[1]. Et puis, je n'ai laissé entrevoir l'Islande jusqu'à présent, que sous un aspect très sombre, presque sinistre. En finissant, je veux que le regard des lecteurs de la *Revue de Bretagne* puisse s'arrêter, reposé,

[1] Le Correspondant, 25 septembre 1897. En Islande. *Le pays, les institutions, les mœurs.*

sur une peinture aux tons toujours vifs, mais un peu moins heurtés, plus adoucis. Je reproduirai simplement, dans ce but, ce que j'écrivais le 21 et le 30 mai, au retour de notre petite promenade habituelle du soir, lorsque après avoir contemplé longuement, de Landakot, le panorama d'une incomparable grandeur qui déroulait devant mes regards ses aspects magiques et variés, j'avais les yeux encore remplis, pour ainsi dire ces spectacles.

21 mai. — Aujourd'hui, dans notre promenade à travers la campagne lamentable et plus désolée qu'on ne la saurait décrire, nous avons rencontré, çà et là, de grandes touffes de myosotis rose, ravissant. Et ces fleurettes, ainsi que de rares petites marguerites, nous charmaient comme des enfants, au milieu de cette nature sauvage où tout semble fait pour étonner les yeux, dérouter l'esprit et remplir l'âme de la mélancolie intime et infinie des choses...

Plus j'observe le ciel et les nuages, la mer et les montagnes, plus je m'y perds. Ce pays ne ressemble à aucun autre. Tout ici est soumis au vert, au violet et au bleu ; l'atmosphère en est comme saturée. — Des nuages couleur de plomb enveloppent les montagnes d'un voile qui semble s'interposer entre le jour et elles ; et, en effet, elles sont, par endroits, plongées dans une nuit diaphane, — tantôt c'est leur cime, tantôt c'est leur base — pendant que le soleil étincelle sur le paysage voisin. Ces mêmes nuages sur l'Océan étendent ce demi-jour très sombre et sinistre, magistralement décrit par P. Loti — qui ne l'a jamais vu — et font rêver à la « mer ténébreuse » de Christophe Colomb.

Et lorsque après avoir observé ces jeux étranges de la lumière au nord et à l'est, je regarde de l'autre côté, les pics neigeux et les glaciers étincellent à l'horizon sous le ciel pâle et morne ou même sous le reflet du ciel, reflet qui vient on ne sait d'où, — lorsqu'il y a partout des nuages gris — auréolant les cimes comme d'une nuée de gloire. On dirait d'un paysage lunaire.

Un véritable peintre, un artiste éprouverait ici de profondes et intimes jouissances ; il trouverait de grandes ressources et de hautes inspirations pour son art dans ces contrastes et ces jeux incessants de la lumière et des couleurs.

30 mai.— L'atmosphère,a été,tout le jour, d'une limpidité transparente, telle que je ne l'avais encore jamais vue. Aussi le Snœffelsjokül, monstrueux glacier de 1500 mètres de hauteur situé à 100 kilomètres de Reykiavik, à l'autre extrémité de la baie, rayonne et resplendit au milieu de l'Océan comme un immense bloc embrasé... Sur une des montagnes voisines, — à 15 kilomètres — un nuage blanc, ouateux et très opaque se repose, donnant l'illusion qu'il continue à une grande hauteur la couche des neiges habituelles. Ces beaux nuages presque irréels viennent ainsi se poser souvent sur le tapis immaculé des sommets, et alors on dirait le ciel et la terre se donnant un mystérieux rendez-vous dans la blancheur.....

Aujourd'hui encore, grâce à cette limpidité de l'air, lucide et très pur, la mer a présenté de beaux effets de réfraction, de mirage : deux goëlettes de Binic, parties ce matin, restaient visibles dans les lointains du soir, et paraissaient plus grandes qu'en réalité. On eût dit deux oiseaux fantastiques volant entre le ciel et la mer. Quelques huttes de pêcheurs, fort éloignées de Reykiavik et hors de la portée normale de la vue, se détachaient aussi, très nettes, sur cet horizon de rêve. — Enfin, vers 10 h. 30, le soleil, après s'être lentement et obliquement traîné sur l'horizon, a disparu derrière une haute et blanche montagne qui semblait escalader le ciel. — Il se lèvera vers une heure.

Ç'a été une vraie journée de pays boréal, silencieuse et mélancolique, d'une beauté captivante et d'un calme apaisant, très doux.

Un conseil pour finir, — presque une réclame !....

Si vous êtes exténué, énervé par suite d'une vie de surmenage, tourmentée et fébrile, si votre médecin vous ordonne le repos absolu et le calme, — allez en Islande, durant le mois de juin, bercer votre âme dans le vague et la mélancolie des infinis silencieux. Là, vous trouverez un air pur et réconfortant ; vous trouverez des solitudes immenses, éternellement muettes ; vous croirez être sorti du monde, loin, très loin de ses petitesses et de ses félonies ; — et dans votre cœur apaisé résonneront délicieusement, comme le vent du soir sur la harpe éolienne, les échos très doux des pays du rêve et de l'au-delà...

P. Giquello.

NOUVELLES ET RÉCITS

CÉCILIA

A ma Mère,

Il y a bien des centaines d'années vivait en France dans un lieu écarté et sauvage un pauvre homme avec sa fille Cécilia. Il s'était construit une hutte devant un rocher. Le lierre s'était peu à peu étendu sur elle, consolidant les liens qui l'unissait à la pierre. Près de là coulait une fontaine. Enfin au-dessus de la demeure s'élevaient des arbres de toutes sortes. Parmi ceux-ci il y avait de grands pins dont les dômes toujours verts préservaient Cécilia et son père contre les tempêtes tout en augmentant la beauté sévère du lieu. A cinq cents mètres environ était un monastère. Cécilia avait grandi comme une belle fleur, son visage était gracieux et la tendre gravité des femmes qui ont souffert en rehaussait l'éclat. Elle était heureuse car elle était fiancée depuis déjà deux mois à un jeune barde. Sa mélancolie native s'était accrue de celle de son amant. Il s'appelait Elnor. Elle avait appris à connaître les douceurs de l'amour dans l'atmosphère de poésie où elle vivait. Tout en effet n'était qu'amour autour d'elle, dans cet endroit enchanté où la nature était vierge comme aux premiers jours. Le chant des oiseaux, les doux roucoulement des tourterelles, la majesté imposante des arbres.

Que de fois depuis deux mois Elnor et elle ne s'étaient-ils pas promenés rêvant le bonheur. Un jour Cécilia sortit appuyée au bras de son bien-aimé. C'était en automne, les branches des arbres oscillaient sinistrement, le vent soufflait comme si la mer se fut déchaînée sur les bois, la terre était jonchée de débris et de feuilles mortes. Au loin l'on voyait l'herbe se coucher sous l'aquilon, l'on

entendait les sourds grondements des torrents, et les oiseaux immobiles se taisaient dans les vieux troncs des chênes ou sur la mousse. Tout en marchant ils étaient arrivés dans un lieu découvert. A l'horizon l'on voyait une forêt découpant nettement son long bandeau noir, au milieu des brunes violacées d'une froide journée d'automne. Tout près d'eux était un cimetière abandonné. A cette vue Cécilia devint toute triste. Elle songeait à la brièveté de la vie. A chaque instant, pensait-elle, la mort nous donne un exemple de sa puissance, et tout dans l'univers nous indique qu'elle a passé ou qu'elle passera. Cette nature que j'ai vue en fête va bientôt mourir, ces arbres au pied desquels je venais m'asseoir, sont dépouillés et leurs feuilles ont été emportées par le vent. Et ce cimetière qu'il me semble triste dans son abandon, avec ses tombes à demi couvertes de mousse, devant lesquelles personne ne vient plus prier. Elnor la tira de sa rêverie et la douceur de sa voix s'éleva dans cette solitude comme un chant d'oiseau. Cécilia l'écoutait ravie, sa voix lui semblait plus douce que le miel, plus suave que la chanson de l'eau, plus harmonieuse que le son d'une harpe.

Il parla ainsi : « O ma bien aimée Cécilia, n'aperçois-tu pas des bois à l'horizon. C'est là que je suis né. Ma mère, qui était veuve mourut peu de temps après ma naissance. Je fus élevé par la femme d'un pauvre homme qui habitait cette forêt. Son mari m'apprit à bander l'arc, à surprendre le chevreuil, et à chasser le sanglier. Je devins ainsi grand et fort. La religion du Christ fut ma religion. Elle tempérait mon caractère ardent et emporté. Que de rêves n'ai-je pas faits dans la solitude de ces bois, que d'amour n'avais-je pas pour les vieux chênes qui avaient abrité mon enfance et pour la mousse qui souvent durant la nuit m'avait servi de couche. Ah qu'elles étaient douces ces promenades du matin au milieu de la rosée, tout excitait mon admiration, les chants des oiseaux dans les branches aussi bien que le bruit des sources au milieu de l'herbe. Mon âme toujours régénérée à la source de vie goûtait plus que personne toutes ces douceurs. La bonté de Dieu était pour moi si grande qu'il me semblait que je participais à cette rosée céleste, qu'il répandait sur toute la nature. C'est dans cette atmosphère de poésie que je devins poète. J'embrassai pour la dernière fois mes parents

adoptifs et je partis emportant ma harpe. Depuis ce temps j'ai marché à travers le monde chantant les deux plaisirs de la campagne et les exploits des héros. J'ai ainsi erré de ville en ville, de bourgade en bourgade, couchant souvent la nuit sous de vieux chênes semblables à ceux qui avaient abrité mon enfance, et avaient jeté dans mon âme ces secrets de mélancolie profonde d'où j'ai peut-être tiré mes plus grandes joies. Je retournais vers mon pays natal, ma belle Cécilia, quand en passant par ces forêts je t'ai trouvée. La beauté de ton visage, où se peignait la candeur incomparable de ton âme, me ravit. Je trouvais en toi l'idéal rêvé et je restai..... » Le soleil, qui jusque-là était resté caché, fendant les nuages, s'épancha sur la terre. Ses rayons tombaient dans la pleine avec une admirable force. Tout était rouge : les eaux, le ciel, la terre. Là-bas, l'on voyait osciller de grands arbres dont les feuilles sombres transpercées par les derniers rayons du soleil, s'agitaient désespérément.... Cécilia répondit à Elnor. « Dès que je te vis, mon âme fut toute à toi, les chants que tu fis entendre pour nous remercier de notre hospitalité firent vibrer mon âme. L'amour entra dans mon cœur et j'en fus inondée.

« Depuis ce temps nos jours se sont envolés comme de brillants rêves, mais, te l'avourais-je, la tristesse me prend de nouveau, la vue de cette nature désolée et de ce cimetière, ont tout à coup bouleversé mon âme. J'ai senti aujourd'hui, pour la première fois, le néant de toutes les choses humaines. Il me semble que moi aussi je vais mourir et que bientôt mes yeux se fermeront pour toujours à la vie. »

— Quoi, dit Elnor, tu mourrais, chasse ces sombres pressentiments, la vie nous est trop douce pour que Dieu nous la ravisse. »

A cet instant des milliers de corbeaux s'élevèrent à leurs pieds dans la plaine. Les dernières rougeurs du soleil couchant jetaient sur leur dos lustré et noir un reflet rose. Devant ce tableau inattendu, devant ces milliers d'oiseaux qui montaient de la sombre plaine vers le jour, Elnor et Cécilia ne purent retenir un cri d'admiration... Ils poursuivirent leur route, Elnor aperçut une rose sauvage qui poussait au milieu de cette nature désolée près d'une humble immortelle. Il cueillit les deux fleurs et, les offrant à Cécilia, il dit :

« Je t'offre cette rose poussée comme toi, au milieu de l'orage ; prends cette fleur que sa tardive beauté ne rend que plus précieuse, elle a ta grâce, et tafraîcheur. Quant à cette immortelle, elle te ressemble aussi car elle est comme toi un doux emblème de l'immortalité. » Le vent soufflait toujours. Le soleil était couché. Les ombres de la nuit arrivaient à grands pas, couvrant la terre de leur manteau sinistre. Tout semblait dormir. Parfois cependant s'élevait le bruit lent et majestueux d'un cor, c'était sans doute un pauvre pâtre qui au milieu de la montagne rappelait son troupeau. Elnor et Cécilia s'assirent sur un rocher. Il lui prit la main et lui dit : « O Cécilia, pur flambeau qui m'éclaire au milieu des ténèbres de ce monde, mon amour pour toi ne connaît plus de bornes. Je t'aime, ô fille née au milieu de ces bois sauvages, triste colombe perdue au milieu des tempêtes. Je ne crains aucun des éléments, car je suis sans reproche devant Dieu et mon amour pour toi me semble légitime. O ma beauté, ô ma douce fiancée, permets-moi au milieu de ces tempêtes de déposer sur ta joue les exhalaisons brûlantes de mon âme, laisse moi t'étreindre, ô chaste fille ; qu'au milieu de cette nuit, qui bientôt va nous environner, seul avec toi, devant le Dieu infini, je t'exprime l'amour brûlant qui me dévore .....

« Mais partons voici la nuit qui approche. » Se relevant alors il présenta sa main à Cécilia. Mais à cet instant les cheveux de la bien-aimée, qui n'étaient que faiblement attachés, glissèrent sur sa robe en boucles longues et soyeuses, et vinrent effleurer le visage brûlant d'Elnor. Cette sensation lui fut infiniment douce. « O, s'écria-t-il, ô Cécilia ! que d'amour ! que d'amour ! » Mais déjà la craintive Cécilia, qui était aussi chaste que la colombe, avait renoué ses cheveux. Ils continuèrent leur route dans la nuit.....

. . . . . .

L'on était au milieu de l'automne. Elnor qui s'était trouvé une caverne dans le bois, pour se réfugier la nuit, venait chaque jour visiter Cécilia. Celle-ci depuis quelque temps déjà n'était pas sortie. Ses forces semblaient s'en aller, elle s'était penchée comme ces fleurs, qui dans les ardeurs d'un été brûlant, s'alanguissent sous l'excès continuel du soleil. Son père s'en inquiétait doucement : « Qu'as-tu, ma fille, lui disait-il sans cesse, tu sembles mélancolique,

et cependant la vie doit t'être bien douce. Dieu dans sa miséricorde infinie te permet d'avoir un époux digne de tes amours. Que te manque-t-il au moment où la vie s'ouvre devant toi sous les plus riants aspects. » A toutes ces interrogations Cécilia ne répondait que par un soupir. Elnor venait donc tous les jours. Il passait près de sa bien-aimée les heures les plus douces que l'on puisse rêver. Quelquefois ils ne se parlaient pas. L'amour, quand il est arrivé à ce point, est muet. Ils se regardaient et la beauté de l'un suffisait au bonheur de l'autre. Comment pourrais-je raconter leur amour ? La plupart des choses qui nous enchantent ne peuvent être dépeintes que d'une manière bien misérable. Comment exprimer les sentiments que l'on éprouve devant la chanson du vent, les bruits de la mer, la course des astres dans le ciel, les chants des oiseaux, la douce mélancolie des soleils couchants. Ah ! quelle douceur que l'amour, lorsque le vent souffle au dehors et ébranle votre toit ! Que l'on se sent grand sous l'œil du Très-Haut, malgré sa petitesse. Quand leurs causeries étaient terminées, ils restaient immobiles, en extase, ainsi que deux flambeaux allumés, l'un prêtant son éclat à l'autre, tous deux se consumant dans la même pensée..... ... .

Mais, tout a une fin, et le bonheur ne dure qu'un instant. Hélas ! hélas ! Seigneur ! comment ma voix peut-elle s'élever pour raconter de pareilles douleurs ?.....

L'on était comme je l'ai dit plus haut au milieu de l'automne. Elnor sur la demande de Cécilia était allé ce jour-là à la chasse...

C'était le soir, il revenait triste par les bois déserts. Il pensait à sa Cécilia si faible depuis quelques jours et qu'il allait revoir. Déjà il apercevait entre les arbres dépouillés une petite lumière. Là était la hutte. Il arriva à la porte et l'ouvrit. Dans la cabane tout était tranquille. Il aperçut Cécilia qui dormait. Il s'approcha d'elle lentement sur la pointe des pieds. Au-dessus de sa couche, accroché au mur était allumé un flambeau. A cet instant un sanglot sorti du fond de la cabane lui fit lever la tête. Le père de Cécilia anéanti dans un coin pleurait. Elnor comprit tout en un instan . Son cœur bondit dans sa poitrine et il poussa un cri terrible. Cécilia était étendue immobile sur sa couche. L'on eut dit l'ange de la mélancolie endormi. Ses longs cheveux blonds encadraient comme d'une

auréole d'or son visage rigide et pâle. Un doux sourire errait encore sur sa bouche, sourire de mansuétude, d'amour et d'abandon ; ses lèvres étaient entr'ouvertes comme pour chuchoter un suprême adieu ; ses mains, entre lesquelles on avait placé un crucifix, étaient repliées sur sa poitrine immobile. O ce visage éblouissant de clarté sur lequel la mort avait marqué son passage en lettres rigides et splendides ! Tout était calme dans la pièce, calme comme lorsqu'une grande chose vient de s'accomplir. car la mort est partout magnifique, et elle produit toujours le même effet d'épouvante et de respect partout où elle s'abat, aussi bien chez les grands de la terre que chez les plus humbles.

La tempête rugissait au dehors.

Elnor était tombé à terre et il se roulait en poussant des cris effroyables. O mystère des choses d'ici-bas ! tandis qu'au dehors la nature luttait contre les éléments, l'homme était aux prises contre ses passions, qui certes sont aussi difficile à dompter que les forces de la nature ! « Quoi ? disait Elnor dans ses transports de douleur, Cécilia n'est plus et ma mort n'est pas encore arrivée ? Quoi, fille d'amour, tu as déjà abandonné celui qui t'avait consacré sa vie ? Non, cela est impossible, tu vis, tu n'es pas morte. » Et il se relevait comme s'il espérait encore, il se penchait sur le visage de Cécilia comme pour voir si la beauté n'allait pas entr'ouvrir la bouche à la vue de son bien-aimé. Mais rien ne répondait. La mort comme toujours était plus forte que l'amour Elnor fou de douleur, courait, priait, pleurait tour à tour.

Puis, lorsque sa douleur se fut un peu calmée, il s'assit sur le lit, et prit dans ses bras la tête de sa bien-aimée. Il la couvrit de baisers et la contempla longuement avec une sorte de sérénité qui cachait de nouvelles tempêtes. Il lui adressa les discours les plus doux, baisant ses longs cheveux, et, cachant sa tête dans leurs replis dorés, il essuyait ses pleurs. Puis il se relevait de nouveau et ses cris éclataient comme le tonnerre au milieu de l'orage. « Pourquoi, Seigneur, me l'avez-vous donnée, disait-il pour me la retirer aussitôt ? Quelle âpre jouissance pouvez-vous éprouver, vous qui êtes l'infinie bonté, à persécuter les malheureux ? » Il resta ainsi toute la nuit se lamentant lugubrement. Parfois, tout haletant il s'arrêtait de crier,

et les sanglots de l'infortuné père étaient les seuls bruits qui troublaient le silence de la cabane. La nuit se passa ainsi. Les premiers rayons d'un jour nouveau apparurent à l'horizon, une lueur blanche sillona l'espace, et bientôt ce fut le jour. Le père de Cécilia qui jusque-là était resté immobile se leva. Ses traits étaient altérés, la douleur était empreinte sur son visage. Il ouvrit la porte de la cabane et sortit. Elnor, quoiqu'il fût en face de lui, ne s'aperçut pas de son départ. Il y a des moments où l'homme, à force de souffrir, ne voit, n'entend plus rien. Ses cheveux étaient en désordre et ses joues enflammées. Il semblait avoir vieilli durant cette nuit de plusieurs années. Sa souffrance était toujours la même, vive, aiguë, accablante. . . . . .

Le père de Cécilia revint bientôt suivi de deux moines qui portaient un cercueil. Sur son visage tout à l'heure désespéré, la religion semblait avoir tempéré sa douleur. Elnor prit cette apparence presque calme du père pour un manque de cœur et sans rien dire il en ressentit une profonde douleur. Lorsqu'il vit les deux moines avec le cercueil, toute son âme tressaillit, une colère qu'il ne put réprimer monta dans son cœur et il poussa un cri effroyable. Il s'avança vers les deux religieux et les fit reculer. « Arrière, leur dit-il, Cécilia est à moi et elle n'aura d'autre tombeau que celui que je me creuserai. Arrière, vous dis-je, allez-vous en, ne venez pas troubler la paix de cette demeure. » Sans prendre garde à ces paroles, un des religieux, dont la barbe était déjà blanche, s'avança vers lui : « Malheureux, lui dit-il, malheureux, éloigne-toi toi-même ; dompte-toi avant de vouloir dompter les autres. Jeune homme passionné, conforme-toi aux ordres du Très-Haut. Serais-tu par hazard plus sage que ceux qui ont passé leur vie en prière. Cet homme, — il désignait le père de Cécilia — lui aussi, ne voulait pas que l'on enterre sa fille ; quand nous lui avons fait part de nos projets les sanglots ont étouffé sa voix, et, si je n'avais pas été là pour le soutenir, il serait tombé. Mais ce vieillard, qui dans sa longue existence a acquis l'expérience, céda enfin à nos désirs. » Elnor à ces paroles ne se sentit plus la force de répondre et il tomba lourdement sur le sol. Les deux religieux s'approchèrent de la couche où gisait Cécilia. Sa robe était simple et belle. Un d'eux la prit par la tête. Il regarda un

instant, avec un air de commisération profonde, ces cheveux qui ondoyaient pour la dernière fois au vent, cette bouche fermée pour toujours, ces yeux sur lesquels la mort avait jeté ses voiles éternels ; et, devant la beauté saisissante de cette pauvre fille, il ne put retenir un soupir. L'autre religieux prit ses pieds nus et déjà froids et soulevant ensemble la beauté ils la placèrent dans son dernier lit. A cet instant Elnor se précipita sur sa bien-aimée, et la couvrit de baisers. Il fallut la force des deux religieux pour l'arracher à cette étreinte désespérée.

O vanité des vanités ! voilà où la mort nous réduit, pauvres insensés que nous sommes ! que nous soyons rois ou simples artisans, un jour où l'autre il nous faudra dormir dans un lit aussi froid que celui de Cécilia...

Le convoi fut lugubre. Elnor suivait, les yeux à terre, perdu dans une rêverie impossible à décrire. Ils arrivèrent ainsi au monastère. Le cercueil de la bien-aimée fut déposé sur les dalles froides de l'église.... La messe commença. O ces chants lugubres et lents ! ô cette tristesse infinie répandue dans toute l'église ! Elnor était brisé par l'émotion ; les pleurs l'étouffaient. Les chants continuaient monotones. O ! n'avez-vous pas remarqué l'immense tristesse qui vous envahit, lorsque ces versets dont chaque parole vaut un sanglot viennent frapper nos oreilles comme des plaintes déchirantes?..

Lorsque la messe fut terminée, les deux religieux, qui étaient venus pour placer dans son cercueil l'infortunée Cécilia, la chargèrent sur leurs épaules et prirent la route du cimetière abandonné où tant de fois la bien-aimée avait rêvé sur la fragilité des choses humaines. Ils creusèrent à la hâte une fosse et ils descendirent le cercueil. Elnor dut reconduire dans sa demeure le père de Cécilia, qui était exténué. Ah ! que de nouvelles douleurs n'éprouvèrent-ils pas en revoyant la hutte. Là était le lit où la beauté reposait doucement comme un bel ange, là était la cruche dont elle se servait pour aller puiser de l'eau à la fontaine. Dès que le père de Cécilia se fut assis, Elnor voulut retourner au cimetière pour pleurer sur la tombe de sa fiancée, mais le vieillard le retint et lui dit : « Tu vois mon affliction, ô mon fils ; hier soir, tandis que tu étais à la chasse, j'ai souffert tout ce que peut souffrir un pauvre père. Dès que tu

fus parti, Cécilia se mit à sangloter. As-tu senti avec quel amour elle te pressa hier avant ton départ ? L'on eût dit qu'elle mettait tout ce qui lui restait d'ardeur à t'étreindre une dernière fois. J'essayais de retenir les pleurs de ma fille ; mais ce fut en vain. Je les attribuais à ta séparation momentanée. Vers le soir je commençais à m'inquiéter, sa respiration devenait haletante et pénible Je la pressais de me dire ce qu'elle avait. O ! combien mélancoliques furent ses regards lorsqu'ils se croisèrent avec les miens. Enfin, sentant que ses forces allaient complètement l'abandonner, elle me parla ainsi : « O mon père, j'ai voulu attendre le dernier moment de peur de vous attrister avant ma mort. Je sens que mes forces m'abandonnent, que la vie me quitte, je sens que bientôt mon âme aura volé vers d'autres régions.... Mon père chéri, si j'ai demandé à Elnor d'aller à la chasse ce matin, c'est que je sentais que ma fin était proche. Je ne voulais pas le faire assister à mon agonie qui aurait été la sienne plus que la mienne. Aussi l'ai-je éloigné de moi.

..... Avez-vous vu avec quel amour je l'embrassais ? J'y mettais toute mon âme. Vous souvenez-vous comme je lui disais : « ô, reste encore un instant. » ? .. Enfin, je dus me séparer de lui pour toujours. O ! quelle force il me fallut à moi, pauvre fille ! » ..... Ici un sanglot étouffa sa voix puis elle reprit un peu calmée : « Prenez, mon père, cette petite croix pendue au-dessus de ma couche ; vous la lui donnerez quand je ne serai plus. » Puis, saisie d'une frayeur respectueuse : « Donnez-la moi, ô père, cette croix le plus bel emblème de ma religion. » Elle regarda alors le Sauveur, avec une figure que je ne pourrais dépeindre, et lui adressa ces paroles : « O mon Dieu ! ô mon doux Jésus ! ayez pitié de moi ! pardonnez-moi mon amour insensé ! » Elle se tut de nouveau, elle priait. Tout à coup ses traits se transfigurèrent, ils prirent un éclat magnifique, et presque divin. Elle murmura quelques paroles, puis poussa un grand cri : « Jésus ! dit-elle, Jésus, ayez pitié !.. . »

Elle était morte. Je m'affaissai sur un siège en sanglotant. Peu de temps après tu arrivas et tes plaintes se mêlèrent à mes pleurs. »

— Cécilia, combien était grand ton amour ! dit Elnor en soupirant. O mon père ! dit-il ensuite, permettez-moi d'aller pleurer sur la tombe

de ma bien-aimée. Il se dirigea alors vers le cimetière et tout le reste de la journée, agenouillé sur la tombe de Cécilia, il poussa de longs gémissements. Puis lorsque la nuit fut venue, il fit entendre ces plaintes qui traversèrent l'espace comme un chant de mort lugubre et déchirant :

« Hélas ! hélas ! me voilà, Cécilia, triste et morne, pleurant, sur ta tombe ! Pauvre fille ! tout passe ; nos jours se sont aussi vite effacés que les derniers rayons d'un beau jour !

∴

Seigneur, enivrez-moi de douleur, accablez-moi sous le poids de votre vengeance jusqu'à ce que je meure.

∴

J'éprouve un grand plaisir dans la souffrance, mon amertume devient ma joie.

∴

Je t'ai tant aimée qu'il me semble que mon amour seul suffirait pour te rescusciter.

∴

Lève-toi !... Mais, non, rien ne répond. Insensé que je suis, dans l'aveuglement de mon amour je me suis cru semblable à Dieu !

∴

Nuit, emporte-moi dans tes tourbillons invisibles ; roule-moi dans les torrents impétueux de tes abîmes.

∴

Est-il une douleur semblable à ma douleur ?

∴

Je te pleurerai toujours, ma bien-aimée, et puisqu'il le faut, Seigneur, je traînerai sur cette terre une vie misérable.

∴

Te souviens-tu de la joie que j'éprouvai lorsque ton père me promit ta main ?

∴

O chaste fille ! je t'avais rêvée avant de te connaître.

∴

Qui me rendra ce sourire plus léger que les premières lueurs de l'aurore ?

∴

Qui me rendra les douceurs infinies que j'éprouvais lorsque tes beaux bras s'enlaçaient autour de mon cou comme les deux ailes d'un cygne ?

∴

Pourquoi, Seigneur, me séparer de Cécilia au moment où j'allais m'unir pour toujours à elle ?

∴

Quoi ? ces joues, que j'ai tant de fois baisées, se sont déjà séchées au souffle de la mort ?

∴

O mystère effroyable et insondable ! tout passe donc en un instant ? la vie n'est donc qu'un rêve affreux qui nous jette tout tremblants aux pieds de votre trône, Seigneur ?

∴

Hier encore je me serais senti la force de lutter contre la mer et contre tous les éléments déchaînés, car mon âme était grande ; mais, maintenant, c'est à peine si je puis me soutenir. Je sens que le moindre vent pourrait m'abattre comme un faible roseau.

∴

Elle est descendue sur cette terre d'exil ainsi qu'une colombe, mais ce n'a été qu'un instant.

∴

O mon âme ! pourquoi saignes-tu au souvenir de celle qui t'a tant aimée ? L'amour, loin de consoler, est-il donc un poison dont on s'enivre ?

∴

Tu t'en es allée comme ces oiseaux de passage qui, après s'être un instant reposés dans nos pays, retournent dans leur patrie.

∴

Tu es apparue ainsi que ces étoiles qui éclairent la nuit, mais les premiers rayons d'une vie nouvelle se sont levés pour toi, et comme les étoiles tu as disparu, laissant après toi des pleurs.

∴

Ton âme s'est engloutie sous le souffle impétueux de tes passions, semblable à un navire qui, après avoir lutté quelque temps contre l'orage, s'abat dans le gouffre.

∴

Ta vie a été un beau songe, elle a passé devant mes yeux enchantés, comme ces brillants nuages qui parfois s'élèvent dans le ciel et nous charment un instant.

∴

Les rayons impétueux de ta beauté se sont emparés de mon âme et l'ont fascinée.

∴

Tu as passé comme ces feuilles que le vent emporte aux derniers jours de l'automne.

∴

Tu t'es penchée sous le souffle de l'orage comme une humble fleur et tu t'es brisée.

∴

Te souviens-tu, Cécilia, de ces purs embrassement dont je t'étreignais hier encore lorsque les brises du soir se jouaient dans tes beaux cheveux blonds et les dispersaient au vent ?

∴

O mon amante ! j'aurais tout donné pour un baiser de toi.

∴

Vents, qui avez favorisé nos premières amours, grands arbres dont les bruits ressemblaient aux grondements sourds des vagues sur les plages, torrents qui coulez devant moi à travers ces gorges profondes, frappez-moi, abattez-vous tous sur moi ; que, roulé d'abîme en abîme, j'arrive déchiré et sanglant jusqu'au trône du Seigneur.

∴

Hélas ! Seigneur ! je l'ai aimée mille fois plus que vous. Est-ce pour cela que votre main vengeresse s'est appesantie sur moi ?

∴

Pourquoi ne m'avez-vous pas tué avec elle ? la terre, où elle dormait, aurait été bien douce à mon dernier sommeil.

∴

O créateur de tant de merveilles ! mes plaintes resteront, je le sais, impuissantes ; et, puisqu'il en est ainsi, puisque votre main s'est appesantie sur moi, frappez ce cœur, source de tous mes maux jusqu'à ce que j'en meure. »

∴

Elnor se tut Les arbres du cimetière frappaient l'air de leur tête; la lune s'était levée et sa pâle lueur, comme celle d'un flambeau à demi éteint, tombait sur la terre. Ses blancs rayons se jouaient sur l'herbe du cimetière et lui donnaient l'aspect d'un lac. Hélas ! oui, c'était bien un lac en effet, lac où l'on ensevelit toutes ses douleurs terrestres et souvent ses plus chères espérances. Que ce champ du repos était triste, avec ses croix pliées au souffle des tempêtes, ou ce qui est plus lugubre, abîmées grâce à l'oubli complet des humains. Seule, la croix de Cécilia s'élevait blanche et triste, sans mousse, semblable au cœur d'Elnor que la mousse de l'oubli n'avait pas encore recouvert. Il resta ainsi plusieurs jours se lamentant sur la tombe de sa bien-aimée, puis la mort vint le

délivrer de ses tourments. On le trouva, un matin, sans vie dans le cimetière, des larmes encore brûlantes sur les joues. Il fut enterré près de Cécilia, et la croix placée entre les deux cercueils étendit vers chacun d'eux un de ses bras protecteur et miséricordieux comme pour les unir une dernière fois dans la mort. . . . .

. . . . . .

. . . . . .

J'ai visité l'endroit où avaient vécu les deux amants, j'ai pleuré sur leur tombeau, je me suis assis sur le rocher où jadis ils étaient venus s'asseoir. La nature est toujours aussi sauvage; mais, dans le lointain, à la place où jadis était la forêt qui avait abrité les premières années d'Elnor, une ville s'est construite. . . . . .

J'ai vu, comme jadis ils le virent, le soleil se coucher à l'horizon. J'ai vu les corbeaux s'élever de la sombre plaine aux dernières lueurs du couchant. L'effet en était féerique. Après avoir erré plusieurs jours dans ces lieux où l'amour avait été si grand, mon rêve m'a emporté vers d'autres régions. Toutefois, avant de partir, j'ai demandé à des gens du pays s'ils ne savaient rien de plus sur Elnor et Cécilia. « Parfois, la nuit, m'ont-ils dit, une femme à la longue robe traînante sort du cimetière, suivie d'un homme dont la taille est encore svelte. Tous deux sont vêtus de noir. »

C'est sans doute les deux amants, qui reviennent la nuit visiter les endroits où ils vécurent jadis. Peut-être, aussi ces jeunes gens, qui s'aimèrent trop passionnément, ont-ils été condamnés par le Dieu de la souveraine justice à errer dans la nuit sombre jusqu'à la fin du monde pour expier leur trop grand amour.

AUGUSTE DE CORNULIER.

Lundi, 14 septembre 1896.

LÉGENDES VERSIFIÉES

LES FOLLETS ET LES VIEILLES FILLES

Il était une fois deux pauvres filandières
Dans une humbre cabane au milieu des bruyères.
Près d'un petit jardin s'élevait leur logis
Que ses murs raboteux, maçonnés en torchis,
Avaient fait surnommer « Château de milles mottes. »
Ces femmes, qui d'ailleurs étaient bonnes dévotes,
Au long des jours filaient : c'était leur gagne-pain ;
Bien que le revenu ne fût pas très certain,
Ayant peu de besoins, les sœurs vivaient contentes,
Plus que beaucoup de gens qui comptent sur leurs rentes.
Rien ne leur plaisait tant que ranger leur taudis :
Il était, mis en ordre, un petit paradis.
Mais de méchants follets, habitants de la lande,
S'avisèrent un soir d'y pénétrer en bande :
Ils faisaient au grenier un tapage d'enfer,
Comme si l'on y dansait en lourds sabots de fer ;
Dans la chambre d'en bas, quand la nuit était close,
Meubles, chaises, rouets, en un mot chaque chose,
Servait à leurs ébats, si bien que le matin
On y voyait partout l'ouvrage du lutin.
En vain, pour éloigner cette maudite engeance,
Lessœurs avaient des saints invoqué l'assistance :
Des lauriers des Rameaux, mis sur le bénitier,
Ornaient le bois du lit, avec un cierge entier

De ceux que l'on allume au moment des orages ;
Les murs disparaissaient sous les saintes images,
Aux dressoirs, aux bahuts pendaient des chapelets,
Aux chaises s'étalaient des Paroissiens complets ;
C'était du soin perdu, car la bande maudite
En bruyant tambourin transformait la marmite,
Chevauchait à grand bruit en fouettant l'escabeau,
Et croassait la nuit à l'égal d'un corbeau :
Avec un art du diable ils bravaient les fétiches.
Un jour enfin les sœurs, pour éviter leurs niches,
— Peut-être après avoir consulté leur curé —
Crurent avoir trouvé le moyen assuré.
Avec ferveur ayant prié sainte Brigitte
Afin que des lutins fût délivré leur gîte,
D'eau bénite partout le sol fut aspergé,
Puis, croyant à jamais leur logis protégé,
Les sœurs, en se couchant à leur heure ordinaire,
Pensèrent que ce soir finirait leur calvaire.
Les follets, s'élançant pêle-mêle en troupeau,
Comme sur des charbons se rôtissent la peau,
Car tout le sol était arrosé d'eau sacrée :
Les sœurs en avaient mis beaucoup dans leur chambrée,
Sachant qu'elle est funeste aux pieds des gobelins,
Comme à ceux des démons et des esprits malins.
Ils s'enfuient aussitôt, poussant des cris d'alarmes,
Et dans leur lit les sœurs en riaient jusqu'aux larmes.
Mais les nains, furieux d'avoir été brûlés,
Se sont en grand conseil sur la lande assemblés,
Et comme ils sont rusés, bientôt de leur offense
Ils ont imaginé comment tirer vengeance :
Ils s'approchent du mur : l'un sur l'autre grimpant,
Par cette courte-échelle ils montent en rampant,
Et, prenant les gazons qui couvrent la charpente,
Les glissent, un par un, tout le long de la pente
Qui par la cheminée arrivait jusqu'en bas ;
Puis, sur le sol béni, les plaçant sous leurs pas,

Jusqu'aux abords du lit ils s'en vont sans brûlures,
Et, des deux sœurs jetant au loin les couvertures,
Chacun de durs genêts dont il s'était muni,
Les fesse en répétant « Non, tout n'est pas béni ! »

LES HUITRES DU DIABLE

Lorsque Dieu façonnait les poissons de la mer,
Le démon, qui pour voir était sorti d'enfer,
Vint comme il achevait de l'huître la coquille.
Le bon Dieu souriait, trouvant l'œuvre gentille,
Bien polie au dedans et très pleine de chair.
Alors Satan lui dit, la jugeant sur son air :
— Tu fais là, mon Seigneur, de bien laids coquillages,
Mal dessinés, rugueux, de vrais enfantillages.
— Ils ne sont pas jolis à voir ; mais à manger :
C'est un mets succulent et tu peux en juger.
— Voyons donc, dit Satan, permets que je les goûte. »
Et de l'huître aussitôt il entama la croûte :
Il la mâcha longtemps, puis après la cracha,
Et même d'un débris sa langue s'écorcha.
— Fi donc ! que c'est mauvais : tu te gausses de moi ! »
Alors le Seigneur dit à l'huître : « Entr'ouvre-toi,
Montre la belle chair qu'enclôt ta double valve. »
Aussitôt en baillant l'obéissant bivalve
S'ouvrit, en faisant voir au démon un noyau
D'où rayonnaient, ourlés comme au bord d'un manteau,
Les plis appétissants de ses fraîches entrailles,
Un vrai mets à servir sur la table aux ripailles.
Après avoir goûté, le diable fut ravi,
Et remercia Dieu de l'avoir bien servi.
Il désire à son tour faire une huître pareille
Une huître de grand choix qui fût une merveille ;

Mais il voulait aussi que l'on pût aisément
Sans se blesser l'ouvrir, si l'on était gourmand.
Pour bien la modeler il prit un soin énorme,
La polit au dehors, puis arrondit sa forme,
Et quand il l'eut finie, il parut au démon
Qu'il avait, mieux que Dieu, pétri l'épais limon.
Et de ses doigts sortit une coque nacrée
A l'écaille très mince et faiblement serrée ;
Plus brillante que l'huître ; en plus, propre à ravir,
Qu'avec la seule main il fut aisé d'ouvrir.
Mais la chair au dedans était si détestable
Qu'au bord de l'Océan l'on nomme huître du diable
Le mollusque imparfait qu'on appelle un « hanard »,
Triste objet de mépris que l'on jette à l'écart.

LES VENTS

Au temps jadis la mer était, dit-on, sans vent :
Aussi, les matelots pour aller de l'avant,
Devaient au long des jours se courber sur les rames
Qui faisaient les bateaux s'avancer sur les lames.
Or un roi d'autrefois, — c'était après Noé.
Mais très probablement avant Nominoé —
Fit dans tous ses états crier, à son de trompe,
Que celui qui pourrait amener sur la mer
Les sept Vents qui vivaient au pays d'outremer,
Serait à son retour conduit en grande pompe
A l'arsenal du roi, qui lui ferait cadeau
De son plus beau vaisseau.
Un marin résolut de tenter l'aventure :
Ayant avec grand soin choisi ses matelots,
Dans un bon bateau sans mâture,

Il s'en alla, bravant les flots,
A la découverte de l'île
Où des vents, disait-on était le domicile.
Il y parvint heureusement,
Et mit, on ne dit pas comment,
En de grands sacs de bonne toile
Ceux dont le souffle enflant la voile
Sur la mer sans se fatiguer
Ferait les marins naviguer.
Le capitaine à fond de cale
Les fit mettre en un lieu bien clos,
Puis il dit à ses matelots
En leur faisant une morale,
De bien se garder d'y toucher.
Il y veillait d'ailleurs sans cesse,
Bien qu il comptât sur leur promesse
De ne jamais s'en approcher.
Mais un jour qu'il dormait, couché dans sa cabine,
Un vieux marin s'en vint à la sourdine
Parler aux matelots assemblés sur le pont.
— C'est pour nous, dit-il, un affront
D'ignorer ce que porte aujourd'hui le navire ;
Je descends à la cale et vais ouvrir un sac ;
Au capitaine on ne l'ira pas dire,
Il ne le saura pas, dormant dans son hamac,
Car, dès que j'aurai vu, je fermerai bien vite. »
Le matelot, cédant au désir qui l'invite,
Se glisse aussitôt jusqu'en bas :
Il ouvrit le gros sac où se trouvait Surouâs
Qui s'ennuyait en ce lieu sombre
Où depuis plusieurs jours on le tenait à l'ombre.
Il s'échappe, et si fort il se met à souffler,
Que l'on voit la mer se gonfler,
Et le bateau, tournant ainsi qu'une toupie,
Réduit en cent morceaux, en coulant bas expie
Du matelot le désir curieux.

Les sacs étant crevés, les six Vents furieux
S'en vont sur l'Océan trouver leur camarade,
Et c'est depuis ce temps qu'au large ainsi qu'en rade
Doux, ou bien en colère, ils ont toujours soufflé,
Qu'ils aident le marin et le vanneur de blé,
Et, si l'on a parfois à souffrir leur colère,
Ils ont des matelots adouci la galère.

LES SENTES DE LA VIERGE

Lorsque la mer est démontée,
Que pas un coin du ciel n'est bleu,
Que dans la barque démâtée
Le matelot a fait un vœu ;

Quand sa crainte promet un cierge,
Et que la peur le rend fervent,
On voit parfois la bonne Vierge
Descendre sur le flot mouvant.

Ses pieds se promènent sur l'onde
Qui s'aplanit sans les mouiller,
Et l'on voit soudain l'eau profonde
Comme un chemin se niveler ;

Et partout où traîne sa robe,
La vague est domptée à l'instant :
Au vent la mer qui se dérobe,
Devient calme comme l'étang.

La nue, en écartant son voile,
Laisse briller le clair soleil,
Qui vient sécher la blanche toile :
On dirait au ciel un réveil.

L'on nomme Sente de la Vierge,
Cette raie au blanc liseré
Que l'on remarque de la berge
Tranchant sur le flot azuré.

Et pour le croyant c'est la trace,
Que posés, laissent sur la mer
Les pieds de la Vierge qui passe
Un peu partout, pour les calmer.

MONSIEUR DE LA GARAYE

Marot de la Garaye avait vu son beau-frère
Expirer dans ses bras presque subitement ;
Sa femme avait perdu tout espoir d'être mère,
Aussi pour se distraire il chassait follement.

Un soir qu'il revenait par la longue avenue,
Le corps très las, d'avoir en suivant ses bassets
Parcouru tout le jour la lande aride et nue,
Pourchassé les oiseaux, ou tendu ses lacets ;

Il marchait tout rêveur et sa morne pensée
Songeait à ses parents par la mort emportés,
A ses espoirs déçus, à sa race abaissée,
Aux chagrins qu'en sa vie il avait supportés ;

Quand soudain apparut, environné de flammes,
Un cavalier tout blanc sur un cheval de feu,
L'air sombre et triste, ainsi que l'on dépeint les âmes
Des damnés ou des morts qu'étreint l'oubli d'un vœu ;

Et le fantôme ayant arrêté sa monture
En face du chasseur, et presque à le frôler,
De son parent défunt lui montra la figure.
Et la Garaye alors se mit à lui parler.

Il savait que jamais, au dire des ancêtres,
S'il n'est interrogé, ne cause un revenant.
— Que viens-tu faire ici, n'as-tu pas eu des prêtres,
Des messes ? que veut ton esprit maintenant ?

— Comte de la Garaye, il faut changer de vie,
Si tu veux éviter mon destin rigoureux :
J'aimai trop les plaisirs où notre rang convie,
Et maintenant je brûle au milieu de grands feux.

Comme toi, j'ai souvent, enivré par la chasse,
Fait passer mes chevaux à travers la moisson ;
Des pauvres gens foulés la clameur me pourchasse,
Pour le mal que je fis il n'est point de rançon.

Ecoute-moi, renonce à ta folle existence,
Donne les tonneaux d'or qui sont en ton château,
Secours les malheureux, jeûne et fais pénitence
Si tu veux reposer en paix dans le tombeau. »

Or, ayant dit ces mots d'une voix très dolente,
Sur la main de Marot un peu de sa sueur
Découla, le brûlant ainsi qu'une eau bouillante,
Et sur sa peau mordue imprima sa rougeur.

PAUL SÉBILLOT.

LES DEUX CIELS

Le ciel de Provence est pur et sans tache.
Son azur profond n'a pas de défauts.
Ses bleus ont toujours leurs tons vifs et chauds
Teintés, par instants, de laque et de gouache.

Le ciel de Bretagne où le soleil cache,
Derrière un écran, ses feux inégaux,
Est lavé de gris, avec des rehauts
De pourpre et de sang que la brise hache.

L'un étale aux yeux un luxe inoui
Et de ses splendeurs l'homme est ébloui
A ne savoir pas s'il est de ce monde.

L'autre a moins d'éclat, mais il plaît autant
A ceux qui sont nés sous son dais flottant
Où la grande voix des tempêtes gronde.

H. Bout de Charlemont.

MISTRAL ET BRIZEUX

Mistral, en grand artiste, a chanté son terroir
Il a créé Mireille, et Calendal, et Nerte.
L'étoile à seize rais, dès l'abord, s'est offerte
Pour guider son chemin et charmer son espoir.

Brizeux, le doux poète, a poli le miroir
Qui réfléchit encor le ciel gris, la mer verte,
La terre aux durs sillons de chênes recouverte,
Et Marie, enfant pure élevée au Moustoir.

Sous l'égide des deux aujourd'hui je me range.
Puissé-je du premier obtenir la louange
En suivant du second la trace avec respect.

Je chéris mon pays et j'aime la Provence.
Ce double sentiment ne peut sembler suspect,
Car mon cœur, avant tout, a l'amour de la France.

H. Bout de Charlemont.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

La Peinture française du IXe siècle a la fin du XVIe siècle, par Paul Mantz. Introduction d'Olivier Merson, un vol. in-4° anglais illustré de 125 gravures. Société française d'éditions d'art.

Paul Mantz mort récemment a laissé dans la critique d'art un nom qui restera comme celui d'un écrivain modeste, mais acharné à la besogne, et aussi impartial que judicieux. Les nombreux articles qu'il rédigea à la *Gazette des Beaux-Arts* et au *Temps* constituent de précieux documents dont il avait l'intention de se servir un jour pour écrire l'histoire de la peinture française. Ce projet, il n'a pu le réaliser qu'à moitié. La mort ne lui a pas permis d'achever le travail commencé. Mais tel qu'il est ce travail, qui embrasse l'histoire de la peinture depuis le commencement du IXe siècle jusqu'à la fin du XVIe siècle, offre les proportions d'un véritable monument. Les origines de notre peinture nationale sont des plus modestes, et il fallut, dans ce domaine, comme dans celui des représentations dramatiques, bien des années de tatonnement et de tentatives plus ou moins avortées pour arriver à une expression nette et définitive du génie de la race. De même que le grand Corneille est précédé, dans l'art du théâtre, par des poètes secondaires qui l'ont annoncé, en quelque sorte, au monde, de même il faut franchir bien des degrés intermédiaires avant d'arriver à un Nicolas Poussin ou à un Claude Lorrain. C'est l'historique de ces tatonnements qui est retracé dans le volume dont nous nous occupons, époque intéressante s'il en fut, où se manifestent, à côté d'inconscientes gaucheries, des qualités d'expression inhérentes à la peinture française. Un style toujours limpide et élégant, qui n'exclut pas une certaine fantaisie, rend le sujet moins aride; l'œuvre tout entière est loyale, comme l'était l'auteur lui-même, que nous avons bien connu. Il a fouillé les basiliques, il a comparé les manières propres à chacun, il a scruté chartes et manuscrits, voyageur intrépide à travers des régions de l'art à peine explorées jusqu'ici, et

d'un ensemble de faits scrupuleusement observés il a su dégager une doctrine, en appliquant la peinture des procédés d'observation rigoureusement scientifiques.

Nous ne pouvons que nous féliciter en songeant que cette publication a été menée à bien grâces aux soins d'un de nos compatriotes, le distingué critique d'art, Olivier Merson, qui s'est chargé de mettre en ordre le travail de Paul Mantz, et l'a accompagné d'une remarquable introduction. M. Olivier Merson, si nous sommes bien informé, a l'intention de compléter dans un second volume l'œuvre si bien commencée. Il était tout désigné pour cette tâche, et les érudits de l'avenir ne pourront qu'unir, dans un même sentiment de reconnaissance, son nom à celui de Paul Mantz.

LÉO LUCAS.

∴

LES EDENS, par Edmond Rocher. — Paris, F. Clerget, éditeur, 1898. — In-4°, illustré.

Au temps de Molière, les poètes décadents avaient l'ambition
De se voir imprimés et reliés en veau.

Je ne sais de quelle précieuse reliure symphonique ou symbolique (deux mots à la mode) il faudrait recouvrir ces *Edens* dans lesquels le poète-artiste, M Edmond Rocher, a encadré ses compositions, vers et dessins.

Malheureusement les uns et les autres sont empreints d'une sensualité trop ardente pour que je puisse vous conseiller de les regarder ou me permettre de vous les citer. M. Rocher associe — pardon, Mesdames — le règne végétal et le règne animal, il dessine des fleurs qui finissent en femmes, des femmes qui s'épanouissent en fleurs, et ses vers, que tourmente parfois l'influence de Verlaine, ont trop d'affinités avec ses dessins. Voici un des passages auxquels l'inspiration personnelle donne le plus de prix.

O dimanches dressés ainsi que des menhirs,
A l'horizon de mon passé de souvenirs !
Dimanches beaux ! Dimanches lourds ! Dimanches tristes !
Dont la mélancolie obsédante persiste
Parmi les voix alternatives des beffrois !
Dimanches solennels et grands comme des rois !
Je dirai désormais vos splendeurs compassées,
Vos cloches dans le vent largement balancées,

Et le rythme naïf de vos chansons des cours
Qui divulguent si bien les tristesses d'amours !
Et, pour mieux vous fêter, je quitterai la ville,
Demandant aux grands bois la clairière tranquille
Où celle que j'attends viendrait me retrouver,
Riche de tout l'amour d'un poète — berger.

N'est-ce pas que le poète exprime ici, en une langue ferme et simple, la douce mélancolie du dimanche en province, à la campagne ?

M. Edmond Rocher ne se plaindra pas que nous l'appelions un évocateur de souvenirs. O. DE GOURCUFF.

*
* *

LA RÉVOLTE DU PAPIER TIMBRÉ OU DES BONNETS ROUGES EN BRETAGNE EN 1675 (étude et documents) par M. Jean Lemoine. — Paris et Rennes, 1898.

Nous avions espéré que ce volume serait présenté aux lecteurs de la *Revue de Bretagne*, par l'éminent historien breton, auteur, lui-même, d'un substantiel petit volume sur *La Révolte du papier timbré* (1884), à défaut d'un article, toujours espéré, de M. Arthur de la Borderie que retient la publication du tome II de son *Histoire de Bretagne*, nous nous bornons à signaler le savant ouvrage du très distingué archiviste paléographe qui a laissé à Quimper les meilleurs souvenirs.

Pour décrire cette *Jacquerie* bretonne dont la répression fut affreuse, M. Jean Lemoine a surtout consulté, avec les archives départementales et celles des ministères, un *Mémoire* conservé à la Bibliothèque Nationale et que le frère du célèbre Colbert rédigea au retour de sa mission dans les pays insurgés. La correspondance administrative si riche du duc de Chaulnes, du marquis de Molac, du marquis de Lavardin, les comptes et délibérations des villes, des documents judiciaires et jusqu'à des extraits des journaux de l'époque jettent des lueurs sur cette sédition que M. de la Borderie appelle : « Terreur dont le souvenir sombre et sanglant pesa « longtemps au cœur des Bretons, d'où il ne fut effacé que par cette « autre Terreur bien autrement sombre, sanglante et implacable sous « laquelle le despotisme révolutionnaire, à la fin du dernier siècle, tenta « d'étouffer la foi et la liberté de la Bretagne ».

Ce n'est pas un mince honneur pour M. Jean Lemoine que d'avoir su traiter ce passionnant sujet après M. Arthur de la Borderie, à qui il a eu la bonne pensée de dédier son livre. O. DE G.

*
* *

LA PAYSE, par Charles Le Goffic. — Paris, Armand Colin et Cie, éditeurs, 1897.

Un roman ? Oui, certes, et des plus mouvementés, la triste odyssée d'Henri Le Gall et de Marie-Lissillour, tous deux de Lannion et fiancés dès l'enfance, celle-ci perdue par sa coquetterie et la rencontre d'un bellâtre, ignoble ténor de café concert, celui-là, aussi honnête en amour que loyal en amitié et recevant en plein cœur, à son retour d'une périlleuse traversée, la nouvelle de la trahison.

Les deux blessés de la vie finissent par se retrouver en cette ville du Hâvre où ils s'étaient quittés Hervé tenté de sauver une *payse* qu'il a vu se jeter à l'eau et qui n'est autre que Marie la désespérée Mais le destin réunit dans la mort ceux qu'il avait separés dans la vie.

« Et l'on ne sut pas — conclut l'auteur — si à cette seconde suprême « où ils se retrouvèrent quand ils se croyaient si loin, où, partis des « pôles opposés du monde, ils se rejoignaient sous cette passerelle fu- « nèbre, l'ironie de leur destinée avait voulu qu'ils se reconnussent « au moment de mourir ensemble. »

Ce dénouement est d'une navrante tristesse.

Il plane, d'ailleurs, sur tout le livre une intense mélancolie qui est le signe, la distinction de la race. Marie désabusée, vite éveillée de son coupable rêve, voit les hideux dessous de la vie de théâtre du même regard attristé qu'Hervé et son matelot Yvon, enlevé par un coup de mer, promènent sur les paysages gracieusement baroques du Japon.

Malgré quelques passages d'un réalisme un peu cru, *La Payse* est un livre de haute et saine moralité. Il commente, par de lugubres exemples, les belles études sur les *gens de mer*, que M. Le Goffic a intitulées *Sur la côte* Il abonde en traits de mœurs locales, en observations vraies que seul un Breton tenace, et nullement entamé par la vie de Paris, a pu relever et su exprimer. Je note au passage des regrets émus sur la coiffe, par l'abandon de laquelle « s'achève dans les villes françaises la mue de la chrysalide bretonne, » et cette phrase, d'une vérité plus amère encore : « C'est une loi qui a tour à tour été observée par les écono- « mistes les plus divers, et à des moments fort dissemblables de l'âme « celtique, qu'une fois séparé de son milieu primitif, le Breton cessait « presque aussitôt de s'appartenir et n'opposait aucune résistance à son

« absorption, dans un milieu étranger. » Lisez plutôt « la Bretonne » que « le Breton. »

Comme œuvre d'art cette *Payse*, qui nous offre un si précieux répertoire de pensées et d'impressions bretonnes, mérite une place distinguée parmi les romans du jour. Elle appartient à la grande école de Balzac, de Flaubert, de Maupassant, avec de subites échappées sur le rêve qui caractérisent encore la Bretagne et que Loti lui-même, tout naturalisé breton qu'il soit, n'a pu toujours saisir au vol. Un peu rude parfois, et empruntant des locutions nautiques, des termes d'argot ou de terroir, le style est de nette et franche allure ; dans les scènes tragiques de la seconde partie, l'auteur hausse le ton, et c'est avec une mâle simplicité qu'il raconte la tempête meurtrière d'où Hervé s'échappe seul, et la course lamentable du pauvre marin cherchant *La Payse*, ne trouvant que la vieille mère Annan dont le cerveau s'est brisé sous la révélation de son malheur.

Cette fin du roman, je n'ai pu la lire sans une émotion qui paralysait la critique. Mais la critique de choses ou de mots ferait ici fausse route. *La Payse* est un beau et bon livre ; tout en nous donnant la preuve la plus complète de son talent, M. Le Goffic s'est fait l'avocat d'une noble cause, le défenseur du sol et du foyer bretons.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LE DERNIER DES LA ROCHEJAQUELEIN, par M. Edmond Beraud. — Librairie Oudin, Poitiers et Paris, 1898.

Le marquis de la Rochejaquelein, député des Deux-Sèvres, n'a pas longtemps survécu à l'inauguration du monument de son héroïque ancêtre, le paladin de la Vendée, *Monsieur Henri* ; avec lui s'est éteinte une race illustre, véritable lignée de soldats glorieux.

En une substantielle brochure où il a surtout interrogé les témoignages contemporains, M. Edmond Béraud, ancien directeur de la *Gazette de France*, se fait le biographe ému du dernier des La Rochejaquelein, qui l'avait admis dans son intimité. Le digne descendant des combattants des trois Chouanneries, le neveu du vaillant *Balafré* de la Moskowa, n'eut pas l'honneur de porter les armes, mais aux diverses assemblées législatives, où il représenta l'arrondissement de Bressuire, il manifesta une inébranlable fidélité qui n'excluait pas l'indépendance du

jugement et une fermeté civique plus rare, peut-être, que le courage militaire. Son admirable charité, qui lui faisait dépenser sur place les revenus de ses 3000 hectares de propriétés, était à la hauteur de sa foi monarchique et de son patriotisme. Mort sans avoir connu nos misères présentes, le marquis de la Rochejaquelein a donc pleinement mérité les éloges que lui donne M. Edmond Béraud, et que le général de Charette a résumés dans une préface d'une martiale éloquence.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

QUELQUES SALONS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE par Mary Summer. — Paris, Société française d'éditions d'art, Henry May (1897).

On croit toujours en avoir fini avec ce siècle frivole et sentimental, charmant et touchant, qui s'appelle le XVIIIe, on y revient toujours. Mais ceux qui s'approchent à pas comptés, qui le pèsent gravement dans la balance des vices et des vertus ressemblent aux douaniers qui estampilleraient des dentelles. Il faut tourner autour de lui, le saisir et le croquer au passage et rester, en tout ce qui le concerne, fidèle au précepte,

Glissez mortels, n'appuyez pas...

Depuis la *galerie du XVIIIe siècle* d'Arsène Houssaye, je ne connais pas de livre qui nous fasse, mieux que les *Salons* de Mme Mary Summer, pénétrer dans l'intimité de cette époque, digne d'être caractérisée par un seul mot « Les Grâces. »

Et ce que j'en dis n'infirme point ma précédente appréciation ; légère, sans être superficielle, finement érudite, sans l'ombre de pédantisme, la critique de l'aimable écrivain se pourrait comparer à un papillon volant de fleurs en fleurs et ne s'arrêtant qu'aux plus belles.

Peu de livres se prêtent moins à l'analyse, car chacune de ces dix conférences devenues chapitres, est un morceau d'ensemble où toutes les notes concourent à l'effet général. Femmes sérieuses et savantes comme la marquise de Lambert ou Mme Necker et sa fille Mme de Staël, grandes dames comme la marquise de Montesson et la comtesse Fanny de Beauharnais, amoureuses comme Mme du Châtelet, Mme d'Houdetot, Mlle de Lespinasse, toutes, dans les portraits au pastel que trace Mme Mary Summer, semblent s'animer et sourire. Les hommes célèbres du temps, Voltaire, Rousseau, Diderot en tête, ont posé dans cette galerie élégante

d'où les tableaux tragiques ne sont point absents, car elle se termine par l'émouvant récit des derniers moments de deux victimes de la Terreur, les dames de Sainte-Amaranthe.

La chevaleresque bravoure devant la mort racheta les fautes de cette société du XVIIIe siècle dont notre auteur a dit : « Siècle aimable, bienheu-« reux temps où tout le monde se piquait d'avoir de l'esprit. Nous ne les « connaissons plus, ces expansions bavardes et charmantes de nos pères ! « Ils ne brûlaient pas comme nous la vie et les grands chemins ; ils « jouissaient doucement de l'existence et voyageaient par le coche. »

Mme Mary Summer s'identifie avec ce temps, elle en parle comme si elle y avait vécu, tenant sa place dans ces « bureaux d'esprit » ; elle aurait mérité d'y vivre. O. DE GOURCUFF.

*
* *

THÉATRE MOLIÉRESQUE ET CORNÉLIEN, par Emile Blémont. — Paris, Alph. Lemerre, éditeur, 1898.

Le culte officiel de nos trois grands auteurs dramatiques a, chaque année, pour desservants les poètes auxquels la Comédie Française et l'Odéon demandent les à-propos.

La revue de ces petites pièces, en qui on aurait tort de ne voir que des exercices littéraires, serait des plus curieuses. Quelques-unes sont signées de noms illustres de la littérature contemporaine.

Un des maîtres du genre est M. Emile Blémont. Corneille et Molière qui sont toute la tragédie et toute la comédie, n'ont pas de plus fidèle admirateur, de plus ingénieux panégyriste.

De ses à-propos (les uns représentés avec éclat, les autres, qui ne sont pas moindres, restés dans ses cartons) il a composé tout un volume *Théâtre molièresque et cornélien*, qui rejoint l'âme moderne à la pensée classique, le passé au présent.

Sans s'attarder à lire une préface de M. Jules Claretie qui n'ajoute absolument rien à ce qu'on savait déjà des *Voyages de Molière*, le curieux d'histoire théâtrale et l'amateur de poésie savoureront *Molière à Pézénas*, *Molière à Auteuil*, deux agréables comédies odéonesques dont l'une consacrée par son succès à Pézénas même vient de passer aux Français, et que rejoignent deux pièces similaires, *Au bât d'argent*, *Molière en bonne fortune*, imprimées l'été passé, dans les revues. La pimpante *Soubrette de Molière*, qui faisait sonner, en 1897, son rire clair à l'Odéon, n'effarou-

chera point *La petite Rosange*, gentille héroïne d'une comédie dont Corneille, cette fois, est le héros. Et le *Pierre Corneille* de 1884, la *Visite à Corneille* de 1886, deux poésies de haute inspiration et de noble forme montreront que M. Blémont le molierophile s'assied aussi en hôte familier à la table du père de la tragédie. O. DE GOURCUFF.

*
* *

RIRES ET NOISES, par Eugène Roussel, préface d'Armand Silvestre. — Paris, librairie Léon Vanier, éditeur, 1898.

Un poète angevin M. Eugène Roussel, vient de publier sous le titre *Rires et Noises*, un livre de vers qui a deux mérites essentiels : la fraîcheur et la sincérité. Les éloges délicats que M. Armand Silvestre, dans sa préface, donne au volume de M. Roussel ne s'appliquent qu'à la première partie, *Rires et Noises*, commentaire galant de cette maxime de Térence : *Amantium iræ reinte gratio amoris sunt.*

Toute jolie qu'elle soit, ce n'est pas cette partie amoureuse, plus voisine de Murger que de Musset qui me plaît le mieux. Les *Musiques parfums et Clapotis*, qui suivent flattent souvent l'esprit, effleurent à peine le cœur. Il y a, tout à la fin du livre, une dizaine de pièces que l'auteur appelle justement *Mon Ciel* et où il a mis le plus pur de sa pensée. Ecoutez la chanson du *vent*, l'écho des *Cloches de Noël* ; détachez l'exquis premier quatrain d'un des sonnets qui évoquent le souvenir de la *Haie Longue*.

Adieu, sérénité flottante des lointains,
Horizons infinis où ruisselle l'aurore
Adieu, brumes d'argent que le soleil colore,
Adieu, charme imprécis et calme des matins !

Ou bien placez en un coin de votre mémoire quelques-unes de ces *Tierces rimes* que le poète a écrites pour sa mère :

O charmes de la vie ! ô naïvetés chères,
Qui faites trouver les beautés plus mensongères,
Vous bravez à jamais nos vanités légères !

Vous avez un parfum qu'aucun soir n'altéra
Et vous restez encor dans l'âme de l'ingrat,
Vous êtes le lys pur que rien ne flétrira.

O ma mère, reçois cette fleur survivante,
Et puisse aussi ma voix te paraître émouvante,
Puisque mon cœur n'est fait que de ta chair vivante !

Restons sous cette impression salutaire et reposante. M. Eugène Roussel estime que *Rires et Noises* ne sont ni toute la vie, ni toute la poésie ; aussi écrit-il autre chose que des pièces fugitives.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

ART ET CRITIQUE, par M. Charles Fuinel. — Paris, F. Clerget, éditeur. 1898.

Bien peu d'articles de journaux et même de revues méritent de quitter la feuille volante pour le volume. L'actualité, qui a fait la fortune de ces pages les rend bientôt à l'éternel oubli

Mais quand une conviction sincère, une entière indépendance, animent d'aventure le compte-rendu d'un livre, d'une pièce de Théâtre, d'une manifestation d'art quelconque elles le soutiennent et l'ennoblissent aussi. Et quand l'auteur écrit comme il pense, en toute droiture, il prépare des lendemains à ses jugements du jour.

Le jeune Aristarque de la revue « Le Critique » M. Charles Fuinel nous séduit tout d'abord par la franchise de cette phrase de la préface où il a résumé son livre : « A quoi mène l'art s'il n'atteint pas son but « sublime qui est de réaliser l'union parfaite des intelligences devant « l'évidente beauté ? A quoi mène la critique, si elle n'a pour résultat « que de multiplier les malentendus et les discussions byzantines ? « Disons-le hautement, à quoi mène tout effort de l'esprit s'il n'a pas « pour terme la plus grand gloire de Dieu ? »

M. Charles Fuinel reste fidèle à ce beau programme. Sa critique, nettement idéaliste, sévère pour Diderot et pour M. Zola, s'exalte parfois en faveur de la *Jeunesse de Luther* de M. Fua, du *Sage Empereur* de M. Riotor ou des *Impossibles noces* de M. Mithouard, mais elle ne passe pas la mesure en traitant presque de chef-d'œuvre « Rédemption », le magnifique *Mystère* de M. Charles Vincent ou en exprimant le charme mystique des *Fontaines Miraculeuses* d'Yves Berthou. Ce dernier hommage au pur poète breton et à la Bretagne elle-même « intarissable pays des légendes, » nous a été au cœur.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

GESRIL DU PAPEU, LE RÉGULUS DE QUIBERON, par Albert Macé. — Charleville, imprimerie du *Courrier des Ardennes*, 1898.

Depuis qu'il s'est éloigné de la Bretagne, notre excellent confrère, M. Albert Macé n'a publié aucun ouvrage historique. La brochure qu'il vient d'écrire sur Gesril du Papeu, marquerait-elle la fin de son trop long silence ? Nous voulons l'espérer et nous le félicitons d'avoir établi, avec son habituelle clarté d'exposition, que l'officier malouin eut bien, à Quiberon, le mérite de se jeter à la nage pour faire cesser le feu dirigé par une corvette anglaise sur le fort Penthièvre, et de revenir se constituer prisonnier des Républicains

Ce beau fait d'armes avait été attribué par Crétineau-Joly, et en dernier lieu, par M. l'abbé Ch. Robert, à un quasi homonyme de Gesril du Papeu, le chevalier vendéen de Guerry de Beauregard. L'argumentation de M. Albert Macé, basée sur diverses citations d'auteurs et sur une pièce inédite des *Archives départementales du Morbihan*, ne laisse subsister aucun doute et rend à Gesril du Papeu ce qui lui appartient. Cela nous fait avec Porcon de la Barbinais, deux Régulus malouins, et comme nous avons aussi un Régulus nantais, Haudaudine, on voit que la Bretagne peut s'enorgueillir d'avoir donné des émules au héros romain.

O DE GOURCUFF.

*
* *

Les Etapes du Félibrige viennent d'être retracées par un des hommes qui ont le plus contribué à l'essor de ce mouvement provincial.

M. Paul Coffinières a écrit cinq petits poèmes qui conduisent le Félibrige depuis sa naissance à Avignon en 1854, jusqu'à son apothéose, aux fêtes d'Orange en 1897. Ces vers appartiennent au genre « cantate » jadis illustré par J. B Rousseau, ils ont un refrain qui doit courir et s'enfler sur les lèvres méridionales

A ce réveil s'émeut la France entière,
En un faisceau nos destins sont liés
Provinciaux ! saluons la bannière
Des Félibres et Cigaliers !

« La France entière » et la Bretagne aussi, que M. Coffinières n'a garde d'oublier dans son énumération des Provinces sœurs.

O. DE G.

*
* *

Les jeunes fondateurs de *revues* littéraires peuvent s'appliquer la strophe de l'hymne héroïque.

Nous entrerons dans la carrière,
Quand nos aînés n'y seront plus...

Ils ne se découragent pas de l'indifférence du public pour les nobles œuvres et le prix de leurs sacrifices est dans la hauteur de l'effort.

Nous souhaitons à la *Cité d'Art*, une des plus récentes d'entre ces publications périodiques, de découper longtemps sa fine architecture sur le ciel de l'Idéal. Le rédacteur en chef de cette élégante *Revue* est un poète breton, M Clément Lanqrine qui signe en ce premier numéro, tout plein de jolies choses, des vers d'un charme langoureux.

Merci à *La Cité d'Art* d'avoir nommé la *Revue de Bretagne* parmi les « revues à lire. » Il y a peu de nouveaux aujourd'hui qui se souviennent de leurs anciens.

*
* *

Les Bretons continuent de prendre une part active au mouvement artistique parisien.

M. Louis Tiercelin vient de faire applaudir au concert Lamoureux un beau poème symphonique, musique de M. Fernand Le Borne.

Des fragments de la *Fiancée de Gaël*, paroles de M. Adrien de Carné, musique de Mlle Célanie Carissan ont été exécutés, avec succès, dans diverses réunions mondaines.

La prochaine fête organisée par la Société *Le Saphir Royal* comprendra *Amour d'âmes*, la scène déclamée et chantée de M. Olivier de Gourcuff et de Mlle Carissan.

Au programme du concert organisé par l'Association parisienne des anciens élèves du lycée de Nantes, et qui aura lieu le 19 mai, dans la salle des fêtes du *Journal*, figurent les noms des compositeurs bretons Bourgault-Ducoudray, Gaston Serpette, F. Toulmouche, Emile Durand, Mlle Carissan. On représentera à cette soirée, la comédie d'O. de Gourcuff, président de l'association, *Les deux Soubrettes*.

Le chansonnier breton Th. Botrel a été acclamé à la fête des Rois donnée par la jeunesse royaliste. On a beaucoup applaudi aussi des vers de M. de Fréchencourt, sur les rois et les héros français qui procèdent de la même inspiration que *Le Passé de la France*, la poésie de notre rédacteur en chef, jadis déclamée à la salle d'Harcourt.

*
* *

Tandis que les autres Salons sont relégués au fond du Champ de Mars, la Société des Artistes Indépendants installe son Exposition, cette année, au Palais de Glace, aux Champs-Élysées, vers le 15 Avril.

La Société va se trouver seule au plein cœur de ce quartier si favorable à toutes les manifestations artistiques.

Les adhésions sont reçues dès maintenant chez le trésorier, 31, avenue de Villiers.

Février 1898.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

LES GRANDES SEIGNEURIES
DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(FIN)[1].

VILLAYER (COMTÉ).

En 1454 parmi les nobles de la paroisse de Domagné[2] figuraient Auffray Ferron, propriétaire de la métairie noble de Villahier[3] ou Villayer, et Guy Rabaud, seigneur de la Rabaudière. Ce dernier avait épousé Marie Hingant, dont il eut Jean Rabaud, sire de la Rabaudière en 1482[4].

A la même époque vivait François Rabaud, probablement frère de Jean, qui s'unit à Michelle Ferron et devint, à cause d'elle, seigneur de Villayer, titre qu'il portait en 1477 ; la Réformation de 1513 ajoute qu'il était alors possesseur des deux terres de la Rabaudière et de Villayer, ayant vraisemblablement hérité de son frère[5].

Ces deux frères Rabaud durent mourir sans postérité car leur succession fut recueillie par leur nièce ou son représentant Hélène Bonenfant, fille de René Bonenfant, seigneur des Plessix en Piré et Saulnières, et de Jeanne Rabaud. Hélène Bonenfant épousa Guillaume de Rosnyvinen dont elle eut François Ier de Rosnyvinen,

[1] Voir la livraison de Décembre 1897.

[2] Commune du canton de Châteaubourg, arrondiss. de Vitré.

[3] Yvon de Vilahers fut en 1210 témoin d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois par Geffroi de Châteaugiron (*Archives d'Ille-et-Vil.* 2 H, L)

[4] Archiv. d'Ille-et-Vilaine, E. 245.

[5] *Ancienne réformation de la noblesse de Bret.*

seigneur des Plessix, marié en 1509 à Magdeleine Paynel et décédé dès 1513, avant sa mère qui ne mourut qu'en 1516. Il laissait un fils François de Rosnyvinen qui hérita de sa grand'mère et devint seigneur de la Rabaudière et de Villayer. François II de Rosnyvinen épousa en 1530 Renée du Gué de Servon, qui lui donna sept enfants, entre autres Guy de Rosnyvinen, seigneur des Plessix, — Claude de Rosnyvinen, seigneur de Villayer, — et Hélène de Rosnyvinen, dame de la Rabaudière, femme de René de Malenoë[1].

A partir de cette époque les terres de Villayer et de la Rabaudière se trouvèrent séparées pour toujours.

Mais Claude de Rosnyvinen n'eut point de postérité à lui survivre et sa succession revint après sa mort à son frère aîné Guy de Rosnyvinen, seigneur des Plessix, qui décéda en 1565.

Comment la seigneurie de Villayer passa-t-elle des sires du Plessix de Piré aux seigneurs de l'Onglée en Visseiche, c'est ce que nous n'avons pu retrouver ; mais il est probable que ce fut par acquêt.

Toujours est-il qu'en 1565 Guy de Renouard, mari de Louise Bonnery, était seigneur de l'Onglée en Visseiche ; il fut remplacé en 1576 par son fils portant le même nom que lui, dans la charge de secrétaire en la chancellerie royale de Bretagne.

Ce jeune Guy de Renouard devint en 1586 conseiller à la Chambre des Comptes de Nantes et fit partie pendant cinquante-deux ans de cette cour souveraine qu'il ne quitta en 1632 que pour céder sa place par résignation à l'un de ses fils[2].

Anobli en 1607 par Henri IV, Guy de Renouard, seigneur de l'Onglée, se maria deux fois. Sa première femme, dont on ignore le nom, eut la tête coupée, ayant été convaincue d'adultère[3] ; la seconde — qu'il épousa le 28 mai 1602 — fut Françoise de Becdelièvre, décédée à l'âge de cent ans, en septembre 1668, fille du seigneur du Bouexic. De cette dernière union sortirent plusieurs fils, entre autres César de Renouard, seigneur de Drouges, et Jean-Jacques de Renouard, seigneur de Villayer, qui vendirent, après la

[1] *Généal. ms. des maisons Bonenfant et de Rosnyvinen.*
[2] Kerviler. *La Bret. à l'Académie*, I. 435.
[3] Tallemant des Réaux, *Historiettes*, VI, 241.

mort de leur père, en 1636, la terre seigneuriale de l'Onglée à Jean Hay, baron des Nétumières[1].

L'aîné de ces garçons, César de Renouard, né vers 1603, remplaça son père à la Chambre des Comptes de Nantes, puis devint trésorier des Etats de Bretagne, seigneur de la Motte de Drouges, en la paroisse de ce nom, que lui laissa son père, il épousa Isabelle Poulain dont il eut plusieurs filles mortes sans postérité. Lui-même décéda en 1685, léguant à son frère Jean-Jacques la seigneurie de la Motte de Drouges et le somptueux hôtel de Drouges, qu'il avait construit à Nantes pour en faire sa demeure ; sous le nom d'hôtel de Rosmadec cette maison est encore aujourd'hui un des plus intéressants édifices de la ville.

L'héritier du seigneur de Drouges était Jean-Jacques de Renouard, seigneur de Villayer, né en 1605. Reçu en 1632 conseiller au Parlement de Bretagne, il n'y siégea que peu de temps et entra également comme conseiller au parlement de Paris. Quatre ans plus tard, il épousa Marthe de Neubourg, puis obtint en 1636 des lettres de maître des requêtes de l'Hôtel du roi ; il entra par suite au Conseil d'État, dont il devint le doyen et qu'il éclaira pendant cinquante-cinq ans de ses lumières.

Créé comte de Villayer en 1655 et nommé membre de l'Académie Française en 1659, Jean-Jacques de Renouard, perdit sa femme, Anne de Neubourg, en novembre 1689 et mourut à son tour, le 5 mars 1691 ; on l'enterra au noviciat des Jésuites du faubourg Saint-Germain, à Paris[2].

Jean-Jacques Ier de Renouard avait eu, entre autres enfants, un fils nommé comme lui, qui lui succéda à Villayer et deux filles : Jeanne, mariée à Michel d'Espinoze, seigneur de Porteric, et Anne qui épousa en 1660, Claude de Freslon, seigneur de la Touche-Trébry.

Jean-Jacques II de Renouard, naquit en juin 1673 au manoir de la Fontaine que possédait son père dans la paroisse de Cornuz[3].

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine* E, 635.
[2] Kerviler. *La Bret. à l'Académie* I, 499.
[3] En 1590 Pierre de Théhillac vendit à Guy Renouard la seigneurie de la Fontaine que François de Renouard revendit en 1730 à Etienne Thiroux.

Reçu en 1660 conseiller au parlement de Bretagne, il épousa Michelle-Lucrèce Chappel, dame de Procé, fit hommage au roi pour la seigneurie de Villayer en 1691 et mourut l'année suivante le 13 février; sa veuve fournit peu après le minu des fiefs de Villayer relevant du roi, au nom de son fils posthume François-Angélique de Renouard[1].

Ce dernier, seigneur de Villayer et de Drouges, maître de requêtes, s'unit à Angélique-Claudine de Marescot, dont il n'eut qu'une fille Angélique-Françoise de Renouard de Villayer décédée après lui et encore jeune le 19 février 1740[2].

La succession de cette demoiselle se composait du comté de Villayer et de la seigneurie de la Motte de Drouges, de l'hôtel de Villayer rue Saint-André-des-Arts à Paris et de l'hôtel de Drouges à Nantes; elle fut recueillie par Michel-Sébastien, comte de Rosmadec, descendant de Sébastien-Gabriel, marquis de Rosmadec, et de Bonne d'Espinoze, fille elle-même de Michel d'Espinoze, seigneur de Porteric, et de Bonne de Renouard.

Michel-Sébastien, comte de Rosmadec, possédait encore la seigneurie de Villayer en 1775, époque à laquelle il fit pour cette terre hommage au roi[3]; mais à sa mort arrivée vers 1779 tous les biens ci-dessus énumérés échurent à un autre descendant de Jean-Jacques de Renouard, Jean-Jacques de Talhouet, comte de Bonamour et marquis d'Acigné, époux d'Esther-Gillette Tranchant du Tret[4].

Ce seigneur, en effet, était fils de Louis-Germain de Talhouët, comte de Bonamour, marié en 1709 à Eléonore de Freslon, fille de César de Freslon, marquis d'Acigné et déjà qualifié comte de Villayer, mort en 1694, fils lui même de Claude de Freslon et d'Anne de Renouard, seigneur et dame de la Touche-Trébry.

Jean-Jacques de Talhouët-Bonamour, marquis d'Acigné et comte de Villayer, mourut à Rennes en avril 1789, laissant pour héritier son fils Louis-Céleste de Talhouët-Bonamour, dernier comte de

[1] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, V° Ossé et B, 1025.
[2] *Ibidem*.
[3] *Ibidem*, B, 1055.
[4] Boislisle, *Généal. de la maison de Talhouët*, 132.

Villayer ; celui-ci avait épousé Elisabeth Baude de la Vieuville et décéda en 1812[1].

La seigneurie de Villayer se composait à l'origine du manoir et de la terre de Villayer, en Domagné, relevant de la baronnie de Châteaugiron et du fief de Villayer s'étendant en Domagné et Ossé, tenu directement du roi.

Au mois de janvier 1655 Jean-Jacques de Renouard, maître des requêtes de l'Hôtel du roi, obtint de Louis XIV des lettres patentes unissant au fief de Villayer trois autres bailliages d'Ossé, possédés en 1583 par René de Bourgneuf, seigneur de Cucé[2], relevant également du roi en sa cour de Rennes et nommés Matignon-à-Ossé, les Grées[3] et les Francs-Fiefs. Le fief de Matignon avait une importance relative puisque le Plessix d'Ossé considéré comme la terre seigneuriale de la paroisse d'Ossé, en relevait.

Le roi unit donc ces quatre fiefs, ayant chacun une haute-justice, en une seule seigneurie qu'il érigea en comté sous le nom de Villayer[4].

Malheureusement Jean-Jacques de Renouard négligea de faire enregistrer immédiatement les lettres royales de 1655 au Parlement de Bretagne, de sorte que son titre de comte ne put lui être d'aucune utilité dans la province. Il dut se faire octroyer en 1680 des lettres de surannation, qu'il fit enregistrer le 21 janvier 1681[5].

Plus tard Claude-François de Renouard, seigneur de Fleury et grand maître des Eaux et Forêts de France en Bourgogne, Bresse et Alsace, obtint de Louis XV que ses terres et seigneuries de Sertans, Amancey, Malans, Deservillers et Abondans en Franche-Comté fussent unies et érigées en sa faveur en comté sous le nom de Villayer, par lettres d'août 1749 enregistrées au Parlement de Besançon et à la Chambre des Comptes de Dole, « et ce en considération des services rendus par ses ayeux et pour rétablir

[1] *Ibidem.*

[2] *Archiv. de la Loire-Inférieure* V° Cesson.

[3] Il y avait aussi en Ossé un manoir et une terre des Grées propriété d'abord des Montbeille et Bonnier, puis unis par les Le Gras à leur seigneurie de Charot ; les Renouard ne semblent pas les avoir jamais possédés.

[4] *Archiv. du Parl. de Bret.* 23e reg. 171.

[5] *Ibidem.* — Kerviler, *La Bret. à l'Académie,* 460.

dans sa maison le titre d'honneur qui y étoit depuis que la terre de Villayer en Bretagne fut érigée en comté par lettre de janvier 1655 en faveur de Jean-Jacques de Renouard de Villayer l'un de sesdits ayeux, ladite terre de Villayer en Bretagne étant passée dans la maison de Rosmadec[1]. »

Revenons à cette terre bretonne de Villayer.

Le comté minuscule de Villayer ne se composait que de cinq fiefs : les quatre mentionnés plus haut et celui de la Fauvretière ; tous ensemble comprenaient 89 vassaux seulement qui devaient à leur seigneur environ 20 livres par argent, 61 boisseaux de froment, 626 boisseaux d'avoine, 110 poules et 90 corvées[2].

Le domaine n'était pas considérable non plus : il comprenait le manoir de Villayer avec sa chapelle, sa fuie et autres dépendances — les métairies de Villayer, du Bas-Coudray et de Launay — l'étang et le moulin de Briand en Ossé et le moulin de l'Hermine en Rannée[3]. A cause de son fief de Matignon, le comte de Villayer prétendait aux prééminences de l'église d'Ossé qu'avait usurpées, selon lui, le seigneur du Plessix d'Ossé[4].

Actuellement Villayer n'est plus qu'une grande métairie en Domagné ; des laboureurs habitent l'ancien manoir et ont sécularisé la chapelle.

VITRÉ (Baronnie).

Pour récompenser le dévouement d'un de ses chevaliers nommé Riwallon, Geoffroy Ier, duc de Bretagne, lui donna un grand fief limitrophe du Maine et de l'Anjou. « Dans ce fief, sur les deux plus grosses rivières qui le traversaient, Riwallon érigea deux châteaux, l'un au nord sur la Vilaine, qui fut Vitré[5], et l'autre au sud, sur la Seiche, Marcillé-Robert. Ce dernier semble avoir été d'abord le plus important ; c'était d'ailleurs un lieu fort anciennement habité où on avait battu monnaie à l'époque mérovingienne ; Riwallon s'y tenait

[1] La Chesnaye Desbois, *Dict. de la noblesse*, XVV, 960.
[2] Déclaration de Villayer en 1679.
[3] Déclaration de Villayer en 1694 et 1718.
[4] *Archiv. Nation.* P. 1718.
[5] Chef-lieu d'arrondissement.

aussi de préférence. Vitré, au contraire, création nouvelle, n'était encore guère peuplé ; d'ailleurs, la forteresse de Riwallon ne s'élevait point au lieu qu'occupe le château actuel, mais vis-à-vis, un peu plus au sud, dans l'emplacement même de l'église et du cimetière de Sainte-Croix.

« Telle fut l'origine de la baronnie de Vitré, certainement antérieure à la mort du duc Geoffroy Ier, c'est-à-dire à l'an 1008[1]. »

Le premier baron de Vitré avait épousé Gwen-Argant qui lui avait apporté avec la vicomté de Rennes la charge de lieutenant du comte de Rennes, ce qui le fit appeler Riwallon-le-Vicaire ou le-Vicomte.

Leur fils Tristan, devenu baron de Vitré à la mort de son père vers 1030, épousa Inoguen de Fougères ; celle-ci reçut en dot la seigneurie de Châtillon-en-Vendelais. « Robert Ier, fils et héritier de Tristan, peut être considéré comme le véritable fondateur de la ville de Vitré. Ses deux prédécesseurs n'avaient là qu'un château presque isolé qu'ils habitaient rarement. Robert qui affectionnait cette résidence, trouva ce château mal situé et le transporta sur ce promontoire de roches abruptes où il se dresse encore aujourd'hui[2]. » A côté il bâtit une église dédiée à Notre-Dame et donna aux moines de Marmoutiers l'ancien château de Riwallon pour y fonder un prieuré sous le vocable de Sainte-Croix. « Autour de Sainte-Croix, autour de Notre-Dame, autour du nouveau château des habitations s'élevèrent, se groupèrent et s'étendant de proche en proche, finirent par se réunir et former une ville[3]. »

Quant à Robert Ier, après avoir pris part à la conquête de l'Angleterre, il fit le pélerinage de Jérusalem et mourut vers 1090. De sa femme Berthe de Craon il laissait un fils qui lui succéda sous le nom d'André Ier, mourut en 1135 et fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Vitré.

Robert II, fils d'André Ier et d'Agnès de Mortain, eut une vie singulièrement agitée que le défaut d'espace ne nous permet pas de

[1] A. de la Borderie, *La ville de Vitré et ses premiers barons* (Revue de Bret. et Vendée, XVIII. 436).

[2] *Ibidem.*

[3] *Ibidem.*

raconter; il épousa Emme de la Guerche et finit ses jours sous l'habit religieux à l'abbaye de Marmoutiers.

Son fils Robert III, mari d'Emme de Dinan, décéda en 1173. Il eut pour successeur André II, son fils aîné, l'un des plus intrépides champions de l'indépendance bretonne contre les Anglais. Ce seigneur alla deux fois en Palestine et se croisa une troisième fois pour combattre les Albigeois ; il mourut en 1211, ayant épousé successivement trois femmes : Mahaut de Mayenne, Eustachie de Rays et Luce Paynel.

André III, fils du précédent, baron de Vitré, eut comme lui le goût des lointains voyages : en 1226 il visita Saint-Jacques de Compostelle; en 1239 il suivit Pierre Mauclerc en Terre-Sainte et y retourna en 1248 sous les ordres du roi saint Louis. Il fut tué le 8 février 1250, au combat de la Massoure.

André III avait épousé d'abord, Catherine de Thouars, puis Thomasse de Pouancé[1] ; mais il ne laissait qu'un fils, André IV, âgé de deux ans à peine et qui mourut dès le 15 mars 1251. Par cette mort la baronnie de Vitré échut à la sœur aînée d'André IV, Philippette de Vitré, issue du premier lit et mariée depuis 1239 à Guy VI sire de Laval.

Ainsi finit la maison de Vitré qui portait pour armes : *De gueules au lion contourné et couronné d'argent.*

Le sire de Laval, devenu baron de Vitré, était fils de Mathieu de Montmorency et d'Emme de Laval ; il avait eu Laval du chef de sa mère comme il eut Vitré du chef de sa femme ; cette dernière mourut en 1254 et lui-même décéda en 1267. Guy VII, son fils, sire de Laval et de Vitré, s'unit à Isabeau de Beaumont, dame de Caserte en Italie, et mourut en 1295. Guy VIII, sire de Laval et de Vitré et comte de Caserte, épousa Béatrice dame du Gavre en Flandre et décéda en 1333. Son fils Guy IX fut tué à la Roche-Derrien en 1347 et enterré à Vitré ; il avait épousé en 1315 Béatrice de Bretagne, fille du duc Arthur II, qui ne mourut qu'en 1384 et dont il eut Guy X et Guy XI, successivement après lui sires de Laval et de Vitré ; le premier mourut sans postérité dès 1348, le second dé-

[1] B. de Broussillon, *La maison de Laval.*

céda en 1412 laissant de Jeanne de Laval un fils Guy XII victime d'un accident mortel et une fille nommée Anne[1].

Guy XII étant mort avant d'avoir contracté mariage, sa sœur Anne de Laval hérita de ses importantes seigneuries. Elle s'était unie dès 1404 à Jean de Montfort qui prit le nom et les armes de Laval et devint Guy XIII, Ce seigneur mourut à Rhodes, revenant de Terre-Sainte en 1415, mais sa veuve lui survécut jusqu'en 1465.

Guy XIV, fils des précédents, leur succéda et fut le premier comte de Laval, baron de Vitré et de Montfort. Il décéda en 1486, ayant épousé d'abord Isabeau de Bretagne fille du duc Jean V, puis Françoise de Dinan dame de Châteaubriant. Du premier lit sortit Guy XV, marié à Catherine d'Alençon et mort le 15 mai 1500. Ce dernier eut pour successeur son neveu Guy XVI, fils de Jean de Laval sire de la Roche-Bernard.

Guy XVI épousa successivement : Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, Anne de Montmorency et Antoinette de Daillon ; il mourut le 20 mai 1531 et eut pour successeur son fils Guy XVII, issu de sa seconde union. Celui-ci décéda en 1547, sans laisser d'enfants de Claude de Foix sa femme. Sa succession fut alors recueillie par sa nièce Renée de Rieux, fille de Claude sire de Rieux et de Catherine de Laval. Cette dame prit le nom de Guyonne XVIII ; elle avait épousé en 1540 Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesles, et elle mourut sans postérité en 1567. Après elle son neveu Paul de Coligny devint comte de Laval et baron de Vitré sous le nom de Guy XIX ; il était fils de François de Coligny, seigneur d'Andelot, et de Claudine de Rieux ; il décéda en 1586, laissant veuve Anne d'Allègre. François de Coligny, son fils, lui succéda et prit le nom de Guy XX ; mais ce jeune homme fut tué à la guerre en Hongrie, sans avoir été marié et âgé seulement de vingt ans en 1605.

La baronnie de Vitré et le comté de Laval passèrent encore une fois aux mains d'une autre famille qui les conserva jusqu'à la Révolution.

Henri de la Trémoille, duc de Thouars, petit-fils d'Anne de Laval

[1] P. Anselme, *Les Grands officiers de la Couronne*, III, 627.

fille de Guy XVI, recueillit ces belles seigneuries. C'était alors un enfant placé sous la tutelle de sa mère Charlotte de Nassau, veuve de Claude sire de la Trémoille, duc de Thouars et prince de Talmont, décédé en 1604. Cette dame fit hommage au roi en 1606, au nom de son fils, pour la baronnie de Vitré et le comté de Montfort[1].

Plus tard Henri, créé duc de la Trémoille, s'unit en 1619 à Marie de la Tour fille du duc de Bouillon ; il en eut un fils aîné Henri-Charles de la Trémoille, prince de Tarente, qui épousa en 1648 Emilie de Hesse-Cassel. Vers 1661 le duc de la Trémoille se démi en faveur de son fils de son duché et de la baronnie de Vitré[2] ; mais il lui survécut, n'étant mort qu'en 1674 et ayant eu la douleur de le perdre deux ans auparavant.

Le fils du prince de Tarente, Charles-Belgique, duc de la Trémoille et comte de Laval, fit un hommage au roi en 1681 pour sa baronnie de Vitré et son comté de Montfort[3]. Il avait épousé en 1675 Madeleine de Créquy et il mourut à Paris en 1709.

Charles-Louis Bretagne, fils des précédents, duc de la Trémoille, comte de Laval et baron de Vitré, décéda dix ans plus tard, laissant de son union avec Madeleine de la Fayette Charles-Armand duc de la Trémoille, baron de Vitré, etc., qui épousa Marie-Victoire-Hortense de la Tour d'Auvergne et mourut âgé de trente-trois ans à Paris en 1741.

Le fils de ces derniers Jean-Bretagne, duc de la Trémoille, clot cette longue liste des barons de Vitré. Né en 1737, il se maria le 18 février 1751 à Marie-Geneviève de Durfort, dont il n'eut point d'enfants, et en 1763 à Marie-Maximilienne de Salm-Kirbourg. Il mourut à Aix en Savoie, le 19 mai 1792 ; sa femme était morte à Nice le 12 juillet 1790[4]. De son second mariage il avait plusieurs fils, entre autres Charles-Bretagne duc de la Trémoille, marié en 1781 à Louise de Châtillon, dont la postérité subsiste encore — et Antoine-Philippe prince de Talmont, condamné à mort à Vitré, le 26 janvier

[1] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, B. 67.

[2] A. de la Borderie, *Madame de Sévigné et sa tour* (Journal de Rennes, Janvier, 188?)

[3] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, B. 86.

[4] Abbé Pâris-Jallobert, *Journal histor. de Vitré* 319.

1794, par une commission révolutionnaire et exécuté le lendemain à Laval en face du château de ses ancêtres[1].

La baronnie de Vitré — dit l'éminent historien breton M. de la Borderie — « était une des plus grandes seigneuries de notre province, la plus étendue assurément de toute la Haute-Bretagne. Au nord elle montait jusqu'au Couesnon, à une lieue environ de la ville de Fougères ; au sud elle descendait jusques et y compris la paroisse de Villepot, à quatre lieues de Châteaubriant, soit une quinzaine de lieues de longueur. Sa plus grande largeur de l'est à l'ouest était de la frontière bretonne auprès du Pertre, à la paroisse d'Acigné, soit neuf à dix lieues ; mais ailleurs son territoire était moins large et s'étrécissait surtout beaucoup vers le sud, pressé entre la baronnie de la Guerche d'une part, et d'autre les seigneuries de Brie, du Teil et de Piré. Malgré cela elle s'étendait dans plus de quatre-vingts paroisses, et dans ce nombre il y en avait au moins soixante-dix relevant du baron de Vitré, en proche ou en arrière-fief, pour la totalité ou la très grande généralité de leur territoire[2]. »

De toute antiquité la baronnie de Vitré se trouvait divisée en quatre grandes châtellenies : Vitré, Marcillé-Robert, Châtillon-en-Vendelais et Chevré. Par lettres patentes du 5 décembre 1623, Louis XIII y unit la châtellenie du Désert-en-Domalain, et ces lettres royales furent enrégistrées au Parlement de Bretagne le 26 mars 1624[3].

Longtemps avant cette époque, les châtelleniés de Mézières et du Pertre furent également annexées à la baronnie de Vitré. Enfin pendant plusieurs siècles la baronnie d'Aubigné et la vicomté de Rennes appartinrent aux barons de Vitré sans faire partie toutefois de leur baronnie.

Ainsi au XVIIe siècle la baronnie de Vitré se composait de sept châtellenies qui toutes, sauf la première, nous sont déjà connues[4].

1° *La châtellenie de Vitré* comprenant les paroisses de Notre-

[1] *Ibidem*. 462.

[2] *La ville de Vitré et ses premiers barons* (Revue de Bret. et Vendée, XVIII, 446)

[3] *Archiv. du Parl. de Bret.* 16e regist. 314.

[4] Voy. au tome 1er des *Grandes Seigneuries* les châtellenies de Marcillé, Châtillon, Chevré, le Désert, Mezières et le Petre

Dame, Sainte-Croix et Sainte-Martin de Vitré, Pocé, Montreuil-sur-Pérouze, Balazé, Etrelles, Argentré, Erbrée, la Chapelle-Erbrée, Saint-M'hervé, Montautour, Taillis, Champeaux, Châteaubourg, Saint-Didier, Domagné, Saint-Aubin-des-Landes, Cornillé, Louvigné-de-Bais, Torcé, Vergeal, Brielles ; elle s'étendait, en outre, sur une partie de Mondevert, Izé, Livré, Marpiré, Saint-Jean-sur-Vilaine, Bais, Moulins, Acigné, Cesson et Thorigné[1].

2° *La châtellenie de Marcillé* s'étendant en Marcillé-Roberté Forges, Fercé, Villepot, Noyal-sur-Brutz, Tourie, Retiers, le Teil-Moulins, Chancé, Bais[2] et Moutiers.

3° *La châtellenie de Châtillon* comprenant Châtillon-en-Vendelais, Saint-Christophe-des-Bois, Chesné, Mecé, Vendel, Billé, Combourtillé, Janzé, Parcé, Dompierre-du-Chemin, Princé, Luitré, la Celle-en-Luitré, Beaucé et Montreuil-des-Landes[3].

4° *La châtellenie de Chevré* « se distinguait des autres par un trait assez caractéristique ; elle représentait le territoire originairement couvert par l'ancienne forêt de Chevré, l'un des quartiers de cette immense forêt rennaise, célèbre dans notre histoire et dont le duc de Bretagne, en créant la baronnie de Vitré, avait détaché une part pour décorer le nouveau fief. De là la composition de cette châtellenie formée de pièces répandues assez irrégulièrement dans une douzaine de paroisses qui par le reste de leur territoire relevaient de la châtellenie de Vitré[4]. »

Ces paroisses se nommaient la Bouexière, Broons, Servon, Noyal-sur-Vilaine, Izé, Marpiré, Saint-Jean-sur-Vilaine, Acigné, Dourdain, Champeaux et Livré.

5° *La châtellenie du Désert* s'étendant en Domalain, Availles, Moutiers, Bais, Visseiche, Moulins, Chancé, Saint-Germain-du-Pinel, Gennes, Brielles, le Pertre et Vergeal.

6° *La châtellenie de Mézières* comprenant une partie des paroisses

[1] *Journal hist. de Vitré*, 203.

[2] Ce qu'on nommait la vicomté de Bais faisait partie de la châtellenie de Marcillé.

[3] *Journal hist. de Vitré*, 204.

[4] *La ville de Vitré et ses premiers barons* (Revue de Bret. et de Vendée, XVIII, 447).

de Mézières, Ercé, Liffré, Gosné, Saint-Jean-sur-Couasnon, Saint-Aubin, la Bouexière et Dourdain.

7° Enfin *la châtellenie du Pertre* s'étendant dans le Pertre, Bréal et Mondevert, mais se trouvant en dernier lieu unie à la châtellenie de Vitré.

Plus de cent juridictions seigneuriales, dont soixante hautes justices relevaient de la baronnie de Vitré ; parmi elles se trouvaient les marquisats d'Acigné, du Bordage, du Châtelet, de la Dobiaye et d'Espinay, les vicomtés de Fercé, Maisneuf et Tourie, la baronnie des Nétumières, les châtellenies de la Clarté, le Gué, la Montagne, Retiers, Serigné, etc.

La haute justice ordinaire de la baronnie et celle des eaux et forêts du baron s'exerçaient à Vitré même dans l'auditoire qu'accompagnait une chapelle dédiée à saint Louis. Les fourches patibulaires se dressaient hors de la ville, près la porte Gâtesel, sur le marché aux bestiaux[1].

Toute la baronnie relevait du roi en sa cour de Rennes, à devoir de foi et hommage seulement, « sans aucun debvoir de bail, rachapt ny chambellenage[2]. »

Le baron de Vitré jouissait de tous les droits ordinaires des grandes seigneuries : capitainerie et guet pour ses châteaux, supériorité et fondation d'églises et de chapelles, foires et marchés, moulins et fours à ban, coutumes, etc., etc.

Il avait aussi le droit de faire les nouveaux mariés courir la quintaine dans plusieurs paroisses, notamment en Etrelles, Châtillon, Mézières et Domalain.

Il lui était dû plusieurs repas par certains vassaux : en Châteaubourg, par les hommes du fief de Bonnemaison, un dîner et un souper tous les ans ; — en Retiers, par les usagers des landes, un dîner tous les sept ans (que nous avons précédemment décrit)[3] ; — en Izé, par les tenanciers de la Villedemaux « un dîner et souper de poules audit lieu de la Villedemaux, une fois l'an, au plaisir et vo-

[1] *Journal de Vitré*, 204.
[2] Déclaration de Vitré en 1681.
[3] Voy. la châtellenie de Marcillé-Robert.

lonté du seigneur de Vitré, tant pour lui que pour ses gens et serviteurs ; et au souper chandelle de cire pour la table dudit seigneur et chandelle de suif pour les autres : et pour les chevaux de la selle dudit seigneur, avoine grosse et pour les autres avoine menue, et pour tous iceux chevaux, paille blanche[1]. »

A Vitré, la confrérie de l'Annonciation, autrement dite des marchands, tenait du baron de cette ville un grand jardin, sous la seule obligation de présenter audit seigneur ou à son receveur « chacun an un bouquet d'œillets ou de roses au jour de Feste-Dieu[2]. »

Naturellement le domaine proche de la baronnie de Vitré était important. C'était d'abord le château de Vitré. Sans parler de la forteresse bâtie par Riwallon là où se trouve Sainte-Croix, « il y eut successivement trois châteaux de Vitré : le premier construit par Robert Ier, vers 1050 et qui n'était qu'un donjon — celui d André II et André III, construit au commencement du XIIIe siècle, qui avait le même plan que le château actuel ; de ce second château il reste quelques courtines et la vieille tour située entre le Châtelet et la tour Saint-Laurent. — Enfin le troisième, dont la dernière tour fut terminée en 1420, et qui subsiste encore en grande partie aujourd'hui[3]. »

C'était ensuite les forteresses de Marcillé-Robert, Châtillon-en Vendelais et Chevré.

A la porte de Vitré se trouvait une résidence seigneuriale appelée le Château-Madame ou le Château-Marie. Construit dans le parc de Vitré, par la princesse de Tarente, l'amie de Mme de Sévigné, ce manoir était affectionné par cette princesse qui y demeura jusqu'en 1685.

Le domaine de Vitré comprenait encore : l'auditoire et les prisons — les halles et le four banal, — le grand jardin du Parc et la métairie de la Hodayère — les moulins du Château, au Moine, de Badier, Malipasse, la Roche, Gérard, Harault et Pontbillon — l'é-

[1] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, fonds de Vitré.

[2] A. de la Borderie, *Annuaire de Bret.* 1861, p. 195.

[3] A. de la Borderie, *Bull. de l'Association breton.* classe d'archéologie (2e série, XII, 160).

tang de Pontourteau et son moulin, — l'étang, les moulins, l'auditoire et les halles de Marcillé-Robert — l'étang de Châtillon-en-Vendais et ses trois moulins — la métairie de la Teillaye en Luitré — les moulins de Guéret et de la Loirie en Billé et celui de Galachet en Javené — les forêts du Pertre et de Chevré, etc. En 1764 la baronnie de Vitré était affermée plus de 22,000 l[1].

Nous terminerons cette étude par la description du château de Vitré et nous l'emprunterons encore à M. de la Borderie, membre de l'Institut, auquel il appartient si bien de parler de cette ville qui s'honore de lui avoir donné le jour.

« Le château de Vitré a la forme d'un triangle dont la base s'appuie à l'Est, sur la ville, et dont la pointe dirigée vers le Nord-Ouest, est marquée par une tour connue aujourd'hui sous le nom de Tour Plombée, plus anciennement tour de Montafilan, qui était, au spirituel comme au temporel, sous la juridiction de l'évêque de Dol. — A l'angle Nord-Est s'élève la tour de la Magdeleine[2] ou des Archives, primitivement dite Tour Neuve (parce qu'elle fut la dernière construite du château, et à l'angle Sud-Est la Tour Saint-Laurent, la plus grosse de toutes, qui était à proprement parler le donjon de la place. Entre la tour de la Magdeleine et la tour Saint-Laurent, à peu près à moitié chemin, il en existait une autre dite Tour au Véel (Tour au Veau) détruite longtemps avant la Révolution. Mais la courtine sud, qui relie la Tour Plombée à la tour Saint-Laurent, est encore défendue par deux tours de moindre force, l'une semi-circulaire, dite de l'Argenterie, et l'autre de forme carrée, dont le pignon intérieur, en dedans du château, porte suspendu un charmant édicule, — absidiole à pans coupés, percée d'arcades en plein cintre soutenues par d'élégants pilastres, couronnée d'un dôme avec lanterne, et portée sur une base à nid d'hirondelle construit en encorbellement, toute la surface de ce petit monument est couverte de sculptures, caissons, rinceaux, figurines et arabesques du travail le plus exquis, dans le style le plus fleuri de la Renaissance. On a souvent voulu voir dans cet édicule une tribune

[1] *Journal hist. de Vitré*, 370-372.

[2] Cette tour tirait son nom de l'église collégiale de Sainte-Magdeleine qu'avaient fondée près de leur château les barons de Vitré.

destinée à la prédication, mais ce n'est autre chose que l'abside d'une petite chapelle intérieure.

« L'entrée du château de Vitré est placée à l'Est, entre la tour Saint-Laurent et celle de la Magdeleine, dans un bâtiment appelé le Châtelet, digne d'être cité comme l'un des types les plus élégants de l'architecture militaire du Moyen-Age. C'est un logis à peu près carré, fort élevé, remparé à sa partie antérieure de deux tours semi-circulaires d'un fort relief, et pourtant très sveltes, exhaussées d'un étage au dessus des créneaux et coiffées de toitures coniques fort aiguës, d'une grande légèreté. Entre ces deux tours la porte du château s'ouvre sous un grand arc ogival, orné de moulures toriques. La galerie des machicoulis, qui entoure tout l'édifice, se trouve portée sur de longues consoles, reliées entre elles par des arcatures découpées en trèfle. L'escalier intérieur est remarquable par ses paliers couverts de voûtes à nervures, retombant sur des modillons sculptés, dont les uns représentent des têtes de moines, de chevaliers, de femmes, des mains gantées, des animaux, des feuillages, etc., le tout dans le style correct et élégant du XIVe siècle[1]. »

Ajoutons que ce château, actuellement propriété de la ville de Vitré, vient d'être l'objet d'une excellente restauration : le Châtelet notamment — dont les salles contiennent une bibliothèque et un musée — et la tour Saint-Laurent méritent aujourd'hui de figurer parmi les plus beaux monuments que nous a laissés l'art militaire du temps passé[2].

L'abbé Guillotin de Corson,
Chanoine honoraire.

FIN.

[1] A. de la Borderie, *Bretagne contempor.* Ille-et-Vil. p. 100.

[2] La ville de Vitré était également bien fortifiée et offrait encore au commencement de ce siècle un curieux spécimen des villes fortes d'autrefois.

LA BRETAGNE

SOUS LE MARÉCHAL D'ESTRÉES

(Suite)[1]

CHAPITRE II (suite)

La lutte pour la commission intermédiaire

II

La Bretagne n'était pas complètement remise de ses alertes. De temps en temps encore on était sur le qui-vive.

Le 5 juin 1726, M. de Brou transmettait au ministre une lettre du recteur de Saint-Germain-sur-Ille au recteur de Melesse dans laquelle il l'informait qu'ayant reçu par exprès de Saint-Aubin-d'Aubigné la nouvelle que les ennemis étaient entrés en Bretagne par Pontorson, il croyait qu'il fallait faire battre le tocsin et envoyer des gens pour les repousser. Le duc de Bourbon avait eu beau quitter le ministère où le pacifique Fleury l'avait remplacé, sa politique brouillonne hantait encore les esprits, Albéroni revivait en Riperda, et l'on était toujours à la veille d'une guerre européenne.

M. de Brou ajoutait qu'une bande de 12 à 15 personnes s'était avisée de courir la campagne du côté de Vitré, Fougères, Dinan, etc. et d'aller chez les paysans et autres particuliers leur faire représenter la vaisselle d'étain et de cuivre pour vérifier si elle était contrôlée,

[1] Voir la livraison de Janvier 1898.

et sur ce prétexte volait tout ce qui pouvait lui convenir. Ordre avait été donné à la maréchaussée de se mettre en campagne, et M. de Pontbriand avait détaché contre cette bande une partie de sa compagnie garde-côtes. M. de la Garaye, informé qu'on les avait vus du côté de Taden, avait fait armer ses paysans et sonner le tocsin; M. de la Bretonnière, gouverneur de Dinan, avait fait établir deux corps de garde aux ponts de Dinan et de Lehon, par où l'on entre dans la ville. C'étaient tous ces mouvements qui avaient fait croire à un débarquement; et le 3 juin, lorsqu'à 10 heures du soir, un messager remit à M. de Brou la lettre du recteur, il ajouta que tout le monde était sous les armes. M. de Brou écrivit aussitôt à M. de Coëtquen, et le lendemain 4, celui-ci lui répondait qu'il ne découvrait pas les mobiles de cette agitation, mais qu'il fallait y faire grande attention. Aucune plainte précise n'avait été faite : ne s'agissait-il pas de faire passer pour des fripons des individus qui étaient peut-être des commis du roi, afin d'avoir une raison de les maltraiter et de provoquer une émeute ? M. de Brou était assez inquiet. En haut lieu, on avait donc toujours peur de la prise d'armes qui avait si piteusement échoué sept ans plus tôt[1].

Le maréchal d'Estrées avait repris son commandement. La tactique de l'opposition devenait donc très simple. Il s'agissait de se tenir tranquille, d'insinuer par conséquent que tout se serait passé à merveille si d'Alègre n'avait pas été là. Le maréchal en serait flatté, la maréchale également. Elle avait bien des motifs d'écrire, comme elle le faisait alors (octobre 1726) : « Nos pauvres Bretons sont prêts à verser la dernière goutte de leur sang pour donner des démentis à ceux qui les peignent dans des couleurs peu favorables auprès de notre aimable maître. Rendez-nous donc justice, je dis nous, car je me fais gloire de penser en Breton. » Elle désirait avoir la noblesse à ses réceptions, elle souhaitait qu'on lui votat sa gratification sans récriminer, elle était poussée d'ailleurs par la présidente de Bédée et par le chevalier de Rohan[2].

[1] Arch. Nat., H, 577.

[2] C'était, je pense, Guy-Auguste Chabot de Rohan, alors âgé de 43 ans, né en 1683, fils de Louis et de Mlle du Bec, dont nous rencontrerons plus loin le frère, Louis-Bretagne-Alain, prince de Léon, plus âgé que lui de 4 ans.

Comme je l'ai déjà dit, le maréchal d'Estrées était hostile aux procédés violents. En signalant au début de la session l'agitation que les exclusions mettaient dans les esprits, il ajoutait : « Cet échantillon doit faire juger de l'opiniâtreté qu'il y aurait eu si l'on avait exclu 50 gentilshommes comme on l'avait proposé ; je vous avouerai franchement que cela n'a jamais été de mon goût, je n'aime point à me servir de ces petites voies obliques qui ne servent qu'à aigrir les esprits sans grande utilité. »

Quel inconvénient pouvait-il donc y avoir à permettre aux Etats les remontrances respectueuses, à discuter avec eux ? C'était une marque de déférence vis-à-vis d'eux, qui les rendait plus traitables ; quel inconvénient y avait-il même à leur faire quelques petites concessions dans les affaires qui les regardaient personnellement et qui n'intéressaient pas directement le bien de l'Etat, quel avantage y avait-il à leur imposer d'autorité une solution ? Le maréchal savait parfaitement se fâcher à l'occasion, comme il le fit par exemple, à cette session, lorsque les Etats, après six jours de discussions sur les demandes royales, n'aboutirent qu'à des représentations. Mais il n'aimait pas à débuter par là : « Je sais bien qu'il y a des gens qui n'approuvent pas ce tempérament ; mais ce sont gens qui ayant naturellement l'esprit dur, ne savent jamais prendre les moyens qui sont les plus convenables selon les temps et la disposition des esprits pour parvenir au but que l'on se propose. »

Ceci visait l'intendant. M. de Brou, suivant l'habitude de cette sorte de fonctionnaires, ne parlait jamais que de tout briser. Il gémissait hautement de l'attitude de la maréchale. « Il serait à souhaiter, écrivait-il, que les dames ne se mêlassent point de nos affaires », et, s'il joignait officiellement ses instances à celles du maréchal pour le rappel des exclus (28 octobre), il s'empressait le lendemain d'écrire confidentiellement au ministre dans le sens contraire.

Tel était également le trésorier-général, M. de la Boissière. Il prétendait que l'exclusion des gentilshommes n'avait excité que de très légers murmures et que leur rappel n'avait produit que fort peu d'effet : « Il ne faut pas décamper devant nous, écrivait-il, nous chargeons à coup sûr l'arrière-garde. »

III

C'est dans ces circonstances que la session s'ouvrit le 15 octobre 1726. Le don gratuit fut accordé sans difficulté, l'abonnement du 50e et de la confirmation des droits d'usage dans les forêts de même. Quant aux petites affaires, le rétablissement des haras v. g., le maréchal s'employa vivement pour faire autoriser le mode d'administration autonome souhaité par les Etats; sur l'affaire des procureurs-généraux-syndics, dont M. de Brou aurait voulu que les gratifications fussent fixées une fois pour toutes, afin de les rendre indépendants des Etats, il se heurta à un refus presque unanime de la noblesse et ne jugea pas à propos de passer outre, au grand chagrin de ses collaborateurs. Sur l'affaire des exclus, il multipliait les instances pour leur rappel. Il écrivait le 26 octobre : « Tous les esprits sont tranquilles », et le 29 : « Toute la noblesse a montré tant de respect et de soumission aux ordres du roi, tous les Etats se sont conduits avec tant de sagesse et il a régné tant de tranquillité dans une assemblée aussi nombreuse que tout le monde en est surpris. » Il finit enfin par obtenir gain de cause et le 9 novembre il remerciait le ministre. Deux des exclus, M. Le Coutelier et le marquis de Coëtlogon, au dire de M. de la Boissière, furent d'ailleurs les seuls à profiter de la permission et à se rendre aux Etats.

Restait l'affaire des commissions intermédiaires qui tenait si fort à cœur au gouvernement. Le 16 novembre, le maréchal fit notifier au syndic M. de Bedée que le roi n'admettait pas les rouages nouveaux que voulaient créer les Etats. Il n'autorisait qu'une commission des étapes de 6 membres, chargée d'assister aux adjudications et procès-verbaux de réception des grands chemins, et de faire les procès-verbaux de la caisse du trésorier pour constater les augmentations et diminutions d'espèces. Les Etats, sans faire attention à cette notification, les firent inviter à venir faire la clôture. De vifs pourparlers s'engagèrent pendant toute la journée, les commissaires se refusant à entrer aux Etats tant que les ordres du roi

n'auraient pas été exécutés. « Je n'avais pas cru, écrivait le maréchal, trouver une résistance aussi invincible. Cette lecture a été un coup de foudre pour l'assemblée, d'autant plus grand que personne ne s'y attendait. »

Les allées et venues se multipliaient. Le maréchal insistait pour que les Etats inscrivissent les ordres royaux sur leur registre, offrant de transmettre et d'appuyer leurs réclamations, s'ils jugeaient à propos d'en former. La noblesse tenait bon et refusait de souscrire à la ruine des commissions. M. de Kerlorec proposa de subordonner l'action des commissaires à l'autorisation royale. Le maréchal, après avoir hésité, réfusa. Les Etats se butèrent. Il n'osera pas, se disait-on.

Il osa. Comme avait fait le maréchal d'Alègre en 1724, il entra aux Etats et ordonna de transcrire sous ses yeux l'arrêt sur le registre. « Personne ne dit un mot ni ne bougea de sa place. » Puis il fit la clôture et sortit.

Les gentilshommes étaient consternés. « Ils sont tous venus le soir chez moi, ils sont au désespoir de la faute qu'ils ont commise. » Une seconde fois, la partie était perdue.

IV

Cependant le gouvernement n'était pas sans inquiétudes sur le lendemain de son triomphe. L'année 1727 s'écoula tranquillement, mais avec l'approche de la nouvelle session, les craintes reparurent. A Paris, on se demandait si les Etats ne feraient pas du rétablissement des commissions la condition du vote du don gratuit, et l'on en venait à insérer dans les instructions des commissaires cette phrase menaçante : « Que les Bretons se rappellent qu'il y a dans ce royaume des provinces qui avaient jadis des Etats, et qu'elles les ont perdus. »

Le maréchal connaissait mieux ceux à qui il avait affaire. « J'espère, écrivait-il, que tout se passera fort doucement. Il y a lieu de croire qu'il y aura plusieurs tracasseries entre particuliers, car nous avons ici les premiers tracassiers du royaume », mais il ne se tour-

mentait pas pour si peu. Toujours fidèle à son système de petites concessions, il demandait que l'on voulût bien accorder pour le dépouillement des archives une commission séparée.

Les Etats s'ouvrirent à Rennes le 27 septembre 1728, sous la présidence de l'évêque, M. Le Tonnelier de Breteuil. Tout marcha très bien. « Les affaires vont grand train, écrivait le maréchal... L'affaire des commissions a été entamée avec sagesse. » Les commissaires du roi demandèrent aux Etats d'exposer leurs théories dans un mémoire, et ce document, « fort instructif, » rédigé par l'évêque de Vannes, M. Fagon, fut remis aux commissaires le 8 octobre. Le 25, la réponse royale n'étant pas encore arrivée, les Etats nommèrent tous les commissaires qu'ils jugèrent à propos, mais sous la réserve qu'ils n'entreraient en fonctions qu'après l'autorisation royale. C'était le plan Kerlorec rejeté en 1726. Le pouvoir faiblissait.

S'il n'y eut pas de grandes discussions, en revanche, comme le maréchal l'avait prévu, il y eut force petites tracasseries. La maréchale se trouvait, je ne sais pourquoi, brouillée avec le chevalier de Rohan et le prince de Léon son frère qui se trouvait cette année présider pour la première fois la noblesse aux Etats ; y avait-il eu querelle de femmes, c'est bien possible, toujours est-il que le jour de l'ouverture, la maréchale ayant proposé aux présidentes de Blossac et de Marbeuf de les mener dans la tribune, le marquis de Coëtlogon, le marquis du Brossay et M. du Groesquer firent courir le bruit qu'elle voulait leur y donner les premières places, et cela fit grand tapage dans la noblesse. La présence des gardes du maréchal près de la tribune fit encore une autre affaire.

Mais le prince de Léon se brouilla avec son ordre, il lui fut impossible de nommer seul aux commissions, ses efforts pour supprimer le scrutin furent inutiles ; le 13 octobre, par exemple, le prince refuse le scrutin demandé par la noblesse pour la gratificatin de la maréchale. La noblesse déclare qu'elle passera la nuit au théâtre : la maréchale leur fait envoyer des rafraîchissements et 60 bouteilles de vin. Le prince de Léon se plaint en haut lieu, et obtient du roi une lettre dans laquelle celui-ci témoignait son mécontentement Le maréchal fait adoucir les termes de la lettre, et lorsque le 29,

Lescoet et Corlay eurent obligé le prince de Léon à se retirer et l'eurent remplacé par Kercado afin de délibérer en liberté sur la réponse à faire au roi, « la maréchale joua l'affligée, fut d'une humeur horrible, brusqua tout le monde et fit débuter partout par ses gens que son humeur venait du chagrin et de la douleur que lui causaient de pareils ordres. » On était donc en assez bons termes entre pouvoir et opposition ou du moins les querelles, s'élevaient au sein de la majorité et pour des affaires personnelles, Lescoet et Corlay avec le gros des gentilshommes penchant vers le maréchal, Coetlogon, Brossay et Groesquer attisant le feu contre lui. Somme toute il y avait eu fort peu de bruit lorsque la session fut close le 30 octobre.

V

La session de 1730 s'ouvrit à Saint-Brieuc le 6 novembre, sous la présidence de M. Vivet de Montclus, évêque de la ville. C'était un personnage tout nouveau, comme l'était aussi le président de la noblesse, Charles-René de la Trémoille, baron de Vitré, et l'intendant des Galois de la Tour. L'affaire des commissions n'avait point fait un pas. Le roi s'obstinait à ne vouloir autoriser que le bureau central des grands chemins, étapes et ouvrages publics de la ville de Rennes, et la commission pour l'inventaire des archives et papiers du greffe des Etats. Ceux-ci persistaient à demander que leurs commissaires procédassent aux adjudications conjointement avec l'intendant, au lieu du simple droit d'assistance que l'on voulait bien leur concéder, qu'ils visassent les mandats de paiement, et qu'il y eut pour la visite des travaux et la recherche des abus des commissaires diocésains. L'éloquence de l'évêque de Nantes, M. Turpin de Crissé de Sanzay, qui était leur organe en cette circonstance, fut inutile. Le pouvoir tint bon et refusa toute concession.

Je n'ai pu retrouver aux Archives nationales la correspondance relative aux Etats de 1730[1], et je le regrette d'autant plus qu'il s'y

[1] Sur la session de 1726, voir aux Arch. nat. H, 240 et 247 ; sur celle de 1728, H, 250 et 257. Voir aussi diverses pièces, mémoires des Etats, réponses de l'intendant H. 546. Sur la session de 1732 H, 264 et 265, sur celle de 1734, H, 273 et 274.

passa un incident assez vif sur lequel il eût été curieux d'avoir la version officielle. Je l'ai trouvé en effet rapporté sous deux formes différentes. Il s'agit du duel de MM. de Sabran et de Keratry.

Dans l'article que M. Le Maout a consacré à cet épisode dans sa *Bibliothèque bretonne*, voici comment les choses se seraient passées.

M. de Sabran, neveu de la maréchale d'Estrées, très bel homme, connu par des succès de cour et d'escrime, ayant entendu parler à Versailles de l'humeur rétive des Bretons et des embarras possibles de son oncle, répondit en déployant un mouchoir de batiste qu'il apporterait aux dames à son retour une demi-douzaine d'oreilles des plus récalcitrants, et que c'est pour cela qu'il le suivait. Le 26 novembre 1730, au sortir d'un dîner de cérémonie où il s'était enquis du nom des meilleurs bretteurs bretons, il se rendit à une table de jeu où était assis M. de Kératry et allongeant le bras pour déposer son enjeu, il effleura de sa manche brodée la joue du Breton qui le regardant avec assurance, le pria d'y faire un peu plus d'attention. Pour réponse, le coup fini, même maladresse. Kératry se lève, lui marche sur le pied, et ne prononce que ces seuls mots : « Je vous comprends, Monsieur. » Ils sortent, suivis de tous les assistants répandus dans les salons de la présidence, et de soixante domestiques avec des flambeaux. On se battit derrière les Cordeliers, au milieu d'un cercle attentif. Kératry se laissa d'abord porter deux bottes, comme pour savoir à qui il avait affaire. A la 3e, il prit l'offensive et d'un revers de lame sèchement appuyé, écartant le fer de l'ennemi, il lui passa son épée au travers de la poitrine. Sabran tomba et ne se releva pas. En prenant son habit, Kératry disait : « J'étais tenté de le ménager, mais je me suis souvenu de l'insolent mouchoir déployé à Versailles, et j'ai pensé que notre Bretagne voulait quelque chose de mieux qu'une égratignure. »

Voici maintenant la version parisienne, telle que la raconte Duclos. « Le chevalier de Sabran était allé aux Etats avec son ami M. de la Trémoille. On parlait devant lui d'un Breton grand duelliste auquel un de ses adversaires, mortellement blessé par lui, avait dit en mourant : « Vous êtes un si brave homme que je vous fais mon légataire universel ; j'ai 24.000 livres dans ma culotte, cette

somme est à vous. » Sabran se mit à rire et dit : « Pour le coup celui-là ne me tuera pas, car je ne puis disposer de pareille somme. » Le Breton se crut offensé et demanda raison du propos. Ils se battirent le surlendemain et Sabran fut tué. »

Le lecteur peut choisir entre les deux. L'épisode est curieux en tous cas, mais l'affaire n'eut pas de suite, et Kératry reçut seize mois après des lettres de grâce.

CHAPITRE III

Les dernières années du maréchal.

Arrêtés dans leurs projets au moment où ils essayaient de constituer une administration distincte de l'administration royale, les Etats avaient pendant près de huit ans lutté sans faiblesse, mais sans violences, contre les agents de la royauté. De nouveau l'ère des orages allait se rouvrir.

Les tentatives des patriotes n'avaient somme toute abouti qu'à obtenir un bureau central de douze membres chargé exclusivement d'une mission de surveillance. Après ce qu'ils avaient tenté de 1716 à 1726 c'était peu. Mais cela allait suffire pour redonner à l'agitation politique un centre et un levier.

Les membres du bureau central étaient en effet de bons patriotes. Que l'on compare par exemple leurs noms à ceux des membres de telle commission de 1726, celle de liquidation des offices remboursés par exemple, nous y voyons figurer la plupart des mêmes personnages. Le chef était dans l'un et l'autre cas François Botherel de la Bretonnière, abbé de Beaulieu, à côté de qui se plaçait dans l'ordre du clergé le remuant abbé de Trémigon, dont j'ai déjà signalé maintes fois la bouillante ardeur, et qui était alors agrégé du chapitre de Rennes. C'étaient dans la noblesse le comte Becdelièvre du Bouëxic, qui avait été en 1726 le metteur en train de la réforme des haras, et le comte de Guichen, noté en 1734 comme bastionnaire et deux fois candidat à la place de procureur-général-syndic · dans le tiers le maire de Rennes, Rallier. A côté d'eux on remar-

quait l'abbé de Saint-Maurice, remplacé en 1730 par Guillaume-Marie du Breil de Pontbriand, abbé de Lanvaux ; et M. de Guersans, d'abord chanoine de Saint-Brieuc, puis de Rennes, et membre de plusieurs bureaux diocésains depuis 1718, remplacé en 1730 par M. de Kersaliou ; MM. de France et de Saint-Gilles Durantaye, remplacés en 1730 par MM. de Cicé et de Cintré ; enfin M. de Béchenec, lieutenant du présidial de Rennes, Bodin, syndic de la ville, et le sénéchal de Vitré, remplacé en 1730 par un magistrat de l'amirauté briochine, Limon de la Belleissue. C'est de là que devait partir l'agitation.

Au cours de 1732, l'intendant avait pris au sujet de la répartition des fonds destinés aux grands chemins et aux ouvrages publics, notamment à la reconstruction de la ville de Rennes, si cruellement éprouvée par l'incendie de 1720, une ordonnance que certains commissaires des étapes avaient jugée illégale, et il y avait eu au sein de la commission une vive attercation entre M. de Cintré, et M. de Pontbriand, qui en était devenu le président, le gentilhomme reprochant à l'ecclésiastique ses complaisances pour l'intendant. Celui-ci signale une vive agitation dans ses lettres des 7, 22 mai et 7 juin 1732 ; il parle d'assemblées chez MM. de Cintré et de Coetlogon, il signale la diffusion dans la province de lettres et de mémoires par les soins[1] de M. l'Olivier, substitut du syndic, à l'instigation du marquis de Coetlogon. Le 21 juillet, M. de S. Florentin fit demander par M. de Volvire le registre journalier des délibérations de la commission : le commis du greffe, M. Guillard, refusa de s'en dessaisir. Il fallut employer la force, et chacun de s'écrier qu'on enlevait le registre pour se donner le moyen d'altérer la délibération.

D'une manière générale il y avait de l'échauffement dans les têtes françaises en ce moment. Toute crainte de guerre étrangère était désormais écartée, mais les troubles intérieurs étaient assez graves. C'était le moment où le cimetière Saint-Médard de Paris était le théâtre des scènes convulsionnaires sur le tombeau du diacre janséniste Pâris. Il y avait eu démission, puis exil du Parlement. Bref, il y avait de l'orage dans l'air.

[1] Alors ministre de la maison du roi et ayant la Bretagne dans son département ministériel.

II.

La session s'ouvrit à Rennes le 1er octobre 1732, sous la présidence du nouvel évêque, destiné à jouer un rôle fort important dans les affaires de la province, le parisien Louis-Guy Guérapin de Vanréal. Saint-Simon, qui ne l'aimait point, l'a dépeint comme un intrigant effronté. C'était en tout cas un homme souple et habile, et on allait bien le voir. Avec lui, la correspondance de l'évêque président, si terne sous la plume des successeurs de M. de Tressan. reprend son intérêt de premier ordre. Il avait ce grand talent du diplomate, l'art adroit de se glisser entre les partis pour les désarmer peu à peu, l'habileté d'être à la fois gouvernemental et patriote.

Comme on en avait pris l'habitude, le don gratuit fut voté sans difficultés. Mais aussitôt après on commença à se quereller, et l'on se querella sur tout, sur l'abonnement de la capitation, sur la suppression des 4 s. pour liv. dans les droits des fermes, sur le rétablissement des commissions. etc. On restait en séance de 9 heures du matin à 8 heures du soir, les têtes s'échauffaient et on ne concluait pas. « Voilà treize jours de perdus », écrivait le maréchal le 18 octobre. « Le tumulte est à son comble », écrivait déjà l'intendant le 10 octobre. « La situation est des plus critiques », opinait M. de la Boissière.

Le prince de Léon avait repris la présidence de la noblesse. Désireux d'effacer la mauvaise impression produite par son attitude à la session de 1728 et de regagner les bonnes grâces de son ordre, il faisait toutes ses volontés. Il avait lavé la tête au greffier des Etats pour avoir laissé l'intendant prendre copie des mémoires sur le casernement et sur les commissions. Le clergé s'agitait lui-même. MM. de Vauréal et de Montclus étaient débordés. L'évêque de Léon, Jean-Louis de la Bourdonnaye, agissait en Breton et mettait des bâtons dans les roues. Le maréchal conseillait les concessions. « Si on les refuse, le feu sera plus grand qu'il ne l'a jamais été, et l'on se verra forcé de recourir à des partis extrêmes. » L'intendant les déconseillait. « Vainqueurs sur un point, ils exigeront autre chose. On sera peut-être obligé de séparer les Etats. »

Le 7 octobre 1732, les Etats avaient porté leurs demandes au maréchal sur le rétablissement des commissions, la restitution aux Etats de l'administration des fourrages et du casernement levés illégalement depuis 1726 par simple arrêt du conseil, la concession de la voix délibérative aux commissaires du bureau central. Pendant deux jours, ce furent de perpétuelles allées et venues. Le 9, les Etats, mécontents de ne rien obtenir, donnent l'ordre à leurs présidents de partir pour la cour et suspendent jusque-là tout travail. C'était la mesure révolutionnaire par excellence. Le maréchal comprit qu'il fallait céder.

Il négocia. Il promit d'appuyer auprès du roi les réclamations des Etats, d'avoir une réponse avant l'adjudication des fermes, pour peu que l'on consentit à reprendre le travail. Il réussit. Le 14, les Etats lui remirent leur mémoire justificatif. La noblesse tenait toujours la tête, l'Église et le tiers ne suivaient que d'un pas très inégal. Le prince de Léon avait eu un peu de peine le 12 à calmer les esprits, à la suite du refus des deux autres ordres de se ranger à l'avis de la noblesse qui, à 62 voix de majorité, avait décidé de protester contre les défenses du roi. Un gentilhomme avait été jusqu'à lire un mémoire où il parlait de « ces ordres déguisés ». Le métier de président n'était pas une sinécure.

Le gouvernement se décida à céder sur l'affaire du casernement et à accorder aux commissaires des étapes et grands chemins, devenus en plus commissaires du casernement. la voix délibérative. « C'est rendre ces gens entièrement les maîtres.», écrivait avec désespoir M. de la Tour, et il signalait les tentatives des Etats pour joindre au casernement la solde des milices et l'entretien de la compagnie des cadets. Il avait décidément raison de dire que les concessions ne faisaient qu'enhardir les députés. Il est vrai que la rigueur les mettait hors d'eux-mêmes. Le pouvoir avait tout lieu d'être embarrassé.

Le 15 octobre, M. de Vauréal propose d'entendre le rapport de la commission intermédiaire, mais l'abbé de Pontbriand répond qu'il ne peut le faire avec exactitude s'il n'a pas le registre des délibérations. M. Fagon est chargé d'aller le demander au maréchal, et le rapporte. On constate que les sceaux sont absolument entiers.

Cela commence à calmer un peu les patriotes. On fait lecture de la délibération, on n'y trouve rien qui put atteindre bien formellement l'intendant. La première impression en prit de la consistance.

M. l'Ollivier fit un discours que l'intendant trouva fort peu convenable et fort impertinent tant en ce qui le concernait qu'à l'égard des commissaires des étapes et du comte de Coetlogon. « Ce petit homme, écrivait-il le 16, devient tous les jours plus insolent, parce qu'il se croit soutenu par la noblesse, qu'il anime par son exemple et ses discours. Mais sa harangue eut peu de succès ; l'abbé de Pontbriand au contraire parla comme un ange avec hauteur et dignité, il confondit l'insolence de l'Ollivier et de Guillard et arrangea M. de Cintré de toutes les couleurs. » Celui-ci veut répondre, on le prie de n'en rien faire et on remercie les commissaires, tout en les priant d'oublier la vivacité de l'Ollivier et de Guillard en faveur de leur zèle.

M. de la Tour avait raison d'écrire le soir même : « Il n'y a pas lieu de compter sur une plus prompte expédition des affaires dans l'état d'animation où les factieux ont mis les esprits. » Il proposait de retirer la fameuse ordonnance, origine de la querelle, et de la remplacer par une autre : la noblesse, qui s'était d'abord montrée favorable à cette idée. revint sur son avis et déclara que l'ordonnance devait subsister, comme un monument de la culpabilité de l'intendant. C'était le 1er novembre, M. de Vauréal veut énoncer l'avis contraire des deux autres ordres, il est interrompu par les clameurs furieuses de la noblesse. Après avoir vainement essayé de les calmer, il lève la séance et sort. M. de Lannion, qui présidait en ce moment la noblesse, veut le suivre, mais les gentilshommes l'entourent, le ramènent dans la salle, font battre tous les quartiers de la ville pour rallier les opposants et ferment les portes afin de couper court à toute tentative de désertion. Une protestation est aussitôt rédigée, couverte de plus de 250 signatures, et on défend au commis Guillard de s'en dessaisir.

Le tumulte redouble le lendemain 2. Tous les essais de conciliation furent inutiles, le désordre était affreux. Dès que quelqu'un proposait un avis, mille *non* redoublés partaient des rangs de la noblesse, et les conciliateurs étaient hués. « Le maréchal fit re-

mettre au syndic les deux expéditions de la distribution, faisant ainsi les Etats maîtres d'en ordonner à leur gré ; mais, dans la fureur et l'ivresse où ils étaient, le roi leur aurait fait proposer de leur remettre le don gratuit qu'ils l'auraient refusé. » Enfin à dix heures, le syndic déclara que les commissaires du roi évoquaient à eux l'affaire, et l'on alla se coucher.

Cependant 48 heures de libre tapage avaient un peu calmé les esprits, en donnant une large issue aux colères. La « molle et muette complaisance des gens sensés » que stigmatisait Vauréal ne voulait pas se laisser complètement dominer par « la hardiesse criarde du petit nombre », car « ils ne sont pas plus de 25 ou 30 qui entraînent plus de 200 gentilshommes sensés. » Aussi, malgré les non et les cris furieux des enragés, leurs *abrenuncio* et leurs *potius mori quam fœdari*, on alla au scrutin sur une proposition d'accommodement qui consistait à ne rien inscrire sur le registre, ni délibération, ni protestation, ni évocation, et cette proposition rallia la majorité.

La noblesse conservait cependant une dent contre M. de Vauréal. Elle le montra bien lorsqu'il s'agit, le 9 novembre, de voter les gratifications des présidents des ordres. Le gouvernement avait d'ailleurs fort mal pris ses mesures. On ne s'était décidé que la veille à onze heures du soir à inscrire la question à l'ordre du jour de la séance. Peu de gens en avaient été informés, « il manquait à l'assemblée plus de 50 gentilshommes de ceux qui, occupés à faire leur cour le soir, ne sont diligents le matin que lorsqu'ils ont été avertis de l'être ; et parmi les présents étaient presque tous ceux qui le dimanche précédent avaient fait le tumulte et qui, regrettant de l'avoir vu finir, paraissaient disposés à en célébrer l'octave ; enfin tous les augures étaient sinistres et l'événement les justifia. »

A la majorité de 63 voix contre 57, la noblesse refuse de voter à M. de Vauréal aucune gratification. Le prince de Léon essaie vainement de rétablir les choses ; les paresseux, qui arrivaient en foule, se joignent inutilement à lui ; raisons, représentations, prières, tout vient se briser contre les cris redoublés de : « Arrêt ! Il y a arrêt ! » Enfin, après 4 heures de mêlée, l'église « qui s'était contenue en corps de réserve, » déclare à son tour qu'elle ne votera

aucune gratification au prince de Léon. Vauréal parla, dit la Boissière, « avec une telle dignité, que presque toute la noblesse après la séance, le suivit en corps jusque chez lui. »

En revanche, les gentilshommes n'oubliaient pas les modestes auxiliaires qui s'étaient dévoués à leur cause. Le mémoire des frais et débours de Guillard fut réglé et payé sur le champ par le trésorier, sans la participation des commissaires du roi. Comme on craignait que le conseil ne refusât de ratifier les gratifications de l'Olivier et de Guillard, on fit signer au second substitut Odye l'engagement de partager sa gratification avec l'Olivier si la gratification de celui-ci n'était pas ratifiée. De plus sur les 48.000 liv. que la noblesse répartissait généralement entre les gentilshommes présents, 2000 furent votées à MM. de Botdéru et de la Garlaye pour être par eux remises à l'Olivier et à Guillard si l'éventualité redoutée venait à se produire. L'intendant écumait, « Guillard, écrivait-il le 19 novembre, est le plus dangereux des deux, et sa femme dans son espèce ne l'est pas moins. C'est par leurs intrigues et leurs lettres répandues dans la province qu'ils ont animé plusieurs gentilshommes mal intentionnés appelés *les gens du coin* par rapport au lieu où ils se retirent et se réunissent dans l'espérance de se procurer des avantages. »

A chaque instant éclataient des querelles nouvelles. Un jour, M. de Kermeno, ancien major des dragons de Bretagne, aujourd'hui capitaine des dragons du Dauphin, se prenait de querelle chez le maréchal avec le lieutenant-général comte de Carcado ; un autre jour, le maréchal ayant fait faire la première bannie avant le dépôt des conditions des baux dont l'évêque de Léon faisait traîner la rédaction en longueur, un grand tumulte se faisait dans la noblesse, et le prince de Léon essuyait de vives critiques pour avoir eu le malheur de dire que la chose s'était faite de concert avec les présidents des ordres. Puis c'était un abbé qui se plaignait que son ordre eut rejeté la demande de scrutin formulée par 4 membres, au sujet de la nomination des commissaires de l'état de fonds ; des membres du tiers ajoutaient que pareille irrégularité avait eu lieu chez eux, et, sur les cris redoublés de la noblesse, les deux autres ordres revenaient aux chambres et opinaient au scrutin. On refusait les fonds pour les postes, on refusait d'employer l'excédent des fonds à rem-

bourser les emprunts au moyen d'une loterie ; on votait 4000 liv. de gratification à l'alloué de Guérande, M. de Kerpondarne, emprisonné en 1720 pour avoir fait assigner le maréchal de Montesquiou.

Ainsi cahoté, le char de l'Etat avançait toutefois sans verser. On avait craint que M de Coetlogon, qui se donnait beaucoup de mouvement, ne réussit à se faire élire procureur-général-syndic ; mais, après avoir obtenu beaucoup de voix dans l'ordre de la noblesse, il se désista sur l'avis que ses démarches n'étaient pas agréables au roi. Les Etats finirent par se résigner à terminer la session avant d'avoir obtenu du roi la voix délibérative pour leurs commissaires des grands chemins, mais ils subordonnèrent le vote des fonds à cette condition, et défendirent à leur trésorier de payer quoi que ce fût sur simple certificat de l'intendant. En même temps, ils faisaient prier le comte de Toulouse, gouverneur très nominal de la province, de leur accorder des inspecteurs diocésains.

Les élections du bureau central offrirent un caractère curieux. Le nombre de ses membres avait été porté de 4 à 6. Vu son importance, on avait jugé à propos de lui donner pour chef un évêque, et ce fut celui de Rennes, M. de Vauréal qui fut élu. Les abbés de la Bretonnière et de Pontbriand, le comte du Bouexic, MM. de Béchenec, et de la Belleissue furent réélus. MM. de Trémigon et de Kersaliou furent remplacés par MM. de Gouyon et le Mesle, celui-ci briochin comme l'avaient été avant lui MM. de Guersans et de Kersaliou ; MM. de S. Gilles Durantaie et le sénéchal de Vitré, qui avaient été membres de 1728 à 1730, mais n'avaient pas été réélus à cette dernière date, rentrèrent à la commission. L'intendant pouvait s'applaudir de la non réélection de son adversaire M. de Cintré, mais il avait eu la douleur de voir échouer son plus chaud partisan, M. de Cicé. Ces deux gentilshommes ainsi que M. de Guichen, également non réélu, étaient remplacés par le marquis de Coetmen, le comte de Meneuf et M. de Derval ; M. Rallier était remplacé par le sénéchal de Rennes ; et M. Bodin par le sénéchal de Hédé ; enfin, trois membres nouveaux entraient dans la commission, l'abbé de Saint-Gildas, le marquis de Liré et M. Danet, député de Moncontour.

Les Etats furent clos le 22 novembre. Deux mois après, un arrêt

du conseil du 30 janvier accordait aux commissaires des Etats la voix délibérative si ardemment souhaitée.

Prévoyant sa défaite sur ce terrain, M. de la Tour avait résolu de se venger sur les personnes. Le 2 décembre 1732, il avait fait arrêter l'Olivier et Gaillard. Plus de quatre mois après ceux-ci étaient encore en prison, et j'ignore quand ils furent relâchés. Si l'intendant avait cru les abattre, il se trompait. Le 5 décembre l'Olivier lui écrivait une lettre qui est à citer en entier, car elle montre, avec le style un peu tendu et déclamatoire du XVIIIe siècle, une énergie qui fait honneur au caractère des hommes de cette époque.

« Malgré la rigueur de la saison et mon indisposition, y disait-il, je suis par vos soins et ceux de Mme de la Tour enfermé dans ma double prison, je n'y vois lire et écrire en plein jour que par le secours d'une chandelle, je n'ai de compagnie que celle de la garde qui m'observe jour et nuit, je n'ai la liberté d'écrire qu'à condition que mes lettres seront remises à M. le grand-prévôt, on ne me laisse voir ni à mes proches ni à mes amis, et, s'ils veulent me donner quelque consolation à travers les affreux verroux de mon cachot, on les écarte brusquement sans égard ni pour les personnes du sexe ni pour les gens de condition ; en un mot, il ne manque pour avoir l'appareil complet du plus grand des scélérats que d'être chargé de chaînes. Vous avez sans doute oublié de solliciter qu'on m'en mit ; faites-le, je suis prêt de les souffrir et de souffrir jusqu'à la mort inclusivement pour l'amour de ma chère patrie ; mais, permettez-moi de vous le demander, quel fruit espérez-vous tirer de cette oppression ? Croyez-vous par là me réduire à vous demander pardon d'avoir osé vous résister par attachement à mes devoirs ou me dégoûter à jamais d'une fidélité qui attire après soi une si cruelle persécution. Si c'est là votre objet, trouvez bon que je vous conseille, avec le respect que je dois à votre place, de vous en départir, parce que je sens que mon âme est par la grâce de Dieu, incapable d'une semblable prévarication. Songez que votre heure approche, que votre âme est prête à quitter les tristes restes de sa dépouille mortelle, qu'elle paraîtra peut-être demain devant un juge qu'aucun artifice ne peut surprendre. M. l'abbé de Pont-

briand qui se mêle de prêcher (allusion à un sermon dans une assemblée de charité chez la maréchale le 11 novembre) devrait bien vous annoncer ces terribles vérités et en profiter lui-même. Le temps est court et l'éternité terriblement longue.

Vous êtes peut-être surpris de la liberté avec laquelle je vous écris, le rang que vous tenez vous a accoutumé à un autre style, mais votre étonnement cessera lorsque vous considérerez que l'âme d'un honnête homme est libre jusque dans les fers, *nescia celari virtus*; enfin la religion que je professe m'a appris à ne craindre que ceux qui peuvent tuer l'âme ».

Au milieu de tant de bourgeois fonctionnaires et courtisans, cette lettre d'un bon citoyen m'a fait plaisir.

(A suivre). CH. DE LA LANDE DE CALAN.

JEAN KERVER

DRAME EN TROIS ACTES, EN VERS

(*Suite*)[1]

ACTE DEUXIÈME

Même décor qu'au premier acte. — La boutique est entièrement tendue de drap noir aux larmes d'argent. La bannière de Jacob Kerver suspendue au mur est voilée de crêpe.

SCÈNE I.

JEAN KERVER (*35 ans environ, uniforme d'officier, justaucorps de buffle, bottes, épée*) BOURRIEN, TRIGAULT.

Jean est assis au premier plan, entre Bourrien et Trigaut; pendant la scène, il arpente plusieurs fois le théâtre.

JEAN KERVER.

Je me suis endurci dans le métier des armes ;
Mes yeux ne sauraient plus pleurer de douces larmes,
Mais mon père frappé si tôt ! Le cœur me fend...
Vous dites qu'il est mort appelant son enfant...

BOURRIEN

Oui, son heure a sonné sans délire ni fièvre.
On l'apporta mourant de la rue et sa lèvre
Murmura : Jean, mon fils ! avant qu'il succombât :
Pareil au chêne altier que la cognée abat.

[1] Voir la livraison de février 1898.

JEAN KERVER

Je viens ici trop tard, et je me désespère
De n'avoir pas fermé tes yeux, mon pauvre père.
Dieu m'est témoin que j'ai risqué plus de cent fois
Ma vie en des combats et les sévères lois
De la guerre ont blanchi mon front, courbé ma taille.
L'injuste mort que je cherchais dans la bataille
Et qui m'a fui toujours étend son bras vainqueur
Sur toi, l'homme de paix. Ah ! pour t'ouvrir mon cœur,
J'arrive de très loin, voulant que tout s'efface...
C'est le vent du tombeau qui me souffle à la face.....
Mais d'où lui vint le coup qui le foudroya net ?

BOURRIEN

De son âge...

JEAN KERVER (*vivement*).

Il était fort comme un lansquenet.
Je n'admirai jamais plus solide charpente,
Mes vingt ans faiblissaient auprès de ses soixante.

TRIGAUT

Mais depuis quelques mois sa santé faiblissait,
Le travail lui semblait plus rude, il s'y forçait,
Il mit tout son effort en un dernier ouvrage,
Et l'effort l'a tué.

JEAN KERVER

Pourquoi tant de courage
Dépensé, quand le but est atteint, et qu'il faut
Enfin se reposer ? — Allons Bourrien, Trigaut,
Vous les anciens amis qui connaissiez ma mère,
Dites-moi donc qu'il est mort de douleur amère !
Si mon brusque départ le navra grandement,
Je n'ai pas été son bourreau, j'en fais serment,
Vous le savez...

BOURRIEN *(bas).*

Sa femme !

JEAN KERVER *(avec une rage contenue).*

Ah ! cette malheureuse !
Sous quel astre fatal sa beauté dangereuse
Vint-elle dévaster la tranquille maison !

TRIGAUT

Votre père l'aimait, et plus que de raison !
C'est vrai, mais d'un tel choix elle paraissait digne,
Docile et prompte à le servir au moindre signe.
Hier soir on a dû l'arracher du cercueil.

JEAN KERVER *(avec ironie).*

Je devrais selon vous lui faire bon accueil,
Marquer d'un caillou blanc le jour de son entrée,
Et la remercier d'une bouche sucrée
De nous avoir, mon père et moi, brouillés à mort !

BOURRIEN

Epargnez-la, le grand coupable fut le Sort.
Kerver (pardonnez-moi) ne voyait que par elle ;
S'il la trouva toujours dévouée et fidèle,
Il eut toute sa part du bonheur attendu.

JEAN KERVER

Retrouva-t-il ainsi ce qu'il avait perdu !...
Pour le zèle pieux et la foi conjugale
La femme nous les doit quand elle est notre égale ;
Mais si notre bonté l'éleva jusqu'à nous,
Qu'elle courbe la tête et nous serve à genoux !...
Fidèle et dévouée ! Ah certes !... Sur mon âme,
L'épouse de mon père est au-dessus du blâme.

BOURRIEN (*avec hésitation*).

On n'a jamais rien dit de grave, en vérité...

JEAN KERVER (*avec violence*).

On a dit quelque chose ?... Une infidélité
Est faute pour les uns, pour les autres est crime.
Votre silence faux m'épouvante et m'opprime.
Parlez...

TRIGAUT (*très bas*).

C'est le départ... de ce... Robert Fargent.

JEAN KERVER (*éclatant*).

Départ !... Robert Fargent... Ah ! sans être exigeant,
J'ai le droit de vous dire : abrégez mon supplice.

TRIGAUT

Parle, Bourrien.

BOURRIEN

Non, toi.

TRIGAUT

Gardez de l'injustice
Votre âme pour juger, votre bras pour punir.
Jacob Kerver étant très las voulut choisir
Un successeur qui pût continuer son œuvre.
Il nous trouva hors d'âge — et comme une couleuvre,
Un jeune homme avait su s'insinuer ici.
Venant de la Bretagne, il avait réussi
A plaire au maître, en lui parlant l'âpre langage
Qui résonne là-bas, de la lande à la plage ;
Kerver le prit en goût et le favorisa.

Et pour son successeur un jour nous l'imposa.
L'ami Bourrien et moi, mécontents de l'affaire,
Nous voulions tout quitter, mais, à ne vous rien taire,
Les colères d'amis sont neiges au soleil,
Ou vagues cauchemars qu'emporte le réveil.

JEAN KERVER *(frémissant)*.

Je vois Robert Fargent, mais l'autre ?

TRIGAUT.

Patience !
A des signes certains l'homme d'expérience
Reconnaît les cœurs qu'a blessés le mal d'amour.
Or, je vis bien souvent et clair comme le jour
(Moi qui fus amoureux de mainte bachelette)
Que Fargent en tenait pour Madame Paulette.
Il rougissait près d'elle ainsi qu'un jouvencel,
Il peignit son image aux marges d'un missel ;
Il se penchait de loin, avec idolâtrie,
Vers elle, comme un clerc vers la Vierge Marie...

JEAN KERVER.

Mais elle ?

TRIGAUT.

Pensez-vous qu'elle ait dit son secret ?
Elle est d'abord hautain et de maintien discret,
Mais je crois — nous touchons à la fin de l'histoire,
Que Fargent n'eut pas lieu de chanter sa victoire.
Le jour où, salué par la joie et les cris,
Le roi Charles mena son épouse à Paris
Fut pour Fargent, malgré Kerver, un jour de peine ;
La dame le chassa par scrupule ou par haine,
Il n'osa plus franchir ce seuil...

JEAN KERVER *(éclatant).*

Damnation !
N'avez-vous pas senti que quand sa passion
Fut éteinte, elle prit en dégoût son complice ?
C'est des femmes de bien l'éternelle justice !
Mais, d'honneur, celle-ci peut faire des jaloux,
M'ayant pour amoureux, mon père pour époux
Et l'autre pour amant !... J'étais jeune et timide,
Quand elle m'attendrit par sa candeur perfide.
Nous avons échangé de très chastes serments,
Comme les font, au clair de lune, les amants.
Mais mon père survint, notre idylle modeste
Aurait changé de nom pour s'appeler inceste.
J'éclatai — qui de nous eut le plus à souffrir,
Ou moi de le braver, ou lui de me punir ?
M'eût-il laissé partir sans me croire coupable ?
Et comme un mécréant donnant son âme au diable,
Je reniai les miens m'offrant aux coups du sort...
Mon père a-t-il ouvert les yeux avant sa mort ?

BOURRIEN

Ce départ lui parut un douloureux mystère,
Je le surpris un jour les yeux fixés à terre,
Il me dit : « Je voudrais quitter cette maison
« Où la tristesse rampe avec la trahison. »
Comme je le calmais, d'une voix d'agonie,
« Elle fut (reprit-il) notre mauvais génie. »

JEAN KERVER

Ce que vous m'avez dit, je voulais le savoir ;
J'accomplirai la tâche austère du devoir.
Avant que mon bras tremble, ou que mon cœur hésite.

BOURRIEN

Jeune homme, gardez-vous de condamner trop vite.

Sur des soupçons jaloux, vrais ou faux à moitié,
N'étouffez pas la voix de la sainte pitié.
Voulez-vous que des chiens ardents à la curée
Rongent une mémoire entre toutes sacrée ?
Que le monde méchant fasse de vos tourments
Le folâtre sujet de ses amusements ?...
Attendez bien plutôt l'heure de la justice,
A celui qui n'est plus faites ce sacrifice

(Sur ces dernières paroles, Paulette en grand deuil descend lentement l'escalier).

BOURRIEN *(continue plus bas).*

Dame Paulette vient, il faut lui faire accueil.

JEAN KERVER *(à part).*

Père, je me contiens si près de ton cercueil,
Fais que je me résigne et dévore l'outrage...

TRIGAUT *(très haut à Jean).*

Pour rendre à votre père un solennel hommage
Les corporations viennent de la cité ;
Nous partons pour les joindre et marcher à côté.

(Bourrien et Trigaut sortent par la porte de gauche après avoir vu à Paulette).

SCÈNE II

JEAN KERVER, PAULETTE KERVER

PAULETTE *(après un silence).*

Soyez le bienvenu dans la triste demeure
Où tout porte le deuil du père, où tout le pleure.
Il a parlé de vous jusqu'à l'instant affreux
Où la mort épandit ses voiles ténébreux.
Comme il se souvenait, à travers la nuit noire,

Des plus anciens objets gravés dans sa mémoire !
Toujours il s'obstinait à vous revoir enfant ;
Votre absence rendait son mal plus étouffant,
Vous étiez dans ses yeux, son cœur et sa pensée.

JEAN KERVER

Tu l'écoutes, mon père ; étends ta main glacée,
Clos cette bouche prompte aux aveux indiscrets.
Madame, épargnez vous de stériles regrets,
Laissez-moi prier près de la chère dépouille.

PAULETTE

J'ai compris, vous trouvez que ma présence souille
Ce logis où le fils ingrat rentre en vainqueur.
Mais songez-y ; je fus son élue, et son cœur,
Que vous avez percé de flèches torturantes,
Voulait pour le calmer mes lèvres murmurantes.
Avec ces faibles mains, expertes à guérir,
Je l'ai fait vivre heureux, vous l'avez fait souffrir,
S'il vous aimait, c'était dans l'angoise éternelle ;
S'il m'aimait, la lueur au fond de sa prunelle,
Disait le bonheur sûr et la tranquillité.
Mon amour a fleuri dans son cœur dévasté
Comme fleurit la rose, à Noël, dans la neige.
Vous m'insultez en vain, son ombre me protège,
Et son tendre regard, en s'abaissant sur moi,
Arrête vos mépris, empêche mon émoi.

JEAN KERVER

Je vous retrouve enfin ; mais, par Dieu, je préfère
Aux affectations d'amour votre colère.
Bas les masques ! la guerre est ouverte entre nous :
Ne blasphémez donc plus, en pleurant votre époux.
Soyez sincère, ayez l'audace de me dire
Ce que votre âme en ses replis cache de pire.

Mon père (disiez-vous) en plein rêve est parti !
Avouez donc qu'il fut malheureux et trahi.
N'avez-vous pas un nom qui vous brûle les lèvres,
Un doux nom se mêlant aux amoureuses fièvres,
Celui de votre amant, Robert Fargent ?

PAULETTE *(très émue).*

Mon Dieu,
Fais que je sois chassée à jamais du saint lieu,
Si l'accusation n'est fausse autant qu'infâme !
Mais de si bas propos n'atteignent pas mon âme,
Je sais ce que je vaux ; toutes vos cruautés
Je les flétris d'un mot, d'un seul mot : Vous mentez !

JEAN KERVER.

Le dédain ne vous va pas mieux que la furie.
Vous êtes condamnée, et l'opinion crie
Que vous avez commis parjure et trahison,
Que par vous l'adultère entra dans la maison.
Sevré de vos baisers, votre complice rôde
Près du logis, ainsi qu'un voleur en maraude...

PAULETTE *(hors d'elle-même).*

Je l'ai chassé !

JEAN KERVER.

Sans doute, il devenait gênant,
Racontait ses plaisirs d'amour à tout venant...

PAULETTE *(indignée, mais reprenant son assurance).*

Ah ! le sang de mon cœur coule par la blessure
Que lui fait votre main de bourreau, mais je jure,
Par le Christ sans pitié pour les blasphémateurs,
Que vous prêtez l'oreille à de vils imposteurs !
Cet homme vint ici; malgré mon front sévère,
Je compris que j'avais le malheur de lui plaire.

Il fut discret, se tint à l'écart, jusqu'au jour,
Où, tenté par le diable, il me parla d'amour. .
Je le congédiai sans trembler à voix haute
(Le courage n'est pas l'indice d'une faute) ;
Il partit ne m'ayant pas même pris la main.
Depuis, je ne l'ai pas trouvé sur mon chemin.
Voilà tout mon secret, voilà tout notre crime,
Ai-je donc mérité d'être votre victime ?...
Quand vous aurez broyé mon orgueil sous vos pieds,
Ne jugerez-vous pas mes péchés expiés ?
Du logis paternel et de votre présence,
Chassez celle qu'aux jours bénis de l'innocence
Votre bouche nommait, votre cœur chérissait ;
Mais si la bouche ment aujourd'hui, le cœur sait
Qu'elle ne fut jamais coupable d'infamie,
Celle que Jean Kerver appelait son amie !

JEAN KERVER *(avec douceur et tristesse).*

Les souvenirs d'enfance ont-ils donc le pouvoir
D'arrêter l'homme sur la route du devoir ?...
Oui, j'eus pour vous la sainte affection que donne
Un moine extasié d'amour à la Madone.
Vous viviez près d'ici, quand le logis obscur
De votre aïeul l'orfèvre abritait un lis pur.
Je voyais, tout au fond, vos yeux couleur d'aurore
Et vos cheveux qu'un fin rayon de soleil dore ;
Vous sortiez rarement, mais, par un soir d'été,
Je crus m'unir à vous pour une éternité ;
La fleur que vous teniez je l'avais ramassée
Et portée à ma lèvre. — Ivresse tôt passée !
Mais mon père vous vit, le charme fut rompu...

PAULETTE

J'ai voulu déjouer le sort, je n'ai pas pu !
Le Ciel a repoussé mon ardente prière.

JEAN KERVER *(avec amertume).*

A moi la vie ingrate a fait un cœur de pierre,
Et même la pitié, cette divine fleur,
Y languit, dans l'attente inutile d'un pleur.
Mon œil perçoit encore, à travers un nuage,
Une très précieuse et poétique image,
Qui me suivait dans les cités pleines de bruit,
Protégeait mon repos sous la tente, la nuit,
Et me faisait dormir le front dans les étoiles ;
Elle devenait femme, entr'ouvrait ses longs voiles,
Et je tendais les bras vers elle, éperdûment.... .
Mais l'image est ternie, effacée : un amant
L'a de son souffle impur dissipée en fumée,
Et je vous hais, après vous avoir tant aimée.

PAULETTE

Il fallait dans mon sang étouffer mes remords,
Cruel, et d'un seul coup m'épargner mille morts,
Avant que se commît le crime inexpiable
Et que le sort dressât l'obstacle insurmontable.
De vous, par vous, j'aurais tout admis, sans faiblir,
Mais nous avons laissé le malheur s'accomplir...
Alors, je me dus toute à votre père, et comme
Sa bonté s'alliait à sa dignité d'homme,
J'eus bien peu de mérite à vivre sous sa loi ;
J'étais son obligée en lui gardant ma foi.

JEAN KERVER *(à part).*

Ne la dirait-on pas sans reproche, à l'entendre ? —
Mon âme ! reste close à tout sentiment tendre,
(A Paulette).
Non, je ne vous crois plus.
(Il se dirige vers la fenêtre.
Quelles sont ces rumeurs ?
On vient ici.

PAULETTE

Sans doute, un groupe d'imprimeurs
Veut rendre à votre père un hommage suprême.

JEAN KERVER

O mon maître, ô mon père, on te respecte, on t'aime.
Montrons, malgré l'état où le sort nous a mis,
A tous ces braves gens que nous sommes amis ;
Nos visages, portant la trace de nos peines,
Ne leur livreront pas le secret de nos haines.

(Paulette et Jean remontent lentement l'escalier de droite, au moment où plusieurs maîtres imprimeurs, suivis de Bourrien et de Trigaut, entrent par la porte de gauche).

SCÈNE III

MAITRE ANDRÉ, MIGNARD, MAITRE SIMON DUBOIS, BOURRIEN, TRIGAUT, IMPRIMEURS.

MAITRE ANDRÉ MIGNARD (*à Maître Simon Dubois*).

Ce que c'est que de nous ! Il était vigoureux,
Droit comme un peuplier, et moi qui suis plus vieux,
Je ne m'attendais pas à voir ses funérailles.

MAITRE SIMON DUBOIS

Comme la guerre, ami, la vie a ses batailles,
Et tomber à son poste est un glorieux sort.
Jacob Kerver fut un lutteur, le voilà mort.
Combien restent debout dans la vaillante troupe
De Gutemberg ? La nef voguait, ayant en poupe
Le vent des longs espoirs et des nobles hasards !
Avec Kerver s'éteint l'un de ces grands vieillards.
Il en reste, avec vous ?...

MAITRE ANDRÉ MIGNARD

Tout au plus trois ou quatre,
Nos bras avec nos cœurs s'usèrent à combattre
Pour la vérité sainte, en dépit de l'affront...
Le flot nous a battus comme il bat ce vieux pont.

MAITRE SIMON DUBOIS

Oui, les choses ont leurs obscures destinées ;
A disparaître un jour elles sont condamnées.
La Seine d'un effort irrésistible et lent,
Ebranle et fait fléchir l'antique monument ;
Un édit de Messieurs les échevins invite
Les derniers habitants à partir au plus vite...

MAITRE ANDRÉ MIGNARD

Serions-nous en danger ?

MAITRE SIMON DUBOIS

Plusieurs de nos amis,
De crainte d'un malheur restent sur le parvis,
Avec Jacob Kerver choit le pont Notre-Dame,
Tous deux rudes joûteurs qu'un même choc entame,
(Bas à son interlocuteur, voyant venir Bourrien et Trigaut.)
Voici Bourrien, ridé comme un vieux parchemin ;
Trigaut le suit, ce sont les deux doigts de la main.
(A Bourrien et Trigaut, qui s'approchent).
Vous nous cherchez, Messieurs,

BOURRIEN

Eh ! oui, Messieurs, c'est l'heure
Où le cortège va sortir de la demeure.
Dans l'église où Kerver n'entrera plus, hélas !
Comme un lugubre chant de mort tinte son glas.
(Désignant Paulette et Jean qui descendent l'escalier.)
Ce jeune homme est son fils, cette femme est sa veuve,

SCÈNE IV

LES MÊMES, PAULETTE, KERVER, JEAN KERVER

MAITRE ANDRÉ MIGNARD (*s'adressant surtout à Paulette*)

Madame, Dieu vous aide en la cruelle épreuve
Qui vous enlève un tel époux ! Nul mieux que moi
Ne l'a connu, n'a pu juger sa bonne foi.
Le roi Louis contre le duc faisait campagne,
Quand il vint, un beau jour, du fond de sa Bretagne,
Habile dans notre art et déjà fort expert ;
Rien ne le rebutait : un bréviaire offert
Au roi dans son château de Tours le fit connaître,
Et quoique son aîné, je saluai mon maître !
Pas un sentiment vil entre nous ne s'est mis ;
Nous étions francs rivaux ensemble et bons amis,
(*Se tournant vers Jean.*)
Jeune homme, vous marchez dans une autre carrière,
Puissiez-vous y rester digne de votre père !
C'est le souhait simple et cordial du vieux doyen ;
Celui que nous pleurons ne connut qu'un moyen
De réussir. Il fut honnête. Un tel modèle.
Fera votre âme droite et votre cœur fidèle.

JEAN KERVER

Merci, maître honoré, d'avoir guidé mes pas.
Le bonheur et l'honneur ne se séparent pas ;
Mon âme est pénétrée et s'ouvre comme un temple
Où fleurit à jamais le paternel exemple.

PAULETTE

Oserai-je mêler ma voix aux chants de deuil
Dont l'harmonie éclate autour de ce cercueil ?
Dirai-je les accents tout pleins de poésie

Qu'il trouvait dans son cœur pour la femme choisie ?
Je croirais profaner ces trésors de bonté
Par de trop vains discours. Quant à sa charité,
La vieillesse indigente et l'enfance fragile
En témoignent : il fut l'homme de l'Evangile.
Des biens qu'il a gagnés, des profits de sonart,
Les pauvres ont toujours pris la meilleure part.

MAITRE ANDRÉ MIGNARD

C'est la part de Dieu même, auguste privilège...
(à Jean).
Vous irez, Jean Kerver, en tête du cortège.
(à Paulette),
Pour vous, Madame, il faut rester à la maison,
Qui sous ses voiles noirs sera votre prison ;
L'usage vous défend de nous suivre à l'église !
Priez et pleurez seule.

(Il marche vers la bannière suspendue au mur de droite).

Il convient qu'on élise
Un ami du défunt et de mérites tels,
Pour porter l'étendard au pieds des saints autels.
Rivale de la fleur de lis, la blanche hermine
Aux champs d'azur ainsi qu'aux champs bretons domine,
La bannière est en deuil avec ces pleurs d'argent!
Qui la portait jadis?

BOURRIEN (*avec hésitation*).

C'était Robert Fargent.

JEAN KERVER, *bas.*

Toujours lui !

PAULETTE, *même ton.*

Par pitié !

MAITRE ANDRÉ MIGNARD

Fargent? Dans ma mémoire
Ce nom n'est point inscrit.

TRIGAUT

Il est absent.

MAITRE ANDRÉ MIGNARD

La gloire
De porter la bannière écheoit donc à Bourrien,
Le plus vieil artisan, le plus homme de bien.

(Bourrien s'incline et décroche la bannière que Maître André Mignard touche et baise dévotement).

Je te salue à deux genoux, bannière auguste,
Toi le drapeau du sage, et l'insigne du juste ;
Un avenir de paix dans tes plis est écrit,
Guide nos descendants aux luttes de l'esprit !

MAITRE ANDRÉ MIGNARD

Reste pacifique et sereine,
Bannière, et qu'homme ne te prenne
Pour les fratricides combats !
L'azur dont tu nous rends l'image,
N'est traversé d'aucun nuage,
Le sang ne te souillera pas.

MAITRE SIMON DUBOIS

Tu flotteras dans les ténèbres,
Tu luiras sur les jours funèbres,
Portant le Verbe dans tes plis ;
Du mourant au vivant tu passes ;
Tu brilleras, flambeau des races,
Pour éclairer nos fronts pâlis.

MAITRE ANDRÉ MIGNARD

Plus tard, l'invention féconde,
Ayant rayonné par le monde,
Nos fils se souviendront de toi ;
Relique insigne et vénérée
Tu leur diras : Je suis sacrée,
Je suis le travail et la foi !

A ce moment, la porte communiquant avec l'intérieur de la maison s'ouvre ; porté par quatre ouvriers imprimeurs, en costume de travail, le cercueil descend lentement l'escalier. Par la porte de gauche entrent des prêtres, des enfants de chœur ayant des cierges allumés à la main, un groupe de nouveaux imprimeurs avec leurs bannières. Tous les fronts se découvrent. Les prêtres, se plaçant derrière le cercueil, entonnent le chant du Requiem. *Le cortège — Jean Kerver en tête, puis Maître André Mignard et les porteurs de bannières — se met en marche vers l'église dont la grosse cloche à coups rapprochés tinte le glas. Paulette reste à genoux, au premier plan, abîmée dans sa douleur.*

RIDEAU

(A suivre). OLIVIER DE GOURCUFF.

UN PATRIOTE BRETON

Connaissez-vous Saint-Nazaire ? Cette ébauche de ville, ces entassements d'hommes, qui vivent d'attente, debout, leur possession à la main comme dans une gare ; faites appel à votre imagination, et regardez Saint-Nazaire.

Ici, belle et grande place, plus vaste que la place Royale de Nantes ; on y dresse des tentes comme au milieu du désert. Là-bas une superbe rue ; les maisons seules y manquent. A votre gauche sont projetées de vastes habitations figurées par quelques baraques ; la galette de blé noir s'y tourne en plein vent, devant la porte ; on entre sous les planches pour la savourer. Voilà un théâtre commencé, on y montre quelquefois des singes, frais débarqués de nos paquebots transatlantiques. Voilà pour la ville.[1]

Mais le bassin ? Magnifique ! Les navires ? les steamers ? Splendides ! Vue de ce côté, Saint-Nazaire est la reine des flots. C'est la *Carthage moderne*, disent ses flatteurs, car elle a déjà des flatteurs comme toute nouvelle puissance qu'elle est.

Il y a bien encore quelques ombres au tableau ; par exemple, il ne faudrait pas trop s'aventurer dans ses rues trop avant dans la soirée ; la police de Saint-Nazaire n'est pas absolument irréprochable, et si vous tenez à conserver votre bourse ou votre montre, supposant, dis-je, que vous ayez cette prétention, la jeune ville ne s'engage nullement à vous les garantir : « Je n'ai point assez de gardiens de « la paix, vous dit-elle ingénument, ne vous promenez pas le soir, la « nuit est faite pour dormir ; vous trouverez, en cherchant bien, « plusieurs maisons solidement bâties ; que ceux qui ont quelque « chose à conserver s'y renferment, et puis, enfin, on a ses revolvers. « L'Amérique en fait bien usage ; je ne sais pourquoi vous ne vou- « lez jamais aider la police en France ? »

1 Ceci était écrit il y a plusieurs années.

Saint-Nazaire a raison. Une cité à son aurore est forcée d'accueillir tout le monde. *Les gens ramassés et non moyennés y foisonnent, surtout ceux qui mériteraient d'être pendus exemplairement si l'on pouvait réussir à les prendre vifs.*

C'est ainsi que me parlait l'autre jour un Saint-Nazairéen centenaire, dans un langage de l'autre siècle.

En effet, toute les semences des grandes villes sont les mêmes, et sans vouloir remonter jusqu'aux Grecs, qu'était la ville éternelle en son enfance? sinon une pépinière de voleurs, enlevant à main armée les femmes et les troupeaux voisins?

On l'a dit avant M. de Bismark; *la force prime le droit.* Rome, en s'agrandissant, en se consolidant, s'est fait respectable; elle a eu comme les autres son heure d'honnêteté, jusqu'à sa décadence, jusqu'à son Bas-Empire, car les extrêmes se touchent. Ne parlons jamais ni du commencement, ni de la fin; ne regardons ni trop haut ni trop bas; le milieu toujours. Il n'y a que cela de bon. Après le milieu, tirons la planche.

Or, Saint-Nazaire est un astre encore dans son croissant: prenons donc patience et soyons indulgents.

Pas trop cependant; vous ne me disiez pas que cette soi-disant jeune ville recommence une nouvelle édition. Je viens de lire que sa première existence date du règne de Clotaire, roi de France. « Alors nous dit le révérend père Albert, saint Félix était évêque de « Nantes, lorsqu'il arriva qu'un soldat de Guéret, comte de Vannes, « entra dans l'église de Saint-Nazaire, du bas de la Loire, pour y « dérober un bouclier d'or, pendu dévotieusement dans l'église du « saint martyr; ce soldat ne se contenta pas du vol, car ayant fait « amener son cheval dans l'église, il monta dessus au mépris du « saint, mais il n'eut pas plutôt fait sentir l'éperon au destrier, qu'il « alla donner de la tête au haut de la porte, de sorte que, son « crâne étant ouvert et brisé, il mourut incontinent.

« Le comte Guéret ayant appris cet terrible punition, fit aussitôt « restituer le bouclier d'or à l'église, et vint lui-même porter au « saint de riches offrandes, afin d'apaiser sa juste colère. »

En 1178, il y eut une lutte célèbre entre un riche prieuré et la cure de Saint-Nazaire. Etait-ce au lieu où il existe encore une

chapelle tout à fait sur le bord du rivage ? Je l'ignore ; mais on dit encore que cette vieille église était environnée d'un vaste cimetière, et qu'en y faisant des fouilles, il y a un siècle tout au plus, on y a trouvé des cadavres ayant plus de sept pied de hauteur : ces cadavres étaient couverts de cuirasses et coiffés de casques. Quel était donc ce combat de géants qui a laissé si peu de traces dans l'histoire ?

Ah ! si du moins le musée archéologique de Nantes eût été installé comme aujourd'hui, nous verrions ces énormes squelettes se mesurant au momies d'Egypte, et nous aurions la gloire de demeurer vainqueur dans ces comparaisons d'outre-tombe.

Ce qui me semble encore moins incontestable, parce que je l'ai trouvé dans dix chroniques, c'est l'histoire du château de Saint-Nazaire.

C'était en 1380. Cette forteresse était gardée par une garnison imposante, et commandée par Jean d'Ust, seigneur de Saint-André-des-Eaux.

La place était envitaillée
Et moult bien embataillée,

chantait un poète du pays, lorsque les Espagnols, voulant commander à toutes les mers, style espagnol, vinrent mettre le siège devant Saint-Nazaire.

Jean d'Ust fait arborer sur la plus haute de ses tours l'oriflamme de Bretagne avec la fière devise : *Plutôt la mort qu'une souillure.*

Puis en véritable chevalier des âges héroïques, il envoie dire à la flotte espagnole que lui, Jean d'Ust, défie qui que ce soit en combat singulier, avec la lance, l'épée ou n'importe quelle arme, au choix de l'adversaire, proposant comme théâtre de ce prodigieux cartel, le pont d'un des navires ennemis !

Les fils du Ciel se sentirent vaincus en bravoure comme en courtoisie. Ces extravagances de l'honneur étaient seules capables de réduire au silence leur fanfaronnades redondantes. Ils feignirent de n'avoir rien entendu, et l'amiral vint s'embosser à quelques encablures du rivage ; alors, le chevaleresque Jean d'Ust, s'estimant

toujours au-dessus des grandesses de toutes les Castilles, dépêcha vers l'amiral un jeune seigneur français, avec mission de lui dire que s'il plaisait à sa haute dignité d'envoyer un Espagnol visiter la place de Saint-Nazaire, il le pouvait sans danger, parce que le délégué aurait pour sauf-conduit la *parole de Jean d'Ust*.

Cette dernière proposition fut acceptée. L'officier d'Espagne fut reçu en véritable hôte ; il examina la forteresse. Mais il fut tellement effrayé des armes, des munitions, et surtout de la vaillance des soldats, qu'il sut persuader à l'amiral de remettre prudemment à la voile.

Le poète contemporain dit alors dans son poème :

Viandes prêtes
N'étaient point telles bêtes.

Après s'être enfui de Saint-Nazaire, l'amiral espagnol alla mettre à terre près du Croisic environ trois cents hommes, qui marchèrent sur Guérande. Guillaume Duchâtel chargea les Espagnols et les mit en fuite. L'amiral débarqua ensuite dans la presqu'île de Rhuys, où ils essuya un second échec.

Je me promenais sur le môle construit sous la Restauration : il porte sur son musoir un phare à feu fixe, élevé de 8 mètres au-dessus du niveau des plus grandes eaux ; j'aperçus les tours du Commerce et de l'Aiguillon : l'embouchure de la Loire me semblait ainsi jalonnée. La mer était très forte ce jour-là et tout en me rappelant mes souvenirs historiques, me croyant seul, je parlais à peu près haut ; il me semblait alors haranguer les flots ni plus ni moins que Démosthènes, lorsque je crus entendre après l'épisode de *Jean d'Ust* : Bravo ! c'est bien cela ! Etonné, je me retournai, et vis un ouvrier au teint noirci, qui semblait être venu respirer un instant sur le môle, après un long travail. Mon imagination avait certainement pris le change. Une voix venue du quai, un écho quelconque, avait causé mon erreur.

Mais reprirent avec plus de force mes souvenirs, Saint-Nazaire s'est toujours déclaré pour l'indépendance bretonne. Du temps de la Ligue, le capitaine de la Tremblaye prit l'héroïque ville et

coupa la tête de son gouverneur, qui réalisait en sa personne la glorieuse devise sous laquelle il avait combattu : *Potius mori quam fœdari.*

— Quelle est donc l'origine de cette fière devise, m'écriai je ? — C'était l'ordre de l'Hermine, institué par Noël Ier, dit encore une voix près de moi.

Cette fois plus de doute, c'était l'ouvrier aux traits noircis de houille et de fumée qui parlait. « Pardon, Monsieur, me dit-il aussitôt, depuis quelque temps déjà je suivais avec intérêt votre conversation, il me semblait que nous la faisions à deux. Il est parfois des heures d'oubli que les illusions viennent envahir. » Je regardais cet ouvrier qui venait me saluer avec l'aisance d'un gentilhomme.

— Monsieur, lui dis-je, en saluant à mon tour, vous n'êtes pas sans doûte ce que vous semblez être ?

— Je suis chauffeur du chemin de fer de Nantes à Saint-Nazaire, compagnie d'Orléans.

— Mais c'est impossible. Veuillez me dire comment?

— Hélas ! monsieur, la fortune a des vicissitudes, il est certain que mon éducation n'est pas en rapport avec ma position, mais je suis maintenant seul au monde.

Nous nous étions assis ensemble au milieu du môle, et après quelques questions bienveillantes de ma part, il me dit :

J'étais orphelin à 18 ans. Une mort violente, causée par la perte de sa fortune, me priva de mon père, et ma pauvre mère n'eut pas la force de résister à sa douleur. J'abandonnai tout aux créanciers de mon père même les biens de ma mère. Elle m'avait dit en mourant : Sauve l'honneur de ton père ; embarque-toi, vas, je veillerai sur toi du haut du ciel.

Après les derniers devoirs rendus à ma mère, je me mis en demeure d'exécuter ses ordres. Des témoignages de sympathie m'arrivaient de toutes parts ; les créanciers furent payés, chacun m'offrait un emploi, mais j'avais promis de m'expatrier. Un parent de ma mère, capitaine d'un navire, partant pour l'Amérique, me reçut à son bord. Des amis me donnèrent des lettres pour un riche négociant de Montréal ; on vantait ma probité, mon intelligence. Je fus bien accueilli.

Au bout de deux ans j'étais caissier et j'espérais avoir bientôt une part d'association. Elle venait de m'être promise, lorsque me trouvant, un matin, dans un des cafés de la ville, un journal me tomba entre les mains.

Absorbé depuis longtemps par mes fonctions de comptable, je ne lisais pas de journaux. Je n'étais venu en cet endroit que pour y rencontrer un négociant.

La guerre entre la France et la Prusse était déclarée !

Cette nouvelle éclata à mes oreilles comme la fanfare du rappel...

Je ne sais ce qui se passa en moi ; avais-je conscience de ma situation ? Je ne le crois pas. J'arrivai toujours, le journal en main, dans la gare du chemin de fer. Un train se formait : on allait partir pour New-York.

— Il y a-t-il à New-York un bâtiment qui fasse voile pour la France ? m'écriai-je. — Certainement, me répondit un commerçant, il y en a deux en partance, pour après-demain.

Vite, un billet ! repris-je, en cherchant ma bourse. Hélas ! il n'y avait que quelques petites pièces de monnaie ! Désespéré, j'allais reprendre le chemin de la maison pour me mettre en état de partir le soir du moins, mais je me disais :

Il sera peut-être trop tard ; il y a 24 heures de chemin de fer de Montréal à New-York !

Et comme je sortais en courant, un rassemblement me barra le passage. Un grand tumulte s'était élevé. On apportait un homme évanoui dans la gare : c'était un ouvrier chauffeur ; une congestion cérébrale venait de le frapper.

Pendant que chacun s'empressait autour de lui, il me sembla que l'ange de la France me poussait : Me voilà ! m'écriai-je, je suis chauffeur de chemin de fer ; venez avec moi, ne craignez rien ! la France appelle ! jamais train n'aura été mieux, ni plus courageusement chauffé ! ! !

J'étais déjà monté au poste abandonné par le malade.

Et j'entendis dans les groupes qu'on parlait de moi.

— C'est le comptable de M. Petterson. Un honnête jeune homme !

Il n'a pas d'argent pour payer sa place dit une voix de femme.

Je lui ai vu tirer sa bourse.

— Il n'en a pas besoin, c'est un Français qui vole au secours de sa patrie, c'est un brave ! Gloire au patriotisme ! Honneur au courage !

L'enthousiasme vint à son comble. Des Anglais firent une collecte, et vinrent m'offrir je ne sais combien de dollars. Je refusai.

— Il a raison, criaient les Français ; un soldat n'accepte pas d'or, il n'a droit qu'aux dépouilles des ennemis, au butin des peuples vaincus...

Vive la France !

— C'est, je crois, un Breton dit une vieille Américaine, Hourra ! reprirent en chœur les Anglais. Vive la grande et la petite Bretagne !

J'étais parti : le train nous emportait.

Arrivé à New-York, il y avait en effet deux navires en partance. Nous mîmes à la voile dès le lendemain au matin : il était temps !

Un voyageur acquitta ma place à bord. C'était, je crois, le fruit de la collecte des généreux Anglais. Je remerciai simplement.

Nous débarquâmes ici, à Saint-Nazaire. Quelles nouvelles nous attendaient, mon Dieu ! Partout défaites et désastres ! Je courus à Nantes, et demandai à passer quelques jours dans un camp, n'ayant jamais appris l'usage des armes.

L'aspect de Nantes était sinistre : des femmes en deuil, des maisons fermées, des portes tendues de blanc, quelques zouaves rendant les honneurs à l'un des leurs, un crêpe au bras.

On entendait dans la rue des mots comme ceux ci : Savez-vous des nouvelles de Mme L... ?, Oui, elle a traversé le camp prussien afin de rapporter ici le corps de son mari ; elle est partie seule, son plus jeune enfant au sein. — Quoi, son père ne l'a pas accompagnée ? — Si, d'abord, mais il a été fait prisonnier en passant les premières lignes. — Connaissez-vous Mlle D... ? Oui, elle n'a pas vingt ans ! Eh bien, elle a fait déterrer devant elle 74 cadavres ! elle a boulversé toute cette terre sanglante pour retrouver le corps de son frère ; elle le ramène ici avec trois ou quatre autres morts qu'elle a reconnus. (Historique). Ces choses se disaient presque sans émotion, tant les malheurs publics dominaient les autres.

Les femmes de la ville étaient aux ambulances, excepté quelques mères qui ne pouvaient plus rien ; la mort leur avait tout pris.

On m'envoya avec d'autres volontaires au camp de Conlie. Je brûlais du désir de m'instruire dans l'art militaire : être soldat ! venger les injures de la France ! Quand donc, disais-je, me sera-t-il donné d'avoir un pareil bonheur.

Arrivé au camp, je vois un immense cloaque ; les hommes, les chevaux, ayant de la boue jusqu'au genoux, les tentes en étaient couvertes : on dormait, on vivait dans cette terre détrempée d'eau ; les soldats découragés, exténués de jeûne, brisés de fatigue, nous racontaient que les fournisseurs de Bordeaux étaient en mauvaises affaires, et que les vivres n'arrivaient plus. N'importe, m'écriai-je, qu'on nous donne des armes, nous mangerons après la bataille. — Des armes, me répondit-on, mais nous n'en avons pas non plus !

— Il en est pourtant arrivé de Brest, dit un caporal — Oui, reprit vieux soldat, mais on les a expédiées ailleurs ; on ne veut pas armer les Bretons, je ne sais pas trop ce que nous faisons ici.

La Bretagne a pourtant tout donné : ses fils sont partis... les fils, et souvent les pères. Les Prussiens le savent bien, eux, ils ne viendront pas en Bretagne, nos femmes ne les laisseraient pas sortir vivants ; elles les jetteraient tous dans la mer.

Pendant ce temps-là, c'est avec notre argent qu'on arma les autres !

Enfin on expédia des fusils de rebut au camp de Conlie.

Le général M... s'écria qu'envoyer au feu des hommes avec des fusils qui ne fonctionnait pas, c'était les envoyer à une mort certaine.

Le même jour il écrivit à Bordeaux :

« C'est un crime stérile de sacrifier sans armes les Bretons ; « cherchez quelqu'un à qui sa conscience permette de le « faire. »

Au retour du télégramme, le général de M.... était destitué.

« L'armée de Bretagne, a dit un orateur, semblait au gouver- « nement d'alors une épave qu'on laisse flotter ou sombrer à la « grâce de Dieu ; la Bretagne avait donné au premier appel de « la France tout ce qu'elle avait d'hommes et d'argent ; on a « pris l'argent on a imposé aux hommes trois mois de souffrance « pour les jeter ensuite sans défense dans la mêlée. »

Mais n'anticipons pas, Monsieur, je ne veux dire que ce que j'ai vu, car j'étais là.

Le 10 janvier 1871, on plaça devant toute une colonne prusienne (la 20e), 6,000 mobilisés de l'Ille-et-Vilaine, venant de recevoir leurs armes de l'avant-veille. D'abord, ils essayèrent de répondre par des coups de feu à la fusillade qu'ils venaient d'essuyer. Mais ces pauvres gens qu'on avait brisés de marches et contre-marches, au lieu de leur apprendre l'exercice, tiraient les uns sur les autres. Heureusement que la plupart des fusils n'étaient pas même forés. On n'avait pas eu le temps de les essayer.

Le mien m'éclata dans les mains.

Le lendemain, une dépêche annonça à toute la France que les Bretons avaient fui à la Tuillerie. Hélas ils avaient d'abord tenu deux heures, pendant lesquelles ils avait été massacrés.

Pendant ce temps, d'autres Bretons firent des prodiges de valeur au plateau d'Avours. La France laissa à la Providence le soin de récompenser leur héroïsme ; elle n'en parla même pas.

N'accusez pas la France en cette circonstance, Monsieur, elle était si malheureuse ! La souffrance rend injuste.

Elle n'avait pas besoin de malheurs pour être injuste envers la Bretagne ; rappelez-vous cet héroïque Nantais qui avait combattu seul contre cinq navires anglais, qui avait soumis une demi-douzaine de villes, et que la France fit jeter dans la forteresse de Ham, parce qu'elle lui devait trois millions ! — Elle en a fait autant à la Bretagne, car elle lui devait aussi le sang de ses fils et le fruit de ses veilles. Ne pouvant la tuer, elle l'a déshonorée. Je ne suis plus Français, Monsieur.

— Les jugements contemporains ne sont pas sans appel, jeune homme, attendez le tribunal de la justice de l'histoire.

— Je suis Breton, monsieur, c'est-à-dire que mes idées ne se changent pas aussi facilement que les flots de la mer. Je ne pardonne jamais ! Je resterai ouvrier chauffeur du chemin de fer, parce qu'ici du moins je puis encore trouver quelques heures d'oubli...

Oui, parfois en m'élançant à mon poste, il me semble entendre le canon d'alarme de l'autre côté des mers... Il me semble encore

voler au secours d'une patrie lointaine, d'une patrie, illuminant mes jeunes rêves de gloire et d'amour. J'entends autour de moi ces voix qui saluèrent mon départ : C'est un Breton ! c'est un brave ! Honneur au patriotisme ! Vive la grande et la petite Bretagne ! Et puis j'entends plus bas, mais là, tout au fond de mon cœur : Vive la France ! Oh ! pourquoi, pourquoi suis-je arrivé ?

Je veux croire à l'éternité de ce voyage, voilà pourquoi je reste chauffeur, recommançant sans cesse le trajet de Nantes à Saint-Nazaire et de Saint-Nazaire à Nantes ; je vais toujours passant dans le même espace, parcourant le même horizon. Ecoutez, Monsieur, voilà le premier son, nous partons dans un quart-d'heure.

Il me quittait lorsqu'il aperçut sur le môle une vieille femme tondant un chien, et regardant, en haussant les épaules, une jeune sœur de charité soutenant un blessé. Voyez cette femme, me dit-il en me désignant la vieille, c'est l'image de la France égoïste et railleuse, ce sont là les défauts des vieillards. Demandez-lui ce que c'est que l'amour ? Elle vous répondra : *C'est une illusion de la jeunesse ; cela existe rarement, passe vite*, et l'on n'en meurt jamais.

La jeune sœur de charité vous dira au contraire : L'amour est immortel, mais l'on en meurt souvent, voilà pourquoi je n'ai voulu prendre que ses rayons, je ne veux rien aimer que Dieu, et l'humanité toute entière.

Le chauffeur étendit la main vers l'horizon. Voyez le soleil, me dit-il, l'abîme semble l'attirer ; il a fourni sa carrière, il est épuisé, fatigué, il se couche ! Encore un instant, il va s'éteindre ! C'est l'image de..

— Oh ! lui dis-je, n'achevez pas, *il se relevra demain* !

Il me sembla qu'un éclair d'espoir brillait sur son front : il me serra la main sans répondre et repartit pour Nantes.

Comte de Saint-Jean.

POÈTES BRETONS INCONNUS

(SUITE ET FIN[1])

Alexandre LEGROS

De la satire administrative, Alexandre Legros s'éleva parfois jusqu'à la satire politique. Voici, de ses succès dans ce dernier genre, un précieux témoignage, que sa date (9 novembre 1882) relègue déjà dans l'histoire et que les amateurs compareront aux bons morceaux de *Petite Némésis* d'Albert Millaud.

Alfred de Musset avait écrit : *A quoi rêvent les jeunes filles.* Sans autre réminiscence que le titre, Alexandre Legros se demande.

A QUOI RÊVENT LES SÉNATEURS

C'était en mil huit cent soixante.
Un soir d'avril au bal Bullier.
J'étais à l'âge où le cœur chante,
De l'amour joyeux hôtelier.
On gazouillait, sous la tonnelle,
Rêveur j'allais dans le jardin,
Fredonnant une ritournelle,
Quand elle m'apparut soudain,

Elle n'était pas bien nippée,
Elle était gentille tout plein....
Sa robe était toute fripée,...
Que son regard était câlin !...
Sa coiffure était défraîchie,
Son sourire me transperça,
Sa bottine était avachie,
Et son pied, pas plus grand que ça !

[1] Voir la livraison de février 1893.

Madame — dis-je — est dans la panne ?
— Tu payes, dit-elle ? — Oui, trésor,
Une tourte à la frangipane,
Un souper à la Maison d'Or ?
Veux-tu... quelque bel équipage ?
Une robe faisant frou-frou ?
Veux-tu me prendre pour ton page ?
Veux-tu la Lune ou le Pérou ?

— Qui que tu sois, roi, prince ou comte,
Boursier ou simple compagnon,
Donne-moi dit-elle, un à compte.
– Quoi donc ? — Une soupe à l'oignon.
Ce vœu modeste et poétique
M'émut aux larmes, j'en conviens,
Et dans un élan pathétique !
Bel ange, m'écriai-je, viens !

Longtemps tous deux nous devisâmes
Chansons, poésie, amour pur.
Oui, vraiment, même nos deux âmes
Chevauchaient grand train dans l'azur.
Minuit vint, sans moi la pauvrette
En pleine rue aurait couché,
Je l'emmenai dans ma chambrette,
Heureux qui n'a jamais péché !

Je fus large — ça vous étonne ?
La générosité me plaît —
Aux grands magasins de l'Automne
J'achetai pour elle un complet.
Puis sur son petit museau rose
Déposant le baiser d'adieu,
Je lui dis (vrai j'étais tout chose)
Bonne chance ! bel oiseau bleu !

Depuis ce temps bien des années
Ont emporté bien des amours,
Pauvres fleurs, si vite fanées,
Et qui devaient durer toujours !
Pourquoi, dérision amère,
Ai-je oublié le pur trésor,
Tandis qu'à l'amour éphémère,
A l'oiseau bleu je songe encor ?

Elle passe à travers mon rêve,
Non pas telle que je la vis,
Mais, chaste et candide comme Eve
A l'aurore du paradis,
Oh ! Pourquoi !... Tiens, j'ai fait un somme,
Tirard a fini son discours
Sur le Déficit — quel maître homme !
C'est bizarre, il m'endort toujours.

Sans tirer vanité de son talent poétique, mon ami se rendait justice et j'ai la preuve qu'il songeait à réunir en un mince volume, que, conscient de sa valeur, il eut proposé à Lemerre, ou que plus modeste il eût porté chez Vanier, les petites pièces éparses au fond de ses cartons. Il avait dressé une sorte de nomenclature rimée de ses poésies ; dans cette table du volume en préparation, qui m'est gracieusement dédié, figurent des morceaux dont je n'ai pas retrouvé la trace ; par contre d'autres que j'ai cités ou mentionnés ne s'y trouvent pas ayant été écrits à une date plus récente.

A P. E.

Ecoute, ami, si la migraine
Te prends soudain,
Si l'ennui veut semer sa graine
Dans ton jardin,
Voici pour te venir en aide,
Un gros paquet
De vers — Trésor ! Divin remède !
Brillant bouquet !
Juge. *L'Aloès,* grand poème
Très réussi,
L'auteur dégote Hugo lui-même,
Homère aussi,
On voit s'ébaudir et s'ébattre
En cet écrit.

— Tout comme dans Hugo – les Quatre
Vents de l'esprit;
Le vieux poseur (portrait nature
A pendre au clou,
Petit tableau, grande peinture
Pleine de flou);
Ça vient de paraître, fusée,
Au son du cor,
Feu follet, goutte de rosée,
Ou lingot d'or;
Perplexités! Œuvre choisie,
Et de haut goût.
Un prodige de fantaisie,
Le Canigou.
Pour le gosse qui tousse, ahane,
Et crie en pleurs,
La nounou fait de la tisane
Des quatre fleurs.
Toi, pour chasser une importune
Impression,
Prends mon paquet et fais vite une
Infusion,
De l'art du bonhomme Hippocrate
Effet subtil,
Ça t'épanouira la rate.
Ainsi soit-il!

1er juillet 1882.

Ce sont les derniers vers que je citerai de Legros. Aussi bien n'en aurais-je pu trouver qui fissent mieux connaître son talent primesautier, sa verve discrète, son érudition aimable, les trésors d'esprit et de bonne humeur qu'il cachait sous la rigidité de son masque impassible. A quoi tiennent les réputations! S'il avait fait ses études à Paris, s'il était sorti de l'Ecole normale, ses dispositions poétiques et littéraires aidées par le sens critique le plus fin, auraient trouvé de brillantes occasions de s'exercer. Il serait devenu un

lettré distingué, un poète éminent peut-être. La vie l'orienta dans une autre direction. Mais il aimait trop la littérature pour ne pas lui sacrifier quelques-uns de ses loisirs administratifs, et je me félicite d'avoir montré que le poète ne périt pas tout entier sous le douanier.

J'allais le voir souvent depuis sa nomination d'administrateur de première classe, le plus haut degré de la hiérarchie. Dans la partie du Louvre où fut installé, depuis les incendies de la Commune, le Ministère des Finances, il occupait une vaste pièce donnant sur la cour du Carrousel, meublée d'un grand bureau en palissandre dévolu, par le règlement, aux plus hauts fonctionnaires, et qui avait servi, sous l'Empire, au général Fleury, aide-de-camp de Napoléon III. Après avoir eu comme administrateur de deuxième classe toutes les brigades de douanes, environ quinze mille hommes, sous ses ordres directs, il avait pris en main la direction du service du Tarif, dont les modifications incessantes le tenaient toujours en haleine. Son mutisme obstiné devait bien embarrasser les visiteurs qui affluaient dans son bureau, et surtout intimider les solliciteurs. Cette impassibilité silencieuse lui servit souvent, mais elle n'était point toute de commande. Il avait un fond naturel de timidité, sur lequel les honneurs n'avaient point eu de prise et il n'éprouvait aucun désir, aucun besoin de parler, de se répandre au dehors. Après avoir monté l'escalier banal et triste auquel donne accès la porte placée près du guichet du Carrousel, large et longue, j'arrivais, au fond d'un couloir, devant les portes peintes en gris sur lesquelles se détachent, en lettres noires, ces mots :

« *Monsieur le Directeur général. Monsieur l'Administrateur* ».

Je faisais le plus souvent antichambre, avec les garçons de bureau qui se chauffaient à l'aise, sans rien faire que de se tenir aux écoutes, alors que leur grand chef s'acharnant au travail au point d'emporter souvent des dossiers chez lui, n'avait que de maigres tisons dans sa haute cheminée. Et j'admirais le contraste de ces braves soldats désœuvrés et de ce chef accablé de travail.

Les comparaisons militaires sont ici, à leur place. Sortant du régiment ou des brigades actives, les garçons de bureau des Douanes ont un peu gardé l'allure et le langage des soldats. Ils appellent le directeur général par abréviation « le général ».

Cependant la santé de Legros déclinait. Il souffrait souvent, mais il ne se sentit sérieusement atteint, au point de suspendre ses occupations, qu'une seule fois, au mois d'août 1881. J'étais alors à Deauville, et je l'invitai à venir m'y rejoindre, pour achever sa convalescence. Il refusa en m'exprimant sa reconnaissance.

Ce qui revient moins vite, m'écrivait-il, c'est l'aptitude au travail. Il me reste une grande paresse, et ce n'est pas sans appréhension que je pense au jour où il me faudra reprendre mes fonctions. Jamais je n'ai tant regretté de ne pouvoir vivre de mes rentes. Quel bon métier et quel bonheur donc de rien faire !

Il se guérit et ne me reparla plus ou presque plus de sa santé, qui, à partir de 1888, s'altéra graduellement. Mais son indifférence, son défaut de curiosité s'accentuèrent au point qu'il n'alla qu'une fois et quelques heures seulement, à l'Exposition Universelle.

Il me renvoyait toutes les cartes d'invitation qu'il recevait. Le 3 décembre 1889, en m'annonçant, longtemps à l'avance, qu'il serait des nôtres pour le déjeuner du premier de l'an, il glissait ces simples mots sur son état. « Cela ne va pas trop mal en ce moment. « Merci. »

Hélas ! ce fut la dernière lettre qu'il m'écrivit.

Dans la nuit du 16 au 17 décembre, il mourait subitement. J'ai raconté ailleurs les pénibles événements qui suivirent et j'ai tiré de ce récit un douloureux enseignement. Parlant ici du fin lettré, du poète délicat qui se cachaient sous le haut fonctionnaire, je n'ai pas voulu qu'aucune ombre voilât le portrait de l'ami.

(*Fin.*) PAUL EUDEL.

POÉSIE BRETONNE

FABLES BRETONNES IMITÉES DE LA FONTAINE

EL LABOURÉR HAG É VUGALÉ

Labouret, labouret dalmad.
Aveit pellat er beuranté
Er guellan tra 'zo labourat.

Ur labourér pinhuick, klañ bras ar é hulé,
E dolpas kent merüel é vugalé gloéset.
« Tuchant é hein d'er bé, me bugalé karet,
E laras ean en ur houilein,
« Me garehé, kent tremenein,
« Disolein d'oh un dra sériùs.
« Dihoalet mad a huerhein de hañi
« En dachén-man ken présiùs ;
« Rak ùn trézol e zo kuhet én hi,
« É pé tachat ne houyañ ket ;
« Mès, bugalé, mar labouret,
« Hui e gavou, nitra suroh,
« En trézol-sé devéhatoh.
« Digeoret hou parkeu, toulet, aret, blonset ;
« Ne fal ket ma chomou korn na koignel erbet
« Hemb bout troeit ha distroeit, hemb bout sellet perhuèh. »
Alerh marw er boulom, er vugalé kentèh
E gammansas arat é kement korn é oé
Er gommenant chomet get hé.

E park labouret mad e ra dehé muioh,
Ha kent pèl é mant pinhuikoh.
Argant nag eur kuket
Ên doar ne gavant ket.
Mès en tad kent monet d'er bé
En doé vennet diskoein dehé
Penauz en ùr labour gredùs
E hès ùn trézol présiùs.

STEVAN KERHORET.

TRADUCTION

LE LABOUREUR ET SES ENFANTS

Travaillez, travaillez sans relâche. Pour éloigner la pauvreté le travail est ce qu'il y a de meilleur.

Un riche laboureur, bien malade sur son lit. réunit avant de mourir ses enfants affligés. « Bientôt, je m'en irai dans la tombe, mes chers enfants, leur dit-il, en pleurant. Je voudrais avant de trépasser vous découvrir un secret important. Gardez-vous bien de vendre à personne cette métairie si précieuse car un trésor y est caché : je ne sais pas en quel endroit ; mais si vous travaillez, mes enfants, vous ne manquerez pas de trouver un jour ce trésor. Ouvrez vos champs, creusez, charuez, piochez. Il ne faut pas qu'il reste un seul coin, un seul recoin sans être tourné et retourné, sans être soigneusement examiné.

Après la mort du vieillard, les enfants se mirent à charuer dans tous ses coins et recoins la propriété dont ils venaient d'hériter. Le champ bien travaillé rendit davantage et en peu de temps leur fortune augmenta. Ils ne trouvèrent dans la terre ni argent ni or caché. Mais le père avant de mourir avait voulu leur faire entendre que dans un travail constant est renfermé un trésor précieux.

STEVAN KERHORET.

L'OSSUAIRE

Au pied d'un vieux clocher à la flèche en granit,
S'adosse un ossuaire orné de colonnettes.
De pâles ossements et des débris de têtes
Y sont amoncelés et le temps les verdit.

Des herbes et des fleurs, que le vent a semées,
Où l'eau tombe du toit, poussent le long du mur,
Soucis aux disques d'or et pervenches d'azur.
Ces fleurs-là sont pour vous, âmes abandonnées !

Des enfants curieux s'arrêtent un instant
Pour jeter un regard au fond de l'ossuaire,
Sur ces crânes blanchis aux yeux remplis de terre ;
Puis légers et rieurs ils s'en vont en chantant.

Mais quand passe un vieillard courbé sous les années,
Il songe que bientôt arrivera son tour,
Et que ses ossements iront rejoindre un jour
Ceux qui sont là pourris dans les herbes fanées.

JOSEPH ROUSSE.

CREDO

Oh ! pourquoi naissons-nous, chétifs jouets du mal,
Artisans, laboureurs et forçats de l'usine,
Illettrés de qui l'âme obscurément voisine
Avec l'instinct muet qui conduit l'animal ?

Sommes-nous les produits du hasard en gésine,
Frères du corpuscule infinitésimal ;
Et notre écrasement est-il l'acte normal
D'un maître, large aux uns, qui pour d'autres lésine ?

Non. Quelque chose en nous proteste. Il n'est pas vrai
Que, si je dois vieillir tourmenté, je vivrai
Sans que se réalise un consolant mystère.

J'y crois, puisque j'éprouve en formulant mon vœu
La sereine pitié qui descend sur la terre
Pour porter aux humains le sourire de Dieu.

JEAN MÉRAC.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA GRÈVE BLANCHE (SIMON LE BEAUDOUR)[1]

Je ne puis me garder de féliciter dès l'abord Simon Le Beaudour d'avoir placé ses vers sous l'égide d'une si gracieuse appellation, pour si peu qu'elle paraisse compter en mesure de la valeur artistique de son livre. Il ne s'en pouvait imaginer qui fut d'une plus suggestive poésie.

Outre la vision apaisée des plages où bruit le tumulte incessant de la mer, n'évoque-t-elle pas, avec un plus grand charme de douceur infinie, toute illimitées, toute baignées de crépusculaire blancheur, le sentiment de ces autres grèves idéales sur lesquelles vient mélancoliquement mourir le flux mystérieux du rêve.

Je ne prétends point que la songerie du poète ne se soit complue en ces immatériels paysages, car il est telle partie de son œuvre où des poèmes se rencontrent d'une charmante idéalité, mais il me paraît que son recueil provient d'une autre maîtresse inspiration.

C'est la mer que Simon Le Beaudour avant tout a chantée, la tentatrice éternelle dont les voix prometteuses incitèrent vers de merveilleux inconnus l'essor de ses premiers rêves, la divine et redoutable mer, toute horreur et toute sublimité.

De son nostalgique exil au sein des montueuses solitudes de l'Argoat, il élève vers elle son cantique de louange :

La mer monte, le vent se lève,
Plein du parfum des romarins !
Haut les voiles ! adieu la grève !
Et bon voyage, les marins !
Sus à leurs rêves magnifiques
Ils s'en vont voyageurs mystiques
A travers les chants atlantiques
Penchés sur les hauts taille-mer.
Au vent des libertés hautaines
Sous l'œil des étoiles lointaines,
Oh ! fuir avec les capitaines
Sur les flots chantants de la mer !

Surtout, comme le dit A. Le Braz en les pages de liminaire enchantement dont il a bien voulu faire précéder ce volume : « Surtout il a célébré sa petite patrie Armoricaine, plus belle peut-être dans l'éloignement, parée de toutes les séductions de toutes les mélancolies du souvenir. »

[1] H. Caillière, éditeur, 9, place du Palais, 9, Rennes, 1898.

O grève, loin de toi par l'exil emporté,
Un pauvre enfant en proie aux nostalgiques heures
A levé ces chansons pour dire ta Beauté.

C'est donc des êtres et des choses de la farouche péninsule Trégorroise où le poète vécut sa prime jeunesse, êtres et choses dont la rudesse si doucement s'est estompée à la lumière sereine du lointain, que s'inspirent, construites autour du grand motif initial, les poétiques variations qui constituent la première partie du volume Le poète les a rassemblées sous ce joli titre « Hotte de coquillages. »

Ce sont coquillages en effet, un peu frustes parfois, offrant ici et là quelques rugosités, pareils à ceux que la mer roule sur le sable des rivages, mais finement ouvrés et colorés, ajourés à souhait et apportant en eux de savoureuses effluves marines, telles ces conques précieuses qui gardent en leur étroite alvéole toute la vaste rumeur du large.

J'aimerais à citer l'une ou l'autre de ces délicates compositions « l'appel des mousses » « Pêcheuses d'ormeaux » « Le pésage » ou bien cet artistique « Fusain » qui se trouve être harmonieusement dédié au bon peintre-poète Jos Parker, mais l'on me pardonnera pour une personnelle préférence d'en venir à la seconde moitié de l'œuvre. Car si j'excepte de cette prédilection tels morceaux qui pour la forme et pour le fond ne se cachent pas de l'imitation d'une certaine manière toute pertinente à François Coppée, tels autres qui nonchalamment rimés au hasard de la songerie perdent en profondeur ce qu'ils gagnent en légèreté, ici s'épanouit une fleur plus douce d'émotion.

Il me plait d'entrer, sans grande préoccupation de nature extérieure en plus intime communion avec l'âme du poète, et qu'elle se livre avec tout son élan, en sa toute simplicité.

Ecoutez comment elle se manifeste en une plainte d'inquiétude vers le troublant au-delà, mais d'inquiétude à travers laquelle sourit déjà tant de tranquille résignation et d'espérance :

L'heure est belle. Viens voir sur les monts orgueilleux,
Sur les bois inquiets, sur la mer effarée
Tomber la nuit sereine, et comme une marée
De rêve, se lever des soleils merveilleux —

Plus haut que la chanson troublante, murmurée
Par les flots tourmentés et les arbres houleux,
Entends-tu, par de-là les lointains nébuleux
Un pasteur appeler la Brebis égarée ?

Ecoute — Car la nuit parle, la nuit de paix,
Et prions pour ceux qui sans la trouver jamais,
Ont cherché la lumière éclatante et sans voiles.

Oh ! Que n'ont-ils, — le cœur fleuri d'un pur amour,
Une fois, dans la nuit qui console du jour,
Avec des yeux d'enfant regardé les étoiles !

Je voudrais reproduire encore un sonnet « A la Vierge » d'un exquis sentiment mystique : qu'il me soit du moins permis dans le pauvre bouquet d'« Haliotides » que le poète a cueilli au long des grèves natales et dont il nous donne à respirer le parfum à la fois si triste et si tendre, de choisir ces quelques vers. Ils terminent l'une des dernières poésies du livre, celles qui m'ont le plus entièrement séduit et par leur accent de pénétrante sincérité et par leur charme de mélancolie :

Heureux, s'il s'en alla,
Celui pour qui dans la nuit sombre qui l'effare,
Une lumière brille et sourit comme un phare !
Eut-il les pieds sanglants et les genoux ; eut-il
Vu s'effeuiller les fleurs du printemps en exil,
Et mourir les oiseaux envolés dès l'aurore,
Et son pays le renier ; heureux encore,
O ma mère, l'enfant qui revient, puisque enfin
Ton amour toujours jeune est là qui veille — En vain
Autour de moi, la nuit amoncelle ses voiles.
O nuit, tes chevelures d'or et tes étoiles
Ne valent point aux yeux d'un enfant alarmé,
Le feu de l'âtre par une mère allumé.

C'est tout pénétré de l'émotion filiale du poète que je clos son livre, en souhaitant que beaucoup d'autres se plaisent à goûter la même joie d'art et de sentiment qu'il m'a procurée FRANÇOIS GÉLARD.

*
* *

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler. Fascicule 27e (COND.-COROL). — Rennes, Librairie de J. Plihon et L. Hervé. 1897.

C'est encore sous la date de 1897 que paraît le 27e fascicule de la *Bio-Bibliographie bretonne* de M. Kerviler, l'auteur et les éditeurs ayant le très louable souci de publier, chaque année, un même nombre de parties détachées du grand ouvrage.

J'ai bien des fois loué l'excellente méthode du livre, et son exceptionnel intérêt ; je me borne à résumer brièvement les derniers articles, érudits, variés et qui confirment tous mes éloges.

Voici d'abord trois des saints les plus illustres de la Bretagne : saint Convoion, premier abbé de Redon, saint Conogan, saint Corentin, le patron de la Cornouaille, dont les miracles et les reliques se sont perpé-

tués à Quimper, et qu'une phrase du P. Maunoir, répétée par M. Kerviler, qualifie « le premier des sept astres du firmament breton. » Près de ces grands serviteurs de Dieu et du mythique saint Cornéli, patron des bœufs, citons l'évêque de Quimper, de 1773 à 1790, Mgr Conen de Saint-Luc, une religieuse du même nom qui mourut héroïquement sur l'échafaud révolutionnaire et doit être béatifiée, un vicaire général du diocèse de Vannes, Coquerel du Tillois, le R. P. Cor, recteur du Collège Saint-François-Xavier de la même ville et humaniste distingué, l'abbé Cormeaux, recteur de Plaintel, encore une victime de la Révolution, enfin l'évêque de Tréguier et de Rennes, Pierre de Cornulier, qui soutint avec un réel talent, en face du roi lui-même, les droits du clergé de France.

M. Kerviler, si exact, ne mentionne que la *réimpression*, faite à Arras en 1868, de la *Vie de saint Convoïon*, par dom Jausions, auteur de l'*Histoire de Redon* ; il aurait pu citer l'impression redonnaise du même ouvrage, publiée à Redon, en 1867, chez Mlles Thorel, libraires, in-12 de XV-124 pages. C'est la même édition (aussi imprimée à Arras) avec une date et un titre différents.

Le colonel de Coniac, de la vieille famille de ce nom, cet admirable soldat chrétien à qui M. Carron de la Carrière consacra, dans la *Revue de Bretagne*, une belle notice, pourrait nous servir de transition entre les hommes d'Eglise et les hommes d'épée. Ceux-ci figurent, en assez petit nombre, au dernier fascicule de la Bio-Bibliographie. Cependant on vient très justement d'honorer la mémoire du corsaire Cornic-Duchesne et la famille de Cornulier, une des plus riches souches bretonnes, nous offre, après des combattants de la Chouannerie, un contre-amiral, devenu maire de Nantes, qui gagna par de glorieux faits d'armes le titre de gouverneur de la Cochinchine et eut la joie de voir ses quatre fils marcher sur ses traces.

Dans l'ordre administratif et politique, j'aurais à citer plusieurs Cornulier sénateurs, députés, sans parler de nombreux magistrats qu'il faudrait ranger sous l'étiquette judiciaire. Mais laissant de côté le fougueux conventionnel morbihannais Corbel du Squirio, j'ai hâte d'arriver au célèbre ministre de l'Intérieur du cabinet Villèle, le comte Corbière, comblé, par Charles X, de dignités et d'honneurs que justifièrent sa fidélité au trône, son éloquence ardente, son habileté d'homme d'Etat.

M. Kerviler a entremêlé sa notice très circonstanciée sur Corbière d'anecdotes piquantes qui peignent au vif le ministre original, héros de la *Corbièréide* de Barthélemy et Méry, le bibliophile fervent, membre de la Société des Bibliophiles Français, que son amour des livres aida à supporter le fardeau des affaires publiques.

Le ministre Corbière était d'Ille-et-Vilaine, sans lien de parenté avec son homonyme Edouard Corbière, l'officier de marine devenu président de la Chambre de commerce de Morlaix, rival d'Eugène Sue dans le roman maritime, polémiste, poète et père du singulier auteur des *Amours jaunes*, Tristan Corbière, sur lequel j'ai publié une étude, en 1890, dans le *National*, pendant que M. Ajalbert en publiait une autre dans le *Supplément littéraire* du *Figaro*. La critique contemporaine s'est d'ailleurs, depuis les *Poètes maudits* de Verlaine, beaucoup escrimée sur Tristan Corbière.

Je ne déserterai pas le terrain poétique sans rappeler que M. Kerviler (il nous le confesse, en son article sur Coppale, un juge de paix qui paraphrasait les hymnes sacrés) s'est souvent essayé, non sans bonheur, au noble métier des vers. Il a quelques titres à se dire le confrère de François Coppée, qui n'est point parent (je crois) du cafetier Coppée, de Saint-Brieuc, mais qui a de la famille dans cette Bretagne qu'il aime et admire, notamment une tante, domiciliée à Quimper.

Encore un poète, M. Henri Cormeau, cité par M. Kerviler malgré son origine angevine. La Bretagne poétique est assez riche pour ne point s'annexer ses voisins.

Le sculpteur Yves Corlay eut le rare mérite de ne point s'éloigner de son pays natal, Tréguier ou Châtelaudren, les églises de la région conservent quelques belles œuvres de lui, d'un sentiment très chrétien. Il est, avec le peintre nantais Cornillier, le seul artiste qui trouve place en ce fascicule de la *Bio-Bibliographie*, car une collaboration accidentelle à l'*Ouest artiste* ne suffit point à donner droit de cité bretonne au très remarquable compositeur de musique Arthur Coquard, un parisien.

Mathieu-Augustin Cornet né à Nantes en 1750, comte de l'Empire et pair de France, d'autres Nantais, les Coquebert, qui ont produit un éditeur romantique bien connu et un bâtonnier de l'ordre des avocats de Nantes, enfin les Cormerais (l'un d'eux est délégué de la Société de Bibliophiles Bretons dans la Loire-Inférieure) et les Cormier et des Cormiers mériteraient de nous arrêter, mais il faudrait insister sur l'éminente famille de Cornulier, qui a eu la bonne fortune de trouver dans son sein un généalogiste d'une solide valeur.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LE VÉNÉRABLE MICHEL LE NOBLETZ, 1577-1652), par le Vte Hippolyte Le Gouvello. — Paris, V. Retaux, libraire-éditeur, 1898.

Voici un livre du plus vif intérêt, vibrant comme un beau poème, passionnant comme un récit imaginaire, — et c'est une vie de saint.

« De saint » pas encore, et M. le Vte Le Gouvello, le pieux et savant auteur, serait le premier ici à modérer mon zèle. Michel Le Nobletz l'apôtre breton n'est encore que *vénérable*, et, malgré l'introduction de sa cause au tribunal sacré, des années passeront, sans doute, avant qu'il ait franchi ces deux échelons définitifs de l'insigne hiérarchie, la béatification, la canonisation.

M. Le Gouvello qui a eu la rare fortune de compter parmi ses ancêtres d'aussi grands chrétiens que Pierre de Keriolet et que Michel Le Nobletz, s'est constitué le biographe de l'un et de l'autre ; au livre écrit depuis quelques années sur Keriolet, il donne aujourd'hui pour pendant un livre sur Le Nobletz, qui fera les délices des personnes pieuses et plaira pareillement aux érudits bretons.

Cet ouvrage est, en effet, la mise en œuvre et la mise au point de tous les documents que l'écrivain le mieux renseigné ait pu réunir sur l'infatigable missionnaire de Plouguerneau, de Douarnenez et du Conquet. Ces documents comprennent avant tout le précieux manuscrit du P. Maunoir qui fut le second disciple, l'auxiliaire de Michel Le Nobletz, et la biographie imprimée, presque contemporaine aussi, du R. P. Verjus, jésuite, que dom Lobineau abrégea en la remaniant un peu.

Le zèle apostolique de Michel Le Nobletz, les prodiges que sa foi militante accomplit dans toute une région du Finistère, sont un sujet d'admiration pour l'historien qui les retrace et le deviendront pour ses lecteurs. Près de lui, et lui faisant cortège, se détachent en relief les figures du P. Quintin, son ami de jeunesse, du P. Maunoir son élève, de sa sœur, Marguerite Le Nobletz, morte en odeur de sainteté, de Jeanne Le Gall, sa servante.

Par la piété, le courage, l'éloquence, et aussi (qu'on me pardonne le rapprochement profane) par ce goût pour la poésie qui leur inspirait à tous deux des cantiques. Michel Le Nobletz m'a rappelé un autre missionnaire breton du XVIIe siècle, le P. Grignion de Montfort. Plus favorisée que la Basse-Bretagne, la Haute-Bretagne peut invoquer celui-ci comme un bienheureux.

L'édifiant et attrayant livre de M. le Vte H. Le Gouvello se termine par une revue des miracles de Michel Le Nobletz, un aperçu du culte que lui rend aujourd'hui la Bretagne, des pièces justificatives latines et françaises; il a une mention pour les cartes peintes que l'apôtre mettait sous les yeux des fidèles et qui étaient des « leçons de choses », au meilleur sens du mot.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Rivaux, par Frédéric Berthold. — Paris, F. Clerget, éditeur, 1898.

Le jeune poète, dont j'appréciais récemment, ici même, un petit livre plein de promesses « Nos Aïeux », vient de publier un roman fortement pensé et bien écrit.

« Rivaux », est l'histoire d'un mari et d'une femme, tous deux, pour leur malheur, gens de lettres, qui en arrivent à la séparation, non par incompatibilité d'humeur, mais par rivalité littéraire

Cette conclusion n'est point invraisemblable. La jalousie doit forcément se glisser entre deux êtres de goûts, d'aptitudes trop semblables et empoisonner leurs plus pures joies. Jacques Villars et Hélène Giraud, sont à coup sûr des types bien observés ; l'écrivain, ayant remarqué que le bas-bleuisme n'adoucit point les mœurs, se garde de donner le beau role à la femme.

Des paysages d'Algérie et de Saint-Raphaël alternent avec des descriptions d'intérieurs parisiens dans ce roman qui nous repose des banales aventures d'adultère et révèle chez son auteur un moraliste, disciple de Balzac, un styliste de la bonne école.

O. de Gourcuff.

*
* *

Mariage pour rire, par Emile Blémont. — Paris, librairie de *La Plume*, 1898.

M. Emile Blémont fait diversion à son *Théâtre moliéresque et cornélien* (dont je parlais naguère en cette *Revue*) avec une arlequinade qui semble extraite d'un théâtre de la Foire modernisé.

Mariage pour rire est une fantaisie alerte et pimpante qui met aux prises l'éternel trio de Pierrot mari, d'Arlequin galant, de Colombine trop rieuse ; un médecin ridicule, qui traverse la scène, semble échappé de chez Molière.

Une typographie très soignée, une jolie couverture en couleurs, de fines illustrations dans le texte recommanderont aux bibliophiles un petit livre honoré des suffrages des poètes.

O. de Gourcuff.

*
* *

Il me semble qu'il y a bien des utopies dans les *Réflexions sur l'Enseignement* de M. Albert Trachsel (Librairie de la France-Scolaire) et qu'en particulier on acclimatera difficilement chez nous ces *Ecoles du Verbe* où la littérature devient un art, avant de devenir un métier. Mais nous

ne pouvons qu'approuver l'auteur quand il propose de rendre le « travail scolaire aussi attrayant, aussi intéressant que possible. » Nous voilà loin des geôles de Montaigne; prenons garde pourtant que l'école, apprentissage de la vie, ne se change en un lieu de plaisir.

*
* *

A la catégorie d'ouvrages sur l'enseignement appartient, quoiqu'il ait l'attrait d'une fiction, le petit livre de M. E. Durand-Morimbeau, *Une Université allemande avant la guerre* (Paris *Encyclopédie populaire*). Un Français, qui a vu de très près en 186 : les étudiants de Wurtzbourg, trace de ces étudiants un portrait ressemblant, sans doute, et fort utile à regarder.

Le livre est le premier d'une série nouvelle que lance M. F. Clerget, le zélé éditeur. L'*Encyclopédie populaire* s'annonce comme une œuvre de saine vulgarisation. O. DE G.

*
* *

L'Œuvre d'ensemble de Mme Madeleine Lépine nous est présentée en une élégante plaquette par le jeune poète des *Édens*, M. Edmond Rocher. Dans des pages de critique pénétrante sont successivement analysés les livres de vers et les drames qui ont fait la réputation de Mme Lépine. L'amour du bien et l'amour du beau caractérisent ces poèmes qui ont encore, pour nous aussi bien que pour M. Rocher, ce rare mérite, la sincérité. O. DE G.

*
* *

Une intéressante *Exposition des artistes bretons*, organisée sous les auspices de la Société *La Bretagne*, restera ouverte jusqu'a la fin du mois, 21 rue du Vieux Colombier, à Paris.

A côté de bustes expressifs de M. Pierre Ogé et du beau portrait de *Mgr Richard* par M. Joseph Aubert, figurent des œuvres très caractéristiques de Mmes J. Houssay et E. La Villette, de MM. Busnel, Chabas, Hoffmann, Le Bihan, Le Sénéchal de Kerdreoret, Maxence, O. Merson, de Penguern, Sébillot, de la Villéon et du vieux maître Yan Dargent, toujours debout pour la Bretagne. Applaudissons à l'initiative de MM. Ogé et Aubert qui ont réussi à grouper dans une salle parisienne toutes les formes de l'art breton.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

ETUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

CARHAIX

SON PASSÉ, SES CHATEAUX CÉLÈBRES ET SES ANCIENS MONASTÈRES

COUP D'ŒIL SUR CARHAIX.

Quel est le voyageur attentif aux aspects des contrées où il passe, qui, arrivant dans la région de Carhaix, n'est frappé par l'étendue des horizons et la belle situation de la ville. Elle était bien placée là, loin de toute autre, pour être importante, et elle le fut autrefois, les nombreuses voies qui l'environnent en tout sens en sont le témoignage. Aujourd'hui les lignes de chemin de fer y aboutissent de tout côté, forçant en quelque sorte Carhaix à changer son aspect de ville déchue : ce sera surtout l'œuvre du siècle qui va s'ouvrir.

Ce qu'en a dit le géographe Ogée, il y a plus de cent ans, doit être redit ici.

« Cette ville qui avait jadis une grande étendue est encore distinguée par le grand et le petit Carhaix, en haute et basse ville. L'air y est pur par son élévation et sa belle position ; les eaux vives et salutaires. Le bœuf, le gibier de toute espèce, la perdrix surtout, le beurre, le laitage, et toutes les denrées y sont excellentes, et sont peut-être ce qu'il y a de meilleur en ce genre. Les terres et les prairies sont d'un très bon rapport, et très avantageux, surtout pour les fermiers ruraux et leurs seigneurs propriétaires, d'autant plus que le seul commerce des agriculteurs est à bien dire celui des bestiaux lequel est très considérable par les foires renommées et multipliées qui s'y tiennent. La ville de Carhaix quoique très élevée, a encore

au loin de grandes montagnes qui semblent la cerner de toutes parts, et leur intérieur offre le plus beau pays de la nature, couvert de bois, fertile en seigle, avoine et sarrasin, et d'excellents pâturages. »

Beau pays, vraiment ! mais l'un des moins populeux de la Basse-Bretagne, et l'une des villes les plus en retard pour sa transformation.

Déjà, il y a plus de deux cents ans, Carhaix n'était alors que l'ombre de ce qu'il était autrefois, dit un auteur qui écrivait en 1673 ; cependant cette époque était celle où sa Cour et juridiction Royale y faisait résider les familles les plus distinguées, et celle où la noblesse d'alentour venait y prendre ses quartiers d'hiver.

Quatre monastères augmentaient son importance, et les nombreux manoirs qui l'entouraient ne contribuaient pas moins à sa prospérité.

Si le temps où écrivait cet auteur est appelé celui de la déchéance pour Carhaix, qu'avait-il donc été autrefois ? Les deux siècles qui précédèrent les guerres de la Ligue furent bien son époque la plus prospère jusqu'à cette crise, terrible entre toutes, où il fut ravagé et incendié presque tout entier.

On a si peu écrit sur le passé de Carhaix qu'il est difficile de combler les lacunes énormes entre ses époques de guerre et de crise, et nous ne parlerons que de celles-ci, laissant à d'autres son histoire moderne pendant tout ce siècle.

Les reconstructions d'églises, d'Hôtel-de-Ville, de halles, l'ouverture de chacune de ses lignes de chemin de fer, l'érection déjà lointaine de plus d'un demi-siècle de la remarquable statue de son héros moderne, Théophile Malo Corret de la Tour d'Auvergne, avec le récit des fêtes brillantes d'alors, l'histoire elle-même de cet illustre enfant de Carhaix que nous laissons à d'autres, enfin les noms de ceux qui prirent l'initiative dans tout ce qui fut fait pour le bien de la ville, et le maintien de ses édifices, tout cela, même aussi le passage et la visite en août 1896, de M. Félix Faure, Président de la République Française, devra former des annales contemporaines qu'il ne nous appartient pas de rédiger. Soyons seulement le faible écho des temps lointains.

CARHAIX DANS LES SIÈCLES PASSÉS.

Si Carhaix fut d'abord Vorganium, capitale des Ossismiens, nous n'apercevons ce temps qu'entouré d'épais brouillards ; ses voies romaines, nombreuses et visibles encore, en sont les seuls souvenirs avec des restes d'aqueducs très signalés par les archéologiques. Laissant l'époque gallo-romaine, si obscure à nos yeux, voyons Vorganium devenu Kerahès, capitale du comté de Poher. Son nom en langue bretonne se prononce encore exactement ainsi, mais on en fit Carhaix ensuite. De ce temps-là encore un souvenir : son église, Saint-Trémeur, ne porte-elle pas le nom du fils de Conomor le Maudit, comte de Poher, qui fut mis à mort par ce barbare à l'âge de dix ans ? Cette église fut rebâtie, il est vrai au XVIe siècle, mais en remplaça certainement une autre de même nom.

L'histoire de Carhaix est peu connue jusqu'à l'année 1197. Ici laissons parler dom Morice au sujet du combat qui fut livré entre les barons bretons combattant pour leur duchesse Constance et son fils Arthur, contre Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre[1].

« *Richard est défait par les barons.*

« Les vicomtes de Rohan et de Léon firent armer de leur côté toute la noblesse de leurs dépendances pour résister aux ennemis qui mettaient tout à feu à et sang dans le pays.

Les seigneurs de Vitré, de Fougères, de Dol, de Montfort et plusieurs autres se joignirent à eux. Unis ensemble ils marchent contre l'ennemi qu'ils rencontrent près de Carhaix, le combattent et le défont entièrement. Cette victoire humilia fort le roi d'Angleterre, mais elle ne changea point sa mauvaise volonté.

Arthur que l'on avait envoyé au château de Brest pour le mettre à couvert des fureurs de Richard fut alors mis sous la garde du roi de France par les barons de Bretagne. »

Les croisades virent toute la noblesse de la région y prendre part ; au lieu de quelques-uns de nos noms seulement cités, il faut la voir en masse aux croisades.

[1] *Histoire*, I.

Carhaix qui était la clef de la Haute-Cornouaille devint une place importante, et joua tout un rôle dans les guerres de Blois et Montfort.

Assiégé en 1341 par le comte de Montfort, et en 1342 par Charles de Blois, celui-ci s'en rendit maître, et en répara les fortifications ; pris en 1345, par le comte de Northampton, Carhaix fut repris encore par Charles de Blois, qui plus tard vaincu à la Roche-Derrien, le 21 mai 1347, et fait prisonnier, fut forcé de le rendre au parti anglais.

En 1363, Carhaix vit du Guesclin en personne l'assiéger. « Il « mena l'armée de Charles de Blois devant la ville de Carhaix qui « tenoit pour le comte de Montfort, et qui estoit forte d'assiette et « de monde. Le siège dura six semaines, et ensuite les assiégés « ayant perdu leurs meilleurs hommes furent contraints de de- « mander une capitulation, on accorda à la garnison de sortir vies « et bagues sauves, et il fut permis aux bourgeois de demeurer « dans leurs maisons : l'histoire n'a rien marqué de plus parti- « ticulier sur la reddition de cette ville. » (*Histoire de Bertrand du Guesclin*, par messire Paul Hay du Chastelet, 1666, page 50).

Le pays de Carhaix figura brillamment dans toutes les guerres de cette époque ; il fournit à du Guesclin les plus vaillants guerriers. Parmi eux, nous nommerons Hervé de Hergoët, tué à la bataille d'Auray à côté de Charles de Blois ; Jean de Keranlouet connu dans l'histoire sous le nom de Carlonnet, et dont ailleurs nous avons redit les hauts faits, si fameux que Charles V, roi de France, fit dans son testament un codicille spécial pour qu'une chapelle et des prières fussent fondées à sa mémoire[1] ; Alain de Saisy, son frère d'armes, qui reçut du même roi de France, à la demande de du Guesclin, tout un territoire pour récompense de ses services[2]. Ces héros sortaient des manoirs de Kergoët (en Saint-Hernin), de Kerlouët (en Plévin), et de Kerampuil, aux portes de Carhaix. Plusieurs siècles se sont écoulés depuis, et cette ville ne se souvient plus d'eux.

[1] Nous ne doutons pas que c'est en mémoire de Jean de Keranlouët que la chapelle de Saint-Jean située sur le sommet d'une des montagnes qui environnent Carhaix, et dans les terres du château de Kerlouët, a été fondée.

[2] Archives Nationales. Section historique, série 2, numéro 38, folio 16 recto.

« De 1420 à 1589, pendant cent soixante-dix ans, sauf une courte période quinquennale, la nation bretonne vécut dans une paix profonde, et ses ducs s'appliquant à développer son commerce, son industrie, son agriculture, le pays regorgea de bien-être et de richesse[1]. »

Pendant les quelques années de guerres qui se terminèrent par la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, 1488, Carhaix vit un homme célèbre sortir encore d'un de ses manoirs très voisins : entre Treffrin et Carhaix, au milieu d'un bois taillis longé par la route vicinale, on remarque quelques pans de murs : c'était l'antique manoir de Toulgoët, d'où sortit : « Messire Maurice du Mené, « chambellan du Duc, puis capitaine de la duchesse Anne, non « moins grand de courage que de stature, laquelle excédait la « commune proportion des hommes. Il estoit apparenté des « meilleures maisons de Bretagne, issu de la maison Charruel « de Guerlesquin, mais ses prédécesseurs, ayant eu en partage « la seigneurie du Mené, en prirent le surnom suivant la coutume « observée par les puisnez au pays de Tréguier. Il avoit esté « gouverneur de Guyse et capitaine de cent hommes d'armes « sous le Roy Louis XI, lequel il servit en des guerres contre « les Flamands en réputation d'homme de valeur, esté et appelé « entre les plus expérimentez au conseil du Roy et des affaires, « pour récompense de quoy il eut le don de la jouissance des « villes et seigneuries de la Ferté-Bernard et d'Aiguemortes, du « Beuvrage de la Gorlonnière, dont il jouit jusques au décez du « Roy Louis XI, lequel advenu, il se retira en son pays par cette « occasion, car comme il fut survenu une querelle entre quelques- « uns de sa compagnie lors logés à Pontoise, et les habitants après « quelques meurtres d'une part et autre, le tumulte s'échauffa si fort « que les hommes d'armes ayant eu l'avantage firent de grandes « insolences, pillèrent et mirent le feu en la ville qui fut presque « toute bruslée, dont deux siens fils furent punis, et fut ce chef fort « recherché pour ce désordre, lequel quitta le party de France, « retournant au service du Duc, où il trouva forces divisions et « partialitez entre le duc d'Orléans, le prince d'Orange et le ma-

[1] M. de la Borderie, *Mosaïque bretonne*.

« réchal de Rieux, au service du dernier desquels le dit du Mené « fut quelque temps au party de la Duchesse, puis en celuy de « France, changeant à tous propos fort inconstamment jusques à « ce que devenu vieil et se répentant des fautes passées, il se re- « tira à sa maison de Toulgoët[1], et fonda et bastit l'hôpital de « Carhaix où il exerca luy-mesme l'hospitalité l'espace de sept ans « devant sa mort, faisant, comme on disait, pénitence du sacca- « gement de la ville de Pontoise. » (*Hist. de Bretagne,* d'Argentré).

Comme d'Argentré dit aussi que Maurice du Mené figurait à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (28 juillet 1488) ce ne doit être que dans les années suivantes qu'il fonda l'hôpital. Un de ses descendants devait deux cents ans plus tard également être le principal fondateur des Hospitalières, second hôpital de Carhaix remplaçant le premier.

Cent ans plus tard la paix et la prospérité de cette ville furent bouleversées par les guerres de la Ligue. Ici laissons parler l'auteur d'une pièce très curieuse[2] :

« *Information des désordres et cruautés des troupes dans l'évesché de Cornouaille depuis 1590 jusqu'à la paix, 1599.*

« Il est certain et il appert par un écrit authentique tiré d'un ancien manuscrit des Pères Augustins de Carhaix en Basse-Bre-

[1] Ce manoir de Talgoët était un arrière fief de la seigneurie de Glonel, ainsi que le prouvent les deux titres suivants faisant partie des archives de cette seigneurie.

Aveu le 6 janvier 1459, pour le manoir de Toulgoët, en Treffrin, à la seigneurie de Glomel, par Guillaume du Mené (père de Maurice du Mené).

16 juillet 1515 Jehan du Perrier, sieur de Coëtgougien et de Toulgoët.) fils de Pierre du Perrier et d'Isabeau du Mené, institue ses procureurs, pour pouvoir faire foy et hommage pour le manoir de Toulgoët à noble et puissant Jehan de Rosmadec à cause de sa dite seigneurie de Glomel, tant en fief proche que en ramage, à lui échus et advenus par le décès de feüe Catherine du Mené et Loys de Morizur, son fils, en leur temps sieur et dame desd. lieux du Mené et de Toulgoët, des quieux le dit subsituant est héritier principal et noble, et leur succède, en ligne collatérale. »

Cette Catherine du Mené était certainement petite-fille du fondateur de l'hôpital de Sainte-Anne, car Maurice du Mené fut père d'autre Maurice, chevalier sgr de Toulgouët, qui épousa le 7 septembre 1494, Jeanne de Boiséon, fille de François de Boiséon, et de Marguerite de Rosmadec, père et mère de Catherine.

[2] Bibliothèque nationale. Manuscrits, Fonds français, 22,311, fol. 107 et suiv.

tagne, que cette petite ville fut prise un mercredi cinquième septembre mil cinq cent quatre-vingt-dix, à cinq heures du matin, par les troupes des sieurs de la Tremblaye, Liscoët et autres, (qui à l'instigation de Toussaint de Beaumanoir, baron de Rostrenen et du Pont-l'Abbé) l'attaquèrent, et entrèrent par le jardin desdits Pères Augustins, et il est expressément marqué que le dit sieur du Liscouët ayant monté à la brèche y perdit la main droite qui fut coupée par le sieur G. Olymant de Launay, ce qui mit tellement en furie le dit sieur du Liscoët qu'il mit le feu aux quatre coins de la ville, et surtout dans la maison du dit sieur Olymant de Launay, après l'avoir fait piller et ravager comme de l'apparent de la ville.

« Que le dit sieur Guillaume Olymant de Launay, ne voulant point se rendre fut fait prisonnier de guerre et conduit au château de Quintin où sa rançon fut taxée et arrestée à quinze cents écus de principal, et trois écus par jour pour sa dépense et celle de ses deux laquais, pendant son emprisonnement, et le dimanche 23e jour du mesme mois de septembre la rançon du dit sieur Guillaume Olymant montant à la somme de quinze cent quatre-vingts écus, fut payée à toute rigueur, et levée par les sieurs de Plœuc, Blesrun, Euzenou, Kerampuil, Lohou, Cabornais, Bahezre et autres anciennes maisons et familles des environs de Carhaix, qui se cottisèrent et firent des emprunts pour lever la dite rançon. »

Ensuite il est marqué que le sieur de la Ville Jaffré menaça les habitants de Carhaix, à défaut de la cottize pour la dite rançon du dit sieur Olymant, et de ses deux laquais prisonniers de guerre, qu'à la mi-novembre suivante le sieur du Liscoët avec le sieur de la Tremblaye et autres, revinrent encore à Carhaix, le pillèrent et ravagèrent en entier, jusqu'aux archives, greffes, où estaient les privilèges et exemptions.

L'église de Saint-Trémeur fut pillée avec ses ornements, et la sainte hostie jetée de sa custode, où furent tuées et prises prisonnières plus de 900 personnes, tant gentilshommes qu'autres, et où René Olymant, bailli des Juridictions de Châteauneuf et de Landeleau, fut fait prisonnier de guerre, et il lui coûta pour sa rançon douze cents écus et une haquenée blanche.

« Et le dit Olymant s'estant sauvée à la tête de 400 chevaux par le Moustoir, fut attaqué par les troupes dudit sieur du Liscoët, et se battirent jusqu'à la nuit. Ensuite le dit sieur Olymant se retira au château qui y estoit[1]. »

« La ville déserte et inhabitée, les taverniers l'abandonnèrent, et on estoit obligé d'aller à quatre lieues chercher du vin pour célébrer la messe. »

Mais Carhaix vit encore d'autres fléaux : en 1592, la Fontenelle vint s'emparer de cette ville déjà si ravagée. Il en fortifia l'église et s'y établit avec son butin, désolant tout le pays par des cruautés sans nombre, et par un pillage incessant.

Carhaix s'en ressentit longtemps : une supplique de ses habitants au roi, en date du 30 juin 1615, rappelle l'ancienne opulence de cette ville, et son état actuel de misère. On y dit que la ville de « Kerahès était des plus anciennes du pays de Bretagne, et fort « signalée, tant pour estre située au milieu des quatre éveschez de « Cornouaille, Léon, Tréguier et Vannes, qu'à cause du trafic que « les habitants du pays circonvoisin d'icelle avoient accoutumé « d'y faire ; soit par le moyen du bureau de la justice royale, du « bureau pour la recette des deniers royaux, et du fouage du dit « évesché de Cornouaille, et de neuf foires qui avoient accoustumé « d'y estre tenues, esquelles il se levoit beaucoup de grands droits « pour sa dite majesté ; mais la dite ville a pendant les derniers « troubles, esté tellement ruynée par les courses des gens de guerre « et par le moyen des forteresses qui ont esté faictes en la dite ville « et dit pays, qu'en tout iceluy il n'y en a pas une seule qui en ait « ressenty, et ressente encore à présent plus d'incomodité ; car, « outre ce qu'elle est encore quasy détruite, la tour de l'église col- « légiale d'icelle (Saint-Trémeur) a esté desmantelée ; le surplus des « bastiments de la dite ville grandement endommagés, et la mai- « on presbytérale joignant icelle ruynée de fond en comble, sans « qu'il y reste vestige quelconque du bastiment qu'autrefois « y a esté. Les portes et barrières de la ville entièrement abattues,

[1] Cette pièce se trouve également à la mairie de Carhaix avec la mention de Toussaint de Beaumanoir baron de Rostrenen, comme instigateur de l'attaque de Carhaix.

« et ponts advenant et pavez fort endommagez, et l'hospital tout « ruyné, n'ayant un prédicateur pour leur annoncer la parole « de Dieu, ny un précepteur pour instruire et enseigner la « jeunesse.[1] »

Carhaix se releva pourtant grâce à sa cour ou juridiction royale dont les charges très enviées furent occupées tout le long du siècle par les familles les plus anciennes de la noblesse. La liste des sénéchaux de Carhaix serait aussi très intéressante pour l'histoire de son passé : nous ne l'avons qu'incomplète.

RÉVOLTE DU PAPIER-TIMBRÉ

DANS LE PAYS DE CARHAIX, 1675

Cent ans ne s'étaient pas écoulés depuis les guerres de la Ligue que Carhaix dut subir une nouvelle phase de bouleversement dont le récit exact et détaillé, peu connu jusqu'ici, vient récemment d'apparaître, grâce aux recherches de l'ancien archiviste du Finistère si apprécié, M. J. Lemoine, aujourd'hui attaché à la section historique du ministère de la guerre. C'est dans les Archives de ce ministère qu'il a fait ces découvertes dont l'importance est si grande ! Avec sa permission nous les reproduirons ici, car nul n'en a dit autant sur cette véritable jacquerie dont la région de Carhaix fut le principal théâtre. Par lui nous savons que c'est là, dans ce pays de Poher, que se concentrèrent les forces vives de l'insurrection. Pendant deux mois, juillet et août 1675, elle y régna en maîtresse. Elle avait pour chef un notaire de Kergloff, nommé Sébastien Le Balp, faussaire et voleur, sortant d'un séjour de trois ans fait dans les prisons de Morlaix et de Carhaix. Il dirigea de nombreuses hordes appelées bonnets rouges pour contraindre les propriétaires à signer devant les menaces de mort la renonciation à leurs droits féodaux, et dans le seul mois de juilllet, dit M. Lemoine[2],

[1] Minute des Arrêts du Conseil. *Archives nationales* E. 49.

[2] *La Révolte dite du Papier-Timbré ou des Bonnets Rouges en Bretagne, en 1675*, par J. Lemoine. — Paris, Champion, 1898. In-8°.

« on ne compte pas moins d'une dizaine de rassemblements par-
« ticuliers, la plupart suivis de pillages, incendies ou assassinats
« et aboutissant pour la plupart à des contrats passés avec les an-
« ciens seigneurs. C'est à Carhaix même, les samedi 6 et dimanche
« 7 juillet qu'eut lieu le premier rassemblement considérable : la
« foule attaque la demeure de Claude Sauvan, sieur de Château-
« fort, fermier des grands et petits devoirs des Etats dans le bail-
« liage de Carhaix, Rostrenen et Corlay. Sa maison et ses bureaux
« sont pillés, un de ses commis massacré et tué ; quantités de vins
« et eaux-de-vie bus et répandus dans ses selliers, ses papiers
« bruslés et et emportés par les révoltés : ses pertes s'élevèrent à
« près de 30,000 livres, d'après sa requête à la cour de Carhaix, et
« les habitants de 21 trèves ou paroisses prirent une part effective
« à l'attaque et au pillage de sa maison, savoir Carhaix, Poullaouen,
« Motreff, Tréaugan, Saint-Hernin, Plonévez-du-Faou, Trébrivan,
« le Moustoir, Gourin, Plonévézel, Carnoët, Kergloff, Rostrenen,
« Glomel, Kergrist, Plévin, Maël, Merléac, Paule, Le Saint, Plourach.

« Les révoltés n'éprouvèrent d'ailleurs aucune résistance, et le
« matin du second jour M. de Kerlouët[1], gouverneur de la ville, ac-
« compagné du Père Cloutier, définiteur de l'ordre de saint Augus-
« tin, essaya en vain d'en faire sortir les séditieux, et dut se retirer. »

Mais les 11 et 12 juillet eut lieu l'attaque formidable du château de Kergoët, en Saint-Hernin, situé à une lieue de Carhaix.

Plus de six mille personnes accourues de plus de vingt paroisses, au son du tocsin, et rassemblées par le notaire Le Balp, leur chef, attaquèrent ce château habité par la marquise de Trévigny[2] et ses deux enfants qui s'en échappèrent et se réfugièrent au couvent des Carmes de Saint-Sauveur, près de là.

L'intendant du château et plusieurs serviteurs furent massacrés, et sur les ordres de Balp on incendia les Archives du château, et on enleva les canons. La foule pénétra dans les appartements pillant

[1] Messire René de Canaber, sgr de Kerlouët, en Plévin, descendant du fameux Jean de Kerlouët.

[2] Dans la notice de Kergoët que nous donnons plus loin, on trouvera tout ce qui concerne la Marquise de Trévigny, et ses prédécesseurs dans cette demeure.

et emportant tout, et le jour suivant devint plus nombreuse encore, et le pillage s'acheva.

Une partie de cette grande demeure seigneuriale fut incendiée, et très peu de jours après mourait, sans doute des suites de son épouvante, la marquise de Trévigny. Messire Henri Barrin, sgr du Boisgeffroy, tuteur de Malo-Joseph, et de Sylvie Le Moyne de Trévigny, réclama pour eux, comme indemnité du pillage une somme de 50,000 écus. Mgr de Coëtlogon, évêque de Quimper, mandataire des vingt paroisses qui avaient été amenées à Kergoët par Balp, leur obtint une transaction approuvée par les Etats de la province, le 30 octobre 1679, et rendue exécutoire par ordre du duc de Chaulnes, pour les indemnités des pertes subies dans l'incendie, et le pillage de Kergoët, et réduisit au chiffre de 49,800 livres le montant de l'indemnité. Le tableau ci-dessous est éloquent :

Gourin et ses trèves.	5500 l.	Lannédern . . .	600 »
Guiscriff	3000 »	Loqueffret . . .	1400 »
Scaër.	2000 »	Huelgoat. . . .	800 »
Leuhan	800 »	Plouyé	2500 »
Tréogan	400 »	Plouguer - Carhaix.	1500 »
Motreff	1450 »	Poullaouën . . .	3600 »
Plévin.	1450 »	Saint-Hernin. . .	4000 »
Cléden.	1400 »	Spézet.	5000 »
Kergloff	1000 »	Plounévézel . . .	1600 »
Landeleau . . .	2000 »	Plounévez-du-Faou.	9000 »

Après des attaques successives à l'abbaye de Langonnet, le 14 juillet, et chez les principaux propriétaires de la région, entre autres chez messire Gilles Jégou de Kervillio, vicomte de Kerjean, et Claude Jégou de Kervillio son fils aîné, président aux enquêtes du Parlement, propriétaires des plus importants, car ils étaient aussi seigneurs de Paule, de Glomel, de Moëllou, de Mezle-Carhaix, Balp, voyant ses succès progressifs, préparait une attaque de Morlaix même[1].

[1] Nous reproduisons ici, d'après la publication que M. Lemoine en a faite, plusieurs passages d'un mémoire produit par la marquise de Montgaillard à l'occasion de l'assassinat de son mari, et dans lequel se trouvent relatés plusieurs épisodes importants de la révolte.

« Le seigneur du château du Tymeur, le marquis de Mont-
« gaillard[1] écrivit aux gentilshommes de son voisinage pour les
« convier de s'y opposer. Cette énergique attitude obligea les
« paysans de renoncer à leurs projets, et dès le 24 juillet, le duc de
« Chaulnes témoignait à M. de Montgaillard toute sa reconnais-
« sance du service qu'il avait rendu en cette occasion : « l'on ne
« peut vous estre plus obligé que je suis à tous les soins que vous
« prenez de m'informer de ce qui se passe en vos quartiers, et je
« m'attendois bien qu'il produiroit l'effet que j'en attendois, de
« rompre le projet que les paroisses mutinées avoient formé contre
« Morlaix. »

« Mais ce n'était de la part des paysans que partie remise, car
« peu de jours après, le Balp fit sonner le tocsin, et prenant le
« chemin de Morlaix, passa au Tymeur à la teste d'une grosse
« trouppe de révoltez » Il était impossible cette fois de les effrayer
« par une opposition violente. Alors « les sieurs de Montgaillard
« s'avisèrent d'une adresse pour les arrester. Ils firent apporter un
« advis feint par un homme du Tymeur appelé Morvan, comme s'il
« fust venu de Morlaix, où cet homme disoit avoir veu entrer six
« mil hommes des troupes du Roy dans le chasteau du Toreau, et
« qu'il en estoit encore six mille à Brest. Cette nouvelle obligea
« les révoltez à se retirer et à contremander toutes les autres
« paroisses. »

« Le comte de Boiséon, gouverneur de Morlaix[2], était plus que
« personne attentif à ces mouvements, et en même temps qu'il
« remerciait les sieurs de Montgaillard de leurs bons offices, il
« ne craignait pas de leur exposer sa détresse. « Je vous adresse
en confidence, écrivait-il à la date du 26 juillet, que nous sommes

[1] Charles de Percin, marquis de Montgaillard, était le second mari de la marquise du Timeur, Renée-Mauricette de Plœuc, veuve de Donatien de Maillé, marquis de Carman.

Voir sur lui et ses prédécesseurs au Timeur leur notice plus loin.

[2] Hercule-François de Boiséon, comte de Boiséon, vicomte de Dinan et de la Bellière, etc., gouverneur et lieutenant-général pour le roi des ville, château, port, havres et pays circonvoisins de Morlaix, capitaine du ban, arrière-ban et garde-côte général de l'évêché de Léon, fils aîné du haut et puissant Claude de Boiséon, gouverneur de Morlaix, et de Marthe de Saint-Denis.

très fatiguez des grandes gardes et allarmes fréquentes qu'on nous donne. Je ne crains que les peuples de Cornouailles que vous avez si bien retenus jusques à présent, je vous supplie de ne rien espargner pour les empescher de s'assembler, car je sçay que sans vostre prudence nous en eussions déjà esté insultez. Je croy que si vous pouviez gagner leur chef ou luy faire couper la gorge, tout ce party se réduiroit en fumée. Vous avez agy en bon serviteur du Roy en offrant de l'argent à ce chef de party. Si je le tenois icy, j'en serais quitte à un bout de corde. »

« Cependant Balp n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'il avait été « joué par les sieurs de Montgaillard, et, furieux de cet échec il « vint quelques jours après au Tymeur à cinq heures du matin « avec six cens révoltez des plus mutins de la province. Dès qu'ils « se furent saisis de la maison et de la personne des deux frères[1] « ils ne parlèrent que du genre de mort qu'ils leur feroient souffrir. « Ils avoient convenu de les pendre aux fenestres de leur chambre « et ils les tinrent trente-deux heures en cette crainte ; et comme ils « allaient exécuter leur dessein, quelques-uns dirent qu'il estoit à « craindre que monsieur le duc de Chaulnes ne fist aussi pendre « les paysans qu'il tenoit à Hennebond et qu'il valait mieux les « garder pour hostages et pour leur faire souffrir le mesme sup- « plice qu'on feroit souffrir à leurs camarades. »

« Les six cents révoltés manquant de vivres au bout de deux jours, « durent se disperser, et le Balp ne laissa auprès des prisonniers que « trente paysans, armés de fusils, avec ordre qu'on vint les relever « toutes les vingt-quatre heures, ce qui dura jusqu'au jour que « les prestres et curez de Poullaouen et Plouyé à la teste de sept ou « huict cents paysans les délivrèreut, mais ils firent promettre au « sieur de Montgaillard de ne point sortir du Tymeur.

« Le mercredi 3 septembre était le jour fixé par le Balp pour le « soulèvement du pays de Poher. Le 2 au soir, il vint à la teste

[1] En ce moment Claude de Percin, Mis de Montgaillard, frère aîné du seigneur du Timeur, Charles de Montgaillard, y séjournait avec lui et sa femme Renée Mauricette de Plœuc du Timeur. C'est lui on le voit, qui joue le grand rôle dans ces tragiques récits dont l'auteur de la généalogie de Plœuc n'a même pas parlé, dans ses récits diffus.

« de deux mille révoltez au Tymeur, et cependant il faisoit partout « sonner le tocsin pour en avoir trente mille avec lesquels il vouloit « aller brûler et piller la ville de Carhaix, attaquer M. de Chaulnes « et la ville de Quimper, résolu de mener avec luy les sieurs de « Montgaillard ou de les hacher en pièces. » Il y trouva le marquis « de Montgaillard, toujours prisonnier, ainsi que le frère aîné de « de celui-ci arrivé le soir même de Rennes avec la marquise de « Montgaillard, et Balp leur ayant fait connaître son projet, « ceux-ci réduits à une pareille extrémité, ne songèrent plus qu'à « résoudre entre eux de se défaire la nuit de ce chef de séditieux. « Ils employèrent pour cela un nommé Dislivre, notaire, et une « femme de chambre nommée Hermère qui s'assurèrent d'environ « quatre-vingts bons paysans qui promirent d'aller au secours de « leur seigneur en cas qu'on le voulust tuer ou brûler sa maison. « Les choses estant disposées, le Balp entra dans la chambre du « sieur de Montgaillard, environ sur le minuit, et continua à le « menacer de le tuer, le lendemain, si son frère et luy ne le sui- « voient.... Il falloit ou se laisser égorger comme des misérables « ou mourir en gens de résolution en faisant périr le chef des sédi- « tieux dont la mort estoit salut de la province? C'est ce qui fit « que le sieur de Montgaillard voulut tout hasarder pour sauver « tout, et que mettant brusquement l'épée à la main, il la passa « au travers du corps de Balp et le tua. Il prit en mesme temps un « flambeau à la main, et tenant l'épée de l'autre, courut à la porte « de la chambre, criant : Tuë, tuë! Les gardes que ce chef des « révoltés avoit mis à leur porte pour empescher qu'ils ne se sau- « vassent la nuit, s'estant réveillés au bruit qui s'estoit fait dans la « chambre, et aux cris du sieur de Montgaillard, prirent inconti- « nent leurs armes, et deux d'entre eux dont l'un estoit le nommé « Le Boulanger, et l'autre estoit parent de Balp, nommé Hervé, pré- « sentèrent leurs fuzils au sieur de Montgaillard, mais sa résolu- « tion et le bruit qu'ils entendirent d'un autre côté que faisoit le « marquis de Montgaillard avec les quatre-vingts hommes qui ve- « noient à son secours, croyant qu'on les voulut tuer ou brûler, « épouvanta tellement leur corps de garde qu'ils ne songèrent plus « qu'à fuir, en sorte que la confusion se mettant parmy eux dont

« la plupart estoient yvres, les autres endormis, et quantité de voix « criant que le Balp estoit mort, que les troupes du Roy et de M. le « duc de Chaulnes venoient fondre sur eux, et toute cette troupe se « dissipa en une heure. — » En même temps les sieurs de Mont- « gaillard envoyaient demander des secours à Carhaix et donner « avis de la mort de Balp en toutes les paroisses du voisinage, et « que M. le duc de Chaulnes estoit aux environs avec les troupes « du Roy, qu'il feroit pendre tous ceux qui se trouveraient les « armes en mains, et qu'il donneroit l'amnistie générale à tous ceux « qui les auroient quittées. »

« Le lendemain matin, cependant, quatre mille personnes s'as- « semblèrent encore et s'avançant jusqu'à une plaine voisine du « Tymeur, envoyèrent six députés « pour voir s'il estoit vray que « leur chef fût mort et demandèrent à voir le corps, le marquis de « Montgaillard le leur ayant fait voir et leur ayant dict que M. le « duc de Chaulnes arrivoit avec l'armée du Roy, et que s'il les « trouvoit sous les armes il les feroit tous pendre, cette nouvelle « acheva de les effrayer et ils se dissipèrent dans le moment. »

Le 24 septembre suivant, les juges et les plus notables habitants de Carhaix, au nombre de plus de soixante[1], attestaient dans une déclaration solennelle que le sieur de Montgaillard avait sauvé leur ville et tout le pays, en mettant à mort Sébastien le Balp, en son vivant notaire royal, lequel « s'étoit acquis une telle réputation et « autorité parmy les paysans révoltez de ce canton.

« Il y a encore, cite M. Lemoine, une autre déclaration de M. de « Kerampuil[2], gentilhomme fort considéré en ce pays, qui fait voir « la résolution que le gouverneur de Carhaix et quelques autres « gentilshommes avoient prise avec luy de tuer le Balp, et que la « veille il devoit aller brûler Carhaix et jeter la désolation partout

[1] En tête de cette pièce présentée également par M. Lemoine dans son très important ouvrage, on trouve dans les signataires, messieurs Henry chef de nom et d'armes de Kerampuil ; — Guillaume de Kerampuil (son fils) ; — Sébastien de Kerampuil, diacre (leur neveu et cousin).

[2] Henry de Saisy de Kerampuil, qui devenu veuf se fit prêtre cinq ans plus tard, était fils de Pierre de Saisy de Kerampuil, sénéchal de Carhaix, et de Jeanne de Kergrist.

« le pays, le sieur de Montgaillard les délivra de la tyrannique « captivité où ils étaient depuis quatre mois.

« L'épouvante estoit encore si grande dans Carhaix, mesme « après la mort de Balp, que les juges n'osèrent aller au Tymeur « pour faire la levée de son corps, de quoy le marquis de Mont- « gaillard les envoya sommer; et comme ils le refusèrent, il le laissa « prendre à ses parents qui le firent enterrer avec pompe dans « l'église de Kergloff. »

« Le douzième octobre 1675, M. de Marillac, intendant de la pro- « vince de Bretagne, ayant ordonné de faire le procès au cadavre « de Balp, la justice envoya demander à la dame de Montgaillard « si elle agréoit qu'on fist exposer le corps de cet homme devant la « porte de son chasteau, pour réparer en quelque manière les « insolences qu'il y avoit commises. Il fut ordonné que ce chef des « révoltez seroit déterré, traisné sur une claye, le visage contre « terre, rompu et ensuite exposé sur une roue, ce qui a esté « exécuté. »

A partir de ces faits, l'histoire du passé de Carhaix n'a plus de grands faits à relater, hors ceux de la Révolution, cent et quelques années après. L'expulsion de ses couvents et les agissements de ses fonctionnaires, la prison établie dans son monastère des Hospitalières, et les illustres victimes qu'elle renferma, le rôle que joua son clergé séculier et régulier, tout cela se retrouvera dans les quatre notices des monastères de Carhaix formant la seconde partie de notre travail.

Après la crise de 1675, Carhaix voit sa société, naguère belle et distinguée, disparaître rapidement, et tombe de nouveau dans la décadence progressive. Ses manoirs également se dépeuplent. Ce n'est plus la juridiction royale de la ville qui retiendra les familles distinguées : les charges du Parlement de Rennes sont devenues leur point de mire, et pour les acquérir à prix exorbitants, il leur faut délaisser, quitter, même vendre les antiques demeures des ancêtres qui vont rester dans l'abandon et la ruine pour jamais.

Terminons par un exposé des principales églises et chapelles que renfermait Carhaix. Outre celles de ses quatre monastères, Augustins, Carmes, Ursulines et Hospitalières, on y voyait l'église de

Plouguer-Carhaix fort ancienne, et mère-paroisse autrefois ; la collégiale de Saint-Trémeur, sa voisine, et l'église Saint-Quigeau au côté sud-est de la ville, paroisse tréviale dont il ne reste rien, et que la Révolution a détruite : de même, diverses chapelles n'existent plus. On y trouve encore celle de Sainte-Anne, curieuse par sa forme longue et étroite dont les origines sont mémorables puisqu'elle fut la chapelle de l'hôpital fondé vers 1498 par Maurice du Mené dont nous avons longuement parlé.

Les plus importants châteaux des environs de Carhaix étant des lieux historiques par tout ce qui s'y est passé, il plaira sans doute aux généalogistes de trouver ici une notice sur deux des principaux, le Tymeur, et Kergoët qui ont été le théâtre des plus terribles événements du pays de Poher, comme on vient de le voir.

En même temps pour l'éclaircissement de bien des personnages cités dans les notices des monastères, le lecteur pourra recourir à nos pages généalogiques et les y trouver.

NOTICE SUR LE CHATEAU DE KERGOET

EN SAINT-HERNIN, PRÈS CARHAIX

Précieux et rarisssime document intitulé : Généalogie de la maison de Kergoët dont le château est situé en la paroisse de Saint-Hernin, évêché de Cornouaille, sous la juridiction royale de Landeleau, à présent annexée à celle de Châteauneuf.

A Quimper, chez Jean Perier, imprimeur et libraire du diocèse, 1715.

Les seigneurs de Kergoët possèdent les premières prééminences de Saint-Hernin, avec les enfeus, écussons, bancs, lisières, et leur juridiction s'y exerce en haute justice, à quatre pôts, les patibulaires se voyant élevés sur le grand chemin de Carhaix à Quimper.

La maison de Kergoët a eu trois branches : la branche ainée qui est la souche représentée à présent par M. le marquis de Courcy. Les premiers cadets, seconde branche représentée par MM. de Tronjoly de Gourin, en Cornouaille ; les seconds cadets, troisième branche représentée par les seigneurs du Guilly, portant

leurs surnoms de Kergoët, étant les derniers sortis de la maison de Kergoët ; les chefs du nom et d'armes, et les seuls à présent héritiers de la gloire qu'ils se sont acquise de tout temps, soit dans l'épée, soit dans l'église.

Jean de Kergoët, chevalier, seigneur dudit lieu, est le premier que l'on trouve nommé dans les titres de Kergoët, près Carhaix ; il est qualifié de Monsieur Jean de Kergoët, par l'acte de transaction, dont copie est au château de Kergoët passé l'an 1280, entre Alain vicomte de Rohan et Hervé de Léon, auquel accord il est dénommé arbitre avec nombre d'autres personnes de grande condition ; on ne trouve pas les noms de sa femme, ni de ses enfans, mais bien le nom de Raoul petit-fils de Jean, comme il est marqué.

Raoul de Kergoët fut l'un des principaux capitaines commandant les troupes du tant renommé Bertrand du Guesclin, lequel il assista en une défaite mémorable d'Anglais au combat de Saint-Mean au bas Maine, l'an 1360. On ne sçait qui estoit sa femme ; mais son fils estoit Hervé.

Hervé seigneur de Kergoët en l'an 1364, entra tout jeune au service de Charles de Blois, soutenant le party de la France, et fut gendarme de la compagnie de ce prince, duquel il prit congé pour combattre en duel un nommé Gauthier Huet, capitaine anglois. S'estant avancé par ordre du duc Jean son prince à la veuë des deux armées, rangées en bataille dans la plaine d'Auray, défiant le plus vaillant du party françois, ledit Hervé de Kergoët accepta le combat, et soutenant l'honneur de la Bretagne, porta Huet par terre d'un coup de lance, et par générosité donna à son ennemi sa vie et ses armes : le lendemain les armées s'estant mêlées en cette mémorable bataille d'Auray, Hervé de Kergoët mourut au lit d'honneur, et fut trouvé son corps auprès de celuy de Charles de Blois son maître qui fut aussi tué, et furent encore trouvés morts auprès de lui deux autres de ses gens d'armes nommés Kergorlay et Boisboissel.

Jean, chef du nom et d'armes, chevalier, seigneur de Kergoët, ratifia la paix de Guerrande, avec nombre d'autres gentilshommes à Lamballe le 28 avril 1381. On ne sçait qui estoit sa femme : il eut pour fils Guillaume aîné, et Yves puisné.

Guillaume, haut et puissant seigneur de Kergoët, chevalier de l'Hermine, rendit plusieurs bons services au duc Jean V qui avoit guerre contre les Anglois : Guillaume de Kergoët à la tête des troupes de ce duc fut pris prisonnier par les Anglois, auxquels il paya grosse rançon ; mais le duc lui en rendit une partie, comme fait foy le compte de Jean Droniou, receveur général de Bretagne en ce temps-là, auquel il est passée une somme notable payée à Guillaume de Kergoët. pour aider à payer sa rançon comme général d'armée : on ne sçait pas sa femme, son fils fut autre Guillaume

Yves de Kergoët son puisné estoit médecin du duc, et fut évêque de Tréguier l'an 1401[1].

Guillaume de Kergoët, baron du dit lieu, fut fait Banneret de Bretagne l'an 1451, aux Etats de Vennes par le duc Pierre second du nom, lors régnant en Bretagne, épousa damoiselle Plezou de Coëtquéveran. De leur mariage sont issus plusieurs enfans : ils estoient seigneurs de Kergoët, de Coëtquéveran, de Menguionnet et de Troamboul, et jouissaient de plus de trente mille livres de rente selon la supputation que l'on feroit aujourd'huy du revenu de ces terres.

Voici les noms de leurs enfans :

Guillaume de Kergoët, l'aîné.

Pierre de Kergoët, puisné dont est issue la branche du Guilly, en laquelle maison il fut marié à l'héritière.

Jeanne de Kergoët, fille aînée.

Jeanne de Kergoët, seconde fille.

Ysabeau de Kergoët, troisième fille.

Toutes furent bien mariées comme on va voir, et après l'on fera la généalogie de Guillaume, et puis celle de Pierre son puisné, dont les descendants sont à présent les chefs, et seuls du nom et d'armes.

Jeanne de Kergoët, fille aînée, épousa messire Loüis de la Rue-Neuve, escuyer seigneur de Kerazret, eurent des enfans.

Jeanne de Kergoët, cadette, épousa Jean seigneur de Moëlien, dont sont issus les seigneurs de Moëlien d'aujourd'huy.

[1] En vain cherche-t-on son nom dans le catalogue des évêques de Tréguier de dom Lobineau.

Ysabeau de Kergoët, troisième fille, épousa noble escuyer Jean seigneur de Kernéguez, qui de dame Catherine de Canaber de Kerlouët laissa Henry seigneur de Kerneguez, qui eut deux femmes : la première, Jeanne de Kerampuil ; la seconde, Marie du Perrier, desquelles femmes il eut plusieurs enfants.

Guillaume, baron de Kergoët, frère desdites dames, chevalier, sgr de Coëtqueveran, Menguionet, etc., épousa damoiselle Guillemette de Rosmadec, fille de haut et puissant seigneur de Rosmadec : ledit Guillaume de Kergoët fut curateur des enfants de son frère Pierre de Kergoët, seigneur de Troamboul, du Guilly, ledit Guillaume a eu pour enfants de sa femme Guillemette de Rosmadec, Marie de Kergoët fille aînée, et Catherine cadette.

Marie de Kergoët, fille aînée et héritière, fut mariée deux fois : le premier mary était haut et puissant Loüis, seigneur de Plœuc, marquis du Tymeur, mort sans enfants.

Le second mary fut haut et puissant Jean, seigneur de Quélen[1], baron du Vieux-Chastel[2], Catherine de Kergoët, devenue héritière, avait épousé dès le vivant de sa sœur messire Jean du Quélennec seigneur de Kerjoly et de la Ferté[3], duquel elle laissa plusieurs enfants, sans cela la branche de Pierre de Kergoët seigneur du Quilly eut hérité aux biens du surnom, comme estant chefs du nom et fils du frère de Guillaume ; car la branche de Kergoët-Tronjoly estoit cadette depuis longtemps ; elle est aussi tombée en quenouille de la maison de l'Ollivier à Gourin.

Les enfants de cette Catherine et du sieur du Quélennec sont :

Philippe du Quélennec dont la postérité se verra cy-après ;

Anne du Quélennec dame de Fraval ; son mari, messire René de Fraval était seigneur de Crénihuel, près Pontivy.

Marie du Quélennec épousa Gilles seigneur de Botmeur.

Catherine du Quélennec, troisième fille de Jean du Quélennec, épousa messire Jean de Riouallen seigneur de Mesléan et de Lan-

[1] Fils d'Olivier, IIe du nom, sire de Quélen, et de Marie de Berrien, Olivier mort en 1525, et sa femme en 1511.

[2] Aussi mort le 31 août 18547, laissant un fils, François de Quélen qui rend aveu 5 septembre 1547 pour la seigneurie de Quistinic.

[3] Fils de Philippe du Quélennec sgr de Tronjoly, et de Marguerite du Pou.

nuzouarn ; laquelle maison est tombée par héritière dans la maison de Penmarch en Léon.

Philippe du Quélennec leur frère, chevalier, seigneur de Kergoë Kerjoly, Minguionet, la Ferté, Coëtquévéran, etc., vivait aux années 1530 et 1540, épousa dame Françoise le Thominec, fille de messire Charles le Thominec seigneur de Chef du Bois, et de Marguerite de Trégain, qui avait en surnom Tréziguidy, et estoit seigneur de la Boexière Edern :

Ledit Philippe du Quélennec eut plusieurs enfants : Jacques du Quélennec, décédé jeune.

Rolland du Quélennec, chevalier de Malte, petit-fils de Catherine de Kergoët.

Jean du Quélennec, seigneur de Kergoët, décédé sans enfants ; il avait épousé Anne de Plœuc.

Alain du Quélennec, héritier de son frère, mourut aussi sans enfants.

Jeanne du Quélennec, héritière de tous ses frères, comme l'aînée continua sa postérité comme nous allons voir.

Louise du Quélennec, sa sœur cadette, épousa Jean sgr de Clévédé.

Jeanne du Quélennec, héritière de tous, dame de Kergoët, de Kerjoly, de Chefdubois, de la Boexière-Edern, du Minguionet, de Coëtqueveran, etc., fut mariée trois fois.

Premièrement, elle épousa messire Guy de Lesmais, seigneur de Lesmais, fils d'autre Guy de Lesmais et de damoiselle Françoise de Morizur, eurent des enfants dont il sera parlé.

Secondement, elle épousa messire Gilles, seigneur du Liscouët, marquis du Bois de la Roche, sans enfants.

Troisièmement, elle épousa messire Maurice de Perrien, seigneur de Breffeillac qui estoit veuf, avoit un fils qui par double mariage épousa Jeanne de Lesmais, fille de ladite du Quélennec de son premier mariage, duquel il y avoit trois enfans, sçavoir :

Louis de Lesmais, décédé sans enfans.

Pierre de Lesmais, duquel on verra la postérité.

Jeanne de Lesmais, cy-dessus, dite femme du seigneur de Perrien Breffeillac.

Pierre de Lesmais, seigneur de Kergoët, Kerjoly. Chefdubois, la Boexière-Edern etc[1]., car il avoit quantité d'autres belles terres, épousa en premières nopces Moricette de Guiscanou, et n'eurent point d'hoirs. Ledit Pierre se remaria et épousa en secondes noces Marie de Goulaine, fille du seigneur Claude marquis de Goulaine et de Jeanne de Bouteville, dame du Faouët, duquel mariage fut fils unique Claude.

Claude, vicomte de Lesmais, sgr baron de Kergoët, sgr de Kerjoly. Chefdubois, la Boixière-Edern, Meinguionet, Coëtquévéran, etc . épousa Anne d'Acigné, fille de Jean d'Acigné, comte de la Roche-Carnavalet, de Grandbois, et décéda ledit Claude de Lesmais sans enfants : sa tante recueillit sa succession.

François, seigneur de Perrien et de Breffeillac, mari de Jeanne de Lesmais comme est dit cy-dessus, recueillit la succession de Kergoët, et eut pour enfants Toussaint et Anne de Perrien.

Toussaint de Perrien, seigneur de Kergoët, de Breffeillac, de Kerjoly, de Lesmais, de Coëtquévéran, de la Boexière-Edern, de Minguionet, de Chefdubois, épousa dame Louise du Quengo, fille aînée de messire Jean, seigneur du Rocher-Vaudeguy, et de dame du Bourgneuf, fille de messire René du Bourgneuf, premier président au Parlement de Bretagne, et mourut sans enfants. (Il fut le fondateur, en 1644, des Carmes établis d'abord à Saint Sauveur, puis à Carhaix).

Anne de Perrien épousa Vincent le Moyne sgr de Trévigny, fils de Yves et de Marguerite de Kerouzeré, chevalier de l'Ordre du Roi. (Elle était veuve en 1629, époque où elle fonda les Ursulines de Saint-Pol-de-Léon).

[1] Ce seigneur, dit le chanoine Moreau (*Histoire de la Ligue en Bretagne*), était riche, bien ameublé, avait en son écurie neuf à dix belles paires de chevaux, et pouvait payer rançon de neuf ou dix mille écus, outre le pillage de la maison, et c'est pourquoi la Tremblaye et ses troupes avaient bonne envie de lui mettre la main sur le collet. Mais il avait déjà été averti par la retraite de quelques fuyards de la ville, si bien que l'ennemi le trouva sur ses gardes avec quinze ou vingt, tant gentilshommes que serviteurs de sa maison, qui reçurent à bonnes arquebusades l'ennemi ; et quelques efforts qu'ils fissent l'espace d'une heure ne purent forcer ceux du dedans et furent obligés de se retirer à Carhaix avec perte de douze ou quinze de leurs hommes. »

Ils furent héritiers et seigneurs de Kergoët et quantité d'autres belles terres, aussi jouissoient ils d'un très gros bien ; ils laissèrent beaucoup d'enfans, sçavoir :

Pierre Le Moyne seigneur de Trévigny.

François Le Moyne.

Charles Le Moyne, jésuite.

Marie Le Moyne épousa Vincent de Kergadiou.

Louise Le Moyne épousa François de Lésormel.

Jeanne Le Moyne épousa François Le Bihan, sgr du Rodour.

Et trois autres, religieuses.

Pierre Le Moyne, seigneur de Trévigny, décéda l'an 1636, auparavant sa mère, et aussi n'a pas joui de Kergoët ; mais bien son fils aîné Toussaint qui sera nommé cy-après.

Ledit Pierre avoit épousé Jeanne Guinement dame de Kergariou[1] et en laissa deux enfans, Toussaint Le Moyne marquis de Trévigny,

Et Catherine, sa sœur.

Ladite Catherine Le Moyne de Trévigny (sœur de Toussaint, marquis de Trévigny), épousa en Normandie le marquis de Saint-Simon, dont a eu l'héritière, monsieur le marquis de Courcy ; et comme on verra dans la suite est à présent seigneur de Kergoët. Ledit seigneur de Saint-Simon et de Plémarais estoit fils de Louis de Saint-Simon, et Marie de Valois.

Messire Toussaint Le Moyne, marquis de Trévigny, baron de Kergoët, vicomte de Lesmais et de Plestin, seigneur de Coetquéveran, de Kerjoly, de la Boexière-Edern, de Breffeillac, etc., épousa damoiselle Philippe du Quengo, fille aînée du seigneur du Rocher-Vaudeguy, vicomte de Tonquédec, et de dame Silvie de Rohan, sa femme, fille de Louis de Rohan, prince de Guémené et de Montbazon, et de Léonore de Rohan, dame de Gié et du Vergier : ledit Toussaint Le Moyne a eu des enfans tous morts à l'exception d'une fille qui avoit épousé le seigneur de Sérent, marquis de Kerfily, conseiller au Parlement[2].

[1] Jeanne Guynement était fille de noble escuyer Guillaume Guynement, sgr de Penanec'h, Lalunec, sénéchal et lieutenant de Carhaix en 1562, et de Hélène de Kergariou.

[2] Silvie de Trévigny, marquise de Sérent, fut héritière de son frère, Malo-Joseph Le Moyne, marquis de Trévigny, mort sans alliance sur un champ de bataille : ils furent les derniers de cette noble race.

Le seigneur de Sérent, marquis de Kerfily, épousa mademoiselle Sylvie Le Moyne de Trévigny qui estant veuve a joui de Kergoët; elle n'avoit pas d'enfans, si bien que Monsieur le marquis de Courcy en est l'héritier.

Le seigneur marquis de Courcy représentant monsieur de Saint-Simon et de Plémarais, qui avoit épousé Catherine Le Moyne de Trévigny, est à présent seigneur du Kergoët, a plusieurs enfans, et représente à présent la branche aînée des seigneurs de Kergoët, en 1715. »

Ici se termine ce mémoire auquel nous avons seulement ajouté les notes explicatives; le regardant comme pièce curieuse et rarissime pour les généalogistes. Nous le devons au très estimé vicomte de Kermenguy, député, qui le possédait imprimé.

Les branches de Kergoët, appelées du Guilly et de Tronjoly y sont également présentées, mais sortaient de notre sujet en les plaçant dans ces pages. Kergoët passa vers cette époque aux Roquefeuil. Les deux illustres amiraux de ce nom, père et fils, le possédèrent jusqu'à la Révolution. Il fut alors vendu nationalement. Le château n'existe plus : une maison bourgeoise le remplace.

Ctesse DU LAZ.

UNE ENQUÊTE SUR LA LANGUE BRETONNE

« Soyons fidèles à notre langue natale si harmonieuse et si forte au milieu des landes, loin du pays si douce à entendre ». Ces conseils, que formulait Brizeux, à l'occasion de la publication de son petit recueil de chansons bretonnes « La Harpe d'Armorique », en décembre 1843, méritent d'être répétés à tous les échos de la Bretagne, afin qu'ils soient entendus de tous ses fils, bretons ou gallos, qui aiment leur petite patrie et lui réservent dans leur cœur, à côté de la grande, une place de choix.

Aussi l'*Association bretonne*, dans son Congrès provincial de Saint-Brieuc qui fut, en 1896, une merveilleuse manifestation de la vitalité de notre Province, résolut, en souvenir de ces assises solennelles de l'agriculture, de l'archéologie et de l'histoire de la Bretagne, de tenter un effort vigoureux pour la conservation de notre vieil idiome national, le celtique armoricain. Elle constitua un Comité qui depuis lors se réunit régulièrement pour travailler à la préservation de la langue bretonne et même arriver à sa propagation parmi les classes qui l'ont abandonnée.

En effet « il est peu logique, comme l'écrivait encore Brizeux dans la note dont nous citions plus haut un extrait, quand tous les vieux monuments sont avec tant de soins conservés de détruire une antiquité vivante. »

L'œuvre de destruction marche pourtant grand train, au détriment des antiques traditions de nos campagnes et de notre vieil esprit provincial. De tous côtés, montent jusqu'à nous des plaintes qui ont excité le zèle des membres du Comité de Préservation ; elles lui sont venues surtout du département des Côtes-du-Nord, où il a exercé son action et poursuivi son enquête. Le breton y est parlé dans trois régions très distinctes : la Cornouaille qui dépendait de

l'ancien évêché de Quimper, le Goëllo qui formait un archidiaconé de l'évêché de Saint-Brieuc, le Tréguier qui constituait un diocèse entièrement celtisant.

Nous essaierons de donner un aperçu de ces plaintes, extraites d'une volumineuse correspondance, pour permettre aux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée* de toucher le mal du doigt et de comprendre la nécessité d'un prompt remède.

*
* *

Dans le Tréguier, la Cornouaille et le Goëllo, la langue bretonne sert aux conversations quotidiennes; les prêtres l'emploient en chaire pour enseigner la religion au peuple ; les parents, au foyer de la famille, en usent dans la récitation des antiques prières devant la statuette de faïence aux couleurs vives qui orne les autels domestiques de chaque maison. La lecture de la *vie des saints*, nourriture intellectuelle de tous, faite en breton dans le volume aimé, jauni par les doigts des lecteurs et précieusement conservé de générations en générations renouvelle dans la mémoire du peuple les traditions historiques du pays qui sont étroitement mêlées aux légendes religieuses.

Or ces vieilles coutumes subissent en ce moment un terrible assaut.

« Comment voulez-vous, écrit un correspondant du Comité, que, dans nos familles bretonnes on prie en commun, puisqu'on ne s'adresse plus à Dieu dans la même langue? Les parents savent leurs prières en breton et les disent en breton ; les enfants au contraire apprennent leurs prières en français et les disent en français ; par conséquent, pas moyen de s'entendre. C'est la famille divisée »

« Il en est de même pour la lecture de la *vie des saints* et de l'*Evangile*. On ne sait plus lire notre vieille langue, à part quelques exceptions de plus en plus rares. On se fait même un point d'honneur d'être ignorant sous ce rapport. Présentez un livre breton à un enfant ; essayez de lui faire lire quelques lignes, il en sera tout humilié et le dédain avec lequel il repoussera ce livre vous donnera la mesure de l'estime qu'il porte à sa langue maternelle. »

Parfois, et le fait mérite d'être signalé, parce qu'il devient trop rare, les parents se rendent compte de ce mal. Ils s'aperçoivent que cette éducation maladroite sépare les membres de la famille, au lieu de les rapprocher. Les anciens ne peuvent profiter de la science des jeunes. Alors, avec cette franchise qui éclate quand les parents ont pris conscience de ce défaut, ils donnent aux maîtres ou maîtresses de leurs enfants des leçons un peu brusques, mais bonnes à prendre.

« Un beau jour, écrit un autre correspondant, ayant à passer par un village, j'entrai dans une maison et je demandai des nouvelles des enfants : « L'institutrice, me répondit la mère, avait donné en prix à ma fille un volume français. Ces lectures là ne nous disent rien, puisque nous ne savons pas le français, aussi je lui ai dit que nous n'avions pas besoin de son prix et qu'elle n'avait qu'à l'emporter. »

Ce système a une autre conséquence qui mérite d'être pesée. L'enfant, élevé dans le mépris de la langue de ses parents, ne tarde pas à dédaigner son père et sa mère et à les considérer comme des êtres inférieurs.

« Sais-tu bien tes prières ? demandait un de nos amis à une petite fille qu'il rencontrait.

— Oh ! oui les prières en français.

— Et pas en breton ?

— Non, le breton est bon pour les filles de la campagne.

— Et ton père et ta mère, est-ce qu'ils disent aussi leurs prières en français ?

— Oh ! non ils les disent en breton, parce qu'ils sont des ignorants ; ils ne sont pas instruits comme moi. »

Notez que cette petite fille est destinée à passer sa vie à la campagne dans un milieu exclusivement bretonnant.

La moralité de la famille ne tarde pas à souffrir de cette destruction des vieilles coutumes familiales, qui avaient fait dans le passé la force de la Bretagne et donnaient à nos chaumières un cachet de vie monastique.

« Dimanche dernier, je partais pour la campagne. J'eus l'occasion, au retour, d'entrer chez des propriétaires cultivateurs qui di-

rigent une culture très importante et appartiennent à l'une des meilleures familles du canton... La mère était seule à la maison et j'entrai en matière, en admirant une forte lampe à pétrole suspendue au plafond et en la comparant aux chandelles de résine dont on se servait autrefois. »

— « Tout le monde, ajoutai-je, peut lire convenablement le soir. Lisez-vous toujours.

— « Je suis désormais la seule à lire en breton et je ne lis encore que cela. Quand mes fils lisent, c'est surtout la Gazette... Du reste, on lit désormais assez peu. Les jeunes gens causent et jouent aux cartes et aux dominos. »

« De même que la chandelle de résine, près de laquelle une personne lisait dans la cheminée, était plus poétique, quoique moins pratique, que la lampe à pétrole qui l'a remplacée, ainsi la lecture pieuse en breton était plus salutaire pour tous que les lectures en français qui forcément deviendront mauvaises, car on prend goût aux romans et aux feuilletons. »

Tous ceux qui connaissent l'esprit breton savent l'attrait que les chansons ont pour nos populations rurales. Il est si puissant que les missionnaires y trouvent un de leurs moyens d'action le plus efficaces. Malheureusement les poésies immorales tendent à supplanter, dans l'embrasure de la fenêtre qui sert de bibliothèque, les *Gwerz* honnêtes d'autrefois.

« Il m'est arrivé de trouver dans des maisons même très humbles, sur l'appui de la fenêtre, aux lieu et place de la collection des *Gwerz* qui charmaient les vieux parents, des cahiers où la fille de la maison avait copié laborieusement des chansons françaises, absolument immorales, tirées d'un mauvais journal illustré, ou rapportées de la caserne par des jeunes gens. »

L'hostilité que les maîtres et maîtresses d'écoles témoignent souvent contre le breton s'explique assez facilement par leur origine. Comment favoriseraient-ils une langue qu'ils ne connaissent pas ?

« Dans votre louable campagne en faveur du breton, écrit-on au Comité, tout a été dit ou peu s'en faut. Voulez-vous cependant me permettre une simple observation pour éclaircir un côté grave de la question ? Vos correspondants bretons expriment le légitime

désir de mettre un terme à l'ostracisme de notre langue si belle et si chrétienne ; mais comment n'ont-ils pas su qu'ils se heurteront à une impossibilité de fait, tant que dans le choix de nos maîtres et de nos maîtresses d'école règnera la plus grande indifférence ? On dirait une véritable hostilité.

Voici une paroisse entièrement bretonne. Tout naturellement la logique y demande un instituteur ou une institutrice que le breton n'horripile pas. Or qu'arrive-t-il souvent ? Tout le contraire ; c'est un *galo*, ou une *galez*, très respectable d'ailleurs, qu'on y installe à la direction de l'école. Est-il étonnant dès lors que notre langue soit traitée de Turc à More ? »

Ce mal signalé par notre correspondant n'est pas toujours facile à guérir ; mais il n'en appelle pas moins l'attention de ceux qui portent la responsabilité de la formation de la jeunesse bretonne.

Il y a plus. Les maîtres ajoutent parfois de redoutables sanctions à l'exemple qu'ils donnent. Après avoir défendu à l'enfant de parler sa langue, ils le poussent à dénoncer ses petits camarades qui l'emploieraient, sous peine de subir une punition infamante.

« Ce *symbole* n'est point passé de mode. Dans combien de nos écoles, il est défendu de parler breton aux récréations, sous peine d'être condamné à chercher de l'eau à la fontaine ou à balayer la classe. »

De la crainte du *symbole* au mépris du breton, il n'y a qu'un pas. « On tuerait ma fille plutôt que de lui faire répondre un mot de breton » disait une mère de famille.

« Etant à Pl... nous dit encore un de nos amis, j'allais souvent chez des personnes âgées du bourg. Je devais parler breton aux parents et français aux enfants, ou si je parlais breton à ces derniers, la réponse m'était faite en français. Un jour je demandai à une jeune fille si elle ne savait pas le breton : voici quelle fut sa réponse : « Je n'aime pas le breton, Monsieur ! »

Cet état d'esprit crée dans nos régions frontières des situations contre nature. Les liens si doux de l'affection paternelle et du respect filial sont rompus. Séparés, par l'impossibilité d'échanger leurs pensées ou d'exprimer leurs sentiments, parents et enfants se considèrent bientôt comme des étrangers qu'un hasard malheureux

réunit un jour sous le même toit et associa, par une fantaisie du sort, autour du même foyer.

« Un jour, dit M. Paturel, je passais par Plouha. Ayant besoin d'un renseignement, j'entre dans une maison. Il y avait là trois personnes : une grand'mère, sa fille et le petit garçon de celle ci. Une seule savait le français, l'enfant. Je lui parlai, mais il ne put me donner l'indication qu'il me fallait ; il regarda tristement son aïeule et sa mère. Celles-ci lui firent un geste de muet. Elles ne pouvaient pas le comprendre. Alors il alla deux portes plus haut chez la voisine qui servait d'interprète habituel entre la mère et l'enfant. La voisine parla breton à la mère et elle traduisit à l'enfant ce que je désirais savoir ! »

*
* *

Nous n'avons pas cherché à charger la description de l'état de notre pays, nous n'avons point forcé les ombres du tableau : notre peinture est basée tout entière sur les conclusions de l'enquête, menée avec un infatigable dévouement, par un homme qui est l'âme du Comité pour la préservation du breton, M. François Vallée, l'ardent apôtre de la cause que nous défendons.

Cet exposé forme un bref et pâle résumé des protestations, des récriminations, des plaintes et même des colères des hommes de cœur qui voient disparaître, avec la pureté et l'intégrité de l'idiome national, l'esprit de la race, ses traditions patriarcales et ses coutumes privées et publiques. Incapables d'assister sans émotion à l'effacement d'un glorieux passé, ils cherchaient de tous côtés un appui, un centre de groupement et de cohésion. L'Association bretonne leur a ouvert ses bras et, en se réunissant autour d'elles, ils se sont comptés et promptement ils ont senti qu'ils constituaient une force.

Leurs travaux méritent d'être connus. En un rapport lu au Congrès de Rennes en 1897, nous avons raconté leurs efforts et leurs succès. Ces premières victoires, loin de les exposer à la paresse, les ont fortement encouragés à marcher de l'avant, sans défaillance : mais les proportions d'un simple article ne nous permettent point de rappeler les grandes lignes de cet exposé.

Les brochures documentées de M. Paturel avocat à Saint-Brieuc, de M. Philoüze avoué dans cette même ville, de M. Buléon, professeur au petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray, de M. Vallée, licencié en philosophie, directeur de la *Kroaz ar Vrezonec*, témoignent de l'ardeur avec laquelle les vrais Bretons soutiennent les intérêts de de notre langue provinciale. Les livres de propagande, les gwerz, les poésies, les journaux répandus par les soins du Comité à plusieurs milliers d'exemplaires s'en vont comme des messagers de bonne nouvelle réveiller au cœur des Bretons, l'amour des traditions du passé. Après avoir dépeint le mal, nous pourrons bientôt peut-être montrer aux lecteurs de cette revue avec l'efficacité des remèdes, les espérances des Celtisants qui se résument en ce vieil adage :

Eur feiz, nur iez, eur galon !
Ar c'hiz gôz, ar c'hiz gwirion !
Une seule foi, une seule langue, un seul cœur !
Les vieilles coutumes sont les bonnes coutumes !

A. DE LA VILLERABEL,
Chan. hon. de Saint-Brieuc.

JEAN KERVER

DRAME EN TROIS ACTES, EN VERS

(*suite*[1])

ACTE TROISIEME

Même décor qu'à l'acte précédent. — Le glas tinte toujours à Notre-Dame, mais à sons plus distants et plus faibles. Paulette agenouillée se relève, va à la fenêtre du fond, revient sur le devant de la scène, s'asseoit, paraît très agitée.

SCÈNE I.

PAULETTE (*seule*).

Quelle effroyable lutte, et comme il m'a traitée !...
Je ne puis vivre seule, avilie, insultée,
Sans qu'une voix s'élève, ou qu'une douce main
Ecarte, devant moi, les ronces du chemin !
On pleure, on plaint les morts ! Hélas ! quelle ironie !
N'est-ce pas la plus vraie et plus lente agonie
Quand l'infâme soupçon attaque le plus cher
De nos biens, notre honneur, souillant l'âme et la chair ?

(Court silence).

Kerver est mort, ayant perdu sa confiance,
Mais il était de ceux qui souffrent en silence,
Et nul n'a pénétré le douloureux émoi
Du suprême regard qu'il a fixé sur moi...

(Avec indignation).

[1] Voir la livraison de mars 1898.

Alors, pour le venger, son fils vient qui me cloue
Au poteau d'infamie et me couvre de boue...

(Expression de douleur profonde).

Eh bien ! je me sens prête à pardonner l'affront,
J'ai moins de rage au cœur et moins de honte au front,
Quand je pense — indicible et torturante peine ! —
Que de débris d'amour est faite cette haine...
Il m'aimait, mon image était gravée en lui,
Il a cru que l'honneur de mon âme avait fui,
Et que je l'oubliais, en trahissant son père...
Ah ! je comprends d'abord son aveugle colère
Et la rébellion de son ancien amour ;
Mais une vie intacte étalée au grand jour
Me montrait au-dessus de l'insulte et du blâme...
Il m'a tordu le cœur, il m'a violé l'âme...
Horreur !

(Elle se jette à genoux).

Et vous savez, mon Dieu, que je n'ai pas
Sur la route où le mal nous guette à chaque pas,
Failli ni chancelé ; votre humble créature
Dans l'épreuve a gardé sa conscience pure...

(Elle se relève).

Je suis en proie au vil soupçon, au doute affreux,
Une folle terreur m'étreint ; le malheureux,
Dont ce monde infernal veut faire mon complice,
M'obsède, me poursuit : c'est mon dernier supplice,
Que d'entrevoir partout son visage hagard

(Regardant autour d'elle avec une sorte d'égarement).

Et de sentir peser sur moi son dur regard,
Ces voiles noirs, épais et lourds, ce glas qui tinte
Disent la vie en fuite et l'espérance éteinte !
Pleurs sur les murs, pleurs dans mes yeux, le deuil partout
N'est-ce pas trop pour mettre une pauvre âme à bout ?
Jamais plus le soleil au front de la captive
Ne viendra se poser — la nuit m'enterre vive...
J'ai peur ! L'esprit malin m'envoûte lentement,

Le bourreau m'apparaît quand j'échappe à l'amant.
Et ma détresse étant immense, je médite
De me sauver bien loin de la maison maudite,
Où d'injustes fureurs me font subir un sort
Plus affreux mille fois qu'une cruelle mort!..

(Elle va au fond, très agitée, revient au-devant de la scène, et, dans ce mouvement, se trouve face à face et reste stupéfaite devant Robert Fargent qui est entré par la gauche).

SCÈNE II

ROBERT FARGENT, PAULETTE KERVER

ROBERT (*arrêtant du geste Paulette*).

Ne craignez rien de moi; je suis venu, Madame,
Vous sauver d'un péril imminent : on proclame
Dans toute la Cité, par ordre de la Cour,
Qu'il ne faut pas attendre ici la fin du jour.
Depuis longtemps miné, le pont s'ébranle, il croule :
C'est un sauve-qui-peut.

(Clameurs au dehors)

Vous entendez la foule!
Dans une heure il sera trop tard; je suis venu,
Quoique votre mépris me soit trop bien connu,
Ouvrir sa cage à la captive abandonnée,
Et vous conduire où vous voudrez être menée.
Obtiendrai-je l'insigne et suprême faveur
D'être accepté non comme amant, comme sauveur?

PAULETTE (*avec effort*).

A quoi bon? Je demeure, il vaut mieux que la vie
Me soit très promptement et d'un seul coup ravie.
Le seul, le vrai salut est de bientôt mourir,
Pour qui n'aurait pas eu la force de souffrir.

ROBERT (*s'animant par degrés*).

Est-il vrai ? Quand le plus misérable veut vivre,
Vous implorez la mort, pour qu'elle vous délivre !
Et le gouffre béant qui s'ouvre devant vous,
Loin de vous effrayer, vous attire !...
Un époux
Avait droit, en mourant, à vos décentes larmes ;
Mais éprouveriez-vous de pareilles alarmes
Pour ce digne vieillard qui dort dans le Seigneur ?...

PAULETTE (*après une courte hésitation*).

Eh bien ! vous saurez tout. Je veux que mon honneur,
Sain et sauf, ne soit pas entraîné dans ma chute ;
C'est à cause de vous que l'on me persécute !
(*Mouvement de Robert Fargent*).
Oui, Jean Kerver, le fils de mon mari, prêtant
L'oreille à la rumeur hostile et s'exaltant
De sa douleur mêlée au désir de vengeance,
Répète qu'avec vous j'étais d'intelligence
Pour abuser son père et souiller sa maison ;
Il veut que ces murs noirs parlent de trahison ;
Sa main de dur soldat, coutumier du carnage,
Prend votre nom et m'en soufflette le visage...
(*Etouffant des sanglots*).
Ai-je donc mérité d'être traitée ainsi
Pour vous avoir chassé loin de moi, sans merci,
Aux premiers mots d'amour tombant de votre bouche ?
Pardonnez-moi, j'ai tort. Mais la haine farouche
Pèse trop sur mon cœur, j'ai besoin de pitié,
J'appelle un doux regard, un regard d'amitié
Sur mes derniers moments...
(*Désignant la fenêtre du fond*).
Comme en un jour de fête.
La mort viendra, la mort que je sens toute prête

ROBERT FARGENT (*avec tendresse*).

L'amour est le plus fort, il fait vivre. L'aveu
A débordé de votre cœur et je fais vœu
De vous sauver malgré tout le monde... et vous même.
Vous ignorez encore à quel point je vous aime,
Quelle ardeur de souffrir, quel sentiment profond
Pour vous ont pénétré mon âme jusqu'au fond...
Le mal d'aimer depuis longtemps me dévore,
J'ai donc le droit de crier : Je vous adore !
Pour les mots, pour les seuls mots que vous avez dits,
Joyeux, j'aurais donné ma part de paradis !...

(*Avec une expression d'extase*),

Si ma félicité doit s'enfuir comme un rêve,
Que je la touche au moins ! N'est-ce pas une trève
Entre l'étroite geôle où nous vivions tous deux
Et l'abîme étendant ses bras vertigineux ?
Quand vous m'avez proscrit, tout mon sang par la plaie
Coulait avec ma vie et traîné sur la claie,
Je ne me croyais plus capable d'un effort.
J'étais le possédé qui hurle après la mort.
Puis je me résignai ; la vision lointaine
Eut le don d'apaiser mon angoisse et ma haine,
Votre rayonnement me protégeait. Un soir,
Entrant dans une vieille église, je crus voir
Une sainte aux cheveux d'or, aux yeux de pervenche
Qui sous son auréole et sa parure blanche,
Me plongea dans l'extase : Elle vous ressemblait.
Son regard me suivait, sa bouche me parlait ;
Perdu dans ma muette et fervente prière,
Je paraissais moi-même une image de pierre,
Et l'on m'a laissé là toute la nuit... Enfin,
Jamais pour la Madone on ne vit séraphin
Brûler d'une plus pure et plus constante flamme...

PAULETTE (*douloureusement*).

Loin de me consoler, votre amour me fend l'âme,
Triste et cruel amour qui devait aboutir,

A me supplicier, à vous rendre martyr !...
Votre passion folle exaspère ma fièvre,
Tel un breuvage impur qui dessèche la lèvre.
Je cherchais l'être à qui confier mon tourment,
Je voulais un ami, vous m'offrez un amant.
Je ne ferai jamais fléchir la règle austère
Qui dicta ma conduite envers vous. L'adultère
N'a pas cessé, pour moi, d'être une trahison
Odieuse à mon cœur autant qu'à ma raison.
Condamnée à traîner une vie exécrable,
En vous fuyant, victime, en vous suivant, coupable,
Je tends mon corps brisé, mon cœur las, vers la mort.
D'elle seule j'attends un remède à mon sort.
Et je n'ai pas commis devant Dieu qui me juge,
Un crime en demandant à la mort un refuge !

ROBERT FARGENT

La mort ! Toujours la mort ! C'est aux abandonnés
Qu'elle fait un collier de ses bras décharnés ;
Mais quel charme a pour vous le fantôme à l'œil vide ?
Quel est l'horrible attrait de sa bouche livide ?
Le lis blanc de votre âme a-t-il donc mérité
De tomber sous sa faulx, en pureté ?...
Le danger gronde, il n'est pas de puissance humaine
Pour écarter de vous sa menace humaine
Pour écarter de vous sa menace prochaine ;
L'eau, qui guette sa proie, est un sépulcre ouvert
Où vous tombez vivante...
Ah ! l'homme qui vous perd,
Après avoir conçu la divine espérance
De vous donner sa vie, endure une souffrance
Qui ferait envier la roue ou l'échafaud.
Je veux être pourtant ce martyr, s'il le faut...
Que je puisse vous prendre et guider votre fuite,
Au lieu que vous avez choisi, mourir ensuite !

J'ai soif de vous montrer que je suis tout à vous,
Que j'ai brisé mes vains projets, mes désirs fous,
Pris de la simple et sainte ardeur de vous soustraire
Aux affres de la mort. Le voile funéraire
Est sur vous, je l'écarte, et ne demande pas
Un regard de pitié sur mon obscur trépas...
Je connais tout le prix de votre sacrifice
Et que rien de coupable ou d'impur ne se glisse
Dans un cœur possédé du besoin de s'offrir.
Mais pourquoi m'ôtez-vous le bonheur de mourir,
Pourquoi m'imposez-vous cette vie abhorrée?
Vous ne fléchirez pas une désespérée,
Qui brûle d'échapper à ce monde hideux;
Et, voulant me sauver, vous nous perdrez tous deux.
Je reste et meurs ici, Partez!
Non, sur mon âme!
D'une mort effroyable et d'une vie infâme
Je veux vous délivrer malgré tout, malgré vous.
Je ne suis plus l'amant qui supplie à genoux,
Je suis l'homme sauvant une femme!

(Il s'avance résolument vers Paulette).

PAULETTE *(chancelante).*

Ah! j'ignore,
Où je vais, ce qu'il faut...

ROBERT *(l'entraînant).*

Venez donc!

SCÈNE III

LES MÊMES, JEAN KERVER

JEAN KERVER *(paraissant à la porte de gauche sur le dernier mot prononcé par Robert Fargent).*

Pas encore!
J'arrive ici, Madame, à l'heure du danger
Et vous trouve fuyant aux bras d'un étranger.

Dieu m'est témoin que j'ai, sans haine et sans rancune.
Fait cette tentative à vos yeux importune.
Mais on veillait sur vous, on a pris les devants.
Quelqu'un m'a précédé, prompt aux détours savants,
Sûr de la bienvenue, ayant fait son étude
De vous plaire et sachant charmer la solitude
Que la mort d'un trop vieil époux vous imposa.
Cet homme, glorieux des maux qu'il vous causa,
Je suis heureux des maux qu'il vous causa,
Je suis heureux enfin de le voir face à face,
Et le prie à regret de me céder la place.

ROBERT FARGENT

Parler en maître et me traiter comme un intrus.
C'est votre droit! Chassez, frappez. Quand j'accourus,
Pour arrêter Madame au bord de cet abîme,
J'entendis être seul responsable du crime.
Je me livre! ma vie offerte est la rançon
Du dévoûment qu'elle a repoussé, le soupçon
Ne saurait effleurer cette hermine très pure
Qui veut mourir, craignant l'ombre d'une souillure.
J'ai tout dit, vous savez qui je suis maintenant
Et que vous n'avez pas devant vous un manant,
Prompt à vous étourdir de ses vaines paroles
Et mentant pour sauver sa tête. Craintes folles!
Ordonnez, je suis prêt. Ma vie est-elle un bien
Qu'il faille regretter? Pour moi je ne veux rien :
Mais pour elle, seigneur, soyez clément et juste.

JEAN KERVER

Vous me supposez donc une foi bien robuste,
Pour que je vous écoute avec sérénité!
L'imposture est flagrante.

PAULETTE (*très agitée*).

Il dit la vérité.
Loyal — sur le salut de mon âme immortelle! —

Il m'aima sans le moindre espoir. Votre querelle
S'apaise et tombe en cet instant où disparaît
Son très inconscient et déplorable objet.
Vous n'êtes plus rivaux, à présent, car j'espère
Que la mort va bientôt terminer ma misère,

JEAN KERVER

Que parlez-vous de mort ! Vous vivrez. Il le faut,
La femme de mon père a le devoir très haut
D'imposer au respect du monde son veuvage.
Pour la suprême épreuve armez-vous de courage.
(A Robert Fargent).
Craignant que je ne tombe en ce mouvant cercueil,
Un groupe d'amis va paraître seur le seuil,
Evitons, à tout prix, qu'ils nous trouvent ensemble
Et que l'honneur rougisse ou que la pudeur tremble.
(Il montre à Fargent l'entrée de l'appartement, auquel on accède par l'escalier de droite).
Nul n'osera troubler mon hôte. Entrez ici :
Choisissez de l'asile ou du tombeau.

ROBERT FARGENT

Merci !
Je comprends.

PAULETTE

Mort horrible et lente !

ROBERT FARGENT

Elle délivre !
A jamais séparé de vous, pouvais-je vivre ?
(A Jean Kerver).
Monsieur, vous avez ma parole.

JEAN KERVER *(à part).*

Il a du cœur !
(Robert Fargent monte l'escalier de droite, et disparaît, après avoir embrassé Paulette d'un long regard).

SCÈNE IV

LES MÊMES. — BOURRIEN *et* TRIGAUT *entrent vivement par la porte de gauche. Cris et bruits au dehors. Quelques voix dominent le tumulte.*

VOIX DANS LA FOULE

Gare ! Gare ! — Avancez. On m'étouffe. J'ai peur.
C'est par ici. — Non, c'est par là. Trop tard ! L'eau monte.
Une barque ! sauvez mes enfants ! Quelle honte !
Les archers, où sont-ils ! Malheur ! nous sommes pris !

LA VOIX D'UN HÉRAUT D'ARMES *au-dessus des clameurs.*

Fuyez ce lieu maudit, habitants de Paris !

BOURRIEN

Comme dans Jéricho la trompette résonne ;
Le pauvre peuple est en rumeur, Dieu lui pardonne !

LA VOIX DU HÉRAUT

Dites vos oraisons, levez vos cœurs à Dieu,
Le pont branle, le pont va choir, quittez ce lieu !

TRIGAUT

C'est horrible !

BOURRIEN (*à Jean*).

Qui donc vous parlait tout à l'heure ?
Nous avons entendu plusieurs voix.

JEAN KERVER

La demeure
Est vide, vous voyez. Moi seul, je suis entré
Pour arracher Madame au deuil désespéré
Qui lui fait désirer une mort trop prochaine.

PAULETTE (*à part et bas*).

Pitié, Seigneur !

TRIGAUT

Hélas ! la mort est très certaine
Pour ceux que la folie attache au pont maudit...

JEAN KERVER

Le pont est bien nommé comme vous avez dit.
(Désignant Paulette immobile et comme pétrifiée).
Honorant comme il sied cette grande chrétienne.
Menez-la dans un lieu plus sûr où ne parvienne
L'écho, même lointain des maux qu'elle endura.

BOURRIEN *(à Paulette).*

Allons, Madame.
(A Jean).
Et vous ?

JEAN KERVEL

Je vous suis.
(Bourrien et Trigaut sortent par la gauche, emmenant Paulette qui se laisse conduire machinalement).

SCÈNE V

JEAN KERVER *(seul).*

Il mourra,
Donnant, avec l'amour, son courage en exemple...
Et moi je les suivrais, quand la porte du temple,
Où je vis le bonheur, s'est fermée à jamais !
Quel sort serait le mien, quel espoir désormais ?
Je suis seul, j'ai connu tout le néant des choses
Et sur mon front descend l'ombre des soirs moroses.
Allons ! mon dernier champ de bataille est ici
J'y tombe sous les coups d'un lutteur sans merci.
Place au destin ! Fais trois victimes, jour funeste !
(Il désigne la porte).

Elle est sauvée !

(Il montre l'escalier).

Il est mon prisonnier !

(Il va lentement vers la fenêtre du fond).

Je reste.

(Sur ces dernières paroles, le pont et la maison s'écroulent avec fracas dans le fleuve).

OLIVIER DE GOURCUFF.

RIDEAU

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER ACTE.

LA LÉGENDE DE SAINT YVES

I

Les gestes de saint Yves

Saint Yve est le dernier de nos saints légendaires ;
Son souvenir persiste aux écrits populaires.
Et la tradition conserve encor maints faits
Que n'a point consignés maître Albert de Morlaix.

C'était un saint très doux et surtout charitable,
Il admettait souvent les pauvres à sa table :
Au retour du collège, il dit à ses parents
Qu'il voulait inviter un grand nombre de gens.
Que pour eux il fallait bien soigner la cuisine,
Et qu'on ne devait point y sentir la lésine.
On pensait recevoir des seigneurs très bien mis
Choisis dans les châteaux qu'habitaient ses amis,
Des nobles ou des clercs, peut-être quelques moines :
La table fut exquise et digne de chanoines ;
Mais quand midi sonna, l'on vit à Kermartin
Se présenter, marchant d'un pas très incertain,
La foule des boiteux, bossus ou culs-de-jatte,
Qui par lui conviés, arrivaient à la hâte.
Il les servit lui-même ainsi qu'un maître-queux,
Et c'est depuis ce temps qu'il est patron des gueux.

A quelques ans de là survint une famine
Où l'on vendait si cher en Tréguier la farine
Qu'au marché l'on payait cent écus le sac plein ;
Pendant sept jours entiers, avec deux sous de pain,

Il nourrit cent enfants ; car sous sa main bénie
Tout se multipliait de manière infinie.

Mais, bien qu'il fût très bon et plein de charité,
Par le manque d'égards il était irrité ;
Il ne pardonnait guère, et parfois sa vengeance
Punit les offenseurs avec peu d'indulgence.

A Louannec on voit, sur un tertre escarpé,
Un gros amas de rocs, autrefois bien groupé,
Qui fut un grand dolmen construit aux anciens âges ;
Notre Saint s'y plaisait, après ses longs voyages,
Pour s'endormir en paix, sur ce point culminant.
Un jour qu'il reposait, il survint un manant
Qui voulut l'en chasser, et, de façon revêche,
L'éveilla brusquement, en brandissant sa bêche ;
Pour détourner le coup, Yves porta les mains
Sur le bord du rocher, où ses doigts sont empreints :
Tout près est le tranchant de l'arme meurtrière
Qu'il arracha des bras du paysan colère.
Quand il l'eut désarmé, pour punir son forfait,
Il forma, priant Dieu, l'implacable souhait
Que l'homme eût les cheveux de la couleur maudite
Qui distinguait, dit-on, Judas l'israélite ;
Et que ses descendants, punis pour leurs aïeux,
D'un rouge de carotte auraient tous les cheveux.

Un soir qu'il revenait de Paris en Bretagne,
Il s'était égaré dans la vaste campagne ;
Il en fut très marri, parce qu'il faisait noir,
Et même son cheval trébuchait, prêt à choir,
Car il avait perdu son fer pendant la route.
Il entendit chanter, et pensa que sans doute
Son pas par un chrétien pourrait être guidé ;
Mais c'était un tailleur, à l'auberge attardé,
Qui hurlait, ayant bu, quelque refrain impie.
Le saint s'adresse à lui, doucement il le prie

De le conduire au bourg pour y passer la nuit,
Ou bien de lui montrer un maréchal instruit
Qui pût remettre un fer au sabot de sa bête.
Le tailleur répondit, de façon malhonnête,
Que les moines allant les pieds nus, tout déchaux,
Leur cheval n'avait pas besoin de maréchaux,
Que, lorsque les souliers ainsi manquaient au maître,
Le valet sans les siens pouvait fort bien paraître.
Le saint, très offusqué de ce ton de hâbleur,
Lui dit : « Pour me venger, désormais tout tailleur
N'ayant pas plus que toi la charité chrétienne.
Sera boiteux et laid, afin qu'on se souvienne
Qu'il faut venir en aide au passant égaré. »
Et c'est depuis ce temps, un fait très avéré
Que beaucoup de tailleurs sont boiteux en Bretagne
Et, d'un pas inégal, s'en vont par la campagne.
On voit par le malheur dont ces gens sont atteints
Qu'on doit bien se garder de se moquer des saints.

Bien que de sa justice il eût donné la preuve,
Aidé de ses conseils le mineur et la veuve,
Et fait entendre aux grands des conseils très hardis,
Il ne put, tout d'emblée, entrer au Paradis.
Lorsqu'il se présenta dans la foule empressée.
Qui, pour y pénétrer au seuil était massée,
Saint Pierre, le voyant en robe d'avocat,
Lui refusa d'abord, net, un certificat,
En jurant sur sa foi qu'aux gens de cette sorte
Il n'avait des élus jamais ouvert la porte.
En vain Yves parla, le concierge fut sourd ;
Mais le saint défenseur ne resta pas à court ;
Il prend un référé, plaide et si bien conteste
Qu'il est avec honneur admis au lieu céleste.
On prétend toutefois qu'Yves-de-Vérité
N'est pas, bien que grand saint, au Paradis resté,

Que le bon Dieu voulant un homme de justice
Pour juger sans appel, lui confia l'office
De contrôler les morts au Purgatoire admis
Et de les faire entrer plus tard en Paradis.

Jadis on assurait avec quelque mystère
Qu'il rendait la justice encor sur notre terre,
Et chez les vieux Bretons se retrouve la foi
Qui les fait invoquer le saint homme de loi.
Même en pays gallot naguère était l'usage
D'aller vers Lantréguier faire un pèlerinage
Lorsqu'on était lésé dans sa vie ou son bien,
Que des lois de ce monde on n'attendait plus rien.
Mais, avant de partir, comme preuve palpable,
Il faut, jetant un sou, prévenir le coupable :
S'il se croit innocent, il doit le relever ;
Mais on tient pour certain qu'il ne peut se sauver,
Si la faute par lui fut en effet commise :
Avant l'an révolu, la mort vient, sans remise,
Saisir l'accusateur ou prendre l'adjuré
Qui par devant saint Yve ainsi fut conjuré.

II

Un plaidoyer de Saint Yves.

Un meunier demanda, sentant la mort prochaine,
Que dans sa châsse on mît son vieux boisseau de chêne,
Qui, depuis cinquante ans, servait à mesurer
Le grain mis en farine, avant de le livrer ;
Bien qu'à ses héritiers le vœu parût bizarre,
Un désir assez fou, digne d'un vieil avare,
Le bienheureux objet en bière fut placé,
De peur que du défunt le fantôme glacé,
S'ils l'avaient négligé, par dédain ou paresse,
Après en avoir fait au mourant la promesse,

Ne vînt pendant les nuits, dans la chambre établi,
Leur chatouiller les pieds pour punir cet oubli.

Sitôt que le meunier se vit en l'autre monde,
Le boisseau sous le bras il promène à la ronde
Sur ce pays nouveau ses regards engourdis ;
Il était justement tout près du Paradis,
Qu'il reconnut bientôt, car l'apôtre saint Pierre
Ses deux clés à la main, en gardait la lisière.
Voyant que de farine il était saupoudré,
Le portier lui cria d'un ton peu mesuré :
— Que viens-tu faire ici ! tu sais qu'aucune place
N'est céans réservée aux hommes de ta classe :
Jamais meunier n'entra dans le divin séjour. »
Le défunt, d'un air doux, lui fit un grand bonjour :
— Je le sais trop, dit-il ; mais j'ai toute ma vie
De le voir rien qu'un peu toujours senti l'envie :
Un chien regarde bien un évêque, dit-on ;
Laissez-moi seulement contempler son fronton. »
Saint Pierre reconnut qu'il était à distance,
Et voulut envers lui montrer quelque indulgence ;
Sur sa mine jugeant que c'était un vrai niais,
Il le laissa de loin admirer le palais,
Tout en le surveillant, de crainte de surprise,
Bien qu'il y crût fort peu, vu son air de bêtise.

Au bout de quelque temps, d'un pas très assuré
A la porte du ciel se présente un curé :
« Vos papiers ? » dit le saint ; le prêtre les lui donne,
En invoquant tout bas l'appui de la madone.
Pendant que le portier y jetait un regard,
Le meunier fait rouler, tout à coup, sans égard,
Son boisseau, qui franchit le seuil du lieu céleste ;
Puis, courant aussitôt après lui, d'un pas leste,
Comme si par hasard il s'était échappé,
Bousculant rudement le concierge attrapé,

Il pénètre, et, faisant de son meuble une chaise,
Sur les planches du fond il s'assied, bien à l'aise.
Pierre accourt en colère et lui dit : « Çà, vaurien,
Sors d'ici sans délai ! — Mais je suis sur mon bien, »
Répondit le meunier sans bouger de sa place.
Des plus durs châtiments saint Pierre le menace,
Et, s'approchant de lui, le prend même au collet
Pour le mettre dehors ; mais sur son tonnelet
On l'eût juré vissé, tant forte était l'étreinte
De ses mains, et du saint il défiait l'atteinte.
Le portier en criant appelle du secours ;
Saint Paul vient aussitôt lui prêter son concours,
Mais il n'approuve pas que l'on ait par la force
Essayé d'expulser cet homme à rude écorce ;
Il lui fait un discours pour le persuader
De sortir du saint lieu, de suite, et sans gronder.
Assis, et sans émoi le meunier lui réplique :
« N'étiez-vous pas parmi la troupe judaïque
Qui sur le diacre Etienne envoyait ses cailloux ?
C'est bien longtemps après qu'ont fléchi vos genoux.
Il est à tout péché, dit-on, miséricorde,
Et Dieu, meilleur que vous, au repentir l'accorde ;
Même quand on osa jadis le renier :
Moi, je suis sur mon bien, foi d'honnête meunier. »
De leur long différend le Paradis résonne,
Et Dieu, qui les entend, s'en vient voir en personne
Qui fait un bruit si grand, pourquoi l'on voit, troublés,
Les apôtres auprès de cet homme assemblés.
Le meunier au Très-Haut fait la même réponse,
Qu'il n'est que sur son bien, qu'au reste il y renonce
Si ce n'est pas son droit, n'étant pas entêté,
Qu'il prend pour avocat Yves-de-Vérité.
Saint Yves, prévenu, plaida pour le pauvre homme ;
Il dit qu'il n'avait pas vécu trop mal en somme
Pour un meunier. Primo, qu'il avait maintes fois
Aidé les malheureux ; qu'il pesait à bon poids,

Sauf rare exception. Secundo, qu'en substance
Le bon et le mauvais étaient chez lui balance,
Ou peu s'en faut. Enfin qu'il était sur son bien,
Ainsi qu'il le disait, ayant d'un chêne sien
Fait fabriquer son meuble, et la façon payée,
Après avoir ainsi sa requête appuyée,
Le saint homme attendit la fin de ce débat.

Le bon Dieu fut d'avis de laisser en l'état
Le meunier sur son bien, en dépit du concierge,
Ajoutant qu'il devait à saint Yve un beau cierge.

PAUL SÉBILLOT.

PAGES RETROUVÉES

Dans l'air matinal et frais de septembre, les cloches de la jolie église dédiée à la Vierge « de tous remèdes » jetaient les notes mélancoliques et douces de l'*Angelus* de midi.....

Par l'unique fenêtre ouverte de la petite salle aux murs tendus de papier clair entrait le parfum acre et pénétrant des fleurs d'arrière-saison.

— Vous avez peut-être tort, mon enfant chéri, avec lui vous seriez très heureuse.....

— Et Gœthe, le vieux ministre de Charles-Auguste, le poète incomparable, avait cette fois parlé avec la fermeté qui laissait deviner toute sa pensée : pensée de sacrifice où il y avait presque un conseil, dans une idée de renoncement, presque un ordre. Celle que l'auteur de Werther appelait « l'enfant brune et téméraire » se retourna vivement.

— Comment ! c'est vous qui me conseillez... ...

Il voulut par un petit geste atténuer ce qu'il venait de dire...

— Vous ! vous ! répéta Bettina Brentano, me parler à moi d'épouser le comte d'Armin... comme les autres .... Dites, est-ce pour m'éprouver ou pour me torturer ?

— Vous torturer ? fit-il de sa voix triste.

— Est-ce une épreuve ? est-ce pour savoir si je vous aime toujours et aussi profondément, aussi follement que là-bas ?.....

— On peut aimer aussi d'Armin... est-ce que je sais, moi ?... puis on finit par oublier. .

— Qui oublie ? s'écria en une révolte soudaine, Bettina, regardant de toute son âme cet homme adoré, ce grand enfant, à qui elle avait un jour écrit en un moment de bon sens et de passion vraie : « tu es beau, tu es grand et admirable, et meilleur que tout

ce que j'ai connu... comme le soleil tu traverses la nuit... » à qui elle parlait enfin comme on parlerait à Jéhovah...

— Les sages, seuls peuvent oublier, les êtres raisonnables, poursuivit-elle, qui ouvrent et ferment leur cœur à volonté ou ceux qui « usent par le travail ce qui oppresse... allez, je sais la formule... vous me l'avez tant de fois répétée .. Et comment oublierai-je, moi ! quand je vous retrouve, quand de nouveau je respire la même atmosphère que vous ! vous à qui je dois de vivre vraiment, de connaître mon cœur et les haltes divines, les mirages de paradis.

— La vie est longue, Tina, interrompit le vieux poète... elle sera peut-être dure pour vous... Et vous savez que je n'ai pas la possibilité de veiller sur vous, de vivre de votre vie ..

— Que m'importe ! vous m'aimez et cela vaut bien de souffrir plus tard des années et des années, si c'est écrit, si le bonheur présent se paie au centuple par des déboires et des tristesses.

D'un geste câlin Goethe l'attira près de lui : écoutez ma chérie, vous savez quelle tendresse profonde j'ai pour vous et quel bonheur ç'eut été pour moi de vous garder toujours sur mon cœur... mais je ne suis plus jeune... la vieillesse a déjà passé le seuil de ma demeure...

D'un mouvement de révolte « l'enfant jalouse » l'interrompit et se dégagea .

— Dites donc la vérité plutôt.. Mme de Staël vous plaît n'est-ce pas ? Et vous ne pensez plus maintenant qu'à son amitié. . Et ça vous est égal que je souffre moi, que je vous aime comme là-bas en ce premier soir, à Wortbourg, aussi adorément, aussi éperdument... cela vous est égal, absolument égal, pourvu que le monde soit rassuré sur mon sort, pourvu que tous puissent crier demain : comtesse d'Armin ! quel beau mariage a fait Bettina Brentano ! et que votre conscience tranquille désormais, à l'abri de toute inquiétude puisse s'endormir sous ce puissant soporifique : Bettina est heureuse, elle a fait enfin quelque chose de raisonnable !

— Tina !

Ah ! vous ne le direz pas bien sûr, vous ne le direz pas que vous voulez m'oublier, continua la tyranique enfant, que nos pauvres rêves de tendresse se sont envolés de votre cœur, mais je le devine, mais je le sais, moi, que vous ne m'aimez déjà plus !

Goethe occilla sous cette flagellation.

Une pâleur affreuse avait envahi son visage. Ses yeux élargis par la douleur et par la bonté y semblaient des lampes où manque l'huile et dont la flamme crépite, frissonne et décroît... Ne plus l'aimer, elle croyait cela ! ne plus l'aimer, elle qui était sa seule vraie joie, sa confidente, celle à qui il avait dit : « Tiens chaud de cœur à ma mère tant que je serai loin d'elle. » Ne plus l'aimer celle qui resterait toujours l'imprévu, plein « d'admirables images » et de charmantes représentations « où il retrouverait sans cesse les impressions et la fraîcheur de son passé, est-ce que cela était possible ? non. Seulement il voulait pour cette enfant aimée un bras sûr et tendre où s'appuyer serait doux un jour quand lui ne serait plus. . Et voilà qu'elle se méprenait sur l'excès de sa tendresse inquiète, sur le sens de son conseil...

La gorge serrée, dans un effort il protesta avec aux lèvres le tutoiement, cette caresse de langage.

— Moi, moi, je t'oublierais !... Je ne t'aime pas, tu oses dire que je ne t'aime pas, Das-Kind ! Et violemment il l'attira contre son cœur.

Par la fenêtre de la petite salle aux murs tendus de papier clair le parfum acre et doux des fleurs d'arrière-saison montait toujours... au loin, dans le joli et transparent clocher de pierre les cloches s'étaient tues...

Et maintenant tout près de lui, les mains jointes, appuyée à son épaule, Bettina évoquait les heures passées et déjà lointaines où ils s'étaient rencontrés.

— Vous rappelez-vous nos chères causeries, les premières, là-bas, chez Wieland ?. . du bouquet de violettes qui, disiez-vous, avait la même fraîcheur et le même parfum que ma joue.

Et entraînée doucement sur la pente des souvenirs, la mignon de « Wilhelm Meister » redisait les choses enfuies, abolies, perdues dans le brouillard des années mortes. Et la première rencontre chez lui, « où sérieux et solennel il l'avait regardée fixement, tandis qu'elle étendait les mains vers lui, qu'elle défaillait » — heure dont elle avait fait le récit à madame la conseillère de Gœthe quelques jours après en une longue lettre qui disait :

« J'étais arrivée chez votre fils, mère, toute troublée, munie d'un simple billet d'introduction de Wieland. Après quelques instants d'attente la porte s'ouvre et Gœthe paraît. Il me regardait fixement et je me sentis défaillir. Gœthe me reçut sur son cœur : — Pauvre enfant ! vous ai-je fait peur ? Ce furent les premières paroles qu'il prononça et qui pénétrèrent dans mon âme. Il me conduisit sur le canapé en face de lui. Nous nous taisions tous deux. Il rompit enfin le silence : « Vous aurez lu dans le journal, dit-il, que nous avons fait il y a quelques jours une grande perte en la personne de la duchesse Amélie (la duchesse douairière de Saxe-Weimar).

Ah ! lui répondis-je, je ne lis pas le journal.

— Vraiment ! Je croyais que tout ce qui arrivait à Weimar vous intéressait ? — Non, rien ne m'intéresse que vous et je suis beaucoup trop impatiente pour feuilleter un journal. — Vous êtes une aimable enfant. Longue pause. J'étais toujours exilée sur ce fatal canapé, tremblante et craintive. Vous savez qu'il m'est impossible de rester assise en personne bien élevée. Hélas ! mère, peut-on se conduire comme je l'ai fait ! Je m'écriai : « Je ne puis rester sur ce canapé ! Et je me levai précipitamment. — Eh bien ! faites ce qu'il vous plaira, me dit-il. Je me jetai à son cou et lui m'attira sur ses genoux et me serra contre son cœur[1]. »

. . . . . .

Et son cœur évoquait aussi la seconde rencontre, à Wartbourg, à quelques mois d'intervalle.

L'avait-il donc oubliée cette minute exquise — où ne pouvant parler tant l'émotion et la joie de le revoir lui prenaient la gorge — il lui avait posé la main sur la bouche en lui disant : « Parle des yeux, je comprends tout. »

— Je vous en prie, je vous en supplie, « du calme ! du calme ! c'est ce qui nous convient à tous deux », implorait celui dont les

[1] On doit pour se rassurer, dit Sainte-Beuve, que cela se passe en Allemagne et que Bettina devenue Mme d'Armin, deux ans après la mort du poète Gœthe, 1835, publia elle-même sous le pseudonyme de « Sébastien Albin » un livre sur cet amour idéal dont la préface commence par ces mots : « Ce livre est pour les bons et non pour les méchants. » C'est comme qui dirait : Honni soit qui mal y pense !

œuvres gigantesques ont été traduites en toutes les langues et que ces souvenirs torturaient et caressaient à la fois....

La voix du grand écrivain demandait le silence, l'implorait.

Mais avec une sorte d'âpre joie douloureuse l'amie du vieux poète continuait, revivant le cher passé.

Dites, Wolgang, vous souvenez-vous de ce premier soir? nos fauteuils se touchaient, dans vos mains j'avais blotti les miennes. A voix presque basse vous murmuriez les longues et tendres prières qui bercent, qui caressent si exquisement le cœur, tandis que le silence du salon s'emplissait d'un grand frisson de tendresse.... Dites, vous en souvenez-vous?

Ah! je les ai tant rêvées, tant revues depuis par la pensée, ces heures bénies, qu'il me semble entendre encore les échos de votre voix, de vos rires et de vos baisers autour de moi....

— Tout cela est le passé, murmura Goethe essayant de dominer son émotion... maintenant il faut être raisonnable; écouter et suivre les conseils de Savigny[1].

— C'est le passé, soit! reprit Bettina, mais il est toujours là puisque son seul souvenir me trouble, me met à l'âme le frémissement des lentes et douces câlineries et qu'il me tuerait, ce passé, si je ne devais plus y repenser, jamais le revivre....

Il y avait autant de douleur dans la voix de Bettina que de résolution dans celle du poète lorsqu'il répondit :

— « Non, on ne meurt pas de chagrin, je vous le jure, Tina....

— Je sais, je sais, coupa la future comtesse d'Armin, la tête perdue... et vous n'allez pas, je pense me rappeler encore votre Werther écrit pour vous défendre d'une importune idée de suicide... Je ne suis pas une vaillante, moi!... et je ne saurais faire d'un gros chagrin un long poème..

— Das-Kind! Et la voix du poète trembla dans un sanglot retenu.

— Ah! vous voyez bien que vous souffrez aussi... — et se rattachant à une soudaine espérance — Dites, n'est-ce pas, Wolgand, que vous seriez affreusement torturé, si je consentais à être sur l'heure, comtesse d'Armin. Que votre conseil n'est qu'une épreuve?

[1] Savigny, beau-frère de Bettina.

De la main Gœthe écarta de lui la folle enfant et simplement, comme en un soupir :

— « Je ne suis pas libre, mon enfant...

— Ah ! oui, cette cour de Saxe-Weimar, cette Athènes germanique dont vous êtes le roi intellectuel, ah ! oui, parlons-en ! Ce rendez-vous de tous les talents, possède t-il seulement une femme qui vous comprenne ; cette cour qui vous idolâtre vous aime-t-elle autant que moi qui n'a pour unique pensée que vous, rien que vous ! Dites, y a-t-il dans ce palais qui vous ensorcèle, depuis Charles-Auguste jusqu'au dernier de ses pages, un être avec qui vous puissiez épancher votre cœur, qui lui rende don pour don ? qui vous emporte partout comme je vous emporte et qui vous retrouve partout comme je vous retrouve !...

— Ah ! au nom du ciel, mon enfant, ma pauvre enfant, implora Gœthe effrayé d'une telle exaltation...

– Vous m'aimez, Wolgang, poursuivit Bettina et comme il n'y a de bonheur pour moi qu'avec vous, il n'y en a pour vous qu'avec moi...

— Il fit un mouvement pour se lever, pour s'éloigner, elle le retint.

Laissez-moi, laissez-moi parler, tout vous dire.

— J'ai fait des rêves encore depuis que je vous ai revu, mais des rêves possibles qui sont à portée de notre main... des rêves qui se réaliseront demain si vous voulez.

Elle était toute pâle avec une folie au fond des yeux.

Le bonheur est devant nous... il est continua-t-elle de sa voix caressante et douce, dans l'avenir ! Oublions cet affreux songe de séparation... Je vous adore Wol, je vous aimerai toujours, voulez-vous de mon dévouement éternel, de mon existence vouée tout entière à votre bonheur !

— Votre dévouement... votre existence, balbutia-t-il, comprenant tout et ne voulant pas comprendre...

Pauvre enfant « téméraire » reprit le vieux poète en passant sa main sur le front de Bettina..... puis avec une fermeté soudaine : Je donnerais cent fois ma vie pour vous donner un peu de bonheur.... mais je ne puis déserter la cour... J'ai des engage-

ments d'honneur avec Charles-Auguste et un honnête homme, Das-Kind, ne va jamais contre ses serments. Partir serait une folie irréparable.... Tina, ne me tentez pas... croyez-moi, chère âme sensitive et passionnée, tournez votre cœur de l'autre côté du chemin ; acceptez l'amitié qui s'offre à vous... celle de votre vieil ami vous restera toujours .. . Vous êtes jeune, la vie commence pour vous avec toutes ses promesses et toutes ses séductions... la mienne s'achève et vous savez, à mon âge, il est difficile de la recommencer sans danger... Si j'acceptais, mon enfant chérie, aujourd'hui cette folie que vous me proposez, vous seriez la première à la regretter bientôt...

Ce n'est pas une folie que celle d'aimer comme un Dieu un être tel que vous, que de vouloir son bonheur, répondit Bettina, les mains jointes dans un geste de prière, une angoisse au cœur, de grosses larmes sur ses joues d'enfant aimante et désespérée.

Et celui que Charles-Auguste appelait le grand ministre froid et insensible, sentant soudain s'abattre sur tout son être une tentation implora encore :

- Je vous en supplie, je vous en supplie Bettina, soyez raisonnable, épousez d'Armin, tout votre bonheur estlà... vous ne savez pas quel mal vous me faites.

Alors dans un effort suprême qui l'ébranla de la tête aux pieds elle murmura, déchirée toute :

— Ah ! vous ne m'aimez pas, Wolgang, vous ne m'avez jamais aimée !

Et épuisée, elle s'évanouit, glissa sur le tapis comme une branche cassée qu'emporte une rafale.

Gœthe crut l'avoir tuée. Il s'élança pour la retenir, l'enveloppa d'une étreinte affolée et, désespéré, ne sachant que faire pour ranimer ce corps inerte, ces lèvres exsangues et glacées il couvrit de baiser le visage de sa pettie amie ; de celle à qui il avait écrit tant de fois : « tu es mon rêve » ; lui mouilla les joues et le front de ses larmes, lui murmura de longues prières humbles, de repentir, de contrition, de tendresses... sanglotant dans un baiser :

— Pardonne-moi, Das-King, ma bien aimée, ma jolie, ma douce, ma fée adorée... Je ne voulais, je ne veux que ton bon-

heur. Ouvre les yeux, tes beaux yeux clairs où j'ai lu la folie qui instruit plus que la sagesse de la Grecque, oublie ce mauvais rêve... je t'aimerai toujours . .

— Gœthe comparait souvent Bettina à la femme grecque de Mantinée. — Reste dans mes bras jusqu'à ce que ton cœur qui ne peut se séparer de celui qui n'a pas su assez vieillir, ait fait peu à peu des reliques de tout ce qui est le parfum et l'encens de ta jeunesse; reste, ma « téméraire » enfant dans mes bras puisque tu m'aimes encore *trop*. Va, rien ne prévaudra jamais contre ma tendresse pour toi. . .

Et Bettina, la « Das-King » du poète adorable, rendit à Gœthe avec toute son âme son doux et lent baiser.

Par l'unique fenêtre de la petite salle aux murs tendus de papier clair, montait toujours l'acre et pénétrant parfum des fleurs d'arrière-saison. . . . .

Au loin les cloches égrenaient les notes douces et mélancoliques de la bénédiction du soir. . . . . .

GETTE DE LA SAUDRAYE.

LE GUI DES CHÊNES

A M. O. de Gourcuff.

Au gui l'an neuf !.. des monts aux vals, tous les vieux druides
En longs peplums romains, cérémonieusement,
Vont tondre les sommets des hauts chênes qui guident
Vers les nuages gris, leurs têtes, fièrement...

Au gui l'an neuf !... c'est de chez nous tous les vieux chênes
Aux torses vigoureux, qui campent haut leurs fronts !...
Si le ciel vient à choir aux tempêtes prochaines,
Sans aide et sans trembler, leurs bras le soutiendront !

Au gui l'an neuf !.. le gui, c'est au clair de la lune,
Sous peine d'être vain, qu'il faut le recueillir ;
La longue théorie attend que la nuit brune
Ouvre au joyau l'écrin duquel il va jaillir ;

Voici l'astre...; la foule était lasse d'attendre ;
..... Mais vainement le druide, en lisant un couplet,
Cherche la serpe d'or dont il va nous descendre
Le gui perlant comme les grains d'un chapelet :

Les fils ont exilé les croyances des pères. .
La serpe d'or est convertie en bracelet ;
Les druides indignés pleurent, et se désespèrent
De pouvoir recueillir le divin chapelet.

. . . . . .

Mais au faîte du chêne un croissant se délie
En faucille ténue au tranchant d'or nacré :
C'est le druide caché dans la brume bleuie
Qui fait servir la lune à son devoir sacré !

Marc Daubrive.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

JEAN MARBEUF. — *La Délivrance*, drame en vers, en cinq actes. — Avignon, Aubanel frères, éditeurs, 1898. — A Nantes, librairies Libaros, Lanoë, Thouroude.

Ce drame en cinq actes et en vers a pour héroïne Jeanne d'Arc. La libératrice d'Orléans est en effet une figure aussi dramatique qu'épique.

Pauvre jeune fille de dix-huit ans, elle s'est trouvée livrée sans défense à tout ce qu'il y a de plus infâme dans l'espèce humaine, les soudards débauchés, les mauvais princes, les mauvais juges, les mauvais prêtres!

Dans le donjon de Beaurevoir en Vermandois où la tenait captive Jean de Luxembourg, prévoyant les horreurs des supplices qui l'attendaient, si les Anglais s'emparaient d'elle, son imagination se troubla, sa raison se perdit, et du haut de cette tour de 60 pieds, elle se précipita dans le vide, en appelant Dieu à son aide. Le ciel sembla rester sourd; ses geôliers la relevèrent meurtrie mais vivante. Il fallait qu'elle connût toutes les angoisses avant d'arriver à la gloire des Saints. Il fallait qu'elle se vît délaissée par le roi et par le peuple qu'elle avait sauvés. Il fallait qu'après son martyre, sa mémoire fût le jouet de Voltaire, l'homme en qui se sont montrées réunies toutes les puissances de l'esprit et toutes les bassesses du cœur.

Aujourd'hui son nom brille d'une lumière incomparable. L'heure de la récompense et de la réparation a sonné. Sa statue va bientôt se dresser sur les autels devant des millions d'hommes à genoux.

Les artistes et les poètes se sentent impuissants en présence d'une telle figure. Nul n'en a rendu et n'en rendra jamais la pure et merveilleuse beauté. Mais elle les obsède et ils s'efforcent malgré tout de la saisir, depuis les maîtres de la sculpture comme Paul Dubois et Frémiet jusqu'au modeste curé de campagne comme M. l'abbé Jean Marbeuf.

Dans son tranquille presbytère de la Chapelle-sur-Erdre, près de sa lente rivière bordée de roseaux et de grands châtaigniers; il s'est pris d'une admiration passionnée pour Jeanne d'Arc. Il a désiré voir et il a

vu Domrémy. Son âme de poète qui s'était déjà répandue dans des vers harmonieux et élégants (*Les fleurs de l'âme, Les voix du passé*), a conçu le redoutable dessein de faire revivre la Pucelle d'Orléans dans un drame.

Se rendant bien compte des difficultés de l'entreprise, il a voulu être aussi vrai et aussi simple que l'Histoire qui défie ici à tous points de vue les imaginations humaines. Il a concentré l'action de son drame à Orléans, dans l'hôtel du Trésorier Jacques Boucher, du 29 avril au 8 mai 1429, mais il y a mêlé de nombreux et illustres personnages.

Je ne veux point analyser cette œuvre. Elle mérite d'être lue avec soin et intéressera profondément ceux qui aiment les hautes pensées, les nobles sentiments et les beaux vers. Elle est toute pénétrée d'une patriotique et sincère émotion.

Jeanne d'Arc, étant la *Poésie* même, ne peut s'empêcher par instants d'élever ses paroles jusqu'au lyrisme. Le lecteur est heureux de l'entendre évoquer son doux pays lorrain :

La Meuse serpentant au sein de la vallée,
De peupliers tremblants et de saules voilée;
Dans le lointain le vieux castel de Bourlemont
Et toi, sur le coteau, chapelle de Bermont.

M. Marbeuf dit dans sa préface : « Ce qui manque à nos drames c'est « le souffle patriotique : nos plus belles tragédies sont empruntées à des « nations et à des littératures étrangères. Nous en sommes encore, en « France, aux vieux préjugés qui ne permettent pas au poète de faire « représenter un drame où l'amour ne joue pas le rôle principal.....

« Ne serait-il pas temps d'en revenir au drame vrai des Grecs ? »

M. Marbeuf a raison et il faut espérer que d'autres viendront qui suivront ses conseils et son exemple.

JOSEPH ROUSSE.

*
* *

HISTOIRE DE BRETAGNE, par Arthur Le Moyne de la Borderie, membre de l'Institut, tome II. — Rennes, Plihon et Hervé, Paris, Picard, 1898.

Mon embarras est grand en abordant ce beau livre. Je prie mes lecteurs de regarder ces lignes beaucoup moins comme un compte-rendu en dehors et au-dessus de ma compétence, que comme un hommage à l'éminent auteur de notre vraie *Histoire de Bretagne*. Nous espérons, d'ailleurs, pouvoir, sans beaucoup tarder, publier, dans la *Revue*, un compte-rendu plus développé.

Ce tome II, qui a plus de 550 pages, embrasse une période de deux cent quarante années seulement (753 à 995.) Mais ces deux siècles et demi furent féconds en événements : affranchissement de la Bretagne de la domination franque, fondation, formation, apogée de la monarchie bretonne sous Nominoé, Erispoé, Salomon, invasions des pirates normands qui, expulsés une première fois par Alain le Grand, reviennent plus nombreux, s'emparent de tout le pays, affranchissement définitif de la Bretagne par Alain Barbe-Torte, rétablissement du pouvoir absolu par la création du duché.

Au récit de ces luttes héroïques M. de la Borderie ajoute les plus savantes enquêtes sur les divisions territoriales de la Bretagne aux VIIIe et IXe siècles, ses institutions civiles et religieuses, ses mœurs et ses usages. Cette partie de l'œuvre est comme une *cité bretonne*, digne pendant de la *Cité antique* de Fustel de Coulanges.

L'œuvre entière est le tableau le plus complet de la Bretagne; l'auteur trace ce tableau, sous les rois et les premiers ducs, avec la même sûreté d'informations qu'il avait mise à étudier, dans son précédent volume, le rôle apostolique et colonisateur des saints venus de la Grande Bretagne dans l'Armorique.

Trois hautes figures de conquérants et de libérateurs dominent cette époque, celle du roi Nominoé, le vainqueur de Ballon (845), celle du roi Alain, le vainqueur de Questembert (888) celle du duc Alain Barbe-Torte, le vainqueur de Trans (939). A la suite de ces grands hommes il conviendrait de nommer Erispoé qui continua l'œuvre glorieuse de son père, Salomon, monarque au nom prédestiné, sage justicier et profond politique comme son homonyme de Judée, mais souillé par le meurtre de son prédécesseur. Remontant plus haut dans le passé nous nous en voudrions d'oublier les chefs Morvan et Wiomarc'h, qui combattirent les Franks avec la même ténacité que leurs descendants mirent à combattre les Normands et que M. de la Borderie appelle « généreux champions de l'honneur et de l'indépendance de la race bretonne ».

Mais, quelle que soit l'admiration de l'éminent historien pour les deux Alain, sentiment que traduit avec une ferveur patriotique le chapitre intitulé « Résurrection », son héros de prédilection reste Nominoé et je ne résiste pas au plaisir de citer les dernières lignes qu'il lui consacre. « Il « est triste pour nous que Nominoé n'ait en Bretagne jusqu'ici aucun mo- « nument, aucun souvenir en un temps surtout où les moindres *gloires* « d'arrondissement possèdent des inscriptions, des bustes, souvent même « des statues exposées aux regards du peuple, — fort étonné de con-

« templer des hommes illustres dont personne ne sait le nom. Mais ne « croyez pas que je réclame pour le vainqueur de Ballon une banale « statue; dans l'autre monde il frémirait d'être pris pour une « nota- « bilité de département. » Qu'on lui donne seulement quelque part, à « Redon ou à Vannes, un beau et grand pilier de granit breton, sem- « blable à ces antiques obélisques ornés de croix (appelés *ler li*) qu'on « voit dans quelques cimetières de nos campagnes, où ils couvrent encore « les ossements des compagnons du héros. Une croix, une courte ins- « cription sur ce menhir diraient à tous le nom du roi fondateur, libé- « rateur, conquérant, — sans renoncer bien entendu à l'espoir d'un « monument plus complet dans le Panthéon breton. »

Ce passage me semble caractériser admirablement la netteté de l'esprit de M. de la Borderie, son indépendance et aussi son juste enthousiasme pour le fondateur de la patrie bretonne. L'allusion au « Panthéon breton » nous rappelle que le beau projet qui n'a point été abandonné sans retour par M. Léon Séché avait reçu l'approbation de notre historien national.

Je voudrais pouvoir insister sur les chapitres que M. Arthur de la Borderie consacre à l'organisation religieuse, civile, territoriale et familiale de la Bretagne dans ces temps reculés. L'historien s'y montre par surcroit géographe, statisticien, agronome en même temps qu'observateur patient, érudit de toutes les manifestations de la vie bretonne, curiosités juridiques, vestiges de monuments, survivance de la langue et de littérature latines dans les monastères. L'exode des moines de Saint-Philbert de Grand-Lieu a ici sa place tout indiquée.

Veut-on un exemple du soin que M. de la Borderie apporte dans le récit des menus faits ?

L'aventure de Gurvant, gendre d'Erispoé, qui, en 869, tint tête avec deux cents hommes à toute une armée de Normands, est assez connue. Mais en traduisant d'une ancienne chronique un passage où il est dit que Gurvant traversa un gué qui servait de limite aux deux armées et s'établit sur l'autre rive, bravant seul les ennemis. M. de la Borderie a rehaussé encore l'acte de courage de l'Horatius Coclès breton.

M. H. Vatar a admirablement imprimé le livre qui emprunte un supplément d'intérêt à des cartes géographiques et à une illustration documentaire. Les notes au bas des pages, dans les appendices, sont d'une merveilleuse netteté typographique. L'*Histoire de Bretagne*, monument dont deux étages s'élèvent déjà, sera l'honneur des bibliothèques bretonnes.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Récits de Bretagne, par M. l'abbé Guillotin de Corson. — Rennes, librairie J. Plihon et L. Hervé, 1898.

Le Pouillé historique de l'archevêché de Rennes et les *Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne* ont classé M. l'abbé Guillotin de Corson parmi nos premiers historiens bretons. Sur la couverture des *Récits de Bretagne*, je relève beaucoup de titres d'excellentes monographies précieuses pour l'histoire religieuse ou civile de Bretagne et celui d'un volume de *Légendes* où le savant auteur s'est affirmé l'un de nos plus anciens traditionnistes.

Et ces *Récits de Bretagne* eux-mêmes, dont la troisième série vient de paraître, ne sont-ils pas le plus instructif, le plus édifiant, le plus agréable des recueils, un livre où l'on trouve de tout, des vies de saints et des souvenirs d'histoire, des dissertations sur un point ignoré d'architecture ou d'art héraldique, des descriptions de pardons et des impressions de voyage aux quatre coins de la Bretagne ?

Je serais fort embarrassé de choisir entre ces trente et quelques morceaux qui, après avoir paru dans le *Journal de Rennes*, feront les délices d'un petit nombre de nos bibliophiles, le livre qui les renferme n'ayant été tiré qu'à cent exemplaires.

J'indique, comme m'ayant plu entre tous les autres à cause des réminiscences littéraires qu'ils évoquent, les chapitres « Une promenade au Guildo », où passe, près de la demeure du pauvre Gilles de Bretagne, l'ombre rêveuse du poète de la *Thébaïde des grèves*, Hippolyte La Morvonnais, « Une visite à la Chesnaye », antique manoir devenu la maison de l'illustre penseur, du grand chrétien révolté Lamennais, « Une excursion dans les forêts de Saint-Aubin et de la Hunaudaye », et aux ruines voisines qui ont inspiré à Edouard Turquety une romantique ballade.

Bien des figures bretonnes devront à ce livre un supplément de gloire ou de notoriété. Je n'en citerai que deux, celle de Tiphaine Raguenel, la femme de du Guesclin, replacée sur les bords de la Rance dont elle est restée la bonne fée, celle de Bertrand d'Argentré le célèbre jurisconsulte et historien inhumé au couvent des Cordeliers de Rennes.

Ces *Récits de Bretagne* respirent, d'un bout à l'autre, le doux parfum du passé.

O. de Gourcuff.

*
* *

CHOIX DE POÈMES, suivi de plusieurs nouvelles en prose d'Hippolyte Lucas, avec une notice littéraire par Léo Lucas. — Paris, Alph. Lemerre, éditeur, 1898.

M. Léo Lucas a publié en 1891 une élégante édition des *Heures d'amour* de son père, avec quelques poésies posthumes des plus remarquables. Il ne s'est pas tenu là. Venant après la publication des *Chants de divers pays*, de plusieurs nouvelles, études littéraires et pièces de théâtre, l'édition actuelle peut passer pour définitive ; elle donne la fine fleur de l'œuvre du poète et un charmant résumé de celle du prosateur.

Des *Heures d'amour*, recueil qui fut, jusqu'au bout l'objet des soins assidus de son auteur, presque toutes les pièces ont été réimprimées. Le pieux et sagace éditeur a fait de rares éliminations et, toujours inspiré par le sens critique qui guide sa main filiale, il a conservé ou rétabli l'ordre des dates d'une réelle importance dans ce roman élégiaque et sentimental dont la Bretagne fut le théâtre.

Les *Dernières Poésies* ont été considérablement augmentées. Sans atteindre à la hauteur de morceaux d'anthologie comme le *Cimetière des Marins*, *La Tour* ou *le Remords*, plusieurs des pièces ajoutées sont de haute valeur. Je cite comme tout à fait hors ligne les belles stances « A un jeune poète ». *Le Vieux sapin*, *Les deux cœurs* et *Le Tendre silence* (romances exquises), *L'art grec*, *Watteau* attestent le talent le plus souple, unissent l'élévation à la grâce.

Quatre nouvelles, dont la première surtout *Le Clou*, a la sobriété nerveuse d'un Mérimée ou d'un Maupassant, couronnent ce joli livre. La bio-bibliographie, dressée par M. Léo Lucas, ne laisse rien à désirer. Le volume admirablement imprimé par la maison Simon de Rennes, orné d'un portrait, agrémenté de vignettes d'un goût parfait, est le digne écrin d'une des œuvres les plus délicates de la poésie bretonne.

O. DE GOURCUFF.

ROMANS.

Ils sont là, quatre sur ma table : une violente protestation contre l'injustice sociale ; la peinture sincère, un peu crue, d'une enfance et d'une jeunesse ; la vie troublée, la mort héroïque d'un pauvre prêtre ; une simple histoire bretonne, pleine de douce sensibilité.

M. Eugène Morel a bien du talent. Sa *Terre promise*[1] est un long cri de révolte, le cri des meurt de faim et des déshérités. Jean Pilleux voit la misère sévir sur son petit garçon qu'elle tue, sur sa femme qu'elle souille, et la société, qu'il a bravée, tient le châtiment suspendu sur sa tête. Il ne verra pas la *Terre promise*, mais il en a entrevu des coins délicieux, car M. E. Morel, ce fougueux prophète des temps nouveaux, est un poète qui chante la nature, l'amour, et qu'un vague besoin d'idéal religieux tourmente. Dans cette *Terre promise* il y a, malgré les imprécations et les invectives, une pitié plus qu'humaine pour la douleur et ce que Bossuet appelait des « clartés d'en haut. »

Avec M. Albert Juhellé, nous descendons moins, nous planons moins aussi. *La Crise virile*[2], premier roman d'une série « *En Evolution* » est un livre écrit avec la franchise, parfois un peu cynique, des *Confessions* de Jean-Jacques. Le héros, Luc, n'a rien de caché pour nous, ni les scrupules de conscience et les froissements d'amour-propre de l'enfant, ni les révoltes sentimentales du jeune homme. Je pourrais critiquer les appréciations de M. Albert Juhellé sur de pieux éducateurs de la jeunesse, j'aime mieux louer l'impression de franchise qui se dégage de ces confidences (quelques-unes pénibles, à la vérité) et l'originale précision d'un style qui s'embarrasse pourtant de certains néologismes décadents.

Avec Mme Blanche Sari-Flégier et son *Josephin*[3], nous voyageons dans le Midi de la France. Des paysages ensoleillés, qui sont d'un peintre et d'un poète, encadrent les figures d'un humble vicaire de campagne, d'esprit simple, de cœur sublime et de la froide coquette qui le torture. L'abbé, devenu le père Vachon, tombe héroïquement sous les balles annamites, Mme Paroli voit mourir son unique enfant : dénouement implacable d'un livre resté moral malgré ses hardiesses et qui pourrait, comme un des ouvrages de Loti, s'appeler un livre *de pitié et de mort*.

Le *Manoir de Roch'Glass*[4] est un livre de piété, bien digne de la bretonne, Mlle de Harcoët, qui l'a écrit. Le dévouement d'Agnès Daurigny à sa demi-sœur est poussé jusqu'au sacrifice, puisque la jeune fille s'expose à la rupture de son mariage tant désiré avec Edmond de Trégaret. Les hautes et sereines personnalités du Père Arsène, capucin, et de

[1] Paris, éditions de la *Revue Blanche*, 1898

[2] Paris, Société du *Mercure de France*, 1898.

[3] Paris, Léon Vanier, éditeur (1898).

[4] Limoges, Marc Barbou, éditeur, S. D. (1898).

M. Lartigue, grand-père d'Agnès, le maître de Roch'Glass, ennoblissent ce récit, œuvre de saine littérature, animée du meilleur esprit breton.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

DEUX SONES, par Pierre Laurent et Henry de la Bunelaye. — Paris, J. Mersch imprimeur, 1898.

J'ai lu plusieurs fois des poésies bretonnes de M. Pierre Laurent dans l'*Hermine*, tout récemment encore un doux chant qui a dû réjouir les mânes de Brizeux. Je suis heureux d'annoncer à mes lecteurs que ce barde gracieux, très digne qu'on lui applique le bel éloge,

Il aimait son pays et le faisait aimer

va prendre place parmi les collaborateurs de la *Revue de Bretagne* près des abbés Le Pon et Héry, Cadic et Le Strat.

Dans cette petite phalange d'élite, M. Pierre Laurent représentera surtout l'amour tendre et chaste que porte le Breton à sa *pennèrés*. Les deux poésies charmantes qu'il vient de publier, *Sone du désir*, si pur dans ses effusions, *Sone de fillette* d'une candeur originale aussi, sont de précieux témoignages de l'amour breton.

J'ajoute que M. Pierre Laurent a trouvé dans M. Henry de la Bunelaye un traducteur qui ne le trahit pas, un sincère interprète de sa pensée. Vers bretons et vers français montent d'un pareil essor vers le cher ciel voilé de l'Armorique.

O. DE G.

DEUX BROCHURES SUR L'ENSEIGNEMENT.

La réforme de l'enseignement classique passionne vivement les esprits et des Académiciens réclamaient encore hier la suppression du baccalauréat. Sous l'empire de ces tendances, M. Gaston Cadoux vient de publier une brochure apologétique sur le collège Chaptal de Paris, qui est comme la citadelle de l'enseignement moderne. M. Cadoux développe avec un talent sincère des idées qui lui ont valu les encouragements d'un ex-grand maître de l'Université, M. Léon Bourgeois. Les générations qui montent nous font souvent regretter celles qui avaient été, selon l'expression de Descartes, « nourries aux lettres dès l'enfance », et nous ne saurions, avec l'ardent auteur, traiter de « chanson » l'âme artistique de la Grèce.

*
* *

L'étude que M. l'abbé Uzureau consacre au *Collège de Beaupréau* serait conçue dans un tout autre esprit, si elle abordait la discussion. Mais elle se borne à la publication — très intéressante d'ailleurs et savamment annotée — d'un *Mémoire* que le principal de ce collège en 1763, M. Darondeau adressa au Roi. Ce *Mémoire* est un document sur la vie scolaire du passé.

O. DE G.

*
* *

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, par Albert Soubies. Portugal. — Paris, librairie des Bibliophiles, E. Flammarion, successeur, 1898.

L'an dernier, M. Albert Soubies publiait une substantielle et attrayante histoire de *la musique allemande;* nous apprenons qu'il prépare un travail du même genre sur la musique italienne.

Dans l'intervalle, il se propose d'étudier au point de vue musical des nations moins importantes ou moins connues. L'Angleterre (à laquelle M. F. de Ménil vient de consacrer une remarquable succession d'articles), la Scandinavie, l'Espagne arrêteront successivement l'attention de l'érudit écrivain qui commence par le Portugal cette série de monographies.

Le sujet n'avait point été traité en France, et ce sont pour nous figures nouvelles que Lusitano, Duârte, Lobi, Marcos, Antonio Simâo dit Portogallo. M. Soubies fournit sur chacun d'eux les plus utiles renseignements, énumère leurs ouvrages et ceux de leurs disciples. Pour ne citer qu'un exemple, il nomme une douzaine de compositeurs s'étant occupés de musique religieuse au XVIIe siècle.

L'époque contemporaine — composition des *madinhas* ou romances nationales, littérature et presse musicales, enseignement officiel du Conservatoire de Lisbonne, — est traitée en détail. Un intéressant paragraphe est consacré aux chants et aux danses populaires.

Ce petit volume sur la musique portugaise ne pouvait être écrit que par un critique et un savant expert comme M. Albert Soubies à tirer la quintessence des documents.

Le curieux frontispice allégorique d'un ouvrage de Lusitano a été reproduit en tête du livre, et lui donnera, pour les Bibliophiles, un attrait de plus.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

POÈTES

J'applique à bien des poètes d'aujourd'hui ce surnom d'un de leurs ancêtres du XVIe siècle : ce sont des *traverseurs de voies périlleuses* — heureux quand ils se dégagent à temps des labyrinthes où leurs talents s'égarent.

Le titre de « Verbes mauves[1] » dit assez que M. René Hubert cherche le parallélisme de la pensée et de la couleur, il dit de ses vers :

> Lassés des clartés dures des canicules,
> Ils sont venus dans l'or grave des crépuscules
> Savourer la douceur mauve des soirs naissants...

Aux « matins joyeux » aux midis fauves » (je cite ses expressions) M René Hubert préfère donc les heures indécises de l'aube et du crépuscule. Cette tendance à l'imprécis a malheureusement son reflet dans sa poésie que gâte aussi la recherche extrême et quasi-maladive du terme bizarre remplaçant l'épithète rare. M. René Hubert se corrigera de ces défauts — péchés véniels d'une jeunesse un peu exubérante — — et il gardera les jolis assemblages de pensées et de mots qui lui ont dicté plus d'une strophe de son volume de début.

Bien plus étrange, au moins par son titre, est un autre livret de vers que publie la même librairie : *La tendresse ! La Verduresse ! Et à deux sous*[2] *!*

Ce titre, qui a des allures de cri de Paris, nous est à demi expliqué par l'auteur, M. André Girodie dans une chanson dont je cite deux couplets :

> Qu'as-tu fait de la Belle-au-Bois,
> La tendresse !
> La verduresse !
> Qu'as-tu fait de la Belle-au-Bois ?
> Qu'en as-tu fait ?
> Elle est morte, son cercueil
> Fut taillé dans un tilleul,
> La tendresse !
> La verduresse !
> Mais faut bien survivre à ces deuils,
> Et à deux sous !

[1] *Paris*, F. Clerget, libraire-éditeur, 1898.
[2] *Paris*, Bibliothèque de l'Association, 1898.

On dirait presque d'une de ces chansons que Shakespeare met sur les lèvres de ses *clowns*. Mais M. André Girodie a d'autres cordes à sa lyre. Les paysages parisiens sont d'un observateur ; ses études d'art sont d'un fervent, et, parfois dans une pièce pleine de bizarreries voulues, éclatent des vers qui sont d'un poète, telles ces strophes du *Mirage* :

Que large soit le champ où nous irons prospères
Portant haut notre front balafré par le sort,
Retracer le sillon magique de nos pères
Pour y semer du grain couleur d'ivoire et d'or.
Mais restons graves, que personne ne devine
Nos allégresses, nos transports et nos ardeurs,
Sifflotons doucement le refrain des candeurs,
Régnons en adorant la volonté divine !

M. André Girodie cultive beaucoup la chanson urbaine, faubourienne même. Il se rapproche ainsi, mais avec beaucoup moins de simplicité des *Chansons rosses* de M. Henry Furcy ; ces petits tableaux animés de la vie de chaque jour, ces satires un peu vives mais nullement perfides, retrouveront dans le livre le succès que, dans les théâtricules de Montmartin leur assurait la diction de l'auteur. O. DE GOURCUFF.

*
* *

LA REVUE NANTAISE

Fondateur et directeur de la *Revue*, M. Giraud-Mangin est un jeune. Licencié ès-lettres, ce qui ne gâte rien, il a voulu réagir contre la centralisation qui attire à Paris la majorité des artistes et des littérateurs de la province. Pour cela il a fait appel aux jeunes : écrivains, poètes, compositeurs, peintres. Non pas qu'il refuse le concours de ceux qui déjà comptent leurs années ; mais les autres ont davantage besoin d'être accueillis, encouragés, groupés. La tentative est méritoire et digne, à coup sûr, de toutes les sympathies.

Les douze numéros de la *Revue* déjà parus renferment nombre d'articles d'une grande variété et d'illustrations, quelques-unes fort remarquables.

La musique échappe à notre compétence. De même la poésie. Il en

[1] *Paris* Ollendorff, éditeur, 1898.

est une pourtant que nous ne saurions passer sous silence. Le *Coffre de fer* (n° 7), signé : Joseph Rousse, un nom bien connu des lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, chante, au-dessous d'un dessin très artistique et fort fidèle, un meuble antique que la Bibliothèque de Nantes montre avec orgueil aux privilégiés. C'est là, en effet, que sous un triple airain sont renfermés ses plus riches joyaux : un pontifical, de précieux autographes et surtout ce splendide manuscrit de la *Cité de Dieu* enluminé pour Philippe de Comines.

Contentons-nous de signaler une reproduction du buste de Brizeux par Caravanniez, un choix des meilleurs tableaux de Richard Hall, quelques fines aquarelles de Broca, une étude fort bien faite sur Bourgault-Ducoudray, le compositeur nantais actuellement professeur au Conservatoire de Paris.

Ce qui intéressera davantage, pensons-nous, les lecteurs de la *Revue de Bretagne*, et ce sur quoi nous voudrions appeler spécialement leur attention, ce sont les études historiques contenues dans la *Revue Nantaise*. Son cadre, à la vérité, ne se prête guère aux longs travaux d'érudition ; mais il pourra s'élargir et, pour le présent, il n'en offre pas moins quelques travaux intéressants.

Pour la période du moyen âge nous signalerons : *Louis XI et les lévriers de Bretagne* (n° 3), où, à propos d'une lettre de ce roi à François de Chauvigny, sgr de Rays, qui lui avait fait cadeau d'un chien de chasse, l'auteur emprunte à une étude de M. de la Borderie sur *Noël du Fail* un curieux passage sur les lévriers de Bretagne, « les plus forts chiens » qu'on puisse voir. — *La Jonchée de l'âne à Machecoul* (n° 10) : bizarre redevance féodale déjà signalée, mais dont la connaissance est complétée ici par des détails inédits. M. Grand-Jouan, directeur artistique de la *Revue Nantaise*, s'inspirant de vues anciennes figurant les restes du château de Machecoul tels qu'ils existaient encore vers 1810, a illustré cet article d'un joli dessin dont l'arrière plan représente assez fidèlement la forteresse telle qu'elle existait au moyen âge.

Si nous passons à une époque plus moderne, M. de la Nicollière-Teijeiro nous donne (n° 5), sous le titre : *Pour les barques (mars 1628)*, un inventaire de quatre navires du Conquet, de Saint-Gilles-sur-Vie et de Santiago, réquisitionnés dans le port de Nantes pour le siège de la Rochelle.

La ville de Nantes, on le sait, s'est enrichie récemment des collections provenant de M. Dugast-Matifeux et d'une notable portion de celles de M. Benjamin Fillon recueillies par le premier. Sans parler des pièces

anciennes, dont le résidu des papiers d'Etat du célèbre huguenot Duplessis-Mornay constitue la meilleure part, la collection comprend un nombre considérable de documents sur la période révolutionnaire. En attendant qu'un inventaire fasse connaître au public ces richesses dont le classement est fort avancé, MM. Rousse et Giraud-Mangin, les zélés conservateurs de la Bibliothèque de Nantes, peuvent puiser à pleines mains dans ce trésor, le digne pendant du Coffre de fer dont nous avons parlé. Sans compter une *Lettre de Dumouriez aux administrateurs du département de la Loire-Inférieure* (n° 1), M. Joseph Rousse, avec sa bienveillance habituelle, a déjà tiré du fonds Dugast-Matifeux les principaux éléments de trois articles qu'il a bien voulu écrire pour la nouvelle *Revue* de son jeune collègue. *Un lieutenant de Charette : le général de Couëtus* (nos 1 et 2) ; *Un Royaliste démocrate : le général Savin* (nos 7 et 8) ; *Un chef d'insurgés bretons : Louis Guérin* (nos 11 et 12), tels sont les titres de ces études dont, en terminant, nous recommandons la lecture à tous ceux des lecteurs de cette *Revue* — et ils sont nombreux — qu'intéresse la période si terrible et si attachante pourtant, à des titres divers, de notre grande Révolution.

René Blanchard.

NÉCROLOGIE

M. ADRIEN OUDIN

Les principales *revues* bretonnes ont rendu déjà un juste hommages à la mémoire d'Adrien Oudin, mort à trente-neuf ans. La date de sa publication à empêché la *Revue de Bretagne* de payer à son collaborateur son tribut de regrets.

Fils et frère de magistrats bretons, Adrien Oudin avait trouvé au Crédit Foncier l'emploi de ses rares facultés juridiques. Mais il y joignait un goût très vif pour les lettres, un amour passionné de la Bretagne. Ses vers peu nombreux étaient goûtés des connaisseurs. Quand la Société littéraire « La Pomme » mit au concours l'éloge de Brizeux, il manifesta son patriotisme breton ainsi que son sens critique dans une excellente étude honorée de la première récompense et bientôt publiée en volume sous le titre : *Brizeux et l'idée bretonne* par Henri Finistère.

De ce pseudonyme, qui sent d'une lieue sa Bretagne bretonnante, Adrien Oudin signa, dans la *Revue de Bretagne*, quelques comptes rendus de livres, plusieurs nouvelles remarquées par la finesse de la pensée et l'agrément du style.

Il mit son nom au bas de l'introduction des *Contes et Légendes de Basse-Bretagne* publiés par la Société des Bibliophiles Bretons. Ces pages sur « la Bretagne conteuse et légendaire » sont pleines de charme, les meilleures, sans doute, qu'il ait écrites, les dernières aussi. Adrien Oudin, depuis 1891, se tint un peu éloigné des publications et des réunions bretonnes, nous savions qu'il consacrait ses loisirs au traditionnisme, à l'alpinisme. Sa mort nous a douloureusement surpris.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 22 MARS 1898

SOUS LA PRÉSIDENCE

DE M. HENRI LE MEIGNEN

Vice-président.

La Société des Bibliophiles Bretons s'est réunie le mardi 22 mars 1898, dans un salon du Cercle des Beaux-Arts à Nantes.

Etaient présents : MM. Le Meignen, vice-président; R. Blanchard, secrétaire ; Josse, trésorier-adjoint ; comte de Bréchard, conseiller ; marquis de Bremond d'Ars et Cormerais, délégués ; Grimaud, Maître, Armel de la Bigne Villeneuve, Joseph Cheguillaume, Louis Tiercelin, baron Gaëtan de Wismes, de Berthou, Riardant.

ADMISSIONS

Ont été admis membres de la Société :

S. A. R. Monseigneur le duc de Chartres, présenté par MM. le duc de la Trémoille et Camille Dupuy et par le Bureau de la Société.

Le Prieuré des Bénédictins de Sainte-Anne de Kergonan près Plouharnel (Morbihan), présenté par MM. A. de la Borderie, l'abbé Robert et Le Meignen.

M. le marquis DE KEROUARTZ, présenté par MM. le vicomte Gaston de Carné et le comte de Rosmorduc.

M. Paul SÉBILLOT, présenté par MM. A. de la Borderie et O. de Gourcuff.

M. Henri GOUSSET, présenté par MM. Armel et Alexandre de la Bigne Villeneuve.

M. Emile COLLINEAU, présenté par les mêmes.

M. Le Meignen fait part des regrets de M. de la Borderie qui, appelé à Paris, ne peut, comme il l'avait espéré, présider notre séance. Il paie un juste tribut d'hommages à M. le baron des Jamonnières, notre sympathique vice-président, décédé subitement à Paris le jour même de notre dernière réunion, alors que la Société venait de le continuer dans ses fonctions.

Le Président fait remarquer que c'est un honneur pour la Société des Bibliophiles Bretons d'avoir ouvert ses rangs à S. A. R. Mgr le duc de Chartres. Président de la *Société des Bibliophiles Français* et amateur des plus distingués, ajoute-t-il, le duc de Chartres vient remplir chez nous la place naguères tenue par Mgr le duc d'Aumale que nous comptions parmi nos présidents d'honneur. Sur la proposition de M. Le Meignen de conférer ce titre à notre nouveau membre, en mémoire de son oncle le duc d'Aumale, l'assemblée le lui décerne à l'unanimité.

ETAT DES PUBLICATIONS

Les *Documents sur la Ligue en Bretagne*, qu'édite à Vannes M. Gaston de Carné, formeront un recueil du plus grand intérêt pour notre histoire. Il se composera de correspondances, instructions, états de troupes, mémoires politiques, etc., le tout provenant du fonds espagnol aux Archives nationales. Il y a présentement 19 feuilles (soit 156 pages) de tirées.

L'*Itinéraire de Bretagne* par Dubuisson-Aubenay, que M. de Berthou imprime à Nantes, est fort avancé. Le premier fascicule, de 200 pages environ, paraîtra sous peu. Invité par le Président à

donner quelques détails sur la publication qu'il annote si savamment, M. de Berthou dit que le Voyage de Dubuisson est fort important, surtout pour l'histoire de Nantes. Il y a des détails qu'on ne trouve que là. Voyageur passionné, véritable archéologue, alors que l'archéologie n'était pas encore constituée à l'état de science, Dubuisson peut être considéré, dès 1636, comme un précurseur de Gaignières et des amateurs qui ont laissé un nom sous le règne de Louis XIV. Le premier fascicule comprendra l'introduction et l'itinéraire en Bretagne, excepté la ville de Nantes dont la description ne forme pas moins des deux tiers du travail d'Aubenay.

EXHIBITIONS

Par M. le comte DE BRÉCHARD :

1° *Le Testament de Jésus-Christ montant au ciel*, par la mère J. de Tregouët, de la Croix, ursuline du monastère de Nantes. Nantes, chez Nicolas Bailly, imprimeur et marchand libraire à l'entrée de la Fosse, à l'Ange gardien, MDCXCV. Volume de petit format comprenant 90 pages imprimées au recto seulement.

2° *Les Stations de Notre-Seigneur en sa Passion*, par le R. Père Adrien Parvilliers, de la Compagnie de Jésus, missionnaire apostolique de la Terre sainte, représentées en dix-huit figures sur la Passion de Notre-Seigneur. A Vannes, chez les frères Galles, imprimeurs libraires, 1654. Livre fait au Calvaire par l'auteur l'an 1654, le jour du Vendredi saint, devant l'endroit où la croix du Sauveur fut plantée.

A propos des ouvrages offerts, dont on trouvera plus loin la liste, le Président attire l'attention sur la *Chronique de Nantes*, dont l'édition par M. Merlet est un véritable modèle auquel l'Institut a décerné une de ses médailles. — M. Grimaud signale l'intérêt poignant des *Souvenirs de la princesse de Tarente*, alors qu'elle raconte les massacres de l'Abbaye dont elle faillit être la victime. — M. Blanchard, au sujet de la *Notice sur un psautier du XIIIe siècle*, offerte par M. Léopold Delisle, rappelle que ce manuscrit a été pos-

sédé par une duchesse de Bretagne, Jeanne de Navarre, femme de Jean IV, qui y a apposé sa signature. Un fac-similé de celle-ci, rapproché d'autres empruntés aux archives de la Côte-d'Or et de la Loire-Inférieure, ne laisse aucun doute à cet égard.

CINQUANTENAIRE DE CHATEAUBRIAND

Le 19 juillet prochain, il y aura cinquante ans que les restes de l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* furent transférés de Paris, où il était mort le 4 juillet 1848, sur le rocher du Grand-Bé à Saint-Malo. Chateaubriand avait désiré y dormir son dernier sommeil. La Société des Bibliophiles Bretons, qui doit représenter le mouvement littéraire en Bretagne, a pris l'initiative d'une fête commémorative de la mort de son éminent compatriote. Ecrivain hors ligne, dont la prose est une véritable poésie, historien, philosophe, orateur doublé d'un grand patriote, Chateaubriand a été tout cela, nul ne l'ignore en Bretagne.

Pour montrer combien unanime est l'admiration dont jouit Chateaubriand, M. Le Meignen, rappelant des souvenirs personnels, nous raconte comment au milieu d'une réunion intime où dominait l'élément provençal, si exubérant, si fier de ses gloires locales, le charmant conteur qu'était Paul Arène, après avoir exalté le ciel et les auteurs du Midi, s'était incliné devant le grand nom de Chateaubriand que lui avait opposé notre président.

Celui-ci ne doute pas de la sympathie que toutes les Sociétés savantes, littéraires et artistiques de Bretagne voudront bien témoigner à celle des Bibliophiles Bretons pour les fêtes qu'elle prépare. Un appel leur sera adressé ainsi qu'aux Conseils généraux des cinq départements de la Bretagne qui ne sauraient se désintéresser de la question.

Notre collègue M. Tiercelin, directeur de l'Hermine et de l'Association littéraire bretonne, venu exprès de Rennes à notre réunion au sujet de notre projet qui lui tient fort à cœur, promet son précieux concours, tant auprès des sociétés dont il fait partie, qu'auprès de la municipalité de Saint-Malo dont il connaît plusieurs membres.

Un concours sera ouvert entre les écrivains dans le but de célébrer la gloire de notre grand homme, et les conditions en seront incessamment portées à la connaissance des concurrents.

Voici, d'après les intentions du Bureau, quelles seraient les grandes lignes de la fête du 19 juillet 1898 : service solennel avec panégyrique, pèlerinage au tombeau du Grand-Bé qu'on couvrira de fleurs, séance littéraire où seront proclamés les noms des lauréats du concours auxquels on décernera les fleurs bretonnes, des bruyères et des ajoncs d'or et d'argent reliés par une hermine, banquet, illuminations et feu d'artifice.

La Société ratifie les propositions de son Bureau et décide que MM. de la Borderie, Le Meignen et Tiercelin seront chargés des voies et moyens d'organiser la célébration d'un cinquantenaire digne du grand nom de Chateaubriand.

La séance est levée à 10 h. 1/4. *Le secrétaire*,

René Blanchard.

OUVRAGES OFFERTS

Par l'Institut de France :

Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances, mars à décembre 1897. In-8°.

Par le Ministère de l'Instruction publique :

Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le samedi 24 avril 1897, par M. Ernest Babelon, conservateur des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, et M. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique. Paris, Imp. nat., 1897. In-8°, 38 p.

Comité des travaux historiques et scientifiques Bulletin historique et philologique, 1896, n°s 3 et 4. Paris, Imp. nat., 1897. In-8°.

Par l'imprimerie Mellinet :

Etrennes nantaises (108e année). *Annuaire du commerce de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour 1898.* Nantes, Mellinet. In-18.

Par la Société historique et archéologique du Maine :

Revue historique et archéologique du Maine, t. XL et XLI, 1896, 2e sem. et 1897, 1er sem. Mamers et Le Mans, 1896-1897. In 8°, 368 et 424 p.

Par la Société académique de Nantes :

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, année 1897. Nantes, Mellinet. In-8°, 274 p.

Par MM. Plihon et Hervé :

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, par René Kerviler. Fasc. XXVI et XXVII. Rennes, Plihon et Hervé, 1897. In-8°.

Par M. le duc de la Trémoille :

Souvenirs de la princesse de Tarente (1789-1792). Nantes, Grimaud, 1897. In 8°, VI-236 p.

Par M. Léopold Delisle, de l'Institut :

Notice sur un psautier du XIIIe siècle appartenant au comte de Crawford, par Léopold Delisle. Paris, 1897. In-4°, 15 p., avec planche. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*).

Par M. J. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper :

Seigneuries des ducs de Bretagne hors de Bretagne, par J. Trévédy. Vannes, Lafolye, 1897. In-8°, 138 p.

Histoire du Comité révolutionnaire de Quimper, par J. Trévédy. Vannes, Lafolye, 1897. In-8°, 160 p.

Françoise d'Amboise à Rieux, par J. Trévédy. Redon et Rennes, 1898, In-8°, 32 p.

Note sur les inhumations de laïques dans l'habit religieux, par J. Trévédy. Quimper et Rennes, 1897. In-8°, 14 p.

Par M le baron Gaëtan de Wismes :

Souvenirs inédits du comte de la Boëssière-Chambors (1633-1715), publiés par le baron Gaëtan de Wismes. Rennes, 1897. In-8°, 29 p.

Par MM. Picard, éditeurs :

La Chronique de Nantes (570 environ — 1049), publiée par René Merlet Paris, Picard, 1896. In-8°, LXXII-165 p.

N. B. — La Société des Bibliophiles Bretons possède en nombre des collections de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, années 1890 à 1894 et 1896 complètes, années 1889 et 1895, incomplètes chacune d'un numéro. Elle céderait momentanément à ses abonnés (Bibliophiles Bretons et autres) les numéros qui pourraient leur manquer, au prix de 30 centimes la livraison. Adresser les demandes au secrétaire, 1, rue Royale, à Nantes.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE 2, place des Lices.

HISTOIRE

DE

M. LE RECTEUR PERONIC

PRÉCÉDÉE DE QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LE

VANDALISME ET LE CONTRE-VANDALISME EN BRETAGNE

EN 1897

Parmi les hordes barbares qui inondèrent au Ve siècle l'Empire Romain — Goths, Ostrogoths, Wisigoths, Gépides, Huns, Vandales, etc., — cette dernière nation est celle qui a conservé dans l'histoire le plus mauvais renom. Pourtant, ces Vandales ne tuaient et ne massacraient pas plus que les autres ; mais ils renversaient avec une rage toute particulière les monuments des sciences et des arts, en un mot, tout ce qui pouvait rappeler le passé si curieux et si brillant de la civilisation romaine. Depuis, on a avec raison donné ce nom aux hommes qui, bien que plus ou moins civilisés, se plaisent à détruire les monuments de l'art et les souvenirs du passé.

La nation barbare des Vandales est depuis longtemps exterminée ; la race des Vandales modernes est inexterminable. Plus d'une fois les tristes exploits de cette horde ont été signalés dans nos Congrès ; malheureusement, la liste n'en est jamais close. Je n'en citerai ici que quelques exemples.

[1] Lu au Congrès de l'Association Bretonne tenu à Rennes au mois de mai 1897.

Les monuments de l'architecture militaire du moyen-âge, ces tours, ces donjons, ces murailles au profil pittoresque qui donnent si bon air à nos vieilles villes, sont très fréquemment en butte aux attaques, aux destructions vandaliques. — En Angleterre, dans certaines parties de l'Allemagne, les municipalités se sont plu à acheter ces vieilles murailles, elles les ont soutenues, quelque peu relevées ; sur l'emplacement des fossés elles ont planté de beaux arbres et créé ainsi, entre la ville et les faubourgs, de charmantes promenades, aussi utiles pour l'aération et pour l'hygiène que pour le charme des yeux.

Les portes de ville. — La porte de Montfort.

En France, la plupart du temps, les municipalités, sous prétexte de progrès, ne savent que détruire. Les portes de ville, flanquées de tours ou percées dans des tours, sont les plus fréquentes victimes de cette manie destructive. Quand on en cherche la raison, on la trouve. — Toute porte donne nécessairement passage à une rue, à une voie publique; elle porte ombrage aux maisons et aux facades qui l'avoisinent ; quand quelqu'une de ces maisons appartient à quelque gros bonnet de la localité — *Môssieu* le Maire, *Môssieu* l'Adjoint, simplement un important conseiller municipal, un électeur influent — il est rare que le propriétaire qui se prétend opprimé par la malheureuse porte ne dresse pas contre elle une batterie formidable Le progrès de la civilisation, le triomphe des idées modernes, le salut de la République en exigent, dit-il, la destruction, quiconque s'y oppose est un obscurantiste, un affreux réactionnaire. En réalité, le brave homme veut tout simplement dégager sa façade, lui donner plus de jour pour louer plus cher son immeuble. Presque toujours la cabale finit par réussir. Nous en avons de nombreux exemples : à Vannes la porte Saint-Patern, à Dinan la porte de Brest, en Ille-et-Vilaine la porte de Bécherel, etc.

En ce moment même, la dernière porte de la ville de Montfort est en butte à un siège du même genre, qui dure même depuis quelques années. Pourtant elle est bien jolie, cette porte ; avec son élégant

campanile elle a tout à fait bon air de beffroi municipal. En la perdant, Monfort perdrait certainement pour le touriste, pour l'artiste, sa principale attraction. Espérons que cet édifice si intéressant sera conservé[1].

Châteaux de Vitré et de Fougères.

En regard des destructeurs de monuments, notons aussi, c'est justice, les conservateurs, car il y en a, même parmi les municipalités.

Dans le nombre signalons d'abord, en Ille-et-Vilaine, celles de Vitré et de Fougères. Aidées par l'Etat et par le Conseil général du département, ces deux villes ont entamé résolument la restauration de leurs vieux châteaux historiques qui ont l'un et l'autre un si grand caractère, quoique fort opposés comme types d'architecture, l'un forteresse triangulaire perchée sur un roc, l'autre éparpillé et plongé au fond d'une gorge. Cette double restauration est conduite, il faut le dire, avec une grande habileté par M. Darcy, architecte du gouvernement, et par son excellent auxiliaire, M. Morin.

Église de Lehon.

Les monuments religieux sont la proie, non moins que les édifices militaires, des attaques, des destructions des Vandales. Mais il y a aussi, pour cette catégorie d'édifices, en regard des destructions trop nombreuses, quelques nobles entreprises de conservation intelligente et de restauration artistique.

Je veux commencer par en signaler une de ce genre qui, poursuivie plus de dix ans, au milieu de mille obstacles, avec une infatigable persévérance, est achevée depuis peu.

C'est la réparation de la belle église de l'abbaye de Lehon, près Dinan, élevée dans le plus pur style de l'époque de transition, de 1180 à 1200 environ. Cette réparation est avant tout l'œuvre du recteur de cette paroisse, si intelligent, si méritant, M. l'abbé Fouéré-Macé,

[1] Nous apprenons que la destruction a commencé, le campanile est à bas. La porte et la tour vont suivre.

qui — grâce au généreux concours des Frères de Saint-Jean de Dieu de l'asile des Bas-Foins — a pu l'accomplir et la mener à bien. Que tous ceux qui y ont pris part soient loués et bénis !

Tout le monde connaît le site merveilleux de cette église au fond de la vallée de la Rance, prodigieux fouillis d'eaux, de roches et de feuillages. Comme un bijou précieux dans un écrin admirable, brille aujourd'hui ce beau joyau d'architecture romano-gothique, avec ses autels curieusement sculptés, sa chaire XIVe siècle, ses nouvelles verrières — un vrai chef-d'œuvre — dans lesqelles se déroule toute l'histoire de Lehon pendant dix siècles, de Nominoë jusqu'à la Révolution[1].

Mais en face de cet effort si méritoire qui fait revivre un de nos beaux monuments bretons, pourquoi faut-il que nous ayons à déplorer de nouveaux exploits et de nouvelles menaces du vandalisme ?

Église de Maxent.

En Ille-et-Vilaine, à Maxent, paroisse dont la fondation première remonte au IXe siècle, au roi Salomon de Bretagne, il existait une antique église, et derrière le chevet de cette église une crypte d'apparence extrêmement ancienne, qui, selon la tradition, avait jadis abrité les tombeaux du fondateur Salomon et du saint abbé Convoïon. Cette tradition seule imposait la conservation de la crypte. Sans nul respect pour de tels souvenirs, l'année dernière, tout a été bouleversé, renversé, détruit, il n'en reste pas pierre sur pierre.

Église de Perros-Guirec.

Et les menaces ? De divers côtés nous arrivent des bruits sinistres, annonçant une conspiration, latente encore mais déjà formée, contre la si curieuse, si intéressante église romane de Perros-Guirec,

[1] La consécration de l'église de Lehon a eu lieu le 8 juillet 1897 avec une grande solennité, et M. le recteur de Lehon a été à cette occasion promu à la dignité, bien méritée, de chanoine honoraire.

dont la nef du XIIe siècle offre les chapiteaux historiés peut-être les plus beaux, en tous cas les plus caractérisés de toute la Bretagne, tandis que sur ceux de son portail méridional se voit sculpté le fameux combat du roi Arthur et de saint Efflam contre le dragon. — La destruction de cette belle église serait un véritable attentat contre l'histoire de Bretagne ; aussi mettons-nous, dès aujourd'hui, cet édifice sous la protection spéciale de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, qui ne voudra pas laisser commettre un tel crime.

Destruction de l'église de saint Yves, à Louanec.

C'est assez, ou plutôt c'est trop, c'est beaucoup trop d'avoir à signaler dès aujourd'hui dans les Côtes-du-Nord l'un des plus tristes forfaits du vandalisme, la destruction d'un sanctuaire contemporain de saint Yves, et dans lequel cet incomparable modèle de vertu, de justice, de piété, de charité, ce grand protecteur de la Bretagne, avait exercé pendant onze ans les fonctions de pasteur des âmes. Il s'agit de l'église de Louanec, dans la presqu'île de Tréguer, non loin de la magnifique baie de Perros.

Cette église comprenait deux parties : le chœur, du XVe-XVIe siècle, semblable à beaucoup d'autres de la même époque, et la nef qui était romane.

La nef se composait, de droite et de gauche, de trois arcades en plein cintre, séparées par de massifs pilastres, surmontées de petites fenêtres aussi en plein cintre fortement ébrasées dans la massive muraille, qui dénotaient certainement le XIe ou le XIIe siècle.

Elle n'était pas, cette nef, un modèle d'élégance, je le reconnais ; mais pendant onze années elle avait vu le grand saint Yves, le patron de la Bretagne, accomplir dans son enceinte les rites sacrés, y proclamer la doctrine évangélique, en consacrer toutes les pierres par ses prières, les arroser de ses bénédictions et embaumer de sa vertu, de sa charité incomparable, tout l'édifice. Cette nef était vraiment une relique du saint au même titre que la chasuble d'étoffe byzantine conservée dans la même paroisse sous le nom de *chasuble de saint Yves,* parce que saint Yves avait revêtu cet ornement sacré. Mais n'était-ce pas aussi un vêtement sacré cette vieille église, ces murs

antiques qui entouraient le saint quand il épanchait devant Dieu ses prières, quand il l'invoquait pour la Bretagne, ces murs qui avaient vu ses aspirations ardentes, ses austérités inimitables ? n'était-ce pas dans un coin de cet édifice qu'il reposait chaque nuit sur une couche dont le matelas était rembourré de triques de fagots ?

Hé bien ! cette antique et vénérable nef, vraie relique de saint Yves, toute pleine de lui, on l'a détruite, démolie comme la plus vulgaire baraque. Je ne puis pas retenir le mot qui seul exprime ma pensée : c'est un sacrilège ! Ce n'est pas comme archéologue que je proteste ; c'est comme chrétien, comme Breton.

Ah ! si nous avions encore à Rennes la maison qu'habita Du Guesclin quand il vint prêter aux Rennais contre les Anglais l'appui de son bras, — il y a longtemps que la ville de Rennes l'aurait acquise pour la conserver religieusement et en faire un musée — le musée de Bertrand du Guesclin.

Et vous, vous aviez la maison sacrée de saint Yves, elle se conservait toute seule, il suffisait de la laisser debout — et vous l'avez mise en pièces, anéantie !

On a, je le sais, essayé une justification[1], on a même voulu se faire une gloire de ce coup sinistre ! Voyons donc un peu cette apologie.

On dit que l'ancienne église tombait en ruines.

C'est là l'*argumentum commune*, l'argument banal de tous ceux qui veulent détruire une église. Mais on connaît le proverbe : *Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la gale*. Ici c'est la même chose, ce n'est qu'une variante. J'ai vu des églises dont on affirmait résolument qu'elles ne tenaient plus debout ; quand on les démolit, il fallut faire jouer la mine. Les dignes recteurs, là-dessus, sont de bonne foi, d'une foi même beaucoup trop bonne et

[1] On allègue aussi, comme circonstance atténuante, que l'on a conservé une chapelle de cette église dite chapelle Saint-Yves. Mais cette chapelle est du XVe ou du XVIe siècle, postérieure par conséquent à saint Yves de deux cents ans ou plus ; elle ne pouvait donc faire partie de l'église où il exerça son ministère ; comme relique, comme souvenir contemporain de la vie du saint, elle n'a aucune valeur, elle ne compte pas, elle n'existe pas. Nous l'aurions vu disparaître sans émotion ; sa conservation n'atténue rien.

trop crédule en leurs architectes, qui veulent à toute force bâtir et palper des honoraires.

En ce qui touche l'ancienne église de Louhanec, je l'ai visitée deux fois avant sa démolition, et je puis certifier que la partie romane était plus solide que ne pourra être jamais la nouvelle église. — On n'a jamais vu d'ailleurs, au grand jamais, des églises romanes tomber de vieillesse.

Cependant, on ajoute triomphalement qu'on a laissé subsister un pan de mur, dont on peut constater l'état délabré. On croit vraiment le public auquel on dit cela un peu trop... bête.

Vous avez une maison qui, couverte de sa toiture, accotée de tous ses murs, tient parfaitement bien. Vous la démolissez tout entière, sauf un pan de mur qui ne s'appuie sur rien, que rien ne protège, que toutes les tempêtes ébranlent, et où toutes les pluies s'infiltrent. Puis vous dites : Vous voyez bien que ce mur branle, donc la maison ne valait rien.

— Farceur ! serais-je tenté de répondre, certainement il branle maintenant votre mur, mais quand la maison était intacte, il était, comme tout le reste, parfaitement solide.

D'ailleurs, il y avait une épreuve bien plus décisive. Les amis de saint Yves et de nos vieux monuments ont demandé que, tout en reconstruisant l'église puisqu'on le voulait, on laissât en dehors de l'église nouvelle la nef romane qui aurait formé un porche ou une sacristie. Le terrain permettait très bien de le faire.

On ne l'a pas voulu, pourquoi ? La raison en est bien évidente : ceux qui proclamaient alors la ruine imminente de cette nef savaient fort bien qu'elle durerait plus longtemps que leur église neuve.

Je ne veux pas insister davantage sur un si triste sujet. Je terminerai par une légende qu'un de mes amis, mort hélas ! depuis longtemps, avait recueillie, justement dans les environs de Lannion. Cela s'appelle :

L'histoire de M. le recteur Peronic

Ce Peronic était un prêtre saint et charitable, recteur d'une petite paroisse qui lui donnait grande satisfaction, et pourtant il n'était pas heureux. Son église était solide, propre, suffisamment grande

mais en la comparant à celles de certaines paroisses voisines il la trouvait petite, insuffisante, et rêvait d'en bâtir une nouvelle qui éclipserait toutes celles d'alentour. Il eut un songe : un recteur défunt depuis longtemps lui apparut et lui dit :

— « Ne touche pas à ton église, elle doit encore durer plus de deux siècles, et toi tu ne dois pas priver les pierres bénies qui la composent ni les âmes de ceux qui les ont mises là, tu ne dois pas les priver des prières qui seront dites pendant ces deux cents ans. »

Quelque temps après dans un autre songe il vit un vieux chevalier à barbe blanche, qui lui répéta à peu près la même chose d'un ton plus farouche. — Peronic, très entêté comme la plupart des Bretons, persista néanmoins dans son projet, jeta bas son église, en bâtit une neuve qu'il trouvait la huitième merveille du monde, — et quelques années après il mourut.

Il alla, dit notre légende, en purgatoire. A l'entrée du purgatoire, il rencontra le chevalier et le prêtre qu'il avait vus en songe. Ils le conduisirent dans une lande aride, au milieu de laquelle s'élevait un énorme monceau de pierres, et ils lui dirent :

— « Tu vois ces pierres, Peronic, ce sont celles de l'église détruite par toi ; tu n'as pas voulu nous écouter. Maintenant il faut que tu fasses continuellement la procession autour de ces pierres, et tu resteras en purgatoire jusqu'à ce que tu aies dit sur elles toutes les prières, toutes les bénédictions, et que tu aies fait toutes les aspersions, tous les encensements dont elles devaient jouir pendant les deux siècles que ton église avait encore à durer, et dont elles ont été privées par ta faute. »

Le bon recteur commença tout de suite sa pénitence, il continua la procession longtemps, — il finit par la trouver très fatigante, et alors, quand il pensait à la nouvelle église bâtie par lui, elle lui semblait bien moins belle que lorsqu'il était sur la terre. Il en vint même à dire dans son cœur :

— « Oh ! ai-je été sot, ai-je été fou de démolir ma vieille église ! Elle valait vraiment bien mieux que la neuve ! »

Comme il en était là, retournant avec amertume cette pensée, tout en continuant à jouer du goupillon, de l'encensoir, et à murmurer ses interminables psalmodies, avec tout cela accablé de

fatigue, d'angoisse, ne voyant pas la fin de son tourment, — à ce moment le patron de sa paroisse lui apparut :

« — Puisque tu te repens de ta faute, lui dit-il, je veux tâcher de te tirer de là. Tu vas retourner sur terre et aller trouver messire Salaün, le recteur de la paroisse qui touche la tienne vers soleil levant. Le malheureux veut faire comme toi, et démolir son église ; si tu peux réussir à l'en détourner, tu ne reviendras pas ici, tu iras droit au ciel. — Si tu ne peux pas le convaincre du premier coup, il t'est permis de lui parler trois fois. »

Peronic ne se le fit pas répéter. De ce pas, il alla haranguer énergiquement son confrère. D'abord, il ne gagna rien, Salaün étant tout aussi entêté qu'avait été en ce monde Peronic. Mais quand il lui eut conté ce qui lui arrivait pour avoir voulu bâtir une église neuve plus belle que toutes celles d'alentour, Salaün, non sans peine, renonça à son projet — et Peronic enchanté monta aussitôt en paradis.

Espérons qu'il en voudra bien descendre de temps à autre, pour donner encore de bons conseils à ceux qui peuvent en avoir besoin.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
Membre de l'Institut.

LA BRETAGNE

SOUS LE MARÉCHAL D'ESTRÉES

CHAPITRE III (suite[1]).

Les dernières années du maréchal

III

Lorsque les Etats s'ouvrirent de nouveau à Rennes sous la présidence de M. de Vauréal le 11 octobre 1734, de graves événements étaient venus dans l'intervalle des deux sessions solliciter l'attention du pouvoir. La double élection de Stanislas Leczinski et d'Auguste de Saxe au trône de Pologne avait mis l'Europe en feu. On se battait en Allemagne et surtout en Italie. Le gouvernement avait besoin de nouvelles ressources.

La situation financière de la province était assez bonne ; depuis 1717 le don gratuit, qui était depuis 1687 de 1,500.000 liv., avait été réduit de 500.000 ; les fouages extraordinaires qui étaient en 1707 de 642.000 liv., avaient été réduits à 428.000, la ferme des devoirs avait augmenté, le remboursement d'une partie des emprunts et la réduction des arrérages au denier 50 en 1720 avaient diminué la dette de la province de plus d'un million. La situation était donc prospère. Tout cela allait changer. Pour subvenir aux besoins de la nouvelle guerre, le roi demandait une augmentation d'un million

[1] Voir la livraison de Mars 1898.

sur le don gratuit, 600.000 liv. pour la capitation et 1600.000 liv. pour un nouvel impôt, le dixième, déjà essayé dans les dernières années du règne de son bisaïeul. M. de Vauréal avait déjà longuement correspondu à ce sujet avec le ministre. Dans ses lettres des 28 mai et 13 juin, il lui faisait savoir que les Etats désiraient obtenir l'abonnement des nouvelles impositions, pour empêcher le gouvernement de connaître la véritable situation de la matière imposable en Bretagne. Les Etats savaient fort bien que l'on se passerait d'eux dès qu'on saurait comment faire rentrer les fonds sans leur intermédiaire, et ils préféraient mettre le pouvoir hors d'état de contrôler dans le détail la véracité de leurs plaintes sur la misère de la province et le bien fondé de leurs demandes de dégrèvement. M. de Vauréal pensait donc qu'en préparant les esprits à l'avance à cette combinaison, on pourrait enlever le vote des subsides.

La mort de M. le comte de Coetlogon, l'un des deux syndics des Etats, préoccupait beaucoup le pouvoir qui avait intérêt à ne pas laisser tomber cette charge importante aux mains d'un opposant. Il s'était réservé la haute main dans le choix de cet agent en restreignant singulièrement la liberté de l'élection. Celle-ci en effet devait avoir lieu sur une liste de trois candidats désignés par le roi. L'intendant écartait donc le marquis de Coetlogon, MM. du Loch, de Moncam, de Beaucours, de la Gascherie, du Bouexic, de Guichen, de Meneuf, de Derval, de la Landelle, de la Biliais, tous plus ou moins suspects de tendances opposantes[1]. Les trois candidats qui lui souriaient le plus étaient MM. de Cicé, de Coetivy et le vicomte de Coetlogon.

[1] La plupart nous sont connus. Voici sur les deux derniers l'appréciation de M. de Viarmes en 1738 : « M. Le Lou de la Biliais s'est mal montré en plusieurs occasions et a mérité les réprimandes les plus sévères du maréchal d'Estrées.

« M. de la Landelle est un homme de sens et de probité ; il a toujours paru un peu très échauffé dans les précédentes assemblées et dans celle-ci il a fait une démarche bien déplacée ; il a, à ce qu'on m'a assuré, dressé cette protestation dont quelques membres de la noblesse ont voulu faire usage contre l'avis des deux autres ordres qui ne voulaient pas délibérer sur la suppression de l'enregistrement du discours de clôture de feu M. le maréchal d'Estrées ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a signé cette protestation. »

C'était M. du Groesquer qui avait soulevé cette affaire.

Jérôme Champion de Cicé, membre du bureau central de 1730 à 1732, et candidat à la place de syndic en 1720 « est un homme droit et modéré, disait-il, quelquefois peut-être un peu obstiné dans son opinion, mais intelligent et capable. J'ai vu le temps qu'il aurait beaucoup souhaité de l'être, mais je ne sais si ce qui s'est passé en 1732 aux Etats par rapport à la commission des grands chemins dont il était ne l'en a point rebuté. »

Alain Le Borgne de Coetivy, gentilhomme trécorois, inspecteur des haras de son évêché depuis 1726, et souvent commissaire diocésain (en 1720 et en 1736 par exemple) « a de la naissance, de l'esprit, de la douceur et de la sagesse, il entend les affaires, je ne sais s'il aurait beaucoup d'empressement pour l'être ; il a du bien, il est accoutumé à vivre tranquillement dans sa campagne où il est considéré ; peut-être craindrait-il de s'exposer aux tracasseries et aux dégoûts qu'il n'est presque pas possible d'éviter. »

« M. le vicomte de Coetlogon n'a contre lui que d'être jeune encore, et d'être le fils du comte de Coetlogon ; on dira que c'est rendre la place héréditaire ; il paraît être fort sage, j'ai ouï dire qu'il avait de l'esprit, il ne lui sera pas difficile de se mettre bientôt au fait des affaires ; il semble d'ailleurs qu'un homme qui n'a pas toujours resté en Bretagne, et dont toute la famille est attachée au service, convienne infiniment mieux dans la place de syndic[1]. »

[1] En 1738, l'intendant avait renoncé à ses trois candidats. M. de Coetivy d'ailleurs était mort, je crois, dans l'intervalle. Il proposait alors MM. de Kermainguy de Saint-Laurent, de Rosnivinen de Camarec et de Quélen.

M. de Camarec est convenable en tous points, disait-il ; nous avons eu beaucoup de peine à le déterminer.

M. de Quélen est un fort honnête homme, il peut même être habile ; mais, comme il ne s'est mêlé jusqu'à présent d'aucune affaire publique, il n'a pas la réputation de les entendre.

Roland-François de Kermainguy de Saint-Laurent « est un homme d'esprit, il sait les affaires de la province, il est poli, doux et maniable, quoique dans toutes les occasions où il a été question des intérêts de la province qui lui sont chers, il les ait soutenus avec fermeté, sans cependant avoir jamais manqué à ce qu'il devait aux ordres du roi. »

Après quatre ans de vacance, M. de Coetlogon fut enfin remplacé par M. de Quélen qui obtint 12 voix dans l'Église, 92 dans la noblesse et 19 dans le tiers ; M. de Camarec en eut respectivement 3, 81 et 3, et M. de Kermainguy 7, 62 et 18.

« En tous cas, concluait-il, il ne faut pas se déclarer avant les Etats ; chaque parti, pour ne pas perdre ses chances, se portera plutôt à la soumission. »

IV

Les Etats s'ouvrirent donc à Rennes le 11 octobre, et tout marcha d'abord sans difficultés.

« J'espère, écrivait d'Estrées le 14 octobre, que toutes les affaires qui regardent les finances se passeront bien, il n'y a que des tracasseries pour des affaires particulières qui pourraient nous arrêter. »

Il s'en était déjà produit une la veille. Les commissaires n'ayant pas encore arrêté leurs plans pour l'élection du syndic, l'opposition résolut d'en profiter. Toute la nuit du 12 au 13 elle prépara ses batteries dans des conférences particulières, et le 13, dès le début de la séance, où la noblesse s'était avec affectation rendue de meilleure heure qu'il n'était dans ses habitudes, M. Le Lou de la Biliais[1] se lève et demande que l'on procède à l'élection du syndic, M. Saint-Gilles propose que l'on décide par voie réglementaire qu'il sera interdit de solliciter les charges des Etats, afin de couper court à toute candidature officielle. M. de Vauréal veut expliquer que l'exécution de ce réglement est impossible, M. Le Mintier lui coupe la parole « Monsieur, crie l'évêque furieux, quand vous parlez, je vous écoute sans vous interrompre : je vous prie d'en user de même à mon égard. » Mais il ne peut se faire écouter, et force lui est de faire procéder à l'élection.

On va aux chambres ; le comte de Méneuf obtient 14 voix dans l'Église, 194 dans la noblesse, 26 dans le tiers. Il est proclamé élu, ses concurrents ayant obtenu respectivement, le vicomte de Coetlogon 10, 169 et 14, et M. de la Landelle 2, 41 et 1. C'était un échec pour l'intendant, dont le candidat restait sur le carreau. Mais aussitôt les commissaires font défense à Méneuf d'exercer ses fonctions sans avoir reçu la confirmation royale.

[1] Louis-Antoine Le Lou de la Biliais, né en 1696, mort en 1763 : il avait alors 37 ans.

Une autre élection eut lieu le 21, mais elle fut loin de soulever les mêmes passions, ce fut celle du doyen de la noblesse. Le comte Pinart de Cadolan fut élu contre le comte Pantin de la Guère. Le 16 octobre, la noblesse, fidèle dans ses affections, demande et obtient que l'on députe aux commissaires du roi en faveur de l'Olivier et de Guillard.

Les questions financières soulevaient de vives protestations. Les Etats trouvaient les demandes royales excessives; le 22, l'évêque de Léon, M. de la Bourdonnaye, rapporte la réponse du maréchal au sujet de la capitation, pour laquelle les Etats ne voulaient voter que 500.000 liv., et ajoute qu'il ne s'est pas expliqué au sujet des milices. « Ce n'est pas étonnant, lui crie M. de Beaucours, vous ne lui en avez point parlé. » On commence à s'échauffer. M. de France élève la voix et dit que la province est tellement épuisée qu'elle ne pourra pas payer deux ans cette imposition, M. Le Coutelier[1] ajoute que des demandes aussi excessives dérangent tous les plans formés pour le recouvrement du dixième. Même divergence au sujet de ce dernier impôt, les Etats offrant 750.000 livres. L'évêque de Saint-Brieuc, M. de Montclus, déclare que, malgré toutes les instances, le maréchal refuse d'accepter les offres des Etats. On parle, on crie, on s'échauffe, on entre en fureur. Vauréal exhorte vainement au flegme et à la modération, on ne l'écoute pas « Puisque le maréchal ne nous veut point entendre, dit alors Groesquer, et que toute porte nous est fermée, il faut députer en cour pour porter aux pieds du trône nos représentations. » Oui! oui! crie-t-on en tumulte. Vauréal a beau rappeler que cette démarche a toujours été interdite, qu'elle est indécente, risquée, inutile, rien ne prend. Alors, élevant la voix et d'un ton pathétique et ferme, il déclare qu'il demeurera plutôt cloué à son fauteuil que d'en sortir pour mettre en délibération une démarche dont les conséquences seraient fatales au peuple qui tôt ou tard en désavouerait les auteurs. L'assemblée, un moment troublée, se ressaisit bientôt; alors Bédée, voyant le tumulte à son comble, annonce que le maréchal interdit formellement la députation. Nouvelles clameurs.

[1] Le manuscrit que j'ai sous les yeux porte Catellier, mais c'est une erreur, il n'y avait pas de gentilhomme de ce nom.

« Il faut délibérer sur l'ordre du maréchal, crie M. de l'Argentais. » On va aux chambres sans s'entendre, l'abbé de Villeneuve finit par décider l'Église à se ranger à l'avis de la noblesse et à discuter l'ordre du maréchal, et la noblesse de son côté promet de faire dès le jour même de nouvelles offres. Ainsi se termine la journée du samedi 23.

Toute la jourrnée du dimanche se passa en négociations, en murmures. L'évêque de Vannes, Fagon, vint à son tour trouver le maréchal. Celui-ci se montre plus précis, plus négatif, plus ferme que jamais. Le lendemain 25, au début de la séance, M. de Bédée communique à l'assemblée un ordre du maréchal portant que si l'abonnement n'est pas voté tel que le roi le demande, 750.000 liv. pour la capitation et 950.000 pour le dixième, l'abonnement sera retiré. Cette communication tombe comme un coup de foudre, M. de l'Argentais demande en vain que dans des affaires aussi importantes, on tente toutes les voies et qu'on charge les présidents des ordres d'écrire à la cour, Vauréal, voyant le désordre des opposants, presse, supplie, déploie tour à tour toute son adresse et toute sa fermeté, et finit par enlever le vote. Mais aussitôt M. du Botdéru demande que l'abonnement soit déclaré conditionnel à l'établissement des bureaux diocésains. Nouvelle agitation. Le président du tiers, M. Baillon, sénéchal de Rennes, fait observer que ce n'est pas le moment, et qu'il vaut mieux attendre. M. le Coutelier de Penhoët demande alors que l'assemblée sollicite, en raison de sa complaisance à se prêter aux volontés du roi, une diminution d'impôts par voie gracieuse. On écarte sa proposition. Sans se décourager, il revient à la charge le 27, à propos de la demande de 650.000 liv. pour le pied fourché, propose qu'on attende pour ce vote après l'adjudication des fermes et entraîne le vote de la noblesse.

« Je n'ai jamais vu tant de mouvement dans les Etats, écrit le maréchal, ni une plus grande fermentation dans les esprits, » et de fait les esprits étaient tellement irrités de son refus de recevoir des mémoires et de les envoyer à la cour qu'il n'avait eu personne à son souper du 23.

Nouvelle querelle le 1er octobre à propos de la question de savoir

si l'on imposera au dixième les industriels et les commerçants. Non, disaient l'Église et le tiers, il faut les en décharger. « La noblesse, dit le prince de Léon, est d'avis d'attendre pour savoir ce que l'on fait à Paris. » Plusieurs gentilshommes réclament, ce n'est pas du tout l'avis de la majorité, disent-ils, il faut aller au scrutin. Dans l'Église déjà, il y avait eu lutte, les abbés ayant voté pour, et tous les évêques contre. Le prince de Léon s'échauffe et refuse le scrutin. Heureusement, l'avis des deux ordres faisait loi. Mais on voit combien l'assemblée était peu docile et chicanait volontiers sur tout[1].

Une grosse question se posait. Quel allait être le plan de régie des contributions abonnées, d'autant plus que le roi, disaient les commissaires, ne veut pas de bureaux diocésains ? M. de Vauréal proposait de nommer dans chaque évêché des députés qui enverraient leurs avis au bureau de Rennes sur les opérations nécessaires à faire dans leur diocèse, avec droit d'entrée et voix délibérative au bureau de Rennes quand ils voudraient y venir. Les Etats acceptèrent ce plan.

[1] On peut citer encore comme exemple de ce que nous appellerions aujourd'hui des interpellations, celle de M. de Penhoet demandant la vérification du compte du trésorier sur la grosse déposée au greffe, de M. de la Blinais demandant que les députés des Etats à la Chambre dee Comptes rapportassent un bordereau des quittances mentionnées dans le compte ; de M. le Mintier contre les remerciements votés au comte de Toulouse pour avoir donné au vicomte de Coetlogon, cornette des mousquetaires noirs, le régiment d'O.; de MM. du Botdéru et Drouet sur la mention au procès-verbal du règlement de 1718 ; de MM. du Botdéru et de Chambellé sur la gratification accordée à M. de Pontbriand, commissaire des archives, alors que son collègue M. de Guichen n'avait rien eu, de MM. de Cicé et de Pennelé sur la transaction des Etats avec leurs fermiers, de M. du Montier sur les mesures contre le faux-saunage et la limitation de la provision de sel des riverains de la frontière, où il dénonçait un acheminement vers l'établissement de la gabelle, etc.

Nos correspondances mentionnent aussi de petites scènes comiques. « M. de Penfentenio a proposé, pour éviter la confusion dans l'ordre de la noblesse, de faire prendre une médaille à tous ceux qui sont véritablement gentilshommes et qui ont droit d'entrer aux Etats. Sa proposition n'a pas été écoutée... M. l'abbé de la Bretonnière a tiré l'épée du côté de M. de Surville qui était venu se placer dans l'ordre de l'Église ; l'inquiétude de M. de Surville sur la perte de son épée a fait rire un moment ; il est sorti pour aller prendre une épée de deuil, pendant ce temps, M. de la Bretonnière a été déposer son épée au greffe. »

Le 2 novembre, Vauréal annonce à l'assemblée que le maréchal consent à la nomination des députés diocésains, pourvu qu'ils n'eussent qu'une seule voix, et qu'ils ne fissent que des propositions de répartition, le bureau de Rennes étant seul chargé de trancher les points contestés. M. du Lou proteste contre cette inégalité entre les bureaux des divers diocèses, Groesquer l'appuie vivement, et l'on députe de nouveau au maréchal. Celui-ci accorde trois députés de chaque ordre dans chaque diocèse. « Le roi a besoin de prompts secours, écrivait le 5 novembre M. de la Tour, aussi le maréchal a cru qu'on pouvait se relâcher un peu, car un si grand nombre de commissaires répandus dans la province, qui ne chercheront qu'à s'y donner du pouvoir et du crédit, n'est pas sans inconvénient, l'expérience en a fait connaître l'abus. »

Le 3 novembre, M. de Vauréal avait failli provoquer une crise violente en voulant passer outre à l'opposition de la noblesse et faire lire le rapport sur les conditions des baux. Il y avait eu un mouvement extraordinaire ; une douzaine de gentilshommes s'étaient emportés jusqu'à manquer de respect à Vauréal et au prince de Léon ; M. Boillon avait cru la chose assez grave pour envoyer dire à Vauréal, par le député de Quimper, de ne pas insister. « M. de Vauréal, écrivait le maréchal, qui en est encore tout effaré, m'a assuré qu'il n'avait jamais rien vu de pareil dans les Etats. » La noblesse était irritée de n'avoir pas de réponse sur l'élection de son syndic. on ne cherche qu'à nous l'enlever, disaient les gentilshommes, et les plus ardents, des Granges en tête, voulaient passer outre. Elle était mécontente qu'on n'eût diminué la capitation que de 50.000 livres, et qu'au lieu de diminuer le dixième, on se fut borné à permettre aux Etats d'emprunter la somme votée. Des voix nombreuses s'étaient élevées, disant qu'il fallait rompre l'abonnement.

Le 9 novembre, Le Lou, revenant sur une question déjà soulevée la veille par M. de Bégasson, demande pourquoi les frais de recouvrement sont si élevés : 4 deniers pour livre lui semblent un bénéfice exorbitant attribué au trésorier. Le prince de Léon répond que c'est le bénéfice du trésorier pour les impositions levées au nom du roi, et qu'il ne serait pas juste de faire une différence, M. de la

Boissière ajoute quelques explications complémentaires ; mais, au scrutin, la noblesse refuse, et déclare que les taxations étant des gratifications, le consentement des trois ordres est nécessaire. M. de Vauréal conteste cette manière de voir, les clameurs de la noblesse couvrent sa voix. Il faut destituer M. de la Boissière, commence-t-on bientôt à crier dans la noblesse. Vauréal effrayé se range, pour terminer l'affaire, à l'avis de la noblesse. M. de la Boissière fut réélu le 17. Les bastionnaires, dont il évalue le nombre à 30 et Vauréal à 60, demeurèrent en place et n'allèrent point voter. Mais le 22, la proposition de M. du Rumain, de lui allouer une gratification, souleva de vives protestations. Le 12, M. Le Lou se plaint que le diocèse de Rennes se soit fait dégrever considérablement ; MM. de Montclus et des Granges protestent contre l'exagération de la cote-part du diocèse de Saint-Brieuc. « Si l'on choisit des commissaires qui ne me conviennent pas, dit M. de Ponfily, je me pourvoirai directement au conseil. » Le chevalier de Gazon insiste pour l'assimilation des députés diocésains aux députés rennais ; enfin, le 14, après bien des querelles, le plan de M. de Vauréal est enfin adopté.

La nomination des commissaires se fit aux chambres et non au scrutin le 19 novembre. Aux réclamations de M. de Montgermont et du chevalier de Gazon le prince de Léon répondit que le plus grand nombre des voix avait approuvé les sujets qu'il avait proposés. Un oui presque général fut la réponse. « Il y a eu du mouvement pour cette nomination, beaucoup de gens voulaient en être, et beaucoup d'autres s'en sont défendus... Dieu veuille, ajoutait la Boissière, que leur fonction ne soit pas plus à craindre encore que leur nomination. »

Cependant MM. du Botdéru et du Groesquer, revenant à la charge, demandaient ce que le roi avait dit de l'élection Méneuf. M. de Bédée se décida à répondre le 20 que le roi la tenait pour non avenue. Les Etats répondirent en se bornant à inscrire sur leur registre l'élection et la déclaration royale et à rédiger un mémoire où ils s'efforçaient de démontrer qu'ils devaient être laissés libres dans la nomination de leurs officiers Il n'y eut aucun mouvement. Cependant, le 22, lorsqu'on demanda la gratification pour le subs-

titut Odye, M. de Chambellé s'écria : « Mais il faudrait d'abord l'élire », d'autres ajoutèrent qu'on ne pouvait élire aucun officier des Etats tant que l'affaire Méneuf n'était pas réglée. Ce ne fut qu'un feu de paille, un incident sans conséquence. M. de la Garlaie ne put même pas obtenir qu'on insérât dans le cahier des remontrances un article demandant la liberté des élections.

Avant d'en venir à l'affaire qui devait terminer cette session mouvementée, et après avoir signalé le vote de 2000 liv. à MM. de Chambellé et de la Tremblaye sur les pensions des gentilshommes pour les remettre à l'Olivier et à Guillard, ainsi que la demande de destitution formée par la noblesse et à la suite de celle-ci par le tiers, de M. du Raux, lieutenant du grand-prévôt, il faut noter les querelles qui s'élevèrent à propos des grands chemins. Elles ont ceci de curieux, qu'elles mettent aux prises les ordres privilégiés et le tiers, chose fort rare à cette époque, en même temps qu'elles montrent combien la bourgeoisie s'imaginait peu alors représenter le peuple. L'Église et la noblesse étaient d'avis, suivant le projet de la commission des grands chemins soutenu par Vauréal, d'obliger les habitants des villes sujets au casernement, d'aller ou d'envoyer à la corvée pour la réparation des chemins de la banlieue. « C'est confondre les habitants des villes avec ceux des campagnes », dit dans une très vive protestation le maire de Rennes, M. Bodin. Ceci se passait le 7 novembre.

Le 15, M. de Vauréal ayant dit que M. de Bédée venait de lui remettre une requête d'un inconnu concernant les grands chemins, « C'est moi qui l'ai remise, dit M. de Kermainguy, elle est signée de M. Gault, substitut du procureur général. — Mais, reprend Vauréal, j'ai parlé dans mon rapport de tous les faits qu'elle contient. — Lisez toujours, dit Chambellé. — Mais, répond Vauréal, c'est la requête qui m'a été renvoyée par le cardinal de Fleury. » M. de Kermainguy, s'adressant alors à M. Bodin, le prie de dire tout ce qu'il sait. Bodin rappelle la requête de la commission à l'intendant pour la corvée des villes. « Vous nous ramenez au déluge, » interrompt le prince de Léon. Bodin continue sans se troubler, il se plaint de l'abandon des anciens chemins qui étaient encore très beaux, et que l'on remplace par des voies nouvelles à peine plus courtes.

« C'est vrai, s'écrient MM. de Tizé et de Gazon, voyez plutôt l'ancien chemin de Rennes à Vitré; voyez, ajoute M. de Gazon, le chemin de la Gravelle à Vitré. » M. Reullier l'appuie. Entraîné par la noblesse, le tiers opine que les commissaires devront se conformer aux ordonnances du maréchal.

Comme on dit vulgairement, cela chauffait. Le 15, des Granges et de Lescouët s'étaient élevés vivement contre l'absence d'intervalle entre les publications des enchères et ce dernier s'était même écrié : « On veut étrangler les Etats. » Le prince de Léon se fâcha et s'emporta jusqu'à dire : « Ce n'est point la vue de M. le maréchal, j'en donne ma parole d'honneur. » Heureusement l'Église et le tiers avaient réussi à empêcher que l'on fit des représentations.

Le 24 novembre, M. de la Boissière annonce aux Etats qu'il y a un déficit, et qu'on ne peut le combler qu'en touchant au revenant bon du casernement. « Impossible, » répond des Granges. Le Tiers, qui est seul à payer le casernement, appuie vivement la noblesse; on finit par se décider à rejeter le déficit sur le budget de 1736.

Mais le 25 le maréchal fait savoir qu'il s'oppose à une pareille mesure, et qu'il est préférable d'augmenter les fouages. « Il est bien préférable, dit du Groesquer, de supprimer toutes les gratifications. » Aux applaudissements de la noblesse, sa proposition l'emporte, et les gratifications sont rayées.

Deux querelles particulières allaient encore envenimer la situation. « M. Le Lou, écrit le maréchal, est un petit gentilhomme de Nantes qui, depuis la dernière assemblée, s'est érigé en orateur dans la chambre de la noblesse. Trouvant très mauvais que M. le président de Marbeuf eût dit chez moi que les Etats avaient fait des sottises, et qu'ils se conduisaient souvent très mal, il lui représenta avec aigreur qu'il parlait très mal, que les Etats ne faisaient jamais de sottises, et qu'il manquait au respect qu'il devait à une assemblée aussi respectable. Je l'envoyai chercher pour lui en faire une réprimande en particulier et lui faire entendre en même temps que j'étais instruit des discours qu'il avait tenus dans les Etats, que je lui recommandais d'être sage à l'avenir, parce que, si j'apprenais qu'il eût tenu quelques discours peu respectueux quand on porte aux Etats des ordres du roi, je le punirais comme il le méritait. Il

échauffa si bien ses amis qu'ils sortirent tous pour aller chercher le prince de Léon, et vers minuit 60 ou 80 gentilshommes vinrent me demander une explication que je leur donnai. »

M. de Kerveler, député de Carhaix, né gentilhomme et cousin du conseiller de Cuillé, avait été rapporteur dans l'affaire des fermiers des Etats. Il avait tenu résolument tête à M. de Bédée, et celui-ci l'ayant interrompu, il avait riposté que c'était lors de la lecture de son rapport en commission qu'il aurait dû l'interrompre, et qu'il maintenait la vérité des faits qu'il avait avancés. Quelques jours après, ayant porté à Vauréal l'avis du Tiers sur une question, il fut brusqué sur ce que cet avis n'était pas conforme à celui de l'Église. La discussion s'échauffa, et Vauréal ayant fini par s'écrier : « Avez-vous encore quelque chose à dire », il avait répondu : « Je n'ai rien à ajouter que les remerciements des bons services que vous avez rendus au tiers au sujet des chemins dans votre commission intermédiaire. » Aussi le 25 avait-il proposé de combler le déficit en prenant les fonds destinés à la réédification de la cathédrale de Rennes. Le 26, à 7 heures du matin, il reçut l'ordre de quitter la ville.

Le 26 donc M. de Lescoet porte les deux affaires à la connaissance des Etats ; après deux heures de discussion, on convient d'envoyer demander des explications au maréchal. Le 27, M. le Lou demande que pour ne pas désunir les Etats et le Parlement, on ne nomme pas M. de Marbeuf. « Le marquis de Cintré a été attendri au point de tirer un mouchoir pour essuyer ses larmes. » Mais la Commission fait alors remarquer qu'il est inutile de se rendre chez le maréchal si elle n'a qu'à rendre témoignage de l'honorabilité de M. le Lou. C'est vrai, dit-on de tous côtés, et on décide de n'en rien faire. En même temps, M. de Kerveler reparaît aux Etats.

La discussion reprend alors sur le déficit. « Quel peut être, s'écrie le fougueux Lescouet, l'objet de cette imposition nouvelle, la balance étant exacte entre la recette et la dépense. Si c'est pour donner au roi, toute la noblesse y consentira ; mais si c'est pour être distribué en gratifications, elle s'y oppose. » Toute la noblesse crie : « Nous pensons de même. Que la destination de la somme soit marquée pour le roi, nous en allons consentir la levée ; mais si l'on prétend

l'employer à rétablir les gratifications que nous avons rayées, nous nous y opposons formellement, nous n'y donnerons jamais notre consentement. » Vauréal ayant insisté en disant que personne ne pouvait douter qu'il fut bon serviteur du roi, Lescouet lui répond : « Je suis meilleur serviteur du roi que vous ; son intention et celle de ses ministres ne peut être de faire faire des levées sur le peuple dont il connaît la misère pour payer des gratifications. — Qui est-ce qui demande des gratifications ? reprend Vauréal. Je vous jure sur mon honneur et ma conscience que je ne connais personne qui puisse avoir cette résolution. » On s'échauffe, on crie : « Il faut opiner au scrutin, demande la noblesse, le tiers n'ose parler de peur des lettres de cachet. » On vote, l'Eglise et le tiers consentent à l'augmentation des fouages. Vauréal veut énoncer cette opinion de la majorité, la noblesse fait rage pour l'en empêcher, il parvient cependant à l'énoncer au milieu d'un tumulte indicible et d'une fureur inconcevable, et se hâte aussitôt de s'échapper avec le prince de Léon et M. Baillon. « Fermez les portes, arrêtez-les », crient les gentilshommes. La noblesse reste seule sur le théâtre, méditant et projetant des protestations. Le maréchal fait défendre au greffier de les recévoir. On se sépare, mais le surlendemain 29, la scène recommence.

Il s'agit de signer la délibération, la noblesse veut s'y opposer. le maréchal envoie aux présidents l'ordre formel de signer, Vauréal signe ; la noblesse entoure son président. « Vous ne pouvez signer quand nous vous prions de ne pas le faire, votre main est à nous. — Il est vrai, Messieurs, répond Léon, que j'ai l'honneur d'être à votre tête, il y a 40 ans que je vis dans la province, le sang qui coule dans mes veines vous est garant que je ne dois point avoir d'autres sentimens que les vôtres, mais je suis avant tout sujet du roi ; d'abord qu'un ordre de sa part m'ordonne de signer, ce n'est pas à moi d'en examiner les motifs. Je ne dois qu'obéir. — Nous sommes tous serviteurs du roi comme vous, répondent-ils, cet ordre a été surpris à M. le maréchal par ceux dont nous avons rayé les gratifications ou leurs partisans. Mettez-vous à notre tête, allons lui représenter que de nouvelles impositions sur le peuple sont inutiles, puisque notre recette est égale à notre dépense. » Le prince

de Léon se rasseoit, la noblesse continue à demander qu'on lui désigne l'emploi de l'imposition, criant toujours qu'une fois les Etats séparés, les gratifiés se feront délivrer leurs gratifications par arrêt du Conseil. M. du Parc Lézardo somme Baillon, puis Vauréal, d'expliquer les motifs de l'avis du tiers auquel l'Église s'est ralliée. Aucun des deux présidents ne lui répond. La noblesse veut protester, le maréchal le lui fait défendre au nom du roi, la fureur est à son comble, il est près de sept heures du soir, nul ne peut sortir, des gentilshommes gardent toutes les issues. Craignant de pousser les choses à l'extrême, le maréchal consent à autoriser la protestation. Elle est aussitôt couverte de 110 signatures ! Pendant ce temps, le prince de Léon et M. Baillon signent la délibération au milieu des huées. Je citerai parmi les protestataires MM. du Loch, de Derval, Penfentenio, le Sénéchal, H. Champion de Cicé (Hiérôme), Gouyon Launay Comats, Paignon du Rozay, de Montaudry, de Tréouret, Bernard-Charles-Daniel Provost de Boisbily, de Tréanna Lanvilio, Calan, Pépin de Martigné, de la Haye de Launay, de la Bouetardaie, etc.

Rien n'était fini. La protestation signée, la noblesse demande que les Etats lui en donnent acte. Le prince de Léon, puis M. de Bédée refusent de requérir en son nom. « Voudriez-vous, s'écrie Vauréal, que je fusse votre victime pour avoir fait retirer l'ordre qui défend de protester ? Si vous insistez, l'ordre va reparaître. » Mais le clergé n'est pas unanime. L'évêque de Tréguier, M. de la Fruglaie, se souvenant, comme son collègue de Léon, de sa nationalité, proteste contre la différence de traitement que l'on veut établir entre la noblesse et le tiers, auquel on a donné acte le 7 novembre de ses protestations dans l'affaire des corvées. La noblesse bat des mains : « Voilà, s'écrient les gentilshommes, un homme de bien qui ne peut approuver la dissipation des fonds publics. » Pour terminer la séance, le prince de Léon se décide enfin à signer la protestation et à en demander acte. Les Etats lui en donnent acte sur-le-champ et la séance est levée.

« Je prévois, écrit M. de la Boissière le 1er décembre, que nous ne finirons que par un coup de tonnerre, et je me trompe, ou c'est ce que la noblesse désire ; quelques-uns d'entre eux leur ont mis en

tête que plus ils sont en petit nombre et plus ils auront d'honneur à faire un coup d'éclat. Je souhaite me tromper. »

La veille, il y avait eu de nouvelles difficultés. Le maréchal ayant refusé d'approuver une partie des recettes, la noblesse avait de nouveau protesté. M. Rogon du Plessis avait même voulu remettre sur l'eau l'affaire Le Lou, mais le prince de Léon s'était empressé de le renvoyer au lendemain.

Le 1er décembre, le maréchal avait fait quelques concessions, et, malgré les protestations de la noblesse, les deux autres ordres acceptèrent l'état de fonds ; enfin, le 2, après différentes démarches de l'abbé de Pontbriand et de M. de la Landelle auprès du Parlement afin de s'assurer qu'il n'entendait créer aucun désagrément à M. Le Lou à propos de l'affaire Marbeuf, tout ce qui concernait cette question fut rayé sur les registres des Etats. Une dernière fois la voix de M. du Groesquer s'éleva pour obtenir que les présidents des ordres écrivissent au cardinal de Fleury afin que les sommes portées en supplément à l'état de fonds ne fussent pas levées; et l'assemblée se sépara.

V

« Cette assemblée, écrivait M. de la Tour le 3 décembre, n'a pas été moins agitée et moins tumultueuse que la précédente. » Le gouvernement voulut parer au danger qui reparaissait si menaçant.

La guerre touchait à sa fin, la paix n'était pas encore définitivement signée, mais les hostilités, après avoir langui toute l'année 1735, avaient complètement cessé en 1736 ; on pouvait donc se passer du dixième, et par là supprimer les députations diocésaines, tout en conservant le bureau central. Ce n'était pas tout à fait ce que l'on aurait souhaité, la situation ne serait pas aussi bonne qu'en 1726, mais elle serait toujours meilleure qu'en 1716.

On s'était décidé également à essayer de réduire le nombre considérable des gentilshommes, mais là encore on n'osa pas aller jusqu'aux propositions extrêmes, et en fait on n'aboutit à rien. La déclaration royale n'excluait en effet des Etats que les gentils-

hommes ayant moins de 25 ans et les anoblis depuis moins d'un siècle. Or, il y eut plus de 600 gentilshommes inscrits à la session de 1736, et parmi ceux qu'atteignirent les exclusions légales, il ne se trouva que deux opposants de marque, MM. de Chambellé et Drouet de Montgermont. Il est vrai qu'on avait exclu nommément plusieurs autres gentilshommes, mais c'était là une mesure transitoire, qui pouvait assurer le calme d'une session, nullement garantir contre les éventualités futures.

La session de 1736 fut en effet aussi calme que celle de 1728, succédant comme elle à une session orageuse. Je ne veux point ici en faire le récit. On le trouvera tout au long dans les deux volumes que M. du Bouëtiez a publiés sur cette tenue en 1875. Aucune des questions pendantes en 1734 n'y reçut d'ailleurs sa solution. Les Etats persistèrent dans le choix de leur syndic et le gouvernement dans son refus d'approuver cette nomination, et les députations diocésaines ne furent point maintenues. Après bien des orages, le maréchal d'Estrées put mourir tranquille.

Il mourut en effet l'année suivante, en 1737. Il dut laisser des regrets. Pendant 17 ans, il avait gouverné à travers mainte secousse, mais sans avaries graves. Il était autoritaire, mais il n'était pas tracassier. Il avait la notion du pouvoir, il voulait qu'il fût obéi, mais il ne comprenait pas qu'il s'ingérât partout et prétendit commander à toutes les branches de l'activité humaine.

Aussi la province avait-elle fait pendant ces 17 ans des pas importants vers la conquête de son autonomie administrative. Elle avait sa représentation élective permanente, moins nombreuse et moins puissante qu'elle ne la souhaitait, mais enfin elle l'avait. Elle espérait ressaisir le libre choix de ses officiers, et elle allait lutter cinquante ans dans ce but. Elle contrôlait, sur certains points elle dirigeait sa vie économique. Partout elle luttait. Ceux qui l'avaient cru morte sur les échafauds du Bouffay reculaient devant ce spectre qui vivait et marchait à leur rencontre. Plus qu'elle, le despotisme du grand roi était bien mort.

(*A suivre*). CH. DE LA LANDE DE CALAN.

LE BASSIN DE GOULAINE

I

Rives pittoresques de la Goulaine. Ses transformations et ses richesses naturelles.

Quand on descend la Loire de Chantoceaux à Nantes, on remarque que la vallée du fleuve change singulièrement d'aspect dès qu'on a dépassé la dernière commune de Maine-et-Loire, la Varenne. Les rives, qui pendant une longue distance endiguent les eaux capricieuses par des lignes parallèles à peu près uniformes, s'écartent tout à coup sur la main gauche et reculent si loin qu'elles disparaissent à l'horizon, pour faire place à des îles innombrables et à des prairies basses qui se prolongent dans l'intérieur des terres jusqu'à 15 kilomètres. La courbe sinueuse que décrit sur ce point la rive gauche forme un véritable golfe qu'on appelle le bassin Goulaine ou vulgairement les *Marais de Goulaine*, parce que les terres souvent humides sont soumises à un régime de desséchement constant.[1]

Dès que la saison pluvieuse arrive, les hauteurs qui dominent le bassin lui envoient de grandes quantités d'eau qui ne peuvent aller à la Loire que par des canaux artificiels soigneusement entretenus par un syndicat. A force d'industrie, nos ingénieurs sont parvenus à rendre productifs pour l'agriculture une étendue considérable, ils ont atteint ce résultat en rectifiant le cours du fleuve et en édifiant une digue colossale qu'on nomme la *levée de la Divate*, chaussée de 3 lieues

[1] Goulaine vient de *golena*, mot de basse latinité qui signifie *canal étroit d'écoulement*.

et demie de longueur, qui commence à la limite orientale du département et se prolonge jusqu'à Basse-Goulaine. Le fleuve qui autrefois n'avait pas de fixité et se déplaçait à chaque crue, tantôt à gauche, tantôt à droite, et décrivait mille courbes dans une vallée large de 5 kilomètres en face de Saint-Julien, est réduit maintenant à une largeur normale. Dans la seule vallée de la Loire, les riverains ont gagné environ 2000 hectares de prairies, et 1000 dans le bassin de Goulaine.

Malgré les transformations opérées par l'industrie humaine, il est néanmoins facile de se rendre compte de la physionomie primitive de la contrée qui environne le Loroux. Il est visible que la Loire coulait autrefois profonde, à grands flots, le long des coteaux de la rive gauche, que rien ne l'empêchait de pénétrer dans le golfe de Goulaine, que ses alluvions annuelles ont formé le sous-sol sur une profondeur qui peut descendre jusqu'à 10 mètres, et que la navigation pouvait s'étendre partout où nous voyons des prairies. Il n'est pas besoin d'invoquer des souvenirs lointains pour refaire le tableau du pays tel qu'il a été arrangé par la Nature, il suffit d'attendre une inondation. Alors, la nappe d'eau nous rend la navigation des anciens jours et nous conduit dans tous les ports qu'ont connu les vieillards, où ils ont vu embarquer sur des chalands les vins qu'on récoltait en abondance dans les cantons du Loroux et de Vallet. Les bateaux pouvaient remonter, il n'y a pas cinquante ans, jusqu'aux fours à chaux de Montru, en Haute-Goulaine, et remporter en Loire leurs cargaisons. Chaque commune riveraine avait son port d'embarquement. Le port Montru, le port de Milleau, le port Thomas, le port des Brosses, le port des Grenouilles, sont des témoins de ce qui se faisait dans la Goulaine.

L'envahissement des alluvions s'est produit lentement, et alors qu'il est arrivé à son maximum, il n'a jamais empêché le courant de l'eau de creuser sans cesse des canaux qui allaient rejoindre le courant de la Loire, même pendant l'été. Le pays n'était pas malsain, puisque nous voyons les puissants

seigneurs de Goulaine bâtir un superbe château dans un bas-fond de la vallée et s'appuyer sur les marais pour se fortifier.

Au sud de la nappe d'eau de Goulaine, surnageaient des sommets, des éminences rocheuses qu'on nomme l'Ile-Jehan ou Chaland, l'île de Verdon, dont les logis sont fort anciens, et, sur les rives du bassin, on voit que les grands propriétaires n'hésitaient pas à bâtir à la Prétière, au Plessis-Renaud, à la Malonnière et à la Jousselinière, nouvelles preuves que le pays n'était pas ingrat.

Les rives de la Goulaine étaient boisées, il y a dix-huit cents ans, c'est un fait incontestable, toutes les pentes étaient couvertes d'arbres, comme les rives de l'Erdre, elles ont perdu leur végétation forestière à la même époque que la Grande-Brière et le lac de Grand-Lieu, vers le VIe ou le VIIe siècle. Les parties non sujettes aux inondations ont seules survécu et ont été longtemps décorées de belles futaies qui ont imprimé leur trace sur le cadastre. Les noms des propriétés riveraines du bassin parlent des deux côtés : le *Breil*, la *Brosse*, le *Bois*, le *Bois-Réau*, la *Surboissière*, l'*Ébrancherie*, la *Bauche*, nom de la grande prairie voisine des Cléons, sont des synonymes de *forêt*.

Toutes les fois qu'on a eu l'occasion de creuser des fossés de desséchement dans les parties marécageuses, les ouvriers ont rencontré, dans les profondeurs, des arbres couchés et noircis par leur séjour dans l'eau. C'est un témoignage que j'ai recueilli autour de l'île de Verdon. Quelques propriétaires racontent aussi qu'ils ont trouvé des bois équarris ainsi que des grandes briques. Il n'en a pas fallu davantage pour surexciter les imaginations et leur faire voir là les débris d'une ville frappée de malédiction. Si l'on en croit les récits populaires, le centre de l'agglomération aurait été autour du pont de Louan, là où l'eau a creusé une fosse très profonde et d'une étendue assez grande. Ce seul fait a suffi pour donner naissance à une légende. « Quand Nantes périra, dit le proverbe, Louan renaîtra. » La ville de Louan a péri, comme

Herbauge, sous la malédiction du Ciel, dans le fond des marais.

C'est une habitude d'esprit très commune dans le peuple de considérer tous les grands réservoirs d'eau creusés par la nature, comme le résultat de cataclysmes appelés par la vengeance du Ciel. Ici, tout n'est pas fiction. Il est certain que le nom de Louan est ancien, il se retrouve en Bourgogne sous la forme latine *Lovingum* et sous la forme française *Louhans*[1]. Le passage est également ancien ; c'est le seul endroit où la vallée étranglée rapproche ses deux rives d'une façon sensible et permet l'établissement d'un pont. Il est question du pont de Louan dans un document du XIIe siècle, il est au nombre des ponts d'utilité publique auxquels les moribonds adressaient une offrande pour être agréable au Ciel et servir les voyageurs[2]. Les habitants riverains assurent que cette ville disparue de Louans a une histoire et qu'un étranger est venu un jour de loin pour s'enquérir exactement de sa situation. On n'a pas voulu que la légende restât nuageuse, on lui a donné un corps en appliquant le nom de *Ville* à une ferme voisine du passage. J'ai visité les lieux, je n'ai vu que des terrassements qui peuvent être de l'époque moderne en raison de la position stratégique de Louan qui, dans tous les temps, a été un poste à garder pour arrêter les envahisseurs. La route établie par Embreil est moderne, elle n'est pas antérieure à 1832. Louan était donc un pont de première nécessité.

Il n'y a pas une commune du canton du Loroux et du bassin de Goulaine qui n'ait ses vestiges d'habitation remontant aux premiers âges de l'homme. Toutes les générations sont passées par là, ont remué le sol, ont fouillé ses richesses, s'y sont fortifiées pour exploiter ses ressources, bien avant les

[1] *Villa Lovingum* est le nom de la ville de Louhans. *Diplôme de 878.* (Juenin, « Hist. de la ville de l'abb. de Tournus ». *Preuves*, t. II, p. 108).

[2] *Testament d'André de Varade*, 1195. Dom Morice, *Hist. de Bret. Pr.* I, col. 727.

temps féodaux. La nature géologique du sous-sol est très variée. Le territoire du Loroux renferme de l'argile, du schiste, du gneiss, de l'amphibolite, de l'ophiolite, du quartz micacé et carié, recouvert de cristaux et de fer oxidé. Les quartz cristallisés du Landreau imitent des diamants de couleur variée. La couche arable, souvent rougeâtre, contient des psammites ferrifères, et les blocs de poudingues ne sont pas rares dans le territoire de Goulaine et de la Remaudière. A la Dixmerie, l'argile glaise se montre à peu de profondeur avec le calcaire coquillier. Autour du pont de Louan, on a remarqué bien des fois des scories, des pierres ponceuses ou vitrifiées qui nageaient à la surface de l'eau et qui ressemblent à des produits volcaniques. Quelques sources d'eau minérales annoncent la présence des carbonates de fer et de chaux, de la magnésie et de l'antimoine.

Peu importe que les gisements précieux aient disparu, il faut en conclure qu'ils étaient superficiels et ont été épuisés. Les vestiges de la fonte du minerai, comme les excavations des carrières qui ont fourni la chaux existent toujours et peuvent être montrés aux incrédules aussi bien sur la rive gauche que sur la rive droite du bassin de Goulaine[1].

Mon attention a été éveillée sur la présence du fer par certains noms de lieu dont le sens est transparent. En lisant sur la carte, les *Montils-Ferruceaux*, en Haute-Goulaine, sur le bord du vieux chemin de Louan aux moulins de l'Alloué, j'ai soupçonné des monceaux de déchets provenant de forges volantes. Je ne me trompais pas. La propriété renferme de la terre glaise, de l'argile fine, des amas de scories de fer dans plusieurs champs, et là où les débris ont été enlevés par les fermiers pour en faire du madacam, on aperçoit encore des places noires ineffaçables. La ferme la plus voisine s'appelle la *Ferrière*. Il est donc incontestable que les *Montils* tirent leur origine de grands amoncellements de débris accusant la

[1] Le calcaire est à la Dixmerie, au Loroux et aux Cléons sur Haute-Goulaine. Quant au fer il était à l'état de rognons errants comme dans le Berry.

présence d'un vaste atelier métallurgique. Nous ne sommes pas à plus de 2 kilomètres des Cléons dont je parlerai plus loin.

Dans la commune de Vallet, sur le parcours de la même voie de Nantes à Beaupréau, j'aperçois de nouveau la désignation des *Montils de Bazoge*, surnom ajouté pour distinguer cette propriété de la précédente, et en explorant le sol, je remarque les mêmes traces d'industrie. Le clos de vigne voisin s'appelle *le Grand Ferré*[1].

Sur le versant nord du Loroux, comme sur le plateau, les mêmes constatations sont faciles à faire. Tout autour du village de Saint-Barthélemy, les terres et murailles sont pleines de pierres ferrugineuses qui sortent du clos du Godard ou des alentours. Malgré les travaux de la culture qui tendent toujours à éliminer les impuretés et les éléments nuisibles, on trouve toujours des scories, notamment dans la prairie de la Châtaigneraie, dans les clos du Renard et des Charères et au Clairay. Les landes de la Croix-Rouge en la Remaudière portent des traces de minerai ; sur le domaine de Moquepeigné qui confine à la Chaussaire, il y a des montagnes de scories considérables que tout le monde connaît ; sur la Gabelière, on a renoncé à les enlever, on a préféré les niveler et faire passer la charrue par-dessus les amas. Le pays de Mauges, *pagus Metallicus*, touche le Loroux, il est à présumer qu'il ne s'arrêtait pas à la Divate et qu'il comprenait encore le territoire qui s'étend jusqu'à la Sèvre, ainsi que je l'ai dit dans ma préface[2].

Comme dans le pays industriel des Namnètes, la présence des scories est accompagnée visiblement de travaux en terre multiples dont l'origine et la destination ne se peuvent expliquer, si on hésite à les faire remonter à l'époque antérieure aux Francs. J'ai déjà eu l'occasion, en plusieurs communes, de remarquer que toutes les propriétés qui s'appellent *Sangle*, *Sanglère*, *l'Arsangle*, ont contenu des mouvements de terre,

[1] Les carrières ont été comblées en 1868. Les anciens ont vu à proximité des restes de charbon et de scories de fer.

[2] Cette préface a été distribuée avec la 3e livraison, *Vertou*.

semblables à des fortifications triangulaires ou carrées, qui ont servi de prétexte à leur dénomination singulière. Sur le territoire du Loroux et ses annexes, j'entrevois la même origine pour les domaines qui se nomment la *Sangle*, à la Chapelle Basse-Mer et les *Sanglères* à Barbechat. Le Douet-Rouaud renferme également des talus très élevés qui ont été utilisés par des tuiliers ou des forgerons. Dans cette contrée de landes, la fabrication de la tuile est très ancienne. Près de l'Enaudière, il y a une butte qui ne s'explique guère sans le voisinage d'un atelier. Le vieux *Buttay*, derrière le bois de la Berrière, pourrait bien avoir la même origine.

Mais la fortification la moins contestable, est celle qui demeure au village du *Chatellier*, loin des grandes routes, sur un plateau qui ne présente aucun avantage stratégique. Bien que le fermier actuel ait transformé le domaine en remplissant les excavations, en nivelant les buttes, en abattant les arbres, il a le souvenir très net d'un terrain mouvementé qui ne ressemblait à aucun autre, broussailleux, inculte, traversé de tranchées nombreuses. D'après le talus et le fossé qui subsistent encore, on se rend compte que l'enceinte devait former un vaste quadrilatère qui s'appuyait d'un côté sur un ruisseau.

En fait d'instrument, je n'ai recueilli là qu'un rognon de silex que les minéralogistes appellent *nucleus*, sur lequel on a détaché visiblement de nombreux éclats. Ce détail nous ramène à la fameuse question de la superposition des civilisations. A toutes les époques de notre histoire, l'envahisseur s'est rapproché des centres de population, ou bien il faut dire que certains sites ont exercé la même attraction sur les générations successives qui ont traversé nos contrées. Les tuiles romaines conduisent souvent aux stations préhistoriques du silex éclaté ou de la pierre polie. Le Morbihan, qui est si riche en dolmens et en menhirs, possède des vestiges nombreux de l'époque romaine. Il en est de même dans la région de Goulaine que nous étudions : l'industrie de la pierre et la civilisation

raffinée se touchent. Dans les communs de la Plounaie près du bassin de Goulaine, rive gauche, M. Blanchard a trouvé une hache de jade de grande dimension qu'il présenta à la Société archéologique, en 1858[1]. Près du Vignau, (Chapelle-Basse-Mer) huit *celtæ* en pierre polie sont sortis de dessous une couche de terre épaisse de 0,50[2]. J'ai eu en mains plusieurs haches de pierre provenant des Courrères, en Vallet.

Aux Cléons, la superposition immédiate est bien plus frappante encore qu'ailleurs, parce que les débris de l'époque romaine sont à côté des silex et des haches polies, classés dans des vitrines installées à la suite des fouilles pratiquées dans une seule et unique station. Vous y verrez des rognons siliceux intacts, d'autres entamés, des lames, des pointes de flèches, des grattoirs, des perçoirs, des percuteurs, des haches de diorite, tout ce qui accompagne ordinairement le passage des générations primitives.

En remontant la Sèvre jusqu'à Gorges, on constate encore la même association : les haches de pierre abondent dans le bourg, et, dans la contrée de la Heurnière, où la nature a semé le fer dans le sable rougeâtre, on a trouvé une monnaie d'or de l'empereur Tibère[3]. La civilisation romaine n'a donc pas suivi une marche capricieuse, elle a recherché partout des matériaux pour ses industries, des centres habités pour son commerce et des emplacements fertiles pour développer l'agriculture.

II

La station Gallo-Romaine des Cléons (Haute-Goulaine).

Le gisement de ruines le plus important qui se soit révélé jusqu'ici dans la contrée que nous étudions est celui *des Cléons*, sur le territoire de la commune de Haute-Goulaine. Il n'y a

[1] Séance du 4 mai 1858.
[2] *Bull. de la Soc. archéol.*, 1864, p. 11.
[3] Musée de l'école des garçons. Témoignage des instituteurs Bry et Couraud.

pas longtemps qu'il est venu à la connaissance des archéologues, il n'est jamais cité dans les annales de nos sociétés savantes et n'est représenté par aucun objet dans les vitrines du Musée de Nantes. Les morceaux de briques et de tuiles qui jonchent le vignoble et les terres des Cléons ne disaient rien aux yeux des cultivateurs et du propriétaire du logis principal, ils passaient, pour des débris vulgaires d'édifices à date incertaine que le temps, les guerres, et la main de l'homme ont ruinés jusqu'aux fondations sans laisser aucune trace instructive. A la surface du sol, rien d'extraordinaire. Pas de broussailles, pas d'amoncellements de pierres, pas de haies épaisses, pas d'inégalités, pas de parties incultes. Tout est en culture ou planté en vigne dans le domaine et aux alentours. Une seule singularité frappe l'observateur en pénétrant dans le grand jardin situé derrière la maison des Cléons, c'est la dépression régulière dans laquelle il a été établi comme dans une vaste cuvette.

Même dans les étés les plus chauds, l'arrosage des plates-bandes n'est pas nécessaire, le jardin conserve toujours une précieuse fraîcheur qui entretient la vigueur des plantes. Il est clair que cet affouillement considérable n'a pas été pratiqué pour la destination actuelle, il a été utilisé parce qu'il existait quand la maison de campagne des Cléons fut établie sur le bord de la grande route de Nantes à Vallet. Les moindres sondages démontrent qu'il existe un banc calcaire dont les couches fournissent des pierres absolument semblables aux auges de calcaire trouvées dans les cimetières de Rezé, de Vertou, de Nantes et du Loroux, dont l'âge remonte à l'époque mérovingienne. Comme on ne connaît pas, aux alentours de Nantes, de meilleure carrière de calcaire, il est naturel de croire que les cimetières chrétiens sont venus s'approvisionner dans celle-ci. Sur l'histoire des Cléons, on ne voyait pas d'autre fait plus sensible, le reste demeurait mystérieux.

L'exploitation du calcaire n'est pas le seul événement qui a dénaturé la physionomie de la station antique des Cléons

en produisant de nombreux déplacements de terre, il faut encore compter avec les travaux successifs de la culture qui tendent toujours à éliminer tout ce qui gêne le passage de la charrue, de la pelle ou de la bêche. Les agriculteurs et les vignerons en particulier sont les ennemis les plus acharnés des ruines, surtout quand elles sont sur des versants propres à la culture de la vigne. Les déclivités des Cléons n'ont pu cacher leurs trésors dans les entrailles de la terre ou sous une couche épaisse d'humus, elles sont lavées et ravinées par les pluies depuis de longs siècles ; elles ont donc été dépouillées de tous leurs vestiges de construction. Au fur et à mesure que les murs se montraient, ils étaient démolis, et leurs débris portés dans les parties les plus basses, (celles qui sont sujettes aux inondations) afin de les amender en exhaussant le sol.

A défaut d'indication apparente, les chercheurs auraient pu être attirés de ce côté par le seul nom des *Cléons* qui a une origine antique, comme la plupart des noms à semblable finale. La terminaison *on* vient ordinairement de la finale latine *um*. Ce domaine étant établi sur une immense déclivité de terrain, je serais tenté de penser que les Latins lui ont appliqué le nom de *Clivum*, qui a le sens de terrain en pente, *Cléon* et *Clion* sont des variantes de la même racine, ils existent dans plusieurs départements, ce qui n'a rien d'étonnant puisque les déclivités se trouvent partout comme les stations romaines. Notre commune du Clion, du canton de Pornic, est un terrain riche en antiquités, il est également très vallonné.

Dans le département de l'Eure, MM. Vesly et Quesné, ont signalé la présence de substructions romaines dans la forêt de Bord, au lieu dit le *Cléon*, dans la vallée de la Seine[1]. Cette dénomination équivaut donc à elle seule à la révélation du passage des Latins et de leur séjour dans une localité, et doit, comme un jalon, fixer l'attention de ceux qui étudient la topographie des lieux habités.

Malgré l'attrait de cette enseigne, je reconnais qu'elle n'a

Bull. archéol. du Comité des Travaux historiques, 1893, et 1894.

pas de quoi entraîner un propriétaire dans les hasards d'une fouille souterraine, quand sa curiosité n'est pas piquée par quelque chose de palpable. M. Chaillou est resté indifférent pendant longtemps, il n'est entré en campagne qu'après les visites réitérées de ses voisins, M. P. de Lisle et M. Marionneau, tous deux membres de la Société archéologique de Nantes, qui, guidés par leur flair, pressentaient là quelque gisement intéressant à observer. La conversion du propriétaire ne fut pas longue le jour où le premier coup de pioche donné dans un chemin rural fit apparaître à ses yeux des débris de mosaïque et des longueurs de murs traçant la figure d'une habitation. Ceci se passait en 1882.

Depuis cette date, M. Chaillou n'a pas laissé passer une occasion de faire des sondages après chaque récolte, il a dégagé toutes les substructions qu'il a rencontrées ; il a pratiqué des défoncements énormes jusqu'au sol vierge, pris des notes minutieuses sur les dispositions des constructions, sur les matériaux employés, et pour que tous ces travaux ne fussent pas perdus pour la science, il a constitué chez lui un musée dans lequel il a transporté, à grands frais, des spécimens de toiture, de mur, de carrelage, de piliers, de décoration et d'objets mobiliers ; ses vitrines, ses brochures et son exposition font tellement bien revivre les Cléons, que nous pouvons en parler comme si nous décrivions nos propres fouilles[1].

Un mot d'abord de description pour montrer que l'emplacement des Cléons est un nouvel exemple du goût que les anciens apportaient au choix de leurs stations.

Après la position du Loroux, il est difficile de trouver une situation plus agréable et plus pittoresque que celle du domaine environnant les Cléons ou mieux favorisée au point de

[1] Voir les rapports publiés par M. Chaillou dans le *Bulletin de la Société Archéol. de Nantes*, années 1884, p. 120 ; 1887 pp. 1 et 35 ; 1894, p. 54. — *Congrès archéol. de France*, session de Nantes 1886, p. 147. — *Collection locale des Cléons*, Nantes 1886 1 br. in-8° 47 p. — *Notes archéologiques sur les Cléons*, Nantes 1889, 1 br. in-8°.

vue de l'accès. On se rend compte surtout de ses avantages, quand on suit la ligne du chemin de fer de Nantes à Clisson qui court exactement entre le bassin de Goulaine et la vallée de la Sèvre. Avant d'arriver au Pallet, le terrain se relève subitement comme pour augmenter les gradins supérieurs d'un hémicycle dont le rideau se compose du plus riant tableau qu'on puisse rêver sous le ciel de l'ouest. Si on se place à la crète du coteau, on a devant soi, à mi-côte, les Cléons, plus loin les sommets du Loroux et du Landreau, à sa droite, La Chapelle-Heulin, à sa gauche, les pentes du Hallay, à l'horizon, la rive droite de la Loire indiquée par les coteaux des Mauves, et à ses pieds, une immense plaine verdoyante, aux contours capricieux, entrecoupée de canaux, de haies et de grandes lignes de peupliers dont la vigueur accuse la présence d'un sous-sol plein d'alluvions.

On comprend très bien, devant ce spectacle, que les anciens se soient arrêtés là, et qu'ils y aient, suivant leur habitude, superposé par étages leurs constructions coquettes, car ils y trouvaient par surcroît la proximité d'une chaussée empierrée et d'un bassin d'eau douce accessible à la navigation de la Loire[1].

L'organisation des moyens de transport a été une des grandes préoccupations de nos envahisseurs ; c'est en la perfectionnant sans cesse qu'ils sont parvenus à couvrir la Gaule de marbres du Midi et de matériaux empruntés aux carrières les plus diverses. Il est rare aussi que les établissements anciens soient éloignés des choses de première nécessité ; leurs fondateurs n'ont pas planté leurs jalons sans observer la nature du sol. Aux Cléons, le calcaire tendre fournissait de la pierre à chaux, le calcaire dur de la pierre à bâtir qu'on taillait en moellons cubiques, en demi-cercle ou en quart de

[1] Le chenal qui amenait les bateaux jusqu'à proximité des Cléons n'est pas comblé depuis très longtemps, il se dessine encore aujourd'hui par une dépression profonde à sa naissance et si bien accusée en amont qu'elle fut prise pour limites entre les communes de Goulaine et de la Chapelle-Heulin.

cercle pour former des piliers ; et, à côté, on trouvait du sable pour les mortiers. Ce sous-sol calcaire avait encore l'avantage de présenter une assiette très sèche et très ferme quand on voulait établir des calorifères et des dallages très horizontaux sans craindre les ravages de l'humidité. Le village de la Poterie qui confine les Cléons, accuse aussi l'existence de l'argile et d'un atelier de terre cuite.

Il n'est pas nécessaire d'aller jusque dans le Midi, pour être témoin de la science profonde que les Romains ont déployée dans l'art de bâtir d'une façon indestructible, et pour observer les détails de leurs procédés dans l'installation de leur vie intérieure ; ils ont porté leurs habitudes dans toutes les provinces de leur vaste Empire et nous ont laissé aux Cléons des spécimens d'architecture et de maçonnerie pareils à ceux qu'on a exhumés à Nîmes et en Tunisie.

Les principales investigations ont été poursuivies au nord de la route dans la partie la plus basse du versant, sous une couche de terre parfois très épaisse, et, cependant, toutes les ruines qui ont revu le jour, portaient encore le cachet ineffaçable du luxe et du raffinement. Les premiers travaux ont découvert deux salles, l'une de 38 mètres carrés l'autre de 17, séparées par un mur de refend, précédées d'une galerie couverte d'un entablement supporté par des colonnes, et pavées de mosaïques.

Un autre jour, on a vu sortir de terre un édifice en forme de rectangle allongé, de 18m40 de longueur sur 5m14 de largeur, terminé à ses deux extrémités par une abside demi-circulaire, ayant 3m94 de diamètre. Le sol établi en béton très résistant de briques pilées et de ciment, était entouré d'un large conduit de calorifère.

La campagne la plus fructueuse de M. Chaillou a été celle de la découverte des bains de la station. On sait que les Romains ne pouvaient pas se passer d'ablutions chaudes et froides, et que leurs habitations n'étaient jamais complètes sans bassins, sans aqueducs et sans calorifères. Il eut été

surprenant que l'établissement des Cléons fût en dehors de la règle : la trace des bains a été sauvée de la destruction parce qu'ils étaient dans la partie recouverte de remblais, à proximité de la nappe d'eau du bassin de Goulaine. C'était en effet la meilleure position à choisir pour prendre de l'eau et pour la rejeter.

Les salles réservées aux bains occupent une surface de 25 mètres carrés dont les murs réprésentent un rectangle, presque un carré parfait, divisé en trois compartiments inégaux, et comprenant une grande pièce de 8m 90 sur 2m 65 avec quatre petites. Les contreforts épais qui soutenaient l'édifice au nord démontrent bien que l'on avait des précautions à prendre contre l'action des eaux voisines et la poussée des terres supérieures. On retrouve toutes les dispositions que les auteurs recommandent pour l'installation des bains. Le vestibule, la salle aux ablutions froides, celle des ablutions tièdes, celles des ablutions chaudes, l'étuve à suer, enfin toute la série des appartements par lesquels le patient devait passer pour faire sa toilette. Les moyens employés pour produire la chaleur et la conserver sont extrêmement ingénieux.

Avant d'établir aucun dallage, on étendait dans le sous-sol une forte couche de gros blocs jetés sans ordre, de telle sorte que ce drainage asséchait le terrain et donnait à la chaleur du four la facilité de circuler à travers toutes les couches de matériaux. Les intervalles des blocs étaient remplis de pierres tendres de moyenne grosseur, par-dessus lesquelles on étendait une première couche de béton blanc de 0,12c d'épaisseur, formé de gros grains de quartz roulé; puis venait une autre couche de ciment fait avec des briques pilées, qui avait la propriété d'absorber la chaleur. C'est seulement sur cette dernière aire que se plaçait la mosaïque, il n'est donc pas surprenant que cet embellissement ait pu se maintenir presque intact. Quelquefois les couches de ciment reposent sur des palâtres étendus sur des pierres placées debout.

Dans les murs montaient des conduites façonnées tantôt

avec des tuiles creuses de fêtage, collées l'une sur l'autre, tantôt avec des canaux rectangulaires en terre cuite d'une seule pièce, tantôt avec des briques munies de pieds comme nos tabourets. Cet appareil était dissimulé ensuite par un enduit assez épais. On employait aussi horizontalement les carreaux à pieds à la place de la mosaïque, et on obtenait ainsi beaucoup de chaleur.

Le dessin des mosaïques mérite une description : l'une est simplement composée d'un semis irrégulier de cubes blancs et noirs sans aucune figure, une autre légèrement teintée de rouge fait ressortir sur un fond de cubes noirs et blancs et de fragments de briques concassées, des faisceaux de cinq cubes symétriquement placés à 0.30 cent. les uns des autres, dans une combinaison telle que un cube blanc est accosté de quatre cubes noirs.

Dans une autre pièce, le dessin se compose de petits panneaux de 70 centimètres carrés, circonscrits de bordures linéaires, et comprenant 16 étoiles dont chacune est formée de 4 triangles noirs isocèles. Le carré central est blanc. Il en est une de dessin encore géométrique qui ressemble à un tapis de lozanges mi-partie noirs et blancs avec bordure de deux cubes blancs et noirs également alternés. Tout autour règne une grecque élégante dont les retours sont gracieusement variés. Il est malheureux qu'elle soit incomplète; le tableau qui ornait le centre a disparu. Ce trou nous laisse des regrets, car il est probable que l'ensemble devait former une œuvre d'art.

La plus grande des mosaïques était formée de 9 compartiments disposés en carrés, entourés de bordures faites de triangles et de carrés alternés, et circonscrits par de larges bandes parallèles. Quelques points rouges, gris et jaunes se voyaient dans la grecque et la rosace centrale, mais le blanc et le noir dominaient comme ailleurs.

Pour la question des peintures qui décoraient les murailles des diverses salles, nous sommes renseignés par une foule

de fragments ramassés dans les décombres et parfaitement conservés grâce à la couche d'encaustique qui recouvre les couleurs.

L'usage de la cimaise remonte au moins aux Romains, on peut s'en convaincre aux Cléons. On l'employait utilement pour partager la hauteur de l'appartement et former deux séries de décorations différentes. Celle du bas représentait un lambris peint avec bandes vertes et rouges au-dessous desquelles un tracé de petits panneaux encadrés de lignes rouges, avec un pointillé polychrome qui joue le granit, dit M. Chaillou : « Dans la partie supérieure les murs étaient ornés de grands panneaux d'un blanc légèrement teinté de jaune, encadrés d'un filet rouge avec perles aux quatre angles, et mis en relief par une dépression ».

Dans d'autres pièces, les parties basses ne portaient que des tons bruns avec des bandes verdâtres. Ailleurs, on a employé le ciment rouge au lieu d'enduit avec une sorte de plinthe, peinte en gris verdâtre, tandis que, plus haut, des tons verts d'eau semblent former des bandes horizontales. Là où l'enduit pouvait être altéré par une trop grande chaleur, on a appliqué sur les murs des tables de calcaire semblables à celles qu'on appelle *pierre de tonnerre.*

On employait la peinture de trois manières, avec de l'eau, avec de la chaux et avec de l'huile. Aucun débris n'annonce qu'on ait poussé le luxe jusqu'à tracer des personnages, des animaux, ou des scènes sur les enduits.

Les murs n'étaient pas très élevés dans les habitations particulières, ils ne dépassaient peut-être pas la hauteur d'un mètre hors de terre. Une fois bien arasés, ils servaient d'appui à un système de charpenterie et de mortier que M. Chaillou a parfaitement décrit au moyen des ruines qu'il a rencontrées, et qu'on appelle le *clayonnage.* Sur des poteaux de soutènement, on élevait une charpente grossière composée de planchettes de huit à dix centimètres de largeur, tout simplement fendues et placées les unes verticalement, les

autres horizontalement pour former des compartiments. Sur les deux faces de cet assemblage, on fixait ensuite des claies faites de brindilles ou petits bois ronds et légers, tantôt jetés sans ordre, tantôt arrangés symétriquement et attachés avec des crampons en forme de T. Le tout était garni de plusieurs couches de mortier battues successivement sur les deux côtés jusqu'à former une épaisseur de 12 à 20 centimètres. Nous n'avons plus les claies, mais leur empreinte est restée fixée sur les blocs de chaux enfouis dans les ruines. On voit que les architectes de nos vieilles maisons de bois du Moyen-Age n'avaient fait que continuer un ancien procédé, déjà expérimenté dans les villas gallo-romaines.

Malgré la grossièreté des matériaux employés dans le clayonnage, on obtenait un excellent résultat ; on était sûr d'avoir une habitation à l'abri du froid et de la chaleur. La toiture faite de grosses charpentes était combinée de façon à supporter d'énormes tuiles plates et à rebords, tellement épaisses et solides que nous les retrouvons intactes aujourd'hui au milieu des décombres. Les tuilots demi-courbes que nos maçons de la rive gauche de la Loire emploient au lieu d'ardoise maintenant, sont un *joujou* à côté de celles de l'antiquité.

Le musée des Cléons atteste qu'ici non moins qu'ailleurs, on a bâti dans les mêmes conditions de luxe, de confort et de solidité que dans toutes les stations explorées chez les Namnètes, et suivant les conseils donnés par Vitruve. L'éloignement des carrières n'a jamais été un obstacle. On a été jusqu'aux Pyrénées chercher du marbre de Campan, jusqu'en Italie chercher du marbre blanc, jusqu'à Avignon prendre de la pierre à mosaïques, jusqu'à Tonnerre en Bourgogne pour rapporter des pierres de revêtement.

Après cela, personne ne sera surpris si j'ajoute que les architectes des Cléons ont connu les carrières du Poitou et de l'Anjou. Les artistes avaient besoin de calcaire pour sculpter les feuillages, les chimères, les griffons, les dauphins, les

crabes, les animaux marins ou fantastiques qui ornaient les corniches des salles de bains.

Le mobilier ne pouvait pas être inférieur à l'architecture, il n'a malheureusement pas laissé de nombreux échantillons. Il faut nous contenter de quelques fragments de vases en terre noire et rouge, pareils à ceux qu'on rencontre dans tous les musées, d'une aiguille d'ivoire, d'une fibule en bronze, de clefs de fer, de charnières de coffres en os.

Les débris de cuisine sont ceux qu'on a rencontrés à Rieux, à Mauves et à Blain. Les Romains aimaient nos huîtres, ils en mangeaient jusque dans leurs villas de l'intérieur, loin des côtes, grâce à l'entretien de belles chaussées et au roulage ; on ne peut en douter en présence des amas de coquilles qu'ils ont laissés partout où ils ont séjourné. Ils chassaient le cerf et le sanglier qui ne manquaient pas dans nos forêts, et les faisaient figurer sur leurs menus, témoins les cornes et les défenses qui nous restent aux Cléons, mêlées à des os de petits et de grands ruminants.

Chaque station devait se suffire à elle-même, elle était la réunion de toutes les industries, qui s'imposent à toute agglomération humaine ; elle avait ses forges et ses ateliers, comme ses fermes et ses magasins ou dépôts de marchandises. L'industrie métallurgique existait certainement aux Cléons ; on y fondait l'étain et le cuivre ; on y coulait des objets de bronze, on y forgeait le fer et l'acier, on y fabriquait des outils sur place.

M. Chaillou possède des creusets de terre réfractaire dans lesquels on voit de légères parcelles de bronze adhérentes aux parois du vase, et dont l'extérieur porte la couche de litharge provenant des matières fusibles, vitrifiées sous l'influence d'une excessive chaleur, et jusqu'à l'excès de bronze répandu hors du moule après la fonte. On peut voir aussi des barres d'acier simplement étirées et des outils de fer à l'état d'ébauche.

Il est indiscutable aussi qu'on fabriquait de la chaux aux

Cléons, puisque la matière première était sous la main ; au surplus on a rencontré des blocs calcinés et des substructions qui empruntent une signification bien parlante au voisinage d'une vaste dépression du sol produite par l'extraction prolongée du calcaire.

Les fouilles ne sont pas terminées, elles pourront s'étendre encore sur une assez grande superficie autour des pièces déjà mises au jour, cependant, il n'est pas croyable qu'elles changent nos impressions premières. Dès maintenant, les résultats sont assez étendus et assez éloquents pour que nous essayions de formuler une opinion sur la nature de l'établissement des Cléons. Les plus beaux emplacements, ceux qui auraient pu servir d'assiette à un temple, à un théâtre ou à un monument public quelconque, n'ont rien amené au jour. Notons, de plus, que ni les cultivateurs ni les propriétaires n'ont jamais réemployé dans leurs constructions des entablements, des corniches ou des chapiteaux dont la rencontre frappe tous les yeux et fait parler les langues. La seule région qui n'ait pas dit son dernier mot est la plus basse, la moins heureusement placée, et par conséquent la moins riche, croit-on, en surprises.

Les déductions à tirer de la dimension des bains sont de grande valeur pour nous, elles suppléent à bien des documents. Il suffit de jeter les yeux sur le plan de cet établissement pour juger qu'il n'a qu'une ressemblance très lointaine avec les thermes des villes, ses dimensions modestes ne dépassent pas les dépendances d'une maison particulière. Il n'y a pas non plus de conclusions à tirer de la forme de l'édifice rectangulaire, terminé par une abside à ses deux extrémités ; il ne s'en suit pas surtout qu'on ait voulu élever un temple à une déesse quelconque. Les anciens affectionnaient la forme circulaire, ils en usaient et abusaient constamment, ils mettaient des absides partout parce qu'ils trouvaient cette disposition harmonieuse. Si les Cléons ont eu un temple, j'imagine, en me rappelant les autres découvertes

faites ailleurs, que ce monument devait plutôt être rond ou absolument carré.

Le véritable nom qui convient au groupe de ruines déterré aux Cléons est donc celui de *Villa*, du moment qu'il ne peut prétendre à l'ambitieux titre de ville. Il n'y a pas de rang intermédiaire dans l'échelle des agglomérations antiques. Les anciens ne connaissaient que les cités et les villas ; ajoutons, pour être complet, les mansions ou relais sur les routes. Il est possible que les Cléons aient possédé tout à la fois un relais avec hôtelleries et une *villa*. Ce titre ne peut pas déplaire à son inventeur, c'est une dénomination fort honorable qui a été portée par une multitude de localités devenues importantes. Savenay a débuté sous cette modeste apparence, *villa saviniaca*, telle était son appellation au VIe siècle.

La station des Cléons serait peut-être, elle aussi, devenue le point de départ d'une petite ville du Moyen-Age, si son port ouvert dans le fond du bassin de Goulaine, n'avait été peu à peu comblé par les alluvions.

En examinant ses décombres, on voit d'une façon palpable qu'elle a essayé une fois de relever ses ruines. La couche inférieure, celle des belles mosaïques, des belles poteries, des mortiers parfaits, des appareils réguliers, contemporaine sans doute de la période tranquille et prospère des Antonins, renferme des débris d'incendie qui prouvent qu'elle a sombré comme toutes les villes de la Gaule dans le cours du IIIe siècle. La résurrection s'est opérée après un certain temps par des ouvriers qui ont rebâti sans se soucier de rétablir exactement ce qui existait auparavant ; ils ont allongé ou diminué la grandeur des pièces, changé les niveaux, c'est ce qui explique le désordre constaté dans toutes les fouilles. La confusion est venue autant de la part des reconstructeurs que de l'ébranlement causé par la chute des matériaux.

Il n'y a pas d'apparence que la seconde villa des Cléons ait eu une longue existence, c'est une conviction qui s'appuie surtout sur l'absence de monnaies postérieures au troisième

siècle. La collection des Cléons renferme des bronzes et des pièces d'argent aux effigies de Domitien, d'Hadrien, de Marc-Aurèle, de Faustine, de Commode, de Caracalla, de Balbin, de Gallien, de Posthume, de Victorin, de Tetricus II, et de Claude, le Gothique. Les époques postérieures ne sont représentées par aucune médaille, aucun bijou, aucune arme, aucun outil laissant entrevoir le séjour d'une population mérovingienne ou plus jeune. Il est vrai que toutes les régions des Cléons n'ont pas été explorées, et que le centre des habitations a pu se déplacer au VIe siècle.

La lecture des documents écrits dissipe un peu nos incertitudes. J'ai rencontré une pièce du XIIe siècle dont on pourrait se servir pour l'histoire des Cléons, je n'ose la produire en raison de son obscurité. C'est une charte de confirmation des domaines de l'évêché de Nantes dans laquelle le roi Louis le Gros, en 1123, énumère des paroisses et des biens ruraux en les entremêlant sans souci de l'ordre géographique. *La villa Cloviona* défile au milieu d'une suite de localités situées au nord du département, au lieu d'être placée à côté de *Briacé* et du golfe de Goulaine qui ont leur place dans ce document[1].

Il serait possible d'admettre que le rédacteur a commis une erreur ou manqué de méthode, car on remarque dans la charte royale d'autres incorrections. La forme latine de *Cloviona* n'est pas éloignée du mot *Cléon* et peut lui être appliquée, si l'on admet que le scribe y a mis, suivant la coutume, son interprétation personnelle, d'autant que l'autre identification de *Courjon*, que j'ai proposée, n'est pas complètement satisfaisante[2].

J'incline à croire à la persistance de l'habitation des Cléons pour plusieurs motifs. D'abord, il n'y a pas d'exemple dans notre pays qu'un terrain fertile et bien situé, occupé par les anciens, soit tombé en friche. Ordinairement, l'emplacement

[1] *Bratiacum cum aqua Golena* (Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, *Preuves* 1, col. 547-549.

[2] *Etude critique sur la charte de Louis le Gros de 1123*. (Annales de Bretagne, 1887).

de chacune de nos villas antiques sert de résidence à un seigneur ou à un propriétaire important de la féodalité. La station des Cléons a subi le sort commun : elle est devenue maison forte, entourée de douves, et siège d'un fief avec seigneurie qui fut enveloppée dans le marquisat de Goulaine[1]; c'est un fait qu'on peut démontrer pour une période de quatre cents ans, du XVe au XVIIIe siècle. Il est donc à présumer que de nouvelles recherches amèneront un jour la certitude que les Romains ont eu des successeurs immédiats sur le domaine des Cléons.

Rien n'est plus facile que de tracer la voie qui conduisait de Nantes aux Cléons. Cette chaussée de grande importance empruntait d'abord le grand *chemin clissonnais* qui court en droite ligne de Piremil à la gare de Vertou et aux moulins de l'Alloué, elle s'en sépare près du Hallay et va directement passer devant le logis des Cléons. Sur Haute-Goulaine, l'empierrement ancien déborde sur les banquettes de la route actuelle et arrête souvent la pioche des cantonniers lorsqu'ils veulent aplanir le sol[2]. Sur le territoire de Vallet, cette même voie qui traverse le bourg de la Chapelle-Heulin, était si bien conservée, il y a cinquante ans, qu'un ancien maire de la commune, M. Paimparé, put adresser à M. Athénas, l'antiquaire, un petit mémoire dans lequel il expose que la voie a 18 mètres de largeur, sur un parcours de 2.600 toises, et se compose d'une chaussée faite de trois couches superposées. Un expert du Landreau a suivi son tracé depuis la Chapelle-Heulin, en passant par les moulins de la Verrie, les Laures, le Gueubert, la Guertinière, l'Aufrère, les Courères, le Coudray, la Mâsure, les moulins Beduaud, Moquepeigné et la Chaussaire. En suivant cette direction, on arriverait à la vieille localité de Montrevault. Il y a lieu de croire que la voie se

[1] *Aveux de la seigneurie de Goulaine* de 1680 et de 1728. (Archives départ. B. Sénéchaussée de Nantes).

[2] « Le bois de la Borillaudière entre le grand chemin qui conduit du boys des Montils Ferruceau ès Cléons » (Arch. dép. série G, *liasse de la Haie*).

divisait en deux branches au sortir de la Chapelle-Heulin pour suivre un tracé passant par la *Vairie* ou *Verrie* (lieu dit qui ne se trouve que sur les routes fréquentées, surveillées par le sergent-voyer), par le bourg de Vallet, qui, comme tous les bourgs de France, s'est établi sur un passage, et par le village de Bouchefoire, renommé par ses assemblées et sa chapelle dédiée à saint Yves. Quand on arrive aux deux moulins voisins de la Ducherie, il n'y a plus de doute : on tombe sur l'ancien chemin de Gesté à Nantes, très connu des vieillards pour une vieille voie de communication.

(*A suivre.*) LÉON MAÎTRE.

SAINTE-ANNE

PENDANT LA RÉVOLUTION

Il y a trois ans, je ne pensais pas écrire une *Histoire de Sainte-Anne pendant la Révolution*. Le travail que j'avais entrepris sur le clergé du diocèse demandait des recherches considérables, et j'avais résolu d'y consacrer tous mes loisirs. Or ce sont ces recherches mêmes qui ont donné à mes idées un nouveau cours. En feuilletant les liasses de la période révolutionnaire, mes yeux rencontraient par-ci par-là des documents d'une grande importance, relatifs à Sainte-Anne. Je me contentais d'abord de les noter au passage ; puis, je me suis mis à les copier ; et, après les avoir copiés, j'ai cru qu'il fallait les utiliser. De là cette publication, qui se divise naturellement en deux parties : le couvent et le pèlerinage. Certains développements paraîtront peut-être sortir du sujet, mais j'espère que le lecteur voudra me les pardonner en faveur de l'intérêt qu'ils présentent, et du jour qu'ils jettent sur beaucoup d'événements, mal compris ou ignorés jusqu'ici.

SAINTE-ANNE

PENDANT LA RÉVOLUTION

PREMIÈRE PARTIE

COUVENT

I

Personnel.

I. — DÉCLARATIONS RELATIVES A LA VIE COMMUNE.

Au premier janvier 1790, la communauté des Carmes de Sainte-Anne comprenait dix religieux prêtres :

Mathurin Olivier Jouhannic, né à Mur le 23 février 1755, profès du 1er septembre 1776, docteur en Sorbonne, prieur ;

Yves Raymond des Dézerts, né à Loudéac le 23 février 1720, profès du 16 mai 1740, sous-prieur ;

Guillaume Frollo-Kerlivian, né à Quimper le 24 janvier 1736, profès du 9 septembre 1753, définiteur et procureur ;

Jacques le Telland, né à Loctudy, diocèse de Quimper, le 27 octobre 1726, profès du 23 novembre 1758 ;

François Dubois, né à La Flèche le 15 janvier 1712, profès du 23 avril 1728, ancien provincial ;

Amable-François Diboine, né à Tours le 2 avril 1748, profès du 19 juillet 1772, ancien procureur du couvent de Ploërmel ;

Jean Thomas, né à Kervignac, diocèse de Vannes, le 31 décembre 1755, profès du 12 février 1784, sacriste ;

Louis Ollière, né à Plouhinec, même diocèse, le 26 avril 1762, profès du 12 juin 1785 ;

Jean-François Morice, né à Locminé, même diocèse, le 16 avril 1756, profès du 20 novembre 1779 ;

Joseph Marie Soreau, né à Beaugé, diocèse d'Angers, le 26 août 1759, profès du 30 novembre 1780 ;

Un religieux clerc :

Julien Le Bourhis, né au Faouët, diocèse actuel de Vannes, le 8 janvier 1768, profès du 4 juin 1789 ;

Quatre convers :

Jean Bouézo, né à Ploërmel le 11 septembre 1721, profès du 17 septembre 1755 ;

Charles Madrel, né à Saint-Laurent de Langeais, diocèse de Tours, le 8 septembre 1735, profès du 20 juillet 1768 ;

Guillaume Le Mérer, né à Ploujean, diocèse de Tréguier, le 25 mars 1732, profès du 13 décembre 1769 ;

Julien Monfort, né à Sérent, diocèse de Vannes, le 4 août 1742, profès du 20 Juillet 1772[1].

Tous ces carmes ne songeaient qu'à remplir les devoirs de leur état et à procurer leur salut, lorsque parut le décret du 13 février 1790, relatif à la suppression des congrégations religieuses :

« La loi constitutionnelle du royaume ne reconnaîtra plus de vœux monastiques solennels des personnes de l'un et de l'autre sexe ; en conséquence, les ordres et congrégations réguliers dans lesquels on fait de pareils vœux, sont et demeurent supprimés en France, sans qu'il puisse en être établis de semblables à l'avenir. »

L'assemblée nationale aurait pu se borner à ce premier article et ne poursuivre la suppression des communautés que par voie d'extinction ; mais elle avait hâte d'en finir avec les moines pour mettre la main sur les biens qu'ils possédaient. De là une seconde disposition ainsi conçue :

« Tous les individus de l'un et de l'autre sexe, existant dans les

[1] *L.* 783.

monastères et les maisons religieuses, pourront en sortir en faisant leur déclaration devant la municipalité du lieu, et il sera pourvu incessamment à leur sort par une pension convenable. »

On ne pouvait mieux s'y prendre pour décider religieux et religieuses à franchir les grilles de leur couvent et à fouler aux pieds leurs vœux. Quelle allait être à cet égard l'attitude des carmes de Sainte-Anne? Un seul, Charles Madrel, déclara devant la municipalité de Pluneret, le 13 avril, qu'il désirait quitter la vie commune et se retirer dans sa famille. Lorsque Armel Guyot et Vincent Rio, maire et adjoint de Pluneret, se rendirent le 10 mai au couvent, pour interroger les autres sur leurs intentions, tous déclarèrent « vouloir rester provisoirement dans leur dit couvent[1] » ; et le 28 septembre, ils demandèrent que ce provisoire devînt définitif[2].

En formulant ce vœu, ils n'allèrent pas contre la loi qui portait expressément : « Il sera pareillement indiqué des maisons où seront tenus de se retirer les religieux qui ne voudront pas profiter du présent. » Seulement leur couvent serait-il au nombre des *maisons indiquées* ?

II. — Conservation du couvent.

C'était au département de désigner les maisons dont il s'agit. Or l'ordre des grands carmes comptait dans le Morbihan cinq couvents : Sainte-Anne, le Bondon, Josselin, Hennebont et Ploërmel. Sur les cinq, il n'y avait pas l'embarras du choix, Sainte-Anne l'emportant de beaucoup sur les autres. Dans leur procès-verbal du 10 mai, les municipaux attestèrent qu'il pouvait contenir environ 25 religieux, et que quelques chambres resteraient encore disponibles « pour exercer l'hospitalité envers les étrangers que le pèlerinage attire[3]. » Un rapport du 22 septembre 1790, adressé par le directoire du district d'Auray au directoire départemental, confirmait entièrement ces assertions. D'après ce rapport, le couvent était à

[1] *L.* 783.
[2] *Idem.*
[3] *Idem.*

même de « loger immédiatement trente religieux », et il y avait par suite « une nécessité indispensable de le conserver[1]. » Le 1er novembre suivant, le directoire d'Auray revint presque dans les mêmes termes sur la question : « Cette maison qui peut loger de 25 à 30 religieux et qui est dans le meilleur état, est aussi la seule des cinq du même ordre qui réunisse les mêmes avantages, qui soit située aussi favorablement, et qui mérite autant d'être conservée[2]. »

Le directoire départemental fit droit à ces pressantes observations. Dans son arrêté du 21 mars 1791 qui énumérait les maisons conservées, il désigna le couvent de Saint-Anne comme celui où les carmes du département devaient se retirer, s'ils désiraient continuer la vie commune. Les religieux de Sainte-Anne furent enchantés de cette mesure, et ils s'empressèrent d'offrir leurs remerciements aux administrateurs du district, qui avaient plaidé leur cause.

La date fixée pour l'arrivée des carmes était le 31 mars au plus tard. Dès le 1er avril, la maison en comptait vingt[3], chiffre exigé pour qu'elle restât ouverte. Avant le 4 du même mois, ce nombre était dépassé. Il était prescrit qu'aussitôt réunis, ils auraient à élire le supérieur et l'économe. Cette prescription mettait la communauté dans l'embarras. L'ex-prieur prêchait le carême à la cathédrale de Vannes, et ne pouvait terminer sa mission que le 26 avril[4] ; ne convenait-il pas d'ajourner les élections jusqu'au 28, après son retour ? L'ex-procureur Frollo-Kerlivian supplia, au nom de ses confrères, les administrateurs d'Auray de leur obtenir cette autorisation. Le district transmit, le 4, cette requête au département[5], qui la prit en considération et accorda la remise demandée.

Un second ajournement devint nécessaire, et les élections ne se firent que le 3 mai. Jean Le Neveu, maire de Pluneret, les présidait. Comme on pouvait s'y attendre, Mathurin Jouhannic fut nommé supérieur, et Guillaume Frollo-Kerlivian, économe. Puis on s'occupa de la rédaction du règlement, dont voici le sommaire : 5 heu-

[1] *L.* 800.
[2] *L.* 783.
[3] *Idem.*
[4] *L.* 766.
[5] *L.* 783.

rés, lever ; 5 h. 1/2, méditation ; 6 h., office ; 9 h. 1/2, grand'messe ; 11 h. 1/2, dîner ; 3 h., vêpres et complies ; 6 h., matines et laudes ; 7 h , souper avec collation ; 9 h., coups de cloche annonçant le silence et le coucher ; 9 h. 1/2, envoi des clefs chez le supérieur.[1] Quelques religieux se présentèrent encore dans la suite ; mais le règlement étant fait, ils n'avaient plus qu'à s'y soumettre.

Parmi les étrangers, il y en avait six d'Hennebont, tous arrivés pour le 1er avril :

Jean-Pierre Coquerel, né le 26 octobre 1744, profès du 17 octobre 1763, prieur ;

Grégoire Blouet, né le 24 février 1731, profès du 20 juillet 1749 ; jadis provincial de son ordre, recteur de la paroisse de la Basse-Terre et supérieur de mission des carmes à la Guadeloupe ;

Félix Blouet, né le 30 avril 1737, profès du 8 juin 1756, frère du précédent ;

René-François Charpentier, né le 4 octobre 1731, profès du 20 décembre 1753 ;

Jean-Mathurin Lorant, né le 27 août 1761, profès du 26 septembre 1787 ;

Deux de Vannes :

Joseph Kerdoneuff, né à Plougastel-Daoulas, diocèse de Quimper, le 15 mai 1746, profès du 19 mars 1782, au couvent du Port (carmes déchaussés) ;

Pierre Sauvé, né le 9 novembre 1734, profès du 10 juin 1755 aux grands carmes de Rennes, carme du Bondon.

Deux de Ploërmel :

Jean-Philippe Le Maigre, né en 1715, prieur ;

Maurice Rousseau, né en 1744 à Angers, procureur.

Le 28 mars, Rousseau demanda un sursis au département, afin de s'assurer s'il y avait place pour lui et pour quelques-uns de ses confrères, à la maison d'Angers. Le 19 avril, il s'achemina vers cette ville avec un autre religieux et y arriva le 27. Il n'y habita pas longtemps, et se trouvait à Saint-Anne avant le 1er juillet.

Trois de couvents étrangers au département :

[1] *L.* 783.

Corentin Lazbleis, d'Angers ;

Cyrille Le Mailloux, de Nantes ;

Florentin Grimont, de Saint-Pol-de-Léon, celui-ci horloger et facteur d'orgues, entr'autres de celles de Sainte-Anne.

En tout 13 nouveaux, 14 en y joignant M. Jarno.

Fils de Jacques, notaire au présidial de Vannes, et de Louise Morin, Béatrix-François Hyacinthe Jarno avait été secrétaire de l'évêque et vice-promoteur de l'officialité. Recteur de Crach, il résigna en 1781 cette paroisse, en faveur d'une pension de 600 livres, et se retira chez les carmes de Sainte-Anne. Il ne les quitta pas après l'exécution des décrets, et il devint membre de la nouvelle communauté.

De l'ancienne il n'en restait plus que 12 ; l'un ayant déserté, comme on l'a vu, et deux autres étant décédés, François Dubois le 5 septembre 1790, et Jean Bouezo le 20 février 1791. Total au 1er juillet 1791 : 26 ; nombre qui tomba à 25, avant le 22 août 1792, par suite de la mort du frère convers, Julien Monfort.[1]

Il ne suffisait pas de les réunir, il fallait aussi leur procurer les moyens de vivre. Les carmes, appartenant à la maison de Sainte-Anne, craignaient beaucoup qu'on ne les forçât de recourir à la charité publique. C'est qu'il était dit dans l'acte de fondation « qu'ils sont religieux rentés », et « qu'ils s'obligent sur leur âme et conscience à ne pouvoir mendier ou quêter sous aucuns prétextes que ce puissent être...[2] » En conséquence ils demandaient à être traités comme religieux rentés. Telle était bien l'intention du gouvernement, qui leur assigna une pension.

A combien s'élevait-elle ? Elle n'était pas uniforme, et variait suivant l'âge et la qualité des religieux. Deux seuls, ayant plus de 70 ans, recevaient 1000 livres. Le total, au mois de novembre 1791, produisait 18400 livres, y compris le traitement de M. Jarno. Cette somme permettait aisément à l'économe de pourvoir aux besoins de ses confrères, et d'entretenir la maison « dans le même état de propreté où elle était, lorsque les religieux en étaient propriétaires.»[3]

[1] *L.* 783.

[2] *Id.*

[3] *Id.*

A cause de la difficulté des temps, il va sans dire que les religieux se tenaient sur leurs gardes, évitant avec soin de donner à la critique la moindre prise. Ils encoururent néanmoins certaines accusations que les administrateurs d'Auray, après vérification, déclarèrent sans fondement : « Ils reçoivent tout prêtre qui se présente pour dire la messe dans leur église, mais ils n'en gardent aucun à coucher. Ils ont refusé le ci-devant recteur de Saint-Patern qui leur demandait un asile. Il y a peu de temps que le sieur Leyris, ci-devant scholastique de la cathédrale, et le sieur Plaissix, recteur de Plouharnel, y arrivèrent successivement à 8 heures du soir pour y coucher. On les fit rafraîchir, et on les pria de chercher un gîte ailleurs. Ce n'est certainement pas là la conduite de gens dangereux par leurs intrigues, comme on voudrait l'insinuer[1]. »

Cette discrétion ne sauva pas la communauté. De jour en jour l'esprit révolutionnaire tendait à se déclarer davantage, et il arriva un moment où tous les ecclésiastiques furent mis en demeure de prêter le serment prescrit par la constitution civile du clergé, sous peine d'être privés de traitement et frappés de proscription. Fidèles à leurs premières résolutions, les religieux de Sainte-Anne restèrent inébranlables. Dès lors ils n'avaient qu'un parti à prendre, celui de la dispersion.

III. — Dispersion.

Elle s'accomplit en septembre 1792.

Le 21 de ce mois, deux administrateurs du département, en commission à Auray, écrivaient au directoire du district : « Nous avons l'honneur de vous prévenir que tous les religieux de la maison de Sainte-Anne en vont partir, à l'exception de l'économe, le sieur Frollo-Kerlivio, dit père Marie[2]. » Trois jours après, celui-ci annonçait au procureur-syndic que la dispersion était un fait accompli : « Des 25 individus qui composaient la cy-devant communauté de Sainte-Anne, il ne reste avec moi que M. Raymond des

[1] *L.* 783.
[2] *Id.*

Dézerts, âgé de 73 ans...»[1] Où s'étaient retirés ces 25 individus, pour parler le langage de l'économe ?

Dix-huit avaient résolu de passer en Espagne. Voici leurs noms : Mathurin Jouhannic, Maurice Rousseau, Félix et Grégoire Blouet, Rodolphe Charpentier, Armand Sauvé, Victor Coquerel, Robert Le Gal, Corentin Lazbleis, Cyrille Le Mailloux, Joachim Kerdoneuf, Jean Thomas, Jean-François Morice, Amable Diboine, Louis Ollière, Joseph Soreau, Julien Le Bourhis et Florentin Grimont. Le 19, Maurice Rousseau avait pris à Plouneret un passeport commun, et le 21 eut lieu la sortie.[2]

Il serait curieux de les suivre dans leurs pérégrinations ; mais il n'y faut pas songer, les détails faisant complètement défaut. On sait seulement qu'en mai 1798, Maurice Rousseau était à Avila, et qu'il ne pouvait rentrer en France parce que celui qui avait le passeport commun était déjà parti ; qu'en juin 1797 les deux Blouet étaient à Cadix et que Grégoire, fixé à Auray en 1801, attaché au service de la chapelle de Sainte-Anne en décembre 1803, a été en 1815 enterré dans le cloître ; qu'en 1794 Jean Thomas et Julien Bourhis étaient aux environs de Sainte-Anne, et qu'on leur doit le nouvel authentique de la relique ; que Joachim Kerdoneuf et Jean-François Morice se trouvaient aux environs de Locminé, en 1799[3] ; et qu'en mars 1800, le frère de Morice obtenait « de le retirer chez lui des greniers des campagnes où sa santé s'altère »[4] ; que Florentin Grimont, en 1806, n'avait pas encore quitté l'Espagne. Voilà quelques renseignements sur huit ; et les dix autres ? Rien ne met sur leurs traces.

Sept restèrent au pays : Bernardin le Maigre, Gérard Tellan, Béatrix Jarno, Mathurin Lorent, Raymond des Dézerts, Frollo-Kerlivian et Guillaume Le Mérer.

Les trois premiers se rendirent à la Retraite des femmes, lieu désigné pour recevoir les sexagénaires et les infirmes. D'après une note du 21 juillet 1793, Bernardin Le Maigre n'avait aucun moyen

[1] *L.* 783.
[2] *Id.*
[3] *L.* 290.
[4] *Id.*

connu de vivre ; Gérard Tellan jouissait d'une pension viagère de 100 livres sur sa famille demeurant à Pont-Labbé (Finistère).[1] Tous deux furent envoyés au château de Josselin, le 15 mai 1794. Le père Bernardin, presque octogénaire, ne put supporter les fatigues du voyage et tomba malade à Locminé Aussitôt qu'il le put, il continua son chemin. Il vivait encore le 29 mars 1795, date à laquelle le district de Ploërmel demandait à Bruë sa libération[2]. Le père Gérard, mis en liberté avec les autres détenus, fut enfermé de nouveau, le 17 juin 1796, au Petit-Couvent, par ordre de l'accusateur public, et il s'y trouvait encore, le 15 septembre suivant, infirme et vivant de charité[3]. M. Jarno devait lui aussi partir, le 15 mai, pour Josselin, mais il était tellement malade qu'on fut obligé de surseoir à son voyage. Il mourut à Vannes, le 26 du même mois, à l'âge de 77 ans[4].

Mathurin Lorent avait quitté le couvent, à la fin de juillet, en déclarant qu'il se retirait dans sa famille, près de Saint-Brieuc, mais il dut y retourner dans la suite. Du moins un procès-verbal du 20 août 1792, relatif au récolement de l'inventaire, le porte comme faisant partie de la communauté. Il s'établit quelque temps sur le territoire de Languidic, qu'il n'habitait plus, le 19 février 1793, jour où Voirdye, procureur de la commune, jugea inutile de se rendre à sa demeure pour y mettre les scellés[5].

Raymond des Dézerts, attaqué d'une révolution d'athsme, d'une hernie affreuse au côté gauche, était hors d'état d'être transporté à un quart de lieue : « Autant vaut-il qu'il soit chez le médecin à ses frais que dans un hôpital aux frais de la nation », écrivait Frollo-Kerlivian[6]. Armel Guyot, chirurgien de Sainte-Anne, sollicitait en effet la permission de le garder, permission qui lui fut accordée le 1er octobre : « Le département autorise Yves Raymond, prêtre, à résider chez vous, mais à la condition expresse que vous vous en-

[1] *L.* 773.
[2] *L.* 1063.
[3] *Notes de Luco.*
[4] *Id.*
[5] *Arch. com. de Languidic.*
[6] *L.* 783.

gagiez à répondre de sa conduite[1]. » La condition n'était pas de nature à troubler le chirurgien, qui savait à quoi s'en tenir sur l'état du religieux. Comme il n'en est plus question dans la suite, peut-être mourut-il quelques jours après.

Frollo-Kerlivian quitta le dernier le couvent, et déclara rentrer dans sa famille. Il partit avec un cabriolet que les administrateurs lui avaient accordé pour le récompenser des plantations et des défrichements qu'il avait opérés depuis trente ans[2].

Quant à Guillaume Le Mérer, on n'a aucun renseignement qui le concerne, il est probable qu'il se retira dans son pays d'origine.

Tous ces moines, à leur sortie du couvent, emportèrent les effets et le mobilier qui étaient à leur usage personnel, et dont la loi d'ailleurs leur reconnaissait la propriété ; et c'est peut-être dans l'espoir d'un prochain retour qu'ils les confièrent, en partie du moins, à des particuliers du village et des environs. Vers la fin de 1793, l'agent national Laity réussit à les découvrir, y compris des tuyaux d'orgues et autres menus objets appartenant à Florentin Grimont, et cachés à Kermadio[3]. Il va sans dire que le tout fut immédiatement confisqué.

Restait le mobilier commun. Qu'allait-il devenir ?

II

Mobilier.

I. — Inventaire.

Le jour même où les municipaux de Pluneret recevaient les déclarations des carmes relatives à la vie commune, ils dressèrent un inventaire des meubles et effets de la maison, en présence des religieux qui déclarèrent, en forme de protestation, n'avoir « aucun moyen empêchant[4]. »

[1] *L.* 809.
[2] *Luco.*
[3] *L.* 249.
[4] *L.* 783.

Ils se firent d'abord présenter les livres des recettes et des dépenses, et constatèrent que les premières dépassaient les secondes de 541 livres. Le revenu total était de 12 à 13000 livres, variable suivant le prix des grains. Après quoi, ajoutaient les commissaires, « vu qu'il était environ midi, nous sommes retirés chez nous pour dîner[1] ».

A deux heures, toujours accompagnés des religieux, ils se rendirent à la sacristie, où ils mentionnèrent « 86 pièces d'ornements d'église, tant chasubles, dalmatiques et chappes de différentes couleurs; environ le même nombre d'aubes et de rochets de toile, dix devant d'autel, vingt pièces d'argenterie pour le service du culte qui, joint à l'argenterie pour le service de la table, peuvent peser environ cent marcs[2]. » Déjà, le 10 novembre précédent, les moines avaient envoyé 122 marcs à la monnaie de Nantes.

Continuant leur inspection, ils purent constater dans la bibliothèque de 1000 à 1200 volumes « bien proprement reliés »; dans une chambre voisine « environ deux cents vieux livres en parchemin »; dans la lingerie, 64 paires de draps, 52 douzaines de serviettes, 40 nappes, 50 lits tant bons que mauvais; à la cuisine, 40 pièces en fer et cuivre, peu d'étain, « mais une fayance assez nombreuses »; enfin de quoi nourrir pendant six mois toute la maison, sans excepter ses quatre vieux chevaux.

Les commissaires avertirent les religieux que les objets ci-dessus mentionnés étaient à leur charge et garde, puis ils signèrent le procès-verbal, que signèrent également Marc Rallier, secrétaire-greffier, le prieur et le procureur de la communauté.

Quelques mois après, on accusa les religieux d'enlever secrètement les meubles affectés à leur usage personnel, sous prétexte qu'au cas de la suppression du couvent, on pourrait leur en contester la propriété. Le département prit la dénonciation au sérieux, et le 15 septembre, il chargea Cauzique, un des administrateurs du district d'Auray, d'aller la vérifier. Cauzique n'eut pas de peine à en reconnaître la fausseté. Les moines savaient pertinemment

[1] *L.* 783.
[2] *Id.*

que le jour où la communauté serait dissoute, les meubles et effets de leurs cellules leur reviendraient de droit. Tout le reproche qu'on pouvait leur faire, écrivait le commissaire le 19 septembre 1791, c'était d'avoir « cru pouvoir, sans léser la nation, donner au sieur Guyot, ci-devant membre de notre directoire, et acquéreur de plusieurs boutiques à Sainte-Anne, quatre ou cinq pierres de taille dont il avait besoin pour les réparations. » Ces pierres provenaient de la démolition, faite quatre ou cinq ans auparavant, de l'ancienne dépense du couvent[1].

Depuis lors, jusque vers le milieu de 1792, ils ne furent guère tracassés à ce sujet. A cette époque, où la persécution menaçait de devenir générale, l'administration départementale se mit à les soupçonner sérieusement, et elle délégua Bosquet et Ange-Marie Guillon, le premier administrateur du département, le second du district d'Auray, pour procéder au récolement du précédent inventaire. Cette opération, qui se fit les 22 et 23 août, les religieux déclarant de nouveau « n'avoir aucun moyen empêchant », révéla un accroissement sensible du mobilier de la maison.

La chapelle renfermait en argenterie, un très beau soleil, quatre calices dont deux neufs avec leurs patènes, deux ciboires fort vieux, une croix de procession avec son pied en argent, deux encensoirs avec leurs navettes, deux grandes paix plaquées en argent, deux petits crucifix d'autel, une lampe antique, un bénitier avec son goupillon, deux paires de burettes avec leurs plateaux, deux grands chandeliers de procession ; en effets argentés, dix-huit chandeliers d'autel, deux chapes à reliques, et un grand crucifix ; en cuivre, six chandeliers d'autel.

La dépense : 24 couverts d'argent, 2 cuillers potagères, 2 cuillers à ragoût, 12 cuillers à café, 1 porte-olier avec ses couvercles, 2 tables de marbre noir commun, 5 chandeliers d'argent haché, 6 chandeliers en cuivre ;

La cuisine : 45 pièces tant en cuivre qu'en fer, dont un tourne-broche, 36 pièces d'étain, une « feuillance assez nombreuse » ;

La lingerie : 126 paires de draps, 50 nappes, 48 souilles d'oreille ;

[1] *L.* 783.

Les chambres : 50 lits « tant bons que mauvais », quelques chaises, tables et armoires ;

La bibliothèque : 2412 volumes proprement reliés, non compris les livres en parchemin jetés au rebut dans une chambre voisine ; 10 livres de chant, dont quatre en parchemin ;

La salle de compagnie : une table de marbre commun, deux tables de jeu, quelques chaises et une vieille pendule ;

La tour : 4 cloches dont une grosse, deux moyennes et une petite montée jusqu'au donjon, trois timbres[1].

Au cours de leur inspection, les commissaires pénétrèrent dans un appartement occupé par Florentin Grimont. Ils virent le moine entouré d'outils qu'il avait fait venir de Brest où il travaillait au moment de la Révolution, et d'ouvriers qu'il entretenait à ses frais[2]. N'ayant rien à voir à cette installation, les commissaires passèrent outre et ne la comprirent pas dans l'inventaire, qui fut clos et signé le 23 août.

Moins d'un mois après, les carmes avaient vidé le couvent. N'avaient ils pas mis la main, à leur sortie, sur les effets de la communauté ? Les administrateurs Bruë et Bécheu qui étaient, on l'a déjà dit, en commission à Auray, n'étaient pas très rassurés. Ils écrivirent au département qu'il ferait bien d'envoyer des agents pour visiter la maison et apposer des scellés partout où ils le jugeraient utile, « et surtout sur le tronc des offrandes, où ils avaient vu une certaine somme[3]. »

Conformément aux désirs des deux administrateurs, un second récolement eut lieu le 24 septembre Le nommé Moran reçut l'ordre « de se transporter sur-le-champ à la maison conventuelle de Sainte-Anne pour, en présence du procureur syndic, y vérifier si les meubles et effets y sont intacts et prendre toutes les précautions de sûreté qu'ils aviseront pour leur conservation, et pour soustraire surtout l'argenterie et autres objets précieux à la facilité où ils sont d'être enlevés[4]. »

[1] *L.* 783.
[2] *Id.*
[3] *Id.*
[4] *L.* 800.

Pour prévenir un pareil danger, il fallait instituer un gardien. L'homme de choix des administrateurs était Frollo-Kerlivian. « Il nous paraît très propre, avec des domestiques sûrs, à garder cette maison[1] », écrivaient Bruë et Bécheu. Effectivement, il en eut provisoirement la garde ; mais cette responsabilité lui pesait, et il n'aspirait qu'à en être déchargé : « Ma position est vraiment critique, s'écriait-il le 24 septembre ; hier à l'entrée de la nuit un inconnu fut trouvé secouant la porte de ma chambre ; j'étais heureusement accompagné d'un homme fort et vigoureux. Jusqu'à présent tout est intact, excepté le fruit qu'on pille sans scrupules. » Sa lettre se terminait par ces mots qui témoignent clairement que les faveurs officielles ne lui répugnaient pas : « Je continue à entretenir le jardin et autres biens de la nation afin que leur vente en soit plus avantageuse. Mon seul désir est de pouvoir luy être utile et de mériter la bienveillance de ses administrés. Agréez les sentiments patriotiques de votre serviteur[2]. »

Sur le refus de l'ex-économe, le choix tomba sur Etienne Audran, ancien secrétaire-greffier de Pluneret, demeurant au village de Sainte-Anne. Par un arrêté en date du 3 octobre, le directoire du district d'Auray lui donnait « 40 sols par 24 heures, et 40 autres sols pour se procurer au moins deux aides ou surveillants[3]. » Cela en attendant la vente.

II. — Vente

Elle commença par les fruits du jardin, dont le pillage incessant rendait plus difficile la garde même de la maison. Audran fut autorisé, dès le jour de sa nomination, à les vendre en bloc ou en détail, au compte de la République[4].

Vint ensuite le tour du mobilier. Le 13 novembre, le conseil communal d'Auray avisa le procureur-syndic que des affiches

[1] *L.* 783.
[2] *Id.*
[3] *L.* 801.
[4] *L.* 801.

avaient été posées à cet effet. Annoncée pour le 18 du même mois[1], la vente eut lieu au jour indiqué et le premier objet vendu fut un chien, estimé 9 livres ; elle se poursuivit le 30 novembre, le 4 et le 8 décembre, donnant un boni de 7898 livres, 19 sols, 6 deniers[2].

Le citoyen Laity, huissier, se trouva chargé de ces diverses opérations, qui lui procurèrent un beau bénéfice, la journée d'un huissier en campagne étant de 6 livres 15 sols. Le 17 février 1793, le directoire lui assignait 108 livres pour ses journées, 5 livres 11 sols pour papier et enregistrement, 12 livres pour papier et façon de copie, 30 livres pour le crieur[3].

Malgré son zèle, la vente traîna assez longtemps. C'est ce qui paraît résulter d'une lettre du 26 avril 1795, que lui écrivit le directoire d'Auray : « Nous te prévenons, citoyen, que le département nous a adressé, le 23 courant, une ordonnance à ton profit de 155 livres, 5 sols 5 deniers, pour les frais que tu as faits lors de la vente des meubles provenant de la ci-devant communauté de Sainte-Anne, en Pluneret. Tu peux venir t'en saisir, quand tu le voudras, afin d'en percevoir le montant[4] ».

Les ventes se faisaient à Auray, où le mobilier avait été entièrement transporté avant la fin de 1792. Une note assure qu'au 1er janvier 1793, il n'existait plus « au ci-devant couvent de Sainte-Anne d'effets appartenant à la nation. » Cette assertion est générale et doit comprendre avec les effets de la maison ceux de la chapelle. Or, le 19 mai 1797, l'administration d'Auray écrivait à l'administration centrale :

« Il existe 1° dans la maison que nous occupons un tas d'ornements et autres effets d'église... 2° dans le dépôt de la maison des ci-devant capucins d'Auray les débris de tout ce que nos prédécesseurs y avaient entassé d'effets provenant d'églises, de prêtres, d'émigrés, sans qu'il existe aucun inventaire qui en constate l'origine. Ce dépôt a été forcé et pillé pendant et après l'affaire de Quiberon, parce qu'on s'empara de la maison pour y loyer 3 à 4000 prisonniers[1]. »

[1] *Arch. comm. d'Auray.*
[2] *Notes de l'abbé Luco.*
[3] *L.* 803.
[4] *L* 814.

Sans qu'on puisse l'affirmer avec certitude, il y a lieu de croire que parmi « ce tas d'ornements », il y en avait de Sainte-Anne. Quelle mesure fallait-il prendre à ce sujet ? L'administration d'Auray demanda l'autorisation de les mettre en vente : « Avant de terminer notre mission, nous pensons qu'il convient de ne rien laisser après nous en ce genre. Sans doute cela eût dû être fait depuis longtemps, mais mille causes provenant des circonstances difficiles dans lesquelles nous nous sommes trouvés pendant presque toute la durée de notre administration, ne nous avaient pas permis de nous en préoccuper[1]. »

La réponse arriva le 18 juin, conforme aux désirs des administrateurs. Ceux-ci ne perdirent pas de temps. Quatre jours après, ils arrêtèrent « que la vente sera publiée et affichée dans la commune d'Auray ainsi que dans celles environnantes », qu'elle aura lieu le 11 juillet et jours suivants, jusqu'à complète liquidation[2]. Le citoyen Hazard, greffier du juge de paix, fut chargé d'y procéder, sous les conditions suivantes : « Il fera payer sur le champ, en numéraire, le prix des adjudications et en outre les six deniers par livre pour les frais de la vente » ; à son tour il versera, dans la huitaine après la clôture de son procès-verbal, la totalité du produit à la caisse du district, sauf les frais qui seront liquidés par la commission[4].

(*A suivre*) ABBÉ GUILLOUX.

[1] *L.* 812.
[2] *Id.*
[3] *L.* 864.
[4] *Id.*

POÉSIES FRANÇAISES

AU FOYER BRETON

A M. Anatole LE BRAZ.

I

C'est le déclin du jour et celui de l'année,
Au dehors tout languit sous la morne saison ;
Le ciel est obscurci, l'air froid, la fleur fanée,
Chacun, frileusement se gîte en sa maison.

Autour du siège antique où l'aïeule bretonne
Trône comme une reine, arrivent pour veiller
Les siens, grands et petits, sa gloire et sa couronne,
Tous rangés comme un cercle au devant du foyer.

— « Vieille et bonne Annaïk, au cœur de la chaumière
Tandis qu'au loin le vent, le vent triste du soir
Si longuement gémit sur la froide bruyère,
Autour de l'âtre en feu nous venons nous asseoir.

Daignez, vieille Annaïk, dont la longue existence
A vu passer bien près de cent ans révolus,
Faire un appel, ce soir, à votre souvenance,
A vos vieux souvenirs des temps qui ne sont plus.

Vous qui contez si bien, dites-nous quelque histoire,
Quelque bien longue histoire où votre bon vieux temps,
L'âge de vos regrets, doux à votre mémoire,
Renaîtra, jeune encor, pour vos petits enfants.

Vous nous dites souvent qu'un froid mortel nous gagne,
Que la vieille Armorique, au temps de vos aïeux
N'était pas d'aujourd'hui la mourante Bretagne,
Et puis beaucoup de pleurs s'échappent de vos yeux.

Vous dites, et cela nous fait bien de la peine,
Que près de lui, bientôt le bon Dieu vous prendra,
Bonne Annaïk, avant que le bon Dieu vous prenne,
Révélez à vos fils ce qu'il vous inspira,

Pour nourrir votre foi, pour vous rendre courage,
Pour éclaircir votre âme et consoler vos pleurs
Avant que n'ait sonné votre pèlerinage
Vers une autre Bretagne, en des mondes meilleurs[1]. »

II

— « Enfants, je vous bénis ; votre aimante parole
A coulé sur mon âme en charmes infinis.
Votre fidélité me touche et me console ;
Dans mon cœur maternel, enfants, je vous bénis.

Vous m'aimez, je le sens, vous m'en donnez un gage
Quand vous venez ainsi m'entendre chaque soir ;
Or vous ne savez pas combien à mon grand âge
La tendresse du vôtre est douce à recevoir.

A mon triste foyer, souvent je suis bien seule,
Quand vous êtes partis le temps m'est un fardeau ;
Je songe à vous, tandis que mes vieux doigts d'aïeule
Filent pour vous la laine et tournent mon fuseau

[1] Brizeux, *Elégie de la Bretagne*.

Par vous sont apaisés tristesses douloureuses
Et souvenirs amers, quand, vers la fin du jour
Des bruits de pas pressés, des bruits de voix rieuses
M'annoncent du dehors joyeux et prompt retour.

Et vous peuplez mon toit de moins tristes images,
Quand vous groupez autour de mes printemps fanés
Comme un tableau charmant, vos doux et clairs visages
Où brille la fraîcheur des printemps nouveau-nés.

Enfants, j'ai vu venir s'asseoir à votre place
Bien d'autres avant vous qui déjà sont partis
Chrétiens de votre foi, Bretons de votre race,
Vos frères et mes fils ! — et Dieu me les a pris.

Sur la pente au déclin de mes jours sur la terre,
Je veux donner à vous autant qu'à vos aînés.
Dieu sait que je n'ai pas de volupté plus chère
Que de vivre en l'amour de ceux qu'ils m'a donnés.

Même, je ne crois plus ma vieillesse stérile,
Lorsqu'aux retours d'hiver, je puis, au long des soirs
Répandre autour de moi, de ma bouche sénile,
Mes lointains souvenirs sur vos jeunes espoirs.

Devant l'âme qui songe à déserter la terre,
On dit que Dieu parfois soulève un pli des cieux,
Et lui laisse entrevoir sur la nuit du mystère
D'insondables clartés, le jour de ses adieux.

Sur le bord du tombeau, le vieillard qui chancelle
Réserve pour ses fils les mots les plus touchants ;
Du flambeau qui s'éteint jaillit une étincelle,
Et le cygne blessé chante ses plus beaux chants.

Avant de m'endormir sur ma funèbre couche,
Dieu soit en aide encore à mes pas vacillants ;
Quand je vous parlerai, qu'il veuille sur ma bouche
Mettre les mots d'amour et les mots consolants.

L'Armorique autrefois si féconde et si forte
Languit ; son triste chant ne sait plus que gémir ;
Je suis l'écho mourant de sa voix déjà morte,
Et bientôt, sur le sien mon cœur va s'endormir.

Souvent, le soir précède une aurore brillante,
Mais l'Armor est tombé dans un sommeil si las,
Qu'on ne sait plus s'il faut, pendant l'heure d'attente,
Lui chanter cette aurore ou lui pleurer son glas.

Malgré tout, je veux croire à des retours durables ;
J'en appelle au Seigneur, qui créa de sa main
Tous les peuples du monde, et les fit guérissables,[1]
Pour conserver l'espoir au cœur du genre humain.

Et je verrai d'en haut ce réveil d'Armorique.
Aussi, vienne la mort ; je n'y vois pas d'adieu,
Car je sais que montant vers la Cité mystique
O mes fils, je vous laisse entre les mains de Dieu !

MAURICE LE DAULT, 1892.

[1] *Sap. I, 14.*

L'ISOLEMENT DE CHATEAUBRIAND

A M. Henri Le Meignen.

Il faut pour être vu s'isoler de la foule,
Comme le fier lion courant dans les déserts,
Comme l'aigle planant dans le plus haut des airs,
Comme un bel astre d'or qui, dans l'infini, roule.

Ce fut, Chateaubriand, ton destin. A travers
Les océans sans cesse agités par la houle,
Les continents lointains que nul pied humain foule,
Tu marchais toujours grave et seul dans l'univers.

Puis, enfin, tu voulus dormir ton dernier somme
Loin de la nécropole et du contact de l'homme,
— O poète doublé d'un misanthrope amer ! —

Au murmure du vent et du flot monotone,
Entre les infinis du ciel et de la mer,
Sur un îlot perdu de la côte bretonne.

Dominique Caillé.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Le Tabernacle, par M. l'abbé Marbeuf. — Avignon, Aubanel frères, 1898.

Noblesse des pensées, couleur et harmonie du style, profondeur de l'érudition, art d'instruire sans pédanterie et d'émouvoir sans recherche, telles sont les qualités incontestables du dernier ouvrage de M. l'abbé Marbeuf. Son âme apostolique de pasteur, sa science de prêtre laborieux, sa plume souple d'ancien et passionné professeur de rhétorique se sont fondues en un tout parfait et ont produit ce beau livre que je ne saurais trop recommander comme sujet de méditation quotidienne aux gens du monde.

Le plan en est excellent. La première partie forme un tableau pittoresque du tabernacle hébraïque et de ce qu'il contenait. L'explication de tout ce qui se passe à la sainte Messe occupe la partie suivante. Dans la troisième partie, l'auteur nous parle de Jésus-Hostie et nous rappelle les formes multiples sous lesquelles on lui rend honneur ; un seul oubli est à signaler en ce point, j'entends celui des Quarante-Heures, ce mode d'adoration fort ancien dans l'Eglise et si dévotement suivi en notre pieuse cité nantaise. Enfin la Vie Eucharistique, base unique de la vie chrétienne et source intarissable de grâces, sert de conclusion naturelle à l'ouvrage.

Je ne puis songer à faire de longs extraits du *Tabernacle*. Qu'il me soit permis cependant de citer deux passages qui m'ont vivement réjoui car le poète des *Fleurs de l'âme*, le chantre dramatique de *La Délivrance* y rend un hommage sincère à ce pauvre Moyen Age si calomnié par des gens censés instruits qui étudient notre histoire nationale dans la *Lanterne* ou le *Charivari*.

« L'ornementation des calices, dit M. l'abbé Marbeuf, s'est modifiée selon le goût des différents siècles : au Moyen Age, il y eut des calices d'une richesse inouïe, décorés de pierres fines, de perles, d'émaux, de ciselures, d'ornements au repoussé. Dans ces âges de foi, on comprenait que rien n'était trop beau, trop précieux pour contenir le sang du Sau-

veur. » Et, dans le chapitre du *Tabernacle des Chrétiens*, il s'exprime en ces termes : « Les chrétiens de tous les âges, ont fait des efforts inouïs pour élever des tabernacles et des temples dignes de Dieu. C'est surtout le Moyen Age, si croyant, qui a, sous ce rapport, tenté tout ce que peut la foi catholique. Quelles merveilleuses églises ! Quels sanctuaires ravissants ! Quelles lignes harmonieuses ! Quelles belles et mystérieuses verrières ! Que d'argent et que d'art dépensés pour ériger ces temples à la Divinité ! Notre siècle, qui a eu des élans de foi et d'amour, mais dont le scepticisme a brisé les ailes, s'est prosterné d'admiration devant ces splendides œuvres architecturales du Moyen Age. Il s'est fait une gloire, non pas de les surpasser, mais de les égaler. Et, il faut bien l'avouer à notre honte, malgré les moyens que nous fournit la science, nous sommes, la plupart du temps, restés au-dessous de nos modèles. »

Je mentionne en terminant l'habillement typographique du *Tabernacle*, remarquable par son goût exquis et sa riche variété, qui fait de ce volume un ouvrage aussi agréable à regarder que bon à lire.

Bon Gaëtan de Wismes.

St-Julien-de-Concelles, histoire d'une paroisse bretonne avant et depuis 1789, par le R. P. Pétard. — Nantes, imprimerie Bourgeois, 1898.

C'est dans l'histoire des paroisses que les travailleurs de l'avenir chercheront l'histoire des provinces. Les annales du comté nantais, de la partie du duché de Bretagne arrosée par la Loire, et du département de la Loire-Inférieure, tireront plus d'un trait de lumière de l'excellent livre que le R. P. Pétard vient de publier sur sa paroisse natale de St-Julien-de-Concelles. Une illustration documentaire ajoute à l'intérêt de ce livre, soigneusement imprimé par M. Bourgeois de Nantes.

Une villa gallo-romaine, dont il subsiste des vestiges dans les fondations de l'église actuellement existante de St-Barthélemy, marquait l'emplacement du bourg de St-Julien-de-Concelles ou *St-Julien-des-Ecluses* (étymologie tirée avec beaucoup de sagacité, par le R. P. Pétard, des anciens textes latins).

Plus modeste que les anciens peintres qui se portraituraient dans un coin de leurs tableaux, l'abbé Gustave Pétard, missionnaire diocésain, se nomme l'avant-dernier sur la liste des prêtres originaires de St-Julien-de-Concelles depuis la Révolution.

Certes, la vieille paroisse peut être fière de celui de ses fils qui a si patiemment, si savamment retracé son histoire, qui en a décrit l'organisation religieuse, militaire et civile avec les attributions du Général (ou conseil de délibérants chargés de veiller aux intérêts communs des habitants) et du seigneur, véritable monarque au petit pied.

Après avoir beaucoup souffert de la Révolution et des guerres de la Vendée (l'incendie du 24 mars 1794 fut une calamité publique) St-Julien-de-Concelles se relève de ses ruines, l'église paroissiale est reconstruite, la chapelle de St-Barthélemy qui avait échappé, par miracle, aux ravages des colonnes infernales, devient le but d'un pèlerinage fréquenté, solennellement rétabli en 1890.

Le R. P. Pétard prend texte des vicissitudes et des épreuves courageusement subies par ses compatriotes, pour affirmer la perpétuité des choses religieuses. Le dépouillement des archives de St-Julien (de la partie, au moins, de ces archives qu'un heureux hasard lui a fait découvrir) a également entretenu le pieux auteur dans le respect des anciennes coutumes, dans le culte du passé.

O. DE GOURCUFF.

DÉTERMINISME ET RESPONSABILITÉ, par A. Hamon. — Paris, Schleicher, frères, éditeurs, 1898.

L'étude des questions sociales n'a pas de plus fervent adepte que notre compatriote, M. A. Hamon. Voici qu'il fonde une *Bibliothèque internationale des sciences sociologiques* dans laquelle seront représentées l'économie, la politique, l'éthique, la criminologie, la psychologie sociale. Le premier volume est de sa composition. Sous ce titre « Déterminisme et Responsabilité », il soulève et essaie de résoudre les plus graves problèmes qui tourmentent l'humanité.

Disciple de Lombroso et renchérissant sur les idées de son maître, M. Hamon apporte dans l'exposé de son périlleux système, une franchise toute bretonne Avec lui point d'équivoques ou de faux-fuyants. La liberté morale est une illusion, le libre arbitre, un produit de notre esprit. L'individu est *déterminé* quand il vient au monde, il ne peut pas faire le bien ou le mal, il n'a aucun mérite ou démérite à faire l'un ou l'autre. Dès lors, la non-existence de la responsabilité entraîne la disparition des châtiments.

Les auditeurs des cours de l'Université nouvelle de Bruxelles ont écouté sans sourciller, applaudi même ces théories qui vont à la suppression

de la morale enseignée, de la société existante et que le talent incisif de l'auteur, son érudition, sa sincérité rendent plus dangereuses encore, à notre avis.

Sur le fond de ce livre (véritable arsenal où la révolution sociale trouvera des armes) je n'insisterai point. Le style est d'une fermeté et d'une précision rares, mais, dans le vocabulaire philosophique de M. Hamon, il y a tels mots — *scientiste* pour savant, *faille* pour défaut, d'autres encore, — dont l'opportunité m'échappe. La langue de Voltaire ne nous suffirait-elle plus? O. DE GOURCUFF.

∴

THÉATRE EN LIBERTÉ, de Victor Hugo (édition définitive d'après les manuscrits originaux). — Paris, Hetzel-May, éditeurs, S. D. (1898).

Les proverbes d'Alfred de Musset, qui font la joie délicate des habitués de la Comédie Française, n'étaient point destinés à la scène. De même, Victor Hugo n'écrivit ni pour le public, ni pour les comédiens, les aimables fantaisies dialoguées que les éditeurs de ses œuvres posthumes ont réunies sous le titre « Théâtre en liberté ».

Le joli théâtre, que le poète encadre dans de merveilleux décors, dans des paysages de rêve dont son imagination fait tous les frais ! Voulez-vous, par exemple connaître la « mise en scène » de *la Forêt mouillée* ? « Une forêt après la pluie. Foule de fleurs et de plantes. Au premier « plan, lilas, acacias et faux ébéniers en fleur. Un ruisseau, un étang. Un « âne attaché à un arbre. Flaques d'eau dans l'herbe. Un rayon de soleil « dans les feuilles. » Pour un tel décor il eût fallu que le bon Dieu se fît machiniste.

Ainsi le pensait Hugo lui-même qui déclarait presque toutes ces petites pièces « jouables seulement à ce théâtre idéal que l'homme a dans l'esprit. »

Il ne faisait d'exception en cette série que pour *la Grand'Mère*, une courte comédie qui peint les rancunes aristocratiques, l'attendrissement final d'une vieille margrave du siècle dernier et qui vient d'affronter victorieusement le feu de la rampe, à l'Odéon. Avec des antithèses fatigantes, des métaphores outrées, des trivialités se heurtant à des sublimités, cette *Grand'Mère* renferme de délicieuses envolées lyriques, la vision radieuse d'un éden tout rempli de baisers d'amoureux et de rires d'enfants.

On y trouve, comme dans l'*Epée*, sorte de drame héroïque, *Mangeront-ils ?* comédie satirique, *la Forêt mouillée*, effusion panthéiste, même

Les gueux qui figurèrent un jour sur la scène d'un *théâtre à côté*, le passe temps du génie et la griffe du lion.

O. DE GOURCUFF.

***

SALOMÉ, poème dramatique en trois parties, par Joseph de Pesquidoux. — Paris, imprimerie Merckel, 1898.

Le 29 avril, une assistance d'élite applaudissait au Nouveau Théâtre, la *Salomé* de M. J. de Pesquidoux représentée au bénéfice d'une œuvre charitable.

Il vient de m'être donné de lire le poème qui m'avait causé une impression profonde, en passant sur les lèvres d'aussi éminents artistes que M. Jacques Fenoux et Mlle Moreno.

La lecture ne fait rien perdre à ces beaux vers, riches de pensées, éclatants de forme, profondément imbus de la personnalité de l'auteur. Que parfois le généreux et vigoureux talent de M. de Pesquidoux drape des idées modernes dans un manteau antique, je ne m'en plains point et il me déplait peu que les apostrophes du Baptiste aux Romains d'autrefois atteignent, du même coup, les Français d'aujourd'hui :

Sur le chantier humain, quelle œuvre commencée ?
Bassesse de désirs, misère de pensée,
Un bras sans force, un œil sans flamme, un cœur sans foi,
C'est tout ce qu'Israël peut relever en toi !
Tremble, tremble qu'un jour vidant à fond ta coupe,
Dieu te trouve trop vil et fragile et découpé
En ta pourpre souillée un manteau souverain,
Pour le jeter au dos de quelque homme d'airain.

Caveant consules ! — Elevons-nous l'âme en attendant, et purifions-nous l'esprit avec cette poésie du plus beau souffle chrétien, qui fait parfois songer à *Polyeucte*, cependant que les colères d'Hérodiade ont une âpreté toute juvénalesque, et que les sensuelles extases de Salomé évoquent l'image de la Sulamite du *Cantique des Cantiques*.

La *Salomé* de M. J. de Pesquidoux n'est pas la première en date et ne sera, sans doute, pas la dernière, mais, dans un sujet souvent consacré par l'art, le poème redoute peu de comparaisons. O. DE GOURCUFF.

***

ROMANS

L'*Amie suprême* de M. Victor Debay (chez Victor-Havard, éditeur), c'est pour Anna Le Cozan, la chanteuse au cœur brisé, pour Wolfram Walter, l'organiste aveugle, ce sera pour Maurice Fombreuse le compo-

siteur, à qui l'amour causera encore des déceptions, la musique ainsi glorifiée. « La musique pure supprime la parole et garde ce qui chante « dans la voix. Elle évoque par des sons ce que les mots sont impuis- « sants à manifester. Le vague de l'âme, son inquiétude et ses extases, « les désirs du cœur, le frisson de la créature vers Dieu... tout l'au- « delà des choses et de nous-mêmes, la musique nous le rend sensible « par l'émotion... Elle est le murmure du sublime et du divin... » Après la musique, la grande admiration de M. Victor Debay en ce livre de penseur et d'artiste qui révèle un noble esprit, est pour la Bretagne où se déroulent plusieurs des scènes de l'*Amie suprême*. Une simple phrase dira quelle profonde intelligence de la race et de la foi bretonnes possède l'auteur. « Ecoutez le biniou nasiller sa triste mélodie et vous « aurez comme moi l'impression que ces chants furent murmurés par « les races lointaines, dès que la voix de l'homme a su chanter. Ici encore « les mœurs sont simples, les affections tendres. L'amour sentimental et « discret s'éternise de fidélité! La fidélité, voilà ce que vous apercevez au « fond des religions, des légendes, des coutumes, des affections du Breton »

Les deux extraits qui précèdent donneront une idée du style de M. V. Debay, déjà connu par la *Maison du rêve* et *Hors la vie*.

Si je pouvais y joindre la peinture de l'intérieur Steinbaum ou quelques-unes des grandes scènes, intimement liées à l'action, comme la représentation d'*Orphée* au château de Feunteungoat, j'opposerais M. Debay à M. Debay lui-même quand il nous dit qu'après Balzac et le *Père Goriot*, on devrait renoncer à écrire des romans.

*
* *

C'est la Basse-Bretagne encore, celle de Pont-Aven, de Clech-Burtul, de Riec, de Scaër, qui sert de cadre au roman du Vte de Colleville, *Jobard*, dont une nouvelle édition paraît à la Bibliothèque de l'Association. Dans la trame de son récit (le voyage en Bretagne du peintre parisien Maxence à la recherche d'un idéal passagèrement personnifié), le Vte de Colleville a tissé des descriptions de sites, de coutumes et même des transcriptions de *sônes* Le livre est, en son ensemble, une attrayante bretonnerie.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

HISTOIRE DE LA MUSIQUE RUSSE, par A. Soubies. — Paris, Société française d'édition d'art. — H. May, s. d. (1898).

Comme historiographe de la musique, comme biographe critique des musiciens, notre confrère M. A. Soubies est d'une compétence univer-

sellement reconnue. Il passe en revue et étudie, avec une attrayante érudition, les diverses contrées de l'Europe. C'était hier le Portugal, venant après l'Allemagne, ce sera demain l'Italie, c'est aujourd'hui la Russie au travers de laquelle nous ferons encore plus d'un voyage de découvertes.

Le Russe a une merveilleuse faculté d'assimilation ; les musiques allemande et italienne lui sont devenues rapidement familières comme la littérature et l'art français. Mais son goût pour les chants populaires qui se sont conservés chez lui, purs de tout alliage, sa piété qui l'a porté avec une sorte de passion vers les chants religieux, son caractère enjoué tour à tour et méditatif ont développé, dans son pays, une école musicale d'une incontestable originalité.

De nombreux exemples confirmeraient cette opinion. Pour nous en tenir à ce siècle, il suffirait de citer les noms de Glinka, l'auteur de la *Vie pour le Tsar*, de Dargonipky, de Balakirew, de César Cui, qui y montre, avec son *Flibustier*, d'étroites sympathies d'atavisme avec la France, de Tschaikoswky, de Rubinstein.

Ces artistes sont connus à Paris. Mais sur leur vie et sur leurs œuvres, sur cet admirable Chopin aussi, qui a traversé comme un météore le ciel musical des Slaves, M. Albert Soubies dit excellemment tout ce qu'il faut savoir et retenir.

Son volume qui fait une large part à l'éducation et à la littérature musicale, qui se rehausse de la plus pittoresque des illustrations documentaires mérite une place d'honneur dans la Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts. O. DE GOURCUFF.

*
* *

L'ABBÉ JEAN-MARIE DE LA MENNAIS. *Ses grandes idées et ses grandes œuvres*, par E. Herpin. Grand in-8 (23 × 14) de 374 pages. — Prix : 2 fr. — Procure générale des Frères de l'Instruction chrétienne, à Ploërmel (Morbihan).

C'est sous ce titre que M. E. Herpin, avocat à Saint-Malo, présente au public une nouvelle étude sur le Fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, et des Filles de la Providence de Saint-Brieuc.

Œuvre d'un consciencieux chercheur, ce livre est aussi l'œuvre d'un patriote. Enfant de ce coin de terre béni qui s'appelle Saint-Malo et qui a donné à la France Surcouf, Chateaubriand, les la Mennais, M. E. Herpin a mis son cœur au service de son esprit pour honorer la mémoire d'un de ses plus illustres compatriotes.

Hâtons-nous de le dire : le cœur n'a pas fait tort à la vérité, et le

livre de M. Herpin porte le cachet de la conviction la plus sincère. Il fait ressortir, en particulier, dans une *Première Partie*, l'action apostolique de l'abbé Jean-Marie de la Mennais, au début de ce siècle, sur le courant d'idées qui devait entraîner les esprits vers Rome et amener la proclamation du dogme de l'Infaillibilité pontificale. Il montre la part importante qu'eut l'abbé Jean dans la publication du beau livre : *Réflexions sur l'état de l'Eglise, en France, pendant le XVIIIe siècle*, frère aîné du livre non moins célèbre : *Tradition de l'Eglise sur l'Institution des Evêques* ? Il traite, de façon fort intéressante, la fameuse question : « Quel est l'auteur véritable de l'*Imitation de la Mennais*, » et établit que c'est à l'abbé Jean-Marie, et non à Félicité, que l'on doit la *traduction* de ce livre admirable, et les Réflexions qui, de 1820 à 1829, en firent le succès continué depuis.

Dans une *Deuxième Partie*, l'auteur étudie, en l'abbé Jean-Marie de la Mennais, l'Educateur de l'enfance et de la jeunesse. On suit, ici, avec intérêt la polémique de l'abbé Jean contre l'*Enseignement mutuel*, précurseur de l'enseignement laïque ; la fondation des Frères de l'Instruction chrétienne, réponse éloquente aux Ecoles Lancastériennes ; l'idée d'enseignement agricole, riposte à l'idée de l'enseignement mutuel. On assiste au développement, en France et dans les Missions, des deux Instituts fondés par le « Père » et l'on touche du doigt son action sur les collèges ecclésiastiques de Saint-Malo, de Tréguier, de Ploërmel, sur les Petits Séminaires de Saint-Méen et de Plouguernevel.

La *Troisième Partie* est consacrée à l'abbé Jean de la Mennais, Prédicateur et Missionnaire. Belles pages où l'auteur disparaît, le plus souvent, pour laisser parler son héros et où celui-ci se montre aussi ardent apôtre qu'éloquent orateur. Nous signalons, en particulier, le discours intitulé : *Vive la guerre* ! et celui que le vaillant Vicaire Capitulaire de Saint-Brieuc prononça à Rennes, le 26 août 1816, à la *Bénédiction des drapeaux*. Il y a là un souffle qui entraîne et qui explique la féconde action du « grand missionnaire de la Bretagne ».

Le beau livre de M. Herpin illustré de portraits a sa place dans toutes les bibliothèques, surtout dans les bibliothèques bretonnes. Il s'ouvre par une très éloquente lettre-préface écrite au très Révérend Frère Cyprien, supérieur des Frères de la Mennais, où Jacques Cartier et Jean de la Mennais, l'un apôtre du Canada, l'autre « père » de ces religieux et religieuses que l'on trouve si nombreux en ce même Canada sont considérés comme les deux gloires malouines les plus nobles et les plus pures. Avec des patriotes, des écrivains, des chrétiens comme M. Herpin, Saint-Malo reste digne de son vieux renom.

FÊTES BRETONNES

Les journaux ont annoncé que le cinquantenaire des funérailles de Chateaubriand serait célébré avec éclat le 7 août, à Saint Malo. Le programme comprend : la réception par la municipalité de la Société des Bibliophiles Bretons, une messe à la cathédrale, au cours de laquelle le R. P. Ollivier, malouin, prononcera l'éloge funèbre de Chateaubriand. Dans l'après-midi, pèlerinage au Grand-Bey, où des poésies seront dites, où le maire et le représentant de l'Académie française, M. Brunetière, prononceront des discours. A 4 h. 1/2, séance littéraire sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, de l'Institut, compte-rendu des concours, conférence par M. Brunetière, banquet à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des Grands Hommes. Le lendemain, visite au château de Combourg.

La Société des Bibliophiles Bretons, dans sa séance du 22 mars, a décidé d'ouvrir un concours entre auteurs bretons, ou appartenant aux Sociétés littéraires de Bretagne, sur les sujets suivants :

Poésie.

Un poème en l'honneur de Chateaubriand (la forme de ce poème est libre, le nombre de vers n'est pas limité).

Prose.

Etudier au point de vue historique et littéraire :

I. Le livre VI des *Martyrs* (Bataille des Romains contre les Franks).

II. Le livre X des *Martyrs* (Episode de *Velléda*).

III. Etude historique et archéologique sur le château, la ville et la seigneurie de Combourg.

Adresser les manuscrits avant le 15 juillet, à M. Louis Tiercelin, 49, faubourg de Fougères, à Rennes.

Les fêtes de Saint-Malo seront précédées d'une manifestation que plusieurs écrivains bretons, présidents de sociétés bretonnes et admirateurs de Chateaubriand organisent pour le 4 juillet, à Paris, en commémoration de la mort du grand écrivain.

L'idée a été lancée par M. Léon Séché dans le dernier fascicule de la *Revue des provinces de l'Ouest*. On doit déposer une couronne à la maison mortuaire de la rue du Bac. De là, le cortège, à la tête duquel marchera un membre de l'Académie française[1], ira en pèlerinage à l'*Abbaye-aux-bois*, et à la *Vallée-aux-loups*, sites poétiques des environs de Paris que le souvenir de Chateaubriand a rendus chers à tous les lettrés.

*
* *

L'été qui vient sera marqué aussi par une fête intéressante au plus haut point pour les celtisants.

Un comité, que MM. Le Braz et Le Goffic ont fondé et qui comprend les plus hautes personnalités de la Bretagne, a pris l'initiative de faire interpréter à Ploujean le *Mystère de saint Gwenolé*, un des plus remarquables monuments de l'ancien théâtre breton, par la dernière troupe d'acteurs indigènes.

La représentation aura lieu le dimanche 14 août, à ciel ouvert, devant le cimetière, sur la place principale du bourg. La Bretagne n'aura rien à envier, ce jour-là, à la Bavière qui émerveille tous les dix ans les spectateurs de la *Passion* d'Oberramergau.

Au point de vue religieux, légendaire, dramatique, philologique même, la représentation du *Mystère de saint Gwenolé* offrira le plus vif intérêt.

*
* *

Bien qu'il ne soit ni Breton, ni Angevin, Alfred de Vigny a reçu, le 19 avril, un délicat et littéraire hommage de l'Association Bretonne-Angevine.

L'élégant projet du monument que le sculpteur tourangeau Sicard doit élever au poète avait été exposé, au préalable, dans la salle des fêtes du *Journal*, où plusieurs à-propos ont été récités. Citons en particulier de beaux vers de M. Chantavoine et une pièce à trois personnages de M. Olivier de Gourcuff qui développe dans un cadre de poétique fantaisie la genèse *d'Eloa*.

1 Probablement M. de Vogüé.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

LE BASSIN DE GOULAINE

(Suite[1])

III

La villa de Nociogilos.
Sainte-Ouyne, Saint-Julien et Saint-Barthélemy.

En passant sur la rive droite du bassin de Goulaine, on constate la présence d'un autre gisement de ruines sur le territoire de Saint-Julien de Concelles, dans les terres qui environnent la vieille chapelle de Saint-Barthélemy, entre les villages de la Sablère et du Clairet. Nous sommes ici au bas d'un versant de deux kilomètres qui commence au Loroux et descend en pente douce à la rive gauche de la Loire. Le fleuve est très éloigné de Saint-Barthélemy aujourd'hui, il en est séparé par d'immenses prairies, plantées de hauts peupliers et de saules, cependant il n'a pas complètement abandonné son ancien lit; il a creusé, dans les âges écoulés, une foule de *boires* ou de canaux qui n'assèchent jamais, et dont les eaux dormantes conservent sous nos yeux un peu de l'aspect de l'ancienne vallée.

Saint-Barthélemy avait son port sur la Loire, comme les Cléons avaient un port sur la Goulaine. C'est un fait que tout le monde admet à Saint-Julien et dont il n'est pas permis de douter. On montre aux incrédules des organeaux de fer fixés

[1] Voi la livraison de mai 1898.

aux rochers voisins du village du Chêne, près du marais qui se couvre le plus facilement d'eau. Grâce au patronage de saint Barthélemy ce lieu possédait la meilleure foire du pays, rendez-vous d'un grand nombre de marchands qui venaient dresser leurs tentes autour de sa chapelle, dans un emplacement vague qui a conservé le nom de *champ de foire*, bien que le bourg de Saint-Julien ait accaparé depuis 1836, à son profit, le courant commercial qui était né dans ce village. Le marché était d'autant plus animé qu'il concordait, avec un pèlerinage très fréquenté par les personnes atteintes de maladies de peau, qui venaient de préférence le 24 août, jour de la fête patronale, pour honorer le saint. Les mères y apportaient, en tout temps, leurs enfants atteints de la râche? Notre saint Barthélemy était si renommé qu'on venait du pays de Clisson et même de l'Anjou pour l'invoquer.

La chapelle paraissait donc vénérable à un double titre. On la considérait comme la *plus vieille église* de la paroisse, et comme un lieu sanctifié par de nombreuses guérisons dues à la protection de saint Barthélemy..

L'évêque de Nantes, M. de Hercé, qui visita la paroisse, en 1842, voulut, lui aussi, faire son pèlerinage pour se rendre compte *de visu* de l'aspect de la chapelle et de sa situation. Son attention fut attirée, dit-on, sur les parties inférieures des murailles dont la maçonnerie parfaite différait absolument de l'ouvrage grossier des parties hautes. On piqua sa curiosité en découvrant les soubassements voisins des fondations, en lui montrant des ossements humains et des fragments de sarcophages en calcaire coquillier trouvés aux alentours, et on lui laissa certainement cette impression que l'édifice de Saint-Barthélemy avait toutes les apparences d'une antique église paroissiale. L'état des lieux ne permettait pas d'aller plus loin dans les recherches.

Il était difficile, à cette époque, de faire des observations sérieuses sur cet édifice, l'œil avait peine à discerner les matériaux et les joints car les surfaces intérieures et extérieures

étaient presque partout couvertes de ce banal et fastidieux crépissage dont on abuse si facilement dans les restaurations rapides, sous prétexte de donner aux monuments une physionomie correcte. De plus, les abords et les alentours étaient encombrés par des dépôts continuels de terre et de pierres qui, en exhaussant le sol, avaient fini par enfouir la chapelle considérablement. Toutes les fois que les cultivateurs de la Garenne rencontraient des décombres sous leur charrue, ils s'empressaient de les apporter contre le mur du nord et les entassaient là depuis des siècles, parce qu'ils y avaient toujours vu des ruines.

Pour remédier à l'humidité, on relevait toujours le carrelage de l'édifice, mais on ne parvenait pas à le délivrer de cet inconvénient. Le jour où le révérend père Pétard, missionnaire diocésain, originaire de Concelles, conçut, en 1889, le projet de remettre en faveur l'ancien pèlerinage, et me fit part de ses intentions, il fut résolu que, avant toute autre opération, on dégagerait complètement les alentours, on abaisserait le niveau jusqu'au point où il était dans le principe et on détournerait les eaux qui avaient pris leur cours de ce côté. La population nous prêta le concours le plus empressé et témoigna encore, en cette occasion, par son désintéressement, tout le prix qu'elle attachait à la conservation du sanctuaire de saint Barthélemy.

Les déblais exécutés au nord ont jeté un grand jour sur les origines de l'édifice, en montrant à tous les yeux que la partie consacrée au culte loin d'être isolée, était liée par ses fondations, à une construction non religieuse qui se prolongeait sous les décombres accumulés. Le doute ne fut plus possible quand on vit apparaître d'abord une piscine bâtie en forme d'hémicycle, suivant l'usage, puis une grande salle rectangulaire, une pièce plus petite, et enfin le fourneau d'un hypocauste très bien conservé dont les cendres étaient encore en place. Le tout était limité par des murs en petit appareil absolument semblables à la maçonnerie des stations qualifiées

romaines et rempli de décombres de la même origine, briques, tuiles, ciments dont la dureté est un des caractères essentiels.

En suivant les lignes de murs de l'appendice dans tous les sens, on s'assura qu'elles sont liées à celles de la chapelle, qu'elles sont perpendiculaires ou parallèles, et que les joints de la maçonnerie sont faits par le même procédé dans toutes les parties basses.

Quand le plan des ruines et des murs debout fut relevé sur le papier, il parut évident que, dans le principe, le bâtiment de l'hypocauste faisait le pendant de la partie qui est devenue le bas côté sud, et que les premiers constructeurs n'avaient utilisé que deux corps de bâtiments sur trois.

Ce qu'on prend au premier abord pour un agrandissement du XVe siècle, n'est pas autre chose que la réédification d'une grande salle qui devait tenir lieu de vestiaire dans un établissement de bains. La nef a été établie sur l'emplacement de la salle tiède et de la salle froide, en enlevant le mur de refend qui les séparait. J'ai piqué les murs intérieurs, et, sous l'enduit, j'ai découvert, en plusieurs endroits, la même maçonnerie qu'au dehors, je pourrais même montrer que l'arcade en plein cintre, qui précède le chœur minuscule, repose sur des murs romains qui ont plus de deux mètres de hauteur sur un mètre de largeur. Leur solidité est telle qu'on aurait pu sans crainte leur faire voir le jour, dans une absolue nudité[1].

A tous les points de vue, une maçonnerie en appareil régulier dont les joints sont refaits au ciment, a un aspect bien plus décoratif qu'un mur crépi uniformément comme une vulgaire clôture de jardin. Appliquer un enduit blanc sur un édifice vieux de quinze siècles, c'est mettre une perruque

[1] Le lecteur sera obligé de me croire sur parole, tous moyens de démonstration ayant été enlevés. Intempestif a été le zèle de M. le curé, quand il s'est empressé avec les meilleures intentions du monde, de donner des ordres pour tout recouvrir d'un *superbe* crépissage blanc; le respect des vieilles choses ne doit pas aller jusqu'à les cacher pour les conserver. La réfection de la toiture était chose nécessaire, le reste était superflu.

blonde sur une tête octogénaire. Notre chapelle de Saint-Barthélemy est tellement travestie et rajeunie que tous les étrangers pas seront près d'elle sans soupçonner son âge.

Nous ne nous faisons pas d'illusion, quand nous la présentons comme un édifice païen, transformé en église par les chrétiens; nous possédons un terme de comparaison peu éloigné qui est venu fort à point, quelque temps avant nos fouilles, nous apporter une certitude. Qu'on mette en regard le plan de la chapelle de Saint-Barthélemy avec ses annexes et celui de la maison des bains découverte aux Cléons, on sera frappé des traits de ressemblance. D'un côté comme de l'autre, vous voyez un rectangle partagé par trois lignes parallèles avec des subdivisions identiques. A Saint-Barthélemy il n'y a plus de traces de mosaïques, mais on reconnaît, à certains détails, que l'architecte avait déployé un grand luxe de matériaux. Dans la salle du bain chaud, les ouvriers ont retiré parmi les décombres des morceaux de *pierre de tonnerre* en forme de plaques minces, qui avaient servi de revêtement sur les murs.

Aux Cléons, les bains sont si près des salles dont on a trouvé les mosaïques, qu'on peut les regarder comme un appendice relié à une grande habitation; à Saint-Barthélemy, au contraire, l'édifice apparaît isolé absolument. Il faut aller jusqu'au milieu de la grande pièce de la Garenne, bordée au nord par le chemin de Saint-Julien au Clairet, pour constater d'autres ruines du même âge.

Quand on a défoncé le terrain, au mois de décembre 1897, pour y établir une pépinière, la charrue a ramené à la surface du sol une foule de débris qui provenaient de fondations et de dallages, les uns faits de chaux blanche, les autres de briques pilées et de ciment, de telle sorte que la limite de chaque chambre se trouvait indiquée ainsi que la forme générale des bâtiments disparus. Sur la terre noire, ces décombres variés, sortant tout frais de l'obscurité, mêlés à des plaques d'enduits rouges, présentaient à nos yeux surpris

de grandes taches multicolores, alignées régulièrement, qui figuraient les trois côtés d'un vaste rectangle.

Certains matériaux, mis de côté par les cultivateurs, en raison de leur forme bizarre, m'ont de suite rappelé les remarques faites aux Cléons, et témoignent encore de la communauté d'origine des deux stations. J'ai revu là des blocs de terre cuite, rouge, de plusieurs dimensions, moulés en forme de demi-cercle et de quart de siècle, qui, assemblés deux par deux, ou quatre par quatre, donnaient une circonférence complète[1]. Les assises ainsi composées et superposées jusqu'au chiffre de 30, 40 ou 50, pouvaient former des fûts de colonnes ou de piliers capables de supporter des entablements de galeries comme les anciens les aimaient pour égayer leurs habitations.

J'ai été également frappé de la rareté des matériaux antiques, c'est-à-dire des briques et des moellons cubiques, réemployés dans les constructions et les clôtures des alentours. Il faut en conclure que les architectes avaient eu recours, encore ici au clayonnage, sur des petites murettes de 0,60 de hauteur,dont les vestiges disparaissent facilement; autrement nous aurions une accumulation de ruines tellement grande que la Garenne serait devenue la carrière des villages voisins. Les fondations que j'ai mesurées avaient 0,65 et 0,85 d'épaisseur.

Il y a 40 ou 50 ans, cette vaste pièce de la Garenne, ainsi nommée parce qu'elle était la réserve du château voisin du Clairet, avait déjà fourni à M. Renoul, notaire au Loroux, l'occasion de commencer une collection de monnaies romaines. Son fils, héritier de ses goûts, possède encore des bronzes de Néron, de Vespasien, de Titus, d'Antonin, de Maximien, de Posthume et de Constantin. Il y a vingt ans, les cultivateurs des environs avaient souvent à vendre de vieilles monnaies qui allaient toujours chez le même horloger de

1 La circonférence avait 0,40 et 0,50 de diamètre

Nantes et se dispersaient ensuite de différents côtés, sans que personne ait jamais essayé de relever les effigies, ce qui est très regrettable. Plusieurs personnes se rappellent exactement que leurs pièces avaient l'aspect antique. On parle d'une pièce d'or d'Antonin le Pieux[1]. M. l'abbé Pétard possède une pièce argent de la mère d'Alexandre Sévère qui porte au droit : *Julia Mammoea Augusta*, au revers *Felicitas publica*. Nous en aurions bien d'autres à citer, si les cultivateurs avaient connu le chemin du musée archéologique[2].

La voie qui montait de la Loire au Loroux traversait cette même pièce de la Garenne. Son empierrement était si épais que des labours répétés n'avaient pas pu la détruire et que les moissons se desséchaient pendant l'été sur toute la ligne où elle passait. A la maigreur des épis il était visible que le sous-sol renfermait une couche dure que la plante ne parvenait pas à traverser, et dont la largeur était la même. Ce chemin ancien traversait obliquement la Garenne pour passer derrière le chevet de la chapelle en venant de l'angle nord-ouest. Les cultivateurs croient trouver son prolongement dans la direction de la Pinsonnière, par la prairie des Haies-Gaudin, partagée aujourd'hui. Pour moi, je pense qu'il faut le chercher vers les marais du Chêne qui sont demeurés longtemps accessibles aux bateaux ou bien se rapprocher de *Pierre Percée*, pour rejoindre la chaussée submersible de Mauves. Dans nos vallées, la route d'été n'était jamais la même que celle de l'hiver. La meilleure preuve que le passage était fréquenté est dans la présence d'un cimetière. On sait que les païens préféraient les bordures des voies pour les inhumations. Quand on ouvrit la route de Saint-Julien au Clairet, on rencontra des squelettes rangés en lignes dont les pieds

[1] Témoignage de M. Renoul, de M. l'abbé Peigné, des frères Bonnaud de la Sablère, de M. Bouquet fils.

[2] Fournier cite une monnaie mérovingienne provenant de Saint-Julie sans déterminer le village, savoir un sou d'or portant le nom du monéta ALLO MO et, au droit, une croix entourée d'une légende incompréhensible BASH LOVINÎ (*Antiquités de Nantes*, t. I, p. 421).

étaient au nord, et les têtes insérées dans des cavités en forme de cuvette. Aucune des fosses creusées dans le roc schisteux n'était orientée comme celle des chrétiens, il y a donc lieu de croire quelles étaient contemporaines de la station romaine.

La dernière découverte qui soit encore à signaler, à propos de la Garenne, est celle d'une figurine antique dont la description nous a été transmise seulement par la tradition. On m'assure que les paysans la baptisaient du nom de *sainte Idole*, quand ils la passaient de main en main.

La Garenne et le placis de la chapelle sont sur un terrain plat, or nous avons vu, par de nombreux exemples, que les points occupés par les anciens étaient plutôt des déclivités. Notre station de Saint-Barthélemy ne démentira pas la règle; elle a son prolongement sur les pentes du coteau voisin qui monte de la Sablère jusqu'à la Pilardière. Tout ce versant, avant l'invasion du phylloxéra, n'était autrefois qu'un vignoble connu dans le pays sous la désignation du *Clos du Godard*. On avait remarqué, ici comme à Mauves, que la vigne se plaît dans les ruines, qu'elle s'y développe facilement comme dans les terrains schisteux, et on avait piqué de nombreux plants dans les décombres en se bornant à les niveler. Au moment où je passais, les vignerons étaient obligés d'arracher leurs planches envahies par le fléau, et leur pioche ramenait à la surface de grandes tuiles à rebord, des débris de carrelages et des monceaux de ciment pareils à ceux de la Garenne. Comme je manifestais un certain étonnement, les cultivateurs m'assurèrent que le sous-sol du clos, sur une superficie d'un hectare, renferme les mêmes ruines[1]. L'un d'eux me raconta qu'il avait trouvé d'abord un mur très solidement assemblé passant sous la route moderne, puis une place carrelée de briques brûlées qui lui avait fait croire à la présence d'un *four*. C'est toujours ainsi que nos paysans traduisent

[1] Témoignage de Jannin de la Gauvelière, d'Auber et de Sécher, fermiers de M. Dupont.

leur pensée, quand ils remuent des fondations entourées de cendres et de charbon.

Le chemin qui traverse le clos de l'est à l'ouest, a une antiquité proverbiale dans la contrée. On dit d'une chose sans âge « *vieux comme le chemin du Godard.* »

Les deux stations de Saint-Barthélemy et des Cléons sont contemporaines, c'est un fait évident pour tout observateur habitué aux fouilles, on peut même ajouter qu'elles ont succombé et se sont relevées dans le même temps avec les mêmes moyens. Il y a dans les murailles de la chapelle ou des bains, des restaurations qui trahissent la main malhabile des ouvriers du IIIe siècle. Ces réfections, faites après les révoltes des paysans contre le fisc, ont prolongé la maçonnerie du IIIe siècle jusqu'au septième tout au moins, car nous allons voir bientôt les chrétiens se rassembler dans les salles des bains et y célébrer leurs cérémonies.

Le territoire de Saint-Julien de Concelles, aussi loin qu'on peut remonter dans l'histoire, à l'aide des titres authentiques, sans le secours de l'imagination, nous apparaît comme une terre ecclésiastique dont le centre religieux et civil devait être aux environs de la chapelle de Saint-Barthélemy. C'est là, en effet, nous l'avons vu, que résident les plus anciennes traces d'habitation, la plus grande accumulation de ruines. L'évêque du Mans, saint Bertrand, qui en était propriétaire en vertu d'une donation de son neveu Théodald, au VIIe siècle[2], désigne la localité, dans son testament, sous le nom de *villa*, terme qui représente une superficie bien plus étendue que nos domaines privés d'aujourd'hui, c'est-à-dire l'équivalent de

[1] Pour estimer la superficie totale du groupe d'habitations que nous venons de décrire, il faut comprendre les terres qui s'étendent entre le champ de foire, le Plessis, le moulin de la Bretaudière et la Châtaigneraie ; on atteint alors le chiffre approximatif de 20 hectares.

[2] « Villa Nociogilos..... quam mihi beato nepos, quondam Babonæ filius, Teuldaldo de materno suo per donationis titulum condedit, te, sacrosancta basilica domni Petri et Pauli, post obitum meum habere jubeo. » (*Gallia Christ.*, tome XIV, *instr.*, col. 116).

ce que possèdent les lords actuels de l'Angleterre. Les concessions de cette époque comprennent un périmètre égal à celui de nos communes modernes, avec des bois immenses, des eaux, des champs, des vignes, des vergers, des prairies, des édifices, des troupeaux, des ateliers, des serfs et des affranchis, des colons des deux sexes, des hommes libres, enfin tout ce que réclame une agglomération qui suffit à tous ses besoins.

Cette villa était antérieure à la conquête romaine, car son nom est absolument celtique. Le testament de saint Bertrand l'appelle *villa Nociogilos*, terme qui aurait donné en français *Noceuil*, s'il eut survécu. C'est l'histoire de beaucoup de localités voisines de la grande et fertile vallée de la Loire, la plupart ont des racines très profondes dans le passé et ont assisté à toutes les révolutions politiques de notre pays.

Comment le nom de Noceuil a-t-il été remplacé par celui de saint Barthélemy ? Je vais essayer de le démontrer en rappelant d'abord que rien n'est plus fréquent en topographie que les substitutions de termes religieux aux termes vulgaires, quand le Christianisme prend possession d'un pays. On voit même des vocables de saints qui entrent en rivalité les uns avec les autres, comme à Saint-Fiacre, et qui, par leur popularité, prenant le pas sur des concurrents bien antérieurs, introduisent des nouveautés dans les nomenclatures.

La villa de Nociogilos, nous dit l'évêque du Mans[1], est située sur le bord de la Loire, dans le territoire poitevin. Voilà déjà un renseignement qui restreint le cercle des recherches.

Je cherche depuis Saumur jusqu'à l'embouchure de la Loire, c'est-à-dire dans toute l'étendue du pays soumis aux évêques de Poitiers jusqu'au IXe siècle, et je ne vois pas une seule localité dont le nom se rapproche de *Nociogilos* ou de sa traduction française, mais en revanche, la commune de Saint-

[1] « Nociogilos villa que est in territorio Pictavo super alveum Ligeris ». *Test. de saint Bertrand*, 615, Gallia Christ. XIV, col. 116). — Pardessus, *Diplomata et chartæ*, *1*, *210*.

Julien arrête mon attention, parce que je sais que le premier évêque du Mans est un saint Julien qui a laissé une grande vénération dans son diocèse, et que saint Bertrand, aussi évêque du Mans, a bien pu introduire son culte dans un domaine qui lui appartenait.

Cette découverte m'encourage, je dépouille les titres des plus vieilles terres de cette paroisse, dédiée à saint Julien, et en lisant ceux du domaine du Clairet, voisin de la chapelle de saint Barthélemy, j'aperçois un nouveau vocable de sainte qui n'appartient pas du tout au martyrologe du diocèse de Nantes, celui de *sainte Ouyne*. Il n'y a pas d'erreur possible, le nom est répété plusieurs fois dans les déclarations féodales de la paroisse de Concelles conservées aux archives départementales, à partir de 1391, date de la plus ancienne.

Elle débute ainsi :

« Les herbregements et gaigneries de *Saint-Oyne* o lours apartenances, comme elles se poursuivent, tant garennes, prez, boais, pastures que autres chouses siises en la parroisse de Saint-Julien-de-Concelles »[1]. Cet hébergement formait un domaine féodal complet, il avait son étang, sa garenne et ses tenanciers, comme l'hébergement de la Sablère qui le touche et qui figure toujours simultanément dans les déclarations du XIVe et du XVe siècle. L'orthographe varie, c'est tantôt *sainte Ouyne*, tantôt *sainte Oyne*, mais il est visible qu'on désigne toujours la même personne. Les noms de saint Barthélemy et de Clairet ne se montrent que dans les temps postérieurs.

Je consulte la collection des Bollandistes et j'y lis que sainte Ouyne était une vierge du Mans qui fut inhumée dans la crypte de l'église de Saint-Victeur[2] : son nom primitif était *Eugénie*, mais le peuple l'appela *Ouyne* parce qu'elle avait la puissance de rendre l'*ouïe* aux sourds. D'après la tradition, elle serait venue au Mans au VIIe siècle, justement à l'époque

[1] *Liasse de Saint-Julien*. Sénéchaussée de Nantes, (*Arch. de la L.-Inf.*, série B.).

[2] *Acta Sanctorum*, mense junio, tomo XXII.

où vivait saint Bertrand. Ce pieux évêque frappé du grand nombre de miracles qui s'accomplissaient sous ses yeux, aurait voulu de suite lui rendre hommage en érigeant une chapelle en son honneur dans son domaine de *Nociogilos*.

Cette rencontre d'un saint et d'une sainte de l'église du Mans, sur la même rive de la Loire, ne peut être fortuite, elle nous fait pressentir une importation étrangère qui va être confirmée par une autre concordance.

Quand les évêques du Mans abandonnèrent l'administration de Saint-Julien-de-Concelles qui était trop éloignée de leur siège, leurs droits passèrent à leurs successeurs, les évêques de Nantes, avec des stipulations précises qui portent l'empreinte des premiers protecteurs de la paroisse. Au nombre des redevances figure un denier d'or, *monnaie mancelle*, qui se payait encore en 1104[2]. Pourquoi *mancelle*, si ce n'est pas un souvenir de l'ancien lien qui rattachait *Nociogilos* à saint Bertrand du Mans ? Un évêque de Nantes ou de Poitiers n'aurait pas pensé à inscrire cette clause singulière dans un concordat.

La juridiction et la domination de l'église du Mans étant établies sur le territoire de *Nociogilos*, on comprend très bien que deux saints de ce diocèse y aient pris pied dans deux sanctuaires différents pour répondre aux besoins des divers groupes de populations. Une chapelle fut érigée près de la Sablère et une autre en l'honneur de saint Julien du Mans, au bourg actuel de Concelles, non pas en même temps, mais successivement. Le plus ancien sanctuaire est évidemment celui de la Sablère, son antiquité et sa priorité sont attestées par les inhumations et surtout par la nature des tombeaux qui ont été découverts dans la Garenne de saint Barthélemy,

[1] Abbé Pichon, *Vies des saints du Maine d'après les légendes du Bréviaire*, Le Mans, 1865, p. 46.

[2] « Ecclesiam S. Hermelandi et ecclesiam de Concellis auri pondere unius denarii Cenomanensis annis singulis in festivitate sancti Petri persolventem concessimus. » (*Charte de l'évêque Benoît*, 1104. Dom Morice, *Preuves*, I, col. 507).

tandis que jamais les déblais du cimetière du bourg n'ont mis au jour des sépultures antiques. Personne n'a souvenir que l'abaissement du sol autour de l'église paroissiale actuelle ait fait découvrir des tombeaux en calcaire coquillier ou en pierre d'ardoise. Il n'en faut pas plus que cette absence de cimetière antique pour en déduire que la chapelle érigée près du village de la Sablère a dû servir d'unique église paroissiale jusqu'au XIe siècle, époque où les religieux de Saint-Florent de Saumur furent appelés à Concelle[1].

Le premier patron invoqué au sanctuaire du village de Saint-Barthélemy ne peut être que sainte Ouine dont le nom fut longtemps celui des logements voisins. Le château du Clairet qui touche Saint-Barthélemy et fait partie du même groupe ne porterait pas le nom de sainte Ouine dans les actes, si sa statue n'avait pas été debout dans un édifice voisin. Or, rien ne nous autorise à supposer que le Clairet ait eu une chapelle à côté de celle de Saint-Barthélemy et dans le même temps. Au VIIe siècle, au temps de saint Bertrand, il n'y avait qu'une seule église, et cet édifice n'avait d'autre patronne que *sainte Ouine*[2].

Le culte de saint Barthélemy est moins ancien en Gaule, il n'est pas antérieur à la translation de ses reliques. Tout ce que nous dirons de l'antiquité du lieu de Saint-Barthélemy devra donc être interprété en faveur de *sainte Ouine*, sous le patronage de laquelle le Christianisme s'est propagé dans la contrée, sous l'épiscopat de saint Bertrand qui dura de 587 à 623. C'était précisément à l'époque où saint Martin de Vertou étendait ses courses apostoliques jusqu'au Loroux et y fon-

[1] Les tombeaux en pierre coquillière ont été trouvés dans la partie de la Garenne qui touche la chapelle. On croit avoir vu aussi des tombeaux en maçonnerie couverts avec des tuiles à rebords, mais le fait n'a pu être établi d'une façon précise. A l'autre bout de la Garenne, on a exhumé des squelettes nus, ensevelis par-dessus les ruines à une époque qui n'est peut-être pas éloignée.

[2] Sainte Eugénie est aussi connue en Bas-Poitou sous les noms de *sainte Ouenne* et *saint Ouyn*. Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, p. 51.

dait ses deux sanctuaires de Saint-Jean et de Saint-Pierre,

Avant d'aller plus loin, j'ai à dissiper tous les doutes que peut soulever mon procédé peu révérencieux d'élimination à l'égard du saint apôtre Barthélemy. Instinctivement les catholiques sont portés à traiter les apôtres tout autrement, comme si leur renommée était intéressée dans ce classement scientifique. L'histoire de la marche d'un culte n'a rien à démêler avec le degré de vénération des personnages honorés par l'Eglise.

A *priori*, on est toujours tenté, dans les questions de prééminence, de mettre en première ligne les apôtres et de leur subordonner les saints locaux. C'est pourtant le contraire que la réalité historique nous impose. Prenons le diocèse de Nantes, par exemple, nous verrons que les Enfants Nantais ont eu le pas sur eux, comme saint Similien sur saint Pierre et saint Paul ; à Bourges et à Paris, c'est saint Etienne ; à Limoges, c'est saint Martial qui a les premiers hommages.

Pour saint Barthélemy, il ne faut pas oublier qu'il est l'apôtre de l'extrême Orient et que sa carrière toute entière s'est écoulée dans les Indes et en Asie-Mineure. Rien donc ne le recommandait à l'attention particulière de l'évêque du Mans qui fonda le sanctuaire du Clairet, tandis que la renommée des vertus et des miracles de sainte Eugénie ou *Ouyne*, sa contemporaine, frappaient ses yeux et ses oreilles puisqu'elle vivait dans son diocèse.

Je sais bien que certains auteurs ont cité à Paris une chapelle dédiée à saint Barthélemy, érigée en face du Palais, et ont laissé croire qu'elle remontait à une haute antiquité. Ce passage de nos annales a besoin d'explications pour éviter toute ambiguïté.

Les historiens de l'église de Paris font mention de cette chapelle de Saint-Barthélemy à propos de l'arrivée des reliques de saint Samson à Paris, pendant la période tourmentée des dernières invasions normandes du Xe siècle; ils racontent qu'elle fut l'asile choisi pour les recevoir et perdit momen-

tanément son vocable pour prendre celui de saint Magloire. L'auteur du récit est un contemporain du roi Robert. Celui-ci rapporte, en effet, qu'il y avait dans la cité, de son temps, un édifice ancien, bâti avec les pieuses générosités des souverains, et qu'il était consacré à la *mémoire de saint Barthélemy l'apôtre*, quand les moines de Saint-Magloire s'y établirent en 964[1].

Ce texte est le plus ancien qu'on connaisse sur l'introduction du culte de saint Barthélemy en Gaule et l'un des rares témoignages authentiques qu'on possède sur les commencements de sa dévotion.

Beaucoup d'églises lui ont érigé des statues, dans le moyen-âge, après l'an mille; mais, en dehors de Lyon, aucune n'était en possession de reliques authentiques de cet apôtre. Il paraît cependant probable que l'église de Paris devait, elle aussi, avoir le même privilège que Lyon, autrement on ne s'expliquerait pas que nos rois aient mis tant d'empressement à lui accorder un sanctuaire près de leur palais. Louis le Pieux, qui aimait les reliques, comme son père, a pu s'en procurer par la cour de Rome, soit directement, soit par son fils Lothaire. Une occasion exceptionnelle se présenta, au IXe siècle, pour redonner du lustre à la mémoire de l'apôtre des Indes. Ses reliques qui étaient dans l'île de Lipari, depuis le temps de Grégoire de Tours, furent solennellement transportées à Bénévent, en l'année 839, et il est à présumer que, suivant l'usage, une distribution de parcelles eut lieu, à cette occasion, au profit des têtes couronnées de l'Europe chrétienne. A leur arrivée à Paris, les reliques furent placées dans un édifice ancien, déjà construit et déjà nanti d'un patron qui fut relégué au second rang pour mieux honorer saint Barthélemy. C'est ainsi que les choses se passaient ordinairement ; nos déductions sont basées sur une foule de faits analogues.

[1] « Antiquitus munificentia regum fuerat constructa et in honore beati apostoli Bartholomei consecrata. » Dubois, *Hist. eccl. Parisiensis*, p. 548, Paris 1690, in-fol.

De Paris au Loroux, la distance est grande, elle n'a été franchie par notre saint que peu à peu, surtout au moment où les maladies de peau devinrent très communes pendant la période des Croisades. On sait que notre saint subit un horrible martyre, il mourut écorché par ses bourreaux; on le représente dans la cathédrale de Milan portant sa peau sur son bras. On comprend, dès lors, que la masse du peuple en ait fait le patron des maladies de peau.

Pour moi, je ne vois pas d'autre explication à l'introduction du culte de saint Barthélemy sur le territoire de Saint-Julien et de Sainte-Ouyne ; il y est venu supplanter cette dernière tardivement, et n'y a gagné sa popularité qu'au moment où les populations de divers diocèses l'invoquèrent comme un saint guérisseur. Elles l'ont appelé à leur aide comme ailleurs saint Sébastien, saint Roch et saint Fiacre, furent appelés contre différents maux.

La transition du paganisme au christianisme s'est opérée ici, j'imagine, comme dans beaucoup de localités, par l'intermédiaire du riche propriétaire de la villa qui, en se convertissant à la foi nouvelle, s'est empressé d'offrir une partie de son habitation aux missionnaires de l'Evangile envoyés à Nociogilos par l'évêque du Mans. C'est une déduction qu'on peut tirer sans témérité de l'association du sanctuaire de sainte Ouyne avec l'établissement profane des bains romains. S'il avait rencontré quelque hostilité, le prêtre aurait édifié son église, comme on le fait aujourd'hui, sur une place absolument vierge de toute construction ; mais, dans une période de conquête, il était plus prudent de gagner d'abord l'adhésion du principal personnage pour remporter ensuite plus sûrement des victoires dans son entourage.

(A suivre). LÉON MAÎTRE.

ÉTUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

CARHAIX

SON PASSÉ, SES CHATEAUX CÉLÈBRES ET SES ANCIENS MONASTÈRES

(*Suite*[1])

FILIATION DES ANCIENS SEIGNEURS DU TIMEUR EN POULLAOUEN

Maison de Plœuc, ramage de Poher, fondue dans Kergorlay vers 1292, dont un juveigneur prit le nom et les armes : *D'hermines à trois chevrons de gueules*. Ecartelé de Kergorlay : *Vairé d'or et de gueules*.

Les Kergorlay sortaient comme les Plœuc, croit-on, des comtes de Poher : leur berceau était la baronnie de *Kergorlay*, paroisse de *Motreff*, aux environs de Carhaix. Jean de Kergorlay, tué à la bataille d'Auray, en 1364, avait épousé Marie de Léon.

I. — Guillaume, sire de Plœuc, épousa en 1270, Constance de Léon, sœur du vicomte de Léon.

II. — Jeanne de Plœuc, leur fille unique, épousa en 1292, *Tanguy de Kergorlay*, sgr du Timeur, en la paroisse de *Poullaouën*, évêché de Cornouaille, juveigneur de sa maison, à la condition qu'il prendrait le nom et les armes de Plœuc.

III. — Vincent, sire de Plœuc, sgr du Timeur, leur fils, épousa *Aliette de Penhoët*, d'où :

IV. — Guillaume, sire de Plœuc, sgr du Timeur, épousa en 1360, *Jeanne de Quélen*, fille d'Eon, sire de Quélen, et d'Aliette du

[1] Voir la livraison d'avril 1898.

Vieux-Chastel. Il fut tué à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364. Son corps fut rapporté et inhumé à Quimper dans l'église des Cordeliers.

V. — Jean, sire de Plœuc, sgr du Timeur, leur fils, épousa en 1380, *Jeanne du Chastelier*, fille de Jean du Chastelier, sgr dudit lieu, d'Éréac et de Branxian, et de Blanche de Rochefort, d'où, entr'autres :

VI. — Guillaume III, sire de Plœuc, qualifié noble et puissant, sgr du Timeur, accompagna le duc Jean V à Rouen, en 1419, ainsi qu'Olivier son frère, fut capitaine de 30 hommes d'armes de la garde du Duc, conseiller d'Etat, chambellan, etc., épousa *Marguerite du Chastel*, fille d'Hervé II, sgr du Chastel, et de Méance de Lescoët, d'où :

VII. — Guillaume IV, sire de Plœuc, sgr du Timeur, qualifié noble et puissant, succéda à son père en 1453, figura aux Etats de Vannes en 1455, fut conseiller, chambellan du Duc, et capitaine d'une compagnie de ses ordonnances ; il épousa *Jeanne du Juch*, fille aînée de Henri du Juch et de Catherine de Kerguégant (contrat du 19 décembre 1444), d'où :

VIII. — Guillaume, sire de Plœuc, sgr du Timeur, étant mort à Nantes, en 1486, sans enfants de son mariage avec *Marguerite de Quimerch*, fille de Charles, sire de Quimerch, chevalier, chambellan du Duc, et de Marguerite de la Rocherousse.

Vincent sire de Plœuc, son frère juveigneur, devint après lui seigneur du Timeur, qualifié noble et puissant. Il épousa 1° *Ysabeau de Malestroit*, fille aînée de Jean de Malestroit, sgr d'Uzel, et de Perronnelle de la Soraye ; 2° *Jeanne de Rosmadec*, fille d'Alain Ier sgr de Rosmadec, chevalier, chambellan du duc François II, et de Françoise du Quélennec. Il mourut en 1520, laissant de son second mariage :

1° Louis de Plœuc, sgr du Tymeur, mort en 1531, sans enfants de *Marie de Kergoët* qui se remaria à *Jean de Quélen*.

2° Vincent de Plœuc, qui devint l'aîné de sa maison et fut seigneur du Timeur, mais mourut sans enfants, en 1549, de son

mariage avec Marie de Quélen, fille de JEAN, sire de Quélen, baron du Vieuxchastel.

3° CHARLES de Plœuc, qui continue la filiation.

4° PIERRE DE PLŒUC, sgr de Kerguégant, de Trévaloët et du Plessis qui épousa *Jeanne* du Quélennec, fille de Hervé du Quélennec, seigneur de l'Etang[1] et de Marguerite de Kerriec, dame de Coëtanfao, d'où une seule fille, *Marie* de Plœuc, dame de l'Etang et de Coëtanfao, qui épousa le 7 octobre 1559, *Olivier de Kerhoënt*, seigneur de Kergournadech, chevalier de l'ordre du Roi.

X. — CHARLES, sire de Plœuc, sgr du Tymeur, chevalier de l'ordre du Roi, qualifié haut et puissant, épousa : 1° Marie de Saint-Gouësnou ; 2° Marie de Botloy, fille de René et de Jeanne Pinart, qui veuve se remaria avec noble et puissant Claude de Goulaine.

Du premier mariage :

VINCENT de Plœuc qui suit.

JEAN de Plœuc auteur de la branche du Guilguiffin, et de Kerharo, représentée de nos jours par le marquis de Plœuc actuel.

XI. — VINCENT troisième du nom sire de Plœuc, sgr du Timeur et du Breignou, chevalier de l'ordre du Roi, et capitaine du ban et arrière-ban de l'évêché de Léon, épousa :

1° ANNE DU CHASTEL, fille de Guillaume sieur de Kersimon, et d'Anne de Kerazret, d'où Anne de Plœuc, femme de Jean de Goulaine, baron du Faouët, et plus tard religieuse Bénédictine du Calvaire avec ses filles dont la vie est écrite.

2° MAURICETTE DE GOULAINE, fille aînée de Claude, sire de Goulaine, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa Chambre, et de Jeanne de Bouteville, baronne du Faouët (contrat du 1er mars 1579) De ce second mariage naquirent :

1° SÉBASTIEN, qui suit.

2° VINCENT, qui épousa *Suzanne de Coetanezre*, dame du Granec.

3° ANNE DE PLŒUC, femme de Pierre, sgr de Kersandy.

4° MARIE DE PLŒUC, femme de Jean le Borgne, chevalier de l'ordre du Roi, sgr de Lesquiffiou.

[1] En Trébrivan.

XII. — Sébastien, marquis de Plœuc et du Timeur, obtint par lettres du Roi, en novembre 1616, l'érection de ses terres en marquisat.

Qualifié haut et puissant, sgr marquis du Timeur, baron de Kergorlay, vicomte de Coëtquénan, commandant la compagnie des gendarmes de M. le duc de Vendôme.

Il épousa le 8 janvier 1617, dans la chapelle du château de Brest, *Marie de Rieux*, fille de Guy de Rieux, marquis de Sourdéac, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur de Brest, lieutenant-général en Basse-Bretagne, et de Suzanne de Saint-Melaine, d'où :

1° Guy-François de Plœuc, mort en 1639, sans postérité.

2° René-Joseph de Plœuc entré dans l'ordre des Carmes.

3° Mauricette-Renée qui suivra comme fille aînée.

4° Louise-Gabrielle de Plœuc, mariée en 1645 à Jacques Rioualen, sgr de Mesléan et de Lanuzouarn.

5° Marie-Anne de Plœuc fut mariée, le 27 février 1645, à messire Guillaume de Penancoët, chevalier, baron de Kerouazle, en Guiler, évêché de Léon, sgr de la Villeneuve, de Chefdubois, d'où *Louise-Renée de Penancoët*, créée par Charles II roi d'Angleterre, duchesse de Portzmouth, née en 1649, fut dame d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Elle mourut à Paris, le 14 novembre 1734, âgée de 85 ans.

6° Suzanne de Plœuc nommée abbesse par lettres de S. M. du 6 janvier 1689, de l'abbaye de Notre-Dame de la joie, près Hennebont. Elle en refit les principaux bâtiments, et mourut le 7 octobre 1705, âgée de 81 ans, après 65 ans de profession.

XIII. — Mauricette de Plœuc, fille aînée et principale héritière de Sébastien, marquis de Plœuc et du Timeur et de Marie de Rieux, épousa 1° en 1644, *Donatien de Maillé*, marquis de Carman, fils de H. et Pr Charles de Maillé, marquis de Carman, sgr de l'Islette, et de Charlotte d'Escoubleau. Il fut tué en duel par Claude du Chastel, sgr de Chateaugal, marquis de Mezle, et mourut le 29 mars 1652.

2° en 1662, *Charles-Marie de Percin de Montgaillard*, fils puîné de Pierre de Percin, baron de Montgaillard, et de Françoise de Murviel.

Quelques jours après les tragiques événements passés au Timeur, et relatés plus haut, il fut assassiné dans une rue de Carhaix, le 12 septembre 1675, par deux gentilshommes ennemis, servant dans les troupes du duc de Chaulnes arrivées à Carhaix pour l'apaisement des troubles de la révolte dite du Papier Timbré. Mauricette-Renée de Plœuc, marquise du Timeur, avait récemment vu disparaître à la fleur de l'âge, son fils aîné Charles-Sébastien, marquis de Carman, tué à la bataille de Nimègue en 1672, et Donatien-Antoine de Maillé son troisième fils, tué au combat de Sénef, en 1674. En outre, ses affaires étaient tellement embarrassées, et la poursuite de ses créanciers telle, qu'elle avait vendu la seigneurie du Timeur, dès le 22 mai 1673, avec faculté de reméré de neuf ans, avec circonstances et dépendances en l'état qu'elle avait été saisie, à messire René de la Bigotière, sgr de Perchambault, conseiller du Roy en son Parlement de Bretagne[1]. L'acte, dit que « pourra le dit « seigneur acquéreur, pendant le dit temps (de neuf années) des- « molir l'aile droite du dit chasteau qui donne sur la basse-cour... « cette vente faite et consentie moyennant la somme de trois cent « mille livres, payables aux créanciers y nommés.

Mais on voit par les récits tragiques de 1675, des événements du Timeur que Mauricette-Renée de Plœuc, marquise de Montgaillard, ne l'avait point encore abandonné.

Une autre vente judicielle eut lieu au Châtelet de Paris de la seigneurie du Timeur qui par contrat du 22 mai 1686, passa à messire Jean-Charles Ferret, conseiller au Parlement de Bretagne, pour la somme de 236 300 livres.

Henri de Maillé, marquis de Carman, second fils du premier mariage de Mauricette-Renée de Plœuc, marié depuis le 10 septembre 1674, à Marie-Anne du Puy de Murinais, ne fut donc pas propriétaire et seigneur du Timeur.

Désormais acquise par les Ferret, elle passa par alliance aux la Bourdonnaye de Blossac, en 1713. Paul-Esprit-Marie de la Bour-

[1] René de la Bigotière, sgr de Perchambault, président aux enquêtes au Parlement de Bretagne, auteur de plusieurs ouvrages estimés sur la coutume de Bretagne, né à Angers le 9 janvier 1640, fils de Guy et de Françoise Quentin, mourut au château de la Baratière près Vitré, le 28 septembre 1725.

donnaye, comte de Blossac, chevalier, sgr du Timeur, intendant de la généralité de Poitiers (1752) qui la posséda fut un personnage très illustre, mais le Tymeur ne fut plus habité ordinairement que par leurs intendants.

Ses enfants et petits-enfants l'ont possédé jusqu'en 1829, époque où ils vendirent cette terre à divers particuliers. Le marquis de Kergariou devint propriétaire de la partie où s'élevait le château qu'un incendie avait détruit.

CARHAIX ET SES ANCIENS MONASTÈRES

Quatre monastères avec leurs églises, entourés d'enclos murés occupaient dans de beaux emplacements les quatre points cardinaux de la ville :

1° Les Augustins, fondés l'an 1372 par Conan sire de Quélen ;

2° Les Carmes, fondés en 1644 par messire Toussaint de Perrien, seigneur de Kergoët et de Brefeillac, et par les seigneurs de Trévigny ses héritiers, à Saint-Sauveur, en Saint-Hernin, et à Carhaix ensuite.

3° Le couvent des Ursulines, fondé l'an 1644 par Marie Olymant, dame de Kerharo ;

4° Les Hospitalières de Notre-Dame-de-Graces, fondées l'an 1663, par Anne de Kerlech du Chastel, et son beau-frère, messire Claude du Perrier du Mené.

LES AUGUSTINS

De leur monastère, au nord-est de Carhaix, on peut voir encore quelques restes, et le cloître dont les arcades bouchées, mais bien visibles, semble dater de l'origine. Il fut fondé en 1372 par Conan sire de Quélen, chevalier, baron du Vieux-Chastel, fils d'Eon, sire de Quélen qui prêta serment le 5 décembre 1370, comme gouverneur de la ville et du château de Carhaix, et d'Aliette du Vieux-

Chastel[1]. C'est de lui que parle l'acte suivant donné à Carhaix, le 4 février 1416, par le Fr. Bernard, prieur, et les autres frères du couvent des Augustins de Carhaix.

Ces religieux « ne voulant pas, disent-ils, encourir le blâme d'in-
« gratitude, s'engagent à célébrer à perpétuité, une messe de *Re-*
« *quiem* chantée, et les Vêpres des morts et trois leçons chantées,
« et le même jour, six leçons avec Laudes chantées, avec un cata-
« falque élevé par eux devant le grand autel, près de l'endroit où
« se tiennent le sous-diacre et le diacre, pour le salut des âmes du
« seigneur Conan du Vieux-Chastel, chevalier, et de ses prédéces-
« seurs, pour avoir orné de vitres la grande fenêtre de leur église et
« y avoir réparé à toujours ladite fenêtre. »

Ils s'obligent, eux, et leurs successeurs, à garder toutes ces choses, et supplient le R. P. Provincial de la province de France de vouloir bien confirmer et ratifier cette obligation.

Dans un autre acte du 7 mai 1436, Fr. Jean Cerisier, provincial de la province de France, de l'ordre des Frères ermites de Saint-Augustin, promet au sire Conan de Quélen, chevalier, fondateur du couvent de Carhaix, et Yvon, son fils, avec leurs femmes et leurs enfants, de les faire participer aux mérites et à la vertu de toutes les messes, prières, prédications, jeûnes, abstinences et vigiles, etc., de leur maison[2]. »

Dom Gallois qui, en 1690, a écrit la généalogie de la maison de Quélen, dit « qu'au milieu de l'église des Augustins, on voyait un
« enfeu magnifique où est élevé en bronze un superbe tombeau, sur
« lequel repose la figure d'un seigneur de Quélen, aussi en bronze,
« armé de toutes pièces, ses écus chargés d'un burelé en ban-
« nières, et supportées par deux anges[3]. »

[1] Cette famille de Quélen, des plus illustres, joue un trop grand rôle dans Carhaix pour que nous omettions de donner à la suite du chapitre des *Augustins*, en appendice, la filiation de sa branche aînée, fondue dans Lanniou, famille très considérable aussi qui, héritière des Quélen du Vieux-Chastel, figure on le verra comme représentante des fondateurs.

[2] L'acte est contresigné Fr. Alain Mankars, vicaire du R. P. Provencial.

[3] C'est dans ce tombeau que fut inhumé messire Claude de Lannion, chevalier de l'ordre du roi, « l'un des plus riches seigneurs de son temps, et possesseur de 52 terres considérables » (*Cheralier bretons de Saint-Michel*, du vicomte de Carné, p. 223) qui avait épousé Renée de Quélen, héritière de la branche du Vieux-Chastel, en 1582.

Le cartulaire des Augustins de Carhaix n'existant pas, il ne reste de souvenir d'eux que des fragments d'actes des donations qu'ils reçurent de la noblesse de la région et des habitants de Carhaix. M. le chanoine Peyron a bien voulu nous autoriser à reproduire ici tout ce qu'il a trouvé aux archives départementales du Finistère.

Les Augustins, dit-il, étaient originairement des ermites que Alexandre IV réunit en une même congrégation vers 1256, en leur confirmant la règle de saint Augustin dont ils prirent le nom.

Voici ce qu'il a retrouvé des Augustins de Carhaix, dans l'ordre de dates suivant :

H. 123, 22 janvier 1461.

Morice de Coetqueveran donne au couvent des Augustins dont est prieur Yvon le Pilguen, 2 sols de rente sur maison appartenant à Yvon le Saux et où demeure à présent un nommé Yvon Quemprellé, étant en la rue des Pères Augustins. Et pour ce le prieur s'engage à enterrer le corps dudit Morice quand il décédera au chapitre dudit lieu de Saint-Augustin, quel lieu ledit prieur a dit et affirmé estre terre benoiste, et à célébrer 3 messes par an.

H. 123.

En 1463, Morice de Coetquévéran fonde 10 livres de rente pour être inhumé au chapitre dudit couvent.

H. 123, 1474.

En nostre court de Kerahez ont été présents... Maistre Henry du Vieuxchastel d'une partie, et honnestes religieux maistre Hervé le Floch, maître en théologie, prieur du couvent des frères Augustins de Kerahez, frère Guillaume sous-prieur, frère Guillaume Coetquelfen lecteur, et frère Hervé Jagudon procureur d'iceluy couvent avec frère Jehan Bogar, Fr. Michel Derryen, Fr. Yvon le Goff, Fr. Henry de Bothon, Fr. : Jehan en Scangbihan, et chacuns expressément profès de l'ordre des Frères hermites de Saint-Augustin, religieux à présent du couvent de Kerahès, ensemble au son de cloche.... d'autre part.

A esté leu certain contract autrefois faict entre ledit Vieuxchastel d'une part et les prieurs et couvent es personnes du dit Frère Guil-

laume le Clerc, lors prieur, et Frère André Biblyan, contenant certaine fondation faite par le dit du Vieuxchastel, de certains vigilles mortz messe et commémoration à certains jours de sepmaine pour la sôme de 4 l. de rente (contrat daté) du derrain jour d'octobre 1471.

Et lesdits religieux ont reconnu, que par avant ce jour oultre la dite fondation dont devant, ils avoient receu nouvellement du dit Vielxchastel, 25 l. 10 s. mon. laquelle ils avoient employée à la réparation et édifficacion d'un pan de mur que l'on fait à présent ou costé de l'église devers le cloestre, quelle église en celuy endroict et en autres plusieurs endroicts estoit et encore est moult indigente de réparation, et oultre a aujourd'hui, ledit du Vieuxchastel baillé oud. couvent 34 l. 10 s.

Lesquelles 34 l. 10 s. ont été employées à faire les chaeres du cueur d'icelle-église lesquelles sont en ce jour commencées, et pour ce... feront célébrer à perpétuité chaque samedi sur le grand aultier de l'église de Saint-Augustin une messe de Notre-Dame et autre de *Requiem*, à l'issue de laquelle faire la commémoration des morts sur l'enfeu sépulcre et enterrement d'iceluy Vieulxchastel.

Faict et grée au lieu de la sacristie du dit couvent, le 6e jour de juing, l'an 1474.

De Toulbodou, passe.
Du Rest, passe.

15 juillet 1485.

Jehan le Gentil d'une part, et Fr. Pierre Ligier, docteur en théologie, prieur provincial de la province de France, de l'ordre des hermites de Saint-Augustin.

Fr. : Hervé Le Floch, docteur en théologie, profès et prieur du couvent de Kerahez.

Fr. : Yves Le Bec, docteur en théologie.

Fr. : Hervé Jagudon, lecteur soulz prieur.

Fr. : Rolland Paris, procureur.

Fr. : Mahé Leidom.

Frères Jehan Bogar. — Mahé le Goffgal. — Michel Deryen. — Jehan Kerneguez. — Yves le Floch. — Guillaume le Floch. — Guil-

laume Hesan. — Remond Lonnet. — Rolland Coz. — Guillaume Kerdren, tous profès. Confessant que autrefois de longtemps en ca feu Guillaume le Gentil avait fait fondation perpétuelle en l'église du dit couvent un service le jour de Saint-Michel monte tube — avoit enfeu du côté du cloître jouxte la tombe de Charles du Dresnay, à cause des grands biens que ledit le Gentil et ses ancêtres avoient fait audit couvent et réparation et édifice de ladite église, avoit donné en outre un parc étant esmete et faubourg de notre ville entre le grand chemin qui conduit de Carhaix au manoir de Kercourtois d'un autre côté, et les terres des enfants Alain le Berre sur un grand chemin qui conduit de l'église de Saint-Quigeau à la fontaine Ledan, et le coin dudit parc est près la croix vulgairement appelée Croix Guillouys, autour duquel parc il y a une périère de laquelle la plupart de ladite église et tout le dortouer et tous autres édifices, ou dit couvent de pierre de maçonnerie auroient esté d'icelle périère.

H. 123. 20 mars 1499.

En notre cour de Kerahès et de l'officiel de Pochoer furent présentz honneste religieux, Me Pierre Riou, docteur en théologie, prieur des Frères hermites de Saint-Augustin de Kerahès, Fr : Rolland Paris, lecteur en ladite faculté, Fr : Yvon Floch, Fr : Jehan Monsar, Fr : Hervé Caron, Frère Guillaume de Launay, chacun religieux profès, assemblés en lieu capitulaire... d'une part, et Guillaume le Cozic, Marguerite Kerambellec veuve de Alain le Saux, dom Louis le Saulx, prêtre, fils d'autre part. Ledit Cozic pour ogmentation du service divin en l'église des Augustins, demande chapelle et lieu de sépulture en ladite église, proche l'autier de Notre-Dame-de-Pitié du côté des cloistres, donne 20 sols de rente.

(A suivre). Ctesse DU LAZ.

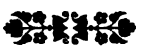

VARIÉTÉS HISTORIQUES

LES ÉMIGRÉS BRETONS

RÉFUGIÉS A BATH (ANGLETERRE)

PENDANT LA RÉVOLUTION

M. le Mis de l'Estourbeillon, dans son ouvrage sur *Les familles françaises, réfugiées à Jersey, pendant la Révolution*, donne les noms d'un grand nombre de Bretons émigrés dans cette île. Il serait intéressant, pour l'histoire de la Révolution en Bretagne, de faire, dans les autres parties de l'Angleterre, les mêmes recherches, et de relever dans tout le royaume britannique, avec les noms des Bretons qui y ont cherché un refuge, les différents actes qui pourraient aider les historiens futurs.

Ayant eu l'occasion de séjourner quelque temps à Bath, dans cette charmante et pittoresque ville anglaise, dont les célèbres eaux thermales attirèrent un grand nombre de nos malheureux compatriotes émigrés, nous avons feuilleté les registres de la chapelle catholique, de l'époque révolutionnaire, déposés au presbytère de l'église de Saint-Jean-l'Evangéliste, et gracieusement mis à notre disposition par les Bénédictins anglais qui déservent cette église. Nous y avons trouvé ce que nous cherchions, ou, pour mieux dire, une partie de ce que nous cherchions. Plusieurs familles bretonnes s'étaient installées à Bath et y ont laissé trace de leur passage, spécialement dans des actes de baptême. Nous croyons intéresser les descendants de ces familles, les généalogistes et les amis de l'histoire en publiant ici ces actes, soit en entier, soit en résumé.

1° *Acte de naissance de Reine-Marie-Joseph* DE KERMEL, 5 septembre 1795.

« L'an mil sept cent quatre vingt quinze, le 5e jour de septembre, nous soussigné messire Joseph Marie de Kermel, prêtre, recteur de la paroisse de Quemper-Guézenec, diocèse de Treguier, province de Bretagne, royaume de France, actuellement résidant à Werton, près Bath, ville d'Angleterre, ai administré le sacrement de baptême et toutes les cérémonies usitées dans l'Eglise romaine (par permission de Monsieur le vicaire de la chapelle catholique de laditte ville de Bath soussigné), à Reine-Marie-Joseph, fille jumelle et légitime d'écuyer messire Ollivier-François-Marie, marquis de Kermel de Kermesen, chevalier, seigneur dudit nom, chef de nom et d'armes, officier de cavalerie au régiment Royal Roussillon, et de dame Alexandrine Auguste-Hortense-Marie de Kerouartz, marquise de Kermel, — née au village de Werton, près de laditte ville de Bath (où résident actuellement ses père et mère), aux environs de six heures du matin, ledit jour et an que cy dessus. Ont été parrain ledit messire Maurice Joseph-Marie de Kermel, recteur de Quemper-Guézenec, oncle paternel de l'enfant, représenté par Jean Derierie qui a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé : et marraine dame Marie-Joseph-Reine du Cleuz du Gage[1], marquise de Kerouartz, tante de la baptisée. Présents ont été à la cérémonie : Charles de Kermel, frère, et M. le marquis de Kerouartz, oncle dudit enfant, M. et Mme la marquise de Lanascol, M. le chevalier de Hercé[2] et autres soussignés, avec père présent. De tout quoi nous avons rapporté le présent quadruple, l'un pour le père, l'autre pour être annexé aux registres de la chapelle catholique de laditte ville de Bath, le troisième pour être pareillement annexé aux registres des baptêmes de la paroisse où lesdits sieur et dame de Kermel font leur domicile ordinaire, et le quatrième pour être remis au seigneur évêque de Tréguier. Audit Werton, en la demeure desdits sieur et dame de Kermel, en vertu de la dite permission.

[1] Au 15 avril 1793, on trouve le décès du marquis du Gage.

[2] Le chevalier de Hercé était le frère de Mgr de Hercé, évêque de Dol qui lui-même habita Bath quelque temps et fut fusillé à Vannes, le 28 juillet 1795, et le père de Jean-François, mort évêque de Nantes. Les de Hercé étaient de Mayenne.

Signé : Charles de Kermel ; le marquis de Kermel ; de Cleuz, marquise de Kerouartz ; Boïssière marquise de Lanascol ; Quemper marquis de Lanascol ; le chevalier de Hercé ; Aline de Quemper de Lanascol ; Desnoës, Chne de Quimper ; le marquis de Kerouartz ; Charles Quemper de Lanascol ; Ferey, prêtre ; Denais, prêtre ; de Kermel, recteur de la paroisse de Quemper-Guézenec ; Radulphe Ainsworth, prêtre missionnaire de Bath. »

2° *Baptême de Louis-Claude de* KERMEL DE KERMESEN, 15 septembre 1795.

Le même jour, sous la même formule et en présence des mêmes témoins, on relève le baptême de « Louis-Claude-Marie, fils jumeau et légitime » des mêmes père et mère ; né « aux environs de dix heures du matin. » Parrain, Charles-Ollivier-Marie de Kermel ; marraine, Hortense-Louise-Marie de Kermel, frère et sœur du baptisé.

3° *Baptême d'Emile-Ange de la* MONNERAYE, 24 novembre 1796.

« L'an 1796, le 24 novembre, Emile-Ange, né de ce jour du légitime mariage de messire Léonard-Hyacinthe-Thadée de la Monneraye, écuier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur du Fresne, capitaine au régiment d'infanterie de Monseigneur le duc d'Angoulême, et de dame Marie-Charlotte de la Monneraye, ses père et mère, demeurant en cette ville de Bath, a été baptisé par nous Jean-Marie de Chateau-Giron, prêtre du diocèse de Rennes, prieur de Saint-Roch ; le parrain, messire François-Pierre-Ange de la Monneraye, écuier seigneur de la Morinais, représenté par messire Pierre-Bruno-Jean de la Monneraye, écuier, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux de Sa Majesté le roi de France ; la marraine, dame Françoise-Geniève de Coniac, douairière de la Monneraye de Bourgneuf, grand-mère maternelle de l'enfant, qui ont signé le présent acte. »

4° *Baptême d'Edouard-François de* LA MONNARAYE, 3 décembre 1796.

« L'an 1796, le 3 décembre, Edouard-François, né d'hier du légitime mariage de messire René-Augustin de la Monneraye, seigneur de Beaumer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment du roy de France, infanterie, et de dame

Georgette-Marie-Françoise de Kerouartz, ses père et mère, demeurant dans cette ville de Bath, a été baptisé par nous Joseph-Henry Picquenot, prêtre, curé de Neuville, doyen d'Ivry, au diocèse d'Evreux, en France; le parrain, messire François-Marie-Louis, comte de Kerouartz; la marraine, dame Marie-Charlotte de la Monneraye, épouse de messire Léonard-Hyacinthe-Thadée de la Monneraye, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Monseigneur le duc d'Angoulême, qui ont signé le présent acte avec nous et le père de l'enfant. »

5° *Supplément du baptême de Louis de* LA MONNERAYE, 22 janvier 1797.

« L'an 1797, le 22 janvier, nous Joseph-Henry Picquenot, doyen d'Ivry et recteur de Neuville, au diocèse d'Evreux, avons supplée les cérémonies du baptême à Louis, né à Plimout (Plymouth), le 8 juillet 1791, du légitime mariage de messire Jean-Dymas de la Monneraye, écuier, seigneur de Restineur, et de dame Marie-Charlotte-Reine de Kerouartz, ses père et mère, ainsi qu'il nous a présentement été certifié par la mère de l'enfant, par dame Françoise-Geniève de Coniac, douairière de la Monneraye de Bourgneuf, grand'mère paternelle dudit enfant, et autres personnes dignes de foi ici présentes et soussignées qui ont assisté à la naissance et baptême, ou en ont pleine connaissance. Le parrain, messire Louis-François-Marie Toussaint, écuier, marquis de Kerouartz; la marraine, dame Marie Charlotte de la Monneraye, épouse de messire de la Monneraye, capitaine d'infanterie et chevalier de Saint Louis, qui ont signé le présent acte.

Signé : « Le marquis de Kerouartz, — R. A. chr de la Monneraye, — (deux autres de la Monneraye), — Kerouartz de Kermel, — le comte F. de Kerouartz, — Reine de la Monneraye, — L. H. Th. de la Monneraye, — P. B. J. de la Monneraye, — de Roquefeuil, marquise du Gage, — Picquenot. »

6° *Baptême d'Azélie-Félicité* JOLLY DE PONTCADEUC, 19 avril 1797.

« L'an 1797, le 19 avril, Azélie-Félicité, née d'hier du légitime mariage de messire Jean-Baptiste-Florian Jolly, écuier, seigneur de Pontcadeuc et de dame Marie Ledet de Segrais, mariés à Saint-Malo,

en l'année 1790, a été baptisée par nous Jean-Marie de Chateau-giron, prêtre du diocèse de Rennes et prieur de Saint-Roch. Le parrain, messire Arnaud-Fiacre Saliou, seigneur de Chefdubois, capitaine des vaisseaux du roy de France ; la marraine, dame Felicité Meslé, comtesse douairière de la Noüe Bogar, qui ont signé avec nous le present acte.

Signé : « Meslé de la Noüe, — J.-B. Florian Jolly de Pontcadeuc, J.-M. de Chasteaugiron, ptre. »

7° *Baptême d'une de* QUERHOËNT, 22 juillet 1797.

« L'an 1797, le 22 juillet, une fille née d'hier du légitime mariage de messire Joseph-Marie de Querhoënt, baron dudit lieu, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, et de dame Marie-Jacquette-Emilie de Benazé, ses père et mère, actuellement résidants en cette ville de Bath et mariés dans celle de Dinan, diocèse de Saint-Malo en Bretagne, a été baptisée par nous Joseph-Henry Picquenot... en présence de messire Aimé-Gabriel-Fidel Dubois de Saint-Gonaut, chevalier de Saint-Louis, de messire Sébastien chevalier de Querhoënt, de dame Henriette-Ulalie-Marie de Benazé Plancher, tante maternelle » Suivent les signatures.

8° *Baptême de François-Marie* DE KERMEL, 3 octobre 1797.

Le 3 octobre 1797, baptême de François-Marie de Kermel, « né en la ditte ville de Bath, rue Kingmead, numéro 24, le 2e jour dudit mois. » (Mêmes formules que pour son frère et sa sœur jumeaux, baptisés le 5 septembre 1795, ci-dessus, nos 1 et 2). Parrain, François-Louis-Marie, chevalier de Kerouartez, oncle du côté maternel; marraine, Jeanne-Marie-Reine de la Monneraye, cousine germaine de l'enfant. Présents : Paul-Jules, marquis de la Porte-Vezin, grand oncle maternel, — marquis de Kerouartz, — chevalier de la Monneraye-Resmeur (?), oncles et tantes de l'enfant ; — messire de Lanascol, — Mlle la Barrone (*sic*) Grovestins[1], — comte de Parcevaux, — vicomte de Callasseau, — R. Ainsworth, prêtre missionnaire de Bath.

[1] A la signature, on lit A. W. Van Grovestins.

9° *Baptême de Laure-Julie* DE LA MONNERAYE, 18 décembre 1798.

Le 18 décembre 1798, fut baptisée par l'abbé Picquenot, Laure-Julie, née de René-Augustin de la Monneraye et de dame Georgette de Kerouartz. Parrain, Paul-Jules marquis de la Porte-Vezin, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, chef d'escadron ; marraine, Alexandrine-Auguste-Hortense-Marie de Kerouartz, « femme de M. le marquis de Kermel. »

Cette Laure-Julie est la sœur d'Edouard-François, baptisé le 3 décembre 1796.

10° *Baptême de Claire-Marie* DE LA MONNERAYE, 25 mars 1799.

Le 25 mars 1799, l'abbé Picquenot baptise Claire-Marie, née, le 24, de Jean-Dymas de la Monneraye, écuier, et de Marie-Charlotte-Reine de Kerouartz. Parrain, Bruno-Jean de la Monneraye, écuier ; marraine, Alexandrine-Auguste-Marie-Hortense de Kerouartz, épouse du marquis de Kermel.

Claire-Marie était la sœur de Louis, né en 1791, dont le supplément des cérémonies du baptême eut lieu, le 22 janvier 1797 (ci-dessus, n° 5).

11° *Baptême de Marie-Julie-Ambroisine* DE QUERHOENT, 10 juillet 1799.

L'abbé Picquenot baptise, le 10 juillet 1799, Marie-Julie-Ambroisine de Querhoënt, née de la veille, de Marie-Joseph de Querhoënt, baron dudit lieu..., et de Marie-Jacquette de Benazé. Parrain, Ambroise-Toussaint-Marie, comte de Parcevaux ; marraine, dame Marie-Marquette-Françoise-Julie de la Boissière, marquise de Lanascol.

Signatures en plus de celles des précédents : ch^er de Querhoënt, de Benazé de Plancher, Aline de Lanascol, Dubois de Saint-Gonaut.

Une autre de Querhoënt avait été baptisée, le 22 juillet 1797 (ci-dessus, n° 7).

12° *Baptême de Joseph-Marc-Marie de* KERMEL, 15 juillet 1799[1].

L'abbé Joseph-Marie de Kermel, recteur de Quemper-Guezenec, administre le baptême, 15 juillet 1799, à Joseph-Marc-Marie, fils légitime d'Ollivier-François-Marie, marquis de Kermel-Kermesen

[1] Le registre porte par erreur 1789.

et de dame Alexandrine-Auguste-Hortense-Marie de Kerouartz, « né au village de Swainswick, le 15e jour de juillet. » Parrain, Joseph-Yves-Marie de Kergrée-Nouël, oncle par alliance du côté paternel de l'enfant; marraine, Marie-Marquette-Françoise-Julie de Boissière Lanuic (?), marquise de Lanascol. Présents : marquise de la Monneraye-Beaumer, le marquis de Lanascol, et autres soussignés. « Le tout passé en la maison desdits sieur et dame de Kermel, audit village de Swainswick, en vertu de ladite permission. »

Signé : « Marie M. F. J. de la Boissière, marquise de Lanascol, — le marquis de Keroüartz, — Nouël de Kergrée, — Keroüartz de la Monneraye, — chevalier de la Monneraye, — le marquis de Lanascol, — le marquis de Kermel, — Grandvallet prêtre, — l'abbé de Kermel, curé de la paroisse de Quemper-Guezenec, — R. Ainsworth. (Voir ci-dessus les autres enfants, nos 1, 2 et 8).

13° Supplément du baptême *d'Hippolyte-Bruno* DE LA MONNERAYE, 29 juin 1800.

L'abbé Picquenot supplée, le 29 juin 1800, les cérémonies de baptême à Hippolyte-Bruno, né à Jersey le 19 novembre 1793, du mariage de René-Augustin de la Monneraye et de Georgette de Kerouartz. Parrain, Pierre-Bruno-Jean de la Monneraye; marraine, Marie-Charlotte-Reine de Kerouartz.

(Ci-dessus, son frère et sa sœur, nos 4 et 9).

14° *Baptême de Delphine-Adélaïde* DE LA MONNERAYE, 21 octobre 1801.

L'abbé Le Marquant, curé de Neuville-du-Bosc, diocèse d'Evreux, confère le baptême à Delphine-Adélaïde, née du 20 octobre, de René-Augustin de la Monneraye et de Georgette de Kerouartz. Parrain, Jean-Jacques-Ferdinand de la Monneraye; marraine, Delphine-Sophie-Henriette de Langle.

(Voir ci-dessus, nos 4, 9 et 13).

*
* *

Les registres de la chapelle catholique de Bath ne signalent que deux décès.

1° 15 avril 1793, le marquis du Gage.

2° 7 juillet 1796, « Jacquette de Kerouartz, fille de Jacques, comte de Kerouartz, président du Parlement de Bretagne, et de Marie-Reine de Kergonet, — épouse du comte d'Hector, lieutenant-général des vaisseaux du roi de France, commandant des forces navales de Bretagne, enterré le 10 du même mois[1]. »

*
* *

On trouve mentionné deux mariages d'inconnus, faits par l'abbé Feray, curé de Mirbel, diocèse de Lisieux, avec le consentement du chapelain catholique de Bath.

1° Le 7 septembre 1795, mariage de François Le Roux, avec Catherine-Renée Radenen ou Radenec.

2° Le 15 septembre 1795, mariage de Louis Lherminier avec Marie Champion.

*
* *

Ces registres ne font aucune autre allusion à la présence des émigrés à Bath.

C'est en vain que nous avons cherché dans les archives de l'église catholique, les traces du passage, dans cette ville, de Mgr Urbain-René de Hercé, dernier évêque de Dol, en Bretagne. Nous savons cependant, par d'autres documents anglais, que ce saint évêque séjourna quelque temps à Bath, avec son frère, le chevalier de Hercé, — signalé comme témoin aux deux premiers baptêmes, — que des raisons de santé avaient fait quitter Jersey pour cette ville.

Dans le portefeuille de l'évêque de Dol, dont les républicains s'emparèrent après son exécution sur la Garenne de Vannes (28 juillet 1795), on trouva entre autres choses un discours de ce prélat, prononcé à Bath, le 30 mai 1794. A quelle occasion? Nous avons le regret de l'ignorer; cette pièce aura sans doute été détruite.

CHARLES ROBERT,
De l'Oratoire de Rennes.

[1] Cet acte est le seul qui soit en anglais; tous les autres sont libellés en français.

DOCUMENTS INÉDITS

UNE EXPONSE EN 1764

Lan mil sept cent soixante et quatres ce jour dixième de juillet devant nous soussignés notaires royaux héréditaires et apostolique en Tréguier au siège de Lannion furent présenté à l'hopital Sainte Anne Lez Lannion demoiselle Jeanne Louise Le Normant veuve de feu maistre Jean Morvan sieur de Kermorvan fille et héritière de noble homme Louis Le Normant sieur de Bussy et de demoiselle Jeanne Thomé ses pères et merres demeurant à Lannion, paroisse de Saint Jean du Bally. Et dame Marie Rolande Le Polotec ditte en rœligion de Saint Alexis superieure des dames Religieuses hospitalières du dit Lannion accompagnée dautre dame Radegonde Guillemette Le Roux ditte en religion de Sainte Marie des Anges œconome dudit hopital Sainte Anne, toutes les deux assistées de écuyer Jacques du Quellennec avoeat à la cour en qualité davocat et conseil dudit hopital Sainte Anne aussy présent en personne audit lieu paroisse de Locquivy eveché de Dol, dune et dautre part laquelle demoiselle Le Normant a représenté aux dittes dames superieures et œconomes dudit hopital Sainte Anne quelle y doit une rente encienne foncière et perpétuelle de six livres en argent sur le convenant Penguily situé en la paroisse de Treduder actuellement possédé par Pierre Roche et consorts en qualité de colons duquel convenant elle est seule propriétaire mais sans en retirer aucun mieux vaut pas ce qu'il se trouve chargé outre laditte rente foncière de six livres deub a leglise de Saint Jean du Bally, celle de trois livres a Notre Dame de la Clairté de la paroisse de Peros Guirec et celle de

trante sols a la confrerie du Saint Sacrement de la même paroisse. Tautes lesquelles rentes y comprise celle deub premierement au dit hopital Sainte Anne font ensembles la somme de seize livres dix sols ce qui ne laisse que trois livres de revenant bon sur la rente fonciere et convenanciere de dix neuf livres dix sols y compris deux chapons à raison de quinze sols chaques deub a la ditte demoiselle le Normant par les colons dudit convenant Penguilly lesquelles trois livres de revenant bon se trouvent absorbées et au dela par les frais des déclarations duës aux different creanciers desdittes quatres rentes. En consequence de quoy la ditte demoiselle Le Normant a supliée les dittes dames superieure et œconomes du dit hopital Sainte Anne de recevoir amiablement son exponse dudit convenant par le present acte pour luy eviter les frais de la même exponse en justice attendu sa pauvreté et quelle est absolument hors détat de se charger de semblables frais et encore moins de continuer à la venir les embaras de payer les dittes rentes. Etant parvenuë a un age caduque a toutes lesquelles representations les dittes dames superieure et œconomes dudit hopital correspondant sur l'avis du Conseil dudit hopital ont déclarés accepter l'exponse faite audit hopital par laditte demoiselle Le Normant dudit convenant Penguilly pour en joüir ledit hopital Sainte Anne des apresens. Tout ainsy quelle avoit droit de le faire sans exception ny reservation quelconque. En conséquence demeure laditte demoiselle Le Normant aussy des a present déchargée et a jamais a l'avenir de touttes les dittes rentes cy devant spécifiées lesquelles seront payées et aquitées à chaques jour et termes de Saint Michel prochain et a jamais à lavenir laditte rente convenancière de dix-huit livres en argeant deux chadons lesquelles dames œconomes pourront congédier lesdits colons tout ainsy que la ditte demoiselle Le Normant avait droit de le faire les subrogeant dans tous les droits exprimés non exprimés sans nulle ny aucune réservation par ce quelle demeurera quite de tous les frais de la présente exponse en conséquence de laquelle les dittes dames supérieure et œconomes dudit hopital Sainte-Anne considérant la bonne foy de la ditte damoiselle Le Normant et son zelle pour laquit des dittes rentes lui absorbent avec les frais le revenu entier du fond. Et d'autees part égard a sa situation et a son besoin, elles

lui ont présentement et devant nous compté et numéré la somme de quarante huit livres gratuitement dour subvenir à ces present besoins, quelle a recus avec témoignage de reconnoissance de sa part, et en l'endroit a delivré aux dittes dames œconomes les pièces au soutien du dit couvenant penguilly et spécialement laveu fourni au seigneur comte de Runefaou de la seigneurie du quel il relevo roturierement quite de toutes rente a devoir de rachapt et la dixme rectoriale a la trantes et sixieme geole conformément au dit aveu du trante aoust mil sept cent vingt et quatres controllé à Lannion le six septembre suivant par le Normant. Cest tout ce que les parties ont ainsy fait et voulu, voulant promettant sobligeant et renonceant et cra sous leurs signes respectifs et des notres le dit jour et an que devant, signé sur la minute Jeanne Louise le Normant veuve Kermorvan Sainte-Marie R. le polotec de Saint-Alexis Radegonde Guillemette le Roux de Sainte-Marie des Anges Jida Quellennec comme avocat et conseil de l'hopital le tensorer notaire royal h : Le Bihan notaire royal apostolique controllé à Lannion le onze juillet mil sept cent soixante et quatres recus vingt et quatre sols insinué le dit jour recus deux livres quatre deniers a la charge de le faire insinuer gratis a plestin sous les trois mois signé le favre.

Je soussigné supérieure des religieuses hospitalières de la miséricorde de lhotel Dieu sainte Anne de Lannion certifié le present acte dexponse conforme a loriginal, et délivré la présente copie à M. le Calvez prêtre et distributeur de la paroisse de Saint-Jean du Bally pour luy servir avaloir de titre recognitoire pour percevoir la rente y mentionnée dent a la ditte église, fait en notre hotel Dieu a Lannion. Ce je jour vingt et deuxieme juin mil sept cent soixante et onze.

« Sr Louise Lissillour de sainte Therese.

« Sr Jeanne Armelle de Kerguvelen de Sainte Marie Magdelaine œconôme.

Pour copie conforme,

Lannion le 10 mai 1898.

O. Martin.

JUSTICE

Pièce en 4 Tableaux

PERSONNAGES

ISABELLE ROMÉE.	UNE DAME.
JEANNE D'ARC.	CHARLES VII, roi de France.
UN ANGLAIS.	LE MESSAGER.
UN BOURGUIGNON.	PIERRELO. } fils d'Isabelle Romée.
UN CLERC.	JACQUEMIN. } fils d'Isabelle Romée.
UN COURTISAN.	JEAN. } fils d'Isabelle Romée.

Gardes, Pèlerins.

1er TABLEAU

La maison des d'Arc à Domrémy.
Un beau soir de mai, le soleil sombre derrière les bois et empourpre l'horizon.

SCÈNE PREMIÈRE.

ISABELLE, *seule.*

(Isabelle, une main sur ses yeux, tenant de l'autre un fuseau, paraît devant la porte basse et sculptée, faisant face à l'église).

ISABELLE.

Est-ce la mort du jour ou celle du tombeau qui obscurcit ainsi ma vue ? Hélas ! plutôt les larmes qui n'ont pu éteindre ton cruel bûcher, ô ma Pucelle ! *(Elle fixe le couchant.)* Que l'horizon est rouge ! on dirait qu'il flambe encore des sinistres flammes. *(Elle se détourne).* Où irai-je ? La demeure est vide. Dans son dernier sillon,

Jacques d'Arc, le bon laboureur, s'est couché. Mes filles sous le joug des noces peuplent la Lorraine de solides Français. Mes fils ont pris le harnais de guerre et Jeanne, sans sépulture, n'a pas même une pierre sous les chênes de Domrémy ! Où irai-je ? Le temple est clos et fut-il ouvert que le Dieu qui l'habite est sourd à mes gémissements. En vain ai-je usé les dalles de mes lèvres et de mes genoux. En vain ai-je demandé, au maître des lois et des peuples, réparation et justice. Toutes les voix terrestres se taisent et les voix célestes qui ont armé Jeanne et livré son corps au bourreau, son âme à la censure, font un plus lourd silence. *(Joignant les mains).* O Catherine ! ô Marguerite ! Vierges navrées ! O Michel, bon chevalier, vainqueur du mauvais ! Vous, dont les commandements ont mené Jeanne au péril, n'étiez-vous donc que des illusions, des leurres de l'abîme et y avez-vous entraîné ma fille innocente, crédule ? *(Elle marche vers le clos plein de pommiers en fleur).* Où irai-je ? Orner de muguets, ce lis de Lorraine, la Madone de pierre ! Non : *L'arbre des fées* la couvre, et l'on dit que son ombre a jeté sur Jeanne un sortilège. Où irai-je ? J'irai dans le verger, je m'assiérai sous le pommier où Jeanne filait, un agneau sur les genoux, un ramier sur l'épaule, pieds nus dans l'herbe haute, sa chevelure blonde éparse sur la cotte de bure et chantant plus fort que les nids ! J'irai là où, très souvent, j'entends bruire le feuillage, cliqueter le fer et résonner, impérieuse et douce, la voix de mon enfant : « Mère ! mère ! Justice ! » *Elle tombe sur un banc adossé au tronc tordu et essaie de filer. Mais la quenouille lui échappe).* Ah ! quand aurai-je achevé de filer mon suaire ! *(Tout proche une source limpide murmure. Isabelle se penche et y trempe sa main).* Que cette eau est vive ! Que de fois Jeanne y a vu rire les étoiles ; que de fois elle y a plongé son visage en sueur ou bu à longs traits dans le creux de sa main ! *(A ce moment, un vent très fort s'élève. Les branches craquent, les feuillages s'échevèlent et on entend distinctement le froissement du glaive contre l'armure et le cliquetis des éperons. — Isabelle se dresse et les yeux agrandis, très pâle cherche à mieux voir. Jeanne est devant elle, bardée de fer, mais la tête nue sous sa chevelure arrondie et fauve).*

SCÈNE II

ISABELLE, JEANNE

ISABELLE.

Ma fille ! ma pucelle !

JEANNE.

Ne me touche pas, mère ! Je ne suis pas encore ressuscitée !

ISABELLE, *avec un cri d'angoisse.*

Tes voix mentaient !

JEANNE.

Non ! mais si je triomphe au ciel, je pâtis en terre. L'oubli, pierre funéraire, m'écrase. L'ingratitude, la haine m'enserrent de leurs perfides bandelettes. La calomnie m'imprègne de sa fétide odeur et sans le pardon de l'Eglise, la reconnaissance de mon peuple et de mon roi, je ne puis reposer en paix.

ISABELLE.

Que faire ?

JEANNE.

Justice !

ISABELLE.

Justice ! *(Tristement).* Le roi règne, la France prospère et aussi oubliée que l'outil qui a creusé le sol pour la moisson, Jeanne n'a plus de place dans leur mémoire et dans leur cœur.

JEANNE.

Contre eux tous une mère prévaudra.
(Elle disparaît).

SCÈNE III

ISABELLE seule, puis UN BOURGUIGNON, UN ANGLAIS, UN CLERC, UN COURTISAN, UNE DAME, PIERRELO, JACQUEMIN, JEAN.

ISABELLE, *retombant.*

Une mère! Oui ! de celles qui conçoivent dans les délices. Dont le nom est un droit, le blason un étendard, les richesses une force. Mais moi ! Obscure comme l'argile du pauvre dont je suis pétrie, battue de tempêtes et durcie de soleils comme nos lointaines et froides campagnes, qu'irai-je faire au palais des grands ? Ignorante, grossière, que dirai-je aux docteurs subtils, aux courtisans polis. Et si le Seigneur qui avait fleuri ma misère d'une si noble tige, l'a jetée au feu des herbes folles et stériles, ne m'a-t-il pas aussi condamnée avec elle ! Ah ! s'il m'abandonne, où trouverai-je du recours ? Où ? Jeanne, honnie des clercs, rejetée de l'Église. Jeanne relapse, hérétique, sorcière ; Jeanne oubliée de ton peuple et de ton roi ; Jeanne dont les cendres mêmes sont sans croix et sans sépulture, où te susciter des vengeurs ? (*Secouée de sanglots, elle se tord les bras, puis se redressant indomptable*). Mais tu seras vengée. (*S'adoucissant et avec prière*). O chères saintes, ô Michel l'invincible, ô *Voix* de mon enfant, envoyez-moi aide et secours.

(A ce moment deux routiers en piètre équipage paraissent au-dessus de la haie. Leur harnais est celui d'un Anglais et d'un Bourguignon).

L'ANGLAIS.

Pitié !

LE BOURGUIGNON.

Secours !

ISABELLE.

Que voulez-vous ?

TOUS DEUX.

A boire !

ISABELLE.

Venez !

(*Ils s'approchent et tendent sous le goulot de la fontaine une sébile de bois. Isabelle les observe et tout à coup d'un brusque mouvement renversant leur coupe*).

ISABELLE.

Anglais ! Bourguignon ! Traîtres ! maudits ! Oui, je vous reconnais. Non, vous ne boirez pas de cette eau. Le sang de Jeanne vous suffit.

L'ANGLAIS, LE BOURGUIGNON, *à genoux.*

Miséricorde ! Quoi, serait-ce la demeure de Jeanne ? Et seriez-vous sa mère ?

ISABELLE, *s'éloignant avec dégoût.*

Bourreaux !

L'ANGLAIS, *l'arrêtant par le bord de sa cape.*

O mère, écoutez : oui, je suis Anglais et soldat de Bedfort. Oui, j'ai hué l'Envoyée et jeté ma fascine dans le bûcher. Mais, quand son âme, aux ailes de colombe, est sortie des tourbillons, mes yeux ont vu clair. En ce jour j'ai fait serment de défendre, d'exalter sa sainte mémoire. Et pour expier, depuis Londres, traînant ma misère, je suis venu frapper ma coulpe, à Domrémy.

LE BOURGUIGNON, *baisant les pieds d'Isabelle.*

O mère ! Du bout de mon épieu, parmi les cendres, j'ai découvert son cœur intact, et dans cette fournaise d'amour, brillaient encore comme sur son étendard, ces noms sacrés : Jésus, Maria. Dès cette heure je me suis juré de réhabiliter la martyre et me voici, pèlerin maudit du remords, frappant ma coulpe à Domrémy !

ISABELLE, *relevant et remplissant la coupe, mais avec tristesse et hésitation.*

Buvez ! C'est l'eau dont Jeanne fut baptisée. Elle lavera vos forfaits.

(*Ils boivent. Soudain on entend le pas, les sonnailles d'une mule, et un clerc paraît, lisant à mi voix son bréviaire*).

LE CLERC

Salut !

ISABELLE, *s'inclinant.*

Que désirez-vous, messire ?

LE CLERC

A boire.

ISABELLE.

La source est abondante et fraîche ; à loisir désaltérez-vous.

(Le clerc descend et passant la bride à une tige d'aubépine, s'avance).

(Isabelle va vers la maison chercher un vase ; quand elle revient le clerc a rabattu son capuce. Isabelle s'arrête et bouleversée le dévisage).

ISABELLE.

O ciel ! Mon cœur m'avertit. Et, sans vous connaître, je vous reconnais. Prêtre ! vous êtes l'astucieux docteur qui a tenté Jeanne d'hérésie pour la faire tomber dans les pièges de l'infâme Cauchon.

LE CLERC, *humblement.*

C'est vrai !

ISABELLE, *lui arrachant le vase.*

Et tu voudrais boire, ô Judas, à ce calice. Va ! et que les larmes de Jeanne te noient à jamais au fond de la géhenne !

LE CLERC, *incliné et frappant sa coulpe.*

O mère, entendez ! Pour ceindre la mitre et porter la crosse, j'ai parjuré ma conscience et trahi la science. Et quand Jeanne, avec sa foi naïve, détruisait d'un mot mes sophismes et déjouait mes ruses, je la maudissais en mon cœur. « Si je ne suis en grâce, que Dieu m'y mette ; si j'y suis, que Dieu m'y garde », disait-elle aux théologiens perfides qui voulaient l'induire au péché d'orgueil. Et, frappé par ses réponses simples et véridiques, il me semblait entendre le

Christ dire à Pilate : « Si j'ai mal parlé, montrez-le moi ; si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous ? » Et, touché de repentir, de honte, j'ai, au lendemain du martyre, pris la haire et le bourdon et je suis venu, domptant ma superbe, frapper ma coulpe à Domrémy.

ISABELLE, *lui tendant le verre, mais en détournant la tête.*

Bois ! c'est dans cette eau bénite aux jours de la semaine sainte que Jeanne trempait son doigt pour se signer ; elle te rendra contrit et humble.

(*Le clerc boit, se signe et va rejoindre les deux routiers*).

(*On entend le piaffement d'un destrier et un seigneur vêtu de brocart et de vair, s'avance, soulevant son bonnet de velours*).

LE COURTISAN.

Où suis-je ? N'est-ce point ici Domrémy ? Et ce clocher, cette masure, le baptistère, la demeure de Jeanne la Pucelle ? Holà ! femme ! ne pourrais-tu me le dire ?

ISABELLE, *fièrement.*

Et ne vois-tu pas qui je suis ?

LE COURTISAN.

Peut-être sa mère, sa nourrice ?

ISABELLE.

Sa mère !

LE COURTISAN, *vidant l'arçon et jetant la bride au page qui le suit, salue avec grâce.*

Eh bien ! si tu es sa mère, fais-moi une faveur. Laisse-moi boire à cette source, où, dit-on, souvent Jeanne a bu.

ISABELLE, *l'arrêtant.*

De quel droit ? Ne serais-tu pas un de ceux qui par alousie ou pour de l'or l'ont vendue !

LE COURTISAN, *troublé.*

Comment sais-tu ?

ISABELLE, *s'animant.*

O race insolente et insatiable ! O race souple et menteuse ! O vous que Jeanne inspirée écarta sans hésiter pour se prosterner devant son sire. O vils flatteurs ! qui pour augmenter la gloire du Roi, niez celle de sa servante, qui la voudriez morte jusqu'en son souvenir. O cœurs de rapaces et langues de vipères, oui, je le vois, tu es d'entre eux ! Et tu ne boiras pas !

LE COURTISAN.

Femme ! ne me repousse pas. Je suis bien malheureux ! Charles le Triomphant rendu à la France, à lui-même par la vertu de ta fille, est maintenant un prince austère et sage. On dirait même qu'un secret chagrin l'assombrit. Et repoussant loin de lui ceux dont la parole double a pu le tromper, le séduire, il rêve, dit-on, à venger la pure mémoire de Jeanne. Parmi tant d'autres disgraciés, je fuis, marqué comme Caïn et ne pouvant me fuir moi-même. Ne me donneras-tu pas de cette eau d'oubli que je suis venu, frappant ma coulpe, chercher, errant et exilé à Domrémy.

ISABELLE, *s'adoucissant, mais un peu incrédule.*

Mens-tu encore ?

(Il saisit, baise le bas de son voile et se frappe la poitrine).

ISABELLE, *emplissant le hanap.*

Bois ! Sortie, comme Jeanne, des plus humbles couches terrestres, cette eau dissipe les fumées de l'orgueil et jamais un serpent ne s'y est plongé !

(Le courtisan boit et va se ranger derrière les autres ; mais bientôt tous s'écartent devant une femme aux habits magnifiques, au port majestueux et dont le visage délicat s'encadre d'un chaperon de perles d'où s'échappent les boucles argentées de ses cheveux d'or).

ISABELLE.

Dame, qui cherchez-vous ?

LA DAME, *les yeux en pleurs.*

Jeanne ?

ISABELLE, *élevant la main et douloureusement.*

Au ciel !

LA DAME, *la fixant.*

Non, ici, où elle a passé sa naïve et heureuse enfance ; où, vous, sa mère, l'avez bercée ; où ses *Voix* l'appelaient ; où, souvent, dit-on, elle revient clamant justice.

ISABELLE, *dure, incrédule.*

Et la lui ferez-vous ?

LA DAME.

Oui, si vous m'aidez. *(Tournant son visage vers les derniers rayons qui filtrent à travers les frondaisons).* Regardez-moi. Je suis Agnès, dame de Beauté. Avant Jeanne, je poussais au combat, à la victoire, Charles, fils d'Isabeau et du Bien-Aimé ; mais, loin de m'entendre, il cachait dans son sein son front de couronné. L'amour coupable ne vivifie pas. La Pucelle vint. Elle fit le miracle, sacra notre Lige et délivra son hoir ! Pour récompense, qu'a-t-elle récolté ? l'outrage, l'abandon, les tortures. Moi, pour mes baisers adultères j'ai eu des écrins, des titres, des châteaux. Mais mon heure est passée. Voyez ! mes tresses sont blanches, mes tempes ridées et ma bouche aride ne sait plus que gémir et prier. Et l'heure de Jeanne va sonner ! l'heure du triomphe, de la gloire ! l'heure bénie qui ne fleurira pas son front d'un diadème, d'un chaperon de roses, mais d'une auréole ! O vertueuse matrone ! Madeleine vient t'aider à l'en couronner et, dépouillant dans ta pauvre et chaste demeure les passions et le faste qui l'ont perdue, frapper sa coulpe à Domrémy *(Elle détache ses colliers, se penche vers la source et tend sa main sous le filet d'eau).*

ISABELLE.

Comme Jeanne ! *(Avec plus de compassion que pour les autres).* Buvez ! Cette eau est celle où Jeanne a souvent miré son simple

visage. Elle effacera les profonds sillons des joies mauvaises et rendra à votre vieillesse une austère beauté.

(A cette minute, dominant les bruits de la campagne en travail, on entend une voix clamer : « Justice ! Justice ! » *et on voit un blanc météore rayer l'azur sans nuages).*

ISABELLE

O Jeanne ! Tu l'auras. Dussé-je sur ces pieds fatigués aller au roi, au pape, jusqu'à Dieu ! (*Aux autres.*) Suivez moi ! (*Elle se dresse et veut s'avancer mais chancelle. Tous hésitent à l'aider. Doemment*). Ah ! sur qui m'appuierai-je ?

PIERRELO, JACQUEMIN, JEAN, *en habits de soldats, haletants, couverts de poussière, s'élançant vers Isabelle.*

Sur nous !

Rideau.

A suivre). Ctesse OLGA.

POÉSIE BRETONNE

HUANADEU

Aveid Anatol Er Braz.

Plahic coant, a houdé
Péh ken eurusèt dé
De getan, hou kavé
M'halon, ean huanadé.

Gu'er chonj, o femelen
A hou pléaü ker milen,
Hemb arsàü e selen
Kel liès m'hou cùélen....

Bermen hoah e huanad
M'halon gu'hou teulegad
Glas garén flourikat
Peb mintin, un herrad ;

Get hou teuornigeu
Sterdê quen dousigeu
Mem bisièdigeu
Pem garêh tamigeu ;

A gaust hou tibougen
Ken fresk èl diü rosen
Dilicat, ru ha gùen,
Pokein dehai garên ;

Balamour d'hou tives
Ken dous avel man des
I niehigeu, er fes,
Bout i hrant goep a dres...

Me huanad gu'hou inean
En des yein ir bed man
Él un in, d'er gouyan,
Hag e nij ben d'en nean !...

PIERRIC LAURENS.

Paris, Pask, 10 a imbril 1898.

TRADUCTION

SOUPIRS

A Anatole Le Braz.

Jolie jeune fille, depuis le jour singulièrement heureux où, pour la première fois, vous rencontrait mon cœur, il soupirait

O belle, au souvenir de vos cheveux si blonds que je ne me lassais point de contempler aussi souvent que je vous voyais...

Maintenant encore, soupire mon cœur, après vos yeux bleus que je voudrais effleurer de caresses, tous les matins, un moment ;

Après vos mignonnes mains effilées qui serraient avec une tendresse infinie mes frêles doigts, si vous m'aimiez quelque peu ;

Après vos joues fraîches telles que deux roses, gentilles, rouges et blanches, que je me plairais à embrasser ;

Après vos lèvres d'un contact aussi doux que la mousse des nids fragiles, et dont cependant les plis sont si railleurs...

Je soupire après votre âme frileuse, en ce bas monde, comme un oiseau, l'hiver, et prenant son vol au ciel !...

Pierre Laurent.

Paris, Pâques, 10 avril 1898.

POÉSIE FRANÇAISE

LES DAMES EN PEINE

I

Ballade des dames qui reviennent.

On dit que la belle Tiphaine,
Par qui fut aimé du Guesclin,
Visite parfois son domaine
Quand le jour est sur son déclin.
A la pitié son cœur enclin
Veut savoir si dans la campagne
On vient en aide à l'orphelin
En ce doux pays de Bretagne.

La Rieux qui voulut être reine,
Vêtue en sa robe de lin,
Promène encore, la sirène,
A Châteauneuf son pas câlin.
Au Guildo, près du flot salin,
De Gille apparaît la compagne,
Dont fut blâmé l'air patelin
En ce doux pays de Bretagne.

Coetquen, près de la fontaine
Que hante le noir gobelin,
Maudit la famille inhumaine
Qui fit son trépas si vilain ;

Et maint fantôme châtelain
Dans la plaine ou sur la montagne,
Vient accuser le sort malin
En ce doux pays de Bretagne.

ENVOI.

De la nuit au jour opalin,
Viviane cherche Merlin
Depuis le temps de Charlemagne
En ce doux pays de Bretagne.

II

LA BAGUE D'AVERTISSEMENT

A Madame Lucie de V. H.

Depuis longtemps déjà madame est sans nouvelles
De son seigneur parti sur les vaisseaux du roi :
Elle est toute rêveuse, et ses amours fidèles
Ne songent qu'à l'absent qui lui donna sa foi.

D'affreux pressentiments son âme est agitée,
Car elle a vu planer au-dessus du manoir
La fresaie au chant triste ; auprès de la jetée
La dame blanche en pleurs apparut l'autre soir ;

Elle a, quand tout dormait, sur les poutres de chêne
Entendu vers minuit des bruits mystérieux ;
Des meubles ont craqué ; dans la cloison prochaine
Le marteau de la mort résonnait aux bois vieux.

Comme elle était en proie à ses sombres pensées,
Au doigt du cœur elle a, comme un ardent tison
Senti cet anneau d'or aux deux mains enlacées
Qu'y passa son époux en quittant la maison.

Elle veut l'arracher ; mais déjà la brûlure
A formé sur sa chair un cercle douloureux,
En rouge sur la peau s'imprima la morsure,
Son corps est agité par des transports fiévreux.

Ce n'est pas le doigt seul qui sentit cette atteinte :
L'enflure en peu de temps jusqu'au cœur a monté,
Gisèle, après trois jours, par la douleur étreinte,
Sous la faux de la Mort vit flétrir sa beauté.

Et lorsque du château sortait le noir cortège
Qui conduisait la dame à l'enfeu réservé,
Des seigneurs du pays antique privilège,
Un cavalier vêtu de deuil est arrivé.

Il venait de très loin apporter la nouvelle
Que justement à l'heure où le fatal anneau
De son cercle brûlait le beau doigt de Gisèle,
Son époux expirait à bord de son vaisseau.

III

La Mouette de l'Ebihen

A Bourgault-Ducoudray.

Quand les replis de la marée
Se colorent du ton vermeil
Que peignent sur l'onde azurée
Les rayons mourants du soleil ;

Une mouette blanche arrive
De la grande mer, sur la tour
Qui se dresse près de la rive
Dans les décombres de la cour ;

Et son aile rapide effleure
Les ouvertures sans vitraux,
Où la bise murmure et pleure
Parmi les débris des carreaux.

Sitôt que sur la tour énorme
Ses pieds palmés se sont posés,
D'une dame elle prend la forme,
Et sa joue a des tons rosés.

Poussant les portes entr'ouvertes,
Ses pas tristement alourdis
Parcourent les salles désertes
Que la vie emplissait jadis ;

Son cœur que le regret oppresse,
Comme au temps joyeux qui n'est plus
Croit entendre un bruit de caresse
Dans la musique du reflux ;

Et tout au long de la nuit sombre,
Sous la lune ou sous le ciel noir,
La châtelaine erre dans l'ombre
Par les ruines du manoir.

Lorsque la légère alouette
Chante son hymne au clair matin,
La dame redevient mouette
Et s'envole vers le lointain ;

Elle fuit en rasant les lames
Où se baigne son pied distrait,
Et s'en allant où vont les âmes
Jette une plainte et disparaît.

PAUL SÉBILLOT.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

JEAN KERVER

Drame en trois Actes en vers

D'OLIVIER DE GOURCUFF

Nos lecteurs ont suivi avec intérêt la publication dans cette *Revue* du beau drame de M. Olivier de Gourcuff, et toute appréciation que j'en saurois faire, ne peut, si éloquente soit-elle, que corroborer leur propre sentiment. « Jean Kerver » que notre Directeur, rebuté par l'ostracisme des entrepreneurs de spectacles, vient de faire éditer, s'ouvre sur quelques pages d'introduction, dans lesquelles l'auteur en même temps qu'il atteste en l'avenir du drame romantique, une foi que justifient, au surplus, d'illustres et récents triomphes, expose l'idée originelle de son œuvre. « Ma pièce, dit-il, a été faite à la plus grande gloire de cette merveilleuse invention, l'imprimerie, qui a véritablement ravi le feu du ciel.

J'aurais voulu peindre au vif la ferveur qui faisait des premiers typographes de véritables prophètes, dépositaires du divin secret. J'ai jugé l'entreprise au-dessus de mes forces, peut-être aussi en dehors des exigences scéniques ; effleurant à peine mon vrai sujet, et ne pouvant prétendre à faire de mes maîtres imprimeurs les rivaux des maîtres chanteurs de Wagner, je me suis résigné (la tâche bien remplie eut été belle encore) à composer dans un cadre d'histoire un drame romantique. »

Mais quoique se défende le très distingué poète d'avoir tenté une entreprise incompatible avec les ordinaires conventions théâtrales, il apparaît qu'à côté des émouvantes péripéties de Jean Kerver, une autre action se déroule d'un solennel et passionnant mystère. L'humble boutique d'imprimeur où il nous introduit au mois d'octobre 1492, c'est-à-dire vers le temps où, après un quart de siècle écoulé, l'art de Gutenberg en était à lutter péniblement contre le fanatisme aveugle des foules, évoque plus qu'un banal décor, et ce vieux pont Notre-Dame même n'est pas d'un petit symbole, qui prête au savant logis l'appui vacillant de ses

arches, et dont la chute va précipiter tout à l'heure dans le fleuve tout le fruste mais laborieux arsenal de pensée et de lumière.

A l'ombre de ce drame puissant des choses, quels éléments humains se débattent ? Quelle est la fiction dramatique créée et développée dans cette suggestive atmosphère ?

Jacob Kerver compte au nombre des premiers imprimeurs de la cité ; sa réputation a dépassé même les limites de la capitale et celles de la France : à lui l'insigne honneur est dévolu par ses pairs de porter aux cérémonies royales la bannière de la noble corporation. Veuf d'une première femme, Jacob Kerver a épousé sur ses vieux ans une jouvencelle : Paulette.

Las ! l'union s'est accomplie au grand dam de son propre fils, Jean Kerver, dont le cœur depuis longtemps s'était pris au charme de la jeune fille. Affolé de dépit, Jean a fui la maison paternelle ; il guerroit maintenant, dit-on, pour le roi d'Espagne. Voilà ce que nous apprennent durant qu'ils assistent accoudés à la fenêtre de l'atelier au triomphal cortège de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, Trigault et Bourrien les deux compagnons de maitre Kerver. Et leur entretien nous révèle aussi Robert Fargent, ce jeune artisan venu comme Kerver du pays de la reine et dont il a fait son fils de dilection. C'est en effet à Robert Fargent, que Jacob Kerver sentant de jour en jour davantage peser sur sa tête le poids de la vieillesse et désespérant de revoir son fils, confie le soin de poursuivre la gloire de sa maison.

Las ! le jeune artisan s'est pris lui-même pour l'épouse de son bienfaiteur d'une coupable passion. L'heure vient où il ose s'en ouvrir à celle qu'il aime Ses aveux sont accueillis avec indignation ; mais Paulette se sent le cœur plein de trouble, elle écarte à jamais d'elle le tentateur : « Partez ou je vous chasse ». Il part.

La brusque disparition de Fargent n'a pas été sans émouvoir profondément Jacob Kerver. Quelques propos d'ateliers surpris ont tôt fait de lui apprendre l'odieuse vérité, et de l'exaspération de sa douleur naît un soupçon plus infâme: Kerver meurt tout à coup de son cœur brisé, de son honneur déchu.

Or, Jean Kerver est revenu, trop tard par quelque fatalité pour clore les yeux à celui qu'en dépit de son orgueil blessé, de son amour déçu, il n'a cessé filialement d'aimer

A l'embarras, aux réticences de Trigaut et de Bourrien le même soupçon affreux implante en son esprit, qui a couché sur les trétaux funèbres le vieillard encore robuste. Il accable de son mépris, de sa haine l'é-

pouse adultère. Paulette se redresse sous l'outrage, elle se défend avec une hautaine révolte de tout son être contre l'horrible accusation ; le souvenir de leurs anciennes amours revient amèrement sur ses lèvres :

Du logis paternel et de votre présence
Chassez celle qu'aux jours bénis de l'innocence
Votre bouche nommait, votre cœur chérissait ;
Mais si la bouche mont aujourd'hui le cœur sait
Qu'elle ne fut jamais coupable d'infamie
Celle que Jean Kerver appelait son amie.

Voici qu'à cette évocation de sa jeunesse, Jean Kerver un instant rattendrit ; sa colère se fond en une tristesse infinie. Il n'a plus que la force de pleurer :

Les souvenirs d'enfance ont-ils donc le pouvoir
D'arrêter l'homme sur la route du devoir ?
Oui j'eus pour vous la sainte affection que donne
Au moine extasié d'amour à la madone
Vous viviez près d'ici quand le logis obscur
De votre aïeul l'orfèvre attristait un lis pur.
Je voyais tout au fond vos yeux couleur d'aurore
Et vos cheveux qu'un fin rayon de soleil dore :
Vous sortiez rarement, mais par un soir d'été
Je crus m'unir à vous pour une éternité ;
La fleur que vous teniez, je l'avais ramassée
Et portée à mes lèvres. Ivresse tôt passée !
Mais mon père qui vous vit, le charme fut rompu.....

Mais à plonger ainsi, profondément, dans le passé, une amertume plus forte sourd lentement de son cœur, sa parole reprend toute son âpreté :

A moi la vie ingrate a fait un cœur de pierre
Et même la Pitié, cette divine fleur
Y languit dans l'attente inutile d'un pleur.

L'image précieuse et tendre qui le suivait naguère dans le tumulte des camps s'est effacée.

Un amant
L'a de son souffle impur dissipée en fumée
Et je vous hais après vous avoir tant aimée.

Cependant se préparent les funérailles de Jacob Kerver.

Les prêtres, les maîtres imprimeurs, les artisans envahissent peu à peu la salle. Jean et Paulette s'efforcent de garder l'impassibilité de leurs visages. Il ne faut pas que puisse être effleurée d'un soupçon la

mémoire vénérée. Le cortège funèbre ayant en tête, portée par Bourrien, la bannière de la corporation, s'ébranle au glas pesant des cloches de Notre-Dame. Il a quitté la maison mortuaire ou selon l'usage Paulette est demeurée seule en proie à toutes les affres du désespoir. Alors reparaît Robert Fargent ; il ne vient plus en amant mais en sauveur : le pont Notre-Dame depuis longtemps miné va s'écrouler ; au dehors les clameurs de la foule retentissent par-dessus l'avertissement suprême des hérauts d'armes. Mais cette mort à laquelle Fargent veut l'arracher, voici qu'elle vient de la choisir comme l'unique refuge à ses angoisses. Toutes ses objurgations sont vaines ; elles se heurtent à une résolution immuable :

Comme en un jour de fête
La mort viendra, la mort que je sens toute prête.

Vainement aussi, il la conjure de partir, offrant sa propre vie en expiation des tourments qu'elle endure à cause de lui, et c'est au moment où désespéré il tâche de l'entraîner de force que survient Jean Kerver : « Pas encore, s'écrie-t-il, mépris sur les intentions des deux amants : « Vous vivrez » dit-il à Paulette : « Vous vivrez. Il le faut.

La femme de mon père a le devoir très haut
D'imposer au respect du monde son veuvage.

Puis désignant à Fargent un refuge d'où nulle intervention humaine ne peut le faire sortir en dehors de sa propre volonté :

Nul n'osera troubler mon hôte. Entrez ici
Choisissez de l'asile ou du tombeau.

ROBERT FARGENT.

Merci.

« Il monte lentement l'escalier qui donne accès au refuge, après avoir embrassé Paulette d'un long regard. »

Au dehors l'appel du héraut une dernière fois s'élève :

Dites vos oraisons, levez vos cœurs à Dieu.
Le pont branle, le pont va choir, quittez ce lieu !

Les sauveteurs envahissent la maison : Kerver leur désigne Paulette :

Honorant comme il sied cette grande âme chrétienne,
Menez-la dans un lieu plur sûr où ne parvienne
L'écho même lointain des maux qu'elle endure.

puis revenant se placer près de la fenêtre d'où monte la rumeur gros-

sissante du fleuve et montrant tour à tour la porte par laquelle a disparu Paulette, et l'escalier aboutissant au réduit où s'est enfermé Fargent :

« Elle est sauvée !.. Il est mon prisonnier ! Je reste ! Et la maison s'abîme avec fracas engloutissant les deux rivaux héroïques, martyrs du devoir et de l'amour, dans une même et splendide apothéose.

Telle est l'œuvre que M. Olivier de Gourcuff a conduite avec un art parfait de dramaturge, écrite avec une véritable maîtrise de poète. Aussi bien pourra-t-on juger aux quelques citations que j'ai faites de l'éloquence lyrique à laquelle atteignent ses héros. J'ai laissé à dessein dans l'ombre quelques figures de comparses, comme celle du poète Meschinot, qui, bien qu'elles ne fassent que traverser l'action ne laissent pas d'y apporter un nouvel appoint de pittoresque.

Néanmoins, dans cet appareil moyennageux par lui-même si puissamment évocateur, « Jean Kerver » rappelle la simplicité d'un drame antique. La même puissance fatale y domine ; au frontispice du livre on pourrait écrire l'épigraphe du roman célèbre de Victor Hugo. C'est du conflit impérieux de leurs passions avec l'invincible et l'inexorable que naissent ces situations où les personnages nous apparaissent presque sublimes. C'est elle qui les conduit, acculés, jusqu'au dénouement tragique. Quelques-uns eussent pu désirer une issue plus consolante. Mais qu'importe, puisque le drame nous offre ainsi un bel exemple de belle humanité, et puisque même de la catastrophe finale sort une grande leçon de sacrifice.

FRANÇOIS GÉLARD.

*
* *

MAISON DE LA GOUBLAYE, EN BRETAGNE

Sous la forme d'un élégant petit in-quarto, sorti des presses de M. Prudhomme, et tiré à 50 exemplaires numérotés, M. J. de la Goublaye de Ménorval vient de publier l'arrêt de maintenue de noblesse obtenu par sa famille le 13 juillet 1770. Cette publication est complétée par une notice, par des notes et par des pièces justificatives, dont l'ensemble donne la généalogie complète de la maison de la Goublaye, sauf pour quelques petits rameaux.

Le berceau de cette famille est la terre de la Goublaye, paroisse de Saint-Alban, évêché de Saint-Brieuc. Dès le XVe siècle, cette seigneurie est aux mains d'une famille de la Motte, dont les représentants se disent indifféremment : de la Motte, sgrs de la Goublaye, ou de la Goublaye,

sgrs dudit lieu, ce qui fait penser que les la Goublaye et les la Motte ont une origine commune. De là trois hypothèses étudiées par l'érudit auteur.

1° Le marquis de l'Estourbeillon (*la Noblesse de Bretagne, I, p. 264*) pense que « quelques-uns des aînés de la famille n'auraient pris le nom « de la Motte que pour bien marquer leur qualité d'aîné, ou le fait de la « possession du manoir *(la Motte)* patrimonial ». Cette opinion tombe dès qu'on réfléchit que ce serait alors le fait d'un grand nombre de familles et nous n'en connaissons pas d'exemple. Du reste, l'existence d'une Motte féodale n'a pas été signalée à la Goublaye.

2° « La famille de la Goublaye, toute entière, ne serait qu'une branche « d'une famille de la Motte ; les cadets auraient peu à peu perdu leur « nom patronymique, pour conserver celui de la terre de leur aîné, d'où « ils étaient sortis ».

3° « Une branche aînée seule de la famille de la Goublaye se serait, « avant le XV° siècle, fondue (par mariage sans doute), dans une famille « de la Motte, à qui elle aurait porté la terre de la Goublaye, tandis que « les cadets de l'ancienne famille auraient continué le nom, et donné « naissance aux autres branches ».

M. de Ménorval penche pour cette troisième hypothèse, et donne, à l'appui de son opinion, un exemple tiré de l'histoire des Vauclerc. Nous pouvons ajouter celui-ci : en 1378, Olivier le Nepvou est qualifié seigneur de Crénan ; on croit qu'il avait épousé l'héritière de cette terre, paroisse du Fœil. Crénan resta chez les le Nepvou jusqu'à la fin du XVI° siècle, et passa, par alliances successives, chez les Urvoy, puis chez les Perrien. Les Crénan de la branche aînée étaient donc éteints, ce qui n'empêche pas une branche cadette de vivre dans la même région. On trouve entre autres : Olivier de Crénan en 1411, Alain en 1421, Jehan en 1469, etc. Mêmes exemples chez les Trogoff et dans beaucoup d'autres familles.

La seconde hypothèse nous avait d'abord séduite parce que les deux seules familles de la Motte (seigneurs de la Motte-Rouge et seigneurs de Vauvert) que l'on puisse songer à relier aux la Goublaye, portent un fretté, et que les la Goublaye ont aussi pour armes un fretté, mais avec une brisure, en 1371 une coquille, et depuis une bande, ce qui est un signe de juveigneurie. Nous étions donc tenté de formuler ainsi une quatrième hypothèse : « Les la Goublaye sont issus en ramage des la Motte, « ils ont reçu en partage la terre de la Goublaye, dont ils ont gardé le « nom ; la branche aînée s'éteignant au XV° siècle, la Goublaye fit re-

« tour aux la Motte par droit de primogéniture. La branche cadette « seule a perpétué le nom jusqu'à nous. » M. de Ménorval nous répond que très probablement les anciens sceaux (1371 et 1415) ont été émis par des membres de la branche cadette, qu'il n'est donc pas surprenant qu'on y trouve des brisures ; que les armes des aînés ne sont pas connues, et qu'ils pouvaient bien porter un fretté plein. La solution est encore à trouver.

Les la Goublaye sont marqués comme nobles, sans discussion, dans les réformations des fouages et les montres de gens d'armes des XVe et XVIe siècles. En 1668-70, leur situation de fortune ne leur permit pas de faire les frais de procédure et de recherches nécessaires pour obtenir un arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse ; mais au XVIIIe siècle leur noblesse fut confirmée par quatre arrêts du conseil, de l'intendance et du parlement de Bretagne, des 16 mai 1710, 11 septembre 1723, 21 février 1726 et 13 juillet 1770. C'est ce dernier arrêt qui fait l'objet de la publication de M. de Ménorval.

Dans l'impossibilité où nous sommes de citer toutes les alliances de la maison de la Goublaye, nous signalons les suivantes : Audren de Kerdrel (1889) ; Bertho (1673) ; Bréhand (avant 1516) : Chateaubriand de la Guerrande (1763) ; Forsanz (1773 et 1798) ; Gouyon des Briands (1754) Gouyon de la Touraude (XVIIIe s.) ; Hersart de la Villemarqué (1697) ; Huchet de Cintré (1825) ; la Hunaudaye (1608) ; la Motte de la Guyomarais (1806) ; la Motte de la Motte-Rouge (1652, 1825, 1866) ; Mircher (1892) ; Nompère de Champagny (1856) ; Quelen de Kerohant (1793) ; Rochefort (vers 1400) ; Thomas de la Caunelaye (avant 1427) ; la Villéon (1678) ; Visdelou (1763) ; etc.

Nantes, le 22 mai 1898. Vte L. Urvoy de Portzamparc.

* * *

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, de M. René Kerviler. — Fascicule vingt-huitième (Corol-Couët). — Rennes, librairie de J. Plihon et L. Hervé, 1898.

Les héros bretons sont légion, et chacun des fascicules de la *Bio-Bibliographie* perpétue la mémoire de plusieurs d'entre eux.

Mais je doute que les hasards de l'alphabet associent souvent deux gloires aussi pures que celles de Théophile-Malo Corret, dit La Tour d'Auvergne et de Charles-Louis, chevalier du Couëdic.

J'ai la plus profonde admiration pour La Tour d'Auvergne, qui mérite une place d'honneur dans le Plutarque breton. C'est le plus modeste et le plus pur des héros, et nous lui devons, Bretons, de perpétuels hommages, car il puisa dans le culte de la petite patrie des raisons de mieux aimer la grande. A ce titre les *Origines gauloises* commandent presque l'admiration; la critique a le droit de contester plus d'une assertion hasardée, mais elle a le devoir de respecter les idées, même les illusions du patriote érudit qui croisa si noblement sa plume sur son épée.

La vie militaire de Malo Corret, qui avait dans les veines du sang du grand Turenne, sa vie studieuse et savante où il exalta la Bretagne, de concert avec son ami Le Brigant et s'exalta pour elle, sont brillamment résumées par M. Kerviler, qui s'est attaché à énumérer les lettres éparses de la Tour d'Auvergne, ses portraits, les notices, les discours, les poésies que son glorieux souvenir a suscités. J'ai mille grâces à rendre à l'éminent bibliographe, qui m'a fait l'honneur de me citer, dans les environs de Brizeux, « *longo sed proximus intervallo.* » Je lui signalerai, entre le curieux médaillon d'allure antique, qui reproduit le buste de Corret et la dernière affiche illustrée qui donnait vaguement la maquette du futur monument parisien, une statuette de bois, haute de 30 centimètres environ, qui n'est point tout à fait une réduction de la statue de Marchetti à Carhaix. J'ai trouvé chez un brocanteur de Paris cette effigie, touchante en sa rudesse un peu fruste, taillée par un imagier naïf dans un morceau de hêtre breton ; les initiales T. S., gravées au couteau sur la face postérieure, permettront peut-être à un aimable confrère de m'aider à en découvrir l'auteur. — Mon exemplaire des *Origines gauloises* (édition de 1801), renferme aussi en frontispice un portrait à l'aquarelle non signé du Cincinnatus breton.

La notice sur les du Couëdic est excellente. Autour de l'héroïque fait d'armes du commandant de *La Surveillante*, M. Kerviler a groupé tous les témoignages anciens et modernes, les documents, les œuvres d'art et de littérature. D'autres du Couëdic sont mentionnés avec force détails, le fougueux conseiller au Parlement, un des agitateurs de Rennes en 1788, le président de la navigation intérieure sous le ministère François de Neufchâteau et de nombreux marins, membres de cette famille renommée pour ses exploits maritimes au point que l'un d'eux, menacé de mourir en mer, arrachait à ses matelots ce cri : « C'est un Ducouëdic ! dussions-nous périr, il faut le sauver. » Que de du Couëdic seraient à citer, le vaillant officier de la Grande-Armée, fait colonel du 2e cuirassiers par la Restauration, l'un de ses fils, capitaine de corvette, qui se couvrit de

gloire à la prise de Bône, son autre fils, ancien officier de marine aussi, une des plus nobles et sympathiques figures nantaises! Ce dernier Charles du Couëdic, en qui s'est éteinte la branche cadette des du Couëdic de Kergoualer, avait une sœur, Mlle Adèle, grande bienfaitrice des œuvres pieuses de Nantes, que n'a point nommée M. Kerviler ; il eut quatre et non trois filles — dont deux seulement lui ont survécu.

Un vers de François Coppée dans *Fais ce que dois*

Souviens-toi de Jean Bart et de *du Couëdic*,

est venu rehausser le blason de la vieille race.

Je signale une confusion — toute petite — à l'article Couespel, M. Alphonse Couespel du Mesnil (des *Couespel* de Normandie établis à Nantes) est évidemment le même qu'Alphonse Couespel (des *Couespel* divers) membre de la Société des Bibliophiles Bretons.

J'aurai bien des noms de familles à rappeler encore, depuis les Corvaisier jusqu'aux Cosmao-Kerjullien, qui ont produit un amiral, depuis les Cottin jusqu'aux Couëssin. Il faudrait surtout s'arrêter devant le sénéchal de Hennebont, François de la Coudraie, un des poètes de la *Puce de Madame des Roches* et devant notre érudit collaborateur le Dr Corre. Je ferai bon marché des lauriers poétiques de Mlle Couédon, bretonne par son père, mais je regrette que M. Kerviler ait omis feu Edmond Cottinet, d'Ancenis, auteur d'un volume de vers et d'un *Vercingétorix*, joué, non sans succès, en 1894, à l'Odéon.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LA BRETAGNE ET LE DUC D'AIGUILLON (1743-1770), par Marcel Marion. — Paris, librairie Fontemoing, 1898.

Voici, sans doute, un des plus curieux ouvrages qu'ait inspirés l'histoire de Bretagne. Avec une préférence marquée, que sa profonde érudition et sa recherche louable de la vérité empêchent de ressembler à un engouement excessif, M. Marcel Marion a entrepris la réhabilitation d'un personnage demeuré fort impopulaire en pays breton, le duc d'Aiguillon, commandant de la province de 1753 à 1768.

La lutte du Parlement, dépositaire et soutien des vieilles franchises bretonnes, contre l'autorité royale personnifiée dans son représentant officiel

n'est point oubliée en Bretagne. Le souvenir de ce conflit a survécu même aux orages révolutionnaires et chacun des historiens qui l'ont abordé a éprouvé une tendance bien naturelle à étouffer le vainqueur de Saint-Cast sous le persécuteur de la Chalotais. On a créé une légende chalotiste, propagée par les esprits les plus généreux. Il a donc fallu un certain courage à M. Marcel Marion pour venger d'Aiguillon d'attaques toujours violentes et souvent injustes. Ce n'est pas seulement le militaire déjà absous par l'opinion, que l'auteur du présent livre débarrasse (pour ainsi parler) de la « farine infamante » du moulin de Saint-Cast, c'est l'adversaire du Parlement qu'il réhabilite. Un Breton eût reculé devant cette tâche ; mais tous les Bretons doivent savoir gré à M. Marion de l'avoir menée à bonne fin. Pour tout esprit non prévenu il résulte de l'examen des faits que l'opposition acharnée de la Bretagne presque entière et le rôle équivoque du gouvernement de Louis XV, qui tour à tour le soutint et l'abandonna à ses ennemis, infligèrent au duc d'Aiguillon un véritable supplice. Très énergique, très tenace, très maître de lui-même, il résista aux tempêtes que chaque année les Etats amassaient sur sa tête. Son attitude et son caractère me semblent clairement résumés dans cette page de la préface de M. Marion. « Ses justes ressentiments contre M. de la Chalotais l'ont entraîné parfois à d'injustes appré« ciations, à des déterminations regrettables. Il lui a rendu haine pour « haine. Placé dans des circonstances extrêmement difficiles, il s'est par« fois singulièrement trompé. On relèvera de sa part des contradictions, « des erreurs. Mais souvent elles ont elles-mêmes prouvé en faveur de sa « modération et fait voir qu'il n'avait pas en lui l'étoffe d'un despote « orgueilleux et intraitable. Il a rendu en somme à la Bretagne, dans « la guerre et dans la paix, de précieux services que la partialité la plus « outrée a pu seule méconnaître ; et il a toujours manifesté ses préfé« rences pour une politique de conciliation et de ménagement. »

« Dans la guerre et dans la paix », voilà ce que M. Marion démontre sans trop de peine en faisant du duc d'Aiguillon une sorte de baron Haussmann de plusieurs de nos villes bretonnes, de Nantes surtout (ce qui paraît un peu exagéré) et en le vengeant des absurdes calomnies qui ont terni sa glorieuse participation au combat du 11 septembre 1758. Le doute n'est pas permis sur ce dernier point, et Duclos, un Dinannais, imbu des préjugés de ses compatriotes et de ses amis les philosophes, a compromis sa réputation d'impartialité en écrivant cette phrase que M. Marion ne lui a pas fait l'honneur de relever. « Le duc d'Aiguillon craignit de se *commettre* même pour cueillir une gloire facile. »

Quant à la politique de conciliation et de ménagement, si le duc d'Aiguillon y recourut moins constamment peut-être que ne l'affirme son historien, c'est que de furieuses attaques et une mauvaise foi trop certaine le mirent, à plusieurs reprises, dans le cas de légitime défense. On suivra, dans le livre de M. Marion, les phases du duel de d'Aiguillon contre chacun des ordres et contre les trois ordres réunis, duel qui lui eût vraisemblablement laissé l'avantage si les circonstances ne l'avaient obligé à user de son autorité contre un personnage devenu l'idole du parti libéral.

M. Marcel Marion s'est documenté aux meilleures sources. A côté des publications des deux siècles (parmi lesquelles il cite des études de MM. Pocquet et de Calan dont cette *Revue* a eu la primeur, il a exploré plusieurs dépôts d'archives, consulté un *Journal* manuscrit du duc d'Aiguillon, une correspondance inédite du procureur général de Robien. Son livre est le fruit des plus sérieuses et savantes recherches.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

ALPHONSE GUÉRIN, — *sa vie, ses œuvres*, par M. Orieulx de la Porte. — Laval, imprimerie-librairie Chailland, Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris, S. D. (1898).

La vie du Dr Alphonse Guérin fut celle d'un juste, d'un savant, d'un grand bienfaiteur de l'humanité. Il laisse une œuvre durable, ayant eu l'honneur de formuler avant Pasteur la théorie microbienne et ayant attaché son nom au *pansement ouaté*, qui est la salutaire application de cette doctrine à la chirurgie. Avec un zèle tout familial et un grand charme de style, M. Orieulx de la Porte a raconté ce que fut le Dr Guérin, homme de science, homme privé. Des anecdotes où se peignent une bonté exquise, une infatigable charité, une loyauté toute bretonne émaillent cette biographie vivante d'un médecin dont le caractère égala le talent. Je ne sache pas de lecture plus attrayante, et j'ai lu le livre d'une haleine — allant du voyage de Guérin à Rome où il guérit Pie IX, à sa noble conduite pendant le siège de Paris où il disputa victorieusement les blessés à une mort affreuse ; — je l'ai refermé, ce livre, sur le récit du suprême dévouement du vieux docteur à son devoir professionnel, avec le regret d'avoir seulement entrevu dans nos réunions un des Bretons dont la Bretagne peut être le plus fière.

Le monument de Ploërmel, dû à l'heureuse initiative des *Bretons de Paris*, perpétuera dans le souvenir de ses compatriotes le nom du Dr Alphonse Guérin. Les mains pieuses de M. Orieulx de la Porte lui ont érigé dans le livre un autre monument, aux lignes gracieuses, qui pourrait — tant était sincère la foi de l'illustre médecin breton, — porter pour épigraphe la phrase d'Ambroise Paré : *Je les panse, Dieu les guérit.*

O. DE GOURCUFF.

* * *

ESSAI SUR L'ADMINISTRATION DES PROVINCES SÉNATORIALES SOUS L'EMPIRE ROMAIN, par Cyprien Halgan, docteur en droit. — Paris, A. Fontemoing, éditeur, 1898.

Cet ouvrage, signé d'un avocat d'origine nantaise, ferait envie à nombre d'érudits allemands, incapables, d'ailleurs, d'apporter dans ces études très spéciales la précision et la clarté qui sont le propre du génie français.

Près ou loin de cette Rome des empereurs, immense et impure, qu'un écrivain, satirique appelait « *sentina gentium* », il existait de riches et belles contrées qui avaient absorbé et s'étaient assimilé les bienfaits de la civilisation romaine tout en gardant leur autonomie, leurs anciennes et solides institutions.

L'*Afrique* proconsulaire, la *Bétique* qui représente l'Andalousie actuelle, la *Sicile* avec ses annexes la *Sardaigne* et la *Corse*, la *Crète* et la *Cyrénaïque*, peuplées en partie de colons grecs, l'*Asie* proconsulaire, dont les vastes territoires s'étaient largement ouverts aussi aux transfuges de l'Attique, la *Lycie Pamphylienne*, *l'Ile de Chypre*, la *Bithynie*, le *Pont*, l'*Achaïe*, la *Macédoine*, enfin la *Gaule Narbonnaise*, qui embrassait le Midi oriental et occidental de notre France, composaient les provinces sénatoriales, celles dont la générosité d'Auguste gratifia le Sénat.

Ces provinces comptaient parmi les plus beaux fleurons de la couronne impériale ; on a vanté leur richesse, leur civilisation raffinée et les hommes distingués qu'elles produisirent, un Martial et un Sénèque espagnols, un Apulée Africain (pourrions-nous ajouter un Petrone proconsul en Bithynie ? — Mais pour la description des cités, des colonies, des municipes, en ce qui concerne les assemblées, les fonctionnaires provinciaux, l'organisation militaire, judiciaire, financière, les travaux publics enfin dont les vestiges frappent encore aujourd'hui l'observateur, M. Cyprien Halgan nous semble avoir laissé peu de chose à dire aux

historiens futurs. Il a puisé aux meilleures sources — recueils épigraphiques et textes, auteurs anciens, auteurs modernes de tous pays — et son ouvrage donne la plus précise des documentations, dans un style élégant qui en corrige l'aridité. O. DE GOURCUFF.

*
* *

LES GRANDES SEIGNEURIES DE HAUTE-BRETAGNE, par l'abbé Guillotin de Corson. — 2e série : *Les baronnies, marquisats, comtés et vicomtés, compris dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.* — Rennes, librairie J. Plihon et L. Hervé, 1898.

Je n'ai point à recommander cet excellent ouvrage aux lecteurs de la *Revue de Bretagne*, qui en ont apprécié, ici même, la clarté méthodique et l'attrayante concision. Dans les soixante-dix notices qui composent le volume, l'auteur est resté fidèle à sa coutume, de faire l'histoire d'abord, puis la description (d'après les anciens textes, les constructions encore existantes ou les ruines) de chacune des châtellenies qu'il passe en revue. Que de traits de mœurs, pris ainsi sur le vif et replacés dans leur cadre naturel, viennent éclairer les figures de nos bons aïeux !

Les redevances, les droits féodaux variaient presque avec chacune de ces petites principautés qu'absorba, très lentement, en Bretagne, l'autorité royale. Mais si ces « droits du seigneur » étaient parfois bizarres (voyez ce qu'en dit M. l'abbé G. de Corson aux articles Châteaugiron, Montfort, etc.), ils avaient, le plus souvent, une plaisante contre-partie dans les « devoirs » du suzerain et revêtaient bien rarement ce caractère de stupidité despotique sous lequel les détracteurs du moyen-âge s'ingénient encore à les présenter.

Le dernier des chapitres de l'aimable et savant livre de M. l'abbé de Corson est consacré à la baronnie et à la châtellenie de Vitré ; la citation d'une page de M. de la Borderie sur le château de Vitré fera dire à tous les lecteurs : *finis coronat opus*. O. DE G.

*
* *

AU FIL DE L'EAU, par Antonia Bossu. — Paris, F. Clerget, éditeur, 1898.

Voici un très copieux, très varié, très original volume de vers L'auteur a beaucoup de métier, comme on dit, mais plus encore de

cette émotion communicative, de cette sensibilité vibrante sans lesquelles il n'y a pas de poète. Ce sont les pensées de son cœur, les vers de son âme que Mme Antonia Bossu laisse couler *Au fil de l'eau* (le joli titre entre parenthèses, qui rappelle une des plus suaves idylles de Brizeux !) Si je voulais citer quelqu'un de ces sonnets, ciselés avec art, quoique sans souci exagéré de la forme, quelques-unes de ces chansons — romances plutôt — dont le refrain semble d'un Nadaud attendri, je n'aurais que l'embarras du choix. Dans *Vision*, *Noël*, *Consolation*, *Vita brevis*, l'idée de Dieu et de l'immortalité de l'âme corrige le découragement, conséquence fatale des luttes de la vie ; et j'ai d'autant moins le droit de reprocher à l'auteur une tendance au pessimisme, qu'elle a été au devant de l'objection dans un sonnet précisément adressé « à un poète pessimiste. »

Ils ne sont pas perdus les chers trésors volés,
Sur les âpres sommets près des cieux étoilés,
Elle (*la Vie*) les cache au jour comme l'aigle en son aire.
Et celui qui ne craint ni labeur, ni péril,
Mais dont le cœur vaillant bat d'un souffle viril,
Celui-là les retrouve au faite d'un calvaire.

Une grande pensée, noblement exprimée, est au fond de chacun des poèmes de Mme Antonia Bossu qui n'a point fréquenté sans profit chez le poète des *Harmonies* et chez celui des *Vaines tendresses*. Le fier sonnet *Ame étoilée* avait retenu mes préférences, et je l'avais transcrit pour le citer en entier, à l'adresse des adeptes de la transmigration des âmes. Mais il m'a semblé que l'auteur avait mis plus d'elle-même dans deux pièces où elle chante la *Souffrance* et les *Larmes*, la *Souffrance* dont elle a su dire avec un rare bonheur de pensée et d'expression :

O toi qui nous fais croire, ô toi qui fais aimer,
Elargissant les cœurs sans jamais les fermer,
Toi que Jésus fit grande,
Toi seule en son exil à l'homme, ce banni,
Révèles, dans les pleurs, le secret infini,
Qu'en vain son cœur demande
Aux échos de la terre, aux silences du ciel.

Mme Antonia Bossu était digne d'écrire *La chanson des larmes*, et quoique peu fanatique des adaptations musicales de la poésie, je pense au parti que Schubert, auteur de l'*Eloge, des larmes*, eût tiré de ces vers :

Larmes par qui nous sommes frères,
Larmes qui vous faites nos sœurs,
Larmes douces, larmes amères,
Coulez des yeux comme des cœurs !

Il y a beaucoup d'aussi beaux vers dans *Au fil de l'eau*.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

EUGÈNE POTTIER ET SON ŒUVRE, par Ernest Museux. — En vente chez l'auteur, 78, rue Myrrha, et chez J. Allemane, libraire, S. D. (1898).

Les bourgeois, par l'organe de M. Francisque Sarcey, ont rendu justice à l'ardent et vigoureux chansonnier populaire que fut Eugène Pottier. La critique indépendante n'hésitera pas à faire à cet homme de talent, recommandé à Nadaud par Pierre Dupont, une place près de Dupont lui-même. Deux recueils l'un qui exalte *les fous* — à la façon de Béranger — et porte ce titre énigmatique, *Quel est le fou ?* l'autre qui s'intitule hardiment *Chants révolutionnaires*, résument l'œuvre poétique de Pottier.

Que dire de cette œuvre ? Entre les diatribes de la bourgeoisie affolée et les éloges sans réserves de l'ami, du chaleureux biographe d'Eugène Pottier, M. Ernest Museux, il y a place, ce semble, pour une plus équitable appréciation. Je n'ose pourtant m'aventurer sur ce terrain brûlant ; des invectives qui rappellent le procédé de Victor Hugo dans *Les Châtiments* m'arreteraient à chaque pas, et je trouverais trop peu de pièces, purement littéraires comme *Fleur du bleu* d'où j'extrais cette strophe :

J'ai gravi les sentiers du rêve,
J'en redescendrai triste et las,
Car en vain l'idéal s'élève,
La Réalité reste en bas !
Sur les cimes des fantaisies,
Ma belle j'accomplis ton vœu.
Je cueille enfin la fleur dans le pays du bleu.

Petite fleur bleue de l'idéal, tu pousses donc en plein pays rouge !

O. DE G.

*
* *

L'Œuvre de L.-A. Bourgault-Ducoudray, par Gringoire. — Nantes, imprimerie R. Guist'han, 1898.

Il n'avait point encore paru, à ma connaissance, d'étude d'ensemble sur M. Bourgault-Ducoudray. M. Gringoire, le distingué critique théâtral du *Phare de la Loire* et de la *Revue Nantaise*, vient de combler très heureusement cette lacune

J'ai recueilli peu de renseignements nouveaux dans la notice biographique à la fin de laquelle j'eusse souhaité de trouver un portrait à la plume de l'artiste si fièrement indépendant, de l'homme qui voile une exquise bonté sous des dehors un peu rudes.

Mais le compositeur de *Thamara*, ce beau drame lyrique trop tôt ravi à l'admiration du public, de *Bretagne*, un autre opéra que toutes les villes de Bretagne devraient se disputer, de la cantate pour le prix de Rome et de cette poétique *Conjuration des fleurs* que Nantes connut après Paris, l'auteur savant, poétiquement inspiré des *Mélodies* de la Grèce et de celles de la Basse-Bretagne, ont trouvé dans M. Gringoire le mieux averti des critiques. On nous parle même d'une prochaine adaptation, pour l'Opéra, du *Joseph* de Méhul. Si l'ancien librettiste de *Joseph*, le rennais Alexandre Duval, doit céder la place à M. Armand Silvestre, il y aura toujours un Breton dans l'affaire : nul, plus que M. Bourgault-Ducoudray, ne possède les traits caractéristiques de la race.

O. de G.

*
* *

Brocéliande, légende dramatique en trois actes et en vers par Marc Daubrive. — Paris (1898).

Un jeune poète, qui ne fera pas mentir l'adage « Bretagne est poésie », M. Marc Daubrive nous communique les bonnes feuilles d'une légende dramatique « Brocéliande », dont l'édition définitive paraîtra bientôt. Comment Tristan le barde enflamma-t-il par ses chants les courages des trente héros bretons, et, fait chevalier par Jean de Beaumanoir, épousa-t-il la douce Suzel, que lui refusait à cause de sa vie errante, l'orgueilleux Kervat ? C'est la jolie fable aux allures de roman de chevalerie que

nous conte très naïvement, très poétiquement Marc Daubrive. Un peu d'exubérance et de redondance, des mots roturiers (comme on disait jadis) se heurtant à des mots nobles, et même quelques libertés prises avec la syntaxe ou la prosodie, sont défauts de jeunesse qui se corrigeront vite. M. Marc Daubrive sauve tout, et nous gagne par son amour de la Bretagne dont il a saisi en peintre la couleur locale, dont il a raconté en poète les pieuses ou gracieuses coutumes. Il faudrait citer tout le tableau des *Accordailles,* selon le rite cornouaillais, où passe le *Bazvalan,* messager d'amour, en chapeau enrubanné de genêt fleuri. Voici l'Adieu à Josselin, de Séverin, le maître de Tristan.

Adieu recoins bénis, landes ensoleillées,
Par la voix du linot à l'aurore éveillées,
Et dont chaque fleur fait au soleil un miroir!
Si le chant du vieux barde a l'odeur du terroir
Tenace, ô mon pays, que ton ciel gris lui donne
La rêveuse douceur dont l'étranger s'étonne
Chez un fils de ce peuple aux bases de granit!
C'est votre exhalaison tendre qui me bénit,
Versants empanachés des violettes collines!
Et la brise bretonne a ses chansons câlines
Epandu pour l'adieu du vieil enfant qui part...

Admirable pays si souvent décrit, si peu connu, et qui inspirera tant de pages encore pleines de l'attrait du mystère!

O. DE GOURCUFF.

*
* *

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, par Albert Soubies — HONGRIE. — Paris, librairie des Bibliophiles, 1898.

Avec M. Albert Soubies, un volume n'attend pas longtemps l'autre. Toutes les nationalités musicales sont par lui successivement et rapidement passées en revue. Du Portugal à la Russie, le saut avait été brusque; de la Russie à la Hongrie il n'y a qu'un pas; notre confrère n'a pas eu besoin de prendre ses bottes de sept lieues.

Les tziganes, pour le public, sont presque les seuls représentants de la musique hongroise. Tout en faisant la part belle à ces merveilleux virtuoses qui, depuis plus de cent cinquante ans, tiennent leurs auditeurs sous le charme ardent et puissant de leurs inspirations, M. Soubies prête plus d'attention à des compositeurs moins fantaisistes partout, comme

Erkel, l'initiateur de l'opéra national et Mirsonyi, la plus complète personnification du génie musical hongrois. Les portraits de ces deux maîtres et celui d'une cantatrice ne grand talent. Camélia Hillosy ornent ce joli petit volume, d'une documentation très précise. Les littérateurs et les éditeurs, les chefs d'orchestres et les maîtres de chapelle font l'objet de chapitres où s'affirme l'érudition exempte de tout pédantisme du savant historien de la musique. O. DE G.

*
* *

BROCHURES

Voici quelques opuscules, curieux à divers titres, que leur inégale importance nous engage à grouper ici.

Sous ce titre alléchant *Un mari breton en voyage* (Saint-Brieuc, Prudhomme), M. le conseiller Saulnier nous donne un intéressant chapitre de la *Vie réelle au XVIIe siècle*. Le voyageur se nomme Hélie du Boisguéhenneuc, écuyer, et sa famille est encore représentée en Bretagne. Ce digne gentilhomme partait pour Paris en grand équipage, au printemps de 1655 ; il prétendait rentrer en possession de la baronnie de Blossac et de la vicomté de Guignen, l'une et l'autre sorties de sa famille ; mais il réintégrait sa province l'oreille basse, ayant épuisé sa bourse de voyage, ayant échoué dans ses négociations et l'accueil qu'il recevait de sa femme lui annonçait une séparation prochaine. C'est des lettres adressées par M. du Boisguéhenneuc à son acariâtre moitié, née Judith Martin, que M. Saulnier a tiré la savoureuse quintessence de sa brochure qui s'est d'abord présentée aux auditeurs des séances de l'Association Bretonne sous la forme d'une conférence très applaudie.

Un autre voyage, tout moderne celui-là, un véritable pèlerinage à la Ville Eternelle, nous est raconté par le Frère Alexis-Marie, assistant du Supérieur général des Frères de Ploërmel, dans la *Chronique* de mai-juin 1898 de l'Institut de ces frères (Ploërmel, imprimerie Saint-Yves). Les églises de Rome sont décrites *con amore* dans ces pages toutes vibrantes d'enthousiasme, où nous avons relevé, à côté d'un beau portrait à la plume de Sa Sainteté Léon XIII, de fréquentes allusions à la Bretagne et une heureuse citation du *Voyage à Rome* de Mgr Fournier, le regretté prélat nantais.

Le Comité pour la préservation et la propagation du celtique armoricain, qui s'est constitué sous les auspices de l'Association Bretonne, a

publié récemment son Rapport annuel pour 1896-1897, dû à la plume autorisée de M. le chanoine du Bois de la Villerabel (Saint-Brieuc, imprimerie Prud'homme) Ce rapport, un modèle de clarté, embrasse l'ensemble des travaux que les amis de la langue bretonne ont entrepris dans l'Irlande, le pays de Galles et les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord; la publication de livres et manuels scolaires, la communication d'anciens documents, la participation de la presse, l'enseignement du breton dans les collèges viennent en aide à l'œuvre entreprise et permettent aux dévoués organisateurs de bien augurer de l'avenir.

Tout en n'adoptant pas, sans réserve, les prolégomènes et les conclusions de la *Lettre à un catholique* de M Hugues Rebell (Paris, A. Charles, libraire, 1898), nous devons reconnaître que notre distingué compatriote inflige aux consciences altérées par la politique des blâmes sévèrement justes; M. Rebell n'est pas plus tendre pour les démocrates de fraîche date qu'Aristophane ne l'était pour les démagogues; sa dialectique serrée, son style nerveux et précis imposeront le respect à ses adversaires.

M. l'abbé Uzureau dont nous citions récemment l'utile travail sur le collège de Beaupréau, publie un *Tableau de la province d'Anjou* (Angers, Lachèse et Cie, imprimeurs), qui se recommande à tous les curieux de notre histoire régionale. C'est l'extrait concernant l'Anjou, d'un *Tableau de la généralité de Tours, depuis 1762 jusques et y compris 1766.* « L'abon- « dance et la précision des renseignements, la portée économique des ob- « servations » — ainsi s'exprime le savant éditeur — « donnent un intérêt « sérieux à l'enquête dont les résultats subsistent dans le manuscrit au- « jourd'hui publié. L'Administration ecclésiastique, militaire, civile, éco- « nomique et politique des intendants de Tours y est minutieusement « analysée. » Nous retiendrons surtout ce qui concerne les établissements d'instruction publique et les académies, depuis l'Académie « à monter à cheval » jusqu'à l'Académie des sciences d'Angers. « Les étrangers et « principalement les Anglais sont attirés à Angers par la douceur du « climat et les agréments naturels du pays » — Voilà une observation que les graves administrateurs avaient faite et que les fonctionnaires d'aujourd'hui confirmeraient.

La Fraternité, ode (Barbentane, imprimerie Aubanel), nous arrive du fond du Midi et nous fait apprécier le généreux talent de son auteur, un compatriote, un collaborateur de cette *Revue*, M. Bout de Charlemont. C'est à l'Assemblée générale des percepteurs tenue récemment à Marseille que le poète a dit ces beaux vers qui avaient pour but d'exposer à l'assistance l'infortune d'un collègue et de venir en aide à sa famille.

M. Boleslas Matuszewski, photographe de l'empereur de Russie, propose, dans une brochure qu'il nous adresse, la création à Paris d'un Dépôt de Cinématographie historique; ce n'est pas la science qui manque aujourd'hui à l'histoire, c'est l'histoire plutôt qui tendrait à se dérober.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

MM. A. Coutard et F. Badran publient à la librairie de la France scolaire (Clerget, éditeur), deux « pièces à dire » touchantes et gracieuses.

C'est *Avril*, une « chanson » toute printanière et que l'on peut soupirer encore après l'exquis « Avril » de Remi Belleau.

C'est « Une fête au Paradis », un « conte », dont Mlle Reichemberg, en plus d'une réunion, a fait valoir toutes les finesses. Il s'agit de deux vertus : la Bienfaisance et la Reconnaissance qui ne se connaissaient pas avant que la main de Dieu les eût rapprochées l'une de l'autre. De jolis vers soulignent de délicates pensées. O. DE G.

*
* *

Dans l'utile et élégant *Almanach des spectacles* (27e de la collection) que M. Albert Soubies vient de publier chez Flammarion, nous relevons plusieurs pièces de théâtre ou publications théâtrales qui, par les noms des auteurs, quelquefois par les sujets, intéressent nos provinces. Elles sont signées Botrel *(Monsieur l'aumônier)*; Destranges (Etude sur *les Troyens*); l'abbé Dubois (*Loigny et le drapeau du Sacré-Cœur)*; Ch. Livet *(Lexique de la langue de Molière)*; Michaud d'Humiac *(Miss Cherry)*; Strada *(Don Juan)*; L'abbé Luzel *(La Vie de saint Gwenolé)*. — A la veille de la représentation solennelle du *Mystère de saint Gwenolé*, nous aimons à trouver cette dernière mention dans l'excellent manuel de M. Soubies, et nous ne doutons pas que le prochain *Almanach des Spectacles* n'enregistre la fête que la Bretagne lettrée attend impatiemment.

Puisque nous parlons « Mystères », signalons un petit oubli à M. Soubies. Il n'a point cité le *Mystère d'Arthur de Bretagne*, de Mlle B. Villeneufve, qui fut représenté et imprimé à Tréguier, dans le courant de 1897.

A côté de cette omission, qui a son importance, j'ose à peine rappeler à l'érudit auteur qu'il n'a point enregistré, entre Bobino et Ba-ta-clan, certaine revuette qu'un de mes amis et moi risquâmes dans un quartier populaire, au printemps de 1897. — Ceci n'est point une réclame.

O. DE G.

*
* *

Tous les Bibliophiles Bretons connaissent et recherchent deux volumes que décorent de fines gravures sur cuivre à mi-page et qui ont pour titre : *Corps d'observations de la Société d'agriculture de commerce et des arts établie par les Etats de Bretagne.* Ils recueilleront avidement des détails sur la Société elle-même, que la Commission du Commerce des Etats, à l'instigation de Jean-Gabriel Montaudouin et de Vincent de Gournay, fit revêtir de la sanction royale.

M. Louis de Villers, secrétaire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, a pris à tâche de nous renseigner sur cette doyenne des sociétés bretonnes qui naquit et se développa dans la ville des Etats, à Rennes. Un désir très louable de relever l'agriculture qui, depuis les temps lointains de Sully et d'Olivier de Serres, était tombée en désuétude, anima les fondateurs ; entre 1757 et 1772, des mémoires sur les sujets les plus variés, consignés dans le *Corps d'observations*, attestèrent le zèle qui s'était emparé des Bretons, surtout des gentilshommes campagnards pour l'agriculture et le commerce. Quant aux arts, l'industrie en prenait la meilleure part. C'est plaisir que de lire M. Louis de Villers et on se console de n'avoir pu l'entendre. Son érudition alerte, qui se joue au travers de l'*Histoire de la Société d'Agriculture de Commerce et des Arts*, lui a dicté aussi une fine dissertation sur une *Etymologie populaire du nom de la Vilaine*, très flatteuse pour l'amour-propre rennais.

O. DE G.

*
* *

Onze fois consécutives, le Conseil Héraldique de France a publié *son Annuaire* ; le dernier paru n'est pas le moins intéressant. Il accuse les progrès constants de la Société qui comble par de nombreuses adhésions nouvelles les vides creusés par la mort. « Notre Obituaire » suit la liste des membres.

Aucun des articles que renferme l'*Annuaire* de 1898 ne mérite de passer inaperçu. Je citerai, parmi les meilleurs, les *Armoiries des femmes d'après les sceaux*, de M. Boully de Lesdain, *la famille Le Cornu et ses alliances avec la famille de Jeanne d'Arc*, par M. Henry Le Court et un document concernant la famille de M. de Cazenove, si justement cher aux Nantais, publié par le regretté M. Tanuzey de Larroque.

De beaux vers alternent agréablement avec l'utile prose. Plus d'un poète de nos provinces s'honore ainsi du voisinage de MM. Achille Millien et Victor Margueritte et du vicomte de Poli.

Nul n'ignore, en effet, que le fondateur du Conseil héraldique est l'auteur de ces nobles livres de vers : *Pro Deo, Pro rege.* Sa valeur d'historien, sa compétence d'héraldiste sont attestés par une substantielle étude sur *Les Héros de Péronne*, un 2e article sur *Les Croisés de France*, et une piquante monographie de la famille Ciràno où le singulier écrivain, récemment célébré au théâtre, perd ses parchemins de gentilhomme et son panache de Gascon.

Comme les précédents, l'Annuaire du Conseil héraldique se termine par une *Chronique* très complète (histoire au jour le jour de ses membres) et par une copieuse bibliographie de leurs travaux. On ne saurait trop féliciter le vicomte de Poli des soins éclairés, couronnés de succès, qu'il apporte à son œuvre. O. DE GOURCUFF.

*
* *

Je désire, depuis plusieurs mois, parler de l'*Incendie de Rome*, un très beau drame historique que MM Armand Ephraïm et Jean La Rode ont fait éditer chez Ollendorff, désespérant de le faire jouer sur une de nos grandes scènes où il eût paru avec éclat.

En face de Néron, l'effroyable despote païen, qui, selon l'expression d'un poète « fait allumer des hommes », se dresse, dans cette œuvre, l'esclave chrétien, portant la torche vengeresse, la torche, flambeau de l'avenir.

Une action très dramatique, un style nerveux, une reconstitution pittoresque de la société si étrange de la Rome des Césars, auraient dû ouvrir aux auteurs les portes de la Comédie Française ou de l'Odéon ; le succès de *la Martyre* est fait, d'ailleurs, pour les encourager.

O. DE G.

*
* *

L'espace nous manque pour parler aujourd'hui d'un beau volume qui vient de paraître et qui fait grand honneur aux lettres bretonnes. C'est la nouvelle et définitive édition de JULES SIMON, *sa vie, son temps, son œuvre*, par M. Léon Séché.

Nous reviendrons à loisir sur cette étude approfondie d'une noble

existence toute vouée au travail, toute pleine de l'amour de la liberté, de la vérité, de la justice. Ce n'est pas un mince honneur pour M. Léon Séché, qui fut l'ami de Jules Simon, que d'être devenu son meilleur biographe.

Nous n'aurons que des éloges à adresser à l'auteur. Aussi lui ferons-nous tout de suite une petite critique. Pourquoi a-t-il reproduit la bibliographie, fort incomplète et même erronée au point de vue breton, dressée par M. G. Picot? C'est à M. Kerviler, notre impeccable bibliographe, que M. Séché aurait dû demander ce travail. O. DE G.

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1898. — PREMIER SEMESTRE

JANVIER

I. — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées* (suite). — Ch. de la Lande de Calan, 5.

II. — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Lenros* (suite). — Paul Eudel, 15.

III. — *Le* Saint-Paul *des Œuvres de mer, en Islande, 1897*. — P. Giquello, 29.

IV. — Poésie bretonne : Noël Breton, *Kan er Vugulion kent monet d'er hreu à Vethléem*. — Stevan Kerhoret, 45.

V. — *Coin de Bretagne*. — Sylvane, 54.

VI. — Poésie française : *Petit Landry*. — Jean Mérac, 60.

VII. — Notices et comptes-rendus : *En Islande*, notes et impressions, par l'abbé P. Giquello ; *Brimborions*, par Mme M. Dondel du Faouëdic ; *Dictionnaire de la femme*, Encyclopédie. Manuel des connaissances utiles à la femme, par G. Cerfberr et M. V. Ramin ; *Les Exils*, poésies par Abel Letalle ; *Poèmes badins*, par Madeleine Lepine, dessins d'Edmond Rocher ; *Ceux que j'aime*, par la même ; *L'Education du peuple après l'école*, par Gustave Vallat ; *La Nouvelle Revue Rétrospective ; L'Angleterre et les Princes, Les Anglais dans la Méditerranée*, par M. Cottin. O. de Gourcuff. — *Concert de Mlle Carissan*, Audition d'œuvres de MM. Adrien de Carné et O. de Gourcuff. J. le Bouteiller, 73-80.

FÉVRIER

I. — *Jean Kerver*, drame en trois actes en vers.— O. de Gourcuff, 81.

II. — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Legros* (suite). — Paul Eudel, 104.

III. — *Le* Saint-Paul *des Œuvres de mer, en Islande 1897* (suite).— P. Giquello, 117.

IV. — Nouvelles et récits : *Cécilia*. — Auguste de Cornulier, 125.

V. — Légendes versifiées : *Les Follets et les Vieilles Filles* ; *Les Huîtres du Diable ; les Vents* ; *les Sentes de la Vierge ; Monsieur de la Garaye.* — PAUL SÉBILLOT, 139.

VI. — Poésies françaises : *Les deux Ciels, Mistral et Brizeux.* — H. BOUT DE CHARLEMONT, 147.

VII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *La peinture française du IXe siècle à la fin du XVIe siècle*, par Paul Mantz. LÉO LUCAS. — *Les Edens*, par Edmond Rocher ; *La Révolte du Papier timbré ou des Bonnets Rouges en Bretagne en 1675* (études et documents), par M. Jean Lemoine : *La Payse*, par Charles Le Goffic ; *Le dernier des La Rochejacquelein*, par M. Edmond Beraud ; *Quelques salons de Paris au XVIIIe siècle*, par Mary Summer ; *Théâtre Moliéresque et Cornélien* par Emile Blemont ; *Rires et Noises*, par Eugène Roussel ; *Art et Critique*, par M. Charles Fuinel ; *Gesril du Papeu, le Régulus de Quiberon*, par Albert Macé. *Les Étapes du Félibrige ; La Cité d'Art ; Les Bretons et le mouvement artistique parisien.* — O. DE GOURCUFF, 149-160.

MARS

I. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine *(fin)*. — L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON, chan. hon., 161.

II. — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées* (suite). — CH. DE LA LANDE DE CALAN, 177.

III. — *Jean Kerver*, drame en trois actes, en vers. — O. de GOURCUFF, 195.

IV. — *Un patriote breton.* — COMTE DE SAINT-JEAN, 212.

V. — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Legros* (fin). — PAUL EUDEL, 222.

VI. — Poésie bretonne : *El Labourér hag é Vugalé* (*Le Laboureur et ses Enfants*. — STEVAN KERHORET, 229.

VII. — Poésies françaises : *L'Ossuaire.* — JOSEPH ROUSSE, 231.
Credo. — JEAN MÉRAC, 232.

VIII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *La Grève Blanche* (*Simon Le Beaudour*). FRANÇOIS GÉLARD. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie Bretonne*, par René Kerviler. Fascicule 27e (Cond.-Corol.) ; *Le vénérable Michel Le Nobletz*, 1577-1652),

par le vicomte Hypolite Le Gouvello ; *Rivaux*, par Frédéric Berthold ; *Mariage pour rire*, par Émile Blémont ; *Réflexions sur l'Enseignement*, par Albert Trachsel ; *Une Université allemande avant la guerre*, par Durand Morimbeaur ; L'*Œuvre d'ensemble* de Mme Lépine, par M. Edmond Rocher ; *Expositions des artistes bretons*. — O. DE GOURCUFF, 233-240.

AVRIL

I. — *Etudes d'Histoire de Bretagne : Carhaix, son passé, ses châteaux célèbres et ses anciens monastères*. — Ctesse DU LAZ, 241.

II. — *Une Enquête sur la langue bretonne*. — A. DE LA VILLERABEL, chan. hon. de Saint-Brieuc, 265.

III. — *Jean Kerver*, drame en trois actes, en vers. (fin) — O. DE GOURCUFF, 272.

IV. — *La Légende de Saint-Yves*. — PAUL SÉBILLOT, 284.

V. — *Pages retrouvées*. — GETTE DE LA SAUDRAYE, 291.

VI. — *Le Gui des chênes*. — MARC DAUBRIVE, 299.

VII — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : Jean Marbeuf, *La Délivrance*, drame en vers en cinq actes. JOSEPH ROUSSE. — *Histoire de Bretagne*, par Arthur Le Moyne de la Borderie, membre de l'Institut, t. II ; *Récits de Bretagne*, par M. l'abbé Guillotin de Corson ; *Choix de poèmes*, suivi de plusieurs nouvelles en prose d'Hippolyte Lucas, avec une notice littéraire par Léo Lucas ; Romans : *Terre promise*, par E. Morel ; *La Crise virile*, par A. Juhellé ; *Josephin*, par Mme B. Sari-Flégier ; le *Manoir de Roch'Glass*, par Mme de Harscoët ; *Deux Sones*, par Pierre Laurent et Henry de la Bunelaye ; Deux brochures sur l'enseignement : le *Collège Chaptal de Paris*, par M. Gaston Cadoux, le *Collège de Beaupréau*, par M. l'abbé Uzureau ; *Histoire de la musique*, par Albert Soubies ; *Poètes*, O. DE GOURCUFF ; la *Revue Nantaise*, RENÉ BLANCHARD, 300.

VIII. — Nécrologie : *M. Adrien Oudin*, 313.

IX. — *Chronique de la Société des Bibliophiles Bretons*, 314.

MAI

I. — *Histoire de M. le recteur Peronic précédée de quelques observations sur le vandalisme et le contre-vandalisme en Bretagne en 1897*. — ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, 321.

II. — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées* (suite). — CH. DE LA LANDE DE CALAN, 330

III. — *Le Bassin de Goulaine.* — LÉON MAÎTRE, 346.

IV. — *Sainte-Anne pendant la Révolution.* — ABBÉ GUILLOUX, 369.

V. — POÉSIES FRANÇAISES : *Au Foyer breton.* — MAURICE LE DAULT, 386. *L'isolement de Chateaubriand.* — DOMINIQUE CAILLÉ, 390.

VI. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Le Tabernacle,* par M. l'abbé Marbeuf. Bon GAËTAN DE WISMES. — *Saint-Julien-de-Concelles,* histoire d'une paroisse bretonne avant et depuis 1789, par le R. P. Pétard ; *Déterminisme et Responsabilité,* par A. Hamon ; *Théâtre en liberté,* de Victor Hugo (édition définitive d'après les manuscrits originaux) ; *Salomé,* poème dramatique en trois parties, par Joseph de Pesquidoux ; Romans : *l'Amie suprême,* de M. Victor Debay, *Jobard,* du Vte de Colleville ; *Histoire de la musique russe,* par A. Soubies ; *l'abbé Jean-Marie de la Mennais, ses grandes idées et ses grandes œuvres,* par E. Herpin. O. DE GOURCUFF, 391.

VII. — *Fêtes bretonnes,* 399.

JUIN

I. — *Le Bassin de Goulaine* (suite). — LÉON MAÎTRE, 401.

II. — *Etudes d'histoire de Bretagne : Carhaix, son passé, ses châteaux célèbres et ses anciens monastères* (suite). — Ctesse DU LAZ, 417.

III. — *Variétés historiques : Les émigrés Bretons réfugiés à Bath, en Angleterre pendant la Révolution.* — CHARLES ROBERT, de l'Oratoire de Rennes, 427.

IV. — *Documents inédits : Une exponse en 1764,* publiée par M. O. MARTIN, 435.

V. — *Justice,* pièce en 4 tableaux. — Ctesse OLGA, 438.

VI. — POÉSIE BRETONNE : *Huanadeu* (*Soupirs*). — PIERRE LAURENT, 448.

VII. — POÉSIE FRANÇAISE : *Les Dames en peine.* — PAUL SÉBILLOT, 451.

VIII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Jean Kerver,* drame en trois actes en vers, d'Olivier de Gourcuff. FRANÇOIS GELARD. - *Maison de la Goublaye en Bretagne.* Vte L. URVOY DE PORTZAMPARC. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne,* de René Kerviler, fasc. 28e (Corol-Couët) ; *La Bretagne et le duc d'Ai-*

guillon (1743-1770), par Marcel Marion ; *Alphonse Guérin, sa vie, ses œuvres*, par M. Orieulx de la Porte ; *Essai sur l'administration des provinces sénatoriales sous l'Empire romain*, par Cyprien Halgan, docteur en droit ; *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, par l'abbé Guillotin de Corson (2e série) ; *Au fil de l'eau*, par Antonia Bossu ; *Eugène Poitier et son œuvre*, par Ernest Museux ; *L'Œuvre de L.-A. Bourgault-Ducoudray*, par Gringoire ; *Brocéliande*, légende dramatique en trois actes et en vers par Marc Daubrive ; *Histoire de la musique*, par Albert Soubies (Hongrie) ; Brochures : *Un mari breton en voyage*, par Saulnier ; la *Chronique* des Frères de Ploërmel ; l'Association bretonne et la propagation du celtique armoricain ; *Lettre à un catholique*, de M. Hugues Rebell ; *Tableau de la province d'Anjou*, de M. l'abbé Uzureau : *La Fraternité*, de M. Bout de Charlemont ; M. Boleslas Matuszewski et le dépôt de cinématographie historique ; *Avril, Une Fête au Paradis*, par MM. A. Coutard et F. Badran ; *L'Almanach des spectacles* ; *Corps d'observations de la Société d'agriculture de commerce et des arts établie par les Etats de Bretagne*, l'*Annuaire* du conseil héraldique de France, l'*Incendie de Rome*, par MM. Ephraïm et La Rode ; *Jules Simon*, par M. Léon Séché. O. DE GOURCUFF. p. 455-477.

IX — Tables du premier semestre 1898, 478.

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU 1er SEMESTRE DE L'ANNÉE 1898

ÉTUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

La Bretagne sous le maréchal d'Estrées (suite), par Ch. de la Lande de Calan, p. 5-14, 177-194, 330-345.

Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (fin), par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 161-177.

Carhaix, son passé, ses châteaux célèbres, et ses anciens monastères, par Mme la comtesse du Laz, p. 241-264. 417-426.

VARIÉTÉS HISTORIQUES BRETONNES

Histoire de M. le recteur Peronic, précédée de quelques observations sur le vandalisme et le contre-vandalisme en Bretagne en 1897, par M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut, p. 321-329.

Sainte-Anne pendant la Révolution, par M. l'abbé Guilloux, p. 369-385.

Les émigrés Bretons réfugiés à Bath pendant la Révolution, par M. Ch. Robert, p. 427-434.

ARCHÉOLOGIE BRETONNE

Le Bassin de Goulaine, par M. Léon Maître, p. 346-368, 401-416.

LINGUISTIQUE BRETONNE

Une enquête sur la langue bretonne, par M. A. de la Villerabel, p. 265-271.

BIOGRAPHIE BRETONNE. NÉCROLOGIE

Poètes Bretons inconnus; Alexandre Legros, par M. Paul Eudel, p. 15-28, 104-116, 222-228.

M. Adrien Oudin, p. 313.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Une exponse en 1764, publiée par M. O. Martin, p. 435-437.

MÉLANGES

Le Saint-Paul des œuvres de mer en Islande, 1897, par M. P. Giquello, p. 29-44, 117-124.

Coins de Bretagne, par Sylvanne, p. 54-59.

Concert de Mlle Carissan, audition d'œuvres de MM. A. de Carné et O. de Gourcuff, par M J. Le Bouteillier, p. 78-80.

Un patriote Breton, par M. le comte de Saint-Jean, p. 212-221.

Exposition des artistes Bretons, p. 240.

Fêtes Bretonnes, p. 399-400.

POÉSIES BRETONNES

Noëls Bretons : Kan er Vugulion kénl monet d'er hreu a Vethléem, par M. Stévan Kerhoret, p. 45-53.

El labourér hag é vugalé, fable bretonne, par M. Stévan Kerhoret, p. 229-230.

Sône, par M. Pierre Laurent, p. 448-450.

POÉSIES FRANÇAISES

Petit Landry, par M. Jean Meyrac, p. 60-72.

Jean Kerver, drame en 3 actes en vers, par M. O. de Gourcuff, p. 81-103, 195-211, 272-283.

Les deux ciels, Mistral et Brizeux, par M. H. Bout de Charlemont, p. 147-148.

Légendes Bretonnes en vers français, par M. Paul Sébillot, p. 139-146, 284-290, 451-454.

L'Ossuaire, par M. Joseph Rousse, p. 231.

Credo, par M. Jean Meyrac, p. 232.

Le Gui des Chênes, par M. Marc Daubrive, p. 299.

Au Foyer breton, par M. Maurice Le Dault, p. 386-389.

L'Isolement de Chateaubriand, par M. Dominique Caillé, p. 390.

Justice, pièce en 4 tableaux, par la comtesse Olga, 438-447.

NOUVELLES ET RECITS

Cécilia, par M. Auguste de Cornullier, p. 125-138.
Pages retrouvées, par Mlle Gette de la Saudraye, p. 291-298.

COMPTES-RENDUS DE LIVRES

En Islande, de M. l'abbé Giquello ; *Brimborions*, de Mme Dondel du Faouëdic ; *Dictionnaire de la Femme*, de MM. Cerfberr et Ramin ; *Les Exils*, de M. A. Letalle ; *Poèmes badins*, *Ceux que j'aime*, de Mme Madeleine Lépine ; *L'éducation du peuple après l'école*, de M. G. Vallat ; *L'Angleterre et les Princes*, *les Anglais dans la Méditerranée*, de M. Cottin, par M. O de Gourcuff, p. 73-78.

La Peinture française du IXe siècle, à la fin du XVIe, de M. Paul Mantz, par M Léo Lucas, p. 149-150.

Les Edens, de M. E. Rocher ; *La révolte du papier timbré ou des Bonnets rouges en Bretagne*, de M. J. Lemoine ; *La Payse*, de M. Ch. Le Goffic ; *Le dernier des Larochejacquelin*, de M. E. Béraud ; *Quelques salons de Pari au XVIIIe siècle*, de Mme Mary Summer ; *Théâtre Molièresque et Cornélien*. de M. E. Blémont ; *Rires et Noises*, de M. E. Roussel ; *Art et Critique*, de M. Ch. Fuinel ; *Gesril du Papeux*, *le Régulus de Quiberon*, de M. A. Macé ; *Les Etapes du Félibrige*, de M. Coffinières ; *La Cité d'art*, par M. O. de Gourcuff, p. 150-159.

La Grêve blanche, de M. Simon Le Beaudour, par M. François Gélard, p. 233-235.

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, de M. René Kerviler, fascicule 27e ; *Le vénérable Michel Le Nobletz*, de M. le Vte H. Le Gouvello; *Rivaux*, de M. F. Berthold ; *Mariage pour rire*, de M. E. Blémont ; *Réflexions sur l'enseignement*, de M. A. Trachsel ; *Une Université allemande avant la guerre*, de M. Durand-Morimbeau ; *L'Œuvre d'ensemble de Mme Lépine*, de M. E. Rocher, par M. O. de Gourcuff, p. 235-240.

La Délivrance, de M. Jean Marbeuf, par M. Joseph Rousse, p. 300-301.

Histoire de Bretagne, de M. Arthur de la Borderie, tome II ; *Récits de Bretagne*, de M. l'abbé Guillotin de Corson ;

Choix de poésies et nouvelles en prose d'Hipolyte Lucas ; *Terre promise*, de M. E. Morel ; *La Crise Virile*, de M. A. Juhellé; *Joséphin*, de Mme Sari-Flégier ; *Le Manoir de Roch'glass*, de Mme de Harscoët ; *Deux Sônes*, de MM. P. Laurent et H de la Brunelaye; *Le collège Chaptal de Paris*, de M. Gaston Cadoux ; *Le collège de Beaupréau*, de M. l'abbé Uzu-

reau ; l'*Histoire de la musique en Portugal* de M. A. Soubies ; *Deux Poètes*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 301-310.

La Revue Nantaise, par M. René Blanchard, p. 310-312.

Le Tabernacle, de M. l'abbé Marbeuf, par M. le baron Gaëtan de Wismes, p. 391-392.

Saint-Julien de Concelles du R. P. Pétard ; *Déterminisme et Responsabilité* de M. A. Hamon ; *Théâtre en Liberté* de M. V. Hugo ; *Salomé*, de M. J. de Pesquidoux ; *L'amie suprême*, de M. V. Debay ; *Jobard*, de M. le vicomte de Colleville ; *Histoire de la musique Russe*, de M. A. Soubies, l'abbé Jean-Marie de la Mennais de M. E. Herpin par M. O de Gourcuff, p. 392-398.

Jean Kerver, de M. O. de Gourcuff, par M. F. Gérard ; p. 455-459.

La Maison de la Goublaye, par M. le vicomte Urvoy de Portzamparc, p. 459-461.

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, de M. René Kerviler. 28e fascicule ; *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, de M. Marcel Marion *Alphonse Guérin*, de M. Orieulx de la Porte, *Essai sur l'administration des provinces sénatoriales sous l'empire romain*, de M. Cyprien Halgan ; *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, de M. l'abbé Guillotin de Corson ; *Au fil de l'eau*, de Mme Antonia Bossu ; *Eugène Pottier et son œuvre*, de M. Ernest Museux ; l'*Œuvre de L. A. Bourgault-Ducoudray*, de Gringoire ; *Brocéliande*, de M. Marc Daubrive ; *Histoire de la musique, Hongrie*, de M. Albert Soubies. *Brochures : Un mari breton en voyage*, de M. V. Saulnier ; *Lettre à un catholique*, de M. Hugues Rebell. *Tableau de la province d'Anjou*, de M. l'abbé Uzureau, *la Fraternité*, de M. Bout de Charlemont ; *Almanach des spectacles*, *Annuaire du Conseil héraldique de France*, l'*Incendie de Rome*, de MM. Ephraïm et Jean La Rode, *Jules Simon*, de M. Léon Séché, p. 461-477.

Chronique de la Société des Bibliophiles Bretons, p. 314-320.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Bibliophiles Bretons (Chronique des), p. 314-320.

Blanchard (René). — *La Revue Nantaise*, p. 310-312.

Borderie (Arthur de la). — *Histoire de M. le recteur Péronic*, p. 321-329.

Bout de Charlemont (H.). — *Les deux Ciels*, p. 147-148.

Caillé (Dominique). — *L'Isolement de Chateaubriand* (sonnet), p. 390.

Calan (de Lalande de). — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées*, p. 5-14, 177-194, 330-345.

Cornulier (Auguste de). — *Cécilia*, p 125-138.

Daubrive (Marc). — *Le Gui des chênes*, p. 299.

Eudel (Paul). — *Alexandre Legros*, p. 15-28, 104-116-222-228.

Gelard (François) — *La Grève blanche*, de M. S. Le Beaudour, p. 233-235. — *Jean Kérver*, de M. O. de Gourcuff, p. 455-459.

Gette de la Saudraye. — *Pages retrouvées*, p. 291-298.

Giquello (P.). — *Le Saint-Paul des Œuvres de mer*, p. 29-44, 117-124.

Gourcuff (Olivier de). — *Jean Kerver*, drame en vers, p. 81-103, 195-211, 272-283. — Comptes-rendus de livres, p. 72-78, 150-160, 235-240, 301-310, 392-398, 461-477.

Guillotin de Corson (l'abbé). — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, p. 161-176.

Guilloux (abbé). — *Sainte-Anne pendant la Révolution*, p. 369-385.

Laz (Comtesse du). — *Carhaix*, p. 241-264, 417-426.

Laurent (Pierre). — *Sône*, p. 448-450.

Le Bouteillier (J.). — *Concert de Mlle Carissan*, p. 78-80.

Le Dault (Maurice). — *Au Foyer Breton*, p. 386-389.

Lucas (Léo). — *La Peinture Française*, de M. P. Mantz, p. 149-150.

Maître (Léon). — *Le Bassin de Goulaine*, p. 346-368, 401-416.

Martin (O.). — *Une Exponse en 1764*, p. 435-437.

Merac (Jean). — *Petit Landry*, p. 60-72 ; *Credo*, p. 232.

Olga (Cesse). — *Justice*, pièce en 4 tableaux, p. 438-447.

ROBERT (Charles). — *Les Emigrés Bretons réfugiés à Batz*, p. 427-434.

ROUSSE (Joseph). — *L'Ossuaire*, p. 231 ; *La Délivrance*, de M. J. Marbeuf, p. 300-301.

SÉBILLOT (Paul). — *Légendes Bretonnes versifiées*, p. 139-146, 284-290. 451-454.

STÉVAN KERHORET. *Noëls Bretons*, p. 45-53 ; *Fables Bretonnes*, p. 229-230.

SAINT-JEAN (comte de). — *Un patriote Breton*, p. 212-221.

SYLVANE. — *Coins de Bretagne*, p. 54-59.

URVOY DE PORTZAMPARC. — *Le Manoir de la Goublaye*, p. 459-461.

VILLERABEL (A. de la). *Une enquête sur la langue Bretonne*, p. 265-271.

WISMES (baron Gaëtan de). — *Le Tabernacle*, de M. l'abbé Marbeuf. p. 391-392.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place de Lices.

REVUE

DE

BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction et l'Administration à M. OLIVIER DE GOURCUFF, 11 bis, rue Faraday, à Paris, ou à M. R. BLANCHARD, 1, rue Royale, à Nantes.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

QUARANTE-DEUXIEME ANNÉE

REVUE DE BRETAGNE DE VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XX

1re Livraison. — Juillet 1898

PARIS ET NANTES

1898

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 11bis, rue Faraday, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes.

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Par M. DE LA BORDERIE

Membre de l'Institut (IIe volume)

« Salut, Père de la Patrie, salut Roi Nominoë » ! C'est par cet hommage ou plutôt cette invocation solennelle que s'ouvre le second volume de l'*Histoire de Bretagne*, et alors apparaît l'imposante figure qui domine toute cette période. Pendant huit siècles, le sol breton conquis par les Romains, ruiné par les invasions barbares, repeuplé par les émigrations bretonnes, pacifiquement conquis par les saints venus d'outremer, a vu tous ces divers éléments se succéder puis se fondre ensuite sous la domination franke et former une nation à part, à part par le caractère, l'énergie et la ténacité.

Maintenant tout est prêt, et les héros vont apparaître, dont la forte main mettra en ordre ce chaos. Le bienfait d'une autorité unique et suprême et d'une monarchie respectée apaisera les rivalités et les luttes intérieures pendant lesquelles un État ne peut se constituer dans son indépendance, s'affaiblit et se ruine.

Nominoë, le fondateur de l'indépendance bretonne, le génie dont la main si ferme et la volonté si sûre a fait, il y a mille ans, la Bretagne telle qu'elle est encore, qui a pu triompher des forces de l'empire frank, assurer la défense des frontières de son royaume, et organiser sa victoire, Nominoë n'a pas un monument, pas une statue dans le pays qu'il a illustré, et quand nos rues et nos places sont ornées des noms les plus vulgaires et les plus inconnus, je ne sais si une seule de nos villes, petites ou grandes, a conservé quelque part celui de ce grand roi.

Ce monument est élevé maintenant ; le héros devait passionner M. de la Borderie dont l'âme bretonne déborde de reconnaissance pour ce père de la patrie ; avec quelle érudition le suit-il dans ses

diverses campagnes pour en fixer les dates et les faits, quelle flamme communicative court et circule dans tout le récit dramatique de cette noble vie, et dans l'histoire de ce glorieux règne! Nominoë a tenu ses serments : lieutenant de l'empereur, il ne soulève la Bretagne que lorsque les fils eux-mêmes de Louis le Débonnaire, ne voulant pas reconnaître le testament de leur père, se disputent et se battent entr'eux ; il trouve légitime alors d'enlever son pays aux faibles mains qui n'ont su ni le défendre, ni le conserver. Il ne craint pas de se mesurer avec Charles le Chauve, ce qui apprendra en passant, à beaucoup de Rennais qui l'ignorent certainement, les différents séjours à Rennes de ce pauvre empereur qui nous semble si haut, et si loin.

Une fois vainqueur, Nominoë sent qu'il doit s'appuyer sur une autorité plus haute encore que la sienne et plus incontestée. Il demande la consécration de l'Eglise, et obtient du pape le cercle d'or, symbole du pouvoir suprême. Puis avec le grand sens politique d'un génie organisateur qui veut être maître chez lui, il refuse de reconnaître une métropole désormais étrangère et essaie la fondation de l'archevêché de Dol pour laquelle il lutte sans succès parce qu'il l'avait peut-être essayée sans trop de ménagements. Enfin, par la fondation de l'abbaye de Redon, il ferme la frontière, d'un côté faible, pose une sentinelle vigilante pour empêcher l'invasion étrangère, et se montre un aussi habile administrateur que grand guerrier.

Une partie des évêques, restés franks d'origine et de cœur, lui est hostile. Je n'oserais pas dire que, providentiellement pour la Bretagne, ils se sont trouvés simoniaques et indignes. Mais enfin, il faut bien l'admettre, puisque saint Convoïon en témoigne, et que l'autorité suprême de Rome leur donna tort. Nominoë triomphe là comme ailleurs. Il rencontre cependant dans Actard, évêque de Nantes, d'origine franke, un redoutable adversaire. Actard se remue, court de concile en concile, vole jusqu'aux pieds du pape, s'ingénie de toutes façons pour contrecarrer les projets bretons de Nominoë.

Il trouvait peut-être que le temps n'était pas encore venu de déclarer légitime un pouvoir qu'il regardait comme révolutionnaire, et ne s'apaisa qu'après une longue lutte soutenue sous le succes-

seur de Nominoë, et lorsque devenu archevêque de Tours, l'âge et peut-être l'ambition satisfaite eurent calmé ses ardeurs.

M. de la Borderie en bon Breton, n'est pas tendre pour Actard, ni pour ceux qui le soutinrent ou l'écoutèrent. Et, comme il excelle à tracer des portraits, tout cela est si vivant, si mouvementé, si différent des quelques lignes pâles et froides de nos anciennes histoires, que les événements semblent contemporains. Nous nous impatientons aussi contre Actard, contre les obstacles apportés à l'érection de l'archevêché breton que l'on nous a donné au bout de mille ans, quand bien d'autres ont été plus favorisés que nous ; et nous écrions, comme je l'ai entendu dire avec sa rondeur juvénile à propos du premier volume de cette histoire, à l'un des hommes les plus éminents de Bretagne par le talent et le caractère, et dont la brillante carrière polititique se continue au milieu du respect universel ; « Mais il me semble que j'ai vécu avec saint Samson ! » — Il me semble aussi que je lis les journaux de l'an 850 et que je suis les péripéties de ces débats, jour par jour, en attendant fiévreusement les nouvelles du lendemain !

Pour augmenter le charme de ce livre, où l'entrain qui déborde attire une foule de lecteurs devant lesquels sans peine et sans fatigue se déroule l'histoire de notre pays, l'auteur a eu l'heureuse idée d'appeler la poésie à son aide, et, voulant achever de peindre le caractère de son héros, il a été bien inspiré de nous citer la ballade du *Tribut de Nominoë*, que Georges Sand, un bon juge, trouvait digne de l'Illiade. Le public qui, malheureusement lit si peu, mis en goût par ce morceau admirable, ira dans le *Barzas-Breiz* chercher et goûter les poésies nationales qui devraient être dans toutes les bouches, apprises par cœur dans tous les collèges au lieu de mille choses inutiles et ennuyeuses, et chantées à tous les foyers.

II

Les fondateurs ont souvent la main rude. Il le faut bien pour respecter une autorité nouvelle. Après Romulus, nos souvenirs d'enfance nous rappellent le nom classique du sage Numa, législa-

teur et pacificateur. — Les mêmes causes amènent les mêmes résultats. En Bretagne, après le court règne d'Erispoë, fils de Nominoë, nous rencontrons la grande figure de Salomon le justicier, le politique dont le rôle doit être d'affermir le trône, de faire observer les lois, de terminer la lutte de Nominoë contre les évêques rebelles, et dont la renommée légendaire a franchi les bornes de la Bretagne, pour remplir de son grand nom, même les chansons de geste du nord de la France.

Ce règne nous montre d'émouvants contrastes. Il aurait pu servir jadis de matière aux plus sombres récits. On y retrouve les dramatiques horreurs des tragédies antiques. Elles eussent représenté le prince, arrivant au trône par le meurtre de son souverain et allié ; montrant, après, les plus nobles qualités, mais portant toujours au cœur le remords de son crime, essayant de l'expier par des repentirs trop tardifs, et poursuivi par Némésis et les Furies, se réfugiant dans le temple pour échapper aux coups des enfants du prince assassiné, sans que les autels sacrés, qu'il embrasse, puissent le protéger mieux que ceux qu'embrassait aussi sa victime et lui éviter le destin vengeur qui l'attend. Bien plus, par le plus étonnant des contrastes, ayant régné avec tant de gloire, nous dirons même tant de vertus, que la reconnaissance populaire, transformant l'expiation en martyre, en a fait un saint ! M. de la Borderie a peint un portrait achevé de cette extraordinaire figure, qui, à cette époque reculée ajoutait à ses qualités brillantes l'âme d'un artiste et les royales splendeurs d un grand prince. Il avait porté au milieu des forêts de notre Haute-Bretagne le luxe de sa cour, et dans ce pays de Gaël assez déshérité aujourd'hui, redevenu assez sauvage, entassait les trésors et les magnificences de son temps. La vie s'est retirée de ces lieux où jadis retentissait le bruit des chasses royales, des allées et venues des comtes, des évêques qui l'entouraient, de l'animation de sa cour, et on semble prendre à tâche d'en détruire les derniers souvenirs.

Du château de Salomon on aurait peine à retrouver les traces : y voit-on encore quelques pans de murs ? C'est le temps qui a fait son œuvre. Mais l'église fondée et enrichie par lui avec une si magnifique libéralité existait encore en partie, les tombes royales

n'avaient pas été violées ; d'une architecture fruste et barbare, il est vrai, quelques parties étaient un témoin presque unique de l'architecture bretonne au IXe siècle. Tout a été détruit avec une sereine et placide indifférence ; longtemps avant qu'une opiniâtre ignorance n'eut résolu sa destruction, j'avais vu éteindre de la chaux dans la crypte on avait peut être reposé quelque temps saint Convoïon, et où dormaient encore Salomon, roi, et la reine Guembret !

Toute cette période de l'histoire bretonne est fertile en héros ; nous les voyons vivre, s'agiter dans une suite de tableaux où chaque figure se détache d'une manière lumineuse, avec la physionomie propre, son caractère, ses passions. Quoi de plus émouvant que la lutte qui suivit la mort de Salomon, entre Pascweten et Gurvant ? Quoi de plus héroïque que la mort de ce dernier dont la bravoure et l'audace sont dignes d'un héros d'Homère ? Presque seul contre une armée de Normands il imite en les égalant, les exploits légendaires de la chevalerie et de Roland à Roncevaux, et enfin, mourant, se fait porter en litière devant son armée, pour recevoir les premiers coups, par sa seule présence remporter sa dernière victoire et mourir en triomphant ! Ce glorieux fait d'armes s'est passé sous les murs de Rennes et combien oublié maintenant ! Si une intelligente initiative n'avait pas fait donner à l'une de nos rues nouvelles le nom de Gurvant, quel souvenir resterait-il de celui qui repoussa les Normands sous les murs de cette ville où personne ne connaît plus son histoire. Ah ! Messieurs les professeurs de collège, je ne sais plus trop ce que vous donnez aujourd'hui, en sujets de composition française. Mais lisez ce morceau, cette mort de Gurvant, et soyez en sûrs, rien ne sera plus utile à vos élèves pour échauffer leur âme, et tirer de ces jeunes cœurs les enthousiasmes patriotiques et les éloquentes paroles que vous cherchez à en faire jaillir !

L'histoire de Bretagne est très mouvementée pendant ces deux siècles, et cependant il nous est resté bien peu de documents pour l'écrire. Il faut le grand talent de l'historien pour se débrouiller si clairement au milieu des textes si rares et si confus. D'autant plus que nous arrivons à une époque d'épouvantables désastres où les

invasions normandes ruinent complètement notre infortuné pays,

La dévastation fut telle que sauf quelques misérables colons, trop pauvres pour fuir, et qui restèrent pour cultiver le sol dévasté, toute la population émigra. Alors commença cet exode universel où les moines se réunissaient en troupes, emportant les trésors de leurs églises. Le principal était toujours les corps de leurs saints : et avec ce précieux fardeau ils allaient se réfugier dans tous les coins de la France, pour y fonder de nouvelles colonies dont les souvenirs affaiblis se rencontrent encore sur la route aux points où ils stationnèrent, et dans nos provinces les plus lointaines. C'est depuis cette époque que nos vieux saints nationaux se sont faits une nouvelle patrie à Corbeil, à Montreuil-sur-Mer, dans le Berry, à Orléans, etc... Leurs reliques y sont restées en partie : notre saint Lunaire est à Beaumont-sur-Oise, dit-on. Mais quand sur l'instigation de M. de la Borderie j'y ai été pour m'informer de son sort, le curé de cette ville,grand personnage, me parut plus occupé de sa gloire que de celle de mon saint breton, m'entretint longuement des réparations qu'il avait faites à son église, et pas du tout de saint Lunaire près duquel, malgré mes instances, je ne pus avoir accès : ces quelques vieux reliquaires inconnus, étant, dit-il, conservés... au grenier.

C'est une terrible époque que celle-là. Un silence de mort règne sur notre pauvre Bretagne. Ce silence n'est troublé que par des révoltes passagères d'un peuple poussé à bout, mais bien vite écrasées :

Citons sur ce sujet les paroles éloquentes de l'auteur : « Voici « devant nous la Bretagne morte, abandonnée du ciel et de la « terre, de Dieu et des hommes. Son sépulcre même est vide ; ses « fils vivants ont émigré aux plages étrangères, aux contrées loin- « taines. Ses vieux saints, les fondateurs de sa nationalité terrestre, « et ses protecteurs célestes, l'ont délaissée.

« A la fête du grand archange, à la Saint-Michel 931 elle a fait « pour revivre un grand effort. De son cercueil elle s'est levée « droite et terrible, elle a écrasé ses oppresseurs. Mais d'autres sont « venus plus nombreux qui l'ont terrassée et qui ont scellé sur elle « la pierre de la tombe. Maintenant c'est fini : son sol n'a d'habi- « tants que des hordes normandes, retranchées çà et là dans leurs

« lignes fortifiées. Partout ailleurs le désert, le silence, la ruine, la « mort. »

« Cependant du fond de cette tombe sort un gémissement. Là-« bas dans les ruines de Landevennec on voit des ombres errer... »

Après ce lugubre tableau, et cette dernière phrase il semble que l'on voit une petite lueur se rallumer dans les ténèbres...

Mais de quelles vives couleurs l'historien sait composer ses tableaux ? Ne voyez-vous pas qu'il ressent dans son cœur, le martyre de son pays !

D'où viendra le salut ? Encore de ces moines si dédaignés si attaqués aujourd'hui. Déjà en la personne de l'évêque Faucher de Nantes on les avait vus, rebâtir, fortifier leurs villes, enflammer le courage des défenseurs. Voici venir maintenant un autre Gildas, un autre Jérémie, dont les chants enflammés d'une poésie lugubre jettent aux échos de son pays d'éloquentes lamentations.

Arrêtons-nous un peu devant la figure de ce Jean, abbé de Landevennec. Dom Lobineau le mentionne en une ligne ; dans dom Morice on lit cette même ligne recopiée : mais de son rôle et de cette poésie inspirée par lui, et conservée dans le Cartulaire de Landevennec pas un mot. M. de la Borderie le ressuscite, l'anime et en fait une des plus sympathiques figures de cette histoire.

Donc, cet abbé de Landevennec réfugié à Montreuil, voyant le désastre de son pays, cherchait ce sauveur, que tous les peuples malheureux cherchent obstinément et parfois contre toute espérance. Heureux quand ce peuple sent près de lui un jeune prince en qui sommeillent les qualités d'un héros ! Jean savait qu'un descendant d'Alain le Grand avait émigré en Angleterre. Il retourne en secret à Landevennec, étudie l'opinion du pays, prépare tout en silence, et commence enfin l'action. Alain Barbe Torte était un de ces héros prédestiné à sauver son pays : préparé par une éducation forte et virile, robuste et énergique, prévenu par l'abbé Jean, il débarque en Bretagne avec une troupe fournie par le roi anglais son parent et les Bretons qui l'attendent, attaque et défait en deux ou trois rencontres les Normands surpris, et M. de la Borderie qui a certainement parcouru dans tous les sens le sol de la Bretagne, et en connaît tous les recoins, comme il n'en n'ignore pas un de ceux

de son histoire, ne manque pas de nous signaler les restes encore visibles du camp des Normands à Castel Auffret ; comme il nous a signalé toutes les précieuses croix de cette époque, existantes encore malgré la révolution et l'administration des cantonniers, comme il a identifié ce précieux évangéliaire du Xe siècle porté à Tongres en Belgique lors de l'exode dont nous avons parlé, légué par le prêtre Gleuhitr à l'église de Saint-Bern en l'évêché de Saint-Machute, à la grande perplexité des plus savants archéologues du pays qui ne retrouvaient ni Saint-Malo dans l'évêché de Saint-Machut, ni Saint-Pern dans l'abbaye de Saint-Bern, et y perdaient leur latin.

Rien n'ajoute plus d'intérêt à l'histoire que la description exacte de tous ces souvenirs archéologiques bien trop souvent méconnus, mais qui, décrits avec soin, rappellent à ceuxdu voisinage les grands événements accomplis dans les paisibles champs qu'ils labourent aujourd'hui.

Les Normands s'étaient concentrés à Nantes, leur principale forteresse, où la Loire leur permettait d'arriver facilement et de s'enfuir de même quand ils n'étaient pas les plus forts.

Alain Barbe Torte les chasse de cette dernière ville, et là encore se place une scène pleine de grandeur et de majesté. — Le vainqueur veut rendre grâces à Dieu de son triomphe : pour entrer dans la cathédrale de Nantes, il est obligé de se frayer avec son épée, un passage entre les ronces et les épines, tant elle était ruinée par les Normands. Il consacre à la Croix ses armes et son pays ; cette consécration de la Bretagne à Dieu a tenu bon, et le peuple breton en conserve encore, Dieu merci ! l'énergique et très noble empreinte !

C'est la continuation, en un acte solennel, du pieux langage d'Alain le Grand qui écrivait dans ses diplômes officiels : « Moi, Alain, par la grâce de Dieu chef des Bretons, sentant mon cœur et ma chair tressaillir au nom du Dieu vivant, je veux acheter la gloire des saints par le dévouement de ma foi, la sincérité de mon âme et mon grand amour pour Dieu ! »

Ce sont de belles figures que celles de nos premiers souverains bretons.

La bataille de Trans (où se trouve encore un champ nommé le Dolent (939) vint enfin compléter la gloire de Barbe Torte, et délivrer la Bretagne.

III

Après cette expulsion définitive des envahisseurs, et le triomphe de la maison de Rennes, plus nationale que la maison de Nantes trop inféodée aux comtes d'Anjou s'ouvre la deuxième période de notre histoire.

« L'ère des commencements, des tâtonnements, des mélanges « de races, de la formation laborieuse et de la nation et du terri- « toire, l'ère des grandes épreuves qui remettent à chaque instant « la vie et l'indépendance nationale, cette ère est close pour la « Bretagne par l'expulsion des envahisseurs normands. Désormais, « dans le monde politique du moyen-âge, la Bretagne a une place, « une existence régulière, admise par tous et qui ne sera plus con- « testée. »

Mais alors un profond changement se fait dans les institutions bretonnes ; les émigrés rentrés ayant vécu vingt ans en France et en Angleterre, font céder peu à peu l'antique régime celto-breton quasi patriarcal. au régime de la féodalité territoriale, héréditaire, imité des institutions françaises. De plus les Bretons comprennent que pour défendre leur sol natal, il faut une union non pas temporaire, changeant de point d'appui d'après les intérêts de famille et de race, mais un corps politique permanent soumis à un chef, et désormais « on pourra lutter en Bretagne pour s'emparer de l'autorité suprême, non pour la détruire. » Il y a donc un changement profond dans les institutions du pays.

Pour ne pas couper notre esquisse et la suite des événements, nous n'avons pas parlé de l'important chapitre où l'historien a réuni tout ce que la science a pu découvrir de documents sur ces premières institutions civiles de la Bretagne au IXe siècle, l'état des personnes, la hiérarchie politique, la royauté bretonne et ses compléments, les jugements et leur forme, les relations des comtes de Bretagne avec le chef suprême ; enfin, les divisions territoriales, la condition et les diverses espèces de biens , les églises, les monastères, les châteaux, les institutions religieuses, les paroisses, les monas-

tères, les évêchés. On y trouve en particulier l'exacte définition du *plou* dont le machtiern ou chef avait autorité sur les habitants, et dans les plus grands détails M. de la Borderie explique le mécanisme de cette institution spéciale à la Bretagne. Enfin le tableau aussi complet que possible des mœurs de ce temps et même du mouvement artistique et littéraire.

Cette longue énumération montre quelle masse de recherches et d'érudition représente ce chapitre magistral. Je sais que M. de la Borderie déteste cette dernière expression qui, cependant, a dû souvent lui être appliquée. Je ne puis cependant en trouver d'autre : c'est véritablement l'œuvre d'un maître, d'autant plus que ce chapitre n'avait jamais été fait, ni la matière traitée à fond dans tous les détails. Elle occupe trois pages dans dom Lobineau. Condenser toutes les notions éparses dans les actes du IXe siècle, poser les principes, fixer les points contestés, et cela avec une doctrine impeccable, voilà ce que contient ce véritable traité. Le *Cartulaire de Redon* lui a servi de base. Ce précieux trésor conservé à la Bretagne par la munificence du cardinal Saint-Marc, est déposé dans la bibliothèque du Grand-Séminaire de Rennes, où certainement l'on conserve avec un soin jaloux tous les trésors scientifiques et littéraires que les générations dernières ont réuni là, comme dans l'asile de la science, pour réparer les ravages faits par la Révolution dans les bibliothèques des couvents, et dont la diversité peut être d'un inestimable secours pour les jeunes intelligences portées vers telle ou telle spécialité des travaux de l'esprit.

Je crois bien que M. de la Borderie a appris par cœur ce vénérable manuscrit. Déjà, dans les *Annales de Bretagne*, il avait analysé et vérifié toutes les dates de ces antiques chartes avec une précision et une critique renversante.

Ici, il fait paraître devant nous tous les personnages de ce temps-là, analyse les jugements souverains, les contrats entre les personnes, note la forme et les conditions de ventes, d'échanges, de donations, signale les noms de lieux que l'on reconnaît encore après neuf siècles ; nous assistons aux conseils du roi avec les évêques et les seigneurs, nous en connaissons l'étiquette ; nous suivons ces petites dynasties de machtierns ou chefs de *plou*, dont un examen minu-

tieux reconstitue la généalogie pendant près d'un siècle : ce qui est un véritable tour de force. Quel intérêt de curiosité rétrospective de retrouver ceux qui gouvernaient et vivaient à Carentoir, Molac, Pleucadeuc, Augan, etc., etc. Quelle sagacité dans la façon de rejoindre entre eux tous ces personnages que l'on voit s'agiter, plaider, se raccommoder : il est impossible de les grouper avec un art plus pittoresque, de manière à nous faire assister à leur vie : Dieu sait cependant si la besogne était ardue et s'il est facile de marcher avec cette aisance, cette liberté d'allures au milieu de ces actes quasi barbares, de manière à nous les faire lire avec intérêt, à piquer notre curiosité, à nous faire aimer par exemple le bon machtiern Ratuili pour lequel M. de la Borderie a une vraie tendresse, et même à nous donner de petits tableaux de genre qu'on ne s'attendait guère à trouver dans une histoire si reculée : car après avoir trouvé au 1er volume dans saint Guennolé le fondateur des concours hippiques en 480, il nous montre l'antiquité des « *bouteillées, poticulas* » complément obligatoire de tous les marchés, (dites actuellement « bolées », tout diminue hélas ! en ce monde) et nous fait ainsi vénérer comme une institution nationale, cette réjouissante coutume dont le millénaire est passé depuis longtemps !

J'espère bien qu'un jour ou l'autre les Redonais donneront le nom de La Borderie à l'une des principales rues de leur charmante petite ville. Enthousiasmé du coup d'œil de Nominoë qui avait vu dans l'endroit où il a fondé Redon une brèche à boucher pour empêcher l'ennemi d'entrer en Bretagne, et avait doté et enrichi cette abbaye, M. de la Borderie insiste aussi sur l'importance politique de cette fondation, sa gloire, sa célébrité, et on sent qu'il aime Redon comme l'aimait son fondateur. Il y voit un des remparts de la Bretagne. Il cite le gracieux tableau que fait du pays transformé par l'abbaye naissante un de ses moines, des belles prairies, des abondantes moissons, des gras pâturages, des jardins pleins de fleurs, des vignes enfin que l'on arrachait il y a cinquante ans, nous souvient-il encore, et à notre grande joie parce que nous avions peur d'en boire le vin au collège, et que l'on replante, paraît-il, aujourd'hui. Il l'aime aussi à cause du fameux cartulaire, et en définitive personne n'a mieux parlé de Redon que notre historien.

Disons en terminant un mot des détails matériels qui facilitent cette attachante lecture : une excellente table analytique très détaillée qui permet de mettre de suite le doigt sur l'endroit cherché, des cartes géographiques indiquant les successives transformations du sol. de fines illustrations de l'aimable talent si breton de M. Th. Busnel, et enfin cette masse incroyable de notes, de textes, placée à part au bas des pages, de manière à ne point entraver le récit. Ce sont comme les témoins d'un procès, renfermés à part dans leurs chambre, que le Président appelle selon le besoin, ou laisse tranquilles si leur rôle est terminé.

Je dois finir cependant, et je ne puis mieux faire qu'en citant le résumé de cette époque tracé par l'historien lui-même, où se montrent dans tout leur éclat des qualités de style, de cœur, sa vivacité d'impressions, sa brillante manière d'écrire l'histoire, et son sens profondément chrétien.

« Il faut s'arrêter ici un instant, jeter un dernier coup d'œil sur « cette première période, et signaler l'héritage de gloire versé par « elle dans notre tradition nationale. C'est d'abord cette admirable « couronne de saints dont les rayons et les fleurons innombrables « embaument et illuminent notre premier volume. Saints brillant « des plus hautes vertus chrétiennes et des plus agissantes vertus « sociales. Contemplatifs à leurs heures, mais toujours militant et « combattant : d'abord contre la nature, contre la brousse et la « forêt pour tirer d'un sol inculte le pain des pauvres émigrés bre- « tons jetés par l'invasion saxonne sur la terre armoricaine ; puis « contre les survivants encore puissants et nombreux du paga- « nisme, enfin contre les passions mauvaises qui assaillent de « de toutes parts la morale chrétienne, l'idéal évangélique retranché « dans les monastères bretons comme dans des forteresses inex- « pugnables. Mais après ce triple combat quelle victoire ! La pé- « ninsule armorique couverte de moissons, le paganisme anéantie, « le peuple brito-armoricain solidement fondé, enfin l'idéal chré- « tien vainqueur, triomphant, exalté devant ce peuple comme un « phare qui ne cessera de le guider dans toute sa carrière. Aussi « combien grands, combien radieux devant Dieu et devant les « hommes, ces vieux moines, ces vieux évêques, Corentin, Guen-

« nolé, Brioc, Paul Aurélien, et Tudual, et Gildas, et Samson, et « Malo, etc., qui toute leur vie ont souffert, prié, parlé, agi, lutté « pour atteindre ce résultat. A cette glorieuse phalange le IXe « siècle ajoute deux noms qu'on ne doit point oublier. Convoïon « le grand fondateur de Redon, auxiliaire du roi Nominoë, Jean « de Landevenec précurseur de Barbe-Torte. En cette première « époque de la Bretagne (Ve-VIIe siècle) où foissonnent les vies de « saints, et manquent les chroniques, les chefs politiques et mi- « litaires ne semblent pas atteindre la taille des chefs religieux...

« Mais dans la seconde époque (IXe-Xe siècle) les héros abondent... « Le plus grand de tous Nominoë le vengeur, le littérateur, grand « héros, grand capitaine, grand homme d'Etat, génie extraor- « dinaire, notre Charlemagne. Sa victoire de Ballon est un prodige, « et un autre non moins grand c'est d'avoir construit sa monar- « chie de telle sorte que, malgré tous les mortels obstacles dressés « contre elle, elle a duré après dix siècles et demi. J'en passe et des « meilleurs... Les noms ci dessus rappelés suffisent à montrer « que l'ère celto-bretonne de notre histoire a légué à la Bretagne « une simple moisson de gloire, et de héros d'une hauteur et d'un éclat sans pareil.

Après avoir lu cette page, on redira cette exclamation que j'entendis sortir au congrès de Saint-Brieuc de la bouche de M. le marquis de Vogué, homme d'Etat, historien, académicien et juge compétent, devant lequel j'avais le plaisir de lire en nombreuse assemblée quelques passages du premier volume l'*Histoire de Bretagne*, « Tout ce que j'entends ici est véritablement bien beau ! »

PALYS.

LE BASSIN DE GOULAINE

(Suite[1])

IV

Le Loroux-Bottereau. — Premier centre chrétien — Ses églises et ses ruines.

J'ai déjà parlé du Loroux à propos de l'apostolat de saint Martin de Vertou au VIe et au VIIe siècle, j'ai signalé son passage certain dans cette localité en montrant ses deux établissements de Saint-Jean et de Saint-Pierre, double invocation qui lui était chère au cœur et qui nous permet de suivre la trace de ses pas[2]. Comme confirmation de ces fondations mérovingiennes, j'ai reproduit le témoignage irrécusable d'une quantité innombrable de sépultures couvrant tous les versants de ce sommet, et pratiquées dans des sarcophages de calcaire dont la forme et la matière équivalent à une inscription du VIIe siècle. Le Loroux et Vertou sont les deux seules communes riveraines du bassin de Goulaine qui se présentent à nous avec cet appareil funéraire dont la signification n'est pas trompeuse quand on se rappelle le zèle avec lequel les populations groupaient leurs défunts autour des sanctuaires vénérés, et l'obligation imposée aux prêtres de surveiller les cimetières en les plaçant à l'ombre de leurs églises. Il suit de

[1] Voir la livraison de juin 1898.

[2] *Les villes disparues de la Loire-Inférieure*, tome II, 3e livraison, *Vertou*.

là, que l'observation du *Paradis* ou champ de repos d'une paroisse est une étude instructive, dont les conclusions peuvent avoir autant de portée que les affirmations d'un écrit. Plus les sépultures sont nombreuses, plus les sarcophages de pierre sont pressés les uns à côté des autres, plus l'origine de la chrétienté est reculée.

On a bien découvert des sépultures à Barbechat, à Sainte-Radegonde, à Saint-Nicolas de l'Epine, sur le versant de la Chapelle Bassemer, et à Saint-Barthelemy, mais ces cimetières n'ont jamais donné lieu à des découvertes aussi retentissantes que celles du Loroux et de Vertou, ni par leur nombre ni par la structure des tombes. Il faut donc considérer le Loroux comme le premier centre chrétien de la rive droite du bassin de Goulaine, le phare lumineux d'où est parti le rayonnement moral qui a transformé la contrée qui s'étend de la Divate aux portes de Nantes.

Le nom de Loroux n'est pas, du reste, une appellation indifférente, elle a une signification religieuse sur laquelle il est nécessaire d'insister pour compenser la pénurie des documents archéologiques et du silence des chroniqueurs. La racine latine d'où elle est sortie est le mot *oratorium*, en français l'*oratoire*, en langue méridionale l'*oradour*, en langue vulgaire du nord, *ozouer*, dans le langage de l'ouest, l'*oroux*, ou l'*ouroux*[1]. Les variantes de la traduction sont presque aussi nombreuses que les provinces de France, elles forment une grande liste dans le dictionnaire des Postes, et cela n'a rien de surprenant que beaucoup de localités aient pris naissance autour d'une chapelle. C'est encore aujourd'hui la façon la plus sûre de réussir, quand on veut former un bourg rapidement; il suffit d'édifier une église en y ajoutant un marché, et bientôt l'agglomération suit une marche croissante.

L qui précède le nom de *Oroux* déroute tout d'abord ceux qui ne sont pas habitués à la gymnastique de la formation

[1] Sanctus Vincentius de Oratorio a été traduit par S. V. du *Rouer* en 1551. Redet, *Dictionnaire topogr. de la Vienne*.

du langage et de l'orthographe, ils s'obstinent à lier cette lettre mobile au corps du mot et sont entraînés à chercher sa racine où elle n'est pas. Il n'y a pas de différence entre l'Oroux, et Loroux ; L est ajoutée dans le premier cas par euphonie, comme disent les philologues ; c'est-à-dire pour adoucir la prononciation de *oroux*, comme on dit le lierre pour le *Hierre* (*hedera*).

Pour les incrédules, j'ajouterai un texte latin à ma démonstration qui a besoin d'être claire comme le jour pour la rigueur de ma conclusion. Il y a des communes qui ont le bonheur de posséder leur acte de naissance, elles sont rares, mais il en existe. Celle d'Ozouer la Ferrière qui est sur la ligne de l'Est, de Paris à Mulhouse, dans la banlieue de Paris, possède un titre du VIIe siècle où elle est ainsi dénommée : « *Villa Ferrariensis quæ nuncupatur oratorium*[1] » Peu s'en faut que nous produisions un document d'égale valeur pour le Loroux, puisque la commune de Concelle, qui le touche, en possède un du même temps.

Au début, l'appellation fut simple, on disait le *Loroux* sans addition, et cela suffisait, parce que les édifices religieux étaient rares. On se comprenait quand on disait *l'oratoire* comme aujourd'hui quand nous disons la *cathédrale*. Plus tard, quand les chrétientés se sont multipliées, on ajouta au *Loroux* le nom du seigneur qui s'était emparé des oratoires de saint Martin de Vertou, *Boterel ou Botterau*, pour le distinguer des autres *Oroux* de l'ouest, notamment de *Loroux Béconnais*, en Maine et Loire. Telle est la marche historique qu'a suivie la transformation, elle est aussi logique que certaine.

Pour tirer de cette appellation (*oratorium*) tout ce qu'elle contient, il faut dire encore qu'elle marque une prééminence sur les voisines dans l'ordre chronologique des fondations religieuses. La croix a été plantée sur ce sommet, pour qu'elle apparut plus solennelle et plus rayonnante aux yeux des po-

[1] *Bibl. de l'Ecole des chartes*, tome LVI., p. 516.

pulations. C'est une conception poétique qui se présente à mon esprit *a priori*, et dont la confirmation se trouve dans l'observation des faits archéologiques. Dans aucun chef-lieu de canton des alentours, on ne voit autant de sanctuaires accumulés les uns sur les autres, pas même à Vertou où saint Martin a séjourné si longtemps et d'où est parti le réveil moral de la rive gauche. Vallet n'a que son église paroissiale. Au Loroux, au contraire, j'aperçois, outre l'église mère de Saint-Jean, la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Symphorien, celle de Saint-Laurent, celle de Sainte-Catherine, celle de Notre-Dame de Recouvrance, et celle de Saint-Lazare, accumulées comme pour former une couronne autour d'un premier sanctuaire insigne.

Quelles sont les églises qu'on pourrait mettre en parallèle pour lui disputer ce rang hors ligne? Ce n'est pas Saint-Barthélemy, l'apôtre du Soudan, dont le culte n'est devenu populaire, en Occident, qu'après la translation de ses reliques au IXe siècle, ni sainte Ouine, vierge, ni sainte Radegonde de Poitiers. L'histoire de l'importation de leur culte dans la contrée de Goulaine est connue et n'est pas antérieure à l'apostolat de saint Martin de Vertou, qui se limite entre 575 et 630.

Ce n'est pas non plus la Chapelle-Bassemer avec sa statue de Notre-Dame ou la *Béate Mère*, car on sait que toutes les paroisses nommées la *Chapelle* sont des subdivisions de ressorts trop étendus ; ni Saint-Nicolas de l'Epine, ni Saint-Nicolas de Chapouin, ni Sainte-Madeleine de Barbechat, car j'ai démontré ailleurs que tous ces saints ont un rôle social imaginé à l'époque des Croisades[1].

Par suite de leur ignorance de la science philologique, les rééditeurs du Dictionnaire de Bretagne d'Ogée ont introduit dans leur article relatif au Loroux-Bottereau des erreurs grossières qu'il importe de rectifier ; et ce qui est plus grave, ils cherchent à en imposer aux bons lecteurs naïfs, en invo-

[1] *L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*. Nantes, 1880. 1 vol. in-8°.

quant une prétendue tradition d'après laquelle, disent-ils, « on remontait jusqu'à saint Martin (de Tours) qui, selon Sulpice-Sévère, détruisit un temple païen *invico cui Le prosum nomen est*, laissant entendre que l'existence de la léproserie de Saint-Lazare viendrait confirmer l'application de ce texte au Loroux-Bottereau. Il est facile de confondre l'auteur de la note en répondant que *Leprosum* a donné en français *Levroux*, qui existe dans le département de l'Indre, et que la fondation de Saint-Lazare est du commencement du XVe siècle ; il ne peut donc y avoir aucun rapprochement possible entre le passage cité de Sulpice Sévère et l'établissement du Loroux. S'il a existé une tradition dans la paroisse, il faut convenir encore une fois qu'elle a été singulièrement altérée (comme la plupart des traditions locales) par les faux savants qui ont fini par prendre leur opinion pour une réalité. Ici encore, il est visible que leur oreille a entendu *saint Martin* dans la bouche du peuple, et que, par ignorance de l'apostolat de *saint Martin de Vertou*, leur interprétation a dévié jusqu'en Touraine.

Le plateau qui porte la ville du Loroux est un observatoire splendide d'où les yeux embrassent, dans toutes les directions, un panorama aussi étendu que varié, depuis Nantes jusqu'à Oudon ; c'est le point culminant qu'il faut gravir, pour admirer les sites de la vallée de la Loire et les contours de la Goulaine. Il ne manque à sa renommée que la possession des vestiges d'une villa du IIIe siècle. Bien que le hasard des reconstructions n'ait jamais révélé la présence de ruines romaines dans la ville, j'incline à croire que cette absence de témoignage ne peut pas tourner contre son antiquité. Les habitations sont très pressées les unes contre les autres, les défoncements peu fréquents ou peu profonds, les observateurs compétents ne sont pas toujours appelés au moment favorable. Peu s'en faut que Vertou ne soit aussi dépourvu de titres de noblesse, sa gloire n'a tenu qu'au séjour d'un étranger, car, sans les observations et les débris recueillis par M. Marionneau, un Bordelais, nous serions fort en peine pour parler des premiers âges de cette curieuse localité.

Quand saint Martin est allé au Loroux ériger sa double fondation de Saint-Jean et de Saint-Pierre, il n'a pas choisi un désert; il y a tout lieu de croire qu'il s'est installé à proximité des populations païennes, comme il a fait à Ansion et à Durinum. Dans tous les cas, il est certain que la campagne environnante était habitée.

Les gisements de ruines romaines qui se rencontrent autour du sommet du Loroux sont d'abord celui de la *Guitière* dans les pièces des Courtils ou des Hersandières, sur la route du Loroux à Barbechat. Là, les briques et les tuiles ne manquent pas dans les champs, mais je n'ai pu me procurer des renseignements sur les fondations de murailles que la pelle a rencontrées. La superficie couverte n'est pas considérable.

Du côté opposé, vers l'ouest, il est plus facile de faire des constatations au Perron. Là, il y a encore un énorme bloc de maçonnerie en place, que personne ne peut remuer et dont la dureté est inattaquable. C'est ce bloc, vieux de 1500 ans, qui a donné son nom, synonyme de grosses pierres, au village du *Perron*. Les cultivateurs ont trouvé des murs entre la Blanchetière et la Tour Gasselin ; les briques abondent dans tous les champs de la Blanchetière[1]. Il n'est pas surprenant que ce point ait été occupé, il en est peu qui offrent un plus bel horizon. A Briacé près du Landreau, la situation est encore merveilleuse et, de plus, le domaine a des titres qui le mettent singulièrement en relief. Il est cité dans la *charte du roi Louis le Gros* de 1123 comme une possession des évêques de Nantes, avec une désignation latine (*Bratiacum*) et, de plus, il est associé au bassin de Goulaine dans cette énumération, comme si Briacé et Goulaine composaient une unité inséparable, remontant aux concessions gallo-romaines.

Il est à croire que le jour où des défoncements profonds seront pratiqués à Briacé, on trouvera des vestiges d'une habitation non moins antique que les stations des Cléons et de Saint-Barthélemy.

[1] Témoignage de Jean Paquereau de la Bronnière.

Nulle part la circulation n'était plus facile que sur le territoire du Loroux, et il est à remarquer que la plupart des grands chemins qui le traversent, semblent tracés pour converger vers le centre actuel. La voie qui monte de Saint-Barthélemy arrive en ville par la rue du Cimetière, elle se prolonge vers le sud, traverse le village du Perron, par un chemin creux et étroit, où les chars ont creusé des ornières profondes, va rejoindre le chemin de Nantes à Vallet en passant le ruisseau de Gueubert au pont d'Arbonne.

La route de Nantes au pont de Louan monte au Loroux par la Sanglère et, quand elle a franchi la ville, elle se dédouble pour aller d'un côté vers le Vieux-Barbechat, de l'autre, au Pont-Trubert près du moulin de la Fontaine sur la Divate, dans la direction de Chantoceaux. Cette dernière ligne prend le nom bien suggestif de *Strée* (*Strata*) en traversant les landes des Eguaissières, au nord du Bois Guillet[1]. Quant au chemin du Vieux Barbechat, il n'est pas douteux qu'il ait été très fréquenté car il porte dans les titres du XIVe et du XVe siècles, le nom de *chemin du Loroux au Marilais*, célèbre pèlerinage situé au pied de Montglonne et du monastère de Saint-Florent[2].

De leur côté, les archéologues angevins ont constaté le passage de nombreuses voies dans les communes de la rive droite de la Divate; ils signalent Chantoceaux, Montrevault, Montfaucon, comme des stations antiques, il serait bien surprenant que nos agglomérations gallo-romaines ne fussent pas en communication avec celles-ci[3].

[1] Ce chemin est célèbre par le guet-apens préparé par les Penthièvre contre le duc Jean V au passage de la Divate nommé alors le pont de la *Troubarde*. (Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, 1, p. 542.)

[2] Un quinaire d'or de l'empereur Zenon (474-491) a été trouvé près de la motte de Barbechat, en 1858, par le fermier du Bordage. Il est dans la collection de M Renoul du Loroux. En voici la lecture : D. ZENO PERP. AVG. Buste drapé profil à droite. R. Victoire debout marchant à gauche tenant une croix. Légende : VICTORIA AVG. GG. Exergue COMOB.

[3] Port, *Dictionnaire histor. et géogr. du Maine-et-Loire*. Voir l'art. Mauges et les communes en question.

Du pont de Louan, qui est un point de convergence important, partait une autre voie qui passe par les ruines du Perron et le moulin de la Corbinière pour se rendre aux landes de Sainte-Catherine où il se croisait avec le grand chemin du Loroux *à la Chaussaire*, par Moque-Peigné[1]. Ce dernier est vieux pour bien des raisons, mais surtout par cette considération qu'il a été pris pour limite entre le Loroux et la Remaudière, sur un long parcours. Dans le village de la Fennetière, on se rappelle très bien qu'on a enlevé des pierres de pavage non loin de son embranchement avec le grand chemin du Douet-Rouaud allant en Anjou par l'Enaudière et la Hyardière[2].

LÉON MAÎTRE.

[1] Ces landes Sainte-Catherine, avant leur défrichement, portaient la trace de deux belles routes bordées de fossés, disent les anciens.

[2] Le nom de Pertuis était employé au Loroux pour désigner un passage. Il y a le *Pertuis Renier* sur la route de l'Enaudière et le *Pertuis-Cherin* à Barbechat.

LIQUIDATION
DES SUCCESSIONS D'ANNE DE BRETAGNE
ET
DE LOUIS XII

Le roi Louis XII ne peut être proposé comme le modèle des époux ni des pères. Il ne fut pas un époux terrible à la façon de Comorre, le comte de Poher, qui fut sans doute, bien qu'on imagine aujourd'hui, le type de la *Barbe Bleue*[1] ; ni même à la manière de Henri VIII, qui faisait condamner à mort ou répudiait ses femmes, quand elles avaient cessé de lui plaire.

Mais, après dix-huit ans d'union, Louis XII osa demander la nullité de son mariage avec une épouse digne et dévouée. Plus tard, avec quelle facilité il se consola de la mort prématurée d'Anne de Bretagne (9 janvier 1514) ! Les pauvres poètes qui déploraient pour lui la mort prématurée de la reine eurent à peine le temps d'aligner

[1] M. de la Borderie, (*Cours d'histoire de Bretagne*, III, 136).

Suivant la légende, Comorre avait tué plusieurs femmes avant d'épouser la fille du comte de Vannes, Triphine qui devait lui survivre. (Albert le Grand, *Vie de saint Gildas*). Suivant le conte, la *Barbe Bleue* avait égorgé plusieurs femmes. La *caractéristique* de Comorre et de la *Barbe Bleue* est donc le meurtre de leurs épouses. Or on prétend démontrer aujourd'hui que le type de la Barbe Bleue fut Gilles de Laval, le maréchal de Retz condamné au feu pour magie, assassinats, etc., et brûlé à Nantes, le 27 octobre 1440. Mais Gilles de Retz n'eut qu'une femme, qui ne se plaignit pas des violences de son mari et qui lui survécut.

M. l'abbé Bossard a publié, (1881), un gros volume intitulé : « *Gilles de Retz, maréchal de France, dit Barbe Bleue.* » Sur 426 pages, 43 sont consacrées à la démonstration de l'identité des deux personnages, et cette démonstration n'est pas faite. — Le meurtre de plusieurs femmes, la *caractéristique* manque à Gilles de Retz.

Est-ce que l'Anjou envierait à la Bretagne la *gloire* d'avoir produit le type de la *Barbe Bleue* ? Mais, fut-il démontré (ce qui n'est pas) que ce type soit Gilles de Retz, il est né à Machecoul (abbé Bossard, p. 5), il était surtout seigneur breton, en tant que baron de Retz. Il appartient donc à la Bretagne.

leurs méchants vers[1], que le roi déjà consolé se fiançait à la belle et trop jeune Marie d'Angleterre (7 août).

D'autre part, Louis XII manqua à ses devoirs de père : il assura le sort de sa fille aînée ; mais, pour la cadette, il ne songea qu'à lui chercher un mari quand elle était dans sa cinquième année ; et ne se mit pas en peine de la pourvoir d'un tuteur, plus nécessaire à elle qu'à toute autre et que l'infortunée n'eut jamais.

C'est ce que démontre *la liquidation des successions de Louis XII et Anne de Bretagne.*

Le terme de *liquidation* que nous venons d'employer est bien impropre. A vrai dire, il n'y a jamais eu de liquidation de ces successions : une sorte de transaction, aussi tardive que lésionnaire, en a tenu lieu. Nous n'avons pas le texte de cette transaction ; mais nous en trouvons les articles principaux dans un mémoire dressé au nom de Renée de France, duchesse de Ferrare, et de sa fille, duchesse de Nemours, à la fin de 1575, plus de soixante ans après la mort de Louis XII. Ce mémoire est très instructif Il a été publié au tome III des *Preuves* de D. Morice, et il occupe près de quatorze colonnes (1405 à 1418) de l'*in-folio*. Nous y ferons de nombreux emprunts que nous prendrons soin d'indiquer.

I

Le 3 janvier 1480, Louis XI se rendit acquéreur des prétendus droits de Nicole de Blois au duché de Bretagne[2]. Le roi avait sans doute entendu acquérir, et en réalité il avait acquis seulement un moyen ou un prétexte de se mêler des affaires du duché.

Dans le même but, Charles VIII, non moins fourbe que son père,

[1] Me André de la Vigne, secrétaire de la Reine, rima un rondeau, *Dialogue entre l'esprit et le cœur du Roi.* Il fait dire au *cœur* :

.... Je veux bien lamenter,
Et pour jamais d'elle le deuil porter.

LOBINEAU. *Pr.* 1582.

[2] On peut croire aux droits de Jeanne de Penthièvre au duché de Bretagne ; mais il n'est pas possible d'admettre les droits de son arrière petite-fille Nicole de Blois. Sur ce point M. de la Borderie : *La Bretagne aux derniers siècles du Moyen-Age*, p. 199-200 et 222-224.

s'empressa de demander à Nicole de Blois devenue veuve la confirmation du traité de 1480 (20 octobre 1485).

Au mois de décembre 1491, l'héroïque enfant qui fut Anne de Bretagne, immolant à la paix ses justes ressentiments contre Charles VIII, alla trouver le roi au château de Langeais en Touraine[1]. La paix fut signée le 4 ; et, le lendemain, le contrat de mariage fut dressé. Une des clauses fut la suivante : Le roi persistant à invoquer les droits de Nicole de Blois, et Anne de Bretagne, héritière des droits de Montfort, se firent donation réciproque de leurs droits sur le duché, au profit du survivant, s'ils ne laissaient pas d'enfants.

L'hypothèse se réalisa, et, le 7 avril 1498, la mort de Charles VIII réunit sur la tête de sa veuve les droits prétendus des Penthièvre aux droits que la reine tenait de ses pères.

Toutefois la donation du roi était soumise à cette condition que sa veuve « ne convolerait à autres noces fors avec le roi futur, s'il lui plaist et faire se peut, ou autre présomptif futur successeur de la couronne[2]. » Or l'une et l'autre union semblaient impossibles : Louis XII était, depuis 1482, marié à Jeanne de France, sœur de Charles VIII ; il n'avait pas d'enfant ; et son héritier présomptif, François de Valois, comte d'Angoulême, né le 12 septembre 1494, était dans sa cinquième année.

Anne de Bretagne voulut rester reine, et l'obstacle que le mariage de Louis XII opposait à son union avec lui ne l'effraya pas.

Dès le 19 août, après quatre mois de veuvage, elle promit sa main à Louis XII[3]. C'était inviter le roi à provoquer l'annulation de son mariage.

Des dispenses pour cause de parenté furent accordées dès le

[1] Langeais aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chinon sur la rive droite de la Loire.

[2] Morice. *Pr.* III-717. On voit que Anne n'était pas tenue, comme on l'a dit de contracter un second mariage. Il est clair que Charles VIII, quand il stipulait cette clause, ne prévoyait pas l'outrage que Louis XII allait faire à sa sœur Jeanne.

[3] Morice. *Pr.* III. 794. Le même jour, en réponse, Louis XII promet de l'épouser « dès qu'il sera licite selon la loi de Dieu et ordonnance de l'Eglise ; » mais il semble encore conserver un doute. Morice, *Pr.* III. 799.

13 septembre[1], tant l'annulation semblait certaine d'avance ! L'annulation fut prononcée le 17 décembre[2] ; et le mariage fut célébré le 8 janvier 1499.

Le contrat de mariage avait été dressé la veille. La reine contracte comme « vraie duchesse de Bretagne » ; et elle prend soin de stipuler que « pour que le nom et principauté de Bretagne ne soient pas abolis pour l'avenir, le second enfant, mâle ou fille à défaut de mâle, sera prince de Bretagne, pour en jouir comme les ducs ses prédécesseurs ; — et, au cas où de leur mariage il ne viendrait qu'un enfant mâle et que cet enfant eût plusieurs fils et filles ils succéderont pareillement audit duché[3]. » C'est-à-dire que, dans cette hypothèse, l'aîné des petits-fils étant roi, le second sera duc de Bretagne.

Il y avait une troisième hypothèse non prévue : c'est que la reine ne laissât que des filles : c'est précisément l'hypothèse qui se réalisera. La fille aînée n'héritera pas de la couronne de France. La cadette, si elle est duchesse de Bretagne, sera mieux traitée que l'aînée. Est-ce là la pensée du roi et de la reine ? Question que nous verrons se poser un demi-siècle plus tard.

*
* *

Le 14 octobre 1499, la reine mit au monde une fille qui fut nommée Claude. L'année suivante ou aux premiers mois de 1501, le roi s'empressa de « traiter le mariage de Mme Claude de France avec M^sr^ le duc de Luxembourg[4]. »

Le fiancé de la jeune princesse était un peu plus jeune qu'elle ; c'était Charles, né le 24 février 1500, fils aîné de Philippe Le Beau,

[1] Lobineau. *Hist.* 824. Morice *Pr.* III. 800-1. *Dispenses.* Louis et Anne étaient au second et troisième degré et Louis avait été parrain d'un enfant de Charles VIII et d'Anne.

[2] Morice. *Pr.* III. 808. *Sentence de dissolution.*

[3] Morice, *Pr.* III. 814.

[4] Ce traité de mariage est quelquefois daté de 1500. La date se place entre le 24 février 1500, date de la naissance de Charles-Quint, et le 18 août 1501, date des instructions données par le roi à Lyon : et qui mentionnent le traité comme « fait naguère à Lyon. » Morice, *Pr.* III-848.

archiduc d'Autriche et comte des Flandres, et de Jeanne (dite la Folle), héritière de Castille ; c'est lui qui sera empereur sous le nom de Charles-Quint.

Ce traité fut depuis solennellement renouvelé, le 22 septembre 1504, et ratifié par la reine, le 4 octobre suivant[1].

Une des conditions du traité fut que, si le roi mourait sans enfant mâle de la reine, Claude succéderait à tous les biens paternels et maternels, sauf à doter ses sœurs convenablement en argent ; — mais que, s'il naissait un fils au roi, Claude aurait pour tout droit de succession 200000 écus d'or du roi et 100000 de la reine[2].

Le roi donnait à sa fille l'investiture des duchés de Milan et de Bourgogne (avec ses annexes), et des comtés d'Asti et de Blois ; et, pour le cas où le mariage ne se ferait pas, par la faute du roi, de la reine ou de Claude, ces duchés et comtés moins celui de Blois resteraient au fiancé, héritier présomptif d'Autriche et d'Espagne[3].

Ce contrat de mariage était un traité de paix, en ce sens que l'abandon des duchés de Milan et de Bourgogne mettait fin aux débats armés de Louis XII et de l'empereur Maximilien à propos de ces deux duchés[4]. Mais quelles éventualités ce contrat ouvrait à la France !

Que le mariage ait lieu sans que Claude ait un frère, et voilà son époux maître des ports de Bretagne et des places de Bourgogne et même du comté de Blois, au cœur de la France !

Ce danger éminent, sur lequel le roi et la reine semblent avoir fermé les yeux, les Etats généraux assemblés à Tours, en mai 1506,

[1] V. le texte latin du traité. Morice *Pr.* III, 865-869 et la ratification 869.

[2] Il s'agit d'écus d'or sol ou soleil frappés la première fois sur Louis XI en 1475 ; ils valaient 27 sols. (Trévoux. *Ecu.* II. p. 1544).

[3] Cf. le texte latin dans Morice. *Pr.* III. 866-869. — Le texte porte *Britannia* et *Burgundiæ*. Il faut se tenir à cette dernière expression. Le texte porte *Astensis*. Dans le mémoire il est imprimé en français *Ast*. Il s'agit d'*Asti*, comté dépendant du duché de Milan compris dans la dot de Valentine de Visconti.

Le texte latin ne marque la date du traité que par les mots *superioribus annis*, *ces années dernières*.

[4] La France réclamait la réversion de la Bourgogne par suite de la mort de Charles le Téméraire qui ne laissait qu'une fille Marie, épouse de Maximilien. Celui-ci prétendait garder la Bourgogne.

le virent ; et ils protestèrent contre le mariage de Claude avec un prince étranger. Mais, si le mariage n'a pas lieu parce que le roi aura retiré sa parole, voilà Milan, la Bourgogne et Asti définitivement abandonnés à Charles d'Autriche !

La clause pénale n'arrêta pas le roi ; et se rendant aux observations des Etats, il s'empressa de fiancer sa fille à François d'Angoulême, qui était dans sa douzième année.

Le contrat de mariage fut dressé le 23 mai 1506. Le roi donnait à sa fille le comté d'Asti en Italie, et en France les comtés de Blois et Soissons, la seigneurie de Coucy et tout l'apanage d'Orléans. La reine lui donnait 100.000 écus d'or.

Mais le roi et la reine ne renonçaient pas à l'espoir d'avoir un fils; et la reine dérogea solennellement, avec l'autorisation du roi, à une clause de son contrat de mariage rappelée plus haut ; et elle spécifia que, si elle avait un fils, elle pourrait lui donner le duché de Bretagne[1]. Elle aimait mieux la Bretagne à son fils roi de France qu'à sa fille mariée à François d'Angoulême.

Ce fils si désiré naquit ; mais vécut seulement quelques heures ; une fille née peu après eut le même sort ; enfin, le 25 octobre 1510, la reine mit au monde une troisième fille qui fut nommée Renée.

Maximilien ne réclama pas le dédit du mariage de Claude avec son petit-fils ; et, en 1512, la reine songeait à donner sa fille Renée à Charles d'Autriche, devenu prince de Castille ; la princesse aurait eu en dot le duché de Milan, la seigneurie de Gênes[2] et les droits du roi sur le royaume de Naples Dans le même temps, le roi, du consentement de la reine, donnait à sa fille Renée, Crémone et le Crémonois[3].

[1] Morice *Pr.* III 879-880. On date quelquefois se traité du 22 septembre, mais le texte donne la date du 22 mai. Le roi dit : « Suivant l'avis des Etats nous avons fait faire les fiançailles... »

[2] Lobineau. *Hist.*, p. 832.

[3] Morice. *Pr.* III, 1412 (*Mémoire*). Il est dit que Claude et Renée étaient alors (en 1512) *émancipées*. C'est peut-être vrai pour Claude qui née en 1499 était dans sa treizième année ; mais l'erreur est certaine pour Renée qui, née le 25 octobre 1510, était dans seconde année.

Le projet de mariage avec Charles n'eut pas de suites en ce moment ; et, quand il fut repris plus tard, Anne de Bretagne était morte le 9 janvier 1514.

∴

La reine n'aimait pas François d'Angoulême, adulé par sa mère et sa sœur, vain, léger, présomptueux, prodigue. Plus clairvoyante que Louis XII, elle s'effrayait d'un tel mari pour sa fille douce et timide : aussi les deux fiancés étaient nubiles que la reine s'opposait encore à leur union. Mais, à peine avait-elle fermé les yeux, que le mariage fut enfin célébré (18 mai)[1].

La reine ne laissait que des filles : ce cas n'avait pas été expressément réglé par le contrat de mariage : donc il y avait lieu, semble-t-il, d'appliquer la loi commune ; et Claude devait, comme avait fait sa mère, prendre dans la succession le duché de Bretagne, sauf à donner apanage à sa sœur.

Le roi put donc donner à sa fille aînée le titre de duchesse de Bretagne. Il fit plus : il déclara « délaisser le duché, ensemble l'administration, maniement et totale disposition du duché à François, qualifié duc de de Bretagne comme époux de la duchesse. Toutefois, il conçut quelque scrupule de cette donation, puisque, dans l'acte même, il eut soin de faire écrire : « Sans préjudice du « droit que votre très chère et amée fille Renée a et peut avoir audit « duché.. lequel droit et tout ce qui peut lui en appartenir nous « lui avons réservé et réservons pas ces présentes. » (27 octobre 1514[2]).

Et le roi ne manqua pas de répéter cette expresse réserve dans la proclamation qu'il adressa à la Bretagne, pour faire reconnaître le nouveau duc (18 novembre[3]).

Mais, moins de deux mois plus tard (1er janvier 1515), Louis XII mourait ; et ses prudentes réserves allaient être comptées pour

[1] Du Tillet, *Chronique abrégée des rois de France*, p. 148.
[2] Morice. *Pr.* III, 925.
[3] Morice. *Pr.* III, 925-926.

rien. Combien il eût plus sagement agi, en faisant dresser un état des meubles et biens immeubles d'Anne de Bretagne, et en nommant à Renée un tuteur chargé de faire l'inventaire de sa propre succession ! C'était non un moyen certain mais du moins une chance de prévenir la spoliation de Renée... Mais comment Louis XII aurait-il prévu ce que nous allons dire ?

(A suivre).

J. Trévédy,
Ancien président du tribunal de Quimper.

ÉTUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

CARHAIX

SON PASSÉ, SES CHATEAUX CÉLÈBRES

ET SES ANCIENS MONASTÈRES

(*Suite*[1]).

27 aoust 1517.

Nobles gentz Morice Estienne et Marie de Coëtquévéran sa compaigne, sieur et dame de Kerven, étant sans postérité, et ayant acquis ce qu'il a de ses peines et travail, sans qu'il ait rien reçu de ses père et mère, ordonnent par testament que tous deux soient inhumés dans une tombe appartenant audit Estienne sur la mazière du costé méridional de la chapelle de Notre-Dame de Paradis en l'église de monsieur Sainct-Augustin. Fondation de messes à notes, et donation de biens.

Fondation mentionnée des seigneurs de Locrist pour dire des messes.

H. 124. — 5 novembre 1521.

Frère Pierre de Haye, lecteur en théologie, prieur.

Jehan le Lyon, soulz prieur et procureur.

Suplice Le Goff, — G^lme^ Kernehaut, — Alain Le Boscen, — Morice, — Loys Botnacvez.

Jehan Poulissac, mareschal et Marguerite Le Goff, sa femme, vouloient estre en bonnes prières et oraisons d'iceulx religieux et

[1] Voir la livraison de juin 1898.

avoir des tombes et lieux tombales pour les ensevelyr leurs enffentz amys et parentz.

1596. Renault Le Guillou, bachelier en théologie, prieur du couvent des Frères Ermites de Saint-Augustin de Carhaix, cède à René Olymant du Bourgerel la chapelle de Notre-Dame de Lorette avec droit de prééminences[1].

H. 124. — 16 novembre 1622.

Fondation aux Augustins de Carhaix par haut et puissant messire Pierre de Lannion[2], chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron du Vieuxchastel, sgr de Cruguil, Lizandren, Kerongaux, la Porte-Verte, Kerlaouenan, Kerhon, Keryézéquel, Colledeven etc., et noble et puissant messire Jean de Lannion, chevalier de l'ordre du roy, seigneur des Aubrays, la Frahilerre, la Motte, la Noeverte, la Villebasse, la Villeneufve, etc., enfants de haut et puissant messire Claude de Lannion, chevalier de l'ordre du roy, demeurant le premier au château de Cruguil, en Brélévenez, (Tréguier) le second au manoir du Plessix, en Plévin ont pour mère haute et puissante dame Renée de Quélen, dame douairière de Cruguil, propriétaire de Quélen, la Châteigneraye, Pouleriguen, Keraznou, Treflech, Coataven, Traauran, Kerbouricq, Kerhamon, Keranfault, Le Quelenec, Le Cozquer, Launoy, Kervéguen Le Plessix, etc. fondatrice de la maison et couvent des Augustins.

Fonde messe et service sur tombe de leur père aux Augustins (60 l. de rente)[3].

[1] Dans le récit des guerres de la Ligue, on a vu aux pages précédentes le grand rôle qu'ont joué les Olymant, notamment René Olymant. Cette famille essentiellement de Carhaix figurera plus au long, plus loin, puisque c'est à elle qu'est due la fondation des Ursulines de Carhaix.

[2] Pierre de Lannion époux de Renée d'Aradon, dernière du nom. Son frère, Jan de Lannion, épousa Moricette Barbier, fille de René Barbier, marquis de Kerjean, et de Françoise de Quélen, fille d'Olivier de Quélen, du Dresnay, et de Claude de Boiséon.

[3] Dans la généalogie de Quélen de Vieuxchastel qui suit, se trouveront les renseignements pour chacun des grands personnages susdits. On y renvoie le lecteur.

H. 124. — 13 août 1624.

Fondation de haute et puissante dame Renée de Quélen, dame douairière de Cruguil, héritière de dame Marie de Quélen, sa sœur, dame douairière de Quénépily, (d'Aradon) propriétaire de Vieuxchastel, etc... et discrette personne Maistre Nicolas Chonquer, docteur en théologie, prieur de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, à Kerhaès.

Les prédécesseurs de la dite dame ont donné 60 l. de rente pour messes le mercredy et vendredi de chaque semaine, moyennant quoi ont été de temps immémorial reconnus comme fondateurs du dit couvent.

Archives départementales de Quimper 19e d'aougst 1633.

Nobles homs Jean de Lémo, sgr de Kerandraon[1], paroisse de Carnoët, époux de Marie de Cresolles, fait par testament donation aux Augustins de biens en Carnoët. Marie de Cresolles y signe.

Richard Potel, prieur du dit couvent, leur assure une messe le vendredy, toutes les semaines à perpétuité.

H. 125. — 30 décembre 1636.

Hervé Frabolot, prêtre, demeurant au manoir de Lanlouet en Pleyben, voulant entrer chez les Augustins, et à cause de son grand âge ne pouvant être qu'à charge leur donne 1200 l.

16e de janvier 1656.

Nobles gentz, Guillaume Le Roux et Françoise de Kerret, sa compaigne, sgr et dame de Kervasdoué, font fondation de 300 l. Fr. Luc Agnen, prieur, et Fr. Jan de Kerret, procureur.

H. 123. — 13 décembre 1641.

Olivier de Lamprat, sénéchal de Kerahès, et Guillaume de la Noë, substitut du procureur du Roy, à la requeste du dévot et discret religieux père Firmin Mossart, prieur du couvent des Augustins, et d'Antoine Haste, procureur du couvent, ont descendu en iceluy pour y faire estat des réparations y nouvellement faictes.

Ils nous ont fait voir 1° un grand retable d'architecture de bois

[1] De Lémo, sgr de Kerandraon, en Carnoët, portait : *de sable à trois mains dextres d'argent* Ils se sont fondus dans Kerouartz.

peint et doré estant au maistre autel de ladite église lequel ils nous dit avoir cousté à construire dorer et peindre 2,640 l. sçavoir pour bois 500 l. pour la façon de la sculpture et toille des figures et ornements d'y celuy 700 l. pour la dorure et estoffure d'y celuy 930 l. pour la peinture du tableau du milieu 150 l. et pour la nourriture des artisans qui y ont travaillé 360 l[1].

H. 123. — 30 décembre 1653.

Production des Pères Augustins contre la communauté de la ville de Kerahès.

La Cour prendra pour constant que les deffendeurs (les Augustins) sont créanciers de la communauté de Carhaix de 200 l. de pension annuelle pour l'entretien de leur église et monastère, et cela dès l'an 1631 qui est le temps de la concession qui fut faite par le Roy à la communauté de Carhaix de leurs deniers d'octroy consistant dans le devoir d'un sol pour pot de vin, et 6 deniers pour pot de cidre... Ladite communauté après avoir obtenu ce don aux dites conditions, a tenté d'en frustrer ces pauvres religieux, mais a été condamnée en 1636 et 1637, à satisfaire auxdits religieux.

En 1640, par forme de transaction ils furent obligés par la Cour de traiter à une somme de 600 l. pour les arrérages, et de 200 l. par an. Depuis 1640 il fut cependant impossible aux religieux d'avoir aucun payement ni pour la pension annuelle, ni pour les arrérages jusqu'en 1649, la communauté fut de nouveau condamnée à satisfaire par arrêt du 4 juillet 1650.

La communauté s'y refusa toujours sous prétexte qu'elle a consacré toutes ses ressources au logement des prisonniers espagnols, et à la reconstruction de l'auditoire et des halles...

H, 124. — 1661.

Escuyer Sébastien de Pestivien[2], sgr de Keroudren, demeurant au manoir de Keroudren, paroisse de Plounévézel, autorisé de messire Claude Mahé, sgr de Kermorvan, son curateur, donne 30 l. tournois de rente aux Augustins pour faire célébrer douze services

[1] C'était un prix énorme pour l'époque : ce devait être une œuvre d'art.

[2] Evidemment de la même famille que Tristan de Pestivien du combat des Trente.

par an, chaque 1er lundi du mois. Jacques de Henault, prieur. — F. du Clos, sous-prieur. — Claude Le Gros, sacristain. - F. Loyer, dépositaire. — François Colbanet. — René Le Riche, procureur.

H, 124. — 1693.

A nos Seigneurs de Parlement,

Supplie humblement le R. P. prieur et autres religieux du couvent des Augustins de Carhaix, disant que demoiselle Marie Aumont, fille du sous-lieutenant de Carhaix, ayant témoigné à son lit de mort à dame Marie de Coetnours sa mère, et à noble homme Julien Aumont, son frère aisné, qu'elle désiroit, avec la permission de sa mère comme fille non mariée, estre inhumée dans l'église conventuelle desdits P. Augustins, la dite demoiselle Aumont ayant expiré le 17 septembre dernier, la mère donna ordre auxdits religieux de se disposer pour l'appareil des funérailles. Missire Jean Drogo, vicaire de l'église paroissiale de Carhaix, étant informé de l'intention de la décédée fit plusieurs murmures et plusieurs emportements contre lesdits religieux, et déclara hautement que le corps de la demoiselle Aumont ne serait jamais inhumé que dans son église.

Lesdits religieux voyant que le dit vicaire se disposoit à causer du trouble et de l'émotion dans la suite afin de prévenir ce désordre firent signifier un arrêt du 22 décembre 1670 audit vicaire pour le faire rentrer en son devoir touchant l'intention des décédés au sujet des sépultures. Ledit sr vicaire eut l'audace de mépriser la teneur du dit arrêt et assura que le corps seroit absolument enterré dans son église. Les religieux obtinrent ensuite déclaration de la mère et du fils aîné du 18 septembre 1693, la font notifier ledit jour audit sieur vicaire qui ne se fléchit point, ce qui obligea les dits religieux de présenter requête au Séneschal de Carhaix, à laquelle ils attachèrent lesdits arrêt signification... afin que par autorité de justice le corps eut été inhumé en leur couvent, ce qui fut ordonné de la sorte par ordonnance dudit jour 18 septembre, et fut notifié au même temps au vicaire.

Tout cela ne fut point capable de réprimer l'opiniâtreté et les violences dudit sieur vicaire, de sorte que lesd. religieux ayant con-

senti que le corps eût été rendu pour ses derniers debvoirs à la paroisse et d'y assister eux-mêmes, ils furent bien surpris que le dit sieur vicaire accompagné de ses autres prêtres voulut absolument que le corps eut été inhumé dans la fosse qu'il avait fait préparer à cet effet, et donna un coup de poing si violent dans la poitrine du sous-prieur qui s'y opposoit le jetant dans la fosse, et firent lui et les prêtres inhumer ledit corps dans son église contre l'intention de la décédée, de sa mère, de son frère, et de tous ses parents, et l'esprit du sieur vicaire fut si furieux dans les emportements qu'il avoit projetés auparavant, qu'il fit ôter le Saint-Sacrement du tabernacle pour le placer dans la sacristie afin d'avoir plus de liberté à pousser ses violences et ses désordres à tout le point qu'elles se pouvoient porter.

Le dit sieur vicaire sachant bien que cette grosse affaire auroit de la suite, et que le sous prieur devoit partir pour en faire ses plaintes à la Cour eut assez de témérité, afin de colorer son iniquité, de présenter une prétendue plainte devant le présidial de Quimper où il a représenté que contre l'intention de ladite Aumont on avoit voulu enterrer son corps chez les P. Augustins ce qui lui faisoit demander qu'il eût été fait défense auxdits religieux de le troubler désormais dans ses fonctions curiales, mais comme le but du sieur vicaire était de chercher l'impunité de son crime... les suppliants sont obligés de requérir ce considéré vous plaist faire commandement audit sieur vicaire de faire déterrer le corps de ladite demoiselle Aumont pour le livrer aux dits religieux pour être inhumé en leur église, et de commettre le sénéchal de Carhaix pour prêter main forte...

A MM. les juges présidiaux de Quimper.

Supplie humblemênt honnorable et discret missire Jean Le Drogo prêtre s^r recteur de la paroisse de Plouguer-Carhaix disant que la demoiselle Coatsaliou fille de noble homme Charles Aumont et de demoiselle de Coatnour étant décédée vendredy dernier, 18 septembre 1693, le suppliant qui lui avoit administré le Saint-Sacrement pendant sa maladie, usant de son droit fit avec ses prêtres l'enterrement du corps de ladite Coatsaliou dans son église paroissiale à quoy il

y avoit d'autant plus de raison que ladite défunte n'avoit pas autrement disposé de sa sépulture. Cependant le corps ayant été apporté en l'église de Saint-Trémeur, et étant sur les trétaux pendant que le suppliant et ses prêtres faisoient l'office, il fut extrêmement surpris de ce que le sous-prieur et 3 autres religieux qui avoient assisté au convoi avec leur croix se mirent en devoir, avant la fin de l'office, d'enlever ledit corps par une force ouverte pour le transporter dans leur église, ce qu'ils tâchèrent de faire secondés par ladite dame de la Villeblanche, mère de ladite défunte, et son fils, et plusieurs autres personnes de leur cabale, et cela avec une extrême violence et scandale ayant renversé les luminaires, livres, pupitre, et mis en confusion tout l'appareil des funérailles, traîné le cercueil d'un bout à l'autre de l'église, rompu la porte du chœur, perdant le respect dû à la sainteté du lieu jusque-là même que l'un de ces moines se mit dans la fosse pour empêcher qu'on put y porter le corps, et que le fils de ladite dame de la Villeblanche prit le suppliant à la gorge pour empescher d'achever l'enterrement pendant que la dame sa mère lui déchiroit son surplis, de tous lesquels outrages, violences, attentat, le suppliant a recours à votre justice...

H. 123. — 1715.

Mon très révérend Père,

L'ambarras de mes affaires m'a je crois fait oublier de respondre à l'honneur de votre lettre du 20e février. Il est vrai que vous me marquez une partie des charges pour lesquelles mes prédécesseurs vous ont donné des rentes, mais vous ne parlez point du banq que j'ay dans votre église et que vos Pères ont si souvent changé de place que Mme la comtesse de Carcado[1] prit occasion d'en mettre un dans la place où il étoit. Il est vrai que vous avez mis le mien dans le sanctuaire à costé de l'autre; mais comme on ne met guère de bancs dans le sanctuaire et qu'il y a je croi dessous des tombes armoiées qui ne sont pas de mes armes on pourrait encore y faire quelques changements d'autant plus que vous ne m'en parlez pas

[1] Marie-Anne de Rosmadec, femme de René Le Sénéchal comte de Carcado, était fille de Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, et de Renée de Kerhoënt.

ni d'un tombeau eslevé que je dois avoir au costé de votre grand autel qu'on dit qui estoit autrefois joignant le pignon de votre église, et que vos Pères aiant avancé le grand autel pour pratiquer une sacristie derrière ont caché et deffaict ce tombeau qui est la condition de la fondation de Kerligonan qui n'étant pas exécuttée, ou plustot aiant esté détruitte, je pensois me dispenser de paier cette rente, ainsi il seroit à propos de restablir les choses sans m'exposer à des procès avec ceux qui par ce changement se trouvent à présent les premiers, et ensuitte je vous donnerai toutes les reconnoissances qu'il vous plaira et seray toujours avec bien du respect.

Mon très Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE NÉVET[1].

A Névet, 23e mars 1715.

Ctesse DU LAZ.

(*A suivre*).

[1] Messire Malo de Névet, 4e fils de Jean baron de Névet, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, sgr de Lézargant, de Beaubois, etc., et de Bonaventure du Liscoët, né en 1645, épousa Marie-Corentine de Gouzillon, et possédait beaucoup de biens dans les environs de Carhaix.

Gentilhomme d'une haute piété sur lequel a été composé le chant breton intitulé *Elégie de M. de Nevet*, il mourut le 1er avril 1721, laissant une seule fille, plus tard marquise de Coigny, (le vicomte G. de Carné a publié l'histoire curieuse et étrange de la vie de Malo baron de Névet, d'où la note sur lui est extraite.

JUSTICE

Pièce en 4 Tableaux

(Suite[1])

2e Tableau

Paris. Le palais du Roi.

SCÈNE PREMIÈRE

CHARLES, GARDES

(Au lever du rideau, Charles erre sous les bosquets au bord de la Seine. Gardes à l'entour).

CHARLES, *le front bas, l'air sombre.*

Le Victorieux ! le Sage ! Mais Elle ! O Jeanne ! O ma libératrice ! O toi qui m'a tiré du tombeau de mes doutes, de ma paresse, de mes honteux plaisirs ! Noble fille du peuple, qui a sacré son roi ! (*Songeur, il fait quelques pas ; puis, comme en un rêve*). Quand le capitaine voit saigner au flanc des soldats les marques de la victoire, il s'incline et les glorifie. Quand le moissonneur, appuyé sur la faux qui vient de coucher les épis, compte les gerbes il appelle le bon ouvrier et les partage Quand le captif délivré aperçoit son libérateur, il se prosterne et baise ses pieds. Quand l'orphelin dépouillé, rentre dans son manoir, il met au-dessus de lui l'ami fidèle qui l'a restauré. Mais moi ! pour grandir mon renom, j'ai terni le tien, j'ai méconnu tes services, ta gloire, ô vaillante bergère ! Pour apaiser les cris, éteindre les jalousies, les rancunes, j'ai laissé sans vengeance ton sang et tes larmes ! Victorieux par tes

[1] Voir, le livraison de juin 1898.

victoires, fort de ta force, faite de foi, d'espoir et d'amour ; sage de ta naïve sagesse je t'ai laissée, jeune et si pure, arder vive sur un bûcher. Je te laisse errer seule dans les ombres froides de l'oubli. Clovis, Charlemagne, Louis ! Que dira l'histoire, ce procès des rois ! (*Il courbe encore plus le front puis, le redressant d'un mouvement, fier, dit avec résolution*). Mais Jeanne, il n'est pas trop tard ! Tu m'as fait roi, je le suis ! Arrière ! les traîtres, les flatteurs ! Arrière l'ingratitude et la vaine prudence ! Viennent la vérité, la reconnaissance, la justice ! Vienne l'honneur après la peine, ô ma douce guerrière ! A mon tour, je te ressusciterai, je t'exalterai, Jeanne, ma libératrice !

(*D'un geste, Charles veut rassembler ses gardes, mais il les voit aux prises avec une vieille femme vêtue de deuil et suivie d'un petit groupe de pèlerins*).

SCÈNE III.

LES MÊMES, ISABELLE et les PÈLERINS.

LES GARDES.

Arrière !

ISABELLE, *tendant les bras.*

O Charles! O gentil Sire !

LES GARDES.

Arrière !

ISABELLE, *élevant la voix.*

Au nom de la Pucelle !
(*Vivement le roi s'approche et lui ordonnant d'avancer*).

CHARLES.

Tu dis ?...

ISABELLE, *debout devant lui.*

Au nom de Jeanne, la bonne Lorraine.

CHARLES, *troublé.*

Qui es-tu ?

ISABELLE.

Sa mère !

CHARLES.

Que veux-tu ?

ISABELLE, *embrassant ses genoux.*

Justice !

(*Ses compagnons prosternés et mains jointes répètent :*)

Justice !

CHARLES, *les indiquant.*

Et ceux-ci ?

ISABELLE.

Des coupables. Que leurs remords conduisent à tes pieds.

CHARLES, *bas.*

Coupables ! Ah ! le grand coupable c'est moi. (*Il dévisage les pèlerins, les reconnaît et répète, les fixant tous*). Que voulez-vous ?

TOUS.

Justice !

CHARLES, *se recueillant un instant, puis avec explosion.*

Justice ! Oui, avec Dieu et l'Eglise, au nom du peuple et du roi, je te la ferai, Jeanne ! (*A Isabelle et aux pèlerins*). Venez !

(*Tous marchent vers le palais*).

Rideau.

3e Tableau.

La chapelle d'un moustier entre Rouen et Paris. — Le jour naissant colore les vitraux et les pierres tombales, où les chevaliers, les saints, les abbés, les moines semblent s'animer pour regarder et ouïr.

SCÈNE PREMIÈRE

ISABELLE, *seule.*

(*Au lever du rideau, elle est à genoux, perdue en oraison. Elle élève soudain sa voix brisée qui sanglote et supplie. — Vêtue de ses hardes de paysanne elle a posé son long bâton de pèlerine contre la grille du chœur*).

ISABELLE

O sire Dieu ! chaque matin le jour renaît dans les larmes de l'aube et meurt, le soir, sous les pleurs du crépuscule. sans que jamais le messager envoyé par le roi Charles au pape Calixte vienne terminer mes veilles, consoler mon ennui ! Et pourtant, c'est moi, Isabelle Romée, mère de Jeanne, ce sont ses frères, ses sœurs, tous légitimes rejetons de Jacques d'Arc, leur père et mon époux, que l'Eglise doit réhabiliter avec elle ! Car si la Pucelle pâtit en terre, nous souffrons encore de la vilenie de son jugement, des tortures de son bûcher. Certes, notre Lige, que Michel, Catherine, Marguerite prospèrent et protègent, a gracieusement permis aux proches de sa libératrice de porter sa cause en cour de Rome. *(Plus bas et douloureusement).* Qu'a-t-il fait de plus? Rien ! Et ce sont nos gémissements, le cri de mes entrailles, le vœu secret aussi du peuple délivré, de la France refleurie, qui ont ému le père des fidèles. Il parlera. Il a déjà parlé, peut-être. (*Tendant ses mains étroitement jointes*). Terrible archange, prête tes ailes au messager de la bonne nouvelle ! Que rapide et joyeux il illumine ce parvis ! qu'Isabelle, mère à nouveau de sa douce fille, engendrée deux fois dans la misère et l'angoisse, regagne, le cœur allégé, son clos, ses pommiers, son chaume pour y mourir ! *(Elle se traîne vers une chasse, qui flamboie au fond du sanctuaire, entre les gouttes d'or des cierges et s'absorbe dans une oraison plus ardente encore. Soudain un galop rapide martèle la chaussée, la lourde porte grince, des éperons sonnent sur les dalles et un messager, toque au poing, le front emperlé de sueur est devant elle. Il est jeune beau et on dirait, à le voir si lumineux et si grave que des ailes palpitent sous sa cotte d'acier, que sa bouche va proférer des oracles. Blême, défaillante, Isabelle se retourne, mais le son s'étrangle dans sa gorge et c'est seulement du regard qu'elle interroge).*

SCÈNE II

ISABELLE, LE MESSAGER

(Le messager tire de son pourpoint un pli scellé. Isabelle s'en saisit, l'ouvre et pâlissant de plus en plus tandis que ses yeux s'humectent, elle parcourt le bref du Pape qui relève Jeanne de toute hérésie et forfaiture, rend à ses proches renom et crédit. Peu à peu elle se redresse, lit, relit l'épais parchemin, en touche son front, son cœur, ses lèvres ; puis dans un élan triomphal s'écrie) :

ISABELLE.

Béni soit le pape Calixte, digne vicaire du Christ miséricordieux !

LE MESSAGER, *d'une voix qui fait chanter et frémir tous les échos de la chapelle.*

Telle est, en nom Dieu, la justice du Pape notre Père. Or oyez, Dame, celle du roi votre Sire. Aujourd'hui à Saint-Ouen, demain au Vieux Marché et sur toutes les places de la ville traîtresse, à son de trompe et par voix de héraut, Jeanne la Pucelle sera proclamée fille aînée de l'Eglise et noble défenderesse de France. Sera sa mémoire lavée de tout opprobre, calomnie ou censure, hautement glorifiée, et le nom de ses proches remis en clarté et honneur. Et ce, du dit Rouen, cité coupable où elle fut cruellement et félonement ardée, cette cédule appendue aux murailles de toute bourgade en France publiera l'intégrité, le martyre, l'héroïsme de Jeanne la bonne Lorraine. J'ai dit... *(Et, sans toucher de son gantelet de fer Isabelle prosternée, le messager disparaît sous l'arc surbaissé du vieux portail. Isabelle serrant le parchemin dans son corsage de bure, rassemble les plis de sa mante, cherche son bâton, affermit ses sandales, puis s'inclinant devant l'autel, le pas vif, le visage irradié, elle s'enfonce dans l'ombre du cloître, alerte et clamant) :*

ISABELLE.

Jeanne, Jeanne ! Lève-toi ! Ta mère a vaincu. Justice est faite !

Rideau.

4e Tableau.

L'hiver. La maison des d'Arcs.

SCÈNE PREMIÈRE

ISABELLE, PIERRELO, JACQUEMIN, JEAN, puis apparition de JEANNE.

(Au lever du rideau, Isabelle Romée est étendue, agonisante, devant l'âtre où flambe un sarment. Ses fils l'entourent).

ISABELLE, *faiblement.*

Menez-moi dans le clos.

PIERRELO.

Mère ! Le ciel est noir, la terre est blanche. Craintives, les brebis se serrent dans l'étable ; le chien vigilant hurle et le loup affamé rôde dans les grands bois.

ISABELLE, *plus fortement.*

Menez-moi sous les pommiers

JACQUEMIN.

Mère ! les branches sont sèches, les fleurs flétries, les fruits tombés !

ISABELLE, *impérieuse*

Menez-moi sous l'arbre des *Voix*. (*A elle-même*). Depuis que justice est faite je n'y entends plus que fanfares et chants ! *(Rigide elle se dresse et marche vers l'huis. Ses fils la soutiennent et l'arrêtent au seuil. Isabelle regardant par la porte ouverte, le paysage enneigé).* O campagne, que tu es claire ! A t-il neigé des lis ? où serait-ce la robe d'innocence de ma Pucelle qui te rend si virginale et si candide ! Mais non ! c'est mon suaire que Jeanne a filé au ciel. (*Elle repousse ses fils, et marchant vers le pommier de la source, s'agenouille et baise le sol brun que la ramure a préservé. Se rele-*

vant). O terre sainte, terre féconde de la patrie! Quand le lion insatiable, l'ours féroce ou l'aigle au double bec voudront te dévorer, clame vers Jeanne, ta Protectrice, déferle son étendard, pousse son cri de guerre et Dieu te livrera tout! Et si aux lugubres défaites tu veux de victorieux lendemains, dresse des autels à ta Rédemptrice, pour y offrir, sans cesse, l'hostie expiatoire, dont elle fut ici-bas la plus complète, la plus douloureuse image! (*Défaillante elle s'adosse au vieux tronc puis, avec un dernier jet de vigueur, un regard, un accent prophétiques, mais pleins d'épouvante*). O France qui renie ton Dieu, honnit tes saintes, tue et chasse tes rois! O France démembrée, déchue! Pitoyable et foulée comme aux jours de l'Anglais! O France! noire de dols! noyée de larmes! rouge de sang! O France! qui te sauvera? (*Elle se recueille, et dans une explosion de joie*). Jeanne! Ta Libératrice! Ma fille! Ma Pucelle! Pressée d'une foule en liesse, aux éclats du canon, des cloches, des hosannahs; sous la main bénissante des évêques, je te vois, Jeanne la Victorieuse, mener au déclin des siècles, comme hier, à Reims, le sacre d'un autre roi, et rendre au royaume des lis sa beauté « la plus grande après celle du ciel. » (*La voix et les yeux d'Isabelle s'éteignent, elle soupire et les mains ouvertes*): Or, maintenant que justice est faite, viens, ma fille, je t'attends. (*Un souffle printanier attiédit l'air qui s'emplit de bruissements d'ailes. Au centre d'une clarté éblouissante et douce apparaît Jeanne, armée, entre Catherine, Marguerite, et Michel l'abritant des plis de son oriflamme*). Ah! c'est le renouveau, la résurrection, la vie!

JEANNE.

C'est la justice! c'est la gloire! (*Elle se penche vers sa mère qui s'affaisse et meurt*).

Rideau.

Ctesse OLGA.

(*Fin*).

LA BRETAGNE

SOUS LE MARÉCHAL D'ESTRÉES

(Suite)[1]

APPENDICE I.

Si l'on veut se rendre un compte exact de la situation qu'occupaient dans la noblesse ceux que l'on peut regarder comme les chefs de file, rien n'est plus utile que de consulter la liste de ceux auxquels étaient confiées les différentes affaires dans les commissions. J'ai dépouillé à ce point de vue la liste des séances de 1720 de l'ouverture au 26 septembre, et du 12 au 22 octobre. En voici les résultats.

Presque tous les meneurs y figurent, sauf du Groesquer alors absent, Corlay, Chérigny et Coëtlogon. Nous retrouvons en effet Kéravéon dans la commission des contrats, et adjoint cette année à la commission permanente des comptes des anciens trésoriers, Brossay, appelé ici comte du Brossay, dans les commissions chargées de dresser l'état de fonds par estime et de vérifier l'état de fonds, de plus il fait partie à trois reprises de ce que l'on appelait les députations, chargées des compliments de l'assemblée, plutôt charge honorifique que besogne de travail; Chambellé, au compte de l'ordinaire; Le Coutelier, à la commission chargée de dresser les conditions pour la charge de procureur-général-syndic; Jacquelot, à la même commission, adjoint à la commission permanente des comptes des anciens trésoriers, commissaire des grands chemins, vérificateur des pouvoirs et titres des gentilshommes inscrits (commission de

[1] Voir la livraison de Mai 1898.

la liste), à l'état de fonds par estime et à l'état de fonds ; du Loch, commissaire des grands chemins ; du Tiersans, au compte de l'ordinaire. Peut-être enfin est-ce notre Lescoet qu'il faut reconnaître dans le Lescoët fils, commissaire des grands chemins pour Saint-Malo.

Voici maintenant la liste des autres. J'ai pu en identifier plusieurs. Pour d'autres, c'est plus difficile. Quel est le personnage des cinq ou six membres d'une même famille assistant aux Etats qui avait la situation prépondérante ? Seules les archives de famille peuvent le dire. En attendant, voici quelques jalons pour la biographie future de ces hommes, qui sont les véritables députés de la noblesse, les autres n'étant guère que des assistants. Je les ai classés par ordre alphabétique.

Charles-René d'Andigné de la Chasse (Saint-Malo), députation, liste, contraventions, commission du trésorier (il y a aussi un Jean-René).

Pierre de Barbéré père (plutôt Pierre que Michel, il y a un Barbéré fils, qui s'appelle Louis-Joseph), Nantes, députation.

De Baudry, Vannes, grands chemins.

Le comte de Beauvais, Rennes, grands chemins.

De Bégaignon de Sullé, Tréguier, grands chemins.

De Bégasson de La Lardais, compte des avances.

Le chevalier Berthelot de Saint-Ilan (il y en a trois, Louis-Marcel, Jean-Louis et Louis-Paul), Saint-Brieuc, députation.

Berthou (probablement René-François B. de Kerouriou, Nantes), procès.

de la Blottière, (il y a un gentilhomme de ce nom, un autre Montefroy de la Blottière, et enfin deux Binet de la Blottière, Marie Salomon et Marie-Jean-Baptiste), procès.

René-Marie du Boberil du Mollan, Rennes, député.

Bertrand de la Boessière de Lenuic, Tréguier, procès et grands chemins (son fils s'appelle Marc-Antoine).

Hercule Charles, comte de Boiséon, Quimper, commission générale, capitation, compte de l'ordinaire, grands chemins et carte.

Alain le Borgne de Coetivy, Tréguier, carte et grands chemins.

Du Bot de Talhouët de la Grignonnaie, Vannes, liste, carte, grands chemins.

Botherel de la Marche, étapes.

Luc François du Bouexic de Guichen, Saint-Malo, étapes, conditions de la charge de Trésorier.

De la Bourdonnaye, député.

Charles du Breil, marquis de Rays (écrit à tort Retz), député.

Du Breil de Pontbriand, capitation.

De Bruc, marquis de Montplaisir, député.

Julien Prudent de Bruc de Vieillecour, Nantes, baux, liste (le fils s'appelle Sébastien).

De la Buharais, Dol, grands chemins.

Charles de Cahideuc, marquis du Bois de la Motte, député (son fils s'appelle Emmanuel-Auguste-Julien, on trouve un Henri-Charles de C. du B. de la M., et il y a un comte du Bois de la Motte à la commission de l'état de fonds par estime).

De Calloet, Saint-Brieuc, commission générale, baux, grands chemins.

Charbonneau de Saint-Symphorien, député.

Le marquis de Coetmen, capitation.

Freslon de Saint-Aubin, sous-doyen, inscrit aux Etats depuis 1665, Rennes, grands chemins.

Joseph-Olivier de France de Landal, Dol (un autre de F. de L., Louis-Joseph-Olivier, appartient à l'évêché de Saint-Malo), député, contraventions, liste, carte, grands chemins.

Pierre Joseph Gouyon de Launay Comat, contrats.

De Grenédan, Vannes, compte de l'ordinaire, grands chemins.

De Kerloret, Léon, contraventions, liste, carte, grands chemins.

De Kermorial, Quimper, compte de l'ordinaire, grands chemins.

Claude de la Lande de Calan, Saint-Brieuc, grands chemins.

Hilarion du Lettier, Nantes, contraventions, état de fonds.

De Liré (probablement de la Bourdonnaye de L.), député.

Loz de Beaucours, député.

Louis-Joseph, comte de Madaillan, député,

De Marcilly, député, contrats.

De Martel, statue du roi, compte de l'ordinaire.

Charles du Merdy, marquis de Catuélan, Saint-Brieuc, étapes, carte, liste, grands chemins.

De Montalembert, Saint-Malo, état de fonds, carte, grands chemins.

Laurent de Monti de Launay, Nantes, capitation, grands chemins (son fils s'appelle Charles).

Yves-Joseph de Monti, comte de Rezé, baux, statue du roi ; le chevalier de Monti de Rezé, état de fonds.

Le marquis François de Montmorency, brigadier des armées du roi, député.

De Moret, député.

Pierre de la Noë du Plessis-Coëtpur, Saint-Brieuc, député.

Jacques-Philippe Pantin de la Guère, Nantes, liste, carte, grands chemins.

Louis Péan de Pontfily, Saint-Malo, député, grands chemins.

De Penmarch, Léon, grands chemins.

Le chevalier le Pennec du Boisjollan, Nantes, deux fois député, contraventions, grands chemins.

Louis de la Roche Saint-André de l'Espinay père, Nantes, baux, intérêts des avances.

François Rogier, comte du Crévy, Saint-Malo, contrats, intérêts des avances.

François Rogier, chevalier du Crévy, Saint-Malo, fonds par estime.

Christophe de Rosnyvinen, marquis de Piré, Rennes, étapes, intérêts des avances. conditions pour la charge de procureur-général-syndic, carte, commissaire central des adjudications.

Charles de Sesmaisons, Nantes, député, état de fonds.

De Trans, Dol, grands chemins.

Gilles de Trécesson, maréchal de camp, Saint-Malo, député.

De Trécesson fils, député.

Du Tremblay, procès.

De Troarn, Léon, grands chemins.

Charles Tuffin de la Rouërie, Rennes, conditions pour la charge de trésorier (son fils s'appelle Joseph).

Le chevalier de Volvire, Saint-Malo, député, contraventions, conditions pour les charges de procureur-syndic et de trésorier, député à la Chambre des Comptes.

Voici les résultats que nous donne, seize ans après, le dépouillement de la session de 1736.

Pierre Becdelièvre, comte du Bouexic, remontrances, estime.

Jean-Marc Bédée de la Bouetardais père, dernière tenue (Saint-Brieuc).

François-René de Bégasson, remontrances, francs fiefs, députation à la maréchale (ce dernier est dit chevalier ; ce pourrait être Julien-René de Bégasson de la Lardais).

Du Boisberthelot, francs fiefs.

Marquis du Bois de la Motte, estime.

Alain le Borgne de Coetivy, Tréguier, commissaire diocésain.

Du Botderu, haras.

Du Breil de Pontbriand, casernement.

Alexandre de Calloet, contrats.

Julien Cheville de Vaulérault, commerce, Saint-Malo.

Comte de Coetlogon, ouverture, hors fonds, grande députation des malades.

Marquis Alexis-René de Coetmen, haras.

François-Alexandre le Coutelier de Penhoet, remontrances, procès.

De Derval, baux, milices.

De France père, francs fiefs.

Chevalier du Fou, maréchale, grande députation.

Le Gouvello, baux.

Grignart de Champsavois, contrats.

Guéheneuc de Boishue, commissaire diocésain, Dol.

Comte Guy du Han, ouverture, contraventions, Rennes.

Vicomte Joseph Huchet de la Bédoyère, hors fonds, Rennes.

Comte Huchet de Cintré père et fils, députation pour capitation et grande députation des malades, ouverture et contraventions.

Pierre-Daminique Huchet de Villechauve, contrats.

Claude-Gabriel de Kergonan de Stuer, estime, Saint-Brieuc.

Olivier De Kermel, maréchale, casernement, Tréguier.

Roland-François de Kermainguy de Saint-Laurent, députation pour capitation, procès.

Claude de la Lande, comte de Calan, dernière tenue, Saint-Brieuc.

Joseph de la Landelle, baux, milices et probablement remontrances, commissaire diocésain, Vannes.

Pierre-François De Launay, francs fiefs Tréguier.

René de Lesquen de l'Argentaie, commerce, commissaire diocésain, Saint-Brieuc.

Du Lettier, hors fonds.

Du Liscoet, dernière tenue.

De Lorgeril, contraventions.

Louis-Antoine le Lou de la Biliais, baux, commerce, commissaire diocésain, Nantes.

Nicolas-Claude Loz, comte de Beaucours, contraventions, députation pour la capitation, Saint-Brieuc.

Gilles-Yves du Ménez, chevalier de Lézurec, malades, invitations, commerce.

Jean-Marie de Penfentenio, grande députation des malades.

Paul-Romain Du Pérenno, commerce, (Tréguier).

Pierre du Plessis d'Argentré, contrats (Rennes).

Comte de Rezé, malades, invitations.

Comte Charles-Yves-Tibaud de la Rivière, ouverture, (St-Brieuc).

Comte François-René Rogier du Crévy, hors.-fonds, (St-Malo).

De Rosnivinen, haras.

Comte Jean-Baptiste-René de Saint-Gilles, commissaire diocésain, remontrances, procès, Saint-Malo.

De Saint-Gilles de Kersaintgilly, commissaire diocésain, Léon.

Jean, comte de Sansay, grande députation des malades, Léon.

Roland Joseph de Saux du Loch, maréchale, estime, commerce ; commissaire diocésain, Quimper.

René-Alexis Le Sénéchal, comte de Carcado, maréchale, contraventions (Quimper).

Jean-Joseph Talhouët de Boisorhand, casernement (Vannes).

Comte de Tournemine, maréchale.

Marquis de Trans, ouverture, casernement, députation pour la capitation.

Comte de Trécesson, ouverture, remontrances, contraventions, grande députation des malades.

François-Julien de Trémigon, dernière tenue.

Visdelou de la Villethéart, procès.

APPENDICE II

Il serait intéressant d'avoir la liste complète des commissaires intermédiaires depuis l'origine jusqu'à 1790. Ce serait un assez long travail, mais intéressant. Je l'ai fait pour le diocèse de Saint-Brieuc. En voici les résultats.

Ordre de l'Église.

Dela Fayette, 1695.
De Labat, grand archidiacre, id.
Le recteur d'Iffiniac, id.
De Catuélan, 1695, 1703-1718.
Allain, 1716-18.
De Guersans, 1718-24, membre du bureau central. 1728-30.
De Kersalio, 1716-20, membre du bureau central 1730-32.
Clair-Gervais de la Lande de Calan :718-1724 et 1728.
De Trémargat, 1720-24 et 1728.
Rongnon, trésorier, 1722-26.
Du Bois, scolastique, 1724-26.
Gautier, théologal 1724-26, 1728, 1734-36, 1742-48.
D'Etriac, 1726 et 1728.
Caillet, 1728.
De Montclus, évêque 1734-36 et 1742-44.
De Breignou, id. 1744 66.
De Girac, id. 1766-69.
De la Ferronays, id. 1769-70, 1774-75.
De Bellescize, id. 1775.
Le Mesle, 1734-36, 1748-72, membre du bureau central 1732-34 et 1736.
De Catuélan, 1742-68.
De la Villecoleu, 1768-82.
De Robien, 1770-82.
De Mayandre, 1772-74.
De Kerangal, 1782-90.
Le Nouvel, 1782-90.

Accard, 1784, remplacé en 1786, je crois, par Poulain de Mauny (1786-90).

Ordre de la Noblesse.

Du Bouilly de la Provotais, 1695, 1701 et 1703.

Du Quengo, comte de Tonquédec, 1695.

De la Balluère, 1695.

Berthelot de Saint-Illan, 1695 (est-ce le Berthelot père, membre en 1715 des commissions des traitants et du dixième et en 1716 du bureau diocésain ; il y a un chevalier de Saint-Illan commissaire des fouages en 1728).

De Calloet père, commissaire de la capitation 1701 et 1703, des grands chemins 1703-13, du bureau diocésain 1716-18, des grands chemins 1720.

Comte de l'Isle, 1715.

De Kernier, du bureau diocésain, 1716.

Pierre Jégou du Tromeur, du bureau diocésain, 1716, des contrats des hôpitaux, 1724, des fouages, 1724, 1726 et 1728.

Claude de la Lande, comte de Calan, 1718 à 1726, 1726 et 1728, 1734-36, 1742-51.

De la Boissière, 1718-20.

De Saint-Quéreuc, 1718-20.

Le Mintier des Granges, commissaire de l'assemblée de Lanvaux, 1719, commissaire des fouages, 1724-26, 1726 et 1728.

Du Boisgélin, l'aîné, commissaire de l'assemblée de Lanvaux, commissaire des fouages, 1724-26, 1726 et 1728.

Charles du Merdy, marquis de Catuélan, 1720-26, et 1726, commissaire de la carte, 1720, des contrats des hôpitaux, 1724.

De Vaurouaud, 1723-26, et 1726.

Joseph-Yves de la Rivière, comte de Corlay, 1724-26, 1726 et 1728.

D'Apreville, 1728.

Comte de la Moussaye, 1728.

René Lesquen de l'Argentaie, 1728, 1734-52.

Nicolas Loz, comte de Beaucours, 1734-36, 1742-56.

Melchior-Joseph-Mathurin le Vicomte de la Villegourio, 1752-53.

François-Marie de la Lande, comte de Calan, 1752-64.

Roussel de Lescoet, 1754-62.
Chatton de Ranléon, 1756.
De la Villesolon, 1756-68.
Thomas-Louis de la Goublaye du Perray, 1762-68.
Robert de la Goublaye de Nantois (1747-1810), 1770-80.
Pierre-Marie Le Veneur de la Villechapron, 1764-70, et 1774-88.
Le Nepvou de Crenan, 1768.
Du Gourlay de Montorien, 1768-74, et 1780 à 1788.
Chatton de Rengervé, 1784-90.
De Trémerreuc de la Ville de Rio, 1789-90.
De la Vigne-Dampierre, 1789-90.

Ordre du Tiers.

Le sénéchal de Quintin, 1695, le maire ou l'alloué 1703-06, le sénéchal 1716-26 et 1726.

Le maire de Lamballe, 1695, 1715, le sénéchal 1716-18, l'alloué 1720-22, le procureur fiscal 1726 (le député 1718-20 et 1724-26).

Nicolas Chapelain, s^r de la Villeguérin, maire de Saint-Brieuc, 1695.

Jean Jouannin, maire de Saint-Brieuc, 1713, 1715.

Le Clerc de Vauméno, maire de Saint-Brieuc, 1716.

Bernard du Haut-Cilly, maire, puis lieutenant-royal, 1720, 1723, 1726 et 1728.

D'Astin de Villiers, lieutenant de Quintin, 1728.

Micault de Soulleville, lieutenant de Lamballe, 1728, 1742-48, 1750-52.

Le Mesle des Salles, 1726.

Claude Le Duc, maire de Saint-Brieuc, 1722.

Le député de Saint-Brieuc, 1718 et 1724.

Phelipot de la Piguelaie, sénéchal de Saint-Brieuc, 1722-24, 1728, 1734-36.

L'alloué de Saint-Brieuc, 1726.

Le sénéchal de Moncontour, 1695, l'alloué 1723.

Chauvel, syndic de Moncontour, 1726 et 1728.

Louis Le Corgne de Launay, alloué de Lamballe, 1726, 1734-36, 1742.

Le sénéchal de Châtelaudren, 1726.

Le sénéchal de la Rochesuard, 1726 et 1728.

François-Michel Limon de la Belleissue, procureur du roi à l'amirauté de Saint-Brieuc, 1734-36, 1742 60, membre du bureau central 1730-34 et 1736.

Vittu de Kersaint, maire de Saint-Brieuc, 1742.

Claude Digaultray de Seigneaux, avocat à Quintin, 1742-48.

De Kerangal, 1748-52, 1766 70, 1772-74.

Jean-Rodolphe Baron du Taya, sénéchal de Quintin, 1748-54 (né 1716, mort 1794).

Pierre Souvestre de Villemain, maire de Saint-Brieuc (1748-53 et 1754-72), commissaire 1752-74.

Bellanger, maire de Lamballe, 1752-54.

De la Goublaye, 1754-56, 1764-66.

De Géry (Quintin), 1754-56, 1764-66.

Le Paige de Kervastoué, sénéchal de Moncontour, 1756-64.

Bernard du Hautcilly, maire de Lamballe, 1756-64.

Tavel, 1764-68.

Eudo de la Blossais, maire de Moncontour, 1768.

Cherdel de la Granville, maire de Moncontour, 1770-72, 1784.

Boullaire du Plessis, maire de Lamballe, 1774-84.

Rodolphe-Marcelin-François Baron du Taya, né 1749 mort 1820, avocat, échevin, puis maire de Quintin v. 1784.

Morinière de la Villebernard, 1774-82.

Jean-François-Pierre Poulain de Corbion, né 1743, mort 1799, avocat, maire de Saint-Brieuc de 1780 à 1790, commissaire de 1784 à 1790.

Monjaret de Kerjégu (de Moncontour), 1782-84.

Fresleau ou Fréteault (de Quintin), 1786-90.

Folleville, 1786-90.

Du Bois de la Villerabel (de Saint-Brieuc), 1789-90.

Du Bois de Bosjouan (de Saint-Brieuc), 1789-90.

Mainville (de Lamballe), 1789-90.

Les membres de la commission diocésaine se répartissaient entre eux le territoire du diocèse ; ainsi, d'après un tableau dressé en 1745, M. de Calan était chargé de la région voisine de Saint-Brieuc à l'ouest, M. Gautier du reste de la côte ouest, M. de l'Argentaie, puis M. de Lescoët de la côte est, M. de Beaucours de Trébry et des environs, M. de Catuélan de Plœuc, M. Digaultray d'Uzel, M. Micault et plus tard M. Bernard, de Lamballe et Plestan, M. Limon et plus tard M. Souvestre, de Loudéac.

Chaque membre avait des correspondants : ainsi la circonscription de M. de Calan était partagée en quatre subdivisions.

1° M. Le Mée de la Salle, pour Plérin, Pordic, Etables, St-Quay et Tréveneuc.

2° M. Gautier de la Motte, pour Tréméloir, Trégomeur et Tréguidel.

3° M. Le Clerc de Grandchamp, avocat, pour Plélo et Plouvara.

4° M. Gautier de Penanrun, pour Pléguien, Pludual, Pléhédel, Lannebert, Lanvollon et Tressignaux.

(*A suivre.*) CH. DE LA LANDE DE CALAN.

MORT

DE

MONSIEUR L'ABBÉ LE PON

Triste et douloureuse nouvelle pour tous les Bretons qui aiment la Bretagne, spécialement pour les lecteurs et les amis de cette *Revue* ! M. l'abbé Le Pon, l'un des hommes les plus dévoués à la cause bretonne, l'auteur de tant de beaux poèmes bretons, de tant de beaux gwerz à la gloire de nos vieux saints dont plusieurs furent publiés dans la *Revue de Bretagne;* cet excellent prêtre et cet excellent poète, dans toute la force de l'âge, cinquante ans à peine[1], dans toute la force de l'intelligence et du talent, — la mort, traîtreusement, d'un coup soudain, l'a frappé le 25 juin dernier.

Les deux jours précédents, il s'était plaint de forts maux de tête, malaise qui ne semblait pas grave et ne l'avait pas arrêté. Le samedi 25 juin, on ne le vit pas sortir le matin comme d'ordinaire, on entra dans sa chambre; il était couché, il semblait dormir.... il était mort.

Oh ! il n'était pas de ceux que la mort peut surprendre. En lui brillaient, sous la forme la plus aimable, toutes les vertus sacerdotales; et dans le cours de sa carrière[2] — professeur au séminaire de Tréguer (1874 à 1883), vi-

[1] Né à Plourivo, Côtes-du-Nord, le 24 juillet 1848.

[2] Si M. Le Pon aimait passionnément sa petite patrie la Bretagne, il n'en était pas moins dévoué à la grande; en 1870, il interrompit le cours de ses études ecclésiastiques pour suivre comme ambulancier les mobiles bretons.

caire à la cathédrale de cette ville (1883 à 1891), puis jusqu'à sa mort chanoine et recteur de la grande paroisse de Plougrescant, — il eut constamment pour but, pour passion, l'exaltation du sentiment chrétien intimement uni au sentiment breton. Il savait que les Bretons sont d'autant plus Bretons, d'autant plus dévoués à la patrie bretonne qu'ils sont plus chrétiens ; d'autant plus chrétiens aussi qu'ils sont plus Bretons. Il voua l'effort de sa claire et vive intelligence, de sa riche imagination, de son talent poétique, à célébrer en beaux vers, à glorifier en de belles fêtes, tout à la fois brillantes et naïves, les grandes pages historiques, les grandes gloires chrétiennes de la Bretagne.

A lui surtout est due la rénovation du grand pèlerinage de saint Yves, et par suite le splendide rétablissement du tombeau de l'illustre patron de la Bretagne dans la belle cathédrale de Tréguer. Cette grandiose et généreuse conception de Mgr Bouché, M. Le Pon l'a popularisée dans un cantique chanté partout en Bretagne, dont tous les Bretons répètent le refrain :

N'en eus ket enn Breiz, n'en eus ket unan,
N'en eus ket eur zant evel sant Ervoan[1] !

J'ai encore dans les yeux la fête radieuse et rustique, si harmonieuse, si originale, si pittoresque, imaginée par lui comme un poème, pour célébrer, en juillet 1892, la gloire de saint Gonéri patron de Plougrescant et de sa mère sainte Eliboubane ; fête sur terre et sur mer, car toute une flottille alla reconduire la sainte dans son île en chantant un beau gwerz composé exprès et qui fait si bien revivre la figure du saint et celle de sa mère, que les marins de Plougrescant émerveillés s'écriaient :

[1] Il n'y a pas un saint en Bretagne, non pas un saint comme saint Yves !

— Oui, oui ! saint Gonéri est notre père, et saint Eliboubane notre grand'mère !

Mais ils avaient encore un autre père, — le successeur, le représentant de saint Gonéri sur terre, leur digne et vaillant recteur, qui les traitait et les aimait tendrement, les secourait dans leurs peines et leurs épreuves comme ses enfants chéris. Aussi, le jour des obsèques, la grande église paroissiale débordait de foule et éclatait de sanglots.

Mais ils n'étaient pas seuls à pleurer, les gens de Plougrescant. Comme eux pleuraient, pleurent encore les parents (forte et nombreuse lignée), les amis, les pauvres, tous ceux enfin qui ont pu connaître et apprécier M. Le Pon. Les amis — ils sont une foule, tant dans le clergé que parmi les laïques, — les amis pleurent ce cœur d'or, haut, généreux, délicat, souverainement fidèle et dévoué à ses amis ; les pauvres, le bienfaiteur qui leur faisait toujours bon accueil et partageait avec eux toutes ses ressources, jusqu'aux offrandes de ses paroissiens. Disciple de saint Yves et aussi du vénérable *Curé de saint Yves* (M. Le Goff, archiprêtre de Tréguer), comment n'eût-il pas pratiqué en perfection la vertu d'hospitalité et de charité ?

Et pendant qu'on le pleurait ici-bas, lui, le bon ouvrier de la première heure, tout chargé de son abondante récolte, il était arrivé là-haut. Saint Yves et saint Gonéri, saint Tudual et sainte Pompée sa mère, et sainte Eliboubane, et bien d'autres vénérables apôtres bretons fêtés et chantés par lui, se dévoilant à ses yeux, accueillaient avec joie le pieux et hamonieux barde des saints de Bretagne et l'introduisaient, comme dit Brizeux,

Dans une autre Bretagne, en des mondes meilleurs !

ARTHUR DE LA BORDERIE.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

M. LE CHANOINE LE PON

(LE ROITELET DE SAINT-YVES)

Un jour[1], les cloches de Plourivô chantèrent plus gaiement dans leur modeste tour de granit ; les gazouillements devinrent plus réitérés et plus mélodieux sous le feuillage touffu des bosquets fleuris de Penarc'hrav qui comptaient un chantre de plus.

Et sur le front candide du nouveau-né brillait l'auréole de l'espérance ; Et les anges de Kermartin accoururent pour le saluer, et lui dirent : « Mon frère. »

Et le berceau de l'enfant était sous le chaume ; mais Dieu sait où il a enfoui le diamant ; Dieu tira ce fils de laboureur de la « boue des travaux rustiques », et lui servit la forte coupe du savoir ; et l'adolescent y but à longs traits.

Et il grandissait en âge et en sagesse. Son âme était loyale et généreuse. Ses accents étaient doux comme le murmure d'un ruisseau qui fuit sous les gazons verts de la riante prairie ; et une imagination inépuisable mêlait à profusion ses grâces à toutes ses paroles.

Bien vive était la foi de l'étudiant ; il rechercha, en tremblant, le fardeau du Sacerdoce ; et ses vœux furent exaucés[2].

Et il brillera dans les perpétuelles éternités, comme une étoile étincelante, parce qu'il a enseigné aux fils de ses compatriotes, avec l'amour du pays, les principes salutaires de la vertu et des saines

[1] 24 juillet 1848.
[2] 28 février 1874.

sciences ; et aucun de ses disciples ne fut plus jeune que lui, car la véritable jeunesse réside dans l'âme[1].

Et Dieu posa le doigt sur sa lèvre ; c'était le mystérieux appel de sa tendresse ; et la langue du Barde parla, et ne cessa de redire à tous les gloires de Monseigneur Saint Yves.

Et les perles tombées de sa bouche harmonieuse égalent ce que l'antiquité a de plus suave et de plus pur dans l'Idiôme Sacré de nos ancêtres, les Bretons.

Et toujours l'on chantera en Basse-Bretagne : « Non, il n'est pas un Saint comparable à celui qu'abrita le manoir de Kermartin. »

« *Na' neuz ket en Breiz,* » etc...

Et les bénédictions du grand Thaumaturge de l'*Arvor* se sont reposées sur son enfant dont la vie mélodieuse n'a été qu'une ode noble et pieuse à sa louange.

Et la houlette du berger de *Koat-Ermit* protège le petit troupeau de Plougrescrant dont il sera le pasteur dévoué et affectueux[2].

Prends ta harpe, Seigneur Barde, sous les chênes et les coudriers au mobile feuillage, ou sur les tertres moussus du pays de Gonéri. Que ses suaves accents pénètrent nos âmes et les fassent tressaillir !

Que longtemps le complaisant zéphyr apporte à nos oreilles ravies l'écho des sons mélodieux de cette lyre amie, avec le murmure des flots qui expirent sur les rivages de Trécor.

Module tes hymnes gracieuses, cher petit Roitelet, perché sur les bords de ton nouveau nid, jusqu'à ce que tu ne reviennes, sur l'aile de la Providence, au nid de tes premières amours[3].

Réjouis-toi, car, au jour de ton dernier sommeil, tu entendras la voix de l'Ange de Saint-Brieuc : « Là, dira-t-elle, maintenant, à l'ombre du mausolée de Monseigneur Saint Yves, repose-toi, sois son rossignol de nuit : car telle est ma volonté[4]. » — Voilà ce qu'écrivait « le frère » il y a 7 ans ; hélas !

[1] Professeur au Petit-Séminaire de Tréguier 1874-1883; chanoine honoraire le 9 septembre 1890.

[2] Recteur de Plougrescant le 4 avril 1891.

[3] Vicaire de Tréguier (1883-1891) dont il devait, selon toute ressemblance, devenir le curé.

[4] Il m'a un jour manifesté le désir d'avoir sa tombe voisine de celle de saint Yves, à la cathédrale de Tréguier. Il repose près de l'autel de Saint-Yves, dans l'église de Plougrescant. (25 juin 1898).

Al laouinanig'zo tavet;
Ha zant Ervoan n'euz mousc'hoarze :
« Ken kaër t'euz kanet vid'on me;
Deuz ganin da veuli Doue. »

Le roitelet s'est tu; et Monseigneur saint Yves a souri : « Si bien tu as chanté en mon honneur; maintenant, au paradis, viens avec moi louer le Seigneur. »

BARDE DU MENEZ-BRÉ.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

La Tour a eau, légende par Bout de Charlemont. — Paris, Lucien Duc, éditeur, 1898.

De quel recueil de légendes M. Bout de Charlemont a-t-il tiré cette jolie histoire, *La Tour à eau*? Peut-être de son imagination. En tout cas vous apprendrez avec plaisir que les habitants de Puyredon, au beau pays de Provence, possédaient autrefois une fontaine renommée; que cette fontaine s'étant desséchée subitement, ils prirent la fâcheuse habitude de remplacer l'eau de source par le vin de cabaret; que le brave homme de maire, pour conjurer le péril, fit construire une tour légère en fer forgé, toute à jour, qui allait chercher l'eau dans les entrailles de la terre et la distribuait aux villageois rendus à leur sobriété originelle. C'est, comme on le voit, la revanche des buveurs d'eau, et j'ai vaguement l'idée que l'auteur a voulu donner une leçon à ses compatriotes bretons trop enclins à humer le piot. *La Tour à eau* constitue une charmante brochure, élégamment illustrée. O. de G.

*
* *

Les Pardons et Pèlerinages de Basse-Bretagne, par l'abbé Guillotin de Corson, 1re partie, diocèse de Vannes. — Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1898.

J'avoue que je connaissais bien imparfaitement le diocèse de Vannes avant d'avoir lu l'excellent ouvrage de M. l'abbé Guillotin de Corson sur les *Pardons* et *Pèlerinages* du Morbihan. La cathédrale Saint-Pierre de Vannes qui possède le tombeau de saint Vincent Ferrier, un Espagnol naturalisé Breton, et l'insigne basilique de sainte Anne me paraissaient représenter presque seules les églises et les chapelles de cette partie si intéressante de la Basse-Bretagne. Le pieux et docte écrivain vient de me montrer mon ignorance et de m'en guérir en faisant défiler sous mes

yeux, à grand renfort de notices érudites et d'illustrations documentaires, de nombreux édifices sacrés qui permettent au Morbihan de rivaliser, à cet égard, avec le Finistère lui-même, pays classique des *pardons*.

Prenons, pour suivre M. l'abbé G. de Corson, la canne de l'excursionniste, ou mieux encore, le bâton du pèlerin.

Parmi les nombreux sanctuaires consacrés à la Vierge et dont plusieurs portent les noms bien typiques de « Notre-Dame des Fleurs », « Notre-Dame du Bon-Garant », « Notre-Dame de la Joie », — il en est deux qui arrêtent surtout le voyageur « Notre-Dame de la Clarté », à Baud, qui a son pardon le 2 juillet, « Notre-Dame du Roncier », très vénérée à à Josselin.

Les oratoires où l'on invoque les saints bretons sillonnent à la lettre le diocèse de Vannes. Rappellerai-je que saint Gildas a laissé dans la presqu'île de Rhuys des traces ineffaçables de son séjour ; que Ploërmel est plein du souvenir de saint Armel ? Nous retrouverons, dans le doyenné de Carentoir, la chapelle de saint Jugon ; la chaire de saint Méen en la Chapelle-sous-Ploërmel ; la sépulture de saint Clair en Réguiny ; saint Bieuzy et saint Mériadec en Pluvigner ; saint Cornély, patron des bestiaux, à Carnac ; saint Colomban à Locminé. N'oublions ni sainte Barbe patronne du Faouët, ni sainte Triphine, la martyre, que vénère la paroisse de Stival.

C'est dans le livre de M. l'abbé de Corson qu'il faut recueillir les pieuses légendes intimement liées à l'histoire de Bretagne, et visiter les églises ou chapelles qui en perpétuent le souvenir. Cette lecture n'est pas moins instructive qu'édifiante.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

POÉSIES COMPLÈTES DE CHARLES DOVALLE, publiées par M. Léon Séché. Edition du monument. — Paris, Emile Lechevalier, 1898.

M. Léon Séché mérite bien des deux provinces entre lesquelles se place son berceau, la Bretagne et l'Anjou. Il se prodigue pour l'une et pour l'autre, faisant alterner la nouvelle et définitive édition de son « Jules Simon », avec une réimpression fort artistique des Poésies de Charles Dovalle.

Comme le gentil poète doit sourire, de l'autre monde, aux amis posthumes qui ont couronné son *Sylphe* de fleurs toutes fraîches ! C'est

d'abord son éditeur, M. Léon Séché, qui est aussi l'auteur d'une agréable préface où il l'apparente — très judicieusement — à Millevoye. C'est son biographe, un compatriote érudit, M. Ballu, qui ne nous laisse rien ignorer de lui et des siens, de sa courte vie, de sa mort tragique, de son attrayante personnalité. C'est son « illustrateur », un compatriote encore, M. René Aubelle, qui a évoqué en une série de compositions charmantes et les épisodes principaux de l'œuvre du poète et les sites familiers de cette cité historique, Montreuil-Bellay, de cette campagne riante, au milieu desquelles s'écoula son enfance studieuse. Ce sont enfin les poètes qui ont célébré en strophes et en sonnets, en grands et petits vers, leur frère disparu, MM. D. Caillé, E. Grimaud, P. Moustier, P. Pionis, E. Roussel, Sonniès et celui qui signe le présent article.

Le bagage poétique de Charles Dovalle — ce portefeuille d'élégies déchirées par une balle de pistolet », a dit Victor Hugo — est fort léger mais des plus gracieux. Ce n'est pas seulement à sa fin précoce ou à d'illustres suffrages qu'il a dû de survivre dans l'estime des lettrés. Sa Muse fugitive ressemble bien à la bergeronnette qu'il a chantée dans une pièce d'anthologie et dans son *Souvenir des environs de Thouars* ; elle rase la terre, mais elle a des ailes. Que fût-il devenu ? On l'ignore. Nous savions ce qu'il a été, et par les deux éditions anciennes, toutes deux fort rares aujourd'hui de ses poésies et par la notice que lui consacra jadis M. Emile Grimaud dans cette même *Revue de Bretagne et de Vendée* (octobre 1857). L'édition nouvelle, qui annonce le suprême hommage, est déjà un monument. Θ. DE GOURCUFF.

*
* *

ESSAI SUR LA GENÈSE ET L'ÉVOLUTION DE LA THÉRAPEUTIQUE, par Mme Gaboriau. — Paris, A. Maloine, éditeur, 1898.

Nous avons ici la thèse que Mme Gaboriau vient de soutenir avec beaucoup d'éclat devant la Faculté de médecine de Paris. La nouvelle doctoresse est la femme de notre compatriote nantais A. N. Gaboriau, docteur médecin lui-même, poète agréable à ses heures et membre perpétuel de la Société des Bibliophiles Bretons.

Mme Gaboriau a étudié la thérapeutique ou traitement des maladies dans les méthodes et les ouvrages des praticiens, les anciens comme Hippocrate, Galien ou Paracelse, les modernes comme Laennec l'illustre Pasteur ou le breton Guérin au « pansement ouaté » duquel pleine justice est rendue.

Sur les vieux maîtres, qui ont frayé la voie, et leurs dignes successeurs la thèse n'omet rien d'essentiel, et une phrase des « conclusions » réglementaires m'a paru définir admirablement le rôle du médecin de ce temps. « Le médecin doit avoir le respect de la tradition, en même « temps qu'il doit se montrer curieux de toutes les médications nou- « velles de quelque côté qu'elles viennent, en suivre les progrès et se « tenir prêt à les appliquer ou à les rejeter, mais en apportant dans « l'un comme dans l'autre cas une prudence intelligente et une sage « réserve. »

Tombant de la bouche d'une femme, ces sages paroles semblent dictées par Minerve elle-même. Ne croyez pourtant pas que Mme Gaboriau soit pédante, elle est simplement savante, mais savante à ne pas effaroucher Molière qui disait.

Je consens qu'une femme ait des clartés de tout,

Appliquées à la guérison des malades, ces clartés sont les plus bienfaisantes du monde.

O. DE G.

*
* *

LE DUC D'ORLÉANS, par Raoul Poujol de Fréchencourt. En vente aux bureaux de la *Gazette de France*, 1898.

L'auteur de ce petit livre a pris le meilleur moyen pour faire connaître et faire aimer le prince dont il écrivait la vie ; il l'a fait agir, sous les yeux du lecteur, et, le plus souvent qu'il a pu, il l'a fait parler. Cette enquête confiée à de sûrs témoins, cette espèce d'autobiographie donnent une idée très avantageuse du caractère énergique, du cœur aimant, de l'esprit aimable de l'héritier de nos rois. Le prince qui, dès sa plus tendre jeunesse, rivalisait avec les plus hardis chasseurs de tigres, qui réclamait bravement ses droits et ses devoirs de conscrit français, et qui, naguère encore, jugeait de haut, dans le plus patriotique langage, un déplorable procès militaire, mérite l'enthousiasme de ses partisans, le respect de ses adversaires. L'ouvrage bien composé et bien écrit de M. R. Poujol de Fréchencourt sera lu avec passion par les uns, avec intérêt par les autres. Des mots du duc d'Orléans que n'eût pas désavoués Henri IV, émaillent agréablement le récit.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Morgane, par Charles Le Goffic. — Paris, Armand Colin et Cᵉ éditeurs, 1898.

Ce livre n'est pas la production la moins originale de l'auteur d'*Amour breton*, du *Crucifié de Keraliès*, de *Sur la côte*, de *la Payse*. *Morgane* combine le réel et le fantastique, la légende et l'histoire avec une sincérité émue à laquelle pouvait seul prétendre un écrivain aussi intimement breton. Une phrase résume l'ouvrage et pourrait lui servir d'épigraphe : « Le rêve celte est plus fort que la mort. »

Pendant toute la première moitié du roman, remplie des affaires de cœur de la douce Annette Kefoullon, et de son cousin, ami d'enfance, l'enseigne de vaisseau Georges Leïzour, à peine entendons-nous parler de Morgane, la sirène bretonne, fatale aux marins qui l'ont aperçue, les jours de tempête.

Mais voici que Morgane, plus tard, revêt la personnalité de Mlle de Bangor, une mystérieuse étrangère qui a fait son domaine de l'île d'Aval, et y habite un palais féerique, caché à tous les regards. Annette fait naufrage en vue de l'île ; elle est recueillie, soignée chez « Morgane », et, à l'appel de la sirène, le cousin accourt près de sa cousine.

Mlle de Bangor éprouve tout autre chose que de l'amour pour le jeune officier. Desendante de la sœur du roi Arthur, elle a retrouvé en Georges un Kerduel authentique, le seul héritier de l'illustre monarque, et elle veut l'associer, par un mariage, à son projet grandiose de restauration celtique.

Pour atteindre son but, la moderne Morgane ne recule devant aucun moyen. Elle se glisse dans la chambre d'Annette et verse le poison qui la délivrera d'une rivale préférée. Mais la petite servante Fante, que l'on croyait endormie, a vu le crime se préparer ; elle goûte au poison et ses cris de douleur attirent Georges qui commençait à se sentir fasciné par la sirène. Au cours de la violente explication qui suit, Morgane s'absout à ses propres yeux du crime par la hauteur du but poursuivi ; plutôt que de rendre à Georges le parchemin révélateur de ses droits qu'elle tient de lui, elle se précipite dans la mer, pendant que son vieil harpiste aveugle, Ossian gallois, joue « l'air de la mort. »

Le roman écrit « pour les jeunes filles », ne pouvait se terminer que par le mariage de Georges et d'Annette, mais comme le Breton de pure arce, qui l'a signé, s'adresse aussi à des Bretons, il laisse entrevoir le réveil

des cinq nations sœurs, Armorique, Cornouaille, Ecosse, Irlande, Pays de Galles, unies pour l'émancipation de la patrie celtique.

L'écrivain au talent original, le poète vibrant à toutes les nobles émotions, le critique aussi qui se laisse effleurer, mais non point pénétrer par le dangereux dilettantisme philosophique de Renan ou de M. Anatole France, ne se séparent point, chez M. Le Goffic, de l'érudit le mieux au courant des choses de Bretagne. Dans les petites dissertations historico-légendaires qui alternent avec les scènes de la seconde partie du roman, les noms de nos « celtisants » sont pieusement rappelés et le lecteur Breton, écoutant la voix du sang, partirait volontiers en guerre contre le Latin ou l'Anglo-Saxon.

La langue de M. Le Goffic est, à l'ordinaire, d'une pureté classique ; aussi voudrait-on l'écheniller de quelques mots douteux, de quelques locutions, ni très françaises, ni même trop bretonnes. Mais les taches sont rares dans *Morgane* ; et si je signale la petite erreur qui transforme en Laertes le vieux Lothario, le compagnon de Mignon, c'est pour montrer avec quelle attention j'ai lu le livre, avec quel plaisir je le recommande.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

FIGURES BRETONNES. JULES SIMON, sa vie, son temps, son œuvre (1814-1896), par Léon Séché. — Paris, E. Lechevalier, 1898.

En 1887, M. Léon Séché publiait sur Jules Simon un livre intéressant, tout de sympathie éclairée et d'information précise, qui fut promptement épuisé. Il le réimprime aujourd'hui, que le grand orateur est mort, avec deux simples chapitres additionnels, qui sont parmi les meilleurs. De l'in-12 primitif il a fait un bel in-octavo que l'élégance typographique et le choix des illustrations recommandent aux bibliophiles.

Le livre n'a point changé. C'est la biographie la plus attachante, qui suit l'humble écolier du collège de Vannes à son arrivée à l'Ecole normale le disciple de Cousin, le professeur en Sorbonne, le philosophe, l'homme politique de 1848, de 1869, du 4 septembre, le ministre, l'académicien, le sénateur, protecteur de tous les droits, défenseur de toutes les libertés, le philanthrope ne se refusant à aucune bonne œuvre.

A fréquenter Jules Simon, à l'admirer très sincèrement, à l'aimer très cordialement, M. Léon Séché en est venu, comme écrivain, à lui

ressembler un peu. Cette analogie est surtout frappante dans l'article qu'il lui consacra, au lendemain de sa mort, en tête de la *Revue des provinces de l'Ouest*.

C'est la phrase même du maître-styliste, courte, nette et vive, coupée par ces mouvements d'émotion qui faisaient trembler la voix de l'orateur. Les mânes du grand spiritualiste qu'était Jules Simon ont dû tressaillir d'aise devant la mesure parfaite, le ton à la fois élevé et discret de l'éloge.

Il y a beaucoup à louer dans ce livre et la Bretagne aimera à y trouver, en mainte rencontre, l'affirmation des sentiments religieux que l'amour de la justice avait réveillés chez Jules Simon vieillissant.

Peut-être l'édition nouvelle eût-elle gagné à la suppression de quelques caricatures ou portraits-charge, médiocrement respectueux pour une grande mémoire et qui ont surtout leur place dans les ouvrages spéciaux de M. Grand-Carteret. Mais très certainement elle eût pu s'adjoindre une bibliographie plus complète, surtout plus exacte que celle de M. Georges Picot. Nous n'y trouvons la mention d'aucune des exquises préfaces que Jules Simon écrivit pour les livres d'autrui et dont plusieurs (celle des *Portraits vendéens* de Sylvane, en particulier) sont de petits chefs-d'œuvre et c'était aussi la tâche du bibliographe de rechercher un volume de vers, un début poétique, dont l'auteur se souvenait parfois, entre amis.

Mais ces critiques n'ont rien de sérieux, n'ôtent rien à la valeur de l'excellent livre, un monument qui permet d'attendre l'autre.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

CHANSONS DE CHEZ NOUS, par Théodore Botrel. — Paris, Georges Ondet, éditeur, 1898.

A voir les chansons de Botrel devenues si rapidement populaires à Paris, à entendre *La Paimpolaise* fredonnée, nasillée, criée, côte à côte avec un inepte refrain de café-concert, dans tous les carrefours de la capitale, une inquiétude me prend parfois. Je me demande si la poésie bretonne — même sous sa forme la moins réservée, la chanson fugitive — gagne à se livrer ainsi à toutes les lèvres, si la Bretagne, exposée au jour cru de de la rampe ou de la rue, n'a point à souffrir de certains voisinages vulgaires, j'allais dire de certaines camaraderies compromettantes.

La lecture du présent livre m'a rassuré. Il est sainement, presque hautainement breton. La rude étreinte du violoneux et du pâtour, du « p'tit gravier » et du « gâs d'Islande » qu'il met en scène à chaque page, n'a rien de commun avec la molle poignée de main du flaneur boulevardier. Tous ces gens-là respirent la Bretagne et ils la sentent. Si *La Paimpolaise* a fait une fugue au boulevard Rochechouart ou au faubourg Montmartre, tenez pour certain que ses galants la rattraperont et finiront bien par la garder chez eux ; elle était trop jolie aussi et nous ne pouvons pas lui faire un crime d'avoir laissé deviner à plus de monde le charme pénétrant de l'Armorique.

Le plaisir doit être complet d'entendre chanter Botrel près du foyer breton, devant un auditoire de simples et braves gens, de le surprendre en contact direct avec ce pays qu'il a su décrire après Brizeux :

C'est toi la terre de granit
Et de l'immense et morne lande,
Pieuse Armor au sol bénit
Par les grands saints venus d'Irlande,
Où l'on rencontre à chaque pas
Des menhirs près des christs en pierre,
Où le Ciel est si bas, si bas,
Qu'on y voit monter sa prière !...

Chansons de terre et de mer, chansons d'amour, d'un sentiment chaste et délicat (*Ma douce Annette*, *La Jalouse*, *Le mai d'amour*), chansons historiques pleines, comme *Les gâs de Morlaix*, de belle ardeur patriotique, chansons légendaires (*La Vilaine*, *La complainte du roi d'Ys*) pieux élans (*Noël à bord*, *Vœu à Saint-Yves*), attestent la variété du talent de Botrel, et montrent que la populaire *Paimpolaise* n'est qu'un des fleurons de la couronne du chansonnier.

« Restons chez nous ! » est le titre de la dernière pièce du volume, qui en résume tout l'esprit. Restons, nous aussi, sur ce conseil du père, le vieux paysan, à son Yvon :

Demande-lui (au recteur) de te bénir
Pour que le Roi de tous les êtres
Te laisse aimer, rêver, mourir
Dans le lit clos de tes ancêtres !

Bravo, Botrel ! — dirons-nous, comme disait autrefois le vieux marquis à Molière — « voilà la bonne chanson, celle qui chante clair pour l'autel et le foyer « *pro aris* et *focis*. »

Le volume, admirablement imprimé, a toutes les parures, une préface éloquente de M. Le Braz, une couverture enluminée et des dessins bretonnants à ravir de M. Eugène Hervé Vincent, de qui est le portrait expressif du barde, en frontispice.

Ce mot de barde me fait penser au regretté Hersart de la Villemarqué, qui s'appelait Théodore comme Botrel. Toutes proportions gardées, les *Chansons de chez nous* m'apparaissent comme un petit *Barzas Breiz* à la portée des foules de bonne volonté. C'est un bouquet composé de toutes les herbes de la Saint-Jean qui poussent en Bretagne.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

SOUVENIRS D'UN MAIRE DE VILLAGE, par C. Leroux Cesbron. — Paris, Libraire Plon, 1898.

La vie publique et privée d'un bourgeois du Tiers Etat, le représentant du peuple L'Official, durant la tourmente révolutionnaire, a mis le sagace éditeur, M. Leroux Cesbron, en appétit d'études documentaires. Dans un nouveau livre, ce n'est plus le bourgeois d'autrefois, c'est le paysan d'aujourd'hui qu'il nous présente ; et il apporte lui-même le document, les *souvenirs d'un maire de village* qu'il nous donne sont ses propres mémoires.

Entre le trop heureux laboureur que chante Virgile et le trop pernicieux cultivateur que décrit M. Zola existe, sans nul doute, le vrai paysan, échantillon « d'une race probe, travailleuse économe, susceptible de dévouement, respectueuse des lois ». C'est celui-là que M. Leroux Cesbron a entrepris de nous raconter, pour l'avoir vu de près, et bien connu.

Il le peint en toutes ses attitudes, dans tous les petits événements de sa vie, avec une sympathie qui ne ressemble point à de la vaine complaisance. — Quand il nous affirme n'avoir rencontré que de braves gens au village — sauf, peut-être, ce Merlin qui mit des bâtons dans les roues du char municipal — il mérite d'être cru sur parole. Ces paysans sont de notre Ouest, ce qui achève de nous convaincre. Il n'y a pas que des paysans, au surplus, dans le livre de M. Leroux Cesbron. Les silhouettes de M. Bruneau, l'instituteur et secrétaire de la mairie, de M. de Montbuais, le député ami de tout le monde, de l'anguleuse et héraldique Mlle de Sainte Arche, de Mme Marteaux, née Crasnier, la plus accomplie des châtelaines, sont dessinées d'un trait sûr.

Ainsi que les bons romans d'un Dickens ou d'un Daudet, les *Souvenirs d'un maire de village* rehaussent l'humour d'une pointe d'émotion. La pendaison d'un petit domestique de ferme, la fin d'un vieux chemineau sont de très touchantes histoires, qui font courir parmi ces pages alertes le frisson d'une humanité douloureuse. Assez maire et pas trop homme de lettres, M. Leroux Cesbron a fait un joli livre, un bon livre même et qui corrige en riant, *castigat ridendo*.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Derniers ouvrages de M. Trévédy.

M. Trévédy, le chaleureux et érudit historien qui seconde M. de la Borderie dans le zèle pour la patrie bretonne et le redressement des erreurs historiques, continue la série de ses utiles travaux.

Ses dernières publications compteront parmi les meilleures.

C'est d'abord une substantielle notice sur les *Compagnons bretons de Jeanne d'Arc* (Saint-Brieuc, imprimerie Prud'homme). M. Trévédy, qui a biographié déjà les *compagnons* briochins de l'héroïne, et que la figure d'un *compagnon* du comté nantais, le vaillant et infâme Gilles de Retz, arrête parfois au passage, s'en tient aujourd'hui à deux seigneurs d'Ille-et-Vilaine, à demi bretons d'origine et tout à fait bretons de cœur, Guy, comte de Laval, et baron de Vitré, André de Laval, seigneur de Lohéac, maréchal de France.

Ils étaient frères tous deux et petits-fils de Jeanne de Laval-Châtillon, veuve en premières noces du grand du Guesclin. Quand Charles VII appela tous ses fidèles à la délivrance d'Orléans, assiégé par les Anglais, ils accoururent et luttèrent bravement sous Jeanne d'Arc, d'abord, puis sous le connétable de Richemont qui était venu, entre deux disgrâces imméritées, offrir son épée au roi.

L'éducation des sires de Laval, virilement dirigée par leur grand'mère et leur mère, leur vie militaire toute remplie de l'amour de la France et de la haine héréditaire de l'Anglais, leur mort presque simultanée, sont racontées par M. Trévédy avec une sûreté d'information qui s'allie à la chaleur du récit. Un troisième frère, plus obscur, n'est point oublié. Mais la gloire de la famille est le maréchal de Lohéac, « l'héroïque en-« fant de la Broussinière, le défenseur de Laval en 1428, le compagnon « de Jeanne d'Arc, à Patay, de Jeanne Hachette, à Beauvais, mort et

« inhumé à Laval, » et M. Trévédy déplore, avec raison, que rien ne perpétue à Laval, dans cette ville presque bretonne, le souvenir du compagnon de Jeanne d'Arc, ni monument, ni simple nom de rue. On ne dit même plus la *messe du maréchal*, instituée par André de Laval, et dont la tradition se maintint jusqu'à la fin du siècle dernier.
L'excellent biographe venge une illustre mémoire d'un injuste oubli. Il nous donne, en trente pages, la substance de tout un livre.

— Fort intéressante aussi, quoique toute différente par l'époque et par le sujet, est l'*Histoire du comité révolutionnaire de Quimper*. M. Trévédy l'a extraite des Archives du Finistère. Les comités révolutionnaires — autrement dit « de surveillance » entretenaient d'un bout à l'autre de la France une armée de 500.000 délateurs grassement payés ; celui de Quimper, créé le 18 décembre 1793, resta en fonctions plus d'un an. Dans le registre de ses délibérations éclate une haine contre les ex-nobles et les prêtres qui ne permet point de rire franchement des fantaisies orthographiques et des imaginations saugrenues de ses membres, M. Trévédy, tout contre-révolutionnaire qu'il s'affirme, ne conteste pas au comité de Quimper le mérite de quelques mesures utiles concernant les hôpitaux et les prisons et reconnaît qu'il n'invoqua point la guillotine. A Nantes sous Carrier, à Rennes sous Brutus Magnier, les terroristes affichaient un sans-culottisme plus rigoureux. Un appendice donne les noms des détenus, avec les généalogies de plusieurs familles encore existantes ; il complète une des plus utiles contributions à l'Histoire de la Révolution en Bretagne.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

CROQUIS ET RÉFLEXIONS, poésies par Henry Bauquier. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1898.

La première partie du titre de ce livre est d'un peintre, la seconde d'un moraliste. L'auteur échange brusquement le crayon léger dont il illustra « Mascarade », « Bataille de fleurs », « Avril antique » contre la plume austère qui exprime son « pessimisme » ou lui dicte des méditations sur les rimes. Plusieurs de ces *croquis* sont pittoresques, plusieurs de ces *réflexions* sont profondes. Je regrette que la recherche insuffisante de l'expression poétique et de trop fréquentes inversions m'empêchent de citer *in-extenso* aucune des poésies du recueil, M. Henry Bauquier, capable d'écrire les jolis vers suivants :

La mer baisse la voix, les vagues s'adoucissent
Caressant les galets d'un rythme tendre et lent,
Les mimosas légers discrètement frémissent
Sous la brise du soir qui passe en les frôlant,

tressera quelque jour, d'une main plus habile, une gerbe de plus belles fleurs.

O. DE G.

*
* *

Le tome VIII (janvier 1898) de la *Nouvelle Revue Rétrospective* qui vient de paraître, est, comme les précédents, d'une lecture toujours instructive, parfois même amusante. Cette dernière observation s'applique non seulement à quelques-unes des lettres inédites (en particulier à deux jolis billets de Sainte-Beuve à une *beauté* de son temps), mais aux extraits, d'un grotesque sans-culottisme, des procès-verbaux de la Société populaires d'Aigues-Mortes et aux *Mémoires* très confidentiels de l'abbé Millot, un polygraphe oublié du XVIIIe siècle. Dans le genre plus sérieux se placent les *Souvenirs* du général baron Gourgaud, relatifs à l'Expédition de Saint-Hélène, en 1840, et les *Mémoires*, appartenant aussi à l'histoire napoléonnienne, du Major Coquengniot sur la campagne de Prusse (1806-1808). M Frantz Funck-Brentano, l'historien si bien informé de la Bastille, a retrouvé une lettre de Latude et de curieuses pièces sur le fameux prisonnier d'Etat, apportant ainsi sa précieuse collaboration à la *Revue* que M. Paul Cottin rend de plus en plus digne de l'estime du monde savant.

O. DE G.

LE CINQUANTENAIRE DE CHATEAUBRIAND A PARIS

Le cinquantième anniversaire de la mort de Châteaubriand a été célébré, le dimanche 3 juillet, par les sociétés bretonnes de Paris qui avaient pris l'initiative d'une manifestation comprenant : une visite à la maison mortuaire rue du Bac, à l'Abbaye-aux-Bois ; et un voyage à la Vallée-aux-Loups.

A dix heures, une cinquantaine d'admirateurs de Chateaubriand se trouvaient réunis dans la cour de la maison portant le n° 120 rue du Bac, où est mort, le 4 juillet 1848, l'auteur des *Martyrs*.

On remarquait dans l'assistance : MM. Paul Sébillot, président honoraire de la « Pomme » ; H. Le Meignen et O. de Gourcuff, vice-président et délégué de la Société des Bibliophiles bretons ; Ary Renan, président des « Bretons de Paris » ; Léon Séché, président de l'Association bretonne angevine ; le R. P. Etourneau ; Ch. Le Goffic ; Louis Hémon ; Léo Claretie ; H. Buffenoir ; A. Schalck de la Faverie, de la Bibliothèque Nationale ; Yann Nibor et plusieurs représentants de la presse parisienne.

Une couronne de houx, de fougères et de fleurs des champs, portant l'inscription : « A Chateaubriand, la Bretagne », est déposée au-dessous de la plaque commémorative qui orne la façade de la maison.

M. Sébillot annonce que M. le Vte de Voguë, en voyage, a écrit à M. Séché pour s'excuser de ne pouvoir présider la cérémonie. M. Séché donne lecture de cette lettre et d'une admirable page des « Mémoires d'outre-tombe », relative à la jeunesse de Chateaubriand.

Le cortège se dirige alors vers l'Abbaye aux Bois, 16, rue de Sèvres, ancienne résidence de Châteaubriand et de Mme Récamier, aujourd'hui transformée en couvent et en pensionnat.

On visite, au premier étage, un salon où subsistent quelques traces de l'ameublement primitif et on s'arrête, au troisième, sur le seuil, de la chambre que Mme Récamier habita après la tourmente révolutionnaire.

M. Le Meignen montre alors aux assistants, auxquels sont venus se joindre M. Michel Bréal, de l'Institut, M. Le Bourg, l'éminent statuaire, etc., la reproduction d'un dessin fait le lendemain de la mort de Chateaubriand et le représentant sur son lit de mort. M. le marquis de Champreux, que son père conduisit tout enfant près de la dépouille mortelle du grand écrivain, constate l'absolue ressemblance de cette image.

A onze heures et demie les manifestants, dont le nombre s'était accru, prenaient le train à la gare du Luxembourg et arrivaient bientôt à la Vallée-aux-Loups, retraite favorite de Chateaubriand.

Le déjeûner réunissait plus de 60 convives. M. Sully Prud'homme, de l'Académie française, qui habite l'ancienne propriété toute voisine d'H. de la Touche, présidait. Autour de lui s'étaient groupés, avec les personnes que nous avons nommées déjà : Mmes de Sallier-Dupin, Gerbault, H. Cordier, J. Hébert; M. de Chabeaubourg représentant la famille de Chateaubriand, MM. P. Sédille, Edouard Beaufils, Paul Pionis, Grivart, H. Champion, Pelletan, Ch. Frémine, M. Le Dault, Niel du *Soleil*, Berr du *Figaro*, etc., etc.

M. Sully-Prud'homme prononce un discours de l'atticisme le plus fin, mais qui dérive assez inopinément de l'éloge de Châteaubriand à la critique de la poésie contemporaine. M. Michel Bréal se fait l'interprète du sentiment général en exaltant la Bretagne et en remerciant les sociétés qui ont pris l'initiative de cette fête.

M. Sébillot fait une petite causerie sur les séjours de Châteaubriand hors de la Bretagne et M. Le Meignen répond, en quelques paroles pleines d'à-propos, à l'allocution de M. Michel Bréal.

Il est 3 heures. On se rend au domaine de la Vallée-aux-Loups, dont le châtelain actuel, M. le duc de Larochefoucauld-Bisaccia, fait les honneurs avec beaucoup de bonne grâce.

Après une visite à la tour, dite « de Velléda », où Châteaubriand écrivit les *Martyrs* et une promenade dans le merveilleux parc, la parole est enfin donnée aux poètes. Debout sous le petit portique à

cariatides qui décore la façade de la maison, M. Le Goffic récite de jolis vers à la Vallée-aux-Loups ; puis c'est le tour de M. Henri Monteux, l'excellent artiste de l'Odéon, qui déclame d'une voix vibrante un sonnet dans lequel M. O. de Gourcuff met éloquemment en présence Châteaubriand et Napoléon. Une très belle poésie de M. Beaufils, lue par l'auteur, est longuement applaudie. M. Léon Séché, qui a assumé une large part de l'organisation de la fête, raconte avec beaucoup d'érudition et d'humour le séjour de l'illustre breton à la Vallée-aux-Loups.

On avait fait appel à Chateaubriand lui-même pour clore dignement la pieuse cérémonie instituée en son honneur. Une page descriptive « La mort d'Eudore et de Cymodocée », une page philosophique « Les voyages de René », lues avec beaucoup d'âme par M. Monteux, ont fait courir un frisson d'admiration dans l'auditoire.

Les pèlerins de Chateaubriand se sont séparés, émus et charmés, emportant de cette journée ensoleillée, de cette pure fête de l'esprit un durable souvenir.

J. Le Bouteillier.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

CINQUANTENAIRE DES FUNERAILLES
DE CHATEAUBRIAND

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Tenue à l'hotel-de-ville de Saint-Malo le 7 août 1898,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE

M. ARTHUR DE LA BORDERIE

Membre de l'Institut, Président de la Société.

La séance est ouverte à 5 heures du soir.

Le Président se lève et prononce l'allocution suivante[1] :

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce matin, vous avez été remués profondément par les solennels accents tombés de la chaire de la vieille cathédrale malouine. Tout à l'heure, sur le Grand-Bé, en face de la grande tombe, vous avez été charmés par l'éloquence pénétrante de l'éminent délégué de l'Académie française, M. le vicomte de Vogüé. Maintenant vous êtes impatients d'entendre la forte et brillante parole de l'illustre maître M. Ferdinand Brunetière. Impatience légitime s'il en fut, et que je n'arrêterai pas longtemps.

[1] D'après le compte-rendu, d'ailleurs bienveillant, de quelques journaux, l'objet de cette allocution eût été de présenter M. Brunetière à l'auditoire si nombreux, si distingué, de la salle de l'hôtel-de-ville de Saint-Malo. C'est une erreur : le nom de M. Brunetière est partout son meilleur présentateur. — Mais la Société des Bibliophiles Bretons ayant pris l'initiative du Cinquantenaire de Châteaubriand, le bureau de cette Société avait jugé qu'elle devait avoir la parole officiellement, une fois au moins, au cours de ces fêtes, pour motiver son initiative et exprimer son hommage à Châteaubriand. Le bureau avait chargé son président de parler au nom de la Société ; de là, tout simplement, cette allocution

Toutefois l'initiative des fêtes auxquelles nous assistons, qui jettent aujourd'hui plus de trente mille personnes dans la ville de Saint-Malo; cette initiative ayant été prise par la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne dont j'ai l'honneur d'être le président, il est de mon devoir de dire ici brièvement quelle a été, en prenant cette initiative, l'idée, l'intention, le but de notre Société.

Elle a voulu appeler, grouper, unir en une manifestation grandiose tous les admirateurs de Châteaubriand, de quelque côté qu'ils viennent, quel que soit le principe, le mobile spécial de leur admiration sympathique, quelle que puisse être par ailleurs la diversité de leurs opinions.

Notre Société ne s'est pas inquiétée de savoir, par exemple, — comme on le discute parfois aujourd'hui — si Châteaubriand, royaliste dans toute sa vie, est devenu républicain dans ses Mémoires.

Non : en Châteaubriand elle entend célébrer le grand écrivain, le grand poète, l'homme de génie dont la gloire, rayonnant sur le monde, est le patrimoine commun de tous les Français, au même titre absolument que celle des grands génies du grand siècle, Bossuet, Descartes, Corneille, Pascal, etc.

Châteaubriand est un génie de cette fière race. Il en a la hauteur et l'envergure, et par son influence sur son époque peut-être même a-t-il joué dans l'histoire intellectuelle de la France un rôle plus important.

Qu'il ait été et qu'il reste le premier écrivain du XIXe siècle, cela n'est pas contestable, et cela a été reconnu par ceux-là même qui en plus d'une circonstance l'ont traité le plus sévèrement. Par Sainte-Beuve, entre autres, dont la bile, quoi qu'elle en ait, est réduite à confesser qu'en toute rencontre Châteaubriand a des « passages *d'une grâce, d'une suavité magiques, où se reconnaissent la touche et l'accent de l'enchanteur ;* de ces paroles *qui semblent couler d'une lèvre d'or* »[1]. Et Georges Sand, après de vives critiques sur le fond de certaines parties de l'œuvre de Châteaubriand, ajoute en ce qui touche le style : « Malgré tout, je trouve *à chaque instant* des beau-

[1] *Causeries du lundi*, I, p. 408, 424. *Mémoires d'Outre-Tombe*, édition Biré, I, introd. p. XXXVIII.

« tés de forme grandes, simples, fraîches, de certaines pages *qui* « *sont du plus grand maître de ce siècle* et qu'aucun de nous, *freluquets formés à son école*, ne pourrions jamais écrire, *en faisant* « *de notre mieux*[1]. »

Ce double aveu suffit, ces deux témoins sont parfaitement compétents, nullement suspects. Donc comme écrivain, comme poète, comme artiste, le premier, le maître de tous, c'est Châteaubriand.

Mieux encore. Rappelez-vous la page où il peint, fécondant de ses larges ondes les déserts d'Amérique, cet antique et immense Meschacebé, dont les légendes indiennes faisaient le père de tous les fleuves du Nouveau-Monde. Tel à l'aurore, du XIXe siècle, Châteaubriand nous apparaît comme la source profonde et puissante des grands courants qui, dans l'ordre des idées morales, poétiques, littéraires, ont sillonné, fécondé tout ce siècle.

Quand il parut, la doctrine morale était noyée sous la fange d'un matérialisme athée. Par un vigoureux coup d'aile il se dégagea de cette fange, et remontant d'un bond à la cime de l'idéal — l'idéal évangélique et chrétien, — il entraîna tout son siècle dans cette voie, dans la religion de Dieu-Providence et de l'Ame immortelle, et à cette haute bannière de l'idéal presque tous les poètes et les écrivains de ce siècle — entre autres les deux plus grands, Lamartine et Hugo — restèrent fidèles jusqu'au bout.

Les tristes doctrines du XVIIIe siècle, tarissant toutes les hautes sources de l'inspiration, avaient desséché l'art et les lettres, réduites à une imitation purement mécanique des formes du grand siècle, dénuées de tout principe de vie, et tombées, si l'on peut dire, à un état de maigreur squélétique. — Dans ce cadavre, Châteaubriand infusa un sang nouveau, un souffle régénérateur : le souffle puissant de l'idéal ; la poésie vivante et personnelle, effusion intime et passionnée de l'âme humaine ; la poésie vraie et grandiose de la nature exaltée par le sentiment de l'infini ; l'histoire nationale enfin substituée aux éternelles redites des Grecs et des Romains. De là est née l'école romantique qui, si elle n'a pas donné tous les

[1] *Causeries du lundi*, I, 421, et *Mém. d'Outre-Tombe*, édition Biré, I, introd. XXXIX.

résultats qu'on avait le droit d'attendre d'elle, n'en a pas moins rendu aux lettres françaises la vie, le mouvement et l'indépendance ; créé le grand courant litéraire du XIXe siècle ; produit une très haute poésie et de très grandes œuvres. — De ce courant puissant et fécond, c'est-à-dire de l'une des phases les plus importantes de l'histoire intellectuelle et littéraire de la France, Châteaubriand — il l'a proclamé lui-même et nul n'y peut contredire — Châteaubriand est la source, le créateur, le père, — et ce n'est pas là une mince gloire.

Je viens de nommer l'histoire nationale. Personne n'ignore la grande importance prise en notre siècle par les études et la littérature historiques. Là aussi Châteaubriand a été l'initiateur d'une évolution des plus remarquables.

A ce genre essentiellement mort, glacé, d'ailleurs fort peu instructif, que l'on a appelé assez justement l'*histoire-bataille*, c'est-à-dire l'histoire réduite à la nomenclature de quelques faits principaux notés avec une sécheresse, une monotonie désespérante, Châteaubriand a substitué l'*histoire vivante*, c'est-à-dire la peinture des caractères, des mœurs, des sites mêmes qui ont servi de théâtre aux événements, de façon à en imprimer dans l'œil la physionomie et dans l'intelligence le sens vrai.

Dans ses *Etudes historiques* Châteaubriand a noté à cet égard des idées très arrêtées. Longtemps auparavant, il avait donné l'exemple, et un exemple fort éclatant.

Le récit d'Eudore, dans *les Martyrs*, n'est pas seulement, au point de vue du style, un des chefs-d'œuvre de la langue française ; c'est de plus un morceau d'histoire incomparable. Cette peinture des trois mondes — le monde romain, le monde barbare et le monde chrétien — qui au début du IVe siècle se heurtent pour bientôt se fondre et former par leur fusion les sociétés nouvelles, — cette peinture est un tableau d'une grandeur souveraine, d'une vérité lumineuse et d'une vie intense, d'une couleur et d'un éclat harmonieux, en un mot d'une perfection achevée.

C'est, on le sait, la soudaine révélation de ce tableau admirable qui détermina la vocation historique du plus grand artiste en ce genre qu'ait connu notre siècle, l'illustre auteur des *Récits méro-*

vingiens et de la *Conquête de l'Angleterre*, Augustin Thierry : « Telle est ma dette, s'écrie Augustin Thierry, envers *l'écrivain de* « *génie qui a ouvert et qui domine le nouveau siècle littéraire.* » Et sans hésitation il ajoute : « Tous ceux qui, en sens divers, marchent « dans les voies de ce siècle l'ont rencontré de même à la source « de leurs études, à leur première inspiration ; il n'en est pas un « seul qui ne doive lui dire comme Dante à Virgile : *Tu duca, tu* « *signore, tu maestro*[1]. » — C'est vous qui êtes notre chef, vous notre seigneur, vous notre maître !

Ainsi, dans la radieuse constellation qui forme en notre siècle la couronne intellectuelle de la France, l'astre dont l'éclat vainqueur prime tous les autres, et conduit le chœur des étoiles, c'est Châteaubriand. Et voilà d'abord pourquoi notre Société a appelé la France à lui consacrer l'hommage d'un grand, d'un solennel cinquantenaire.

La gloire de Châteaubriand est donc, je l'ai déjà dit, le bien commun de tous les Français. Mais sur cette gloire la Bretagne a un droit spécial, que les Bretons ne sont nullement disposés à abdiquer. Car si, — comme tout le monde le proclame — s'il n'y a point de meilleurs Français que les Bretons, et si nul ne peut se vanter dans le présent ni dans le passé, de mettre ou d'avoir mis plus d'amour et de dévouement qu'eux au service de la grande et illustre patrie, la France, — ils n'en ont pas moins, infus dans le sang, chevillé dans le cœur, un amour, un dévouement ardent pour leur vieille et héroïque petite patrie, la Bretagne, et le culte passionné de toutes ses gloires. A ce titre encore la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne a regardé comme un devoir de prendre l'initiative des présentes fêtes.

Pourtant on a prétendu parfois que Châteaubriand, ayant quitté la Bretagne à vingt-quatre ans pour n'y plus revenir, est à peine Breton, — Breton seulement, a-t-on dit, par l'accident de sa naissance. C'est là, il est vrai, un accident qui compte dans la vie d'un homme... Mais si l'on entend par là que l'origine bretonne de Châteaubriand n'a eu aucune influence sur son génie, n'a laissé

[1] Voir préface des *Récits des temps mérovingiens* (1840).

dans son œuvre aucune trace, on se trompe complètement. Châteaubriand a beau être absent de la Bretagne, la Bretagne n'est jamais absente de lui. Elle lui est au contraire présente toujours ; on la trouve dans toutes ses œuvres importantes, depuis les premières jusqu'aux dernières. — *René*, l'une des plus anciennes, non l'une des moindres, est semé de paysages bretons dessinés avec prédilection. — Dans *les Martyrs*, la Bretagne fournit le théâtre et tous les principaux ornements du célèbre épisode de Velléda. — Les *Fragments de l'histoire de France* offrent une description très pittoresque de la Bretagne du moyen-âge et du caractère breton de tous les temps :

« D'une imagination vive et néanmoins mélancolique, d'une « humeur aussi mobile que leur caractère est obstiné, les Bretons « (dit Châteaubriand) se distinguent par leur bravoure, leur fran- « chise, leur fidélité, leur esprit d'indépendance, leur attachement « à la religion, leur amour pour leur pays. Fiers et susceptibles, « sans ambition, ils ne sont avides ni d'honneur ni de places. Ils « aiment la gloire, pourvu qu'elle ne gêne en rien la simplicité de « leurs habitudes, et consente à vivre à leur foyer comme un hôte « obscur et complaisant qui partage les goûts de la famille. »

Châteaubriand ne s'est-il pas plu à tracer ici son propre caractère ? S'il ne souciait guère de courir après les places et les honneurs (au pluriel), il avait le culte souverain de l'honneur et montrait, on le sait, dans les questions d'honneur (au singulier) une susceptibilité farouche qui touchait à la fierté.

Dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* la note bretonne éclate à chaque instant. Les quatre ou cinq premiers livres en particulier [1] sont, on peut le dire, le poème de la Bretagne. Le mot de poème,

[1] Châteaubriand avait divisé les *Mémoires d'Outre-Tombe* en quatre *parties* chaque partie en plusieurs *livres* ; M. Biré le prouve d'une façon certaine dans la nouvelle édition dont il vient de publier le premier volume. Toutes les éditions données jusqu'ici avaient négligé, violé cette division : ce qui altérait profondément la physionomie de l'œuvre. En la rétablissant, en ajoutant au texte d'excellentes notes, M. Biré a déjà commencé à nous donner de cette œuvre une édition excellente et définitive : nouveau et insigne service rendu aux lettres françaises par l'auteur, si spirituel et en même temps si exact, de la *Légende des Girondins*, de *Victor Hugo avant et après 1830*, du *Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Révolution*, etc.

n'est que juste quand on se rappelle, entre autres, l'hymne de Châteaubriand au printemps breton :

« Le printemps en Bretagne est plus doux qu'aux environs de « Paris et fleurit trois semaines plus tôt. Les oiseaux qui l'annoncent « arrivent avec des brises qui hébergent dans les golfes de la pé- « ninsule armoricaine. La terre se couvre de marguerites, de nar- « cisses, d'hyacinthes.... Des clairières se panachent d'élégantes et « hautes fougères ; des champs de genêts et d'ajoncs resplen- « dissent de leurs fleurs, qu'on prendrait pour des papillons « d'or. » Etc. Inutile de poursuivre : qui ne sait par cœur cette page délicieuse ?

Et dans ce poème des *Mémoires d'Outre-Tombe* combien de strophes en l'honneur du vieux sol malouin si fortement breton, — celle-ci par exemple :

« Rien de plus charmant que les environs de Saint-Malo dans « un rayon de cinq à six lieues, entre autres, les bords de la Rance « depuis son embouchure jusqu'à Dinan : mélange continuel de « rochers et de verdure, de grèves et de forêts, de criques et de « hameaux, d'antiques manoirs de la Bretagne féodale et d'habi- « tations modernes de la Bretagne commerçante ; celles-ci cons- « truites en un temps où les négociants de Saint-Malo étaient si « riches que, dans leurs jours de goguettes, ils fricassaient des pias- « tres et les jetaient toutes bouillantes au peuple par les fenêtres. »

Et dans la dernière partie de sa vie, loin de s'affaiblir, le sentiment breton dominait plus que jamais l'âme de Châteaubriand. C'est alors qu'il écrivait à un ami d'enfance :

« Hélas ! mes chères bruyères de Bretagne, je ne les reverrai « jamais ! Mais si je meurs *en terre étrangère*[1], comme la chose est « probable, j'ai demandé et obtenu que mes os fussent rapportés « *dans ma patrie*, et j'entends par patrie cette pauvre Armorique « où j'ai été compagnon de vos jeux. »

Dites en effet, Mesdames, Messieurs : de la puissance immanente du sentiment breton dans l'âme de Châteaubriand peut-on imaginer preuve plus forte, plus décisive, que sa vive préoccupation,

[1] C'est-à-dire, en tout pays autre que la Bretagne.

ses longs et patients efforts, poursuivis pendant plus de dix années (de 1828 à 1839), pour obtenir le droit de reposer ses os après sa mort dans le granit breton et de dormir son dernier somme dans la farouche harmonie des vagues armoricaines heurtant son rocher natal ?

Un des écrivains les plus distingués de la Bretagne, Emile Souvestre, a donc bien eu raison de dire :

« Un phare peut briller partout ; mais sa lumière prend la couleur du verre qu'elle traverse. La Bretagne a été le verre à travers lequel devait briller le génie de Châteaubriand. Quand on a lu dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* l'admirable récit de son adolescence passée au milieu des landes de Combour ; quand on a écouté les confidences de cette âme que les rêves envahissent impétueusement et qui se débat sous les serres de la Muse comme Prométhée sous le vautour, il n'est pas permis de mettre en doute l'influence que le berceau de Châteaubriand a exercé sur sa vie entière. C'est dans les friches semées de pierres druidiques, au bord d'une mer éternellement plaintive, sous un ciel nébuleux traversé par les volées d'oiseaux voyageurs, qu'il devait recueillir les germes poétiques qui s'épanouirent plus tard dans ses chefs-d'œuvres[1]. »

Souvestre juge, très sensément, de l'arbre par sa racine ; il est tout aussi aisé de le reconnaître à ses fruits. Dans les œuvres de l'auteur d'*Atala* et de *René*, des *Martyrs*, des *Mémoires d'Outre-Tombe*, etc., éclatent les traits essentiels du génie celtique : l'imagination hardie et brillante, le sentiment profond de la nature, la grandeur montant d'un bond au sublime, se perdant parfois dans le vague ; avec cela un fonds de mélancolie qui revient partout et toujours, et qui n'est autre que « la tristesse de la vie. » Tels sont les caractères dominants de la poésie des vieux bardes bretons dans les chants qui leur sont attribués et que conserve pieusement la tradition des Bretons du pays de Galles.

[1] Le *Grand-Bey*, hommage à Châteaubriand par vingt-quatre écrivains bretons (1848, in-8°), p. 229-230. — Châteaubriand a dit lui-même : « C'est dans les bruyères de Combourg que je suis devenu le peu que je suis. » (*Voyage en Amérique*, introd. *sub fine*) — ou : « C'est dans les bois de Combourg que je suis devenu ce que je suis. » (*Mém. d'Outre-Tombe*, édit. Biré, I, p. 167).

Ces traits si originaux de l'antique poésie celto-bretonne, Châteaubriand les a reproduits en des formes nouvelles, avec une perfection supérieure. Sous les ombrages de Combour, parmi les rochers des grèves malouines, il a retrouvé la harpe d'or de Taliésin et de Merlin, il en a tiré des sons qui ont charmé le monde. La grandeur de ses idées, la magie incomparable de son style ont fait l'admiration de tout son siècle, et tant qu'il y aura des hommes pour parler et entendre la langue française, cette admiration se perpétuera.

Laissons donc, sans nous en émouvoir, japper les prétentieux roquets de lettres qui s'amusent à prédire de temps à autre la décadence et même l'extinction de la gloire de Châteaubriand....

Quand une caravane revient de visiter les Pyramides, au bout d'un certain temps le voyageur se retourne pour saluer une fois encore le colossal monument. Parfois alors un nuage de poussière ou une vapeur errante s'interpose ; les contours du monument s'effacent, il semble qu'il va disparaître. Mais un coup de vent chasse le nuage, — et l'éternel géant, radieux dans la pourpre solaire qui l'enveloppe, apparaît à l'horizon plus grand et plus imposant que jamais.

Ainsi de la gloire de Châteaubriand ! (Applaudissements).

Pardonnez-moi, Mesdames et Messieurs, d'avoir autant abusé de votre patience. Vous allez être dédommagés de votre trop longue attente. Monsieur Brunetière à la parole.

(Le discours de M. Brunetière, qui a duré une heure, a été ponctué à chaque phrase par des bravos et des applaudissements enthousiastes. Nous ne pouvons le publier ici ; il a été donné par la *Revue des Deux Mondes* du 15 août ; il sera reproduit en entier dans un volume intitulé : *Le Cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand*, qui paraîtra vers la fin de septembre et contiendra, avec un récit complet des fêtes, les vers et les discours qui y ont été lus et prononcés.)

LE CINQUANTENAIRE

DES

FUNÉRAILLES DE CHATEAUBRIAND

Etonnerai-je beaucoup les Bibliophiles Bretons en leur apprenant qu'avant les fêtes des 7 et 8 août 1898, l'existence de leur Société était inconnue des Malouins ? A la demande de ses lecteurs, notre vaillant confrère de Saint-Malo, *le Salut*, dut donner les renseignements les plus complets sur cette Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne qui organisait les Fêtes du Cinquantenaire de Châteaubriand. Je crains bien que la littérature ne soit point le fait des Malouins ; cette race eut ses heures de beauté, sur mer, dans le temps que ses corsaires donnaient la chasse à l'Anglais ; Duguay-Trouin, Jacques Cartier, Surcouf et d'autres sont en honneur chez elle, grands hommes d'action qu'elle prône et dont elle se réclame, mais ses gloires littéraires lui importent beaucoup moins. Ainsi ce pays de Saint-Malo ressemble un peu à certaines nobles familles, illustres par l'épée, qui, ayant eu ce malheur de voir naître d'elles un génial mais simple homme de lettres, s'agacent de ne plus devoir qu'à ce plumitif la célébrité de leur nom ! A l'encontre de l'amer Alfred de Vigny, les Malouins estiment qu'une plume de fer fait mal sur un cimier doré, et il n'y a point lieu d'être autrement surpris que, connaissant insuffisamment un Lamennais ou un Châteaubriand, ils ignorent absolument les sociétés littéraires de Bretagne. Rendons-leur toutefois le témoignage qui leur est dû : ils se sont associés avec empressement, et même enthousiasme, aux efforts des Bibliophiles Bretons, pour cé-

lébrer le *Solitaire* du Grand-Bé, et Saint-Malo a commémoré dignement, en cette inoubliable journée du 7 août, les funérailles du plus glorieux de ses fils.

Il faut dire tout de suite que, depuis trois mois, le délégué des Bibliophiles Bretons remuait, non seulement Saint-Malo, mais toute la Bretagne et jusqu'à Paris en vue de ce cinquantenaire. Admirable vraiment de zèle, de dévouement, de persévérance, et j'ajouterai, de discrète abnégation, — s'est montré dans ses fonctions M. Louis Tiercelin. La Société des Bibliophiles Bretons ne pouvait s'adresser à meilleur ouvrier. Ouvrier de la première et de la dernière heure, car jusqu'au moment où nous avons quitté le château de Combourg, la commémoration achevée, il a été l'âme de ces fêtes dont on peut dire qu'elles ont été et demeureront sa *chose*. Et Dieu sait si la tâche de M. Louis Tiercelin était délicate, et, parfois, malaisée ! Mais, comme un bon Breton qu'il est, il est allé de l'avant, soutenu par sa foi tenace en un succès qui n'a pas fait défaut et dont il faut lui reporter tout l'honneur. Dans une lettre publiée par le *Salut* du 13 août, M. Arthur de la Borderie a écrit ceci : « En ce qui touche la part prise dans ces fêtes par la Société des Bibliophiles Bretons — part très considérable, comme chacun sait — tout l'honneur du succès qu'elles ont obtenu revient à M. Louis Tiercelin, secrétaire du Comité d'organisation. » Tous les Bibliophiles Bretons applaudiront à ces paroles, et, avec leur illustre Président, enverront l'hommage de leurs remerciements au poète qui s'est révélé un incomparable organisateur.

On put croire, le matin du 7 août, que la journée serait pluvieuse. Même l'entrée dans la cathédrale eut lieu sous une averse ; mais, pendant la cérémonie religieuse, le ciel s'éclaircit et reparut le soleil, décidé à faire jusqu'au soir « son bon vieux métier du soleil », selon un joli mot de M. de Vogüé qui en eut quelques autres non moins jolis, personnellement comme au nom de l'Académie Française qui l'avait délégué vers les Malouins.

A neuf heures et demie, ayant peine à se frayer un passage au milieu de la foule, le cortège officiel pénétrait dans la cathédrale. Il était composé des membres de la Société des Bibliophiles Bretons, en tête desquels marchaient MM. de la Borderie, Le Meignen et

Tiercelin, de MM. les Académiciens de Vogüé et Brunetière, de la municipalité et de divers invités de marque[1].

Après l'exécution, par la musique du 47e régiment d'infanterie et le grand orgue, d'une sonore et originale *Marche de fête* de notre ami le compositeur breton J. Guy Ropartz, Son Eminence le cardinal-archevêque de Rennes commençait à l'autel le Saint-Sacrifice. L'orgue fut tenu successivement, pendant la messe, par M. Thielemans, organiste de Guingamp, et M. Charles Collin fils, organiste de Rennes.

La messe dite[2], le Révérend Père Ollivier monte en chaire. L'éloge

[1] Citons dès maintenant les membres de la famille de Châteaubriand qui figuraient à la cérémonie. Les deux branches, Val-Guildo et Combourg, étaient représentées par la comtesse de Châteaubriand, de Saint-Germain ; M. et Mme de Durfort-Civrac, comtesse de Durfort, comtesse Marie de Châteaubriand, MM. Louis et Frédéric de Châteaubriand, M. et Mme de Beauregard, marquis et marquise de Rosanbo, baron de Baulny, vicomte de Chateaubourg, vicomte de Pontbriand, M. et Mmes de Léhen, MM. Grout de Beauvais, de Gaudemont de la Montforière, etc.

Ajoutons qu'on remarquait encore, parmi les personnes présentes :

Mgr Guillois, évêque du Puy ; Mgr de Durfort ; dom de Coëtlosquet, abbé mitré de Glanfeuil ; Mgr Collet, curé de Saint-Servan ; M. le chanoine Duchesne, directeur de l'Ecole Française de Rome ; M. le curé-doyen de Dol ; M. le curé doyen de Combourg ; M. le principal du collège ; M. le chanoine Poulain, docteur ès-lettres, et tous les professeurs du Collège présents à Saint-Malo ; M. l'abbé Jallobert, le patient investigateur des registres de paroisses ; M. l'abbé Charost, secrétaire particulier de S. Em. le Cardinal de Rennes ; M. l'abbé Robert, de l'Oratoire de Rennes ; M. Grivart, sénateur d'Ille-et-Vilaine ; M. le général de Charette, comte et comtesse de Kergariou ; M. le général de Roincé, M. le colonel de la Villegille ; MM. le lieutenant-colonel du Halgouët, Le Gonidec de Traissan et Robert Surcouf, députés d'Ille-et-Vilaine ; M. le comte de l'Estourbeillon, député du Morbihan ; M. le comte d'Elva, député de la Mayenne ; M. Senné-Desjardins, chef du Service de la Marine ; M. Mouchet, directeur des douanes, le poète Eugène Le Mouël, Anatole Le Braz, représentant le *Journal des Débats*, Sullian et Charles Collin, etc... ...

[2] Soyons documentaire. Une quête fut faite au profit des pauvres par : Mme de la Borderie et M. Henri de Châteaubriand ; Mme la comtesse de Durfort et M. le marquis de Rosanbo ; Mme Jouanjan et M. le lieutenant de Caqueray ; Mme Senné-Desjardins et M. le lieutenant Pennelier ; Mme A. Hoüitte de la Chesnais et M. Guynot de Boismenu ; Mme Robert Surcouf et M. le lieutenant Donzet ; Mme Henri Hervot et M. Ch. Saint-Mleux ; Mme Bossard et M. Lachaud ; Mlle Stéphane Tiercelin et M. Dauphin ; Mlle Le Fiblec et M. J. Bourdet ; Mlle Jeanne Tiercelin et M. J. Herpin.

funèbre de Châteaubriand par le célèbre dominicain est attendu avec impatience, avec d'autant plus d'impatience que les Malouins saluent en lui un de leurs concitoyens. « J'étais prédestiné à être d'Église, a raconté quelque part le Père Ollivier ; je suis né dans un clocher. » Son père, en effet, était sonneur de cloches de la cathédrale de Saint-Malo. Le fils a gardé la tradition du père, dans l'ordre intellectuel. Ce sont des cloches encore que sa prédication fait sonner sur les foules, des cloches de foi, d'espérance et de paix que, d'un geste large, rythmé par une voix forte, il met en branle, non plus au-dessus du temple, mais dans l'intérieur même de la maison de Dieu. Cloches de paix, ai-je dit ? Peut-être pas absolument ! Ici, je supplie qu'on ne me taxe point d'irrévérence, mais l'éloquence du Révérend Père Ollivier me paraît quelquefois batailleuse. En tout cas, et cela n'est point pour déplaire à de libres esprits, elle est rude et âpre. Ce dominicain aurait brandi son crucifix dans les mêlées du moyen-âge ; né au XIXe siècle, à Saint-Malo, cité de granit que bat la mer, il tient de ce granit sa force de résistance, et de cette mer son instinct de combativité. En son éloge de Châteaubriand, il a exalté le chrétien et le patriote ; « il n'y a point de patriotisme sans la foi » s'est écrié le Père Ollivier, et il a développé cette thèse avec un splendide talent oratoire.

A onze heures, la municipalité de Saint-Malo offrait, à l'Hôtel-de-Ville, un déjeûner aux Bibliophiles Bretons, aux Académiciens, aux membres de la famille Châteaubriand, et aux représentants de la presse locale. En tout une cinquantaine de convives. Au dessert, différents toasts furent portés. D'abord, remerciement du Maire, M. Jouanjan, à la Société des Bibliophiles Bretons ; toast ensuite de M. Arthur de la Borderie, à la ville de Saint-Malo, à MM. de Vogüé et Brunetière, à S. A. R. Mgr le duc de Chartres et à M. le duc de la Trémouille, présidents d'honneur des Bibliophiles. Après quelques mots de M. de Vogüé, M. Brunetière se lève et, au nom de la famille de Kératry, remet à M. le Maire de Saint-Malo deux lettres autographes de Châteaubriand à M. de Kératry, de 1820 à 1830. Enfin, M. Le Meignen, vice-président des Bibliophiles, appelle l'attention sur un brave malouin d'âge respectable, le père Blanchard, qui, en 1848, assista comme pompier aux funérailles de

Châteaubriand, et qui, vigoureux encore et toujours pompier, va rendre de nouveau ses devoirs, sous les armes, à son grand concitoyen. J'ajouterai qu'à ce déjeûner offert par la municipalité figurait un conseiller municipal, M. Quellin, qui, en 1848, faisait l'office de tambour dans la compagnie de marine qui accompagna Châteaubriand à sa dernière demeure.

Un peu avant deux heures, le cortège, précédé de la musique municipale et escorté des sapeurs-pompiers, arrivait dans le square du casino où, devant la statue de Châteaubriand, devait avoir lieu la première réunion de l'après-midi. Une foule immense entourait le square. Là, M. Bellier-Dumaine, professeur au collège de Dinan, donne lecture de deux sonnets couronnés au concours littéraire ouvert à l'occasion du Cinquantenaire[1]. M. Planson, maire de Dol, prend ensuite la parole et, très sobrement, mais très dignement, au nom de ses concitoyens salue la mémoire de Châteaubriand :

« Les *Mémoires d'Outre-Tombe*, dit-il, nous rappellent que Dol, la ville de l'ancien régime avait laissé en son cœur une impression vivace et toujours agréable ; aussi la même cité, sous la France nouvelle, voulut lui donner un témoignage éclatant de sa sympathique admiration:

« Qu'il me soit donc permis de renouveler aujourd'hui le pieux et sincère hommage de notre historique cité devant la statue de Châteaubriand, notre concitoyen, qui, non seulement fut l'écrivain, le savant le plus illustre de ce siècle, mais aussi un patriote, un bon et grand citoyen dont notre beau pays et sa patrie s'honoreront toujours.

« Je vous remercie encore, Messieurs, de la délicate attention que vous avez eue d'associer la ville et la municipalité de Dol à cette glorieuse fête de la reconnaissance et du souvenir. »

[1] Voici les résultats complets de ce concours :

Prose. — *Mémoires sur Combourg*. — 1er prix (*ex-æquo*), médailles de vermeil : MM. le chanoine Guillotin de Corson et Paul de la Bigne-Villeneuve.

Etudes sur les Martyrs. — 1er prix (*ex-æquo*), médaille d'argent : MM. Ferdinand Gohin, professeur agrégé au lycée de Coutances, et Léopold Le Bourgo, professeur au lycée de Cognac.

2e prix, médaille de bronze : M. le vicomte Roger du Boberil.

Poésie. — 1er prix, une plaquette en or, ciselée par M. Edouard des Prez de la Ville-Tual, (*offerte par la presse malouine*) : M. l'abbé Le Dorz, professeur au Petit-Séminaire de Ploërmel.

2e prix (*ex-æquo*), médailles de vermeil : MM. Marcel Béliard, receveur de

C'est ensuite le comte Xavier de Bellevue, conseiller général de la Loire-Inférieure, qui s'exprime au nom de la ville de Châteaubriant de la façon suivante :

« MESSIEURS,

« Au nom du Conseil Général de la Loire-Inférieure et des habitants de la ville et du canton de Châteaubriant, permettez-moi de saluer avec vous le grand poète, le patriote ardent et fidèle, l'apôtre de la liberté et de la foi ; permettez au représentant du berceau de déposer à son tour une couronne sur cette tombe.

« Fondée il y a neuf siècles par les ancêtres de ce mort dont nous fêtons l'immortalité, la cité de Châteaubriant est restée, à travers les âges, digne de ses nobles fondateurs et de leurs vaillants successeurs, les Dinan, les Laval, les Montmorency et les Condé. Elle montre encore avec orgueil, sur les tours crénelées de son donjon et sur les vieilles murailles de son château et de ses remparts, les glorieuses cicatrices des sièges et des batailles passés. A toutes les époques, ses enfants ont répondu « présent » à tous les appels de la Patrie ; et, fidèles eux aussi à leur devise, « ils ont teint de leur sang les bannières de France. »

« Que celui dont nous célébrons aujourd'hui le cinquantenaire, protège Châteaubriant de son nom, comme il protège Saint-Malo de ses cendres, et que les rayons de sa gloire illuminent à jamais l'une et l'autre de ces cités ! — A Châteaubriand, Châteaubriant ! »

On applaudit fort ces quelques mots si simples, si précis et si bien en circonstance, puis le rédacteur en chef du *Salut*, notre excellent ami, M. Bazin, lit un fragment du poème qui a valu à

l'Enregistrement à la Trinité-Porhoët, et Bellier-Dumaine, professeur au collège de Dinan.

3e prix (médaille d'argent) : M. Toussaint Le Garrec, huissier à Plouigneau.

4e prix (*ex-æquo*), médailles de bronze) : MM. Louis Boivin, rédacteur au *Salut*, à Saint-Malo, et Joseph Poirier, rue Richard-Lenoir, Rennes.

Mentions honorables. — MM. Fernand Richard, de Vandenesse (Nièvre) ; Jos Parker, de Fouesnant; François Marchais, de Château-Gontier.

Le Comité a décidé de remplacer par des médailles frappées à l'occasion de la fête, et dont l'exécution est confiée à un jeune artiste breton, M. Edouard des Prez de la Ville-Tual, les fleurs bretonnes dont il avait été question d'abord. Ces médailles seront adressées aux lauréats dès que l'exécution en sera terminée.

M. l'abbé Le Dorz, professeur au Petit-Séminaire de Ploërmel, le premier prix du concours de poésie.

A deux heures et demie, on se mettait en marche vers le Grand-Bé. Entre des rangs pressés de spectateurs, à travers les vieilles rues montueuses de Saint-Malo, c'était un émouvant et solennel défilé. En tête s'avançait la musique municipale, puis venaient les fleurs destinées à couvrir la tombe de Châteaubriand : couronne de bruyère et de chêne ; lyre splendidement décorée, hommage du journal le *Salut*; couronnes offertes par la famille de Châteaubriand et la Société des Bibliophiles Bretons[1]. Après avoir traversé les rues Saint-Vincent, Porcon de la Barbinais, Broussais, de Dinan, Saint-Sauveur et des Hautes-Salles, le cortège arrivait à la porte Saint-Pierre et s'engageait sur la grève. Ce fut alors un spectacle merveilleux et d'une grandeur antique. Du pied des remparts jusqu'au delà du Grand-Bé, partout où la mer, en se retirant, avait fait place à l'homme, houlait un océan humain. Le flux et le reflux agitaient également ces flots de vivants, et il y avait des remous, des tourbillons parmi lesquels, comme un bon vaisseau qui ne dérive pas, la procession officielle se dirigeait vers son but de pèlerinage. Mais l'ascension du Grand-Bé n'alla pas sans quelques difficultés ; un petit nombre de privilégiés, seuls, purent monter par l'escalier bien connu des touristes. aux marches vaguement taillées à même le roc ; les autres — et c'était tout un peuple ! — prirent littéralement d'assaut le Grand-Bé, grimpant de toutes parts avec une ardeur irrésistible. Au sommet, une tribune avait été dressée sur laquelle se groupèrent les orateurs, les poètes et les principaux invités, tandis que, peu à peu, sur tout l'ilot, un grand calme se faisait. Et, dans ce cadre sans pareil de la baie de Saint-Malo, fermée à l'est par la pointe de la Varde et à l'ouest par l'avancée formidable du cap Fréhel, entre Saint-Malo, ville sombre de granit, et Dinard, pays riant de verdure et de fleurs, devant la vaste mer de frissonnante soie bleue,

[1] A côté de ces hommages *officiels*, il y eut d'innombrables hommages *privés*, et la pierre tombale de René fut fleurie par tout un peuple aux mains pieuses ! Signalons, entre tous ces bouquets, un bouquet de grenades auquel était jointe une branchette d'olivier, d'un olivier historique et précieux, que Châteaubriand rapporta de Terre-Sainte pour être planté en terre bretonne.

ce fut vraiment l'apothéose de Châteaubriand. M. le Maire de Saint-Malo parla le premier. Voici quelques extraits de son discours :

« MESSIEURS,

« En nous conviant à célébrer avec vous le cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand, vous avez eu le généreux dessein d'honorer la mémoire du littérateur dont la plume féconde engendra tant de chefs-d'œuvre ; vous avez aussi donné à ses compatriotes l'occasion de renouveler l'hommage dû à son talent, à son génie.

« Tout nous parle de lui dans cette vieille cité qui renferme à la fois son berceau et sa tombe : cet hôtel où il est né, cette maison dans laquelle s'accomplit son mariage aux jours si tourmentés de la Terreur, ces rochers où il se plaisait à s'asseoir, loin de la foule, en proie déjà à cette mélancolie qui se reflète dans la plupart de ses ouvrages, cette statue qui lui a été élevée récemment et à l'inauguration de laquelle se pressait comme aujourd'hui l'élite de nos célébrités contemporaines.

. . . . . .

« Quel plus bel enseignement que celui que nous retirons du dernier vœu exprimé par Châteaubriand ! A l'imprécation païenne de Scipion : « Ingrate patrie, tu n'auras pas mes cendres ! » j'oppose cette lettre si touchante qu'il écrivait au maire de Saint-Malo quelques années avant sa mort : « Il y a longtemps que j'ai le projet de demander à la « ville de me concéder à la pointe occidentale du Grand-Bey, la plus « avancée vers la pleine mer, un petit coin de terre, tout juste suffisant « pour contenir mon cercueil ; je le ferai bénir et entourer d'une grille « de fer ; là, quand il plaira à Dieu, je reposerai sous la protection de « mes concitoyens. » Sentiment de vanité, ont dit les envieux : admirable cri d'amour pour le rocher natal, répondrai-je, énergique protestation contre ces théories dissolvantes qui se sont répercutées si douloureusement depuis quelque temps dans nos cœurs de Bretons et de Français.

« Voilà pourquoi je m'incline avec respect devant ce tombeau ! Voilà pourquoi Saint-Malo fit à Châteaubriand des funérailles dont le souvenir demeurera inoubliable ; voilà pourquoi la foule recueillie qui nous entoure en ce moment, confondra dans un même sentiment de religieuse admiration l'écrivain célèbre et le malouin qui a tant aimé son pays. »

Le signataire de ce compte-rendu lit ensuite des vers à Lucile de Châteaubriand[1], puis M. Melchior de Vogüé prononce le magnifique discours qui suit :

MESSIEURS,

Vous célébrez aujourd'hui l'anniversaire d'un deuil domestique. Plusieurs de ceux qui m'écoutent ont accompagné, tout enfants, les restes du grand revenant qu'on rapportait à son berceau. Ceux-là s'inclinent déjà sous le poids de l'âge ; ils ne verront pas le jubilé du centenaire des funérailles. C'est pourquoi ils ont voulu commémorer leur souvenir demi-séculaire.

Il est vôtre, le petit Breton né sous votre rempart pendant une nuit de tempête ; il vous appartient par tout son génie, par toute sa vie aventureuse, offerte aux orages, fidèle et fière comme un pavillon malouin qu'on n'amène jamais. Enfant, il a prié dans vos églises, il a joué sur vos grèves, avec Gesril et Hervine Magon, avec les grands parents des enfants qui y jouaient ce matin. Jeune homme, il a rencontré sur votre sillon celle qui devait être sa compagne ; ce fut dans votre port qu'il s'embarqua pour aller découvrir au Nouveau Monde des passages ignorés. Il l'espérait du moins ; il y devait faire d'autres découvertes, y inventer un monde nouveau de sentiments et d'idées. Par la suite, son grand vol d'oiseau de mer l'éloigna de vos murs ; mais sa pensée y revenait toujours, aile inquiète, aile triste de goëland fouetté par le souci qu'il avait puisé dans la fuyante immensité de ces vagues. Châteaubriand l'a proclamé : « Il n'y a pas de jour où, rêvant à ce que j'ai été, je ne revoie en pensée le rocher sur lequel je suis né. » Loin de vous, au faîte de sa fortune, portant toutes ses voiles enflées d'espérances, il songeait déjà à élire chez vous le lieu de son repos ; il y songeait entre ces tombeaux romains qui exaltaient son goût passionné pour les magnificences du néant ; il vous demandait à plusieurs reprises de recueillir sa pauvre épave. Le voyage achevé, votre concitoyen vous a tenu parole ; il est revenu à son port d'attache, sur ce brisant où il a désiré, avec les habituelles contradictions de son cœur, dormir solitaire et pourtant dans une sépulture de famille.

Vous vous étonneriez d'entendre ici une voix étrangère, si elle n'avait l'excuse d'apporter le salut d'une autre famille. L'Académie française ne pouvait rester inattentive à ce rappel d'une de ses plus hautes gloires.

[1] Beaux vers très délicats, d'un tour très original, et qui furent très applaudis.
LA DIRECTION.

Notre compagnie vit de l'esprit des grands morts : elle prend une de ses raisons d'être dans l'entretien de leur culte ; nous venons en son nom, mon confrère et moi, joindre l'hommage de l'Académie aux couronnes filiales que vous déposez sur cette tombe.

Ma mission accomplie, je voudrais n'ajouter que très peu de paroles. Ce qu'il fallait dire a été dit dans le seul lieu où un homme ait qualité pour juger des frères, dans cette chaire chrétienne où l'orateur tient entre ses mains sacerdotales une mesure supérieure. Votre premier magistrat nous a parlé, au nom de la cité, du droit qu'elle a sur ses enfants. Je sens combien toute autre voix est ici débile et indiscrète, dès qu'elle ne se borne pas à relire les pages où Châteaubriand s'est révélé. Je sens combien elle lui serait importune, la parole qui viendrait troubler, autrement que par une pieuse salutation, l'entretien éternel qu'il a voulu avoir ici avec la mer et les vents.

Que pourrai-je vous apprendre, d'ailleurs, sur l'homme dont l'histoire et même la légende font partie de votre vie intime ? *Lapides clamabunt*, ce rocher a parlé. Actes et pensée, tout a été dit par la confession qui sortait de ce tombeau. Le poète s'est raconté dans le plus éloquent de ses poèmes ; il y a raconté par surcroît son siècle, alors qu'il regarde passer les images des événements dans le puissant miroir de son cœur. On ne montre pas la lumière aux yeux qui la reçoivent naturellement d'un foyer tout proche.

L'œuvre de l'écrivain ne vous est pas moins connue. Tout à l'heure, un juge littéraire dont vous savez la compétence exprimera la substance de cette œuvre ; il en caractérisera la beauté, l'originalité ; il en montrera l'influence prodigieuse, les conséquences lointaines. Autour de nous et en nous-mêmes, tout nous rappelle la force et la durée des créations de Châteaubriand. Les cloches tintent aux beffrois de nos églises, c'est la persuasion de son génie qui les a remises en branle. Nos ravissements et nos mélancolies devant la nature, nous les tenons de lui. Il a inventé de nouvelles façons de jouir et de souffrir ; et, comme l'ombre des nuages du ciel qui court sur ces flots, nos rêves ne sont que les ombres de ceux qu'il a rêvés pour tout son siècle.

Voulons-nous comprendre combien fut large et profonde la marque de sa griffe sur notre langue, sur notre tour de pensée. Supposons un historien, dans la suite des âges, arrêté devant un livre sans nom, sans date, où rien ne préciserait l'époque de la composition ; pour peu qu'il ait quelque habitude de notre littérature, cet historien dira sans hésiter, à l'inspection des premières pages : « Ce livre a été écrit avant ou après Châteaubriand. »

Père et maître de nos pensées, vous n'avez nul souci de nos éloges ; lassé comme vous l'étiez des hommes et de leurs paroles, vous n'avez que faire des bruits humains qui interrompent votre colloque avec l'Océan. Nous vous demanderons pourtant, avant de vous quitter, les enseignements salutaires qu'il faut demander aux morts.

Châteaubriaud nous a légué entre autres deux leçons particulièrement appropriées aux besoins de notre temps.

Arrivé à l'âge d'homme, au moment d'un grand schisme historique, alors que la France enfantait un avenir qui rendait les fils inintelligibles à leurs pères, rattaché au passé par ses origines, son éducation, ses sentiments, porté vers cet avenir par sa courageuse intelligence, par son intuition des horizons nouveaux, il a rapproché dans une même chaleur de cœur, il a rapproché dans une même largeur de compréhension la France de ses pieuses traditions et la France de ses généreux espoirs. « Je me suis rencontré entre les deux siècles, disait-il, comme au confluent de deux fleuves, j'ai plongé dans leurs eaux troublées, m'éloignant à regret du vieux rivage où j'étais né et nageant avec espérance vers la rive inconnue où vont aborder les générations nouvelles. » L'angoisse de ce passage s'est prolongée plus longtemps qu'il ne prévoyait, nous la subissons encore. Apprenons de lui à ne renier aucun des legs du cher passé, à ne décourager aucune des hardiesses de l'avenir. La mesure est difficile à trouver dans le détail des problèmes ; tel s'attarde, inutile, dans les chemins où l'histoire ne repassera plus ; tel autre se précipite imprudemment dans les fondrières où elle ne conduira jamais. On souffre, on se trompe en cherchant cette conciliation ; n'importe, l'essentiel est de tenir fermement les deux bouts de la chaîne, selon le mot du grand orateur sacré, selon l'exemple pratique de Châteaubriand.

Un malaise plus spécial étreint nos intelligences, depuis que d'autres races ont grandi à nos dépens. L'esprit français s'est formé, ceux qu connaissent son histoire s'en souviennent, par une communion libérale avec toute l'humanité pensante, par une appropriation rapide, incessante, de toutes les idées qui naissaient en dehors de lui. Il ne tarderait pas à se dessécher, à s'appauvrir, s'il renonçait à ce contact perpétuel avec l'univers, s'il se retranchait craintivement derrière je ne sais quelle muraille de Chine.

Nous ne l'ignorons pas, et pourtant, comme nous nous sentons envahis, submergés sur certains points par les courants extérieurs qui menacent l'intégrité de cet esprit, nous sommes parfois tentés de nous replier sur

nous-mêmes de nous boucher les yeux, et les oreilles. D'un mouvement instinctif, pour mieux défendre la pureté native de notre génie, nous nous efforçons de l'isoler, de l'épurer de tout alliage, comme si nous n'avions plus confiance dans sa puissance d'assimilation. De là des oscillations brusques dans l'un ou l'autre sens, des fuites inconsidérées, hors de la tradition nationale, des retraites timides dans la routine et l'ignorance. Ici encore, Châteaubriand nous a prémunis contre ces extrêmes. Précurseur de toutes les audaces du romantisme, il a jeté hardiment dans notre âme, dans la littérature qui traduit cette âme, un monde de formes et d'idées empruntées partout, ignorées de ses devanciers classiques ; il les a frappées au meilleur coin de France. Quelle intelligence, quelle figure, plus française que la sienne, jusque dans ses tics, si j'ose dire, jusque dans ses verrues ! Sachons imiter sa vaillante confiance dans la force de notre génie national ; comme ce conquérant qui ne craignit jamais d'être l'esclave de ses conquêtes, sachons prendre aux autres, apprendre des autres, pour transformer tout en notre propre substance française.

Rappellerai-je la suprême leçon qui se dégage de cette noble existence, le sacrifice constant de tous les biens aux exigences chevaleresques de l'honneur ? Je lisais naguère dans une lettre inédite de Châteaubriand cette belle parole, qui eût pu lui servir de devise : « Je n'ai pas placé mes champs de bataille dans l'ombre. » Leçon profitable à tous les hommes, à tous les temps, pour toutes les difficultés de la vie humaine. Mais il est bien superflu d'insister sur le prix de l'honneur, quand on parle devant un auditoire de Bretons.

Ah ! comme il était bien de chez vous, comme il doit dormir en sécurité chez vous, ce fils d'élection du vieil Armor ! Nul n'a mieux représenté devant l'univers l'intransigeance de vos fiertés, les peines sans nom de vos âmes songeuses, ces aspirations sans limites qui gémissent sur la lande, fuient sur la mer, montent dans le ciel et ne s'arrêtent qu'à Dieu. Terre de Bretagne qui finis le vieux monde et d'où il regarde vers le nouveau, marche mystérieuse placée au seuil de l'infini, quel est donc ton secret pour former des enfants qui, plus que tous les autres, brament vers cet infini ? Tes fils ont fait entendre les plus grandes plaintes que la passion et la détresse intérieure aient inspirées : la plainte de Tristan, la plainte d'Yseult, la plainte de René et, hier encore, l'appel décevant, mais toujours idéal et enchanteur, du pauvre Breton qui faisait sonner sur sa foi morte les cloches plaintives de la ville d'Ys.

Messieurs de Bretagne, Messieurs de Saint-Malo, vous nous garderez, avec votre fidélité et votre ténacité proverbiales, ce précieux dépôt qui est vôtre, qui est nôtre, à nous tous, Français. Vous avez fait aujourd'hui ce que font les gardiens de vos autres phares allumés sur les autres écueils, quand ils montent, la nuit, s'assurer que leur lampe tutélaire continue de jeter ses feux dans les ténèbres marines. S'il y eut pour la gloire de Châteaubriand une courte éclipse, — cet oubli momentané, où conspirent la lassitude et l'ingratitude des contemporains qui ont trop admiré, — la résurrection ne s'est pas fait attendre. Elle brille et ne s'éteindra plus, la lampe funéraire du Grand-Bé. Aussi longtemps que des navires partiront de votre port et y rentreront ; aussi longtemps que d'aventureux esprits tenteront le combat avec l'idée, ce magnifique feu de France les guidera au départ, leur donnera des directions dans l'inconnu, leur annoncera au retour qu'ils sont bien dans la route du génie de la patrie.

Au nom de ceux qui ont charge de veiller sur les monuments de ce génie, je salue le grand ancêtre. Abandonnons le poète au concert des éléments qu'il aimait, aux rudes caresses des vagues, aux baisers légers des vents, aux rayons de l'astre ami qui tisseront cette nuit un suaire lumineux sur sa pierre. Abandonnons le chevalier, le chrétien, sous la protection de la croix qu'il a relevée. Nulle sépulture n'a plus de droits à l'ombrage de l'arbre auguste. Cette croix de fer fit dans le monde périssable la force et la grandeur de Châteaubriand ; elle lui fera merci dans l'éternité.

Au tour des poètes maintenant. Voici deux strophes extraites du poème lu par M. Louis Boivin :

Un écueil, une croix ! Et dans la nuit qui tombe,
Des vols d'oiseaux de mer qui clament ; sur la tombe
Pas un nom ; mais au loin, dans le ciel gris et lourd,
La complainte du vent qui passe, et, sur la rive,
Une autre voix, la voix monotone et plaintive
Du flot qui meurt avec un gémissement sourd.

. . . . . .

. . . . . .

Un écueil, une croix ! Aujourd'hui c'est la foule
Des poètes pieux qui lentement s'écoule
Devant la tombe, au bruit des flots ensorceleurs ;

« Et tous, bardes d'Armor et poètes de France,
Font hommage en passant, d'une gerbe de fleurs
A l'enfant du pays de douce souvenance.

Et voici deux strophes encore de la pièce de M. Sullian Collin :

. . . . . .
Pourtant, voici venir quelques amis fidèles.
Vers toi, le solitaire, ils s'avancent tremblants :
Veux-tu les accueillir ? Comme les goëlands,
Ils accourent de loin, très loin, à tire d'ailes.

Timides pèlerins, assoifés d'idéal,
Pour arriver à toi, nous franchîmes la grève,
Désireux de puiser à la source du Rêve
Un breuvage sacré pour guérir notre mal.
. . . . . .

C'est fini ! L'îlot va redevenir solitaire ; Châteaubriand va être rendu à son silence. Et la foule, lentement regagne Saint-Malo où l'attire la parole de M. Brunetière qui doit conférencier à l'hôtel de ville.

Par quel prodige la foule qui s'entassait, vers les cinq heures, aux portes de la Maison Commune, parvint-elle à trouver place dans la salle des Fêtes ? M. Louis Tiercelin seul saurait nous le dire, lui qui pourrait rendre des points à tous les préfets de police passés, présents et futurs — il est vrai que les préfets de police ont à faire avec des foules moins littéraires — et qui, le plus aisément du monde, grâce à d'ingénieuses dispositions, donna satisfaction à tous les curieux.

La séance, ouverte à 5 heures dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Malo, était tenue par la Société des Bibliophiles de Bretons, qui avait pris, nous l'avons dit, l'initiative du Cinquantenaire de Châteaubriand et qui avait sollicité M. Brunetière de vouloir bien venir, sous les auspices de la Société, donner une conférence littéraire sur le héros de la fête. Cette séance était par conséquent présidée par le président des Bibliophiles Bretons, M. Arthur de la Borderie, chargé par la Société d'indiquer au public les motifs de l'initiative prise par elle et d'exprimer son hom-

mage à Châteaubriand. M. A. de la Borderie s'est acquitté de cette tâche dans l'allocution publiée ci-dessus (p. 81 et suiv.), puis il a donné la parole à l'illustre académicien.

Au début de sa conférence, M. Brunetière se plaignait de venir le dernier et que les orateurs précédents ne lui eussent rien laissé à dire. Mais il en est d'un sujet tel que Châteaubriand comme du rameau dont parle Virgile : *Uno avulso, non deficit alter*. Et plus d'une heure durant, M. Brunetière enchanta son auditoire en l'entretenant de celui qui a *inventé la mélancolie moderne*. L'orateur évoqua la prodigieuse action littéraire de Châteaubriand, poète et prophète, *vates* au sens antique du mot, et salua en lui, en de belles phrases éloquentes, le découvreur d'un Nouveau-Monde en littérature Mais M. Brunetière a des haines tenaces. Qui eût pensé que Baudelaire, contre qui s'acharna naguère l'éminent académicien, aurait un mauvais quart d'heure à passer en cette conférence de l'Hôtel-de-Ville malouin ? Et qui eût dit encore que Sainte-Beuve, en tant que poète et père de *Joseph Delorme*, partagerait le triste sort de l'auteur des *Fleurs du Mal* ? C'est pourtant ce qui eut lieu. Le Révérend Père Ollivier avait, le matin, offert en holocauste aux mânes de Châteaubriand, Rousseau et Voltaire ; Baudelaire et Sainte-Beuve furent sacrifiés, l'après-midi, par M. Brunetière[1].

Au banquet du soir, dans la salle des Grands Hommes, assistaient, outre le maire, les adjoints et les conseillers municipaux, les personnes dont voici les noms :

Mgr de Durfort, dom de Coëtlosquet, M. le curé de Saint-Malo, le Révérend Père Ollivier, MM. le marquis de Vogüé et Brunetière, les membres de la famille de Châteaubriand, M. le général de Roincé, M. Grivart, sénateur ; MM. Le Gonidec de Traissan, du Halgouët, comte d'Elva, de l'Estourbeillon, Surcouf, députés ; M. l'abbé Duchesne, M. l'abbé Charost, le Révérend Père Léon,

[1] Ce sacrifice, il faut le dire, obtint la complète approbation de l'immense et très distingué auditoire qui remplissait la salle de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Malo, et qui ne cessa d'accueillir par des bravos et des applaudissements enthousiastes l'admirable conférence de l'illustre maître étincelante de verve, d'éloquence, d'idées neuves et élevées. — La Direction.

M. le curé-doyen de Combourg, M. l'abbé Jallobert, M. l'abbé Fouéré-Macé, M. l'abbé Brebel, M. l'abbé Robert, M. Senné-Desjardins, M. le commandant de Saint-Pair, M. Mouchet, directeur des douanes; MM. Pennelier, de Caqueray, Donzet et Lachaud, lieutenants au 47e de ligne; MM. Robert Surcouf père, Loth, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, Le Bras, Jules Louail, Corthey, Leo Lucas, Thielemans, Sullian et Charles Collin, Edouard Beaufils, Louis Lemarié, Eugène Herpin, comte de la Touche, comte de Bellevue; MM. de Berthou, Plihon, Emérique, Gaston de Pontbriand, les présidents des tribunaux civil et de commerce de Saint-Malo, Parfouru, Jochaud du Plessis, Louis Hervé, de Saint-Meleuc, Félix et Roger de Vogüé, Emile Fontan, Peigné (de Rennes), Adolphe Cohn, Le Fiblec, Robert (de Vitré), comte de Couessin, capitaine de Gestas, M. le maire de Dol, MM. Chomel, de Buissy, Blanc, Leduc, MM. les commissaires des fêtes, et les représentants de la presse locale au grand complet.

M. Le Meignen, remplaçant M. de la Borderie empêché à son grand regret par raison de santé, présidait. En face de lui se trouvait M. le maire de Saint-Malo, ayant à sa droite M. de Vogüé, et, à sa gauche M. Brunetière. Le premier toast fut porté par M. Le Meignen, au nom des Bibliophiles. M. le comte de Châteaubriand, chef du nom, s'exprima, au nom de la famille, ainsi qu'il suit :

« Je veux, comme chef de ma famille, remercier de tout cœur M. le maire et MM. les conseillers municipaux de Saint-Malo, le clergé de cette noble ville, MM. les Bibliophiles Bretons et leur aimable secrétaire, de l'empressement qu'ils ont mis à organiser ce cinquantenaire. Nous sommes confus de tant de bonne grâce, nous sommes pénétrés de reconnaissance envers vous, Messieurs, et envers les hautes autorités qui ont bien voulu venir ici, et nous en reportons tout l'honneur à notre cher pays de Bretagne.

« Il ne me convient pas, Messieurs, de vous parler ici de l'homme illustre dont vous rappelez le souvenir. D'autres l'ont fait et le feront encore avec toute la puissance et avec tout le charme du talent. Pourtant, ce matin, alors que nous étions réunis autour de son tombeau, je me demandais ce que disait de nous Châteaubriand, quels conseils, à un point de vue général, philosophique et très élevé, il donnerait aujour-

d'hui à ce pays dont il écrivait : « Si l'on ouvrait ma tête, on n'y trouverait que des rêves de gloire et de liberté pour mon pays. »

« Tout ce qu'il aimait, tout ce que, par patriotisme, il crut devoir défendre et servir, toutes ces choses d'une autre époque, d'une époque lointaine, se sont écroulées. Dans cette vaste mer d'hommes que nous sommes à présent, la surface est calme et brillante, mais les navigateurs de notre époque ont été si souvent battus par les tempêtes qu'ils s'inquiètent à la vue de dangers qu'aucune carte n'indique, de forces étranges et redoutables, que notre histoire ne connaissait pas ! En présence de ces doutes, les plus cruels que l'esprit puisse concevoir, nous pensons que Châteaubriand écrirait plus que jamais les premières et les dernières pages de ses admirables *Mémoires*. Aux hommes de science, aux littérateurs, ses frères justement fiers de leurs travaux, il montrerait l'agent le plus actif du patriotisme et du dévouement, cette image d'un sou qu'on avait, dit-il, attachée avec une épingle à ses rideaux d'enfant et qui fut certainement la première inspiration de ses pensées et de son génie. Il nous dirait que cet humble emblème n'est pas fait pour surmonter le foyer de la maison du pauvre, mais qu'il doit être affiché dans la maison du riche, au milieu et au-dessus de toutes ces œuvres d'art auxquelles on donne une si grande importance aujourd'hui, et dont le culte ne suffit pas pour faire une forte race. Enfin, que si nous voulons le respect, il faut le reconnaître et le professer nous-mêmes.

« Je crois aussi que Châteaubriand soutiendrait certaines idées dont on ne voyait pas bien la nécessité de son temps, l'association, la restauration de la vie provinciale, et le retour à ces honnêtes foyers si bien décrits par lui dans la première partie de son œuvre.

« Enfin, l'idée maîtresse de ce temps-ci, les entreprises d'outre-mer, si glorieuses autrefois pour la Bretagne, auxquelles nul Malouin ne pouvait penser sans émotion, comme on pense à l'air natal, et dont le rôle n'est pas fini.

« Messieurs, je me reproche de retenir si peu que ce soit votre attention, et d'usurper ainsi la place de meilleurs discours. Encore une fois, je vous remercie d'avoir organisé cette réunion, puisqu'elle doit servir ce qui nous est le plus cher au monde, la renommée de la nation bretonne.

« Puisse cette nation rester toujours fidèle à la première de ses vertus, rester fidèle à l'honneur ! »

M. le maire de Saint-Malo donna ensuite lecture des deux lettres autographes qui lui avaient été remises le matin par M. Brunetière ;

puis M. Robert Surcouf, député de Saint-Malo, but au Panthéon Malouin. Dans une brillante improvisation, M. de Vogüé invita Saint-Malo la colonisatrice et l'aventureuse des mers, à redevenir, comme au temps de Jacques Cartier, la « bonne semeuse de France » : A. Le Braz salua Châteaubriand au nom du *Journal des Débats* ; M. Brunetière, se plaignant encore une fois d'arriver le dernier, adressa aux Malouins quelques mots éloquents et spirituels à l'honneur de leurs grands hommes, et la série des toasts se termina sur celui du Père Ollivier. Après quoi, M. Le Meignen ayant levé la séance, les convives se dispersèrent dans Saint-Malo en liesse.

Le lendemain lundi, eut lieu le pèlerinage au château de Combourg. Le ciel était triste, il pleuvait, et par instants de grandes rafales précipitaient vers l'est la course tumultueuse des nuages. Aussi bien ce temps d'orage n'était-il pas en situation pour une visite à cette demeure féodale où René naquit à son vaste cœur orageux? Nous étions une cinquantaine de pèlerins qui pénétrâmes dans le château, à la suite de MM. Le Meignen et Tiercelin. MM. Brunetière, de Vogüé et le Révérend Père Ollivier avaient tenu à nous accompagner. Sur le seuil, en haut du perron de granit, M. Tiercelin ouvrit le tome premier des *Mémoires d'Outre-Tombe* et lut les pages où Châteaubriand raconte son arrivée à Combourg :

« La triste et sévère façade présentait une courtine portant une galerie à mâchicoulis, denticulée et couverte. Cette courtine liait ensemble deux tours inégales en âge, en matériaux, en hauteur et en grosseur, lesquelles tours se terminaient par des créneaux surmontés d'un toit pointu, comme un bonnet posé sur une couronne gothique.

« Quelques fenêtres grillées apparaissaient, çà et là, sur la nudité des murs. Un large perron, raide et droit, de vingt-deux marches, sans pont-levis, atteignait la porte du château, percée au milieu de la courtine. Au-dessus de cette porte, on voyait les armes des seigneurs de Combourg, et les taillades à travers lesquelles sortaient jadis les bras et les chaînes du pont-levis.... »

. . . . . .

A l'extérieur, le manoir est encore tel que Châteaubriand l'a dépeint. Le logis seigneurial est demeuré hautain, farouche, presque

sinistre avec ses murailles couleur de nuit et les rares ouvertures étroites de sa façade. Mais l'intérieur s'est humanisé, hélas ! et c'est un *sweet home* de peluche et de soie qui remplace ces vestibules, ces salles et ces escaliers dont il fut écrit : « Partout silence, obscurité et visage de pierre, voilà le château de Combourg. » Il n'y a plus ici de tristesse, de mystère ni de nuit. Le modernisme de ces appartements interdit toute évocation des singuliers personnages dont y sonna le pas, au déclin du siècle dix-huitième, et qui étaient mélancoliques et taciturnes à l'heure où riait Marie-Antoinette dans le riant Trianon. Je ne revois plus le comte de Châteaubriand « vêtu d'une robe de ratine blanche, sa tête demi-chauve couverte d'un grand bonnet blanc, qui se tenait tout droit » et je ne l'entends plus dire à Lucile et à René, saisis de terreur « De quoi parliez-vous ? »

La famille de Châteaubriand fait très gracieusement les honneurs du château. Nous grimpons par de raides escaliers à vis sur les remparts. Là, nous retrouvons l'impression que donnent les *Mémoires d'Outre-Tombe*. C'est toujours, de l'étroit chemin de ronde, le même paysage boisé, le même horizon d'ennui et de mélancolie vers qui voguaient, aux approches du soir, les regards de René, déjà tumultueux, et de Lucile, adorablement pâle sous ses longs cheveux noirs. Voici les grands arbres d'où sortaient les chouettes que tuait M. de Châteaubriand, et voici la chaussée de l'étang par où s'en allaient, vers Rennes, les conseillers au Parlement. Dans le donjon, on nous fait voir la petite chambre de René, « espèce de cellule isolée, au haut de la tourelle de l'escalier qui communiquait de la cour intérieure aux diverses parties du château ». Cette chambre sert de musée. La couchette où s'endormait celui qui fut aussi un enfant sublime a fait place au lit de fer où il rendit le dernier soupir ; c'est, aux murs, le portrait de Châteaubriand, d'après Girodet ; une vieille gravure représentant les funérailles de 1848 ; un crayon saisissant de Mazerolles où l'on voit l'auteur des *Martyrs* sur son lit de mort ; c'est encore, sous une vitrine, avec de vénérables parchemins, les décorations du ministre et de l'ambassadeur, et un exemplaire du *Congrès de Vérone*. Dans un coin une armoire sculptée et, près du lit, un meuble bas, mi-banc mi bahut. Et c'est

là que vécut son enfance passionnée le Père du Romantisme, l'ancêtre de la littérature moderne !

Une collation nous attendait au premier étage. Nous nous y arrêtâmes un instant, sur l'invitation de nos aimables hôtes, et, vers cinq heures, nous reprenions le train à la gare de Combourg.

Les fêtes étaient closes ! La Bretagne avait noblement célébré la mémoire du plus fameux écrivain de ce siècle et du plus illustre de ses enfants.

EDOUARD BEAUFILS.

SAINTE-ANNE
PENDANT LA RÉVOLUTION

PREMIÈRE PARTIE

COUVENT

(Suite)[1]

III

Immeubles.

I. — Vente du village.

L'administration avait attendu le départ des moines pour vendre leur mobilier ; elle n'avait pas attendu ce moment pour s'occuper de la gestion et de l'aliénation de leurs immeubles. Un sieur Guyot, d'Auray, qui en avait dressé l'état, avait catalogué aussi la bibliothèque de la Chartreuse. Pour ce double travail, le département ordonna, le 19 janvier 1792, au receveur du district d'Auray, de lui verser 242 livres 3 sols 6 deniers.

L'inventaire des propriétés achevé, on les mit en vente. Mon dessein n'est pas d'entrer dans le détail à ce sujet. Je mentionnerai seulement les aliénations des immeubles du village, parce que ces biens constituaient des dépendances plus ou moins immédiates de la communauté.

[1] Voir la livraison de mai 1898.

Trois acquéreurs étaient étrangers à la localité. Ils se nommaient Rousse et Arnou Leconte, de Lorient; Guillaume Cohéléach, constructeur, et consorts, d'Auray[1].

C'est au premier que furent vendus, le 21 avril 1791, pour 12100 livres une métairie de Keranna Kerservant; le 9 janvier 1792, pour 950 livres, deux maisons à Pont-Pioche; le même jour, pour 1400 livres, la maison du vieux four avec appentis et jardin derrière[2].

Au second, le 12 juillet 1791, pour 10100 livres, le fonds de Keranna Kerloguen;

Au troisième, le 8 avril 1793, pour 9200 livres, une métairie et un bois[3].

Six acquéreurs étaient originaires de la localité ou y avaient leur domicile. L'administration vendit[4] :

Le 21 avril 1791, à Etienne Audran, boulanger, la maison du nouveau four avec petit jardin : 1775 livres.

Le même jour, au sieur Jardin, hôte du Lion-d'Or, les deux auberges de Sainte-Anne : 33 300 livres ; au même, le 30 mars 1792, un bois de haute futaie : 4025 livres, et le 2 avril suivant, onze cordes de terre en prateau : 55 livres. Aux auberges était annexé « un grand verger séparé de la principale auberge par le grand chemin, lequel était planté d'arbres en boule[5] », et de plus un petit terrain planté de bois, formant une portion de cercle à la porte du verger, et vis-à-vis une des grandes portes de l'enclos.

Le 22 août 1791, à Armel Guyot, chirurgien, une maison sur le cloître : 390 livres ; une rangée de maisons servant de boutiques et couvertes en ardoises : 3025 livres ; une maison dite *l'hôpital* : 2025 ; la maison dite la *buanderie* : 526.

Le 9 janvier 1792, à Jean Le Neveu, du Varquaise, village aux portes de Sainte-Anne, la maison dite *La Croix Verte* : 1777 livres.

[1] *Notes de l'abbé Luco.*
[2] *Idem.*
[3] *Idem.*
[4] *Idem.*
[5] *L.* 872.

Le 3 mars 1792, à François Puel, boulanger à Sainte-Anne, une maison : 55 livres.

Le 12 août 1796, à Pierre Le Gal, meunier au moulin de Hurtaut, une maison : 810 livres.

Parmi ces acquéreurs, retenons les noms de Armel Guyot, Jean Le Neveu et Etienne Audran. Les deux premiers furent maires de Pluneret, et le troisième secrétaire-greffier. Est-ce à dire qu'en leur conférant ces charges, le peuple approuvât leur conduite ? Les vrais sentiments du peuple, nous les connaissons ; il les manifesta, de manière à dissiper les doutes, dès les premières ventes de 1791.

II. — Emotion populaire.

Le maire de Pluneret et le procureur de la commune voulurent payer d'audace. Grands partisans de la confiscation des biens ecclésiastiques, comme si rien ne leur eût paru plus naturel, ils en soutenaient hautement la légitimité. Mal leur en prit. Menacés, insultés, gravement troublés dans l'exercice de leurs fonctions, ils avaient couru même des dangers sérieux de la vie. Ainsi à une foire qui se tenait dans les environs, le procureur subit la mauvaise humeur de la foule et se vit obligé de vider la place. Devant cette hostilité déclarée, ils donnèrent leur démission[1].

Cette démission attira l'attention des délégués royaux qui parcouraient alors le département pour rétablir la paix troublée par les événements de février. Ils se rendirent immédiatement à Pluneret, accompagnés de MM. Le Goaesbe et Regnier, membres du directoire départemental, et de Cauzique, membre du district d'Auray, et y arrivèrent le 5 mai. Convoqué dès la veille, le conseil communal les attendait dans la chapelle du presbytère qui servait de Mairie, et leur exposa les raisons qui avaient motivé sa retraite[2].

Les paysans présents confirmèrent cet exposé à leur façon. L'un d'eux déclara qu'il s'opposaient à la vente des biens nationaux ; un autre, qu'ils ne souffriraient pas les nouveaux impôts annoncés ; un troisième, qu'ils resteraient toujours attachés à leurs prêtres.

[1] *L.* 801.
[2] *Idem.*

Des applaudissements unanimes accueillirent surtout cette dernière protestation : tous s'écrièrent qu'ils ne recevraient jamais d'intrus. Les délégués s'efforcèrent de dissiper leurs craintes et de vanter les bienfaits de la nouvelle constitution : ce fut peine perdue[1].

Pendant que ce dialogue s'échangeait dans la chapelle, une foule de personnes de tout sexe et de tout âge l'envahirent peu à peu, animées des plus mauvaises dispositions : « Les femmes avaient rempli leur tablier de pierres ; des hommes en avaient mis dans leur poche ; une grande multitude remplissait les avenues. » Pour les contenir, 25 dragons et un gendarme commandés par le colonel Perrier et le major Beysser, dont les ordres étaient de n'user d'aucune voie de fait ; et quelques soldats sans armes, venus là par curiosité. La situation ne laissait pas d'être critique.

Sans en tenir compte, les commissaires offrirent aux municipaux de reprendre leurs fonctions, menaçant de la rigueur des lois ceux qui se permettraient à l'avenir de leur manquer de respect. Cette proposition agréait assez aux démissionnaires, qui se montrèrent même disposés à prêter serment, mais à la condition que le peuple en fît autant. Cette insolence déchaîna la tempête. Un paysan jura de mourir plutôt que de souffrir des municipaux assermentés ; un autre s'écria : mon corps est au roi, mon âme au pape ; un autre proposa de les garder tant qu'ils se conduiraient à leur gré, et de leur casser la tête dès qu'ils en seraient mécontents[2]. Ces déclarations excitaient de plus en plus les esprits, et il devint impossible de rétablir le calme.

S'étant aperçus que les femmes contribuaient fortement au désordre, les délégués cherchèrent à les expulser. Leur tentative fut vaine, il n'y avait pas de soldat armé dans l'intérieur. Ils ordonnèrent ensuite de mettre en arrestation un homme qui se faisait remarquer par ses menaces et ses propos impertinents ; mais, pendant que le major Beysser s'avançait pour le saisir, les paysans soulevèrent un grand tumulte et le firent sortir par une autre porte. Un d'eux, levant sur le major Beysser un bâton qu'il avait sous son

[1] *L.* 801.
[2] *Idem.*

habit, essaya de l'en frapper ; un caporal en détourna le coup. Devant ces démonstrations peu rassurantes, les délégués déclarèrent l'assemblée dissoute et revinrent à Auray pour rédiger le procès-verbal. Au moment de leur sortie de la chapelle « une troupe de femmes s'enfuit en désordre, elles s'enfermèrent dans le presbytère, poussant des cris et laissant tomber les pierres qu'elles avaient dans leur tablier.[1] »

Ces événements devaient produire sur le public une impression d'autant plus vive que, dans le même moment, le district se trouvait complètement désorganisé par la démission de 15 municipalités, « dont les membres privés de sacrements, dénoncés comme des impies, insultés et menacés », se voyaient dans la nécessité, pour sauver leur vie, de renoncer à leurs fonctions. Aussi, autant pour étouffer dans l'œuf l'insurrection prête à éclater de toutes parts, que pour sauvegarder les municipaux de Pluneret dans leurs personnes et leurs propriétés, il fut donné ordre au général Canclaux, commandant les troupes de ligne dans le département, de faire partir le lendemain matin de Vannes 40 hommes du 21e régiment de cavalerie, « lesquels seront stationnés dans ledit village et y demeureront jusqu'à nouvel ordre.[2] »

Canclaux n'en put envoyer que 30. Il n'osait dégarnir la ville de Vannes, à cause de la foire du lendemain et d'un mouvement que l'on y annonçait. La garnison d'Auray en fournit 20 autres. La troupe devait loger chez les plus riches habitants, à leurs frais ; et des patrouilles circuler entre Pluneret et Auray pour assurer les relations entre les deux localités. Les commissaires retournèrent à Pluneret afin de veiller eux-mêmes à l'exécution de ces mesures.

Pendant qu'ils y étaient, le recteur se présenta devant eux, demandant grâce pour ses paroissiens. Ils ne pouvaient manquer une aussi belle occasion de lui faire la leçon : « On l'a sermonné, disaient-ils, tout en buvant son vin[3]. » Il fut convenu qu'il irait à Auray solliciter le pardon en faveur de ceux qui auraient recours à

[1] *L.* 801.
[2] *Idem.*
[3] *Idem.*

son intervention : « Ce pauvre recteur est venu vers deux heures, une nouvelle et forte réprimande a précédé le dîner où il a été invité, et après lequel il est allé trouvé ses paroissiens, à la tête desquels revenu, il a été pour la troisième fois repris et blâmé[1]. » Le peuple demanda le retrait du détachement. Avant d'y faire droit, on répondit qu'il fallait une pétition en règle contenant des témoignages formels de soumission. La pétition fut rédigée le dimanche 8 mai, à l'issue de la messe paroissiale, et signée par le recteur et par 200 habitants environ. Les municipaux la portèrent à Auray, et aussitôt le directoire fit enlever les troupes et rétablir dans ses fonctions l'ancienne municipalité[2].

« Chaude journée », écrivaient les commissaires en parlant des événements qui précèdent. Seulement elle n'empêcha pas les ventes d'aller leur train puisque, à part deux ou trois domaines, il ne restait d'intact, vers le milieu de 1792, que le couvent et la chapelle. Qu'en adviendra-t-il de ces deux immeubles ?

III. — Démarches en faveur de la chapelle.

La question ne tarda pas à se poser, et le peuple essaya de la résoudre d'une manière qui atteste sa prévoyance non moins que sa piété.

On se rappelle le rôle joué par le recteur de Pluneret, dans l'émeute du 5 mai 1791. Au mois de mars précédent, mis en demeure de prêter serment[3], il s'y était refusé avec son vicaire, Pierre Rio, sans quitter cependant la paroisse. Les décrets proscripteurs de 1792 l'ayant réduit à l'alternative de se cacher ou de s'exiler, il choisit ce dernier parti, et le 9 septembre, il prit un passeport pour l'Espagne, en sorte que le peuple allait se trouver sans prêtres, sans culte, avec une église délabrée et menaçant ruines[4]. Les Carmes étaient encore à Sainte-Anne, et l'on pouvait espérer, malgré la difficulté des temps, que quelques-uns y reste-

[1] *L.* 800.
[2] *Idem.*
[3] *Idem.*
[4] *Idem.*

raient toujours. Alors que fit le peuple? Il demanda, le 16, que le service paroissial y fût transféré[1].

Outre cette raison avouée, je soupçonne le peuple d'en avoir une autre secrète. On sait que les aliénations des biens dits nationaux étaient à l'ordre du jour, et que les ventes des couvents entraînaient d'ordinaire celles des chapelles qui en constituaient des dépendances. C'est ce qui eut lieu, en 1791, pour le Bondon, la Chartreuse d'Auray, les Capucins d'Hennebont ; en 1792, pour les Capucins de Vannes, l'abbaye de Lanvaux[2]... La chapelle de Sainte-Anne n'étant ni paroissiale, ni classée parmi les oratoires nationaux, n'y avait-il pas à craindre qu'elle ne subît le sort commun ; et, une fois tombée aux mains des acquéreurs, qu'elle ne fût fermée et peut-être abattue? Voilà le danger qu'il fallait éviter, et voilà vraisemblablement le mobile véritable qui dicta la démarche dont il est question.

Peu de jours après, survint un événement bien propre à déconcerter les pétitionnaires. Les Carmes sur lesquels ils comptaient étaient partis à leur tour, et le couvent devint aussi vide de prêtres que le presbytère lui-même. Dès lors la raison principale invoquée en faveur du projet n'existait plus. Il fut néanmoins retenu par l'administration qui le trouvait, sous d'autres rapports, très avantageux.

Appelés à donner leur avis, les municipaux le firent aigrement, se montrant de nouveau, sur une question de haute importance, en désaccord complet avec leurs administrés. Ils prétendirent effectivement que le bourg paroissial était au centre, que la translation nuirait à la répartition de l'impôt, et que mieux valait réparer l'église et distraire du presbytère un appartement destiné aux réunions municipales[3].

L'exposé de ces motifs ne convainquit nullement le directoire du district d'Auray, qui sut les ramener à leur juste valeur. Dans sa séance du 13 janvier 1793, il fit ressortir l'impossibilité de res-

[1] *L.* 800.
[2] *Arch. dép., domaines nationaux.*
[3] *L.* 800.

taurer l'église paroissiale qu'aucune dépense ne réussirait à mettre dans un état convenable ; la situation exotique du bourg, construit à l'extrémité de la commune et surtout du canton ; le manque de tout local décent pour les assemblées administratives ; le tort qu'on aurait d'affecter à ces réunions une partie du presbytère, parce qu'une pareille affectation écarterait le curé constitutionnel ou nuirait à la vente de ce beau domaine. Par contre, on voyait à Sainte-Anne des bâtiments tout prêts pour le logement du curé et pour toute assemblée municipale ou cantonale ; un bourg bien bâti, situé à peu de chose près au centre et peuplé d'habitants aisés ; des ressources abondantes « tant pour les vivres que pour la commodité et la sûreté des administrateurs et des administrés » ; une église d'une construction solide et bien entretenue, avec l'assurance d'y recueillir des aumônes considérables à l'intention des pauvres et l'espoir de la faire desservir un jour par un curé constitutionnel[1].

Malgré toutes ces considérations, la translation ne se fit pas, et Sainte-Anne resta comme devant un gros village, sans prérogatives officielles[2]. Cet échec ne modifia nullement les dispositions du directoire d'Auray, qui ne pouvait concevoir ni « la clôture de la chapelle ni son usage exclusif à l'acquéreur », surtout à raison des offrandes qu'on y faisait : et c'est peut-être pour les préserver plus aisément qu'au lieu de vendre le couvent, il se contenta de l'affermer.

IV. — Fermage du couvent.

Les bannies annoncèrent que, le 22 avril 1793, on procéderait à Auray, « au bail à ferme de la maison de Sainte-Anne, cours, jardins, prairies, bois au nord de la dite prairie et généralement tout ce qui compose l'enclos de la ci-devant communauté de Sainte-Anne[3]. » C'était pour le directoire le moment de se déclarer, s'il voulait s'assurer des oblations ; il ne manqua pas à ce devoir, et il stipula expressément que le bail ne comprenait ni la chapelle, ni

[1] *L.* 800.

[2] La justice de paix s'y rendait cependant à la fin de la République.

[3] *Q.* 561.

les sacristies, ni la première cour d'entrée, qui devaient rester à la disposition du public[1].

Les autres pièces furent mises en adjudication aux conditions suivantes : « L'adjudicataire prendra lesdits biens tels qu'ils se contiennent et comportent sans pouvoir prétendre aucun changement, réédification ou réparation ; 2° il payera le prix de son bail chaque année et comme les termes échoiront, aux mains du préposé de la régie nationale à Auray ; 3° l'imposition foncière sera à la charge de la nation, ainsi que les réparations locatives ; 4° il entretiendra et remettra à sa sortie les dits biens tels qu'il les aura trouvés à son entrée ; 5° il ne pourra prétendre aucune indemnité ou diminution du prix de son bail en aucun cas, même pour les cas fortuits ; 6° il fournira caution... solvable dans la huitaine par acte authentique[2]. »

Pour que personne n'en ignorât, tous ces articles furent lus à haute voix. Puis on demanda qui voulait y satisfaire et prendre pour cinq ans à ferme le domaine en question. Durant une première bougie allumée, le citoyen Jardin, hôte du Lion d'Or, en offrit 500 livres, et le citoyen Philippe Kerarmel, 525. « Pendant la durée d'une seconde bougie jusqu'à une sixième inclusivement, les enchères ont été portées jusqu'à la somme de 850 livres ; une septième bougie allumée, ledit citoyen Jardin l'a porté à 875 livres, et ledit citoyen Philippe à 900 livres ; une huitième bougie aussi allumée s'est éteinte sans qu'il ait été fait aucune autre enchère[3]. »

En conséquence le citoyen Philippe fut déclaré fermier de l'enclos de Sainte-Anne pour 5 ans, et « pour payer au 22 avril par an[4]. »

Le citoyen Philippe, dit Kerarmel, en affermant l'enclos de Sainte-Anne, avait ses idées. Il avait déjà tenté la culture de la rhubarbe à Port-Louis, et il voulait la naturaliser à Sainte-Anne, dont le terrain lui paraissait extrêmement favorable. Il se mit donc à l'œuvre et il eut bientôt fait d'y établir une plantation de 20000 pieds. Il

[1] *Q* 561.
[2] *Idem.*
[3] *Idem.*
[4] *Idem.*

n'avait d'autre but, à l'en croire, que de servir les intérêts de la République, qui tirait jusque-là cette racine de l'étranger[1].

Cependant la plante exigeait des soins particuliers, il fallait qu'elle arrivât à la quatrième année sans déplacement, pour être récoltée à la cinquième. Au bout de trois ans, Kerarmel vit que le succès répondrait à ses espérances, il était tellement ravi de son essai qu'il sollicita de l'administration une attestation de la manière heureuse dont il avait conduit son entreprise, « à l'effet d'obtenir du gouvernerment tels encouragements dûs aux citoyens » bien méritants. Pour lui, il s'en croyait un des meilleurs, comme étant de ceux dont « l'industrie en rendant propres aux pays qu'ils habitent les productions précieuses des climats les plus éloignés, crée pour leurs concitoyens une nouvelle branche du commerce, et pour la république une nouvelle source de richesses, en même temps qu'y retient une somme considérable de numéraire qui s'exportait annuellement pour aller chercher ces productions au fond de l'Asie[2]. »

Dans sa pétition, il se vantait de posséder, sur une étendue de cinq à six journaux de terre, de 35 à 40000 plants. Avant de croire, l'administration voulut voir. Elle chargea une commission composée de quatre membres : Boullaye, administrateur, Blouet et Kerviler, pharmaciens, et Dalarun, entrepreneur des travaux publics, d'aller contrôler sur place les assertions de Kerarmel, et d'apprécier en outre « la nature et la qualité de cette plante, le plus ou moins de soins apportés à sa culture, pour du tout faire son rapport dans le plus court délai[3]. » 15 juin 1796.

D'après le rapport qu'on se hâta de rédiger, la totalité du terrain donnait seulement 91 cordes, valant chacune 24 pieds carrés ; en estimant à 18 pouces la distance commune des plants entr'eux, leur nombre ne devait pas dépasser 24000 ; quelques carrés du jardin étaient cultivés en rhubarbe et en haricots mêlés ensemble ; les plants semblaient être âgés de 1 à 4 ans, il n'y en avait point

[1] Q. 561.
[2] *L.* 804.
[3] *Idem.*

dans leur complète maturité et l'on en remarquait peu susceptibles d'être récoltés l'année suivante. La culture elle-même laissait à désirer, elle n'avait paru aussi soignée qu'elle pouvait l'être, et en général les plants étaient étouffés par les mauvaises herbes. Quant à la qualité de la rhubarbe, il était malaisé de l'apprécier, puisqu'elle n'était ni en grain ni en fleur. Les commissaires pensaient cependant que les plants, qui étaient en terre, étaient de la même espèce que deux morceaux de racine séchés, que Kerarmel leur avait mis sous les yeux. Or ces derniers étaient absolument semblables à la racine qui se cultivait en grand à Lorient et à Port-Louis, qui égalait pour la médecine celle de la Chine, et dont toutes les pharmacies du pays étaient pourvues[1].

De telles appréciations n'étaient rien moins que flatteuses, et le citoyen planteur ne dut pas être content. Au reste il jouait de malheur et était l'objet de plaintes incessantes.

Les plaintes concernaient principalement les dégradations qu'il avait commises ou qu'il était censé avoir commises « contre les différents bois plantés sur ledit local.. au mépris de la loy et contre le vœu de sa ferme... » Celui qui les avait adressées au district était le citoyen Alexandre, envoyé de la marine du port de Lorient pour rechercher dans le département des bois propres à la construction. L'agent national à son tour s'en fit l'écho, le 5 février 1794, devant les mêmes administrateurs : « Une pareille voie de fait, s'écriait-il, mérite l'animadversion des agents de la république ; je croirais manquer au devoir de ma charge, si je ne réclamais vivement contre un abus si préjudiciable à la chose publique. En conséquence, je requiers au nom de la république et de la loy que ledit Philippe, dit Kerarmel, soit à l'instant ou de moment à l'autre, mis en état d'arrestation, comme dévasteur des biens nationaux[2]. »

Devant une accusation aussi précise, le directoire arrêta que Kerarmel « sera mandé pour être de suite interrogé sur la dénonciation prédite, et accompagné au district par deux fusiliers de la

[1] *L.* 804.
[2] *L.* 803.

garnison d'Auray à la tête desquels sera le républicain Allain, garde national d'Auray[1]. »

Le lendemain 6, l'accusé comparut effectivement devant les administrateurs, et comme il se défendait d'avoir commis les dégâts qu'on lui reprochait, trois commissaires se rendirent à Sainte-Anne pour vérifier l'état des choses, examiner « s'il y a eu des arbres abattus dans l'enclos, quel nombre il y a d'abattus, si c'est par pourriture, force de vent qu'ils sont tombés... ; ils constateront les dimensions exactes des uns et des autres, si ces émondages ont nui à la pousse et à la vigueur des arbres[2]... »

Le 7 au matin, l'examen commença ; mais il ne tira pas à conséquence. Peu après, les dénonciations surgirent de nouveau, et furent suivies d'une seconde descente sur les lieux[3]. Cette seconde visite ne paraît pas avoir eu pour le fermier des résultats plus funestes que la première. En paix sur ce point, il ne tarda pas à être malmené sur un autre.

On sait que, pour se procurer des denrées, les républicains se voyaient contraints de procéder par voie de réquisition. Or, il arriva que, vers la fin de 1794, Kerarmel fut taxé dans le contingent de la commune, à cent quintaux de foin. Cette quantité lui parut si exorbitante qu'il refusa de la livrer. Le 6 décembre, l'agent national lui prescrivit de s'exécuter sans retard, sous peine d'encourir les peines légales : « Je serais fâché, ajoutait-il, de t'y contraindre par des voies de rigueur qui répugneraient à mon cœur[4]. » Ce langage sensible triompha sans doute de toutes les résistances.

Deux ans après, ce fut à recommencer. Dans le dernier contingent de 1796, sur deux mille de foin, on l'avait taxé au quart. Pourquoi ne pas en faire la répartition au marc la livre sur tous les cultivateurs ? Voilà la vraie égalité dont personne ne songerait à se plaindre. Dans le dessein de l'obtenir, il adressa de vives observations à l'administration départementale, qui les renvoya au district pour avoir son avis. Or cet avis fut tout opposé à celui qu'aurait désiré le péti-

[1] *L.* 803.
[2] *Idem.*
[3] *Idem.*
[4] *L.* 818.

tionnaire. Le directoire déclarait que dans toutes les occasions le plaignant s'était montré aussi récalcitrant; que depuis la guerre actuelle, le district d'Auray avait été frappé de réquisitions si multipliées et si excessives, que chacun devait nécessairement s'en ressentir; qu'au surplus il fallait prendre chaque espèce de denrée là où elle se trouvait. Comme conclusion, le directoire invitait « l'administration centrale à rejeter la pétition et à ordonner qu'il acquittera de suite en numéraires ou mandats cours, la somme de 47 l.; montant des frais occasionnés par sa récalcitration[1]. » 15 décembre.

On voit la différence de style. Tout à l'heure *il répugnait au cœur* de prendre à son sujet des mesures rigoureuses; maintenant on le traite sans ménagement. Pourquoi ce changement? C'est qu'à cette dernière date il était au plus mal avec les administrateurs, qui venaient de l'évincer de la propriété du couvent qu'il avait acheté.

ABBÉ GUILLOUX.

(*A suivre*).

[1] *L.* 804.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

LE PORT-LOUIS

La Compagnie des Indes au Port-Louis et à Lorient. — Les armements et les prises. — Indiennes, cotonades, sucre et café. — Lettres d'un habitant du Port-Louis de 1696 à 1705.

L'histoire du Port-Louis n'est pas ancienne. Elle date, à peu près, de la plus belle période du règne de Louis XIV, alors que cette bourgade, autrefois du nom de Blavet, reçut, avec sa voisine et rivale, Lorient, les armements très importants de cette belle compagnie des Indes, fondée sous les auspices de Colbert.

Mme de Sévigné a dit, dans ses Lettres, des choses fort obligeantes sur le Port-Louis. « Nous avons fait, depuis trois jours, écrivait-elle à Mme de Grignan, le plus joli voyage du monde au Port-Louis, qui est une très belle place, située comme vous le savez ; toujours cette belle pleine mer devant les yeux. »

Eh ! oui, toujours « cette belle pleine mer ! » madame la marquise. La mer change moins que les hommes. Elle garde encore ses aspects joyeux ou farouches comme il y a deux cents ans ; et la jolie citadelle n'a rien perdu de ses charmes à notre époque. Cependant, il m'est permis de penser qu'elle n'a plus, toutes proportions gardées, l'importance qu'elle a eue jadis.

Au Port-Louis, comme à Lorient d'ailleurs, il y avait, au temps qui nous occupe, une population maritime très nombreuse. Les armateurs, les constructeurs, les négociants d'outre-mer, et des marins de tous grades et de toutes catégories peuplaient la ville. Et,

au mouvement incessant de la population, s'adjoignait un personnel fort considérable qui remplissait les magasins immenses de la compagnie, des particuliers ou du roi.

La marine, ressuscitée, pour ainsi dire, par le puissant ministre, était en faveur. Les ordonnances du roi, brochant sur le tout, avaient déclaré qu'un gentilhomme pouvait, sans déroger, se livrer aux spéculations du commerce maritime. En fallait-il davantage pour lancer toute une classe nouvelle sur cette voie, qui procura à beaucoup de gentilshommes de grandes richesses, et fournit à des roturiers l'occasion d'acquérir de la considération avec du profit.

Cette activité, presque fébrile, qu'avait alors la jolie citadelle, se retrouve, à chaque pas, dans les correspondances de l'époque. On y sent vivre et palpiter l'âme de cette population, exposée aux périls, aux aventures et aux déconvenues de toutes sortes, aux incidents joyeux ou tristes, comme aussi aux caprices de la fortune, qui, d'un seul coup élève ou renverse, à son gré, les plus puissants de ses adeptes. On perçoit, dans certaines lettres, l'inquiétude de ceux qui les écrivirent, lorsqu'un retard prolongé pouvait faire craindre que le navire attendu avait péri, ou subi, par imprévu, les tristes malechances de la guerre, dans une rencontre avec les corsaires. Ou bien, tout au contraire, c'est la joie non dissimulée d'un armateur qui a su l'heureuse traversée de son navire ; ou qui a vu, à l'entrée même du port, le vaisseau qu'il croyait perdu, flanqué d'une ou deux prises étrangères à sa poupe.

Les vaisseaux de guerre ou les navires des corsaires amenaient fréquemment leurs prises à Lorient ou au Port-Louis, et c'était un vaste champ d'émotion, ouvert aux amateurs des coups de hasard, et des incidents fortuits de Dame Fortune. Parfois, en effet, telle denrée coloniale devenait introuvable, ou se vendait à un prix exorbitant, parce que les nouveaux arrivages du pays producteur avaient fait défaut, depuis des mois,... des années peut-être? Et voilà que, soudain, dans la ville, on répandait la nouvelle qu'un vaisseau de guerre, était entré dans le port avec une prise, capturée au large, et dont le fret contenait la précieuse denrée ! On conçoit aisément l'allégresse des consommateurs et aussi la déception des marchands qui gardaient jalousement et vendaient, à prix d'or,

les provisions qu'ils avaient pu conserver du rare produit, devenu vénal et commun tout à coup. Adieu ! les bénéfices si chèrement escomptés ; c'était une bonne affaire manquée ; et quand l'occasion en offrirait-elle une autre semblable ? Voilà, certes, de jolis coups de bourse, et d'émouvants coups de dés, que la rapidité des communications et la sûreté des relations extérieures a rendus impossibles désormais.

« Voici quatre ans, écrivait un Port-Louisien, qu'il n'est venu ici aucun navire portant des *indiennes*. C'est dire combien le peu qui en reste se vend à un prix élevé et encore on ne trouve pas toujours ce que l'on veut[1] ».

Comment, dans de telles conditions, faisaient donc les belles dames du temps pour rafraîchir leur garde-robe ? Quatre ans ! C'est une longue période qui peut paraître fabuleuse et mythologique à un européen de la dernière partie du XIXe siècle. Grâce aux paquebots des messageries maritimes, les grands magasins possèdent des approvisionnements considérables de tous les objets de provenance étrangère ; à chaque saison, à chaque heure, pour ainsi dire, ils sont à même de répondre aux désirs de leur charmante, mais parfois assez exigeante, clientèle de jolies femmes.

On me dira peut-être qu'il n'est plus besoin d'aller jusques aux Indes pour un rapporter des *indiennes*. C'est vrai, et j'en demeure d'accord. On fabrique, à peu près partout, des étoffes garanties de provenance exotique. Et la majeure partie du public accepte assez volontiers la supercherie. Mais pour les personnes qui ne transigent point avec goût, qui consentent à payer, comme il convient, des mousselines ou des soieries de provenance authentique, ne seraient-elles point obligées, comme le commun des *mortelles*, de se rabattre sur les imitations, si les navires suspendaient subitement leurs courses à travers le Pacifique ou les mers de l'Inde, ou mettaient, suivant l'ancien usage, des lustres entiers à accomplir leurs voyages ?

J'ai connu deux vieilles demoiselles, fort intéressantes, certes, par l'innocente manie de leurs accoutrements bizarres et aussi la

[1] Lettre de M. Geslin de Trémergat, mai 1713, archives personnelles.

singulière originalité de leur esprit. De bonne famille, sans être cependant entichées de noblesse, elles ne pouvaient se faire à l'idée de voir d'autres personnes qu'elles porter des robes d'étoffe et de nuances semblables aux leurs Aussi le moyen qu'elles avaient imaginé pour ne pas éprouver de déception de ce genre était radical et simple tout à la fois. Il consistait à acheter, chez le marchand, non pas une robe ou deux dans la pièce d'étoffe mais bien la pièce entière.

Peut-être que les Port-Louisiennes agissaient à l'égard des indiennes comme mes deux originales et faisaient leur provision complète, dès les premiers jours d'arrivée des navires de la Compagnie.

Mais alors, autre fait grave. elles tombaient indubitablement dans cette ridicule manie de porter toujours les mêmes vêtements ; ce qui était justement le cas de mes deux vieilles filles qui portaient, il y a quelques années et portent même peut-être encore, des robes de couleur tendre, dont elles possédaient précieusement l'étoffe, depuis les journées de Juillet ou l'avènement du second Empire. En quoi, dirait M Prudhomme, elles identifient la véritable incarnation des éléments conservateurs.

Cette navigation fréquente, aux Indes ou ailleurs, vers des contrées étrangères et inconnues, fournissait, à beaucoup de particuliers, l'occasion de tenter, en petit, des opérations lucratives

On confiait, par exemple, à un officier de marine ou à un voyageur, des objets de fabrication française, pour être vendus ou échangés, là-bas, moyennant un prix fort élevé. C'étaient spécialement des sabres, des pistolets ou des fusils, dont le trafic était le plus avantageux. Les frais d'achat prélevés, le benéfice était partagé au retour, entre le propriétaire et le négociateur, par moitié entre eux. Et quelquefois, par suite d'associations originales, les parts étaient distribuées entre chacun des associés.

Tout n'était cependant pas bénéfice, dans ces sortes d'opérations, et c'est pourquoi, sans doute, on ne se risquait pas à verser, d'un seul coup, des sommes trop importantes, en ces entreprises lointaines. Le navire pouvait faire naufrage ; être pris par un corsaire, ou pillé par un vaisseau de guerre ennemi. Outre le navire, le com-

mettant ou le négociateur pouvait disparaître dans une rencontre, être fait prisonnier et ne jamais plus revenir. C'étaient là des risques à courir dans ces opérations d'outre-mer. Mais, par contre, lorsque elles aboutissaient, et arrivaient à bonne fin, elles compensaient généreusement, par leur réussite, des inquiétudes et des déboires de l'attente qu'elles avaient pu momentanément susciter

L'administration de la marine comptait une foule de gentilshommes et de bourgeois distingués dans ses rangs. Il y avait en ces temps qui nous occupent, au Port-Louis, un intendant de la marine M. de Mauclerc ; un ordonnateur M. de Chamillard ; un trésorier M. de Charmoy, et d'autres encore comme M. de Clairambault, neveu de l'évêque de Toulon, qui passa successivement à Brest et à Lorient. Toutes ces places, dans la marine, étaient vivement recherchées ; témoin cette note qui apprend comment M. l'Intendant, « a attrapé, dans son voyage de Paris, une commission d'écrivain principal pour son fils aîné, et a fait recevoir son cadet, dans les gardes ou cadets de la marine, bien qu'il ne fût âgé que de douze ans[1].

L'intendant, dont il s'agit, est M. de Mauclerc que j'ai déjà nommé plus haut. Mais si, d'après une déduction logique, on juge à priori, par cette note, que ce gentilhomme n'était qu'un vulgaire courtisan ; je tiens à établir tout de suite, — car la chose mérite d être signalée, — combien et avec quelle scrupuleuse honnêteté, il refusait tout ce qui aurait pu l'inciter à se départir des règles de la justice et de l'impartialité.

Dans une lettre, écrite par lui-même, et signée de sa haute et aristocratique écriture, j'ai lu cette réponse qu'il adressait à un fournisseur, heureux de se faire bien voir du chef, par un présent et un cadeau :

« Je vous suis très obligé, Monsieur, du présent que vous m'avez voulu faire ; mais permettez-moi de vous dire que je n'en reçois de personne[2]. »

Ceci est généreusement pensé et bien dit ; et compense largement

[1] Lettre de M. L'Hermitte, du 5 septembre 1698. Archives personnelles.

[2] Lettre de M. de Mauclerc à M. Provost, du 10 août 1696. Arch. pers.

le fait d'avoir sollicité quelque place du roi pour ses proches. On ne pourrait peut être pas trouver, aussi facilement, dans le royal corps de Messieurs de la marine, une intégrité et une honnêteté aussi pures, à la fin du XVIIe siècle et même plus tard.

J'ai trouvé, dans mes archives personnelles, la volumineuse correspondance d'un habitant du Port-Louis à son armateur de Rennes, et j'y ai relevé des notes qui peignent fort exactement la physionomie des individus, l'état des esprits et le mouvement des affaires, à la fin du XVIIe siècle, dans la jolie ville du Port-Louis.

M. G. L'Hermitte, le correspondant en question, était à la fois le dépositaire et le fondé de pouvoirs d'un M. Provost, négociant puis banquier à Rennes. Le commerce qui les occupait était celui des toiles, et dans presque tous les ports : à Brest, à Lorient, au Port-Louis, à la Rochelle, à Bayonne, Bordeaux, Le Hâvre, Honfleur et Saint-Malo, M. Provost était chargé de la voilure des vaisseaux du roi, de la Compagnie ou des particuliers. Je publierai, quelque jour, quelles étaient les relations d'affaires de ce bourgeois de Rennes avec tout le personnel de la marine. Je dirai simplement aujourd'hui quelle fortune lui advint, en rappelant que, après avoir débuté, dans les affaires, comme simple marchand, il fût successivement banquier, échevin de Rennes, puis conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France ; et qu'il traitait de pair avec les premiers gentilshommes de la province, après avoir su procurer à son fils, M. de Laval Provost, le plus avantageux des établissements.

Les lettres de M. L'Hermitte, embrassent une période de près de dix années de 1696 à 1705. J'en ai extrait littéralement les faits les plus saillants, qui formeront pour ainsi dire, le journal de la petite cité morbihannaise pendant le cours de cette période.

10 septembre 1696.

« MM. de la Compagnie[1] se sont accomodés avec M. de Saint-Malo[2] au sujet des marchandises des Indes des prises anglaises ; de

[1] C'est la Compagnie des Indes, dont il s'agit constamment dans cette correspondance.

[2] L'intendant de Saint-Malo.

sorte qu'elles seront vendues et débitées en France. Nous avons plusieurs lettres qui nous marquent que M. Renault a pris beaucoup de navires anglais, vers la Jamaïque. Si cela est, comme je le crois ; nous aurons des sucres à bon marché. Nous avons, en ce port, deux prises : une anglaise, avec ses victuailles seulement, qui allait à Terre-Neuve, à terre, prendre de la morue sèche, et une flûte[1] de Hambourg de 360 tonneaux, chargée de baleines en Quartaux pour faire de l'huile ; les deux ont été prises par deux frégates de Saint-Malo.

14 septembre 1696.

« La Compagnie armera deux vaisseaux qui viennent de Brest et deux des prises anglaises, qui sont ici, pour les Indes. Je suis bien aise du mariage de M. de Laval votre fils.

1er octobre 1696.

« J'ai touché à M. de Valois, par deux fois, ce qu'il devait pour son habit. Il ne m'a pas offert d'argent. Cette partie est bien égarée. Il est bon homme, du tout point menager...

« .... Si vous souhaitez, monsieur, vous intéresser, de moitié avec moi, d'un fusil et d'une paire de bons pistolets, pour envoyer aux Indes, nous y ferons bon profit, et je payerai la moitié de tout ce que vous aurez déboursé pour cet effet. Il faut que ce soit de bon travail et bien fait...

« ... Le sieur Marin[2] qui vous a demandé des boutons est celui qui expédie les reçus sous le Garde-Magasin. Le plaisir qu'il peut faire c'est de me dépescher[3], quand je suis à Lorient. Le sieur Couet est celui qui vous rend le plus de services. C'est lui qui

[1] Vaisseau long à plate varrangue, rond par derrière et enflé par le ventre, qui sert à porter des vivres dans les escadres de navire. Richelet, 1728. t. II, page 216. col. 2.

[2] Voir dans la *Revue de Bretagne, Vendée et Anjou* du 1er janvier 1897, mes *Curiosités historiques*, pages 51 et 52, au sujet du sieur Marin, écrivain du roi.

[3] C'est-à-dire : prévenir par dépêche ou exprès.

présente les ballots de toiles ; il les choisit ; et fait voir celles qu'il veut. Ils les mesure : tout passe par ses mains ...

« ... Il vient d'entrer, dans notre port, une frégate de 14 canons, de Granville, commandée par le sieur Perré Hamel ; avec une prise d'un yacht anglais, venant des Isles, chargé de sucre. Je ne sais s'il est blanc.

Port-Louis, 22 octobre 1696.

« Je suis bien aise que vous et M. de Laval soyez contents de Mademoiselle votre bru. M. Dubois est autant à pardonner de ce qu'il peut avoir dit de vous, que ceux qui crient contre vos MM. du Parlement, quand ils ont perdu leur procès. Il est un petit [peu] fâché contre moi parce que j'ai dit à quelqu'un qui le lui a répété que M. de Laval Provost aurait tout seul, plus de bien que M. son frère et Mesdames ses sœurs... M. de Mauclerc se porte un peu mieux. On travaille, à force, à l'armement de trois vaisseaux pour les Indes, pour la Compagnie ; et on attend, pour le même voyage, deux vaisseaux pour le Roy. Nous avons deux prises de morue sèche qui se vendront à Vannes. Je pourrai vous en ménager un quintal, si vous en avez besoin.

Port-Louis, 26 octobre 1696.

« Le vaisseau *Le Saint-Esprit*, de Saint-Malo, commandé par M. Perré, est sous Groix, avec une frégate de Flessingue qu'il a prise, après trois heures de combat. Elle est de 32 canons et avait 200 hommes d'équipage On lui en a tué 50 et blessé 20. Le dit sieur Perré a un coup de fusil dans le corps ; on ne sait ce qu'il en sera. Il a perdu 5 hommes et a 3 ou 4 blessés. M. l'Intendant[1] se porte un peu mieux.

Port-Louis, 12 novembre 1696.

« Il n'y a presque plus de café au Port-Louis. Ceux qui en ont, comme M. Roullant et le sieur Léger, le vendent 70 sols la livre.

[1] M. de Mauclerc.

Port-Louis, 28 décembre 1696.

« Il s'est perdu, à la portée du mousquet de notre citadelle, une barque, à ce que l'on dit, chargée de sel ammoniac, des prises des Anglais, venant des Indes, et deux autres barques chargées de seigle, échouées sous Notre-Dame de Larmor..... J'estime que les pistolets à 45 livres ne sont pas chers; mais le fusil, à 55 livres, est très bon marché, s'il est beau. Il faut que le tout soit bon et beau pour l'envoyer aux Indes et pour y profiter. Je me suis assuré d'un ami qui les prendra, pour les négocier, pour notre compte. Ainsi, si vous souhaitez que nous risquions cette petite partie, il est temps de les envoyer, avec de bons fourreaux de demy-rang ou baguette[1], pour les conserver de la rouille ; et nous y trouverons de grand profit.

Lorient, le 2 décembre 1697.

« J'ai manqué de vous écrire, les derniers ordinaires, pour être arrivé trop tard au Port-Louis, de retour des ventes qui se font en ce lieu, où tout se vend d'une furieuse cherté. Lorsque je vous ai envoyé l'inventaire des marchandises des prises, j'ai cru que vous m'auriez donné vos ordres, mais vous m'avez écrit que vous n'y vouliez pas penser ; ce qui fait que je me suis associé, dans tout ce que j'ai entrepris, avec M. Lemoyne, Chevalier et Michel.... M. de Laval Provost sçait que M. de Chamillart lui dit qu'il fallait quelques douceurs, pour faire passer vos toiles renforcées : trois louys d'or feraient cette affaire.

Port-Louis, le 20 décembre 1697.

« Nous avons, de relâche, deux petites barques, chargées de charbon, qui veulent aller à Saint-Sébastien. Ces prises et leurs marchandises, nous donnent de l'ouvrage, depuis un grand mois, et je ne sais quand nous finirons...

[1] Etoffe très résistante, comme la lustrine croisée.

Port-Louis, le 10 janvier 1698.

« J'ai reçu les fromages que vous m'avez envoyés ; je les ai offerts, ce jour, à MM. de Mauclerc[1] et de Chamillart, à la réserve de celui destiné à M. Léger que je lui ferai rendre, ce jour. Quant à moi, je vous remercie ; mais M. de Beauregard, capitaine de port et un autre en auront de la jalousie. Comme nouvelle, M. de Rosmadec vient commander en ce port. Nous devons avoir environ 66 officiers de marine dans ce département. Ce n'est pas une marque que le roi veuille abandonner ce port[2]. Les deux vaisseaux de la Compagnie doivent partir pour la côte de Coromandel, mardi ou mercredi, sans attendre les vaisseaux du Roi qui vont à Siam.

Port-Louis, 21 février 1697.

« Le 17 courant, M. l'Intendant était chez moi, quand il a reçu votre dernière lettre, suivant laquelle il m'a donné 98 livres 10 sols, pour le montant de sa veste. Je ne crois pas qu'il parte sitôt pour Paris. Le vaisseau du roi « le Castricon », sortant de ce port pour aller aux Indes, avec trois autres vaisseaux, a, lui seul, touché contre une basse, contre le fort, par faute de n'avoir pu le gouverner ; tellement qu'il sera obligé de rentrer et décharger, pour voir son mal, parce qu'il fait beaucoup d'eau.

Port-Louis, 5 septembre 1698.

« Il y a quelques jours que j'étais sur le pas de ma porte, pour aller porter une lettre à la poste que je me donnais l'honneur de vous écrire. M. de Chamillart arriva chez moi dans le même temps, qui m'assura que le radoub qu'on avait commencé au vaisseau *le Delfe*, pris sur les Hollandais, cessait, par ordre de la Cour. Il est tout raccommodé d'un côté, et l'autre [est] commencé. Il lui faut toutes ses voiles. J'avais vu sur ce sujet le sieur Léger, lequel, étant

[1] On a vu ce que pensait M. de Mauclerc, des pots de vins et des cadeaux ; il n'en était pas de même de M. de Chamillart.

[2] Ce n'est donc pas d'hier qu'on a songé à abandonner le port de Lorient.

interrogé de M. l'Intendant, lui dit que j'avais des toiles propres pour ce vaisseau : ce qu'il trouva bon. Mais on n'y travaille pas jusques à nouvel ordre, qui ne peut pas tarder. Les prises hollandaises et anglaises avaient tant de toiles à voiles que je n'ai rien vendu. Par bonheur tout est consommé. De plus, le sieur Léger fait faire toutes les voiles et du Roy, et de la Compagnie, et des particuliers. Il entreprend tout et m'a promis de ne prendre de toiles que de moi, toutes les fois qu'il dépendra de lui. M. Saupin, pour qui se fait quelque chose, me l'a promis aussi. Je le ménage et le sieur Léger, pour cela..... M. l'intendant se porte très bien. Il a attrapé, dans son voyage à Paris, une commission pour son fils aîné d'écrivain principal et a fait recevoir son cadet dans les Gardes ou Cadets de la marine. Il n'a pas douze ans ; mais il n'est que commissaire-général ordonnateur..... C'est M. de Charmoy qui doit tout faire recevoir ce qu'on fournira au roi. Il a toutes les commissions de ce port. Il dit la messe et la répond, parce qu'il ordonne le payement de fournitures des vivres et est le caissier des vivres. Cela n'empêche pas que je ne me donne les soins de voir le sieur Coué et M. Léger pour vos intérêts. J'oubliais de vous dire que j'ai promis la moitié dans la moitié que vous me donnez, dans toutes les toiles qu'il prendra de vous : ce qui l'a fait ouvrir les oreilles. M. Danon et M... firent voile dessous Groix, avec une flûte de ce port, pour aller en Guinée ; et dans peu on radoubera *le Delfe* pour aller à quelque grand voyage.

Port-Louis, 26 juin 1699.

« M. Le Mayer arriva, hier, dans le Courrault de Groix, de retour des Indes. Le sieur de Mona qui avait parti avec lui, y est resté parce que le Grand Mogol, nous fait quelques obstacles, à cause de quelques forbans qui ont pillé un de ses vaisseaux. Je ne sais encore rien de particulier, je vous le ferai dire par le premier ordinaire.

Port-Louis, 13 juillet 1703.

« M. de Fondebin, officier et major de marine en ce port, me dit, ce jour, que l'on croyait M. de Mauclerc mort et qu'en ce cas,

M. de Clairambault[1], de Brest, viendrait ordonner à sa place : c'est un galant homme... Nous avons une prise hollandaise, en ce port, venant de Salé, chargée de laines et d'amandes ; on la décharge tous les jours.

Port-Louis, 23 mai 1704.

« Nous n'avons rien de nouveau en ce lieu. On arme fortement le navire du roi *le Mercure* que M. le chevalier de Lannion a ramené des Isles, depuis peu. On croit qu'il ira joindre M. l'amiral où il sera. Il paraît, à l'ouest de Groix, deux vaisseaux que nous croyons anglais ou hollandais, nous n'avons point de vaissseau en ce lieu pour aller dessus. M. du Dézet vous salue et vous prie de retirer du messager de Rouen un petit ballot de tapisserie. Il attend un vaisseau de Saint-Domingue et il a la direction de cette compagnie. S'il arme ici, comme nous le croyons, nous ferons tout pour que vous fournissiez les toiles nécessaires pour cette compagnie. Elle attend le vaisseau l'*Opiniâtre*, venant de la traite[2]. On dit qu'il sera richement chargé. J'ai environ sept à huit livres de thé. Il vaut, ici, dix sols, la livre, et nous croyons qu'il n'en viendra pas cette année... Je fis offre de vos cinq sabres à M. de la Pallue, en présence de M. du Dézet. Il me dit que tous les officiers de son bord, avec le capitaine, avaient conclu de ne point prendre de commission pour qui que ce fût ; et qu'ils s'étaient promis ensemble de tenir la main à cela. Ce qui fait que je les ai donnés à M. Martin, capitaine, sur le vaisseau de la Compagnie, le *Saint-Louis*, qui les négociera le mieux qu'il pourra, pour partager par trois le profit, après avoir remboursé le premier prix d'achat. Il a demeuré dix ans aux Indes ; il connaît ce pays-là... Nous pouvons aussi espérer un vaisseau des Indes, sous deux mois.

Port-Louis, 13 avril 1705.

« On bâtit deux vaisseaux à Lorient pour le roi ; un de 70 canons et l'autre de 50. Il faudra des toiles pour ces deux navires, et

[1] Ordonnateur à Brest, neveu de l'évêque de Toulon.

[2] Commerce des nègres.

pour le *Griffon* qui est de relâche,il y a dix à douze jours, démâté de tous ses mâts. On lui en prépare d'autres pour continuer sa course. Il y a une prise dans notre port qui aurait valu à Amsterdam 300.000 livres. Je ne sais ce qu'elle sera vendue ici. Nous attendons, de main au soir, MM. les Juges de l'Amirauté pour en faire l'inventaire. Elle a beaucoup d'eau-de-vie rectifiée dont une barrique en fait trois en Hollande ; beaucoup de café, d'essences de prunes de Sainte-Catherine et autres choses chargées à Ligorne (?) et à Gênes, et de la laine. Le *Griffon* et sa prise perdirent leurs mâts vers les Sorlingues, environ le 19 de mars, après s'être bien battus. Le *Griffon* a 40 canons, 358 hommes d'équipage et la prise, 36 canons et 160 hommes d'équipage Il est percé pour 48 canons. Il y a eu, de part et d'autre, bien du monde de tué. La dite prise s'écarta du *Griffon* ; mais, par bonheur, elle fut rencontrée par une frégate en course du Hâvre qui l'a traînée jusque à Belle-Isle et, de ce port, où elle est : pour et en faveur de 30,000 livres que l'on paiera au dit Connoy, pour l'avoir conduite en ce lieu où elle est en sûreté. M. de Barilly, contrôleur à Lorient a présenté une requête pour que la prise eût été déchargée dans les magasins du roi à Lorient ; attendu que le cinquième de la prise est au roi. Les armateurs s'y opposent et la veulent décharger au Port-Louis. On a écrit en Cour, de part et d'autres. On attend ce règlement. Cependant M. de Fondébin[1], officier de marine qui commande le *Griffon*, est en dessein de faire décharger la dite prise au Port-Louis..... Je vous donne avis que les messieurs auxquels j'avais donné nos sabres pour les vendre aux Indes, sont tous bien arrivés. Un d'eux y a pensé mourir. Ils se portent tous bien et, en peu [de temps], ils me payeront et me tiendront compte de ce qu'ils ont fait ; après quoi je vous remettrai votre intérêt. Nous croyons que le *Medenblicq* pourra venir bientôt. Dieu nous l'amène ! On fera dans ce port de gros armements cet hiver ; et même pour la mer du Sud. Je vous ferai un détail des entreprises que l'on a envie de faire... Je vois souvent M. Le Mayer et M. Marchand. Je leur dirai que vous êtes lassé de fournir des toiles parce qu'on ne vous paie pas. Il est

[1] Précédemment major de marine à Port-Louis.

beaucoup dû d'argent dans ce port, et à des artisans matelots qui en souffrent beaucoup. »

Je termine ici les notes extraites de la correspondance de M. L'hermitte; heureux de m'arrêter sur le glorieux fait d'armes du vaisseau *Le Griffon* qui prouve que jamais nos troupes de terre ou de mer, n'ont reculé devant le combat. Mais, hélas! il est une chose toujours triste, et que le brillant aspect d'une victoire ne masque pas complètement, c'est l'épuisement du trésor, la pénurie des ressources, qui fait que les soldats et les marins sont impayés, mal vêtus et mal nourris, et réduits parfois, au lendemain de la plus retentissante des victoires, à la famine ou à la mendicité.

Vte Odon du Hautais.

POESIE BRETONNE

LÉGENDE DE SAINT JULIEN

L'Église catholique célèbre les fêtes de plusieurs saints du nom de Julien. Parmi eux, saint Julien l'hospitalier, dit vulgairement le pauvre et dont nous donnons ici la légende bretonne, n'est ni le moins connu ni le moins populaire. On ignore l'époque où il a vécu ; mais, d'après les Bollandistes, il aurait vu le jour à Naples où son père et sa mère s'étaient retirés.

Ces mêmes Bollandistes nous donnent encore sur ce même saint quelques détails que rapporte saint Antonin, archevêque de Florence.

D'après ces détails, Julien, poursuivant un cerf, aurait entendu comme une voix sortant de la bouche de cet animal et lui prédisant qu'il tuerait son père et sa mère. Ce fut pour éviter ce malheur qu'il quitta son pays et qu'il gagna une région lointaine. Mais la prédiction devait s'accomplir. Julien, marié à la fille d'un grand seigneur, étant un jour en voyage, fut averti que la conduite de la princesse son épouse n'était pas ce qu'elle devait être, et qu'il devait se hâter de rentrer. Ce rapport était faux. Malheureusement Julien y ajouta une foi aveugle. Il s'en retourna donc, le cœur ulcéré et l'esprit plein de projets de vengeance.

En arrivant au château, soit qu'il ne rencontrât personne, soit qu'il ne voulut prendre aucune information, il se précipita dans sa chambre, et, apercevant un homme et une autre personne dans son lit, il tira son épée et la plongea dans le sein de l'un et de l'autre.

Il venait de tuer son père et sa mère qui était à sa recherche et que son épouse avait placé dans son lit pour leur faire prendre du repos.

On conçoit la douleur et le désespoir de Julien en apprenant la vérité.

Il prit aussitôt le parti d'expier son crime par une rude pénitence et se retira au fond d'un grand bois. Son épouse, cause elle-même involontaire de ce meurtre, voulut l'y suivre.

Etablis sur les bords d'une rivière dont le passage était fort dangereux, ils y bâtirent un hôpital et y vécurent l'un et l'autre dans une pénitence continuelle et au service des pauvres et des malheureux. Outre l'hospitalité qu'il donnait toujours généreusement, Julien aidait encore les voyageurs ou les pèlerins à passer le fleuve. C'est ainsi qu'il rendit service à Notre Seigneur lui-même qui se présenta sous la forme d'un pauvre et d'un mendiant.

Notre légende bretonne s'accorde assez exactement avec ce récit de saint Antonin de Florence. Elle est très répandue et très connue dans les différentes parties du diocèse de Vannes, et se chante sur un air un peu langoureux, qui, néanmoins, ne laisse pas que d'élever l'âme en la pénétrant des plus nobles sentiments.

BUHE BURHUDUS SANT JULIAN

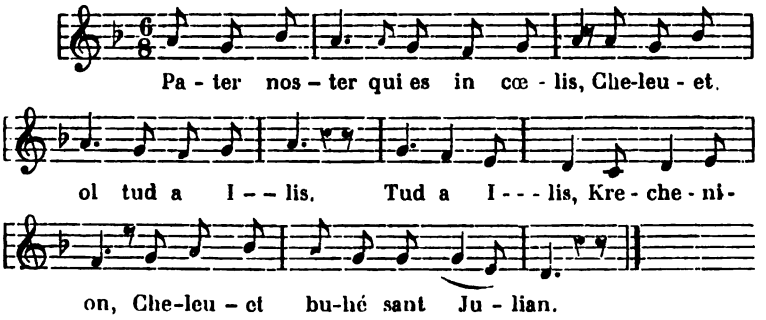

I

Pater noster qui es in cœlis,
Cheleuet ol tud a Iliz,
Tud a Iliz, krechenion,
Cheleuet buhé sant Julian.

Buhé sant Julian zou skriùet
E galleg hag é brehoneg.
É galleg hag é brehoneg,
De nemb e garou cheleuet.

Julian, èl mé oé dén a stad,
E ié bamdé de jiboésat,
E ié bamdé de jiboésat,
Er glujal kerklouz èl er had.

Un dé d'er jiboés el ma hé,
Ur barwig rous ean e gavé,
Hag, épad tri dé ha tèr noz.
Ean en hélias hemb repoz.

— « Julian, Julian lar té d'ein-mé,
« Perag en em héliès-té ?
« Perag en em héliès té ?
« Meit én espér a mem buhé.

— « Salv, o kroéz, karwig, ne hran ket :
« M'hou kav ul lon braù dré er bed,
« M'hou kav ul lon braù dré er bed,
« Hag hou kuittat ne hellan ket.

— « Mar hum havès ul lon d'ha hrad,
« Me larou d'id t'avantur vad,
« Me larou d'id t'avantur vad :
« Te lahou ha vam hag ha dad.

— « Salv o kroéz, karwig, n'er groein ket,
« Kuittat e hrein kéntoh er bed,
« Kuittat e hrein bro ha kanton,
« Kéntoh eit kouéh én okazion.

— « Kuitta er bed tré ma karei,
« En okazion té a gavei,
« En okazion té a gavei,
« Ha vam hag ha dad e lahei.

II

Julian kentéh hum lak én hent
Hemb laret nitra d'é gérent,
D'é vam, d'é dad na d'é iondred
Ker bihan meit d'é vorèbet.

A zoh é vro pêl mat é has,
Ên ur houh porh é arriùas,
Ên ur houh porh é arriùas,
Devout servitour hum lakas.

Devout servitour hum laké
Ha kénl pêl d'en ol é plijé,
Ha kénl pêl d'en ol é plijas.
Er verh ag en ti en hoantas.

— « Me zad, me mam, mar eu haret,
« Reit t'ein Julian eit boud prièd,
« Reit t'ein Julian eit bout prièd,
« M'er har ha m'er harou perpet.

— « Me merh, Julian hui n'hou pou ket,
« N'houiamb é pèh bro ma gañet,
« N'houiamb é péh bro ma gañet
« Nag a béh famill ma saùet.

— « Poén ne mès chet a gement-sé,
« Julian e vou me frièd-mé ;
« Ean 'n dès é bapér badient
« É oèd, ol é dreu pen d'er ben.

Kement ar nehé é talhas,
Taul de fin ind e gousantas,
Taul de fin ou dès kousantet
Hi rein de Julian eit prièd.

III

Julian, pe oé bet diméet.
Dén a affér lakeit oé bet,
Lakeit oé bet dén a affér,
Liés é hé pêl doh er gér.

É vestréz oé un dévodéz
D'en Intron Varia a Garwés ,
Liés, liés é hé d'er hoed
En ul laret hé chapelet.

Un dé ha hi monet arré,
Deu zénig kouh hi e gavé.
Deu zénig kouk hi e gavas
É tichuéh ar vord en hent-pras.

— « Deu zénig kouh, doh hou kuélet.
« Kèr é gout é oh fatiget ;
« Laret enta, laret t'ein-mé,
« Petra e glasket hui dré-zé.

— « Ès bras é d'emb bout fatiget
« Open kand léaù hun nès kerhet,
« Open kand léaù hun nès kerhet,
« É klah hun mab en nès kollet.

— « Deu zénig kouh, ne chiffet ket,
« Hou mab sur n'en dé ket kollet,
« Hou mab sur n'en dé ket kollet,
« Laret penaus é ma hanùet.

— « Hun mab e zou hanùet Julian,
« Kuitteit en dès é vro iouank ;
« Intron, Intron, d'emb-ni laret,
« Mar e huès ean dré-men guélet.

Er huirioné a pe gleuas,
Én ou divréh hi hum daulas,
Én ou divréh hi hum daulas,
Hag a galon en ou bokas.

— « Me zad, me mam a garanté,
« Julian e zou me frièd-mé,
« Julian e zou me frièd mé,
« Ha mestr é ar ol men dané.

Ha get er joé hi doé doh t'hé
Hi ou lakas én hé gulé :
En neu zén kouh oé fatiget
Hag aben ou deoé kousket.

IV

Arriw get Julian er Golér
Hag en davéas bean d'er gér,
D'er gér en dès ean davéet,
En ur hoal gonz ag é brièd

— « Julian Julian kei bean d'er gér,
« É ma ha voéz é hoal hobér ;
« É ma ha voéz ér gambr d'el hlué.
« T'hi havou hoah én hé gulé.

Julian e ias a bréz d'er gér,
Avel un dén én dézespoér,
Ha doh en ti pé arriùas
Tri zaul ar en nor ean e skoas.

Tri zaul ar en nor ean e skoé.
Ha dén doh t'on ne reskondé ;
Én ur skoein kriwoh ar nehi,
Ean hi zaulas é kreiz en ti.

Én ti a p'en dè antréet
D'er gambr d'er hlué en dès krapet,
Ha d'é hulé e regarhas,
É dad hag é vam e lahas.

A p'en doé groeit en torfèd-zé,
Kentéh d'er hias é tichenné,
Kentéh d'er hias ma dichennet
Hag é brièd en dès kavet.

Ean e gav é brièd Suzen
É arriw ag en overen :
Hi e zou koutant ha joeius,
Ha hi e seblant bout eurus.

« Suzen, Suzen, d'ein mé laret
« Più én hou kulé oé kousket ?
— « Hou tad hag hou mam, o Julian,
« E zou deit d'hou klah d'er vro-men.

— « Doh-ein, men Doué, hou pet truhé,
« Konzeu er harw oé guirioné !
« Er harw e laras d'ein erhat
« Bé lahet me mam ha me zad.

« Maleur d'em dorn, maleur d'em fen,
« E' han-mé d'hobér penijen,
« É han-mé d'hobér penijen
« D'ur hoed dôn pé d'un inizen.

— « Mar dès, Julian, me iei eùé,
« Ke me zou kauz d'en torfèd-zé,
« Doh ou lakat ér gambr aral
« Mem behé miret doh er goal.

V

Doh ou bro pêl bras oé é hent,
Êtal ur hoèh é arriùent,
Êtal ur hoèh é arriùent,
Ul lojig benal e saùent.

El léh-sé oé goal divourrus,
Trézein er hoèh oé danjerus ;
Hillèh, én ur dremén dré zé,
En deoé kollet ou buhé,

Sekour en ol e hré Julian,
É kreiz en amzér kaletan,
Hag, én ur skoein ar é galon,
Get Doué e houlenné pardon.

Un dé é arriùas ur peur,
E glask eùé trézein en deur,
Julian kentéh, lan a druhé,
En treménas ar er zishoé.

Hag en deur a p'ou dès trézet
Er peur de Julian dès laret:
Trugèré d'id, Julian m'em brér,
È tès a dremén ha Salvér.

Eit er garanté é hès bet
É kevér er ré poéniet,
É on deit de rein d'id pardon,
Ha m'er ra d'id a greiz kalon.

Én ur laret er honzeu-zé
Er Salvér hum saùas d'er hlué,
E saùas d'er hlué ligernus,
Ha Julian hum gavas eurus.

Neoah Julian hag é brièd
E hré penijenneu kalet :
Meit grouiad-lezeu ne zèbrent,
Ha deur sklèr hemb kin e ivent.

Hag en neu brièd santel-zé.
E zou bermen é lein en né,
Eurus, hemb poén ha hemb ankin,
Eurus e veint de birhuikin.

LÉGENDE DE SAINT JULIEN

Notre père qui êtes aux Cieux, écoutez tous, gens d'Église et chrétiens, écoutez la vie de saint Julien.

La vie de saint Julien est écrite en français et en breton ; elle est écrite en français et en breton pour tous ceux qui voudront l'écouter.

Julien, qui était de noble condition, allait tous les jours à la chasse. Il allait tous les jours chasser la perdrix aussi bien que le lièvre.

Un jour qu'il allait encore à la chasse, il rencontra un cerf de couleur rousse, et, pendant trois jours et trois nuits, il le poursuivit sans relâche.

— « Julien, Julien, dis-le moi, je t'en prie : pourquoi me poursuis-tu ainsi ? si ce n'est dans l'intention de m'ôter la vie.

— Par la croix, petit cerf, il n'en est pas ainsi : mais je vous trouve bien joli ; je vous trouve bien joli et ne puis pas vous quitter.

— « Si je suis un animal qui te convient, je vais te dire ta bonne aventure ; je vais te dire ta bonne aventure : tu tueras ton père et ta mère.

— « Par la croix, non, petit cerf, je ne le ferai point : je quitterai plutôt le monde ; je quitterai le canton et le pays plutôt que de m'exposer à ce danger.

— « Quitte le pays, si tu le veux ; tu trouveras ce danger quand même, tu trouveras ce danger et tu tueras ton père et ta mère.

II

Aussitôt Julien se mit en route, sans prévenir sa famille ; sans prévenir ni son père ni sa mère, ni ses oncles, ni ses tantes.

Il alla bien loin de son pays et arriva dans un vieux manoire. Il arriva dans un vieux manoir où il prit du service.

Dans le vieux manoir il prenait du service, et bientôt il sut plaire à tout le monde ; bientôt il sut plaire à tout le monde et la jeune héritière de la maison le désira pour mari.

— « Mon père, ma mère, si vous m'aimez, vous me donnerez Julien pour mari ; vous me donnerez Julien pour mari, car je l'aime et je l'aimerai toujours.

— « Non, ma fille, vous n'épouserez par Julien : nous ne savons pas où il est né ; nous ne savons pas où il est né, ni quelle est sa famille :

— « De cela je ne suis pas en peine, Julien sera mon époux : il a son extrait de baptême, son âge et tout ce qu'il faut. »

Elle fit tant d'insistances sur ses parents qu'ils finirent par consentir. Ils finirent par consentir et par lui permettre d'épouser Julien.

III

Julien, une fois marié, fut chargé de toutes les affaires. Il fut chargé de toutes les affaires, et souvent s'en allait au loin.

Son épouse avait une grande dévotion pour Notre-Dame-des-Carmes. Elle se rendait fréquemment au bois en récitant son chapelet.

Un jour qu'elle s'y rendait encore, elle rencontra un homme et une femme très âgés qui se reposaient sur le bord de la grande route.

— Mes braves gens, en vous voyant il est facile de comprendre que vous êtes fatigués. Veuillez donc me dire ce que vous cherchez par ici.

— « Il n'est pas étonnant que nous soyons fatigués : nous venons de faire plus de cent lieues à pieds ; nous venons de faire plus de cent lieues à pieds, à la recherche de notre fils que nous avons perdu.

— Mes deux braves gens, il ne faut pas vous désoler : votre fils n'est pas perdu ; dites-moi comment il s'appelle.

— « Notre fils s'appelle Julien ; il était encore jeune lorsqu'il

a quitté son pays. Madame, Madame, dites-nous si vous l'avez vu par ici.

Quand la dame apprit la vérité, elle se jeta dans les bras des deux vieillards et les embrassa de tout son cœur.

— « Mon père et ma mère chéris, Julien est mon époux ; il est maître de tout mon bien !

Dans l'excès de sa joie et de son bonheur, elle les fit se coucher dans son propre lit. Les deux vieillards étaient fatigués ; ils ne tardèrent pas à s'endormir.

IV

Cependant la Colère rencontre Julien, et lui dit de s'en retourner chez lui au plus vite ; elle lui dit de s'en retourner chez lui au plus vite, en parlant mal de son épouse.

— « Julien, Julien, retourne vite chez toi : ton épouse fait le mal. Ton épouse est dans la chambre du haut ; tu la trouveras encore dans son lit.

Julien au désespoir, s'empresse de retourner chez lui. En arrivant près de la maison il frappe trois coups à la porte. Il frappe trois coups à la porte et personne ne lui répond. Mais en frappant plus fort il finit par la faire tomber dans la maison.

Aussitôt entré dans la maison, il monte à la chambre du haut, se précipite sur son lit et tue son père et sa mère.

Dès qu'il a commis ce crime il se hâte de descendre. Il se hâte de descendre et rencontre son épouse.

Il rencontre son épouse Suzanne qui revient de la messe. Elle est joyeuse et contente ; elle paraît être heureuse.

— « Suzanne, Suzanne, dites-moi qui dormaient dans votre lit.

— « C'est votre père et votre mère, ô Julien : ils sont venus vous chercher jusqu'ici.

— « Mon Dieu, mon Dieu, ayez pitié de moi ! Les paroles du cerf se sont vérifiées. Le cerf m'avait bien prédit que je tuerais mon père et ma mère !

« Malheureuse main, malheureuse tête ! Je veux aller faire pénitence ! Je veux aller faire pénitence dans une forêt profonde ou dans une île.

— « Si tu vas faire pénitence, ô Julien, j'irai aussi, car je suis la cause de ce crime. Je l'aurais évité en les mettant dans une autre chambre.

V

Ils allèrent bien loin de leur pays, et s'arrêtèrent sur les bords d'une rivière. Ils s'arrêtèrent sur les bords d'une rivière et y construisirent une petite cabane en genêts.

C'était un endroit peu agréable ; le passage de la rivière était très dangereux. Plusieurs avaient perdu la vie en tentant ce passage.

Julien, même dans les moments les plus pénibles et les plus dangereux, portait secours à tout le monde ; et, en se frappant la poitrine, il demandait pardon à Dieu.

Un jour vint un pauvre qui voulut aussi traverser la rivière. Julien, plein de pitié pour lui, le porta sur ses épaules.

Quand la rivière fut traversée, le pauvre dit à Julien : Merci à vous Julien, mon frère, vous venez de faire passer la rivière à votre Sauveur.

Pour votre charité envers les malheureux, je vous pardonne et de bon cœur.

En prononçant ces paroles, le Sauveur s'éleva vers le ciel ; il s'éleva tout brillant vers le ciel, et Julien fut au comble de son bonheur.

Cependant Julien et son épouse se livraient à de rudes pénitences. Ils ne mangeaient que des racines d'herbes et ne buvaient que de l'eau.

Ces deux époux, d'une sainteté si grande, sont maintenant au paradis. Ils sont heureux, à l'abri de toute peine et de tout chagrin ; ils seront heureux pendant l'éternité.

J.-M. Cadic.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Le Chateau de Nantes, par Jules Furret et Dominique Caillé, dessins de J. Chudeau, Nantes, L. Gust'hau, imprimeur, 1898.

Sous un petit volume, MM. J. Furret et D. Caillé viennent d'écrire une intéressante histoire du château de Nantes, d'autant plus précieuse pour nous que les érudits bretons se sont trop rarement occupés de cet admirable monument de notre ancienne architecture militaire.

Pour n'être pas très développée, la description actuelle n'en est pas moins complète, ni moins circonstanciée. Tous les événements notables qui se sont déroulés au château de Nantes, les hôtes de marque, de la duchesse Anne à Henri IV, du cardinal de Retz et du surintendant Fouquet à la duchesse de Berry, que ces vieilles murailles ont vu vivre, agir et souffrir, défilent sous les yeux du lecteur. Il nous plait beaucoup. que les auteurs, après avoir compulsé les archives relatives à la fondation, aux fastes et aux luttes de l'ancien château de la Tour-Neuve, restent sur le récit de la béatification de la duchesse Françoise d'Amboise qui eut pour cadre l'imposante forteresse féodale. « Juste quatre « cents ans après que la duchesse fut revenue du couvent des Carmé- « lites au château pour arracher François II à ses désordres, sa statue y « pénétrait, portée en triomphe » écrivent les auteurs, qui citent avec éloges, à cette occasion, la cantate de M. Emile Grimaud, mise en musique par M. Bourgault-Ducoudray, œuvre bien nantaise.

A ces préoccupations littéraires, à la citation de beaux vers de M. Emile Péhant, à l'élégante précision du style se reconnait la plume de poète de M. Dominique Caillé.

Un titre en lithographie, de charmantes vignettes et reproductions de vues anciennes par MM. Chudeau et Furret contribuent, avec la typographie très soignée de M. Gust'hau, à donner un fin ragoût d'art à ce *Château de Nantes* qui va retrouver, sous forme de brochure, son succès de la *Revue nantaise*. O. de G.

*
* *

L'IMMACULÉE CONCEPTION, histoire d'un dogme, par le Cte Dubosc de Pesquidoux. — Tours, Mame et Paris Lecoffre, 1898.

Ce livre dans lequel je n'hésite pas à saluer une des plus nobles œuvres de l'esprit humain, a demandé à son auteur des années de travail ; il remplit un millier de pages au cours desquelles la foi du chrétien, la science érudite du théologien, le raisonnement du philosophe, l'élégante clarté d'expression de l'écrivain ne se démentent ou ne s'altèrent un seul instant. Le sujet à la fois si simple et si complexe se laisse pénétrer par les humbles et confond les savants ; c'est d'en haut que M. le Cte de Pesquidoux a manifestement reçu les lumières qu'il fallait pour le traiter avec cette ampleur et cette autorité.

L'IMMACULÉE CONCEPTION, *histoire d'un dogme*, réunit autour de ce dogme, de tout temps admis par l'Eglise, solennellement institué, en la seconde moitié de ce siècle, par le souverain pontife Pie IX, toutes les raisons d'y croire que fournissent l'Ecriture sainte, la Tradition des apôtres, des premiers chrétiens, des Pères, des docteurs, la controverse qui a vu naître et s'évanouir les objections, l'Histoire du culte, l'Histoire de la définition.

« Preuves scripturales » dit l'auteur dans son magistral avertissement, « preuves traditionnelles du dogme, preuves sortant du récit de ses « luttes, de ses triomphes, c'est-à-dire ses origines, sa vie, son dénouement, « telle est la gradation de l'ouvrage ».

Les deux tomes du livre sont d'un chrétien, mais le logicien, qui affirme toute sa valeur dans le premier, se rencontre, dès le début du second, avec un véritable poète. Après avoir exposé la promulgation du dogme, M. de Pesquidoux nous montre, en effet, ce dogme descendant jusqu'à nous, se manifestant par les miracles de Lourdes et répandant sur le peuple catholique la moisson de ses grâces. Nous avons dans cette deuxième partie une histoire complète de la dévotion contemporaine à la Vierge immaculée, un « Lourdes » chrétien pour opposer à celui de M. Zola, un « Lourdes » vibrant, coloré, embaumé, enthousiaste, révélant chez le Cte de Pesquidoux, le compagnon et le compatriote de de M. Henri Lasserre, le Méridional fier que son pays ait donné aux souveraines apothéoses religieuses un magnifique cadre naturel.

En disant que « les manifestations de Lourdes dominent les temps modernes et sont un des faits les plus considérables de l'humanité depuis

mille ans », l'auteur du présent livre n'a fait qu'affirmer une vérité qui frappe les ennemis de la religion eux-mêmes. A ceux qui douteraient encore il faudrait répéter les vers de Racine :

> Eh ! quel temps fut jamais plus fertile en miracles ?
> Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir,
> Peuple ingrat ?

Le récit des merveilles de Lourdes n'est que le prolongement dans l'ordre des faits et comme la mise en action de la théorie que M. de Pesquidoux a précédemment exposée. Des milliers de volumes, d'innombrables témoignages ont été consultés ou invoqués par lui ; il n'a pas plié sous une « montagne de matériaux », selon sa propre expression. La division par livres, ainsi que dans l'*Histoire des Variations*, de Bossuet, permet de s'orienter dans ce dédale, sans fatigue. Une telle œuvre entreprise et menée à bien à notre époque en acquiert plus de valeur. Le pieux et érudit écrivain nous fait espérer qu'il la couronnera par une *Histoire de la renaissance catholique*, qui pourrait être le *Génie du christianisme* de ce siècle finissant. O. DE GOURCUFF.

*
* *

SAINT LOUIS, par Marius Sepet. — Paris, librairie V. Lecoffre, 1898.

Je m'étonne que les beaux et bons ouvrages écrits sur saint Louis ne soient pas plus nombreux. L'excellent sénéchal de Joinville, si cordial, si disert, aurait-il tout dit, ou imposé à ses successeurs l'éternelle obligation de le suivre ? Tel n'a point été, fort heureusement, l'avis de M. Marius Sepet, l'historien de Jeanne d'Arc et des Assemblées révolutionnaires. Son *Saint Louis* d'une sincérité respectueuse remonte aux sources et appuie les récits de vieux chroniqueurs des plus savantes investigations de la critique moderne ; il nous présente, avec science et avec charme, l'homme, le roi, avant tout le saint couronné méritant une place d'honneur dans la collection entreprise par la librairie Lecoffre sous ce titre « Les Saints. »

Placé au centre du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, à portée des grands dépôts d'Archives, M. Marius Sepet pouvait écrire, sur Louis IX, un livre de pure érudition. Mais plus il s'approchait de cette grande figure, plus son cœur en était séduit et lui faisait désirer de donner un portrait animé, ressemblant du plus accompli de nos rois. J'ose dire qu'il y a pleinement réussi et que les divers chapitres de son livre constituent, comme il le souhaitait, « une série de vitraux historiques consacrés à saint Louis. »

Les historiens modernes : Lecoy de la Marche, M. Elie Berger, M. Wallon, M. Faure, et l'éditeur de Joinville, M. N. de Wailly, ont été consultés avec fruit par M. Sepet ; mais ce sont les contemporains, Geoffroi de Beaulieu, Guillaume de Chartres et Joinville surtout qu'il interroge de préférence, c'est en eux qu'il trouve ses plus sûres comme ses plus naïves autorités.

Dans saint Louis, M. Marius Sepet envisage successivement : *L'homme* et *le roi*. Il divise de la sorte son livre en deux parties dont la première, la plus intime, est aussi la plus attachante. On trouverait difficilement un fils comparable à celui de Blanche de Castille, un époux à celui de Marguerite de Provence. Pour l'ami nous avons les inappréciables confidences du sénéchal de Champagne qui, dévoué compagnon dans la paix et la guerre, a tenu registre de ses « saintes paroles et bons faits. » Le chrétien, l'ascète qui mortifiait sa chair, l'apôtre, qui évangélisait les infidèles et les juifs, ne seront jamais trop connus. Quant au « clerc », imbu de théologie et de bonnes lettres, aimant les livres et les recueillant, une précieuse citation de Geoffroi de Beaulieu nous le révèle. Son intelligence était vive et son esprit cultivé.

« La piété de saint Louis n'avait rien d'incompatible avec l'exercice « parfaitement compris de ses devoirs de souverain et de chef d'armée, » écrit M. Marius Sepet et il le prouve dans la seconde partie de son livre intitulée « Le Roi. » Du siège de Bellesme auquel il assista tout enfant, à sa deuxième Croisade, couronnée par sa mort héroïque devant Tunis, il accomplit de nombreux exploits et ce n'est pas la seule amitié qui a inspiré à Joinville ce portrait du monarque guerrier, pris à la bataille de Mansoura : « Jamais je ne vis plus beau chevalier, car il paraissait au-« dessus de tous ses gens, les dépassant des épaules, un heaume doré sur « la tête, une épée d'Allemagne à la main. » Comme contraste j'aimerais à montrer le bon roi groupant ses fidèles et rendant la justice sous le légendaire chêne de Vincennes. L'amour de la justice et l'amour de la paix tels sont, avec la piété, les traits distinctifs de ce caractère auquel le XVIIe siècle, par l'organe de Bourdaloue et la plume du P. Lemoyne, le XVIIIe siècle, avec Voltaire, tous nos contemporains ont rendu de pieux hommages.

Le roi qui tint tête à sa fougueuse noblesse et, maintenant devant le Saint-Siège lui-même les droits du trône, mérita plus d'une fois le beau nom de médiateur, est comparé, de façon assez imprévue, à Napoléon par son excellent historien. « Saint Louis (dit M. Sepet, à la fin de ce « parallèle) était au plus haut degré l'homme du sacrifice et c'est pour « cela que sa gloire est bien plus pure, plus vraie, plus solide, que celle « de Napoléon. » — Qui en doute ?

Une coquille d'imprimerie fait naître Dante en 1665. Avis pour la prochaine édition. O. DE GOURCUFF.

*
* *

LA MARINE MARCHANDE ET LA SURTAXE DE PAVILLON, par le Vte de Colleville. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1898.

Poète, romancier, archéologue, historien, M. le Vte de Colleville s'affirme en toute occasion comme un ardent patriote que l'idée du relèvement de la France préoccupe instamment.

Il voit dans la diminution progressive de notre marine marchande au profit de la concurrence étrangère et de la navigation à vapeur un symptôme désastreux. Pour enrayer le mal, il faudrait que l'on substituât *la protection du pavillon* français à la funeste *liberté du pavillon*.

L'excellent petit traité du Vte de Colleville sur la marine française se rattache au programme éminemment national du malheureux marquis de Morès. Il intéressera les nombreux marins bretons, que la crise atteint cruellement. O. DE G.

*
* *

AUTOUR D'UN PÉCHÉ, par Valentin Grandjean. — Paris, Bibliothèque de l'Association, F. Clerget, éditeur, 1898.

Ce livre est le premier roman d'une série qui doit porter le titre général : *La Cité de Calvin*. L'auteur a voulu montrer quelles peuvent être dans un pays rigoriste à l'excès, dans une ville où la moralité est faite surtout de respectabilité, les conséquences d'une faute assez pardonnable, en somme.

L'*évangéliste* Davel met son fils Henry, coupable du péché que son austérité déteste et poursuit sans relâche, dans la nécessité de s'expatrier ; et il accueille la nouvelle du départ volontaire de Henry et de sa complice de façon à nous faire croire que sa préoccupation dominante était la crainte du scandale. Nous ne pouvons insister davantage sur ce livre d'ailleurs d'une sérieuse portée morale, d'une chasteté d'expression presque constante et où M. Grandjean a dit sans emphase des vérités qui, dans la Genève d'aujourd'hui, peuvent n'être pas bonnes à dire. O. DE G.

*
* *

LA SÉMITIQUE ALBION, par Louis Martin Chagny. *L'Anglais est Israélite*, par Alain A..., Paris, Henri Jouve, éditeur, 1898.

L'Anglais est resté, pour le Breton, l'ennemi héréditaire. Les livres

dont nous venons de transcrire les titres rencontreront donc, assurément, un bon accueil en Bretagne, car en même temps qu'ils lèvent un coin du voile sous lequel se cache l'immoralité britannique, ils nous livrent sur l'infériorité des Anglais aux point de vue agricole et militaire, sur la faiblesse même de leur marine des renseignements qui démentent les conclusions anglo-saxonnes de M. Demolins. Très enclin aux sociétés secrètes, fondateur de la franc-maçonnerie, faisant d'une religion aux dehors rigides l'instrument de ses menées politiques, l'Anglais aurait, de plus, les origines juives les plus avérées ; dix trbus sur les douze tribus d'Israël auraient trouvé asile et se seraient développées en Angleterre. C'est ce que tente de démontrer l'auteur d'un des ouvrages cités en interrogeant la Bible, l'Histoire et les travaux de la *British Association*. Nous n'avons pas à prendre parti, mais nous signalons à l'attention des bons Français deux ouvrages qui ne sauraient, à l'heure présente, passer inaperçus.

O. DE G.

*
* *

L'ESPRIT MILITAIRE DANS UNE NATION, discours prononcé à la distribution des prix des écoles Albert-le-Grand et Laplace, par le Père Didon. — Paris, J. Mersch, imprimeur, 1898.

Ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune d'entendre le R. P. Didon prononcer son magnifique discours, apprécieront, en lisant la brochure que nous leur recommandons, cette apologie éloquente entre toutes de l'esprit militaire et de « la force », suprême garantie du droit.

L'heure n'est point aux réticences, et tous les patriotes, tous les Français remercieront l'illustre religieux d'avoir pris, en de pareils termes, la défense de l'armée outragée, de l'honneur militaire. A côté des traits d'une éloquence qui sera difficilement égalée, surtout parce qu'elle atteint son but, nous signalerons le passage suivant à nos lecteurs bretons :

« L'âme d'un peuple, sa première du moins et sa plus vive manifestation, c'est cet amour singulier, ardent, passionné pour tout ce qui touche à la patrie, pour son sol et son ciel, le petit coin de la terre natale, le clocher, la maison paternelle, et nos champs et nos tombes. »

Voilà comment nos Bretons aimaient et aiment toujours la grande patrie, à travers la petite.

O. DE G.

*
* *

La Rencontre, par Abel Letalle. — Paris, Henri Jouve, éditeur, 1898.

M. Abel Letalle, le poète distingué des *Libellules* et des *Croyances*, nous annonce un nouveau recueil de vers, ou la philosophie aura sa place. *L'orbe enchanté*. Entre temps, il vient de rimer un récit, dans l'esprit et dans la forme de François Coppée. *La Rencontre* met aux prises deux vieux époux, qui s'aiment comme deux tourtereaux, avec un jeune mendiant qui a commis l'impardonnable inconséquence d'acheter, au lieu des « deux sous de pain » traditionnels et nécessaires, un bouquet de violettes pour sa mie. D'abord éconduit, le jouvenceau fait plaider sa cause près du vieux couple par un avocat irrésistible, l'amour. Nous ne sommes pas surpris du succès que M. Prudhon de la Comédie Française a obtenu en récitant ces vers frais, pimpants, et dont une pointe de sentiment rehausse le charme. O. de G.

LE MYSTÈRE DE SAINT GWÉNOLÉ

Les poètes et écrivains bretons, sous le haut patronage de l'Académie Française et de l'Institut, ont célébré le 14 août dernier à Ploujean près Morlaix la résurrection de leur art dramatique national ; ce fut une superbe cérémonie : les grands noms de la littérature bretonne, le peuple des campagnes, les artistes parisiens, les nations étrangères réprésentées par des groupes d'excursionnistes, le soleil éclatant, le vieux décor du cimetière, l'absence de l'esprit bourgeois provincial suffisamment peu représenté — rien n'a manqué !

Un mélange d'archaïsme, de populaire et d'art ; une très heureuse combinaison de poésie, de couleur locale et d'élégance; et par-dessus tout un souffle d'enthousiasme digne du Midi et du soleil méridional qui planait majestueusement sur le tout, voilà le bilan de la fête ; Saint Gwénolé et le barde anonyme qui fut son apologiste peuvent être heureux d'avoir réuni pour les célébrer dans un si petit bourg mais dans un si beau cadre, l'élite artistique et le populaire de « chez eux ».

« Ecoutez comment les flots mangèrent Is la maudite, et comment Gwennolé sauva Gralon seul pénitent parmi tant de coupables !... » ; — on voit que c'est la légende bretonne dans tout son charme et son caractère : religieuse, morale et poétique. Elle a été présentée aux auditeurs comme elle fut conçue quatre cents ans auparavant ; les acteurs ont apporté à l'interprétation de l'œuvre le même esprit que l'auteur dut mettre à la composer.

Quel heureux pays que le nôtre où les grandes et belles œuvres trouvent toujours des âmes pour se les assimiler !...

*
* *

Donc le 14 août dernier, sous une chaleur accablante, les foules d'équipages de maître, de voitures de locations d'omnibus, amenaient à Ploujean les centaines d'écrivains, de journalistes descendus la veille à Morlaix ; et puis c'était aussi sur la route ombreuse et pittoresque des files, des groupes de piétons venus en pèlerins des quatre coins de la Bretagne pour ouïr l'aventure miraculeuse de Gralon sauvé des eaux ; le bourg s'emplissait à vue d'œil : du monde, encore du monde et toujours du monde !... une invasion des fauteuils d'orchestre occupés par le monde « chic », des estrades surchargées et piquées de coiffes blanches et jusqu'aux toits, aux faîtes des cheminées transformées en buvettes où l'on se passait par les lucarnes des bouteilles de cidre bues au goulot.

Messieurs A. Le Braz et Ch. Le Goffic, quand un jour de patriotique et d'artistique inspiration, ils ont songé à demander au peuple de venir — comme jadis les ancêtres — rire et pleurer au récit d'une page de leur histoire, au monde littéraire de venir contempler cet enthousiasme naïf et sincère digne des siècles passés, n'ont dû rêver ni mieux, ni autre chose ; ils ont été grandement dédommagés de leur peine et hautement récompensés de leur belle idée ; faisant appel aux Bretons, ils en ont eu le meilleur, les artistes et le peuple..

D'un côté les toilettes claires établissant comme un parterre de fleurs fraîchement colorées sur le fond de verdure sombre des ormeaux de la place — et c'est de ce côté que se tient M. Gaston Paris de l'Académie Française qui avait accepté la présidence de la fête — puis MM. Michel Bréal, Ernest Havet de l'Institut, les poètes Louis Tiercelin, Théodore Botrel, Jos Parker, Ch. Le Füstec, Pierre Laurent, René Saïb, Madeleine Desroseaux, Sullian Collin, Ed. Lemé, auteur dramatique, le romancier Rémy, Saint-Maurice, le dessinateur Scott de l'*Illustration*, le peintre Maufra, le musicien Bourgault-Ducoudray, le doyen Loth de la Faculté des lettres de Rennes, le comte de Châteaubriand, le marquis de l'Estourbeillon, René Grivart, etc... etc... ; de l'autre côté, le public vrai c'est-à-dire le peuple dont est la langue qu'on va parler, d'où sortent les acteurs.

Dans les coulisses avec les organisateurs MM. Le Braz, Le Goffic, Cloarec maire de Ploujean, circulent des pelotons de journalistes, de photographes, de dessinateurs ayant albums, appareils ou block note à la main ; tous les journaux représentés.

..... Et, comme au vieux clocher sonnent les deux coups de 2 heures, des binious préludent...

Alors, majestueux s'avance Parkic drapé dans son peplum royal, pour esquisser un grand signe de croix fidèlement suivi par tous les autres et d'une voix profonde qui va jusqu'aux recoins reculés de la place, il commence l'exposition :

Dre c'hraz an Eternel a zo crouër ar bed
Me zo rouë puissant, Grallon an anwéed.

Faire l'analyse de la pièce est chose facile : c'est la vie de saint Gwénolé depuis la prédiction de sa naissance par l'ange Gabriel jusqu'au jour où il sauve de l'engloutissement d'Is le roi repentant Gralon ; vie édifiante s'il en fut, et peuplée de prodiges — a signaler un tableau très pittoresque et d'un jovial comique des débauches d'Is adonnée au paganisme.

Quand la pièce a pris fin, passant de l'antique au moderne, il a été donné au public d'entendre le dernier barde existant « Rolland » de Guerlesquin qui, aux vifs applaudissements de la foule, a chanté quelques-unes de ses œuvres ; — et ce fut ainsi le cas de voir que la langue bretonne n'a rien perdu en pureté, en richesse même de termes dans l'espace des siècles qui séparent le mystère de l'époque actuelle, douce constatation qui prouve que la restauration de notre art dramatique n'est pas une utopie, ni une idée vaine ; qu'au contraire, à l'heure où les norvégiens et les pièces ibséniennes nous envahissent, l'époque estmûre pour tenter d'ici, de notre coin breton une influence peut-être plus large que sur la Bretagne seule : la transformation de l'art dramatique français tout entier.

Le soir au banquet, M. Gaston Paris a merveilleusement interprété la pensée des organisateurs, et la résumant dans une phrase charmante :

« Dans le concert de littératures différentes, a-t-il dit, qui est « comme une harmonie de cloches de chaque timbre, la littérature « bretonne donnera elle aussi sa note particulière, et ce sera peut-« être la cloche la plus argentine ! »

En tout cas, cette fois elle aura donné la note la plus authentique !...

Cette pièce en vers bretons d'un auteur breton sur un sujet breton fut en effet interprétée sur ce sol breton par des acteurs bretons, dans toute l'acception du terme ; et il faudrait en outre pour en juger, savoir l'entêtement vraiment breton que tous ces hommes ont mis pour mener à bien une aussi rude tâche !..

Quel mérite d'initiative ! quel sens artistique ! quelles démarches incessantes ! quels soucis, quels affairements ! du côté de MM. Le Braz et Le Goffic ; mais aussi, comme le disait un journaliste parisien dimanche, « quel bonheur pour eux d'être tombés sur un maire comme M. Cloarec » !... Celui-là s'est donné à sa tâche avec tout l'enthousiasme d'un jeune, sacrifiant même ses propres intérêts pour ne pas avoir à redouter un seul moment la ruine des espérances bretonnes !...

Et, du côté des acteurs, quel labeur, quelle diligence, quel « feu sacré » !...

Tous en sont déjà récompensés par la grandiose impression produite ; mais ils peuvent s'apprêter à récolter d'autres fruits encore de leurs travaux : le théâtre breton ressuscité conserve en reconnaissance leurs noms en tête de son livre d'or !

JOSEPH QUINTIN.

Le Gérant : RENÉ LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

CHARITAS CHRISTI

PAGES ÉVANGÉLIQUES

I

Sinite parvulos venire ad me...

Vers le rivage biblique, toujours fleuri, du Jourdain, le Sauveur Jésus a dirigé ses pas, — et la foule se presse autour de lui ; attentive et charmée, elle écoute ses divines paroles : nul autre jamais ne sut parler ainsi du « royaume des Cieux. »

Le soir est venu ; la fatigue pèse lourdement sur les épaules du *Fils de l'homme*. Enfin les rangs de la multitude commencent à être moins pressés ; avec un peu de repos, il va trouver le calme et le recueillement si propices aux entretiens avec le « Père qui est aux Cieux. »

Mais voici que des voix joyeuses et pures, voici que des rires clairs et perlés éclatent dans le demi-jour mystérieux du soir : on dirait que tous les enfants de la ville prochaine se sont donné rendez-vous pour venir au-devant de Jésus de Nazareth, recevoir ses bénédictions et ses divins baisers. A leur aspect le regard du Maître, tout à l'heure fatigué, se ranime, se charge d'un amour encore plus céleste, s'il est possible : dans ces petits enfants à l'âme liliale il a cru reconnaître, un instant, les anges qui dans le paradis, là-haut, forment sa cour...

Des disciples — prétendus — veulent arrêter l'essor de la bande joyeuse. « Ne voyez-vous pas, disent-ils, la fatigue du Maître ? Ne comprenez-vous pas à quel point tout ce bruit l'importune ? »

Seuls ils sont importuns, eux qui veulent priver le Maître de sa joie la plus chère et la plus douce, eux qui méconnaissent ainsi le cœur de Jésus...

Ils ont beau dire, les petits enfants s'échappent toujours, très

empressés, des bras de leurs mères pour se réfugier dans ceux de Jésus, et là ils jouissent comme d'un avant-goût de ce beau ciel qu'ils croient entrevoir parfois, la nuit, à travers les voiles tout blancs de leurs petits berceaux.

Aux protestations les disciples bientôt ajoutent les menaces. Mais le Maître les ayant entendus, leur dit d'un ton ineffablement doux et très ferme cependant : « Oh ! laissez donc venir à moi tous les petits enfants ! à eux, à ceux qui leur ressemblent est le royaume des cieux. »

Et Jésus souriait sous ses longs cheveux d'or,
Rayonnant et plus beau que le plus beau des anges.

Et ces enfants qui l'enserrent de toutes parts, « il les touche », comme pour les sanctifier de son divin contact ; — « il leur impose les mains », comme pour en prendre possession ; — « il les embrasse », comme pour les enfermer, les cacher dans son cœur.

Aujourd'hui encore les faux amis du Sauveur, comme ses ennemis déclarés, sont là qui veillent sans cesse, voulant éloigner de lui les enfants ; ils emploient ruses et menaces à l'adresse des parents ou à l'adresse des chers petits que Jésus toujours attire, ainsi qu'un céleste aimant. Malgré ces mécontents criminels et odieux, la voix divine se fait toujours entendre comme aux bords du Jourdain aux rivages fleuris ; engageante et très douce, elle dit encore : « Oh ! laissez venir à moi les petits enfants... »

Cette parole bénie, d'autres voix la répètent, voix des amis, des disciples véritables, des prêtres les plus aimés du Sauveur, répétant à tous les échos des villes et des campagnes : Laissez venir à nous tous les petits enfants ; nous les placerons dans les bras du Maître, nous les aimerons avec l'amour de son cœur adoré...

Et voilà pourquoi se multiplient partout les *crèches*, les *asiles*, les écoles, les œuvres chrétiennes, — parterres bénis où germent, poussent et fleurissent, loin des fanges du pavé, les fleurs immortelles qui embaument déjà et orneront plus tard les jardins du Paradis ....

II

Intuitus eum dilexit....

Après qu'il eut congédié les enfants par une dernière bénédiction et un dernier baiser, Jésus accepta l'hospitalité dans une maison amie. Le lendemain il reprit de bonne heure sa course évangélique. — Un jeune homme bientôt s'avance au-devant de lui et l'aborde avec les marques du plus profond respect. Fléchissant le genou, il dit : « Bon Maître, que dois-je faire pour arriver à la vie éternelle ? »

— Vous savez les commandements, répond le Sauveur.

— Je les ai observés depuis mon enfance.

C'était vrai. Jésus avait devant lui une de ces âmes très rares pour lesquelles la vertu est une amie fidèle qu'on n'a jamais trahie. Il le regarde avec complaisance, ce jeune homme au front noble et pur, il lit dans ses yeux la droiture et la virginité de son âme, il scrute jusqu'aux replis les plus intimes de son cœur, — *intuitus eum* — et après l'avoir ainsi bien regardé, il lui ouvre tout grand le sien : « il l'aima. » Et quand le jeune homme lui demande : « Que me manque-t-il encore ? » il lui répond : « *Viens, suis-moi.* En me suivant, tu ne t'égareras jamais dans les chemins difficiles et très sombres, souvent, de la vie ; je te conduirai par les droits sentiers — *per vias rectas* — jusqu'au ciel... »

Aujourd'hui encore les jeunes gens rencontrent sur leur route Jésus de Nazareth portant au front la divine auréole qui impose le respect et l'admiration, qui excite la confiance et l'amour. Et comme les jeunes gens, indemnes des flétrissantes souillures, s'en vont d'instinct vers ce qui est grand, noble et beau, ils s'arrêtent, émerveillés, à la vue de Jésus ; à deux genoux, ils lui disent : Bon Maître, que faut-il faire pour arriver au salut, pour atteindre ma fin ?

Cette question d'une âme droite et loyale touche le cœur du Maître, et il répond d'abord :

— Observe mes commandements.

— Je les ai observés ; que me manque-t-il encore ?

— Il te manque un guide pour te conduire ; il manque un père à ton âme ; il te manque des frères pour soutenir par leur exemple ta bonne volonté chancelante parfois en face des austérités saintes du devoir et du sacrifice ; — viens, suis-moi.

Et le prenant par la main, il le conduit à son prêtre qui, après l'avoir bien regardé, l'aime comme Jésus aima.

Et voilà pourquoi, tandis que les ennemis du Sauveur travaillent à corrompre, à pervertir la jeunesse, des prêtres qui vivent de Jésus, qui chaque matin à l'autel puisent leur charité et leurs inspirations de dévouement dans son cœur adoré, établissent des refuges qui préservent et sanctifient les jeunes âmes : oasis bénies, fertilisées par les eaux du Ciel, où ces âmes vibrent avec une mystérieuse douceur sous le souffle du Paradis, comme la harpe éolienne sous la brise du soir.....

III

Misereor super turbam...

Il y avait sur les bords enchanteurs du lac de Génézareth, en Galilée, une riche et vivante couronne de villes élégantes. Durant toute la seconde année de sa vie publique, Jésus y répandit à profusion le trésor de ses enseignements et de ses bienfaits. Il n'y a pas de plages plus embaumées des souvenirs évangéliques, que les plages du petit lac galiléen. Aussi une grande foule s'était attachée aux pas du Sauveur « à cause des prodiges qu'il opérait. »

Entouré, un jour, de cinq mille hommes, il s'arrête au sommet d'une colline ; il contemple, attendri, cette multitude qui, pour le suivre, a oublié le boire et le manger. Sur les visages attentifs à ses divines paroles il remarque les signes d'une fatigue extrême. Il en a pitié, et veut accomplir en faveur de ces fidèles un de ses plus grands miracles : la multiplication des pains. — Mais auparavant ses yeux bleus et profonds comme l'azur du ciel se sont voilés d'une indicible tristesse, et de ses lèvres ou plutôt de son cœur jaillit ce cri sublime : *Misereor super turbam!....*

Oh ! oui, il a pitié de cette foule qui a faim, il a pitié des foules qui doivent se succéder ici-bas dans la vie et aussi dans le malheur et dans la faim, — et aux pauvres affamés de tous les temps il promet ce jour-là et il donne bientôt le pain de l'Eucharistie, il donne le pain de sa doctrine très sainte, — célestes tous les deux et conduisant au Ciel à travers les tristesses, les épreuves et les meurtrissures de la terre.....

L'écho de ce *Misereor super turbam* s'est répercuté à travers le monde dans le cœur de tous les vrais ministres, des vrais apôtres du Sauveur Jésus. Oui, ils ont pitié des foules ignorantes et abusées, des foules trompées, des foules qui cherchent en vain l'aliment qui rassasiera leur faim d'idéal, qui étanchera leur soif de bonheur, qui donnera enfin la réponse à leurs aspirations de justice et d'immortalité. De toutes parts, en y regardant bien, on voit surgir des prêtres dans le cœur desquels résonne, toujours écouté et toujours béni, l'écho de la grande parole, — et qui cherchent les moyens de traduire en actes l'amour divin, compatissant qui est comme la flamme vivifiante de leur sacerdoce.

Et ils se donnent, ils se dévouent sans cesse et sans mesure à leurs frères, répétant à tous une autre parole du Sauveur, elle aussi très miséricordieuse et très douce : « *Venite ad me omnes qui laboratis...* » Et les travailleurs, et les souffrants, et les pleurants viennent déverser dans ces cœurs qui ressemblent à celui du Maître adoré le trop plein de leurs cœurs endoloris ; ils viennent demander le secret de porter avec noblesse et vaillance leurs croix sur le chemin du Calvaire toujours douloureux, toujours arrosé de larmes et de sang, — et ils viennent apprendre que, à l'extrémité de ce chemin, Jésus, pour ses disciples, a placé le Ciel...

De tous les sentiers de la vie ils viennent avec foi et confiance : ils le savent très fidèle et divin cet écho du *Misereor super turbam ;* c'est le même qui répéta jadis la parole immortelle et bénie du Sauveur Jésus sur les bords enchanteurs du lac galiléen.....

P. Giquello,

A bord du Saint-Paul, *dans la mer d'Islande,*
le 9 juin (Fête-Dieu), 1898.

LIQUIDATION

DES SUCCESSIONS D'ANNE DE BRETAGNE

ET

DE LOUIS XII

(*Suite*[1])

II

Bien que cadette, Renée de France était une riche héritière. Elle avait à faire valoir des droits de diverses origines.

« Il lui appartenait une dot du côté de la couronne, comme fille du Roi[2] ; » elle était héritière d'Orléans et de Bretagne ; et il s'était ouvert ou allait s'ouvrir de très importantes successions collatérales qu'elle partagerait avec sa sœur.

Charles VI avait fixé à 150,000 francs d'or la dot de chacune de ses filles[3]. Cet arrangement de famille devait-il faire loi pour les filles de ses successeurs ? C'est bien douteux ; mais, fallût il l'admettre, 150.000 francs du temps de Charles VI valaient un siècle après, au temps de François Ier, bien plus que les 200.000 écus d'or sol que Renée réclamera de ce chef[4].

[1] Voir la livraison de juillet 1898.

[2] Le roi le reconnait expressément dans le traité de mariage avec Charles d'Espagne. Morice, *Pr.* III, 929.

[3] *Mémoire* (col. 1410) dit simplement que le roi Charles VI avait « ordonné une dot pour le mariage de ses filles » ; mais sans en dire le chiffre qu'il suppose connu. Le chiffre de 150,000 francs d'or est donné par Lobineau (*Hist.* p. 479), comme celui de la dot de Jeanne de France femme de Jean V. Il est indiqué dans plusieurs actes conservés aux archives de la Loire-Inférieure, E. 9. — Lettres de la reine Isabeau. — Mandement de Charles VI.

[4] *Mémoire* (1410.) — Aucun doute sur ce point. Il s'agit de francs ou livres d'or valant 20 sols. C'est seulement sous Henri III que furent frappées des livres en argent. De 1392 à 1550, il y a dans la valeur de la monnaie une différence de 25 environ. On ne s'en rendait pas bien compte, en 1570.

Mais c'était peu auprès des biens auxquels elle pouvait prétendre comme héritière.

Le mariage de Louis d'Orléans, aïeul de Louis XII, avec Valentine de Milan (1389) avait fait de la maison d'Orléans une des plus riches du royaume ; elle avait des biens en France et en Italie.

En France, c'était l'apanage d'Orléans, plus de nombreuses seigneuries acquises, *comme propres*, au prix de 350,000 florins d'or de la dot de Valentine. En 1412, Charles, fils de Valentine et père de Louis XII, avait, après la mort de sa mère, rendu aveu pour huit comtés et quatorze ou quinze seigneuries[1]. Plusieurs furent érigées en pairies par le roi Charles VI en 1399 et 1404 ; et, par lettres de 1509, Louis XII reconnut que « les érections de ces terres en pairies n'étaient que pour leur accorder privilèges et non qu'elles fussent sujettes à réversion à la couronne par faute d'enfants mâles. »

Nous avons vu Louis XII, en 1506, donner en dot à Claude, outre Asti en Italie, les comtés de Blois et de Soissons, la seigneurie de Coucy, « et tout l'apanage d'Orléans. » A ce moment, le roi pouvait espérer d'autres enfants, et il avait dû réserver la meilleure part de ses biens : c'est-à-dire les autres seigneuries qu'il mentionnera dans les lettres de 1509 et qui sont biens propres.

En Italie, la maison d'Orléans possédait le comté d'Asti donné à Valentine, évalué alors (1389) 30,000 ducats d'or en revenu ; et qui en valait 60,000 un siècle plus tard[2]. Charles d'Orléans, père de Louis XII, avait, du chef de sa mère, hérité le comté de Gênes et le duché de Milan (1448), sans parler de prétentions sur le royaume de Naples.

D'autre part la succession d'Anne de Bretagne était opulente. François II, père d'Anne de Bretagne, avait les titres de seigneuries

[1] En voici l'énumération faite dans le *Mémoire* (Morice. *Pr.* 1411.)

« Comtez et vicomtez de Blois, Dunois, Beaumont-sur-Oise, Angoulême, Périgord, Soissons, Vertus et Portian ; — et des terres de Conti — (lire sans doute Coucy ; nous trouvons Coucy aux mains de Louis XII et donné par lui à Claude, — et *Conti* ne paraît pas avoir appartenu à la maison d'Orléans) — Sezanne, Chantemerle, Epernay, Treffou, Saint-Sauveur, Landelin, La Ferté-Alais, Nogent, l'Artault, Gaudelus, Man, Pinon, Moncornet, Origny ; — plus le vinage de Laon et 1800 l. de rente sur le trésor du Roi. »

[2] *Mémoire* (1411-1412).

hors de Bretagne et « non incorporées au duché. » C'étaient les comtés d'Etampes[1], de Vertus[2], de Montfort-l'Amaury avec les seigneuries de Néauffle-le-châtel et de Houdan[3], enfin le comté de Richemont, en Angleterre[4].

Plusieurs de ces seigneuries, il est vrai, ne se retrouvaient plus en la possession de Louis XII et de la reine Anne ; mais il en restait pourtant et de fort importantes, comme nous allons voir.

Des seigneuries de la maison d'Orléans situées en France, plusieurs avaient été données en apanage ou en mariage, d'autres avaient été aliénées. En Italie, la guerre avait enlevé à Louis XII Gênes et le Milanais, sauf quelques dépendances comme Crémone et le Crémonois qui lui restaient avec Asti[5].

[1] Pour plus de détails, on peut voir mon mémoire : *Seigneuries des ducs de Bretagne hors de Bretagne*.

Le duc François II ne possédait pas Etampes dont il prenait le titre, après son père. Le dauphin (depuis Charles VII) avait donné Etampes, à titre d'apanage, à Richard, père de François II. Après un long procès, le comté fut attribué au roi par arrêt du parlement (1479). Le roi Louis XI le donna au comte de Narbonne, frère de Marguerite de Foix, seconde femme de François II. Le comté passa à son fils le fameux Gaston de Foix, duc de Nemours. A la mort de celui-ci à Ravenne, (1513) le comté fit retour à la couronne ; et le roi Louis XII le donna à la reine Anne et à ses enfants.

[2] Vertus avait été érigé en comté et donné en mariage à Isabelle de France, qui épousait Galéas Visconti, duc de Milan. Leur fille Valentine l'apporta en dot à Louis d'Orléans et plus tard Vertus fut donné en dot à Marguerite d'Orléans, mariée à Richard de Bretagne, père de François II.

[3] Montfort l'Amaury fut apporté dans la maison de Bretagne par Yolande de Dreux, seconde femme d'Arthur II (1291) devenue héritière de Montfort vers 1310. Yolande fut mère de Jean, qui fut comte de Montfort, et compétiteur de Jeanne de Penthièvre et de Charles de Blois.

On ne trouve pas Houdan et Néauffle-le-châtel en la possession des ducs avant François Ier (aveu à Chinon 14 mars 1446. Lobineau. *Hist.* p. 626. Morice. *Pr.* II. 1081). Cette seigneurie semble avoir été l'objet d'un acquêt ou d'une transaction. (Lobineau. *Pr.* 1190).

[4] Richemont attribué à un Penthièvre après la conquête normande entra dans la maison de Bretagne par le mariage (avant 1138. Lobineau, *Hist.* p. 136). d'Alain de Penthièvre avec Berthe, fille de Conan III, héritière de Bretagne. — En 1425, quand Arthur dit comte de Richemont, frère de Jean V, devint connétable, Richemont fut confisqué. Il ne fut plus rendu à la maison de Bretagne. Henri Tudor (depuis Henri VII) quand il se réfugia en Bretagne (1474) portait le titre de comte de Richemont. Le duc François II prit le même titre, et après lui sa fille. au moins pour un temps.

[5] La preuve de la possession du Crémonois se tire de la donation avec garantie que Louis XII en fit à Renée, en 1512. (Ci-dessus p. 31).

De même, Anne de Bretagne n'avait pas possédé Vertus donné par son père à son fils naturel, François, baron d'Avaugour (1480), ni Richemont, confisqué par le roi d'Angleterre longtemps avant le règne de François II ; mais il restait dans sa succession Etampes, que Louis XII avait recouvré et qu'il lui avait rendu en 1513 ; et le vaste comté de Montfort-l'Amaury s'étendant sur plus de cent paroisses, comprenant cinq châtellenies, 200 fiefs, 250 arrière-fiefs, plus ses deux annexes Houdan et Néaufle-le-Châtel.

Ajoutons que, selon la mode du temps, les *meubles*, *bagues*, joyaux[1], vaisselle d'or et d'argent devaient augmenter chaque succession d'une valeur considérable ; il y avait aussi de l'argent monnayé. Dans son testament, Louis XII déclarait laisser deux millions d'écus d'or à ses deux filles.

On comprend combien importait à Renée un inventaire des meubles de toutes sortes et un état des terres de chaque succession. Ces actes que Louis XII avait omis de faire pour la succession d'Anne de Bretagne, François Ier ne les fit pas dresser après la mort de Louis XII ; mais de sa part ce ne fut légèreté ni négligence ; ce fut assurément calcul d'intérêt... très *habile*. C'est ce que la suite démontrera.

Le roi sans doute conseillé par le chancelier Du Prat, que nous allons voir à l'œuvre, se garda de faire nommer un tuteur à Renée. Il se déclara son *protuteur* ; et, à ce titre, il agit pour elle, même dans les actes où ses intérêts propres étaient contraires à ceux de sa prétendue pupille. Il ne régla même pas la pension annuelle de Renée. Il jouit des successions paternelle, maternelle, collatérales indivises entre les deux sœurs et sans jamais tenir compte à Renée des revenus communs Renée sera tenue dans une ignorance absolue de ses droits ; elle ne pourra obtenir communication des titres communs entre elle et sa sœur ; et, elle mourra âgée de soixante-cinq ans, sans avoir pu lire le testament de son père.

(*A suivre*). J. TRÉVÉDY.

[1] « Anciennement les *joyaux* étaient ce que nous appelons aujourd'hui *pierreries* ; les *bagues* comprenaient les habits et autres nippes des femmes. » Duparc-Poullain. *Coutume de Bretagne*, III, 125, note.

Nous donnerons plus loin quelques détails sur les *meubles* et *bagues* de la reine Anne.

MEMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE[1])

DEUXIÈME VOLUME

En arrivant chez ma mère, je vois un monsieur qui m'embrasse en me disant qu'il est mon frère aîné. Il y avait quinze ans que nous ne nous étions vus.

Ma mère rentre quelques instants après. Dès les premiers mots pour la préparer à me revoir, elle répondit : « Eh, mon Dieu, je devine, c'est Théodore qui est arrivé. » Elle était contente de me revoir après une longue absence et des dangers réels.

Les journaux m'avaient appris la mort du malheureux Ludovic de Charette. Je demandai des détails qui me donnèrent une haute idée du courage des braves qu'il commandait. Mais quelle complète ignorance de l'art de la guerre, du soin surtout de se garder. Cette insousiance des règles premières rend plus étonnants encore les succès obtenus et explique leurs revers. On me parla beaucoup d'Athanase que la mort de son frère venait de faire un homme très important. Il était bien jeune, mais les services de ses parents... J'allai le voir, à la Trémissinière. Sa mère y était. A peine nous étions-nous embrassés, Athanase me demanda si j'avais l'intention de continuer à servir : sur ma réponse affirmative il ajouta : « tu es bonapartiste, mais c'est égal, je te sais incapable de manquer à tes serments. Aussi tu peux compter sur moi, si je puis t'être utile dans tes projets. » Après ce qui m'était arrivé au 29e, m'entendre

[1] Voir la livraison d'octobre 1896.

appeler bonapartiste m'indigna. Ma première pensée fut de la refuser net, puis de me justifier. Je repoussai l'un et l'autre. Mes traits altérés trahirent ma douleur ; je vis la surprise se peindre sur la physionomie d'Athanase. Parvenu à me maîtriser je le remerciai assez froidement. Je n'ai point essayé de le dissuader tant que j'ai été au service. Longtemps après les événements de 1832 et seulement à son retour d'exil, je lui ai appris combien il s'était abusé sur mon compte. Je le faisais alors sans crainte, il ne pouvait plus rien pour moi.

Je restai quelques jours dans ma famille sans m'occuper de mon avenir. J'aimais mon métier cependant, mais j'avais besoin de connaître mes frères que le malheur avait tenus si longtemps éloignés. Leur caractère était resté le même. Benjamin aussi doux, aussi calme ; huit années sur les pontons anglais avaient en vain mis sa patience à l'épreuve. Mon frère aîné avait passé onze ans à Normancrosse. En se frottant avec tant d'espèces d'hommes dans cette prison de terre, il s'était modifié sans changer ses habitudes. Il en avait abandonné quelques-unes auxquelles l'impérieuse nécessité l'avait fait renoncer ; mais il avait appliqué toute son énergie à conserver les autres. Il connaissait peu le monde avant son départ de Nantes. De là chez lui des idées singulières qui lui donnaient une teinte d'originalité. Il était de retour depuis près d'un an. Ses opinions politiques devaient se ressentir de son séjour à Normancrosse où l'on comptait sur le génie de l'Empereur pour humilier l'Angleterre et venger les prisonniers des souffrances inouïes auxquelles les condamnait l'égoïsme du gouvernement britannique. Ces prisonniers regardèrent les événements de 1814 comme une catastrophe, malgré ce qui leur advint d'heureux, puisqu'ils recouvraient la liberté. Mon frère René était donc bonapartiste. Il s'était fait une singulière idée de l'état de la France. Il croyait, par exemple, que les longues guerres avaient tellement décimé la population masculine qu'il n'y avait presque plus d'hommes. Il avait pris à la lettre cette menace d'un soi-disant devin prédisant qu'un jour viendrait où une jeune fille s'écrierait : « Maman, voilà un homme qui passe. »

Benjamin était royaliste modéré. Nous nous comprîmes bientôt

tous les trois. Il n'y eut jamais entre nous de ces discussions orageuses si fréquentes à cette époque et qui brouillaient les amis intimes, troublaient l'intérieur des familles les plus unies.

J'allai avec Benjamin voir M. de Busnel à Couëron, il me promit ses bons offices auprès du colonel de la légion de la Loire-Inférieure dont la nomination venait de paraître.

Quelques jours après Athanase vint me prévenir qu'il recevait ce colonel à déjeûner le lendemain à la Trémissinière avec plusieurs officiers supérieurs de l'armée royale. De là ils se rendaient à Carquefou pour inspecter une partie de la division de M. de Lendemon et incorporer dans la nouvelle légion tous les jeunes gens qui voudraient prendre du service. Athanase m'engageait à me trouver à cette réunion. Il voulait profiter de l'occasion pour me présenter au comte de Labesse, le nouveau colonel. Je fus fidèle au rendez-vous. Nous attendîmes vainement ces messieurs. Ils n'arrivèrent qu'après dix heures, ils avaient déjeûné. Nous montons tous à cheval excepté mon frère aîné qui pensa que l'affaire la plus importante était de se remplir l'estomac. J'aurais bien voulu en faire autant, mais je n'étais pas venu pour cela. Aussi malgré mon appétit de vingt ans, je suivis Athanase et me fit présenter à M. de Labesse. J'aurai bien souvent à parler de ce dernier ; les faits le peindront mieux que je ne saurais le faire.

Je profite d'un moment où il restait en arrière pour lui adresser la parole. Il se prête à mon désir et entame ainsi la conversation : « Vous voulez être adjudant-major, m'a dit M. de Charette qui vous recommande chaudement. Je suis disposé à céder à ses instances. Cet emploi est un des plus importants et je ne voudrais le confier qu'à un homme capable. — Mon colonel, je connais toute l'importance des fonctions que j'ambitionne ; elle ne m'effraie pas. Je ne demande pas une confiance aveugle. Veuillez me mettre à l'épreuve . J'ose espérer que je pourrai vous satisfaire. Ma jeunesse vous fait hésiter, — il fit un signe de tête affirmatif — un adjudant-major doit être jeune. En outre j'ai déjà quatre ans de service, deux campagnes et une blessure. — Vous avez donc toujours été officier ? — Oui, mon colonel, je sors de Saint-Cyr. — A la bonne heure !... Et bien, je ne vous refuse pas. J'ai très bonne opinion

de vous. Venez me trouver à Nantes dans quelques jours. Vous avez le temps d'aller avec votre ami à la campagne, où il a besoin de vous pour recevoir les Prussiens. Ils doivent y arriver demain ou après demain. » M. de Labesse me quitte pour rejoindre M. de Lendemon et son état-major. Je les suis. Quelques minutes après nous arrivons à Carquefou. Deux cents hommes environ nous y attendaient : quelques-uns demandèrent du service et furent inscrits par un jeune officier en habit rouge. Il portait l'uniforme de ce qu'on appelait alors les compagnies rouges de la maison du Roi. Il saluait en penchant la tête à droite. J'en conclus que c'était la mode. C'était M. Budan de Boislaurent, neveu de M. de Labesse. Depuis j'ai été lié avec lui et l'ai trouvé assez bon enfant pour lui faire part de ma remarque relative à son salut. Nous en avons ri.

Le colonel était un fort beau, fort joli homme d'une quarantaine d'années. Sans être laid son neveu était loin de lui ressembler. Sans son brillant uniforme et ses saluts de tête sur l'épaule droite je ne l'aurais pas remarqué ce jour-là. Après la revue j'allai saluer le colonel, Athanase et moi prîmes la route de Couffé. Chemin faisant nous parlâmes à plusieurs paysans. Le pays était très ému de l'arrivée des Prussiens. Leur conduite indisposait les habitants, d'un caractère facile à irriter. Les conséquences d'un conflit pouvaient être graves. Les gars étaient organisés, ils avaient des chefs, des armes et le triomphe de leur cause les rendait peu endurants. Ils disaient hautement qu'ils ne s'étaient pas insurgés pour subir les vexations de ces étrangers qui paraissaient ne faire aucune distinction entre eux et les patauds (bonapartistes) ; si ça devait continuer, ils sauraient bien les mettre à la raison. Je souriais de satisfaction en écoutant ces propos éminemment français; j'approuvais néanmoins le calme de mon compagnon dans toutes ses réponses. La situation présentait déjà une certaine gravité. Le moindre conflit pouvait amener une conflagration générale et il était impossible de prévoir quel en serait le résultat. Il n'y avait de certain qu'une suite de malheurs. L'armée de la Loire n'était pas encore licenciée.

(*A suivre*).

LE NOUVEAU PAPE

(Conte de l'Ille-et-Vilaine)

Une légende du pays de Tréguier, traduite en vers français par le poète Ropartz, tendrait à faire croire que saint Tugdual aurait été pape sous le nom de Léon V Ce saint est appelé en breton saint Pabu. On le trouve aussi dénommé Léon Le Breton, puis Léon Pabu, et enfin Léon V.

Chose assez curieuse, je viens de recueillir dans les environs de Rennes plusieurs contes dans lesquels il est également question d'un Breton devenu pape. Voici l'un de ces récits :

Un prince breton, riche et puissant, était père de trois fils, tous les trois extrêmement savants. Le jeune, surtout, appelé Yves, était comme on dit chez nous, un puits de science que l'on venait consulter de toutes les parties de la Bretagne.

Ses frères en devinrent jaloux, et, comme ils étaient les préférés de leur père, ils firent tant et si bien qu'ils indisposèrent celui-ci contre le pauvre enfant. Ils allèrent jusqu'à dire que si Yves s'enfermait dans sa chambre, à travailler jour et nuit, c'était pour s'emparer de la fortune de son père, de son rang, de ses prérogatives.

Le prince finit par les croire, et résolut la mort de son fils.

Il chargea deux de ses serviteurs de le conduire dans un bois et de le tuer. « Vous m'apporterez sa langue, leur dit-il. »

Les domestiques, chargés d'accomplir ce crime abominable, emmenèrent l'infortuné garçon qui leur parla en ces termes : « Je ne vous ai jamais fait de mal, laissez-moi la vie et je vous promets qu'il ne vous arrivera rien de fâcheux. Je m'en irai tellement loin qu'on n'entendra jamais parler de moi. »

Ils y consentirent d'autant plus volontiers qu'ils n'avaient rien à reprocher à leur jeune maître, qui avait toujours été bon pour tout le monde.

Ils rapportèrent au père la langue d'un chien.

*
* *

Dix ans s'écoulèrent, et, un jour, le bruit se répandit que le pape était mort, et qu'on invitait tous les savants du monde à se rendre à Rome, pour que l'on choisisse, parmi eux, un successeur.

— Vous devriez y aller, mes enfants, dit le prince à ses deux fils; vous êtes suffisamment instruits pour briguer l'honneur d'être pape.

Les jeunes gens partirent et rencontrèrent dans leur chemin un étranger qui, lui aussi, se rendait à Rome. Ils firent sa connaissance, et résolurent de voyager ensemble.

Cet étranger, que ses frères ne reconnurent pas, n'était autre qu'Yves qui, depuis dix ans, n'avait cessé d'étudier et de s'instruire, tout en vivant, comme un anachorète, au fond des bois.

En passant près d'une ferme ils entendirent un chien hurler.

— Comprenez-vous les plaintes de cet animal? demanda le plus jeune des voyageurs à ses compagnons.

— Comment voulez-vous que nous les comprenions? nous ne sommes pas des chiens.

— Eh bien! moi, je vais vous les expliquer attendu que je suis arrivé, par mes études, à connaître le langage de toutes les bêtes. Ce chien annonce qu'il a entendu des voleurs raconter qu'ils viendraient, la nuit prochaine, attaquer la ferme de son maître.

— Ah! par exemple vous plaisantez.

— Vous pourrez vous en assurer en restant avec moi, pour aider les paysans qui habitent ce logis à défendre leur bien.

Les deux amis acceptèrent par curiosité.

Les habitants de la ferme furent prévenus du péril qui les menaçait, et la nuit suivante tous se mirent en embuscade.

Les brigands, en effet, arrivèrent et, ne supposant pas que leur projet avait été divulgué, tombèrent dans une fosse creusée sous

leurs pas et qui était dissimulée par de la verdure. On s'empara d'eux pour les livrer à la justice.

Plus loin, en continuant leur route, les voyageurs entendirent une grenouille qui coassait dans un étang.

— Que raconte encore cette bête ? demandèrent les deux plus âgés au plus jeune.

— Elle me prévient qu'un prêtre, tout à l'heure, en montant dans un bateau, a laissé choir, à l'endroit où est la grenouille, une hostie qu'il portait à un malade.

Le savant plongea aussitôt dans l'eau et reparut avec l'hostie.

Au même instant, le prêtre revenait accompagné d'un nageur.

— Voici ce que vous cherchez, dit Yves.

L'ecclésiastique se confondit en remercîments, et porta le viatique au moribond qui put communier et s'en aller au ciel.

Enfin les trois frères arrivèrent à Rome, et se rendirent dans la basilique de Saint-Pierre, où se trouvaient réunis un nombre considérable de savants.

Yves fut le seul à pouvoir répondre à toutes les questions qui lui furent posées. Il le fit modestement, même avec une douceur évangélique. Il émerveilla tout le monde par son savoir.

Tout à coup, un miracle se produisit : une couronne suspendue à la nef de la basilique descendit d'elle-même sur la tête du jeune prince.

En voyant cela, les assistants comprirent que Dieu venait de désigner celui qui devait le représenter sur la terre.

La grande cérémonie du sacre eut lieu immédiatement.

*
* *

Les frères du nouveau pape, revenus en Bretagne, racontèrent à leur père ce qu'ils avaient fait et vu : leur voyage, la rencontre du savant qui comprenait le langage des animaux, l'histoire du chien et de la grenouille, l'examen subit par leur compagnon de route, examen tellement brillant que le choix du nouveau pape avait été aussitôt décidé, le miracle de la basilique de Saint-Pierre, le sacre, et les merveilles de Rome,

Le vieillard écoutait tout cela d'un air distrait. Usé par l'âge, et l'âme bourrelée de remords, il voyait avec effroi approcher la fin de son existence.

Aucun confesseur n'avait consenti à l'absoudre du crime qu'il avait commis et, tous, l'avaient engagé à se rendre à Rome, lui déclarant que le pape, seul, avait le pouvoir de lui remettre ses péchés.

En entendant parler ses fils il résolut d'y aller, et ne tarda pas à mettre son projet à exécution.

Arrivé à Rome, il obtint une audience du Saint-Père, se jeta à ses pieds et lui fit sa confession.

Regardez-moi bien, lui dit le pape, et dites-moi si vous me reconnaissez.

Le prince leva les yeux qui aussitôt s'emplirent de larmes. « Mais vous êtes mon fils ! s'écria-t-il.

— Oui, je suis votre fils. Dieu n'avait pas permis que vos serviteurs m'égorgeassent comme vous leur en aviez donné l'ordre, et c'est lui qui vous envoie près de moi pour que je vous donne l'absolution afin que vous puissiez dormir en paix. Retournez en Armorique, et dites à mes frères que je leur pardonne. »

ADOLPHE ORAIN.

(*Conté par Pierre Patard, cultivateur à la Croix-Madame, Commune de Bruz.*

SAINTE-ANNE
PENDANT LA RÉVOLUTION

PREMIÈRE PARTIE

COUVENT

(*Suite*)[1]

II

Mobilier.

III — Objets réservés

Tous les objets mobiliers ne furent pas mis en vente. L'administration réserva les cloches, l'argenterie, l'orgue et la bibliothèque.

La loi du 22 avril 1792 disait, dans son article V, à propos des cloches : « Les cloches de toutes les églises des maisons religieuses et généralement de toutes celles qui n'auront pas été conservées comme paroisses succursales ou oratoires nationaux seront sans exception descendues et portées aux ateliers de la fabrique des monnaies et bronzes[2]. »

Tant que les carmes demeurèrent à Sainte-Anne, on respecta les cloches A peine eurent-ils quitté leur asile, qu'on les confisqua. Le 16 octobre, le directoire arrêta « que les cloches de la ci-devant maison conventuelle de Sainte-Anne seront incessamment descendues et transportées à bord de barque au quay d'Auray pour être envoyées à la monnaie[3]. » Le procureur-syndic avait ordre de mettre en adjudication au rabais leur descente et leur transport[4].

L'argenterie devait avoir la même destination. C'est pour s'en as-

[1] Ce paragraphe III. — *Objets réservés* est la suite de la partie publiée en mai.

[2] *L.* 801.

[3] *id.*

[4] *id.*

surer surtout qu'on s'était hâté de nommer un gardien. La raffle cependant ne fut pas complète du premier coup, et il en restait encore quelques débris à la chapelle jusqu'en 1794. Une dernière visite faite vers le milieu de cette année la dépouilla de tout ce qu'elle renfermait[1].

L'administration pouvait se vanter, d'une manière ou d'une autre, elle avait réussi à saccager le couvent et la chapelle, en sorte que, le 19 mai 1797, elle s'écriait qu'il n'y avait plus à Sainte-Anne que « la bibliothèque d'environ 2 à 3000 volumes, un orgue assez bon et un grand chapier[2]. »

Le chapier n'avait sans doute pas grande valeur, et on se demande pourquoi on l'avait épargné. Quant à l'orgue, aucune décision n'intervint à cet égard avant 1796. En cette année, le Ministre des finances autorisa l'administration centrale du Morbihan « à faire vendre à l'enchère les buffets d'orgues qui existent dans le département et à excepter de cette mesure ceux qui paraîtraient le mériter par la beauté de leur travail et leur perfection[3]. » Cette circulaire fut communiquée, le 25 mai, au directoire d'Auray, avec ordre de procéder à l'estimation des buffets du district, et d'en adresser sur-le-champ, à Vannes, le procès-verbal.

Le district ne renfermait que deux orgues, celles de Sainte-Anne et de Saint-Gildas d'Auray. Le directoire chercha aussitôt des experts qui voulussent se charger d'en dresser l'inventaire, « surtout pour celui de Sainte-Anne[4] », le plus important des deux. On ne connaît pas les conclusions de l'expertise ; mais au mois de mai de l'année suivante, cette question n'était pas réglée encore : « Que fera-t-on de l'orgue de Sainte-Anne »[5], écrivait l'ancienne administration au moment où elle se préparait à se défaire des dépouilles des victimes de la Révolution ? Sans le moindre effort, elle suggéra la solution que voici : « Nous pensons qu'il conviendrait de le déposer dans la tribune de notre

[1] *Arch. de l'évêché.*
[2] *L.* 812.
[3] *L.* 811.
[4] *Id.*
[5] *L.* 812.

église qui est assez vaste pour le recevoir, en attendant une destination ultérieure[1]. »

Le district reçut une réponse favorable, dont il donna connaissance aux municipaux d'Auray, en leur faisant observer que l'orgue étant destiné à être meuble communal, il leur appartenait d'en opérer le transport. Ce à quoi ils consentirent, comme il paraît par une lettre du 15 à l'administration centrale : « Nous nous préparons à faire démonter et transporter à Auray, et remonter dans le bâtiment destiné au culte l'orgue de Sainte-Anne. » Une seule chose les inquiétait, le manque de ressources. Pour subvenir aux frais, ils demandèrent, « de vendre tous les débris de l'ancien orgue de cette commune et d'en faire servir le produit à cet usage[2]. » Or le distric et la municipalité avaient mal compris l'intention du département, qui n'était pas de *remonter* dans l'église d'Auray l'orgue de Sainte-Anne, mais de l'y *déposer* seulement[3].

En réalité il ne fut ni déposé ni remonté à Auray, puisqu'il continua de rester en place. Seulement, en 1804, on avait projeté de raccommoder l'orgue d'Auray avec des jeux tirés de celui de Sainte-Anne. Deux ou trois jeux furent enlevés dans ce but ; mais le père Blouet, qui avait la garde de la chapelle, s'empressa de porter plainte au juge de paix[4], et cela dut suffire à réprimer d'autres tentatives du même genre[5].

La bibliothèque eût mérité, plus que l'orgue assurément, de passer intacte à la postérité. Elle comprenait en dernier lieu, on l'a vu, deux ou trois mille volumes[6]. Bien souvent il en avait été question depuis l'origine de la Révolution. D'après les lois du 27 septembre 1789, le monastère aurait dû déposer, au greffe de la municipalité, un état et catalogue des livres qu'elle renfermait. Les commissaires chargés de l'inventaire du mobilier avaient eux-mêmes omis de le fournir. Pour réparer cette négligence, Le Grand, procu-

[1] *L.* 811.
[2] *L.* 769.
[3] *Id.*
[4] *Arh. de l'évêché.*
[5] L'orgue a été vendu à Carnac, depuis une trentaine d'années
[6] *L* 812.

reur-syndic requit, le 20 septembre 1793, « que le directoire nomme de suite un commissaire pour effectuer le catalogue et se charge d'en faire le transport à Auray[1]. »

Le directoire ne déféra pas à cette réquisition. Il avait peu d'estime pour ces ouvrages qu'il considérait comme « un fatras de vieux théologiens, interprètes, commentateurs, mystiques et ascétiques auteurs et quelques mauvais historiens[2]. » A son avis, d'ailleurs, l'inventaire dressé dans la forme prescrite par l'instruction du 15 mai 1791, entraînerait plus de frais que les livres ne valaient ; de plus, si on les transportait à Auray, on ne pourrait les loger dans la maison du district, encombrée déjà par la bibliothèque des chartreux, et on serait obligé de faire la dépense d'un nouveau local. Dans ces conditions, il opina pour « un inventaire pur et simple et simplement nominatif desdits livres lesquels resteraient déposés où ils sont à présent jusqu'à ce que l'administration supérieure n'ait décidé où elle sera transportée pour être plus avantageusement vendue[3]. »

L'administration supérieure ne se pressa pas de prendre une décision, et la bibliothèque était toujours au même endroit, lorsqu'une loi de la Convention ordonna de créer un Muséum dans chaque chef-lieu de district. Le muséum d'Auray devait s'établir dans la chapelle de la Congrégation des hommes. On avait obtenu des fonds suffisants pour disposer une salle à cet usage, et les travaux touchaient à leur fin au moment où la guerre civile éclata (1794-1795). Dès lors, « on ne s'occupa plus que de se mettre à l'abri d'un coup de main, et les ouvriers ainsi que les fonds furent employés à la sûreté publique[4]. » Deux ans s'écoulèrent ensuite, sans que la question eût fait un pas En mai 1797, l'administration écrivait effectivement : « Le muséum resta là, et il est encore aujourd'hui dans le même état avec les matériaux nécessaires à son achèvement[5]. » Il s'agissait enfin de reprendre le projet abandonné. Pour le réaliser,

[1] *L.* 803.
[2] *Id.*
[3] *Id.*
[4] *L.* 812.
[5] *Id.*

il ne fallait pas cependant disposer aveuglément de tous les livres qu'on avait sous la main, mais savoir en faire un choix judicieux : « Des deux bibliothèques de Sainte-Anne et de la Chartreuse, on pourrait tirer un millier de volumes propres à faire les fonds de la collection... Tout ce qui n'entrerait pas dans la collection que nous sollicitons, devrait être envoyé au pilori, n'étant pas propre à d'autre usage[1]. »

Jusqu'à quel point ces instructions furent-elles suivies ? On l'ignore. Une tradition parle de livres brûlés sur le Loch, sans autres détails. Alors qu'elle serait authentique, il est certain qu'on en épargna beaucoup ; car la mairie d'Auray contient encore de gros in-folio qui proviennent de la Chartreuse, et la bibliothèque du Petit-Séminaire de Sainte-Anne, un certain nombre de volumes ayant appartenu aux carmes. Ajoutons que les livres n'étaient pas en proie au premier venu. Le fermier du couvent en avait la garde, et il en demeurait responsable devant l'administration[2].

III

Immeubles.

V. — Vente du couvent[3].

Si de fermier Kerarmel était devenu propriétaire, c'était dans le but de parer à l'éventualité d'une expulsion, qu'il redoutait par-dessus tout. Son bail durait depuis un an à peine qu'il eut de quoi trembler : « Il vient d'apprendre qu'un citoyen se propose d'acquérir l'objet de sa ferme, il est instruit que la qualité d'acquéreur lui donne le droit incontestable de l'expulser de sa ferme, moyennant l'indemnité réglée » par les décrets[4]. Cette nouvelle lui fit pousser de hauts cris, le 6 juin 1794 : « Un républicain, père de famille, convaincu de l'esprit de justice qui vous anime, vient avec confiance vous exposer sa situation embarrassante et même ruineuse où il

[1] *L.* 812..

[2] *Registre 32*, p. 71.

[3] Ce paragraphe V. — *Vente du couvent* fait la suite à ce qui a paru en août 1898.

[4] *Q.* 561.

peut se trouver d'un moment à l'autre[1]... » Sa personne n'était pas seulement intéressée en cette affaire, le pays y était aussi : « Veuillez bien vous pénétrer du dommage public et particulier qui résulterait d'un résiliement forcé. Quant à lui, ce serait la ruine entière de sa famille. Respectivement à l'intérêt général, ce serait une perte irréparable. Comment tirer party de ces racines prétieuses qui ne sont encore qu'à la deuxième végétation[2] ? » Il suppliait donc en cas de vente d'introduire dans le contrat une clause qui lui permît d'achever son bail.

Cette supplique toucha-t-elle les administrateurs ? Peut-être. Toujours est-il que. pendant deux ans, les choses restèrent en l'état. Enfin, le 23 juin 1796, une proposition d'achat fut faite par Mathurin Isaac Rialan, homme de loi, à Vannes. Le procès-verbal d'estimation, en date du 4 juillet, montait à 51696 livres 20 sols et comprenait les maisons, les jardins, l'enclos, avec la vénérée chapelle et ses dépendances[3]. En ce dernier point toutefois on s'empressa d'apporter une importante restriction.

Dès le lendemain, l'administration centrale fit venir l'acquéreur en séance, lui expliqua que l'acte qu'il avait souscrit ne lui donnait aucun droit aux oblations, et de son consentement formel, elle arrêta « que les aumônes qui pourraient être déposées dans les dépendances desdits bâtiments ne pourront en aucun cas lui appartenir : elles suivront leur destination naturelle[4] ». Cette condition fut de nouveau stipulée, le 13, lors de la cession définitive : « Nous avons par ces présentes vendu et délaissé dès maintenant et pour toujours les domaines nationaux dont la désignation suit, un couvent et enclos, une petite église en forme de croix... » mais, « il est convenu que l'arrêté du département du 5, pris en présence de Rialan, sera exécuté suivant sa forme et teneur. En conséquence ledit acquéreur ne pourra rien réclamer, prétendre, ni même rien recevoir directement ou indirectement desdites aumônes, sous quelque dénomination que ce soit, soit pour réparation, location, entretien...

[1] *Q.* 561.
[2] *Idem.*
[3] Domaines nationaux.
[4] *L.* 111.

Cette clause est d expresse rigueur, et sans son apposition, la présente vente n'aurait pas lieu[1]. »

Cela veut dire que les administrateurs retenaient d'une main ce qu'ils concédaient de l'autre, ou du moins qu'en aliénant le domaine direct de la chapelle, ils en exceptaient la jouissance ; mais il en alla autrement du couvent et de l'enclos, dont la vente était sans réserve, et l'on conçoit que le citoyen Kerarmel se montrât affecté de ce changement. Fit-il entendre de nouvelles plaintes au sujet de sa rhubarbe compromise ? Parvint-il à dégoûter Rialan de son acquisition ? ou plutôt ce dernier fut-il impuissant à verser la moitié du prix dans le décade conformément à la loi ? On l'ignore. Toujours est-il que Rialan ne resta que quelques jours en possession de Sainte-Anne, et que dès le 22 du même mois, nous le voyons supplanté par Kerarmel[2]. Celui-ci d'ailleurs faisait cette acquisition aux mêmes conditions que son prédécesseur, et on prit soin de l'avertir qu'il n'avait aucun droit sur les « aumônes et offrandes qui pourraient être versées dans les dépendances de la dite maison[3]... »

Malgré cette clause, le nouvel acquéreur se prétendait légitime propriétaire de la chapelle, et libre par conséquent d'en disposer à son gré. Aussi, pour payer les termes du dernier quart exigé en numéraire par la loi du 7 thermidor an 4, (25 juillet 1796), se préparait il à la vendre avec la sacristie, le cloître et la grande cour qui y étaient contigus[4]. Le temps lui manqua de réaliser son projet.

A peine fut-il le maître de Sainte-Anne que sa conduite suscita de vives observations : « Chaque jour, écrivait le district, on nous porte des réclamations contre ses prétentions qui paraissent fort étendues[5] ». Le 15 novembre, la citoyenne Jardin prévenait qu'il avait commencé à émonder des arbres situés sur le terrain acquis par son père : « Nous avons conseillé à la citoyenne Jardin de se pourvoir en justice[6] » ; et comme l'acquéreur revendiquait également la propriété des arbres plantés au bord du chemin qui servait

[1] *Arch. dép. rey.*
[2] *L.* 804.
[3] *Idem.*
[4] *Arch. de Sainte-Anne.*
[5] *L.* 812.
[6] *Idem.*

d'avenue, le directoire ajoutait : « Nous ne pensons pas qu'il y ait le moindre droit, parce que nous ne pensons pas qu'on ait pu lui vendre un chemin public[1]. »

Toutes ces plaintes furent fatales à Kerarmel. Laissant de côté les questions de détail, l'administration prit à son égard, le 23 novembre, une mesure décisive ; elle le déclara déchu de son acquisition, « faute d'avoir payé le premier 6e du dernier quart », suivant la loi du 31 juillet 1796. Cette déchéance lui fut annoncée trois jours après[2]. On lui fit savoir en même temps que deux experts se rendraient chez lui, le 30, pour vérifier les dégradations dont on l'accusait. Il aurait en conséquence à ne pas s'absenter ce jour, car l'inspection devait se faire en sa présence et contradictoirement avec lui. Kerarmel demanda un délai, attendu qu'il était malade, et la visite fut ajournée au 8 décembre. Il ne jugea pas à propos d'y assister, prévoyant peut-être qu'elle tournerait à son désavantage[3]. Il avait d'ailleurs cherché pour sa défense un meilleur terrain.

Dans l'espoir que sa plantation lui fournirait un appui en haut lieu, il s'était adressé au ministre de l'intérieur et l'avait prié d'intervenir auprès de son collègue des finances, pour qu'il fût sursis à la déchéance prononcée contre lui. Cette démarche eut un plein succès, dont il fut informé, quelques jours après l'inspection que nous avons signalée, par le citoyen Dubois, chef de division au ministère de l'intérieur. Cette bonne nouvelle, il se hâta naturellement de la communiquer au district, et il aurait pu obtenir gain de cause sans le rapport qu'il avait lui-même provoqué sur la valeur de sa rhubarbe. Ce rapport se trouvait encore aux mains du directoire d'Auray, qui l'expédia à Vannes pour être transmis aux Ministres de l'intérieur et des finances, en l'accompagnant de ces désobligeantes remarques : « Il vous donnera une idée de cette grande entreprise. Ce qui est bien plus certain que les précieux avantages de cette rhubarbe, c'est que depuis que le citoyen Philippe est fermier de l'enclos de Sainte-Anne, si bien cultivé, si bien entretenu par les anciens possesseurs, il n'est plus reconnaissable et que

[1] L. 812.
[2] *Idem*.
[3] *Idem*.

chaque jour il réalise ce proverbe du pays : Souviens-toi, lande, que tu es lande et que tu retourneras en lande[1]. »

L'affaire traîna un peu en longueur, et si Kerarmel se laissa persuader que les influences qu'il avait mises en jeu, le tireraient d'embarras, il se trompait. Une lettre du 8 février 1797 lui apprit que le Ministre de l'intérieur s'était déterminé « à laisser un libre cours à la loi et à cesser ses sollicitations. » En lui communiquant cet avis, le directoire d'Auray ajoutait : « En conséquence ce domaine rentre dans la régie du receveur de l'enregistrement et nous le prévenons de s'en ressaisir. Nous vous prévenons de même de cesser les actes de propriété que vous vous êtes permis jusqu'ici, et que le receveur de l'enregistrement est chargé de poursuivre tels dédommagements dûs à la République pour les dégâts constatés par les procès-verbaux[2]. »

Cette mésaventure ne pouvait avoir rien d'agréable pour Kerarmel ; mais on est presque tenté de dire qu'il la méritait. Nous avons cité l'arrêté du directoire qui réservait formellement les oblations. Or, ne s'avisait-il pas d'y prétendre sous prétexte « qu'il les destinait au soulagement des pauvres et aux réparations des bâtiments qui tombaient en ruines ? » Ce qui parait plus vraisemblable, c'est qu'il escomptait les bénéfices de la chapelle pour réparer la brèche faite à sa fortune. Le dépit de se voir exproprié n'en était que plus vif. On s'abusait d'ailleurs si on le croyait homme à céder sans combat. Le 3 juillet 1797, en séance municipale, il annonça l'intention de « se pourvoir envers qui de droit, pour qu'à l'instar de plusieurs milliers d'acquéreurs de domaines nationaux et d'églises et de chapelles, il puisse comme eux sous la garantie sacrée des lois jouir et gérer paisiblement son bien[3] ».

Ce dessin eut l'approbation des municipaux qui aimaient à décerner à Kerarmel des témoignages de confiance capables de lui rendre les bonnes grâces du département. D'abord ils l'avaient nommé commissaire provisoire du canton, avec la persuasion que ce poste lui serait conservé. Lorsque le 9 mai 1797, il fut remplacé

[1] *L.* 812.
[2] *Idem.*
[3] Registre des délibérations de Pluneret (*Arch. de Sainte-Anne*).

par Ange-Marie Guillon, ils le choisirent pour agent de Pluneret, et malgré le refus du département de ratifier cette nomination, ils la maintinrent jusqu'à ce que leur protégé fut appelé, le 2 février 1798, à la justice de paix[1]. Le commissaire Guillon déclara de son côté, le 24 octobre 1797, que les dénonciations portées contre lui n'avaient aucun fondement, et qu'on ne saurait trop le remercier d'avoir sauvé les immeubles en question : « On cherchait par toutes sortes de moyens de le dégoûter de sa ferme, et ensuite de son acquet, parce que sa surveillance gênait les fanatiques qui eussent voulu s'emparer et de la chapelle et du couvent Il a tenu ferme et sa constance doit luy mériter près des vrais républicains[2]. » Un procès-verbal d'inspection du 3 novembre suivant semblait confirmer les dires du commissaire. Des dégâts avaient été commis, à plusieurs reprises ; les portes brisées à coups de hache et de massue, les vitres cassées, les serrures et les ferrailles, les balcons et les grillages enlevés ; mais ces actes de vandalisme, c'est à des citoyens d'Auray qu'il fallait les attribuer ; pour Kerarmel qui s'était permis des remontrances à ce sujet, on le menaça de la guillotine[3].

Toutes ces déclarations ne lui rendirent pas le domaine de Sainte-Anne qui passa, le 11 mars 1798, aux mains d'un autre propriétaire : « Il a été allumé un quatrième feu, lequel s'étant éteint, sans qu'il ait été fait aucune enchère, » on l'adjugea à Louis Chedeville, demeurant à Lorient, lequel représentait Catherine-Marie Debrion, épouse non commune en biens d'Henri-Louis Guernoval d'Esquelbec, et Jean-Marie-Noël Debrion, tous habitant Paris. La mise à prix avait été de 39.971 fr., et la vente de 300.000. Celle-ci eut lieu dans les conditions ordinaires, c'est à-dire qu'elle comprenait « l'enclos des ci-devant Carmes, consistant en maisons, cour, église, jardin, verger, prairies », avec défense de toucher aux oblations[4].

Au milieu de ses déboires, Kerarmel éprouva cependant une consolation. On sait que la loi du 26 août 1797 permettait de réduire les contrats de ferme passés durant la Révolution au taux de ceux qui existaient en 1790. Le fermier de Sainte-Anne, qui res-

[1] Registre des délibérations de Pluneret (*Arch. de Sainte-Anne*).
[2] *Arch. de Pluneret.*
[3] *Arch. de Sainte-Anne.*
[4] *Arch. dép.*, Reg. 43.

tait dans les dettes du gouvernement, réclama une expertise dont les résultats lui furent favorables. La réduction fut si forte que son bail de 900 fr. descendit à 404 ; et son arriéré de 2313 fr. 23. à 975 fr 15. Telle fut la décision de l'administration centrale du Morbihan, en date du 15 janvier 1799[1].

Cette décision arrivait à propos. Kerarmel avait commencé une seconde exploitation de sa plante favorite, et il avait besoin de toutes ses ressources pour la mener à bien. Par malheur rien ne lui réussissait à Sainte Anne. Le moment étant venu de transporter à Paris sa nouvelle récolte, « seul reste des débris de sa fortune[2] », il lui fut impossible de faire face aux frais du voyage. Dans sa détresse, il sollicita une somme de 1400 fr. montant de la ferme de la chapelle, à raison de 200 fr. par an, depuis le 13 juillet 1796 au 14 juillet 1803, et il pria Mgr de Pancemont d'appuyer sa démarche. En écrivant à ce dernier, il eut soin de protester qu'il était « le premier et vrai propriétaire », que « la revente a été peu légale », que « l'ombre de la justice n'avait pas été observée à son égard », tout en ajoutant d'ailleurs : « puisque ce domaine ne peut m'appartenir, je me félicite que vous en soyez le possesseur plutôt que nul autre. » (31 juillet). Ces plaintes manquaient de base ; il avait effectivement affermé l'enclos et le couvent, mais non la chapelle qu'une clause expresse réservait au public, dans le contrat du 22 avril 1793. C'est ce que lui fit entendre l'évêque, qui refusa dès lors d'intervenir en sa faveur[3].

La correspondance de Kerarmel témoigne que l'évêque avait des vues sur Sainte Anne. Comment furent-elles réalisées au mieux des intérêts diocésains, on le verra dans la seconde partie. Pour le moment nous allons retourner en arrière, et montrer que le pèlerinage, si florissant avant la Révolution, n'avait cessé de l'être pendant presque toute la durée de ces tristes jours.

(*A suivre*). ABBÉ GUILLOUX.

[1] *Arch. dép.*, Q, 561.
[2] *Arch. de l'évêché.*
[3] *Ibidem.*

LES PRÉJUGÉS

COMÉDIE EN DEUX ACTES

PERSONNAGES

HENRI DE KERGOR, frère d'Yvonne.
ISIDORE DE LA RELIMOUSINIÈRE.
FERNAND SAINT-EXUPÈRE.
UN DOMESTIQUE.
YVONNE DE KERGOR, sœur d'Henri et nièce de Mlle de Kergor.
Mlle DE KERGOR, tante d'Henri et d'Yvonne.
Mme MAUBERT, jeune femme.
MALVINA, femme de chambre.

La scène se passe à Nantes dans un vieil hôtel du faubourg Saint-André.

ACTE PREMIER

SCÈNE PREMIÈRE

YVONNE ET HENRI

Yvonne regarde à la fenêtre. HENRI *entrant.*

Bonjour, petite sœur, ma tante est-elle levée ? J'ai un mot à lui dire.

YVONNE

Elle est à l'église, mon cher Henri, il est dix heures passées.

HENRI

C'est possible, l'heure semble toujours la même dans ces tristes logis du quartier Saint-André : le jour n'y pénètre que par force ; c'est un avant-goût de la tombe, un séjour admirablement propre à conserver des momies.

YVONNE

Pourquoi dis-tu cela? Notre tante se fâcherait encore, si elle t'entendait. Es-tu rentré tard hier au soir?

HENRI

Non, je suis sorti du cercle à minuit sonnant.

YVONNE

Et tu appelles cela de bonne heure? *(Henri fait un geste)* oh! rassure-toi, je ne veux pas te faire de sermon ; je sais que tu as tous les goûts d'un gentilhomme intelligent ; que tu n'aimes que les arts, la littérature, la musique. Mais je sais aussi que tu passes tes nuits à lire et quelquefois des nuits entières ; c'est à ce sujet que j'ai bien envie de te gronder. Si tu venais à tomber malade? quelle inquiétude pour moi,.. . et puis tu te lèves à dix heures!

HENRI

La journée est bien assez longue ; et si je n'avais pas la lecture pour me distraire, à quoi passerais-je mon temps, puisque d'après les idées de ma vénérable tante et marraine un de Kergor ne saurait prendre une occupation sans forligner ; mais je n'ai pas lu cette nuit et je suis sorti dès ce matin.... Tiens, il me semble que tu as pleuré?

YVONNE

J'ai fait un mauvais rêve, depuis longtemps je n'ai reçu aucune nouvelle de Paris?

HENRI, *riant.*

De Paris? Tu devrais dire du couvent? car je ne pense pas que tu connaisses un seul monument, ou même une seule rue de Paris?

YVONNE

N'importe, tu sais bien que j'ai à Paris une amie qui n'est plus au couvent.

HENRI

Oui, chère enfant, et je sais surtout que tu as laissé à Paris des souvenirs et des espérances, qui, j'en suis sûr, se réaliseront.

YVONNE

Oh ! mon Henri, que dis-tu là ? *(elle secoue la tête).*

HENRI

Ecoute : j'étais venu prévenir ma tante que je ne pourrai déjeuner avec vous aujourd'hui, car je me suis levé de très bonne heure comme je te l'ai déjà dit ; et, comme je passai près de la gare, le train de Paris arrivait. Devine qui j'ai vu. Oui, je voulais te faire une surprise, mais la tristesse où je te vois a changé mes idées. Devine qui j'ai rencontré sortant d'un wagon.

YVONNE

Comment veux-tu ? Je ne connais personne.

HENRI

Allons ! courage ; le premier nom qui voudrait sortir de tes lèvres ! *(Yvonne rit).* Tu n'oses rien dire ? Tu as tort. Oui, Mademoiselle j'ai trouvé à la gare votre charmante amie du couvent, Mme Maubert ; elle avait avec elle son fils, un enfant superbe. Mme Maubert passe à Nantes pour aller à Saint-Nazaire au-devant de son mari, parti il y a six mois pour la Martinique.

YVONNE

Bonne Charlotte ! Va-t-elle être heureuse, elle m'avait écrit ce départ si peu de temps après son mariage ; comment ne m'a-t-elle pas prévenue de son passage à Nantes ? Elle est arrivée seule avec son fils ?

HENRI

Et une bonne naturellement *(silence).* Tiens, je ne veux pas te faire trop languir, d'ailleurs je vois dans tes yeux que tu as deviné oui, son frère Fernand Saint-Exupère l'accompagne, et c'est avec lui que je vais déjeuner.. .. Mais dis-moi, petite sœur, il me semble que tu connais peu ce jeune homme, et parfois je me reproche de t'avoir mis peut être cet amour au cœur, en te parlant à tout propos de mon meilleur ami ?

YVONNE

Non, mon frère, il n'y a pas de ta faute; du jour où j'ai vu Fernand j'ai deviné son âme tout entière, et je me suis promis de ne jamais me marier si je ne l'épousais pas... *(avec larmes)* ou plutôt non, vois-tu, j'en mourrai ! *(Elle sanglotte)*.

HENRI

Là ! voilà bien les grands mots d'une femme élevée dans la solitude; l'amour croît dans son cœur comme le palmier dans le désert. Allons, Yvonnette, du courage ! Pourquoi n'épouserais-tu pas Fernand : vous vous aimez, il a pour moi la plus vive affection; et, s'il faut doubler ta dot, ma petite fortune est à toi.

YVONNE

Cher, excellent frère, ce n'est pas là ce qui m'inquiète, mais les idées étranges de notre tante, de celle qui représente nos parents morts... Oh ! ne va jamais rien lui dire ! Reste mon unique confident, mon seul consolateur. Hélas ! une jeune fille est bien à plaindre lorsqu'elle a perdu sa mère ; jamais je ne l'ai senti comme en ce moment, j'ai tant besoin de pleurer *(elle sanglotte)*.

HENRI

Et tout cela, parce que j'ai vu Fernand, mais Charlotte sera ici tout à l'heure.

YVONNE

Ciel ! dis-tu vrai, mon frère ? Je n'osais t'interroger.

HENRI

Elle va venir ; j'ai pensé qu'elle saurait mieux que nous se concilier notre tante, et je l'ai invitée, en son nom, à déjeuner.

YVONNE

Quoi ! sans prévenir Mlle de Kergor, elle, si jalouse de ses prérogatives ?

HENRI

Mais je te répète que je venais ici pour la prévenir que je déjeunais avec Fernand, et la prier d'inviter ton amie !

YVONNE

Ah ! bien, laisse-moi faire alors ; ainsi tu vas déjeuner avec M. Fernand, que tu es bon : tu me dois, en effet, un dédommagement pour me priver de ta présence toi, mon seul ami !

HENRI

Oh ! pas tout à fait seul ! Oui, Mademoiselle nous allons parler de vous, conversation préliminaire ; l'Hôtel de France va devenir l'île des Faisans ou de la Conférence, tout y sera, moins la Bidassoa.

YVONNE

Grâce, ne raille pas, car, si tu connaissais ma tante aussi bien que moi, tu douterais du succès.

HENRI, *se promène dans le salon et s'arrête devant un portrait d'homme.*

Voici donc le portrait de très noble et très honoré chevalier, Isidor de la Relimousinière, mort sans alliance ni descendance, comme dit ma vénérable tante, parce que des parents cruels, comme l'on en voyait dans ce temps-là, lui avaient refusé la main de son idole, autrement dit, notre non moins honorée et respectable tante, Elisabeth Lescouet de Kergor, laquelle fit vœu de célibat, le jour où ledit chevalier, Isidore de la Relimousinière, mourut les armes à la main au service de son Roy.

YVONNE, *s'approchant.*

Tiens, ma tante a mis une fleur fraiche au cadre avant de sortir et depuis deux ans que je suis ici c'est toujours la même chose ; et cela existe depuis un demi-siècle, et durera autant que la vie de ma tante, qui semble la prolongation de la vie du chevalier, car ses aumônes, ses prières, toutes ses bonnes actions, tout est en son nom ! Voilà comment nous aimons, nous autres Bretonnes, quand l'amour n'a pas commencé par nous tuer.

HENRI, *ému.*

Ce que tu m'apprends-là de notre tante est sublime ; je ne le soupçonnais pas (*il regarde alternativement le portrait de sa sœur*). Al-

lons, Yvonne, sois raisonnable, l'amour est trop beau pour être triste (*il regarde la fleur et fredonne*).

Hier encor de pervenche nouvelle
De frais lilas, j'ai fleuri mes amours (*bis*).

C'est extraordinaire comment le cœur des femmes se rencontre, car si le chevalier de la Relimousinière n'est pas M. de Bérenger. ma vénérable tante est encore moins Lisette, les comparer serait une profanation... Mais, c'est que je suis un profane, moi, en fait d'amour ; j'en parle, comme on parle des fleurs et des fruits d'un climat inconnu, car je ne saurais confondre l'amour avec l'attrait naturel d'un sexe pour l'autre. Non le véritable amour doit être comme celui de ma tante, quelque chose de lumineux, d'éternel !

YVONNE.

Il me semble que l'on a sonné ? (*elle détache la fleur du cadre et la baise*). Ah ! puisse-tu me porter bonheur.

HENRI

Enfant bretonne et superstitieuse ! Mais en effet on monte.

SCÈNE II

Entre Mme MAUBERT, *les deux jeunes femmes se jettent dans les bras l'une de l'autre.*

Mme MAUBERT

C'est moi ! (*A Henri*). Fernand nous attend en bas pour aller à l'hôtel de la Marine savoir des nouvelles du paquebot.

HENRI

Pourquoi n'est-il pas monté avec vous ?

Mme MAUBERT

Y pensez-vous, à cette heure ?

HENRI

Je vais l'appeler.

Mme MAUBERT

De grâce, ne le tentez pas, je dois d'abord voir Mademoiselle votre tante. (*Henri hésite*).

Mme MAUBERT

Allons, laissez-nous, vous dis-je ; ce que femme veut...

HENRI, *sortant.*

Dieu le veut, (*bas à Yvonne*) bon espoir ! (*il sort*).

SCÈNE III

Mme MAUBERT, YVONNE

Mme MAUBERT

Enfin, nous voilà seules ; tu vas tout me dire, tes dernières lettres sont d'une tristesse que je ne puis comprendre, n'aurais-tu plus confiance dans tes amis ? Tu sembles douter de moi et surtout de mon frère, dis la vérité ?

YVONNE

Oui, ma chère Charlotte, à mesure que le temps s'avance il me semble que les difficultés s'amoncellent, enfin, merci d'être venue (*elle l'embrasse*).

Mme MAUBERT

Que crains-tu ?

YVONNE

D'abord tes parents, il me semble qu'ils ne voient pas cette alliance avec plaisir ?

Mme MAUBERT

Mais tu oublies que mes parents te connaissent peu, et ignorent absolument les sentiments de Fernand à ton égard. Mon père a exigé que mon frère prît une profession, il l'a envoyé à la Martinique surveiller nos plantations et notre maison de commerce, tu sais bien que mon mari est parti il y a six mois pour aller remplacer mon frère ?

YVONNE

Justement, ton frère est en France depuis six mois !

Mme MAUBERT

Ah ! voilà ce qui t'inquiète, mais mon père ne voulait pas entendre parler mariage pour mon frère avant qu'il eût vingt-cinq ans, vois-tu, c'est l'âge raisonnable ! Or, il a eu vingt-cinq ans hier, et aujourd'hui il est à Nantes. Eh bien, qu'en dis-tu ? il a été dans le monde et y a obtenu de grands succès (*Mouvement d'Yvonne*). Oh rassure-toi, son intention est de dire à notre père : « J'ai exploré par votre ordre grand nombre de salons, et je n'y ai rien rencontré qui réalisât mon idéal, mais il y a en Bretagne une femme charmante, une femme délicieuse qui....

YVONNE, *l'interrompant.*

Oh ! arrête-toi.....

Mme MAUBERT

Tu n'as pas le droit de m'interrompre, c'est mon frère qui parle ; une femme délicieuse, une femme que j'adore,... je crois en être aimé, mais enfin, pour dire ce dernier mot, il fallait te parler.

YVONNE, *se jette dans les bras de Mme Maubert.*

Ah ! je suis trop heureuse, oui, trop heureuse ; il va bien certainement m'arriver un malheur !

Mme MAUBERT

Eh bien, je ne m'attendais pas à cette conclusion....

YVONNE

Voilà ma tante qui revient de l'église, aurais-tu sur toi une de tes cartes ?

Mme MAUBERT

Non, elles sont restées à l'hôtel, il n'est pas l'heure des visites. (*Yvonne prend dans un portefeuille une carte blanche.*) Que fais-tu ?

YVONNE

J'écris ton nom à la main comme cela se faisait du temps de ma tante, c'est ancien régime. (*Elle sonne, paraît un domestique.*) Portez cette carte à Mlle de Kergor (*à Mme Maubert*), je veux qu'elle t'invite à déjeuner, et qu'elle te fasse une très aimable réception.

Mme MAUBERT

Serais-je indiscrète en acceptant ?

YVONNE

Non, mais seulement attends-toi à l'entendre émettre de singulières idées, car ma tante a des préjugés étranges. (*Le domestique rentre apportant une carte sur un plateau qu'il présente à Mme Maubert et se retire*).

Mme MAUBERT, *lisant.*

« A Madame la comtesse Maubert » Hein ! que signifie ?

YVONNE, *vivement.*

L'erreur vient de moi : je viens de griffonner ton nom *C*, puis en haut... *te*.

Mme MAUBERT

Et bien cela fait *comte* tout au plus.

YVONNE

Elle aura pris la liaison pour un *s*.

Mme MAUBERT, *riant.*

Ah! la liaison, c'est toujours ainsi que tu cachais au couvent tes fautes d'orthographe ; me voilà donc avec le titre de comtesse, octroyé par ta belle main. Si mon mari était ici, il dirait qu'un nom est sacré, qu'on ne le travestit pas, etc., mais nous autres femmes nous n'attachons pas autant d'importance à ces sortes de choses, et d'ailleurs au dernier bal de cet hiver, mon très cher époux m'a laissé me costumer en marquise, et j'aime à croire qu'il a autant de considération pour ma personne que pour son nom !

YVONNE

C'est cela, pose un peu ; il me semble que j'entends ma tante ?

Mme MAUBERT

Quoi, elle se donnerait la peine ?

SCÈNE IV

LES MÊMES, Mlle DE KERGOR, UN DOMESTIQUE *annonce Mlle de Kergor, celle-ci fait une révérence en entrant et une seconde près de Mme Maubert.*

Mlle DE KERGOR

Je viens vous dire, Madame, combien je suis heureuse de l'honneur que vous voulez bien nous faire.

Mme MAUBERT

Veuillez, Mademoiselle, excuser la liberté que j'ai prise en me présentant chez vous, aussi matin, j'avais tant de désir d'embrasser Yvonne, que cela m'a rendue indiscrète, mais je ne m'attendais pas à l'honneur d'être reçue par vous.

Mlle DE KERGOR

Vous êtes l'amie de ma nièce et je vous prie de vous regarder ici comme chez vous ; hélas ! vous serez loin d'y être aussi bien, vous trouverez une grande différence entre nos maisons de province et vos magnifiques hôtels du faubourg Saint-Germain ?

Mme MAUBERT, *embarrassé.*

Mais, je vous assure, Mademoiselle, que cette habitation me semble très confortable.

Mlle DE KERGOR

Non, elle est froide, sombre, humide, on est obligé d'y entretenir un feu clair, et encore, voyez ? Vos jolis yeux sont déjà tout gonflés, dans ma chambre c'est pis encore, cette maison n'a de prix pour moi que parce qu'elle a vu naître et mourir mon père,

et qu'elle est située dans notre chère paroisse de Saint-Clément, car la noblesse est très digne dans notre ville, et conserve les anciens usages dans toute leur intégrité ; ceux d'entre nous qui ont peu de fortune s'enterrent littéralement dans toutes les ruelles de ce quartier, plutôt que de s'éloigner de notre centre ; il en est quelques-uns qui s'égarent jusqu'au pont d'Erdre, mais passé ce pont point de salut. Ah ! pardon, j'oubliais que vous ne connaissiez pas Nantes.

Mme MAUBERT

Je viens ici pour la première fois, j'ai aperçu votre vieux et magnifique château, je trouve cette promenade entre la Loire et l'Erdre fort belle, car je suppose que l'Erdre est cette rivière qui coule au bas du cours Saint-André ?

Mlle DE KERGOR

Justement, c'est la rivière infranchissable, comme la Seine dans votre noble faubourg ; ce sont les grandes arcanes de la société, l'ancien monde tend à s'écrouler, étayons-le de tout notre pouvoir. Nous avons donc ici, comme je vous l'ai dit, une noblesse très pure et, sans la garde nationale de 1830, Nantes serait resté ce qu'il était au temps du grand siècle, du roi soleil ! 89 et les années suivantes y ont causé de grands ravages, mais les plantes vivaces repoussent promptement, après l'orage, et demeurent immuablement les mêmes.

YVONNE, *timidement.*

Chère tante, il me semble que vous vous faites un peu d'illusion, au sujet de nos jeunes gens : beaucoup d'entre eux vont au bal dans les nouveaux quartiers ; plusieurs s'y sont mariés, et mon frère me dit que leurs ménages sont très heureux.

Mlle DE KERGOR

Vous voulez parler des mésalliances ? En effet, Madame, deux de nos jeunes gens, se croyant obligés de redorer leur blason, ont épousé des filles d'industriels. Toute la noblesse s'est sentie atteinte par cette dérogation. Nous avons cependant consenti à recevoir ces jeunes femmes, à cause de leurs maris, et nous ne leur faisons

pas trop sentir leur position. La politesse française exige qu'on ne cherche pas à humilier ceux qui appartiennent aux classes inférieures; mais il ne peut y avoir entre ces personnes et nous aucune intimité, aucun point de repère. Ces pauvres femmes sont embarrassées au milieu de nous et de nos salons comme des oiseaux élevés dans un poulailler ; on sent que cela n'a jamais eu d'aile.

L'autre jour la plus jeune de ces dames demandait à la marquise douairière de Champlocé pourquoi nous ne voulions pas inviter sur le cours le jeune et brillant capitaine de Coriolis, bien qu'il fût de noble famille ? La Marquise me regarda, mes yeux lui répondirent que toute explication était impossible ; elle se contenta de répondre : « Vous demanderez cela à votre mari, ma toute belle ! »

YVONNE

Mais en effet, ma tante, pourquoi cette exclusion du beau capitaine ?

Mlle DE KERGOR

Ici, entre nous, je vais vous dire ce qu'on ne peut avouer devant tout le monde. Les officiers du régiment sont à Nantes de provenances très mêlées ; quelques-uns appartiennent à la noblesse et bien plus à la roture. En invitant les uns, sans les autres, nous blesserions l'esprit de corps qui tend toujours à la fusion et nous nous verrions forcés d'avaler les uns avec les autres, comme on dit vulgairement, tout y passerait ! J'espère que vous nous ferez l'honneur d'accepter notre frugal déjeuner. (*Signe d'assentiment ; un mestique entre*) Dressez le couvert dans la salle à manger !

YVONNE

Mais chère tante, la salle est froide, on n'y a pas allumé de feu depuis dimanche. Charlotte va nous excuser si nous mangeons ici comme à l'ordinaire, car je crains la reprise de notre rhumatisme ?

Mme MAUBERT

Je vous en prie, Mademoiselle, ne changez rien à vos habitudes pour moi, car vous me feriez regretter d'avoir accepté.

Mlle DE KERGOR

Eh bien soit, on n'a rien à refuser à un hôte aussi charmant *(le domestique dispose la table sur un geste de Mlle de Kergor).*

Approchez vos pieds du feu, chère comtesse ; c'est singulier, il ne fume pas tant que cela ordinairement. La réflexion de ma nièce au sujet des mariages *mixtes (elle rit)* vient de me rendre un souvenir, car à mon âge la mémoire est paresseuse, et ne se réveille pas au premier appel ; voici donc cette histoire, qui va vous mettre dans tout son relief la délicatesse de nos principes et de nos opinions.

Un des nôtres, parfait gentilhomme, mais entaché de libéralisme, ayant fait partie de la garde nationale de 1830....

YVONNE, *interrompant.*

Pardonnez, chère tante ; pourquoi dites-vous cela, puisque mon père était aussi de cette garde nationale ?

Mlle DE KERGOR

Je suis loin de reprocher à feu votre père, mon noble frère, d'avoir comme les autres obéi à certaines pressions ; mais je déplore cette condescendance aux idées libérales et bourgeoises. Sachez donc, chère Madame, qu'en l'an de grâce 1830 notre noblesse montait aussi la garde, s'alignant avec des gens des quartiers de la Bourse, de la Fosse et de toutes les rues commerçantes ; on faisait l'exercice ensemble ; de vieux troupiers, quelquefois les pères de nos valets commandaient ; on fraternisait au moyen de certains agapes, et Dieu sait ce que nous avons rapporté de cette fréquentation ? 93 en prenant nos biens nous avait laissé notre dignité, tandis que nos jeunes gens ont été perdus par cette garde nationale de 1830. *(A Yvonne)* Voyez votre frère, tous mes soins sont inutiles pour le ramener aux saines idées.

YVONNE

Mais Henri n'a jamais monté la garde, chère tante.

Mlle DE KERGOR

A Dieu ne plaise, puisqu'il n'était pas né ; seulement il a entendu son père parler de ses liaisons temporaires, et cela a suffi pour faire

naître dans l'esprit de mon neveu des idées folles, comme il en pousse dans ce temps, où l'ivraie étouffe le bon grain *(elles se mettent à table, Mademoiselle de Kergor regarde la place de son neveu)*.

YVONNE

Pardon, ma tante, si je ne vous ai pas dit qu'Henri était venu ce matin vous prévenir qu'il déjeunait avec le frère de Madame ; c'est un ami de collège, il sortait souvent à Paris chez son père.

Mlle DE KERGOR

Voilà comment je voudrais toujours le voir entouré, la grâce et la distinction seyent si bien à un homme de race ! N'aurai-je pas l'honneur de connaître aussi Monsieur votre frère, Madame ?

Mme MAUBERT

Votre désir devient un ordre pour lui, Mademoiselle ; à quelle heure voulez-vous qu'il vienne vous offrir ses respects ?

Mlle DE KERGOR

Mais le plutôt sera le mieux, que vous offrirais-je (*Les mets circulent*), j'en reviens à mon histoire.

Ce parfait gentilhomme ayant été quelque temps à la cour de Louis-Philippe, ce roi bourgeois, avait épousé une fille, dont j'ai oublié l'origine, elle n'avait pas de nom ; le mariage se fit à Nantes, la demoiselle y était, paraît-il, domiciliée, depuis peu, aucun membre de la famille du jeune homme ne se permit d'y assister ; le quartier Graslin seul, celui qui représente votre Chaussée-d'Antin entourait l'autel ; vous comprenez que c'était un triomphe pour ces gens-là, s'allier à l'une de nos plus grandes maisons ?

Sous l'influence du temps quelques salons s'ouvrirent franchement devant cette femme, qui était, il faut l'avouer, vertueuse et spirituelle ; il y avait véritablement des heures, où l'on ne s'apercevait pas qu'elle se fût fourvoyée parmi nous ; eh ! mon Dieu, elle eût peut-être fini par être incorporée, tout-à-fait, lorsque son mari mourut. Deux ans après elle convola de nouveau, mais avec un roturier cette fois ; c'était l'animal de la sainte Ecriture retournant à ce que vous savez... Ce second mariage eut lieu à Saint-Clément,

elle était de la paroisse. La cathédrale, depuis que l'on n'y a appelé de grands prédicateurs, est devenue banale, c'est presque un omnibus ; on s'y trouve avec tous les quartiers en pleine vallée de Josaphat ; le mariage eut donc lieu à Saint-Clément et la noblesse des deux cours y assistait ! — Vous comprenez, n'est-ce pas ? C'était l'adieu suprême, cette femme ayant été l'épouse légitime de l'un des nôtres, ayant encore son nom, avait droit à nos égards. Nous devions à ce nom *d'être là*. C'était la garde d'honneur conduisant Charles X sur la terre d'exil ; elle aussi, sortait du royaume ! ! *(Les deux jeunes femmes se regardent).*

Eh bien, vous ne mangez pas, le plaisir de vous revoir vous aurait-il enlevé l'appétit ?...

Mme MAUBERT, *regardant le portrait.*

Voilà une belle peinture, un portrait de famille sans doute ?

Mlle DE KERGOR

Hélas ! non, Madame, ce n'est pas un portrait de famille, mais l'image fidèle de l'homme le plus noble et le plus chevaleresque qui ait jamais existé ; je devais l'épouser, il y a environ soixante ans, lorsque des raisons de famille, le peu de fortune, empêchèrent nos parents de nous donner leur consentement, et nous sommes demeurés l'un et l'autre dans le célibat après nous être juré une fidélité éternelle ! !

YVONNE

Bonne tante, combien vous avez dû souffrir !

Mlle DE KERGOR

Oui, mais Dieu m'a donné la force de traverser seule le chemin de la vie. Et maintenant j'ai deux enfants *(elle prend la main d'Yvonne)*, vous, votre frère, et je suis heureuse de votre affection.

YVONNE *l'embrasse.*

Mais, chère tante, la mort du chevalier, arrivée lorsque vous étiez encore jeune, vous relevait de votre vœu ; comment se fait-il qu'avec votre beauté ?

Mlle DE KERGOR, *interrompant.*

J'avais promis au chevalier de lui donner ma vie, elle appartenait tout entière à son souvenir.

YVONNE

Vous avez raison, ma tante.

Mme MAUBERT

Mais, s'il en était toujours ainsi, le monde finirait bientôt.

Mlle DE KERGOR

Après la mort du chevalier, j'ai dû subir bien des persécutions. Un de mes oncles, chanoine à la cathédrale, voulut me faire épouser un financier, car il faut convenir que le clergé a parfois une nuance bien douteuse ! Cela vient de l'esprit de solidarité qui existe entre tous ses membres ; il en est beaucoup de basse extraction, et les uns déteignent sur les autres. Nous sommes dans l'usage de consulter notre directeur de conscience au sujet d'un mariage, cela est dans l'ordre ; mais nous n'agissons que d'après les raisons de famille, ce sont les seules déterminantes.

Mme MAUBERT

Je conçois que vous ayez refusé ce financier, puisque vous aviez fait un vœu ; mais l'eussiez-vous accepté avant de connaître le chevalier?

Mlle DE KERGOR

Non, ces sortes de mariages ne sauraient être heureux : l'un croit voir et l'autre craint de faire à chaque instant des allusions ; pour moi je n'eusse osé ouvrir la bouche, me rappelant ce proverbe : « *Il faut éviter de parler corde dans la maison d'un pendu.* »

Mme MAUBERT, *à Yvonne.*

Mon Dieu ! que je souffre ; j'espérais toujours, mais en vain !

YVONNE

Pauvre amie, juge de mon désespoir !

Mlle DE KERGOR

Je vous demande la permission de vous quitter un instant ; j'ai à visiter un pauvre malade, vous allez pouvoir jaser du couvent en pleine liberté.

Mme MAUBERT, *saluant*

Si je ne dois plus vous revoir, Mademoiselle, veuillez accepter mes remerciements pour votre gracieuse hospitalité.

Mlle DE KERGOR

Pourquoi nous quitter si tôt, faites-moi la grâce d'accepter à dîner?

Mme MAUBERT

Mille fois merci ; je vais ce soir à Saint-Nazaire au devant de mon mari et de mon neveu, puis mon enfant réclame mes soins.

Mlle DE KERGOR

Comment, si jeune, vous avez un enfant déjà ?

Mme MAUBERT

Oui, Mademoiselle, un gros garçon d'un an.

Mlle DE KERGOR

Il doit être beau à miracle, s'il ressemble à sa mère ? Soignez-le bien, ce cher fils ; inculquez-lui de bonne heure les bons et solides principes qui font les fortes races ; dites-lui qu'il vaut mieux s'imposer à tout perdre, que la gloire et l'honneur de son nom.

Mme MAUBERT

Oui, Mademoiselle, et je lui répéterai plus tard votre proverbe : « *On ne doit pas parler corde dans la maison d'un pendu* », car cela fait quelquefois bien du mal !

Mlle DE KERGOR

Vous avez raison ; les vieux proverbes sont comme les vieilles gens, bons à consulter. Adieu donc, comtesse ; je vous recommande mon neveu ; j'ai peur de le voir tourner au rouge, car il fréquente les hauts quartiers de la ville, c'est-à-dire, pardonnez-moi le jeu de mot,

ceux qui ne le sont pas, il dit y rencontrer des femmes jolies et spirituelles ; allons convertissez-le ; qu'il se persuade bien, en vous regardant, que l'esprit et la beauté n'existent dans tout leur éclat que chez nous. Adieu, Madame, tenez-moi pour la personne qui vous restera le plus sincèrement attachée (*elle fait une révérence et se retire*).

SCÈNE V

Mme MAUBERT, YVONNE *se jette en pleurant dans les bras de son amie.*

Mme MAUBERT

Que veux-tu, chère enfant? console-toi ; elle a cru être très gracieuse, la pauvre femme ; mais j'ai bien souffert, et moi qui comptais tant m'amuser avec mon titre de comtesse ! Oui M. Maubert a raison, un nom est une chose sacrée avec laquelle on ne joue pas. C'est une rude leçon. Mais quelle injuste absolutisme. *Point de salut au-delà d'un pont ! Des prêtres ayant une nuance douteuse parce qu'ils déteignent les uns sur les autres! Un régiment qu'on craint d'avaler tout entier!* Il me fallait venir ici pour concevoir de pareilles énormités.

YVONNE

Et, au milieu de tout cela, tu sembles oublier mon bonheur perdu !

Mme MAUBERT

Mais à ta majorité, c'est-à-dire dans deux mois, tu pourras épouser mon frère, avec les sommations légales ?

YVONNE

Oh ! non, je ne ferai pas cela, ma pauvre tante en mourrait !

Mme MAUBERT

Mais comment supporteras-tu la vie alors ?

YVONNE

Je ne la supporterai pas.

Mme MAUBERT.

Ingrate, que dis-tu là ? si l'une de vous deux doit mourir, ne vaut-il pas mieux que ce soit elle? Les temps sont changés, ma chère, il nous faut accueillir les idées nouvelles, et les vieillards n'abandonneront jamais les leurs. Le renouvellement des générations est donc fatalement nécessaire ; il faut que les bornes disparaissent, pour faire place à la civilisation et au progrès.

YVONNE

Combien tu me fais mal en parlant ainsi ; ma tante est si dévouée, si tu savais quelle affection elle a pour nous ! si tu savais combien elle est bonne !...

Mme MAUBERT

Il faut que tu me le dises pour que je le crois ; puis laisse-moi te quitter, et viens me trouver à l'Hôtel de France avec ton frère avant l'heure du train. Nous aviserons. (*Elle l'embrasse*). Adieu, petite sœur. Ah ! voilà M. Henri !

SCÈNE VI

LES MÊMES *plus* HENRI

HENRI

Fernand est en bas, et demande s'il peut monter cette fois ?

YVONNE

Pas en ce moment. (*Bas à Mme Maubert*). Préviens-le !

HENRI

Mais ma tante n'est pas encore sortie, il va pouvoir la saluer.

Mme MAUBERT

Pas à présent, je descend. Adieu ! (*Elle sort*).

SCÈNE VII

HENRI, YVONNE

HENRI, *joyeusement*.

Tout va bien. Fernand est venu à Nantes à ton sujet, il a déjà parlé de toi à son père, qui semble très bien disposé.

YVONNE

Ah ! mon ami, tout est perdu sans retour ; ma tante a été d'une dureté, d'une intolérance telle, à l'égard de la bourgeoisie, que jamais ce mariage ne pourra s'accomplir ; elle a témoigné un orgueil et un mépris qui ont dû briser le cœur de ma pauvre Charlotte.

HENRI

Tu m'étonnes ! comment ma tante, toujours si courtoise à l'égard de ses hôtes, a-t-elle pu témoigner son mépris pour la bourgeoisie devant Mme Maubert ? C'est impossible !

YVONNE

Il faut tout te dire : pour annoncer à ma tante la visite de mon amie j'ai crayonné sur une carte le nom de Charlotte Maubert, et de Charlotte en abrégé j'ai fait involontairement comtesse.

HENRI

Avoue que tu as dû y mettre bien de la bonne volonté !

YVONNE

Peut-être ; je n'avais pas réfléchi aux conséquences ; ma tante a été charmée de recevoir Mme la Ctesse Maubert, et c'est dans l'erreur où elle était qu'elle s'est laissée aller à tout son orgueil, à tous ses affreux préjugés ; mais elle trouve Charlotte divine, surtout comme comtesse.

HENRI

Je vais lui parler, rien n'est encore désespéré ; je suis fâché de ta maladresse ; mais, puisque tu l'as faite, ne cherchons pas en ce

moment à détromper ma tante. Mme Maubert quitte Nantes demain, laissons-la se poser noblement dans le souvenir de Mlle de Kergor.

YVONNE

Comment as tu la force de plaisanter, quand tu me vois si malheureuse ? Mais j'entends ma tante rentrer ; je te laisse avec elle, j'ai les yeux rouges, elle demanderait ce que j'ai.... Adieu, mon frère, songe que toute ma vie est en ta puissance !

HENRI

C'est bon ; pas de grands mots, et laisse-moi agir !

SCÈNE VIII

HENRI, *seul.*

Oh ! j'ai du temps devant moi ; ma tante, ma tante cause avec quelqu'un, une visite sans doute ? Comment la bien disposer à m'entendre ? *(Il regarde le portrait)* C'est cela, une inspiration. Ramenons-la au souvenir de ses amours éthérés.

Hier, en lisant les lettres de Desmoutiers, j'ai mis sur mon carnet quelques pensées, afin d'en faire mon profit plus tard *(il lit).*

« Quand on a commencé d'aimer,
« Ne plus aimer, c'est ne plus vivre. »

Voyons, tâchons de lui glisser celle-ci adroitement :

« On est vieux à vingt ans si l'on cesse de plaire
« Et qui plaît à cent ans meurt sans avoir veilli. »

Mais ce n'est pas assez tendre, disons-lui plutôt, ce quatrain

Des hommages bien qu'on soit femme,
On se fatigue au bout d'un jour.
« La vanité chatouille l'âme
« Mais ne remplace pas l'amour !

Desmoutiers disait à sa maîtresse en lui envoyant une pensée :

« Elle prête à l'hiver tous les feux du printemps,
« Rend au jour pâlissant tous les feux de l'aurore,

« Et par elle quand l'âge aura glacé mes sens,
« Je croirai vous aimer et le pouvoir encore !

On ne vivait véritablement que pour aimer autrefois, et maintenant pourquoi vit-on ? Pour s'ennuyer à coup sûr, car sans amour et sans occupation aucune, la vie, c'est le néant.

SCÈNE IX

Mlle DE KERGOR *entre*. HENRI *va au devant d'elle et lui baise la main.*

HENRI

Je venais, chère tante, m'informer de votre santé. Yvonne vous a-t-elle fait mes excuses pour ce matin ?

Mlle DE KERGOR

Oui, Henri ; mais je suis désolée que vous n'ayez pas été des nôtres, car la comtesse est délicieuse, tout ce qu'il y a de plus faubourg Saint-Germain.

HENRI

Je la connais depuis longtemps, ma tante, et suis heureux de vous la voir si bien apprécier ; ses parents ont été remplis de bonté pour moi lorsque j'étais à Paris, du vivant de mon père.

Mlle DE KERGOR

Vous avez plus besoin qu'un autre, mon enfant, de fréquenter la bonne compagnie : feu votre père, mon noble frère, avait parfois de singulières idées que je lui ai entendu à grand regret émettre devant vous ; hélas ! cela tenait à cette triste garde nationale de 1830.

HENRI

(A part) Cela commence mal, changeons le diapason de la garde nationale. (*Haut*). J'ai déjeuné avec le frère de votre aimable visiteuse, chère tante, Fernand Saint-Exupère.

Mlle DE KERGOR

Ah ! M. de Saint-Exupère ! est-il aussi bien que sa sœur ?

HENRI

(*A part.*) Je crois qu'elle a mis le *de*. (*Haut*). Oui, ma tante, mais ils ne se ressemblent nullement ; l'une est blonde, l'autre est brun ; Fernand a même le teint bronzé par le soleil de la Martinique où il vient de passer six mois.

Mlle DE KERGOR

De mon temps les jeunes gens de noblesse, qui ne voulaient entrer ni dans le clergé, ni dans l'armée, allaient aux îles ?

HENRI, *riant.*

C'est juste, avant l'abolition de l'esclavage les îles devaient paraître un séjour enchanteur... c'était la féodalité noire dans toute sa pureté !

Mlle DE KERGOR, *sèchement.*

Plaît-il, mon neveu ?

HENRI

(*A part.*) Maladroit, je m'éloigne du but. (*Haut*). Pardonnez-moi cette sotte plaisanterie, ma tante ; j'allais oublier de vous dire que j'ai rencontré hier à la chasse M. de Kerkorbin ; ce jeune homme, qui dites-vous ressemble .. (*Il désigne le portrait*). (*A part*). Il y a des jours où tout le monde lui ressemble.

Mlle DE KERGOR

C'est-à-dire que je lui trouve ces manières aisées, cette fine fleur de chevalerie que je vous souhaiterais, mon enfant.

HENRI

Il m'a prié de mettre ses respects à vos pieds (*tâchons de trouver l'occasion d'ouvrir mon carnet*).

Mlle DE KERGOR

Ses respects à mes pieds ; oui, c'était là l'expression favorite du chevalier ; c'est, en effet, un gentilhomme accompli que ce jeune de Kerkorbin : mais, hélas ! (*elle lève les yeux au ciel*), lui aussi n'a pas de fortune.

HENRI

Vous m'étonnez ; il a cependant une meute considérable !

Mlle DE KERGOR

Eh bien ! cela ne lui donne pas à manger.

HENRI, *riant.*

Oh ! belle tante, j'aime à croire le contraire ; car je ne pense pas qu'il ait de valet de vénérie, et lui-même doit prendre soin de ses animaux ; mais je m'étonne qu'il ait un aussi grand nombre de chiens puisqu'il est, dites-vous, sans fortune.

Mlle DE KERGOR

Noblesse oblige, Henri ; mais laissez-moi vous parler de cette ravissante comtesse ; vous semblez hésiter à prononcer son nom *(elle le regarde dans les yeux)*. Il nous faut si peu de choses, à nous autres femmes, pour deviner ces doux secrets.

HENRI

Mais, ma tante, Mme Maubert est une femme du meilleur monde ; — je la respecte.

Mlle DE KERGOR

Comment donc, mon neveu, l'amour n'existe dans un cœur noble que lorsqu'il a l'estime pour nourrice. (*A part*) il vient toujours aux hommes d'incompréhensibles idées. *(Haut)* Mais je vous le dis comme votre mère vous le dirait, l'homme a besoin d'un phare pour éclairer le chemin de la vie en pratiquant la vertu, et quel plus doux en couragement que le regard de la femme aimé, ou, si vous

le préférez, de la dame de vos pensées, qui vous suit de loin en tenant votre âme en haut !

HENRI

Mais, ma tante, les amours éthérées sont mortes depuis longtemps ; Mme Maubert a un mari, qu'elle aime, et dont elle est aimée ; je n'ai jamais songé à en faire mon idole, ni la dame de mes pensées, je vous en donne ma parole de gentilhomme et qui plus est d'*honnête homme*.

Mlle DE KERGOR

Je respecte ce que vous appelez vos idées d'honnête homme ; mais j'aime à croire qu'elles ne consistent pas à prendre pour idéal quelque fille de laveuse de vaisselle ou de. .

HENRI *l'interrompant.*

Ma tante !

Mlle DE KERGOR

Oui, voilà ce qu'on appelle à présent des princesses, en les recouvrant de velours et de soie. Jour de ma vie ! l'ombre du chevalier de la Relimousinière doit frémir à m'entendre parler de ces espèces inconnues de son temps, lui qui eût préféré perdre un œil que de regarder une femme au-dessous de sa condition. Noble Isidore ! voilà les tristes fruits de la garde nationale de 1830 !

HENRI, *très animé.*

Mon Dieu ! ma tante, pourquoi votre noblesse interdit-elle à ses jeunes gens toute occupation ? Pourquoi leur laisse-t-elle pour unique séjour l'écurie ? et ne s'aperçoit-elle pas que la fréquentation des paysans et des valets est peu propre à conserver les belles manières dont vos ancêtres étaient si fiers ? Pourquoi ?

Mlle DE KERGOR

Apprenez, mon neveu, que les paysans et les valets sont à leur place auprès de vous puisque vous devez être servi ; ils n'ont jamais rêvé l'égalité, ceux-là ; et nuisent moins à vos manières que les manants et bourgeois que vous fréquentez ; croyez-vous que mille

échos n'en arrivent pas à mes oreilles pour m'apprendre vos faits et gestes? (*avec colère*) gardez-vous de m'amener ici une femme qui ne soit pas digne de vous; car, je vous le déclare aujourd'hui, tous nos ancêtres couchés dans la tombe se léveraient pour vous maudire par ma bouche!

HENRI

Comment! vous, ma tante, vous seriez aussi impitoyable pour celui que vous dites aimer comme un fils?

Mlle DE KERGOR *sanglotte.*

Hélas! mon neveu, noblesse oblige!

UN DOMESTIQUE

Mademoiselle veut-elle recevoir M. le baron de Chazé.

Mlle DE KERGOR

Certainement.

HENRI *sort en saluant sa tante.*

(*A part*). Yvonne a raison: tout est perdu.

Cte DE SAINT-JEAN

(A suivre).

POÉSIE BRETONNE

SONNEN FILAJ

AVEID EN EUTRU OLBIR A HOUARHOH.

Tud yevanq ha tud couh in filaj chileuet
Ur sonnen glaharus gùêral zou bet saüet.

Dré ur peurqueah cloérec hum gredé dilezet
Ha i vestrezic coant en doé miliget.

*
* *

Meur a vlai zou, plahic, meur a vlai m'hanaùès ;
Mez er chonj zou oueit cùit ag ha inean, mestrès.

Itrezomb ni, t'er gouér, biscoah nen des bet trous,
Hag a viscoah ehué i ous té bet m'en dous !

Mez té, m'en douseizic, marcen t'hès chet m'haret,
Ha neoah, p'en den cùit, seblantès glaharet.

Pen den d'er scolieu pel, ha zeulegad gu'en dar
E vurlutté avel ma ha pê bet glahar.

Mar a huéh i on bet borh ir pardon get n'ad ;
Mud pé avel un in e oén i flatirad.

Pel bras doh Bréh-Izel omb bet i perhindet.
Eid ad, men douseizic, pet gùéh mes mé pedet !

Hag a pen demb indro, aveid assai cousket.
Ar me scoé ha fénic ta poé bet taulet !

Pe oén ar men gùélé, hemb fechal, mainnet,
Ital en tespeneg, me gred i hès ouilet.

Marcen in ha galon ne oé nameit truhé ?
Marcen oé in hever un tamic caranté ?

Aveid petra bermen i chomên mé biü kel ?
Kenavo, disprizus, hilleih gùel é meruel !

*
* *

En hani en des bet er sonnen men sàüet
Lueiz Kerihuelleu e zou gùerso marüet.

Tud yevanq ha tud couh, a n'hou ou pet truhé.
Èl er plah miliget ya de huélet i vé

Barh i bened Landaul, ha. kent en ovren bred,
Eid er peurqueah cloérec in ur ouilein e bed ..

PIERRIC LAURENS

Paris, meurh 1898.

TRADUCTION

SONE DE FILERIE

A M. OLIVIER DE GOURCUFF.

Jeunes gens et vieillards assemblés à la filerie, écoutez une chanson navrante faite jadis

Par un pauvre clerc qui se croyait abandonné et qui maudissait sa mignonne amie.

∴

Belle, il y a bien des années que tu me connais, mais le souvenir s'est envolé de ton âme, mon adorée.

Entre nous, tu le sais, il n'y a jamais eu de brouille, et, de tout temps aussi, c'est toi que j'ai chérie.

Mais toi, ma mignonne, peut-être ne m'as-tu point aimé, — et cependant, lorsque je te quittais, tu paraissais inquiète.

Quand j'allais aux écoles lointaines, les larmes — faisaient cligner tes yeux, comme si tu avais ressenti de la douleur.

Bien des fois, je t'ai accompagnée au pardon, — tantôt silencieux, tantôt bavard comme un oiseau.

Très loin de Basse-Bretagne, nous avons été en pèlerinage. — Pour toi, ma mignonne, combien de fois ai-je prié !

Et, lors de notre retour dans l'espoir de sommeiller, tu laissas choir sur mon épaule ta tête gentille.

Lorsque j'étais cloué au lit comme un paralytique, — il me semble que tu as pleuré à mon chevet.

Peut-être ton cœur n'éprouvait-il que de la pitié ? — Peut-être avais-tu pour moi un brin d'amour ?

A quoi bon vivre désormais ? — Adieu, dédaigneuse; je préfère de beaucoup mourir.

∴

Celui qui a composé cette sone, — Louis Kerihuello, depuis longtemps, est mort.

Jeunes gens et vieillards, prenez-le en pitié, — comme la belle maudite qui visite sa tombe

Au cimetière de Landaul, et, avant la grand'messe, pour le malheureux clerc, prie en versant des pleurs...

PIERRE LAURENT.

Paris, mars 1898.

JEANNE LA TISSEUSE

Ce qui frappe le plus l'étranger à Lyon
Ce n'est pas *Bellecour* où la rébellion
A laissé de sa griffe une empreinte funeste ;
Ce n'est pas les *Terreaux* où *Cinq Mars* et de *Thou*
Furent décapités : ce n'est pas ce qui reste
Du vieux *Forum* ; ce n'est ni l'œuvre de *Coustou*
Ni celle de *Lemot*, ni dans son lit le *Rhône*,
Bouillonnant et grondeur, à côté de la *Saône*
Aux longs flots reposés — ce qui frappe le plus
Dans la ruche en travail, c'est un amas confus
De réduits privés d'air qu'on nomme la *Croix-Rousse*,
Guillotière et *Brotteaux*, insondables faubourgs
Affamés et malsains, où l'on entend toujours
Le tic-tac des métiers, où l'ouvrier qui tousse
Succombe jeune encore au labeur sans repos.
C'est là, dans une rue étroite et tortueuse,
Qu'était l'humble logis de *Jeanne la Tisseuse*.
On y montait, courbé, par un sombre escalier
De bois, et, tout au bout de la spirale roide
S'ouvrait au vent du nord la grande chambre froide,
Mais pleine de clarté, qui servait d'atelier.
Les murs en étaient nus ; près d'un vieux poële en fonte
S'étendait le métier où l'ouvrière monte
Ces merveilleux tissus dont l'éclat et le goût
Nous font tant d'envieux. L'ordre régnait partout
Dans la pauvre mansarde, où toute chose usée,
Mais luisante, prenait comme un air jeune et frais :
Une liane en fleur festonnait la croisée
Et rappelait les champs qu'on ne voyait jamais !
C'est là que travaillait Jeanne, entre son vieux père,
Fléchissant sous le poids de la caducité,
Et sa sœur dont les yeux frappés de cécité,
N'avaient jamais connu les baisers d'une mère.

Pour nourrir et vêtir ces chers infortunés,
Treize heures de travail lui paraissaient légères,
Et ces instants, au prix de nos fêtes vulgaires,
Jeanne, la noble enfant, ne les eût pas donnés.
Elle était à la fois vaillante, habile et belle,
Et le meilleur *canut* ne tissait pas mieux qu'elle
La soie et le velours. Rivée à son métier,
Jeanne gagnait ainsi d'un robuste ouvrier
Le salaire élevé ; mais pour les faire vivre
A peine il suffisait. Pourtant dans ce combat
Où s'épuisait sa vie, on la voyait poursuivre
Sa tâche en souriant. Elle aimait son état.
Et l'on comprend, à voir ces étoffes soyeuses
Aux dessins achevés, aux tons harmonieux,
Ce qu'elles ont d'attraits pour les mains et les yeux
De personnes de goût comme sont les tisseuses.
Avant l'aube debout, et la dernière au lit,
Jeanne disposait tout dans la pauvre demeure,
Et, vers la fin du jour, s'il lui restait une heure,
De son père couché prenant le vieil habit,
Elle y faisait un point, ou pour sa sœur chérie
Taillait un vêtement. Qu'il fallait d'industrie
Pour leur dissimuler l'amère pauvreté !
Que son cœur y mettait d'ingéniosité !
Ah ! nous ignorons, nous favoris de ce monde,
Quand pour dissimuler la souffrance à nos yeux,
Nous donnons d'un peu loin, le cœur insoucieux,
Nous ignorons combien la misère est profonde,
Combien l'artisan doit chaque jour déployer
De noble activité, d'amour et de courage,
Pour le morceau de pain qu'il apporte au foyer.
Si l'hiver est plus dur, s'il survient un chômage,
Que les jours et les nuits sont longs à dévorer !
De fabrique en fabrique on voit alors errer,
Honteux et languissant, l'ouvrier sans ouvrage.
La faim déjà le presse. Aura-t-il le courage

De monter la main vide au grenier de parpaing
Où les enfants en pleurs demanderont du pain.
Dans ces crises, hélas ! sans cesse renaissantes,
Jeanne songeait aux siens et demandait à Dieu
Que pour eux le foyer ne fût jamais sans feu.
Ni la huche sans pain. De ses mains frémissantes
Combien de fois alors l'aiguille s'échappait,
Et de quelles terreurs l'avenir la frappait !
Mais reprenant bientôt son œuvre commencée,
Pour ne rien laisser voir de sa triste pensée,
Elle chantait encor ; d'une même douceur
Sa voix semblait empreinte ; à diriger sa sœur,
A soutenir son père elle avait même grâce.
Mais de toute son âme elle avait beau lutter,
Ses forces fléchissaient, et chaque jour plus lasse,
Dans ses rêves, la nuit, elle voyait monter
La misère autour d'eux comme un flot invincible.
La tâche était trop lourde et la lutte impossible.
Un jour la sainte fille assise à son métier,
Soudain s'évanouit. Un docteur du quartier
Accourt, hoche la tête, et, la voyant brisée,
Dit : « l'art est impuissant, la vie est épuisée »
Un bon vieux prêtre alors s'approcha du chevet.
Au confident ému de la peine secrète
Jeanne voulut parler ; et, comme il achevait,
Avec cette douceur que Dieu parfois leur prête,
De consoler son âme et de la rassurer,
« O Jésus mon sauveur, sois leur père » dit-elle,
Et, le front rayonnant d'une flamme immortelle,
Souriante, on la vit doucement expirer.
Le Seigneur l'entendit, et Lyon charitable,
Si prodigue du gain de son rude labeur,
Obéissant soudain à l'élan d'un grand cœur,
Tendit aux survivants sa main infatigable.

Emile Bouchaud.

EXAUDI !

Je tends les bras vers vous, Seigneur,
Seigneur, entendez ma prière,
Entendez mon cri de douleur
Et le sanglot de ma misère.

Loin de vous j'ai porté mes pas,
Seigneur, et j'ai vu que le monde,
Le monde entier ne pouvait pas
Consoler douleur si profonde.

Hélas! un souffle ravageur
S'est acharné sur mon cœur vide,
Et je suis comme un voyageur
Au sortir d'un désert aride.

Seigneur, Seigneur, j'ai soif de vous,
De votre divine parole,
Je sais que votre Verbe est doux
Et qu'ici-bas seul il console.

C'est en vous, en lui que j'ai foi :
Pour apaiser ma soif ardente
Laissez en couler jusqu'à moi
Le flot de fraîcheur bienfaisante.

Emportez-moi sur votre esprit
Retenez-moi loin de la terre
Où l'horizon est trop petit,
La réalité trop amère

Autrefois le peuple au désert
Marchant à la terre promise

Vint puiser au roc entr'ouvert
L'eau qu'implorait de vous Moïse.

Et plus tard, Messager divin,
Vous annonciez en Samarie
La source au céleste parfum
Toujours pure et jamais tarie.

Seigneur, donnez-moi de cette eau,
Seigneur, versez dans tout mon être
La vigueur d'un élan nouveau
Pour vous servir et vous connaître.

Pour aimer vous et votre loi
Je fuirai toute ombre douteuse,
Mais, Seigneur, marchez devant moi
Dans votre clarté lumineuse.

Montrez-moi la splendeur du ciel
Où votre Beauté triomphante
Luira dans un jour éternel
A mon âme avide et contente.

Ainsi je combattrai sans peur ;
Mais rappelez-vous ma misère,
Je tends les bras vers vous Seigneur,
Seigneur, entendez ma prière !

MAURICE LE DAULT.

1893.

ENFANTS DU PEUPLE

I

Une femme pauvre et bien jeune,
Belle sous le soleil de mai,
En proie aux tortures du jeûne,
Va lentement le long du quai.
Mais, sur sa figure attristée,
Passe parfois comme un rayon,
Quand elle voit — chère poupée —
Dans ses bras, un enfant mignon.

Ce tout petit — trois mois à peine —
Se roule contre sa maman,
Qui le frôle de son haleine,
Plus douce qu'un léger ruban.
Et la malheureuse ouvrière,
Aux yeux rougis, gonflés de pleurs,
Ne songe plus à sa misère
Et semble oublier ses douleurs.

A ses doigts, aucune alliance...
Oh ! quel drame, quel abandon
A donc précédé la naissance
De ce pauvre petit poupon ?
La malheureuse, tête basse,
A sur le front une rougeur ;
Et son aspect demande grâce,
Son air est triste et tout songeur.

Ses yeux s'usent à la couture,
Son estomac connaît la faim
Et se prive de nourriture,
Pour que son enfant ait demain
De chauds et forts chaussons de laine,
Qui garantiront ses pieds nus
Contre la morsure certaine
Du froid, sur les membres menus.

Il sera propre le dimanche,
Il aura des petits souliers ;
Et sa mince figure blanche
Sourira bien plus volontiers.
Puis, quand dans la pauvre chambrette,
La mère, auprès d'un maigre feu,
A son bébé fera risette,
Il ne voudra nul autre jeu.

Plus tard, mal nourri dans la vie,
Ce gavroche aura la pâleur
De toute existence meurtrie,
Bercée au chant de la douleur.
Gamin ouvrant chaque portière,
Son visage aura le reflet
Des pavés et de la poussière
Qu'il foulera, plein de toupet.

Quand, las de parcourir sa voie,
Dans la mansarde, chaque soir,
Il rentrera, des pleurs de joie,
Un sourire, un doux mot d'espoir,
Seront prodigués par la mère.
A cet enfant, son cher trésor,
Pour qui son existence entière
Est de privations encor.

II

Autre rencontre dans la rue :
Vers quatre heures après midi,
Une femme m'est apparue,
— A l'extérieur alourdi.
Un petit, ayant blouse neuve,
— Nouvel écolier sac au dos —
Prend la main de la jeune veuve
Et lui dit, entre deux sanglots.

Qu'on vient de le battre à l'école :
La mère se révolte un peu
Et sa voix tendrement console
Son enfant frappé dans le jeu.
Et les petites mains noircies
Du garçonnet réconforté
Frottent ses paupières rougies ;
Bientôt il reprend sa gaîté.

Pauvre enfant, seul espoir probable
De ce veuvage sans appui,
Sois fort, sois bon et charitable,
Lorsque ta jeunesse aura fui.
Moi je garde la souvenance
De ce moral enlacement,
Fait de lourde désespérance,
Qu'hier j'entrevis un moment.

Et très souvent mon âme émue
Complète avec facilité
Cette rencontre dans la rue,
Sur le trottoir en plein été.
Je crois deviner l'accueil sombre
Qui là-bas t'attendait au seuil
De la mansarde plein d'ombre,
Triste comme un manteau de deuil.

MARIA THOMAZEAU.

Pièce ayant obtenu, le 15 août, une médaille 1re classe (prix unique), au Concours de la Société biographique de France.

L'ANGE DE L'AMBULANCE

PROLOGUE

Après un temps bien long — béni soit le hasard —,
Mon titre de docteur et celui de vieillard
Me donna pour amie une femme parfaite,
(Qui dans mon ambulance avait tenu secrète
L'origine d'un nom illustre et glorieux).
Je crois revoir encor son profil gracieux :
Dans mes vieux souvenirs s'estompait cette femme...
J'avais, mieux que personne, apprécié son âme.
Auprès des amputés, officiers ou soldats,
Elle se dévouait, car ses doigts délicats
Etanchaient le sang noir inondant mes malades.
.... Au loin, toujours grondaient d'affreuses cannonades.
Je m'écriais, alors : — « N'est ce point du *Devoir*
« Une incarnation céleste et poétique?
« Quelle simplicité! Quelle grâce pudique !
« Cette femme est un ange ici-bas égaré....
Son regard, doux et pur, ne semblait inspiré
Je me la rappelais —, touchante et si fluette
Sous le blanc tablier orné d'une bavette —,
Prodiguant nuit et jour mille soins spontanés
Aux pâles moribonds... Ces tristes condamnés
Qui n'avaient auprès d'eux, ni leurs sœurs, ni leurs mères,
Par ses soins récitaient leurs dernières prières
Et mouraient en chrétiens : sans craindre le trépas.
Emu, je soupirais —, séduit par tant d'appas :

« Bienheureux est l'époux qui la possède et l'aime ! »
Et vieillard triste et seul, je rêvais... un poème....
Je ne le puis nier, lorsques après la paix,
Au moment du départ de nos braves Français,
Je la vis s'éloigner, légère, vers la gare,
Un trouble inopiné — cruellement bizarre —,
Se glissa dans mon cœur, qui se brisa soudain.
Etait-ce de l'amour ? Je n'en suis pas certain ;
L'âme humaine est vraiment un singulier mystère :
J'étais veuf, bien âgé, j'allais être grand'père.

I

Le temps — remède sûr — bannit ce souvenir.
Oublieux du passé, songeant à l'avenir,
J'exerçais cependant encor la médecine ;
J'avais bon estomac, bon œil et bonne mine.
Arrivé depuis peu dans un autre pays,
On m'eût bien vite appris qu'au milieu d'un fouillis
De lierres toujours verts et de fraîche verdure,
Vivait en son château – touchante créature –,
Une veuve pleurant la mort de son enfant.
Et qu'affolait ce deuil extrêmement récent.
Près du feu je lisais, lorsque dans la soirée
Un rustique valet, à la mine effarée,
Vint du castel, en hâte, afin de me quérir.
A peine si je pris le temps de me vêtir,
Tant tout ce qu'il m'apprit offrait symptômes graves.
Nous avions, sur la route, à franchir plusieurs gaves
Transformés par l'orage en de fougueux torrents
Mais il faut tout braver pour sauver les mourants.
« Un état maladif qui ne peut disparaître :
« Deux fois, pendant ce jour, par sa haute fenêtre
« La châtelaine — morne en son vêtement noir —,
« A voulu sa jeter, criant : Je veux *Le* voir ! »
Tel fut le bref récit de ce laquais fidèle
Qui servait sa maîtresse avec beaucoup de zèle.

II

Lorsque je soulevai la portière en brocart,
Je reconnus ainsi, par un cruel hasard,
Ma chaste vision, ma trop chère Marquise,
Actuellement pleurant sur un fauteuil assise.
Elle se mit debout et se prit à chanter.
Elle chantait très bas, mais je pus l'écouter :
« Lorsque j'avais vingt ans, j'étais, dit-on, fort belle
« Et mon cœur s'envolait, semblable à l'hirondelle,
« Vers la rive d'azur en un songe riant.
« Mon époux m'a trahie ! Et je n'ai plus d'enfant ! ..

De l'amour maternel, la touchante victime,
Avec ces yeux brillants que la folie anime,
Porta de mon côté son regard de douleur.
Je devenais pour *Elle*, un objet de terreur !..
Elle voulut s'enfuir, mais tomba presque morte
Auprès d'un lourd bahut placé contre la porte

Aussitôt j'ordonnais l'amère potion
— Qui devait apaiser cette agitation
En calmant tous ses nerfs — ; puis, lorsque vers la ville
Le laquais fut parti, baisant sa main fébrile
Et rempli de pitié pour l'intime chagrin,
Je me mis à pleureur sur ce triste destin...
Femme, sacrifiée aux froides convenances,
Cherchais-tu donc l'oubli, venant aux ambulances ?
Rêveur était ton front ; néanmoins tes beaux yeux
Paraissaient clairs et purs en se fixant aux cieux.
Pouvais-je soupçonner que le fiel de ce monde
Versait ses flots amers sur ta tête si blonde ?
Rose à peine entr'ouverte au soleil du matin,
Que n'ai-je deviné l'horreur de ton destin...
Je m'étais figuré que pendant notre guerre,
Tremblant d'un noble effroi pour l'époux ou le frère,

— Êtres aimés et chers t'adorant tous les deux —,
Ton sourire fuyait pour courir après eux...
Ah ! que tu dus souffrir, ô douce et sainte femme !
Si du moins j'avais su te dévoiler mon âme :
T'offrant avec respect, en retour de ton deuil,
Cette chaste amitié précédant le cercueil...

Pendant que je songeais à ces choses navrantes,
S'agitaient près de moi plusieurs vieilles servantes.
Qui m'apprirent enfin : qu'en proie à la douleur,
Leur *Dame* se calmait par l'aspect d'une fleur
Excessivement rare en leurs chaudes contrées :
Renoncule bleuâtre aux feuilles diaprées.
Mystérieuse fleur, je pars pour te cueillir
Ah ! puisse ton aspect l'empêcher de gémir !
La lune s'éclipsait par l'aurore chassée
Et la route courait dans des murs encaissée,
L'heure était ineffable : un matinal soleil
Répandait sur les prés un rayon si vermeil
Qu'en foulant ce tapis de fleurettes humides,
J'oubliais mes vieux ans et mes nombreuses rides.
L'orage avait cessé. De ravissants oiseaux
Gazouillaient, radieux perchés sur des roseaux
Tout au loin se dressaient une immense montagne ;
Une douce vapeur estompait la campagne.

III

Enfin ! Je l'ai trouvée ! Oh ! puisse cette fleur
Soulager un instant son extrême douleur,
Je gravis l'escalier. Une voix psalmodie,
Sur un rythme berceur une tendre élégie.
En me voyant entrer, elle n'a pas eu peur :
Elle semble sortir de sa lourde torpeur
En regardant mes traits... Qui sait si mon visage
Ne lui rappelle point un tout petit village

Et les soldats blessés qu'elle y vint secourir ?
La vaillante d'alors ne sait plus que souffrir....
Coïncidence étrange ! Est-ce toi, Providence
Qui m'envoyas soigner l'Ange de l'Ambulance ?
Qu'avec un saint respect, je refaisais tes jours,
Femme, qui ne connus que blessantes amours.

IV

Pour guérir sa raison, nous ferons un voyage :
L'Espoir doit refleurir, alors qu'on a son âge ?
Je l'accompagnerai car je suis un vieillard
Ayant eu la croix rouge attachée en brassart.

. . . . . .

Le passé douloureux a laissé peu de trace
Au front de la Marquise : elle est sur la terrasse
Caressant le *baby* (un ravissant lutin
Qu'elle vient d'adopter), beau comme un chérubin,
Et s'amuse avec lui, cueillant des primevères.
La cloche va tinter ; c'est l'heure des prières
Faites dans la chapelle, auprès de ce cercueil
Dont, fièrement, la veuve a conservé le deuil.
Dieu — qui pris en pitié cette douleur de mère —,
Conserve la raison à celle qui m'est chère.

. . . . . .

En revenant d'Alger, moi l'austère vieillard
Qu'on avait surnommé *le chevalier Bayard*,
Je parlai de rentrer dans mon humble demeure
Et, le cœur tout saignant, je redoutai cette heure.
Mais la Marquise, en moi voyant le seul soutien
De l'enfant adopté — devenu son seul bien —,
Ne voulut jamais plus entendre ce langage.
Nous vivons réunis, depuis le grand voyage.
Jeune, aimante et riant avec expansion.
Elle me dit souvent sa pure affection

Sans soupçonner, hélas ! dans sa candeur extrême,
Qu'elle trouble mon cœur, en disant : « Je vous aime ! »

Epilogue.

Lui vouant sur la terre une chaste amitié,
Qu'ai-je voulu, sinon de ses maux, la moitié ?
Je ne trahis donc point sa douce confiance
Et j'écoute, éperdu, l'Ange de l'Ambulance
Sans qu'un transport d'amour — souffle de passion —
Ne ternisse le front de ma chère vision.

Camille Natal.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

La Maison de Laval (1020-1605). — *Etude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré*, par le Cte Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires, par Paul de Farcy. t. II, *Les Montmorency-Laval* (1264-1412). Paris, Picard, 1898. In-8°, 404 pages.

Dans le numéro de janvier 1896 de cette Revue nous avons rendu compte du 1er volume du présent ouvrage. Poursuivant son travail avec une assiduité non ralentie par d'autres publications qu'il mène de front, M. de Broussillon, après avoir dans son tome 1er traité des Laval (1020-1264), nous donne aujourd'hui dans le tome II les Montmorency-Laval, en attendant que dans les suivants il termine par les Montfort-Laval et les Rieux-Laval.

Comme on le voit, l'œuvre est considérable. A vrai dire, la famille dont s'occupe l'auteur est une des plus illustres, non seulement du Maine et de la Bretagne où elle a joué un rôle prépondérant, mais de la France même.

Fidèle à sa méthode, M. de Broussillon indique tous les textes qui parlent des Laval et publie in-extenso ceux qui sont inédits. Il y a là une information d'une extrême richesse et pour ainsi dire sans lacunes, tellement l'éditeur s'est donné de soins à compulser, à côté des ouvrages imprimés, les grands dépôts manuscrits de Paris, ceux de la province et des particuliers. Pour le présent volume on est arrivé à réunir 634 pièces (n°s 469 à 1103 de la série générale). L'auteur relie ces documents par une suite de notices qui s'intercalent avec eux et où, sous une forme généalogique, il met en relief les renseignements nouveaux apportés par son travail sur chacun des seigneurs dont il a à s'occuper.

Que dans un volume aussi touffu il y ait quelques omissions et qu'il s'y soit glissé quelques lapsus, nul ne saurait s'en étonner. Comme nous l'avons fait dans nos précédents comptes rendus, nous nous permettons de les signaler à l'auteur, qui, avec le zèle le plus louable, se complète et se corrige à la fin de ses ouvrages (Voyez sa *Maison de Craon*).

M. de Broussillon a supposé (p. 115) que Catherine de Laval était morte avant son mari Girard Chabot de Rays, déjà décédé en 1336. Ayant eu l'occasion d'étudier de près cette dernière famille en éditant, récemment, le *Cartulaire des sires de Rays*, nous avons pu constater que Catherine vivait encore quand elle perdit son fils en 1344 et que par suite elle survécut à son époux.

Louise de Châteaubriant (p. 228) était fille de la célèbre Jeanne (et non Louise) de Belleville, mère du connétable de Clisson. C'est un lapsus que M. de Broussillon aura sans doute déjà remarqué, car le n° 673 de son cartulaire donne la vraie leçon.

Le n° 679 du cartulaire doit être daté de 1356 et non de 1354.

Les n°s 681 et 686, datés du 28 juin 1355 et du 18 août 1356, seront à supprimer. Ils font double emploi avec les n°s 722 et 729 qui sont des 28 juin 1365 et 18 août 1366.

Au n° 707, le lundi avant la Décollation de saint Jean doit donner la date du 24 août et non celle du 22 juin 1360.

N° 877. Le sénéchal de Broerech — telle est la vraie leçon — et Alain de Servande ne font qu'un seul et même personnage et non deux.

N° 930. C'est de Vannes et non de Rennes qu'est daté le mandement du duc Jean IV.

N° 982. A la fin, parmi les témoins, figure un certain Georges de la Bonezac, licencié ès lois. Un original de ce document, emprunté au chartrier de Thouars, rétablit la vraie leçon Boussac. C'est à n'en pas douter le même personnage qui, en 1415, fut désigné pour résider auprès des jeunes enfants de Rays et dont M. de Broussillon a cité le nom au n° 911 de sa *Maison de Craon*. On le trouve aussi, en 1400, au n° 955 de la *Maison de Laval*.

L'auteur a relevé beaucoup de pièces où figure Brumor de Laval. Il a toutefois ignoré celle du 16 novembre 1371 et une autre du début de l'année suivante par lesquelles le roi chargeait ce seigneur de garder, avec dix hommes d'armes, le pays de la dame de Rays (Moranvillé, *Etude sur la vie de Jean le Mercier*, dans *Mém. des savants étrangers à l'Académie*, 1888, p. 253 et 260).

On doit savoir le plus grand gré à M. de Broussillon d'avoir réuni tant de matériaux, de les avoir si bien coordonnés et, en travaillant à la gloire d'une famille, d'avoir contribué si largement à l'histoire générale.

René Blanchard,
Lauréat de l'Institut.

*
* *

A TRAVERS LA BRETAGNE, par Paul Eudel. Paris, Paul Ollendorff, éditeur, 1898.

Le « Voyage en Bretagne » remplacerait-il le « Voyage en Italie », classique et démodé ? On le croirait à voir les guides, les descriptions, les monographies dont chaque année accroit démesurément le nombre et qui versent des torrents de lumière sur la vieille Armorique, sans en éclairer toutes les mystérieuses profondeurs.

Chacun voyage à sa façon, M. Paul Eudel me paraît avoir choisi la bonne. Dans son excursion « à travers la Bretagne » sincère d'impression, élégante d'expression, il joint fort à propos l'érudition d'un Baedeker à la légèreté d'un Conty. Il amuse, souvent même il instruit.

Dans cette trentaine de petits chapitres rapides et précis comme *des instantanés*, ceux qui ont trait à Belle-Ile, la plus grande, la plus belle de nos îles bretonnes et à la rade de Brest sont de beaucoup les plus ntéressants. Quand il parle de Belle-Ile, de la coquette petite ville de Palais, fortifiée par Vauban, de cet autre port minuscule Sauzon, qui semble abrité dans un golfe méditerranéen, quand il décrit les splendeurs de la Mer Sauvage, de la Grotte de l'Apothicairerie et de cette Pointe-des-Poulains, où, depuis sa visite, le cabotinage a malheureusement élu domicile, M. Eudel captive notre attention, et nous faisons, avec ce gai et intrépide compagnon de route, un vrai petit « tour du monde » en pays français.

D'autre part, une peinture fort exacte, en restant très pittoresque du grand arsenal de notre marine de guerre, de la vie et des études de nos futurs officiers de marine donne une valeur sérieuse aux chapitres sur Brest, son port et sa rade.

Partout ailleurs, à Vannes ou à Carnac, à Quimper ou à Quimperlé, à Morlaix ou à Landerneau, à Saint-Brieuc ou à Saint-Malo, je glanerais de piquantes observations, des souvenirs du passé, mêlés à des saillies du présent, et il faudrait un plus savant que moi pour chicaner, parfois, l'auteur sur tel détail d'histoire ou d'archéologie.

« A travers la Bretagne » est, en somme, un charmant livre qui répond à son but. Se souvenant qu'il est l'auteur d'une « Bretagne monumentale », M. Robida l'a illustré de dessins un peu fantaisistes, mais dont plusieurs sont de petits bijoux.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Au Crépuscule, un acte en vers en l'honneur du cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand, par Marc Daubrive. — Vannes, imprimerie Lafolye, 1898.

M. Marc Daubrive (J. Quintin), qui, le mois passé, rendait compte, en poète, du *Mystère de Saint-Gwennolé*, a voulu apporter son épi à la gerbe de fleurs déposée par la Bretagne poétique au pied du tombeau de Châteaubriand. L'idée de ce poème dialogue, *Au Crépuscule*, est fort ingénieuse. Dans les bois de Combourg, en 1786, Châteaubriand, déjà atteint du mal de René, se laisse consoler et conseiller par sa sœur Lucile, qui lui dit :

Prends courage un beau jour et termine la tâche,
Te délivrant du *lien* terrestre qui t'attache.
De l'inertie où dort un rêve sois vainqueur
Et laisse-toi planer sur les ailes du cœur...
De tout ce que tu sais tu peux faire un poème
Que je devine beau de la beauté suprême
Qui couve indéfinie au fond de ton regard...

Alors arrivent deux camarades du collège de Rennes, Moreau qui va partir pour l'armée, voyant déjà la gloire militaire dans le ciel de ses rêves, et Sirjean, personnage imaginaire, rêveur pratique qui annonce la Révolution,

Pareille à la rumeur de la vague montante.

Le contraste pourrait être curieusement marqué entre Moreau, homme d'action, et Châteaubriand, homme de pensée ; il n'est qu'indiqué. Mais M. Marc Daubrive pourra reprendre, développer son poème en lui laissant pour conclusion ces beaux vers mis dans la bouche de Moreau.

Nous saluons en toi de grandes destinées,
L'avenir t'appartient pour de longues années,
Et je crois déjà voir tes cheveux flamber d'or...

Malgré beaucoup d'inexpériences et quelques libertés prises avec la prosodie ou avec la grammaire, *Au Crépuscule* reste un essai des plus honorables — honorable dans tous les sens, car il fait honneur à l'esprit et au cœur du poète.

O. de G

*
* *

Il y a du talent dans Les Fêtes de l'été, de M. Georges Ramaekers (Paris, éditions de « La Lutte », 1898), il y a surtout de la foi chrétienne et l'essor d'une âme qui, ayant cherché sa voie, la trouve dans la prière et la piété.

M. Ramaekers est un adepte du vers libre ; sa poésie, qui compte les assonances parmi les moindres hardiesses, s'égare hors des sentiers battus Mais comme ce sont des chemins fleuris au bout desquels apparaît souvent le fin clocher d'une église brabançonne, je conseillerai presque au lecteur de s'y aventurer avec lui, à condition, que si ce lecteur est poète, il imite discrètement un séduisant modèle. Je crains le vers libre, même quand sa droite est pleine de présents. Pourquoi M Ramaekers ne fait-il pas plus souvent des vers comme ceux-ci :

Poète ! ah ! sois vaillant et fort devant la Vie,
La Douleur est le pont qui mène à la Beauté,
Et c'est par la Douleur que Jésus te convie,
Poète, à conquérir sa propre Royauté.

ou encore :

Et la pluie est tombée aux jardins de ces âmes,
Et quand tout le nuage ainsi fut épanché,
L'Ostensoir reparu plus brillant s'est penché
Vers ces jardins plus beaux, pour y verser ses flammes.

De tels vers, parfaitement réguliers, le cèdent-ils à leurs frères indociles qui dans leur folle recherche des couleurs et des sons, dérangent les plis harmonieux du vêtement de la Muse ? Je pose la question, sans la résoudre.

*
* *

Par contre les vers de M. Désiré Luzet (*Nuits Sereines*, Paris, bibliothèque de l'Association 1898), marchent alignés comme des soldats à la parade, ils ne pèchent contre aucune règle prosodique ; à peine s'y glisse-t-il un pauvre petit hiatus, autorisé d'ailleurs par Musset, dont l'auteur a chanté *la muse*. Ces vers coulent de source, ils ont les qualités et les défauts de l'écriture hâtive. Je crois pourtant que M. Désiré Luzet, quant il « burine un sonnet, comme « Les vieux » ou « Aux Etoiles »

le met plus d'une fois sur le métier, et que, par exemple, les deux versets des « Vieux » d'une fermeté de style égale à la vigueur de la pensée, lui ont demandé quelque travail.

Mais l'automne bientôt mettra des tons dorés
Par les sentiers herbus de la forêt prochaine.
Et tous les chers vieillards, grands-pères adorés,
Du faisceau de leurs jours sentant rompre la chaîne,
Fatigués de pleurer, de rire et de souffrir,
Quittant leur seuil béni, rentreront pour mourir...

Il ne sied pas à la critique de se montrer sévère pour un aimable poète qui l'a désarmée en disant que jamais Euterpe « avare et belle, »

Ne jetterait un son sur *ses* mètres boiteux.

Je ne suis pas plus de cet avis que ne l'est M. G. Vallat, auteur de la préface, quand il loue justement les poésies sur la femme aimée, les joies du foyer, la grâce divine de l'enfant, la fête des morts. Je ne ferai même qu'un grave reproche à M. Luzet, c'est d'avoir dans une pièce à tendances humanitaires associé le nom de Voltaire à celui de Jésus.

*
* *

Berthe de Provence, *duchesse d'Arles*, de M. Auguste Faure (Paris, Bibliothèque de l'Association, 1898), est un drame historique en vers, une de ces œuvres qu'il faut saluer, car elles sont les plus nobles, les plus désintéressées de toutes.

L'auteur a retracé un épisode de la résistance des Provençaux aux invasions des Sarrazins. Il a placé son héroine, Berthe, fille du roi Hugues, entre deux prétendants rivaux, qui deviennent deux des chefs de l'armée. A l'instigation d'une esclave maure, Raoul, comte de Vire, séducteur de Berthe, veut se débarrasser, par assassinat, de Raymond, duc de Rouergue. Mais il échoue à demi dans son projet criminel, n'ayant que blessé sa victime et il tombe sous le poignard de Berthe elle-même, qui se tue ensuite. Les beaux vers ne manquent pas plus que les situations émouvantes dans ce sombre drame, qui, légèrement remanié, serait d'un grand effet à la scène. Il y a des négligences de style, comme cet hémistiche vulgaire,

Mais ça ne suffit pas...

qui a échappé à M. Auguste Faure. Mais *Berthe de Provence* nous donne bien les promesses de talent qu'y a trouvées M. Faguet, et même un peu plus.

*
* *

M. Galipaux est comédien, poète et philosophe comme Molière. dont il peut passer commme l'arrière petit-neveu, avec d'autres diminutifs encore. Son dernier monologue, *L'Existence* (Ollendorff, éditeur), comptera parmi les meilleurs d'une collection déjà fort riche. Il est écrit dans la langue du télégraphe ou du téléphone, en phrases dont les plus longues n'excèdent pas un vers, par un Parisien revenu des vanités de ce monde. Il faut avoir entendu M. Galipaux réciter l'*Existence* pour en savourer la jolie amertume; à la lecture, la plaisanterie devient trop macabre. O. DE GOURCUFF.

*
* *

A côté des questions qui passionnent douloureusement l'opinion, il en est d'autres moins irritantes, mais aussi graves, puisqu'elles intéressent l'éducation nationale, l'avenir de nos enfants.

La question du latin est du nombre. De hardis novateurs, trop souvent pareils à des fils insoumis qui frapperaient leur mère, chargent de toutes les iniquités l'idiôme de Virgile et de Cicéron. Ils reprochent au latin, considéré comme base des études classiques, d'accroître le nombre des déclassés impuissants à soutenir le combat de la vie et l'armée des fonctionnaires (1). Dans un remarquable discours de distribution de prix (édité à Macon, imprimerie Protat) le R. P. Martin, prieur de l'Ecole Saint-Thomas d'Aquin à Oullins, démontre que les humanités, dont le rôle fut grand et l'influence féconde, sont surtout nécessaires à une démocratie. C'est un éloquent plaidoyer pour les belles lettres qui sont aussi les bonnes lettres. O. DE G.

*
* *

Nous lisons dans la *Nouvelle Encyclopédie* (n° du 25 juillet 1898) une étude consacrée à notre distingué collaborateur, M. H. Bout de Charlemont, par un de ses compatriotes bretons, M. H. Dalmont. L'auteur mentionne les études documentaires d'un sérieux intérêt que M. Bout de Charlemont a publiées dans divers périodiques ; l'analyse de trois volumes, *Vals pour rire*, *Marines*, *Fleurs du Nord*, lui permet d'insister sur les mérites rares de l'homme de lettres. Les éloges de M. H Dalmont sont aussi mesurés que bien fondés ; nous ne lui ferons qu'un reproche, celui de n'avoir pas compris la *Revue de Bretagne* parmi les recueils qui

s'honorent de la collaboration de M. Charlemont. Le poète des *Fleurs du Nord* est de nos fidèles, si d'autres l'oublient, nous nous en souvenons pour eux. O DE G.

*
* *

LA VILLE DE NANTES ET LA LOIRE-INFÉRIEURE, 2 vol. in-8°. Nantes, imprimerie Emile Grimaud et fils, 1898.

A l'occasion de l'ouverture du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, à Nantes, l'imprimerie et maison d'éditions Emile Grimaud et fils a publié un très important ouvrage sous le titre : *La ville de Nantes et la Loire-Inférieure.*

Ces deux volumes, d'un ensemble d'un millier de pages in-8°, donnent le tableau le plus complet, la description la plus circonstanciée et la plus attachante d'une ville très ancienne, intimement liée à l'histoire de la Bretagne et de la France entière, d'un vaste et riche département qui offre, avec des souvenirs d'un rare intérêt, presque tous les genres de beautés naturelles.

J. Le Boyer, Guépin, M. Dugast-Matifeux, M. E. Maillard, M. de Trémaudan ont retracé, à des points de vue différents, les fastes de la cité et du comté nantais. Mais il n'existait rien d'aussi définitif que le présent livre, œuvre collective pour laquelle savants, érudits et artistes nantais se sont tendu fraternellement la main. Si j'ai bien compté, les écrivains qui ont pris part à la rédaction de la « Ville de Nantes » sont au nombre de trente-huit, non compris quelques modestes anonymes. Bien des noms auraient pu s'inscrire encore à côté de ceux de MM. S. de la Nicollière et Léon Maître, le Dr L. Bureau et P. de Lisle du Dréneuc, E. Orieux, J. Rousse et de vingt autres Nantais qui aiment et honorent leur ville, mais le choix des auteurs reste excellent et l'agencement des articles fait honneur au Dr S. Leduc, le secrétaire de la rédaction.

La tâche difficile de tracer le plan littéraire de Nantes, ancien et moderne, d'écrire l'article de tête « Nantes à vol d'oiseau » est échue à un Nantais par habitation, M. Léon Brunschvicg, qui s'en est acquitté avec une fine érudition. La ville est fière de ses deux archivistes, pas n'est besoin de dire que MM. Maitre et de la Nicollière ont présenté à la satisfaction générale, les *Archives départementales et communales*. Le superbe musée des Beaux-Arts, l'intéressante bibliothèque publique ne sauraient être mieux décrits que par leurs conservateurs, M. Félix Pommier et le charmant poète M. Joseph Rousse.

Peut-être aurions-nous souhaité ici plus de développements, et que la notice sur le *Musée des Beaux-Arts* égalât en importance celle que M. P. de Lisle a, d'une plume si diserte, écrite sur le *Musée Dobrée*, appelé déjà, grâce à lui, le Cluny nantais.

Mais il fallait se borner. On a certainement invité M. H. Weingaertner dans sa note sur le *Conservatoire de musique* et surtout M. Destranges dans sa notice sur le *Théâtre* qu'il connait mieux que pas un, à laisser la place aux spécialistes, administrateurs, ingénieux ou professeurs En ce qui concerne *le département*, il faut citer avec éloges la *Géographie pittoresque* et les *Plages de* M. Orieux, le *Lac de Grand-Lieu* de M. de Saint-Quentin, le *Clisson* du Dr Doussain. L'imprimeur de ces deux beaux volumes illustrés, M. Emile Grimaud, y a mis de tout, des dessins, des cartes, même de jolis vers de sa façon. O. DE G.

*
* *

LES SEPT SAINTS DE BRETAGNE ET LEUR PÈLERINAGE, par J. Trévédy. Saint-Brieuc, imprimerie Prud'homme, 1898.

D'après la liste copiée pour D. Lobineau sur l'autel de la cathédrale de Quimper, les *Sept Saints* de Bretagne étaient Samson, Patern, Brieuc, Malo, Tugdual, Paul et Corentin. Leur culte, fort ancien, remontait aux premiers siècles ; leur « pèlerinage » qui existait même avant saint Yves avait lieu à quatre époques de l'année : Pâques, la Pentecôte, la Saint-Michel et Noël. C'était vraiment le *Tour de Bretagne, Tro Breiz*, que les pèlerins accomplissaient alors, de Saint-Malo à Vannes avec stations sur la route. Ce pèlerinage qui n'était déjà presque plus qu'un souvenir, au XVIIe siècle, fut perpétué par des chapelles, des fontaines, des *lieux dits*. Il subsiste aussi des légendes. M. Trévedy, à qui j'emprunte ces détails, voudrait que l'on conservât tous ces vestiges, que l'on sauvât de l'oubli les *Sept Saints* et leur pèlerinage. Comme ces sept grands saints marchèrent à la tête des apôtres et des pieux colonisateurs de la Bretagne, on peut rapprocher l'excellent opuscule de M. Trévedy du *Discours sur le rôle historique des Saints de Bretagne* (Rennes, 1849), par lequel M. Arthur de la Borderie préludait à ses grands travaux. Notre historien national a le droit, d'ores et déjà, d'inscrire à son actif *cinquante ans d'études bretonnes*. O. DE G.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

CONTRE LES PANÉGYRIQUES

DU DUC D'AIGUILLON

La *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* a publié, dans le numéro de juin 1898 (tome XIX, page 463-465), un compte-rendu absolument laudatif, sans aucune réserve, du livre de M. Marcel Marion intitulé : *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*. Sur ce livre mon opinion est diamétralement l'inverse de celle du compte-rendu. Ce n'est pas du tout une raison pour que le compte-rendu ne parût pas librement dans la *Revue*. Mais voici ce qui arrive.

La *Revue de Bretagne*, on le sait, sa couverture le dit à tout le monde, est l'organe de la Société des Bibliophiles Bretons, dont j'ai l'honneur d être le président. Dès lors -- et bien que le Bureau de la Société ait délégué *à la direction de la Revue* mon excellent ami, M. Olivier de Gourcuff, — je ne puis évidemment, en qualité de président de la Société qui édite ce recueil, me désintéresser de ce qui s'y imprime. J'ai à cet égard une part de responsabilité que je n'entends point décliner. Aussi, il n'y a pas longtemps, plusieurs membres de la Société des Bibliophiles Bretons m'ont interpellé, pour savoir : 1° si j'accepte l'opinion du compte-rendu ci-dessus mentionné, opinion que pour leur part ils répudient énergiquement, et 2°, si je ne l'approuve pas, pourquoi je n'ai pas, comme président des Bibliophiles Bretons, fait inscrire tout au moins quelque réserve au pied de ce compte-rendu. — Ils en étaient disaient-ils, d'autant plus surpris, qu'ils avaient lu de moi, dans le *Journal de Rennes* du 13 mai 1898, un article absolument contraire aux éloges du compte-rendu, — et brandissant devant moi

d'un air narquois le numéro du journal, ils me demandaient railleusement raison de ce qu'ils appelaient *ma palinodie*

Ma réponse fut bien simple : ayant été souffrant tout l'été, j'ai négligé forcément beaucoup de lectures que sans cela j'aurais dû faire : je n'avais point lu le compte-rendu en question. Je le lus donc, à la requête de ces amis ; j'ai dit plus haut ce que j'en pense

Je reconnais très volontiers le talent et la bonne foi de M. Marion. Mais, à mon avis — je suis forcé de le dire, — il défigure entièrement la véritable physionomie, le véritable caractère des hommes et des choses. De La Chalotais, de tous les Bretons qui soutinrent alors la cause des libertés de la Bretagne, il fait une caricature odieuse et injuste. Quant aux vertus qu'il prodigue au duc d'Aiguillon, elles ont sans doute pour garants le *Journal* rédigé par ce duc lui-même et les lettres de ses valets (Fontette et compagnie) ; mais hors de là, aux yeux de tous ses contemporains, d'Aiguillon jouissait exactement de l'estime et de la considération que pouvait mériter l'*ami de la Dubarry*.

Je n'entends point d'ailleurs répondre ici à M. Marion ; cette tâche revient à un autre, que je nommerai plus loin, et qui s'en acquittera de main de maître. Je veux seulement signaler dans son livre une lacune à tout le moins très singulière.

Entre les Bretons et d'Aiguillon s'il y eut lutte, c'est parce que d'Aiguillon attaquait, violait les libertés assurées à la Bretagne par le Traité de son union avec la France en 1532, et confirmées depuis lors tous les deux ans par le roi lui-même dans un acte solennel appelé le *Contrat de la province* ; — c'est parce que d'Aiguillon travaillait ouvertement, avec une impudence sans pareille, à détruire la constitution *légale* de la Bretagne : constitution qui la protégeait contre les abus de l'absolutisme, et que les Bretons — en particulier les Etats et le Parlement — avaient le droit et le *devoir* de défendre.

Eh bien, lisez et relisez le livre de M. Marion, tâchez d'y trouver une ligne, un mot sur les libertés légales de la Bretagne, sur le Traité de 1532 et le Contrat de la province, sur les actes authenti-

ques, solennels, consacrant la constitution bretonne ; cherchez... et vous ne trouverez rien : *quærite et non invenietis*.

C'était là pourtant le véritable terrain de la bataille, la base de toutes les revendications des Bretons, qu'ils rappelaient sans cesse dans leurs écrits et dans leurs discours. M. Marion (tout comme son devancier M. Carré a jugé à propos de soustraire à la connaissance de ses lecteurs l'existence même de cette base du droit des Bretons, de ces actes, de ces traités solennels sans cesse invoqués par eux et qui, consacrant la constitution bretonne, justifiaient la résistance de ses défenseurs. M. Marion, dès lors, a beau jeu pour représenter les Bretons comme des brouillons, des rebelles, s'amusant par un sot entêtement provincial, ou un orgueil nobiliaire très égoïste, à taquiner sans nul droit le gouvernement central et à entraver sa marche.

Mais que diriez-vous d'un écrivain qui ferait l'histoire parlementaire de la Restauration et du règne de Louis-Philippe en tenant pour non existantes la charte de Louis XVIII et celle de 1830, sans en dire un mot à ses lecteurs, et dès lors — représenterait les orateurs de l'opposition comme de vils factieux, parlant, votant, agissant contre les actes du gouvernement sans aucun droit de le faire ?

Vous diriez nécessairement que ce serait là un *faux historique*.

Ici le cas est le même. Raconter l'affaire La Chalotais, la lutte de d'Aiguillon contre la Bretagne, sans tenir compte de la constitution bretonne et comme si cette constitution n'existait pas, c'est fausser cette histoire par la base, c'est mettre le tort à la place du droit, le faux à la place du vrai, et réciproquement. C'est montrer surtout qu'on ne se doute pas de la véritable question débattue dans cette lutte. En un mot, cela juge une œuvre.

Vérité si évidente qu'il serait inutile d'insister.

Mais pour montrer aux amis qui m'interrogeaient l'autre jour et à tous autres qui peuvent s'intéresser à cette question, que je ne suis nullement coupable de palinodie, je tiens à reproduire ici, comme l'expression de mon opinion actuelle, l'article publié par moi il y a cinq mois dans le *Journal de Rennes*, et dont voici le texte :

La Bretagne & le Duc d'Aiguillon (1753-1770)

Tel est le titre d'un gros volume récemment publié par un professeur distingué de la Faculté des Lettres de Bordeaux, et même si l'on veut *un distingué professeur*, car dans la race écrivante il y a aujourd'hui des gens qui attachent une bien plus grande vertu à l'épithète *distingué* quand elle précède le substantif auquel elle se rapporte que quand elle le suit : opinion (pour employer une autre locution à la mode) qui me semble *plutôt* frivole, même falote et enfantine, car, comme dit le vieux Scarron :

... Certe il n'importe guère
Que ce mot soit devant ou bien qu'il soit derrière.

Toujours est-il que ce professeur, M. Marcel Marion, qui est assurément un homme de talent, vient de faire imprimer un volume grand in-8° de 620 pages, 40 lignes à la page, pour défendre la thèse inventée il y a trois ou quatre ans par M. Carré, professeur à la Faculté de Poitiers, et suivant laquelle ce ne fut pas du tout le duc d'Aiguillon qui persécuta La Chalotais, mais La Chalotais qui persécuta outrageusement d'Aiguillon.

En effet, sous le gouvernement de d'Aiguillon en Bretagne, par le fait de celui-ci et de ses agents, La Chalotais a été accusé de crimes dont trois ou quatre tribunaux, auxquels on le livra successivement, ne purent jamais fournir la preuve, et qui furent en fin de compte proclamés par le roi lui-même absolument chimériques. — Pour expier ces crimes imaginaires (dont MM. Carré et Marion ne donnent non plus aucune preuve), La Chalotais passa treize mois dans de dures prisons, au château du Taureau, à Saint-Malo, à Rennes, à la Bastille, et il resta exilé sept ans et demi.

Et d'Aiguillon, au contraire, l'auteur de tous les troubles de Bretagne, de tous les troubles des Parlements qui ébranlèrent si profondément la monarchie et l'ordre social, d'Aiguillon pendant ce temps vécut dans la joie, dans l'opulence, dans la jouissance du pouvoir et dans la plus grande faveur royale.

N'est-il pas évident, d'après cela, que c'est d'Aiguillon qui a été

le persécuté et La Chalotais le persécuteur, d'Aiguillon la victime et La Chalotais le bourreau ?

Quand l'honorable M. Carré exhiba cette opinion désopilante, lui il en était le père, le créateur : il avait le mérite de l'invention. Et cette opinion, prenant le contrepied de la vérité historique universellement admise jusque-là, avait alors pour ceux qui aiment le neuf un attrait piquant, quelque chance au moins *d'épater le bourgeois*. Cependant le succès fut médiocre.

Aujourd'hui qu'elle a déjà servi, elle a perdu par là même son principal mérite. M. Marion expose fort disertement, en fort bon style l'histoire de l'affaire La Chalotais, mais sauf certains détails secondaires on ne trouve dans son livre rien qui ne soit plus ou moins connu. Surtout on n'y trouve *aucune, aucune* preuve de sa thèse, la culpabilité, la criminalité de La Chalotais. Des affirmations tant que vous voudrez, des preuves néant. Il en est réduit à invoquer les rapports d'experts attribuant à La Chalotais l'écriture de certains *billets anonymes* injurieux pour le roi, et la lui attribuant parce qu'elle ne ressemblait nullement à la sienne, ce qui prouvait, selon les experts, que c'était la sienne. attendu qu'il avait fait de suprêmes efforts pour la déguiser ! ! ! -- Je recommande ce moyen ingénieux — cette insanité grotesque — aux graphologues de M. Zola pour le procès de Versailles.

Mais enfin, est-ce qu'il ne se trouvera point, en Bretagne ou ailleurs, un critique bien armé, un historien possédant sur le bout du doigt toute cette époque si curieuse, pour remettre chaque chose à sa place et nous débarrasser de ces défis audacieusement portés au bon sens et à la vérité historique ?

Oui certes, le jour de la vérité luira bientôt sur cet épisode si fameux, si honorable pour la Bretagne, qu'on appelle l'affaire La Chalotais.

En ce moment même. une main patiente qui a passé dix ans à scruter tous ces arcanes. une plume habile qui ne laisse dans l'ombre aucune parcelle du vrai, et qui sait donner aux choses, aux hommes, la sincère physionomie de leur temps, achève la peinture de cette grande lutte.

Ce peintre c'est l'auteur de l'ouvrage si connu, si intéressant, *les*

Origines de la Révolution en Bretagne ; c'est M. Barthélemi Pocquet.

Son livre est sous presse ; ceux qui veulent connaître, sur La Chalolais, sur d'Aiguillon et sur la Bretagne de ce temps, la vérité vraie, feront bien de ne pas la chercher dans les livres dont nous avons parlé plus haut, mais d'attendre celui que nous venons d'annoncer, — qui sera le dernier et qui sera le bon.

Ils ne l'attendront pas longtemps, nous l'espérons.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
De l'Institut.

LIQUIDATION
DES SUCCESSIONS D'ANNE DE BRETAGNE
ET
DE LOUIS XII

(Suite)[1].

III

Contrats de mariage de Renée de France.

François Ier, duc de Bretagne du chef de sa femme, et protuteur de sa belle-sœur, va poursuivre et atteindre un double but : détruire l'indépendance de la Bretagne et dépouiller Renée. Dès l'année 1515, il va se mettre à l'œuvre.

Aux premiers mois de 1515, quand elle avait quatre ans et demi, Renée fut demandée en mariage. Et par qui ?... Par l'ancien fiancé de sa sœur, le prince d'Espagne, parvenu à sa quinzième année, auquel la reine avait songé pour Renée, dès 1512.

La demande fut agréée ; et les ambassadeurs du roi, dont le chef était le chancelier du Prat, signèrent les conditions suivantes :

Le roi promettait à Renée 600 000 écus d'or pour ses droits sur la couronne de France et ses droits dans les successions paternelle et maternelle. Le compte des successions collatérales était réservé pour le jour des fiançailles. — Le duché de Berry devait être donné pour 400 000 écus ; les 200 000 restants devaient être payés en mon-

[1] Voir la livraison de septembre 1898.

naie. A ces conditions, le roi renonçait pour Renée à réclamer rien des successions paternelle et maternelle. Les fiançailles se feraient quand Renée aurait atteint sa huitième année (octobre 1517) et le mariage serait célébré quand elle aurait douze ans (octobre 1522)[1].

Comme au traité de mariage de Claude de France avec le même prince, en 1501 et 1504, une clause pénale fut stipulée : il fut dit que, au cas où le mariage manquerait par la faute du roi, de la reine, ou de Renée, le prince Charles pourrait « saisir le Ponthieu et les onze villes de Perronne, Montdidier, Roye, Saint Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, Montreuil, Le Crotoy, Saint-Valéry, Dourlens, les châteaux d'icelles et leurs appartenances.... » C'est-à-dire toute la Picardie !

Ce n'est pas tout : le prince d'Espagne se souvenait de la façon dont le roi Louis XII avait gardé sa parole au traité de mariage avec Claude, et il exigea des garanties presque injurieuses. La signature des ambassadeurs du roi ne lui suffit pas : il lui fallut celle du roi et son serment sur la vraie Croix et les Evangiles ; enfin devaient être garants du traité les princes du sang royal, « les seigneurs français ayant biens et héritages ès pays du prince Charles » et douze bonnes villes de France à son choix[2].

Le roi donna sa signature le 23 avril « promettant, est-il dit, en bonne foi et parole de roi et sur notre honneur de garder le traité. »

Jamais traité n'avait été si bien garanti, et ne fut si promptement abandonné.

Moins de trois mois plus tard, le 19 août, Claude mettait au monde une fille nommée Louise. L'année suivante le roi songea à

[1] Morice. *Pr.* III, 927 et suiv.).

« La dot à elle appartenant du côté de la couronne comme fille du Roi » est expressément stipulée dans l'acte. (col. 929) — Ce point, qui a son importance, n'a pas été suffisamment indiqué par Lobineau, dans le résumé qu'il donne du contrat de mariage. *(Hist.*, p. 839).

A un endroit du mémoire que nous suivons (col. 1406) il est imprimé 600 000; un peu plus haut (col. 1405) il est imprimé *soixante mil*; mais le contrat de mariage porte *six cent mille* escus d'or de poids au soleil, (col. 929).

[2] Un de ces seigneurs était le comte de Laval, comte de Gâvre de Gand, apporté dans la maison de Laval par le mariage de Béatrix de Gâvre avec Guy IX (en 1290).

la donner au prince d'Espagne, qui consentit à ce nouveau traité.[1] Les ambassadeurs des deux parties se mirent d'accord à Noyon au mois de juillet 1516. Mais la jeune fiancée mourut le 21 septembre 1517.

Le roi parut alors revenir au projet de mariage de Renée sinon avec le prince Charles, du moins avec son frère Ferdinand[2]. Mais ce projet resta sans suites, comme nous verrons.

*
* *

En réalité, le traité de 1515 n'eut d'effet qu'au point de vue des projets de François Ier sur la Bretagne. Il semble que Claude, égarée par sa tendresse pour son époux ou subissant sa volonté, parut prendre au sérieux la renonciation faite au nom de Renée ; et, sans égard aux réserves des droits de sa sœur expressément écrites par son père les 27 octobre et 18 novembre 1514, elle se dépouilla de la Bretagne et d'une partie des biens paternels et maternels en faveur de son mari. Par un premier acte du 22 avril 1515, la veille du jour où le roi signait le contrat de mariage de Renée, Claude donna au roi l'usufruit de la Bretagne et des comtés de Nantes, Blois, Etampes, Montfort l'Amaury et de la seigneurie de Coucy. Par un second acte du 28 juin, elle déclare son mari propriétaire de ces mêmes seigneuries pour le cas où elle mourrait sans enfants[3].

En ce qui concernait la Bretagne, c'était la violation du contrat de mariage de sa mère. La condition ne se réalisa pas : mais, plus tard, Claude disposa du duché en faveur de son fils aîné François, appelé au trône de France ; autre violation du même contrat.

Claude de France agissait comme si elle eut été seule et unique

[1] Du Tillet, p. 153. — Douze villes au choix du prince d'Espagne étaient encore données comme garantes. Nantes fut une des villes choisies. Lobineau, *Hist.* p. 839. — C'est à propos de ce mariage avec Louise que Lobineau fait cette remarque : « on ménageait bien peu le prince d'Espagne. »

[2] Lobineau. *Hist.*, p. 840.

[3] Morice. *Pr.* III. 839. Dans cette énumération le comté de Nantes est nommé à part comme les comtés de Montfort et d'Etampes « non incorporés à la Bretagne. » En réalité, le comté de Nantes n'avait pas ce caractère. Nous retrouverons ce style.

maîtresse de la Bretagne et des seigneuries comprises dans la succession maternelle à l'exclusion de sa sœur.

La reine a-t-elle donc pris au sérieux la renonciation frauduleuse faite par le roi, au nom de Renée, renonciation que la non-exécution du contrat de mariage va faire disparaître ?

*
* *

L'année suivante, 23 janvier 1516, Ferdinand-le-Catholique mourait laissant à son petit-fils Charles[1], le trône d'Espagne et, avec le trône, des prétentions au royaume de Naples qui allaient faire du fiancé de Renée l'adversaire du roi de France.

Le 25 octobre 1517, Renée entrait dans sa huitième année, au cours de laquelle les fiançailles par paroles devaient être échangées ; or, le jeune Roi d'Espagne ne réclamait l'exécution du contrat de mariage ni pour lui ni même pour son frère Ferdinand.

Bientôt survint un événement qui allait couper court aux projets de mariage des princes d'Autriche avec une princesse de France.

Le 12 janvier 1519, Maximilien mourut, laissant vacant le trône impérial. Le roi d'Espagne, petit fils de Maximilien, et François Ier allaient prétendre à ce brillant héritage. Des sept électeurs de l'Empire, deux mettaient leurs voix aux enchères : Joachim, margrave de Brandebourg, et son frère archevêque de Mayence. Le premier était le plus rapace. Instruit de son avidité, François Ier, écrivait à un de ses agents :

« Je veux qu'on *soûle* de toutes choses le marquis Joachim[2]. » Et pendant que l'amiral Bonnivet exécutant l'ordre du roi *soûlait* d'or le marquis, le roi s'adressait à son orgueil, et lui offrait la main de Renée pour son fils.

Le marché fut accepté et, le 8 avril 1519, le marquis par un écrit solennel promit sa voix au roi de France.

[1] La succession passa à Jeanne la Folle, qui n'exerça pas le pouvoir, et Charles son fils, déjà prince de Castille depuis la mort de son aïeule Isabelle (1564), fut déclaré roi d'Espagne du vivant de sa mère morte seulement en 1555.

[2] Guizot. *Histoire de France*... III, 31.

En retour, le 26 du mois suivant, François Ier, « pour le cas où le « mariage de Renée avec le roi d'Espagne n'aurait pas lieu » — ce qui devait paraître certain, — promettait Renée au fils héritier du marquis de Brandebourg.

Celui-ci fut sans doute flatté de l'honneur d'obtenir pour son fils une fille de France ; et, quelque avide qu'il fût, il se contenta de la promesse d'une somme de 325.000 écus : 150.000 pour les droits de Renée dans les successions paternelle et maternelle (au lieu des 600.000 promis au prince Charles en 1515) et 175.000 pour les successions collatérales !

Cet acte ne peut passer sans observations. Le suffrage du marquis de Brandebourg n'était pas le seul profit que François Ier attendait de ce contrat.

Quatre ans auparavant, en 1515, le roi, promettant sa belle-sœur à l'héritier présomptif d'Espagne, évaluait 600.000 écus les droits de Renée sur la couronne et les successions paternelle et maternelle. On peut supposer que les droits sur la couronne figuraient dans cette évaluation pour une somme de 200.000 écus, et les successions pour 400.000.

Or, en 1519, il n'est plus question des droits sur la couronne : donc distraction de 200.000 écus.

Les biens compris dans les successions ont, depuis quatre ans, produit des fruits dont une part doit être aussi comptée à Renée. Or l'évaluation de ces biens est réduite de 400.000 à 150.000 écus, c'est-à-dire des cinq huitièmes.

Ce n'est pas tout. En 1519, les droits des successions paternelle et maternelle sont évalués seulement 150.000 écus ; et les droits dans les successions collatérales 175.000, un sixième de plus. En 1515, les droits sur les successions paternelle et maternelle étaient évalués 400.000 ; si l'évaluation des successions collatérales avait été faite au taux adopté en 1519, elle aurait été d'un sixième en plus, ou 466.000 écus.

Additionnons : 200.000 écus pour la dot, 400.000 pour les droits sur les successions de père et de mère, 466 000 pour les successions collatérales ; total : 1.066.000 écus.

Ajoutez la part de Renée dans les revenus indivis perçus par le

roi dans l'intervalle entre les deux contrats de 1515 et 1519, quatre années.

Or, en 1519, le roi reconnaît à Renée un avoir total de 325 000 écus, moins du tiers de 1.066 000 écus !

Mais — direz-vous — c'est une spoliation ! — Sans doute, mais au gré du roi, la spoliation n'est pas assez complète. A la prochaine occasion, il fera mieux. Ce contrat de mariage de Renée, heureusement pour les finances royales, ne sera pas le dernier.

Deux mois après l'engagement pris par le marquis de Brandebourg en faveur de François Ier, le jour même de la réunion de la diète, 18 juin 1519, les sept électeurs, à l'unanimité, nommaient le roi d'Espagne empereur d'Allemagne... Il ne fut plus question du contrat de mariage.

*
* *

Claude mourut le 2 juillet 1524. Renée avait quatorze ans. Pas plus qu'après la mort de son père, il ne lui fut nommé de tuteur. Le roi continua de faire administrer les biens de Claude et ceux de Renée encore indivis, sans en tenir aucun compte à sa jeune belle-sœur, et celle-ci fut sans appui à la cour.

Trois ans passèrent sans qu'il fut question du mariage de Renée.

Enfin au commencement de 1527 (1528 n. s.) le roi, qui avait tant d'intérêt à se charger de marier Renée, lui trouva une autre alliance. Ce fut avec Hercule d'Este, fils d'Alphonse, duc de Ferrare et héritier du duché.

Renée allait accomplir sa dix-septième année. On jugea que cette fois elle devait stipuler au contrat; mais, au lieu de lui nommer un *curateur* qui l'eût éclairée sur ses droits, on lui fit, par un acte latin dont elle ne comprenait pas le premier mot, se nommer un *procurateur* à la dévotion du roi, et qui, d'accord avec le mandataire du roi, allait au nom de Renée consommer son dépouillement[1].

Le mandataire du roi était le cardinal du Prat, chancelier de

[1] Contrat de mariage. Morice. *Pr.* III, 977 et suiv. — *Mémoire.* Morice. *Pr.* III, 1405 et suiv.

France, et le procurateur de Renée, fut Jean de Selve, premier président du parlement de Paris.

Voici les principales dispositions du contrat[1].

Tous les droits de Renée « comme fille de roi », et comme héritière de son père et de sa mère, et dans les successions collatérales sont évalués seulement 250.000 écus : 350.000 de moins que les mêmes droits (réserve des successions collatérales faite, en 1515) ; et 75.000 écus de moins qu'en 1519.

En sorte que les fruits perçus depuis huit années au lieu d'augmenter l'avoir de Renée l'ont diminué de 75.000 écus, plus du quart : et que *tous ses droits* en 1527, sont moindres que la moitié de ses droits seulement sur la couronne et les successions paternelle et maternelle (600.000 écus) en 1515.

Et cette somme infime, presque *ridicule* de 250.000 écus, comment sera-t-elle acquittée ?

50.000 écus sont promis payables comptant. Mais, comme nous verrons, c'est un leurre.

Quant aux 200.000 écus restants, il sera fourni une rente de 10.000 écus sur une seule terre « *ayant titre de duché insigne* », et pour complément, s'il est nécessaire, sur les greniers à sel. A ces conditions, Jean de Selve, pour sa mandante, qu'il ose dire instruite de ses droits, déclare renoncer à tous ses droits successoraux. Le duc de Ferrare prend l'engagement de faire ratifier ce traité par Renée, quand elle sera majeure.

Le contrat est du 19 février 1527 (1528 n. s). Le mariage est « solennisé et consommé » ; et par lettres patentes du mois de juillet le roi règle ainsi l'exécution du contrat[2] :

Il était promis un revenu de 10.000 écus sur un duché insigne, comme par exemple le duché de Berry attribué à Renée en 1515. Au lieu d'un grand duché d'une pièce, François Ier assigne les trois seigneuries de Chartres, Montargis, qualifié comté, et Gisors, distantes l'une de l'autre et situées en Beauce, Gâtinais et Normandie. La moindre des trois, Chartres, est, pour la forme, érigée

[1] Morice. *Pr.* III, 977.

[2] Morice *Pr.* III, 981 et suiv. — Outre ces lettres datées du *mois de juillet*, il y eut des lettres du 25 juillet que nous verrons citées plus tard.

en duché, et Montargis lui est uni. Est-ce donc là le duché « unique et insigne » promis par le contrat ?...

Quant aux 50 000 écus « qui devaient être payés le jour des épousailles, « le roi déclare qu'il ne peut s'acquitter parce qu'il n'a pas d'argent : et que sa belle-sœur et son beau frère « se contentent d'une rente de 2.500 écus d'or. » Mais les domaines sur lesquels la rente devrait être assise étant engagés, la rente sera payée sur les greniers à sel.

Nous verrons plus tard que ce dernier article ne fut pas exactement observé. Nous verrons aussi que la valeur en revenu des trois seigneuries a été considérablement exagérée[1].

Ces lettres patentes de juillet 1528 intitulées singulièrement : *Don du Roi à Renée de France*[2] sont à peine écrites que le Roi va les violer.

Ainsi pour la rente de 2500 écus, au lieu de l'assignation sur des domaines, Renée l'a acceptée sur les greniers à sel « parce que les deniers du sel sont d'une perception facile » ; mais, pour cette même raison, le roi aime mieux garder cette source de revenus, et, de sa seule volonté, il transporte la rente sur les *aides* « dont la perception est variable et difficile. »

Enfin, suprême injustice ! Il y avait sur les trois seigneuries de Chartres, Montargis et Gisors des bois d'un revenu annuel important et assuré. Le roi les a expressément compris dans l'énumération des droits des seigneuries ; mais il se ravise aussitôt, et des lettres patentes du 25 juillet, qui, par une sorte d'ironie seront enregistrées en même temps que l'acte d'exécution du traité, en distraient une partie. La mesure semble bonne, et, en 1531, d'autres lettres en distraient une autre part. Bien plus ! Les officiers du roi vont même réclamer rétroactivement comme indûment perçus, les revenus des forêts encaissés pour Renée de 1528 à 1531 ; et les receveurs de la duchesse de Ferrare sont sommés de rendre ces revenus sous peine d'emprisonnement[3] !

[1] Mémoire, Morice *Pr.* III, 1406.

[2] « Pour acquitter les conventions de son mariage avec le duc de Ferrare. »

[3] Morice. *Pr.* III. Contrat, 981 et Mémoire, 1406.

Après toutes ces modifications apportées au contrat de mariage déjà lésionnaire, Renée estime que son revenu plus difficile à percevoir est réduit de 5326 écus : il est donc seulement de 7174 au lieu de 12,500.

Le roi aurait voulu démontrer le caractère frauduleux du traité qu'il ne pouvait mieux s'y prendre. Après une pareille « exécution » on comprend sans peine que le duc Alphonse de Ferrare se soit absolument refusé jusqu'à sa mort, en 1534, à fournir la ratification de Renée. Son fils fera comme lui ; et il mourra, en 1559, trente ans après son mariage, et vingt ans après la majorité de sa femme, sans avoir autorisé la ratification. Ce qui se comprend moins, au premier abord, c'est que Renée ait attendu vingt années après la mort de son mari, et ait laissé passer près de quarante ans depuis sa majorité, avant d'intenter, en 1570, une action judiciaire contre le roi de France

A ce moment, François Ier, Henri II et François II ont passé sur le trône et Charles IX règne depuis dix ans.

(*A suivre*). J. Trévédy.

Ancien président du tribunal de Quimper.

ÉTUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

CARHAIX

SON PASSÉ, SES CHATEAUX CÉLÈBRES

ET SES ANCIENS MONASTÈRES

(*Suite*[1]).

H. — 123. Aveu de 1726.

CHARLES HUMERY, prieur. — VINCENT-JEAN LE ROUGE, sous-prieur. — Procureur-frère JOSEPH BOURDON. — Fr. LOUIS DE POULMIC.

« L'Eglise et enclos du couvent des Révérends Pères Augustins de Carhaix, situé près la rue des Augustins avec les maisons et bâtiments à présent au devant sur le pavé de ladite rue au lieu et place des anciens applacements qui étoient auparavant, ladite maison conventuelle et cloistre et despendances, le jardin derrière avec 3 petits pavillons aux 2 bouts du côté du nord, ledit couvent et maison de face sur la rue des Augustins, contenant sous fond 180 pieds de profondeur au travers desdits bâtiments — portail, église, cloistre, cour et jardin 648 pieds, le tout contenant sous fond par réduction en quarré 233 cordes, cerné au midi sur le pavé de la rue des Augustins, au couchant sur maison et jardin du s[r] Huet, et rue Poulanvan, du nord sur la rue Neuve, du levant sur rue conduisant de la rue des Augustins à la rue Neuve, possèdent maison rue de la Moutarde, courtil joignant le parc aux Buttes, maison place aux Charbons, maison rue Croix-Lohou.

[1] Voir la livraison de juillet 1898.

« Par acte de fondation consentie par messire PIERRE DE LANNION baron du Vieux-Chastel, à JAN DE LANNION, dame MARIE DE QUÉLEN, et RENÉE DE QUÉLEN, dame DE CRUGUIL, en date des 16 novembre 1622 et 13 août 1624, il est reconnu que les seigneurs de Quélen sont fondateurs dudit couvent et qu'ils payent par chacun an de rente aux dits advenants. 120 l. tournois et 4 boisseaux de seigle hypothéqué sur le moulin de ladite seigneurie, dit moulin du Safran.

36 l. 1 sol 10 deniers de rente données au couvent par testament du 27 août 1517 de n. h. MAURICE ESTIENNE et MARIE DE COETQUEVERAN sa femme.

18 l. sur maison de GUILLAUME CRECHMEUR en la rue du Fil, 16 sols rente, maison en la rue des Sabots ou de la Moutarde, proche la chapelle de Saint-Pierre place des Halles.

1727. 17 juin. — Messire HENRY-ALBERT DE CEZY DE QUERAMPUIL chevalier, sgr dudit lieu et autres seigneuries, conseiller au parlement de Bretagne[1], demeurant en son château de Querampuil; trève de Saint-Guigeau, paroisse de Plouguer, confesse devoir aux dévots religieux du couvent de Saint-Augustin, 6 s. tournois de rente à chaque fête de la décollation de Saint-Jean à cause d'une maison sise à Carhaix, rue de la Moutarde, maison acquise par le dit sgr de Querampuil du sieur Joseph André par contrat du 21 décembre 1725, pour ledit sgr de Querampuil et ses hoirs jouir à jamais en l'église du dit Saint-Augustin d'une tombe au chœur d'icelle joignant autre tombe où est enterré deffunt sieur Nicolas Hamon du côté du midi, à charge aux religieux de chanter messe le jour de la décollation de Saint-Jean-Baptiste.

1751. 26 mars. — Haute et puissante dame MARIE-CORENTINE DE NÉVET, dame de COIGNY,, reconnoît rente due aux Augustins. — Jean Kerevel prieur.

1763. 12 août. — JOSEPH GUILLOU STANGALAN, sénéchal et premier magistrat civil et criminel du siège royal de Carhaix dresse procès-verbal des armoiries « étant au côté nord et couchant du cloître, qu'on sera forcé de démolir pour en éviter la ruine prochaine.

[1] Henry-Albert de Saisy de Kerampuil, chef de nom et d'armes, était fils de messire Guillaume, sgr de Kerampuil, et de Jacquette Le Lart du Roz Il épousa Anne-Perrine Colin de la Biochaye, le 22 octobre 1711.

Avons donné pour appuré qu'au second pilier de la partie nord du cloître qu'on a commencé à démolir, et joignant la partie du levant il y a un écusson en relief « d'argent à une merlette et demie de sable au chef de gueules à 3 quintefeuilles d'argent[1], accolé de 5 bandes de gueules.

Au premier pilier même côté, écusson à grand relief portant 5 bandes de gueules, et le cordon de Saint-Michel autour, portant couronne de baron, ayant 2 lions pour support.

Au 9e pilier même côté, écusson relief à 3 merlettes de sable ayant au chef de gueules trois quintefeuilles d'argent.

Au 15e pilier même côté écusson de gueules à 3 écussons de Bretagne orné de crosse et mitre[2]. Entre le 22e et 23e pilier écusson portant du 1er au 2 « d'argent à 5 bandes de gueules, du 3 au 4 de gueules à 7 macles d'argent 3. 3. 1.

Dans la partie nord du même cloître à démolir à un pilier de pierre de taille, écusson portant en chef 3 fleurs de lys, orné du cordon de Saint-Michel. »

A la suite de ces documents qui à défaut d'annales et de cartulaires sont précieux pour recueillir les traces du passé de ce monastère, et de sa décadence progressive, M. le chanoine Peyron ajoute qu'au moment de la Révolution, en 1791, il ne comptait plus que trois religieux, dont deux prêtres et un frère lai. Ils prêtèrent serment à la Constitution. — L. Gallois, prieur ; Clement Collignon, procureur.

Jean Toublanc, religieux de cette communauté faisait depuis deux ans les fonctions d'aumônier du château du Taureau. (L. 44).

Nous terminerons par la généalogie des fondateurs des Augustins de Carhaix, jusqu'à l'extinction de leur branche de Quélen, barons du Vieuxchastel, dans la maison de Lannion. Parler du passé de la région de Carhaix, et les omettre, ce serait laisser sous silence sa famille peut-être la plus ancienne, et dont la filiation dit assez l'importance.

[1] De Lannion.

[2] De Coëtlogon.

MAISON DE QUÉLEN

Branche aînée, barons de Vieuxchastel.

Burelé d'argent et de gueules de 10 pièces.

DEVISE : *En ped amzer Quelen. (En tout temps Quelen).*

Dom Gallois, religieux bénédictin, qui a publié, en 1690, une généalogie de cette ancienne maison, dit que « QUÉLEN est un nom illustre parmi la haute noblesse de Bretagne ». Il ajoute que « le château de Quélen est situé dans l'évêché de Quimper, paroisse de *Duaut*, qui du nom de ses seigneurs s'appelle *Duaut-Quélen*, sous le proche fief du Roy à Carhaix. »

« L'ancienne et commune tradition (dit aussi dom Gallois), fait « descendre les sires de Quélen des anciens comtes de POHAER « (Pober) issus des premiers souverains de Bretagne ».

Bien que d'autres grandes maisons de la région auraient la même ascendance telle que celles des PLOËSQUELLEC, KERGORLAY, PLŒUC, ROSTRENEN, MUR, etc., on doit remarquer que c'est la maison de Quélen qui continua à jouir à Carhaix, capitale du comté de Poher, des droits des seigneurs suzerains. Les sires de Quélen avaient un droit immémorial que les seigneurs de Kerriou (manoir près Rostrenen), voyers héréditaires de la ville de Carhaix, étaient tenus d'accomplir, c'est-à-dire chaque année de fournir au seigneur de Quélen, entre Noël et le Carême prenant, dans la ville de Kerahès, un devoir de manger ou dîner pour lui et 24 chevaliers, dans une belle salle convenable où il y aurait une cheminée et un beau feu de charbon sans fumée, la dite salle suffisamment jonchée de paille, et leur servir à manger sur de belles tables hautes couvertes de blanches toiles et nappes comme appartenant à chevaliers. Plus il devait mettre du sel et des oignons sur lesdites tables, et doubles (flambeau à 2 branches) de cire allumée et suffisante devant chacun d'eux.

Plus il devait donner de bon pain de froment suffisamment pour chevaliers, et du meilleur vin qui serait en taverne ou en bouteille,

plus trois mets de cuisine suffisamment pour chaque chevalier, savoir un mets pour chacune écuelle de porc salé avec des choux ou des navets et de la moutarde, un autre mets pour chacune écuelle de chair fraîche de porc avec une sauce verte poivrée, et pour troisième mets, un chapon ou une géline lardée et rôtie pour chacune écuelle, et des oignons blancs, suffisant sur chacune table avec le rôti ; plus les dits chevaliers devaient être servis en vaisselle neuve de fresne, et il devait être donné du fromage suffisamment en chacune écuelle, le dit voyer ne pouvant changer les mets ni les desservir de dessus les tables, sans le congé du dit seigneur de Quélen, ou de son comis ni même ôter les tables à la sortie desquelles il devait donner à laver avec de la toile blanche, et après qu'ils auraient lavé, donner à boire à chaque personne la torche de cire allumée, et les reconduire avec la dite torche allumée jusqu'à la rue ; et s'il manquait à quelques-uns de tous ces points, chaque faute par lui commise était amandable à 15 sols[1].

Dès le milieu du onzième siècle, en 1057, figure à un grand conseil présidé à Nantes par le comte Eudes, duc de Bretagne, Simon de Quélen.

Cette maison fournit aux deux croisades de saint Louis huit chevaliers, dont six y perdent la vie. Elle fait des donations nombreuses, fonde paroisses, églises, chapelles, abbayes et couvents, Duaut, Locarn, Saint-Servais, Trève de Quélen, le couvent des Augustins de Carhaix, etc.

La généalogie de Quélen, dont nous nous servons, donne ainsi la filiation :

Simon de Quélen cité plus haut, pouvait être le frère de :

I. — Comor, sire de Quélen, qui eut pour femme Aliette de Léon, père et mère de :

II. — Yvon, sire de Quélen, chevalier, vivait en l'an 1132, avec Jeanne du Perrier, sa femme, d'où :

III. — Olivier, sire de Quélen, chevalier, épousa Jeanne de

[1] Nous possédons tous les titres concernant le fameux dîner, et la transaction faite avec les Lannion.

PENHOËT, fille aînée de GUILLAUME, sire DE PENHOET, chevalier, et de JULIENNE DE MONTRELAIS, d'où :

1° EON DE QUÉLEN, qui continue la filiation ; 2, 3, 4, FRANÇOIS, CHRISTOPHE et JEAN DE QUÉLEN, tués à la bataille de la Massoure.

IV. — EON, sire DE QUÉLEN, chevalier, fit deux fois le voyage d'Outremer contre les infidèles ; la première fois en 1248 avec PIERRE MAUCLERC, duc de Bretagne ; la seconde fois, ce fut avec JEAN LE ROUX, duc de Bretagne, et JEAN, comte de Richemont, son fils, qui emmenèrent dans cette désastreuse croisade, leurs femmes et leur ost. EON DE QUÉLEN fut accompagné de ses quatre fils, dont trois moururent au siège de Tunis, en 1270, lui mourut au château de Quintin avant 1278. On rapporta son corps dans l'église de Saint-François, où il fut inhumé dans l'habit de l'ordre près de CATHERINE DE QUINTIN, sa femme, fille de GEOFFROY, sire DE QUINTIN.

Ils eurent : CONAN qui suit. — MARC, TRISTAN, et YVON DE QUÉLEN, tous les trois morts au siège de Tunis.

V. — CONAN I, sire DE QUÉLEN, chevalier, chambellan du duc de Bretagne, épousa AMETTE DE KERGORLAY, fille de PIERRE, sire DE KERGORLAY, d'où :

VI. — CONAN II du nom, sire DE QUÉLEN, chevalier, épousa FRANÇOISE DE ROSTRENEN, fille de PIERRE, sire DE ROSTRENEN, et tante de JEANNE DE ROSTRENEN, mariée à ALAIN VIII, vicomte DE ROHAN. Elle eut Trouran en partage, et la moitié de la forêt de Mouëllou. CONAN eut de ce mariage :

1° CONAN III qui suit ;

2° JEANNE DE QUÉLEN, mariée à JEAN, sire DE PLŒUC ;

3° ALIETTE DE QUÉLEN, mariée au seigneur DU QUÉLENNEC.

VII. — CONAN III, sire DE QUÉLEN, chevalier, épousa l'an 1344, JEANNE DE COËTMEN, fille de GUY, vicomte DE COËTMEN, qui mourut en 1330 d'où 1° EON qui suit ;

2° GUILLAUME DE QUÉLEN qualifié chevalier, avec ses frères Eon et JEAN, dans un titre de la chambre des comptes de Nantes

Il ratifia, le 2 mai 1831, en qualité de capitaine de CARHAIX, un

traité de paix conclu entre Charles V roi de France, et JEAN, duc de Bretagne. L'origine du serment qu'il prêta en cette occasion existe au Trésor des chartes, carton 242.58.

3° ROLLAND DE QUÉLEN, écuyer, connétable de Carhaix est cité dans l'acte mentionné ci-dessus, avec son frère GUILLAUME, et HENRI de Kergorlay. Trois ans auparavant, en 1378, il assistait au siège de Brest, sous le commandement de BERTRAND DU GUESCLIN.

4° JEAN DE QUÉLEN, chevalier, fut un des quatre seigneurs bretons députés en Angleterre, le 4 mai 1379, par les barons et les maréchaux de Bretagne, vers le duc JEAN IV, comte de MONTFORT.

Jean était seigneur de Loguével en Locarn, près de la châtellenie de Quélen. Il épousa ALIX DU PLESSIS, dame de la BOESSIÈRE, et a formé la branche de QUÉLEN-LOGUÉVEL.

VIII. — EON IIe du nom, chevalier, sire de Quélen, baron du Vieux-Chastel, du chef de sa femme, ALIETTE du Vieux-Chastel, dame de la baronnie du Vieux-Chastel, prêta serment le 5 décembre 1370, comme gouverneur de la ville et du château de Carhaix, à JEAN, duc de Bretagne, qui lui en avait confié la garde, ainsi qu'à GUILLAUME, ROLLAND et JEAN ses frères.

Il n'existait plus en 1389.

D'où : 1. CONAN IVe du nom qui suit.

2. GUILL^me DE QUÉLEN, chef de la branche de Saint-BIHY, branche de l'illustre archevêque de Paris HYACINTHE-LOUIS DE QUÉLEN.

3. JEAN DE QUÉLEN, sgr du Dresnay, par sa femme, Marie du Dresnay, fit branche de ce nom. Il fut l'un des députés de la noblesse envoyés en Angleterre, pour en ramener JEAN duc de Bretagne, qui s'y était retiré. Cette branche du Dresnay a de même que l'aînée les alliances les plus considérables.

4° JEANNE DE QUÉLEN, mariée 1° à JEAN DE BOUTEVILLE, baron du Faouët, 2° à JEAN, sgr de Rosmadec, chevalier.

5° PLESOU DE QUÉLEN, fut mariée deux fois, avec ROLLAND DE KERIMEL, sgr de Coëtnisan et de Kerouséré, et avec messire OLIVIER DE KERMARTIN, chevalier.

6° MARIE DE QUÉLEN, femme de JEAN, seigneur de Lespervez.

IX. — CONAN IVe du nom, sire de Quélen, chevalier, baron du

Vieux-Chastel, épousa TIPHAINE DU QUÉLENNEC, fille de JEAN, sire du Quélennec, et de TIPHAINE vicomtesse du Faou, d'où :

X. — YVON IIe du nom, sire de Quélen, chevalier, baron du Vieux-Chastel, mourut le 12 janvier 1485. Il avait épousé 1° Jeanne de QUIMERCH, fille d'Yvon sire de Quimerch, et de Jeanne de TIVARLEN, d'où Jeanne de Quélen mariée en 1444, à son cousin, Jean du PERRIER, chevalier, sgr de Martigné, fils de JEAN sire du Perrier, comte de Quintin.

2° Le 26 février 1450 JEANNE DU CHASTEL, fille d'OLIVIER, sire du Chastel, et de JEANNE DE PŒUC, et sœur du fameux TANGUY DU CASTEL, d'où (entre autres)

XI. — OLIVIER IIe du nom, sire de Quélen, chevalier renommé, baron du VIEUX-CHASTEL, fut en 1512, comme chef de sa maison, et à cause de ses exploits et services militaires, et de tous ceux de sa maison, et vu l'étendue de ses domaines et le grand nombre de ses vassaux qui le suivaient à la guerre, confirmé dans son droit de lever bannière, par Louis XII, roi de France.

Il avait épousé MARIE DE BERRIEN, héritière de sa maison, fille de messire HENRI DE BERRIEN, sgr de Keranno, etc. et de LOUISE DU JUCH, Il mourut en 1521, et fut père de

XII. — JEAN I du nom, sire de Quélen, chevalier, baron du Vieux-Chastel qui épousa 1° JEANNE DE TROGUINDY, héritière de sa maison, et 2° MARIE DE KERGOET dont il n'eut pas d'enfants.

De sa 1re femme :

1° François qui suit.

2° RENÉ DE QUÉLEN, sgr de Troran et de Kerneguez, chevalier de l'Ordre du Roi, le 26 mai 1570, dont il sera reparlé tout-à-l'heure.

3° MARIE DE QUÉLEN qui épousa le 24 août 1536, VINCENT DE PLŒUC, sgr du Timeur.

XIII. — FRANÇOIS, sire de Quélen, baron du Vieux-Chastel, mourut en 1558. Il avait épousé ANNE DU QUÉLENNEC, dame du Stang ou de l'Etang, de Coëtanfao, fille aînée de messire HERVÉ DU QUÉLENNEC sgr de l'Etang, 1er président aux comptes en 1536, et de MARGUERITE DE KERRIEC. François est qualifié de puissant et illustre seigneur temporel du lieu de Quélen dans un acte de 1549, qui le

constitue *fondateur*, sur ses terres de Saint-Servais et de cinq autels qui y sont dédiés, consacrés et bénits par Louis du Cambout, évêque de Vannes, avec l'autorisation de Philippe, cardinal de Bologne, évêque de Quimper.

Le sire de Quélen n'eut que deux filles, dont la cadette, nommée Gillette, ne se maria point et mourut avant sa sœur. L'aînée, Louise de Quélen, fut, après son père, dame de Quélen, et baronne du Vieux-Chastel. Elle mourut en 1573, sans enfants de Pierre de Boiséon, mort cinq ans avant elle. Tous ses droits passèrent à son oncle paternel, noble et puissant messire René de Quélen, (mentionné au degré précédent).

XIV.— René, sire de Quélen, chevalier, baron du Vieux-Chastel, chevalier de l'Ordre du Roi, avait épousé Marie du Bot, fille et héritière de Jean seigneur du Bot, et de Jeanne de Kermanach, et eut trois enfants : 1° Pierre qui suit.

2° Marie qui suit après.

3° Renée de Quélen, femme de haut et puissant Claude de Lannion, seigneur de Truguil, chevalier de l'Ordre du Roi, fils de haut et puissant François de Lannion, commandant le ban et arrière ban de l'Evêché de Tréguier, et de Julienne Pinart.

XV. — Pierre, sire de Quélen, chevalier, baron du Vieux-Chastel mourut sans avoir été marié, en 1588, à Paris, et y fut inhumé dans l'église de Saint-Séverin. Il eut pour héritière principale l'aînée de ses sœurs, Marie de Quélen qui s'était mariée le 10 février 1578, à Jérome d'Aradon, seigneur de Quénépily, chevalier, mais n'eut pas d'enfant. Renée de Quélen, sa sœur, lui succéda dans tous ses droits. Elle apportait ainsi à son mari, Claude de Lannion, seigneur de Cruguil, toute la succession de cette branche aînée de la maison de Quélen, succession que recueillit ensuite leur fils aîné, Pierre de Lannion, mari de Renée d'Aradon, dernière du nom. Messire Claude de Lannion, chevalier, seigneur de Cruguil, et par sa femme, sire de Quélen, baron du Vieux-Chastel, chevalier des Ordres du Roi, mourut le 22 août 1621, et fut enterré aux Augustins de Carhaix dans l'enfeu des sires de Quélen.

La terre de Quélen passa ensuite dans la maison le Sénéchal de Carcado, par suite du mariage contracté le 23 février 1674, par Louise-Renée de Lannion avec messire Yacinthe-Anne le Sénéchal, seigneur marquis de Carcado, dont les descendants vendirent le 21 mars 1777 la terre de Quélen. Elle fut adjugée par retrait féodal à Monseigneur Charles-Marie de Quélen-Kerohant, évêque de Bethléem qui la fit rentrer dans sa famille issue autrefois des Quélen du Vieux Chastel[1].

Les Carmes.

Pour mieux établir les origines des Carmes de Carhaix mêlées à celles des Carmes de Rennes, on ne saurait les mieux présenter qu'en se servant de la page extraite du *Pouillé* historique de M. le chanoine Guillotin de Corson.

Les Carmes déchaussés avaient essayé de s'établir à Rennes, en 1632, mais les autres religieux mendiants de cette ville s'opposèrent à leur établissement, et obtinrent de la communauté de ville un refus d'autorisation demandée.

Repoussés de Rennes ils reçurent un don considérable de messire Toussaint de Perrien, seigneur de Bréfeillac et de Kergoët (voir son article dans la notice de Kergoët), pour fonder près de Carhaix, le couvent de Saint-Sauveur, en la paroisse de Saint-Hernin, près du château de Kergoët. Ce fut en 1644 qu'ils s'y établirent. Le seigneur fondateur étant venu à mourir, et sans enfants, sa sœur, Anne de Perrien, veuve de messire Vincent le Moyne, marquis de Trévigny. en hérita, et une transaction eut lieu entre elle et les religieux, moyennant un capital de 40.000 livres en échange d'une rente constituée qui leur était léguée. Il est difficile de dire si ce fut elle, ou son petit-fils, messire Toussaint le Moyne, marquis de Trévigny, baron de Kergoët, vicomte de Lesmais et de Plestin qui fit cette transaction ; il était seigneur de Kergoët en 1669, époque où les 40.000 livres furent employées par

[1] Elle la possède et l'habite encore aujourd'hui cette terre du nom d'où sortirent tous les grands personnages que nous venons de citer, et dont les premiers furent ses ancêtres.

les Carmes à acheter une terre importante, nommée le *Grannec*. Cette seigneurie du Grannec avait vu son château-fort pris et ruiné pendant les guerres de la Ligue par la Fontenelle, elle n'en avait plus que les restes avec trois métairies, un moulin, une haute justice, etc. et s'étendait dans les paroisses de Landeleau, Cléden, et Plounévez-du-Faou, en Basse-Bretagne. Alors les Carmes se présentèrent de nouveau à Rennes, et la communauté de ville, les considérant non plus comme des mendiants, mais comme des propriétaires, consentit à les voir s'établir hors la ville et sans le droit d'y quêter. La délibération des bourgeois et leur consentement sont du 18 mars 1690 ; au mois de septembre suivant, Louis XIV autorisa par lettres-patentes l'établissement des Carmes déchaussés à Rennes.

Les titres qui forment le fond des Carmes de Carhaix, aux archives départementales de Rennes, sont nos seules indications pour leur histoire : trop diffus pour condamner le lecteur à les lire, en voici la substance :

Un titre du 1er février 1677 où figurent d'une part haut et puissant seigneur messire Malo-Joseph le Moyne de Trévigny, chevalier seigneur, marquis dudit lieu, héritier, principal et noble de défunt haut et puissant seigneur messire Toussaint le Moyne marquis de Trévigny, et dame Silvie Catherine le Moyne de Trévigny, dame dudit lieu et de Lalunec, sa sœur, et d'autre part le R. P. Bonaventure de Sainte Thérèse, vicaire, et Père Sébastien de Saint-Trémeur, procureur du couvent des religieux Carmes déchaussés de la communauté de Saint-Sauveur, reconnaissent que le feu seigneur de Bréfeillac (messire Toussaint de Perrien), ayant fondé au dit lieu de Saint-Sauveur un couvent et communauté de religieux Carmes déchaussez à la charge des prières et oraisons pour les fondateurs, ses prédécesseurs et héritiers, et audit seigneur de Bréfeillac de jouir des droits, honneurs, privilèges et prérogatives des fondateurs ainsi qu'ils sont plus amplement spécifiés *dans l'acte de fondation du vingt et deuxième septembre mil six cent quarante et quatre*, et le décès étant venu audit sgr de Bréfeillac, le défunt sgr marquis de Trévigny son héritier auroit passé acte avec les dits religieux déchaussez, le *vingt et deuxième août mil six cent soixante et un, et*

sixième aoust mil six cent soixante et deux, par lequel il a transporté aux dits religieux pour l'affranchissement de la rente de deux mil livres leurs deuës pour cause de la dite fondation de quarante mille livres, et disent que cette somme dont ils donnent quittance sans réservation a été mise dans l'acquisition de la terre du Grannec en Collorec et Landeleau après lesquelles reconnaissances les dits sgrs et dame de Trévigny voulant et désirant favoriser l'intention qu'ont depuis longtemps les dits religieux de s'établir en cette ville de Carhaix, et qu'ils disent n'avoir pu faire sur l'exposition qu'ont fait leurs supérieurs majeurs de consentir à la division de la rente destinée pour la dite fondation et à la retenue d'un hospice audit lieu de « Saint-Sauveur, crainte que leurs règles ne se « puissent observer dans toutes ses rigueurs pour raison du petit « nombre de Religieux qui pouvoit résider dans l'hospice, c'était « pourquoi le dit sgr de Trévigny, et la dame sa sœur, voulant favo- « rablement traiter les dits religieux et être participant dans leurs « prières et bonnes œuvres, ils consentent et veulent que la dite « communauté de religieux étant présentement à Saint-Sauveur soient « transmis et établys audit Carhaix dans le lieu que lesdits religieux « jugeront plus propre et plus convenable pour leur établissement, « à condition expresse que le dit sgr de Trévigny sera réputé le « véritable et seul fondateur du couvent et communauté qui sera « établye en la dite ville de Carhaix, auquel couvent et commu- « nauté appartiendront tous les revenus de la dite terre du Grannec « étant à présent le fond de la dite rente de deux mille livres, sans « que lesdits religieux puissent vendre, aliéner, ny échanger la « dite terre du Grannec que par l'exprès consentement dudit sgr de « Trévigny, lequel jouira de tous les droits, honneurs, privilèges et « prérogatives luy deus comme fondateur du couvent et commu- « nauté qui sera établye audit Carhaix, et qui pour raison de ce « aura droit de lisière au dedans et dehors de l'église que lesdits « religieux feront bâtir, et de mettre ses armes dans les endroits les « plus considérables et plus envieus tant en la dite église que dans « les lieux réguliers et tous les autres insignes de premier et prin- « cipal fondateur et est bien entendu outre partye qu'au désir de « transact de l'an mil six cent et un le chanceau où sera le maître-

« autel demeurera prohibitif au dit sgr fondateur, ses hoirs et successeurs depuis le dit maître-autel jusqu'au balustre d'iceluy hors le quel il aura un enfeu élevé dans la place d'honneur de la ditte église avec escabeau et accoudouer — et est pareillement convenu qu'en reconnaissance des bienfaits que lesdits religieux ont receu et reçoivent continuellement de la dite dame de Lalunec[1] sœur du dit sgr de Trévigny — les dits religieux ont consenti qu'elle aura la chapelle qui sera réservée dans l'aisle droite de la dite église du costé de l'Evangile prohibitive avec enfeu élevé, escabeau aux lieux moins incommodans, et lisière en dedans de la dite chapelle, et au surplus pourront les dits religieux disposer de toutes les autres chapelles de leur église en faveur de quoi bon leur semblera et d'y consentir tombes encavées et écussons de la manière qu'ils jugeront à propos, et aussi convenu que l'emplacement desdits religieux audit Saint-Sauveur et terre dont ils jouissent présentement leur demeureront pour en jouir ainsi qu'ils croiront sans qu'ils les puissent céder ny aliéner à la charge d'entretenir la chapelle du dit Saint-Sauveur en réparation et d'y faire dire la messe à l'intention de leurs fondateurs et héritiers tous les dimanches sans que cela les dispense aucunement de faire les prières et dire les messes auxquelles ils sont obligés par leur acte de fondation qu'ils feront audit couvent de Carhaix dont l'honneur et conscience des dits religieux demeurent chargez et au moyen de ce que dessus demeurent les dits religieux déchargez de tenir aucun hospice ny communauté audit Saint-Sauveur et les partyes respectives déchargéez de toutes les obligations et stipulations portées par les précédents transactes, autres que celles qui sont cy-dessus énoncées sans réservation quelconque.

Et demeurent en outre les dits religieux chargés en bâtissant leur église et biens réguliers de mettre en relief ou autrement les armes du dit sgr de Trévigny leur fondateur dans toutes les places d'honneur comme en la maîtresse vitre au-dessus du grand autel, au-dessus du portail et principale entrée de leur maison, au pignon

[1] Sylvie Catherine de Trévigny, dame de Lalunec, plus tard marquise de Sérent de Kerfilly.

de leurs dortoirs, dans leur cloître et dans tous les autres lieux qui leur seront désignés par ledit sgr fondateur et d'autant qu'à la connaissance du public les archives dudit sgr de Trévigny ont été incendiez, il est convenu que lesdits religieux délivreront audit seigneur des copies collationnées d'eux et signées des actes de fondation dudit sgr de Bréfeillac, et des autres transacts faites entre eux et le deffunt sgr marquis de TRÉVIGNY. »

Cet acte signé : SILVIE LE MOYNE, de Trévigny. — MALO JOSEPH LE MOYNE de Trévigny. — Frère BONAVENTURE, de Sainte-Thérèse, vicaire. — Frère SÉBASTIEN, de Saint-Trémeur, procureur. — RENÉ DU DESSIT, nottaire royal, et ALLAIN CHAUVEAU, autre nottaire royal, régistrateur de cette présente, ainsi signé ALLAIN CHAUVEAU.

Extrait des requêtes du Parlement.

Veu par la cour la requeste de Religieux prieurs et autres Carmes déchaussez de Saint-Sauveur lès Carhaix exposants qu'ils ont obtenu du roy des lettres-patentes datées du mois d'avril mil six cent cinquante-huit pour l'établissement d'un couvent de leur ordre dans la chapelle de Saint-Sauveur, paroisse de Saint-Hernin, au diocèse de Cornouaille, Sa Majesté pour contribuer audit établissement leur auroit permis par les dites, un hospice dans la dite ville de Carhaix et d'y posséder trois mille livres de rentes amortyes, la cour vérifiant les mêmes lettres par les arrests du trentième juin mil six cent soixante et huit par des raisons inconnues aux dits exposants les modifia à deux mil livres seulement, retrancha le droit d'hospice dans ledit Carhaix, ce qui a été jusqu'icy d'un très-grand préjudice audit établissement à cause que le dit susdit couvent est situé entre quatre montagnes dans un lieu marécageux et mortel aux religieux malades qui y sont ordinairement à plus grand nombre et sans aucun secours pour l'éloignement de plus de cinq grands quarts de lieues dudit Carhaix où ils ont journellement des affaires indispensables, lequel éloignement consume tout le temps qu'ils doivent consacrer au culte divin et interrompt continuellement leurs exer-

[1] Malo Joseph, marquis de Trévigny, donna son consentement de transférer le couvent de Saint-Sauveur à Rennes, le 16 septembre 1690, au camp de Montery en Taventay.

cices et régularité que presqu'icy les exposants n'y ont peu pratiques dans la perfection et exactitude qu'ils doivent et qu'ils font dans leurs autres communautés conformément à leur institut, à ces causes les exposants requiéroient qu'il pleut à ladite cour lever les modifications portées par l'arrest du 30 juin 1668 et les faire jouir de l'effet et teneur des dittes lettres-patentes en entier et conformément à icelles, lesdittes lettres-patentes de Sa Majesté l'arrest de vérification du 30 juin 1668, l'acte de transation faite avec le marquis de Trévigny fondateur dudit couvent de Saint-Sauveur du premier feuvrier 1677 qui en consent le transport dans ladite ville de Carhaix et communauté de Carhaix du 16 feuvrier, et la permission du sieur Evêque et comte de Cornouaille, et au pied agrément du sieur Recteur de Carhaix, du 8e mars aussi dernier se désistant de son opposition faite lors de l'assemblée de la ville du dit Carhaix, attachée à la dite Requeste Conclusions du procureur général du Roy, au pied de la même requeste icelle signés : Sauvey, procureur. Et tout considéré la cour a levé les modifications portées par ledit arrest du 30 juin 1668 et en conséquence ordonne que lesdits religieux et successeurs jouiront bien et deuement de l'effet des dites lettres selon leurs formes et teneur fait en parlement à Vannes le unzième may mil six cent quatre-vingt six.

Prequet.

Contract d'acquest de la maison de Carhaix

Ce jour quatrième juillet 1687 avant midy se sont présentés personnellement devant nous nottaires Royaux et tabellions héréditaires à Carhaix, haut et puissant seigneur messire Anne de la Haye, chevalier, seigneur de la Haye-Saint-Hillaire et autres lieux, stipulant pour Dame Louise-Allexandrine de Canaber, dame desdits lieux, son épouse, de luy séparée de biens, authorisée de justice pour la poursuite de ses droits et cependant en tant que besoin de lui authorisée pour l'exécution du présent sans que ladite authorisation puisse nuire n'y préjudicier à ladite séparation de biens que toutes autres affaires, — demeurants lesdits sieurs et dame de la Haye dans leur château de la Haye, paroisse de Saint-Hilaire. Evêché de Rennes, étant de présent en cette ville de Carhaix d'une part, et les Révérends

pères Fr. Bernard de SAINT-VINCENT-FERRIER, prieur du couvent de Saint-Sauveur à Carhaix, ANDRÉ DE SAINT-BERNARD sous-prieur, YVES DE SAINT-SAMSON, SÉBASTIEN DE SAINT-TRÉMEUR, ET FRANÇOIS-XAVIER DE SAINT-VICTOR, faisants tant pour eux que pour les autres religieux et communauté desdits couvents, lesquels Religieux déclarants avoir conféré à leurs supérieurs majeurs et obtenu leur approbation et conféré en leur chapitre capitulairement assemblé au sujet qu'il s'en suit, après lesquelles reconnaissances ledit le seigneur de la HAYE SAINT-HILAIRE es Lettres qualités a vendu, cédé, quitté, délaissé et transporté en toutes formes de contract auxdits Révérends Pères prieur et Religieux et Communauté de Saint-Sauveur à Carhaix acceptant pour eux et successeurs sçavoir : est la maison cy-devant appellée *la maison du château ou l'hostel de Kerlouet*, logement, chambres, cour, gallère, jardins et pavillons au bas du jardin avec les appartenances et dépendances ainsi qu'ils s'étendent et consistent à la connaissance des partyes cernées du Levant de la Ruë conduisant de la halle de cette ville à la Magdeleine, du midy d'autre chemin conduisant du Martray à la rue Cazuguel, et du Couchant d'un jardin dépendant de la succession du sieur du Quélénec Hervé ténu sous le Roy à la nature des autres censives en cette ville chargée de la contribution à la rente deue sur les héritages du tour du château de cette ville que lesdits Révérends Pères preneurs acquitteront à l'advenir et seront acquittés par le passé les deffenses dudit seigneur de la Haye Saint-Hilaire sauve vers les opposants. Ladite maison et dépendances étant advenue à la dite Dame de la HAYE SAINT-HILAIRE par le retrait qu'elle a exercé au présidial de Quimper sur l'adjudication, au sieur ROCHEVILLÉ le 9e décembre 1684 le retrait et remboursement fait au mois de janvier et feuvrier 1686, la présente vente faite et accordée au prix et pour la somme quatre mil livres tournois de principal payable pour lesdits R. P. prieur du couvent de ce jour en un an avec les intérêts au denier dix-huit à commencer de ce jour compensative des jouissances audit sieur Guillaume Le Bars conseiller secrétaire du Roy maison et couronne de France demeurant à Rennes, ruë au Foullon, auquel sieur Le Bars ledit seigneur de la HAYE SAINT-HILAIRE en laditte qualité délégue lesdits religieux à avaloir sur ce que lesdits sieurs et dame

de la Haye luy doivent pour raison du restant de la ditte maison et de la terre de Kerlouet et seront tenus lesdits religieux de faire les diligences de se faire banir, prescrire, et aproprier audit présent contract dans les prochains plaids après le temps de l'édit de l'insinuation promettant ledit seigneur de la Haye Sainct-Hilaire en cas d'opposition faire vider à ses propres dépens et cesser tous troubles si aucuns sont et en cas d'opposition lors dudit appropriement

. . . . . .

et à ce moyen s'est ledit seigneur de la Haye Saint-Hilaire en privé et en cette qualité dessaisy de la possession et jouissance de la ditte maison, jardins et dépendances et y a mis vestu et saisy lesdits Révérends frères et Religieux voulant et consentant qu'ils en jouissent de ce jour à l'avenir comme de leur propre, vray et loyal acquay . . . . . .

et fera ledit seigneur de la Haye retirer sous huitaine les meubles meublans qui sont en la ditte maison, et autres choses . . .

Et déclare le dit sgr de la Haye donner dès à présent son authorité à la dite dame sa compagne pour la ratification du présent contract fait et grée dans l'hospice conventuel des dits Religieux acquéreurs sous les signes des dits partyes et les nôtres le dit jour et an que devant, ainsi signés : DE LA HAYE SAINT-HILAIRE ; FR. BERNARD DE SAINT-VINCENT FERRIER, prieur ; FR. ANDRÉ DE SAINT-BERNARD, sous prieur ; FR. YVES DE SAINT-SAMSON ; FR. SÉBASTIEN DE SAINT-TRÉMEUR ; FR. FRANÇOIS-XAVIER DE SAINT-VICTOR ; RENÉ DU DRÉSIT, notaire royal ; ROSPABU, autre notaire royal régistrateur.

L'histoire des Carmes de Carhaix est sans doute semblable à celle des Augustins ; les bienfaiteurs disparaissent. Malo-Joseph, marquis de Trévigny, meurt sur un champ de bataille, dernier de son nom ; sa sœur SYLVIE DE TRÉVIGNY, devenue marquise de Sérent, meurt aussi sans enfants. Les Carmes, sans doute réduits à un très petit nombre, restent à Carhaix jusqu'à la Révolution qui les en chassent pour jamais.

Le *Dictionnaire* d'Ogée dit :

Le couvent des Carmes déchaussés fut fondé à Carhaix comme hospice, par lettres patentes du mois d'avril 1658, pour recevoir

les malades du monastère des Carmes de Saint-Sauveur, situé pour lors à une lieue et demie de Carhaix, et transféré depuis dans la ville de Rennes. Les Carmes acquirent, pour fonder leur hospice à Carhaix, l'ancien château, et la maison du gouverneur avec quelques dépendances, dont une partie forme la rue nommée des Carmes. La maison de ces religieux est aujourd'hui très belle.

Aujourd'hui changée en brasserie, et sans doute grandement modifiée, on peut encore juger d'elle, de sa chapelle en ruines peu remarquable, de sa vaste cour, de son enclos dont les murs sont toujours là, et surtout de sa très belle situation, offrant aux regards un panorama magnifique. Les coups de bêche donnés dans l'ancien jardin du monastère, à l'endroit où fut leur cimetière amènent encore des ossements de ces religieux dont nous n'avons que quelques noms, et en somme peu de souvenirs[1].

(A suivre) Ctesse DU LAZ.

[1] A quelques pas de là se fonde une maison des Frères de la Doctrine Chrétienne, comme en souvenir du monastère à jamais disparu : nommer les auteurs de cet immense bienfait tout récent ne nous est pas encore permis.

SAINTE-ANNE
PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*[1]).

DEUXIÈME PARTIE
PÈLERINAGE

I
Protestation contre le serment.

I. — Assemblée de pétitionnaires

Que le pèlerinage continuât d'attirer les foules au début de la Révolution, on le conçoit sans peine. A aucune époque les raisons de l'accomplir ne furent aussi pressantes qu'à la fin de 1790 et dans les premiers mois de 1791.

Mis en demeure de faire acte d'adhésion à une constitution schismatique, la plupart des prêtres s'y refusaient avec courage, et les municipalités les appuyaient de leur mieux en renvoyant, sans vouloir les publier, les décrets relatifs au serment Cette vive opposition frappa Boulé, procureur-syndic du district d'Auray, qui prévoyait que des jours de trouble et de confusion se lèveraient bientôt sur le pays[2]. Son angoisse augmenta lorsqu'il vit ses prévisions se réaliser aux portes mêmes de la ville, dont il était un des principaux personnages officiels : « On vient de m'avertir, écrivait-il le 4 février, qu'il se fait demain une assemblée de 15 à 20 paroisses à Sainte-Anne, et qu'après avoir délibéré sur la position des affaires, on se propose de venir dissoudre le district[3]. »

[1] Voir la livraison de septembre 1898.
[2] *L.* 767.
[3] *Id.*

L'avis donné au procureur n'était pas dénué de fondement. Le lendemain samedi, on vit à Sainte-Anne un « bon nombre de citoyens de six cantons », qui représentaient effectivement une vingtaine de paroisses. Qui les avait convoqués ? Personne ne le savait. La convocation s'était faite dans le plus grand secret, et l'administration n'avait pas réussi à en découvrir les auteurs. Ceux-ci avaient intérêt à cacher leur plan. Les protestations particulières n'ayant abouti à rien, ils avaient résolu de lancer une protestation générale dans l'espoir qu'avec un plus grand retentissement elle aurait un meilleur succès. Pour l'assurer davantage, ils vinrent se jeter aux pieds de la Patronne, implorer ses lumières et mettre sous sa protection la démarche qu'ils allaient tenter. Pendant qu'ils priaient et qu'ils délibéraient, il se passa un incident qui marquait bien l'intention dont ils étaient animés.

Armel Guyot, chirurgien à Sainte-Anne et l'un des administrateurs du district, se trouvait en ce moment dans sa famille. La plus vulgaire prudence lui conseillait une absence de quelques jours. Il préféra rester, pour voir de ses propres yeux ; mais sa curiosité lui coûta cher. On l'entreprit vigoureusement, et on l'accusa d'être « l'auteur des décrets envoyés aux municipalités par le district[1]. » Il fut si peu ménagé qu'il se démit aussitôt de ses fonctions d'administrateur. Après les événements d'hier, écrivait-il au directoire, « je ne puis plus occuper cette place que la confiance publique m'avait donnée[2]. »

Les mauvais traitements subis par Guyot avaient eu lieu le dimanche[3]. Les pétitionnaires avaient passé toute cette journée à Sainte-Anne ; et c'est seulement le lundi matin qu'au nombre de deux ou trois cents, ils se mirent en route pour Auray[4].

II. — Les pétitionnaires devant le Directoire d'Auray

Les administrateurs du district d'Auray n'étaient pas sans inquiétude. « La visite avait été annoncée comme devant être critique, et

[1] *L.* 800.
[2] *Id.*
[3] *Id.*
[4] *Id.*

les avait forcés à prendre quelques précautions, mais sans affectation[1]. » Ils avaient raison de se tenir sur leurs gardes. La garnison comptait cent soldats à peine[2], et la ville n'était pas des plus favorables au nouveau régime. Dès lors, s'il avait pris envie aux pétitionnaires de recourir à la violence et d'exécuter les projets audacieux qu'on leur prêtait, on ne voit pas quel obstacle aurait pu les arrêter ; mais il y a lieu de croire qu'ils n'y avaient pas sérieusement songé, et leur démonstration se fit avec calme : « Ils ont eu l'attention de ne laisser monter à notre salle d'assemblée que huit députés qui se sont comportés avec toute l'honnêteté et la discrétion désirable[3]. »

Les députés présentèrent une pétition dont voici les trois points principaux : suppression ou plutôt modification du régime relatif au domaine congéable ; cessation de la persécution dirigée contre les prêtres pour refus de serment ; abolition des assignats. Le deuxième point surtout leur était à cœur. Ils n'entendaient pas que leurs prêtres fussent inquiétés : « Ils voulaient les garder et les protéger et continuer de payer la dîme[4], » afin de pourvoir à leur entretien.

Tels étaient les vœux dont ils souhaitaient ardemment la réalisation. Cependant ils comprenaient que les administrateurs n'y pouvaient rien, n'étant que de simples agents au service de la légalité, et que c'est au pouvoir législatif surtout qu'il importait de s'adresser. Aussi demandèrent-ils qu'on fît passer sur-le-champ à l'Assemblée nationale la pièce dont il s'agit. Le Directoire l'examina de près, et n'y voyant aucune signature, il leur fit remarquer que faute de cette formalité, elle perdait toute valeur et « n'était pas présentable nulle part[5]. » Sur cette observation, ils reprirent la pétition en disant qu'ils allaient nommer des commissaires par canton pour la signer, et que dans quelques jours ils « la porteraient en forme[6]. » En

[1] *L.* 808.
[2] *L.* 767.
[3] *L.* 808.
[4] *Id.*
[5] *Id.*
[6] *Id.*

attendant ils se dirigèrent vers Vannes, pour en présenter un double un peu modifié au directoire du département.

III. — Les pétitionnaires devant le Directoire départmental

Pour aller à Vannes, il est probable qu'ils revinrent sur leurs pas et repassèrent par Sainte-Anne. Cela ne les détournait pas beaucoup de leur but, et derrière l'enclos il y avait une voie romaine qui les y conduisait directement. Ils s'arrêtèrent au Bondon. Plusieurs écoliers et habitants de la ville s'y étaient déjà réunis ou vinrent les y rejoindre. La réunion prenait de la sorte une grande importance, et, pour qu'on n'affectât pas d'ignorer la gravité de la situation, elle rédigea trois adresses où elle énumérait ses doléances et chargea un certain nombre de ses membres de les porter à l'hôtel du département. Voici une des adresses, elle est au nom des habitants de Saint-Avé, Meucon, Plescop, Plœren, Baden, Arradon, Séné, Plumergat Plougoumelen, Saint-Goustan et Saint-Gildas d'Auray, Locmariaquer, Crach, Plœmel, Pluvigner, l'Ile-d'Ars, l'Ile-aux-Moines, Saint-Patern, Saint-Salomon, le Collège et le Séminaire, c'est-à-dire des 20 paroisses dont nous avons parlé :

« Gardiens nés de la religion catholique, apostolique et romaine que nous jurons de maintenir et d'observer jusqu'au dernier soupir, considérant que le serment exigé de notre vénérable prélat et de son clergé est une atteinte évidemment portée contre les principes incontestables de la foi et de la discipline ecclésiastique qui ne saurait être réformée légalement par la puissance temporelle, sans considérer si cette dernière est bien ou mal constituée ; instruits par la lecture des décrets que le refus de prestation de serment de la part de notre évêque et de son clergé les prive d'un traitement sur lequel les peuples n'ont pas prononcé, en ordonnant leur remplacement par des sujets qui ne peuvent plus avoir la confiance publique qu'en se rétractant ; que les mêmes décrets détournent les dîmes et autres biens ecclésiastiques donnés par les peuples et ravis sans leur consentement à leur première destination, d'après une vente décrétée et revêtue d'une sanction arrachée au souverain qui n'est pas libre ; considérant enfin que l'expulsion des chanoines, la vente des biens ecclésiastiques, la suppression de certains évêchés,

l'établissement de nouveaux, la refonte générale des paroisses ne furent jamais exprimés par les cahiers de la nation.

« Nous soussignés déclarons qu'indépendamment des décrets de l'Assemblée nationale, nous reconnaissons et reconnaîtrons toute notre vie pour nous et nos enfants l'autorité du pape sur tous les chrétiens, que nous resterons constamment attachés à la chaire de Saint-Pierre, que nos vœux ne seront remplis qu'autant que l'Assemblée nationale se rétractera ou regardera comme non avenus tous les décrets émanés de son sein contre les principes établis par la présente déclaration, en rendant au clergé ses biens, la tranquillité aux prélats et aux ecclésiastiques, la foi aux chrétiens qui sont sur le point de la perdre en insinuant le venin contenu dans les écrits qui se répandent dans le peuple et qui tendent à nous enlever ce que nous avons de plus cher, la religion de nos pères[1]. »

L'assemblée du Bondon eut de graves conséquences, qu'il ne nous appartient pas d'exposer ici. Bornons-nous à faire observer que l'adresse ci-dessus reproduite est pleine de foi et que sainte Anne avait bien inspiré ses enfants.

II

Hostilité des patriotes.

I. — Démarches du club de Vannes.

Depuis ce premier mouvement, le club des *Amis de la Constitution* de Vannes tenait en suspicion les assemblées de Sainte-Anne. Il les regardait comme un danger pour la tranquillité publique, et il ne dépendait pas de lui qu'elles ne fussent l'objet de sévères mesures. C'est ainsi que, dans sa séance du 28 avril, il arrêta d'y faire exercer une active surveillance.

Cette démonstration n'ayant produit aucun effet, il fit bientôt un nouveau pas en avant; le 7 septembre, il décida l'expulsion des Carmes. C'était, au point de vue humain, frapper juste. On savait que les Carmes, sans avoir fondé le pèlerinage, en étaient les

[1] *L.* 237.

gardiens-nés et contribuaient de toutes leurs forces à le rendre florissant Le moyen d'en finir peu à peu avec cette affluence que leur zèle attirait, n'était-ce pas de les chasser ? D'ailleurs les vastes bâtiments occupés par eux trouveraient un emploi facile. On pourrait y établir une école de vétérinaires, qui rendrait de grands services. Quant à la chapelle, elle rentrerait dans le droit commun, en devenant une simple dépendance de la paroisse de Pluneret[1].

Malgré l'influence exercée par les clubistes, leurs conseils ne furent point suivis. Non seulement le directoire départemental s'opposa à l'expulsion sollicitée, il poussa même la tolérance jusqu'à laisser aux pèlerins pleine et entière liberté. Tout ce qu'il fit, dans dans le courant de 1792, fut d'interdire les pèlerinages publics ou paroissiaux. C'est du moins la décision qu'il prit, le 12 mai, à l'égard de Saint-Avé, dont les habitants voulaient se rendre processionnellement à Sainte-Anne. Défense leur fut faite de donner suite à ce projet, « à peine d'être poursuivis comme autheurs d'assemblées illicites[2]. » La raison en était que « les processions qui ne sont point commandées par la religion, occasionnent des rassemblements contraires aux lois de bonne police, détournent les citoyens de leurs occupations et sont souvent une source de désordres[3]. »

II. — Pétition du club de Lorient

Le club de Lorient, qui avait fondé celui de Vannes, accourut à sa défense. Les patriotes de Lorient, en qualité *d'hommes libres*, se donnaient la mission de « déjouer les trames des séditieux et des fanatiques, » qui tendaient à « replonger les peuples dans les fers honteux de l'esclavage. » Parmi ces menées il en était une qu'on ne pouvait tolérer plus longtemps : les rassemblements de Sainte-Anne Pourquoi ne pas les proscrire ? Que si cette interdiction paraissait trop radicale, il fallait du moins y envoyer des troupes et transplanter les Carmes au Port-Louis ou ailleurs : « Sainte-Anne ne sera pas fêtée par 5 ou 6 milles âmes, mais l'ordre ne sera

[1] *Arch. de Vannes.*
[2] *L.* 75.
[3] *Id.*

pas troublé[1]. » En face du danger « de la patrie qu'ils disaient menacée de toutes parts[2] », voilà l'idée que les Lorientais soumirent, le 2 juin 1792, au directoire départemental.

Cette intervention fit sans doute réfléchir le département ; mais il n'eut garde de trancher une pareille question à la légère, et il s'adressa au directoire du district d'Auray pour avoir son avis. Celui-ci traita de haut les auteurs de la pétition, il leur signifia qu'ils se mêlaient d'une chose qui ne les regardait pas et qu'en somme ils n'étaient rien, qu'effectivement « les signatures opposées luy sont aussy inconnues que les signataires qui peuvent même n'être pas des citoyens actifs, et qu'elle ne mérite conséquemment pas plus de foy ni d'égards qu'une pièce parfaitement anonyme, toujours suspecte quand elle tend à répandre la méfiance et l'alarme sur un territoire soumis à la surveillance de ses administrateurs particuliers[3] ».

Alors même que les signataires seraient des citoyens de premier ordre, y avait-il lieu de tenir compte de leur démarche ? Le directoire ne le pensait pas. Si les Carmes étaient à Sainte-Anne, les autorités leur avaient fourni cet asile ; depuis qu'ils l'occupaient, leur conduite paisible n'avait mérité aucun reproche ; dès lors leur expulsion ne pouvait que produire un très mauvais effet, « en ce qu'aux yeux des gens simples ce serait donner des couleurs de vérités aux insinuations perfides des ennemis de la constitution, qui, pour la faire détester, ne cessent de leur prêcher qu'elle a perdu la religion, en leur alléguant les preuves des prétendues persécutions de ses ministres[4] ».

Ces paroles sont du 3 juillet, et elles montrent qu'à cette époque le directoire ne se croyait pas encore persécuteur. Les prêtres fidèles, il est vrai, se voyaient mis au banc de la société ; mais ce n'était pas un si grand mal. Le grand mal, c'eût été de chasser de Sainte-Anne les moines qui l'habitaient, et de détruire le pèlerinage qu'ils desservaient. Les administrateurs n'étaient pas assez dépourvus de sens

[1] M. Nicol, *Histoire de Sainte-Anne*.
[2] *L.* 801.
[3] *Id.*
[4] *Id.*

pour se permettre une pareille mesure : « Elle nuirait nécessairement à la vente des biens nationaux dans cette partie, et porterait la désolation et le trouble dans les campagnes du ressort dont les habitants tranquilles sont en ce moment occupés de l'assiette de leur contribution[1]... »

Le souci de l'ordre et de la légalité empêchait donc le directoire d'appuyer la démarche des *Amis de la Constitution* ; le même souci l'obligeait de réquérir, pour les prochaines fêtes, les brigades voisines de la gendarmerie nationale ainsi que cela s'était toujours pratiqué et que la loi l'exigeait[2]. Cette déclaration lui paraissait de nature à rassurer les clubistes ; mais si ceux-ci l'estimaient suffisante, c'est qu'ils avaient le contentement facile. En réalité leur échec était complet.

III. — Insistance des patriotes d'Hennebont

La démarche des patriotes de Lorient et l'échec qui l'avait suivie durent parvenir de bonne heure aux oreilles de leurs voisins d'Hennebont. C'est du moins, le 8 du même mois, que les « citoyens libres» de cette ville, au nombre de plus de quatre-vingts, se mirent de la partie à leur tour. Pour eux aussi la présence des Carmes à Sainte-Anne constituait une anomalie ; l'opinion réclamait leur départ, qui permettrait en outre de faire de leur maison « le chef-lieu de la paroisse qui l'avoisine[3]. » Bien que cette translation parût assez naturelle, il est à croire que les pétitionnaires n'y tenaient pas beaucoup. Ce qu'ils poursuivaient principalement, c'était la suppression de la communauté, et ils s'étonnaient que le directoire départemental, habitué à des actes de vigueur, se retînt en pareil cas : « Il serait instant, écrivaient-ils, de frapper un coup d'autorité semblable à ceux que vous avez déjà portés[4]. »

L'hésitation était d'autant moins excusable que les magistrats du peuple avaient pour devoir « de prévenir les crimes et les ruses du fanatisme et de découvrir les pièges des méchants, qui se couvrent

[1] *L.* 801.
[2] *Id*
[3] *L.* 237.
[4] *Id.*

du voile d'une religion sainte pour en venir à effectuer leur coupables projets[1]. » Or le moment approchait où le fanatisme allait se montrer dans tout son éclat Les fêtes du 26 avaient lieu d'ordinaire au milieu « d'un concours prodigieux de tous sexes et de tous états » du Morbihan et des départements circonvoisins. Convenait-il qu'elles fussent présidées par des « moines non-conformistes ? » Ce n'était pas l'avis des « citoyens libres » d'Hennebont. En conséquence ils priaient le département « de vouloir bien prendre dans leur sagesse tous les moyens nécessaires pour que le service divin, pendant ces jours de fêtes, fût célébré par des prêtres assermentés[2] ».

Voilà le but réel de leur pétition. Plus avisés que les clubistes de Lorient et de Vannes, ils ne témoignaient aucune hostilité envers le pèlerinage, ils voulaient simplement le confisquer au profit du clergé constitutionnel. Seulement les raisons qu'ils invoquaient n'avaient aucune valeur. Ils prétendaient « qu'attendu la disposition critique des esprits et la différence des opinions religieuses, »[3] des luttes et des scènes scandaleuses étaient à redouter. Ils ne réfléchissaient pas que le plus sûr moyen de les provoquer, consistait à suivre le conseil qu'ils proposaient. Grâce à la violence et à l'appui des gendarmes, l'église constitutionnelle avait pris pied dans le Morbihan ; mais ses partisans formaient une infime minorité, eu égard au nombre des vrais fidèles. Et qu'elle eût été l'attitude de ces derniers en présence de la situation donnée ? Les *citoyens libres* ne doutaient pas qu'elle ne fût pacifique. Le département avait des raisons de penser le contraire, et il se garda bien d'accorder le moindre encouragement à des propositions aussi insensées

IV. — Prudence des Carmes.

Les religieux avaient eu vent des diverses tentatives faites par les clubs, et ils avaient tremblé : « Nous avons craint, écrivait le supérieur le 15 juillet, à la vue des orages successifs que de certaines associations non constituées ont formés sur nos têtes[4]. » Ces orages

[1] *L.* 237.
[2] *Id.*
[3] *Id.*
Id.

pouvaient surgir de nouveau, et il s'agissait à tout prix de les conjurer. A force de se creuser la tête, l'économe eut une idée lumineuse qu'il communiqua, dès le 5, au procureur-syndic d'Auray : « Pour éviter une assemblée nombreuse, j'ai l'idée de faire écrire le supérieur à messieurs les curés du voisinage, pour les prier d'engager leurs paroissiens à ne pas venir à Sainte-Anne, le jour de la fête ni les jours précédens, de supprimer même la procession, le seul moment où il y ait foule. Dites-moi, s'il vous plaît, ce que vous pensez sur cet article. »[1]

Le procureur-syndic ne pouvait qu'applaudir à un semblable dessein. Dans sa lettre d'avis au procureur général du département, il s'écriait : « Ce parti me semble prudent et judicieux dans les circonstances actuelles.[2] » Et il partait de là pour faire de Frollo-Kerlivian un éloge superbe, le qualifiant « d'homme d'esprit, de partisan de la constitution, dont le procédé n'annonce pas un turbulent.[3] »

La proposition ne souriait pas de même au supérieur. C'est seulement, le 15, qu'il prit une décision à cet égard, et il avoue qu'il la prit à son corps défendant : « Il nous en coûte d'être réduits à deffendre une dévotion qui, sous plusieurs rapports même politiques, fut toujours avantageuse au pays qui la vit naître ;[4] » mais comme la raison fait un devoir de s'accommoder aux circonstances, il était disposé à toutes les concessions, estimant qu'il valait mieux engager les recteurs à retenir leurs paroissiens, supprimer même la cérémonie de la procession, que de donner prétexte à de nouvelles plaintes.

Ces dispositions équivalaient à la suppression de la fête ; mais il n'était plus temps de tergiverser. Le supérieur venait d'apprendre une terrible nouvelle, tous les clubs du département se proposaient de se rendre à Sainte-Anne, et de couronner les cérémonies par la plantation d'un arbre de la liberté.

(A suivre). ABBÉ GUILLOUX.

[1] *L.* 237.
[2] *Id.*
[3] *Id.*
[4] *Id.*

UN ROMANTIQUE NANTAIS

Adolphe ALLONNEAU et son *Pastiche*

Des ouvrages romantiques nantais ? Il y en a donc ? J'en connais plusieurs, écrits par des auteurs du cru, sortis d'une imprimerie nantaise, de cette officine des Mellinet-Malassis, dépositaire des meilleures traditions typographiques. Entre un livre de pensées d'Alexis Talvande, un livre de vers d'Antoine Peccot, l'un des cent trente-deux Nantais, et un livre de fantaisies d'Hippolyte-Jean Etiennez, le père de l'aimable maire (ô bizarrerie dès assonances) ! j'avais l'embarras du choix[1], quand j'ai opté pour un quatrième bouquin, le *Pastiche* d'Allonneau, qui est à la fois un spécimen très caractéristique de la littérature de 1830 et une des plus originales productions de l'imprimerie Camille Mellinet.

La couverture illustrée, reproduite en frontispice, enguirlande le titre dans des bordures en volutes formées par des fleurs, des fruits et des oiseaux. Au-dessus des mots « *Pastiche, par Adolphe Allonneau, Nantes, 1834* », trois diables prennent leurs ébats ; au-dessous un fantoche à tête de chat, habillé en seigneur Henri III, prélude sur le violoncelle aux danses de deux satyres sur le dos desquels un homme et une femme, dans la plus mythologique des nudités, se tendent les mains. La fantaisie de l'artiste a enfermé ces quatre derniers personnages, qui n'auraient pas beaucoup à accentuer leur mimique pour ressembler à des figurines du Musée Secret de Naples, dans une espèce de conque-marine.

En dépit ou à cause de ses bizarreries, ce frontispice romantico-

[1] Je ne parle pas des *Rêves poétiques*, le début de Souvestre, supposant le livre connu.

païen produit un effet charmant. La signature : F. Coiquaud, ressort en gros caractères à gauche, pendant qu'à droite on peut lire en petit texte la mention : *Dᵉ à la plume chez Charpentier, à Nantes.* Coiquaud, *ques aco?* J'ouvre la *Bio-Bibliographie bretonne* de M René Kerviler, providence de tout chercheur breton — Hélas! à l'article *Coiquaud* ou *Coicaud*, je trouve un conseiller à la cour de Rennes, un ingénieur des Ponts et Chaussées à Redon, mais pas l'ombre d'un dessinateur ou d'un graveur. Il faudrait interroger les souvenirs de quelque vieux Nantais ou les archives de l'ancienne maison Charpentier de la rue de la Fosse, dont les grandes publications artistiques sont si recherchées des amateurs. Quant à Adolphe Allonneau, tout ce que m'apprend M. Kerviler, c'est que médecin, poète et érudit, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, il a écrit, avec le *Pastiche*, deux mémoires historiques. Un peu plus explicite, M E. Maillard *(Nantes et le département au XIXᵉ siècle)*, dit qu'Allonneau est né et mort à Nantes ; il ajoute que le volume « *Pastiche* », où il veut bien recommander quelques passages gracieux sur la Bretagne, est empreint d'un romantisme exagéré.

J'ouvre le livre à mon tour et, comme l'abeille dont parle Montaigne, j'y butine ; je crains de n'en point rapporter le gâteau de miel qui apprivoiserait le Cerbère du Parnasse.

Nos érudits biographes n'ont pas perdu un temps précieux à lire attentivement le *Pastiche* ; la strophe suivante d'une *Autobiographie* rimée leur aurait livré la date très exacte de la naissance du poète :

C'était mil huit cent sept — Mars commençait à peine,
L'hiver attiédissait sa glaciale haleine,
Lorsque par la joie entraîné
Mon père, du matin devançant la lumière,
Courut à mon aïeul dire d'une voix fière ;
— « Un premier enfant nous est né. »

Habemus confitentem... Adolphe Allouneau est né au mois de mars 1807 et c'est même une belle strophe, celle où il *pastiche* le *1802* de Victor Hugo :

Napoléon régnait : — Le drapeau tricolore
N'avait jamais brillé d'autant d'éclat encore,
La gloire enivrait tous les cœurs,
Chaque jour enfantait sa victoire, la France
Pliait sous les lauriers que seules en silence,
Les mères arrosaient de pleurs...

Le petit Adolphe eut une enfance heureuse,

On le laissa puiser dans le sein de *sa* mère
Un lait réparateur et pur...

Il se portait bien, il n'avait point de maîtres, il allait, avec son frère et sa sœur,

Cueillir de roses champignons;
Poursuivre, aux bords des eaux, les vertes demoiselles,
Les papillons dorés aux chatoyantes ailes,
Fouler les fleurs et les gazons.

Il grimpait même aux arbres pour chercher des nids ; il nous avoue cette faiblesse dans des vers qui attestent chez ce romantique de province un singulier goût pour les périphrases à la Delille :

Hasarder sans effroi sur la branche qui tremble
Des pas audacieux, pour capturer ensemble
L'oiseau, son nid et ses petits...

A la ville, il jouait au petit mari et à la petite femme avec sa *Mie*, une enfant de son âge... Cette félicité fut brusquement interrompue,

Quand sur *lui* se ferma la porte d'un collège,
Avec un ferreux cliquetis.

Allonneau n'avait point gardé un trop bon souvenir de ses années de *prison* dans un collège qui n'était, sans doute, ni celui de Nantes, ni quelque autre établissement scolaire de la ville, car il se comparait à une plante étrangère

Arrachée à son ciel, à ses eaux, à sa terre.

Dégoûté de la grammaire, des vers grecs ou latins (l'ingrat !) se faisant *un calus* sur ses maux, *s'indigérant de riens*, il en voulait aux humanités.

Scholastiques fatras ! sot legs du moyen-âge !
Dont on répudiera le gothique héritage,
Vous étiez dans ce temps pour moi,
Comme nos vieux régents, ennuyeux, détestables,
Mais respectables, mais sacrés indiscutables,
Comme des articles de foi.

En revanche, il aimait les sciences physiques, la botanique, la géologie, ce qui convenait plus au futur médecin qu'à l'auteur du *Pastiche*. Dans ses excursions d'hiver (on ne confinait donc point les élèves dans le grimoire, au collège de X***), il frappait les roches de son marteau ou, échappant à la surveillance d'un *professeur limier*, il herborisait comme un Rousseau en herbe. Il était chimiste aussi, astronome, que sais-je ? et s'il n'a point découvert un métalloïde, ou une planète, sa poésie nous le montre, le front penché sur les cornues, demandant leur secret aux volcans ou aux étoiles,

Comment roulent enfin les uraniques sphères,
Qui sont, comme on le dit, peut-être autant de terres,
Ayant aussi leurs habitants...

Sept ans se passèrent ainsi au bout desquels M. Allonneau père retira son fils du collège et, le voyant indécis sur le choix d'une carrière, l'envoya à Paris « apprendre les lois ».

Le jeune homme apprécia en *dilettante* le Paris de la Restauration, celui des élégants de Balzac ; il nous a laissé de sa façon de comprendre la haute vie, aux heures où il ne craignait pas de creuser un *large déficit* dans son *mensuel budget*, le curieux tableau suivant :

Quelquefois, promenant sur les verts boulevards,
Quand j'avais bien repu mes avides regards
De ces femmes à senteur d'ambre,

Belles rieuses dont les bras pendaient aux bras
D'élégants cavaliers qui conduisaient leurs pas,
J'oubliais ma petite chambre,
Sise au troisième étage, auprès de l'Odéon !
J'oubliais Ducauroy, le Code et Duranton,
Je me croyais aussi moi riche !
J'entrais, la tête haute, aux salons Tortoni ;
J'applaudissais Cinti, Pasta, Pellegrini :
Je dînais ce jour-là chez Riche.

Où sont les roses d'antan ? Quant à la rime... riche, Banville ne l'a pas laissé échapper.

Du Balzac Adolphe Allonneau tombe bien, un instant, dans le Paul de Kock, mais de petites déconvenues, sur lesquelles il glisse et sa sagesse native le détournèrent vite des frivoles enchantements de Paris, « plaisirs où l'âme tourbillonne. » Il revint sous le toit paternel ; son frère était « grand et frais, sa sœur embellie et gentille ». Que fit-il alors ? De droit, point ; de médecine, pas davantage, et je me demande même si on ne l'a point confondu avec un homonyme, quelque disciple d'Esculape. Ecoutons-le.

Depuis cinq ans j'ai fui le palais fréquenté,
D'où souvent la justice exile l'équité ;
L'argent dans mes mains roule et sonne :
Au lieu de parcourir des dossiers de procès,
J'achète, vends, calcule un compte d'intérêts,
Et mets des chiffres en colonne.

Ceci veut bien dire en vile prose que vous étiez comptable, ô mon poète, et caissier aussi, investi de la confiance de votre patron, patron vous-même, peut-être. Mais vous n'avez point dit adieu à la Muse ; en termes voilés et choisis, vous parlez vaguement d'un voyage qui *incidentera* votre « simple et monotone vie ». Ce voyage sera-t-il long, le ferez-vous seul ou en compagnie ? Vous n'en savez rien encore. Mais sous les métaphores indiennes, réminiscences du Châteaubriand des *Natchez* dont vous l'agrémentez et l'enguir-

landez à l'avance, je pense que ce voyage pourrait être tout bonnement le voyage de la vie.

L' « autobiographie », à laquelle j'ai fait de nombreux emprunts, est le morceau capital de *Pastiche*, avec certaine *Vengeance d'une femme*, « quasi-drame en sept tableaux », imitation par trop flagrante des *Marrons du feu* ou de *La coupe et les lèvres*. C'est pourtant dans l'un des « quasi-intermèdes » de ce bizarre poème dramatique, qui se déroule du Palais-Royal de la *Peau de chagrin* à la Morgue de l'*Ane mort et la femme guillotinée*, que nous rencontrerons ces ressouvenirs de Bretagne, à bon droit remarqués par l'exact M. Maillard. Il s'agit en ce passage, en ce paysage plutôt, sans lien aucun avec l'imbroglio romantique, auquel l'auteur l'a accolé, d'une Bretagne nantaise, riveraine de la Loire. Aux artistes qui courent en Suisse, à la recherche des lacs et des bois, Adolphe Allonneau conseille de ne pas aller si loin.

Maîtres ! laissez ces vieilles solitudes,
Cherchez ailleurs de plus fraîches études,
Notre Bretagne a des sites nouveaux,
Dignes de vous, grandioses et beaux !
Venez y donc avec les hirondelles
Quand mai fleurit les longs champs de genêts,
Et repartez également comme elles,
Au premier froid qui jaunit les forêts...

Ce ne sont ni les ombreux vallons, ni les gothiques châteaux, ni les rocs moussus, ni les murmurantes eaux qui manquent. Et le relief s'accuse, l'image se précise dans les vers suivants :

..... Près de Nantes,
Le voyageur au sommet d'un coteau
Dont le chemin suit les abruptes pentes,
Souvent s'arrête et regarde... — Un hameau
Est à ses pieds, semant, au bord des ondes,
Trente maisons blanches et vagabondes...

L'une de ces maisons, près d'un « féodal manoir » et de

La Loire, au fond d'un vaste amphithéâtre,
Tranquillement roulant une eau bleuâtre,

a, pour le poète, un intérêt tout familial :

— C'est la maison de mon père ; j'y vais,
Quand je le puis, goûter l'ombre et la paix.
J'erre, en lisant, dans les longues allées
De peupliers que moi-même ai plantés ;
J'aime à les voir par la brise agités,
Pencher sur moi leurs têtes effilées. ...

Il parle, plus loin, des hérons blancs qui rôdent par troupeaux, des pêcheurs « hâlant leurs seines. »

Ce paysage nautique s'enrichit de la perspective de « vingt îlots » qui divisent le cours de la Loire ; des vignes, des taillis, des clochers pointus surgissant sur la crête des roches, lui ôtent, par ailleurs, un aspect trop sauvage. Cherchons aux environs de Nantes, à l'endroit où la Loire se fait sinueuse comme une ceinture de déesse ; je crois que vers Roche-Maurice, Basse-Indre, ou Le Pellerin, nous découvrirons la maison de campagne d'Allonneau.

Des pièces de ce genre, qui permettraient de ranger l'auteur de *Pastiche* parmi les poètes du *Clocher breton*, confirment l'opinion de M. Maillard. Je regrette de ne pas les trouver plus nombreuses, car je n'aurais plus à citer qu'une strophe, perdue dans un poème amoureux, sur les *bords riants* de la Loire, et une succession de petits vers pimpants dont voici les derniers, sur ce site béni des romantiques et des artistes, la ville féodale de Clisson.

Grottes tranquilles,
Charmants asiles
Chers aux amants,
Vases, statues,
Cinq ou six rues,
Et toits fumants,

Oisifs, banquistes,
Femmes, artistes
De grand renom,
Rendent visite
A ce beau site,
— Voilà Clisson !

A tout prendre, ce mirliton quasi-banvillesque vaut bien la romance troubadour dont nous eût menacés, en pareille rencontre, un disciple attardé de Baour-Lormian

Adolphe Allonneau n'a point, au surplus, la prétention d'être dans le mouvement. Présentant au lecteur ce qu'il appelle modestement un *Album de souvenirs*, il plaide les circonstances atténuantes pour une *production départementale* et s'excuse de parler une langue « que les caprices de la mode ont quasiment ostracisée. » Comment lui tiendrions-nous rigueur? Prenant le titre de *Pastiche*, ne se donnait-il pas le droit de *pasticher* écrivains et artistes : André Chénier, dans le *Désespoir zélotypique* ; Le Poussin dans la *Dernière scène du déluge* ; la Madame Tastu des *Chroniques de France*, dans la *Mort de Bayard* et le *Combat de Dieudonné de Gozon* ; Pétrus Borel, dans *Cauchemar* ; Alfred de Musset un peu partout ? Débarrassé de quelques néologismes truculents qui sentent l'école de Victor Hugo, de quelques termes scientifiques où s'épanche une érudition naïve, son style poétique est assez pur Dans *Autobiographie*. dans quelques poésies de cœur, dans l'*Agonie* cruellement réaliste, il s'est abandonné, non sans bonheur, à son inspiration personnelle. Son livre, recommandé aux curieux par un charmant frontispice, pourra induire un Monselet du XXe siècle à le faire entrer dans une nouvelle galerie d'*Oubliés et de Dédaignés*.

OLIVIER DE GOURCUFF.

LÉGENDES BRETONNES

SAINT MICHEL & LUCIFER

Le nom de saint Michel est l'un des plus populaires dans notre pays. Celui qui était au ciel le grand vainqueur des armées de Lucifer demeure, aux yeux de nos paysans, un représentant intarissable de la verve gauloise. Il n'est point de bon tour que l'Archange élu ne joue à l'Archange déchu, oh ! sans méchanceté, simplement pour tracasser avec esprit l'ennemi du genre humain.

M. Adolphe Orain[1] et M. Paul Sébillot[2] nous ont déjà conté quelques-unes de ces farces joyeuses. En voici une variante cueillie à Saint-Malo :

Là-bas, au péril de la mer, sur un îlot normand qui avoisine la Bretagne, Satan bâtit une merveille de granit. Il y mit tout son génie et toute son activité. En trente-huit heures il édifia ce monument prodigieux pour lequel les architectes ont demandé plus de trois siècles à l'histoire. Aussi tomba-t-il en admiration devant son chef-d'œuvre. Quand se reposant de son dur labeur, il contempla ces murs d'une audace effrayante, ces piliers puissants, ces colonnes aériennes, ces dentelles de pierre ; quand il entendit toute cette musique de granit au milieu de l'harmonie des mers, Lucifer sentit les délicieuses bouffées d'orgueil qui montaient, montaient...

— Oh, dit une voix railleuse, — saint Michel certainement, — c'est tout cela ! Pas fort vraiment !

S'il avait pu tenir le rieur entre ses griffes ! Mais l'Archange fidèle portait sa bonne lance. Satan se contenta de répondre comme les artistes insultés :

[1] *Petites brochures.*
[2] *Traditions de la Haute-Bret.*, I, p. 326.

— Fais-en autant.

— Certes oui. Et beaucoup mieux.

Saint Michel, soyez-en sûr, était fort dépité au fond, et cherchait le moyen de prendre pour lui le travail de son rival.

Il se plaça sur le Mont-Dol, belvédère naturel qui dominait la vastitude des marais et qui faisait face au monticule choisi par Satan. En une seule nuit, le chef de la milice céleste créa un palais féerique, tout de glace, ajoutant un immense tapis de neige sur les champs voisins et du givre sur les hauts peupliers. Le lendemain matin ce fut une vraie débauche de lumière prismatique lorsque les premiers rayons du soleil vinrent se jouer dans les clochetons ajourés qui volaient vers les cieux, se coucher dans les gerbes des colonnettes diaphanes, caresser cette efflorescence de nervures délicates. La plaine entière étincelait. Les arbres éblouissaient.

Satan eut des larmes de rage.

Oh, oh, lui criait le saint triomphant, que ta masse grise est pauvre !

Et Lucifer pensait la même chose. Et, dans sa fureur, il allait renverser son édifice, mais le bienheureux l'arrêta :

— Allons, dit-il, je veux être aimable. Je ne te tiens point rancune de ta guerre insensée. Echangeons nos œuvres.

— J'accepte.

— Tu vas signer le contrat de ton propre sang.

— Volontiers.

Et le marché fut conclu.

. . . . . .

Le soir même, sous la chaleur solaire, le palais de cristal avait fondu ; les peupliers à la tête altière avaient perdu leur ornementation argentée, le marais était une désolation boueuse, le Mont-Dol un rocher où la mousse pouvait à peine reposer.

Encore une défaite pour Satan.

C'est ainsi que saint Michel prit possession, en Normandie, du mont qui lui est toujours consacré.

FRANÇOIS DUYNES.

MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE[1])

DEUXIÈME VOLUME

A notre arrivée dans le petit bourg de Couffé l'émotion était visible. Nous y étions depuis moins de deux heures lorsque parut l'avant-garde prussienne. Leurs bagages étaient transportés par des bouviers qui venaient de Rennes. Les pauvres diables réclamaient avec instance leur renvoi. Ils avaient quitté leurs familles depuis près de huit jours déjà. Le chef du détachement à qui j'en parlai dès qu'il fut arrivé, me déclara qu'il ne demandait pas mieux pourvu qu'on lui promît de lui en fournir d'autres jusqu'à Nantes. Le maire autorisa cette promesse et les bouviers purent enfin reprendre la route de Rennes. Ces pauvres gens me remercièrent avec effusion, ils étaient déterminés à abandonner bœufs et charrettes plutôt que d'aller plus loin. Cette petite affaire me posa bien dans l'esprit des paysans. Ils oublièrent de demander à leurs chefs si je n'étais pas un pataud. Mes moustaches et ma lévite bleue boutonnée jusqu'au menton devaient le leur faire soupçonner. Les soldats prussiens voulurent être exigeants ils éprouvèrent de la résistance ; des querelles s'en suivirent Les plaintes arrivaient de tous les côtés. Nous courons sur le lieu : impossible de s'entendre, tout le monde parlait à la fois, qui en français, qui en allemand. Athanase et deux ou trois de nos amis survenus dans l'après-midi, faisaient de vains efforts pour apaiser les habitants. Je possédais assez d'allemand pour me faire un peu comprendre pas assez pour discourir et rai-

[1] Voir la livraison de septembre 1898.

sonner. Le tumulte augmentait ; il était évident que malgré tous nos efforts on allait en venir aux coups. Je vais à Charette : « Cela va mal finir. Je ne connais qu'une manière de faire entendre raison à ces gens-là Laisse-moi agir, seulement vous viendrez à mon secours si vous voyez que je ne réussis pas et que je suis trop engagé. » Je m'élance entre les deux groupes paysans et Prussiens et tombe sur ces derniers à grands coups de poing. Aussitôt ils battent en retraite devant cette manière toute prussienne de les traiter. La lévite bleue et les moustaches font aussi leur effet Un des Prussiens s'avance vers moi et baragouine moitié en allemand : « Si vous êtes officier, dites-le, nous vous obéirons ; mais. . » Ce mais, je le trouve dangereux et au moyen d'arguments semblables aux précédents j'envoie celui qui osait le prononcer rejoindre ses camarades. Les paysans étaient stupéfaits. Athanase et nos amis riaient comme des bienheureux. Je leur expliquai comment en Prusse, l'autorité, militaire surtout, ne se manifeste pas autrement et ne se laisse jamais discuter. Désormais je n'éprouverai pas la plus petite résistance des braves alliés logés dans le bourg. Cependant je fus d'avis de se tenir prêt à tout événement ; d'autres plaintes nous parviendraient sans doute des villages et des points plus isolés, il fallait être en mesure d'y porter secours.

Athanase fit venir le capitaine de paroisse. Dans les guerres civiles, c'est un homme qui joue un rôle assez important. Il est élu par les paysans et toujours choisi dans leur classe. C'est rarement un jeune homme. Il est chargé de toutes les convocations et pour toutes les affaires de service il est l'intermédiaire obligé entre les paysans et les officiers ou chefs supérieurs. Ceux-ci sont pris parmi les gens instruits. Pour toute autre affaire les communications sont directes, très libres, familières même, quoique toujours respectueuses.

Le capitaine de paroisse nous fit observer que nous le prévenions bien tard, que cependant, en faisant galoper les gars, il pourrait avoir une cinquantaine d'hommes armés dans une heure en les tirant des environs du bourg. – « Combien, lui demandai-je, pourriez-vous, en prenant le temps nécessaire, mettre d'hommes sous les armes ? - 250 à 300, *monsieu* ; mais si vous retirez tous les hom-

mes des maisons, qui sait ce qui arrivera avec ces damnés étrangers, quand ils verront qu'ils n'y a plus que des marraines ? Dans les environs du bourg on pourra encore aller à elles ; à demi-lieue et trois quarts de lieue on ne saura pas seulement ce qui s'y passe. Je vois bin, monsieu, que vous vous entendez vrai bin à mener ces gas-là (les Prussiens) ; mais vous ne pouvez pas être partout et m'est avis qu'avec 50 hommes que je vas vous *choisi* et quelques coups de poing que vous voudrez bin, s'il vous plaît, *leu* donner encore (aux Prussiens) je les ferons *teni* tranquilles. Sinon, dam, qu'ils prennent garde à eux... j'avons tertous des fusils et de la munition... et je savons nous en *servi* !... »

Athanase calma le brave capitaine qui commençait à s'animer. Nous tînmes conseil et on décida de ne rien faire pour le moment. Grâce à l'ascendant que j'avais pris, il était probable que la nuit se passerait tranquillement. Dans tous les cabarets et beaucoup d'autres maisons nous fîmes quelques visites qui nous confirmèrent cette idée. Athanase et ses amis, tous en uniforme de chouans, affectèrent de ne me suivre qu'à une distance respectueuse. Partout où j'entrai, les Prussiens se tinrent debout, le bonnet de police à la main, les femmes et les petites filles ébahies me firent des révérences jusqu'à terre, augmentant ainsi mon importance aux yeux de leurs hôtes.

Le détachement faisait séjour le lendemain et le surlendemain. Il était composé de deux compagnies : l'une commandée par un lieutenant, l'autre par un capitaine sous les ordres duquel naturellement se trouvait le premier.

Le capitaine fut logé avec son sous-lieutenant et son sergent-major au château de la Villejégu, très belle habitation située à une portée de fusil du bourg et appartenant à madame Busson. Cette dame était cousine-germaine de Fleuriot et parente éloignée d'Athanase. Monsieur Busson mort d'un accident — une chute de cheval, je crois — avait laissé deux enfants : le petit garçon était contrefait ; sa sœur qui promettait d'être jolie avait 8 à 10 ans.

Il y avait un nombreux domestique, peu en rapport avec la fortune. Le château était vraiment beau, mais mal entretenu, en mauvais état. Madame Busson fut enchantée de loger les officiers prussiens. Elle

était du nombre de ces royalistes exaltés qui auraient donné la moitié du royaume pour ravoir les Bourbons Elles reçut très bien ces messieurs qu'elle appelait *nos bons alliés* et leur prodigua tout ce qu'elle crut pouvoir leur être agréable. Fleuriot qui était à la Villejégu depuis quelques jours vint de la part de sa cousine nous inviter à dîner le lendemain avec ces messieurs, évidemment pour leur faire honneur. Nous fîmes tous un peu la grimace. Cependant nous acceptâmes pour ne pas mécontenter Fleuriot et sa cousine.

Le lieutenant, commandant l'autre compagnie, avait été logé à la Roche, jolie maison de campagne dont les jardins touchent presque le bourg. Il s'y conduisit avec beaucoup de courtoisie. Il parlait bien le français et sut de bonne heure le matin ce qui s'était passé. Il s'empressa de venir à la Contrie, fit presque des excuses et nous assura qu'il allait donner des ordres sévères pour que rien de ce qui était arrivé la veille ne pût se renouveler. Athanase le garda à déjeuner. Nous commencions à être nombreux. Benjamin était arrivé le soir fort tard, et tous les messieurs de Lendemon, au nombre de quatre ou cinq avaient quitté leur château de la Guère, près d'Ancenis, pour venir à Couffé. Après déjeuner, la bande joyeuse partit pour la chasse, emmenant avec elle le lieutenant prussien. Je ne les suivis pas, j'étais un peu indisposé ; d'ailleurs on jugea ma présence indispensable au quartier général. Le capitaine de paroisse avait déjeuné avec nous. Il devait au besoin m'appuyer avec ses 50 hommes qui étaient avertis d'accourir si le drapeau blanc cessait de flotter au haut du clocher. Il devait être retiré aussitôt qu'un coup de fusil parti des fenêtres de la Contrie en donnerait le signal.

Vers midi tout le monde rentra. Ces messieurs s'étaient peu éloinés du bourg autour duquel ils avaient dirigé leur chasse, ne voulant pas perdre de vue le clocher. Chacun rajusta un peu sa toilette et nous partîmes pour la Villejégu. Malgré nos instances l'officier prussien refusa de nous suivre. Il était dans de mauvais termes avec son capitaine et ne se souciait pas d'avoir avec lui d'autres rapports que ceux forcés du service. Le capitaine de paroisse fut chargé de faire retirer le drapeau au besoin et pour plus de sûreté il devait nous envoyer un exprès. La prudence ne permettait pas de laisser nos armes derrière nous. Chacun prit donc un fusil à deux coups et nous traversâmes Couffé dans sa plus grande longueur.

Tout se passa assez bien à la Villejégu. Le dîner fut même gai. Cependant on voyait que la maîtresse de la maison n'avait plus le même enthousiasme pour ses chers alliés. Les domestiques paraissaient servir les officiers à contre-cœur. Après le dîner l'un d'eux appelé le *grand* Pierre, lieutenant de la compagnie de Couffé, vient trouver Athanase. Il lui débite que ça ne peut pas durer comme ça, que ces animaux-là, chefs et soldats, sont d'une exigence, d'une dureté intolérables, la journée ne se passera point sans qu'il y ait quelque chose. Le *grand* Pierre était une mauvaise tête, Athanase eut beaucoup de peine à le calmer un peu.

Nous faisons à la Villejégu un séjour aussi long que possible, et nous rentrons à Couffé. La nuit se passe assez tranquillement. Dès le matin Fleuriot nous arrive porteur d'une invitation nouvelle pour déjeuner et dîner chez sa cousine. Cette fois il ne s'agissait plus de faire honneur aux chers alliés, mais de garder madame Busson et de la garantir, elle et les siens, contre leurs mauvais procédés. D'ailleurs *grand* Pierre était parti, en jurant, chercher du secours. Il pouvait rentrer à tout instant avec une troupe armée et il était impossible de prévoir ce qui allait arriver, vu la quantité de soldats que le capitaine prussien avait à sa disposition tant chez les fermiers du château qu'à titre de plantons et domestiques. Nous voulions la paix, mais pas à tout prix.

Mons de Fleuriot nous donnait à peine le temps de réfléchir, il voulait nous emmener immédiatement. Athanase renouvelle ses instructions au capitaine de paroisse et suit Fleuriot avec la moitié de nous ; l'autre moitié reste avec moi, il me fallait le temps d'arrêter nos conventions avec le capitaine de paroisse. Cette fois nous évitons de passer dans le bourg, c'était facile. Arrivé au château je demande à madame Busson où est Athanase. « Il est allé parler aux officiers prussiens, me répond-elle. Les domestiques et eux ne peuvent plus s'entendre. Je suis accablée de leurs plaintes auxquelles je ne peux rien pour les mettre d'accord ; je n'entends pas ce qu'ils disent. Mon cousin a voulu monter, quoiqu'il ne les comprenne pas plus que moi. Allez-y donc, Monsieur, vous qui entendez un peu leur langage ; à ce qu'on raconte. » Je sors. Parvenu au premier, je suis guidé par le bruit d'une conversation qui ne me paraissait pas trop

calme. J'ouvre une porte et trouve Athanase le sabre à la main en face du capitaine, de son sous-lieutenant et de son sergent-major. Tous les trois avaient dégaîné. Auprès de Charette était un domestique de la maison armé d'une chaise.

J'arrivais au bon moment ; mais j'étais sans armes. Je saisis une chaise. Je la lance de toute ma force et avec tant de bonheur que le capitaine et le sergent-major tombent en voulant l'éviter. Athanase et le domestique sautent sur eux, les désarment pendant qu'avec une autre chaise je fais face au sous-lieutenant. Nous les poussons dans une chambre dont la porte était derrière eux et nous les enfermons à clef. Réfléchissant que tout n'est pas fini, qu'ils vont appeler et être secourus, nous ouvrons tout de suite la porte. J'emploie tout ce que je possède d'allemand à leur faire comprendre qu'ils ne se conduisent pas en gens bien élevés. Je finis par apprendre que le sujet de cette querelle venait d'une boîte de beurre frais. Ces messieurs avaient gaspillé et demandaient d'autre beurre qui leur était refusé par les domestiques, bien plus par malice que par économie. Nous leur rendons leurs armes, en leur promettant nos bons offices auprès de madame Busson. Elle leur fit donner du beurre, mais n'invita plus à sa table ses bons alliés. On les servit dans leur chambre. Pour éviter de nouveaux débats, je donnai le conseil de les faire servir par des femmes. Cette idée fit rire tout le monde. Ce moyen réussissait toujours avec nous dans leur pays et ils n'en faisaient pas faute, malgré ce qui pouvait en résulter.

Nous passâmes la journée à la Villejégu. Tout était tranquille à Couffé où nous allions tous alternativement faire une tournée. Après le dîner, nous étions assis sur le perron du côté du jardin, la petite Busson accourt en criant que les Prussiens veulent tuer sa bonne. La cuisine était en contrebas du jardin. Je saute dedans par une fenêtre et me trouve en face d'un soldat qui, le sabre à la main, menaçait la bonne pour la forcer à lui donner ce qu'elle lui avait refusé. Je saisis l'individu par le bras et m'efforce de le désarmer. Ce n'était pas facile. Je ne sais ce qui serait arrivé si on n'était venu à mon aide. Le drôle était vigoureux et ne manquait ni d'adresse ni d'audace. Il résista longtemps. Athanase seul put en venir à bout et le terrassa. Après lui avoir arraché son sabre il lui en

donna deux ou trois coups du plat qu'il dut sentir, car ils étaient appliqués de main de maître. Il sortit en nous menaçant de la colère de son capitaine. Je lui dis de nous l'envoyer, que nous serions aises de nous expliquer avec lui Nous l'attendions encore lorsqu'on vint nous annoncer que la compagnie se réunissait en armes dans la cour verte. Nous nous y rendons assez inquiets. Nous sommes pleinement rassurés en voyant le capitaine occupé à passer une revue de détail. Madame Busson et ses enfants remis un peu de leur émotion viennent nous rejoindre. La revue allait se terminer lorsque surviennent deux femmes se plaignant d'avoir été volées par les soldats logés chez elles. Je vais au capitaine et lui fais part de la réclamation. « Cela, me répond-il, est bon pour des Français ». Je lui demande s'il aurait le courage de répéter ces mots après avoir renvoyé sa compagnie. En attendant je le somme de nous mettre à même d'être juges de la probité des Prussiens Il fait mettre sacs à terre, on les ouvre comme pour une revue de linge et chaussure. Les bas et les deux pelottes de laine réclamés ne s'y trouvent pas. Le capitaine était triomphant, son air m'irritait, j'aurais donné beaucoup pour que le vol fût prouvé. Je demande aux plaignantes si elles reconnaissent les soldats qu'elles accusent, elles me les montrent aussitôt. Je fais alors remarquer au capitaine qu'il n'a pas regardé dans les schakos. Il avait bonne envie de s'y refuser, il n'osa. Les schakos sont visités, on y trouve à ma grande joie tous les objets volés. Qui fut déconcerté ? ce fut mon Prussien.

Il se mit dans une colère terrible et rossa ses deux voleurs à coups de poing et à coups de plat de sabre. Madame Busson et sa fille s'enfuirent. Mes camarades comprenaient maintenant l'effet de mes coups de poing de l'avant-veille.

En rentrant à la Villejégu Athanase reçoit un message du capitaine de paroisse qui l'invitait à se rendre au bourg. Nous prenons congé de la maîtresse de céant et nous hâtons de regagner la Contrie. Là nous apprenons que dans toutes les maisons les soldats étrangers pour faire leurs adieux ont signifié à leurs hôtes d'avoir à fournir deux livres de tabac et un litre d eau-de-vie ou à leur donner deux francs en argent.

« Diable, profère Athanase, ces gens-là veulent nous traiter en pays

conquis ! — Mon ami, lui assuré-je, ils en feraient dix fois plus qu'ils ne nous rendraient jamais la moitié du mal que nous leur avons fait. Toutefois ce n'est pas une raison pour souffrir cela, si nous pouvons l'empêcher. D'ailleurs je crois qu'il y aurait imprudence à plier, car les habitants paraissent décidés à résister. Mon avis est de réunir ici tout ce que vous avez d'hommes armés et de faire des patrouilles toute la nuit ; un de nous se mettra à la tête de chacune d'elles, cela vous va-t-il. » Ma proposition acceptée, 200 paysans assez bien pourvus de fusils de munitions et fusils de chasse arrivent à la brume et campent dans la cour de la Contrie. Athanase en prend le commandement, je suis son adjudant-major. J'organise des patrouilles de 25 à 30 hommes qui se succédèrent sans interruption jusqu'au jour.

Elles parcouraient le bourg et ses environs, écoutant avec soin si aucun bruit ne parvenait à leurs oreilles ; chacune d'elles fit une pointe sur un des villages importants qui sont disséminés dans la campagne. Le capitaine de paroisse avait eu soin, en faisant convoquer son monde, de défendre partout de donner quoi que ce soit aux Prussiens. Dès la pointe du jour ceux-ci commencèrent à se rassembler près de l'église. Ce que voyant, nous prenons les armes et allons nous mettre en bataille vis-à-vis d'eux. Tout se passe très bien ; ils défilent devant nous. Leur chef leur fait porter les armes, nous de même et nous nous saluons comme si nous étions les meilleurs amis du monde. Néanmoins pour plus de sûreté, quatre ou cinq bons gars reçoivent l'ordre de les suivre de loin jusqu'à la grande route. Ils doivent prendre leurs sabots à la main et revenir en courant les uns après les autres, si les *bons alliés* font mine de vouloir se répandre dans la campagne ou entrer dans les fermes. Notre troupe reste rassemblée dans la cour de la Contrie jusqu'au retour de nos éclaireurs qui nous rapportent bientôt que pas un soldat n'est resté en arrière. Je m'en étonnai et pourtant je savais que les Prussiens ne s'avançaient qu'en tremblant dans l'intérieur de la France. Ils prenaient, surtout en Bretagne, les plus grandes précautions, tant ils redoutaient les Chouans et les Vendéens.

(*A suivre.*)

LA MORT DU PRINCE DE TALMONT

A l'époque de la Révolution un fonctionnaire de Vitré écrivit, jour par jour, avec beaucoup d'impartialité, les événements de l'arrondissement qui parvinrent à sa connaissance. Nous avons pu nous procurer ce manuscrit qui contient des détails intimes échappés à l'histoire, et qui ne sont pas dénués d'intérêt. Voici ce que nous relevons dans les notes concernant l'arrestation du prince de Talmont :

Le prince de Talmont, accablé de fatigues de chagrins et de souffrances, après la défaite de son armée à Savenay, en abandonna les débris sur la rive gauche de la Loire Son intention était de gagner la côte, de s'embarquer pour l'Angleterre où il espérait prendre quelque repos et rétablir sa santé chancelante. Accompagné de quelques hommes, sur le dévouement desquels il pouvait compter, il se hasarda à repasser secrètement la Loire, à traverser un pays, qu'il ne connaissait pas, coupé par des cours d'eau, couvert de forêts et de bois.

M. de Talmont se dirigea vers la forêt du Pertre où il comptait trouver M. de Puisaye et M. de la Haye, ainsi que d'autres gentilshommes avec lesquels il avait eu des relations, et qu'il savait y être cachés dans des loges établies par eux au plus profond du bois.

Mais peu de temps avant son arrivée, ces loges avaient été découvertes par les républicains. Quatre à cinq des amis de M. de Puisaye avaient été tués et les autres s'étaient sauvés abandonnant la forêt.

Cependant quelques paysans royalistes y étaient revenus et s'y trouvaient encore cachés lors de l'arrivée du prince, qui eut lieu le 24 décembre 1793. Celui-ci était en uniforme de hussard et accompagné de six hommes qui l'avaient suivi. Il se fit reconnaître, et aussitôt les paysans purent réunir 72 hommes pour le recevoir et lui faire une petite garde.

Les loges étaient bien misérables ; il n'y avait plus qu'une mauvaise table, et par terre de la paille et des genêts pour se coucher. Comme le froid était excessif on alluma du feu.

Le prince, extrêmement fatigué et malade, éprouva le besoin de prendre quelque nourriture. Apercevant un pain noir sur la table, il prit un morceau qu'il mangea auprès du feu.

Les paysans allèrent lui chercher un lit dans un village voisin, ainsi que quelques aliments pour lui et ses hommes.

Le lendemain 25 décembre, l'armée du nord arrivait à Vitré et passait près de la forêt, ce qui obligea le prince à rester caché pendant deux ou trois jours, fort inquiet sur la route qu'il devait suivre pour gagner la côte en traversant un pays couvert de troupes républicaines.

Son cheval était fourbu et ne pouvait plus le porter. Il en fit acheter un dans les environs, et pour se déguiser il acheta les *hardes* de noce d'un paysan.

M. Boursier, prêtre de la paroisse de Princé, se trouvant dans le voisinage de la forêt, et ayant entendu parler de l'arrivée du prince de Talmont, s'en vint lui rendre visite. En le voyant aussi souffrant il lui proposa de l'emmener à Princé. Le prince accepta et, dans la crainte d'éveiller les soupçons, ne prit avec lui qu'un seul domestique, laissant ses cinq autres compagnons de voyage dans la forêt du Pertre.

Il coucha chez M. Boursier qui, le lendemain, chargea un sieur Denancé, ancien juge de paix, de le conduire du côté de Fougères. Tous les deux furent reconnus, dénoncés et arrêtés, la nuit, au Pont-au-Guérin. Ils étaient couchés dans le même lit.

On conduisit le prince à Fougères devant le général Beaufort auquel il dit : — Oui, je suis le prince de Talmont ; soixante-huit combats contre les républicains m'ont familiarisé avec la mort ; je l'attends sans crainte.

On l'envoya à Rennes devant le représentant Esnue la Vallée qui, lui coupant la parole dans un de ses interrogatoires lui cria : — Je suis patriote et tu es un aristocrate.

— Tu fais ton métier et moi mon devoir, répondit le prince.

Transféré à Vitré devant une commission militaire en permanence

il y arriva le 26 janvier 1794, à la brune. Une partie de la garnison prit les armes pour conduire le prisonnier. Vers dix heures du soir, il fut condamné à être guillotiné à Laval, sur la place publique, devant son château.

Le lendemain matin, à huit heures, le prince monta dans une voiture, escortée seulement de 25 hommes de cavalerie chargés de le conduire à Laval. Toujours très malade, il s'évanouit au sortir de la ville et force fut d'arrêter un instant la voiture pour lui donner des soins.

On supposait à Vitré qu'il aurait été délivré aux environs de la Gravelle, mais il n'en fut rien. On nommait même deux personnes qui avaient eu mission de le faire et qui en avaient le pouvoir.

L'exécution du prince de Talmont, fils du duc de la Trémouille, ancien seigneur de Laval et de Vitré, eut lieu à Laval le 27 janvier 1794 en face de l'entrée principale du château que ses ancêtres avaient si longtemps occupé. Sa tête, mise au bout d'une pique, fut ensuite promenée dans les rues de la ville et posée plus tard sur une des portes de Laval. Antoine-Philippe de la Trémouille, prince de Talmont, avait alors 28 ans. D'une taille élevée, d'une charmante figure et d'une distinction extrême, il se recommandait surtout au soldat par ses manières affables qui dénotaient à la fois le commandement et la valeur.

ADOLPHE ORAIN.

NOUVELLES ET RÉCITS

LA BOITE A SOUVENIRS

« *Fleurs fanées... cœur aimé* »
A mon bon ami, CH. GALLIÉ.

I

« Viens passer la soirée avec moi, m'avait dit Hector ; je suis seul, ma femme est chez une de ses cousines. »

Fidèle au rendez-vous, je sonnai à la petite grille de l'avenue Montaigne où se trouvait l'hôtel de mon ami. C'est là qu'il avait connu sa femme, s'étaient aimés ; c'est là qu'ils vivaient depuis leur mariage dans la douceur d'une calme existence, qu'ils avaient su se créer, animée seulement par la venue de rares amis dont j'avais toujours fait partie. Hector s'était marié à vingt-six ans. Après avoir végété longtemps dans de vagues emplois de ministère, il avait été présenté à la famille de X... Bientôt Hector s'éprit de la jeune fille, unique enfant de cette riche famille. Hélène de son côté, se sachant héritière et un peu gâtée, s'amouracha du beau valseur qui restait toujours près d'elle. Sa mère fut sa confidente et reçut ses aveux indulgemment. Quelques mois après, renseignements pris, on sut qu'Hector était de vieille noblesse bretonne mais sans fortune. Pourtant, cédant à ses prières, les parents d'Hélène les regardèrent comme fiancés et mon ami fit ainsi un mariage qui causa l'ébahissement de tous les siens. « A-t-il une veine ! cet Hector... disait-on. Il épouse une héritière et une charmante femme. » Je fus son garçon d'honneur. Ce soir-là il y avait bientôt deux ans qu'Hector était marié.

Je fus frappé, en entrant, du regard atrocement triste de mon

ami. Il était assis, allongé plutôt sur un divan très bas, les pieds près du feu, une main enfouie dans sa luxuriante chevelure ; l'autre tenait une de ces boîtes laquées noires et or qu'on appelle de Chine et qui se fabriquent à Paris. « Hé qu'as-tu, fis-je un peu inquiet. Est-ce pour jouer le rôle de garde-malade, que tu m'as fait venir ? — Je ne suis pas malade, ami, reprit-il doucement. Je suis un peu triste et comme j'ai la solitude en horreur je t'ai prié de venir... je te remercie même beaucoup ».

— « Mais triste de quoi ? demandai-je très étonné du ton de ses paroles... Hector baissa un peu plus la tête sans doute pour cacher son trouble ou quelques larmes. Puis tout à coup il abandonna sa pose nonchalante et brusquement :

- « Te souviens-tu de Marcelle !. .

- « Marcelle... ta cousine. .

-- « Oui, fit-il retenant un sanglot.

Tu sais qu'enfant elle fut ma sœur, que jeune homme elle fut aussi la première, je dirai presque la meilleure joie de ma vie... Hé bien... elle va mourir.

— « Comment ? qu'a-t-elle donc ? mais, continuai-je en voyant la souffrance morale dont Hector semblait accablé, il n'y a pas lieu de te désoler à ce point. N'as-tu pas le bonheur d'une affection partagée... »

Mon ami avait pressenti le sujet que j allais aborder les consolations que je pouvais lui présenter. Aussi voulant m'épargner des paroles qu'il ne voulait point entendre, il fit un geste découragé. Je me tus :

— Tiens, reprit-il en s'approchant, tu m'as toujours prouvé une profonde affection. Tu as été pour moi un fidèle compagnon dans les bons et surtout les mauvais moments de ma vie. Toute ma confiance t'est donc acquise, je vais t'en donner une preuve en te racontant un de mes chagrins intimes. Dieu seul sait ce que j'en ai souffert et ce que j'en souffre encore parfois ».

Je pris sa main presque froide mais restai muet, voyant bien que son âme luttait contre l'émotion de poignants souvenirs.

« Tu me crois heureux, reprit-il après un long silence. Je le suis en effet dans le sens physique des mots. Ma femme m'adore, moi

aussi je l'aime. J'ai donc dans cet hôtel toutes les réalisations de luxe et de bien être qui me semblaient à jamais refusées. J'avais plus jeune le goût des arts, de la littérature. J'ai pu m'y adonner, je dirai même avec quelque succès pour cette dernière.... Et pourtant ! non, non, je ne suis pas heureux. On a bien raison de dire : la perfection n'est pas de ce monde ! La perfection, surtout celle du bonheur, est une chose insensée, comme ceux qui prétendent l'atteindre. Mais je me perds en réflexions qui ne te devient rien... Voici :

II

Il y a de cela sept ans. J'avais vingt-et-un ans Mon congé d'une année fini, juisque j'étais fils aîné de veuve, je retournai en Bretatagne passer un moment chez ma mère avant de repartir pour Paris où mon oncle m'avait découvert un emploi au ministère. Il y avait à la maison mon frère, tout jeune encore, et ma cousine Marcelle que ma mère avait fait venir près d'elle pour la soigner. Je l'avais souvent rencontrée autrefois et m'étais toujours senti attiré vers cette douce et étrange nature.

Elle était à cette époque d'une grande beauté, mais d'une beauté triste, mystique, quelque chose comme la Joconde de Vinci. Avec ses dix-neuf printemps, ses cheveux châtains très longs et très épais, elle fut pour moi la personnification de la tendresse et de la bonté. Je sus par ma mère combien elle avait de prévenances, pour elle et comme ses doigts de fée savaient trouver de caresses, comme sa voix exquise calmait de ses sons harmonieux les sombres chagrins dont elle était la proie. Ses beaux yeux noirs et noyés dans je ne sais quel extase devinrent plus vifs et plus rieurs quand j'arrivai. J'y voulus lire beaucoup de choses, et soit le dévouement dont je la savais capable, soit le charme d'une affection, déjà partagée, je m'habituai à les contempler comme les deux étoiles qui devaient éclairer mon chemin.

Un soir, le jour de ma fête, je la vis venir vers moi, très émue : « Tenez, me dit-elle, presque craintive de voir son offre refusée, je veux que vous ayez un souvenir de moi ». Et se jetant à mon cou elle m'embrassa. Son cadeau était une boîte à souvenir qu'elle ne

me permit pas d'ouvrir aussitôt Elle contenait une rose rouge qui dégagea un parfum pénétrant quand je soulevai le couvercle. Ces mots étaient écrits sur un papier « A celui que j'aimerai toute ma vie. » Bien que je fusse jeune moi-même alors, je devinai tant de tendresse, tant d'aveux muets dans ces mots que je résolus de la remercier de mon mieux. Je la retrouvai au fond du jardin et ses yeux encore humides m'apprirent qu'elle avait pleuré.

« Chère Marcelle, lui dis-je tout ému, votre souvenir m'a touché plus que je ne saurais le dire et les fleurs qui viendront de vous seront les seules à remplir la boîte

Mais pourquoi pleurer ? »

— « Je sais, répondit-elle que vous allez partir pour Paris, voulez-vous me promettre une chose ?...

— « Si c'est possible, Marcelle, c'est promis !

— « Hé bien, tous les soirs en pensant à votre mère, vous regarderez ma rose, car je crains bien de ne pouvoir vous en donner d'ici longtemps. Comme cela, je ne serai pas tout à fait oubliée de vous.... »

Pourquoi ne lui pris-je point les mains en réclamant ses pleurs sous mes baisers. Je l'aimais vraiment alors, pauvre petite, et j'eus tort par la suite de traiter cette amour comme de l'amitié et de le trouver enfantin.

Il existe des âmes véritables sensitives qui ne s'ouvrent qu'une fois au rayon d'une passion naissante. Malheur à elles si elles ne sont pas comprises. Elles se referment avec un chagrin amer et le gardent toute la vie. Marcelle était une sensitive, elle s'aperçut de mon trouble ; elle attendait l'élan de mon cœur vers le sien, élan que je contins par je ne sais quelle sotte vanité de vouloir paraître fort.

Avec cet instinct inné chez la femme, elle discerna tout cela et vit bien que mon sentiment à son égard, tout en restant profond, n'était pas de l'amour. Elle n'osa pas pour la suite revenir sur ce sujet. Moi je fus entraîné dans la vie que tu sais. Je revins souvent chez ma mère ; Marcelle s'y trouvait toujours et, chaque fois que nous nous parlions seuls, la même émotion renaissait chez moi. Mais j'avais laissé passé l'étincelle et aujourd'hui, si la pauvre enfant souffre, c'est de mon abandon. Je ne me pose pas en vainqueur,

ami ; mais je puis t'affirmer que Marcelle m'aime et qu'étant ma femme elle aurait été parfaitement heureuse.

Ce qui m'a rappelé cette phrase de ma vie, c'est ceci : sa boîte que venais d'ouvrir quand tu es entré.... Regarde ce qu'il en reste de la rose. Quelques pétales flétries, presque en poussière. Et maintenant je le sens : plus cette poussière s'anéantira, plus je l'aimerai. » Hector pleura Je pris la boîte et vit en effet les fragiles dépouilles de cette rose donnée par la jeune fille comme une étrenne de son premier amour. Le papier avait jauni, s'était roulé autour de la tige dessechée comme s'il avait voulu la garantir de l'œuvre du temps. Il se dégage plus tard des objets, des fleurs données en souvenir, une magie et un parfum à la fois doux et tristes, plus forts, plus actifs qu'au moment même où on les reçut. — En cherchant tout au fond de la boîte, mes doigts rencontrèrent encore une feuille de papier pliée en quatre. J'y lus cette chanson dédiée à Marcelle, écrite de la main d'Hector :

I

« En passant par le vallon,
J'entendis douce chanson ;
Lon laine
C'était ma belle cousine
Qui chantait sous l'aubépine.
Lon lon.

II

Cousine, veux-tu donner
A ton cousin, un baiser ;
Lon laine,
Un baiser, c'est peu de chose ;
Si tu ne veux pas, je l'ose
Lon lon.

III

Cousin, répondit la belle,
Je ne suis pas si cruelle ;
Lon laine
Prends en un, deux, si tu veux,
Mais .. je vais fermer les yeux.
Lon lon.

IV

J'en pris deux sur sa joue rose,
Deux sur ses paupières closes ;
Lon laine
La belle se mit à pleurer,
Dit : Bientôt vous m'oublierez.
Lon lon.

V

Je n'oublierai pas tes charmes ;
Cousine, sèche tes larmes ;
Lon laine
Tes baisers je te devrai,
Mais bientôt te les rendrai.
Lon lon.

D'un mouvement lent Hector prit le papier, le lut, le relut. — « C'est un regret que j'emporterai dans la tombe, dit-il les yeux pleins de larmes; les écrits restent et celui-ci me rappelle une scène inoubliable. A 21 ans je savais la portée de mes actes et j'ai laissé un immense bonheur passer près de moi. L'aveu de son amour aurait du découvrir le mien. Tout, tout, jusque-là lui avait laissé croire que je la voulais pour femme ! A quoi tient la vie pourtant !... Je ne peux l'empêcher de mourir. car elle ne saurait languir longtemps.

— « Ta présence lui serait peut-être une grande joie. hasardai-je timidement.

— « Crois-tu ? Et puis où cela me mènera-t-il ?

— Je t'arrête Hector, lui dis je vivement. Il ne s'agit pas ici d'une aventure quelconque. Il s'agit d'une mourante à qui tu peux donner une suprême consolation. Puisque tu me prends pour confident, accepte-moi comme conseiller. Va voir Marcelle, va ; tu feras une bonne œuvre. »

— « Ma femme. ..

— « Ne saura rien, j'en réponds. Tu peux partir à l'instant, je lui dirai qu'une dépêche t'appelant pendant son absence motive ton départ. J'ajouterai que tu m'as prié de venir ici pour la prévenir. Quand doit-elle revenir ?

— « Vers minuit, dit Hector, elle est allée au théâtre avec une cousine ».

Il était à peine dix heures. Hector, aidé par son ami, rassembla à la hâte quelques vêtements, rangea ses papiers et, une heure après, arrivait à Montparnasse. Il donna une dernière poignée de main à son ami et le train l'emporta dans la nuit noire.

III

Quelques jours plus tard je trouvai parmi mon courrier une lettre au timbre de X***, encerclée de noir. L'écriture était d'Hector et je fus certain d'un malheur.

— « Ami, disaient ces lignes tremblées où des traces de larmes avaient rendu certains mots presque illisibles, ami, Marcelle n'est

plus. Tu comprends bien, toi, tout ce que je ressens. Mon esprit est trop troublé pour que je raconte tout ; je l'ai pourtant revue avant... et j'ai pu, grâce à ton inspiration, lui donner une dernière et immense joie. J'avais emporté ma boîte à souvenirs et lui ai montré la seule fleur qui s'y soit jamais déssechée. Elle a relu le papier : oui, m'a-t-elle murmuré, vous êtes le seul que j'ai aimé. Il ne m'a pas été permis d'être heureuse avec vous, mais pour la joie que vous m'avez ménagée, pour votre souvenir, merci ; je ne peux vous en vouloir de vous être marié, vous méritiez d'être heureux. Je vous aime bien... »

Et comme humilié devant tant d'amour, torturé, aussi pour la souffrance que j'éprouvais à la voir me quitter je restais là, le cœur battant et inondant de mes larmes sa douce figure.

— « Allons, ne pleurez pas, reprit-elle plus bas, je veux renouveler mon souvenir. » Sa main très pâle chercha sur un guéridon un vase de fleurs mises là pour la distraire— « Tenez, Hector, tenez, voici une autre rose, ce sera la dernière ! »

Son bras retomba inerte et froid le long du lit. . . . . .

IV

Je finissais la lettre et rêvais à l'amère destinée de certains, quand on m'annonça Madame Hector X ..

— « Je n'ai rien reçu de mon mari, dit la jeune femme qu'une course au bois sans doute rendait encore plus fraîche ; seriez-vous plus heureux que moi ?

— « Hector m'apprend à l'instant la mort de sa cousine Marcelle, Madame, et il m'en semble très affecté.

— « Ah ! oui, reprit elle avec une moue.... maladie de langueur je crois... mais elle lui est si éloignée.

Et comme j'allais peut-être me lamenter sur ce sujet :

— « A propos, ajouta-t-elle d'un ton de femme heureuse, et de Parisienne, j'ai deux billets pour l'opéra . vous m'accompagnerez pour un soir ?

H. DE FARCY DE MALNOE.

FIN.

Malno, juin 1898.

POÉSIE FRANÇAISE

DEUX SONNETS

A Monsieur Olivier de Gourcuff.

I

LE PALUDIER DU CROISIC

Le paludier Nantais, le *rable*[1] sur l'épaule,
Aux salins du Croisic, pendant la *saunaison*[2],
Vient dépouiller l'*œillet*[3] de sa blanche toison
Et lui ravir un sel peut-être issu du pôle.

La paludière aussi pour tout l'été s'enrôle.
Jambe nue et peau brune, Anne, Hélène ou Lison,
De leur ombre un peu grêle émaillant l'horizon,
Vers la *ladure*[4] alors s'en vont à tour de rôle.

Et la mer introduite au moyen de *l'étier*[5]
Dans la vaste *vasière*[6], et puis dans le *cobier*[7],
Sous les feux du soleil lentement s'évapore.

Les cristaux sont formés et l'on en fait des tas,
Avec l'aide du sexe, un *mulon*[8] s'élabore
Et de *ronches*[9] ensuite, on recouvre l'amas.

[1] Grand rouleau de bois plein à long manche.
[2] Temps de la récolte du sel.
[3] Dernier compartiment de la saline où le sel se forme.
[4] Petite plate-forme où l'on attire le sel formé dans les œillets.
[5] Canal ou fossé qui amène l'eau au réservoir.
[6] Premier réservoir ou compartiment de la saline.
[7] Deuxième réservoir où s'opère l'évaporation.
[8] Amas de sel de forme prismatique.
[9] Herbes grossières dont on recouvre l'amas pour le préserver de la pluie.

II

LE BIÉRON DE GUÉRANDE

Le *biéron*[1], monté sur son *blain*[2] à fond plat,
Sillonne les flots noirs de la Grande Brière,
Affrontant sans effroi la brume meurtrière
Que le traître Ponant sur le pays rabat.

Insoucieusement, ce rustique soldat
De la bataille obscure, ayant dit sa prière,
Sonde de son louchet l'immense fondrière
Où la fièvre lui livre un permanent combat.

Du fond marécageux il arrache la tourbe,
Qui mêle à l'eau dormante un nuage de bourbe,
Troublé par les bouillons d'un gaz empoisonné.

Des sphaignes, sur les bords de ce terrestre Averne,
Il fait sécher le feutre, en *pointes*[3] façonné,
Et se chauffe à leur flamme au temps où l'on hiverne.

H. Bout de Charlemont.

[1] Tourbier dans la Loire-Inférieure.
[2] Petite embarcation à fond plat des tourbiers.
[3] Mottes de tourbe en forme de parallélipipèdes.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE FIANCÉ DE CHARLINE, nouvelle historique bretonne, par Henry de Farcy de Malno. — Rennes, imprimerie Eugène Prost, S. D. (1898).

Les guerres de la Vendée sont une mine inépuisable pour l'écrivain d'imagination, qui peut se borner à découper en récits maint chapitre de la plus dramatique des histoires. Les chouans furent surtout héroïques à la fin, quand ils luttaient en désespérés ; c'est un des épisodes de cette suprême résistance que retrace M. Henry de Farcy dans le *Fiancé de Charline*.

Le cadre est historique et le paysage réel, l'auteur ayant pu voir, dans le district de Vitré près de Champeaux, la ferme ou closerie de Louis Manaid où se passe le drame. Patrick, le fils du fermier, froissé dans son orgueil, trahit les siens ; sous l'uniforme républicain, il est blessé, puis recueilli et reconnu par sa fiancée Charline. Il guérit, se fait pardonner et verse de nouveau son sang, cette fois pour la cause des chouans.

Le dénouement, comme tout le récit, est empreint de l'horreur tragique des guerres civiles.

M. H. de Farcy a trouvé là une nouvelle occasion d'affirmer un talent très vibrant déjà, très personnel, que nos lecteurs ont plusieurs fois apprécié. O DE G.

*
* *

PANTINS ET POUPÉES, par Henri Deschamps, Paris, Léon Vanier, libraire, éditeur, 1898.

Avant de les présenter au spectateur ou au lecteur, M. Henri Deschamps m'a fait le plaisir de me montrer quelques-unes des scènes mondaines qu'il publie aujourd'hui. Il ne me paraît pas avoir trop présumé de son jeune talent en interrogeant l'opinion du public, car il a mis dans ses bluettes, avec cette qualité précieuse et rare, la franche gaieté, des in-

tentions honnêtes, que le titre ironique *Pantins et Poupées* laisse bien deviner.

M. Henri Deschamps a parfois la touche un peu lourde, la plaisanterie un peu grosse Puisque son préfacier, M. Saint-Germain, le très estimé vice-président de la Société mutuelle des auteurs dramatiques, lui a donné pour parrain le caricaturiste et écrivain Henri Monnier, j'ajouterai que dans ce genre spécial de la peinture de mœurs il se rapproche, moins d'un Gavarni élégant et léger que d'un Daumier, d'un Forain dont le crayon appuie sur les vices ou les ridicules.

En littérature, on ne saurait indiquer à M. Deschamps un modèle plus achevé que Gyp (notre compatriote bretonne, toute Parisienne raffinee qu'elle soit devenue) qui, cinglant les sots et les méchants, peut prétendre aussi au titre de moraliste mondain.

Mais, tout en profitant du commerce des maitres, M. Henri Deschamps doit se défier d'une imitation qui lui ôterait ses réelles et très personnelles qualités Il a souvent le trait, le nerf, le mot, l'invention comique, ce que les Latins appelaient *vis comica*, Sonvaudeville, *Tous Consolés*, joué au Théâtre Cluny, atteste des dons de dialogue, presque partout sensibles : je cite, parmi les scènes et dans des genres différents, *Brave Alfred*, *Pauvre Marthon*, *Le Pompon*, *le Partage du monde*. Et l'on me permettra d'extraire d'*Un directeur au paradis* ces lignes d'une observation cruellement vraie.

L'âme. — Sous quelle forme renaitrai-je ?

Saint Pierre. – Sous la forme d'un homme pauvre, mais plein de bonté, de conscience, de talent. Jour et nuit tu penseras, tu travailleras, tu veilleras, puis, empaquetant ton œuvre dans un sac, tu placeras ce sac sur tes épaules. Devenu voyageur, un bâton en main, tu offriras ton travail de porte en porte. Jamais tes yeux suppliants ne rencontreront un regard ami. Jamais une main amie ne se tendra vers la tienne. Si par hasard on te fait bon accueil, ce sera pour rire de toi et te mieux tromper.

Tu marcheras du nord au midi, de l'est à l'ouest, en tous sens, jusqu'au jour où las, écœuré, tes épaules trop faibles se courberont sous le poids de ton sac trop lourd.

L'âme. — Grand saint Pierre, vous faites de moi un nouveau Juif Errant !

Saint Pierre. — Non !... tu seras auteur !...

Nous ne sommes plus en paradis, mais dans l'enfer... des gens de lettres.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

RÊVE D'OUTRE-TOMBE, poème en un acte de M. Marcel Béliard. Les Sables-d'Olonne, imprimerie Tardé-Lambert, S. D.

Voici un titre à la Châteaubriand. Il est celui d'une jolie fantaisie dialoguée que M. Marcel Béliard, après l'avoir présentée au concours ouvert en l'honneur du grand écrivain, a fait représenter au casino des Sables-d'Olonne.

C'est donc un véritable *à propos* qui tresse pour Châteaubriand une gerbe de ces symboliques fleurs dont les poètes de la Comédie Française et de l'Odéon décorent chaque année les monuments de nos trois grands auteurs dramatiques. J'aime cette forme d'hommage et je souhaiterais qu'une noble émulation entre les nombreux poètes de la Bretagne permît d'honorer annuellement de la sorte le plus illustre d'entr'eux — car Châteaubriand sut faire parler ses personnages autant qu'un Corneille et un Hugo, et on trouverait, notamment dans les *Mémoires* qui s'évoquent ici, des fragments en dialogues, des actes entiers du drame politique et de la comédie humaine.

M. Marcel Béliard met en scène Châteaubriand vieilli, habitant sa chartreuse parisienne, et une femme — non point l'une des femmes qui enguirlandèrent sa vie — une jeune fille toute simple et venue de Bretagne pour lui chanter des airs du pays, lui apporter le tribut d'une admiration naïve.

Voici comment s'y prend Yvonne, qui a beaucoup de cœur et ne manque pas d'esprit.

Je serai l'humble écho de nos landes celtiques,
Je viens du cher là-bas, je sais nos vieux cantiques,
Devant le fier penseur tout d'abord j'ai frémi,
Je cherchais le poète et j'ai trouvé l'ami.
Je vous savais sublime et vous admirais comme
Un Dieu, mais je sens battre en vous le cœur d'un homme.
Pour tous vous êtes grand, pour moi vous êtes doux...

Le Maître ému, mais prudent, fait peur de Paris à la crédule enfant, lui conseille et lui impose, non sans un fugitif regret, de retourner au pays Yvonne emporte sa bénédiction.

Le Rêve d'Outre-Tombe est conçu avec originalité et rimé avec la grâce charmante des autres ouvrages de M. Marcel Béliard. Plus que dans d'autres pièces couronnées à ce concours et déjà publiées, j'y ai apprécié des dons de poète. OLIVIER DE GOURCUEF.

*
* *

LES CLOCHETTES ROSES, poésies par M. Charles Prunier. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1898.

Le titre de ce volume est joli « Clochettes roses » en de trop rares pièces où il célèbre la campagne l'auteur a voulu le justifier. M. Charles Prunier est de Troyes « divine enchanteresse », comme il appelle sa ville natale avec une ardeur de passion qui ne me fait point sourire, car j'aime le patriotisme de clocher à condition qu'il s'accompagne d'un patriotisme plus large et que les invectives contre la guerre ne tombent pas dans la phraséologie. Mais je ne discuterai avec M. Prunier aucune de ses idées politiques, sociales, humanitaires ou religieuses ; j'aime mieux le complimenter, sans réserve, des inspirations heureuses qu'il rencontre parfois dans les pièces où il se borne à admirer la Nature, à exprimer son charme.

Pour votre vieil ami, sentiers, soyez vermeils ;
O brise, sois plus douce ; arbres, dorez vos têtes,
Gais rossignols, chantez vos refrains sans pareils,
Bois mettez-vous en fêtes !...
Vers toi, ruisseau jaseur, sous ces frais abris verts
J'élevais des autels aux maîtres de la lyre ;
Dans le livre divin des chants et des beaux vers
Hugo m'apprit à lire...
(*Hymne à la nature*).

Plein de doux souvenirs, je vois devant mes yeux,
Parmi de belles fleurs briller mes premiers rêves
Que bien jeune je fis en regardant les cieux
Et, seul, me promenant les soirs le long des grèves.
(*Rêverie*)

L'invocation à « la Grèce » m'a plu aussi ; le ton du poète s'élève et sa forme s'épure dans ces vers, hommage à la contrée qui réalisa l'idéal de la beauté souveraine.

Obscur, mais jeune et radieux
Fuyant la discorde et la haine,
Aux bords fleuris de l'Hyppocrène.
Je veux boire le vin des Dieux,
Je veux chanter parmi les roses
Et les baisers du beau soleil,
Au pays de l'hiver vermeil
Et des belles apothéoses...

Dirai-je que la phrase suivante est gâtée par un rapprochement entre Homère... et Béranger ? Il ne me sied pas d'insister sur les fautes de goût, non plus que sur les incorrections échappées à M. Prunier. J'espère avec M. F. Clerget, auteur de la préface, que le culte de la nature et celui de la beauté influeront heureusement sur l'avenir littéraire d'un poète bien doué. O. DE G.

*
* *

LES VEILLÉES ARTISTIQUES DE PLAISANCE

Il s'est formé, cet hiver, à Paris, sur le Montparnasse, un groupement artistique dont le but est la création d'un centre où les sculpteurs, les peintres, les musiciens, et les hommes de lettres pourront se rencontrer, se communiquer leurs idées, s'encourager et se soutenir mutuellement. Des réunions préparatoires ont eu lieu, déjà, qui ont mis en présence des éléments disséminés à travers les régions situées sur la rive gauche de la Seine. Ces réunions se sont nommées et continueront à s'appeler des *Veillées* pour montrer qu'elles doivent toujours ressembler aux veillées campagnardes, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir un caractère familial et que, si chacun des assistants y joue un rôle actif, tous, également contribuent au paiement des frais qu'elles nécessitent. Les peintres, les sculpteurs, les architectes ou les graveurs, décorent la salle ou illustrent les programmes ; les écrivains poètes ou prosateurs, philosophes ou auteurs dramatiques, disent leurs œuvres ; les musiciens interprètent leurs compositions Pour assister à ces réunions, pour avoir le droit de *faire la veillée* à Plaisance, il faut avoir la qualité d'artiste ; on n'est admis que sur la présentation d'une carte personnelle délivrée par les organisateurs. Ceux-ci qui se nomment MM. Pierre et René Lelong, Charles Achard, Alexandre Gautherin, Henri Huot, Marcel Morris, les poètes bretons Théodore Botrel et Henri Erasme, le chansonnier provençal Fernand Isouard, le poète berrichon Hugues Lapaire, le conteur flamand Gustave Grau, sont soutenus dans leur entreprise par de nom-

breuses personnalités parisiennes, parmi lesquelles nous citerons Mme Judith Gautier, MM. Armand Silvestre, Jean Lorrain, Georges Montorgueil, Emile Bergerat, Victor Charbonnel, Jean Baffier, Auguste Rodin, François Coppée, Gaston Méry.

Les veillés artistiques de Plaisance recommenceront au mois d'octobre prochain, sous la direction de M. Pierre Lelong, le fondateur, à qui nous adressons nos félicitations pour cette noble idée qu'il a eu de montrer, à Paris, une des coutumes les plus vieilles et les plus belles qui existent toujours dans les provinces de notre pays de France.

*
* *

PARIS INSTANTANÉ. Chez Baschet, 12, rue de l'Abbaye et chez L.-Henry May, 9 et 11, rue Saint-Benoît.

A la veille de l'Exposition universelle, qui va faire affluer la province et l'étranger à Paris, le *Panoroma* a eu l'excellente idée de consacrer à Paris une première série de 10 livraisons à 60 centimes. Les deux premiers numéros ont paru.

C'est Paris tout entier qui tient dans ces pages, l'immense ville, non pas immobile et froide, mais vivante, saisie sous ses aspects innombrables, avec sa physionomie, son mouvement et son atmosphère.

Paris est là : ses monuments, ses chefs-d'œuvre, ses promenades, ses rues . Et dans ce décor changeant, la foule passe ! Foule laborieuse, foule indolente, foule d'en haut et d'en bas ; le ministre qui revient de l'Elysée, le mitron qui suit la musique militaire, l'étranger qui baguenaude, l'homme du peuple qui se rend à son travail en sifflant une chanson. Et, parmi cette cohue, apparait une fleur d'esprit et de grâce — le délice des yeux, — la Parisienne !

Il n'était pas aisé de reproduire cette ample comédie aux mille scènes de la fixer toute chaude sur le papier, le *Panorama* a voulu n'offrir au public que des documents rigoureusement photographiques. Or, la photographie est un outil admirable et décevant qui demande à être manié avec une grande délicatesse. Les opérateurs du *Panorama* sont parvenus — après combien d'efforts ! — à obtenir des clichés où l'ensemble n'est pas sacrifié aux détails, où les premiers et les derniers plans se fondent dans une harmonieuse exactitude Cet album est la plus hardie application qui a été faite des nouveaux procédés de fabrication. Il restera comme un tableau brillant et complet de la vie contemporaine.

Les maisons d'éditions May et Baschet viennent de mettre en vente un nouveau numéro de cette jolie collection : *Paris instantané*, que tout le monde a intérêt à se procurer.

Quel plaisir, en effet, que de voir se dérouler sous les yeux le panorama de cette incomparable ville, non pas immobile et froide, mais vivante, saisie sous des aspects les plus divers !

Ces panoramas se trouvent dans toutes les librairies au prix de 60 centimes.

*
* *

Éditer joliment, bien qu'à très bon marché, un *Almanach de la Caserne* original et coquet, bien capable de mettre bonne provision de rire dans le sac de nos petits troupiers, voilà la très heureuse idée que vient d'avoir M. L.-Henry May, l'éditeur des Collections Quantin.

En 48 pages de texte absolument inédit, signées des humoristes Alfredo, L. Delagarde, H.-E. Simoni, Jean Vézy, agrémentées de chansons militaires du compositeur Paul Darthu et de spirituels dessins de l'illustrateur militaire T. Thélem, nos troupiers sont maintenant assurés de trouver chaque année de quoi égayer les heures quelquefois longues de la vie de garnison.

Ce curieux et joyeux almanach est en vente, au prix de 30 centimes, dans les gares et chez tous les libraires.

*
* *

Un comité composé de lettrés et de journalistes nantais, sous la présidence d'honneur du maire de Nantes et la présidence de M. H. Le Meignen, vient de se constituer dans le but d'élever à Charles Monselet un monument dans sa ville natale. Le sculpteur du buste est l'éminent statuaire Ch. Le Bourg, dont le projet dessiné a rallié tous les suffrages ; l'emplacement sera très probablement un coin pittoresque et fleuri du superbe Jardin des Plantes de Nantes ; l'inauguration aura lieu au printemps prochain.

La Comédie Française a promis son concours pour une prochaine représentation, durant laquelle le promoteur de l'idée, notre confrère Olivier de Gourcuff, fera une conférence sur Charles Monselet, le délicat lettré, qui professait pour Nantes et la Bretagne une tendresse toute filiale.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

QUESTIONS HISTORIQUES

LES VIEUX PAPIERS

D'UNE VIEILLE MAISON A QUIMPERLÉ

1575-1875

A M. le Vicomte Odon du Hautais.

MONSIEUR,

Si je me permets de vous adresser aujourd'hui — sans avoir l'honneur d'être connu de vous — les quelques notes suivantes, c'est non seulement à titre de confrère de la Société des Bibliophiles Bretons et de la rédaction de la *Revue Historique de l'Ouest*, mais surtout comme l'un des plus fidèles et assidus lecteurs des intéressantes études que vous publiez. Votre dernier article sur le *Port-Louis et la compagnie des Indes*, paru dans l'un des derniers numéros de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* (Août 1898), m'a rappelé que j'avais dans mes papiers certains documents à ce sujet, mais de fort peu d'importance, je m'empresse de l'avouer. Le hasard me les a récemment remis sous les yeux.

*
* *

Il y a vingt-cinq ans, j'achetai à Quimperlé, dans la rue du Château et tout près des ruines de l'ancienne église de Saint-Colomban, une des plus vieilles maisons de la ville ; c'était plutôt pour le terrain que pour l'habitation dont l'état de délabrement nécessitait une construction nouvelle.

Le notaire qui passa l'acte était justement M. François Audran, maire de Quimperlé, mon ami et confrère en archéologie, et qui a laissé, vous le savez, la réputation d'un érudit des plus sérieux et des plus compétents en fait d'histoire locale. En me remettant le

volumineux dossier composé de tous les titres et actes de mon nouvel immeuble, il ajoutait : « Je crois qu'il y a dans tous ces papiers quelques renseignements sur les anciennes maisons de la rue du Château, je n'ai pas eu le temps de les examiner ». Je n'en avais pas davantage : et d'ailleurs l'aspect de ces papiers poudreux, entassés dans les sacs de toile que *Petit-Jean* portait de si mauvaise grâce, était fort peu engageant. Tout ce grimoire de procureurs et tabellions de la fin du XVIe siècle, d'une écriture désagréable et incorrecte, maudite des paléographes, est loin d'avoir, vous le savez, l'attrait des vénérables parchemins du moyen-âge. Mais voilà que, l'année dernière, le mur de mon jardin vint à s'écrouler : c'est alors qu'il me fallut recourir à mon humble chartrier pour savoir à qui incomberait le soin de relever la clôture séparative du terrain voisin.

M. Gustave Droz, dans l'un de ses romans — *Les Étangs* — dit avec raison : « Il y a dans presque toutes les familles quelque armoire contenant un amas de vieilles paperasses, sorte de tombeau où, parmi les mémoires d'ouvriers, les liasses de notes acquittées, d'inventaires après décès, de grimoires de notaires et d'avoués, de brochures et de papiers de toute espèce, dorment en paix des trésors de famille oubliés à jamais, et plus sûrement protégés par l'indifférence des vivants qu'ils ne pourraient l'être par les plus savantes serrures. » A la première inspection de ces papiers, je reconnus que c'était toute une série de ventes et d'échanges, où l'on pouvait relever la liste chronologique des anciens possesseurs de la maison à partir de la fin du XVIe siècle, et en former ainsi de modestes annales qui, assurément, n'auraient pas le même intérêt que l'histoire des grandes seigneuries de Bretagne écrite simultanément par nos éminents confrères MM. Arthur de la Borderie et le chanoine Guillotin de Corson. D'abord, le but principal de mes recherches était de savoir si le mur en question était mitoyen ou non, et si c'était bien à moi ou à mon honorable voisin, M. Jules du Vergier de Kerhorlay, propriétaire de l'ancien hôtel de Saint-Bern, d'en effectuer la réparation. Je constatai que les ans étaient la cause de cet éboulement, car la maison était au moins trois fois séculaire.

Dès la fin du XVIIe siècle, elle appartenait à la famille Luhandre dont était Maurice Luhandre, sieur de Pontargrolle, maire de

Quimperlé de 1625 à 1626 ; puis elle passa à son fils ou frère « noble et discret missire Guillaume Luhandre, sacriste de Saint-Colomban et recteur de Trémeven ». Dom Placide Le Duc, dans son *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* (publiée par feu M. Le Men, l'ancien archiviste du Finistère), nous a conservé le nom de cet ecclésiastique à propos d'un procès qui éclata en 1654 entre messire Daniel de Plouvié, vicaire de Saint-Colomban et messire François Verrier, vicaire de Saint-Michel. « Les bénédictins de Sainte-Croix prétendant que toute la solennité de l'octave du Saint-Sacrement se faisant dans leur église, les prédications s'y devaient faire aussi, avaient attiré le prédicateur à prêcher dans leur église, mais M. Daniel de Plouvié, aidé du pouvoir de son frère, écuyer Jean de Plouvié, sénéchal de Quimperlé, appuyé de Bonaventure Le Livec, substitut du procureur du roi, et par la cabale de Guillaume Luhandre, prêtre, dernier sacriste de Saint-Colomban, qui était fort remuant, enleva le prédicateur que l'on avait attiré à prêcher dans notre église, le dernier jour de l'octave 1654 ; de là grandes procédures... »

Inutile de reproduire la suite du récit de Dom Placide Le Duc. — Disons seulement que la querelle était vive, puisque les parties comparaissaient le 16 novembre 1655 devant M. de Coëtlogon, commissaire député de la Cour pour les entendre. Le procès durait encore en 1656. Les religieux de Sainte-Croix alléguaient toujours leur droit de primatie sur les églises de la ville, ce que n'admettait pas le *remuant* vicaire de Saint Colomban.

S'il n'était pas très soumis à l'autorité de l'abbé de Sainte-Croix il était — en revanche — très dévoué à sa famille, et c'est à l'un de ses neveux, « noble homme Louis Luhandre, sieur du Kermeur, demeurant ordinairement à Pont-Scorff, paroisse de Lesbin », qu'il légua sa maison de Quimperlé, « maison tenue en fief roturier de l'abbaye de Sainte-Croix ». Peut-être, d'après cela, le vicaire de Saint-Colomban, agent de la cabale contre le vicaire de Saint-Michel, était-il encore un vassal récalcitrant quand il lui fallait rendre aveu pour son fief de la rue du château.

*
* *

Cette famille Luhandre était orginaire du diocèse de Vannes où elle possédait plusieurs fiefs[1]. Elle ne garda pas longtemps l'héritage de Guillaume Luhandre que nous voyons peu après aux mains de noble homme Jacques Pénicaud, puis à Claude Pénicaud dont la fille épousa Louis Moustel, notaire royal à Quimperlé, probablement fils et petit-fils de Guillaume et Pierre Moustel, notaires de la Cour des abbés de Sainte-Croix[2]. De ce mariage vinrent : Guillaume et Charlotte Moustel, décédés sans postérité, Madeleine et Sulpicie Moustel, religieuses au Couvent des Ursulines de Quimperlé qui, par acte du 3 juillet 1699, vendirent ladite maison, pour la somme de 1600 livres tournois, à « noble homme Jean Nerzic, sieur du Gallouët, et Marie Baëllec, son épouse ». Ce Louis Moustel doit être le même que le maire du même nom, indiqué par M Audran pour les années 1677 et 1678, mais auquel il ne donne pas de prénom.

Louis Nerzic, sieur de la Boixière, avocat en la cour, fils des précédents, épousa Anne-Rose Huo, que je crois fille de Gilles Huo, avocat, syndic de Quimperlé en charge le 3 janvier 1701 et imposé comme maire en 1702, lorsque le droit d'élire les maires fut enlevé aux communes.

Germain Pégasse, sieur du Plessix, succéda à la mairie, le 8 février 1703, à Gilles Huo, et quinze ans après — 1717 — c'est Louis Nerzic de la Boixière qui était maire de la ville. Il était mort avant le 5 décembre 1723, date de l'acte par lequel sa veuve Anne-Rose Huo, conjointement avec ses enfants, vendait, pour la somme de 2500 livres, la maison de la rue du Château à « noble homme Joseph-Hyacinthe Simon, sieur de Domville, avocat, notaire et procureur de la juridiction, récemment nommé contrôleur du syndic, M. Marion de Keredern. Dans cet acte de 1723 on voit que la rue du Château

[1] P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*. — La terminaison de ce nom, comme dans ceux de Puillandre, Cuillandre, Minandre, etc., serait-elle d'origine grecque ? — Il est certain que les premiers missionnaires chrétiens, la plupart grecs et romains, durent traduire à leur guise beaucoup de noms propres celtes qu'ils ne savaient comment écrire et prononcer.

[2] D. Placide Le Duc : *Histoire de l'Abbaye de Sainte-Croix*.

se nommait encore la rue du *Pavement*, appellation fort ancienne, puisqu'elle datait d'un édit de 1460, ordonnant aux habitants de Quimperlé « de paver devant leurs maisons pour les danses[1]. »

C'était alors le quartier de la ville le plus recherché des gentilshommes, magistrats et rentiers, et cela explique la hausse assez rapide de la valeur des immeubles de la paroisse de Saint-Colomban. Ils ne demeuraient guère entre les mêmes mains.

Joseph-Hyacinthe Simon — que l'on appelait déjà M. de Domville-Simon — possédait plusieurs autres maisons à Quimperlé, entre autres dans la *rue aux Porcs* et la *rue au Soleil* : dans celle-ci c'était un grand corps de bâtiments servant de caserne à la brigade de la maréchaussée, grevé d'une fondation de 3 livres 12 sols due aux prêtres de Saint-Michel ; et enfin une troisième propriété dans la *rue aux Chiens*. Les noms de ces rues étaient un peu singuliers. M. de Blois, dans sa notice sur Quimperlé, nous apprend que cette dernière rue était ainsi désignée parce que le chenil et les équipages de chasse du duc de Bretagne y étaient établis pendant la résidence du prince dans son château des rives de l'Isole, non loin de Sainte-Croix.

Le peu d'espace compris entre la rue et l'Ellé obligeait de limiter les proportions des maisons, déjà fort petites, car on tenait avant tout à ne pas trop empiéter sur les jardins, le principal agrément de ces modestes habitations : et lorsque le terrain était indivis entre plusieurs cohéritiers — comme nous le verrons pour celui qui nous occupe, — l'architecte — si tant est qu'il y en eut un — ne pouvait suivre ni plan ni symétrie, et l'entrée de chaque logement devenait d'un difficile accès : source fréquente de procès interminables. Le morcellement des héritages a toujours été nuisible, encore plus à la ville qu'à la campagne.

M. de Domville-Simon mourut en 1752 ne laissant qu'un fils et une fille, Agathe-Clémence Simon, mariée à Jean-Michel-Honoré-Mathieu de Granval, sieur de Fournault, entreposeur des tabacs et directeur des fermes du Roi, laquelle hérita d'une partie du petit groupe de maisons construites dans cet enclos : les cons-

[1] A. de Blois et Audran : *Notice historique sur la ville de Quimperlé*.

tructions annexes étaient déjà depuis longtemps en des mains différentes, par suite de partages entre les descendants ou successeurs des premiers propriétaires.

Mme de Granval était allée demeurer avec son mari sur le quai de la Laita (paroisse de Saint-Michel) et avait loué la maison paternelle. Mais l'une de ses filles, Julie-Vincente-Augustine de Granval femme de « noble Pierre Buisson de Basseville, officier de la Compagnie des Indes » voulant acheter la portion principale de cet immeuble attenant à celle que sa mère possédait déjà, son père M. de Granval se porta fort pour le paiement au nom de son gendre alors absent. C'est alors que surgirent de longues contestations de la part des héritiers des familles Pénicaud et Le Livec de Toulgouët[1] au sujet de la mitoyenneté des murs et de certains droits de servitude. La maison donnait, au nord, sur un autre logement avec jardin, occupé par Mme Le Rouxeau de Saint-Dridan, également réprésentante des Pénicaud ; au midi se trouvait l'hôtel de Mlle Eudo de Keronic venant, dit un acte, de la succession, de Mme de Kermoguer, et qui passa ensuite à M. le comte de Saint-Pern, lieutenant-général des armées du Roi.

En 1778, Mme du Couëdic, dont le mari, le chevalier du Couëdic, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis et commandant de la *Surveillante*, devait bientôt s'illustrer par son brillant combat contre un vaisseau anglais le *Québec*, habitait un hôtel situé dans le haut de la même rue du Château, mais aux bords de l'Isole, et bâti, croyait on, sur l'emplacement du château où le duc de Bretagne venait passer quelque temps pour se livrer aux plaisirs de la chasse[2].

L'exiguité des dépendances de cet hôtel obligea Mme du Couëdic de chercher un terrain plus rapproché de Saint-Colomban et de

1 Ecuyer Joseph-Marie Le Livec, sieur de Toulgouët, avait épousé Marie-Laurence Pénicaud, fille de Claude Pénicaud, syndic de Quimperlé, sans doute le parent de Bonaventure Le Livec, substitut du procureur du Roi à Quimperlé, qui soutenait la cabale de Guillaume Luhandre en 1654. D'après Courcy, un Jean Le Livec procureur du Roi au présidial de Quimper, fut anobli en 1700, et un membre de la même famille fut secrétaire du Roi en 1710.

2 C'est la maison du Gorréquer habitée actuellement par Mlle de Poré.

Sainte-Croix pour y faire bâtir les servitudes indispensables. A cet effet, elle s'entendit avec l'un des copropriétaires de l'ancien héritage des Luhandre, Me Jean-Yves L'Arbre de Lépine, notaire royal et procureur au siège de Quimperlé, mari de Marie-Françoise Beaugendre, pour s'associer à l'achat du principal immeuble de Mmes de Granval et de Basseville, « s'engageant à lui céder la totalité de la dite maison, moyennant qu'on lui ménageât un emplacement dans ledit terrain pour pouvoir y former une remise, en contribuant au paiement de l'acquit pour une somme de 600 livres ». Le contrat fut passé le 22 juin 1778, devant Claude Hervo, notaire royal à Quimperlé,[2] et le prix fixé à 5000 livres. M. de Granval se porta encore garant du consentement de ses filles Mme de Basseville et Mlle Marie-Vincente-Josèphe de Grandval. Mais cinq mois après cette convention parfaitement stipulée, voici que Me l'Arbre de Lépine refuse de céder à Mme du Couëdic l'emplacement qu'elle avait payé, « représentant — un peu tardivement il me semble – l'impossibilité de prendre sur la largeur de la dite maison et issues sans rendre le logement gênant et incommode ».

Mme du Couëdic pouvait, d'après les propres termes du premier acte, opposer de bonnes raisons au raisonnement de son peu obligeant associé : elle préféra se désister de toutes ses prétentions au dit acquit, et reconnut par un second acte du 27 novembre 1778 « les sieur et demoiselle L'Arbre de Lépine pour seuls acquéreurs de la maison, cour, jardins et dépendances, dénommés au contrat, et consent qu'ils prennent possession en leur seul nom ».

Ce pouvait être assurément une nouvelle source d'un long procès. Mme du Couëdic ne devait plus, d'ailleurs, tenir autant à sa résidence de Quimperlé. L'année suivante (6 octobre 1779) avait lieu l'héroïque combat de la *Surveillante* : le brave commandant

[2] Le fils du notaire Hervo, Claude-Marie Hervo, né à Quimperlé, destiné d'abord à succéder à son père, devint général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur et baron de l'Empire. Il périt sur le champ de bataille en Bavière, le 21 avril 1809. Son nom est inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Etoile et a été donné à l'une des places de la ville de Quimperlé.

Mme du Couëdic, née Marie-Anne du Couëdic, avait épousé son cousin : elle agissait en vertu d'une procuration générale de son mari, en date du 23 novembre 1772.

mortellement blessé, succombait à Brest peu de mois après (7 janvier 1780. Sa veuve et ses enfants n'habitaient plus alors la ville de Quimperlé.

Après le notaire Me L'Arbre de Lépine, la maison passe à Guillaume-Hyacinthe-Servais L'Arbre de Lépine-Belcour, docteur-médecin, lequel à son tour, et conjointement avec sa femme Esprit-Constance Le Fèvre, en vend le quart à M. et Mme du Boisguéhenneuc, par acte passé devant Me Mancel, notaire à Quimperlé, le 15 frimaire an XIV (6 décembre 1805)[1]

Ceux-ci revendent ensuite, par acte du 29 août 1825, le quart indivis à M. François-Marie-Théophile Beaugendre, docteur en médecine qui avait déjà recueilli la moitié des trois autres quarts dans la succession de sa mère, Marie-Louise Mazelle de la Sauldraye, veuve de Nicolas Beaugendre, et l'autre moitié de ces trois quarts dans la succession de Marie-Anne-Jeanne Beaugendre, sa sœur, veuve de Claude Dubreuil, décédée à Quimperlé.

Vous voyez, Monsieur, qu'il faut être passablement fort en calcul pour débrouiller ici les dénominateur, numérateur et commun diviseur. Le docteur Beaugendre arriva donc à compléter l'opération d'arithmétique, en effectuant l'extraction et la réunion de toutes ces fractions. Unique propriétaire de cette maison passée en tant de mains différentes, le docteur Beaugendre pouvait désormais dispo-

[1] Louis-Charles-René-Marie de Boisguéhenneuc, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Quimperlé, et Mme de Boisguéhenneuc, née Françoise-Charlotte de Lantivy, habitèrent assez longtemps, comme on le voit, la maison de la rue du Château qui semblait, pour ainsi dire, destinée depuis des siècles aux maires de la ville. On peut aussi remarquer que Me Mancel successeur, comme notaire, de Me L'Arbre de Lépine, céda son étude à son gendre, M. Jean-François-Marie Audran, lui-même maire de Quimperlé. Son fils M. François Audran, hérite de l'étude et devient à son tour maire de sa ville natale.

Enfin, le successeur de ce dernier, comme notaire, M. Charles Richard, est aujourd'hui l'honorable et dévoué maire de Quimperlé. Officier d'Académie, membre de la Société archéologique du Finistère, il a eu l'obligeance de me donner plusieurs renseignements pour compléter mes recherches.

ser de la totalité de son immeuble : ce qui n'eut pas lieu, car à sa mort, en 1871, la maison de la rue du Château devint, de nouveau, la propriété indivise de ses deux nièces, ses héritières, Mme Françoise-Marie-Vincente de Cadenet, veuve de M. Jean-François Gilles, docteur en médecine, demeurant à Auray, et Mlle Françoise-Perrine du Ménez, propriétaire, demeurant à Lamballe.

M. Beaugendre n'avait pas eu d'enfants de son mariage avec Mlle Anne-Marie de Cadenet.[1]

Cette dernière division de l'héritage ne dura pas longtemps. Mme Gilles et Mlle du Menez me vendaient la maison de leur oncle, avec ses annexes, dépendances et jardin, par acte du 29 septembre 1873[2].

En faisant cette acquisition à Quimperlé, je voulais — comme Mme du Couëdic en 1778 — avoir un simple pied à terre avec remise. Mais mon architecte de Nantes construisit sur l'emplacement de la vieille maison un petit hôtel rappelant le style des habitations des environs de Paris dessinées par Victor Petit : ce qui me permit d'en

[1] Le docteur Beaugendre est mort à Quimperlé, le 13 octobre 1871, âgé de 83 ans, regretté de tous ses concitoyens qui l'entouraient de la plus sincère estime.

Doyen des médecins du Finistère, il exerçait la médecine à Quimperlé depuis plus de cinquante ans. Son dévouement, sa charité pour les pauvres étaient admirables : aussi, toute la population applaudit-elle à la juste récompense décernée au vénérable docteur Beaugendre quand l'empereur Napoléon III, lors de son passage à Quimperlé en 1858, nomma chevalier de la Légion d'honneur. Le docteur Beaugendre avait d'abord été médecin de la marine.

[2] Acte passé devant Me François Audran, notaire à Quimperlé, par lequel Mme Françoise-Marie-Vincente de Cadenet, veuve de Jean-François Gilles docteur en médecine, demeurant à Auray, et Mlle Françoise-Perrine du Menez, propriétaire à Lamballe, vendent la dite maison de la rue du Château à M. Anatole-Marie-Joseph, vicomte de Bremond d'Ars, chevalier de la Légion d'honneur, ancien sous-préfet de Quimperlé, et Mme Aglaë-Elisabeth Arnaud, vicomtesse de Bremond d'Ars, propriétaires, demeurant en leur hôtel à Nantes et en leur château de la Porte-Neuve-en-Riec, pour la somme de 7,400 francs.

Ce terrain d'une superficie de sept cent mètres carrés, fut ensuite augmenté par l'acquisition de la ruelle séparative de l'hôtel du Vergier que Mlle du Vergier de Kerholay voulut bien ensuite céder à M. et Mme de Bremond d'Ars pour la régularité de la nouvelle bâtisse, plus conciliante que M. l'Arbre de l'Epine à l'égard de Mme du Couëdic en 1778.

louer la presque totalité à l'administration des contributions indirectes pour servir d'entrepôt des tabacs. La maison neuve avait ainsi la même destination que l'ancienne, occupée cent vingt-cinq ans auparavant par M. de Granval, l'entreposeur et directeur des fermes du Roi : avec cette différence cependant, que M. de Granval ne devait certainement pas effectuer d'aussi fortes recettes que son arrière successeur, le receveur particulier entreposeur de l'arrondissement de Quimperlé.

Mais l'ancien régime n'avait pas les lourdes charges de nos modernes gouvernements, et, par conséquent, moins besoin d'argent, d'où compensation dans le progrès.

*
* *

J'aurais voulu, Monsieur, abréger ces détails de pur inventaire et d'ancienne procédure pour arriver de suite à la note dont je vous parlais au commencement de cette lettre.

Malgré leur aridité, vous aurez peut-être remarqué que le morcellement de la propriété n'est pas une idée nouvelle : les continuelles divisions du petit enclos de la rue du Château entre tant de cohéritiers prouvent l'attachement des familles à chacune des parcelles de l'héritage patrimonial.

Sous le régime féodal, le partage d'une même seigneurie était souvent répété presqu'à l'infini, principalement dans les provinces du Midi de la France. Ceci me rappelle la coutume suivie par les possesseurs de l'une des douze grandes baronnies du Rouergue, comme je le lisais dernièrement dans l'histoire de cette province. Les co-seigneurs du château-fort de Panat (dans l'Aveyron) s'étaient tellement multipliés, qu'ils formaient pour ainsi dire à eux seuls toute la garnison de cette citadelle, gardienne imposante de la contrée, contre les invasions des Sarrasins.

Les chroniques et légendes nous représentent l'accord régnant entre ces nombreux cohéritiers, composant ainsi une florissante cour de chevalerie où les princes mêmes, entre autres les fils du roi Harold d'Angleterre, venaient apprendre des chevaliers de Panat les exercices de la guerre et les règles des brillants tournois.

La même indivision régnait chez les co-seigneurs du château-fort d'Albin (aujourd'hui la ville d'Aubin près de Carmaux où *les syndiqués* modernes ne donnent point le même exemple de concorde).

Mais si, autrefois, on tenait à passer sa vie au fond d'un manoir isolé, les habitants des villes ne tenaient pas moins à leur modeste demeure, bâtie souvent dans des rues sombres et tortueuses, comme nous en voyons encore quelques restes dans les anciens quartiers de nos vieilles cités.

Habitués maintenant aux larges voies, aux vastes horizons, aux frais ombrages des jardins publics, au féerique éclairage de nos rues et monuments, nous avons peine à comprendre la vie recluse et en apparence si monotone de nos aïeux. En revanche, ils avaient des joies de famille qui nous sont peut-être inconnues : le calme du foyer a disparu avec l'exubérance de la vie extérieure, et il est douteux que l'on y revienne jamais à moins de s'inspirer des charmants vers de Gresset.

Ceux qu'un destin fixe et tranquille
Retient dans leur propre lambris.
Possèdent ce bonheur facile
Sans en bien connaître le prix ;
Peut-être même fatiguée
D'être aux mêmes lieux reléguée,
Leur âme ignore ces douceurs ;
Il ne faudrait qu'un an d'absence
Pour leur apprendre la puissance
Que la Patrie a sur les cœurs.

*
* *

Vous remarquerez aussi, Monsieur, que la maison de la rue du Château, à laquelle les propriétaires successifs paraissent si attachés, fut la demeure de plusieurs syndics et maires de la ville de Quimperlé ; et si M. François Audran avait eu le temps de parcourir le dossier qu'il me remettait en 1873, il aurait pu donner plus exactement les noms, prénoms et qualités des maires, ses prédécesseurs, dont il dresse la liste dans ses études sur l'histoire de Quimperlé.

Vous voyez aussi que les familles de l'ancienne bourgeoisie, alliées entre elles, s'efforçaient d'obtenir, pour se les transmettre par une sorte d'hérédité, ces charges municipales qui permettaient, comme dans une marche ascendante, d'arriver à la noblesse — si elles ne la possédaient déjà — légitime récompense de longs services rendus à leurs concitoyens.

Déjà ces honorables magistrats, officiers ministériels, échevins et syndics des communautés, vivaient noblement, et commençaient à ne porter que le nom de leur petit fief ou domaine.

Si, aux réformations et recherches de la noblesse, ils étaient déboutés, faute de preuves ou de services suffisants (comme les secrétaires du roi qui n'obtenaient des lettres d'honneur qu'après vingt-cinq ans d'exercice), ils ne continuaient pas moins à se maintenir dans les mêmes positions et à se dévouer pour le roi et leur pays natal : noble persévérance qui, tôt ou tard, leur méritait la récompense enviée, quoi qu'en disent les écrivains partiaux, car c'était la véritable consécration du mérite personnel.

*
* *

La Compagnie des Indes avait donné un grand essor au commerce et procuré, en même temps, aux vaillants marins bretons en particulier, une précieuse occasion de parcourir d'avantageuses et brillantes carrières. Les principales familles avaient fourni d'habiles et intrépides officiers aux vaisseaux de la Compagnie protecteurs et défenseurs des colonies françaises. La fortune avait d'abord favorisé ces hardies entreprises jusqu'au jour où l'agiotage remplaça l'honnêteté et la prudence, et vint entraver les progrès de cette florissante association qui devait finir par des ruines incalculables.

La lettre suivante de M. Pierre Buisson de Basseville (le gendre de M. de Granval, l'un des anciens propriétaires de la maison des Luhandre) nous peint fidèlement l'état des esprits au moment où la Compagnie des Indes fut obligée de renoncer à s'administrer par elle-même et à se mettre sous la direction de l'Etat. Les actionnaires de la Compagnie en avaient demandé la liquidation, et en 1770 cédèrent au Roi, moyennant une rente perpétuelle de deux cent mille livres, un capital de trente millions.

Les embarras financiers de la Compagnie atteignaient naturellement les intéressés et ses agents : les officiers, mal payés, s'endettaient pour faire honneur à leur situation.

C'était le cas de M. Buisson de Basseville, que je crois appartenir à la famille de Mme de Châteaubriand, née Buisson de la Vigne et dont l'aïeul, annobli en 1776, avait été capitaine de vaisseau au service de la Compagnie des Indes.

Il avait emprunté à l'un de ses amis et camarade, M. Joseph Chéron, au service de la compagnie et résidant alors à l'Ile de France, une somme de 3,333 livres, 9 sols 9 deniers, qu'il ne put rembourser assez tôt pour éviter le transfert de son obligation en des mains étrangères.

Une Mme Gauthereau, veuve d'Hippolyte-Hyacinthe Gauthier, architecte à Lorient, mandataire de M. Joseph Chéron, était intervenue, comme créancière, pour faire opposition au paiement du prix de la maison de la rue du Château. Mais c'est grâce à cette revendication de la somme due par M. Buisson de Basseville que l'on doit la conservation de la lettre suivante jointe au dossier comme preuve de la dette envers M. Chéron : triste emploi d'une lettre si cordiale et si franchement sincère, et que l'avocat de Mme Gauthier insérait dans une longue consultation bourrée de citations latines et de nombreux textes tirés des coutumes de Bretagne.

A Quimper, le 20e janvier 1771.

« Monsieur et Cher Ami,

J'ay déjà eu le plaisir de vous écrire mon arrivée en France, sans avoir jamais pu recevoir une lettre de vous. Nous sommes arrivés à à L'Orient au moment le plus fâcheux pour la Compagnie et ce qui la touche. Elle n'existe plus depuis un an. Jugez par là de l'état de L'Orient et de celui de ses sujets ! Nous avons l'honneur d'être pensionnés du Roy ; mais n'allez pas croire que cette pension soit brillante, car elle ne consiste qu'en une somme de *cent livres,* c'est-à-dire de quoy payer le perruquier et le cordonnier, mais pas davantage.

Il faut cependant qu'après vous avoir marqué les mauvaises nouvelles, je vous en apprenne de bonnes.

« La paix étant actuellement assurée entre l'Espagne et l'Angle-

terre, on assure le rétablissement d'une nouvelle Compagnie. Le Roy doit rendre les deux isles de France et de Bourbon à cette nouvelle compagnie. Vous avez sans doute sçû la chute de MM. de Choiseul Praslin, exilés et vus de près. Les nouveaux ministres ne sont pas encore nommés. Le Parlement de Paris est cassé et remplacé On croit très fort que les autres Parlements subiront le même sort, s'ils ne veulent se tenir plus obéissants qu'ils ne paroissent être aux ordres du Roy.

« Enfin on nous assure une nouvelle Compagnie depuis l'exil de MM. de Choiseul Praslin, et on se prépare déjà à s'en bien réjouir à L'Orient qui, depuis un an, est au Roy ; mais on prétend que le Roy retournera au Port-Louis comme auparavant. Je le désire bien ardemment, car je commence à m'ennuyer furieusement à terre.

Vous êtes sans doute supris de n'avoir rien reçu de moi, à moins que vous n'ayez reçu ma première lettre, dattée du 25e may 1770, par laquelle je vous annonçais les peines que j'avais à rien arracher de la Compagnie. J'ai passé huit mois à Paris, et n'en suis de retour que depuis quinze jours.

J'y ai été solliciter un embarquement que l'on m'a promis pour le prochain armement.

« J'ay été payé d'une de vos deux lettres d'échanges, et on m'a fait espérer que, sous trois mois, je toucherai le montant de l'autre.

Je ne puis vous exprimer la peine que j'ay eu à l'avoir pour le déconte, ils me renvoyent toujours, me disant qu'ils n'ont pas le temps de voir cela, et que, dès qu'ils auront un moment à eux, ils l'examineront. Voilà la misère où l'on est avec ces MM. dès qu'on leur demande de l'argent.

« C'est au Roy à qui l'on a affaire à présent : c'est luy qui s'est réservé de payer les dettes de la Compagnie.

« Si je n'arme pas sur les premiers vaisseaux, attendez-vous à recevoir deux barriques de vin et quatre caisses qui sont toutes achetées à Lorient et que je vous ferai passer par le premier officier de ma connoissance. Le petit Arcelin vous fait mille compliments ainsi qu'à Madame votre épouse. Il m'a dit qu'il n'avoit pas pu vous aller voir avant son départ. Mes chers sœurs sont aussi sensibles que moi à toutes vos attentions pour moi dans ma maladie ; elles

me chargent de vous dire mille choses de leur part, et surtout à Madame Chéron.

« Je ne sais ce qu'est devenu le pauvre Peinnéré (?) : je n'ay sçû aucune nouvelle de luy non plus. Je conte aussi luy écrire par cette occasion. Je vous écrirai encore une autre (lettre) en cas qu'une soit perdue, l'autre pourra vous être remise.

Accordez-moi la continuation de votre amitié, et soyez persuadés que rien au monde ne m'est plus cher.

Je vous quitte pour écrire à votre aimable épouse que je vous prie d'embrasser douze fois de ma part.

J'embrasse aussi votre petit enfant. Mes compliments à M. Provençal, s'il est toujours chez vous, et à Peinéré, si vous le voyez, et faites-luy des reproches de ma part.

Il me semble, Messieurs, que vous oubliez aizément vos amis de ce pays.

Pour moi, ici, je n'ay rien tant à cœur que de vous prouver que je suis et seray toute la vie, avec toute reconnoissance possible et l'attachement le plus sincère, mon digne Chéron, votre très humble et très affectionné serviteur et sincère ami.

BUISSON DE BASSEVILLE.

« Je vous assure que je pense plus souvent à vous que vous ne pensez à moy. Réveillez donc désormais votre amitié pour moy. Vous avez sans doute sçu que mon frère est mort à Bengale. »

Cette lettre, Monsieur, confirme bien vos justes remarques sur la Compagnie des Indes, arrivée à cette époque où elle commençait à perdre de son éclat et de sa prospérité. Elle n'était plus — comme vous le dites — cette belle compagnie fondée sous les auspices de Colbert.

« Cette affaire de la Compagnie des Indes que l'on ne connaît pas dans toutes ses ramifications et ses dessous politiques, — dit un éminent publiciste, M. Amédée de Batz — et sur laquelle la page la plus juste a été écrite par M. Paul Gaulot, dans la *Revue Hebdomadaire*, fut, avec la guillotine comme accessoire, le Panama de la Révolution. » Le scandale éclata au commencement de 1794. Les

conventionnels mêlés à ces tripotages, se jetaient déjà depuis longtemps les accusations de vénalité honteuse.

Bref, les principaux d'entre eux qui trempèrent dans cette affaire, Cambon, Ramel, Danton, Lacroix, Fabre d'Eglantine, Chabot, Delaunay (d'Angers). Julien (de Toulouse), furent condamnés à mort avec tous leurs associés et la plupart exécutés.

Le Panama de nos jours n'a pas eu une fin si sanglante, mais ses actionnaires ne sont pas moins pauvres que ceux de la Compagnie des Indes : beaucoup d'entre eux seraient encore très satisfaits d'avoir, comme M. Buisson de Basseville, assez pour payer leur perruquier et leur cordonnier.

*
* *

« Et votre mur de jardin ? me direz-vous : vous l'avez oublié en suivant la Compagnie des Indes à travers ses vicissitudes et en nous énumérant les transmissions séculaires de votre maison de Quimperlé. »

Nullement ; — j'y reviens, après de longs détours, il est vrai. Mais vous reconnaîtrez sans doute que l'exploration des sacs remplis d'actes, de contrats, de factums de procédure, etc., n'était pas tout à fait inutile, puisqu'elle amena la découverte du document essentiel, de cette pièce préalablement nécessaire avant de commencer les travaux de clôture.

Ce fut d'abord un acte par lequel M. Simon de Domville cède à son voisin M. Eudo de Keronic une longère de son jardin pour y élever le mur séparatif des deux propriétés ; puis enfin une autre convention sous seing privé, passée le 29 juillet 1742, entre « noble demoiselle Marguerite-Périne Eudo de Keronic et maître Joseph-Hyacinthe Simon de Domville, avocat à la Cour », par laquelle ledit sieur Simon cède et abandonne gratuitement à Mademoiselle de Keronic le fond du mur appartenant audit sieur Simon, faisant la séparation d'entre son jardin et celui de Mademoiselle de Keronic qui bâtira incessamment un mur neuf sur le fond dudit vieux mur, lequel mur neuf et le terrain sur lequel il sera assis appartiendra à perpétuité à Mademoisetle de Keronic qui pourra élever ledit mur

neuf à dix pieds au-dessus du rhé de chaussée de l'allée située au midi du jardin dudit sieur Simon qui laissera en terre les fondements de son vieux mur, dont les mathériaux au-dessus du rhé de chaussée appartiendront audit sieur Simon qui en disposera comme il voudra ; laquelle cession a été ainsy acceptée par Mademoiselle de Keronic à la charge d'entretenir toujours le mur neuf en bon état et de le réparer promptement lorsqu'il y aura brèche, se réservant ledit sieur Simon la faculté de pouvoir mettre des chevilles ou crochets pour tenir des espalliers lors de la réédification, et même après dans les endroits où il y aura eu brèche et ce lors de la réparation seulement et non en autre temps.

Fait double à Quimperlé le vingt-neuvieme de juillet mil sept cent quarante deux. »

(Signé) EUDO DE KERONIC.[1]

Mon excellent voisin, M. Jules du Vergier de Kerhorlay, s'empressa donc, avec son obligeance habituelle, de se conformer aux conditions stipulées cent cinquante quatre ans auparavant entre son aïeule et mon prédécesseur, le courtois avocat Simon de Domville qui avait fait preuve de si généreux voisinage.

Puisse désormais cette clôture, si bien consolidée, durer plusieurs siècles : et, si jamais elle vient à s'écrouler, je souhaite que la reconstruction donne à quelqu'un de mes successeurs le désir et l'occasion de continuer l'histoire plus ou moins intéressante de cette bien modeste demeure où s'écoula jadis l'existence de ces familles patriarcales qui donnèrent un si grand nombre de syndics et de maires à la municipalité de Quimperlé.

A. DE B. D'A.

Manoir de la Porte-Neuve en Riec. Octobre 1898.

[1] Une lettre datée de Vannes, le 22 mars 1763 et signée « De Quéronic » autorise M. de Granval à appuyer contre le mur de l'hôtel voisin les deux pignons d'un hangar qu'il faisait alors construire. Le cachet en cire rouge de cette lettre porte les armes de la famille Nerzic de la Boixière : *De gueules, à deux épées d'or en sautoir, la pointe en bas*. Couronne de marquis ; supports : deux lions. Ce M. de Keronic devait être le descendant de Louis Nerzic de la Boixière, maire de Quimperlé en 1717.

Le château de Keronic appartient aujourd'hui à M. le comte Harscouët de Saint-George.

LIQUIDATION
DES SUCCESSIONS D'ANNE DE BRETAGNE
ET
DE LOUIS XII

(Suite)[1].

IV

Comment expliquer tant de retard apporté à une réclamation si fondée ? Pourquoi Renée n'a-t-elle pas assigné le roi son beau-frère en compte et des successions et de la prétendue tutelle exercée par lui ? François Ier mort, pourquoi n'a-t-elle pas assigné son neveu Henri II ?

Renée avait plus d'une raison de ne pas venir à une instance judiciaire. Elle était hors de France, et qui donc en France aurait osé patronner ses intérêts contre le roi ? François Ier et Henri II n'auraient-ils pas répondu à l'appel en justice par une invasion du duché de Ferrare ? François Ier avait fait saisir les comtés de Caen, Bayeux et Falaise engagés au duc de Ferrare. Etait-il sage d'irriter encore le mécontentement du roi ? Par prudence Hercule d'Est garda le silence.

D'autres motifs arrêtaient Renée : son fils aîné Alphonse avait été élevé à la cour de son cousin le roi Henri II ; en 1549, elle avait marié Anne, sa fille aînée, à François de Lorraine, duc de Guise. Mais « lors même, dit-elle, qu'elle n'aurait pas été retenue par la considération de ses enfants, elle a toujours tant honoré le roi qu'elle n'aurait jamais voulu entrer si avant avec lui[2]. »

[1] Voir la livraison d'octobre 1898.
[2] Mémoire, Morice, *Pr.* III, 1407.

C'était en vérité trop de patience et de crainte révérentielle !

Mais Renée a pourtant fait parvenir ses doléances à la cour de France : pas un français ayant accès à la cour n'est venu à Ferrare qu'elle ne l'ait prié d'intervenir : ainsi le cardinal de Tournon, le chancelier de l'Hospital, Jean de Morvilliers, ambassadeur à Venise, le cardinal de Lorraine, frère de son gendre. Après la mort de Henri II, le connétable Anne de Montmorency a recommandé sa demande à la reine Catherine ; mais la reine « l'a toujours payée de remises et nourrie de vaines espérances. »

*
* *

Mais Renée devient veuve en 1559 et elle rentre en France : ses démarches vont devenir plus actives : elle peut approcher la reine mère, le connétable de Montmorency, le chancelier l'Hospital, Jean de Morvilliers qui lui succédera, enfin le roi Charles IX. Elle met sous les yeux du roi un mémoire contenant ses griefs. Mais le roi l'a-t-il fait lire ? Il le lui fait rendre sans un mot de réponse.

Un jour enfin la reine lui répond « qu'elle a tant fait que les gens du roi ont enfin donné leur avis » ; et quel est cet avis ? « Que la duchesse doit se contenter qu'on lui donne acte de ses protestations ; que le roi lui rendra cette réponse ; mais verbalelement, sans écrit. » C'est le roi lui-même qui lui rend cette réponse le 29 août 1568.

Voilà le résultat de sept ou huit années de démarches ! Il est clair que les conseils du roi veulent gagner du temps, et espèrent arriver au terme d'une prescription qui éteindra l'action de la duchesse. Mais cet odieux calcul va être déjoué.

Le 6 septembre 1568, la duchesse en personne présente requête au roi en présence du procureur général. « Si les troubles du pays, dit-elle, ou la connaissance insuffisante que le roi a de son affaire ne permettent pas à S. M. de donner d'autre réponse, elle la supplie du moins de lui donner acte écrit de sa requête pour éviter la péremption. » Le roi surpris ou cédant enfin à un sentiment de justice donne l'acte !

*
* *

Il y a une circonstance que le *mémoire* de la duchesse de Ferrare ne pouvait toucher, mais qu'il faut mettre en lumière. Elle peut expliquer la résolution que prit alors Renée et que nous allons dire.

Renée avait fait de la cour de Ferrare l'asile des Français poursuivis pour leurs opinions religieuses : ainsi elle avait accueilli Marot[1], et (ce qui était bien plus significatif) Calvin ; et Calvin avait payé son hospitalité en déterminant Renée à embrasser ouvertement la prétendue réforme. Pour la ramener à l'église romaine, son mari avait recouru d'abord à la prière, puis à la rigueur ; mais ous ses efforts avaient été vains. Devenue veuve et rentrée en France, la duchesse avait continué à protéger ses corréligionnaires. En agissant ainsi elle s'aliénait la cour de France : elle le savait bien ; et c'est sans doute pour cette raison qu'au début du procès qu'elle allait entamer elle songea à se donner, pour faire cause commune avec elle, une associée ayant d'étroites attaches avec la cour.

L'auxiliaire qu'elle choisit fut sa fille Anne. La balle de Poltrot de Méré l'avait rendue veuve de François de Guise en 1563 ; et elle avait épousé Jacques de Savoie, duc de Nemours, lié avec les Guises, dont le parti était encore à ce moment le parti royal. Anne était une femme déterminée. Convaincue que Coligny avait armé l'assassin de François de Guise, elle portait à l'amiral une haine passionnée : elle avait accueilli la proposition que lui fit la reine Catherine de se défaire de l'amiral ; et son fils, le jeune duc de Guise, croyait sa mère capable de frapper Coligny au milieu d'une fête de la cour (1572)[2].

Le 25 octobre 1568, la duchesse de Ferrare donne à sa fille la nue propriété de tous ses biens prétendus en France, sauf la Bretagne, se réservant seulement l'usufruit. En faisant cette donation

[1] Marot passait à ce moment pour réformé. Nous ne prétendons pas dire qu'il le fût ; et après tous ses reniements on peut se demander s'il savait lui-même ce qu'il était.

[2] Guizot, *Histoire de France*. III. 344-345.

elle compte sur la décision et, s'il est permis d'employer l'expression, sur *l'entregent* de sa fille ; mais son espérance sera déçue : le roi et ses conseillers estiment que ce qui a été bon à prendre est bon à garder !

*
* *

Voilà donc la duchesse de Nemours partie principale à l'instance que la mauvaise volonté du roi a rendue nécessaire. Elle ne sera pas comme sa mère retenue par le respect, et elle n'hésitera pas à assigner le roi. Mais il lui faut faire commettre un huissier pour la citation. Or toutes ses requêtes à fin de commission sont repoussées !

Dix mois se passent ainsi. La duchesse prend un biais. Elle ne savait pas le nom de toutes les seigneuries qui furent à la maison d'Orléans et que sa mère lui a données ; mais elle en connaît quelques-unes par exemple Han, Portian, Vertus[1] ; elle demande commission pour faire assigner les détenteurs en déguerpissement. Le procureur général n'a pas vu apparemment que la citation qu'elle donnera va être reportée au roi. La commission est accordée ; et la duchesse assigne les détenteurs. Ceux-ci répondent : « Nous tenons nos titres du roi. » Sans perdre un jour, la duchesse, en vertu de sa commission prétend donner citation au procureur général ; mais celui-ci fait défense à l'huissier d'instrumenter. L'huissier revient rendre compte ; et la duchesse, retournant avec lui, va demander au procureur général « acte de ses défenses » ; le procureur général n'ose les renouveler, et l'exploit est notifié !... Quelle justice !

En même temps la duchesse de Ferrare essayait, pour la Bretagne et à propos de son usufruit, une procédure analogue ; mais elle se heurtait à des obstacles qui furent insurmontables.

Quoi qu'il en soit, voilà le roi appelé en cause ! Il est temps après

[1] Il y avait erreur pour le comté de Vertus que Louis d'Orléans avait donné (1424) à sa fille Marguerite en la mariant à Richard de Bretagne, comte d'Etampes, père du duc François II. Celui-ci avait donné Vertus à son fils naturel François qu'il créait baron d'Avaugour (1480). Ainsi depuis 135 ans Vertus n'était plus dans la maison d'Orléans. Le seigneur de Vertus était alors un petit-fils de François de Bretagne, Odet, gentilhomme de la chambre de Charles IX (1561) auquel le parlement de Paris, par arrêt du 7 février 1598, fit défense de porter le nom de Bretagne.

quarante années de dépossession ! Mais la procédure est arrêtée court. Toutefois la citation a obtenu un heureux résultat : le roi, qui peut redouter l'issue du procès, promet aux deux duchesses que « sitôt qu'il sera en paix, il leur fera droit » Peu après est publié l'édit de pacification de 1570.

La duchesse de Ferrare saisit l'occasion ; le roi écoute enfin la duchesse, sa grande tante.

Il veut qu'elle et sa fille exposent leurs demandes et communiquent leurs pièces à son avocat général Pibrac et au procureur général, puis au conseil privé qui donnera son avis[1].

Ce n'est pas tout : il veut que, devant lui-même, la reine mère, son frère, depuis Henri III, les princes du sang, le conseil privé, le premier président du parlement, l'affaire soit discutée entre l'avocat des duchesses et les gens du roi au parlement ; — après quoi il se réserve d'entendre à part l'avis de Pibrac auquel les pièces seront communiquées.

Jamais cause ne fut plus débattue ! Après de longues délibérations, le roi propose aux duchesses le duché de Nemours et la seigneurie de Montargis. — Les duchesses avaient le droit de mieux attendre ; elles se récrient, et il y a de quoi : Nemours et Montargis ne sont rien en comparaison des seigneuries sur lesquelles elles élèvent des droits. Toutefois « ne voulant plaider contre le roi... et avec l'espérance de jouïr promptement de ce qui leur était offert, » elles se résignent à accepter l'offre. Mais la duchesse de Ferrare met une condition à cette acceptation. C'est que « n'ayant joui de rien pour le passé, le roi lui fasse don de la somme de 200.000 livres à prendre sur les deniers dont le roi ne ferait état. » Le roi promet ; et, cinq ans plus tard, la duchesse n'aura pas reçu un denier et pourra dire tristement qu'elle « n'y en a plus aucune espérance ! »

Il semble que ce contrat était bien facile à rédiger : mais la rédaction paraît avoir été, si j'ose le dire, ridiculement laborieuse. « Les articles furent dressés, remontrés par plusieurs fois aux gens du roi et au procureur général qui en osta et y remit ce que bon

[1] Cf. aux *Preuves* de dom Morice (t. III, col. 1372-1379) la *requête* de la duchesse de Ferrare et le *plédoyé* en réponse.

lui sembla ; le contrat vu et revu à plusieurs fois fut, par le procureur général lui-même, rédigé dans les formes. » Ce n'est pas tout : le roi étant à Villers-Coterets l'avocat général Pibrac et le procureur général y furent mandés ; le contrat fut de nouveau corrigé par eux, et enfin « signé par le roi en présence de sa mère, des ducs d'Anjou et d'Alençon, ses frères, du duc de Lorraine, son beau-frère, du cardinal de Guise, du duc d'Uzès, des sieurs de Morvilliers, de Lansac, évêque de Limoges, Carnavalet, de Foix, Pibrac, avocat du roi..... et un autre, qui ne veut pas être nommé « pour pouvoir, comme il disait, être partie légitime en l'homologation, » le procureur général.

Voici le résumé de cet acte rapporté le 23 décembre 1570 à Villers-Coterets[1] :

1° Les duchesses ratifient le contrat de mariage de 1528 ; elles abandonnent au roi et à ses successeurs tous les droits prétendus sur les biens paternels, maternels, ou autres, comme héritières d'Anne de Bretagne, de Louis XII et de la couronne, fors et excepté les 250.000 écus assignés en dot à la duchesse de Ferrare.

2° Le roi cède le duché de Nemours et la seigneurie de Montargis en usufruit à la duchesse de Ferrare, et en toute propriété à la duchesse de Nemours avec la forêt, etc. Il renonce à la garantie du duc de Ferrare.

3° L'acte devra être soumis à l'homologation du parlement.

Voilà, direz-vous, le procès fini ! Puisque la transaction a été rédigée par le procureur général et l'avocat général du roi, l'homologation ne peut être qu'une affaire de forme ; les deux duchesses vont enfin avoir la paix qu'elles ont payée si cher. Trompeuse illusion !

(A suivre). J. Trévédy,

Ancien président du tribunal de Quimper.

[1] Si l'on ne veut pas se contenter de ce très court résumé, on pourra lire le traité *in-extenso* dans Dom Morice. Il occupe onze colonnes de l'in-folio. (*Pr.* III, 1380, 1390).

FIGURES VENDÉENNES

UN PERRUQUIER GÉNÉRAL

Gaston BOURDIC, Chef Vendéen

Quand une guerre civile est sur le point d'éclater, les hommes instruits et réfléchis hésitent en songeant aux violences, aux malheurs effroyables qu'elle doit entraîner fatalement. Ceux dont l'esprit est moins cultivé et dont le caractère est énergique se laissent emporter par leur passion, le désir de faire triompher leurs idées ; ils se jettent dans la lutte, sans en calculer les chances, avec le mépris de tous les périls.

En 1793, dans l'insurrection de la Bretagne et de la Vendée, on vit les paysans et les ouvriers des campagnes prendre les armes avant les gentilshommes et souvent les forcer de se mettre à leur tête.

Le perruquier Gaston, qui pendant plusieurs semaines fut, aux yeux de la Convention et de toute l'Europe, le principal chef des insurgés, était un de ces hommes qui n'hésitent pas à se lancer dans les hasards de la guerre civile.

C'est une figure curieuse qu'on a peu étudiée. J'ai réuni dans la notice qui va suivre des renseignements qui la préciseront.

On ne sait pas exactement le lieu de sa naissance. Son nom était Gaston Bourdic. M. Charles Dugast-Matifeux, dans une note de quelques lignes que j'ai trouvée parmi les documents sur la Révolution donnés par lui à la Bibliothèque de Nantes, dit qu'on le croyait originaire du Dauphiné. Il vint à Nantes et y fut garçon chez un coiffeur nommé Boquet, ardent royaliste. Quelque temps avant la

Révolution il alla s'établir comme perruquier à Saint-Christophe-du-Ligneron, petit bourg voisin de Challans.

Gaston (c'est sous ce nom qu'on le connaissait), était « un homme de la taille de cinq pieds un ou deux pouces au plus, bien fait, joli de figure, » dit le procès-verbal dressé le 15 avril 1793, après son exécution.

Il aimait beaucoup la parure, l'élégance. Petit Figaro, il devait nourrir des rêves ambitieux.

Quand éclata l'insurrection, il y parut un des premiers.

Dans la nuit du 11 au 12 mars, les administrateurs du district de Challans écrivaient au département de la Vendée : « Le tocsin « de la révolte a sonné toute la soirée dans plus de dix paroisses de « ce malheureux district. » (*Bibliothèque de Nantes, collection Dugast-Matifeux*). Gaston était de ceux qui le faisaient sonner. Il rassembla une bande et, dans un combat contre les troupes envoyées pour la disperser, il tua un officier (M. Dugast-Matifeux dit un colonel), et se revêtit de son uniforme qui lui donna tout de suite un grand ascendant sur les paysans. Ils le proclamèrent leur général.

Le 12 mars, il arrêta au village de la Maison-Neuve, paroisse de de la Garnache, le chirurgien Julien Le Tenneur, de Challans, qui s'y trouvait « à voir des malades ». (*Interrogatoire de J. Le Tenneur, le 27 mai 1793. Collection Dugast-Matifeux*).

Le même jour il fit au commissaire départemental Massé sommation de rendre le chef-lieu du district de Challans. (Ch.-L. Chassin, *Préparation de la Guerre de Vendée*, tome III, page 396). Les autorités républicaines de cette ville, se voyant presque enveloppées par l'insurrection triomphante, furent obligées de se réfugier aux Sables-d'Olonne, où elles arrivèrent, « après une marche de huit lieues, « dans des chemins affreux, avec une pluie presque continuelle, » écrit Massé au département.

Une fois maîtres du district, les insurgés adressèrent le 14 mars, à ses administrateurs retirés aux Sables, une longue lettre commençant par ces mots « Nos chers frères » où ils exposent leur attitude et leurs revendications.

« Nous vous écrivons, disaient-ils, les larmes aux yeux et les

« armes à la main. Nous ne demandons pas la guerre, mais nous « ne la craignons pas si vous nous y provoquez. Quelle suite de « grands malheurs s'offre à nos yeux si vous nous forcez à prendre « ce dernier parti ! Nous sommes ici au moins 18,000 hommes « assemblés de toutes les paroisses circonvoisines et à chaque « minute il en arrive d'autres et il nous en est offert, tous décidés à « mourir pour la victoire... »

Parmi les nombreuses signatures qui figurent au bas de cette pièce, je ne vois pas celle de Gaston. Peut-être ne savait-il pas écrire ? Peut-être était-il déjà parti de Challans pour soulever d'autres paroisses, car il paraît fort actif ? Cette activité le mit immédiatement en relief.

Dans la séance de la Convention du lundi 18 mars, on lut une lettre du Représentant du peuple Niou, datée de Saint-Hermand (Vendée) le 15 mars, où il racontait les débuts de l'insurrection et ajoutait en post-scriptum : « Les scélérats qui commandent les armées rebelles se font appeler Gaston et Verteuil. » (*Moniteur* du 19 mars 1793, page 354).

C'est ainsi que le nom du perruquier Gaston Bourdic fit son apparition dans l'Histoire et de la tribune retentissante de la Convention se répandit en Europe et dans le monde entier.

A la séance du jeudi 21 mars, on lut encore une lettre des Représentants Trullard et Niou, datée du 19, où se trouvent ces mots : « Nous apprenons de toute part que les divers corps (des insurgés) « sont commandés par un Verteuil, un Saint-Hermine, un Gaston. » (*Moniteur* du 23 mars 1793, page 369).

Mais tandis que les commissaires de la Convention, reculant devant l'insurrection qui inondait déjà toute la Basse-Vendée et ignorant absolument ce qui s'y passait, ne voyaient pour chef de ce grand mouvement qu'un perruquier vêtu d'un uniforme de colonel, des hommes plus redoutables et plus autorisés, le vieux chirurgien Joly, les frères Guerry du Cloudy et Guerry de la Fortinière, le lieutenant de vaisseau Athanase de Charette, se mettaient en mesure d'organiser les forces catholiques et royalistes.

D'après la déposition un peu confuse d'un tailleur de pierres nommé Perraudeau devant le district des Sables (Chassin, *Pré-*

paration de la guerre de Vendée, tome III, page 410), Gaston à la tête des insurgés de Commequiers dut prendre part, le 24 mars, à l'attaque dirigée contre cette ville par Joly et les Savin.

Le 30, les représentants Carra et Pierre Auguis, dans une proclamation datée de Fontenay, promirent au nom de la Convention nationale six mille livres de gratification à ceux qui le leur livreraient.

Le 8 avril le général Boulard, l'un des officiers républicains les plus habiles, sortit des Sables avec son armée pour combattre les insurgés.

Le 12, avec deux divisions, il arriva à Challans d'où les royalistes s'étaient retirés dans la nuit. Le 13, à cinq heures du matin, les bandes de Charette, jointes à celles de Gaston, de Joly, de Guerry du Cloudy, se ruèrent sur Challans. Boulard les repoussa en leur infligeant une perte considérable, puis marcha sur Beauvoir avec une de ses divisions, laissant à Saint-Gervais l'autre commandée par le lieutenant-colonel Esprit Baudry d'Asson, républicain farouche qui signait souvent ses lettres *le sans-culotte Baudry* et portait une haine féroce à son frère Gabriel, chef royaliste dont il avait mis la tête à prix. (BEAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire des Familles de l'ancien Poitou*, tome Ier page 232.) Il est à remarquer d'ailleurs qu'un certain nombre de familles nobles étaient très divisées par la politique. La plupart des généraux qui réprimèrent l'insurrection à ses débuts et arrêtèrent son développement appartenaient à l'aristocratie. C'étaient Canclaux, la Bourdonnaye, Biron, Beaufranchet d'Ayat, etc. anciens officiers des armées de Louis XVI qui avaient conservé leurs fonctions.

Le 15 avril 1793, à midi, les insurgés commandés par Charette et Gaston « au nombre de huit mille hommes sur trois colonnes » (*Rapport de Boulard :* CHASSIN, *Vendée patriote*, tome Ier, pages 220 et 221), attaquèrent la division d'Esprit Baudry au village de la Salle près Saint-Gervais.

« L'action fut très vive, dit le commissaire départemental Gallet, « dans une lettre écrite des Sables, le 17 avril 1793, aux administrateurs du département de la Vendée. La position de notre « armée n'était pas fort avantageuse pour faire jouer l'artillerie ; le « succès de cette affaire est dû au feu nourri et soutenu de l'in-

« fanterie qui fonça sur les brigands, bayonnette à la main. La « perte des rebelles est de quatre-vingt, parmi lesquels on a « reconnu le fameux Gaston et deux prêtres dont l'un a été tué « dans un confessionnal de l'église de Saint-Gervais. » (*Bibliothèque de Nantes. Collection Dugast-Matifeux.*)

Le récit de Boulard porte, contrairement à celui de Gallet, qu'une partie de la division d'Esprit Baudry « occupait une hauteur et « canonna avec tant de succès que l'ennemi prit la fuite ; la « cavalerie chargea à merveille ; la déroute fut si forte que l'ennemi « poussa presque à la course jusqu'à Challans ; la route avait des « marques de sang et un de ces malheureux a laissé une des ses « jambes à la chapelle de Challans. »

Le manuscrit du général Boulard « fut revu par les Représentants en mission », dit M. Chassin. Il fut aussi peut-être corrigé par eux, car il est difficile de le mettre d'accord avec la lettre de Gallet et le procès-verbal dressé par les officiers d'Esprit Baudry, le 15 avril, à sept heures du soir, au bourg de Saint-Gervais, après le combat, procès-verbal que M. Chassin a copié aux Archives historiques de la Guerre et publié dans sa *Vendée patriote*, tome 1er, page 192.

Voici ce qui concerne Gaston, qui avait fui du côté d'un village voisin.

« Dans le village, entre une grande et une petite maison, où est « un pradeau fermé de fossés couverts d'une haie d'ajoncs, dans les- « quels plusieurs volontaires étaient accourus pour faire des re- « cherches, des volontaires trouvèrent dans les ajoncs un homme « de la taille de cinq pieds un ou deux pouces au plus, bien fait, « joli de figure et fort leste, vêtu d'un habit de drap gris blanc, « revers et parements rouges, ayant sur l'avant-bras gauche deux « galons bleus et sur les bras un galon d'or en chevron brisé, un « gilet de soie à petits carreaux, culotté gris blanc, bottes aux jam- « bes, chapeau gancé bordé d'un galon blanc en fil, cocarde de « basin blanche, armé d'un pistolet à deux coups et d'un briquet « pendant tout le long de la cuisse.

« Il sortit des ajoncs où il était caché et franchit le fossé pour se « se sauver. Trois volontaires le franchirent en même temps et le « terrassèrent. Accoururent alors des chasseurs du Midi et des volon-

« taires de Chateauneuf. Chacun le dépouillait de ses armes et effets.
« Un volontaire de Chateauneuf lui ayant donné un coup de sabre
« à la tête, il s'écria : *Quel est le j. f. qui me fait du mal?* Il répéta
« plusieurs fois : *Ne me tuez pas ! Ne me tuez pas !* Chacun se
« disputa la gloire de l'amener. On le conduisit au bourg de Saint-
« Gervais ; et plusieurs particuliers du bourg et des volontaires
« de l'armée ayant reconnu cet homme pour être Gaston, on
« cria : *Gaston est pris !* Il convint lui-même qu'il était *Gaston*
« *de la paroisse de Saint-Christophe*. Les uns disaient : *C'est lui qui*
« *m'a pillé !* d'autres disaient : *C'est celui qui a rançonné et persé-*
« *cuté tous les patriotes !* D'autres disaient enfin : *Ce scélérat doit*
« *avoir plus de deux cent mille livres en bourse ; c'est de son arrivée*
« *dont on nous menace toujours !* »

« Dans cet endroit, ayant aperçu une autre colonne de brigands
« fort nombreuse, qui à la faveur d'un taillis et futaie de large éten-
« due sur la droite dudit bourg, entrait en icelui, on fusilla Gaston
« de peur de le laisser échapper, et les volontaires de notre armée
« n'eurent que le temps de se replier sur nos canons, hors du bourg,
« sur le chemin de Beauvoir, parmi les fusillades des brigands, qui
« étaient entrés dans plusieurs maisons et tiraient par les croisées,
« tandis que d'autres, dans le bourg, *dont un à cheval, grand*
« *homme sec* (c'était Charette), criait aux volontaires : *Rendez-vous,*
« *malheureux, rendez-vous* ! mais aucun ne fut pris ; un seul
« fut frappé d'un coup de baïonnette en traversant le fossé
« d'ajoncs. »

M. Dugast-Matifeux dit que Gaston fut fusillé « dans la rue prin-
« cipale de Saint-Gervais, à la rencontre du chemin du cimetière. »

Si après sa mort, les volontaires républicains « n'eurent que le
« temps de se replier sur leurs canons, hors du bourg, sur le che-
« min de Beauvoir » pour se soustraire aux bandes de Charette rentrées dans Saint-Gervais, celles-ci n'étaient donc pas en pleine déroute comme le racontent Gallet et Boulard qui n'assistaient point à la bataille.

Il est très difficile de savoir la vérité exacte sur ces combats. Les deux partis cherchaient à grossir leur succès et à cacher leurs pertes.

La division d'Esprit-Baudry réclama la récompense de six mille livres promise par Carra et Auguin, le 30 mars, dans leur proclamation affichée sur les murs de Fontenay et répandue dans toute la Vendée.

Gaston était mort, mais l'Europe l'ignora jusqu'au mois d'août 1793, car le Cabinet anglais adressa, à cette époque, « au général Gaston » les lettres qu'il confia au chevalier de Tinténiac pour les chefs de l'insurrection royaliste dont il semblait ne pas soupçonner le caractère et l'importance.

JOSEPH ROUSSE.

SAINTE-ANNE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*[1]).

DEUXIÈME PARTIE

PÈLERINAGE

III

Plantation projetée d'un arbre de la liberté.

I. — Terreur des autorités locales

L'initiative de ce projet revenait aux clubistes de Lorient, qui avaient eu l'audace d'adresser à cet effet une invitation aux autres clubs du département Ils s'étaient promis sans doute de réparer l'échec qu'ils avaient récemment éprouvé, par une manifestation grandiose en faveur de la liberté.

Cette manifestation n'avait rien en soi qui fût désagréable au supérieur de la communauté. Seulement les suites pouvaient en être fâcheuses : « Dans un grand rassemblement on pense beaucoup, on dit beaucoup, souvent on en fait trop, »[2] et l'on courait grand risque de *faire trop* en la circonstance. Néanmoins il se mettait aux ordres des administrateurs sans protester davantage contre le projet annoncé.

Jean Le Neveu, maire de Pluneret, fut moins accommodant. Il n'était pas certainement hostile à la plantation d'un arbre de la liberté, mais il ne comprenait pas qu'elle eût lieu à pareil jour : « Je

[1] Voir la livraison d'octobre 1898.

[2] *L.* 237.

penses, écrivait-il le 16 aux administrateurs d'Auray, que vous senté comme moy combien cela pourrait aitre nuisible et funeste par la cantité de gens inconstitutionnel qui pourrait si trouvé. Et comme il est en votre pouvoir de remettre ce jour, vous pouré évité le trouble .. »[1]

En dépit de sa mauvaise orthographe, Jean Le Neveu se montrait bien avisé. Que le supérieur l'eût instruit du plan conçu pour retenir chez eux les pèlerins, c'est possible ; en tout cas il sentait que cette mesure serait inefficace, que les paysans viendraient peut-être plus nombreux encore, rien que pour s'offrir le plaisir de casser la tête aux perturbateurs. Aussi valait-il mieux essayer d'arrêter les patriotes, en se servant de l'autorité dont disposaient les pouvoirs publics.

Il est vrai que les clubistes, ayant prévu le danger, n'entendaient pas s'exposer aux coups sans défense. Le bruit courut à Pluneret, le 19, que deux compagnies de volontaires nationaux de Lorient, précédées de quatre ou cinq brigades de gendarmerie, leur serviraient d'escorte. Les municipaux en furent vivement alarmés. Cette manifestation armée ne leur présageait rien de bon ; n'aurait-elle pas pour effet de surexciter l'animosité populaire, de provoquer un soulèvement, d'allumer la guerre civile ? Et, si elle éclatait, il serait facile de deviner sur qui en rejaillirait la responsabilité : sur les religieux de Sainte-Anne, et sur eux-mêmes probablement. Eh bien ! s'écraient-ils, « chargés du maintien du bon ordre et de faire respecter les personnes et les propriétés, nous faisons tout ce qui dépend de nous pour y parvenir... »[2] Or, voilà un désordre imminent, une révolte inévitable que les administrateurs seuls peuvent empêcher, à eux donc d'agir au plus vite pour faire remettre à un autre temps la plantation projetée : « Nous ne vous avons pas transmis de vains pouvoirs ; vous saurés en user, faire respecter nos droits et nous maintenir dans la tranquillité dont nous jouissons, tranquillité sans laquelle nous ne pouvons plus répondre de rien, sans laquelle nous désespérons d'asseoir l'impôt. »[3]

[1] *L.* 237.
[2] *Id.*
[3] *Id.*

II. — Intervention des autorités supérieures

Cette dernière réflexion devait être décisive dans la pensée de la municipalité, qui délégua Jean Le Neveu, maire, Guillaume Guillevic, juge de paix, Jean Tanguy et Salomon Le Labousse, officiers municipaux, pour porter la pétition à Auray. Le directoire du district n'avait pas besoin pour agir d'être pressé à ce point. Il répondait de l'ordre dans son ressort, et il prévoyait qu'il serait forcément troublé si le projet des clubistes, dont il avait d'ailleurs connaissance, était mis à exécution ; mais sans autorité pour s'y opposer, il adressa, dès lendemain, à Vannes, la double réclamation du maire et de la municipalité de Pluneret, en l'appuyant de son avis : « Vous sentirez sans doute, disait-il au département, que la pureté des intentions des citoyens de Lorient ne suffirait pas pour empêcher un grand trouble à Sainte-Anne et qu'il est plus facile de prévenir le mal que d'y porter remède. »[1] Aussi concluait-il, dans sa délibération du même jour, qu'il fallait absolument ordonner aux clubistes de Lorient et des autres communes de rester chez eux.[2]

Lorsque tous ces rapports arrivèrent à Vannes, le directoire départemental se trouva sans doute ahuri. Il connaissait le plan des clubs puisque le supérieur des Carmes en avait, dès le 15, informé le procureur général syndic. Mais s'imaginait-il que la lettre adressée aux recteurs diminuerait le nombre des pèlerins, ou que la majorité de ceux-ci verraient, sinon avec transport du moins d'un œil d'indifférence, l'accomplissement de la cérémonie ? On ne saurait le dire. Ce qui est certain, c'est que dans l'intervalle du 15 au 21 il demeura inactif. Cette inaction ne pouvait se prolonger plus longtemps. Les vives observations de la municipalité de Pluneret lui firent comprendre que la question était d'un intérêt majeur, et qu'il y allait du repos ou de la perturbation du pays. Alors il s'empressa d'envoyer à tous les directoires des districts les instructions qui suivent, avec prière de les communiquer aux principales municipalités de leur ressort :

[1] *L.* 237.
[2] *L.* 800.

« Nous avons été instruits par des corps constitués que des citoyens de différentes communes de votre district ont dû faire le projet de se rendre à Sainte-Anne le jour de la fête, en grand nombre et en armes, pour y planter un arbre de la liberté. Cet acte infiniment louable en lui-même présente les plus grands inconvénients auxquels l'excès de leur zèle ne leur aura pas permis de réfléchir.

« L'assemblée de Sainte-Anne est ordinairement nombreuse, et est composée de cultivateurs ignorans, qui excités par les ennemis de la chose publique, pourraient insulter au patriotisme de vos concitoyens, occasionner des tumultes et des scènes dont les suites seraient infiniment fâcheuses. L'insurrection qui a eu lieu dans le département du Finistère, a dû se former à la suite de la plantation d'un arbre de la liberté. Il serait bien malheureux qu'il arrivât un pareil événement à l'assemblée de Sainte-Anne. D'ailleurs en plantant l'arbre de la liberté, vos concitoyens n'échaufferaient pas le patriotisme des gens de la campagne. Au contraire cet acte de civisme qu'on a la méchanceté de leur représenter comme le symbole d'une religion nouvelle, les indisposant de plus en plus, et avant longtemps vos concitoyens auraient le chagrin d'apprendre que des hommes de mauvaise volonté ont abattu cet arbre qu'on aurait eu tant de peine à planter. Il n'y a point habituellement à Sainte-Anne de force publique pour arrêter une pareille voie de fait qui serait considérée comme un triomphe par nos ennemis communs.

« On a aussi répandu dans le public que des factieux devaient se trouver à cette assemblée. Vos concitoyens doivent compter sur notre vigilance et se persuader que nous prendrons toute espèce de précautions pour prévenir le désordre qui pourrait être suscité par le fanatisme, mais l'exécution de leur projet ne tendrait qu'à l'augmenter bien loin d'en diminuer l'effet.

« Des citoyens vraiment animés de l'amour de la Patrie doivent rester à leurs postes lorsqu'elle est en danger ; ils doivent attendre des réquisitions pour marcher et ne jamais se permettre de réunion qui n'étant pas autorisé contrarierait le vœu de la loi qu'ils ont juré d'observer et les rendrait responsables de tous les accidents qui en pourraient résulter. »[1]

[1] *L.* 941, 823.

Cette circulaire partit le 21. Le même jour M. Félix, commandant les troupes de la Martinique, à Vannes, annonçait au directoire départemental qu'il avait reçu un billet du général Canclaux lui ordonnant de faire marcher vers Sainte-Anne 150 hommes de son régiment.[1] Le département, tout en remerciant M. Félix de cette communication, lui fit observer qu'il valait mieux poster sa troupe à Auray, situé à proximité de Sainte-Anne où il lui serait facile de se rendre à la réquisition des administrateurs du district.[2] Ceux-ci consultés sur l'envoi de ce secours et de plusieurs brigades de gendarmerie, crurent devoir refuser. Ils jugeaient que les forces dont ils disposaient suffiraient au maintien de l'ordre, en sorte que finalement le détachement ne partit pas (23 juillet)[3]. N'auraient-ils pas à regretter cette décision ?

III. — Dénouement.

A cette date du 23, la situation n'avait pas eu le temps de se dessiner. Le directoire du district d'Auray connaissait peut-être les dispositions pacifiques de cette ville et des environs ; mais ils n'avaient aucune nouvelle rassurante des clubistes de Lorient. Comment ceux-ci avaient-ils accueilli la circulaire ? Voudraient-ils se soumettre aux conseils qu'elle contenait ? Renoncer à un projet préparé avec tant d'amour ? On l'espérait, on n'en était pas certain. Cependant les pèlerins allaient arriver, et les fêtes commencer. Quelle en serait l'issue ? La voici, d'après Frollo-Kerlivian ; le 27, il écrivait au procureur général du département :

« Vous serez sûrement fort aise, d'apprendre par un témoin oculaire comment les choses se sont passées pendant les fêtes de Sainte-Anne. Je puis vous rendre un compte très satisfaisant. Depuis 34 ans que j'habite ce pays, je n'ai pas encore vu d'assemblée aussi tranquille. Le 24, il y avait très peu de monde, 20 gendarmes commandés par un officier ont fait une patrouille, après quoi on a rafraîchi les hommes et les chevaux. Le 25, il y a eu grande affluence des citoyens du Finistère et des Côtes-du-Nord ; il y en avait aussi

[1] *L.* 237.
[2] *Id.*
[3] *Id.*

de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure. Vers trois heures, après avoir conféré avec MM. les officiers municipaux, on s'est décidé à faire la procession ordinaire ; il y a régné le plus grand ordre, les municipalités y ont assisté en corps ; j'ignore pourquoi ils n'ont pas fait usage des six écharpes de soye, dont je leur ai fait présent, ils craignaient peut-être d'effaroucher les bons villageois. Le juge de paix et son greffier étaient à portée de tout voir et d'agir en cas de besoin. La gendarmerie de la veille a fait le service à pied ou à cheval...»[1]

Ainsi le 25, jour de la procession tant redoutée, se passa en paix ; et dès ce jour les administrateurs avaient la certitude qu'il en serait de même le lendemain, car ils venaient de recevoir d'Hennebont une lettre qui contenait ces lignes : «... Nous avons fait part aux principales municipalités de notre district de vos observations, nous ne doutons pas qu'elles ne s'y conforment. »[2] Le retard mis à répondre fait supposer que le directoire d'Hennebont avait agi auprès des clubistes, et qu'il n'avait écrit qu'après s'être assuré de leur abstention. Cette abstention fut cause que « la journée du 26 égala en tranquillité les deux jours précédents.»[3] Ce sont les paroles de Frollo-Kerlivian dans la lettre ci-dessus mentionnée.

Les Carmes du reste n'avaient rien épargné pour éviter toute bagarre. Non content d'avoir engagé les recteurs à retenir leurs paroissiens, ils avaient annoncé qu'ils ne recevraient aucun ecclésiastique du département ni d'ailleurs. Un ex-chartreux, présent au moment de la procession, n'avait pu même obtenir de la faire avec eux : « Puisse cette conduite, écrivait l'économe, nous mériter la bienveillance de MM. les administrateurs et nous assurer leur protection... »[4]

Ils la méritaient pour avoir, par tant d'efforts, rendu l'assemblée « bien moins nombreuse qu'à l'ordinaire. » C'est pourtant se moquer que de prétendre que la fête se passa dans le plus grand calme, car les préoccupations des pèlerins devaient être fort vives, du moins se passa-t-elle sans tumulte ni effusion de sang.

(*A suivre*) ABBÉ GUILLOUX.

[1] *L.* 239.
[2] *L.* 237.
[3] *L.* 239.
[4] *Id.*

MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE[1])

DEUXIÈME VOLUME

Je regagnai Nantes. J'avais le pressentiment que ma présence y était nécessaire pour me faire admettre dans la légion de la Loire-Inférieure. Le caractère de M. de Labesse m'avait semblé un peu léger et m'offrait peu de garantie. Aussitôt rendu je m'informe de sa demeure. Je me présente chez lui plusieurs fois, impossible de le voir. Un jour, je sortais de chez lui aussi inutilement pour la cinquième ou sixième fois ; j'étais péniblement affecté d'être ainsi toujours éconduit ; je me trouve en face de M. de Busnel. — Où allez-vous me demande-t-il après les saluts d'usage ? — Je ne sais pas, répliqué-je, je viens de chez M. de Labesse. Voilà je ne sais combien de fois que je me présente à sa porte, il n'y est jamais. — Il y est ; mais on ne vous connaît pas, venez avec moi.

M. de Busnel sonne et, sans demander si le colonel y est, il entre et me présente[2]. Très bien reçu je suis à l'instant admis à faire partie de la légion. M. de Labesse avait disposé de l'emploi d'adjudant-major. Je fus plus que contrarié, car c'était mon seul espoir d'avancement, dans un moment où toutes les portes allaient être fermées aux officiers qui n'avaient pas donné leur démission au 20 mars. Cependant je ne voulais pas me retirer sans combattre. Convaincu que je devais supplanter tous mes rivaux, je me mis aux ordres du colonel.

Sur les ponts, dans l'ancien couvent des Récollets était une manufacture dont on venait de faire une espèce de caserne, jusqu'à ce

[1] Voir la livraison d'octobre 1898.

[2] L'inimitié de M. de Busnel pour l'Empereur s'explique comme ses entrées libres chez M. de Labesse : Amador-Félix-Annibal de Busnel, né le 17 février 1771 au château de Beauvais, paroisse de Paimpont, évêché de Saint-Malo, volontaire au régiment de Béarn en 1788, avait émigré en 1791 et fait avec l'armée de Coblentz toutes les campagnes jusqu'en 1800.

Il avait été commandant de la division d'Ille-et-Vilaine, puis adjudant général de l'état-major des armées royales de Bretagne, Maine, Anjou et Basse-Normandie. La Restauration l'a nommé colonel d'infanterie et chevalier de Saint Louis.

que le départ des Prussiens permît aux soldats français de passer sur la rive droite de la Loire. C'est dans ce quartier provisoire que je trouvai le noyau de la légion de la Loire-Inférieure. Il serait assez difficile de décrire l'organisation de ce petit rassemblement d'hommes sortant les uns des armées royales de l'Ouest les autres des régiments qui venaient d'être licenciés. On y voyait toute sorte de tenues, depuis le grand chapeau et les sabots du paysan breton qui avait quitté les landes de Savenay, jusqu'aux uniformes en petit nombre venant du 65e de ligne licencié presque à la porte de Nantes. Les officiers n'offraient pas moins de variétés : à ce moment le plus grand nombre venaient des chouans ou de la Vendée. Leurs uniformes offraient les plus singulières bigarures. On avait formé quelque semblant de compagnies. L'une était commandée par M. Bernard, fils du procureur du roi, il sortait de l'armée et d'abord de l'Ecole militaire. L'autre avait pour chef M. Martin, lieutenant du 65e passé aux chouans après la bataille de Waterloo. On me plaça dans cette compagnie. Je n'eus pas de peine à m'apercevoir que mon nouveau capitaine était de peu de valeur comme homme et qu'il était fort ordinaire comme militaire.

L'officier auquel le colonel avait confié l'emploi d'adjudant-major s'appelait Faucheux. Je ne saurais dire ses antécédents. C'était une vraie culotte de peau, sans aucune éducation et ne parlant même pas français. Mais il est toujours difficile de mettre de côté un titulaire ; d'ailleurs loin de moi était la pensée d'employer l'intrigue.

Me sentant des dispositions pour instruire et discipliner, capable de faire mieux que tout ce qui m'entourait, j'avais sous les yeux une magnifique occasion de développer un talent inné, talent que le major Brosset du 29e paraissait avoir deviné lorsqu'il avait fait mon éloge à son neveu, en lui donnant le commandement de la compagnie dont j'étais le lieutenant à Beauvais. En regardant autour de moi je vis qu'on pouvait donner des grades et des emplois à mes rivaux, mais qu'il y avait un champ de bataille ouvert à tous sur lequel il fallait les combattre et vaincre, celui de l'instruction. Je résolus de m'y livrer tout entier, persuadé que les capitaines auraient assez à s'occuper du service intérieur de leur compagnie, dans un premier moment d'organisation où tout était

à refaire. Un vaste champ m'était ouvert : instruire les nouvelles recrues venant des armées royales, donner de l'ensemble aux anciens soldats qui allaient arriver de tous les régiments de l'ancienne armée, et, ce qui était peut-être plus difficile que tout cela, former un corps de sous-officiers et caporaux capables de donner des leçons de détail assez uniformes pour concourir au but commun ; vaincre d'anciennes habitudes, lutter contre des préventions, détruire une foule de préjugés auxquels une longue suite de campagnes a donné force de loi, contrairement aux prescriptions bien positives des règlements qui ont été oubliés et entièrement mis de côté, telle était la tâche. Je n'hésitai pas un instant devant ces difficultés. Et pourtant je n'avais que 22 ans dont 4 ans de service.

M. Faucheux s'acquittait de son devoir très médiocrement quant à la discipline et pas du tout quant à l'instruction. Il ne s'en occupait même pas. Aux nouveaux arrivés quelques sous-officiers essayaient bien de faire faire le mouvement des armes, mais sans aucune méthode et chacun à la manière adoptée dans le régiment d'où il sortait. J'en fis l'observation devant les capitaines qui s'empressèrent de me prier de prendre la direction et la surveillance de cette importante partie du service. C'est ce que je voulais.

Les Prussiens ne firent à Nantes qu'un court séjour pendant lequel ils furent toujours sur le qui-vive. La population tout entière leur était hostile sans distinction d'opinion politique. Beaucoup de leurs soldats qui eurent l'imprudence de hanter les mauvaises maisons des petites rues de la Fosse ne reparurent pas. La garde nationale restée en uniforme pendant tout le temps de leur présence à Nantes fut bien souvent obligée d'intervenir pour les tirer de presse. Un matin en montant la rue de la Boucherie je vois un gros rassemblement tout près du pont Sauvetout. Les physionomies étaient menaçantes. J'entends distinctement ces mots : il faut le jeter par-dessus le pont. Des cris de fureur appuient cette cruelle motion. Mon uniforme me permet de pénétrer au milieu du groupe, on se range devant moi en disant : place... il y a encore des braves... à bas les étrangers !... — Arrivé au milieu du rassemblement, qui vois-je ? Le lieutenant qui avait logé à Couffé chez M. de la Roche-Macé. Le pauvre diable était bien embarrassé. Son inquiétude était

d'autant plus naturelle, qu'aucune des menaces proférées contre lui ne lui échappaient puisqu'il parlait et entendait très bien le français. « Comment, c'est vous, Monsieur ? » lui dis-je. Puis m'adressant à la foule : « Mes amis, pas plus que vous, je n'aime les étrangers ; mais je connais Monsieur depuis longtemps, nous nous sommes rencontrés plusieurs fois et il a toujours été bon enfant. J'espère qu'à cause de cela vous ne voudrez pas lui faire de mal. Un homme seul doit être respecté parce qu'il est le plus faible..... —Emmenez-le, emmenez-le, me souffle dans l'oreille un gros homme qu'à son teint enluminé je reconnais pour un boucher. Je *vas* vous y aider, mais ne perdez pas de temps, il est trop près du pont. Allons ! les autres, suivez-moi et laissons-le puisqu'il est de connaissance avec ce brave officier. — Il est bien heureux, murmurent *les autres*, sans c'te rencontre, il aurait fait le plongeon dans la douve et il aurait pu se vanter d'avoir le crâne plus dur que celui des bœufs de son pays s'il avait résisté à ce coup de massue-là, le gredin. »

J'entraîne le Prussien sans regarder derrière moi, jusqu'à la première rue à droite et ne le quitte qu'après l'avoir mis en sûreté. « Vous êtes une terrible nation, me dit-il après m'avoir vivement remercié. Il est heureux que les opinions de partis vous divisent, sans cela vous seriez bien à craindre; si je n'étais pas Prussien, je voudrais être Français. — Déjà, répliquai-je, j'ai entendu des Russes en dire autant, il est probable que toutes les autres nations le pensent, concluez. — Je m'en garderai bien, cela vous donnerait trop d'orgueil. »

Peu de jours après les Prussiens déguerpirent et le dépôt de la légion vint s'établir au quartier d'infanterie dont l'entrée est maintenant près de la place Louis XVI. Mes projets suivis avec persévérance, je réussis à tel point que personne ne tenta de lutter contre moi.

Cependant tout pensa s'évanouir au moment où je m'y attendais le moins. Je reçois deux lettres : une du capitaine trésorier du 29e, M. Loie, qui me prévenait que, si, pour rendre mes comptes, je ne me rendais pas à Toulouse où se trouvait le dépôt, on ferait contre moi un rapport au ministre ; et une du général Rivaux de la Raffinière commandant la division, dont le siège était encore à la Rochelle.

Cette dernière me prescrivait d'aller immédiatement au Havre rendre les comptes de la gestion qui m'avait été confiée. Ce dernier ordre émanait du ministre de la guerre. Je vais montrer au colonel la fatale missive.

— Je suis désolé, mon cher, me répète plusieurs fois M. de Labesse, car j'aurai bien de la peine à vous remplacer ; mais, vous le savez comme moi, il faut obéir. Je n'aperçois aucun moyen de vous sonstraire à un ordre aussi précis. Je vous conserverai une place dans mon organisation, c'est tout ce que je puis faire.

Je le quitte consterné. Quel contre temps ! Je m'en allais tristement, tournant et retournant la maudite lettre, lorsque mes yeux s'arrêtent sur le timbre de la poste. Je reviens promptement sur mes pas :

— Mon colonel, dis-je à M. de Labesse, veuillez regarder comme nulle ma visite de tout-à-l'heure. Si vous voulez bien me garder le secret, je crois pouvoir arranger mon affaire.

— C'est difficile, faites bien attention.

— Mon colonel, l'ordre m'est parvenu directement par la poste au lieu de m'être remis par vous. Si on ignorait mon admission dans la Légion, on devait envoyer par une autorisé quelconque, même civile. Rien ne peut donc constater que je l'ai reçu. Profitant de cette faute de l'état-major de la division, je vais faire le nécessaire pour que mes comptes, qui sont parfaitement en règle et arrêtés par qui de droit, soient envoyés au dépôt du 29e. J'en ai la convicviction, j'empêcherai ainsi les réclamations et le ministre de la guerre ne pensera plus à moi.

— Faites donc, mon ami, je prie le ciel que vous réussissiez afin de vous conserver, ce me sera un grand plaisir ; mais c'est bien hardi !

Je cours chez M. Le Horeau, alors commissaire des guerres. En entrant je lui explique qu'enhardi par ce que j'ai entendu dire à ma mère de la parenté existant entre elle et lui, je viens lui demander de me rendre un service. Bien reçu par M. Le Horeau qui m'assure qu'il fera avec plaisir tout ce qui sera en son pouvoir, je lui montre la lettre du trésorier du 29e et le prie d'écrire à son collègue du Havre d'expédier à Toulouse ma comptabilité. Je ne parle point de la lettre du général. Le commissaire des guerres me promet d'écrire

immédiatement. Depuis je n'ai plus jamais entendu parler de cette affaire.

La confiance en moi augmentait de jour en jour ; je faisais, il est vrai, tous mes efforts pour la mériter. Le colonel m'avait chargé spécialement de l'instruction de toute la légion et m'avait exempté de tout autre service, avec la faculté de choisir parmi les lieutenants et les sous-officiers ceux que je jugerais plus capables de me seconder. Je désignai deux sous-lieutenants qui avaient été à Saint-Cyr avec moi : MM. de Becdelièvre et Caudroy. Ce dernier me fut peu utile : très joli garçon il n'avait d'activité que pour flirter auprès des femmes et il ne les choisissait pas toujours parmi celles du meilleur monde. Je ne pris point d'aide du grade de lieutenant afin d'éviter tout conflit d'autorité, voulant que la mienne fut absolue. Deux sergents que pour la bonté de leur commandement je distinguai parmi ceux dont la conduite et la tenue ne laissaient rien à désirer furent adjoints à de Becdelièvre à qui je donnai le commandement de la 1re classe. Organisation un peu improvisée, car nous approchions de la fin de l'année. Cependant mes efforts furent couronnés de tout le succès qu'on pouvait espérer. Deux heures d'exercice le matin, autant le soir, firent faire à l'instruction de grands progrès et permirent dès la fin de septembre d'exempter la 1re classe de l'exercice du matin. Le colonel me chargea alors de l'instruction des jeunes officiers qui sortaient des armées vendéenne et bretonne. Je remis à l'année suivante tout ce qui concernait l'école du soldat que presque tous s'étaient fait enseigner par les sous-officiers. Je commençai une école d'instruction et immédiatement l'école de peloton, au moyen de cordaux. Je démontrais et commandais moi-même cette école, comme instructeur. J'étudiais chez moi la leçon à faire exécuter sur le terrain. Je m'exprimais avec d'autant plus de clareté que doué d'une excellente mémoire et d'assez de facilité à parler je ne m'éloignais guère des expressions de la théorie dont la précision et la netteté me séduisaient. Les explications que j'y joignais souvent prouvaient que j'avais l'intelligence de la chose.

Je tenais de la nature une voix sonore, une excellente poitrine, avantages réels, car je commandais régulièrement deux poses le matin et autant le soir sans en être incommodé. En peu de temps

j'acquis la réputation d'être un excellent instructeur et d'avoir un des plus beaux commandements de l'armée.

Les maniements d'armes et les manœuvres s'exécutaient avec plus de précision et d'ensemble lorsque je commandais en personne. C'était visible. De toute la ville on venait entendre le jeune officier ; j'étais entouré d'un cercle nombreux d'amateurs qui s'éclaircissait rapidement lorsqu'un autre prenait ma place. Les soldats flattés des compliments reçus partout et des murmures d'approbation qu'ils n'entendaient que lorsque je commandais finirent par y mettre de l'amour propre et contribuèrent de leur côté à augmenter mes moyens de réussite. Peu à peu je fis entrer les retardataires dans la 1re classe. Le privilège de ne faire qu'une fois par jour l'exercice contribua beaucoup à hâter ce résultat. Aussi, à l'entrée de l'hiver le colonel pouvait mettre sous les armes deux bataillons passablement instruits, faisant le maniement des armes avec un ensemble remarquable et exécutant bien l'école de peloton. J'avais repassé presque toute l'école de bataillon, mais l'instruction des jeunes officiers laissait encore trop à désirer et les capitaines qui ne prenaient le commandement de leurs compagnies que lorsque le chef de bataillon tirait son épée n'avaient pas assez d'habitude pour que tout allât bien. Ce défaut me fut favorable. J'avais une connaissance si exacte de l'habileté ou de l'ignorance de ceux que je dirigeais que presque toujours je parvenais à deviner et à empêcher leurs fautes par un avertissement donné à propos, de manière à n'être entendu ou du moins compris que de celui à qui je m'adressais. Ménageant ainsi leur amour-propre, j'acquis sur eux un grand ascendant. Ils sentirent qu'ils dépendaient de moi d'agir autrement et que sous ce rapport ils étaient à ma discrétion. Les anciens officiers me vinrent aussi en aide par un chemin tout opposé : dans les repos ils élevaient des discussions sur beaucoup de choses que dans leurs régiments on n'avait pas l'habitude de commander et d'exécuter comme je le faisais. Je l'ai déjà indiqué, je ne me rendais jamais sur le terrain sans avoir repassé la leçon que j'allais faire exécuter, je la résumais en moi-même chemin faisant si bien que ces messieurs étaient toujours battus, augmentant mon ascendant aux yeux de leurs jeunes camarades qu'ils formèrent ainsi à me regarder comme infaillible. Nous

avions pour lieutenant-colonel M. Zimmer. Il était gros major dans le 69me de ligne, en garnison à Nantes pendant les cent jours et avant. Il avait été renvoyé de ce régiment par des motifs que l'on attribua à ses opinions politiques, défavorables au retour de l'Empereur. Nous verrons plus tard. Comme militaire M. Zimmer était capable, connaissait le service et raisonnait les manœuvres avec intelligence. J'étais reconnaissant de la bienveillance et de la confiance qu'il me montrait. C'est à lui toujours que je soumettais les points en litige, non prévus par la théorie. Il était bien rare qu'il ne me donnât pas raison. Nos deux chefs de bataillon étaient M. Avrin et M. Walchs. Le premier, venu des rangs de l'ancienne armée ne resta pas longtemps dans cet emploi, il fut nommé major.

(*A suivre*).

LES PRÉJUGÉS

COMÉDIE EN DEUX ACTES

Suite[1].

ACTE DEUXIÈME

SCÈNE PREMIÈRE

A l'hôtel de France.

Mme MAUBERT, HENRI *assis auprès du feu*

HENRI

Oui, chère Madame, ma sœur m'a raconté les suites de sa maladresse et de la situation fausse qu'elle vous a faite : je vous en demande pour elle mille fois pardon.

Mme MAUBERT

Il n'y a, Monsieur, nullement de sa faute; mais je vous assure que j'ai bien souffert.

HENRI

Yvonne ne pouvait prévoir cet accès de fol orgueil, provoqué chez ma tante par la seule émission d'un titre.

Mme MAUBERT

Ah! vive Paris, M. de Kergor; il n'y a pas de préjugés là!

HENRI, *riant.*

Ne vous avancez pas trop. N'avez-vous aucun souvenir de ce jeune homme que je rencontrai chez vous l'hiver dernier, et qui me parlait avec le mépris le plus superbe des empaillés de province?

[1] Voir la livraison de septembre 1898.

Mme MAUBERT, *souriant.*

Mon Dieu, il disait cela sans réflexion ; c'est un journaliste, et puis vous aviez commencé par blesser nos opinions, en comparant la république à un fagot d'épines.

HENRI

Chère Madame, rétablissons les faits, si vous voulez bien le permettre ; je n'ai point commencé l'attaque ni comparé la république à un fagot. Ce Monsieur, assez jovial du reste, me dit en parlant avec une certaine irrévérence des idées bretonnes : « Comment les « descendants, plus ou moins directs, de vos hauts barons, trouvent-« ils maintenant notre république ? » Et moi, empruntant quelques nuances un peu vives au langage biblique et oriental, si vous le voulez, je lui ai répondu : « Mais ils trouvent votre république sem-« blable à un jeune hérisson dont les piquants deviennent plus « durs à mesure qu'il croît. » Je n'exprimais nullement mon opinion personnelle, mais celle des héritiers plus ou moins *directs des susdits barons.*

Mme MAUBERT, *vivement.*

Eh bien, l'empaillement ne vous touchait pas non plus ; il n'était qu'à leur adresse... et, franchement, n'avait-il pas raison ? Comment voulez-vous que la province avance, puisqu'elle n'a pas ses mouvements libres ? Débarrassez-la de ses bandelettes ; quand je vois ici toutes ces vieilles figures du passé, il me semble traverser les salles funéraires du Louvre et saluer des momies à droite et à gauche.

HENRI

(*A part*) Je le disais ce matin à ma sœur. (*Haut*) Voilà encore un de vos préjugés parisiens ; ah ! les exemples ne manqueraient pas, si je voulais chercher.

Mme MAUBERT

Je vous défie bien de trouver dans tout Paris un type comme celui de Mademoiselle votre tante.

HENRI

Voulez-vous que je vous en montre un, qui lui rendrait des points?

Mme MAUBERT

Encore un type breton? Non, merci ; j'en ai assez comme cela.

HENRI

Au contraire, c'est un type parisien que je veux vous présenter.

Mme MAUBERT

De qui voulez-vous parler ?

HENRI

De Mlle Malvina, votre camériste, et bonne d'enfant.

Mme MAUBERT

Est-ce que vous la connaissez ?

HENRI

Depuis un quart-d'heure ; en vous attendant je la faisais babiller, comme étude.

Mme MAUBERT

Elle est au-dessus de la domesticité ordinaire : c'est la fille d'un petit épicier de la rue Saint-Denis, qui s'est brûlé la cervelle après avoir compromis tout ce qu'il avait. Sa veuve et ses deux filles sont restées sans ressource ; j'ai pris la plus jeune à mon service et j'en suis très satisfaite, mais elle parle à tort et à travers.

HENRI

Je sais tout cela, et de plus que les Parisiens des rues Saint-Denis et Saint-Martin sont les seuls Parisiens *pur sang*. Aussi, a-t-elle ajouté : « Mon père et moi sommes nés dans la rue Saint-Denis », avec le même orgueil qu'une fille de Bretagne nous eût dit : « Nous portons *de gueule* ou *d'azur*. »

Mme MAUBERT

Vous voulez rire? Elle n'a jamais tenu devant moi un pareil langage.

HENRI

Parce que vous êtes aussi Parisienne ? Eh bien ! gageons que, si vous me permettez de lui parler devant vous, elle va surpasser

mon attente. Vous devez avoir en ce moment des idées égalitaires? vous êtes sans préjugés, vous ne voyez que les nôtres; c'est le moment de tenter l'épreuve.

Mme MAUBERT

Si cela peut vous amuser, j'y consens; cette jeune fille est souvent près de moi, puisqu'elle soigne mon fils, j'ai comme vous le dites des idées très larges, mais aujourd'hui comme toujours.

HENRI, *prenant sa montre.*

Vous tenez la gageure? Accordez-moi un quart d'heure.

Mme MAUBERT, *tirant la sonnette.*

Je le veux bien, mais il faut vous attendre à des déceptions.

SCÈNE II

LES MÊMES *plus* MALVINA

MALVINA

Madame a sonné?

Mme MAUBERT

Oui. Avez-vous prévenu le concierge qu'il fallait monter immédiatement mes lettres?

MALVINA

Oui,[1] Madame, surtout celles de Saint-Nazaire; j'ai bien retenu ce nom parce que c'est celui de la ville dont nous tirions notre sucre. Madame sait bien que papa était négociant en denrées coloniales, rue Saint-Denis.

HENRI, *faisant une croix sur son carnet.*

Je commence.

HENRI, *à Malvina.*

Vous m'avez appris, Mademoiselle, que vous aviez une sœur nommée Herminie, et je disais à Madame que ma tante désirait une

[1] Cette conversation a été tenue devant moi il y a vingt ans, rue des Saints-Pères, par un épicier.

femme de chambre parisienne. Ne pourriez-vous lui demander si elle veut entrer à son service ? Elle y serait traitée en véritable demoiselle de compagnie.

MALVINA

Je vous remercie beaucoup, Monsieur, mais jamais ma sœur ne consentira à habiter la campagne. *(Pendant toute cette conversation, Madame Maubert travaille à une tapisserie et se contente de lever les épaules à toutes les naïvetés de Malvina)*

HENRI

La place que je vous offre est à Nantes.

MALVINA

Ah ! Monsieur, la province est toujours la campagne ; si vous saviez la peine que l'on aurait à vivre loin de Paris !

HENRI

Ainsi c'est bien arrêté ?

MALVINA

Oh! oui, Monsieur, je connais la manière de penser de ma sœur. — Lorsque mon pauvre père mourut ruiné, un cousin que nous avons dans la Brie voulut nous placer dans son pays : « Non, mon « cher parent, lui répondit en pleurant ma maman, jamais « mes filles ne pourraient vivre avec des paysans ; elles n'ont pour « tout bien que leur éducation, c'est à Paris seulement que l'on « peut conserver ce trésor. »

HENRI, *étonné.*

Auriez-vous été élevées dans un pensionnat ?

MALVINA

Non, Monsieur ; maman nous apprenait à lire, à ma sœur et à moi dans le *Petit Journal* du soir, ensuite elle nous a fait copier et apprendre par cœur de beaux feuilletons et quelques pages de romans nouveaux. Papa nous payait le spectacle tous les dimanches et l'été quand il faisait trop chaud il nous menait aux cafés chantants, parce qu'ils sont en plein air.

HENRI

Il avait raison. On y consomme des rafraîchissements. Mais vous n'alliez donc jamais à la campagne ?

MALVINA

Rarement, Monsieur ; voir toujours des arbres et de l'herbe, c'est si monotone.

HENRI

Mais les fleurs avec leur doux parfum ne vous plaisent donc pas ?

MALVINA

Pardonnez-moi, Monsieur, j'aime bien un beau bouquet bien fait ; mais, si jamais vous êtes entré chez un grand parfumeur, vous conviendrez que les odeurs des champs sont bien rustiques auprès de celles des savons fins et des pommades ?

HENRI

Je vois que vous savez apprécier les parfums ; mais ces belles couleurs que le soleil donne aux fleurs, qu'en dites-vous ? Il est impossible que vous ne les admiriez pas !

MALVINA

Oh ! certainement, Monsieur ; je sais bien que c'est le soleil qui colore les fleurs, mais il ne fait que rendre ce qu'il a pris : tous les jours il dévore assez de couleurs aux belles étoffes et aux riches tapis, et cela malgré tous les soins ; il peut bien ensuite donner quelques petites nuances aux fleurs des champs.

HENRI, *regarde en riant Mme Maubert qui a de la peine à tenir son sérieux.*

L'idée est au moins originale, vive les Parisiennes !

MALVINA

Ce que je dis là, Monsieur, n'est pas pour blâmer le soleil, au contraire ; il fait ce que devrait faire le gouvernement : il ôte aux riches pour donner aux pauvres.

HENRI

Je vois, Mademoiselle, que Monsieur votre père n'a rien négligé dans votre éducation et vous a aussi enseigné l'économie politique avec l'impôt progressif, sans doute.

MALVINA

En effet, mon pauvre papa s'occupait plus des affaires de son pays que des siennes propres ; c'est peut-être ce qui l'a empêché de gagner de l'argent ?

HENRI

Je le crains comme vous, Mademoiselle ?

MALVINA

Le gouvernement ne vous semble-t-il pas bien coupable, Monsieur, de ne pas admettre dans son sein tous les hommes éclairés ?

HENRI

Je voudrais, Mademoiselle, qu'il admît non seulement tous les hommes, mais encore toutes les femmes. Pourquoi ces exclusions de classe et de sexe ?

Mme MAUBERT, *vivement.*

N'en n'avez-vous pas encore assez ?

HENRI, *regardant toujours sa montre.*

J'ai encore six minutes, Madame. *(A Malvina)* Vous ne me répondez pas, est-ce que vous n'êtes pas de mon avis ?

MALVINA, *embarrassée.*

Pardonnez-moi, Monsieur, mais il me semble que l'on devrait faire une distinction entre les filles de négociants par exemple et les filles du peuple ?....

Mme MAUBERT, *sèchement.*

Toutes ces paroles sont inutiles : vous n'avez qu'à remercier Monsieur d'avoir bien voulu s'occuper de votre sœur ; ne m'avez-vous pas dit ce matin qu'elle allait peut-être se placer factrice chez un marchand de cordes, de balais, etc. ?

MALVINA

En effet, Madame, et, comme ces choses tiennent un peu à l'épicerie, ma sœur se trouvera bien heureuse d'entrer dans la partie où elle a été élevée.

HENRI

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !

Mme MAUBERT

Grâce ! laissez-moi la renvoyer !

HENRI, *bas, regardant sa montre.*

J'ai encore une minute et demie, Madame. *(A Malvina)* Connaissez-vous le beau vers que je viens de citer ?

MALVINA

Non, Monsieur ; est-ce qu'il est de M. Alexandre Dumas fils ?

HENRI

Non, il est de Corneille (*il remet sa montre dans sa poche de gilet*).

MALVINA

Je ne connais pas ce nom, mais j'ai lu souvent sur les affiches : « Une corneille qui abat des noix.... » cela ne doit pas être la même chose.

Mme MAUBERT, *impatientée.*

Malvina, allez tout de suite voir à mon fils, il doit être réveillé.

MALVINA

Mon Dieu, aurais-je déplu à Madame ? Votre servante, Monsieur, *(elle salue comme au théâtre et se retire).*

Cte DE SAINT-JEAN.

(*A suivre*).

SONNET

L'ABIME

Dans la nuit sombre un homme interrogeait la mer :
Qu'es-tu ? lui clamait-il, ta voix m'effraie ; un doute
Pèse sur ta genèse et ton essence ; écoute,
Je mourrai de ton cri, s'il supplante ma chair.

Pas un mot de pardon de ton fluide amer :
A ton flot noir qui roule un flot plus noir s'ajoute ;
Et, rongés par ton fiel, ta rigueur nous déroute,
Sous le ciel qui marchande à notre œil son éther.

Or, tandis qu'à son tour montait un flot de haine,
Les vagues, vers le large, avaient fui lentement.
Dans un reflux, dans un sillage sans haleine.

Et l'homme qui blâmait toujours l'âcre élément,
N'eut pas même, croyant sa prière offensée,
Un regard pour Celui qui l'avait exaucée.

ABEL LETALLE.

Extrait de l'*Orbe enchanté*, en préparation.

MÉLITE

I

Nous sommes au mois de juin, en pleine saison des foins, et il est deux heures de l'après-midi. Après avoir travaillé longtemps sous l'ardeur du soleil, les faneurs s'arrêtent et songent qu'il est l'heure de la mariennée[1]. Seule, une jeune fille de dix-huit ans environ semble ne pas éprouver de fatigue, et, vaillante, elle continue à retourner la litière embaumée sans se soucier des rayons de feu qui viennent se jouer sur son visage, et donnent des reflets roux aux mèches de cheveux noirs qui s'échappent de sa résille.

« Ah! je suis lasse! s'écrie-t-elle enfin en piquant sa fourche sur l'une des meules, j'ai tellement avancé l'ouvrage ce matin que grand-père me permettra certainement d'aller me promener tantôt. Mais il fait bien chaud, je vais dormir un peu comme eux »; et, en disant ces mots, elle se laisse tomber au milieu du foin et ferme les yeux.

Mélite Bardach passe pour le plus beau « brin de fille » du pays. Elle n'a ni finesse, ni régularité dans les traits, mais telle qu'on la voit en ce moment avec son corselet rouge, sa jupe courte et sa chemise de toile laissant à découvert son cou et ses bras forts et ronds, quand on regarde son visage doré comme un beau fruit d'automne, sa bouche grande mais ornée de dents éclatantes de blancheur, et ses yeux d'un gris très doux pleins de candeur naïve, on ne peut s'empêcher de trouver, comme les habitants de Trouherstain, que Mélite est la plus belle fille de campagne que l'on puisse voir. Puis, c'est une travailleuse, une fière travailleuse! Son vieux grand-père a beaucoup de bien, et elle doit hériter avec son petit frère Yvon de toute la fortune de ses parents morts il y a plusieurs années dans une épidémie; cependant Mélite ne dédaigne pas les travaux des champs et les soins du ménage. Aussi, depuis la Toussaint dernière, les prétendants affluent autour d'elle; mais elle a repoussé toute idée de mariage jusqu'à ce que Jean Cortek se soit présenté.

[1] On désigne ainsi dans nos campagnes le repas de la journée.

C'est qu'on pourrait aller bien au-delà de Nantes avant de trouver un garçon comme Jean Cortek. Blond, les cheveux légèrement bouclés, la moustache fine, les yeux presque noirs, finement quoique robustement charpenté, le « beau Jean » n'est pas un « gars » ordinaire ; ses années d'école lui ont profité et ses parents, riches fermiers des châtelains du pays, disent à qui veut l'entendre, que leur fils est un « rêveur » et un « lettré ». Au fait, Jean aime peu les travaux de son état, et le dimanche, au lieu d'aller au cabaret, il reste à la maison seul avec un livre, et si absorbé qu'il n'entend jamais les bruits du dehors. Il y a deux mois, sa mère lui a dit qu'il devait songer à se marier et, sans hésiter, il a jeté son dévolu sur Mélite Bardach, non seulement parce qu'elle est riche et belle, mais aussi parce que c'est une fille qui ne « recule » pas devant l'ouvrage et qui s'y « entendra à mener la ferme. » Aussi, un dimanche, à la sortie de la grand'messe, Jean a parlé à Mélite plus longtemps que de coutume, et celle-ci, toute rougissante, lui a permis de demander sa main à son grand-père. A présent ils sont officiellement fiancés et si Mélite a tant travaillé cet après-midi, c'est que Jean lui a donné rendez-vous à quatre heures, derrière la haie, et manquer le rendez-vous de Jean serait un crève-cœur pour Mélite, car elle aime son prétendu avec toute la ferveur d'une âme neuve que n'a pas souillée l'atmosphère viciée des grandes villes.

En attendant, elle dort d'un sommeil réparateur ; ses cheveux noirs se sont entièrement échappés de sa résille et lui forment un doux et moelleux oreiller. Quel calme, quelle sérénité sont répandues sur son visage ! on sent que son corps robuste n'a jamais été atteint par la maladie, ni son jeune cœur par le chagrin.

Tout à coup, une voix au timbre enfantin et criard vient troubler le calme majestueux de la nature et le repos des travailleurs :

« Mélite ! Mélite ! où donc es-tu, viens tout de suite !...

— Qu'est-ce que tu as, Yvon ? pourquoi cries-tu ainsi pour réveiller tout le monde ? fait Mélite qui frotte ses yeux encore tout ensommeillés du revers de ses mains.

— C'est qu' je suis pressé de t' dire c'qu'arrive. Tu sais, la cousine Noëlla : ben, elle arrive demain !

— La cousine Noëlla ! l' « artisse » lyrique. Oh ce n'est pas pos-

sible, Yvon ! Et Mélite, que cette étourdissante nouvelle a complètement réveillée, se lève d'un bond.

Yvon est un garçon de dix ans environ, aux cheveux blonds filasse et aux yeux bleus clairs ; un peintre ne pourrait rêver « petit Breton » plus réussi. En ce moment, il est enchanté de l'effet que ses paroles ont produit sur sa sœur, et il se dandine d'un pied sur l'autre en la regardant :

« Pisque j' te dis qu'c'est Louisa ou Noëlla (comme tu voudras) enfin l'artisse lyrique, quoi ! Je l'sais bien, c'est grand'père qui m' la dit, elle lui a écrit un « mot de billet » pour lui dire qu'elle arrive demain matin à 9 heures.

— Et pourquoi vient-elle ?

— Elle dit comme cela que c'est pour prendre l'air, qu'elle a été malade, puis qu'elle veut connaître son grand-père et ses cousins.

— Mais c'est que c'est vrai ! elle est la petite-fille de grand-père tout comme nous. Grand-père ne l'a jamais vue pourtant, car voilà 25 ans que la tante Bellah est partie à Paris comme femme de chambre et elle n'est jamais revenue dans le pays, m'a dit le grand'père ; elle s'est mariée à un employé parisien et elle est elle-même dans une grande boutique qui ne donne jamais de vacances. Pour la cousine, m'est avis que ce n'est qu'aujourd'hui qu'il lui prend envie de nous voir. Je voudrais bien savoir comment elle est, elle porte sans doute un chapeau.....

Ça j'peux pas te le dire, on verra demain ; mais y faut qu'jaille préparer la chambre qu'on lui donne. »

Et Yvon disparaît en sifflottant, tandis que Mélite s'achemine tristement vers la maison :

« Je ne pourrai pas aller trouver Jean aujourd'hui » pense-t-elle. Et inconsciemment elle en veut un peu à la cousine Noëlla.

II

« Qu'est-ce que c'est, dis Mélite, une artiste lyrique ?

— C'est quelqu'un qui sait bien chanter.

— Ah ! fait Yvon, qui juge l'explication très incomplète ; mais c'est pas un métier, alors ? »

Ils sont tous deux à la station de Trouherstain, où, dans quelques minutes, le train de Paris va s'arrêter et déposer sur la terre bre-

tonne la fameuse cousine Noëlla. Mélite a pris sa plus belle coiffe et son tablier des dimanches ; Yvon a fait aussi un « brin » de toilette et ils attendent avec une certaine anxiété.

— Paraît que si, Yvon ; elles gagnent beaucoup d'argent les artistes lyriques, je...

— Ah ! v'la le chemin de fer qui arrive !

Il arrive et stoppe. Deux voyageurs descendent, un paysan et une jeune femme.

— Eh bien ! j'la vois pas, fait Yvon.

— Elle aura manqué le train.

— Faut nous en retourner.

— Regarde donc cette belle dame là-bas !

— Oh ! oui, elle est très belle, elle est pour sûr point du pays.

— On dirait qu'elle attend quelqu'un.

La jeune femme qui excite une telle admiration chez Mélite et Yvon est, en effet, arrêtée sur la chaussée et braque fiévreusement son face-main dans toutes les directions. Bien que d'aspect un peu excentrique, elle est assurément fort jolie : ses boucles folâtres d'un blond titien (*peut-être naturel*) se marient à merveille avec son teint d'un blanc laiteux et on ne saurait rien voir de plus charmant que ses yeux brun foncé aux cils très longs et « frisés » pour ainsi dire ; son nez est un peu relevé du bout et donne à son visage une expression mutine ; elle est de petite taille, mais admirablement faite, souple, onduleuse et infiniment gracieuse dans tous ses mouvements.

« Ah ! mais voilà sans doute mes oiseaux ! pense-t-elle à part, en fixant Mélite et Yvon. Ils sont pétrifiés, en vérité ! Ils ne se figurent pas que je suis leur cousine ; sans doute ils s'attendent à me trouver telle Manon descendant du coche. Je vais de ce pas mettre fin à leur méprise.

« Vous êtes bien Mélite et Yvon Bardach, fait-elle une fois arrivée près de ces derniers et vous attendez sans doute votre cousine Noëlla de Nevedas.

— Mais... oui, répond Mélite interloquée.

— Eh bien, bonjour, mes chers cousins, je suis Noëlla qui vous prie de la conduire chez son grand-père.

Mélite est suffoquée !... Comment, cette belle dame avec cet élégant costume de piqué blanc, ce chapeau à plumes et ces diamants

aux oreilles est sa cousine germaine. Il faut croire que cela rapporte joliment le métier d'artiste lyrique ! Elle est tellement intimidée qu'elle ne trouve rien à répondre; pour se donner une contenance, elle prend la main droite d'Yvon qui suce l'index de sa main gauche avec acharnement.

Noëlla sourit légèrement en regardant Mélite.

Est-elle assez nature ! murmure-t-elle. C'est une belle ingénue; mais trop grande, trop forte, elle n'a aucune délicatesse. Il faut croire que je la terrorise ; elle ne peut pas arriver à décrocher un son ! Cela devient bête ; s'ils sont taillés sur le même modèle tous, je crois que je serai desséchée au bout d'un mois !.. Ah si ce n'était l'héritage du vieux grand-père et la convalescence de ma fièvre muqueuse, je ne ferais pas de vieux os dans cette Bretagne tant vantée.

— Vous n'êtes pas trop lasse, ma cousine, dit enfin Mélite avec effort, la maison n'est pas loin du reste et vous allez la voir à l'instant.

— Ah tant mieux ! car je suis éreintée, au contraire. J'ai voyagé toute la nuit, répond Noëlla d'un air dolent. Et puis la saison a été rude, j'ai chanté presque tous les soirs et j'en ai ma claque de me coucher à 2 heures du matin ! Tu as l'air ébahie ! Tu ne sais pas ce que c'est qu'une artiste, ma pauvre fille ; c'est pas un métier toujours agréable, va, heureusement il y a quelques compensations.

Quelles sont les compensations ? Mélite ne le saura jamais, car on entre à ce moment dans la maison.

« Grand-père doit être là, si vous voulez entrer, cousine. — Grand-père !... la cousine Noëlla », dit tout bas Mélite en s'avançant vers un vieillard aux cheveux blancs un peu longs et à l'aspect respectable qui est assis dans un vaste fauteuil de rotin au milieu de la principale pièce.

« Voilà le moment de jouer du sentiment. Il s'agit de faire la gentille avec le vieux », pense Noella.

Et se penchant vers le vieillard, elle l'embrasse sur les deux joues et s'écrie :

« Me voilà, grand-papa, je suis votre petite-fille, votre petite Noëlla, qui vous aime bien sans vous connaître et qui est très heureuse de passer quelques bons jours avec vous.

— Moi aussi, ma chère Louise... ma chère Noëlla, veux-je dire.

En disant ces mots, le bonhomme regarde sa petite-fille des pieds à la tête et ne peut se figurer qu'il a devant lui l'enfant de Bellah.

Ne te fâche pas si je t'appelle quelquefois Louise, car ma pauvre défunte, qui était ta marraine, t'avait donné ce nom. Il n'y a pas longtemps qu'on t'appelle Noëlla.

— Oh non ! mais je ne pouvais garder le nom de Louise, cela faisait un effet déplorable sur les affiches, mon bon grand-père. — Maintenant je désirerais que Mélite m'indique ma chambre, je voudrais y déposer mon sac et remettre un peu d'ordre dans ma toilette. »

Mélite se lève aussitôt et conduit sa cousine dans une petite pièce qu'elle a préparée avec le plus grand soin, mais qu'elle juge à présent bien indigne de la belle Noëlla. Puis elle redescend songeuse et vaguement inquiète : le contact de cette femme coquette et élégante a déjà jeté le trouble dans cette âme candide et l'attriste par une inévitable comparaison. « Ah ! soupire Mélite, que je suis donc mal à l'aise avec cette cousine Noëlla », et elle se rend à son ouvrage auquel elle apporte certainement moins de cœur que de coutume.

III

« Ce n'est pas pour dire, mais on s'assomme ici ! Voilà une semaine que j'y suis et j'en ai déjà plein le dos ! La nature, c'est très beau, mais ç'a besoin d'être animé. C'est dur de n'avoir pour société que cette petite dinde de Mélite et le grand'père qui, il faut bien le dire, est passablement ramolo ! Il n'y a que le gosse qui m'amuse avec son horrible accent..... Pristi ! il est haut ce brin de chèvrefeuille, jamais je ne pourrai réussir à l'attraper. » Et Noëlla se hissant sur la pointe de ses petits pieds, s'efforce vainement d'atteindre la fleur qui se trouve au milieu d'un buisson d'épines. Elle est délicieuse ce matin-là, avec sa robe de batiste rose, qu'elle a relevée légèrement afin d'y mettre sa moisson parfumée. Ses joues ont pris, elles aussi, une teinte feuille de rose, grâce au bon air de cette Bretagne dont elle médit tant, et les cheveux follets qui s'échappent de son grand chapeau de paille blanche encadrent à ravir son gracieux visage. Elle est si occupée de son chèvrefeuille qu'elle n'aperçoit pas à quelques pas d'elle, un jeune garçon qui la regarde avec un éton-

nement admiratif. « Attendez, Mademoiselle, je vais facilement vous l'avoir, dit-il enfin. »

Noëlla se retourne toute surprise et un rayon passe dans ses grands yeux. « Oh ! le beau garçon ! pense-t-elle, le beau garçon ! J'ai rarement vu un aussi bel homme à Paris. Il n'a pas plus l'air d'un paysan que moi ! — Comme je vous remercie, Monsieur, j'avais si envie de ce chèvrefeuille !

— Je suis bien aise de vous avoir fait ce plaisir, Mademoiselle, répond d'une voix tremblante d'émotion le beau Jean Cortek (le lecteur l'a sans doute déjà reconnu).

— Oui, j'aime le chèvrefeuille, continue Noëlla en donnant à ses yeux bruns qui regardent Jean une expression caressante, j'aime surtout beaucoup sa signification : chèvrefeuille, lien d'amour, dit le langage des fleurs. Mais vous saviez cela, je pense ?

— Non, mais je m'en souviendrai ! répond inconsciemment le jeune homme. Il est absolument hypnotisé par cette femme qui vient de lui apparaître. Elle lui semble surpasser en beauté toutes celles dont il a lu la description dans les livres qu'il dévore avec tant d'ardeur. Il la regarde avec des yeux parlants, et la rusée Noëlla s'en aperçoit aussitôt ; elle a tant vu d'hommes devenir subitement amoureux d'elle, qu'elle ne peut s'en étonner, mais elle sourit légèrement de la réponse énigmatique de Jean.

— Vous habitez par ici, demande Noëlla d'un ton indifférent.

— Oui, la ferme voisine, mais vous n'êtes assurément pas du pays, Mademoiselle?

— Non, je suis ici de passage simplement ; je suis la petite-fille de M. Bardach.

— Ah ! je connais beaucoup les Bardach.

— Tant que cela ! vous n'êtes pas leur parent?...

— Non,... mais..... je pourrais bien le devenir avant peu (ici Jean hésita beaucoup sous le regard inquisiteur de la jeune femme, puis il reprit avec effort)... je suis le fiancé de Mélite.

— Vraiment ! Eh bien, je féliciterai ma cousine de son choix ! Cependant, une ombre a obscurci le visage de Noëlla. Il est tout de même trop beau pour Mélite, murmure-t-elle », c'est un chic jeune premier ! — Au revoir, Monsieur ; je viens souvent me promener par ici, car il y a toujours de beau chèvrefeuille dans cette

haie. Peut-être aurai-je le plaisir de vous rencontrer quelquefois. »

Et elle s'éloigne en fredonnant une romance, tandis que Jean reste à la même place comme pétrifié : « Chèvrefeuille, lien d'amour ! » répète-t-il plusieurs fois, puis il regarde la robe rose qui s'éloigne dans un froufrou parfumé et il lui semble que son cœur s'en va avec cette robe rose !...

IV

« Tu sors, Mélite ?

— Oui, cousine, je vais au moulin.

— Eh bien, je t'accompagne, j'ai besoin de prendre l'air. »

Les voilà qui cheminent sur la route, ces deux jeunes filles, ces deux cousines qui offrent un contraste si saisissant. L'une, enfant de la nature, belle de cette beauté robuste des champs ; l'autre fine fleur du pavé de Paris, extraordinairement séduisante, mais ayant perdu avant l'âge toute la candeur de la jeunesse, toute la fraîcheur des illusions.

« Comme votre peau est blanche ! cousine dit Mélite avec envie ; à me voir à côté de vous on me prendrait pour une négresse.

— Il n'y a rien d'étonnant à cela, ma pauvre amie, tu travailles constamment au soleil, le plus souvent sans chapeau et toujours sans gants ; ta figure ne peut être que bronzée et tes mains calleuses et noires.

— Tandis que vous vous poudrez à la violette et que vous vous lavez avec du savon parfumé. Ah que vous êtes heureuse, cousine Noella !

— Tu crois cela ? Eh bien, pas toujours, je t'assure. Sais-tu que je ne te plains pas, Mélite, tu vas bientôt te marier avec un garçon rudement chic ! Je le rencontre très souvent, il n'est pas ordinaire, ce type-là ! »

Mélite rougit : l'évocation de Jean Cortek ne lui a pas été aussi agréable qu'on pourrait le croire. En effet, depuis plusieurs jours, elle n'a pas entendu parler de son fiancé et les paroles de Noëlla : je le vois très souvent, lui causent une pénible émotion.

« Cousine Noëlla, fait Mélite quand elle est un peu remise de son trouble, je voudrais... si vous étiez assez bonne pour me chanter la triste chanson de l'autre jour.

— Laquelle ?

— Celle qui commence par « On dit que tu te maries. »

— Ah oui ! *Ay Chiquita*. C'est un peu et même très vieilli, mais il y a quelque chose là-dedans.

Et Noëlla entonne la romance. Sa méthode est parfaite et sa voix très pénétrante. De grosses larmes roulent sur les joues de Mélite quand sa cousine achève le dernier couplet.

— Est-il bien vrai que l'on meurt d'amour, cousine ? interroge-t-elle.

— Jamais de la vie !... C'est bon dans les romans et dans les chansons...

— Pourtant quand on est délaissée... que ce doit être triste !..

— Tiens, la voilà qui vibre, la petite ! Elle pense à son Jean. En effet, prends garde, ma mignonne, garde l'oiseau de près si tu ne veux pas qu'il s'échappe de sa cage. Voilà justement le chemin de sa ferme .. il doit être du côté du buisson, j'ai bien envie d'aller voir. — Je vais te quitter là, Mélite ; il faut que j'aille cueillir du chèvrefeuille, je ne peux me décider à rentrer... il fait si bon, ce matin !... »

Mélite soucieuse regarde Noëlla s'éloigner. Quelle drôle d'idée d'aller dans ce sentier ! Il y a du chèvrefeuille tout le long de la route ! Soudain, une pensée lui traverse l'esprit : Si c'était pour retrouver Jean !.... mais non, il n'est pas possible et cependant..... ah ! il faut qu'elle en ait le cœur net. Et prenant mille précautions pour n'être pas entendue, Mélite s'élance dans le sentier à la suite de Noëlla.....

La jeune artiste, légère comme un oiseau, longe le buisson, cueillant une fleur de ci, de là, un provocant sourire errant sur ses jolies lèvres. Elle ne s'est pas trompée ; Jean est là, à demi couché sur le fossé, il est à la même place tous les matins, il ne peut s'empêcher de se rendre près de ce buisson d'où Noëlla lui semble sortir comme une fée adorable et bienfaisante. Quelquefois il l'attend en vain ; mais souvent il la voit apparaître et il donnerait volontiers la moitié de sa vie pour les quelques minutes qu'il passe avec elle.

L'affection calme et tendre (on ne peut vraiment appeler cela de l'amour) qu'il porte à Mélite, s'est considérablement amoindrie ; partout et toujours il pense à Noëlla, à cette femme idéale qui remplit son âme tout entière !

« Ah! vous êtes là, M. Jean, dit la jeune fille quand elle est arrivée près de lui. Je suis bien aise de vous voir, car c'est peut-être la dernière fois que nous nous rencontrons : je pars dans trois jours. »

Ceci dit, elle regarde Jean et sa vanité peut être satisfaite car le malheureux est devenu blanc comme neige : elle va partir!.... il ne croyait pas que ce jour terrible allait venir si vite!... « On dirait que cela vous fait quelque chose » et Noëlla, en disant ces mots, lève vers le jeune homme ses yeux qui sont en ce moment très doux, très caressants, puis elle lui prend la main d'un geste plein de câlinerie.

Jean tressaille au contact de cette main si petite, si délicate et qui cependant a eu la puissance de l'enchaîner avec les « liens indissolubles du chèvrefeuille. »

Jusqu'à ce jour, il n'a adressé à Noëlla que des paroles timides et insignifiantes ; mais il va la perdre! il ne la reverra sans doute jamais!

« Oh mademoiselle Noëlla! s'écrie-t-il, que deviendrai-je quand je ne vous verrai plus! Vous allez emporter ma vie avec vous! »

Pas un muscle ne bouge dans le visage de Noëlla; cette brusque déclaration ne la surprend nullement et quand Jean la regarde non sans une certaine crainte, le même sourire est toujours sur ses lèvres et c'est avec la même voix calme qu'elle répond :

« Que voulez-vous ? mon pauvre ami, les exigences du métier me réclament. Il est d'ailleurs très heureux pour vous que je m'en aille, vous étiez en train de vous attacher à moi et comme vous allez épouser Mélite. .

— Epouser Mélite! ah ne me parlez pas d'elle; depuis que je vous ai vue, je ne puis penser qu'à vous, je n'aime plus que vous et je ne pourrai survivre à votre perte!

Une pensée soudaine traverse l'esprit de Noëlla.

« Il y aurait bien un moyen, murmure-t-elle en laissant aller sa tête sur l'épaule du jeune homme complètement affolé, mais. . ce serait mal à moi de vous l'indiquer.

— Ah! s'il me permet de ne pas me séparer de vous, dites! je suis prêt à tout faire pour cela.

— Eh bien, venez me rejoindre à Paris, je vous trouverai bien quelque place dans mon théâtre, vous avez du physique, très peu

d'accent, je suis certaine que vous réussirez. De cette façon vous vivrez constamment près de moi... et puis nous pourrons même nous voir en dehors des représentations. Mais aurez-vous le courage de quitter votre famille et votre pays ?

Jean hésite un instant. Il sait qu'en agissant ainsi il brisera le cœur de ses parents et qu'il sera chassé de cette maison où se sont écoulées tranquilles et heureuses les vingt-huit premières années de sa vie. Le souvenir d'un visage frais, naïf et doux s'évoque tout à coup dans son esprit. Mais il regarde Noëlla et ses hésitations disparaissent comme un éclair.

« Si j'en aurai le courage ! s'écrie-t-il en la serrant passionnément contre son cœur. Pour moi il n'y a plus que vous ou la mort ! »

V

« C'est égal, je ne suis pas forte ! J'en ai fait une bêtise !... C'est absurde d'avoir engagé ce garçon à venir me rejoindre à Paris ! Il est fou de moi, ça, c'est certain ; mais il aura le mal du pays au bout de huit jours. Et puis ce n'est tout de même pas chic de souffler ainsi le fiancé de cette pauvre Mélite ! C'est le grand-père qui serait furieux !..... Non je ne sais pas où j'ai eu la tête !... C'est qu'aussi il avait l'air tellement convaincu !... il ne me déplaît pas.... pas du tout même, et je me suis laissée entraîner..... Quel moyen à présent de me tirer de là ? »

Noëlla est accoudée à sa fenêtre, son visage est empreint d'une gravité soucieuse qu'on lui voit rarement ; tout à coup elle se frappe le front, comme éclairée d'une lueur subite.

« Je n'ai qu'un moyen, fait-elle, partir le plus tôt possible... sans le revoir. Il aura du chagrin d'abord, puis il reviendra à sa Mélite et je serai oubliée, les hommes sont tous inconstants, et celui-là ne fait sans doute pas exception à la règle. Je vais inventer une histoire quelconque pour le grand-père.....

Entrez..... Ah ! c'est toi Mélite

— Oui, cousine, le souper est servi, si vous voulez descendre.

— A l'instant. Tiens qu'est-ce qu'elle a donc la petite, elle a l'air de porter le diable en terre, pense Noëlla, quand Mélite a disparu : elle ne peut se douter de rien et cependant ses joues sont pâles et

ses yeux gonflés, certainement elle a pleuré. Sur ce Noëlla descend l'escalier et entre dans la salle du souper. « Grand-père. fait-elle en s'asseyant autour de la table, j'ai reçu une lettre de papa, il faut que je parte demain par le premier train, car maman est malade et me demande. Je suis contrariée de vous quitter si tôt ; mais mon devoir me réclame.....

— Moi aussi, je suis fâchée de te perdre, mon enfant, répond le vieillard qui, au fond, est ravi d'être débarrassé de cette petite-fille avec laquelle il ne peut s'empêcher d'être gêné. Mais, tu as raison, le devoir avant tout. Le valet te conduira demain au train de 8 heures. »

Mélite, qui est à l'autre bout de la table, ne dit pas un mot de tout le repas. Cachée dans le buisson, elle a tout entendu, et les paroles de Jean lui sont entrées dans le cœur comme un glaive acéré. Pauvre enfant ! c'est son premier chagrin d'amour, mais combien il est cruel ! Elle sent que Jean ne pourrait jamais oublier Noëlla, qu'elle l'a perdu pour toujours, même s'il ne suit pas sa cousine à Paris. D'abord, elle ne voudrait pour rien lui pardonner sa trahison. Mais n'est-il pas affreux de voir ainsi sa vie brisée à dix-huit ans ! Machinalement, les yeux de Mélite se portent sur la taille frêle de sa cousine, et elle se dit qu'avec sa force il lui serait facile de terrasser ce fragile roseau. Oui, mais ce roseau est plus puissant qu'elle, puisque d'un seul coup il lui a broyé le cœur. . . . . .

. . . . . .

Le lendemain, Noëlla partit comme elle l'avait décidé. Et Mélite, faisant un effort surhumain, vint lui souhaiter un bon voyage, Noëlla fut frappée de son extraordinaire pâleur et de ses yeux hagards, et elle se sentit une certaine pitié pour cette naïve enfant. Cependant elle se dit qu'elle ne pouvait être la cause de ce changement, car il était impossible que Mélite fut déjà au courant de la trahison de Jean. Elle ne s'appesantit donc pas sur de sombres pensées.

« C'est, sans doute, pour se retrouver plus tôt avec Jean qu'elle a avancé son départ, murmure Mélite entre ses lèvres blêmes, tout en regardant la voiture s'éloigner. Ah ! qu'elle soit maudite à tout jamais pour me faire souffrir ainsi. Si l'on pouvait mourir d'amour », répète-t-elle machinalement.

. . . . . .

Cependant Jean attend Noëlla depuis une grande demi-heure et commence à s'étonner de ne pas la voir paraître. Ah ! si elle savait combien cette attente lui est pénible, elle viendrait bien vite, la bien-aimée de son cœur !... Comme il l'aime !... elle lui permet de ne pas la quitter, de respirer la même atmosphère qu'elle... elle est aussi bonne que belle, sa Noëlla ! Mais le temps passe toujours et elle n'arrive pas. Un pas lourd de paysan trouble seul le calme de la nature.

« Bonjour ! fait un gros gars joufflu qui passe près de Jean. On se promène par le beau temps.

— Mais oui, mon garçon.

— Ah ben, moi, j'venons de la gare conduire la cousine au patron ; l'cheval en avait assez en s'en revenant ; c'est qu'elle était lourde la malle à la demoiselle. »

Jean entend, mais il ne comprend pas... Noëlla !... partie !... ses tempes battent violemment, il lui semble qu'il devient fou ! Elle l'a donc trahi... abandonné... ou plutôt... non, elle s'est jouée de lui, elle a voulu s'amuser ! Ah la misérable ! comme il la maudit et comme il l'adore encore cependant et de toute la force de son pauvre cœur meurtri ! . . . . . .

. . . . . .

Le jour suivant, Yvon apporta de bon matin à Mélite une lettre qu'un valet de ferme venait de lui remettre. Dès que la jeune fille en eut regardé l'écriture, elle devint d'une pâleur mortelle et ce fut en tremblant qu'elle lut :

« Pardon, Mélite ! pardon mille fois ! je vous trahis indignement ! Plaignez-moi, je vous en conjure. Je pars inconsolable et désespéré, priant Dieu, dont je m'étais trop éloigné, de m'accueillir dans une de ces retraites où ne parvient pas le bruit du monde. . y trouverai-je l'oubli ?... c'est le secret d'en haut. Ne me demandez pas d'explications à présent... plus tard, peut-être, vous saurez tout. Priez pour moi... et permettez-moi de prier aussi pour votre bonheur . . »

Mélite ne put achever sa lecture et, quand on entra dans sa chambre, on la trouva, évanouie ou morte, tenant toujours la lettre dans ses doigts crispés !... .

ROZEVEN.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, par René Kerviler (fascicule vingt-neuvième, *Couet-Crest*). — Rennes, librairie Plihon et Hervé, 1898.

Le fascicule récemment paru de la *Bio-Bibliographie bretonne* de M. René Kerviler apporte un précieux contingent à l'histoire de la Bretagne et des Bretons. Le premier nom qui y figure (il se trouve que l'ordre alphabétique coïncide ici avec l'ordre de mérite) est celui de Couëtus. Plusieurs membres de cette famille originaire du Morbihan, établie à Nantes au XVIIIe siècle, ont droit à de reconnaissants hommages ; le compagnon d'armes de Charette n'était pas moins remarquable par son humanité que par son courage, Mlle de Couëtus a montré, au milieu des épreuves révolutionnaires, que bon sang ne pouvait mentir, Mgr de Couëtus, prélat de la maison de Sa Sainteté, est l'une des personnalités les plus distinguées du clergé nantais. Auguste-Marie Couffon. de Kerdellech, frère de l'auteur des *Recherches* souvent citées *sur la chevalerie du duché de Bretagne*, fut juge à Marie-Galande avant de le devenir à la Guadeloupe, petit détail omis par M. Kerviler. C'est bien à Nantes, mais sans y avoir laissé de traces (M. Maillard ne le cite même pas) que naquit Louis Lacour, de son vrai nom de la Cour de la Pigeardière, écrivain satirique, éditeur surtout de nombreux ouvrages et opuscules des trois derniers siècles. Par une origine rennaise, on s'expliquerait mieux les libéralités testamentaires envers la ville de Rennes de Louis Lacour ; la collaboration de ce lettré original à plusieurs revues, notamment l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, vaudrait la peine d'être rappelée ; je possède un exemplaire, annoté de sa main, de son édition elzévirienne de Brantôme.

Comme je n'ai relevé ni erreurs, ni omissions sérieuses dans ce 29e fascicule de la *Bio-Bibliographie bretonne* (tout au plus ajouterai-je à la liste des ouvrages relatifs au mousquetaire jacobin Coustard de Massy la relation de son ascension aérostatique nantaise, autrefois réimprimée par moi dans la *Revue de Bretagne*), je me borne à dire que les familles les plus notables de cette partie de l'alphabet, celle de Courson, justement renommée dans les armes et dans les lettres, celles du Crest qui a fourni aussi des écrivains, alternant cette fois avec d'éminents hommes de mer, celles de Crec'hquérault, de Crésolles sont minutieusement passées en revue. Evoquons pêle-mêle quelques physionomies littéraires et artistiques, comme le chevalier de Cramezel dont j'ai feuilleté le singulier

livre de psychologie : *Ethologie* ou le *cœur de l'homme* ; Henri Cozic, de Guémené, le poète des *Harmonies républicaines* pleines des généreuses illusions de 1848, « homme de lettres devenu homme de Bourse », comme Jules Vallès ; Armand Coutance, le zélé président de la Société académique de Brest, auteur de nombreux ouvrages parmi lesquels je ne vois pas figurer une excellente notice sur Mme Penquer sa compatriote ; Albert Cozanet, qui a signé du pseudonyme de Jean d'Udine beaucoup de jolies pages appréciées à Saint-Nazaire et même ailleurs ; le romancier Edmond Coz et l'aquarelliste Raymond Cox ; Jos Créac'hadic, le cousin de Jos Parker et son collaborateur musical

La vie et la mort du lorientais Frédéric Cournet, membre de la Commune, ajoutent un épisode à l'histoire de nos discordes civiles. Détournons les yeux de cette célébrité tapageuse ; saluons plutôt au passage ce prêtre de la Restauration, Joseph Courtais, que l'on appelait du nom de sa cure *Monsieur de Maisdon*, ou encore quelqu'un de ces vieux imprimeurs bretons, Jehan Crez, dont la Bibliothèque Nationale montre avec orgueil le *Mandeville*, un des incunables de l'abbaye de Lentenac, Pierre Crémeur, un des promoteurs de l'art de Gutemberg à Saint-Pol de Léon.

Plus M. René Kerviler avance dans la publication d'une grande œuvre que tous les amis de la Bretagne désirent vivement lui voir achever, et moins il veut donner prise à la critique.

Deux petites observations pour finir. En feuilletant les catalogues d'anciennes expositions artistiques nantaises, de 1854 à 1872, j'ai acquis la certitude que M. A. de Couffon, peintre, ne peut être, comme le laisse entendre M. Kerviler, le fils de l'auteur des *Recherches sur la chevalerie*. Il s'agit, sans doute, d'une part, du juge à Marie-Galande et à la Guadeloupe (les catalogues de 1854 et de 1858 disent *Auguste* de Couffon), et d'autre part, d'un *Alexandre* de Couffon, exposant lui-même dès 1858, et qui ne fait très probablement qu'une seule personne avec l'historien.

Dans l'excellente *Revue des traditions populaires* (n° d'octobre 1898), M. Paul Sébillot raconte sous le titre « Le chatelain qui revient » une légende relative à *M. de la Courtinière, gentilhomme breton* ; aucune mention n'est faite de cette famille ni dans la *Bio-Bibliographie*, ni ailleurs.

O. DE GOURCUFF.

***

LES PACIFICATIONS DE L'OUEST, par Ch. L. Chassin, tome III et dernier. — Paris, Paul Dupont, éditeur, 1899.

Le tome III des *Pacifications*, le dixième de l'œuvre immense de M. Chassin sur les guerres de Vendée, le plus important par le nombre

des pages sinon par l'intérêt des sujets traités, commente les documents contemporains, patiemment réunis, avec une franchise si passionnée qu'il est bien difficile de ne pas prendre parti pour ou contre l'auteur; notre rôle ne pouvant pas être tout à fait celui d'un critique, car nous avons à la fois beaucoup d'estime pour le talent, pour le caractère de M. Chassin et beaucoup de respect motivé pour nombre d'hommes qu'il attaque ou de choses qu'il blâme, nous nous bornerons à un résumé de ce capital volume.

Il s'ouvre par le tableau des élections de l'an V et de la conspiration royaliste, soutenue par Willot et Villaret Joyeuse, aboutissant fâcheusement au coup d'État du 18 fructidor. M. Chassin ne dissimule pas le rôle que joua Bonaparte autour de ce vaste complot avant-coureur du 18 brumaire; il trouve là une nouvelle occasion d'exalter, aux dépens du futur empereur, l'homme et le héros de son choix, le pacificateur aux vues profondes, Hoche ; il ne cesse d'admirer, de concert avec des historiens aussi différents que Michelet et M. Sorel, « les « desseins pacifiques du plus anticésarien des Français, du plus citoyen « des chefs d'armée victorieux. »

Après avoir déploré la mort foudroyante de l'illustre général sur les causes mystérieuses de laquelle il ne nous donne pas son opinion, M. Chassin examine les effets de la loi de proscription du 19 fructidor contre les émigrés et les prêtres « réfractaires ». Les émigrés, insaisissables ou redoutés, eurent peu à souffrir; quant aux prêtres, on le traqua sans pitié — malgré le voile d'humanité dont le ministre de la police, Sotin de la Coindière, nantais comme Fouché, s'efforça de recouvrer ces mesures barbares — et ils forment la presque totalité des déportés dont M. Victor Pierre (en son livre la *Déportation ecclésiastique sous le Directoire*), a fixé le nombre à 2,124. La déportation ecclésiastique de 1797-1799, moins importante que celle de 1792, frappa beaucoup de prêtres qui n'avaient jamais conspiré contre la République. M. Chassin eût souhaité des mesures plus radicales, et la modération hypocrite du Directoire le fait flétrir ce gouvernement des épithètes d'*indécis* et d'*impuissant* que nous lui appliquerions volontiers à un autre point de vue.

Les chapitres suivants nous initient aux intrigues royalistes de Frotté, de Puisaye, de Rochecotte, de Behagne, de Chalus, aux luttes souvent héroïques (mais M. Chassin ne les voit jamais sous cet aspect), de quelques chouans contre les armées d'occupation de la Bretagne, de la Vendée et de la Normandie. Les discordes civiles, fomentées par l'Angleterre, prennent un caractère plus aigu durant l'expédition que l'auteur des *Pacifications* appelle « l'aventure de Bonaparte en Egypte » ; la loi de conscription du

3 vendémiaire an VII n'est point appliquée dans nos départements de l'Ouest, ce qui favorise la reprise d'armes royaliste de 1799.

Ouvrons une parenthèse pour rappeler à sa date l'Expédition d'Irlande de 1798, les prodiges de valeur accomplis par le général Humbert et sa « légion des Francs », la victoire de Castlebar, la proclamation de la république irlandaise, et d'autres glorieux faits de guerre dont l'Irlande a célébré le centenaire au cours de la présente année. Nous sympathisons ici sans réserve avec M. Chassin.

La guerre civile reprend de toutes parts, se propageant dans la Normandie et le Maine ; Behague est élu généralissime des insurgés; c'est le temps des prouesses de Georges Cadoudal, et sa tête est mise à prix ; le chevalier Destouches, dont Barbey d'Aurevilly a magistralement dramatisé l'histoire, est un des chefs chouans les plus redoutés. Malgré le scepticisme de Louis XVIII et les hésitations du comte d'Artois que Frotté et Pichegru ne peuvent décider à se mettre à la tête du mouvement, et quoique la coalition européenne ne se décide pas d'abord à traiter les bandes en armée régulière, la chouannerie devient un péril imminent pour l'Etat. Les généraux d'Autichamp et de Bourmont sont bientôt désignés par les princes pour prendre le commandement de l'armée catholique royale reconstituée, qui, secondée par les puissances étrangères, doit anéantir la République. Mais Masséna, par la victoire de Zurich, Brune, par ses succès contre les Anglais, changent, à l'extérieur, la face des choses. Dans le pays insurgé, d'Autichamp s'empare du Mans; mais l'attaque de Nantes, toute différente de celle de 1793, la surprise de Saint-Brieuc où s'illustra Poulain-Corbion, aujourd'hui honoré d'une statue, beaucoup d'autres faits d'armes mettent les royalistes en échec, et M. Chassin n'a pas tort d'écrire : « Cette troisième guerre dite de Vendée, qui « ne dura pas un mois entier, ne ressemble en rien aux précédentes. »

C'est alors la tâche de l'historien de raconter les phases de la troisième pacification, que traverse le coup d'Etat du 18 brumaire, et qu'il conduira jusqu'à la chute de l'Empire. La chouannerie tient bon, elle persiste en Normandie, dans le Maine où nous la retrouverons très active en 1813 ; en Bretagne, Cadoudal est son plus irréconciliable représentant. Mais, après la conférence des chefs royalistes à Pouancé, l'entrevue d'Hyde de Neuville et de d'Andigné avec le premier consul, les bases de la pacification sont arrêtées entre le général Hédouville et le célèbre abbé Bernier, spécialement désigné (selon M. Chassin), par Bonaparte, qui crut avoir trouvé « le prêtre qu'il lui fallait. » Cette pacification aboutit au Concordat ; et, quelque réserves que nous fassions sur le caractère de l'un des signataires de ce pacte, protecteur des libertés religieuses,

nous dirons avec M. Chassin, mais dans un tout autre sens que lui : Il est de toute évidence que la Vendée catholique a été l'une des causes «déterminantes du Concordat.» Tant de misères souffertes, tant de sang versé, tant d'excès commis de part et d'autre n'ont donc point été inutiles ; la Vendée a contribué, pour la plus large part, à rétablir la religion en France.

On voit quelles différences essentielles séparent nos conclusions de celles de M. Chassin. Mais à la fin de cet article si incomplet, regrettant notamment de n'avoir pas suivi l'auteur dans son récit épisodique de la vie aventureuse des bretons George Cadoudal et de Sol de Grisolles, nous rendons encore hommage à ce monument historique, solide et durable, en dépit de tout. OLIVIER DE GOURCUFF.

***

La Bretagne légendaire et l'âme celtique, de M. Louis Boivin, est une intéressante étude, de style très distingué, que les lecteurs de l'*Hermine* ont savourée avant qu'elle parût en brochure (Rennes, imprimerie Simon). Ce sont deux articles de M. E. Schuré, parus en 1891 dans la *Revue des Deux-Mondes*, qui ont inspiré à M. Boivin cette passionnée et vibrante description de la Bretagne celtique, héroïque, chrétienne, dans son histoire et ses monuments primitifs, dans les légendes sacrées et profanes qui hantent ses landes, ses grèves et l'esprit de ses poètes, dans les pélerinages où s'affirme encore la foi naïve de ses habitants. M. Louis Tiercelin, auteur de la *Bretagne qui croit*, était tout désigné pour écrire la préface de ce charmant petit ouvrage, plein de ses louanges. O. DE G.

***

NOVELLA D'ANDREA, pièce en quatre actes en prose, de M. Léon Duplessis. — Paris, Paul Ollendorff, éditeur, 1898.

Bien qu'elle ait été jouée en Allemagne et en Finlande, la pièce aujourd'hui imprimée ne se perd point dans les brumes du Nord ; elle tient, pour la rapidité de l'action et la netteté des situations, du théâtre français et le romanesque de l'intrigue, de nombreuses scènes qui corsent l'intérêt, sans ralentir le mouvement, la font ressembler, d'autre part, aux comédies dramatiques de Shakespeare.

Novella d'Andrea, docteur en philosophie, professeur à l'Université de Bologne, a fait le vœu que nos doctoresses d'aujourd'hui trouveraient sévère, de n'écarter devant aucun homme le voile qui recouvre ses traits. Comment l'odieuse machination de ses ennemis l'oblige à violer sa promesse en faveur du seul Mirandole, le professeur de droit, comment elle retrouve ainsi son père dans le recteur de l'Université, Odofredus, comment le triomphe de la belle platonicienne finit par la venger et par la

réhabiliter, c'est ce qu'on apprendra en lisant la pièce de M. Léon Duplessis, très vibrante, tout en restant très mesurée de ton, et pleine de pittoresques détails sur le monde savant du XVe siècle. O. DE G.

***

C'est une boutade, à coup sûr, que l'article du vicomte de Colleville, *Pour le Harem*, aujourd'hui publié en brochure (Paris, Edition de la *Revue Nouvelle*) mais cette boutade dit, en badinant, les choses les plus sensées sur le *mouvement féministe* auquel nous assistons avec un appétit malsain de dilettantisme ; que la femme soit franchement suzeraine comme au temps de la chevalerie, tout à fait vassale comme en Orient : voilà ce que demande le vicomte de Colleville en ne cachant pas (je vous le dis tout bas) ses préférences pour ce second état de choses et en affirmant, comme correctif, à la face de ceux qui ont *systématiquement déchristianisé les âmes*, l'auguste supériorité de l'épouse chrétienne.

O. DE G.

***

M. Auguste Mailloux secrétaire du Cercle Pédagogique de Nantes et poète distingué, vient de résoudre un petit problème littéraire bien fait pour passionner les curieux. L'adjectif « légendaire » ajouté par lui-même au titre de sa brochure « Une fille d'Alfred de Musset et de George Sand » (Nantes, imprimerie R. Guist'hau, 1898) prouve déjà qu'il ne faut point prendre au sérieux certaine épitaphe énigmatique du cimetière rochelais de Saint-Maurice ; la jeune fille morte de la poitrine et enterrée là sous les noms de Norma-Tessum Onda, était Joséphine-Marie Ménard, enfant de pauvres paysans de Saint-Macaire-en-Mauges (Maine-et-Loire). La fantaisie bizarre d'une dame Coras, qui l'avait recueillie et enlevée à ses parents, lui donna une descendance plus illustre, sinon plus avouable. C'est en creusant la vie de cette dame Coras, morte six ans après sa protégée, et en interrogeant les Archives municipales, que M. Mailloux est arrivé à la découverte de la vérité.

M. Aurélien Scholl et quelques autres amis d'Alfred de Musset, qui s'étaient fait les propagateurs de la légende, regretteront peut-être de la voir s'évanouir; mais, à défaut de descendants peu authentiques, l'auteur des *Nuits* laisse d'immortels héritiers, ses vers, comme le dit M. Auguste Mailloux à la fin de sa très intéressante brochure. O. DE G.

***

La *Revue Nantaise*, dans son dernier numéro, a publié, sous la signature d'un fin lettré, Gringoire, un joli portrait littéraire de M. Olivier de Gourcuff. L'auteur y a cité quelques-unes des poésies les mieux venues de l'aimable directeur de la *Revue de Bretagne*. Il aurait pu y joindre les

stances lues à Craon, le 30 octobre, à l'inauguration de la statue de Volney. Elles sont en effet remarquables par la hauteur et la noblesse des pensées, un véritable souffle d'éloquence, des images brillantes, un style soutenu et très soigné. Le talent de M. de Gourcuff ne cesse de se développer. C'est un travailleur consciencieux. un artiste maître de son instrument et qui mérite les plus sérieux succès. JOSEPH ROUSSE.

*
* *

La représentation, donnée au théâtre de la Renaissance de Nantes, le vendredi 18 novembre, au profit du buste qui doit être élevé à Charles Monselet, a eu lieu devant un nombreux public. Le populaire chansonnier breton Th. Botrel et quelques-uns des artistes parisiens, M. Prudhon de la Comédie Française. Mmes Persoons et Lherbay, ont obtenu un succès mérité. Mais les hommages rendus à Monselet n'ont pas eu le don de plaire à un public ignorant ou mal disposé ; nous insérons ici (puisqu'il n'a pu être récité) l'un de ces poétiques hommages, le sonnet de notre ami et collaborateur D. Caillé.

A propos de l'érection d'un buste à Charles Monselet, surnommé *Monsieur de Cupidon*, au Jardin des Plantes de Nantes.

A OLIVIER DE GOURCUFF.

SONNET

Naguères Monselet, ce gourmet folichon,
Se montrait de tous plats succulents idolâtre,
Et sa voix au doux bruit de la cuisson dans l'âtre,
Célébrait, en sonnet, les vertus du... *Cochon!*

Puis, le soir, ce dodu *Monsieur de Cupidon*
Dans un large fauteuil digérait au théâtre,
Méditant gai récit ou feuilleton folâtre :
Tête d'abbé rival du curé de Mendon.

En lui nous aimions tout, et l'estomac robuste
Et l'esprit souple ; aussi nous placerons son buste
Dans un bosquet de fleurs et de rameaux flottants,

Pour que rimeurs lettrés, amis de chère exquise
Volent sa face, au Jardin des Plantes, le printemps,
Sourire à Boquillon courtisant sa payse.

DOMINIQUE CAILLÉ.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1898

SOUS LA PRÉSIDENCE

DE M. LE MARQUIS DE L'ESTOURBEILLON

Député du Morbihan

A l'occasion du Congrès de l'Association bretonne, tenu à Vannes du 10 au 15 octobre, la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne s'est réunie le vendredi 14 octobre dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Vannes, à trois heures trois quarts.

En l'absence de M. de la Borderie, président, qui, pour raison de santé, avait exprimé, au début du Congrès de l'Association bretonne, son grand regret de ne pouvoir se joindre de corps à ses confrères, tout en leur rappelant qu'il est toujours de cœur avec eux ; en l'absence aussi de M. Le Meignen, vice-président, retenu à Nantes au dernier moment, M. le marquis de l'Estourbeillon, député du Morbihan, préside la séance. Il remercie l'assemblée de l'honneur qui lui est fait ; mais, un peu pris au dépourvu pour remplir la place qu'on lui décerne, il demande à ses collègues toute leur bienveillance.

Le Président paie un tribut d'éloges à notre confrère le baron

Bertrand-Geslin, récemment décédé. Depuis notre dernière réunion aussi a eu lieu une cérémonie pour célébrer hautement un de nos anciens présidents d'honneur. Le 29 mai, a été inaugurée à Nantes la statue du général Mellinet. Des discours ont fait l'éloge du soldat ; un de nos membres, M. Emile Grimaud, dans une touchante pièce de vers, a rappelé le chrétien ; nous ne saurions nous, oublier le bibliophile et le confrère aussi aimable qu'érudit qui restera l'une des gloires nantaises.

Etaient présents : MM. le marquis de l'Estourbeillon et R. Blanchard, membres du Bureau ; V. Audren de Kerdrel, délégué ; comte de Palys, chanoines Guillotin de Corson, Fouéré-Macé et Lecadre, docteur Mauricet, C. Ballu, de Berthou, de Calan, de Saint-Meleuc, abbés Nicol, Lefranc et Le Bras, ainsi qu'un certain nombre de membres de l'Association bretonne.

ADMISSIONS

Sont reçus membres de la Société :

1. — Le Révérendissime Père dom Ed. du Coëtlosquet, abbé de Saint-Maur-de-Glanfeuil (Maine-et-Loire), présenté par MM. A. de la Borderie et Le Meignen.

2. — Le R. P. Ollivier, de l'ordre des Frères Prêcheurs, présenté par MM. A. de la Borderie et Tiercelin.

3. — M. François Bazin, rédacteur du journal *Le Salut*, de Saint-Malo, présenté par les mêmes.

4. — M. l'abbé Jean-Baptiste Lesimple, professeur au collège d'Ancenis, présenté par MM. A. de la Borderie et R. Blanchard.

5. — M. Paul de la Bigne de Villeneuve, au château de Villeneuve, par Combourg (Ille-et-Vilaine), présenté par MM. Alexandre et Armel de la Bigne de Villeneuve.

6. — M. le vicomte Robert de Courson, colonel du 13e de ligne, à Nevers, présenté par MM. Paul de Berthou et R. Blanchard.

7. — M. l'abbé Le Bras, recteur de Larmor-Plœmeur (Morbihan), présenté par MM. l'abbé Lefranc et de l'Estourbeillon.

8. — M. le chanoine Lecadre, à Vannes, présenté par MM. de Kerdrel et de l'Estourbeillon.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

Depuis la fin de 1896, outre la *Revue de Bretagne* adressée chaque mois à tous les membres de notre Société, il leur a été distribué les publications suivantes :

1° *Bibliothèque (ou Histoire littéraire) d'Anjou*, par dom Liron. 1er fascicule, in-4°, publié par M. Camille Ballu.

2° *Petite légende dorée de la Haute-Bretagne*, par M. Paul Sébillot, 1 vol. in-18.

3° *Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons*. Nouvelle série, années 1890 à 1897, 1 vol. in-8°.

4° *Itinéraire de Bretagne en 1636* (inédit), par Dubuisson-Aubenay, publié par M. Paul de Berthou. Tome Ier, 1 vol. in-4°.

Nous avons donc en 1897 et 1898 distribué à nos Sociétaires 4 volumes, savoir 2 in-4°, 1 in-8° et 1 in-18. On ne peut donc nous reprocher de n'avoir pas rempli nos obligations à leur égard.

En ce moment, il y a sous presse deux publications qui leur seront adressées prochainement.

1° *Légendes locales (profanes) de la Haute-Bretagne*, 1 vol. in-18, par M. Paul Sébillot, pour faire le pendant de la *Petite légende dorée*.

2° *Correspondance inédite de Mercœur et des Ligueurs bretons avec la cour de Madrid*, publiée par M. Gaston de Carné, 2 vol. in-4°.

Ces deux publications sont fort avancées et la distribution de la première pourra avoir lieu, croyons-nous, d'ici un ou deux mois.

Les 2 volumes de la *Correspondance de Mercœur* paraîtront ensemble : ceci pour satisfaire au vœu de l'éditeur M. de Carné. Le 1er volume est terminé et du second il y a actuellement 94 pages tirées.

Quand ces deux publications seront terminées, nous reprendrons la *Bibliothèque d'Anjou* et le 2e volume de l'*Itinéraire* de Dubuisson-Aubenay.

Dans l'état où se trouvent ces diverses publications, et en présence des charges qu'elles imposent à notre Société, le Bureau regarde comme impossible de songer à d'autres impressions. Il en

est une cependant que nous allons exécuter sous peu : c'est le volume, la plaquette si l'on veut, qui contiendra le récit des fêtes du *Cinquantenaire de Chateaubriand*, et le texte de tous les discours et de tous les vers qui ont été prononcés, récités ou lus dans cette circonstance.

CINQUANTENAIRE DE CHATEAUBRIAND

Le Président proclame les noms des lauréats du concours ouvert à l'occasion du cinquantenaire.

Concours de prose. — *Mémoires sur Combourg.* — 1er prix *(ex-æquo)*, médailles de vermeil : MM. le chanoine Guillotin de Corson et Paul de la Bigne de Villeneuve.

Etudes sur les Martyrs. — 1er prix *(ex-æquo)*, médailles d'argent : MM. Ferdinand Gohin, professeur agrégé au lycée de Coutances, et Léopold Le Bourgo, professeur au lycée de Cognac.

2e prix, médaille de bronze : M. le vicomte Roger du Boberil.

Concours de poésie. — 1er prix, plaquette d'or, ciselée par M. Edouard des Prez de la Ville-Tual, offerte par la presse malouine : M. l'abbé Le Dorz, professeur au Petit-Séminaire de Ploërmel.

2e prix *(ex-æquo)*, médailles de vermeil : MM. Bellier-Dumaine, professeur au collège de Dinan, et Marcel Béliard, receveur de l'enregistrement à la Trinité-Porhoët (Morbihan).

3e prix, médaille d'argent : M. Toussaint Le Garrec, huissier à Plouigneau.

4e prix *(ex-æquo)*, médailles de bronze : MM. Louis Boivin, rédacteur au *Salut*, à Saint-Malo, et Joseph Poirier, rue Richard-Lenoir, à Rennes.

Mentions honorables : MM. Fernand Richard, à Vandenesse (Nièvre), Jos Parker, à Fouesnant (Finistère), et François Marchais, à Château-Gontier.

Le Comité a décidé de remplacer par des médailles frappées à l'occasion de la fête et dont l'exécution est confiée à un jeune artiste breton (M. Ed. des Prez de la Ville-Tual) les fleurs bretonnes dont il avait été question d'abord. Ces médailles seront adressées aux lauréats dès que l'exécution en sera terminée.

Le Président rappelle ensuite en quelques mots les belles fêtes des 7 et 8 août, à Saint-Malo et à Combourg, auxquelles il lui a été donné d'assister : le discours du P. Ollivier, qui, dans la cathédrale de Saint-Malo, a longtemps tenu ses auditeurs sous le charme de son talent oratoire ; — celui de M. Melchior de Vogüé, prononcé sur le Grand-Bé et écouté de tous avec une émotion saisissante : — la séance des Bibliophiles Bretons tenue à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Malo, et ouverte par une allocution de notre président.[1] M. A. de la Borderie qui, comme il en était chargé par le Bureau, a exprimé l'hommage de la Société des Bibliophiles Bretons à Chateaubriand et rendu compte des motifs qui avaient décidé notre Société à organiser les fêtes du Cinquantenaire de ses funérailles : allocution suivie d'une admirable conférence de M. Brunetière, qui a soulevé d'unanimes applaudissements.

EXHIBITIONS

Par M. le docteur Mauricet :

Grammatica latino-celtica, doctis ac scientiarum appetentibus viris, composita ab Alano Dumoulin, presbytero, Encomii regni Bohemiæ authore. Pragæ Bohemorum, anno reparatæ salutis 1800. In-8°, 194 p. — Volume très rare trouvé à Prague même par le docteur Mauricet.

Par M. le marquis de l'Estourbeillon :

Pastorale sur la naissance du Sauveur du monde, avec l'adoration des pasteurs et la descente de l'archange saint Michel aux limbes. Nouvelle édition, corrigée et augmentée. A Nantes, chez Guimar, imprimeur libraire, Haute Grande Rue, n° 27, près la place du Pilori, MDCCXC, [par frère Claude Macé, ermite, prêtre du diocèse de Nantes].

Par M. Laisné, conservateur de la Bibliothèque de Vannes :

Un beau volume imprimé en Portugal en 1896, dans lequel M. Xavier de Cunha, conservateur de la Bibliothèque nationale de

[1] Imprimée dans la livraison d'août dernier de la présente *Revue*.

Lisbonne, a donné les stances d'une délicieuse chanson composée par Le Camoëns sur une esclave nommée Barbara dont le grand poète s'était épris dans l'Inde.

M. de Cunha, ayant eu l'idée de faire traduire en diverses langues la poésie du Camoëns, s'est adressé, pour obtenir une version en breton, à M. Laisné. Six de nos compatriotes ont répondu à l'appel de celui-ci, et l'on peut lire — parmi les 75 traductions en toutes langues : italien, finnois, gallois, hébreu, guarani, créole du Cap Vert, etc. etc., qui composent le volume — les stances du Camoëns en breton du XVIe siècle et en breton moderne des dialectes de Vannes, de Léon et de Cornouaille.

La séance est levée à cinq heures.

Le secrétaire,

RENÉ BLANCHARD.

OUVRAGES OFFERTS

Par M. le duc DE LA TRÉMOILLE :

Une Succession en Anjou au XVe siècle. Nantes, Grimaud, 1898. In-4°, 225 p.

Par M. J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper :

Les Sept-Saints de Bretagne et leur pèlerinage, par J. Trévédy. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1898. In-8°, 56 p.

Histoire du Comité révolutionnaire de Quimper, par J. Trévédy Vannes, Lafolye, 1898. In-8°, 45 p.

Les Compagnons bretons de Jeanne d'Arc : Guy, comte de Laval et baron de Vitré, André de Laval, seigneur de Lohéac, par J. Trévédy. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1898. In-8°, 30 p.

Sur la baronnie de Pont-l'Abbé, par J. Trévédy. Quimper et Rennes, 1897. In-8°, 32 p.

Les Seigneurs et les villes de Pont-Château et Pont-l'Abbé aux États de Bretagne, par J. Trévédy. Quimper et Rennes, 1898. In-8°, 71 p.

Par le MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de

France : Départements, t. XXVI (Lille, Dunkerque, etc.), t. XXIX (Avignon, t. III), t. XXXII (Besançon, t. I), 3 vol. in-8°.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique, 1897, n°s 1 et 2. Paris, Imp nat., 1898. In-8°.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Liste des membres et des correspondants. Paris, Imp. nat., 1898. In-8°.

Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le samedi 16 avril 1898, par M. Darlu et M. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique Paris, Imp. nat., 1898. In-8°. 45 p.

Par l'INSTITUT DE FRANCE :

Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances, janvier à juin 1898. In 8°.

Par le COMITÉ LOCAL DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES :

La Ville de Nantes et la Loire-Inférieure. Nantes, Grimaud, 1898. 2 vol. in-8°, 483 et 434 p.

PAR M. JOSEPH ROUSSE :

Un Chef d'insurgés bretons. Louis Guérin, par Joseph Rousse, Nantes, R. Guist'hau, 1898. In-4°, 13 p

PAR M. BERTRAND DE BROUSSILLON :

La Maison de Laval (1020-1605). *Étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré*, par le comte Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy. T II. *Les Montmorency-Laval* (1264-1412). Paris, Picard, 1898. In-8°, 404 p.

Par la SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE :

Revue historique et archéologique du Maine, t. XLII, 2e sem 1897. In-8°, 328 p.

Par MM. PLIHON ET HERVÉ :

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, par René Kerviler Fasc XXV. XXVIII et XXIX. Rennes, Plihon et Hervé, 1898. In 8°.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, places des Lices.

ÉTUDES BRETONNES

Le Mouvement en faveur du Celtique Armoricain

Lorsqu'en 1896, l'Association Bretonne fonda le Comité de Préservation du Celtique Armoricain, nous étions loin de nous attendre au magnifique essor que prendrait la campagne entreprise dans ces assises solennelles de la Bretagne. Aujourd'hui les consolants résultats que nous avons obtenus nous permettent d'espérer un triomphe prochain. Il y a quelques mois, l'auteur de ces lignes se trouvait, au moment de la retraite annuelle de la *province Saint-Yves*, à la maison principale des Frères de l'Instruction Chrétienne, dits de la Mennais, à Ploërmel ; autour de lui s'étaient groupés les instituteurs chrétiens du Finistère et des Côtes-du-Nord dont les élèves appartiennent à des familles bretonnantes ; la question mise à l'ordre du jour de cette réunion improvisée était la participation des écoles primaires à la lutte pour la préservation du Celtique Armoricain : une grande idée se dégagea de l'échange de vues fait en ce moment. Pour arriver facilement à apprendre le français et à comprendre son génie, sans détriment pour la langue maternelle, les enfants de Basse-Bretagne seront traités à l'avenir, comme les petits Provençaux du célèbre Frère Savinien ; ils recevront l'enseignement religieux en breton et s'exerceront par des exercices faciles et élémentaires de thèmes et de versions au tableau noir à distinguer les formes propres aux deux langues. Au point de vue de la formation intellectuelle, ils auront donc une véritable supériorité sur les enfants de la partie française qui n'entrent en communication qu'avec le Génie d'une seule langue.

Cette transformation de l'enseignement primaire ne saurait s'accomplir en un jour. Les Congrégations religieuses sont encore insuffisamment préparées à se servir de la langue bretonne, bien qu'elles prennent soin d'envoyer des maîtres d'origine celtique dans

leurs écoles de Basse-Bretagne ; mais peu à peu, à mesure que les heureux effets de cette méthode éclateront avec plus d'évidence à tous les yeux, les futurs instituteurs s'efforceront de s'initier, dès le juvénat et le scolasticat, à la lecture et à l'intelligence de leur langue maternelle.

L'Irlande et le pays de Galles ont montré au *Comité de Préservation* fondé par l'Association Bretonne la ligne qu'il devait suivre : à son tour le *Comité de préservation* a préparé les esprits à suivre nos frères d'Outre-Manche dans la voie où ils sont entrés.

I

La ligne gaëlique d'Irlande publie chaque année un rapport où elle expose les moyens employés pour propager la langue nationale, les encouragements reçus et les concours établis entre les écoles. Le *Comité de Préservation* le reçoit, en retour de l'envoi de ses propres publications et parcourt assiduement le T'anne An Lae, L'*Aurore*, journal hebdomadaire qui se publie en deux langues, c'est-à-dire en anglais et en irlandais.

Au récent Congrès de Belfast, M. Lionel Radiguet, membre de l'Association Bretonne, a pris la parole au milieu des représentants de toutes les régions celtiques, Highland d'Ecosse, pays de Galles, Bretagne Armoricaine et Irlande. Il a exposé l'état de notre langue et a suscité, par l'expression de son patriotisme de race, de longs applaudissements.

D'après les statistiques les plus récentes, le chiffre des Irlandais capables de parler leur vieille langue est de 700,000 individus qui se répartissent entre le *Munster* et le *Connaught*. Persécuté par les Anglais, ce malheureux peuple a émigré sur de lointains rivages, aux États-Unis, en Australie, dans la Nouvelle-Zélande, aux Indes. Ne croyez pas qu'en quittant la terre de la patrie, il ait complètement oublié la langue des ancêtres. A New-York, à Boston, les émigrants irlandais ont fondé des journaux gaëliques : les lecteurs ne manquent pas à ces feuilles celtiques, puisque les Sociétés irlandaises évaluent à 335,000 en Amérique, 250 000 en Australie et 20,000 aux Indes le nombre de leurs compatriotes capable de comprendre ces publications.

Le mouvement part de Dublin où fonctionne la fameuse ligue gaëlique avec laquelle l'*Association bretonne* se tient en rapports assidus par l'intermédiaire de son *Comité de préservation*. La correspondance de M. François Vallée et de M. Jaffrennou montre que les choses de Bretagne passionnent vivement les Celtes d'Outre-Manche.

Pourtant le rameau irlandais du vieux tronc celtique ne présente ni la même verdeur, ni la même force de sève, ni le même épanouissement que le rameau gallois.

Le développement de la population dans le pays de Galles a pris des proportions rares sur notre vieux continent. En 1837, au commencement du règne de Victoria, les statistiques accusaient 905,000 habitants dans la principauté, elles annoncent aujourd'hui 1,776,405 âmes. Depuis 1846, l'enseignement du gallois est obligatoire dans les écoles primaires. Quels beaux cris pousseraient nos Parisiens centralisateurs, s'ils apprenaient un jour que pareil crime se commettra un jour en Bretagne, s'il plaît à Dieu et aux saints Patrons de notre race, nos puissants intercesseurs près de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le divin auteur de notre civilisation et de notre foi.

Dans les écoles secondaires, des chaires ont été fondées : en 1872 Aberystroytts, en 1883 Cardif, en 1884 Bangor, sans nommer les autres collèges où le gallois a sa petite place en vertu d'une nouvelle loi de 1888.

Une Université galloise, des écoles du dimanche complètent cette organisation de l'enseignement.

Le diocèse de Saint-Brieuc marche dans cette voie, avec ses chaires du Grand Séminaire, du collège Saint-Charles, du collège de Notre-Dame de Guingamp. Le vieil esprit celtique se réveille, comme dans ces pays d'outre-mer où il a pourtant moins sommeillé que chez nous.

Les poètes, les littérateurs gallois ont fondé un collège de barde. Chaque fois qu'un nouvel élu a le bonheur d'y pénétrer, il y est admis avec d'extraordinaires honneurs. Une semblable académie sortira un jour, comme sans effort, des groupements formés par notre vieille *Association Bretonne*. Chaque année les Eisteddfods

réunions analogues à nos Congrès, rapprochent tous les amis de la langue. Le peuple s'y intéresse et entend avec une véritable joie les chants accompagnés sur la harpe, les poésies et les discours des représentants autorisés du bardisme.

Les journaux et les revues entretiennent le feu sacré. Nommons pour signaler les principales publications, le Banner Cymru qui paraît deux fois par semaine, Cymru'r plant destinée aux enfants comme l'indique son nom, y Genedl, la Nation, y Ilusern, la Lanterne, y Geninen, le Poireau, y Werin, le Peuple, Heddyw. Aujourd'hui, y Cerddor, le Chanteur.

II

La Bretagne armoricaine possède de bonnes et sérieuses publications. Il suffit de citer dans le Finistère les *Lizerou breuriez ar feiz* qui sont la traduction des Annales de la propagation de la Foi. Depuis le jour où les évêques de Quimper ont organisé officiellement la diffusion de cet organe d'une œuvre chère entre toutes aux Bretons, un mouvement de rénovation celtique a commencé dans le pays. Il s'est formé par ce travail une véritable école de celtisants. Le *Kannad ar Galoun zakr* répond au messager du Sacré-Cœur édité par les Pères de la Compagnie de Jésus, de la maison de Toulouse. Le Courrier du Finistère édité à Brest publie chaque semaine des articles bretons sur la politique générale. Plus récemment, la Résistance ou Croix de Morlaix a réservé au breton une partie littéraire et locale, grâce à l'impulsion qui lui a été donnée par son rédacteur en chef, membre du Félibrige provençale, M. Cavalier, et au précieux concours qu'elle a trouvé chez M. Charles Guennou.

Dans les Côtes-du-Nord, Monseigneur Fallières a confié la direction du comité de rédaction des *Lizero breuriez ar fez* à M. le chanoine Le Pennec, professeur de celtique au grand séminaire de Saint-Brieuc. Il se forme autour de ce maître distingué des prêtres qui s'appliquent à mieux connaître les richesses des divers dialectes (mots et expressions) et à les faire passer peu à peu dans la langue littéraire.

L'*Indépendance bretonne,* journal quotidien rédigé avec talent par un membre très actif du comité de Préservation, M. Guillaume Corfec, a pris une large part dans la campagne entreprise en faveur du breton. Par ses articles français sur cette question il en a fait comprendre l'importance et a montré qu'elle se rattache au développement de la civilisation dans notre pays Il a ouvert également ses colonnes à des compositions bretonnes, bien qu'avec une certaine réserve, parce qu'un grand nombre de ses lecteurs ne connaissent pas la langue de la petite patrie.

L'*Électeur des Côtes-du-Nord*, qui est également rédigé par M. Guillaume Corfec n'a pas été moins ardent, ni moins utile pour la diffusion des idées du comité de Préservation.

Cependant M. François Vallée a compris qu'un organe exclusivement breton était absolument nécessaire pour vulgariser les grands principes dont il s'est fait l'ardent apôtre. Du sentiment très vif de ce besoin est née la *Kroaz ar Vretoned.* Cette feuille est un auxiliaire très précieux de l'enseignement du breton. En publiant les copies récompensées par l'Association bretonne, à l'occasion de ses premiers essais de concours, et les travaux des cours fondés dans plusieurs de nos grands établissements d'instruction, elle encourage à la fois les maîtres et leurs disciples, en leur montrant l'utilité immédiate de leurs efforts. Un essai de composition de problèmes agricoles en breton a parfaitement réussi. Mme la Supérieure de Saint-François de Cuburien a même bien voulu se charger de dresser une copie du recueil rarissime de problèmes bretons de M. Toullec, pour le Comité.

La *Kroaz ar Vretoned* est donc devenue le centre d'un mouvement littéraire très important. Ses lecteurs deviennent facilement collaborateurs d'une feuille qui les a souvent initiés aux beautés de leur propre langue et ils se révèlent parfois, après quelques mois de lecture assidue, prosateurs et poètes de talents. Les poésies affluent particulièrement en grand nombre aux bureaux de la rédaction et suffiraient pour alimenter un journal d'un format beaucoup plus considérable. Ceux même qui ne peuvent composer se plaisent à rechercher les proverbes, les expressions locales, les chansons populaires.

Enfin il se forme un peu partout, comme l'a constaté M. François Vallée, des groupes pour la lecture de la feuille bretonne. On ne se contente pas de la lire ; on chante tout ce qui est susceptible de s'adapter à un refrain populaire. Il n'est pas rare de trouver, jusqu'au fond de nos campagnes les plus reculées, des lecteurs assidus qui récitent par cœur une pièce de poésie qui les a particulièrement frappés. Parfois un prêtre préside les groupes improvisés pour diriger la lecture et le chant des cantiques bretons et constitue ainsi des cercles populaires.

« *Kroaz ar Vretoned*, écrit-on, a puissamment contribué à faire reconnaître au breton le caractère de langue cultivée et littéraire qu'on lui a si longtemps et obstinément refusé. Elle aidera beaucoup à triompher des obstacles de toute sorte que l'on oppose à l'enseignement du breton dans les écoles et dans les collèges. »

Cette *Kroaz ar Vretoned* est distribuée gratuitement et donnée en prime aux lecteurs d'un petit journal hebdomadaire qui tire à 10.000 exemplaires, la *Croix des Côtes-du-Nord*.

Comment donc vit cet organe ? Par la générosité de la direction de l'imprimerie Saint-Guillaume à Saint-Brieuc, le zèle désintéressé de M. François Vallée. Une souscription de 4 francs par an donne droit au journal et à des spécimens des publications populaires éditées par le *Comité de préservation*. Les souscripteurs sont assez nombreux à Paris, en Irlande et même à New-York, mais rares en Bretagne.

Cependant, pour bien saisir toute la portée du mouvement actuel en faveur du celtique armoricain, nous devons pénétrer sur le terrain de l'enseignement. Là nous assistons à un magnifique essor. Ecoles primaires, écoles secondaires entrent hardiment dans le chemin du progrès et nous promettent un bel avenir pour le développement de l'instruction dans notre Bretagne.

Nous dépasserions, en entamant cette étude dans le présent numéro, les proportions d'un article de revue : remettons à plus tard l'exposé des efforts tentés par l'*Association Bretonne*, à l'exemple des puissantes Sociétés celtiques d'Irlande, du pays de Galles et d'Ecosse. Grâce à une première allocation, le Comité publie les livres bretons immédiatement nécessaires : M. René Prudhomme édite en ce

moment un abécédaire breton, composé par M. Emile Ernault, professeur à l'université de Poitiers ; le manuel breton-français du Cher Frère Constantius, directeur de l'école chrétienne de Landivisiau, paraîtra à la même librairie en février 1899. Une traduction en breton de Tréguier de l'*Histor Santel* » de M. Buléon sortira prochainement des presses de l'imprimerie Saint-Yves, à la Maison Principale des Frères de la Mennais. Le Bulletin de l'Association Bretonne comprendra, pour l'année 1899, un rapport de M. l'abbé Buléon, un rapport de M. du Cleuziou et les premiers cahiers de la grammaire officielle du Comité de Préservation. La Société d'Emulation insère en ce moment dans son recueil une série de proverbes rassemblés par M. l'abbé Hingant. M. François Vallée remettra incessamment à M. Loth pour les Annales de Bretagne les premières feuilles d'une technologie agricole, fruit d'une longue et patiente enquête.

Une grande activité règne donc à l'heure présente dans le monde des celtisants et s'ils rencontrent encore sur leur chemin des sceptiques ou des ennemis, c'est que la portée de leur entreprise n'a pas encore été suffisamment comprise Les résultats acquis et ceux qu'ils espèrent encore obtenir dans l'avenir finiront par ouvrir les yeux aux incrédules. Pourquoi faut-il qu'ils soient encore si nombreux parmi les hommes appartenant à la classe éclairée de la partie celtisante de la Bretagne-Armoricaine? Ne voient-ils pas que l'enseignement des écoles reste infructueux, par suite du dédain des maîtres officiels pour les méthodes rationnelles que préconise le comité? Quand le courant irrésistible qui entraîne les Bretons, à la suite des Gallois, des Irlandais et des Écossais, aura définitivement gagné les meilleurs esprits, on se demandera comment nos prédécesseurs ont pu entraver, par une opposition étroite et aveugle, la marche du progrès intellectuel et de la véritable civilisation dans notre chère province de Bretagne, en dépouillant à la fois le peuple du trésor de sa langue, des traditions de sa race et du génie de la langue française qu'il n'apprend qu'à balbutier dans les écoles primaires de nos campagnes.

A. du Bois de la Villerabel,
Docteur en théologie,
Docteur en droit canonique.

POÉSIES BRETONNES

KÈTAN SONNEN

Et je suis là derrière elle,
Derrière elle, tout tremblant
Son teint de lys est si blanc
Qu'elle a l'air surnaturelle !

Charles Le Goffic.

Aveid Charl Er Gouic.

Abarh ir ger didrous a Ruan,
Ur pautr a huezek vlai bermen,
studial i skol Sant-Uissan,
Sàüas son karantéus men ....

D'er hours men, be zou heih dé,
I oen stouiet in overen.
M'halon iouankik e huannadé ;
Ur beden penak e laren.

Première Sone

A Charles Le Goffic.

Dans la ville paisible de Rennes, — un écolier âgé de seize ans, — au cours d'une étude au collège Saint-Vincent, — *leva* la sone amoureuse qui suit :

PREMIÈRE SONE

A Charles LE GOFFIC.

Ce fut à Rennes la dormeuse
Qu'un écolier de Saint-Vincent
« *Leva* » cette sone amoureuse,
Etant tout jeune adolescent ...

Voici huit jours, pendant la messe,
A genoux près du bénitier,
Mon cœur tout plein de sa jeunesse
En vain s'efforçait de prier...

A la même heure, voici huit jours, — agenouillé pendant la messe, — je balbutiais je ne sais quelle prière. — Mon cœur soupirait plein de jeunesse.

Gu'en hiaul e drezé er huiren,
Men deulegad e vurlutté ;
Im halon kouéhé en déren
E lak de grog er garanté.

D'en achimant oen morgousket
Ha n'ellen mui meid huinial.
Me bedé ha ne bedé ket.
Hanü men dous e zé gu'em hanal.

Èl ur rosen, plah karettan,
Get hiaul Imbril hui legerné !
Stirennik, hui stràüé un tan
Ke n'hum sàüé m'ineañ d'en né !

*
* *

Abarh ir ger didrous a Ruan,
Ur pautr a huezek vlai bermen,
I studial i skol Sant Uissan,
Sòüas son karantéus men.

Ruan, 12 avril 1891. PIERRIC LAURENS.

Le soleil qui traversait la vitre — me faisait cligner les yeux ; — dans mon cœur se glissait un de ces rayons — qui allument l'amour.

Bref, je somnolais — et ne pouvais bientôt que rêver. — Le désir de prier était toute mon oraison. — Le prénom de ma douce me remontait aux lèvres, avec mon souffle.

Le soleil, à travers l'église,
S'élançait et brûlait mes yeux,
Et, dans mon cœur qu'il électrise,
Naissait l'amour silencieux.

Je ne pensais plus qu'à mon rêve,
Ne faisais que balbutier.....
Et c'est toujours son nom qu'achève
Ma lèvre qui voulait prier !

Comme une rose, ô mon idole,
Une rose au soleil d'été,
Comme l'astre qui s'auréole,
Mon cœur s'emplissait de clarté...

*
* *

Ce fut à Rennes la dormeuse
Qu'un écolier de Saint-Vincent
« *Leva* » cette sone amoureuse,
Etant tout jeune adolescent.....

HENRY DE LA BUNELAYE.

Telle qu'une rose, au soleil d'avril, ma belle préférée, vous scintilliez toute brillante ! — Gentille Etoile, vous versiez une lumière telle — que mon âme s'élevait aux cieux !

*
* *

Dans la ville paisible de Rennes, — un écolier âgé de seize ans, — au cours d'une étude au collège Saint-Vincent, — *leva* la sone amoureuse que voilà...

Rennes, 12 avril 1891. PIERRE LAURENT.

GWERZ

I

Le marin breton est naturellement pieux ; et malgré les ignobles blasphèmes (à l'adresse de l'Immaculée) que l'on rencontre parfois sur ses lèvres, — blasphèmes empruntés sans doute au triste répertoire de pauvres dévoyés sans vergogne qui en veulent à notre vénérée Madone, — l'homme de mer Armoricain professe un culte spécial pour Notre-Dame.

Que de fois, errant sur nos falaises, n'avons-nous pas entendu ce gai refrain que nous envoyait la brise :

Au large, ma nacelle,
Ma nacelle
Si belle ;
Tout mon bonheur à moi,
C'est l'Océan, et toi.

Puis, bientôt, parvenait à nos oreilles enchantées l'écho du si suave cantique :

Vierge fidèle,
A ma nacelle
Donne, donne l'azur des flots ;
Brillante étoile,
Guide ma voile,
O Patronne des matelots.

Ainsi chantaient jadis, ainsi chantent encore nos marins. —

II

Mais, voici venir la veille du départ pour « la grande pêche »[1]. Chez nous, dès l'aube, tous les matelots accourent à la gentille chapelle dédiée à Monseigneur saint Yves qu'ils ont en grande vénération. Le pasteur aux cheveux blancs célèbre pour eux le Saint sacrifice. Tous s'approchent de la Sainte Table ; ils savent que « leur barque est si petite et la mer est si grande ! » qu'il leur faut « un viatique » . et le vieux prêtre dit : « que Notre-Seigneur vous protège durant la traversée et là-bas... qu'il garde vos belles âmes pour la vie éternelle ! » et tous entonnent avec entrain, en l'honneur de Marie. le cantique suivant qu'a bien voulu traduire dans le dialecte de Vannes un celtisant distingué, M. l'abbé Buléon, professeur au petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray.

[1] Pêche d'Islande.

DIALECTE DE SAINT-BRIEUC

KANTIK

MARTOLODED KERFÔD

D'o Fatrônez, an Itroñ Varia

IEZ TREGUER)

WAR DON : *Dame de Bonne-Nouvelle*
PEMPOUL

Diskan

Mésaed hon bagik vihañ
A eneb ar gwell amzer ;
Mar he diouallet, peb unañ
A lavaro pemp pater ;
En hoc'h enor, Mam dener,
Niñ lavaro pemp pater (*bis*).

I

Aròg moñt kwit, ar martolod
A deu alies d'ho ti,
Itroñ Varia a Gerfôd,
D'ho kweled ha da bedi.

DIALECTE DE VANNES

KAÑNEN

MARTELODED KERFOD

D'hon fratromez

EN INTRON VARIA

Diskan

Dihuennet hum bagig vihañ
Enep doh er goal amzér ;
Mar hi dihuennet, peb unañ
E batérou pemb patér ;
En hou s'inour, o mam tinér
Ni e larou pemb patér.

I

Kent monet kuit, peb martelod,
Martelod ag er barréz,
E za d'en ilis a Gerfod
Aveit pédein er Huirhiéz.

TRADUCTION

Chant des Marins de Kerfot à leur Patronne, Notre-Dame

Refrain

Gardez bien, s. v. p., notre petite nacelle contre la tempête déchaînée. Si vous la préservez, chacun dira cinq pater ; en votre honneur, tendre Mère, nous vous dirons cinq pater.

1. — Avant le départ, chaque matelot, souvent, vient en votre maison, ô Notre-Dame de Kerfot, pour vous voir, et prier.

DIALECTE DE VANNES

II

A pe zizoar er martelod,
Ol er ré e chom ér gér,
E lar d'en Intron a Gerfod :
« Goarnet éañ é peb amzér ! »

III

Pe goueh bagig er martelod
É kreiz un noz tiùoél,
Ma péd en Intron a Gerfod,
Hi e daùou en aùél

IV

A pe birvoud er martelod
D'é voéz ha d'é vugalé,
En Intron e lar : « É Kerfod,
Kent pèl, é véhegéet. »

V

Pe za indro er martelod,
E peb ti laret e hrér :
« En Intron Vari a Gerfod
E zou mad én hun hevér. »

DIALECTE DE SAINT-BRIEUC

II

Goudé, keñt zevel an héor,
'Neur zellet war-zu ar gér,
A lar : « O Gwerc'hez, war ar mor
Ma mired e peb amzer. »

III

Mar tigoue eun nozves teñval,
Mari 've e sklerijen ;
He flijadur a ve dioual
Bepred he jervijerien.

IV

Mar teu d'eañ joñj deuz e vro,
Deuz e wreg, e vugale,
Mari 'lar : « Dizec'h da daëlo,
Hep dale a vi gañte. »

V

Pa ve deud, eüruz, endro,
An oll a chom zouezet,
Pa goñt deze ar burzudo
He deuz gret en e añdred.

---

2. — On va lever l'ancre ; le regard tourné du côté de sa chaumière, le marin s'écrie : « Vierge bénie, sur la mer protégez-moi en tout moment. »

3. — Voici venir une nuit sombre ; Marie est l'étoile du marin ; le bonheur de la Reine des cieux n'est-il pas de veiller sur ses « dévôts » ?

4. — Le souvenir de l'homme de mer se reporte-t-il sur son pays, sur son épouse et ses enfants ? « Sèche tes larmes, lui dit Marie ; bientôt tu seras au milieu des tiens. »

5. — Et quand, heureux, il est de retour, tous sont dans l'étonnement au récit des merveilles opérées par Notre-Dame en sa faveur.

DIALECTE DE SAINT-BRIEUC

IV

'Vel e dud kôz, a ve gwelet
O toñt gañt prez en ho ti
D'o trugarekât, Mam garet,
Da ganañ d'ac'h meulodi.

VII

Ha, joaüz, gwreg ha bugale
A lar gañd ar martolod :
« Enor, ha gloar, ha trugare
D'Itroñ Varia 'Gerfôd !

DIALECTE DE VANNES

VI

El gueh aral, er martelod
Berpet e za devot mat,
Dirag en Intron a Gerfod
Aveit hi zrugérikat.

VII

Elzé, eurus, er martelod,
É vugalé hag é voéz
En dès gred é parréz Kerfod
Eit hum hlœstrein d'er Huirhiez

---

6. — On le voit accourir avec empressement, ainsi que ses vieux pères, dans votre « chapelle »[1], pour vous remercier, Mère chérie, et vous « chanter mélodie ».

7. — Et c'est grande liesse dans les cœurs ; et la femme et les enfants unissent leurs voix à celle du matelot : « Honneur, gloire et bien grand merci à la noble Dame de Kerfot. »

Barde du Ménez-Bré.

[1] Lieu de pèlerinage très renommé (1574) ; église paroissiale depuis 1850.

MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE[1])

DEUXIÈME VOLUME

M. Walchs appartenait à la famille de ce négociant irlandais qui fournit au prétendant Charles Edouard le vaisseau qui le transporta sur les côtes de l'Ecosse lors de son entreprise en 1760. Il avait servi sous l'Empire dans les états majors, où il était difficile d'apprendre le métier. Il s'était marié à une demoiselle d'Achen qui avait de la fortune. Il était veuf et père d'un enfant en bas-âge. Au 20 mars 1815 il fut désigné par le préfet, M. de Barante, pour commander la 1re compagnie de volontaires royaux qui partit de Nantes pour aller défendre le trône de Louis XVIII. Il trouva ces messieurs peu disposés à l'accepter pour chef et se vit préférer M. Cottin de Melville. Ces volontaires royaux ne purent dépasser Ancenis ; ils y apprirent que Paris était au pouvoir de l'Empereur et que le Roi était passé en Belgique. Force fut à eux de revenir dans leurs foyers. Mr Cottin de Melville entraîné par l'amour de son métier et par cet instinct de l'honneur qui ne permet guère à un officier de donner sa démission lorsqu'on va entrer en campagne, céda aux instances d'un général dont il avait longtemps été l'aide de camp. Il le suivit à la bataille de Waterloo et après le licenciement rentra dans ses pénates. Il ne tarda pas à être placé capitaine dans la Légion de la Loire-Inférieure où il trouva son ancien rival chef de bataillon.

[1] Voir la livraison de novembre 1898.

Après son échec, M. Walchs s était retiré au Jaunay, maison de campagne appartenant à son fils et située dans la Vendée. Il prit part à l'insurrection et fut placé dans la garde après le retour du Roi. Puis il obtint de passer dans la Légion comme commandant. C'était un des hommes les plus spirituels que j'aie connus. Il excellait à dire des choses agréables, il savait dominer la conversation et la rendre intéressante avec un art admirable. Rempli de cœur et de bons sentiments il ne fit jamais sentir sa supériorité à son ancien rival. Cottin de Melville avec qui j'ai été intimement lié se plaisait à rendre à M. Walchs cette justice qu'il ne lui a jamais témoigné la moindre rancune. Les hommes de cette trempe ne sont pas communs. Le seul défaut de M. Walchs était un amour-propre excessif; encore savait-il le faire tourner au profit du service. Ainsi d'un officier très médiocre il devint un chef de bataillon distingué, par une instruction pratique et théorique suffisante, surtout par l'art de mener les hommes. Ce talent lui valut une influence très grande dans la Légion.

Comme il arrive toujours dans les moments de passion politique, la garde nationale était en grande faveur. Le receveur général M. de Lauriston commandait une compagnie. Il avait servi quelques temps dans la marine; complètement étranger à tout ce qui est militaire il était fort embarrassé. Il pria M.de Labesse de lui désigner un officier auquel il pût demander des conseils. Le colonel me nomma et me fit part du désir de M de Lauriston. Il me prévint que je recevrais sa visite le soir même et m'engagea à la devancer, ajoutant que c'était une bonne connaissance à faire à cause de l'influence personnelle qu'il avait et surtout à cause de celle du général de Lauriston son frère qui était puissant à la cour. Il me fut impossible de faire la première visite. M. de Lauriston se présenta à la maison au moment où je me préparais à aller chez lui. Les Lauriston sont descendants du fameux Law, célèbre sous la régence par son système financier qui bouleversa les fortunes de cette époque. Le receveur général était un excellent homme, mais d'une froideur qui le faisait passer pour orgueilleux : il devait sa place à la faveur dont son frère avait joui sous l'Empire ; le général de Lauriston était un des aides de camp de l'Empereur. Néanmoins le receveur général n'avait

pas hésité à réfuser le serment au 20 mars. Sans le retour du Roi il était complétement ruiné. Lors de la rentrée de Napoléon il éprouva des pertes considérables en faisant la banque. Il était père d'une nombreuse famille et il ne lui restait plus que trente mille francs lorsqu'il fut envoyé en disgrâce à Orléans. Mme de Lauriston, dont la beauté était une des moindres qualités, montra dans cette fâcheuse occurrence un courage et une détermination qui ne contribuèrent pas peu à soutenir son mari. Cette maison était des plus agréables. On y recevait tous les jours,et chaque semaine un jour était désigné pour réunir la jeunesse dansante. Je fus naturellement invité à toutes les fêtes et même assez fréquemment à dîner. La garde nationale ne pouvant se réunir que le dimanche, nous prîmes ce jour là pour rassembler la compagnie du receveur général Je me rendais chez lui et après un bon déjeuner nous montions en voiture et gagnions le cours Saint-Pierre où l'on nous attendait La tâche qu'on m'avait imposée était bien difficile : enseigner le maniement des armes à des hommes de tout âge qui ne pouvaient s'en occuper que pendant deux heures chaque semaine ; former à les commander des hommes qui pour la plupart n'avaient ni goût, ni aptitude. De ce nombre était spécialement M. de Lauriston. Impossible d'avoir les intonations plus fausses, un organe plus malheureux ; c'était à y perdre la réputation la mieux établie. Voyant tout de suite que jamais je ne ferais rien de lui, je dus songer à me tirer avec honneur de ce mauvais pas. Afin de mettre sa compagnie en état de le comprendre, je commandais la première pose ; je démontrais le maniement des armes avec tant de précision,de soin et de clarté,que je parvins à leur faire faire quelque chose,mais seulement quand je commandais. Leur capitaine,guidé par mes conseils et soutenu par les démonstrations que je faisais pour lui.commandait une seconde pose dont le résultat était de faire ressortir le succès de la première. A la troisième, je prenais le commandement ; je les faisais marcher, partie de l'instruction dans laquelle excellent les gardes nationales des villes Après quelques conversions et pour leur donner du courage je leur fis exécuter une partie de l'école de peloton. Mes mesures étaient si bien prises que rarement la manœuvre manquait. Les chefs de peloton, de section et les guides obéissaient le plus souvent à ma voix

sans comprendre ; ils arrivaient ainsi à la fin du mouvement sans s'en douter, conduits seulement par les avertissements que je leur donnais avec calme et un à-propos qui les magnétisait et en faisait de dociles machines.

Nous continuâmes tout l'hiver, toutes les fois que le temps permettait. Je couronnai l'œuvre en leur faisant exécuter quelques leçons de l'école de bataillon ; à cette fin je les mis sur un rang et pus ainsi avoir six petits pelotons. Vrai tour de force. Au repos je fûs entouré et félicité par toute la compagnie. — Ma foi, Monsieur, prononça un des chefs de peletons je crois, fermement que vous feriez marcher un mur, si vous vouliez vous en donner la peine. Pour moi j'avoue n'avoir pas compris ce que j'ai fait et je suis encore à m'expliquer comment j'ai pu commander mon peloton.

Ce naïf aveu fit rire tout le monde.

Ma réputation, l'opinion dans Nantes fut telle qu'aujourd'hui encore — il y a 37 ans de cela — les gens de cette époque me citent comme un officier de rare talent. Ces éloges et l'agrément des réceptions chez M. de Lauriston furent tout ce que je retirai de mes peines. Il fut toujours très aimable, mais ne sut ou ne voulut jamais saisir l'occasion d'employer pour mon avancement le crédit de son frère ; ce crédit était grand.

Le frère de M. Walchs était directeur de la poste ; il a conservé cette place jusqu'en 1830. Depuis cette révolution il s'est livré à la polémique dans les journaux et s'y est fait une certaine réputation, les lettres vendéennes l'avaient déjà fait connaître. Il vit encore (1852).

Parmi les capitaines de la Légion était M. de Martel On lui donna la première compagnie de voltigeurs et je fus son lieutenant. M. François, élève de Saint-Cyr, mort général de brigade il y a peu, eut la seconde ; Cottin de Melville eut les grenadiers, ainsi que Bernard.

Le lieutenant Faucheux ne tarda pas à mener une vie crapuleuse, on fut obligé de le renvoyer. Malheureusement deux adjudants-majors de l'ancienne armée vinrent faire valoir leurs droits et mettre obstacle à la bonne volonté du colonel. L'un d'eux, Mermet, était de Paimbœuf et neveu du général de cavalerie Je ne me souviens pas du nom de l'autre.

Le Gouvernement envoya un commissaire spécial, M. de Cadaillac

qui prêta l'oreille à toutes les dénonciations que l'esprit de parti encourage et produit dans les temps de réaction politique. M. de Labesse défendait de toutes ses forces ses officiers ; il sentait bien qu'il ne parviendrait pas à former un bon régiment avec les seuls éléments fournis par les armées royales. On lui força plus d'une fois la main ; Mermet fut de ceux qu'il ne put maintenir sur les cadres. Mermet dut rentrer momentanément dans ses foyers, je le remplaçai provisoirement.

Ce fut un surcroît de besogne dont je ne m'effrayai. Je m'appliquai à rétablir la discipline qui était fort relâchée.

Pendant ma semaine j'établis la plus grande régularité dans toutes les parties du service soumises à mon contrôle. Rien ne put échapper à la persévérance de mes investigations. La sévérité à laquelle on était préparé, parce qu'on m'avait vu dans mes fonctions d'instructeur, n'étonna personne. La Légion changea complètement. Le capitaine François qui avait été longtemps adjudant-major m'avertit que la résistance la plus obstinée viendrait des lieutenants parmi lesquels s'en trouvait un ou deux plus anciens de grade que moi. Il me conseilla de me montrer surtout envers ceux-là sévère et juste et de faire en sorte que les premiers arrêts infligés le fussent à des officiers connus pour être de mes amis. Je suivis ce sage conseil et ma bienvenue fut payée par MM. de Fleuriot et Coudroy.

Au commencement de l'hiver je confiai au colonel que je regardais comme très imparfaite l'instruction donnée au régiment, qu'il devait bien comprendre que le temps m'avait manqué et aussi les secours que j'aurais dû attendre d'un corps de sous-officiers plus exercé, surtout plus formé à suivre la même méthode. Je lui proposai de profiter de l'hiver pour les réunir et leur donner l'ensemble qui leur manquait. M. de Labesse, s'il était loin de connaître son métier, avait du moins l'instinct des bonnes mesures et une très grande confiance en moi. Il approuva et me donna carte blanche. Je trouvai tout de suite un local où je pus faire faire l'exercice pendant les mauvais temps et dès le lendemain je réunis tous les sous-officiers et caporaux. Les 16 compagnies formant les 2 bataillons n'étaient pas au complet, néanmoins je trouvai 180 hommes, le reste était à l'hôpital, de service ou manquants dans les cadres.

Je leur fis part des intentions du colonel dans l'espoir qu'ils me seconderaient par leur bonne volonté et leur assiduité. Satisfait de leurs promesses je leur donne rendez-vous au lendemain, persuadé que chacun d'eux est comme moi désireux de se distinguer par son application. Le lendemain l'appel fait par moi-même constate qu'il manque un peu plus de la moitié. Sans hésiter, les 92 manquants sont condamnés à 4 jours de salle de police et je donne aux deux adjudants l'ordre de ne pas oublier les 16 sergents-majors qui s'étaient donné le mot pour ne pas venir. De ce jour commença la lutte acharnée avec les officiers comptables et les chirurgiens aides-majors qui tous s'arrogeaient le droit d'exemption illimitée. Je fis de l'arbitraire, c'est vrai ; mais je prouvai que, neuf fois sur dix, mes adversaires étaient dupes des réclamants. M. Walchs m'encouragea, me soutint près du colonel. Je représentai à ce dernier que l'instruction entreprise était de la plus grande importance, que la tâche, déjà fort difficile par elle-même, était impossible si une partie parvenait à se soustraire aux exercices. Je lui demandai de tenir ferme pendant quinze jours seulement, certain que les sergents-majors et les fourriers trouveraient le temps de satisfaire les comptables et moi. M. de Labesse fit l'essai et au bout du laps de temps fixé tout marchait bien, il n'entendit plus aucune réclamation.

Lorsque le temps était beau, j'allais sur les cours exercer mes hommes à la marche. J'évitais d'y faire les maniements d'armes. Je tenais à ce que les progrès ne paraissent pas peu à peu ; mon intention était de présenter mes hommes au printemps, espérant ainsi produire plus d'effet Les sergents-majors me tenaient rancune de la violence faite à leurs goûts ; quelques-uns voulurent faire les mauvaises têtes. Comme adjudant-major, je faisais souvent des contre-appels. Cela me donna une énorme influence sur eux et leur apprit à redouter mon mécontentement. L'habitude de faire l'appel moi-même et mon excellente mémoire me permirent promptement de me passer de contrôle, de sorte que la nuit, à la parade, dans toutes les réunions aucune absence ne pouvait m'échapper. Je les trouvais en faute à chaque instant. Il m'était impossible de me montrer indulgent pour les abus que je découvrais à chaque pas, mais j'ai pour système que le meilleur

moyen de conduire les hommes est de leur présenter d'un côté la punition de leurs fautes, et de l'autre côté la récompense de leur bonne conduite. J'épargnai beaucoup de punitions aux sergents majors dont j'étais satisfait; je leur faisais connaître qu'ils le devaient à leur mérite. Je me fis un devoir d'écouter patiemment toutes les réclamations faites en particulier, d'un ton convenable et avec soumission Si j'avais affaire à un bon sujet je ne manquais pas de lui dire que je l'estimais et qu'en raison de ses bonnes qualités je levais la punition Aussi je me fis beaucoup d'amis et tous ceux qui vivent encore me font des prévenances partout où ils me rencontrent; ils se montrent flattés d'avoir servi avec moi. Je pus ainsi être l'adjudant-major le plus sévère et être en même temps indulgent pour ceux qui n'avaient pas l'habitude de mal faire. Je m'appliquai à être juste avec tous. Sévère ne veut pas implacable pour toutes les fautes. C'est de l'arbitraire, soit; il est un puissant moyen de bien conduire les hommes et de les entraîner, lorsqu'il est employé avec discernement, avec intelligence et pour le bien.

On comprendra maintenant combien j'étais occupé. Je ne commandais pas moins de quatre poses par jour et n'avais pas même le dimanche puisque la compagnie de M. de Lauriston me prenait ce jour-là. C est encore moi qui commandais à la Messe de midi. On avait essayé de passer ce service aux capitaines; il s'en trouva de si incapables qu'on eut recours à moi. Tout cela ne m'empêcha pas de m'amuser beaucoup tout l'hiver et d'accepter toutes les invitations que je reçus. Bien des gens s'étonnaient que je puisse être au bal jusqu'à deux et trois heures et à l'exercice à sept heures du matin. Une constitution robuste, l'habitude dès l'enfance de ne craindre aucune fatigue; plus que tout cela, beaucoup de sobriété et l'éloignement des excès, me permirent de suffire à tout. Non pas sans fatigue; je rentrais parfois exténué; je me jetais sur un canapé et m'y endormais jusqu'à l'heure qui me rappelait au quartier. Mes sœurs donnaient des leçons de broderie à deux jolies enfants de 14 à 15 ans, gaies et folâtres comme on l'est à cet âge. Il y avait échange continuel de malices entre elles et moi; aussi n'étais-je pas sûr de me reposer mon content; mais les moments qu'elles

ôtaient à mon sommeil et qui se passaient en fou rire me rafraîchissaient si bien le sang et la tête que ce repos-là valait l'autre. Avec elles je devenais d'une gaieté folle et ma mère, si grave, si difficile à émouvoir se mettait de la partie. L'une d'elles vit encore fort bien mariée. L'autre a quitté Nantes avec sa famille.

Dans les maisons où j'étais reçu, la gravité de mon maintien, d'accord avec l'air sévère qu'on me voyait à l'exercice, donnait une idée bien différente de celle que prenaient de moi les personnes qui me voyaient à la maison.

Je fus dénoncé comme bonapartiste à M. de Cardaillac. Le colonel affirma qu'il répondait de moi, qu il fallait que j'eusse le diable au corps si je trouvais le temps de conspirer, puisque j'étais à l'exercice ou au quartier toute la journée et que la nuit il me rencontrait dans toutes les bonnes maisons où l on recevait et dans lesquelles il ne voyait pas de plus intrépide danseur. Si on m'ôte, ajouta M. de Labesse, ce jeune homme qui est sans contredit le meilleur officier de mon régiment, j'écris immédiatement à son Excellence le Ministre de la Guerre pour lui offrir ma démission. M. de Cardaillac céda et je continuai à diriger les détails du service.

(A suivre).

LES PRÉJUGÉS

COMÉDIE EN DEUX ACTES

Suite[1].

SCÈNE III

HENRI, Mme MAUBERT

HENRI

Eh bien, qu'en dites-vous? Nous voilà manche à manche, Madame ; faites comme moi, riez. Ah ! ah ! ah !

Mme MAUBERT

Mais cela n'est pas étonnant; à Paris dans une certaine classe on ne connaît pas la province, donnez-lui de l'argent pour voyager.

HENRI

Oui, l'argent de la province ! Voyez ce qu'elle appelle de l'éducation, votre caméristo vous l'a dit.

Mme MAUBERT

J'avoue qu'elle n'avait jamais choqué mes oreilles par de telles billevesées, j'admirais votre patience.

HENRI

Mais jusqu'à ce jour, jamais ma tante n'avait émis devant moi des opinions déraisonnables ; elle s'était bornée à déplorer le changement que la garde nationale de 1830 avait amené dans nos mœurs, voilà tout.

Mme MAUBERT

Je ne me tiens pas pour battue, jamais vous ne m'amènerez à penser que Paris a les mêmes préjugés que la province.

HENRI

Les mêmes, non: Paris n'a pas l'orgueil breton; il est trop raffiné pour prendre les substances en elles-mêmes, car il lui faut la quin-

[1] Voir la livraison de Novembre 1898.

tessence de toute chose ; à force de vouloir distiller le fruit il n'en porte à ses lèvres que l'écorce et le noyau ; ainsi le masque de l'orgueil lui est seul resté dans les mains, c'est l'amour-propre qu'il possède au-delà de toutes les bornes.

Mme MAUBERT

Vous voulez dire qu'il a la juste appréciation de sa supériorité ?

HENRI

Mais que deviennent vos idées égalitaires (*riant*). Paris joue avec la province le rôle des seigneurs du moyen-âge auprès de leur vassaux : tous les droits pour lui, toutes les corvées pour les autres.

Mme MAUBERT

Que dites-vous ?

HENRI

Ecoutez-moi : nous donnons à Paris nos forces vives. Que nous donne-t-il en retour ? A lui nos talents, nos labeurs, notre argent, et pour tout cela il nous impose l'obéissance passive ; gare aux révoltes intestines !

Mme MAUBERT

Se révolter contre Paris, il faut être Breton pour concevoir de telles idées. Que comptez-vous faire ?

HENRI

Peu de chose ; un peu de Jacquerie, voilà tout.

Mme MAUBERT

Mais, si la province décapitait Paris, elle se tuerait elle-même ; car, le mot n'est pas de moi, Paris est la tête de France.

HENRI

Il n'est pas question d'un 93, mais donnez-nous de bon cœur 89, c'est-à-dire l'abolition des préjugés parisiens, et la véritable égalité intelligente due à tous les citoyens d'une grande nation.

Mme MAUBERT

Mais enfin les Parisiens seront toujours supérieurs aux provinciaux pour l'esprit par exemple !

HENRI

Quand je vous entends parler, Madame, je suis entièrement de votre avis. Mais... (*entre Malvina avec une lettre qu'elle remet à Henri*), c'est singulier, on dirait l'écriture de ma sœur. Permettez-vous, Madame !

Mme MAUBERT

Comment donc, mais je vous en prie.

HENRI, *lisant haut.*

« Mon cher frère, pardonnez-moi la démarche où m'entraîne mon « désespoir. Vous le voyez vous-même, mon bonheur est à jamais « perdu ; je vais prendre le voile au couvent de la Visitation, soyez « plus heureux que moi. Mon cher Henri, j'espère que ma vie sera « courte et, comme celle de ma tante, une seule pensée la remplira « tout entière, je prierai pour le bonheur de Fernand, et Dieu me « donnera peut-être la force de prier pour qu'il soit heureux avec « une autre femme. Hélas ! rien n'est impossible à Dieu !...

« Mes amitiés les plus tendres à Charlotte, mes excuses à ma « tante. Vous trouverez sous ce pli l'abandon en votre faveur de ce « que j'ai reçu de nos parents : ma résolution est irrévocable.

« Votre malheureuse sœur,

YVONNE. »

HENRI

Pauvre chère enfant, tête exaltée, âme sublime. Mais je la sauverai d'elle-même, je serai tout à la fois son père et son frère.

Mme MAUBERT

Si je n'étais pas Parisienne, je voudrais être Bretonne; courrez mon ami, prenez un esclandre !

HENRI

Non, laissons-la faire; cela ne durera pas, jamais ma tante ne consentira à faire le malheur d'Yvonne ; mais, pour qu'elle cède, une séparation est nécessaire ; elle adore sa nièce, elle ne supportera pas son absence.

MALVINA, *rentre avec une dépêche.*

Pour Madame, c'est de Saint-Nazaire cette fois.

Mme MAUBERT, *prend la dépêche.*

Ah ! que m'annonce-t-elle ? La main me tremble.

HENRI

Ouvrez sans crainte, c'est la joie du retour que ce pli renferme.

Mme MAUBERT, *lit.*

« Arrivé à Saint-Nazaire en bonne santé. J'envoie mon neveu par le bateau à vapeur. Ne viens pas, je serai demain près de toi. Mille tendresses. JULES MAUBERT. »

Mme MAUBERT

Dieu ! quel bonheur ! il est arrivé ! si j'allais le rejoindre ?

HENRI

Mais il vous dit lui-même : « ne viens pas. » Vous ne connaissez pas les formalités qu'entraîne le débarquement, et les colis ! c'est à peine si vous le verriez !

Mme MAUBERT, *relisant la dépêche.*

Mais cette dépêche doit être en retard de deux heures au moins, et mon neveu ne va pas tarder.

HENRI

C'est possible, il y a un tel encombrement de dépêches au moment des arrivages sur la ligne de Saint-Nazaire. Vous concevez que cela ne peut être organisé, comme à Paris. Mais quel est ce neveu que vous attendez ?

Mme MAUBERT

Un enfant de dix ans, fils de ma sœur aînée ; elle l'envoie à Paris pour son éducation.

HENRI, *regardant la pendule.*

Le bateau doit être sur le point d'arriver, voulez-vous que j'aille au-devant de votre neveu ?

Mme MAUBERT

C'est inutile, il a mon adresse et dans nos colonies un enfant de son âge est déjà presqu'un homme. Il me semble que l'on a sonné?

SCÈNE IV

LES MÊMES *plus* MALVINA, *qui semble très étonnée.*

MALVINA

Mademoiselle Lescouet de Kergor fait demander à madame la comtesse Maubert si elle peut la recevoir.

Mme MAUBERT

Certainement, allez lui aider à monter l'escalier.

(Malvina sort).

HENRI

J'avais oublié de vous dire que ma tante tenait à vous rendre visite ici. Je vous en supplie, restez aimable et parisienne, c'est-à-dire ce que vous êtes.

Mme MAUBERT

Cela me semble difficile et, si je n'étais pas aussi heureuse que je le suis, je ne répondrais de rien ; mais enfin j'oublie tout à condition néanmoins de tout dire à votre tante.

HENRI

Gardez-vous en bien. Je n'eusse jamais conseillé cette fraude, mais ce n'est pas le moment de la découvrir, cela froisserait la susceptibilité de ma tante.

Gagnons du temps ; songeons à notre pauvre désespérée ; je compte beaucoup sur la Supérieure de la Visitation, femme d'une

grande intelligence pour calmer ma sœur et agir en même temps sur la volonté de ma tante.

Mme MAUBERT, *malignement.*

Est-ce que la garde nationale de 1830 a aussi renouvelé l'air de vos couvents ?

HENRI

Chût, de grâce ; voici ma tante.

SCÈNE V

LES MÊMES *plus* Mlle DE KERGOR *en robe de cérémonie.*

Mlle DE KERGOR

Ah ! chère comtesse, que votre fils est beau ; en traversant la première pièce je ne pouvais me lasser de l'admirer ; quelle charmante migniature vous avez là !

Mme MAUBERT

Vous êtes trop bonne, Mademoiselle ; je suis confuse de l'honneur que vous me faites en venant jusqu'ici, car il me semble que vous êtes de beaucoup en dehors des limites ? (*Henri l'implore du regard.*)

Mlle DE KERGOR

On passerait dans les rangs ennemis, sous le feu de la mitraille, pour jouir de votre vue et de votre entretien ; j'ai traversé en effet une multitude de rues inconnues : rue Piron, rue Crébillon ; cela m'a rappelé un jeu de ma jeunesse qu'on appelait *je vous vends mon corbillon.*

HENRI

Vous faites bon marché de votre ville, chère tante.

Mlle DE KERGOR

Cet appartement est fort beau : il y a de l'air et beaucoup de clarté, c'est le seul agrément des nouveaux quartiers ; on ne saurait le leur disputer. Je voulais vous amener Yvonne, mais elle a été prise d'une violente migraine et la femme de chambre a dû la mettre au lit.

Mme MAUBERT

J'en suis désolée ; mais il me semble entendre mon frère, je vais avoir l'honneur de vous le présenter.

SCÈNE VI

LES MÊMES, *la porte à laquelle Mlle de Kergor est adossée s'ouvre vivement.*

MALVINA, *annonce.*

Monsieur Isidore de la Relimousinière !

Mlle DE KERGOR *jette un cri!!*

Grand Dieu ! chevalier, vous m'appelez ! Je vais. (*Elle s'affaisse Henri vole à son secours*).

ISIDORE *jette ses bras autour du cou de Mme Maubert.*

Bonjour, chère tante ; embrassez-moi encore, je vous embrasse pour maman, pour grand'mère et... (*Mme Maubert se dégage des bras du jeune homme, sonne, et fait respirer des sels à mademoiselle de Kergor).*

HENRI

Qui donc a fait cette mauvaise plaisanterie ? Il y a des choses avec lesquelles on ne saurait jouer sans profanation ; on a si peu de temps à voir ces pauvres et chères figures du passé, qu'on devrait les respecter comme les saints dans leur sanctuaire. Ma tante ! ma bien-aimée tante !

Mlle DE KERGOR, *se ranime par degré.*

Qui m'appelle ? Vous, Henri ; l'avez-vous vu ? Il doit venir du ciel, j'ai tant prié pour lui ! Oh ! venez, Isidore de la Relimousinière !

LE JEUNE HOMME *s'approche et lui baise la main.*

Pardon, Madame, à qui ai-je l'honneur ?

Mlle DE KERGOR *le serre à l'étouffer dans ses bras, en l'embrassant.*

Dieu ! quelle ressemblance ! Mais c'est impossible, il n'a jamais eu d'enfant.

HENRI, *à Mme Maubert.*

Madame, expliquez-nous de grâce quel est ce jeune homme.

Mme MAUBERT

Mais je vous l'ai dit : c'est le fils de ma sœur, celui que j'attendais !

Mlle DE KERGOR

Que dit-elle ? Ah ! mon Dieu, serait-ce ? Oui, en effet, le baron, frère aîné du chevalier, était allé à la Martinique dans les temps, j'étais une enfant alors, seriez-vous son fils ?

ISIDORE

Son petit-fils, Madame.

Mlle DE KERGOR, *à Mme Maubert.*

Dites-moi, expliquez-moi !

Mme MAUBERT

Très volontiers, monsieur le baron de la Relimousinière a épousé à la Martinique, mademoiselle Méloë Saint-Exupère, ma grand'mère ; je ne savais pas ce matin regarder le portrait de mon grand-oncle.

Mlle DE KERGOR, *avec exaltation.*

Ainsi, vous, comtesse, vous êtes descendante de la noble famille des Relimousinière : je m'explique maintenant l'attrait mystérieux qui me poussait vers vous ! Oui, mon cœur ne me trompait pas. Ah ! parlez-moi ! Je ne saurais trop entendre ce nom de la Relimousinière.

Mme MAUBERT

Eh bien ! Mademoiselle, ma mère épousa son cousin Charles Saint-Exupère, et sa sœur aînée, le fils du baron de la Relimousinière, mort il y a quelques années. C'est le père d'Isidore. Ma sœur n'a jamais quitté la Martinique ; quand mon père et ma mère quittèrent l'île, trop faible alors pour supporter le voyage, elle resta confiée aux soins de nos grands parents. Mon frère et moi sommes nés à Paris.

Mlle DE KERGOR

Ainsi, c'est le dernier rejeton des de la Relimousinière que je presse en ce moment sur mon cœur.

HENRI

Oui, chère tante, le dernier rejeton, branche aînée, tout ce qu'il y a de plus direct dans la sève.

Mlle DE KERGOR

Tant mieux ; au premier moment de surprise, j'avais cru.....

HENRI

Avouez-le, rencontrer une barre, mais il n'y en a une que dans nos roues.

Mme MAUBERT

Oui, Mademoiselle, j'ai bien des pardons à vous demander pour un malentendu involontaire de ma part... je ne suis pas comtesse !...

Mlle DE KERGOR

Comment donc ? une barre cette fois? n'importe, vous êtes toujours du sang des de la Relimousinière, n'en parlons plus.

Mme MAUBERT

Certainement, et sans barre ; mon grand-père était officier de marine, etc.

Mlle DE KERGOR, *interrompant.*

Peu importe les affluents, c'est la source du fleuve qui doit être limpide. Ne nous inquiétons pas des champs qu'elle traverse ; j'ai vu cet enfant, (*montrant Isidore,*) je puis mourir.

Mme MAUBERT

Pas avant d'avoir fait des heureux, car mon frère, Fernand Saint-Exupère, sollicite avec ardeur la main de votre nièce, notre chère Yvonne !

Mlle DE KERGOR, *dignement.*

Un descendant des de la Relimousinière ne saurait être refusé par moi ; mais j'ai trop souffert de l'autorité paternelle pour infliger à ma nièce un choix qu'elle n'approuverait pas, elle n'épousera Monsieur votre frère que lorsqu'elle l'aimera.

HENRI

Mais ils s'adorent l'un et l'autre depuis bientôt trois ans !

Mlle DE KERGOR

Depuis trois ans, dites-vous ? Allons ! C'est presque comme de mon temps, le siècle n'est presque pas encore trop dégénéré puisqu'il

peut y avoir de longues amours. Et dire que je n'ai rien vu ! Il n'y a pourtant pas de feu sans fumée, dit-on.

HENRI, *à Mme Maubert.*

Allons, les vieux proverbes reviennent avec la vie à ses lèvres, pauvre chère tante.

Mme MAUBERT, *à Henri, à part.*

Je vous en supplie ; courrez au couvent, ramenez-nous Yvonne !

SCÈNE VII

LES MÊMES *plus* FERNAND, *qui se précipite vers Mme Maubert et lui dit à l'oreille*

FERNAND

Ma sœur, je vous demande asile pour mademoiselle Yvonne de Kergor ; je viens de l'enlever comme elle se rendait au couvent.

Mme MAUBERT, *met un doigt sur ses lèvres, et désigne Mlle de Kergor à son frère*

Mon cher Fernand, rendez grâce à mademoiselle de Kergor, qui vient de vous accorder la main de sa nièce.

FERNAND, *pose un genou devant Mlle de Kergor.*

Ah ! Mademoiselle, ma vie entière est à vous (*Il lui baise la main*).

Mlle DE KERGOR

Comme il lui ressemble, aussi lui, comme il lui ressemble ; il n'est pas étonnant que ma pauvre nièce se soit prise à l'aimer. Comment ne l'adorerait-elle pas ?

FERNAND, *à sa sœur, bas.*

Elle est en bas, dans une voiture.

Mme MAUBERT, *montrant Isidore.*

C'est à ce cher enfant que vous devez votre bonheur.

FERNAND *embrasse Isidore.*

Comment cela ?

Mme MAUBERT

Je vous l'expliquerai. (*Elle dit un mot à Isidore.*)

ISIDORE, *répondant.*

Oui, ma tante ; je la connaîtrai bien ; j'y cours.

Mme MAUBERT

Pardonnez-moi, Mademoiselle, si j'ai pris la liberté d'envoyer chercher Yvonne ; je savais que cette violente migraine venait de son chagrin, et je ne doutais pas de votre bonté.

Mlle DE KERGOR

Comment ! ma pauvre Yvonne avait des chagrins et je ne m'en doutais pas ? Il me semblait pourtant bien l'aimer !... A quoi donc servaient mes vieux yeux ? Hélas, ce n'étaient pas ceux d'une mère, il ne leur était pas donné de lire les secrets que Dieu livre à l'amour maternel.

SCÈNE VIII

Malvina entre portant un plateau ; Mme Maubert lui fait signe de ne pas avancer.

LES MÊMES *plus* ISIDORE *et* YVONNE *qui se précipite aux pieds de sa tante.*

YVONNE

Pardon, ma tante ! Pardon, mon frère, je l'aime tant !

(*Malvina pendant toute cette scène tient le plateau.*)

Mlle DE KERGOR, *la relève.*

Tu ne m'as point offensée ; viens dans mes bras, mon enfant : comme moi tu as su aimer et souffrir en silence ; tu es une véritable de Kergor. (*Mme Maubert fait signe à Yvonne que sa tante ne sait rien.*)

YVONNE, *éclate en sanglots.*

Ah ! ma tante, que je vous aime !

Mme MAUBERT, *à Isidore.*

Viens, cher enfant ; viens m'embrasser encore !

Tous *s'écrient* .

Oui, embrassez-nous.

ISIDORE

Ah ! mon Dieu ! qu'ai-je donc fait pour être ainsi fêté ? Maman m'avait dit pourtant : « Cher fils, tu vas trouver dans nos parents de Bretagne d'excellents amis ; leur cœur est bon et loyal, mais leur aspect est froid comme leur climat, comme ces oiseaux blancs venus du pays des neiges. »

Mme MAUBERT

(*A Henri.*) Elle a dû aussi vous empailler comme mon journaliste; et cependant ce n'est pas une Parisienne celle-là !

(*A Mlle de Kergor*). Mais si ; mon frère lui aussi, n'était pas noble ! devant cet amour si pur que ces jeunes gens éprouvent l'un pour l'autre... devant le profond désespoir qu'un refus de votre part leur causerait et surtout en retrouvant dans votre cœur fidèle le cher et sacré souvenir du chevalier, (*joignant les mains*) oh ! dites, Mademoiselle, pourriez-vous refuser à mon frère l'honneur de vous appartenir ?

Mlle DE KERGOR, *très émue.*

Je ne sais... je n'en sais trop rien, je ne sais ce que je dirais alors.... Mais à quoi bon ces suppositions, Monsieur votre frère est noble ; en le regardant il me semble vraiment revoir le chevalier ! et puis la garde nationale de 1830 a mis un tel bouleversement dans les idées des personnes sensées que je n'ose plus en vérité répondre des miennes. (*Les deux jeunes gens s'agenouillent devant elle, elle les regarde avec tendresse, étend les mains sur eux et, les yeux levés vers le ciel, elle s'écrie*) : Bénissez-les, chevalier ! !

MALVINA, *tenant toujours son plateau dit au public.*

Et moi, qui croyais tant m'ennuyer à la campagne, voilà que je pleure comme au théâtre; je me crois à Paris.

Cte DE SAINT-JEAN.

(*Fin*).

POÉSIES FRANÇAISES

CHANSON
DU FIL DE LA VIERGE

La Vierge file sa quenouille,
Et déroule ses fils d'argent,
A travers la lande qui mouille
Son petit fuseau diligent.

Ah ! la belle filerie
Que fait la Vierge Marie !

L'herbe rassemble, sous ses pieds,
Marguerites et marjolaines,
Comme les bouquets copiés
Par les tissus brodés de laines.

Ah ! le joli fil volant
Que fait la Vierge en filant !

La brume, en sa blanche nacelle,
Va la chercher dans son séjour ;
Le rayon, sur une étincelle,
La reconduit dès qu'il fait jour.

Ah ! la belle filerie
Que fait la Vierge Marie !

Sur une épine d'églantier
Qui fut la première machine,
Elle façonne, sans métier,
Une soie inconnue en Chine.

Ah ! le joli fil volant
Que fait la Vierge en filant !

On eut pu tendre avec les toiles
Qu'elle file depuis Noël,
Un tapis allant aux étoiles
Et rejoignant la terre au ciel.

Ah ! la belle filerie
Que fait la Vierge Marie !

Où que la fileuse ait filé,
Jamais vallon, plaine, montagne
Ne vit un fil mieux déroulé
Que sur les ajoncs de Bretagne.

Ah ! le joli fil volant
Que fait la Vierge en filant !

Jos Parker.

(*Reproduction réservée.*)

LE BONO

(En Plougoumelen — Canton d'Auray)

Entre *Kervenec* et *Kernouze*,
Au milieu des landiers, des pins,
On ne voit la moindre pelouse,
Ni ruisselets, ni romarins ;
Mais on trouve, entre deux collines
Le Bono, vrai nid de marins,
Ici... là... de blanches chaumines,
Pour y parvenir, quels chemins !
Méandres aux formes bizarres
Bordés de perrés raboteux,
Les épines n'y sont pas rares ;
On n'y voit bossus ni boiteux.
Les gens du pays sont solides
Courageux et rudes pêcheurs ;
Comme les terres sont arides,
Beaucoup sont ostréiculteurs.
Leur industrie est sur la côte ;
Leurs parcs de leurs soins sont l'objet,
Mais alors que la mer est haute,
Ils sont près de *ar Valhoret*,
De *Méaban*, et plus au large,
On voit leurs voiles aux tons bruns,
S'infléchissant comme une barge
Qui veut éviter les embruns ;
Au port, s'ébattent sur le môle
De futurs marins aux pieds nus ;

D'autres portent sur leur épaule
D'énormes charges de fucus.
Pendant six jours, tout est tranquille
Dans le bourg : la femme au lavoir
Ou, sur le bord du chemin file,
Tricote, du matin au soir.
Mais lorsqu'arrive le dimanche,
Les pêcheurs presque tous au port,
Gwaz et *Maouez* en coiffe blanche,
Au cabaret chantent bien fort ;
D'autres sont là parlant de pêche,
D'écoutes, de focs et de filins
Et, c'est aussi graves qu'au prêche
Qu'on les voit boire en vrais marins !

Bourg du Bono, 13 août 189...

LOUIS BONNEAU

CONTE DE NOEL

Il était une fois une mère qui avait deux petits enfants : Anne et Yvon.

Rien qu'à leurs noms vous devinez, bien sûr, que c'étaient des petits Bretons. Toutes les filles et tous les garçons de Bretagne ne devraient-ils pas s'appeler Anne ou Yvon ?

La mère, dont j'ai oublié le nom, avait je crois vingt-deux ans à peine, lorsqu'elle allait à la messe le dimanche, tenant ses deux petits Bretons par la main ; elle avait l'air de la grande sœur de ses enfants.

Elle était si jolie, si pieuse et si bonne qu'on ne comprenait guère qu'elle fût encore sur terre ; c'était une fleur digne du Paradis et il fallait que le Seigneur Jésus l'eût oubliée dans son petit village, caché comme un rucher d'abeilles au milieu des grands genêts d'or.

Tout le jour la mère filait sa quenouille, ne se dérangeant que pour préparer les repas ou tendre au mendiant la tranche de pain bis et la bolée de cidre.

Tout le jour, les enfants jouaient au soleil, mais sans quitter leur mère chérie qu'ils aimaient bien fort. Pour lui obéir, ils couraient parfois dans la lande et cherchaient dans la genetière des brassées de genêts bien droits.

Yvon, qui était très fort pour ses cinq ans, en rapportait bien à lui seul de quoi faire un gros balai, mais la petite Anne, qui habitait la terre depuis trois ans seulement, avait tout son faix de deux belles branches dorées qu'elle portait bien droites à la façon de ces petits anges qu'on voit toujours sur les images, une grande palme d'or à la main.

Lorsqu'ils revenaient ainsi chargés, ils couraient bien vite pour voir plus tôt leur mère, et elle, quittant sa quenouille, les prenait ensemble sur ses genoux, les caressait, ôtait doucement de leurs

belles boucles soyeuses les fleurs dorées qui s'y étaient cachées et qui sentaient bon le miel.

Lorsqu'un gentil cavalier passait devant la chaumine, s'il était à cheval, il arrêtait sa monture ; s'il était à pied il ralentissait le pas pour admirer la jolie fileuse bretonne.

Presque toujours il songeait à cette autre fileuse aux tresses blondes chantant auprès de son rouet.

Mais la Bretonne ne chantait pas, ses lèvres priaient toujours, et de ses yeux bleus coulaient une à une des larmes limpides comme les gouttes de rosée coulent du calice trop plein des fleurs. Et si le cavalier, toque basse et taille inclinée, lui demandait :

— Pourquoi ces larmes, ma belle enfant ?

— Parce que je suis veuve, répondait-elle, sans lever les yeux et sans quitter sa quenouille.

Alors le cavalier passait, attristé d'avoir vu tant de tristesse jointe à tant de charmes.

Bien qu'Yvon et Annette fussent les plus jolis bambins du pays de Cornouailles, bien que chaque mère les admirât aux jours de fête, lorsqu'ils avaient. elle sa robe longue, sa croix d'or et son petit bonnet blanc, lui, son chapeau rond bordé de velours noir, sa veste à boutons brillants dont les broderies étaient moins belles que les fils d'or de sa chevelure, leur mère était toujours triste et les petits avaient entendu murmurer bien des fois à leurs oreilles :

— Pauvres orphelins !....

Eux non plus ne riaient guère, leurs jeux tranquilles ressemblaient à ceux de ces petits sauvages qui n'élèvent jamais la voix et gardent une gravité d'hommes au milieu de leurs amusements.

Les deux petits Bretons savaient prier Dieu, la Vierge Marie, sainte Anne et saint Yves, et chaque soir, en joignant leurs menottes devant les pieuses images, ils disaient après leur mère :

— Bon Jésus, faites que nous partions tous ensemble.

Ils ne comprenaient pas. mais ils priaient quand même et Dieu les comprenait bien.

Un soir les cloches du bourg sonnèrent si fort qu'elles éveillèrent les deux enfants endormis dans la même couchette.

— Mère, dites moi quoi donc sonne ainsi ?

— C'est la messe, mon petit, mais dors, car il est nuit.

Docilement, Yvon abaissa ses paupières et jusqu'au second carillon il dormit.

Mais lorsque les cloches ébranlées à nouveau remplirent d'harmonie la chambre tranquille, Anne à son tour ouvrit les yeux :

— Mère, dites-moi, quoi donc sonne si fort ?

— C est la messe de minuit, mon enfant ; le petit Jésus va descendre du ciel et les anges sonnent toutes les cloches du Paradis.

Mais il est tard.. .. dors en paix, mon ange.

Comment dormir au milieu du concert céleste ?

Yvon songe en son cœur.

— Mère, où donc va-t-il venir, le petit Jésus ?

— A l'église, mon fils, dans ton cœur aussi, si tu l'appelles avant de t'endormir.

— Il est le maître, n'est-ce pas ?

— Oui, mon enfant, le maître du ciel et de la terre, mais Il ne refuse rien aux enfants. Prie-le, Yvon et, demande-lui qu'Il ne sépare jamais la mère de ses enfants.

— Oui, je vais le lui dire. Bonsoir, mère.

Yvon voudrait bien obéir et dormir, mais est-ce possible vraiment lorsque les cloches viennent, comme de gros insectes, bourdonner harmonieusement à ses oreilles ?

— Mère... mère...

Plus rien.....

Plus rien ne bouge devant l'âtre où fument des racines.

La veuve, assise dans l'unique et grossier fauteuil, la tête penchée sur son sein, dort, elle aussi.

— Mère..... mère.. ..

Yvon n'est pas peureux, c'est un homme et c'est un Breton, mais la lueur rougeoyante du foyer dessine sur le visage maternel des traits lumineux et fantastiques ; on dirait des zébrures sanglantes courant sur un visage de cire.

Yvon saute de son lit.

— Mère, mère, dormez-vous ?

Elle dort et si bien qu'elle n'entend pas.

Les cloches tintent encore, mais Yvon seul les entend. Anne dort

paisiblement, la veuve repose dans son fauteuil, près de l'âtre où fument des racines.

Yvon est un homme, c'est un Breton, il n'a pas peur.

Le petit Jésus est à l'église, Yvon ne l'a jamais vu, Annette ne l'a jamais vu... S'ils allaient à l'église tous les deux, ils le verraient et ils lui diraient leur prière ; le petit Jésus, comme Il doit être beau !... qu'Yvon voudrait donc bien l'embrasser !...

Le petit homme monte sur une chaise, il ouvre l'armoire aux ferrures brillantes.

Il se hâte, car il fait froid, et ses membres frissonnent.

Il sait bien où sont serrés les effets du dimanche.

Voici le joli chapeau rond bordé de velours noir, la veste à boutons et les souliers luisants : voici le bonnet blanc et la robe longue de petite sœur.

Il s'habille vite et sans bruit .. Mère dort toujours .. à présent. il faut éveiller Anne.

Anne ouvre les yeux et ses lèvres gazouillent, mais Yvon lui met la main sur la bouche : Il faut laisser mère dormir.

Annette trouve qu'il fait bien froid et ses membres frissonnent, mais elle endurerait bien pis pour voir le petit Jésus.

Ils sont prêts.....

La robe d'Anne est fort mal agrafée ; ses souliers mal lacés. son petit bonnet tout de travers sur sa tête ébouriffée. Bah !... Yvon lui non plus n'est pas irréprochablement mis, le petit Jésus n'y regarde pas d'aussi près ...

Mère n'a pas bougé..... les petits meurent d'envie de l'embrasser comme ils font chaque fois avant de sortir... mais ce soir, ils n'osent pas .. rendus à la porte, ils lui envoient seulement un baiser du bout de leurs doigts engourdis.

Comme il fait noir et froid ! La neige tombe... elle tombe sur le joli chapeau bordé de velours noir, sur le bonnet blanc, dans les boucles soyeuses, elle pénètre la robe mal agrafée d'Annette, la veste aux boutons brillants d'Yvon, les souliers mal lacés où vont geler bientôt les pieds roses des petits Bretons.

— J'ai grand froid ,dit Anne, il fait si chaud chez maman.

Yvon est un homme, c'est un bon frère aussi, il ôte sa veste pour

la mettre sur le dos de sa petite sœur. mais ses doigts sont si froids qu'il a grand'peine à trouver les boutons et c'est pitoyable ces deux petits perdus dans la nuit noire et arrêtés sous la neige qui les couvre déjà comme deux cadavres d'oisillons.

Où est donc l'église ? on ne la voit pas encore, et les anges lassés sans doute ont cessé de sonner, car nul son de cloche ne court plus sur la neige

— Yvon, j'ai froid.

— Et le petit Jésus ! ma sœur.

Le petit Jésus, étoile divine, plus brillante mille fois que celle des rois mages, le petit Jésus, vous le verrez, mes enfants, vous le verrez, car Il saura bien vous trouver dans la nuit noire, sous la neige qui gèle vos corps.

Anne pleure tout bas. Yvon l'embrasse, il essaye de la soulever dans ses bras, mais elle est très lourde, trop lourde pour lui et ils tombent tous les deux.

Le sol ouaté leur semble si doux qu'ils n'essayent plus de se relever, ils se serrent bien près, mottés comme sur le sein maternel.

Ils ne savent plus au juste s'ils ont chaud ou froid, ils ne songent plus au petit Jésus, ils ne songent plus à rien.

Mais soudain, le vague bourdonnement qui emplissait leurs oreilles cesse tout à coup... ils écoutent... les cloches sonnent... elles sonnent un carillon qui ressemble à un cantique... et les enfants aperçoivent bien loin, portés là bas sur des nuages semblables aux vagues bleues de la mer, des anges, de beaux anges aux robes blanches, aux ailes frémissantes, qui tiennent chacun une chaîne d'or et qui balancent de grosses cloches d'or aussi.

Puis la vision s'efface, s'efface et disparaît. Les nuages bleus s'entrouvent les uns après les autres, se repliant comme les pétales d'une fleur gigantesque

Une lumière merveilleuse éclaire peu à peu le cœur de la fleur d'azur et, ô merveille ! le paradis, le vrai Paradis du Bon Dieu apparaît aux enfants.

Tout d'abord, l'éblouissante clarté les aveugle et ils ne distinguent rien.

Mais un ange se détache du pays enchanté et il vole, oui vraiment, il vole vers la terre, vers les petits Bretons endormis.

Il les prend dans ses bras et les voilà qui montent dans l'air, les ailes de l'ange volent en claquetant comme les voiles d'une fine goëlette légèrement agitées par le souffle de la mer. Chaque coup d'aile fait courir une bouffée d'air chaud sur le front des petits, une bouffée d'air si chaud qu'ils n'ont plus froid du tout, du tout.

Les voilà rendus au seuil du beau Paradis.

Il y a tant de saints, tant de saintes, tant d'anges et tant de chérubins qu'ils ont honte d'être là.

Mais tout le monde leur sourit et, comme leur guide les tient toujours par la main, ils sentent qu'ils vont bientôt ne plus avoir peur de rien.

De chaque côté du grand Paradis, infiniment plus grand que l'Océan qu'ils connaissent fort bien, les enfants voient des arbres touffus, hauts comme les plus hauts chênes, dont chaque feuille est une étoile brillante, comme jamais mortel n'en contempla à la voûte céleste.

Dès qu'un ange agite ses ailes, les étoiles se courbent sous le zéphyr comme un champ d'avoine sous le vent et le choc de ces étoiles merveilleuses produit une musique exquise que n'égala jamais le plus fin biniou du pays de Cornouailles.

— Venez, dit l'ange en touchant les enfants au front.

Ils suivent, sans savoir comment ils marchent, car leurs pieds ne bougent pas et ils n'ont pas d'ailes, ils en sont bien certains.

Ils croient comprendre que le nuage floconneux sur lequel ils sont montés les porte comme un navire sur les eaux calmes mais bien plus mollement, bien plus délicieusement encore.

Le ciel est rempli de cantiques, les saints chantent Noël ! Noël ! ils ont tous de belles palmes à la main et ils en caressent les enfants au passage.

Ils semblent tous heureux de la visite des petits Bretons, et il fait si bon, si bon dans ce beau paradis que les enfants se disent tout bas qu'ils voudraient bien n'en plus sortir.

L'ange avance toujours, et toujours le nuage docile conduit les enfants.

Le céleste guide s'arrête enfin et repliant ses blanches ailes comme un goëland après le vol, il s'écarte pourfaire place aux en-

fants qui se sont haussés sur l'extrême pointe de leurs pieds afin de voir par dessous les ailes du grand ange.

O beauté suprême qui efface les lumières, les chants et les parfums célestes ! Couché dans une crèche, sur la paille émaillée de fleurs, un tout petit enfant, vêtu de langes grossiers, leur tend ses bras roses et leurs sourit divinement.

C'est le petit Jésus, le beau petit roi, le frère des enfants. Voilà bien la crèche que montrait la veuve à ses enfants sur une image à dentelle; ces trois hommes agenouillés le front incliné, les vêtements royaux tout brillants de pierreries, ce sont les rois mages.

Cette belle dame vêtue de blanc et de bleu, c'est Marie, la mère de Jésus ; ce bon vieillard à barbe blanche, c'est saint Joseph ; et les bergers en adoration devant la crèche, ce sont les premiers amis de l'Enfant-Dieu sur terre. Ce bœuf, cet âne aux bonnes têtes paisibles qui penchent leur front sur Jésus, ce sont les charitables animaux qui réchauffèrent de leur haleine le nouveau né de Bethléem ; ils ont leur place au ciel en souvenir de leur bonne action.

Jésus est si doux, si souriant, si petit surtout, que les deux frères, les deux Bretons n'éprouvent nulle frayeur. Ils courent à la crèche en faisant un détour pour ne pas piétiner les manteaux des rois mages ; ils passent devant la Vierge Marie qui leur sourit tendrement et, penchés sur la paille, ils effleurent de leurs lèvres tremblantes le front rose du petit Jésus.

Puis, tombant à genoux, leurs mains jointes, leurs yeux attachés sur l'adorable Enfant, ils font leur prière sans oublier la supplique maternelle.

— Bon Jésus, ne séparez pas la mère de ses enfants et faites que nous partions tous ensemble !

Jésus sourit, la Vierge sourit, saint Joseph incline sa tête blanche vers les petits adorateurs de l'Enfant-Dieu... ...

Conduite par l'ange qui guida ses enfants, la veuve inconsolable, la fleur du ciel oubliée par Jésus dans son petit village enfoui comme une ruche d'abeille au cœur des grands genêts d'or, la mère des petits Bretons enfin est venue au ciel, elle aussi et, la voilà agenouillée au pied de la crèche. Elle est resplendissante de lumière, sa robe est blanche et fine comme le tissu des lis, mais ses yeux sont toujours pleins de larmes.

Soudain son regard rayonne, la céleste joie des bienheureux éclaire son visage, elle voit ses petits, elle leur tend les bras et les pousse vers Jésus avec une triomphante expression de reconnaissance et d'amour.

. . . . . .

Trois cercueils suivirent le même jour la route blanche de neige, et les Bretonnes envièrent le sort de l'heureuse petite famille.

Jésus avait entendu la prière de la veuve ; sur terre, au ciel et dans la tombe, la mère n'avait pas quitté ses enfants

HARRY-HETT.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

UN LAMENNAIS INCONNU[1]

Je sors charmé, édifié et en même temps attristé, de la lecture du volume publié par le R. P. Auguste Laveille de l'Oratoire de Paris, intitulé : *Un Lamennais inconnu*. C'est un recueil de lettres de Féli Lamennais à un jeune homme, Denis Benoît d'Azy, qui était revenu à la pratique religieuse, à la suite de la lecture du premier volume de l'*Essai sur l'Indifférence*.

La première lettre est datée du 26 janvier 1818, et la dernière, du 1er octobre 1836. Lamennais y révèle le fond de son âme ; on assiste aux diverses impressions qui, durant ces dix-huit années, se succédèrent dans l'âme du célèbre écrivain.

Rien de plus tendre que ces lettres, surtout les premières ; elles seraient même trop tendres, humainement parlant, si cette tendresse n'était tempérée par les sentiments de la plus vive piété.

« O mon frère, écrit-il, ne craignons qu'une chose, c'est de nous trop aimer. Un désert et Denis, si j'en étais encore à désirer le bonheur sur la terre. » Aussitôt Féli ajoute : « Mais non, la croix du Sauveur Jésus ! N'est-ce pas que tu ne veux que cela non plus ? » Et ce ne sont que conseils pieux : méditation, lecture de l'*Imitation* et du nouveau Testament.

S'il appelle Denis « mon bon frère », « mon tendre frère » ; s'il s'écrie : « O mon Dieu, que vous êtes bon de m'avoir donné un frère ; je « méritais si peu un pareil bonheur ; » Féli n'oubliera pas qu'il a un autre frère bien aimé, un frère selon la nature, Jean-Marie, et il invitera Denis à venir à la Chênaie « avec mon autre frère ».

Cette tendresse pousse Féli à ouvrir tout grand son cœur à Denis Benoît ; il n'aura pas de secrets pour lui. Mais c'est nous, lecteurs, ce sont les historiens, qui sauront profiter de ces confidences, pour mieux connaître et mieux retracer la vie du grand polémiste. Tout est dans

[1] Auguste Laveille, *Un Lamennais inconnu, Lettres inédites de Lamennais à Benoît d'Azy, publiées avec une introduction et des Notes*. Perrin et Cie, Paris, 1898. In-12 de LXV-357 pages. Prix, 3 fr. 50.

ces lettres : les joies et les tristesses de Féli, ses amitiés et ses haines, ses appréciations des hommes et des choses, ses occupations littéraires et ses préoccupations financières On le voit méprisant les puissants ; se rabaissant jusqu'aux petits ; vendant pour le pauvre jusqu'à ses portraits ; sollicitant pour les déshérités, comme un simple député, jusqu'à des bureaux de tabac ; s'intéressant à la culture et semant lui-même à la Chênaie l'épicea et la mélèze. Et, dominant tout cela, une foi vive, une piété tendre, dont on apercevra encore les reflets dans les colères finales.

Qu'il me soit permis, dans ces 218 lettres, de cueillir quelques traits.

Si la tendresse pour Denis et l'amour de Dieu dominent dans ces lettres, il en est de même également de la tristesse, de la misanthropie. *Tristis est anima mea*, s'écrie-t-il à chaque instant. La célébrité l'ennuie : on vient le voir « comme le singe de la foire. » La vie de Paris le fatigue, impossible d'y travailler. Il lui faut la campagne, la Chênaie ; et, aussitôt qu'il y est, il se trouve tracassé par les affaires Il revient alors à Paris, se renferme dans sa chambre, et ne veut recevoir que le dimanche.

« Le monde m'ennuie, écrit-il ; il est sot et méchant. » Et finalement : « Jamais l'égoïsme ne fut si général ni si hideux. Quand on voudra faire « l'épitaphe des hommes de notre temps, on crachera sur leur tombe »

Lorsqu'il voulait travailler sans dérangement, il se retirait au Valaux-Loups[1], ancienne maison de campagne de son compatriote, Châteaubriand, qui appartenait alors au vicomte de Montmorency.

Il y eut du chaud et du froid entre ces deux illustrations malouines. Châteaubriand envoya à Lamennais sa *Vie du duc de Berry*. « avec un billet fort aimable. » Féli en fut flatté : « Il est très bien pour moi, et j'en suis reconnaissant. » Aussi s'empressa-t-il de rendre compte de ce volume dans le *Défenseur*. « J'ai été enchanté, écrivit-il, de faire quelque chose d'agréable à Châteaubriand. » Cependant il ne goûtait guère la littérature de son compatriote.

Reproduisant ce passage des *Natchez* : « Chasseur, je te souhaite un ciel « bleu, beaucoup de chevreuils et un manteau de castor ; » Lamennais ajoutait : « Je ne crois pas que l'extravagance et le mauvais goût puissent « aller plus loin. Mais je trouve comme toi que presque tout le dernier « livre est charmant. »

Il constate avec effroi dans ce qui se publiait à son époque un culte de l'homme pour lui-même. « Châteaubriand, *le Globe*, et toute cette école,

[1] Ou Vallée-aux-Loups.

« disait-il forment comme le sacerdoce de cette religion nouvelle qui a « ses prophètes et qui aura ses terribles sacrifices. Je ne puis rendre ce « que j'éprouve quelquefois en lisant ces hommes-là. C'est comme une « apparition de Satan. » On sent l'exagération. Mais Lamennais, lui si positif, si doctrinal, ne goûtait pas la littérature romantique de Châteaubriand.

Pas plus, il ne goûtait ses opinions politiques, d'ailleurs bien changeantes.

« As-tu lu la brochure de Châteaubriand ? demandait-il à Denis au moment de l'apparition de : *La Restauration et la monarchie élective.* On en a parlé trois jours. » — Il ne connaît rien de plus ridicule que l'enthousiasme des Carlistes français pour cette brochure Ce sont « des « battements de mains à fendre le ciel, des trépignements de joie, des « cris, des hurlements d admiration Que Dieu bénisse ces braves gens-« là ! Ils ne sont pas loin de son royaume. si son royaume appartient aux « simples. » Châteaubriand venait il est vrai, de profiter de son poste d'ambassadeur à Rome, pour essayer de desservir auprès de Grégoire XVI, nouvellement élu, Lamennais et ses théories politiques. Mais Lamennais put écrire alors : « Les intrigues de Châteaubriant pour me faire « désapprouver ont échoué complètement. »

La dernière fois peut-être que les deux illustres Malouins se rencontrèrent, ce fut le 5 avril 1834. « J'ai rencontré hier Châteaubriand chez « Mme Récamier, écrivait Féli, le 6 avril. Il y a dix ans que je ne l'avais « vu. Je l'ai trouvé changé et vieilli étonnamment, la bouche creuse, « le nez pincé et ridé comme le nez des morts, les yeux enfoncés dans « leurs orbites, cela m'a fait de la peine. Sa pauvre femme est très « malade d'une fluxion de poitrine, dit-on. Comme tout passe rapide-« ment ! comme tout est fugitif en ce monde ! »

Cueillons, en passant, un renseignement inédit, du moins, je le crois, sur le père de Châteaubriand. C'est à propos de chicanes entre le beau-frère de Lamennais et l'enregistrateur de Combourg, « qu'on m'appelle, « dit-il, dans le pays, que le bonnet rouge, et qu'on dit avoir fait partie « des bons patriotes qui déterrèrent et brûlèrent sur la place le « corps du père de M. de Châteaubriand, au commencement de la « Révolution. »

***

Est-elle charmante et spirituelle, cette apostrophe que glisse Féli dans une des lettres à son Denis, à l'adresse de membres du Cabinet noir qui ouvraient ses lettres, pensant y trouver des plans de conspiration :

« Messieurs les espions, de grâce, ne dérangez pas notre correspon-

« dance ; je vais vous dire une bonne fois tout ce que vous y trouverez : « que j'aime mon frère de tout mon cœur, qu'il m'aime de même, que « nous désirons vivement nous revoir, pour oublier ensemble ce triste « monde et travailler à nous rejoindre en celui où n'y a ni police ni « révolutions. Vous voyez bien, j'espère, que ce n'est pas là conspirer, « et celui qui vous paie n'a sûrement pas de prétentions sur le ciel, « unique objet de notre ambition Cette ambition vous paraît bien ridi- « cule, n'est-ce pas? Eh bien, peu nous importe! Nous mettons nos « lettres sous la protection de votre mépris..... »

*
* *

M. de Genoude, traducteur de la Bible, avait le don d'agacer Lamennais avec ses voyages et ses descriptions. « M. Genoude n'a pas voulu « absolument que le public ignorât qu'il a vu la Vendée. Il en rapporté « un volume entier de notes, et, grâce à lui, nous saurons qu'il y a des « arbres et des prairies, et des collines et des ruisseaux dans ce pays à « jamais célèbre.... Il s'en va, me marque-t-on, en Espagne, pour voir « la peste et les Cortès, et il laisse là sa Bible.. . Mais il nous parlera « des montagnes et des vallées à son retour... J'étais bien en peine de « savoir ce qu'il voulait faire d'un petit lorgnon qu'il porte à son cou « suspendu à un bout de ruban; maintenant je devine, c'est pour « observer l'Europe. Plaisanterie à part, ce bon jeune homme ferait « mieux d'avancer tranquillement sa Bible..... »

Ce qui intéresse Lamennais dans les voyages, ce ne sont pas ces descriptions de montagnes et de vallées, « ce sont, écrivait-il de Genève, « les gouvernements, les institutions, les idées, les mœurs » Aussi s'ennuya-t-il « copieusement » à Genève. « A peine, depuis huit jours, « ai-je entrevu le soleil; c'est pourtant ce qu'il y aurait de mieux à « voir à Genève, où tout est glacé, le sol et ses habitants. En été, le sol « se réchauffe, mais les habitants, jamais. Il n'y a point de saisons pour « le calvinisme ; c'est toujours l'hiver. »

*
* *

En passant, il conte de curieuses anecdotes, nous faisant vivre son temps qui, sous certains rapports, ne différait pas beaucoup du nôtre. Ainsi cette nouvelle électorale de 1824 :

« A Saint-Brieuc, le président du collège, un espèce de sot nommé « X..., a eu l'imprudence de lire son propre nom sur cent billets où « était écrit le nom de M. Sébert, parfait royaliste, honnête homme et

« bon chrétien. Celui-ci, en conséquence, au lieu de cent-trente-quatre « voix qu'il avait réellement, n'en n'a eu que trente-quatre par le dépouil- « lement du scrutin. »

Ne se croirait-on pas à la fin du XIXe siècle plutôt qu'au commencement ?

*
* *

On sait que l'abbé Jean-Marie La Mennais était un fort priseur de tabac, sait-on que son frère Féli ne le lui cédait pas sur ce point ?

Le 13 juin 1825, il donnait cette commission à son cher Denis :

« Me faire faire un petit coffret propre et fermant à clef, ayant huit « compartiments dont chacun contienne ou une boîte, ou un vase « quelconque fermant bien, dans lequel puisse tenir une livre de tabac.

« Tu choisiras pour remplir ces vases huit espèces de tabacs rares, « comme tabac d'Espagne, Macouba, Mazulipatam, etc. C'est une fan- « taisie que j'ai depuis longtemps, et je ne vois pas d'énormes in- « convénients à la satisfaire. »

*
* *

Faut-il parler des dernières lettres de Lamennais pleines de ses difficultés à l'occasion de ses théories politiques et spécialement de ses *Paroles d'un croyant* ? Je n'ai pas le courage d'avoir pour Lamennais malheureux la sévérité du savant oratorien qui m'a fait passer de si agréables heures dans la lecture de son recueil. Quand on pense que Léon XII avait pour l'illustre défenseur de l'Eglise un culte tel qu'« il n'avait dans son cabinet que deux gravures : une image de la sainte Vierge, et, au-dessous, mon portrait, » dit Lamennais ; — quand on pense que le cardinal Pacca, blâmant l'opportunité de l'Encyclique dirigée contre Lamennais, fit « observer qu'il serait bon que Rome laissât les peuples et les rois vider « leurs querelles, sans y faire intervenir la religion ; » — quand on pense que Grégoire XVI se laissa arracher par « des notes très fortes venues de Saint-Pétersbourg et de Vienne, » une signature qu'il regrettera plus tard; — quand on pense que Pie IX convenait qu'en prenant Lamennais par le cœur on eût évité tous ces malheurs ; — quand on pense que les théories politicosociales de Lamennais (que je suis loin de partager) sont aujourd'hui bien vues ; — on se demande si ce révolté, né un demi-siècle trop tôt, n'aura pas pu devant le tribunal de Dieu plaider avec succès les circonstances atténuantes ? Qu'il est à plaindre ce vieillard tombé, qui aima l'Eglise de cette tendresse qu'il avait vouée à son Denis !

Contre qui, se demande-t-il, tous ces anathèmes, lorsqu'il voit jusqu'à l'orgueilleuse ignorance se ruer sur le lion mourant ? « Contre un

homme seul, vieux, pauvre, usé de fatigue et de chagrins, sans parti, « sans appui quelconque que Dieu et sa conscience: Eh bien, cela me « suffit. »

Dieu l'a jugé ! qu'on ne s'acharne donc pas sur ses mânes impuissantes. Faut-il qu'on aille jusqu'à lui disputer les œuvres de sa piété ? N'a-t-on pas, dans ces derniers temps, essayé de lui ravir la paternité des *Réflexions* sur l'*Imitation*. Qu'on lise alors ses lettres à Denis Benoît d'Azy, spécialement la lettre 139, du 26 octobre 1827. On y verra qu'un éditeur indélicat lui avait déjà ravi ces *Réflexions* : « Je ne puis pas « même, écrivait-il, user des *Réflexions* placées à la suite de chaque « chapitre de l'*Imitation*, *ce qui m'oblige à en faire de nouvelles* pour « pouvoir imprimer une traduction in-32. »

Sur ce point, j'ai d'ailleurs eu l'important témoignage du vénérable chanoine Houet, mort supérieur de l'Oratoire de Rennes, dont la vie fut mêlée à celle des deux Lamennais. Il s'indignait à chaque fois qu'on voulait déposséder Féli de ces *Réflexions* pour en doter Jean-Marie.

Le lecteur conclura de ce compte-rendu trop incomplet, quel vif intérêt, quels précieux renseignements ressortent de la lecture du recueil de lettres publié par le R. P. Laveille.

CHARLES ROBERT,
de l'Oratoire de Rennes.

*
* *

OLIVIER DE CLISSON, CONNÉTABLE DE FRANCE, par A. Lefranc, licencié ès-lettres. Paris, Victor Retaux, 1898. In-8°, illustré, x-460 p.

Un de nos collègues de la Société des Bibliophiles Bretons, ayant des liens d'attache avec Josselin, où, comme on sait, mourut et fut inhumé Clisson, vient d'écrire une nouvelle histoire de notre célèbre compatriote. Les travaux des deux principaux biographes du connétable, Mazas et La Fontenelle de Vaudoré, remontant à la première moitié de notre siècle, se ressentent forcément d'une époque où les études historiques n'avaient point la rigoureuse exactitude qu'on est en droit d'exiger d'elles aujourd'hui qu'elles sont singulièrement facilitées par la publication de nombreux documents inédits et d'inventaires d'archives qui permettent de remonter aisément aux sources.

Beaucoup mieux armé que ses devanciers, M. Lefranc nous donne une histoire qui laisse bien loin derrière elle celles de ses prédécesseurs. Longue est la liste des références de l'auteur. Des collections particulières

lui ont été ouvertes, celle notamment de M. de la Borderie, le zélé président des Bibliophiles Bretons, qu'on retrouve partout quand il s'agit d'Histoire de Bretagne. Les notes d'un autre de nos collègues, M. Lemoine — prises pendant ses séjours en Angleterre pour la préparation de sa thèse d'archiviste-paléographe sur le duc breton Jean IV, si intimement mêlé aux principaux événements de la vie de Clisson — ont été mises à sa disposition.

Ainsi documenté, M. Lefranc nous offre une œuvre des plus intéressantes qui, bien écrite, sera lue par le grand public : une vie aussi mouvementée que celle d'Olivier, l'émule de Du Guesclin, formant par elle-même un drame captivant. Il n'en pouvait être autrement dans une période des plus sombres, marquée au début par la déplorable, mais parfois si chevaleresque lutte pour la Succession de Bretagne, à la fin, par le règne d'un roi insensé dont Clisson était le connétable. D'un autre côté, les érudits tireront grand profit d'un livre fait sur les sources originales que l'auteur a étudiées avec un zèle des plus louables.

Elevé à l'école du malheur — il n'avait pas dix ans, quand son père périt ignominieusement et que lui-même fut contraint de se réfugier en Angleterre — Olivier fut bien de son temps : de ces derniers siècles du moyen âge, où, bardés de fer, des hommes d'armes de tous pays foulaient si douloureusement la France.

Nous n'entreprendrons point ici de donner une analyse, même succincte, de l'ouvrage de M. Lefranc que beaucoup voudront lire. Mais, après avoir relaté l'intérêt du sujet et la façon remarquable dont il a été traité dans son ensemble, l'auteur nous permettra de relever quelques fautes de détail, inévitables dans un volume d'une certaine étendue, et de formuler quelques critiques.

P. VII. L'ouvrage cité de M. Léopold Delisle est intitulé : *Mandements et actes divers de Charles V*, et non *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France*. Ce dernier titre est celui d'une série dont il fait partie, laquelle compte actuellement une centaine d'ouvrages formant environ 250 volumes. Dans le corps du livre de M. Lefranc, l'important recueil de M. Delisle est appelé tantôt *Documents inédits*, tantôt *Actes de Charles V*, ce qui pourrait faire croire que l'on a affaire à deux ouvrages différents.

Les *Actes de Jean V*, mentionnés un peu plus bas, ont 5 et non 8 volumes.

P. 30. C'est indûment que Louis de Machecoul est dit maître des requêtes de l'hôtel du roi. La Fontenelle de Vaudoré qui a fourni ce détail — dont ailleurs, avec juste raison, M. Lefranc juge sévèrement

l'œuvre — vise, sans l'indiquer toutefois, une pièce de l'*Histoire de Du Guesclin* par Hay du Chastelet. Or celle-ci ne qualifie point de la sorte Louis de Machecoul. Ce dernier était un soldat et c'est Brient de Machecoul, oncle de Louis, qui fut maître des requêtes.

P. 120 et 190. Il est démontré qu'en 1372 et en 1377, le sire de Rais ne put accomplir les actions qu'on lui prête. A ces dates, la baronnie de Rais était aux mains d'une femme, Jeanne Chabot, qui avait succédé à son frère Girard, décédé sans contestation possible en 1371. Les historiens bretons qu'a suivis M. Lefranc, ont manifestement confondu le sire de Rais avec le sire de Rieux.

P. 164. C'est reculer bien tard, en 1363, le premier usage des canons en Bretagne. Froissart en parle en 1342, à propos du siège de la Roche-Périou, et M. de la Borderie les signale, la même année, d'après Le Baud.

P. 208. L'auteur conteste la présence de Clisson aux derniers moments de Du Guesclin. Nous sommes de son avis. Pour le motiver mieux, il eût pu alléguer une montre du 1er juillet 1380 qui nous fait voir Olivier alors à Ploërmel (*Revue historique de l'Ouest*, I, Doc. p. 129), tandis que Du Guesclin mourait le 13 juillet à une autre extrémité de la France, à Châteauneuf-Randon (Lozère).

P. 308. Il eût été préférable, à notre avis, de sacrifier les réflexions de la note.

Le n° VI des Pièces justificatives est loin d'être inédit. Il a paru en 1889 dans le t. XX des *Archives hist. du Poitou*, et D. Morice l'avait déjà publié dans ses *Preuves* (I, 1666). Cet auteur indique même le nombre des écuyers des deux premières compagnies, nombre qu'on est surpris de ne pas voir figurer dans la nouvelle édition. Egalement, le n° XVI a été publié au t. X des mêmes *Archives du Poitou*.

D'une façon générale, l'auteur nous paraît un peu inexpérimenté dans les travaux d'érudition. Il n'est pas d'usage, quand on cite textuellement un passage, d'en rajeunir l'orthographe : user d'un tel procédé, c'est ouvrir la porte à l'arbitraire. Or on s'en est servi fréquemment, aussi bien dans le corps de l'ouvrage que dans les *Preuves*. L'auteur, du reste, avoue lui-même, dans une note (p. 116), avoir modifié l'orthographe d'un document. En dehors des citations textuelles, pourquoi ne pas donner aux noms de lieux leur forme moderne, et dire Boyn au lieu de Bouin, Gâvres au lieu de Le Gâvre, Blein au lieu de Blain ? Il est insuffisant de renvoyer à tel dépôt d'archives, et même à telle série de ce dépôt, sans spécifier la cote. Etait-il nécessaire d'expliquer (nous ne parlons pas des érudits) au public lettré qui lira ce livre certains mots

à peine vieillis, et de lui dire, par exemple, que *bassinet* est un casque, *mette* une frontière, *hoir* un descendant ? D'un autre côté, on a laissé passer des fautes d'impression par trop nombreuses : *Derault* pour Duault (p. 396), *Montagne* pour Montaigu (p. 269), et, dans les dates, 1830, 1282, 1836, 1786, 1897, au lieu de 1380, 1382, 1386, 1397.

Malgré ces quelques taches qui disparaîtront dans une nouvelle édition, où nous voudrions voir des Pièces justificatives plus nombreuses — M. Lefranc n'aura que l'embarras du choix — la présente biographie de Clisson est un livre des plus recommandables par l'étendue de ses informations, et, ce qui ne gâte rien, il est écrit d'un fort bon style. L'auteur nous pardonnera de lui avoir signalé ce qui nous a semblé des imperfections, et d'ailleurs, sans cela, la critique historique ne serait plus qu'un vain coup d'encensoir.

R. Blanchard,
lauréat de l'Institut.

*
* *

Les Origines de la civilisation moderne, par Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège. 4e édit. Paris, Victor Retaux, 1898, 2 volumes in-8°.

Des plumes beaucoup plus autorisées que la nôtre ont rendu compte de ce remarquable ouvrage, magistralement écrit. Bien que les convictions religieuses de l'auteur s'affirment à chaque page, des critiques ne partageant point son amour pour l'Église catholique, n'ont pu s'empêcher de rendre hommage à la valeur du livre. Relater que depuis la première édition parue en 1886, l'ouvrage en est arrivé aujourd'hui à sa quatrième, c'est en faire le meilleur éloge.

Entre temps, M. Kurth a obtenu une récompense fort enviée des savants. En 1896, il s'est vu décerner par l'Académie des inscriptions et belles-lettres la première médaille du concours des Antiquités de la la France pour son beau volume intitulé *Clovis*.

La table des chapitres des *Origines de la civilisation moderne* donnera une idée du livre. Nous la reproduisons ici : l'Empire romain, le Monde germanique, l'Eglise, la Chute de l'Empire romain en Occident, Progrès de l'Eglise, Byzance, les Royaumes ariens, Naissance des Sociétés catholiques, la Société barbare au VIe siècle, Action de l'Eglise, les Carolingiens, Charlemagne. Suivent des notes bibliographiques qui n'occupent pas moins de 68 pages. On les consultera avec le plus grand profit : l'auteur formulant d'ordinaire son jugement sur la valeur des sources.

R. B.

*
* *

Le Manoir de la Touche, les Catherinettes, les Irlandais. Par M. l'abbé G. Durville. *Compte-rendu*

La *Revue Nantaise*, en nous faisant ses adieux, donne, comme pour raviver nos regrets, une ravissante étude sur l'ancien enclos où s'élève maintenant notre nouveau Musée Dobrée. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les hautes qualités d'érudition et de critique de M. l'abbé Durville ; elles lui ont donné comme malgré lui, une juste notoriété en tête de l'élite de nos chercheurs. — Cette fois, son érudition, se prêtant à l'allure de la *Revue*, a pris un tour enjoué, et elle y a réussi de façon à faire pâlir les meilleures pages du Vieux Nantais, ce qui n'est pas un mince mérite. Avec cette puissance de reconstruction du passé que donne seule une longue étude, l'abbé Durville nous promène en plein Moyen-Age dans ce qui est actuellement le quartier Graslin, et du coup, nous voici transportés dans une riche campagne, avec bois futaies, vignes et prairies :

. . . . . .

Si loin que l'on puisse remonter dans l'histoire, cet enclos si resserré aujourd'hui est le centre d'un immense enclos appartenant à l'évêque de Nantes.

Comme tout seigneur féodal, l'évêque a sa garenne ; comme seigneur de Nantes, il l'a aux portes mêmes de la ville, le long de cette Fosse qu'un de ses prédécesseurs, saint Félix, passe, depuis des siècles, pour avoir creusée.

Au XIIIe siècle « la garenne de l'évesque, à la Touche, commençoit au portal Saint-Nicolas, » et s'étendait jusqu'au Pré-l'Evêque, à la Chézine.

Dans cette garenne, protégée contre l'art meutrier des chasseurs, pullule à l'envi tout le gibier de poil et de plume que comporte la faune du pays.

La rue de l'Héronnière (nous n'essaierons pas de la faire appeler rue de la Héronnière, sous prétexte que l'*h* de ce nom doit être aspiré) conserve le souvenir de la héronnière antique, une des parties de cette garenne. C'était là que, lassé de promener sur ses longs pieds ses longs ennuis, le long de la Fosse, le héron venait remiser sous son aile « son long bec emmanché d'un long cou. »

Les hérons se sont envolés des bords de la Fosse. On n'y prend plus à se mirer dans la Loire, hypnotisées par ses eaux courantes, que de longues et lourdes grues que notre âge de fer, si ennemi de toute poésie, a prosaïquement fixées sur ses quais.

Gravissons ces coteaux escarpés dont les flancs ont cessé depuis longtemps d'être brûlés par les rayons du soleil. A la place de ces maisons étagées le long de leur pente grimpaient des vignes nombreuses tenues de l'évêque à devoir de dîme ou de quarterie. En 1398, les vignes du manoir de la Touche rapportèrent à l'évêché sept pipes de vin.

Les vignes de la Touche n'ont pas attendu le phylloxera pour disparaître. Nantes, débordant de sa vieille enceinte, a envahi de ses constructions tous ces quartiers et toutes ces carteries. On ne récolte plus le vin le long de la Fosse. En fabrique-t-on? Nous aimons à ne pas le croire. Si, dès le premier siècle, Pline l'Ancien repochait à la ville de Narbonne de sophistiquer ses vins, jamais aucun auteur grave n'a fait à Nantes un reproche semblable. Nos vignes peuvent produire de petits vins : mais ces petits vins restent droits Le Nantais sait qu'en les altérants, il altérerait aussi sa vieille réputation d'honnêteté.

*
* *

Le pressoir n'était, à la Touche, qu'un acessoire. Sur ces hauteurs, dans la solitude et à l'ombre des grands bois de haute futaye, s'élevait le manoir seigneurial auquel ces biens donnaient leur nom. Les dictionnaires de du Cange, de Ménage et de Trévoux vous diront, en effet, qu'on appelait autrefois *touche* un bois d'embellisement et de décoration. Ce nom de *touche*, porté par l'un de nos gros bourgs, l'est aussi par un assez grand nombre de nos villages. Si nous avions le temps de faire un tour dans le département, nous verrions que l'on ne manque pas de touche dans ce pays.

. . . . . .

Le manoir où est mort Jean V est celui que nous avons encore. Les armes de Malestroit que l'on voit à la cheminée de la grande salle et que l'on voyait[1] aussi à la chapelle, aujourd'hui disparue, indiquent que ces monuments furent élevés par un évêque de cette famille. Jean de Malestroit étant devenu évêque de Nantes en 1419, c'est de cette date à 1442 qu'il faut en placer la construction.

. . . . . .

La situation du manoir de la Touche sur ces hauteurs exposées au soleil de midi au milieu de ces grands bois, dans un air alors d'une pureté irréprochable, le firent parfois choisir pour infirmerie. Jean V y étant venu chercher la santé, les Nantais se rappelèrent son exemple. Pendant les guerres de religion, la résidence épiscopale devint un hôpital pour les protestants blessés. En 1602, la ville de Nantes, ravagée par la peste, en fit une succursale du Sanitat placé plus bas sur les bords de la Loire.

. . . . . .

Heureusement les épidémies, bien que fréquentes, n'étaient pas continuelles, et notre manoir eut à cesser de remplir ses fonctions humanitaires. Il vieillissait sans utilité, quand des religieuses de

[1] L'écusson, auquel fait allusion M. l'abbé Durville, vient d'être retrouvé dans les travaux de nivellement des jardins. C'est un superbe linteau de granit, profondément fouillé de nervures prismatiques, et portant sculpté en bosse l'écusson des Malestroit : *de gueules à neuf besants d'or.*

Sainte-Catherine, de Rennes, voulant s'établir à Nantes, en demandèrent l'autorisation à l'évêque qui la leur accorda.

. . . . . .

L'acte passé à Nantes, le 12 septembre 1680, affermait aux religieuses : « ladite maison du Bois de la Touche consistant en ung grand corps de logis et une chappelle avec trois petits jardins et la pièce du Bois, contenant le tout par fonds 5 journaux 35 cordes, bourné à l'orient par un jardin... au nord par une vigne... tenue à devoir de quart, au midi par un pré... par un bout de l'enclos des Pères Capucins, et au couchant par la grande pièce de la Touche... le chemin entre deux qui conduit des Gastineaux à la Fosse... »

. . . . . .

Si peu que les religieuses de Sainte Catherine aient resté à Nantes, elles y ont laissé un souvenir impérissable de leur passage. C'est à elles que la rue des Catherinettes doit son nom. On dit qu'elles n'y ont point été remplacées, et que, si elles y étaient encore, on n'aurait pas songé à employer certaines des raisons qui ont déterminé nos honorables administrateurs à voter, dans l'intérêt et de notre beau Musée, et des visiteurs eux-mêmes, l'élargissement de cette rue Signalons, en passant, la mention, dans l'acte précédent, de la maison du *Gaste Denier*. Ce n'est pas le moment de nous arrêter dans les rues à en raconter les origines et à en expliquer les noms ; mais on avouera qu'on a étrangement défiguré ce vieux nom de Gaste Denier. Nous recommandons l'étude de cette ancienne forme à ceux qui ont cherché le sens de *Cadeniers*, forme corrompue de ce nom, dans des langues auxquelles ce mot étrange n'a jamais appartenu.

*
* *

Peu de temps après le départ des religieuses de Sainte-Catherine le bois de la Touche fut occupé par des prêtres Irlandais.

Exilés pour leur attachement au catholicisme, ces prêtres reçurent à Nantes l'accueil hospitalier que le malheur y a toujours trouvé.

. . . . . .

On connaît la profonde rivalité qui existe entre la ville de Nantes et celle de Rennes, ces deux sœurs ennemies. Il y a longtemps que Nantes a pu commencer à dire à sa méchante sœur :

« Il me faut tout souffrir et toujours par vos coups. »

Quand, au siècle dernier, Rennes, qui de nos jours a repris goût à ce genre de spoliation, voulut enlever à Nantes sa vieille Université, l'existence du séminaire des Irlandais à Nantes fut un des principaux arguments allégués par les membres de l'Université nantaise pour son maintien dans notre ville.

. . . . . .

Le séminaire des Irlandais continua d'être florissant jusqu'en 1793, M. Alfred Lallié, si versé dans l'Histoire de la Révolution à

Nantes, nous a fait connaître les derniers jours de son existence.

. . . . . .

Ce fut la fin de la première période glorieuse de l'antique manoir épiscopal. Déchu de sa grandeur séculaire, il dégénéra en magasin de fourrages et en fabrique de pains de munition. Grandeur et décadence ! n'est ce pas en deux mots l'histoire de toutes les choses humaines ?

De ta robe de noce, on fit un parapluie,

dit quelque part Alfred de Musset.

. . . . . .

Oh ! si ces pierres pouvaient rompre leur éternel silence et, comme le phonographe, restituer à nos oreilles ce qu'elles ont depuis si longemps entendu ! Certes, nous admirons le splendide palais qui s'élève en face :

Ce beau palais roman à la tour élégante,
Aux fiers pignons ornés d'animaux de granit,
Ours mornes et hiboux, garde aveugle, impuissante

comme le chante si bien, dans ses cantilènes, M. Joseph Rousse qui nous montre qu'en poésie comme en autre chose « nous ne sommes pas les derniers des Bretons » Et cependant nous connaissons des courtisans de la vieillesse qui, loin de mépriser l'antique manoir, lui réserveraient une large part dans leurs visites, s'attarderaient de grand cœur sous son toit pour l'entendre rappeler ses souvenirs et parler du vieux Nantes, plaisir délicat, si séduisant pour tant de Nantais. »

Ces extraits décousus, par lambeaux, ne peuvent donner qu'un aperçu de la notice de M l'abbé Durville. Nous renvoyons pour l'ensemble à la *Revue Nantaise*, qui compte bon nombre de pièces intéressantes pour notre localité, entr'autres l'étude du Château de Nantes, enrichie de curieux dessins et de plans. L'histoire de Nantes ainsi étudiée et comprise serait une œuvre du plus haut intérêt.

P. DE LISLE DU DRENEUC.

*
* *

LOIN DE SA PETITE FILLE, par un vieux grand papa, LL. Nantes, E. Grimaud éditeur. 1898, plaquette petit in-8° de 48 pages, majuscule et fleurons en couleurs.

J'ai eu en mains ce délicieux petit volume, un chef d'œuvre de goût, une vraie perle pour l'écrin des bibliophiles. Toutes les qualités requises pour les livres rares et précieux s'y trouvent au complet : exécution artistique d'une pureté irréprochable, tirage à ? comptez sur vos doigts, vous ne serez pas loin de compte — 12 exemplaires.

J'ai presqu'un regret de mettre ainsi l'eau à la bouche aux amateurs, et n'était la convenance d'enregistrer ici ce bijou de nos pres-

ses bretonnes, je n'aurais point songé à éveiller des convoitises en parlant de cet oiseau rare.

C'est bien un oiseau, en effet, un oiseau chantant et gazouillant près du berceau d'une fillette au doux nom de Bibiane :

Bercée au rythme lent de quelque chansonnette,
Inerte, les yeux clos, ses petits poings fermés,
Bégayant au roulis de sa bercelonnette
(Irrésistible agent des songes .. présumés)
Au travers du ciel bleu s'envole-t-elle en rêve ?
N'y revoit-elle pas les séraphins charmés
Et la Mère du Christ dont le bras la soulève ?

L. L.

La *Berceuse* est désormais connue, je dirais presque classique, depuis qu'elle a inspiré au maëstro d'Indy une de ses ravissantes compositions musicales. Citons encore le *Crépuscule au buisson*, *Ave Maria*, *Prière du soir*. – Elle est touchante cette poésie d'un grand-père, et depuis des milliers d'années que vibrent les cordes de la Lyre, c'est bien la première fois qu'un recueil de vers ait été inspiré par un enfant à son aïeul. Espérons que bientôt un nouveau volume éclora sous les pas de cette petite fée qui a ce don si rare de faire revivre la poésie, même en notre vilain siècle.

P. L.

*
* *

BIBLIOGRAPHIE

Le Chateau de Nantes, par Jules Furret et Dominique Caillé, Nantes, R Guist'hau, quai Cassart, 5 et 6, in-8°.

« Il est surtout à Nantes, écrivait jadis M. E. de la Gournerie, un « édifice qui doit inspirer un profond respect : c'est ce vieux château « que vous apercevez tout d'abord en arrivant d'Angers par la Loire Ce « ne serait point sans doute aujourd'hui une imprenable forteresse ; « mais qu'importe, le vieux fort a fait ses preuves ; c'est à présent un « invalide ! Ses larges bastions, ses douves, ses fenêtres grillées, ses bar- « bacanes, ce mélange d'architecture et d'emblèmes, tout cela vous pé- « nètre de telles pensées qu'il vous semble revivre au milieu des grands « hommes qui ont passé par là !... »

C'est évidemment avec cette même pensée que M. le Maire de Nantes, recevant le nouveau commandant en chef du 11° corps, M. le général Renouard, se proposait de continuer les propositions déjà échangées avec M. le général Brault, au sujet du *vieux château*, qui, ne pouvant plus convenir au génie et à l'artillerie actuelles, est menacé d'une destruction

presque complète dans un avenir prochain, si la ville ne peut pas l'acquérir pour le sauver.

MM. J. Furret, et D. Caillé viennent de faire paraître, juste à son heure, une excellente notice sur le château de Nantes. Cette élégante brochure est illustrée de vues des mieux réussies, au nombre de vingt, qui rehaussent l'attrait de la narration, rapide, mouvementée et bien comprise. C'est une bonne étude locale, que chacun de nos compatriotes sera heureux d'avoir sous la main, en ce moment, afin de se rendre compte du mobile, éminemment patriotique, qui fait agir le premier magistrat de la Cité, dans le but d'arracher ce vieux témoin de notre histoire de la ruine imminente qui le menace.

Son entreprise, qui n'est peut-être pas sans difficultés, et plusieurs fois déjà tentée depuis plus d'un siècle, doit réunir l'approbation de tous ceux — et il sont nombreux — qui gardent les souvenirs du passé, et comprennent, comme M. de la Gournerie, que notre *vieux château* est « *un édifice qui doit inspirer un profond respect* », et rester debout pour la gloire et l'ornement de la ville de Nantes, déjà si pauvre en monuments des anciens âges.

S. N.-T.

*
* *

TOULON ET LES ANGLAIS EN 1793, d'après des documents inédits, par Paul Cottin. Paris, Ollendorff, éditeur, 1898.

Le Siège de Toulon, souvent et inexactement décrit, vient enfin de trouver dans M. Paul Cottin, le plus exact et le mieux informé des historiens. Mais c'est moins encore à l'étude des opérations militaires si compliquées des armées et des flottes de la République française, de la Contre-Révolution, de la coalition étrangère, qu'à l'examen du rôle équivoque et cruel de l'Angleterre en la circonstance que M. Paul Cottin, intitulant son livre *Toulon et les Anglais en 1793*, a appliqué son excellente méthode de travail. Compulsant avec un zèle infatigable les archives de France et de l'étranger, laissant parler le document, ou le soulignant d'un sobre commentaire, il a fait de Toulon assiégé, à l'intérieur et à l'extérieur, la plus véridique comme la plus émouvante description, en même temps qu'ils peignait, d'après leurs actes, les généraux et amiraux anglais, Hood et Sidney Smith, Dundas et O'Hara, les chefs de la marine à Toulon, (dont l'un, le contre-amiral de Trogoff Kerlessy, était Breton d'origine), les représentants du peuple, et qu'il rendait pleine justice au plus brave et au plus intègre des généraux républicains, Dugommier

Quant au jeune commandant, Bonaparte, son rôle devant Toulon, exagéré par les uns, déprécié par les autres, est ramené à celui d'un très énergique réorganisateur de l'artillerie.

Les conclusions de M Cottin sont sévères pour l'Angleterre, et non sans une pointe d'ironie *La perfide Albion* (qui ne fut jamais mieux nommée ainsi) donna raison, par l abandon forcé qu'elle fit de Toulon, à cette parole du fabuliste.

Tel cuide engeigner autrui.
Qui souvent s'engeigne soi-même,

Le livre tout français de M. Paul Cottin, que trois plans et quatre dessins du temps inédits recommandent encore aux collectionneurs. se montre, vis-à-vis des Anglais, d'une rude franchise que notre diplomatie pourrait lui envier.

O DE GOURCUFF.

*
* *

ENTRETIENS ET AVIS SPIRITUELS, par le R P. Lécuyer, introduction par le R. P. Libercier. — Paris, Lethielleux, éditeur.

Le R. P. Lécuyer, de l'ordre de Saint-Dominique, décédé en 1883 à l'âge de cinquante ans, a laissé la réputation d'un éducateur éminent et aussi, comme l'écrit un très distingué religieux du même ordre. le R. P. Libercier « d'un guide spirituel des âmes, d'un sage conseiller docilement écouté, fidèlement obéi, à jamais regretté »

Cette phrase est extraite de l'éloquente préface que le P. Libercier a mise au devant du petit volume d'*Entretiens* du P. Lécuyer, tout à fait digne de figurer dans une Bibliothèque spirituelle.

Il est permis, même à un profane, de goûter le charme austère des six *Entretiens* qui composent la première partie du volume.

Il y a tel passage sur les fausses joies de l'âme pécheresse qui ferait souvenir de Bossuet, si les disciples de saint Dominique n'avaient pas, dans le P. Lacordaire, un modèle plus immédiat et de pareille puissance. La doctrine du P. Lécuyer est au fond toute miséricordieuse ; l'idée de la rédemption par l'étude, par l'amour divin, par la volonté, la couronne admirablement.

Toutes différentes de celles de Mérimée qui portent le même titre, les « Lettres à une inconnue » ont une bien autre portée. Elles exaltent la souffrance nécessaire et proclament ce que le XVIIe siècle eût appelé « l'éminente dignité » du célibat. C'est la conclusion d'un livre appelé à consoler les âmes, en passant par les personnes pieuses.

O. DE G.

*
* *

RIMES FAMILIÈRES, poésies, par Jean Plémeur, — préface de François Hoffmann. — Paris, Chamuel, éditeur, 1899.

Le titre sans prétention de ce recueil de vers, qui a l'accent du terroir natal et du foyer breton, est pleinement justifié par le livre lui-même. Ce sont les impressions sentimentales qu'un jeune homme et un homme a gardées de sa vingtième et de sa trentième année A ces poésies subjectives (dirait un philosophe), l'auteur en a joint d'objectives où il parle des arbres et de la lune, des beaux dimanches et des bons laboureurs, des baladins tristes et des bouviers gais. M. Jean Plémeur, qui passe agréablement du rondel à la comédie de salon, comme d'autres vont de la tragédie au madrigal, appelle « Marines » des sonnets qui sont d'un peintre et d'un poète, tous deux férus jusqu'à l'âme de la mer bretonne. Je cite l'un de ces petits poèmes où parle toute pure la foi des femmes de marins bretons.

LE CALVAIRE

Sur le bord du chemin qui conduit à la grève
Une modeste croix de dur granit s'élève :
Là vont s'agenouiller, répandre leurs sanglots,
Les femmes et les fils des rudes matelots.
Une légende dit que l'ouragan fait trêve
Avant que dans les pleurs leur oraison s'achève,
Qu'un grand calme soudain se produit sur les flots
Que des barques bientôt se montrent les falots.
Le lichen et la mousse en ont jauni l'image,
Et la pierre a subi les atteintes de l'âge.
Qu'importe ? la foi reste et l'on garde l'espoir.
En passant auprès d'elle, on se signe, on salue.
C'est la coutume au bourg de venir chaque soir
Réciter un rosaire au pied de la statue.

Tel qu'il est et malgré ses défauts, ce sonnet vaut mieux que la première production venue d'un habile jongleur de rimes ou d'un décadent très précieux.

Avec son volume de vers simple d'inspiration, franc d'allure, Jean Plémeur, le romancier attachant d'*Aveuglé*, l'analyste subtil des *Recherches sur l'envoûtement* prend son rang dans la petite armée des poètes bretons.

*
* *

« Le Bonheur du Foyer », tel est le titre d'une *Revue des épouses et des mères de famille* que vient de fonder Mme Hélina Gaboriau, docteur en médecine, femme du docteur A. Gaboriau, notre collaborateur. Le féminisme de Mme Gaboriau ralliera tous les esprits éclairés des deux sexes, car il est plein de sagesse et de raison, indiquant, avec une mesure parfaite, ce qu'il faut prendre et ce qu'il faut laisser aux hommes. Une *Société de Philanthropie féministe*, telle que la propose l'aimable directrice, passerait, avec l'assentiment général, du domaine du rêve dans celui de l'action.

Avec ses articles sur l'hygiène, la médecine et même l'art culinaire, le *Bonheur du Foyer* aborde résolûment le côté pratique. MM. G. Montorgueil, Emile Michelet et le Dr A. Gaboriau dans de très originales *méditations bibliothérapiques*, traitent agréablement le côté artistique et littéraire.

Nous souhaitons longue vie au *Bonheur du Foyer*, si bien nommé. C'est une revue utile et morale; nous la souhaiterions chrétienne encore, pour donner satisfaction à la grande majorité des femmes françaises.

O. DE G.

*
* *

LES AVENTURES MERVEILLEUSES DE HUON DE BORDEAUX, pair de France, mises en nouveau langage par Gaston Paris, de l'Académie Française.[1]

M. Gaston Paris a entrepris de mettre à la portée des lecteurs modernes, et spécialement des jeunes lecteurs, la merveilleuse histoire de Huon de Bordeaux, de ses aventures en Orient, de sa rencontre avec Auberon, le petit roi de Féerie, devenu Obéron depuis Spenser et Shakespeare, — et de sa rentrée en grâce auprès de l'empereur Charlemagne.

On reproche à nos érudits de ne pas assez faire pour la divulgation des héros de notre antique poésie ; le savant professeur au Collège de France a voulu montrer que pour sa part, il n'avait rien d'un dragon gardant le jardin des Hespérides, et qu'il était trop heureux de faciliter à tous l'accès du merveilleux verger.

[1] Librairie de Paris. — Firmin-Didot et Cie, éditeurs, 56, rue Jacob. 1 vol. in-4°, broché, 15 fr. — Cart. fers spéciaux, 20 fr. — Rel. amateur, 23 fr.

Grands et petits l'en remercieront, car il ne se peut rien de plus charmant et de plus amusant que ce vieux récit, sorti de l'imagination d'un vieux « trouveur » artésien du XIIe siècle.

Dégagé de quelques longueurs et de quelques redites, débarrassé du remplissage que la trop facile allure des longues tirades monorimes suggérait au poète, *Huon de Bordeaux* a conservé sous la plume adroite du « renouveleur » toute sa fraîcheur et tout son entrain. Il va retrouver le succès qu'il a eu dès son apparition, succès qui s'est poursuivi pendant des siècles dans la version de la *Bibliothèque bleue*, malgré la gaucherie et la lourdeur de mise en prose, et qu'il a obtenu auprès de Wieland et de Weber.

Si cette Odyssée du moyen âge est faite, par le charme du récit et la gaieté du ton, pour plaire à tous les lecteurs, elle doit plaire surtout aux lecteurs français, car il n'est pas d'œuvre plus française, ni dont le héros montre plus complètement et plus ingénument les qualités maîtresses de notre race et aussi quelques-uns de ses défauts, — de ceux qu'on lui a toujours pardonnés.

N'oublions pas d'ajouter que le volume de *Huon de Bordeaux* a été édité avec tout le luxe, le soin et le goût qui président d'ordinaire aux publications sorties des presses de la maison Didot : Les caractères typographiques dessinés par Eugène Grasset, les aquarelles de Manuel Orazi, reproduites en fac-similé, les encadrements de pages et enfin la couverture en couleurs du même artiste, sont autant d'éléments qui contribueront au succès d'une œuvre si charmante et cependant si ignorée de notre temps.

*
* *

Livres d'étrennes de la *Société d'éditions* H. May.

Types et sites de France du peintre Félix Régamey, est un recueil d'impressions fugitives, recueillies au hasard du chemin. Cinquante croquis et dessins — dont deux hors texte, imprimés en couleur — n'empruntant rien aux instantanés photographiques dont s'alimente et abuse l'illustration banale de nos jours, sont contenus dans ce premier fascicule consacré à Port Blanc, un coin perdu de la Bretagne.

Les suivants auront pour sujet d'autres localités armoricaines et normandes, les montagnes du Jura, les coteaux de la Bourgogne, les étangs de la Bresse ; les vieux châteaux d'Auvergne et du Poitou ; Arcachon, Cahors, Aix en Provence, etc.

L'artiste robuste se révèle observateur subtil et fin poète en ces pages

que le penseur parcourra avec intérêt. L'apprenti dessinateur en tirera profit, et tous partageront l'émotion que fait éprouver à l'auteur la vision du beau pays de France où l'on revient toujours.

La livraison, 2 fr. 50.

*
* *

Dans la Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.

1° *Histoire de l'Anatomie plastique*, par MM. Mathias-Duval et Ed. Cuyer. Les auteurs de cet ouvrage préparés à cette publication par une série d'ouvrages et de mémoires spéciaux sur l'anatomie plastique et sur son histoire, sont parvenus à rendre réellement captivante l'histoire de l'anatomie plastique C'est le travail d'ensemble résumant ces études antérieures qu'ils nous donnent aujourd'hui, et cette science devient avec eux intéressante pour tous. Ce volume fourmille d'aperçus curieux et quelquefois d'une originalité qui surprend.

2° *L'Art indien*, par M. Mandron. L'écrivain et le savant dont on n'a pas à rappeler les productions si diverses dans ce volume a voulu faire profiter le public du résultat de ses études menées au cours de deux voyages scientifiques dans l'Inde; l'auteur a réussi à vulgariser avec clarté et précision toutes les notions jusqu'ici éparses que l'on possédait sur cet art si original.

Ce livre est le compendium le meilleur comme le plus pratique et aussi le seul qui existe en France sur la question ; il serait à souhaiter que tous les voyageurs chargés de missions par le gouvernement fissent bénéficier le pays de travaux faits aussi consciencieusement et présentant un caractère aussi pratique.

Un volume in-16, broché 3 fr. 50, cartonné 4 fr. 50, — 53 volumes parus.

Dans la *Bibliothèque des Sciences et de l'Industrie : l'Aéronautique*, par Banet-Rivet. L'auteur a donné là un traité complet, théorique et pratique à la fois : tout y est intéressant et sérieux, pittoresque et scientifique. Cet ouvrage vient à son heure. Par une remarquable coïncidence, un vif mouvement d'intérêt pour les choses de l'aérostation se manifeste dans le monde éclairé. L'ouvrage de M. Banet-Rivet ne peut que stimuler l'intelligent désir de s'initier à un art dont la pratique est si peu connue.

Un volume in-8°, broché 5 fr., cartonné 8 fr. — 11 volumes parus.

Le Journal d'un Marin, par Vigné d'Octon. C'est une des œuvres les plus remarquables du député romancier ; à lire ces pages magistrales, on savoure le charme puissant de la sylve africaine, profonde, téné-

breuse, embaumée ; on a la vision du steppe aride, brûlé et d'une superbe désolation ; on pénètre le mystère de la *Terre Noire* et l'âme de ceux qui l'habitent Jamais Vigné d'Octon ne fut mieux inspiré que dans ce *Journal d'un Marin*, auquel de belles illustrations, d'une vérité rigoureuse, font un cadre digne de lui. — Ceux qui aiment le pittoresque exotique joint à la précision du document liront avec plaisir ce volume.

Grand in-4° illustré de 70 gravures, 15 planches hors texte; broché, 4 fr., cartonné, 8 fr.

*
* *

Dans la BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉDUCATION MATERNELLE (*prix du volume : broché, 2 fr. 25 ; cartonné bleu et or, 3 fr*), deux agréables nouveautés :

Le Rêve de Jean, par Mme M SIBILLE. Ce récit mouvementé, plein de charme, où les aventures se mêlent aux descriptions poétiques, ne peut manquer d'intéresser la jeunesse, car il s'adresse à la fois aux garçons, aux fillettes qui rêvent de voyage en pays lointains et à ceux qui comprennent la joie du dévouement et d'une noble tâche accomplie.

Tous se prendront d'amitié pour ce Jean Bernard, au caractère si gai, si généreux ; pour ce brave petit Français qui, après avoir assuré le sort des siens, consacre sa vie à son pays.

Gerbe d'histoires, par Mme DE WITT. L'auteur éminent, et aimé de la jeunesse, a réuni dans ce volume, comme l'indique son titre, une série d'histoires qui charmeront les jeunes lecteurs, tout en leur donnant des leçons de morale.

*
* *

« *Médée* » la magistrale tragédie de Catulle Mendès représentée triomphalement au théâtre de la Renaissance et dans laquelle Sarah Bernhardt a remporté un de ses plus grand succès, vient de paraître chez l'éditeur Fasquelle. En des vers d'une poésie intense, qui font vibrer et émotionnent les cœurs, le maître a évoqué toutes les horreurs de cette amoureuse et dramatique histoire. La *Médée* de Catulle Mendès se soutiendra à côté de celle de Corneille.

*
* *

Notre ami et collaborateur Dominique Caillé nous écrit pour se plaindre de l'insertion précipitée, dans notre livraison de novembre, de son sonnet hommage à Charles Monselet. On a imprimé *Mendon* pour *Meudon*, etc. (ce sont des coquilles faciles à rectifier). Il nous dit aussi qu'on l'a imprimé malgré lui ; nos lecteurs, qui ont goûté ses jolis vers, ne partageront pas ses regrets.

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1898. — SECOND SEMESTRE

JUILLET

I. — *L'Histoire de Bretagne*, par M. de la Borderie, membre de l'Institut, (IIe volume). — PAYLS, 5

II. — *Le Bassin de Goulaine* (fin). — LÉON MAÎTRE, 18.

III. — *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII.* J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper, 26.

IV. — *Etudes d'histoire de Bretagne : Carhaix, son passé, ses châteaux célèbres et ses anciens monastères* (suite). — Ctesse DU LAZ, 34

V. — *Justice*, pièce en 4 tableaux (fin). — Ctesse OLGA, 42.

VI. — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées*, (suite). — CH. DE LA LANDE DE CALAN, 49.

VII. — *Mort de M. l'abbé Le Pon.* — ARTHUR DE LA BORDERIE, 60.

VIII. — *Notice biographique : M. le chanoine Le Pon, (le Roitelet de Saint-Yves).* — BARDE DU MENEZ-BRÉ, 63.

IX. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS. — *La Tour à eau*, légende par Bout de Charlemont ; *Les Pardons et Pèlerinages de Basse-Bretagne*, par M. l'abbé Guillotin de Corson, Ire partie, diocèse de Vannes ; *Poésies complètes de Charles Dorvalle*, publiées par M. Léon Séché ; *Essai sur la Genèse et l'évolution de la thérapeutique*, par Mme Gaboriau ; *Le duc d'Orléans*, par Raoul Poujol de Fréchencourt ; *Morgane*, par Charles Le Goffic ; *Figures bretonnes : Jules Simon*, sa vie, son temps, son œuvre (1814-1896), par Léon Séché ; *Chansons de chez nous*, par Théodore Botrel ; *Souvenirs d'un maire de village*, par C. Leroux-Cesbron ; Derniers ouvrages de M. Trévédy : *Les Compagnons bretons de Jeanne d'Arc* et l'*Histoire du Comité révolutionnaire de Quimper ; Croquis et réflexions*, poésies par Henri Bauquier : la *Nouvelle Revue Rétrospective*. O DE GOURCUFF, 66.

X. — *Le Cinquantenaire de Chateaubriand à Paris.* — J. LE BOUTEILLER, 78.

AOUT

I. — *Cinquantenaire des Funérailles de Châteaubriand*. Séance de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne tenue à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Malo le 7 août 1898, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut, président de la Société, 80.

II. — *Le Cinquantenaire des Funérailles de Châteaubriand*. — Edouard Beaufils, 90

III. — *Sainte-Anne pendant la Révolution* (suite). — Abbé Guilloux, 111.

IV. — *Curiosités historiques : Le Port-Louis*. — Vte Odon du Hautais, 123.

V. — Poésie bretonne : *Légende de saint Julien* (*Buhé burhudus sant Julian*). — J.-M. Cadic, 137.

VI. — Notices et Comptes-Rendus. — *Le Château de Nantes*, par Jules Furret et Dominique Caillé, dessin de J. Chudeau ; *L'Immaculé Conception*, histoire d'un dogme, par le Cte Dubosc de Pesquidoux ; *Saint Louis*, par Marius Sepet ; *La Marine marchande et la surtaxe de pavillon*, par le Vte de Colleville ; *Autour d'un péché*, par Valentin Grandjean. — O. de Gourcuff, 150.

VII. — *Le Mystère de saint Gwennolé*. — Joseph Quintin, 157.

SEPTEMBRE

I. — *Charitas Christi Pages évangéliques*. — P. Giquello, 161.

II. — *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII* (suite), par J. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper, 166.

III. — *Mémoires d'un Nantais* (suite), 170.

IV. — *Le Nouveau Pape*, conte de l'Ille-et-Vilaine. — Adolphe Orain, 174.

V. — *Sainte-Anne pendant la Révolution* (suite). — Abbé Guilloux, 178.

VI. — *Les Préjugés*, comédie en deux actes. — Cte de Saint-Jean, 189.

VII. — Poésie bretonne : *Sonnen filaj* (*Sone de filerie*). Pierre Laurent, 215.

VIII. — Poésies françaises : *Jeanne la Tisseuse*. — Emile Bouchaud, 218. *Exaudi*. — Maurice Le Dault, 221.

Enfants du peuple. — MARIA THOMAZEAU, 233.
L'Ange de l'ambulance. — CAMILLE NATAL, 226.

IX. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS. — *La Maison de Laval (1020-1605). Etude historique accompagnée du Cartulaire de Laval et de Vitré*, par le Cte Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires, par Paul de Farcy, t. II. — *Les Montmorency-Laval* (1264-1412), RENÉ BLANCHARD. — *A travers la Bretagne*, par Paul Eudel ; *Au Crépuscule*, un acte en vers en l'honneur du cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand, par Marc Daubrive ; *Les Fêtes de l'été*, de M. Georges Ramaekers ; *Nuits sereines*, de M. Désiré Luzet ; *Berthe de Provence, duchesse d'Arles*, de M. Auguste Faure ; *L'Existence*, de M. Galipeaux ; *La question du latin base des études classiques* ; la *Nouvelle Encyclopédie* ; *la ville de Nantes et la Loire-Inférieure* ; *Les Sept Saints de Bretagne et leur pèlerinage*, par J. Trévédy. — O. DE GOURCUFF, 232.

OCTOBRE

I. — *Contre les panégyriques du duc d'Aiguillon.* — ARTHUR DE LA BORDERIE de l'Institut, 241.

II. — *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII* (suite), par J. TRÉVÉDY, ancien président du Tribunal de Quimper, 247.

III. — *Etudes d'histoire de Bretagne : Carhaix, son passé, ses châteaux célèbres et ses anciens monastères* (suite). — Cte DU LAZ, 256.

IV. — *Sainte-Anne pendant la Révolution* (suite). — Abbé GUILLOUX, 274.

V. — *Un romantique Nantais : Adolphe Allonneau et son Pastiche.* — OLIVIER DE GOURCUFF, 284.

VI. — *Légendes bretonnes : Saint-Michel et Lucifer.* — FRANÇOIS DUINES, 292.

VII. — *Mémoires d'un Nantais* (suite), 294.

VIII. — *La Mort du prince de Talmont.* — ADOLPHE ORAIN, 302.

IX. — *Nouvelles et récits : La Boîte à souvenirs.* — H. DE FARCY DE MALNOË, 305.

X. — POÉSIES FRANÇAISES : *Deux sonnets (Le Paludier du Croisic ; le Biéron de Guérande).* — H. BOUT DE CHARLEMONT, 312.

XI. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Le Fiancé de Charline*, nouvelle historique bretonne, par Henri de Farcy de Malno ; *Pantins et poupées*, par Henri Deschamps ; *Rêve d'Outre-Tombe*, poème en un acte de M Marcel Béliard ; *Les Clochettes roses*, poésies par M Charles Prunier ; *Les veillées artistiques de Plaisance ; Paris instantané ; L'Almanach de la Caserne* ; *Le Monument de Charles Monselet*. — O. DE GOURCUFF, 314.

NOVEMBRE

I. — *Questions historiques : Les vieux papiers d'une vieille maison à Quimperlé 1575-1875*. — A. DE B. D'A., 321.

II. — *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII* (suite). — J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper, 338.

III. — *Figures vendéennes : Un Perruquier général, Gaston Bourdic, chef vendéen*. — JOSEPH ROUSSE, 344.

IV. — *Sainte-Anne pendant la Révolution* (suite). — Abbé GUILLOUX, 351.

V. — *Mémoires d'un Nantais* (suite), 357.

VI. — *Les Préjugés*, comédie en deux actes (*suite*). — Cte DE SAINT-JEAN, 365.

VII. — POÉSIE FRANÇAISE : Sonnet : *L'Abîme*. — ABEL LETALLE, 373.

VIII. — *Mélite* (nouvelle). ROZEVEN, 374.

IX. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Répétoire général de Bio-Bibliographie-Bretonne*, par René Kerviler (Fasc. XXIXe, *Couet-Crest*) ; *Les Pacifications de l'Ouest*, par Ch. L. Chassin, t. III et dernier ; *Novella d'Andrea*, pièce en quatre actes en prose, de M. Léon Duplessis ; *Pour le Harem*, du vicomte de Colleville ; l'adjectif *Légendaire* ajouté par M. Auguste Mailloux à sa brochure *Une fille d'Alfred de Musset et de Georges Sand* O. DE GOURCUFF. — *Le portrait littéraire de M. Olivier de Gourcuff dans la Revue Nantaise*. — JOSEPH ROUSSE. *Monselet au Théâtre de Nantes et le Sonnet de Dominique Caillé*, 387.

X. — *Chronique de la Société des Bibliophes Bretons*, 394.

DÉCEMBRE

I. — ETUDES BRETONNES : *Le Mouvement en faveur du Celtique Armoricain*. — A. DU BOIS DE LA VILLERABEL, 401.

II. — Poésies Bretonnes : *Ketan Sonnen (première Sone)*. — Pierre Laurent, Henry de la Bunelaye, 408.
Gwerz. — Barde du Menez-Bré, 412.
III. — *Mémoires d'un Nantais* (suite), 417
IV. — *Les Préjugés*, comédie en deux actes *(fin)*. — Cte de Saint-Jean, 425.
V. — Poésies Françaises : *Chanson du Fil de la Vierge*. — Jos Parker, 437.
Le Bono. — Louis Bonneau, 439.
VI. — *Conte de Noël*. — Harry Hett, 441.
VII. — Notices et Comptes-rendus : *Un Lamennais inconnu*. Charles Robert, de l'Oratoire de Rennes. — *Olivier de Clisson, connétable de France*, par A. Lefranc, licencié ès-lettres. R. Blanchard, lauréat de l'Institut. — *Les Origines de la civilisation moderne*, par Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège. R. B. — *Le Manoir de la Touche, les Catherinettes, les Irlandais*, par M l'abbé G. Durville. P de Lisle du Dréneuc. — *Loin de sa petite fille*, par un vieux grand papa, L. L. L. P. — Bibliographie : *Le château de Nantes*, par Jules Furret et Dominique Caillé S N -T. — *Toulon et les Anglais en 1793*, d'après des documents inédits, par Paul Cottin ; *Entretiens et avis spirituels*, par le R P. Lécuyer, introduction par le R. P. Libercier. *Rimes familières* de Jean Plémeur ; *Le Bonheur du foyer*. O de Gourcuff. — *Les Aventures merveilleuses de Huon de Bordeaux*, pair de France, mises en nouveau langage par Gaston Paris ; Livres d'étrennes de la *Société d'éditions* H. May : *Types et sites de France* du peintre Félix Régamey ; dans la Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts : *Histoire de l'Anatomie plastique* par MM. Mathias-Duval et Ed. Cuyer, *L'art indien* par M. Mandron ; dans la Bibliothèque des Sciences, et de l'Industrie : l'*Aéronautique* par Banet-Rivet, *Le journal d'un Marin* par Vigné d'Octon; dans la Bibliothèque de l'Education maternelle : *Le Rêve de Jean* par Mme M. Sibille, *Gerbe d'histoires* par Mme de Witt, *Médée* par Catulle Mendès. — Rectification du Sonnet de Dominique Caillé, *Hommage à Charles Monselet*, 449.
VIII. — *Tables du second semestre 1898*, 470.

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU 2e SEMESTRE DE L'ANNÉE 1898

ETUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

L'*Histoire de Bretagne*, de M. A. de la Borderie (2e vol.) par M. le comte de Palys, p. 5-17.

Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII, par M. Trévédy, p. 26-33, 166-169, 247-255, 338-343.

Carhaix, son passé, ses châteaux et ses anciens monastères, par Mme la comtesse du Laz, p. 34-41, 256-273.

La Bretagne sous le maréchal d'Estrées, par M. Ch. de la Lande de Calan, p. 49-58.

VARIÉTÉS HISTORIQUES BRETONNES

Sainte-Anne pendant la Révolution par M. l'abbé Guilloux, p. 112-122, 178-188, 274-283, 351-356.

Curiosités historiques ; le Port-Louis, par M. le Vte Odon du Hautais, p. 123-136.

Contre les panégyriques du duc d'Aiguillon, par M. A de la Borderie, p. 241-246

Questions historiques : Les vieux papiers d'une vieille maison à Quimperlé 1575-1875, par M A. de Brémond d'Ars, p. 321-337.

ARCHÉOLOGIE BRETONNE

Le Bassin de Goulaine (fin) par M. Léon-Maître, 18-27.

PHILOLOGIE ET LINGUISTIQUE BRETONNE

Le Mouvement en faveur du Cellique Armoricain, par M. l'abbé A. du Bois de la Villerabel, p. 401-407.

BIOGRAPHIE BRETONNE, NÉCROLOGIE

Mort de M. l'abbé Le Pon par M. A. de la Borderie ; notice biographique sur M. le chanoine Le Pon par le barde du Méné-Bré, p. 60-62.

Figures vendéennes : un perruquier général, Gaston Baudie, par M. Joseph Rousse, p. 344-350.

Un romantique nantais : Adolphe Allonneau et son pastiche, par M. Olivier de Gourcuff p. 288-291.

La mort du prince de Talmont, par M. Adolphe Orain, p. 302-304

MÉMOIRES HISTORIQUES ET ANECDOTIQUES

Mémoires d'un Nantais, p. 170-173, 294-301, 357-364 ; 417-424.

MÉLANGES

Le Cinquantenaire de Châteaubriand à Paris, par M. J. Le Bouteiller, p. 78-80.

Le Cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand à Saint-Malo, par M. Edouard Beaufils, p. 90-110.

Le Mystère de saint Gwennolé, par M. Joseph Quintin, p. 157-160.

Charitas Christi : pages évangéliques, par M. l'abbé Giquello, p. 161-169.

Le Monument de Ch. Monselet, p. 320-393.

POÉSIES BRETONNES

Légende de saint Julien (Buhé burhudus sant Julian), par M. J.-M Cadic, p. 137-149.

Sonnen Filaj (sonne de filerie), par M. Pierre Laurent, p. 215-217.

Ketan sonnen (première sonne), par M. Pierre Laurent, traduction de M H. de la Bunelaye, p 408-411.

Gwerz : Chant des marins de Kerfot à leur patronne Notre-Dame, par le barde du Menez-Bré, p. 412-416.

POÉSIES FRANÇAISES

Jeanne la Tisseuse, par M. Emile Bouchaud, p. 218-220.

Exaudi ! par M. Maurice Le Dault, p. 221-222.

Enfants du Peuple, par Mlle Maria Thomazeau, p. 223-225.

L'Ange de l'ambulance, par M Camille Natal, p. 226-231.

Deux sonnets, (Le Paludier du Croisic ; le Bièron de Guérande), par M. H. Bout de Charlemont, p. 312-313.

L'Abîme, par M. Abel Letalle, p. 373.

Chanson du Fil de la Vierge, par M. Jos Parker, p. 437-438.

Le Bono (en Plougoumelen), par M. Louis Bonneau, p. 439-440.

THÉATRES

Justice, pièce en quatre tableaux (fin), par Mme la Ctesse Olga, p. 42-48.

Les Préjugés, comédie en deux actes par M. le Cte de Saint-Jean, p. 189-214, 365-372, 425-436.

NOUVELLES ET RÉCITS

Le nouveau Pape, conte de l'Ille-et-Vilaine, par M. Ad. Orain, p 174-177.

Saint Michel et Lucifer, légende bretonne, par M. François Duynes, p. 292-293.

La Boîte à souvenirs, par M. de Farcy de Malnoë, p. 305-311.

Mélite, par Rozeven, p. 374-386.

Conte de Noël, par Harry Hett, p. 441-448.

COMPTES-RENDUS DE LIVRES

La Tour à eau, de M. Bout de Charlemont ; *Les Pardons et Pèlerinages de Basse-Bretagne*, de M l'abbé G. de Corson (1re partie) ; *Poésies complètes de Ch. Dovalle; Essai sur la Genèse et l'évolution de la Térapeuthique*, de Mme Gaboriau ; *Le duc d'Orléans*, de M. B. de Fréchencourt ; *Morgane*, de M. Ch. Le Goffic ; *Jules Simon*, de M. Léon Séché ; *Chansons de chez nous*, de M Th. Botrel ; *Souvenirs d'un maire de village*, de M. Leroux-Cesbron ; *Les Compagnons bretons de Jeanne d'Arc; Histoire du Comité révolutionnaire de Quimper*, de M. Trévédy ; *Croquis et Réflexions*, de M. H. Bauquier ; *La Nouvelle Revue Rétrospective*, par M. O. de Gourcuff, p. 66-77.

Le Château de Nantes, de MM J Furret et D. Caillé ; *L'Immaculée-Conception*, de M le Cte Dubosc de Pesquidoux ; *Saint Louis*, de M. Marius Sepet ; *La Marine marchande et la surtaxe de pavillon*, de M. le Vte de Colleville ; *Autour du péché*, de M. V. Grandjean, par M. O. de Gourcuff, p. 150-156.

La Maison de Laval (1020-1605), de M. le Cte B. de Broussillon, par M. R. Blanchard, p. 232-233.

A travers la Bretagne, de M. Paul Eudel ; *Au Crépuscule*, de M. Marc Daubrive ; *Les fêtes de l'Eté*, de M. Georges Ramaekers ; *Nuits sereines*, de M. D. Luzet ; *Berthe de Provence*, de M. A. Faure ; *L'existence de M. Galipaux ; La question du latin, base des études classiques ; La nouvelle Encyclopédie ; La ville de Nantes et la Loire-Inférieure ; Les sept Saints de Bretagne, leur pèlerinage*, de M Trévédy, par O. de Gourcuff, p. 232-240.

Le Fiancé de Charline, de M. H. de Farcy ; *Pantins et Poupées*, de

M. H. Deschamps; *Rêves d'Outre-Tombe*, de M. Marcel Béliard ; *Les Clochettes roses*, de M. Ch. Prunier ; *Les Veillées artistiques de Plaisance; Paris instantané ; L'Almanach de la Caserne*, par M. O. de Gourcuff, p. 314-320.

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, de M. René Kerviler (fasc. 29) ; *Les Pacifications de l'Ouest*, de M. Ch. L. Chassin (T. III.) ;

Novella d'Andréa, de M. Duplessis, *Pour le Harem*, du vicomte de Colleville. — Une fille légendaire d'Alfred de Musset et de Georges Sand, de M. A. Mailloux, par M. O. de Gourcuff, p. 387-392.

Le Portrait littéraire de M. O. de Gourcuff dans la Revue Nantaise, par M. Joseph Rousse, p. 392-393.

Un Lamennais inconnu du R. P. Laveille, par M. l'abbé Ch. Robert, p. 449-454.

Olivier de Clisson, de M. A. Lefranc ; *Les Origines de la civilisation moderne*, de M. G. Kurth, par M. R Blanchard, p. 454-457.

Le Manoir de la Touche, de M. l'abbé G Durville ; *Loin de sa petite-fille*, par un vieux grand papa, par M. P. de L'Isle du Dréneuc, p. 458-462.

Le Château de Nantes, de J. Furret et D. Caillé, par S. N -T., p. 462-463.

Toulon et les Anglais en 1793 de M. P. Cottin ; *Entretiens et avis spirituels* du R. P. Lécuyer; *Rimes familières* de Jean Plémeur ; *Le Bonheur du foyer*, par M. O. de Gourcuff, p. 463-466.

Les Aventures mystérieuses de Huon de Bordeaux mises en nouveau langage, par Gaston Paris, p. 466-467.

LIVRES D'ÉTRENNES

De la Société d'édition H. May, p. 467-469.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

Séance du 7 août 1898, p. 81-89.
Séance du 14 octobre 1898, p. 394-400.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Barde du Menez-Bré. — *Notice sur le chanoine Le Pon*, p. 63-65. — *Chant des Marins de Kerfôt à leur patronne Notre-Dame* p. 412-416.

Beaufils (Edouard). — *Le cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand*, p. 90-110

Bibliophiles Bretons (Chroniques des). — *Séance du 7 août 1898*, p. 81-89. *Séance du 14 octobre 1898*, p 394-400.

Blachard (R.). — *Comptes-rendus de livres*, p. 232-233 ; 454-457.

Bois de la Villerabel (A. du). — *Le Mouvement en faveur du Celtique Armoricain*, p. 401-407.

Bonneau (Louis). — *Le Bono*, poésie, 439-440.

Borderie (Arthur de la). — *Mort de M. l'abbé Le Pont*, p. 60-62. — *Contre les panégyriques du duc d'Aguillon*, p. 241-246.

Bouchaud (Emile). — *Jeanne la tisseuse*, p. 218-220.

Bout de Charlemont (H.). — *Deux sonnets*, p. 312-313,

Boutteiller (J. Le). — *Le cinquantenaire de Châteaubriand à Paris*, p. 78-80.

Brémond d'Ars (A. de). — *Les vieux papiers d'une vieille Maison à Quimperlé*, 321-337

Bunelaye (H. de la). — Première Sône, p. 408-411.

Cadic (J.-M. - - *Légende de saint Julien*, p. 137-149.

Duynes (François). — Saint Michel et *Lucifer*, p. 292-293.

Fargy (H. de). — *La Boîte à souvenirs*, p. 305-311.

Giquello (P). — *Pages évangéliques*, p. 161-165.

Gourcuff (Olivier de). — *Un romantique nantais : Adolphe Allonneau et son pastiche*, p. 284-291 ; *Comptes-rendus* de livres p. 66-77, 150-156, 234-240, 314-320, 387-392, 463-466.

Guilloux (abbé). — *Sainte-Anne pendant la Révolution*, p. 111-122, 178-188, 274-383, 351-356.

Hett (Harry). — *Conte de Noël*, 441-448.